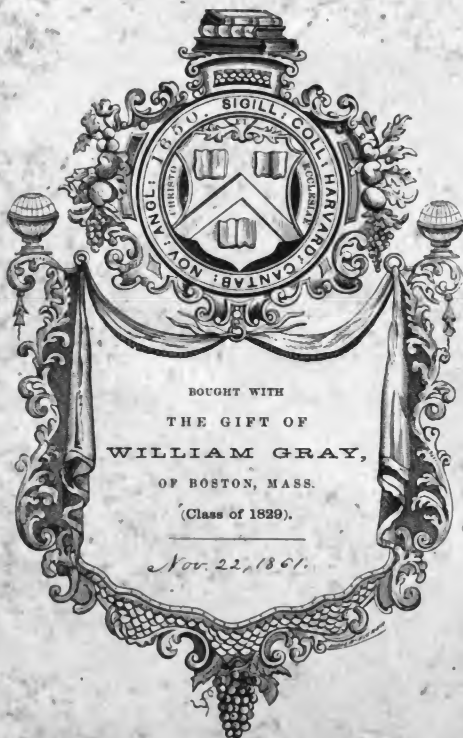



SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE GIFT OF
WILLIAM GRAY,
OF BOSTON, MASS.
(Class of 1829).
Nov. 22, 1861.



LA FRANCE

PROTESTANTE

TOME VI.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J.-B. GROS ET DONNAUD,
RUE DES NOYERS, 74.

LA FRANCE
PROTESTANTE

OU

VIES DES PROTESTANTS FRANÇAIS

QUI SE SONT FAIT UN NOM DANS L'HISTOIRE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION
JUSQU'A LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DES CULTES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

OUVRAGE PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME EN FRANCE

SUIVI DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR

MM. EUG. ET EM. HAAG

TOME VI

HUBER. — LESAGE.

PARIS
JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE DE LA MONNAIE, 10
GENÈVE, MÊME MAISON

1856

1861, Nov. 22.

LA FRANCE

PROTESTANTE.

H.

HUBER (Jacob), fils de *Roland* Huber, qui avait quitté Schaffhouse pour se fixer à Lyon, et de *Catherine Morlot*, obtint à Genève les droits de bourgeoisie, en 1654, et fut élu du conseil des CC, en 1664. Sa femme, *Marguerite Colladon-de-Tudert*, lui donna trois fils. L'aîné, Barthélemy, du CC, en 1688, mourut sans postérité. Le second, Pierre, n'eut de son mariage avec *Eve Lect* que deux filles : Marguerite, femme de Barthélemy Favre, et Sara, mariée à *Pierre Perdriau*. Le troisième, Jean-Jacques, du CC, en 1693, mourut en 1740, laissant d'*Anne-Catherine Calandrini-Fatio*, sa femme : 1° Jacob, qui suit; — 2° Jean-Jacques, connu sous le nom de l'abbé Huber, qui embrassa la religion romaine et fut chargé d'affaires de France à Turin; — 3° Pierre; — 4° Barthélemy, marié à *N. Talon*, qui lui donna Jeanne-Catherine, épouse de Jean-Louis Rilliet; — 5° Andrienne, femme de Cannac d'Hauteville; — 6° Marie, philosophe et théologienne protestante, qui s'est acquis une réputation méritée par ses ouvrages. Née à Genève en 1694, selon Hirsching, ou en 1695, comme le dit Tabaraud dans la Biogr. univ., Marie Huber, qui redoutait les séductions du monde, se consacra de bonne heure à une retraite sévère, et se retira chez des parents qu'elle avait à Lyon, où elle mourut le 13 juin 1753, et non en 1759, comme le dit Hirsching. Toute sa vie s'écoula dans la pratique des bonnes œuvres. Sans autre instruction que son propre génie, sans autre lecture, dit-on, que celle de la Bible, elle a composé, sur d'obscures questions dogmatiques, des traités où, de l'aveu de Tabaraud, qui ne lui est rien moins que favorable, « on découvre à travers le désordre apparent des idées, un système lié dans toutes ses parties et une dialectique très-subtile. » Si ses ou-

vrages, malgré le profond respect qu'elle y témoigne à chaque page pour les Livres saints, et malgré la pureté, l'austérité même de la morale qu'elle y inculque, sont presque tombés dans l'oubli, il faut l'attribuer, moins aux défauts du style, qui est un peu froid, qu'aux doctrines qu'elle y professe, et qui sont celles du déisme. Ils eurent, au reste, dans le temps, une grande vogue, comme le prouvent les nombreuses éditions qu'on en a données. En voici les titres :

I. *Le monde fou préféré au monde sage*, Amst., 1731 et 1733, in-12; nouv. édit. augm., 1744, 2 vol. in-12.

II. *Le système des anciens et des modernes, concilié par l'exposition des sentiments différents de quelques théologiens sur l'état des âmes séparées des corps*, Lond., 1731, in-12; Amst., 1733 et 1739, in-12; Lond., 1757, in-12; trad. en angl. et en allem. — Le but de l'auteur est de prouver que le dogme de l'éternité des peines est contraire à la bonté de Dieu. Pour répondre aux attaques dont ce livre fut l'objet de la part des Protestants comme des Catholiques, Marie Huber publia

III. *Lettres sur la religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire*, Amst., 1738, 2 part. in-12; nouv. édit. augm. de deux parties, 1739, in-12; Berlin, 1754, in-12; nouv. édit. en 5 parties, Lond., 1756, in-8°, augm. des *Œuvres posthumes*; trad. en angl., 1738.

IV. *Réduction du Spectateur anglais à ce qu'il renferme de meilleur, de plus utile et de plus agréable*, Amst., 1753, 6 part. in-12.

Sénebier attribue encore à Marie Huber l'*Histoire d'Abassay* (1753, in-8°) que d'autres donnent à M[lle] Fauque.

Jacob Huber, du CC, en 1728, épousa *Catherine Vasserot*, dont il eut JEAN et FRANÇOISE, femme de *Louis Jaquet* (1),

Né à Genève en 1722, Jean Huber manifesta, dès sa jeunesse, un goût très-vif pour le dessin. « Huber, lit-on dans les Mémoires de M[me] d'Oberkirch, doué d'une facilité extraordinaire, a appris la peinture tout seul. Il avait surtout le talent de découper les portraits, et faisait ainsi des tableaux d'une exécution étonnante. » On raconte, à ce sujet, de plaisantes anecdotes. On dit, entre autres choses, qu'il découpait, les yeux fermés, le profil de Voltaire, chez qui il passa les vingt dernières années de sa vie. Mais s'il possédait une supériorité décidée dans l'art assez frivole de la découpure, il ne réussit guère moins bien dans la peinture à l'huile qu'il apprit sans maître et sans guide. On cite avec éloge, comme les meilleures productions de son pinceau, plusieurs scènes de l'intérieur de Voltaire, dont Catherine II fit l'acquisition, et les scènes tirées de l'Enéide, qui lui acquirent une grande réputation. La découverte de Montgolfier dirigea ses pensées vers un but plus sérieux, en lui inspirant l'idée d'étudier le vol des oiseaux. Dès 1783, il publia dans le Mercure de France une *Note sur la manière de diriger les ballons, fondée sur le vol des oiseaux de proie*, et l'année suivante, il fit connaître le fruit de ses travaux dans les *Observations sur le vol des oiseaux de proye*, Gen., 1784, in-4°, avec des planches gravées par l'auteur. Il travaillait à une *Histoire des oiseaux de proie*, lorsqu'il mourut, en 1786, à l'âge de 64 ans. Il était entré, en 1752, dans le conseil des CC, et avait épousé, en 1747, *Marie-Louise Alcéon-Guainier*, qui lui avait donné trois enfants, dont deux fils et une fille, nommée MADELAINE.

L'aîné de ses fils, appelé FRANÇOIS, naquit à Genève, le 2 juillet 1750. Dès son enfance, il manifesta un goût passionné pour l'histoire naturelle, et il se livrait à l'étude avec une ardeur inquiétante pour sa santé, lorsqu'à l'âge de quinze ans, le reflet d'une neige éblouissante le frappa de cécité. Cet irrémédiable malheur n'éteignit pas toutefois sa vive et brillante imagination. Se soumettant avec résignation à la vo-

(1) Jaquet, d'Aix, fut reçu bourgeois, à Genève, en 1547.

lonté de Dieu, il continua à se livrer à ses études, avec le secours de sa femme, *Marie-Aimée Lullin*, qui ne craignit pas d'associer son sort au sien, et celui de son domestique, François Burnens, en qui il eut le bonheur de trouver à la fois un ami, un lecteur, un secrétaire et un prosecteur plein de zèle et de sagacité. Secondé par le dévouement de ces deux personnes, Huber parvint, quoique privé de la vue, à découvrir sur les mœurs des abeilles des particularités qui avaient échappé jusque là aux yeux des observateurs les plus exercés, par exemple, la fécondation de la reine par l'approche des faux bourdons. Grâce aux opiniâtres recherches qui furent exécutées sous sa direction et avec des instruments de son invention, l'histoire naturelle des abeilles est aujourd'hui complète; au moins rien d'essentiel n'a été découvert depuis sur les habitudes de ces insectes. A l'apparition de ses *Nouvelles observations sur les Abeilles* (Gen., 1792, in-8°; Paris, 1796, in-12; nouv. édit. augm., Gen., 1814, 2 vol. in-8°, avec atlas; trad. en angl., Lond., 1806, in-12), les savants demeurèrent frappés d'étonnement, et, n'y avait-il pas, en effet, quelque chose de merveilleux dans la précision des recherches d'un homme atteint de cécité? Aussi, l'Académie des sciences de Paris et d'autres académies s'empressèrent-elles de s'associer l'auteur de cet admirable travail. Vers la fin de sa vie, Huber alla se fixer à Lausanne auprès de sa fille ANNE-MARIE, qui avait épousé Samuel de Molin; il y mourut, le 22 déc. 1831. Outre l'ouvrage cité plus haut, Huber a publié, avec *Senebier*, un *Mémoire sur l'influence de l'air et des diverses substances gazeuses dans la germination des différentes graines* (Gen., 1801, in-8°), et il a inséré, en 1804, dans la Bibliothèque britannique et le Journal de Nicholson, deux *Mémoires sur l'origine de la cire et la construction des cellules*, lesquels ont été réimp., en 1814, avec de grands développements à la suite des Observations sur les abeilles, dont ils forment le second volume.

Du mariage de François Huber avec Mlle Lullin naquirent une fille, dont nous avons déjà parlé, et deux fils, nommés JEAN et PIERRE. Jean prit pour femme *Espérance-Julienne-Jacqueline Chapuis-André*, qui le rendit père de PAUL-AIMÉ, né en 1808, et de MARGUERITE, dite Mathilde, femme d'*Auguste Gaussen*. Pierre, né le 19 janv. 1777, hérita du goût de son père pour l'histoire naturelle. Sous le titre modeste de *Recherches sur les mœurs des fourmis indigènes*, Gen., 1810, in-8°; trad. en angl., 1816, in-12, il a publié un des ouvrages les plus remarquables de ce siècle. On lui doit, en outre, un *Mémoire sur les bourdons volants*, imp. dans le T. VI des Transactions of the Linnean Society of London; un *Mémoire sur différents instruments de physique et de météorologie*, une *Histoire du trachus doré*, et une *Notice sur une migration de papillons*, insérés dans le T. I-III du Recueil de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, dont il était membre, ainsi que de la Société helvétique des sciences naturelles, et de la Société des sciences naturelles de Tarn-et-Garonne. Il avait épousé une demoiselle *Burnan*, dont il ne paraît pas qu'il ait eu des enfants.

Le second fils de Jean Huber, nommé JEAN-DANIEL, naquit à Genève, en 1754. Paysagiste et graveur très-distingué, quoiqu'il ne s'occupât de l'art qu'en amateur, il a laissé des paysages et des gravures qui donnent l'idée la plus favorable de son talent. On cite plus particulièrement deux *Vues de glaciers*; trois *Paysages* peuplés de chevaux et de vaches; une *Vache* paissant et couchée, deux feuilles; des *Etudes d'animaux*, huit feuilles; un *Tigre* au repos. Il se maria avec une demoiselle italienne et en eut JEAN-MARIE-SALVADOR-JOSEPH-FRANÇOIS, capitaine fédéral, auteur du *Tableau synoptique de la Suisse* et d'autres ouvrages estimés, lequel a épousé *Charlotte-Ariane Saladin* et en a deux enfants.

HUBER (Jean), ministre à Dorlisheim, fut appelé plus tard à desservir l'église de Saint-Guillaume à Strasbourg. Il a publié, selon Jöcher : I. *Einweihungs-Predigt der Wilhelminer-Kirche* ; — II. *Relatio de S. Wilhelmo et collegio Wilhelmitano;* — III. *De cœnobio Stephaniano et utriusque loci monumentis;* — IV. *De origine Landgraviorum in Alsatiâ.* Il mourut le 7 avr. 1676, âgé de 63 ans.

HUC (Bernard de), sieur de Montségur, qui assista, en 1572, à l'assemblée de Pierreségade, et, quelque temps après, à celle de Montauban, testa en 1587. Sa femme, *Gillette Daunac*, lui avait donné trois fils, nommés Jacques, Jean-Pierre et Josué. L'aîné, sieur de Ricardes, mourut vers 1644, laissant quatre enfants : Pierre, sieur de Montsegon, Jacques, Olympe et Esther.

Le frère du sieur de Montségur, *Jean*, sieur de Besselves, épousa *Jeanne de Beyne*, dont il eut Jean et Charles, sieur de Besselves, qui testa en 1660, et fut père de Marquis, sieur de Besselves, maintenu dans sa noblesse en 1669. Nos recherches ne nous ont rien appris de plus sur cette famille.

HUE (Jacob), sieur de Montaigu, mort vers 1682, avait laissé, de son mariage avec *Marie-Madelaine Samborne*, un fils, nommé Gabriel, et trois filles, appelées Marie-Madelaine, Anne et Esther. Dès le 14 janvier 1682, sa veuve abjura la religion réformée, et sa conversion fut suivie, le 2 mai 1683, de celle de son fils et de ses deux filles aînées (1). La plus jeune, âgée de dix ans, continua à être élevée dans le protestantisme par ses tantes *Jeanne* et *Esther Le Seigneur*, ce qui fournit au parlement de Rouen un prétexte pour ordonner la démolition du temple de Quévilly.

Ce fut toutefois en 1684 seulement que les deux ministres de Rouen, *Philippe Le Gendre* et *Basnage*, furent mis en accusation pour avoir souffert la présence de cette enfant au prêche. Ils représentèrent qu'ils ne la connaissaient pas, qu'ils savaient même de science certaine qu'elle n'était point entrée dans le temple depuis l'exploit signifié à l'un d'eux par le curé de Saint-Eloy, et qu'y fût-elle entrée, ils ne seraient point coupables, puisque la déclaration du 1 fév. 1669, confirmée, en 1678, par un arrêt du Conseil rendu au sujet des enfants d'un marchand de Rouen, nommé *Roger*, les autorisait à l'y recevoir; qu'enfin, si la déclaration de juin 1683 ordonnait que les enfants des nouveaux-convertis fussent élevés dans la religion catholique jusqu'à l'âge de 14 ans, cette disposition ne devait pas être étendue aux mères, dont l'édit ne parlait pas, les lois générales du royaume voulant que les enfants suivissent la condition de leur père. Néanmoins, le 3 janv. 1685, un arrêt intervint qui ajourna les deux ministres à comparaître en personne, et cependant leur interdit l'exercice de leurs fonctions, à la réserve du sacrement du baptême, par provision seulement. Nous n'aurons garde de passer sous silence un fait fort honorable pour les conseillers clercs du parlement. Presque tous s'opposèrent à cet acte d'insigne violence, en disant hautement que si le roi ne voulait plus de temples, il fallait les raser, sans recourir à des chicanes injustes et à des procédures dont leurs ancêtres auraient rougi. Pendant qu'on instruisait le procès, on enleva Esther Hue qui fut conduite par les juges eux-mêmes dans la prison.

Malgré les plus minutieuses recherches, on ne put trouver aucune charge contre les ministres, et cependant combien il était difficile aux plus prudents de se diriger au milieu du dédale des ordonnances ! La justice exigeait donc qu'on les déchargeât ; mais il aurait fallu les renvoyer à leur troupeau, et c'est ce qu'on voulait éviter à tout prix. Le temple de Quévilly était con-

(1) C'est au moins ce qu'on lit dans l'*Histoire de la persécution faite à l'église de Rouen*; cependant nous trouvons dans une liste d'enfants enfermés aux Nouveaux-Convertis de Caen, en 1693, le nom de Gabriel Hue de Montaigu (*Arch.* Tт. 317).

damné d'avance. Une lettre de Le Guerchois en fournit la preuve. Il écrivait au secrétaire d'état, au sujet des dévastations qui y avaient été commises par les élèves des Jésuites, que « le parlement étoit embarrassé de punir les coupables pour avoir fait une chose par violence qu'on étoit à la veille de faire par justice » (*Arch.* Tr. 258). Cependant, comme il fallait au moins sauver les apparences, on traîna l'affaire en longueur, et ce fut seulement le 16 mai qu'on assigna les ministres pour les confronter aux témoins. Cette confrontation ne produisit contre eux aucune charge ; néanmoins le procès continua, et les ministres publièrent pour leur défense un excellent factum qui ne laissait pas subsister contre eux l'ombre d'un délit; aussi le procureur-général, ne pouvant le réfuter par de bonnes raisons, n'y répondit que par de mauvaises plaisanteries.

Il était facile de prévoir le résultat d'un procès aussi inique. L'arrêt qui intervint le 6 juin 1685, condamna les demoiselles *Le Seigneur* à 30 livres d'amende, *Catherine Caron*, qui avait mené au temple son petit-fils *François Née* (dont la mère, *Geneviève Mauger*, avait abjuré), à la même peine, ainsi que *Marie Le Blanc*, femme de *Pierre Maurice*, et *Marie Thorel*, femme de *David Dumont*, coupables l'une et l'autre d'avoir conduit leurs filles au prêche, malgré la conversion de leurs maris. Le temple de Quévilly fut rasé, et les deux ministres *Le Gendre* et *Basnage*, condamnés à 100 livres d'amende, à l'interdiction et au bannissement, partirent, du consentement du consistoire, pour Fontainebleau, où se tenait la Cour, et obtinrent sans difficulté la permission de se retirer en Hollande. Quant à Esther Hue, cause innocente du procès, elle fut, malgré ses cris et ses supplications, enfermée dans la maison des Nouvelles-Catholiques où les menaces et les mauvais traitements finirent par la convertir à la religion romaine. En 1693, elle obtint, comme nouvelle catholique, une pension de 250 liv. (*Arch.* E. 3379).

HUET (Étienne), sieur de Châteauroux, lieutenant particulier au présidial de La Rochelle, depuis 1593, était frère de *Jean* Huet, sieur du Fief-Boutin, qui avait été maire en 1591, et apparemment fils de *Claude* Huet, échevin, qui s'était opposé de toutes ses forces, en 1574, à une nouvelle prise d'armes, en faisant valoir les intérêts du commerce. Etienne Huet fut député, en 1615, à l'Assemblée de Grenoble avec *Bérandy*, sieur de Beauséjour, dont les descendants professaient encore la religion réformée en 1680 (*Arch. gén.* Tr. 316), le bourgeois *Papin* et le docteur en médecine *Goyer*. D'après le témoignage d'Arcère, il se distingua dans l'exercice de ses fonctions par son intégrité et son savoir. On ignore la date de sa mort. Il a laissé un *Commentaire sur la coutume de La Rochelle et pays d'Aulnis*, La Roch., Mansel, 1688, in-4°, qui brille surtout par l'érudition.

Jean Huet, pauvre cordier de Cognac, qui fut pendu, après la reprise de cette ville par les Catholiques, sur l'accusation d'avoir assisté au brisement des images, était étranger à cette famille rochelloise, qui jouissait encore du droit d'exercice en 1681 (*Arch.* Tr. 316).

HUET (Gédéon), pasteur à Blet en Bourbonnais, en 1685. M. Etienne Du Puy-Montbrun, qui a eu l'obligeance de nous communiquer une notice rédigée avec soin sur ce ministre et ses descendants, suppose qu'il pouvait être de la même famille que le célèbre évêque d'Avranches, *Pierre-Daniel Huet*, qui naquit à Caen, en 1630, de parents huguenots, mais qui abjura, jeune encore, la religion réformée; pour nous, nous croirions plutôt qu'il descendait des Huet de l'Orléanais (*Voy.* JAMET). Quelques mois avant la révocation de l'édit de Nantes, en juin 1685, Gédéon Huet sollicita et obtint facilement la permission de sortir de France avec sa femme et sa fille, et de vendre les biens qu'il possédait dans le

royaume. Il se retira d'abord en Suisse, d'où il se rendit, peu de temps après, à Marbourg, et après un court séjour dans cette ville, il fut envoyé comme pasteur à Saint-Lambert dans le Palatinat. L'invasion des Français, en 1688, l'ayant obligé à fuir précipitamment, il regagna Marbourg dans un état de dénûment complet, et, dès l'année suivante, il se mit en route pour la Hollande. Il fut placé à Dordrecht comme ministre suffragant; et après sa suspension du ministère, il continua à vivre dans cette ville, s'occupant de travaux littéraires, jusqu'en 1693, qu'il fut appelé à La Haye, en qualité de pasteur-adjoint. Plus tard, en 1728, nous le retrouvons à Dordrecht. Cette même année, il demanda au magistrat d'être déchargé de ses fonctions, à cause de son grand âge et de ses infirmités, et sa requête lui fut accordée, le 15 nov. 1728. Il mourut quelques semaines après, à l'âge de 74 ans. C'était, dit Teissèdre-L'Ange dans ses Souvenirs, un homme érudit, loyal et ferme, un ministre plein d'une foi éclairée, d'une charité évangélique et d'un talent distingué. Huet laissa, entre autres enfants, de son mariage avec *Anne Lenfant*, fille de *Paul Lenfant*, pasteur à Châtillon-sur-Loire, et sœur du célèbre *Jacques Lenfant*, une fille, nommée Anne-Elisabeth, et un fils baptisé, le 2 mars 1698, dans l'église wallonne de La Haye, sous le nom de Théodore-François.

Gédéon Huet est surtout connu dans la littérature théologique par la lutte qu'il soutint contre *Jurieu* pour la défense du grand principe de la tolérance. Cette querelle s'engagea au sujet de sa réponse à une satire violente contre les Protestants, qui avait été publiée sous le voile de l'anonyme et que l'on attribuait à *Pélisson*. En voici le titre : *Lettre écrite de Suisse en Hollande pour suppléer au défaut de la réponse que l'on avait promis de donner à un certain ouvrage que M. Pellisson a publié sous le nom d'un nouveau-converti, touchant les récriminations qui y sont faittes aux Réformés des violences que les Catholiques employent pour la conversion de ceux qu'ils appellent hérétiques*, Dordrecht, Théod. Goris, 1690, in-12. Cette lettre, qui doit avoir été publiée avant 1690, quoiqu'on ne connaisse aucun exemplaire de la 1re édit., fut bientôt suivie d'une *Lettre écrite de Suisse en Hollande pour répondre à la seconde partie de l'ouvrage du prétendu nouveau-converti, touchant les réflexions qu'il y a fait sur ce qu'il appelle les guerres civiles des Protestans et la présente invasion de l'Angleterre*, Dord., 1690, in-12. C'est ce dernier écrit surtout qui émut la bile de *Jurieu*. Forcé de se défendre contre les attaques du fougueux ministre, Huet mit successivement au jour une *Apologie pour les vrais tolérans, où l'on fait voir avec la dernière évidence et d'une manière à convaincre les plus préoccupez, la pureté de leurs intentions et la vérité de leur dogme*, Dord., 1690, in-12, et une *Apologie pour l'apologiste des tolérans*, Dord., 1690, in-12. Mais tout cela ne servit de rien. Jurieu dénonça son collègue au synode de Leyde, en 1691, et le fit suspendre du ministère. C'est probablement à cette occasion que parut la *Lettre d'un des amis de M. Bayle aux amis de M. Jurieu*, lettre qui a été attribuée à G. Huet, nous ne savons sur quel fondement. En 1693, Gédéon Huet, pour prouver son orthodoxie, fit encore imprimer *L'unique moyen de parvenir au ciel, et le propitiatoire de la nouvelle alliance, ou Sermons sur Jean* VI, 14 *et Rom*. III, 24, *avec un avertissement*, La Haye, 1693, in-8°. A ces divers ouvrages, M. Dupuy-Montbrun ajoute des *Remontrances* et une *Instruction* publiées par Huet, en 1694, in-4°, toujours au sujet de sa querelle avec Jurieu.

Son fils Théodore, successivement pasteur à La Haye, en 1720 (où il eut avec son collègue *Saurin* une querelle dont nous parlerons ailleurs), puis à Amsterdam, en 1731, mourut dans cette

dernière ville à la fleur de son âge, en 1733. On a de lui trois recueils de sermons :

I. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte*, La Haye, P. Gosse et J. Néaulme, 1727, in-8°.

II. *Sermons sur divers textes de l'E. S.*, Amst., 1738, 3 vol. in-8°.

III. *Sermons sur les sections du catéchisme de Calvin*, Amst., 1762, 4 vol. in-8°. — Publ. par son fils aîné.

Théodore Huet avait épousé, vers 1720, *Claude-Susanne Louis*, qui l'avait rendu père de trois enfants. La destinée des deux derniers, Louis-Samuel et Pétronille-Jeanne, est inconnue. L'aîné Daniel-Théodore, né à La Haye, le 1er oct. 1724, suivit la carrière pastorale et desservit, depuis 1749, l'église de Flessingue. Appelé plus tard à Utrecht, il y mourut le 12 mai 1795. Outre le recueil de Sermons mentionné plus haut, il a publié :

I. *Lamentationum Jeremiæ paraphrasis poetica*, Traj. ad Rhen., 1770, in-4°.

II. *De Goddelykheid des Evangeliums afgeleid van deszelfs verborgenheden*, Utrecht, 1772, in-8°. — Trad. du français.

III. *Réflexions sur la nouvelle Apologie de Socrate par Eberhard*, Utrecht, 1774, in-8°; en holl., Utrecht, 1774, in-8°.

IV. *Sermons sur divers textes de l'E. S.*, Amst., 1797, 2 vol. in-8°.

De son mariage avec *Esther Joly*, célébré le 7 juin 1750, naquirent neuf enfants, dont deux fils, qui se consacrèrent au ministère évangélique, et une fille, mariée à un officier du nom de Bergman, et mère de Jean-Théodore Bergman, bibliothécaire de l'Académie de Leyde, théologien et philologue distingué, déjà connu par des ouvrages d'un grand mérite, qui a bien mérité du protestantisme français, en fondant, avec le concours du corps des églises wallonnes, une Bibliothèque wallonne, où seront rassemblées toutes les pièces concernant le Refuge, que le temps n'a pas encore anéanties.

1° L'aîné des fils, Samuel-Théodore, né à Flessingue, le 21 juillet 1759, devint pasteur dans sa ville natale, en 1784, et après l'incorporation de Flessingue à la France, il fut appelé à desservir l'église de Brielle, où il mourut, le 3 déc. 1826. Il avait épousé, en 1789, *Jacqueline-Adrienne Busken*, qui lui avait donné, entre autres enfants, Daniel-Théodore, pasteur à Rotterdam, dont nous aurons à parler plus bas, ainsi que de Conrad, son frère, et Pierre-Gédéon, docteur en médecine, qui habite aujourd'hui Leyde avec ses deux fils, Jacques-Adrien et Rodolphe-Henri-Jean.

A l'exception d'un discours prononcé, en 1825, dans une assemblée de la Société néerlandaise des missions (Rott., 1825, in-8°, en holland.), Samuel-Théodore Huet n'a rien publié ; mais son fils, Daniel-Théodore, est auteur de plusieurs volumes de sermons, sans parler d'un grand nombre de brochures, discours ou autres pièces de circonstance, aussi remarquables par la profondeur des pensées que par la lucidité de l'exposition. M. Du Puy-Montbrun cite, comme ses principales publications :

I. *Eerste en tweede viertal Leerredenen*, Rott., 1830 et 1836, in-8°; nouv. édit., 1839.

II. *Verhandeling over de duurzaamheid van het Protestantismus*, 1832. — Ouv. couronné par la Société de La Haye pour la défense de la religion chrétienne.

III. *Dotze sermons*, Rott., 1841, 8°.

IV. *Quatre sermons de circonstance*, Rott., 1848, in-8°.

Quant à Conrad Huet, second fils de Samuel-Théodore, il épousa sa cousine-germaine *Théodore-Esther* et en eut Conrad, aujourd'hui pasteur à Harlem, connu avantageusement par plusieurs traductions hollandaises, dont la plus importante est sans contredit celle du savant ouvrage de M. *Reuss*, Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique (Strasb., 1852, 2 vol. in-8°), ainsi que par d'excellents

articles de critique publ. dans la Revue théologique de Strasbourg.

II° Le fils cadet de Daniel-Théodore Huet naquit à Flessingue, en 1761, et reçut le nom de Pierre-Daniel. Pasteur à Harderwyk, puis à Harlem, il fut appelé, en 1795, à Amsterdam, où il mourut, le 13 août 1810, après y avoir exercé, pendant quinze années, son ministère de la manière la plus honorable. Il n'a laissé qu'un vol. de *Sermons* qui a été publié à Amst., 1813, in-8°. Cinq enfants naquirent de son mariage avec *Françoise-Esther L'Ange*, entre autres, Théodore-Esther, dont nous avons parlé plus haut. Resté veuf en 1805, il se remaria avec *Anna-Maria Titsingh*, et en eut encore un fils de grande espérance, qui fut mortellement blessé au combat de Behringen, dans la campagne de 1831 contre les Belges, et mourut à l'âge de 23 ans, le 12 sept. Le fils aîné de la famille, Pierre-Josué-Louis, vint au monde à Amsterdam, le 26 nov. 1799. Il fit ses études en théologie à l'Athénée d'Amsterdam, et prit, en 1824, le grade de docteur à l'université de Leyde, après avoir exercé pendant quelques mois les fonctions de prédicateur dans l'église wallonne de Rotterdam, en qualité de proposant. Il fut attaché, en 1824, à celle de Dordrecht; mais dès l'année suivante, il fut appelé à Amsterdam, où il mourut, le 12 nov. 1846, laissant la réputation d'un homme aussi distingué par sa science que par sa piété. On lui doit :

I. *Commentarius de græcæ tragœdiæ ratione et nobilissimâ Vondelii fabulâ* Gysbrecht van Aemstel *ad eam exactâ*, Traj. ad Rhen., 1821.—Ouv. couronné par l'Académie d'Utrecht.

II. *Specimen de antiquissimorum Dei cultorum, qui in Epistolâ ad Hebræos cap. XI memorantur, fide diversâ eâdemque unâ*, Lugd. Bat., 1824, in-8°. — Dissertation académique pour le doctorat.

P.-J.-Louis Huet a inséré, en outre, dans le Christelyk Maandschrift, journal des pasteurs d'Amsterdam, plusieurs dissertations d'un haut intérêt, entre autres sur Calvin, sur la révocation de l'édit de Nantes, sur les consolations contre la mort chez les Grecs, d'après Xénophon, sur l'ouvrage de Saint-Augustin De civitate Dei, etc. Enfin, M. le pasteur Mounier d'Amsterdam, qui a bien voulu prendre la peine de revoir cet article, nous apprend que, membre fort zélé et secrétaire de la Société biblique néerlandaise, il a rédigé, pendant plusieurs années, des rapports et autres écrits sur l'œuvre biblique, lesquels ont été imprimés dans les Annales de la Société.

Pierre-Josué-Louis Huet avait épousé, en 1825, *G.-P.-A. Ledeboer*, et en avait eu plusieurs enfants.

HUGUET (Félix), ministre du Dauphiné, écrivit contre *Piscator* un ouvrage latin qu'il fit imprimer à Genève sans l'agrément des pasteurs genevois et sans l'approbation des ministres de sa province. Le Synode national de La Rochelle (*Voy.* V, p. 114) ordonna la suppression de ce livre et fit écrire aux pasteurs de Genève pour les remercier d'en avoir arrêté le débit (*MSS. de Genève*, 197[ns], Cart. 1). Les ordres du synode ont été si bien exécutés, que l'ouvrage est devenu introuvable.

HUGUETAN (Jean-Antoine), libraire de Lyon, fils de *Jean* Huguetan, docteur en droit et conseiller du roi Gustave-Adolphe, mourut à Paris, en 1681, à l'âge d'environ 66 ans. Il avait eu, de son mariage avec *Marguerite Pérachon*, trois enfants dont le plus jeune, nommé Pierre, avait été présenté au baptême, en 1674, par l'avocat *Pierre Crotier Des Marets* et par *Marguerite Huguetan*, veuve d'*André Nadal* (*MSS. de Genève*, N° 69[b]). C'est sans doute son fils, Jean-Henri, qui passa en Hollande, à la révocation de l'édit de Nantes. Beaucoup d'autres libraires, entre autres *Gaylin*, de Lyon, qui s'établit à Amsterdam avec plus d'un million de fortune; son frère, de Paris, qui se fixa dans la même ville; *Acher*, *Chalmot*, *Néaulme*, *Desbordes*, *Changuion*, dont la famille s'est perpétuée

jusqu'à nos jours, ainsi que celle de *Luzac*, *Rey*, dont le nom est inséparable de celui de *Jean-Jacques Rousseau*, *Marchand*, etc., fondèrent dans les Provinces-Unies des librairies importantes; mais aucune n'acquit les proportions que Huguetan donna à la sienne. Il avait des comptoirs dans toute l'Europe et jusque dans la Turquie d'Asie. Il joignit, en outre, à son commerce de librairie un commerce de banque, qui prospéra tellement qu'il acquit une fortune colossale. Les uns disent qu'il promit à Louis XIV un prêt considérable; les autres, et cette version est beaucoup plus vraisemblable, accusent le grand roi d'avoir voulu le dépouiller, au moins en partie, du fruit de ses heureuses spéculations. Ce qui est certain, c'est qu'on l'attira en France, en lui promettant la restitution de ses biens, et que Pontchartrain lui fit souscrire des lettres de change pour plusieurs millions. Les mêmes écrivains, qui, se souvenant que Louis XIV avait pour principe que les biens des sujets appartiennent de droit au prince, le croient capable d'avoir conçu le dessein de ravir la fortune du riche réfugié, ajoutent que Huguetan révoqua par le même courrier les ordres donnés à ses correspondants et se hâta de fuir en Hollande, mais que le gouvernement français le fit enlever, et qu'il ne recouvra la liberté qu'à la frontière hollandaise, où un heureux hasard le fit reconnaître.

Huguetan, dit-on, épousa une fille naturelle du prince d'Orange et obtint le gouvernement de Vianen. Nous croirions plutôt qu'il s'agit d'un de ses fils. Quoi qu'il en soit, Huguetan se retira plus tard en Danemark, où il fonda une compagnie pour le commerce maritime, des manufactures de laine et de soie et une banque qui mérita la confiance publique. Frédéric IV érigea, en sa faveur, la terre de Guldensteen en comté. On affirme qu'il mourut vers 1750, à l'âge de 103 ans, du chagrin de n'avoir pu obtenir l'ordre de l'Eléphant. *La Baumelle*, qui le vit à Copenhague, raconte qu'il vivait de la manière la plus magnifique, et M. *Weiss*, dans son Hist. des Protestants réfugiés, qu'il soutint de ses dons la colonie de Fredericia, contribua à la fondation du temple et laissa un legs pour l'entretien du ministère. Ce dernier écrivain nous apprend encore qu'un de ses fils fut conseiller privé de Christiern VII.

Jean-Antoine Huguetan avait une sœur mariée à *N. Seignoret* ou *Seigneuret*, de Lyon, et un frère, nommé *Jean*, qui figure aussi dans le Registre des baptêmes de l'église réformée de cette ville. En 1674, il fit baptiser par *Graverol* sa fille ELISABETH, qui eut pour parrain *Martin Emery*, fondeur du roi, et pour marraine, *Elisabeth Gainon*. Jean Huguetan exerçait la profession d'avocat et s'est fait connaître dans la littérature par un *Voyage d'Italie curieux et nouveau*, Lyon, 1681, in-12.

HUGY (ABRAHAM), capitaine dans le régiment de Sparre, ne nous est connu que par un écrit du bénédictin dom Joseph de L'Isle, qui a publié sa Vie (Nancy, 1731, in-12) et raconté sa conversion. Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage, qui n'intéresse d'ailleurs que médiocrement la France protestante.

HUISSEAU (ISAAC D'), fils d'*Isaac*, ancien de l'église de Paris (1), fit ses études en théologie à Sedan, où il soutint, de 1628 à 1630, sous la présidence de *Du Moulin* et de *Rambours*, trois thèses qui ont été ins. dans les Thèses de Sedan : l'une *De angelis bonis et malis*, en deux parties (la seconde fut soutenue par *Jacques Rouveau*, de Paris); l'autre *De libero arbitrio*, et la troisième *De monarchiâ totius Ecclesiæ quæ statuitur in Petro constituta*, en trois parties (avec *Abraham Jacquelot* et *Luc Jansse*). Ses études terminées, il fut donné pour ministre à Saumur. « C'étoit, dit Benoît, un homme d'un génie peu élevé

(1) Sa famille était peut-être originaire d'Orléans, où nous trouvons, dès 1568, un *Laurent d'Huisseau*, marchand, qui professait le protestantisme (*MSS. de l'Ars.* Hist. 138).

et qui ne s'étoit pas acquis une réputation extraordinaire par ses prédications; mais on l'accusoit d'être un peu brouillon, imprudent, présomptueux et entêté. » Selon M. Weiss (Biogr. univ.), la célébrité dont il jouissait lui attira des envieux parmi ses confrères, et des plaintes furent présentées contre lui au consistoire de Saumur, en 1656. Nous ne savons sur quelle autorité s'appuie le rédacteur de la Biogr. univ., et comme nous n'avons pu nous procurer les *Plaintes contre M. d'Huisseau, ministre, présentées au consistoire de Saumur, le 21 avril* 1656, in-4°, ni trouver dans les actes des assemblées ecclésiastiques l'énonciation précise du motif de ces accusations, nous nous bornerons à dire qu'elles parurent assez bien fondées, non seulement au consistoire, mais à plusieurs synodes provinciaux, pour frapper l'inculpé de destitution. D'Huisseau en appela au Synode national de Loudun, devant lequel il se présenta accompagné de *Haumont*, *Benoît* et *Favre*, qui, au nom de plusieurs chefs de famille, demandèrent qu'il fût rétabli dans son ministère. D'un autre côté, *Amyraut*, qu'on regrette de voir mêlé à ces intrigues, *Druet* et *Goyer*, docteur en médecine et conseiller de l'université, réclamèrent, au nom du consistoire, la confirmation de la sentence rendue contre D'Huisseau, et leur requête fut appuyée par les députés de la province. Mais le synode national blâma la partialité du consistoire, et tout en témoignant le regret que le pasteur déposé eût publié une brochure sur ce différend, renvoya avec honneur d'Huisseau à son église pour s'y acquitter de ses devoirs autant que ses forces et ses infirmités le lui permettraient. En même temps, il leva la suspension de la table du Seigneur prononcée contre *Niotte*, *Haumont*, *Beaujardin*, *Benoît*, *Bouchereau*, c'est-à-dire contre les principaux partisans du ministre; rétablit dans leurs charges d'anciens *Niotte* et *Périlleau*; valida l'élection des anciens *Druet*, *Pellet* et *Dortonne*; censura avec la dernière rigueur les écrits injurieux et calomnieux qui avaient été publiés de part et d'autre, comme la *Lettre d'un provincial*, les *Pièces authentiques et décisions à qui doivent être imputez les troubles de l'église réformée de Saumur* (Saumur, 1669, in-4°), etc., et ordonna enfin que tous se donneraient la main de réconciliation.

Quelques années après, d'Huisseau, qui partageait les sentiments des Latitudinaires, ne craignit pas de les exprimer dans son livre de *La réunion du christianisme*, et souleva ainsi contre lui une tempête bien autrement violente. Il s'y prononçait pour une tolérance à peu près universelle, dont il n'excluait pas même les Sociniens, s'écrie avec horreur un calviniste rigide; aussi l'accusa-t-on de détruire la foi aux principaux mystères du christianisme. Les moins emportés se contentèrent de lui reprocher d'avoir choisi, pour mettre au jour son livre, un moment où la Cour et le clergé ne rêvaient que réunion et faisaient les plus grands efforts pour y porter les Réformés. On ne manqua pas de rappeler, à cette occasion, qu'il avait été exempté de la taille, en 1660, faveur que d'*Hervilly*, ministre de Picardie, avait obtenue, en 1647, pour prix de sa conversion; mais ses amis répondirent que son collègue *Du Sou* et le ministre de Montoire, *Labat*, se trouvaient dans le même cas que lui, et que, par conséquent, on ne pouvait sans injustice le soupçonner de connivence avec le clergé catholique pour ce seul fait. Il suffisait, selon nous, de renvoyer à son livre, dont nous donnerons plus bas l'analyse. Mais, on ne le sait que trop, la passion aveugle. Le synode de l'Anjou déposa d'Huisseau; « très-bien, dit Bossuet, selon les principes de l'Église catholique, mais très-mal, selon les principes de la Réforme. » D'Huisseau se retira, dit-on, en Angleterre où il fut rétabli dans le ministère sans être obligé de se rétracter. Nous trou-

vons, en effet, un d'Huisseau ministre à Southampton en 1687; mais nous n'oserions décider si c'est de l'ancien pasteur de Saumur qu'il s'agit, ou bien de son fils Isaac, immatriculé à l'académie de Genève en 1665, et ce qui nous confirme dans nos doutes, c'est que nous voyons Isaac d'Huisseau assister encore, en 1683, au synode de la Touraine tenu à Sorges. D'Huisseau a publié :

I. *La discipline des églises réformées de France, avec un recueil des observations et questions sur la pluspart des articles d'icelle, tiré des actes des synodes nationaux*, sans nom de lieu, 1650, in-4°; Saumur, 1657, in-4°; nouv. édit. revue et augm., Gen. et Saumur, 1666, in-4°; Paris, 1667, in-4°; 1669, in-12; nouv. édit., sous ce titre : *La discipline des églises réformées de France ou l'ordre par lequel elles sont conduites et gouvernées*, Bionne près d'Orléans, 1675, in-12. La dernière édit., que nous connaissions, est celle d'Amst., 1710, in-4°.

II. *La réunion du christianisme ou la manière de rejoindre tous les Chrétiens sous une seule confession de foy*, Saumur, René Pean, 1670, in-12. — Cet ouvrage, extrêmement rare, est divisé en trois parties. La 1re traite de la division qui existe entre les Chrétiens et en fait ressortir les suites funestes. Dans la 2me, l'auteur, recherchant les causes de cette division, l'attribue principalement à la vanité et à l'orgueil des hommes qui n'ont pas voulu s'accommoder d'une religion aussi simple que la chrétienne et en ont altéré la simplicité primitive dans l'intérêt de leurs passions. Dans la 3me, d'Huisseau indique les moyens propres, selon lui, à réunir tous les Chrétiens en une seule communion. Ils sont au nombre de quatre : 1° se dépouiller de tous préjugés, se dégager de tous intérêts personnels, ne se proposer que la gloire de Dieu ; 2° prendre pour guide une lumière reconnue par tous les Chrétiens ; 3° distinguer avec soin la doctrine de ce qui ne regarde que le gouvernement de l'Eglise, ses rites, ses cérémonies ; 4° distinguer entre ce que l'Eglise nous propose comme doctrine salutaire et ce qu'elle nous donne comme histoire du passé ou prédiction de l'avenir ; en d'autres termes, distinguer entre la foi sanctifiante et la foi historique. Dans notre opinion, le premier moyen suffirait seul pour atteindre le but, et d'Huisseau aurait pu se contenter de le recommander. Ce livre, comme nous l'avons dit, fit grand bruit. *Jurieu* et *La Bastide*, ancien de l'église de Paris, le réfutèrent. A la brochure du dernier, qui parut sous le titre : *Remarques sur un livre intitulé* La Réunion du Christianisme (1670, in-12), d'Huisseau répondit, selon Barbier, par des *Remarques sur les* Remarques, etc., 1670, in-12. Aucun autre bibliographe ne cite cet opuscule. Nous avons eu entre les mains la réponse de d'Huisseau à Jurieu; en voici le titre :

III. *Réponse au livre intitulé* Examen du livre de la réunion du christianisme, Paris, 1671, in-8°.

IV. *Recueil de ce qui s'est passé au synode d'Anjou, tenu à Saumur, en* 1670, sans nom de lieu, 1671, 8°.

HUMBERT (Abraham), major des armées du roi de Prusse, membre de l'Académie royale des sciences et du Conseil français, naquit à Berlin, au mois d'avril 1689, d'une famille originaire de Metz, à laquelle appartenait aussi, selon toute vraisemblance, *Moïse Humbert*, inscrit, en 1707, parmi les étudiants de Genève, et dernier pasteur de l'église française de Dessau, qu'il quitta, en 1744, pour aller desservir celle d'Angermünde (1).

Humbert se voua, dès son enfance, à la carrière des armes. Il s'appliqua donc spécialement aux mathématiques qu'il

(1) Moïse Humbert fut aussi un des collaborateurs de la Nouvelle Biblioth. germanique. Au nombre des articles qu'il y a publiés, presque tous de critique littéraire, nous citerons la *Lettre où il donne une explication de Matt.* V, 3 (Tom. II).

étudia sous *Philippe Naudé*. Dès 1708, il entra dans une compagnie de cadets au service de Hollande. Après la campagne, il retourna à Berlin avec l'intention de se perfectionner dans les sciences qui touchent au métier de la guerre. Il entra ensuite comme enseigne dans un régiment de dragons saxons, et fit la campagne de Poméranie où il paya de sa personne, jusqu'au mois de déc. 1711, qu'il fut fait prisonnier au combat de Gadebusch et conduit à Wismar. Tout le temps de sa détention fut consacré par lui à l'étude. Rendu à la liberté par suite d'un échange, il rejoignit son régiment qu'il suivit en Pologne, et il assista à la bataille de Sendomir. Devenu lieutenant après sept années de services, il demanda son congé et offrit son épée au roi de Prusse, qui l'agrégea, en 1719, au corps des ingénieurs avec le grade de capitaine. Ses talents ne tardèrent pas à le faire remarquer. Il fut chargé de diriger les travaux des fortifications de Memel et de Stettin. C'est dans cette dernière ville qu'il se lia avec *Mauclerc*, prédicateur de la cour et un des collaborateurs de la Bibliothèque germanique, qui lui ouvrit les abords de la carrière littéraire, et ne dédaigna pas, Humbert maniant le compas et l'épée mieux que la plume, de revoir ses premiers travaux et d'en rendre le style supportable à la lecture. Les articles qui sont signés de son nom, tant dans la Bibliothèque germanique que dans le Journal de Berlin, roulent presque tous sur la géographie, science pour laquelle il avait une prédilection marquée. Nous citerons, entre autres, ses *Mémoires critiques de géographie*, ses *Lettres sur les cartes géographiques*, sa *Lettre à M. de Camas sur les principales cartes de géographie propres à composer un atlas d'Allemagne*, etc., ins. dans la Nouvelle Bibliothèque germanique; son *Essai sur l'état présent de la géographie*, publ. dans le Journal de Berlin (1741), ainsi que sa *Lettre à M. de Rohwedel contenant diverses réflexions sur les moyens de rendre un Etat florissant*, laquelle a eu les honneurs de la traduction et a été reproduite dans les Berlin. Nachrichten.

En 1737, Humbert fut élevé au grade de major et envoyé à Custrin, où il resta jusqu'à l'avénement au trône de Frédéric-le-Grand. Rappelé à Berlin, il fut chargé par le nouveau roi d'enseigner les mathématiques à ses deux jeunes frères. Le Conseil français, qui fut formé ou plutôt restauré bientôt après, l'admit dans son sein, et l'Académie le reçut au nombre de ses membres lors de son renouvellement. Depuis cette époque, les années se succédèrent sans amener de changement dans sa position. Une courte maladie l'enleva, le 12 janv. 1761. De son mariage avec *Amélie-Jeanne Baltzer*, fille du prédicateur de la cour à Mittau, qu'il avait épousée en 1709, étaient nés trois enfants : deux fils, l'un mort jeune à Custrin, l'autre, capitaine de grenadiers dans le régiment du prince de Prusse, et une fille, dont le sort est ignoré.

Voici la liste des ouvrages de Humbert :

I. *Lettres d'un officier ingénieur sur quelques sujets de fortification et de géométrie pratique*, Berlin, 1734, in-4°, avec figg.

II. *Réflexions sur un écrit de M. le capitaine Glaser*, Stettin, 1737, in-4°. — Il repousse le reproche de plagiat que cet ingénieur saxon lui avait adressé.

III. *Lettres politiques, historiques et galantes*, Amst., 1741-43, 2 part. in-12.

IV. *Lettre à M. Rohwedel sur les moïens de faire fleurir les arts et les sciences*, Berlin, 1741, in-12. — Réimp. de l'art. publié dans le Journal de Berlin.

V. *Vauban vom dem Angriffe und der Vertheidigung der Festungen*, trad. du franç. par ordre du roi et accomp. de quelques notes, Berlin, 1744-45, 2 vol. in-4°.

VI. *Ouvrages divers sur les belles-*

lettres, l'architecture civile et militaire, les méchaniques et la géométrie, Berlin, 1747, in-8°.

VII. *Traité des siéges pour servir de supplément à l'attaque et à la défense des places de M. de Vauban*, Berlin, 1747, in-8°; trad. en allem., Postdam, 1747, in-8°.

VIII. *Nouveau traité de nivellement*, Berlin, 1750, in-8°.

IX. *Abrégé historique de l'origine et des progrez de la gravure et des estampes en bois et en taille-douce*, Berlin, 1752, in-8°.

X. *L'art du génie pour l'instruction des gens de guerre*, Berlin, 1755, in-8°; trad. en allem., Bernburg, 1756, in-8°. — Manuel destiné aux officiers du génie. L'auteur s'y montre aussi clair et judicieux qu'instruit. Il n'en a paru qu'un volume.

XI. *Hommes illustres dans les beaux-arts*. — Cet ouv., resté msc., fut trad. après la mort de Humbert et publ. par Heinecke, dans les Nachrichten von Künstlern, sous ce titre : *Nachrichten von verschiedenen Künstlern, welche von Zeiten Fried. Wilhelm des Grossen in Berlin gelebt und gearbeitet haben*.

HUMBERT (Philibert), de Dijon, fugitif pour cause de religion, fut reçu bourgeois à Genève, en 1563, et entra dans le conseil des CC, en 1590. Il mourut, en 1616, âgé d'environ 80 ans, et laissa onze enfants de son mariage avec *Anne Picot*, fille, sans doute, de *Nicolas Picot*, de Noyon, en Picardie, reçu bourgeois en 1547, savoir : 1° Jean, qui suit; — 2° Judith, femme de Samuel Boucher; — 3° Marthe, alliée à Jean Revilliod; — 4° Jacques, qui fit souche; — 5° David, chef d'une troisième branche; — 6° Philibert, du CC, en 1633, qui en fonda une quatrième, éteinte dès la seconde génération; — 7° Anne, femme de *David Gras*; — 8° Marie, épouse d'*Abraham Guignoiseau*, d'une famille originaire d'Orléans; — 9° Elisabeth, alliée à *Jacob Bigot*, de Romorantin, reçu bourgeois en 1581; — 10° Madelaine, femme d'Aimé Gallatin; — 11° Jeanne.

I. Jean Humbert, né en 1575, du CC, en 1614, conseiller d'Etat, en 1630, et mort en 1647, se montra, comme son frère David, un zélé patriote dans les circonstances difficiles que Genève eut à traverser. Il n'eut pas d'enfants de sa première femme *Anne Offredi*; mais la seconde, *Marthe Bonnet*, sœur du célèbre *Théophile Bonnet*, lui en donna trois : 1° Gabriel, qui suit; — 2° Anne, épouse du syndic Jacob Andrion; — 3° Isaac, du CC, en 1652, qui mourut sans postérité, en 1655.

Gabriel, né en 1613, du CC, en 1637, puis du LX, mort en 1680, épousa *Michée Roset*, dont il eut : 1° Michel, qui suit; — 2° Marthe, femme de *Marc-Conrad Sarrasin*, sieur de La Pierre-Durette, conseiller au parlement de Grenoble.

Michel, docteur en droit, du CC, en 1665, avocat au parlement de Grenoble, en 1672, juge des terres de Saint-Victor et Chapitre, en 1674, conseiller secrétaire d'État, en 1677, mourut en 1703, ne laissant que deux filles de son union avec *Anne-Marie Saladin*. L'aînée, Marthe, épousa *Charles Lullin*, sieur de Châteauvieux, et la cadette, Christine, s'unit à *Vincent Sarrasin*.

II. Jacques Humbert, né en 1580, du CC, en 1631, prit pour femme, en 1605, *Françoise Stoer*; puis en 1616, *Sara Offredi*. Du premier lit naquirent Marie et Anne; du second, Jean, qui n'eut pas d'enfants de *Marie Guérin*, Sara, femme de Pierre Blondel, et Jean-Jacques, né en 1630, qui laissa de son mariage avec *Judith Marcet*, un fils, Jean-Jacques, mort sans enfants de *Sara Girard-des-Bergeries*, et une fille, Marie, alliée à Gédéon de Carro.

III. David Humbert, né en 1588, du CC, en 1616, auditeur, en 1629, mourut en 1638. Resté veuf de *Claudine Brun*, il se remaria, en 1615, avec *Marie Stoer*, dont il eut : 1° Anne, femme de Louis Galiffe; — 2° Samuel,

qui suit; — 3° Marie, alliée à Esaïe Gautier; — 4° David, né le 26 juin 1630, ministre de Chauny, Coucy et La Fère, puis d'une église dans les environs de Mantes, qui ne laissa pas d'enfants de sa femme *Marie Crespin*, fille du conseiller *Jacques Crespin*; — 5° Léonard, tige d'un nouveau rameau; — 6° François, ministre, né en 1635 et mort en 1673; — 7° Marthe, femme du capitaine Pierre Dufour.

Samuel, né le 20 août 1625, du CC, en 1652, auditeur, en 1663, conseiller, en 1666, secrétaire d'Etat, en 1669, a laissé en msc. un *Journal* de ce qui s'est passé de son temps à Genève. Il mourut en 1671, après avoir été marié deux fois, en premières noces avec *Marie Chabrey*, fille du recteur de l'académie; en secondes, avec *Madelaine de La Maisonneuve*. Marie Chabrey le rendit père de trois filles, nommées Anne-Marie, Marie et Madelaine. De son second mariage naquirent Gabriel, Françoise-Lucrèce et Esther, femme d'*Etienne Bordier*.

Gabriel, docteur en droit, naquit le 3 janv. 1666. Il entra, en 1693, dans le conseil des CC, et devint auditeur en 1696. Sa femme *Elisabeth Sarrasin*, qu'il avait épousée en 1692, lui donna quatre enfants : 1° François, avocat, du CC, en 1728, auditeur, en 1736, conseiller, en 1739, secrétaire d'Etat, en 1743, mort sans postérité, en 1752; — 2° Françoise-Lucrèce; — 3° Esther; — 4° Marie-Madelaine, femme d'*Ezéchiel Lullin*.

IV. Léonard Humbert, né le 28 mai 1633, vint s'établir à Saint-Quentin, en 1664; mais au bout de quelques années, il retourna à Genève et entra dans le conseil des CC, en 1677. L'année suivante, il épousa *Elisabeth Huguetan*, fille de *Jean Huguetan*, de Lyon, docteur en droit et conseiller du roi Gustave-Adolphe. En 1681, il fut nommé auditeur, et il mourut en 1696. M. Galiffe, qui nous a fourni ces détails généalogiques, ne nous apprend rien touchant la destinée de ses trois enfants, qu'il nomme Gabriel, Pierre et Susanne.

HUMMEL (N.), bourgeois de Strasbourg, avait acquis une fortune honnête dans le commerce. Sur la fin de ses jours, il se retira dans une terre qu'il avait achetée au village de Kittolsheim, près de Haguenau, avec l'espoir d'y passer en paix les dernières années de sa vie, mais il avait compté sans le fanatisme du clergé romain. Les habitants du village, tous bons catholiques, s'alarmèrent des dangers que la présence d'une famille hérétique faisait courir à la religion catholique, apostolique et romaine, « qui s'était maintenue sans altération et sans mélange. » Dans une requête qu'ils envoyèrent au Conseil d'Alsace, ils représentèrent qu'Hummel était le premier qui eût osé tenter une entreprise d'une aussi dangereuse conséquence. « Il réside habituellement, disaient-ils, depuis près d'un an à Kittolsheim, il y tient des domestiques et un censier qui a femme, enfants, valets et servantes tous luthériens; en un mot, c'est une colonie formée, dont il est le chef et qui paraît être d'autant plus fixe, qu'il a abandonné à son gendre son commerce de ville et acquis un banc dans l'église de Wintzenheim. Un établissement de cette nature mérite toute l'attention du Conseil par les conséquences auxquelles il tire. Si d'autres propriétaires luthériens imitaient l'exemple de Hummel, on verrait bientôt les communautés catholiques inondées de familles protestantes. » Selon nous, c'eût été le plus grand bonheur qui pût leur arriver; car en Alsace, comme ailleurs, ce ne sont pas les communes catholiques qui se disinguent par l'activité industrielle et agricole, non plus que par la moralité. Le Conseil n'en jugea pas ainsi; mais comme le traité de Westphalie garantissait le libre exercice de la religion protestante, il déclara le cas grave et en référa au gouvernement. Le 24 fév. 1762, le duc de Choiseul répondit : « Le roi n'a pu voir qu'avec satisfaction la circonspection du Conseil supé-

rieur d'Alsace d'attendre ses ordres... S. M. s'est fait rendre compte des circonstances, et elle juge que rien ne peut empêcher son procureur-général et le Conseil supérieur d'Alsace d'aller en avant. » Le Conseil alla donc en avant, et fit défense à Hummel de fixer son domicile à Kittolsheim et d'y tenir des censiers, domestiques ou autres personnes à demeure fixe; ordonna que tant lui que ses domestiques et censiers, ensemble leur famille luthérienne, vuideraient le lieu dans huitaine; toutefois il voulut bien permettre à Hummel d'aller à Kittolsheim toutes et quantes fois ses affaires le requerraient. Ainsi expulsé de sa demeure, le pauvre Hummel dut encore payer les frais du procès.

HUNAUT (Pierre), baron de Lanta, premier capitoul de Toulouse en 1562. Les Protestants de cette ville ayant pris la résolution de s'y rendre les maîtres, Lanta alla trouver *Condé* à Orléans pour le prier d'appuyer l'insurrection, et l'ordre fut donné, en conséquence, à *Arpajon* de se porter sur Toulouse avec les troupes qu'il commandait. Lanta était brave, hardi; mais sa légèreté naturelle le rendait peu propre à remplir une mission de cette nature. Sans songer que la moindre indiscrétion pouvait faire échouer l'entreprise, il avoua le but de son voyage à un gentilhomme catholique qui se hâta de prévenir Montluc, et l'actif capitaine prit sur-le-champ les mesures nécessaires pour arrêter la marche d'Arpajon (*Voy.* I, p. 151). Décrété de prise de corps, même avant son retour à Toulouse, Lanta n'osa y rentrer; ce fut seulement, lorsque la lutte fut engagée, qu'il parvint à s'y introduire avec quelque renfort. L'insurrection vaincue, il eut le bonheur d'échapper au parlement qui l'avait déposé et qui le condamna par contumace à être pendu avec tous ses collègues, sauf *Mandinelli*. Un arrêt du Conseil les rétablit, en 1563, non pas dans leurs fonctions de capitouls, l'année de leur magistrature étant expirée, mais dans le droit d'être réélus et d'assister aux assemblées publiques.

HURAULT (Robert), sieur de Bélesbat, fils aîné de Nicolas Hurault, sieur de Boistaillé, et d'Anne Maillard, conseiller au Grand-Conseil, en 1554, maître des requêtes, en 1560, puis chancelier de Marguerite de France, duchesse de Savoie, laissa huit enfants de son mariage avec *Madelaine de L'Hôpital*, fille unique du célèbre chancelier *Michel de L'Hôpital* et de *Marie Morin*, savoir : 1° Charles, sieur de Bélesbat, tué au siége de Chartres, en 1591; — 2° Michel, sieur de Bélesbat et Du Fay, qui suit. — 3° Robert, baron d'Auneux, mort en 1625 (1), laissant d'*Espérance Perrot*, sa femme, Philippe, sieur de Vignay, André, baron d'Auneux, et Idoine ou *Jeanne*, femme, en 1624, de *Paul Dorte*, sieur de La Falaise près de Sedan; — 4° Paul, d'abord maître des requêtes et zélé huguenot jusqu'à ce qu'il se fût aperçu que la religion lui fermerait à jamais la porte des honneurs auxquels il aspirait. Il abjura donc, et son ambition s'en applaudit, lorsqu'il fut nommé, en 1595, archevêque d'Aix, honneur dont son éloquence et son érudition le rendaient d'ailleurs très-digne. Comme tous les néophytes, il devint l'ennemi acharné de la religion qu'il avait abandonnée. Henri IV, qui le connaissait, disait que s'il y eût eu des évêchés dans l'Eglise protestante, Paul Hurault aurait été évêque d'Ablon, et non archevêque d'Aix: — 5° Jean, sieur de Gommerville, mort sans avoir eu d'enfants de *Louise d'Allonville*; — 6° François, sieur de Vinay, mort jeune; — 7° Marguerite, femme de *Jean Gontaut-Biron*, sieur de Salagnac, qui se convertit et travailla à la conversion de son mari; — 8° Marie, femme de *Louis de La Rivière*, sieur de Cheny.

Michel Hurault de L'Hôpital fut élevé par son grand-père le chancelier, qui

(1) La même année, un Belesbat fut tué, selon le Mercure, dans l'île de Rhé. Il nous semble impossible d'admettre qu'il s'agisse du même personnage.

lui légua sa bibliothèque. C'était, dit de Thou, un jeune homme d'un esprit élevé et très-cultivé. Après avoir rempli, pendant quelques années, la charge de conseiller au parlement de Paris, il fut nommé maître des requêtes; mais, las enfin des faiblesses du gouvernement, il passa au service du roi de Navarre qui l'envoya, en 1588, en Angleterre, en Hollande et en Allemagne avec le titre d'ambassadeur, et qui, pour le récompenser de ses services, lui donna le gouvernement de Quillebœuf et le fit chancelier de Navarre. C'est en cette dernière qualité qu'après l'avènement au trône de Henri IV, il fut chargé de casser les chambres de justice établies par ce prince lui-même lorsqu'il n'était que roi de Navarre. Michel Hurault ne se prêta pas de moins bonne grâce aux projets de réunion des deux Églises, et cependant, s'il faut en croire L'Etoile, il était «fort entier en sa religion;» il est vrai que le chroniqueur ajoute qu'il était rempli de trop de présomption et d'ambition. Au reste, malgré les importants services qu'il rendit à Henri IV, il ressentit, comme presque tous ses coreligionnaires, l'ingratitude du roi de France, qui, cédant aux exigences de ses nouveaux alliés, lui ôta le gouvernement de Quillebœuf, et le donna à Bellegarde, sans lui accorder aucun dédommagement pour les grandes dépenses que lui avait causées la réparation des fortifications. Hurault en éprouva un chagrin si violent qu'il en mourut, au mois de juin 1592. Il avait épousé *Olympe Du Faur*, fille du seigneur de Pibrac, qui lui avait donné trois enfants : une fille, nommée Madelaine, morte jeune, et deux fils, dont l'aîné, Pierre, fut conseiller au Grand-Conseil, en 1605, et le cadet, Guy, archevêque d'Aix, en 1618.

Michel Hurault a laissé quelques pamphlets, qui, sans mériter la réputation de la Satire Ménippée, sont remarquables pourtant par la vivacité et la vigueur du style, non moins que par la sûreté du coup d'œil politique et l'énergie du patriotisme de l'auteur.

I. *Excellent et libre discours sur l'état présent de la France, qui contient ce qui s'est passé depuis l'an* 1585 *jusqu'en* 1588, sans nom de lieu, 1588, in-8°; réimp. plusieurs fois, et entre autres, dans les Quatre discours excellens sur l'état présent de la France (1593, in-12); dans le Recueil des excellens et libres discours sur l'état présent de la France (1606, 2 vol. in-12); dans l'édit. de 1726 de la Satire Ménippée, et dans le T. III des Mémoires de la Ligue (édit. de Londres).—C'est une réponse pleine d'esprit, d'impartialité et de jugement aux lettres écrites par le duc de Guise après la journée des Barricades. L'auteur commence par tracer un portrait frappant de vérité des différents souverains de l'Europe; puis arrivant à la France, il caractérise parfaitement les partis qui la divisaient : celui des Guise, le plus nombreux et le plus puissant en apparence; celui du roi, le plus faible, mais le plus légitime; celui du roi de Navarre, le plus fort en réalité et le plus sûr. Le duc de Guise est peint de main de maître et ses projets dévoilés avec une rare sagacité. Le portrait de Henri III est flatté; mais sa politique est jugée admirablement. Le parallèle entre Guise et le roi de Navarre, qui par sa position ne voulait et ne pouvait vouloir que la paix, est bien tracé, et le jugement porté sur Catherine de Médicis nous semble fort juste. Après avoir examiné les motifs qui portaient le roi d'Espagne à soutenir la Ligue, l'auteur, s'élevant à des considérations plus hautes, jette un regard sur la situation du parti catholique et du parti protestant en Europe. Sous la force apparente du premier, il en fait voir la faiblesse réelle, et il conclut que l'intérêt bien entendu de Henri III est de faire la paix avec les Huguenots et d'anéantir la Ligue.

II. *Anti-Sixtus*; [accedit] *Sixti V de Henrici III morte sermo Romæ in consistorio patrum habitus* 11 *sept.* 1589, sans nom de lieu, 1590, in-8°.

III. *Discours sur l'état de France, contenant l'histoire de ce qui est ad-*

venu depuis 1588 *jusqu'en* 1591, sans nom de lieu, 1591, in-8°; réimp. dans les Quatre discours excellens et dans le Recueil des excellens et libres discours.

III. *L'Anti-Espagnol ou Exhortation de ceux de Paris qui ne se veulent faire espagnols, à tous François de se remettre en l'obéissance de Henri IV*, sans nom de lieu, 1593, in-12; 1595, in-8°; réimp. dans les Quatre discours excellens, dans le Recueil des excellens et libres discours, et dans le T. IV des Mémoires de la Ligue. — Ce pamphlet offre les qualités des autres; seulement la haine de l'auteur pour l'Espagne l'a rendu injuste envers les Espagnols qui se sont montrés trop souvent cruels et avares, mais jamais lâches. S'il faut en croire Arnauld d'Andilly, l'auteur de l'Anti-Espagnol serait son père *Antoine Arnauld*.

A une famille différente appartenait *Louis Hurault*, sieur de Villeluisant, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, qui fut assassiné dans le château de Lussay, le 15 juin 1589. Sa femme, *Judith de Chauvigny-Boisfront*, ne lui avait donné que deux filles : Louise, femme de *N. Pallot*, et Judith, mariée à *N. Le Prince*, sieur de La Bretonnière. Après l'assassinat de son époux, elle se remaria avec *Jean de Madaillan*, sieur de Montataire.

HURLES (Jean de), lieutenant particulier en la prévoté de Troyes, fut, en 1562, décrété de prise de corps, comme huguenot, ainsi que cinq conseillers au présidial, l'avocat du roi et environ cinquante-cinq habitants de la ville; heureusement la plupart avaient pris les devants et s'étaient sauvés, en sorte que le parlement de Paris dut, faute de mieux, se contenter de confisquer leurs biens. Jean de Hurles cependant ne se cacha pas si bien que sa retraite ne fût découverte. Amené à Paris, il fut condamné à cent livres d'amende seulement, et le parlement le rétablit dans sa charge. Ravi d'en être quitte à si bon marché, il retourna à Troyes, le 31 janv. 1563; mais à peine fut-il entré dans sa maison que le maire lui fit signifier l'ordre de sortir sur-le-champ de la ville. Il obéit promptement, et dès qu'il eut franchi les portes, il tomba sous les coups d'assassins apostés. « Menez-le dehors, » était, raconte Crespin, « un mot du guet pour tuer hors de la ville ceux de la Religion. »

HURON (Pierre), ministre de Riez. Huron avait été député par la Provence à plusieurs synodes nationaux ou assemblées politiques, entre autres à celle de La Rochelle (en 1616) qui l'avait employé à la négociation de la paix; mais cet honneur lui avait coûté fort cher, et il réclamait inutilement aux églises de sa province le remboursement de ses dépenses. Les consistoires faisaient la sourde oreille, en sorte que, se lassant à la fin, il quitta son église, en 1620, et se retira dans le Dauphiné. C'était violer la Discipline, et il aggrava ses torts en cherchant par des moyens peu loyaux à se faire nommer pasteur de Die. Le synode du Dauphiné lui fit défense d'exercer son ministère dans la province. Huron en appela au Synode national de Charenton (1623), lequel considérant « qu'il étoit convaincu d'avoir quitté son église pour un sujet fort léger, et d'avoir fait des brigues pour être établi dans l'église de Die, et d'avoir fomenté des divisions dans l'église de M. *Martinet*, à l'expulsion duquel il avait eu la meilleure part; d'avoir consenti à plusieurs actions irrégulières, d'avoir été complice de la rébellion de plusieurs membres de ladite église, au grand mépris du consistoire et des décrets de plusieurs synodes ecclésiastiques, d'avoir tenu des conventicules et des assemblées privées, publié des jeûnes et des jours de prière; d'avoir écrit des livres contraires à l'analogie de la foi et à la saine doctrine [nous n'en avons trouvé aucune trace], et d'avoir fait plusieurs choses contraires à l'ordre et à la discipline établie dans les églises de Dieu, et qui ne convenoient nullement avec la vocation honorable du sacré ministère, » le synode,

disons-nous, le suspendit pour trois mois, tout en lui permettant d'aller exercer ses fonctions dans une autre province. L'église de Mirambeau le fit demander immédiatement pour pasteur par un de ses anciens, nommé *Thomas*; mais il n'accepta pas cette vocation, il donna la préférence à l'église de Turenne. En 1626, le Synode national de Castres, attendu le bon témoignage qui lui était rendu par l'église qu'il desservait, raya la censure prononcée contre lui par le Synode de Charenton.

Dans une lettre qu'il écrivit, cette même année, au sénat de Genève, pour lui recommander *François Barraban*, consul d'une petite ville de la Marche, qui était obligé de fuir, parce que, attaqué dans sa maison par des fanatiques, il en avait tué un d'un coup de feu (*Arch. de Genève*, N° 2802), Huron prend le titre de citoyen de Genève. Dans la liste des étrangers reçus bourgeois, nous trouvons effectivement, sous la date de 1581, *Pierre Huron*, apothicaire de Châteauneuf, dont notre ministre était le fils, selon toute vraisemblance. Il paraît aussi que Huron laissa des descendants. En 1665, un des anciens de l'église de Turenne portait ce nom.

HUSSON (François), apothicaire, fugitif de Blois pour la Parole de Dieu, en 1544, arriva à Rouen, où son premier soin fut d'aller, dès le lendemain matin, semer au Palais de petits livres de polémique. C'était un enthousiaste qui cherchait le martyre, et le martyre ne se fit pas attendre. La Cour, indignée d'une semblable audace, mit ses archers sur les traces du coupable qu'on atteignit à mi-chemin de Dieppe, où il se rendait, avoua-t-il sans détour, « pour faire le semblable. » Dès la semaine suivante, il fut condamné à l'amende honorable et au bûcher. Traîné sur une charrette devant l'église cathédrale pour accomplir la première partie de la sentence, il ne voulut absolument point se prêter à la cérémonie et jeta la torche qu'on lui avait mise entre les mains, irrévérence dont on le punit sur-le-champ en lui coupant la langue. Puis tout sanglant, on le mena sur le Marché aux veaux, où il dut subir un long sermon d'un docteur de Sorbonne, qui termina sa harangue en le traitant de damné et de possédé du diable; après quoi on le suspendit en l'air, les mains et les pieds liés derrière le dos, et on alluma au-dessous de lui un grand feu. Il finit par expirer dans cet atroce supplice. « Au partir de ce spectacle, on oyoit diverses sentences et opinions du peuple. Aucuns disoyent qu'il avoit le diable au corps : les autres maintenoyent du contraire, alléguans que si ainsi eust esté, il se fust désespéré, d'autant que la fin où le diable meine, c'est à désespoir; or avoit-il tousiours eu les yeux dressez au ciel. »

I.

ICARD (Charles), fils de *David* Icard, marchand de Saint-Hippolyte, et d'*Anne Lafoux*, naquit dans cette ville, au mois de février 1636. Consacré par son père au ministère évangélique dès son enfance, il commença ses études au collége d'Anduze, et alla les continuer à Orange, puis à Nismes, où il fit sa philosophie et suivit même quelques cours de théologie. En 1655, il fut envoyé à Genève pour y terminer ses études. En 1659, il vint à Paris, et se présenta au synode d'Ay qui l'admit au ministère. Peu de temps après, il fut appelé à desservir l'église de La Norville, où il fut installé par *Gaches*, mi-

nistre de Charenton, et où il remplit, pendant plusieurs années, ses fonctions avec un zèle et une exactitude exemplaires. Lors d'un voyage qu'il fit, en 1668, dans le Languedoc pour visiter sa famille, il prêcha à Nismes avec tant de succès qu'on lui offrit une place de pasteur dans cette église importante. Il accepta cette vocation et ne tarda pas à se faire remarquer parmi tous ses collègues par son affection ardente pour la cause de l'Evangile. En 1682, le synode du Bas-Languedoc tenu à Uzès l'élut membre du comité-directeur des églises (*Voy.* III, p. 24). Nous avons raconté ailleurs son évasion du royaume et sa condamnation (*Voy.* III, p. 32). Il se trouvait à Yverdun, lorsqu'il apprit qu'il avait été exécuté en effigie. Ne se croyant pas en sûreté à Genève, il se retira à Neuchâtel avec sa femme et ses enfants qui étaient parvenus à le rejoindre (*Arch.* Tr. 322), et y fut nommé ministre. Appelé, en 1688, à Brême, comme collègue d'*Etienne Thérémin*, il arriva dans cette ville le 12 oct. et y exerça son ministère jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut, le 8 juin 1715, des suites de l'opération de la taille. Outre l'édition de l'*Institution chrétienne de Calvin*, dont nous avons déjà parlé (*Voy.* III, p. 144), on doit à Charles Icard un *Avis salutaire aux églises réformées de France*, Amst., 1685, in-12, qu'il publia dans le but d'affermir le courage des fidèles au milieu des persécutions. Il a donné aussi une nouv. édit. des *Entretiens d'un père et de son fils sur le changement de religion*, par *Josué de La Place;* mais il s'est permis d'en *rajeunir* le style à tel point que cette édition est toute différente de celle que le ministre de Niort *Baussatran* en avait publiée, si nous ne nous trompons, à La Haye, 1682, in-12. Nous n'avons retrouvé aucune trace de deux *Sermons* qu'il mit au jour avant sa sortie du royaume, et dont l'un lui avait, dit-on, attiré un procès devant la Chambre de l'édit.

Il nous a été impossible de découvrir quel lien de parenté unissait Charles Icard à *Jean Icard*, qui fut reçu au ministère par le synode du Haut-Languedoc tenu à Saint-Antonin, en 1668, et qui, après avoir desservi successivement les églises de Sénégas et d'Angles, sortit de France à la révocation (*Arch.* Tr. 290).

ICHER (Pierre), né à Montpellier, d'une famille protestante, le 11 janv. 1658, et mort dans cette ville, en 1713. Icher fit sa philosophie à Genève. A son retour dans sa patrie, il se mit avec ardeur à l'étude de la médecine, et prit le grade de docteur en 1680; mais condamné à une vie sédentaire par la délicatesse de sa santé, il abandonna la pratique de son art pour se livrer à la culture des lettres. Dès la formation de la Société royale de Montpellier, il en fut nommé associé. La part qu'il prit dans les travaux de ce corps savant se borna à faire des extraits des livres nouveaux.

INCAMPS (N. d'), gouverneur de la vallée d'Ossau, fut choisi, en 1592, pour diriger l'expédition que Henri IV résolut d'envoyer en Espagne dans le but d'appuyer le soulèvement de l'Aragon contre Philippe II. Malgré l'âpreté de l'hiver, les troupes béarnaises se mirent en route, sur la fin de janvier, sous les ordres des capitaines *Monassut*, *Palas* (1), *Vergès* et *Martin La Nusse*. Elles étaient divisées en deux corps dont l'un prit par la vallée d'Ossau, l'autre par celle d'Aspe; la ville de Jacca avait été désignée pour le rendez-vous général. Précédé de pionniers chargés de frayer un chemin à travers les neiges et les glaces, le premier de ces deux corps franchit les Pyrénées, au milieu de difficultés et de souffrances inouïes, força le défilé de Sainte-Hélène défendu par les paysans des environs, et descendit dans la vallée de Thène qu'il traita en pays conquis. Les ravages qu'il commit soulevèrent la population qui, soutenue par la garnison de Jacca, alla l'attaquer à

(1) En 1665, *Bernard de Palas* fit un legs à l'église réformée d'Oleron (*Arch.* Tr. 235).

Viescas et le força à déloger. Les Béarnais se mirent en retraite, poursuivis l'épée dans les reins; et toujours combattant comme des lions, ils atteignirent, mais en petit nombre, les frontières de France. Ce désastre fit échouer l'entreprise. Incamps commandait encore, en 1610, dans la vallée d'Ossau, qu'il fut chargé par *La Force* de défendre contre une invasion des Espagnols.

INGENHEIM, nom d'une famille noble qui paraît avoir joué un rôle important à Metz, mais sur laquelle on ne possède que des renseignements fort incomplets. Le premier que l'on trouve mentionné comme protestant est *François* d'Ingenheim, aman et conseiller du maître échevin, dont le fils Claude, aman depuis 1591, et ancien de l'église de Metz, en 1609, fut l'un des deux commissaires chargés, cette même année, d'assigner des lieux de sépulture aux Réformés du Pays Messin. On sait que Claude d'Ingenheim fut marié deux fois et que sa seconde femme se nommait *Anne Le Bonhomme*; mais on ignore s'il laissa postérité. Peut-être *Daniel* d'Ingenheim, aman de Saint-Victor, en 1606, était-il son frère. Duquel des deux descendait *Jean* d'Ingenheim, avocat, mort à Metz, en 1673, à l'âge de 69 ans? Ce dernier, qui ne doit pas être confondu avec un autre *Jean*, avocat au parlement et apostat en 1686, avait épousé *Marie* ou *Marguerite Mozet*, fille d'*Etienne Mozet*, capitaine au régiment de Batilly, laquelle se réfugia avec sa nombreuse famille à Berlin, où elle mourut, le 9 fév. 1690. Un de ses fils, nommé Daniel, se maria, en 1703, avec la fille du landgrave Charles de Hess-Rheinfels; un autre, Louis, présenté au baptême en 1656, par *Jean* d'Ingenheim, sieur de La Grange-aux-Dames, n'est connu que de nom; mais une de ses filles s'acquit par son savoir une grande réputation dans la colonie de Berlin où elle n'était désignée que par le surnom de *la grecque*. Nommée gouvernante de la princesse Louise-Sophie-Dorothée, elle l'accompagna, lors de son mariage avec le prince héréditaire de Hesse-Cassel, et ne la quitta qu'à sa mort, arrivée en 1705. Mlle d'Ingenheim retourna à Berlin où elle mourut elle-même en 1734, à l'âge de 82 ans. Pour épuiser les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette famille avec l'aide de notre ami M. *Otton Cuvier*, il ne nous reste plus à parler que de *Claude* d'Ingenheim, qui fut reçu avocat au parlement de Metz, le 29 août 1672, le même apparemment que Claude d'Ingenheim, conseiller d'ambassade en Prusse et inspecteur du collége français, qui mourut en 1725, laissant veuve *Susanne Le Duchat*.

ISARN (Abraham), aventurier, né à Castres dans la seconde moitié du XVIe siècle, et mort vice-roi d'Arménie. Isarn fit ses études en droit à Bordeaux, où il prit le bonnet de docteur. Rappelé par ses parents, il s'arrêta quelques jours à Montauban, et entraîné par son goût pour les aventures, il accepta avec joie l'offre que lui fit Gondrin d'une place de capitaine dans son régiment. Plus tard, il servit sous le maréchal de Biron. A la suite d'un duel, il se retira en Flandres et entra au service de l'archiduc. Peu après, il passa sous les drapeaux de l'empereur Rodolphe et fit la campagne de Hongrie. Nommé gouverneur de Ratisbonne, il perdit cette place, que sa valeur lui avait méritée, dès qu'on découvrit qu'il était protestant, et il alla offrir son épée au roi de Pologne. N'ayant point trouvé d'emploi auprès de ce prince, il se rendit en Perse et obtint du schah le commandement d'un corps de cavalerie, à la tête duquel il se signala en plusieurs rencontres. Fait prisonnier par les Turcs, il les charma tellement par sa bonne mine, que le sultan refusa absolument de l'échanger et lui offrit un grade supérieur dans ses armées. Isarn embrassa donc l'islamisme, épousa une parente du sultan et devint vice-roi d'Arménie. Sur la fin de sa vie, il se souvint de sa famille et envoya à Castres un soldat, nommé *Falgairas*, qui s'était

attaché à sa fortune, pour presser son frère *Jean* de venir le visiter. Jean Isarn finit par se décider à entreprendre ce long voyage; il fut parfaitement accueilli par le renégat qui le combla de riches présents. Abraham mourut quelques années après, laissant deux fils dont l'un fut pacha d'Alep.

Tel est le récit de la Biogr. univ. Il est difficile de le concilier avec la généalogie donnée par les Jugemens de la Noblesse.

Selon cette généalogie, Pierre Isarn, sieur de Crussole, Villefort et Castenet, qui testa en 1544, laissa un fils nommé Guillaume, mais surnommé, en effet, le capitaine *Abraham*, lequel épousa *Antoinette Montin*. De ce mariage naquit Jean, qui suivit la carrière du barreau, et prit pour femme, en 1571, *Jeanne Douvier*. Son fils, nommé aussi Jean, fut greffier en chef de la chambre de l'édit de Castres, et épousa, en 1601, *Jeanne Balaran*, qui le rendit père de deux fils : Benoît, sieur de Varagnes, et Samuel. L'aîné succéda à son père dans sa charge et l'exerça jusqu'à la suppression de la Chambre de l'édit. Il se convertit à la révocation et son apostasie lui valut une pension de 1000 livres (*Arch*. E. 3372). Il avait épousé, en 1640, *Jeanne Sayard* et en avait plusieurs enfants, entre autres, Jean, né en 1647, lieutenant dans le régiment de Feuquières, qui se réfugia en Hollande, et Marie, qui épousa, en 1673, *Jean Malhane* ou *Maillane*, baron de Saint-Sernin, et lui donna *Jean-Benoît*, marquis et pair de Saint-Sernin, en 1720, lieutenant-général, en 1734, et gouverneur de Belle-Isle. — Le frère cadet de Benoît naquit à Castres en 1637, selon la Biogr. univ., date qui ne s'accorde guère avec celle du mariage de son père et de son frère; nous soupçonnons qu'il y a là quelque erreur. Introduit par *Pélisson*, avec qui il était lié d'une étroite amitié, chez Mlle de Scudéri, il s'éprit pour elle d'un amour violent et publia, en son honneur, *La pistole parlante ou la métamorphose d'un louis d'or* (Paris, 1660, in-12), opuscule plein d'esprit, de verve et de grâce, qui a été réimp. plusieurs fois et inséré, en 1714, par La Monnoye dans le Recueil de pièces choisies tant en vers qu'en prose, sous ce titre : *Histoire d'un louis d'or*. Cette petite pièce valut, dit-on, à Samuel Isarn la protection de Colbert, qui le choisit pour gouverneur de son fils; mais la mort interrompit sa carrière qui pouvait devenir brillante.

La famille Isarn ou Ysarn était divisée en plusieurs branches et dans le nombre il y en eut, sans aucun doute, plus d'une qui professèrent la religion réformée. On remarquera, en effet, que la généalogie que nous venons de reproduire d'après les Jugemens de la Noblesse, ne fait point mention, entre autres, de *Jean Isarn*, avocat à la Chambre de l'édit, qui épousa, en 1650, *Louise de Toulouse-Lautrec* et qui est vraisemblablement le même qu'Isarn, sieur de Saint-Michel, commissaire du roi auprès du synode de la Haute-Guienne, assemblé à Milhau en 1674 (*Arch. gén.* Tt. 236). Il n'y est pas question non plus de *Pierre Isarn de Capdeville*, natif de Castres, qui alla, en 1664, achever ses études en théologie à Genève, et fut, dès l'année suivante, donné pour ministre à l'église de Lyon (*Arch.* Tt. 284). Appelé plus tard à desservir l'église de Montauban, il remplit, en 1674, les fonctions de secrétaire auprès du synode de Milhau. En 1683, assisté de son collègue *Saint-Faust*, et des anciens le syndic *Rossaldy, Isarn de Capdeville*, *Dumont* et *Constans*, il reçut les commissaires chargés de donner lecture au consistoire de Montauban de l'Avertissement pastoral du clergé, et leur répondit. La même année, le parlement de Toulouse le mit en accusation avec ses collègues sous le commode prétexte qu'ils avaient admis des relaps dans le temple. Ils en appelèrent au Conseil; mais au mépris de l'ordonnance de 1669 qui défendait, à peine de nullité, de procéder au jugement des procès criminels au préjudice des cédules évocatoires, le parlement continua les poursuites. Une requête adressée

au roi et signée *Isaac Brassard, Thomas Satur, Pierre Isarn, Jean-Pierre Saint-Faust* et *François Repey*, ministres, *Jean-Pierre Lapeyre*, *Lugandi* et *Carminel*, anciens, fit valoir cette cause de nullité, en ajoutant que l'abjuration des relaps, au sujet desquels le procès avait été intenté, n'avait d'ailleurs point été signifiée aux pasteurs protestants, conformément à l'ordonnance du 10 oct. 1679 (*Arch.* Tt. 253). Nous ne connaissons pas l'issue de ce procès; nous savons seulement que Pierre Isarn sortit de France, probablement à la révocation, et que ses biens furent donnés à son frère apostat, *Isarn de Mauclerc*, lieutenant de marine (*Arch.* E. 3373). Il se retira en Hollande et fut placé à Delft, en 1688. Le 8 août 1700, il fut appelé à Amsterdam, et il desservit l'église wallonne de cette ville jusqu'à sa mort, arrivée le 23 mai 1714. On a de lui : *Lud. Wolsogenii Apologia parentalis in quâ respondetur præfationi Melchioris Leidekeri de quæstionibus quibusdam gallicanis quam aphorismis theologicis Lud. de Dieu præfixit professor ille trajectinus : authore Petro Ysarnio*, Amst., 1693, in-8°. Pendant qu'il desservait l'église de Montauban, il avait déjà publié, contre un écrit de *Jurieu*, une *Réponse à la Lettre d'un théologien à l'un de ses amis de la province de Berry, touchant l'efficace du baptême* (Mont., 1677), opuscule qu'il réimprima en Hollande avec la Lettre de Jurieu et d'autres pièces dans le *Recueil de divers traités concernant l'efficace et la nécessité du baptême pour servir à décider la question qui est agitée dans les églises wallonnes, s'il faut baptiser les enfans en tous tems et en tous lieux, quand ils sont en péril de mort*, Amst., 1695, in-12.

ISLE ou L'Isle, famille noble de la Saintonge et du Poitou, dont une branche, au moins, embrassa les doctrines évangéliques (1).

I. Branche de Loire. *François Isle*, sieur de La Matassière et de Lilleau, fut compris dans le fameux arrêt du parlement de Bordeaux comme « entremetteur en Angleterre. » Il avait épousé, en 1556, *Marguerite Du Chesne*, qui lui donna cinq enfants : 1° Pierre, qui suit ; — 2° Jean, souche de la branche des Grois; — 3° Daniel; — 4° Charlotte, femme de *Méry Ruffiec*, puis de *Jacques de Rieux* ; — 5° Sara.

Pierre Isle, sieur de La Matassière, se maria, en 1594, avec *Noëmi Comte*, dame de Loire, veuve de *Benjamin Gombauld*, sieur de Romegou, dont il eut : 1° Isaac, qui suit : — 2° Jacques, mort sans alliance; — 3° Elisabeth ; — 4° Sara ; — 5° Marie.

Isaac Isle, sieur de Loire et de La Matassière, ne prit aucune part à nos dernières guerres civiles; dès 1621, il déposa les armes et se soumit au roi en lui jurant fidélité (*Fonds de Brienne*, N° 211). Il avait épousé, en 1619, *Lydie Pallot*, fille de *Jean Pallot* et de *Jeanne Mathé*, qui lui donna : 1° Isaac, qui suit ; — 2° Charles ; — 3° Elisabeth, qui fut arrêtée, en 1687, comme elle essayait de franchir la frontière, et envoyée dans le couvent de Saint-François-de-Vezins, où elle mourut, le 20 juillet 1689, âgée d'environ 52 ans (*Arch.* Tt. 316) ; — 4° Jeanne, qui fut aussi enfermée, en 1685, dans un couvent de Saintonge.

Isaac Isle, marquis de Loire, consentit, sur le refus du sieur de *La Fons-Tommeille*, ancien du consistoire de La Rochelle, à faire partie de la commission qui fut chargée, en 1663, d'examiner les titres des églises de la Saintonge et de l'Aunis. Comme il avait passé une partie de sa vie dans les camps et qu'il faisait grande dépense, le gouvernement se flattait de le gagner facilement, mais il trouva en lui un homme d'honneur et de conscience, plein de modération et à la fois de zèle ; aussi, dès 1677, sa commission lui fut-elle retirée. A l'époque où le marquis de

(1) Nous disons *au moins*, parce qu'en 1610, nous trouvons dans le consistoire de Chizé en Poitou, *René de l'Isle*, sieur dudit lieu, et il serait possible qu'il appartînt à une branche de cette famille (*Arch.* Tt. 313).

Loire avait accepté les fonctions de commissaire pour l'exécution de l'édit, on comptait encore treize églises dans l'Aunis, savoir : La Rochelle, Saint-Martin-en-Rhé, Aitré, Angoulin, La Jarrie, Sales, Ciré, Fouras, Rochefort, Mauzé, Surgères, qui s'assemblait, depuis longtemps, dans le château du seigneur de *Péray*, Marans, Dompierre et Bourneuf réunis. Quatre autres : La Flotte et Ars, dans l'île de Rhé, Marcilly et Thairé étaient dépourvues de pasteurs. Les ministres de La Flotte et d'Ars avaient été chassés pendant le siége de La Rochelle et n'avaient point été rétablis; mais les consistoires subsistaient et les fidèles s'assemblaient tous les dimanches pour célébrer le service divin. Dans les deux autres, l'exercice avait été défendu depuis quatre ou cinq ans, comme il l'avait été aussi dans la maison noble de *Nieuil*, dont le dernier pasteur fut *Loquet*. Des treize qui existaient encore, onze furent supprimées, malgré les protestations du commissaire protestant, en sorte que plusieurs années avant la révocation, il n'en restait plus que deux, celles de La Rochelle et de Marans. Cependant la fermeture de leurs temples ne diminua ni le nombre des Protestants ni leur zèle. Peu de provinces eurent plus à souffrir des dragonnades que la Saintonge et l'Aunis; et toute plainte était interdite à leurs malheureux habitants. Nous avons eu entre les mains une supplique adressée au roi par les habitants des îles de la Saintonge, pour lui demander une enquête sur les horribles violences exercées par Carnavalet, gouverneur de Brouage, et ses soldats. Rien de plus légitime assurément que ce recours au monarque; cependant le procureur-général de Pontac y vit « une espèce de sédition et de complot, » et pensant « qu'il étoit important d'arrester ces sortes d'entreprises,» il traduisit devant le parlement *Bonnin*, *Chaille* et *Pouillon*, qui avaient signé la pétition « en conséquence de leurs procurations » (*Arch. gén.* Tt. 242). Le marquis de Loire eut sa part dans ces souffrances. Malgré les services qu'il avait rendus, depuis 1673, comme colonel d'un régiment de cavalerie levé dans l'Aunis pendant la guerre contre la Hollande, il fut, à la révocation, exilé à Brioude, où il eut à endurer les plus durs traitements. L'année même, il fut transféré à Clermont et jeté dans une prison où il passa dix-sept mois, et d'où on ne le tira que pour l'enfermer dans le couvent des Carmes. Il supporta la persécution avec une admirable constance jusqu'en 1688, que l'ordre fut donné aux intendants d'expulser de France ceux qui n'auraient pas voulu se convertir. Il fut donc conduit à la frontière et se retira à Genève. Il paraît que son frère Charles passa en Angleterre. Sa femme, *Céleste Foucher de Circé*, fut moins heureuse; elle fut arrêtée à Luzarches, en 1694, et enfermée dans un couvent de Cognac (*Arch.* E. 3380).

Le marquis de Loire ne laissa pas de postérité, s'il faut en croire Filleau, son fils étant mort, dit-il, à l'âge de quinze ans. Nous lisons cependant dans les Registres du secrétariat (*Arch.* E. 3374), que les biens d'Elisabeth et de Jeanne Isle furent donnés, en 1688, à Isaac-Auguste, Marie-Perside, Henriette-Lydie et Louise-Céleste Isle, leurs neveu et nièces. Bien plus, dans un autre vol. des mêmes registres (E. 3380), nous voyons que Mme de Loire fut arrêtée avec sa fille puînée qui fut également enfermée dans un couvent; et dans un troisième (E. 3377), qu'une autre de ses filles avait pris le voile, en 1691, et recevait du roi une pension de 400 livres. Les renseignements de Filleau n'étaient donc pas exacts.

II. Branche des Grois. *Jean* Isle, sieur des Grois et de La Cave, épousa, en 1595, *Marie Guichard*, fille de *Jean*, sieur du Breuil, commandant de Pons, et de *Marguerite de Mortagne*. Il en eut : 1° Daniel, qui suit, — 2° Jean, qui fonda la branche de Beauchesne; — 3° Marguerite, femme de *Paul Boiceau*, et en secondes noces, de *Jacques de Beaumont*; — 4° Madelaine.

Daniel, sieur des Grois, prit pour femme *Madelaine Escaud*, fille de *Claude Escaud* et de *Madelaine Marchet*, qui lui donna six enfants : 1° Claude, qui suit; — 2° Paul, sieur de Quincé, qui épousa *Hélène Manchin* et mourut sans postérité; — 3° Uranie, femme de *Simon Bonniaut*, sieur de Bandon; — 4° Esther, et 5° Madelaine, mortes sans alliance; — 6° Henriette.

Claude épousa, en 1656, *Jacquette de Marbœuf* (1), fille de *René*, sieur de La Savinière, et de *Léa Isle*. Selon Filleau, ce mariage resta stérile.

III. Branche de Beauchesne. *Jean* Isle, sieur du Breuil et de Beauchesne, capitaine dans le régiment de Candale, se maria, en 1639, avec *Léa de Bessay*, veuve de *Zacharie de Salbert*, sieur de Soulignonne. Il en eut : 1° Paul, qui suit; — 2° Louis; — 3° Jean; — 4° Isaac, lieutenant de vaisseau en 1673, capitaine en 1689, et conséquemment apostat. C'est lui qui fut chargé de croiser à l'embouchure de la Garonne pour arrêter les Protestants qui essaieraient de fuir à l'étranger; — 5° Henri, sieur de La Touche, lieutenant de vaisseau; — 6° Jeanne, femme de *Henri Bureau*, sieur de Civrac; — 7° Angélique, qui ne fut point mariée. Paul épousa, en 1664, *Madelaine Esnau*, fille de *Guillaume*, sieur de La Clisse, et de *Madelaine Chanloux*. Trois de ses enfants, Henri, sieur des Grois, brigadier des gardes de la marine à Rochefort, Abraham et Anne, lui survécurent et abjurèrent à la révocation. Mais leur conversion fut si peu sincère qu'en 1733 encore, une lettre de cachet envoya deux demoiselles *Des Grois* à l'Union chrétienne de Luçon (*Arch*. E. 3420).

ISSANCHON (Pierre), chirurgien de Montauban, parfait honnête homme et protestant très-zélé, ayant été arrêté à Lyon, comme il essayait de passer en Suisse, fut mené devant le prévôt des marchands qui, sur son aveu sincère qu'il était de la religion réformée, ordonna de le conduire en prison. Quelques jours après, il fut transféré au Pont-Saint-Esprit et plongé dans un cachot si étroit qu'à peine pouvait-il étendre ses membres endoloris sur la paille pourrie qui lui servait de lit. Son unique nourriture était un peu de pain; pour étancher sa soif, on lui donnait de l'eau à condition qu'il la payât. On finit par l'envoyer à Marseille, lorsqu'on s'aperçut que la souffrance physique n'ébranlait pas sa fermeté, et on le mit à la chaîne. Mais les galères, comme les prisons, regorgeaient de Protestants condamnés soit parce qu'ils avaient essayé de fuir, soit parce qu'ils avaient assisté à des assemblées religieuses. Le gouvernement dut aviser aux moyens de diminuer l'encombrement, et ordre fut donné de transporter un certain nombre de ces infortunés dans les colonies (Voy. *Pièces justif*. N° XCVII). Issanchon fut, en conséquence, embarqué, avec une centaine de ses coreligionnaires, sur la Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, qui partit de Marseille pour la Martinique, le 12 mars 1687. Après une pénible traversée pendant laquelle dix-neuf des transportés succombèrent au chagrin ou aux privations, le vaisseau arriva dans les parages de l'île; mais mal dirigé, il alla, dans la nuit du 17 mai, se jeter sur un écueil à 20 lieues du fort Saint-Pierre et sombra. Seize hommes et vingt et une femmes furent noyés (nous ne parlons que des victimes du fanatisme); d'autres parvinrent à se sauver à la nage, et dans le nombre, il y en eut plusieurs qui furent assez heureux pour trouver les moyens de repasser en Europe : tels *Boisson* ou *Buisson* et *Franç. Salendre*, qui s'établirent à Amsterdam; *Pierre Brun*, *P. Orange* et *Serres*, qui se retirèrent à Genève; *Jacq. Gras* et *Jacq. Du Cros*, qui moururent en Irlande; *P. Michel*, *Terrieu*, *Le Jeune*, *Ant. Turc*,

(1) Issue probablement de la famille bretonne de ce nom, qui professait encore le protestantisme à la révocation. *Gabriel* et *Judith de Marbœuf* émigrèrent. *Jean*, sieur de Bel-Air, resta en France (*Arch*. M. 673).

Jacq. Fontane, *André Cers*, *Dav. Fesquet*, *P. Du Clos* et le jeune proposant *Lerpinière*, qui se fixèrent à Londres, ainsi qu'Issanchon. Avant d'y arriver, ce dernier avait eu à affronter les plus grands dangers et à surmonter des difficultés sans nombre. Une fois en sûreté, il rédigea un récit de ses aventures où *Jurieu* a puisé ce qu'il raconte, dans ses Lettres pastorales, du naufrage des transportés.

ISSOIRE (Guillaume), meunier à Nismes et agent d'un comité qui s'était formé à Genève dans le but de fournir des livres de piété aux églises du désert. En 1745, plusieurs tonneaux à son adresse furent arrêtés sur la route de Lyon, et on les trouva remplis de livres protestants. Une longue procédure fut entamée sur-le-champ par l'intendant du Languedoc Le Nain; elle se termina par une condamnation à trois ans de galère contre Issoire « dûment convaincu d'avoir introduit dans cette province des livres à l'usage de la R. P. R. » Les livres furent renvoyés à Lyon pour y être brûlés par la main du bourreau.

J.

JALLABERT (Etienne), fils de *Pierre* Jallabert et de *Louise Chardonnand*, naquit à Saint-Hippolyte-de-Caton, en 1658. Il étudia la théologie à Genève. Reçu au ministère dans le synode du Vivarais tenu à Valon, le 26 nov. 1681, il fut donné pour pasteur à l'église qui s'assemblait chez le vicomte d'*Entraigues* (*Arch. gén.* Tt. 289). Il sortit de France à la révocation, et se retira à Genève où il fut reçu bourgeois gratis, en 1700, et nommé professeur de mathématiques, en 1704, puis professeur de philosophie, en 1713. On a de lui un assez grand nombre de thèses, dont voici les titres :

I. *Theses totius physicæ summam includentes*, Gen., 1714, in-4°.

II. *Theses ex omnibus philosophiæ partibus desumptæ*, Gen., 1716, 4°.

III. *De felicitate*, Gen., 1717, in-8°.

IV. *De affectibus*, Gen., 1718, 8°.

V. *Theses generales ex totâ philosophiâ depromptæ*, Gen., 1718, in-8°.

VI. *De barometro*, Gen., 1718, 8°.

VII. *Theses philosophicæ totius logicæ summam complectentes*, Gen., 1719, in-8°.

VIII. *De enunciatione seu judicio*, Gen., 1720, in-8°.

IX. *De terræ motu*, Gen., 1721, 4°.

X. *De maris æstu*, Gen., 1722, 4°.

XI. *De sono*, Gen., 1722, in-4°.

XII. *De memoriâ*, Gen., 1723, 4°.

XIII. *De calore et frigore*, Gen., 4°.

XIV. *De electricitate*, Gen., 1747, in-4°. — Le Cat. de la Bibl. de Genève attribue à Etienne Jallabert cet ouvrage qui pourrait bien appartenir plutôt à son fils.

Etienne Jallabert avait épousé *Michée Tronchin*, fille du pasteur *Louis Tronchin*. Il en eut Jean, dont la réputation a éclipsé la sienne, et Anne, femme de *Jacques Trembley*.

Né en 1713, Jean Jallabert eut le malheur de perdre son père à onze ans. Il s'appliqua d'abord aux lettres grecques et latines; mais dès qu'il aborda, dans le cours de ses études, les mathématiques et la physique, son goût pour les sciences positives s'éveilla, et il s'y attacha avec ardeur. Les conseils de Turretin le décidèrent pourtant à étudier la théologie. Il se fit donc recevoir ministre, en 1737; toutefois, la même année, *Cramer* et Calandrini, qui avaient été frappés de ses rares dispositions pour les mathématiques, ayant engagé le Conseil à ériger une chaire de physique expérimentale et à la lui donner, il l'accepta avec joie; mais avant

d'ouvrir ses cours, il voulut, pour se rendre digne de la distinction honorable qu'on venait de lui accorder, suivre pendant deux années encore les leçons des mathématiciens les plus célèbres de l'Europe, et dans ce but, il visita successivement Bâle, Leyde, Londres, Paris, où il se lia avec les savants les plus distingués. Dès 1739, l'Académie des sciences de Paris se l'attacha comme correspondant. Cette même année, il prit possession de sa chaire, et en même temps, il fut nommé bibliothécaire de la ville, emploi dans lequel il fit preuve de véritables talents philologiques. Travailleur infatigable, il semblait multiplier le temps, en ne perdant pas une heure. Il prêchait tous les dimanches, donnait ses leçons avec une grande ponctualité, veillait avec zèle à la conservation du dépôt qui lui était confié, et préparait les matériaux nécessaires pour un catalogue mieux raisonné et plus complet que celui qui existait alors; enfin il étudiait la chimie, dont il composa un *Cours* qu'il n'a pas eu le temps d'achever, la mécanique, l'histoire, principalement celle de Genève, la numismatique, etc., et il publiait de temps en temps, soit dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, soit dans le Musée helvétique, de savants mémoires sur d'importantes questions de physique. Une maladie dangereuse, qui le surprit au milieu de ses travaux, le força, en 1743, à faire le voyage de Montpellier, dont l'Académie l'admit dans son sein en qualité d'associé étranger. A son retour dans sa patrie, la faiblesse de sa santé l'obligea à résigner ses fonctions de ministre. En 1750, il échangea sa chaire de physique contre celle de mathématiques, et en 1752, il succéda à *Cramer* dans celle de philosophie. Membre du conseil des CC depuis 1746, il entra, en 1757, dans le petit Conseil, et, en 1765, les suffrages de ses concitoyens le portèrent à la première dignité de la république. Il mourut au mois d'avril 1768, laissant deux enfants de son mariage avec *Sybille-Catherine Calandrini-Barnouin*, qu'il avait épousée en 1740. Son fils, FRANÇOIS, né en 1740, du CC en 1770, conseiller en 1782, mourut en Angleterre, en 1798, sans enfants de son mariage avec *Françoise Néville*, fille du ministre plénipotentiaire d'Angleterre auprès du gouvernement français. Sa fille, MARIE-AYMÉE, épousa *Pierre-François Plantamour*, d'une famille originaire de Châlons-sur-Saône.

Sénebier fait un bel éloge de Jean Jallabert. Il nous le peint comme un homme humble dans la prospérité, modeste dans ses succès, ferme dans tout ce qu'il croyait le bien, inébranlable dans sa confiance en Dieu et puisant dans la religion la prudence, la sagesse, l'application soutenue à remplir ses devoirs qui lui méritèrent l'estime et l'amour de ses concitoyens. Il était, à sa mort, membre des Académies de Londres, de Berlin, de Bologne, de Montpellier, de Lyon, de Dijon, de Modène, et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On a de lui :

I. *De libertate humanâ*, Gen., 1734, in-4°.

II. *De philosophiæ experimentalis utilitate, illiusque et matheseos concordiâ*, Gen., 1740, in-4°.

III. *Trombe observée sur le lac de Genève*, publ. dans les Mémoires de l'Acad. des sciences (1741).

IV. *Observations sur les seiches*, ins. dans le même recueil (1742).

V. *Expériences sur l'électricité*, Gen., 1748, in-8°; Paris, 1749, in-12. — Un des premiers, Jallabert eut l'idée d'appliquer l'électricité au traitement des paralysies.

VI. *La guérison d'un paralytique par le moyen de l'électricité*, publ. dans les Mém. de l'Acad. des sciences (1748).

VII. *Réflexions sur les baromètres et l'huile de tartre*, dans le même recueil (1749).

VIII. *Description du tremblement de terre arrivé à Genève en* 1756, dans le même recueil (1756).

IX. *Academicæ quæstiones de Ve-*

suvio, publ. dans le Musée helvétique (T. VI).

X. *Oratio exponens vitam, fata et virtutes Gab. Cramer*, ins. dans le Musée helv. (T. VII).

Jallabert a laissé en mss. des mémoires *Sur la théorie de la terre, Sur la congélation du mercure, Sur l'élévation de l'eau en vapeurs, Sur la force expansive des vapeurs.*

JAMBE-DE-FER (Philibert), musicien du XVIe siècle. On ne connaît aucune particularité de sa vie. La Croix du Maine le dit lyonnois. « On ignore, dit M. Fétis, s'il avait cessé de vivre avant la Saint-Barthélemy, ou s'il périt dans cette catastrophe. » Ce qui est certain, c'est qu'il professait la religion réformée. On lui doit la musique des trois ouvrages suivants :

I. *Les cent psalmes de David mis en françois par Jean Poictevin, à 4 parties*, Poitiers, Nic. Peletier, 1549, et 1551, in-8°; Paris, Nic. Du Chemin, 1558. — Cette dernière édit. est seule citée par La Croix du Maine.

II. *Les vingt-deux octonnaires du psalme CXIX de David, traduits par Jean Poictevin, mis en musique à 4 parties*, Lyon, Thomas de Straton, 1561. Cité par Du Verdier.

III. *Les cent et cinquante pseaumes de David, mis en rime françoise par Clém. Marot et Théodore de Beze, à 4 et 5 parties*, Paris, Nic. Du Chemin, 1561, in-4° obl.; Lyon, Martin La Roche, 1564. — Cette dernière, seule citée par Du Verdier.

JAMET (Lyon ou Léon), seigneur de Chambrun, secrétaire de *Renée de France*, plus connu par l'amitié qui l'unissait à *Clément Marot* que par les quelques poésies qu'on possède de lui. Il était né, vers la fin du XVe siècle, à Sensay dans le Poitou, d'une famille noble. Ses deux frères allèrent s'établir en Normandie sous le règne de François Ier; nous ignorons s'ils embrassèrent la Réforme, et si c'est de l'un d'eux que descendait le pasteur *Daniel Jamet*, dont nous dirons quelques mots en cet endroit.

On voit par les diverses députations dont ce pasteur fut honoré, de quelle considération il jouissait dans son parti. D'abord ministre à Saint-Amand (dès 1599), il exerça ensuite les fonctions pastorales (dès 1623) à Gien où il paraît avoir terminé sa carrière vers 1635, et où lui succéda *Isaac Babault*. Il fut plusieurs fois choisi pour modérateur dans les assemblées de ses coreligionnaires, d'abord au synode de Gergeau (1), le 26 juillet 1620; puis à celui de Mer (2), le 21 mai 1626, et finalement aux deux synodes tenus à Châtillon-sur-Loing, l'un (3) le 22 avril 1627 et l'au-

(1) Noms des députés : Saint-Amand, *Jamet* et *Arraby*; Gien, *Oyseau* et de *Benne*; Blois, *Vignier* et *Bernonville* ; Mer, *La Pierre* et *Malrault*, sieur du Buisson; Beaugency, *Guérin* et *Le Roy*; Espeuilles, de *La Roche* et *Gabart*; Chilleurs, *Vauloné* et de *Beauvilliers*; Romorantin, *Brun* et de *Soustelles* ; Dangeau, *Thuysart* et *Des Fontaines* ; Châtillon-sur-Loire , *Salmon* et *Lejay* ; Issoudun , *Bedé* et *Roguier*; Corbigny, *Monsanglard* et *Sémelé*; La Charité, *Taby* et de *Lonfroy* ; Marchenoir, *Garnier* et de *Villeneuve* ; Bourges, *Guez*, min.; Sully, *Babault* et *Fanneau* ; La Celle, *Pial* et de *Beaulieu*; Decise, *Falquet* et de *Tresnay*; Aubusson, *Bedé* et *Biennousvienne*; Sancheville, *Belon*, min.; Châtillon-sur-Loing, *Jurieu* et *Pial* ; La Châtre, *Scoffier*, min.; Orléans, *Imbert Durant* et *Du Plessis* ; Ouchamps, *Pijault* et de *Launay*; Gergeau, *Home*, min., *Paris* et *Le Maistre*, anc.; Sancerre, *Allard* et *Renouard*; Châteaudun, *Lamy* et *Dortel*. Le vice-président fut *Durant*, le secrétaire, *Brun*.

(2) Ce synode se tint en présence de *Regonnier*, commissaire du roi. Les églises de Sancerre, Châteaudun, Ouchamps, Marchenoir, Dangeau, Orléans, Châtillon-sur-Loing, Issoudun, Beaugency, Blois, Romorantin envoyèrent les pasteurs cités plus haut, et pour anciens : *Prévost, Isambert, Renart*, de *La Brosse, Séguier, Maubert*, sieur de Gennes, *Dortel, Longuet*, avocat, *Pasquier, Doïgnon* et *Piquet*. Celles de La Celle, de La Charité, de Saint-Amand, d'Espeuilles et d'Argenton n'envoyèrent que leurs pasteurs *Pial, Taby, Scoffier Sémelé* et *Salmon*. Celles de Sancheville, de Gergeau, d'Aubusson, de La Châtre furent représentées par les anciens d'*Outreville, Bonpaillart, Tixier* et d'*Urzy*. Jamet qui se présenta pour Gien était accompagné de l'ancien *Allix*; de *La Roche*, min. de Corbigny, de l'ancien *Talèse*, et *Home*, pasteur de Chilleurs, de l'ancien *Huet*. L'église de Mer députa seule ses deux pasteurs *Monsanglard* et *Peju* avec deux anciens *Baignoux*, et *Jacq. Roger*, sieur de La Bresche. Le vice-président fut *Guérin*, les secrétaires *Brun* et *Longuet*.

(3) Le commissaire royal fut *Jérôme Vignier*,

tre (1), le 22 avril 1632. Il assista, en outre, comme député aux synodes nationaux de 1614, de 1617 (où il fut nommé secrétaire), de 1620 et de 1631 (où il fut élu assesseur).

Jean Jamet, natif d'Orléans, appartenait probablement à la même famille. Il fit des études en théologie à Saumur où il soutint, sous la présidence de *Cappel*, la seconde partie d'une thèse *De voto continentiæ*. En 1653, il exerçait le saint ministère à Houdan; puis, en 1665, dans la ville de Meaux, où nous le voyons encore en 1681. En sa qualité de pasteur, il profita sans doute du bénéfice que lui accordait l'édit de révocation, de pouvoir sortir du royaume, car nous retrouvons des Jamet sur la terre d'exil. En 1763, *Jacob Jamet* était directeur de l'hôpital français de Londres, et en 1787, *Jean Jamet* remplissait les mêmes fonctions.

Après cette digression, qu'on voudra bien nous pardonner, retournons à notre Léon Jamet. L'amour de la poésie et une certaine conformité de goûts et d'humeurs l'avaient rapproché de Clément Marot. Ce dernier renfermé dans les prisons du Châtelet, où il expiait, selon lui, le crime d'avoir mangé gras un jour maigre, adressa une épître à son ami pour le prier d'user de son crédit afin de le tirer de cet *Enfer*. Pour l'encourager à lui rendre ce service, il lui raconte la fable du Lion et du Rat et il le fait avec une grâce dont on aurait cru Lafontaine seul capable : il devina le grand fabuliste et eût pu l'égaler. Le lion ayant trouvé moyen de rompre la ratière où le rat était prisonnier,

> ...maistre Rat eschappe vistement :
> Puis met à terre un genouil gentement,
> Et en ostant son bonnet de la teste,
> A mercié mille fois la grand'beste.

Mais les choses ne se passèrent pas aussi convenablement que dans l'apologue. Tout ce que son ami put obtenir, ce fut sa translation dans les prisons de Chartres. Il y écrivit son Enfer, en 1526. Plus tard, réfugié à la cour de Ferrare, Marot adressa à son ami ses trois Epistres du coq à l'asne; une 4me, qui ne se lit que dans l'édition d'Anvers 1539, paraît être controuvée. La première de ces Epîtres est datée de 1534. Sous une apparence de légèreté bouffonne, le poëte cache un grand fond de bon sens. Dans la seconde, écrite l'année suivante, il se plaint du silence de son ami :

> Puisque respondre ne me veux,
> Je ne te prendrai aux cheveux,

sieur de La Mothe, conseiller du roi et bailli de Beaugency. Les députés furent : Gien, *D. Jamet* et *Pierre Amyot*, sieur des Monceaux; Orléans, *J.-J. Durant* et *Granet*, avocat au parlement de Paris; Châteaudun, *Lamy* et *René Dortel*; Châtillon-sur-Loing, *S. Jurieu*, min., *Claude Bernard* et *Chamaillard*, anc.; Beaugency. *J. Guérin* et *Jacq. Pasquier*, conseiller du roi; Marchenoir, *Is. Garnier*, et *Paul de Villeneuve*, sieur d'Ambleilles; La Celle, *Pial* et *Matt. Fortel*, sieur de Beaulieu; Espenilles, *E. Sémelé* et *Jacq. Vouillant*; Gergeau, *Pierre Bonpaillart*, sieur de Pavillois; Mer, *Elie Péju* et *Jean Chauffour*; La Charité, *Taby* et *Blaise Du Chesne*; Corbigny, *Et. de Monsanglard* et *P. Thalèse*; Sancerre, *Allard* et *Franç. Guichard*; Dangean, *L. Thuysart* et *Jacq. Poirier*, avocat; Sancheville, *Belon*, min.; Châtillon-sur-Loire, *L. Margonne* et *Salomon Bontaillant*; Ouchamps, *S. Pijault*; Asnières-lès-Bourges, *Isaac Babault*, min., *J. Baudry* et *Daniel Lanson*, anc.; Chilleurs, *Home*, min.; Blois, *Vignier* et *Louis Le Long*, procureur; Argenton, *Salmon*, min.; Issoudun, *Bedé* et *P. Longuet*, avocat; Aubusson, *P. Guez* et *Jacq. Blanquet*; Saint-Amand, *Scoffier*, min.; Decise, *Falquet*, min. *Durant* fut élu vice-président; *Lamy* et *Bernard* secrétaires.

(1) *Gaspard Masclary*, conseiller du roi et secrétaire de ses finances, y assista comme commissaire. Les députés furent : Sancerre, *Allard* et *Claude Godallier*; Châtillon-sur-Loire, *Pial* et *Jacq. Fortel*; Chilleurs, *Home* et *Noë Huet*, bailli de La Salle; Saint-Léonard, *Monsanglard*; Dangean, *Thuysart* et *Et. Gravet*; Blois, *Testard* et *Papin*; Châteaudun, *Lamy* et *Elie Du Bois*, sieur de Senelières; Brinon, *Sémelé*; Gien, *Jamet* et *Pierre Amyot*, sieur des Monceaux, conseiller; La Charité, *Taby* et *Sauvage*; Romorantin, *J. Brun* et *Baptiste de Maubert*, sieur de Vangirard; Marchenoir, *J. Garnier* et *Paul de Villeneuve*; Mer, *Elie Péju* et *Daniel Jurieu*, min., *Le Noir*, anc.; Orléans, *Jacq. Mariette*, sieur de La Fauconnière, anc.; Châtillon-sur-Loing, *Bernard* et *Chamaillard*, anciens; Issoudun, *Bedé*, min.; Beaugency, *Guérin* et *Louis Channeau*, docteur en médecine; Denonville, *Belon* et *Lecomte*; Dolot, *Paleau*, anc.; Sully, *Guez*. *Monsanglard* fut nommé adjoint, *Brun* et *Bernard*, secrétaires.

Lyon, mais sans plus te semondre,
Moi mesme je me veux respondre.
D'estre bruslé pour la parolle,
Je te pry ne sois point couart, etc.

Enfin, la troisième Epître est datée de Venise 1536; le poëte avait dû quitter son asile et retournait en France.

Obligé de s'expatrier à son tour, à cause de ses opinions religieuses, Jamet se rendit à Ferrare où il remplaça son ami dans la confiance de *Renée de France*. Le duc de Ferrare, mieux disposé envers lui qu'envers Marot, le chargea même d'une mission auprès du Saint-Siége, ce qu'on apprend par une lettre de Rabelais. Sa vie était heureuse et tranquille. En 1543, il sollicitait son ami de venir partager son sort. Nous rapporterons le début de son épître. Ecrite avec facilité et esprit, cette pièce est loin d'être déplacée dans le recueil des Œuvres de Marot.

Suscription.
Va lettre, va, va t'en à l'adventure,
Droit à Clément, et s'il en fait lecture,
Recorde toy de luy faire semonse
Joyeusement de te donner reponse.

Mais voirement, amy Clement,
Tout clerement dy moy comment
Tant, et pourquoy tu te tiens quoy
D'escrire à moy qui suis à toy?
T'ay-je laissé par le passé,
T'ay-je offensé ou couroussé?
Ay-je à ton dict, et intendit,
En faict ou dict, rien contredict?
Ay-je à ton nom donné renom
Autre que bon? Tu sçais que non :
Ny ne voudrois, et ne sçaurois,
Tant sont tes droicts justes et droicts.

Il termine ainsi son épître :

C'est à Ferrare au huitième an
De la sienne proscription (1);
Mais à la tienne intention
Que ce soit le dernier. Amen.

Le malheureux Marot, que le sort poursuivait, ne put répondre à l'appel de son ami; l'année suivante, il mourait à Turin dans le plus grand dénuement. Jamet lui composa une épitaphe qui fut « insculpée en marbre sur son tombeau en l'église de Saint-Jean de Turin 1544, le 12 septembre, » et dont voici la pensée la plus saillante :

Cy dort un mort, qui toujours vif sera
Tant que la France en françois parlera.

Ce tombeau et cette épitaphe n'existent plus. On trouve, en outre, de Jamet, dans les Œuvres de son ami, un dizain et deux épigrammes, assez peu chastes. Nous rapporterons la suivante, qui ne serait pas indigne de nos maîtres.

Frère Lubin revenant de la queste
Avoit tout beu et mangé par la voye,
Quand fut venu, comme une pauvre beste
Tout le couvent paistre aux champs le renvoye.
Frères, j'ai pris une tant belle proye,
Dist-il, (monstrant une garce couverte
D'un habit gris); lors tous remplis de joye,
Très-volontiers lui ont la porte ouverte.

Quant à la Ballade en l'honneur de la Vierge, que Dreux du Radier a tirée d'un manuscrit de Lancelot de 1546, et publiée dans ses Récréations historiques, nous la passerons sous silence, car nous n'y retrouvons pas le cachet de notre poëte; peut-être est-ce une œuvre de sa jeunesse. Selon La Croix du Maine, Jamet avait écrit plusieurs poésies françaises qui n'avaient pas encore été imprimées. En 1542, 1er janvier [1543], Dolet lui dédia son édition de l'Enfer de Marot, œuvre qu'il avait trouvée « sans scandale envers Dieu et la religion. »

Jamet rentra en France avec *Renée de France*, et se retira, dit-on, en Normandie où il mourut vers 1561.

JANICON (François-Michel), littérateur, né à Paris, le 24 déc. 1674, et mort à La Haye en 1730, le 19 août, selon Nicéron, le 21, selon Jöcher.

Son père, *François* Janiçon, sieur de Marsin, avocat au Conseil, était de l'Agénois. Il avait été envoyé à Paris par les églises de la Guienne avec le ministre de Nérac *Brissac*, pour y défendre leurs droits devant le Conseil d'Etat. Il avait rempli ces fonctions honorables, mais

(1) Lenglet-Dufrénoy, dans son estimable édition des Œuvres de Marot, suppose cette épître écrite en 1543, ce qui reporterait à 1535 la sortie de Jamet de France; mais nous avons vu qu'à cette dernière date, Marot, encore à Ferrare, lui adressait sa seconde Épître du coq à l'âne, où rien ne fait pressentir que Jamet avait quitté la France, non plus que dans celle datée de Venise 1536.

peu lucratives, jusqu'en 1671, qu'il avait été remplacé par le ministre de Bordeaux *Sarrau*, et vers le même temps, il avait épousé *Marie Brunier*. Dès que son fils eut atteint l'âge de neuf ans, il l'envoya à Maëstricht où *Du Rondel* professait alors avec éclat. Pendant que le jeune Janiçon étudiait les belles-lettres et la philosophie sous ce maître habile, l'édit de Nantes fut révoqué. Son père, qui était ancien de l'église de Charenton, fut exilé à Vierzon, le 20 nov. 1685, et dès le mois de janv. de l'année suivante, il abjura sa religion, ainsi que MM. *Sonnet* et de *Bouilly*, célèbres avocats du parlement de Paris. Ce fut peut-être dans la crainte que son père ne le rappelât en France, que son oncle *Michel*, ancien pasteur de Blois (*Arch.* Tr. 270), qui s'était retiré en Hollande à la révocation et avait été nommé, en 1686, ministre de l'église wallonne d'Utrecht, le fit venir auprès de lui. Janiçon poursuivit donc le cours de ses études à l'université de cette ville qui comptait alors, au nombre de ses professeurs, plusieurs savants distingués, comme *Bauldri*, Grævius, etc., et après les avoir terminées, il entra, en qualité de cadet, dans le régiment de *La Melonnière*. Il s'était élevé au grade d'aide-major, lorsque la paix lui permit de reprendre ses études. Il se fit immatriculer à l'université de Dublin; mais la pauvreté le força de renoncer à son dessein et d'entrer comme précepteur chez un seigneur irlandais. En 1705, la mort de son oncle, qui fut suivie bientôt après de celle de son père, le rappela en Hollande. Il résolut de s'y fixer et acheta dans la Gueldre la terre d'Overhagen. L'année suivante, il épousa *Marguerite-Anne-Marie de Ville* qui descendait aussi de Réfugiés, et qui le rendit père de deux filles. Après avoir passé huit années dans la retraite, il retourna à Amsterdam, où il travailla avec *Du Breuil* père à la Gazette d'Amsterdam. Le rédacteur de celle de Rotterdam ayant cessé de la faire, il fut appelé à la continuer. Quelque temps après, les magistrats d'Utrecht résolurent de fonder un journal français dans leur ville, et Janiçon en obtint la direction. Il eût été difficile de faire un meilleur choix. Non seulement il savait le hollandais, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le français; mais il possédait un style clair et simple, beaucoup de discernement, une grande exactitude; il avait, en un mot, toutes les qualités requises pour assurer à sa publication un succès durable. Malheureusement il se laissa tromper par un étranger qui employa ses presses à mettre au jour un pamphlet hostile au gouvernement, en sorte que, pour échapper aux suites désagréables de cette affaire, il dut quitter Utrecht et se retirer à La Haye. Quelque temps après, le landgrave de Hesse lui donna le titre de son agent auprès des Etats-Généraux; mais il n'en remplit pas longtemps les fonctions : une attaque d'apoplexie l'enleva en 1730.

Outre les Gazettes auxquelles il a travaillé, on doit à Janiçon :

I. ***Bibliothèque des dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la vie, écrite par une dame et publiée par R. Steele, trad. de l'angl.***, Amst., 1717-19, 2 vol. in-12. — Le 3ᵉ vol. de l'ouvrage anglais n'a pas été traduit.

II. ***Le passe-partout de l'Eglise romaine ou Histoire des tromperies des prêtres et moines en Espagne, trad. de l'angl. par Janiçon***, Lond., 1724, 4 vol. in-12, selon Nicéron; 1726, 3 vol. in-12, selon le Cat. de la Biblioth. de Genève; trad. sur le franç. en hollandais, Amst., 1727, in-8°, et en allem., Cologne [Berlin], 1727, 8°; réimp. en allem. avec l'ouvr. d'Emiliane, Colog., 1730, 5 vol. in-8°. — Cet écrit, composé par A. Gavin, prêtre de Sarragosse converti au protestantisme, contient des attaques passionnées contre l'Eglise espagnole. Il ne faut pas le confondre, comme quelques-uns l'ont fait, avec l'Histoire des tromperies des prestres et des moines de

l'Eglise romaine (Rott., 1693, 2 vol. in-16; nouv. édit. 1719), par G. d'Emiliane.

III. ***Etat présent de la république des Provinces-Unies et des païs qui en dépendent***, La Haye, 1729-30, 2 vol. in-12; 4e édit., La Haye, 1755, 2 vol. in-12. — Le but de l'auteur était de donner une juste idée du gouvernement général des Provinces-Unies et du gouvernement particulier de chaque province, de chaque ville. Il a puisé aux meilleures sources, il a consulté les personnes les plus éclairées et les plus instruites, il n'a rien négligé, en un mot, pour rendre son livre aussi exact que possible, et l'on doit reconnaître que rien de mieux n'avait encore paru sur cette matière. Malgré tous ses soins, il lui est échappé des erreurs qui ont été relevées avec aigreur dans une ***Lettre critique sur le premier volume de l'Etat présent***, etc., trad. du hollandais par *J. Rousset*, Liège, 1729, in-12. Janiçon aurait pu mépriser ces critiques dictées par des intérêts de libraires, non par l'amour de la vérité; mais il crut devoir y répondre, et il le fit avec vivacité dans le T. I des Lettres curieuses et badines.

Nous avons trouvé dans le T. XIV de la Collection Conrart *Quelques remarques sur divers passages*, qui appartiennent apparemment au ministre de Blois.

JANNON (Jean), habile typographe, qui florissait à Sedan en 1611. Jannon exerça d'abord son industrie à Paris, qu'il quitta vraisemblablement à la suite d'une aventure ainsi racontée par L'Étoile, à la date du 16 janvier 1610: « L'imprimeur Janon que je cognois il y a longtemps, m'a donné, de son impression, la Response faite par *Pelletier* à l'Apologie du roy d'Angleterre avec la conversion dudit sieur, qui est un chef-d'œuvre de sa nouvelle maistrise catholique à lui enjoinste par MM. nos maistres. Et pour ce que Janon l'imprimeur a tousjours esté et est encores de la Religion, MM. ses maistres de Charanton aians trouvé fort mauvais de ce qu'il s'estoit ingéré d'imprimer ses livres directement contraires à sa profession et doctrine de leurs églises, après l'avoir mandé au consistoire, et admonesté de sa faute, lui ont interdit à temps l'usage de la Cène, avec deffense de plus vendre de livres à Charanton, comme il avoit accoustumé. Ce qui l'a beaucoup facshé: tellement qu'en le contant, il me dit que si leurs ministres eussent eu l'auctorité et le crédit qu'avoient les Jésuites, ils eussent esté plus mauvais qu'eux. »

Jannon s'est fait connaître non seulement par la beauté et la correction de quelques-unes de ses productions, comme le Nouveau-Testament grec, de 1629, in-32, où l'on n'a trouvé que trois fautes d'impression, l'édition de la Bible, version de Genève, de 1633, 2 vol. in-12, et celle des Psaumes de 1635, in-64, ouvrages fort recherchés des bibliographes; mais encore par l'invention d'un instrument appelé *coupoir de fer*, propre à retenir deux ou trois cents lettres dans le *justifieur*, de manière à ce qu'elles résistent à l'effort d'un *rabot* qui coupe dans toute la longueur certaines parties inutiles du corps de la lettre qui nuiraient à l'impression. Jannon était en même temps un graveur et un fondeur de caractères fort expert. En 1621, il publia un specimen de caractères hébreux, chaldaïques, syriaques, arabes, grecs, allemands, de lettres fleuries, vignettes, fleurons et de notes de musique dont il avait gravé les poinçons. C'est aussi lui qui grava et employa le premier pour les Œuvres de Virgile, édit. de 1625, in-12, la *petite Sedanoise*, caractère remarquable par sa ténuité qui reçut plus tard, mal à-propos, le nom de *Parisienne*. A sa mort, arrivée vers 1635, son imprimerie passa à sa veuve *Susanne François*, puis, en 1640, à son fils Pierre qui remplit, jusqu'en 1664, les fonctions d'imprimeur de l'académie de Sedan. S'il faut en croire l'auteur de la Biographie ardennaise, à qui nous avons emprunté ces détails, il quitta alors Sedan pour aller exercer les fonctions pastorales à Etampes, et ven-

dit son imprimerie à *Franç. Chayer*.

JANSSE (Lucas), pasteur de l'église de Rouen, étudia la théologie à Sedan, où il soutint plusieurs thèses, l'une *De sacrificiis et peculiariter de sacrificio missæ*, en 1629; l'autre, *De monarchiâ totius Ecclesiæ quæ statuitur in Petro constitutâ;* une troisième, *De perfectione Scripturæ*, en 1630; une quatrième enfin, *De prædestinatione*, en 1631, toutes ins. dans les Thèses de Sedan. Ses études achevées, il fut donné pour pasteur à l'église réformée de sa ville natale, qu'il desservit pendant cinquante ans avec un zèle infatigable. C'était un digne ministre de l'Evangile. La pureté de ses mœurs, sa piété exemplaire, son savoir, la douce gaieté de son caractère l'avaient rendu cher à son troupeau, qui ne se sépara de lui qu'avec de vifs regrets, lorsqu'en 1682, les infirmités de la vieillesse l'obligèrent à chercher le repos (*Arch. gén.* Tt. 258). Malgré son grand âge — il comptait alors plus de 80 ans, — il n'hésita pas, lors de la révocation, à se mettre en route pour la terre d'exil. Il se retira en Hollande où sa famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et mourut à Rotterdam, le 24 avril 1686. On a de lui :

I. *La messe trouvée dans l'Ecriture*, Villefranche, 1647, in-12, pp. 32; réimp. souvent depuis, entre autres, à Londres, 1699, in-12, sous ce titre : *Le miracle du P. Véron ou la messe*, etc., et à Villefranche, en 1678, in-12, avec le traité : *Véron ou le hibou des Jésuites*, que nous avons attribué à *Drelincourt*, sur la foi de *Bayle* et de *Chauffepié*. — Dialogue plein de verve satirique entre un cardinal et le pape Innocent X, où l'auteur tourne en ridicule le père Véron qui, dans une édit. de la Bible de Louvain, imp. à Paris, en 1646, avait fait mettre en gros caractères : Eux disant la messe au Seigneur, comme la traduction fidèle de ces mots du XIIIe chap. des Actes des Apôtres : Λειτουργούντων δὲ αὐτῶν τῷ Κυρίῳ. Il y introduit comme personnages dame Tradition, le marquis Purgatoire, grand-maître cuisinier de la Hiérarchie, le comte Mérite, grand trésorier de l'Eglise catholique, le vicomte Franc-Arbitre, portier de cette illustre maison. Le parlement de Rouen prit feu à l'apparition de cet opuscule, et pour éviter les poursuites dont il était menacé, Jansse retira tous les exemplaires de la première édit. qui est devenue extrêmement rare.

II. *De la fin du monde*, Rouen, 1656, in-8°; Quévilly, 1666, in-8°.

III. *Le chrétien au pié de la croix ou Entretiens sacrés de l'ame fidèle avec son Sauveur sur l'histoire de la Passion*, Quévilly, 1683, in-12. — Ouvrage très-bon et très-utile, au jugement de Chauffepié.

Jansse avait composé aussi, en vers latins, une suite chronologique des rois de France, où chaque distique renfermait l'année de la mort du prince. On ne nous apprend pas si elle fut imprimée.

Le premier pasteur de l'église française de Magdebourg portait aussi le nom de *Jansse*; seulement il nous est impossible de dire quel lien de parenté l'unissait au vieux ministre de Rouen. Cette église, fondée en 1685, fut desservie successivement par *Louis Du Cros* (1686); *Rallis*, ancien ministre de Grenoble (1687); *Baudan* (1688); *A. de Vignolles* (1689); *Jacques Valentin* (1689); *Ruinat* (1695); *François Delarc* (1696); *Jordan* (1708), et *Garnaud* (1710).

JANVIER (René), natif de Blois, se réfugia à Genève en 1555, et y fut reçu bourgeois, en 1562, ainsi que deux fils, Jacob et David, qu'il avait eus de son mariage avec *Marie Moret*, fille de *Nicolas Moret* de Fécamp. Sa femme étant morte, après lui avoir donné un troisième fils, nommé Isaac, il se remaria, en 1569, avec *Marie Eschard*, fille de *Raimond Eschard*, de Blois, et de *Marie Richard*, qui le rendit encore père de trois enfants : Ruth, femme de *Jean Cresp*, puis de *Pierre Du Teil*, docteur en médecine (1);

(1) En 1581, *Matthieu Du Teil*, apothicaire

Pierre, qui fonda une branche cadette, et Jean, dont le fils Etienne épousa, en 1640, *Jeanne Després* et en eut Esther, mariée dans la famille Mestrezat, et Jean-Gaspard.

I. Isaac Janvier, du CC en 1589, épousa *Elisabeth Roset* dont il eut : 1° Michel, qui suit; — 2° Elisabeth, femme d'*Antoine Fusy*, docteur en théologie et bourgeois de Genève (1); — 3° Susanne, femme de *Pierre Badolet*; — 4° Aymé; — 5° Dorothée; — 6° Etienne. Michel fit ses études en théologie à l'académie de sa ville natale et fut placé comme ministre à Beaurepaire en Dauphiné. En 1658, il fut accusé avec son collègue *Chion*, de Saint-Marcellin, d'avoir parlé irrévérencieusement de l'Eglise romaine dans un sermon, et traduit devant la Chambre mi-partie de Grenoble: mais l'accusation fut abandonnée à son égard. C'est tout ce que l'on sait de sa vie. Son fils Pierre nous est mieux connu. Né à Roybon, vers 1630, il fit ses études à l'académie de Die. Dès 1657, nous le voyons figurer, comme ministre de La Gorce, dans un synode du Vivarais. En 1660, il fut député au Synode national de Loudun. En 1664, assisté de *Brunier*, ministre de Vallon, de *La Vallette*, ministre du Gua, et d'*Estoile*, ancien de l'église d'Annonay, il présida le synode qui se tint à Vallon, le 10 sept., en présence du commissaire royal *Peiremales* (Arch. gén. Tт. 289). En 1674, il présida de nouveau, comme ministre du Cheylard, le synode qui s'assembla dans cette ville, le 26 sept., en présence du commissaire du roi *Sabourin*. Outre son ministre, Le Cheylard y fut représenté par deux anciens, de *La Pise* et *Richard*; Marcols, par le ministre *Bermond*, qui fut élu vice-président, et par l'ancien *Auzias*; Saint-Pierreville, par le pasteur *Faucher* et l'ancien *Sibleyras*. *Homel*, ministre de Gluiras, s'y présenta sans ancien, ainsi que *Meyssonier*, de Saint-Sauveur, *Terrasson*, de Chambon, *Reboul*, de Boffre, et *Homel*, de Soyon, tandis que les églises de Saint-Agrève, Saint-Jean-Chambre, La Bastie, Pierregourde, Chomerac et Villeneuve-de-Berg n'y députèrent chacune qu'un ancien, savoir *Morel*, de *Cluzet*, *Croisat*, de *Lioux*, de *La Charrière-Faisan* et *Le Jeune*. Celle de Saint-Voy fut représentée par son pasteur *Cotte* et deux anciens, *Martel* et *Chiboulon*; celle de Desaignes, par le ministre *Bourget*, qui remplit les fonctions de secrétaire, et l'ancien *Chambon*; celle de Chalençon, par le pasteur *Blanc* et l'ancien *Rioux*; celle de Vernoux, par un autre ministre du nom de *Blanc* et l'ancien *Pibère*. Le pasteur *Crégut* y assista, au nom de l'église d'Annonay, accompagné de *Levrat*, qui fut nommé secrétaire laïc. Bais envoya le ministre de *Corbières* et l'ancien de *Vors*; Le Pouzin, le ministre *Dejean* avec l'ancien *Blanchon*; Champeyrache, son pasteur *Reboulet* avec les deux anciens *Michaux* et *Boisson*. Enfin les cinq églises de Bonlieu, Saint-Vincent, Vallon, La Gorce et Vals y députèrent chacune un ministre et un ancien, savoir: *Grimaudet* et *Des Marets*, *Romieu* et *Plantier*, *Thomas* et *Rocher*, d'*Albiac* et *Fontbonne*, *La Borie* et de *La Blachière* (Arch. Tт. 313). En 1672, Janvier avait déjà présidé le synode tenu à Chalençon, le 21 sept., assisté du pasteur du Pouzin, de *Vinay*, qui remplit les fonctions de vice-président, et des deux secrétaires, *La Vallette*, ministre du Gua, et *Salomon*, ancien de Marcols (1). Le ministre du Cheylard

de Digne, reçut les droits de bourgeoisie à Genève.

(1) Ainsi se trouve confirmé le récit de Sénebier (*Voy.* V, p. 189).

(1) Voici les noms des députés : Annonay, *Accaurat*, min., *Boulhier*, anc.; Bonlieu, *Grimaudet*, min.; St-Voy, *Cotte*, min.; Chambon, *Meyssonier*, min.; *Molle*, anc.; Chalençon, *Blanc*, min., *Duriou* et *Dupin*, anc.; Châteauneuf, *Reboulet*, min., de *Lapra*, anc.; Vernoux, *Blanc*, min., *Bouchot* et *Grain*, anc.; La Bastie, *Reboul*, min., *Duron*, anc.; St-Jean-Chambre, *Mazal*, anc.; Soyon : *Homel*, min., *Laget* et *Fonburlet*, anc.; Desaignes, *Bourget*, min., *Saquol*, anc.; Pierregourde, *Blanc*, min., d'*Antheville* et *Fro_*

jouissait donc d'une grande considération, et il ne pouvait se flatter, par conséquent, d'échapper à la persécution. A la poursuite des promoteurs de l'évêché de Viviers, il avait déjà été interdit par un arrêt du Conseil (*Voy.* JEAN POUDREL); mais cet arrêt ayant été révoqué, il avait été rétabli dans ses fonctions, après une suspension assez longue, et depuis deux ans environ, il desservait l'église de Vals, lorsque, le mercredi 18 sept. 1680, il fut cité devant le juge du bailliage du Vivarais, à la requête de noble Hubert de La Poëpeserrière, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre de Vienne en Dauphiné, et de maître Pierre Guillelme, bachelier en sainte théologie, prêtre et prieur de Sainte-Croix. Les deux prêtres l'accusaient d'avoir dit dans un sermon sur Luc IX, 42, 43, prêché le 28 juillet, « qu'il fallait recourir à J.-Ch. particulièrement en ce temps où nous sommes dans un règne d'iniquité et d'oppression, que ce démon, ce lion rugissant s'y soulève pour détruire l'Eglise de Dieu et en général par les guerres et en particulier par les charges et les récompenses; mais qu'ayant recours à J.-Ch., l'ange exterminateur, ils doivent s'assurer d'estre bientôt délivrés de leur persécution. » Telles étaient les expressions dont s'était servi Janvier, au dire des deux accusateurs, qui déposaient dans des termes parfaitement identiques, et c'étaient là, selon le juge, « des paroles atroces contre la gloire du roy nostre invincible monarque, le plus puissant et le plus juste de tous les roys, contre son règne, son Estat et la R. C. A. R. » Dès le 10 août, l'évêque de Viviers, prenant fait et cause pour les deux prêtres, avait écrit au secrétaire d'état pour « se donner l'honneur de l'informer en droiture de l'*insolence* du ministre, suffisamment attestée par la déposition de deux témoins sans reproche et de qualité, » qui heureusement s'étaient trouvés présents à l'*action de ce téméraire ministre.* L'intendant d'Aguesseau avait aussi reçu du charitable prélat une lettre qui lui peignait l'affaire sous les mêmes couleurs. Dans son interrogatoire, Janvier répondit « qu'il n'avoit jamais esté capable de tenir un semblable discours; qu'il n'avoit parlé ni du règne d'iniquité, ni d'oppression, ni de persécution; que tout ce qu'il avoit dit était relatif au démon; enfin qu'il n'avoit jamais appelé J.-Ch. l'ange exterminateur, et qu'il faudroit qu'il eût perdu le sens pour se servir des termes qu'on l'accusoit d'avoir dit. » Le gouvernement ne s'en rapporta pas aux affirmations de l'évêque de Viviers ni aux dépositions des deux prêtres; il voulut voir le dossier, dans lequel nous avons trouvé un cahier intitulé *Le lunatique guéri par J.-Ch. ou Sermon sur Luc IX*, 42, 43, prononcé à Vals, le dimanche 28 juillet 1680. C'est le sermon qui servait de base à l'accusation (*Arch.* TT. 289). Nous l'avons lu attentivement, et il en est résulté pour nous la conviction que les deux accusateurs de Janvier n'étaient que des sots malfaisants ou des calomniateurs. Cette conviction, au reste, paraît avoir été aussi celle du gouvernement; car nous ne voyons pas que l'on ait donné suite à l'accusation. Janvier figure encore, comme ministre de Vals, au synode tenu à Vallon, en 1681, lequel l'élut vice-président. Selon M. Galiffe, il vécut jusqu'en 1715. De son mariage avec *Marguerite d'Hilaire* naquirent JEAN, qui se fit reconnaître citoyen de Ge-

ment, anc.; St-Fortunat, *Brunier*, min., *Reymondon*, anc.; Vallon, d'*Albiac*, min., *Coubier*, anc.; Salavas, *Alizon*, anc.; La Gorce, *Thomas*, min., *Sabatier*, anc.; Vals, de *La Barge*, min., de *Lange*, anc.; Bais, de *Corbières*, min.; Le Pouzin, de *Vinay*, min., *Du Moulard* et *Blanchon*, anc.; St-Vincent-des-Barres, *Rouvière*, min., *Chaubaisan*, anc.; Chomerac, *Reboulet*, min., *Fizon*, anc.; Champeyrache, *Dauphin*, min., *Boisson*, et *Gire*, anc.; Ajoux, *Reboulet*, min., *Rouvin*, anc.; Du Gua, *La Vallette*, min.; Marcols, *Gremon*, min., *Salomon*, anc.; St-Pierreville, *Fauchier* ou *Faucher*, min., *Chabriol*, anc.; Serres, *Puaux*, anc.; St-Sauveur, *Terrasson*, min.; Gluiras, *Homel*, min., *Roumegou*, anc.; Le Cheylard, *Janvier*, min., *Soulel*, anc. (*Arch.* TT. 321).

nève, en 1693, et quatre filles (1).

II. Pierre Janvier, membre du conseil des CC, en 1618, épousa, en 1597, *Marie Des Marets*, et en secondes noces, en 1609, *Lydie Zobi*. Il mourut en 1632, à l'âge de 62 ans. Du premier lit sortirent : 1° Marie, femme de Joseph Siran, qui la tua dans un accès de folie furieuse, en 1633 ; — 2° Susanne, femme de *Charles Renault*, dont l'aïeul *Philibert Renault*, de Vitry-le-Français, avait été reçu bourgeois de Genève, en 1557 ; et du second : 3° Pierre, mort sans enfants de *Marguerite Girard* ; — 4° Lydie, femme, en 1633, d'*Etienne Naville* ; — 5° Catherine, qui épousa *Abraham Bonnet* ; — 6° Gabrielle, qui se maria avec J. Baud, d'Orbe ; — 7° Paul.

JANVRE, nom d'une des plus anciennes familles du Poitou, dont plusieurs branches ont professé la religion protestante.

I. Branche de La Bouchetière. *Philippe Janvre*, sieur de La Bouchetière, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et conseiller d'état d'épée, fils de Georges Janvre et de *Marguerite de Saint-Georges*, rendit au parti huguenot de « bons, dignes et continuels services, » depuis les premiers troubles, selon une attestation de *Henri de Condé*. En 1585, il obéit à l'édit de Henri III et sortit de France ; mais Henri IV le rappela, le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre, puis chevalier de l'ordre de Saint-Michel et membre de son conseil privé. Il testa en 1596. Il avait épousé, en 1558, *Madelaine de Thory* ou *Thoury* et en avait eu : 1° Daniel, qui suit ; — 2° Susanne, femme, en 1596, de *René Bonnard*, sieur du Marais ; — 3° Marie, mariée à *Philibert Gillier*, sieur de La Tour-Légat et de Preuilly, à qui elle donna *Pierre*, sieur de Hauteclair, uni, en 1614, à *Marguerite Marreau*.

Daniel Janvre, qui mourut avant 1640, avait épousé, en 1600, *Renée de Malmouche*, fille de *Louis*, sieur de La Roussière, et d'*Elisabeth de Parthenay*. Il en eut : 1° Philippe, qui suit ; — 2° Daniel, sieur de La Tour-Bouchetière, marié, en 1648, avec *Renée Aymer*, fille de *Louis*, sieur de Corniou, et de *Léa de Saint-Martin*, et, en secondes noces, avec *Angélique de Béjarry*, fille de *Samuel*, sieur de La Roche-Gueffier, et de *Renée Du Jau*, dont il eut, en 1669, Olympe-Céleste, qui abjura à la révocation ; — 3° Artus, souche du rameau de Quincamp ; — 4° Anne, femme, en 1633, de *Daniel de Gréaulme*, sieur de La Tour-Légat ; — 5° Renée, dame de Lussay, mariée, en 1637, à *Louis Du Chesne*, sieur de Vauvert ; — 6° Judith ; — 7° Elisabeth, alliée, vers 1640, à *Antoine de Vasselot*, sieur de Reigné.

Philippe Janvre prit pour femme, en 1628, *Marguerite d'Auzy*, fille de *Gédéon d'Auzy*, sieur de Lestortière, et de *Judith de Neuport*, dont il eut trois fils, nommés Daniel, Philippe et Charles. Ces deux derniers fondèrent de nouveaux rameaux.

Daniel Janvre, l'aîné des trois frères, épousa, en 1657, *Olympe Chastaignier*, fille de *Charles*, sieur de La Grollière, et d'*Anne de Machecoul*. Selon Filleau, il vivait encore en France en 1699 ; selon d'autres renseignements (1), il passa en Angleterre, après la révocation, avec son fils Charles et sa bru, *Marie-Anne Falaiseau*, fille de *Samuel Falaiseau* et de *Madelaine Du Four*. Charles Janvre obtint une compagnie dans le régiment de dragons de *Ruvigny*, son parent, et s'éleva par sa valeur au grade de commandant. Il laissa deux fils qui suivirent aussi la carrière des armes et s'établirent en Irlande.

II. Branche de Quincamp. Artus Janvre, sieur de La Rinchardière et de

(1) Est-ce Jean ou un autre fils de Pierre Janvier qui fut pris par les Turcs à la déroute de Scio, en 1695, comme on le lit dans les Fragments ext. des registres du conseil d'Etat de Genève ?

(1) En 1692, *La Bouchetière* était enfermé dans l'abbaye de Saint-Jouin (*Arch.* E. 3378 ; mais s'agit-il de Daniel Janvre ?

Lussay, épousa, en 1637, *Gabrielle de Menou*, dont il eut : 1° Anne, née en 1638; — 2° Daniel, sieur de Lussay, né le 2 sept. 1639 ; — 3° Philippe, né en 1640; — 4° Elisabeth, née en 1642 ; — 5° Jeanne, née en 1644 ; — 6° Jean, sieur de Quinchamp, né le 13 janv. 1650, et baptisé, comme ses frères et sœurs, dans le temple protestant de Saint-Maixent. Il épousa, en 1671, *Marguerite Baugier*, qui lui donna Daniel et Charles. Cette branche abjura à la révocation.

III. Branche de La Moussière. Philippe Janvre, sieur de La Moussière, épousa, en 1663, *Madelaine de Goulaine*, fille de *Gabriel*, sieur du Mortier-Garnier, et de *Louise Le Maistre de La Garrelaye*, qui était veuve de *Gilles Buor*, sieur de La Lande (1), et qui le rendit père de trois enfants : 1° Philippe, sieur de La Moussière, né en 1667 ; — 2° Charles, né en 1670, qui suivit la carrière des armes, abjura à la révocation, et épousa, en 1699, *Julie Pinyot*, fille de *Jacob*, sieur de Puichenin ou Puychemin, et de *Claude Aymer*, d'une famille zélée pour la religion réformée; — 3° Angélique, née en 1669, qui se maria avec *Isaac-Samuel Du Jau*, nouveau converti.

IV. Branche de Lestortière. Charles Janvre, sieur de Lestortière, prit pour femme, en 1670, *Marguerite Du Fay*, fille de *Josué*, sieur de La Taillée, que nous trouvons signalé encore comme suspect en 1696 (*Arch.* E. 3382), et de *Prégente de Maigné*. En 1681, il fut envoyé en Cour avec le fils du marquis de *Venours*, par les Protestants du Poitou, pour se plaindre des violences de Marillac. Après la révocation de l'édit de Nantes, il fut enfermé dans le château de Pierre-Encize, d'où, en 1695, il fut transféré dans celui d'Angers (*Arch.* E. 3384) ; puis, en 1700, dans celui de Nantes (*Ibid.* E. 3386). Sa femme fut expulsée de France, en 1688 (*Arch.* E. 3394); mais on retint en France, et sans doute on enferma dans quelque collége de Jésuites son fils Philippe, né le 17 sept. 1672. Cette famille, qui avait donné des gages éclatants de la sincérité de sa foi, resta longtemps suspecte. En 1700, Mme de Lestortière fut enfermée à l'Union chrétienne de Poitiers, et son fils mis chez les Bénédictins de Noaillé (*Arch.* E. 3386).

(1) La famille poitevine de La Lande-Buor était très-nombreuse; malheureusement Filleau passe précisément sous silence dans son ouvrage la branche qui nous intéresserait le plus. Dans son Mémoire sur l'état du Poitou, Colbert mentionne *La Lande-Buor* comme ayant beaucoup de crédit parmi la noblesse. Il avait un frère cadet, *Elie de Buor*, sieur de La Négrie. Cette famille se convertit à la révocation (*Arch. gén.* E. 3386).

JAQUELOT (Isaac), ou *Jacquelot*, ministre protestant, né à Vassy, le 16 déc. 1647, et mort à Berlin, le 15 oct. 1708, selon Moréri, ou le 20 oct. selon Nicéron.

Son père, *Abraham* Jaquelot, qui avait fait ses études en théologie à Sedan où il avait soutenu, en 1628, une thèse *De monarchiâ totius Ecclesiæ quæ statuitur in Petro constitutâ*, était originaire de Vitry-le-Français, mais depuis plusieurs années, il était attaché à l'église réformée de Vassy qu'il continua à desservir jusqu'à son dernier jour; car il mourut, pour ainsi dire, en descendant de sa chaire, dans un âge très-avancé. Le jeune Jaquelot montra de bonne heure beaucoup de goût pour l'étude; il s'y appliqua même avec tant d'assiduité que sa santé en fut altérée. A l'âge de 21 ans, il fut reçu ministre et donné pour collègue à son père. Doué d'un remarquable talent oratoire, il ne tarda pas à acquérir une réputation d'éloquence qui le fit rechercher par plusieurs églises; mais il ne put se résoudre à quitter son troupeau dont il était aimé autant qu'estimé. La révocation de l'édit de Nantes l'ayant chassé de sa patrie, il se retira d'abord à Heidelberg, d'où il passa à La Haye, dès le commencement de l'année 1686. Le corps des nobles lui donna une des places de pasteur qui était à sa nomination. Chargé de prêcher les derniers dimanches de chaque mois, il

ne fut pas moins goûté à La Haye qu'à Vassy, bien qu'il n'eût pas un bel organe. Ses sermons ne se faisaient pas remarquer non plus par l'ordre et la méthode; mais il soutenait l'attention de ses auditeurs par l'excellence des choses qu'il disait et la manière dont il les débitait. « Il parloit en maître, selon Nicéron, et se possédoit parfaitement bien. » Il ne s'attachait pas d'ailleurs, comme la plupart de ses collègues, à l'interprétation littérale et grammaticale du texte sacré, « il prenoit, dit Basnage de Beauval, un plus haut vol, et réduisoit le sens de son texte à ce qui étoit plus propre à instruire et à édifier. » Le roi de Prusse Frédéric Ier l'ayant entendu prêcher, subit le charme de son éloquence et le désira pour chapelain. Jaquelot accepta avec d'autant plus d'empressement les offres du prince qu'il avait déjà été une fois contraint de quitter la Hollande à la suite des fâcheuses affaires que *Jurieu* lui avait suscitées devant le synode des églises wallonnes au sujet de son *Avis sur le tableau du socinianisme*. Cette brochure, qui avait été publiée comme réponse au Tableau du socinianisme, avait paru sans nom d'auteur; mais le fougueux pasteur soupçonna Jaquelot de l'avoir écrite, et il le cita devant le synode de Leyde, au mois de mai 1691, en l'accusant de pousser, chose horrible à dire! la tolérance jusqu'à croire avec Zwingle au salut des païens vertueux! Jaquelot s'aperçut bientôt que ses adversaires voulaient le perdre, et pour éviter le coup qu'ils allaient lui porter, il en appela au Souverain. L'affaire finit par s'arranger, c'est-à-dire qu'il en fut quitte pour quelques admonitions fraternelles et pour le désaveu de sa brochure; mais on comprend son empressement à s'éloigner d'un pays où la liberté d'examen était ainsi interprétée. Il se retira d'abord à Bâle (1), où il fut nommé, en 1691, pasteur adjoint. Retourna-t il plus tard en Hollande, ou bien resta-t-il à Bâle jusqu'à son départ pour Berlin, en 1702? La première hypothèse est la plus probable. Dès qu'il fut arrivé en Prusse, il se déclara ouvertemen pour l'arminianisme. Une attaque d'apoplexie l'enleva à l'âge de 61 ans.

Jaquelot a laissé quelques ouvrages qui annoncent sans doute une intelligence noble et élevée, du jugement, de la pénétration, de vastes connaissances; mais dans lesquels on remarque, en même temps, ce défaut d'ordre, de précision, de méthode, que nous avons signalé dans ses Sermons, et qui avait sa source dans la vivacité et la pétulance de son esprit. En voici la liste :

I. *Réflexions sur les Mémoires de M. l'évêque de Tournay touchant la religion, par M. J. M. D. L. D. V.* [M. Jaquelot, ministre de l'église de Vassy], Colog. [La Haye], 1684, in-12.

II. *Avis sur le Tableau du socinianisme de M. Jurieu*, sans nom de ville, 1690, in-8°. — Quoique Jaquelot ait désavoué ce livre, personne ne doute qu'il n'en soit l'auteur.

III. *De Jésus-Christ, qu'il est le Messie et le vrai Dieu. En quatre sermons prononcés à La Haye les derniers dimanches des mois de février, de mars, d'avril et de may de l'année* 1692, La Haye, 1692, in-12.—Jaquelot publia ces sermons dans l'intention d'effacer l'impression que l'accusation de Jurieu avait pu faire sur les esprits.

IV. *Dissertations sur l'existence de Dieu, où l'on démontre cette vérité par l'histoire universelle de la première antiquité du monde, par la réfutation du système d'Epicure et de Spinosa, par les caractères de divinité qui se remarquent dans la religion des Juifs et dans*

(1) Aucun de ses biographes ne parle de son séjour dans cette ville; mais nous trouvons son nom sur une liste de pauvres réfugiés qui eurent part à un legs du colonel de Planta, reparti, en 1693, par le consistoire de l'église de Bâle. Il est vrai qu'il est dit ministre de Nettancourt; mais il nous semble difficile d'admettre qu'il y ait eu en Champagne deux pasteurs du même nom dans le même temps, d'autant plus que dans les actes des nombreux synodes que nous avons eus entre les mains, il n'est jamais question que de notre Isaac Jaquelot et de son père Abraham.

l'établissement du christianisme, La Haye, 1697, in-4°; nouv. édit. augm. de la Vie de l'auteur par l'abbé Pérau, Paris, 1744, 3 vol. in-12; trad. en partie en latin par Fr. Halma à la suite de sa Vie de Spinosa, Ultraj., 1698, in-8°. — Au jugement de l'auteur des Trois siècles littéraires, ce traité est préférable à celui de Fénélon sur la même matière, par la méthode, la force et l'enchaînement des raisonnements. On y blâme cependant un étalage d'érudition qui en rend la lecture fatigante, défaut qui n'a pas empêché l'abbé Houtteville d'affirmer qu'il n'a jamais rien été fait de plus solide sur ce sujet.

V. *Lettres à MM. les prélats de l'Eglise gallicane*, La Haye, 1698-1700, in-4°. — La 1re est datée du 23 avril 1698; la dernière, du 23 mars 1700. Le but de l'auteur étant de porter les évêques de France à la modération et à la tolérance, il crut devoir user lui-même de modération. *Benoît*, plus impétueux, trouva qu'il avait poussé à l'excès les égards et les ménagements; en conséquence, il attaqua Jaquelot dans ses *Avis sincères*. Jaquelot se plaignit avec vivacité dans une *Lettre à MM. les pasteurs et conducteurs des églises vallones des Provinces-Unies*, La Haye, 1698, in-4°. Le consistoire de Delft enjoignit le silence aux deux champions, le 13 mars 1699. Les deux adversaires se réconcilièrent et Benoît garda religieusement l'accord, tandis que Jaquelot le viola, en publiant sa vingt-huitième et dernière lettre.

VI. *Dissertations sur le Messie, où l'on prouve aux Juifs que J.-Ch. est le Messie promis et prédit dans l'A. T.*, La Haye, 1699, in-8°. — Suite du N° IV, mais moins estimée.

VII. *Examen d'un écrit qui a pour titre* Judicium de argumento Cartesii pro existentiâ Dei petito ab ejus ideâ, Basil, 1699. — Ce petit traité, dirigé contre Werenfels, a été publié dans l'Hist. des ouvrages des savans (mai 1700). L'abbé Brillon l'ayant attaqué, Jaquelot lui répondit dans une *Lettre*, qui a été ins. dans l'Hist. des ouv. des savans (mai 1701); mais la dispute n'en demeura pas là. *Des Maizeaux* s'en mêla en prenant la défense de Werenfels dans les Nouv. de la république des lettres (nov. 1701); Jaquelot répliqua en faisant ins. une nouvelle *Lettre* dans l'Hist. des ouv. des savans (sept. 1701). Des Maizeaux y répondit avec beaucoup de vivacité dans les Nouv. de la rép. des lettres (juill. 1702), et Jaquelot opposa à sa réponse un écrit fort court qui se trouve dans le même journal littéraire (sept. 1702).

VIII. *Essais de quelques exercices de dévotion*, Berlin, 1704, in-4°.

IX. *Conformité de la foy et de la raison, ou Défense de la religion contre les principales difficultez répandues dans le Dict. critique de M. Bayle*, Amst., Henri Desbordes, 1705, in-8°. — Cet ouvrage est divisé en deux parties. La 1re n'est qu'une récapitulation des Nos IV et VI; la 2e est plus particulièrement consacrée à la réfutation de Bayle, que Jaquelot traite d'ennemi de la religion, parce qu'il y oppose continuellement la raison. A cette attaque, le célèbre philosophe ne tarda pas à répondre par une accusation de socinianisme lancée contre son adversaire, qui répliqua par:

X. *Examen de la théologie de M. Bayle répandue dans son Dict. critique, dans ses Pensées sur les comètes et dans ses Réponses à un provincial, où l'on défend la conformité de la foy et de la raison contre sa réponse*, Amst., F. L'Honoré, 1706, in-12. — Cet opuscule n'est que le développement du N° IX. Bayle ayant répliqué, Jaquelot revint une troisième fois à la charge, en publiant :

XI. *Réponse aux Entretiens composez par M. Bayle contre la Conformité de la foy avec la raison et l'Examen de sa théologie*, Amst., 1707, in-12. — Dans cet écrit, Jaquelot entreprend de prouver contre Bayle que Dieu n'est pas l'auteur du péché, mais que le mal est entré par accident dans le monde, et, pour combattre avec

plus de chances de succès son redoutable adversaire, il abandonne le dogme de la prédestination absolue, qui n'est point, selon lui, nécessaire au salut, et adopte ouvertement le système des Remontrants, qui lève mieux, à ce qu'il prétend, les difficultés que le calvinisme orthodoxe.

XII. *Lettre sur le traité de la souveraine perfection*, Amst., 1708, 8°. — Cité par Barbier comme appartenant à Jaquelot.

XIII. *Sermons sur divers textes de l'E. S.*, Amst, Jacq. Desbordes, 1710, 2 vol. in-12. — Selon Nicéron et M. Quérard, on publia à Gen. (1721. 2 vol. in-8°) un *Choix de sermons* de Jaquelot; est-ce une réimp. de ces mêmes sermons ou un nouveau recueil? Et dans ce dernier cas, laquelle des deux collections a été réimprimée à Genève en 1724, puis en 1774, en 2 vol. in-12? Le Catal. de la Bibliothèque de Lausanne mentionne aussi un recueil de *Sermons*, imp. à Lausanne en 1781, en 2 vol. in-8°; mais elle en nomme l'auteur A. Jaquelot; n'y aurait-il pas là quelque erreur? (1).

XIV. *Que la religion chrétienne est très-raisonnable*, La Haye, 1710, in-8°.

XV. *Traité de la vérité et de l'inspiration des livres du V. et du N. T.*, Rotterd., 1715, in-12; La Haye, 1716, in-12, selon le P. Lelong; Amst., 1752, in-12. — La mort ne laissa pas à Jaquelot le temps d'achever ce traité qu'on regarde comme son chef-d'œuvre. Le dernier chap. a été ajouté par l'éditeur.

Bayle attribue, en outre, à Jaquelot la *Réponse à la pastorale de M. de Meaux*, et quelques-uns prétendent qu'on doit aussi le tenir pour l'auteur de l'*Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, La Haye, 1699, in-12.

(1) Cet A. Jacquelot, en admettant l'exactitude de l'indication, descendait peut être de *Daniel Jacquelot*, bourgeois de Châlons, qui passa aussi dans les pays étrangers (*Arch. gén.* Tr. 321).

JAQUEMOT (Jean), ou Jacomot (1), fils de Claude Jaquemot, de Bar-le-Duc, réfugié à Genève, où il obtint gratuitement, en 1569, les droits de bourgeoisie, fut donné, en 1565, pour ministre à Peney, et appelé, en 1576, comme pasteur dans la ville. En 1586, il fut nommé recteur de l'académie. En 1591, l'église de Genève consentit à le prêter pour quelques mois à celle de Neuchâtel, et en 1603, à celles du Valais. Il mourut à Genève, dit Sénebier, en 1609 ou en 1615.

Scaliger donne à Jaquemot le titre de grand poète, titre que justifient ses poésies latines, au moins jusqu'à un certain point. En voici la liste :

I. *Lamentationes prophetæ Hieremiæ variis lyricorum versuum generibus expressæ, cum aliquot canticis*, Gen., 1591, in-8°; réimp. avec les *Musæ Neocomenses*, recueil de poésies en tout genre que Jaquemot avait composées à Neuchâtel et qu'il fit imp. à Gen., 1597, in-8°.

II. *Agrippa Ecclesiomastix*, tragédie, Gen., 1591, in-8°; réimp. avec le précédent.

III. *Ehud tragœdia cum aliquot poematis latino-gallicis*, 1601, 8°. — C'est apparemment le même recueil que celui que Sénebier signale sous ce titre : *Varia poemata*, Gen., 1601, 8°.

IV. *Carmen ob liberatam à perfidiosissimâ sceleratissimorum latronum conjuratione Genevam*, Gen., 1602, in-4°; 1603, in-8°; Lugd. Bat., 1703, in-8°.

Jaquemot a, en outre, trad. en latin le *Sacrifice d'Abraham*, par *Bèze* (trad. imp. séparément à Gen., 1598, in-8°), et les *Quatrains tirés de Sénèque*, par *Goulart*; il a travaillé aussi à la version de la Bible de Genève, et l'on trouve de ses vers en divers recueils, comme dans les Deliciæ poetarum gallorum et dans l'Amphitheatrum de G. Dornavius. On conserve en msc., au British Museum (*MSS. Burn.* 370.

(1) On trouve aussi ce nom écrit *Jacquemot*. Dom Calmet s'est trompé en lui donnant le prénom de Jacob.

36), une pièce de vers de sa façon sous ce titre : *Carmen ad Janum Gruterum Inscriptiones edentem.*

Jean Jaquemot, qu'il ne faut confondre ni avec *Jean Jaquemet*, du Lyonnais, ni avec *Jean Jaquemoy*, de Provence, reçus tous deux bourgeois à Genève, en 1555, laissa un fils nommé Théodore, qui s'est fait connaître par ses nombreuses traductions. S'il est vrai, comme le dit Sénebier, que ce fils ait vécu jusqu'au delà de 1668, il faut qu'il ait atteint un âge très-avancé. Voici la liste de ses traductions, toutes faites sur l'anglais de l'évêque d'Exeter Joseph Hall, à l'exception peut-être d'une ou deux, et presque toutes imp. à Genève, in-12.

I. *Paraphrase sur le Cantique des cantiques de Salomon*, 1626.

II. *Les arts divins de Salomon, ou éthiques, politiques et œconomiques, tirées méthodiquement de ses Proverbes et de l'Ecclésiaste*, 1626; 1632.

III. *Sermon sur la passion de N. S. J.-Ch.*, 1626.

IV. *Les épistres meslées de J. Hall, mises en françois*, 1627.

V. *Tableau des princes et personnages illustres*, Gen., Aubert, 1628, in-4°. — Ouv. peut-être original.

VI. *Contemplations sur l'hist. du N. T.*, 1628.

VII. *Quo vadis? ou censure des voyages ainsy qu'ordinairement ils sont entrepris par les seigneurs et gentilshommes*, 1628.

VIII. *Comparaison du pharisaïsme et du christianisme*, 1628.

IX. *Le juste Mammon, sermon d'hospitalité*, 1629.

X. *Nulle paix avec Rome*, Gen., 1629, in-8°.

XI. *Méditations occasionnelles de J. Hall, évêque d'Exceter, publ. et mises en lumière par Robert Hall, son fils*, 1632; nouv. édit. revue et corrig., Gen., P. Chouet, 1661, in-12.

XII. *L'art de la divine méditation, avec deux amples modèles de méditation contenants plusieurs exemples, l'un concernant la vie éternelle comme fin, l'autre concernant la mort comme chemin*, 1662.

XIII. *Apologie commune de l'Eglise d'Angleterre contre les Brownistes*, 1662.

XIV. *Les pensées choisies de l'ame dévote*, 1662.

XV. *Le Christ mystique ou la bienheureuse union de Christ avec ses membres*, 1663.

XVI. *Le pacificateur représentant la droite voie d'entretenir la paix en matière de religion*, 1663.

XVII. *Remède contre la profanité*, 1663.

XVIII. *L'ame dévote ou règle de la dévotion céleste*, 1663.

XIX. *Le beaume de Galaad ou le consolateur*, 1663.

XX. *Dix sermons de J. Hall*, 1663.

XXI. *La voie moyenne ou la voie de la paix aux cinq articles controversés sous le nom d'Arminius*, 1664.

XXII. *Le saint ordre des Menant-deuil en Sion*, 1664.

XXIII. *Résolution de divers cas de conscience*, 1664.

XXIV. *L'extinction des dards enflammés de Satan*, 1664.

XXV. *Apologie pour l'honneur des mariages des personnes ecclésiastiques*, 1665.

XXVI. *Traités et lettres de Joseph Hall*, 1668.

JAQUIN (Jean), ou *Joquin*, jeune avocat de Bourges. Ayant été choisi, quoique protestant, pour faire l'oraison de St-Yves, en 1577, Jaquin refusa de prendre la bénédiction du prêtre et de s'agenouiller devant lui. Le lieutenant particulier Biet le fit mettre en prison, sans s'arrêter aux protestations de Jaquin, qui fit inutilement valoir la liberté de conscience garantie par les édits. Cette aventure décida probablement le jeune avocat à renoncer à la jurisprudence. Nous avons rencontré parmi les mss. de Genève (N° 197aa, Cart. 2 et 3) deux cahiers, portant en suscription Jean Jocquin, pasteur de Bourges, et intitulés l'un *Essai sur l'Apocalypse*,

l'autre *Quædam in Apocalypsin*. L'auteur les avait envoyés à la Compagnie des pasteurs pour les soumettre à son jugement. Il explique les sept sceaux de l'Apocalypse par les sept périodes de l'histoire romaine comprises entre les règnes de Trajan et de Phocas.

JARRIGE (Pierre), jésuite deux fois apostat, naquit à Tulle, en 1605, et fit ses études dans le collége des Jésuites de sa ville natale. Doué d'un talent remarquable pour la chaire, il s'acquit une grande réputation dans son ordre et passa rapidement par tous les degrés de la hiérarchie jusqu'à celui de confesseur et père spirituel de la maison que la Société possédait à La Rochelle, d'admoniteur du recteur et de prédicateur ordinaire. Ambitieux et présomptueux à l'excès, il ne se crut pas récompensé selon son mérite, et par dépit, plutôt que par une conviction sincère, il prit la résolution d'embrasser la religion réformée, pour laquelle il avait depuis longtemps un secret penchant, mais dont il n'aurait jamais fait profession ouverte, si ses supérieurs avaient su ménager sa vanité. Il se mit donc en rapport avec le pasteur *Vincent*, de La Rochelle, par l'intermédiaire d'un médecin, nommé *Gilles*, et le jour de Noël 1647, il fit une espèce d'abjuration secrète, après avoir, dès le 24 nov., sur la demande du consistoire, signé un écrit où il requérait les ministres rochellois « de lui tendre la main, afin que, selon la liberté que le roy accordoit à tous ses sujets, il pût se ranger à leur communion, laquelle, disait-il, dès à présent j'embrasse, et promets devant Dieu d'y vivre et d'y mourir, moyennant sa grâce. » Si le consistoire de La Rochelle consentit à violer ainsi en sa faveur la discipline ecclésiastique, c'est que, depuis 1605, l'Assemblée du clergé, supposant (c'est la prétention de l'Eglise romaine) qu'un ecclésiastique qui se convertit ne peut prendre cette résolution que pour éviter le châtiment de quelque faute grave, avait obtenu du gouvernement de Henri IV, non pas une défense formelle aux prêtres et aux moines d'embrasser le protestantisme, l'édit de Nantes était trop récent pour le violer aussi ouvertement; mais la permission de soumettre la conduite des ecclésiastiques qui abjureraient à une enquête judiciaire avant qu'il leur fût loisible de se ranger à la religion réformée. Vincent poussa même plus loin les précautions, et afin de soustraire Jarrige à la vengeance de son ordre, il lui procura les moyens de passer en Hollande.

L'ex-jésuite arriva à Leyde au mois de février 1648, avec des lettres de recommandation pour Spanheim, qui l'accueillit assez froidement, peut-être parce qu'il jugea l'homme dès la première entrevue. Le 7 mars, Jarrige écrivit à Vincent : « Dieu veuille me continuer les faveurs et la paix qu'il a donné (*sic*) à ma conscience; jamais je ne fus plus retenu ny n'ay jamais mieux gousté la douceur et l'efficace de la S. Escriture que je fais aujourd'huy. » La lettre se termine par des plaintes au sujet de l'indifférence des pasteurs de la Hollande à l'égard des Catholiques convertis, plaintes qui se renouvellent de plus en plus vives dans une série de lettres jusqu'ici inédites, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Fillon. Dans toutes ces lettres se manifeste une vanité insupportable. Jarrige y parle avec complaisance du succès qu'il a obtenu en prêchant devant une nombreuse assemblée sur les motifs de sa conversion, et il insinue que si on ne lui a pas encore donné une chaire, c'est que les ministres hollandais sentent sa supériorité et en sont jaloux.

Dès le 30 mars, Jarrige annonçait au pasteur Vincent que les Jésuites cherchaient à le séduire; « mais, ajoutait-il, le ciel tombera plustôt que je bransle jamais en ma foy. « Cette tentative ayant échoué, la Société prit d'autres mesures et confia au présidial de La Rochelle le soin de satisfaire sa haine, en travaillant elle-même par tous les moyens possibles à diffamer l'odieux

transfuge. Accusé d'imposture, de profanation, d'impiété et de sacrilége pour avoir célébré la messe après la signature de l'acte du 24 nov., Jarrige, sur les conclusions du procureur du roi, fut condamné, le 17 juin 1648, « à faire amende honnorable, teste et pieds nuds, en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres au devant la grand'porte et principalle entrée de l'église de Saint-Barthélemy et de celle des pères Jésuites de La Rochelle, et là dire à genoux et déclarer à haute voix que meschamment et abominablement il avoit commis lesdites impostures, profanations, impiétez et sacrilèges,.... et en suitte estre mené et conduit en la place publique du Chasteau pour y estre pendu et estranglé à une potence laquelle à cet effet y sera dressée, et ce fait, son corps ars et bruslé et réduit en cendres, icelles jettées au vent par l'exécuteur de la haute justice, si pris et apprehendé peut estre, sinon par effigie dans un tableau qui sera attaché à une potence dressée en ladite place du Chasteau. » Par le même jugement, défense fut faite, sous peine d'une amende de 500 livres, à *Abraham Espie*, secrétaire du consistoire, et à tous autres, d'employer les mots d'Eglise réformée sans y joindre celui de prétendue.

Cet arrêt exaspéra Jarrige. Le 10 août, il écrivit à Vincent : « Je vous peux bien assurer que jamais ils n'ont pendu ny faict brusler homme qui leur fasse mieux cognoistre qu'il est vivant. » Il tint parole. Quelques jours après parut sous ce titre : *Les Jésuites mis sur l'échafaut pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guienne. Avec la response aux calomnies de Jacques Beaufés*, Leide, 1649, in-12; trad. en flam. et en latin, Lugd. Bat. 1665, in-12, le plus terrible acte d'accusation qui eût été dressé jusque là contre la Société. Jarrige y accumule les preuves des crimes les plus odieux, tels que faux, rapines, séduction, infanticide, pédérastie, faux monnayage, commis par plusieurs de ses membres, citant les noms, les lieux, les dates, les témoins, et portant le défi de le convaincre d'imposture. Ce livre, dont la première édition paraît être de l'année 1648, fut réimp. à Paris par *Vendosme* et s'y débita merveilleusement, nous dit Guy Patin, qui ajoute : « Je ne sais s'ils entreprendront de répondre au père Jarrige, mais je pense qu'ils ne le feront pas, parce qu'ils n'en viendroient pas à leur honneur. » Les Jésuites, en effet, n'y répondirent pas sérieusement, mais ils firent mieux : ils ramenèrent la brebis égarée dans le bercail. C'était assurément un trait d'habileté ; cependant il faut reconnaître qu'ils furent puissamment secondés par le ressentiment de Jarrige contre les ministres de Hollande et surtout contre Spanheim. Une pension de 400 livres qui lui avait été accordée par les Etats à la recommandation de Vorstius, l'avait, il est vrai, mis en état « de subsister sans vivre d'aumosnes; » mais sa vanité avait été blessée par l'échec qu'il avait reçu dans la poursuite d'une chaire d'éloquence, et le jésuite Ponthelier, qui était à La Haye à la suite d'un ambassadeur, sut profiter avec adresse de son dépit. Il ménagea si bien cet esprit orgueilleux et vindicatif qu'il lui fit prendre la résolution de rentrer dans la communion de Rome. A la fin de 1648, Jarrige écrivait encore à Vincent : « Je ne m'oublieray jamais de ma saincte mère la religion réformée, et si je m'en oublie jamais, oblivioni detur dextra mea. » Il est probable qu'à cette époque, il n'avait point encore perdu tout espoir d'obtenir une place digne de son mérite ; mais ses illusions ayant fini par se dissiper, et ses instances pour être dispensé des quatre années d'épreuves qu'on exigeait sagement des prêtres convertis avant de les admettre au ministère, étant restées infructueuses, il céda aux conseils de Ponthelier, quitta Leyde, en 1650, pour se retirer chez les Jésuites d'Anvers, et publia promptement la *Rétractation du P. Pierre*

Jarrige, jésuite, retiré de sa double apostasie par la miséricorde de Dieu, Anvers, 1650, in-12; Lyon, 1650, in-12 (1). Satisfaits de leur triomphe, les Jésuites oublièrent « ses impiétés et ses sacriléges; » ils n'exigèrent même pas que Jarrige rentrât dans leur Société. Il se retira à Tulle où il devint chanoine séculier et où il mourut, le 26 sept. 1670, dans une retraite si complète que le bruit courut en Hollande que les Jésuites l'avaient enfermé entre quatre murailles.

Trois familles du nom de Jarrige, protestantes toutes trois, habitaient l'une le Poitou, l'autre le Périgord, et la troisième le Limousin. Celle du Périgord nous est connue par un registre de baptêmes de l'église réformée de Ponchat, où nous lisons que *Jean Jarrige*, époux de *Marie Bernagaud*, présenta au baptême, en 1619, un fils nommé PIERRE, et en 1630, un second fils, appelé ELIE; et que ce dernier eut, en 1661, de son union avec *Jeanne Guichard*, un fils qui reçut le nom de JEAN. La famille poitevine paraît avoir occupé une position sociale plus considérable. Parmi les chefs d'un mouvement insurrectionnel qui éclata dans le Poitou sur la fin du règne de Henri IV, on trouve un *Jarrige*, le seul des rebelles qui fût protestant, et c'était lui qui avait rédigé le manifeste de la révolte. Il fut amené à Paris et n'ayant point voulu révéler les noms de ses complices, il fut laissé en prison. Après la mort du roi, le parlement se hâta de lui faire son procès et le fit pendre, en 1610. Quant aux Jarrige du Limousin, un vol. msc. de la Bibl. de l'Arsenal, coté H. 749, nous apprend que *Pierre de Jarrige*, trésorier à Limoges, anobli en 1613, laissa un fils JEAN, qui lui succéda, en 1615, dans la charge de viguier de St-Prieyx [St-Yriex?], et qui épousa *Galdène de Reynes*. De ce mariage vinrent MARC, viguier de St-Prieyx, marié à *Nicole de Joussineau*, en 1654; LOUIS, marié, en 1665, à *Jeanne Gaudinet*, HÉLIE et PAUL.

(1) Bayle nous apprend qu'*Ezéchiel Danois*, de Compiègne, répondit à cette rétractation; nous n'avons trouvé aucune trace de son ouvrage.

JASSOY (JEAN), de Ville-sur-Iron en Lorraine, fut gagné à la cause de l'Evangile par la lecture du Nouveau-Testament et des Psaumes. Après avoir assisté, pendant quelque temps, aux prédications des pasteurs de l'église de Metz, afin d'éclaircir les doutes qui lui restaient, il partit pour Genève, poussé par le désir d'entendre *Bèze*, et s'y convertit. Le seigneur de Ville-sur-Iron confisqua ses biens; mais il finit par en obtenir la restitution, s'empressa de les vendre et alla s'établir à Metz, où il fut choisi, en 1591, pour un des anciens de l'église. Il mourut en 1604, ne laissant de son mariage avec *Marguerite Royer*, qu'un fils nommé GÉRARD, qui était né, en 1573, à Ville-sur-Iron. Gérard Jassoy continua avec succès le négoce de son père; il devint maître des marchands. C'était un homme pieux, charitable, qui jouissait d'une grande considération. Le maréchal de Fabert l'honora de son amitié, et le duc d'Epernon voulut le faire entrer dans la Justice de Metz; mais ses affaires et ses infirmités ne lui permirent pas d'accepter la place qu'il lui offrait. Diacre en 1609, ancien en 1616, il eut à cœur toute sa vie la prospérité de l'église. Il mourut en 1636. Sa femme *Marie Alexandre*, qu'il avait épousée en 1594, lui donna onze enfants: 1° JEAN, qui suit; — 2° ABRAHAM, né en 1597, dont le petit-fils PIERRE se réfugia en Allemagne, en 1687, avec sa jeune femme *Catherine Séchehaye*, et son frère JÉRÉMIE, qui entra, comme chirurgien, aux service des Etats-Généraux; — 3° ISAAC, né en 1600, échevin en 1660, mort en 1683, dont la veuve *Susanne Bindfous* persista courageusement dans la religion réformée jusqu'à sa mort, arrivée en 1688; aussi la maladie la sauva-t-elle seule de la prison ou du cachot. Son fils ISAAC épousa, en 1658, *Judith Malchar* et en eut, entre au-

tres enfants, ÉTIENNE, qui, après une première tentative malheureuse, réussit à passer dans les pays étrangers, et JUDITH, qui se maria à Berlin avec le ministre *Baille ;* — 4° JACOB, orfèvre, mort en 1645, qui épousa, en 1628, *Anne de Vigny*, et en eut six enfants, entre autres une fille, qui fut mère de *Marie Dubois* (*Voy.* IV, p. 325); — 5° THOMAS, maître des marchands, marié, en 1625, à *Susanne Damien*, et père de PAUL, qui épousa, en 1651, *Anne Malchar* ;—6° PIERRE, né en 1604, marié deux fois, la seconde avec la tante du ministre *Bancelin* ; — 7° MOÏSE ;—8° AARON, capitaine, tué à la bataille de Nordlingen ; — 9° PAUL; — 10° MARIE, femme du banquier *Etienne Malchar*, sieur de Vigny ; — 11° SARA, morte fille.

Jean Jassoy, né le 10 août 1595, se destina à la carrière ecclésiastique. Après avoir terminé ses études, il fut chargé, en 1619, de desservir l'église de Courcelles, et en 1640, il fut appelé à Metz où il devint le collègue de *Ferry*. Il mourut en 1677. De son mariage avec *Esther Jacobé*, célébré en 1623, étaient nés huit enfants dont un seul lui survécut. Sa fille ELISABETH épousa, en 1661, l'aman *Jérémie Grandjambe*, et lui donna, entres autres enfants, une fille nommée *Elisabeth* qui se réfugia à Berlin et s'y maria avec *Paul Goffin*, fils de *Charles Goffin*, mort, en 1693, en Amérique où il avait été transporté avec sa femme, comme huguenot opiniâtre.

JAUCOURT, maison illustre de Bourgogne, fondée, dans le XVe siècle, par Jean de Digoine, dit de Jaucourt, qui épousa, en 1463, l'héritière de l'ancienne famille de ce nom.

Le petit-fils de Jean de Digoine, Jean II de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, Rouvray, Ruères, Saint-Andeux, etc., chevalier de l'ordre du roi et enseigne des cent gentilshommes de sa maison, épousa Françoise de Bar, dame d'Etrechy, dont il eut : 1° FRANÇOIS, qui suivit le parti du prince de *Condé*, dès la première guerre civile, et fut tué à la bataille de Saint-Denis, ne laissant pas d'enfants de sa femme *Louise-Edmée d'Anlezy ;* — 2° JEAN, mort sans alliance avant 1578; — 3° JACQUES, sieur de Villarnoul, qui succomba aux fatigues de la campagne de 1587 et n'eut point d'enfants de *Nicole de Vienne*, fille du seigneur de *Clervant ;* — 4° LOUIS, qui suit ; — 4° BERNARD, enseigne d'une compagnie de gendarmes, tué à l'attaque du Port-de-Piles, en 1569 ; — 6° EDME, tué, en 1594, dans une rencontre près de Villarnoul, par les Ligueurs d'Espoisses ; — 7° PIERRE, mort célibataire; — 8° LOUISE, qui épousa, en 1555, *François de Courtenay*, baron de Bontin; — 9° RENÉE, femme de *François d'Epernay* ou d'*Espinay*, sieur de Fillouse et de Chenay en Nivernois ; — 10° ANNE, mariée à *Girard de La Guiche*, sieur de Matigny ; — 11° EDMÉE, qui s'allia, en 1571, avec *Guillaume de Cossé*, sieur de Tresnay ; — 12° FRANÇOISE, femme de *N. d'Anlezy*, à qui elle ne donna pas d'enfants.

Louis de Jaucourt, chevalier de l'ordre du roi, épousa, en 1570, *Elisabeth de La Trémoille*, dame de Ménétreux, et resté veuf, il se remaria avec *Roberte de Hay*, veuve de *Claude Stuart*, sieur de Vezins. Neuf enfants naquirent du premier lit : 1° JEAN, qui suit ; — 2° JACQUES, sieur de Rouvray, souche de la branche de Ménétreux ; — 3° PIERRE-ANTOINE, auteur de celle d'Espeuilles;—4° GABRIEL, tige de celle de La Vaiserie ; — 5° LOUIS, sieur d'Etrechy, capitaine dans le régiment de Châtillon, mort sans enfants de *Renée de Schélandres* ; — 6° ZACHARIE, sieur d'Ausson, né en 1584, qui quitta la France, à l'âge de 15 ans, pour s'attacher à l'électeur-palatin Frédéric. Premier gentilhomme de la chambre de ce prince, il lui resta fidèle dans la mauvaise fortune et le suivit en Hollande. Ayant désiré visiter les galions enlevés par les Hollandais aux Espagnols, en 1621, Frédéric s'embarqua sur la mer de Harlem avec son fils et Zacharie de Jaucourt ; mais le vaisseau qu'il mon-

tait fut coulé à fond par un choc imprévu, et Jaucourt se noya en essayant de sauver le jeune prince, dont l'éducation lui avait été confiée. Il ne laissa pas d'enfants de *Louise de Mayerne*, fille de *Louis Turquet de Mayerne* et de *Louise Le Masson*, qu'il avait épousée en 1620; — 7° Théophile, sieur de Saint-Andeux, officier dans le régiment de Châtillon, tué à l'entreprise sur Venloo, en 1606; — 8° Elisabeth, femme de *Roch de Maulmont*, sieur de La Roche-Saint-Firmin; — 9° Renée, mariée à *Benjamin Aubery*, sieur du Maurier, en 1622.

I. Branche de Villarnoul. Jean de Jaucourt a joué un rôle assez important dans les affaires des églises. Au jugement de Bayle, c'était un seigneur d'un mérite extraordinaire et un des plus savants gentilshommes de l'Europe. Nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes dans la Bourgogne, il s'acquitta de cette charge « avec tant de diligence, fidélité et dextérité, » que l'Assemblée de Saumur lui vota des remerciments au nom des églises. En 1607, il fut député du Synode national de La Rochelle. Le brevet de convocation, daté du 29 décembre 1606, permettait au synode de procéder, en l'absence d'une assemblée politique, à la nomination des députés généraux, à condition toutefois « que ladite nomination serait faite de six d'entr'eux, desquels S. M. en choisirait deux, qui auraient ladite charge pendant trois ans entiers. » Les députés des églises, pénétrant facilement les intentions du gouvernement, qui depuis longtemps désirait supprimer les assemblées politiques, objectèrent que les affaires politiques n'étant pas de la compétence des synodes, ils ne pouvaient pas procéder à l'élection des députés généraux; mais le roi leva leurs scrupules, réels ou feints, par des instructions nouvelles. Le synode ne crut pas devoir prolonger la lutte; il se soumit, mais de mauvaise grâce. Sous prétexte qu'il « ne pouvait excéder ses pouvoirs, » il élut non pas six candidats, comme le portait le brevet, mais deux seulement, l'un desquels fut Villarnoul, et non pas pour trois ans, mais jusqu'à la prochaine assemblée politique, et en tout cas, pour un an au plus. Il eut été plus digne, et partant plus honorable, de s'en tenir strictement à ce qui s'était pratiqué jusque là, que d'adopter ce moyen terme. Le roi refusa de sanctionner la nomination de Villarnoul et de son collègue; il est vrai que, d'un autre côté, le synode obtint ce qu'il poursuivait, c'est-à-dire, la convocation d'une assemblée politique. Plus docile aux ordres de Henri IV, cette assemblée, qui se réunit à Gergeau, dressa une liste de six candidats au nombre desquels figurait encore Villarnoul, et le choix du gouvernement se fixa sans hésitation sur ce gentilhomme qui n'était pas moins connu par la modération de ses sentiments religieux que par son dévouement à la personne du roi, dévouement qui, quelque sincère qu'il fût, ne pouvait aller toutefois jusqu'à sacrifier aux exigences du pouvoir les intérêts des églises. Henri le savait, et ce fut peut-être pour se l'attacher plus fortement encore par les liens de la reconnaissance, qu'il combla Villarnoul de faveurs. Il le nomma chevalier de ses ordres, conseiller en ses conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et en 1609, il lui accorda la survivance du gouvernement de Saumur. Villarnoul sut se montrer reconnaissant sans trahir lâchement ses devoirs de député général. Il s'acquitta de ses fonctions délicates de manière à se rendre agréable à la Cour et à mériter en même temps la reconnaissance des églises. En 1611, la régente le nomma de nouveau commissaire en Bourgogne pour l'exécution des réponses faites au cahier de l'Assemblée de Saumur. En 1614, la province de Bourgogne le députa au Synode national de Tonneins, et en 1619, à l'Assemblée politique de Loudun. L'injuste disgrâce dont fut frappé bientôt après *Du Plessis-Mornay*, s'étendit jusqu'à son gendre. Non-seulement

Villarnoul n'obtint point le gouvernement de Saumur, mais il perdit même le régiment dont il était mestre-de-camp. On ne voit point que, comme tant d'autres seigneurs mécontents, il ait cherché à se venger, et eu égard au temps, cette modération fait peut-être son plus bel éloge.

Jean de Jaucourt avait épousé, en 1599, *Marthe de Mornay*, fille du célèbre *Du PlessisMornay*, qui était veuve de *Nicolas de Pas-Feuquières*. Il en eut six enfants : 1° Philippe, qui suit; — 2° Jean-Louis, auteur de la branche de Vau ; — 3° Catherine, femme de *Paul de L'Isle*, sieur du Gast ; — 4° Bénigne, mariée à *François Prévost*, sieur de La Boutelière en Poitou ; — 5° Françoise, alliée à *Louis de Guéribalde*, sieur de Chapelles, dont elle était veuve en 1673, année où elle fut chicanée sur le droit d'exercice à Ménétreux (*Arch. gén.* Tt. 236); — 6° Marthe, dame de Saulx, morte sans alliance.

Philippe de Jaucourt, sieur de Villarnoul, baron de La Forêt-sur-Sèvre, était, lit-on dans le Mémoire concernant l'état du Poitou, dressé, en 1664, par l'intendant Colbert, « homme d'esprit et d'érudition, fort sage et fort posé, bon capitaine, qui avait longtemps et fort bien servi. Il a battu une fois le sieur d'Hocquincourt, ajoute l'intendant, est aimé de tout le monde et surtout de la noblesse, peut beaucoup dans sa religion, à laquelle il est un peu trop zélé; il est fort charitable aux pauvres et surtout aux passants. » Ses vertus et ses services ne lui auraient pourtant pas servi d'égide contre les persécutions, s'il avait vécu jusqu'au temps des dragonnades; mais la mort, qui l'enleva à Paris, en 1669, lui épargna le douloureux spectacle des exploits des missionnaires bottés. En 1659, il avait dû faire violence à ses goûts, qui le portaient vers la retraite et l'étude, et se charger des pénibles fonctions de commissaire protestant pour l'exécution des édits dans la Saintonge. De son mariage avec *Marguerite de Guéribalde*, fille de *Paul de Guéribalde* e de *Madelaine de Launay-Grave*, mariage qui le rendit beau-frère de *Jean Du Faur*, sieur de Courcelles, naquirent, selon une généalogie msc. dressée par le marquis d'Ausson, douze enfants, dont cinq fils : 1° Jean-Philippe, qui suit; — 2° Paul, sieur de Rouvray, dont nous parlerons après son frère ; — 3° Jean-Louis, sieur de Bussières, qui se réfugia en Hollande à la révocation, servit avec le grade de lieutenant-colonel dans le régiment du prince de Wurtemberg, combattit à Nerwinde où il eut un cheval tué sous lui, passa ensuite au service du Danemark, et mourut colonel réformé à Copenhague ; — 4° Louis-François, marquis d'Ausson, le plus distingué des cinq frères, sur qui nous aurons à revenir ; — 5° Benjamin, qui mourut au service des Etats-généraux, après avoir servi avec distinction, en qualité de lieutenant-colonel, dans le régiment de cavalerie de Tilly. Les noms des sept filles de Philippe de Jaucourt ne sont pas connus, à l'exception de celui de Marthe, épouse de *Jacques de Mauclerc*, sieur de Marconnay en Poitou, lequel se convertit à la révocation (*Arch. gén.* E. 3372). Dans une lettre que cet apostat adressa, le 30 sept. 1686, au marquis d'Ausson, on lit : « J'ai toujours eu la liberté de voir Mme votre mère par une permission du roy; elle est toujours à la Bastille, je tâche de la tirer de ce lieu-là pour la faire reléguer chez M. Du Breuil, son frère, pour y passer son hiver. Je vois aussi vos sœurs. Il y en a deux à la Bastille et deux aux Nouvelles-Catholiques, et une dans un couvent du Poitou. » Cette dernière ne pouvait être Mme de Marconnay, qui fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques, comme nous l'apprennent les Registres du secrétariat. Une lettre du P. Bordes (*Suppl. franç.* 791. 4), datée du 15 juillet 1687, parle aussi de la détention à la Bastille, depuis plus de dix-huit mois, de Mme de Villarnoul, « qui n'avait pas encore pu y être gagnée, » et de celle de ses deux filles aînées qui persistaient

dans leur hérésie, la plus âgée surtout, qui lui paraissait « la plus désespérée. » La seconde se montrait moins « dure. » Le révérend père engageait donc La Reynie à séparer les deux sœurs et conseillait de mettre la mère à Saint-Agnès près de Saint-Eustache, où étaient détenues trois autres de ses filles. Son conseil ne fut pas suivi. Mme de Villarnoul sortit, en 1687, de la Bastille (*Arch.* E. 3373) sous la caution de sa belle-sœur *Marie Fougères*, qui s'était convertie, n'ayant pas voulu suivre sur la terre étrangère ses deux fils, *Pierre* et *Jean*, issus d'un premier mariage avec *Bouju*, sieur du Breuil. Les deux filles, qui avaient partagé avec elle les rigueurs de la terrible prison d'État, furent, dans le même temps, transférées aux Nouvelles-Catholiques, et quelques mois après, comme elles persistaient dans leur opiniâtreté, on les expulsa de France (*Arch.* E. 3374) avec leur mère, qui trouva un asile dans la *Société* ou maison de refuge de La Haye, où elle mourut, le 5 fév. 1690.

Dans une liste de Huguenottes enfermées dans les couvents de Paris au mois de juillet 1687, on lit que des trois demoiselles Villarnoul détenues aux Nouvelles-Catholiques, l'une avait abjuré dès 1686. S'agit-il de Mme de Marconnay? Nous ne saurions le dire. Nous savons seulement qu'elle mourut à Paris, peu de temps après la révocation, dans l'hôtel de l'ambassadeur de Prusse, circonstance qui prouve que, si elle se convertit, sa conversion fut peu sincère. Quant aux deux autres, il paraît qu'elles réussirent enfin à sortir du royaume.

Une sixième sœur, désignée par le nom de Mlle de Villarnoul, essaya, en 1686, de passer à l'étranger; mais elle fut arrêtée avec ses guides, *La Capelle* et *Le Breton* (*Arch.* E. 3372), enfermée dans le couvent des Filles de la Croix, transférée, en 1687, dans celui des Hospitalières Saint-Gervais (*Ibid.* E. 3373), et sa constance ne se démentant pas, elle fut enfin conduite à la frontière, en 1688. Serait-elle la même que Mlle Jaucourt de Bussières-Villarnoul, expulsée de France en 1688? Nous l'ignorons, et nous ne prendrons pas non plus sur nous d'affirmer, en l'absence de tout document positif, que la septième fille de Marguerite de Guéribalde soit identique avec Mlle Rouvray de Villarnoul qui, après avoir passé quelques mois dans le couvent de Sainte-Agnès, abjura, en 1688, et obtint une pension de 500 livres (*Arch.* E. 3374).

Nos renseignements sur les fils de Philippe de Jaucourt sont plus satisfaisants, grâce aux précieuses communications qui nous ont été faites par notre ami M. Francis Waddington.

L'aîné, Jean-Philippe, marquis de Villarnoul, baron de La Forêt-sur-Sèvre, remplit, en 1679, les fonctions de commissaire pour l'exécution des édits dans le Poitou; mais il n'eut pas à se louer des procédés de son collègue Marillac (*Arch. gén.* M. 665). En 1687, il passa en Hollande où il mourut, peu regretté de ses frères et de ses sœurs, envers qui il avait toujours montré des dispositions peu bienveillantes. « La dispersion où est notre famille, écrivait, en 1699, Benjamin de Jaucourt au marquis d'Ausson, n'a rien changé dans le cœur du chef, qui n'a jamais eu d'amitié pour nous, et qui non-seulement ne s'est pas contenté d'être indifférent à notre égard, mais même a quelque espèce de chagrin, si quelqu'un nous aidait et nous estimait. » Il laissa quatre enfants de son mariage avec *Marie Gareau* : 1° Philippe, né en 1670, qui suit; — 2° René-Anne, qui fut élevé page du roi Guillaume et périt à la prise de Montjouy en Catalogne; — 3° Catherine-Renée, que nous trouvons portée avec ses deux sœurs sur une liste de jeunes protestantes détenues aux Nouvelles-Catholiques en juillet 1687 (*Supplém. franç.* 791. 4). Elle se convertit seulement en 1693 (*Arch.* E. 3379), et épousa le comte Du Bellay, à qui le roi fit don de tous les biens laissés en France par Philippe de Jaucourt; — 4° Marguerite, morte à Paris sans alliance, en 1739, selon le Dict. de la Noblesse, et la même apparem-

ment qu'*Aimée* de Villarnoul, qui, après avoir résisté jusqu'en 1695 (*Arch*. E. 3381), finit par succomber et se fit religieuse, résolution dont Louis XIV fut si charmé qu'il lui accorda une pension de 200 livres; — 5° MARIE-BENIGNE, qui paraît s'être convertie à son tour, en 1698, mais qui, plus tard, gagna la Hollande et mourut à Maëstricht, en 1758, après avoir passé quelques années à la cour de Danemark.

Philippe de Jaucourt, qui accompagna son père en Hollande, suivit le roi Guillaume dans ses expéditions d'Angleterre et d'Irlande, avec le grade de capitaine dans le Royal-Irlandais et d'aide-de-camp du quartier-mestre-général. Les services qu'il rendit lui méritèrent le brevet de colonel. De retour en Hollande, il y contracta deux grandes alliances, la première avec *Marie van der Haren*, la seconde, avec la fille de François Aersen de Sommerdyk, gouverneur de Surinam et amiral de la république. Il mourut le 20 mai 1738, ayant vécu dans les termes de l'affection la plus cordiale avec ses oncles et les autres membres de sa famille, à qui il chercha à faire oublier les mauvais procédés de son père. Si nos renseignements sont exacts, ses descendants existent encore en Hollande.

Pour épuiser les notes que nous avons recueillies sur cette branche, il nous reste à parler des seigneurs de ROUVRAY et d'AUSSON.

Paul de Jaucourt, seigneur de Rouvray, se retira à Berlin à la révocation de l'édit de Nantes. Touché du sort de ses coreligionnaires pauvres, il eut l'idée de fonder une caisse de secours par voie de contributions volontaires. Les Réfugiés qui jouissaient de pensions ou d'un certain revenu, comme ceux qui étaient pourvus d'emplois au service de l'électeur, s'empressèrent de suivre l'exemple de l'illustre *Schomberg* qui s'inscrivit en tête de la liste des souscripteurs pour une somme de 2000 livres par an. La contribution était fixée à un sou pour livre, soit cinq pour cent du revenu. Cette précieuse institution fut d'un grand secours à une foule de Réfugiés, à qui la mémoire de Rouvray resta chère longtemps après sa mort. Il fut tué, en 1693, à la bataille de Nerwinde à la tête d'un régiment de cavalerie. Sa veuve, qui, à ce qu'il semble, était restée en France, se remaria avec un gentilhomme catholique de l'Auvergne, nommé de Murat, et obtint une portion des biens de la famille.

Digne descendant de Du Plessis-Mornay par la noblesse de son caractère et par l'étendue de son savoir, Louis-François de Jaucourt, marquis d'Ausson, est mieux connu que ses frères. Après avoir terminé ses études à Saumur, il entra, en 1672, dans le corps commandé par le comte de *Roye*, où il servit pendant quelques mois comme volontaire; puis il suivit son frère de *Rouvray* à l'armée de Condé et fit la campagne qui se termina par la paix de Nimègue. L'année suivante, il fut gravement blessé au siége de Tongres. En 1675, une nouvelle blessure qu'il reçut dans les environs de Sierck, l'obligea à quitter momentanément le service, et à se retirer à Metz. Au commencement de l'année 1682, il s'embarqua pour la Hollande avec son frère de *Bussières* et visita avec lui une partie de l'Allemagne; mais il le laissa revenir seul en France, l'amour de l'étude, plutôt que le goût des aventures, l'ayant décidé à se joindre à l'expédition que les Vénitiens envoyèrent dans la Morée sous les ordres de Morosini, en 1684. La nouvelle de la révocation de l'édit de Nantes le ramena dans sa patrie, avec l'espoir de soustraire sa mère et ses sœurs aux persécutions. Nous avons vu qu'il ne réussit pas à les faire sortir du royaume; il ne parvint lui-même à franchir la frontière qu'à la faveur d'un déguisement et à travers mille dangers. Il se rendit d'abord à Londres, d'où il passa bientôt dans le Brandebourg. L'électeur l'accueillit avec bonté, le nomma gentilhomme de sa chambre et l'attacha à la maison du prince Philippe. Plus tard, il le créa lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie. Pendant quelques années, le

marquis d'Ausson accompagna le prince Philippe ou d'autres grands personnages de la cour de Brandebourg dans différentes parties de l'Allemagne et dans les Pays-Bas. Il visita aussi la Suisse, apparemment dans l'intérêt de ses coreligionnaires réfugiés ; en 1688, il était à Lausanne (*MSS. de Court*, N° 28). En 1692, l'électrice de Saxe lui ayant proposé d'entrer à son service en qualité de gouverneur de son fils, il renonça à la charge qu'il remplissait auprès du prince Philippe; mais l'électrice étant morte en 1696, il retourna dans le Brandebourg, et deux ans plus tard, il fut nommé chevalier d'honneur et premier chambellan de Sophie-Charlotte. Lorsque cette grande reine mourut, en 1705, le marquis d'Ausson, dégoûté de la cour, prit la résolution de se retirer en Hollande, où le produit de la vente d'une maison qu'il possédait à Berlin, joint à une pension de retraite que le roi de Prusse lui accorda en récompense de ses services, lui permit de couler paisiblement le reste de ses jours auprès des autres membres de sa famille. Sur la fin de sa vie, en 1727, le désir de revoir encore une fois la terre natale l'engagea à demander à Saint-Florentin l'autorisation de venir passer quelques jours dans le Poitou. Le secrétaire d'état se montra disposé à la lui accorder, mais à des conditions si humiliantes, que d'Ausson refusa de les accepter. « Les pays d'inquisition ne sont pas de mon goût, répondit-il avec une noble fierté; M. le comte de Saint-Florentin en serait persuadé s'il me connaissait sous un autre titre que celui de réfugié, titre fort méprisé du pays où il est, et que je préfère pourtant à son secrétariat d'état. » Le marquis d'Ausson mourut sans alliance. D'un esprit cultivé et passionné pour l'étude, il a laissé un *Journal de sa vie*, en 4 vol. in-fol., où respirent la candeur, la modestie, la bonne foi ; et en outre, deux volumes in-folio contenant des réflexions, des pensées détachées, des notes et des extraits de différents auteurs, sous ce titre: *Extraits et recueils que j'ai faits en courant le monde et que j'ai rassemblés depuis que je suis dans la retraite*. Ces mss., où M. Waddington a puisé les renseignements qu'il nous a communiqués, se conservent aux Archives de l'Etat à La Haye.

II. Branche de Vau. Jean-Louis de Jaucourt, chef de cette branche, épousa, en 1638, *Françoise-Renée de Jaucourt*, sa cousine-germaine, qui lui donna cinq enfants. L'aîné de ses fils, Jean, sieur de Vau-Jaucourt, mourut peu d'années après son mariage avec *Françoise d'Aumale*, et laissa un fils, Jean-Louis, qui avait déjà abjuré la religion protestante en 1685 (*Arch*. Tt. 289). Le cadet, Philippe, sieur de Brazé, se réfugia dans le Brandebourg à la révocation et fut nommé par l'électeur conseiller de cour et d'ambassade. De son mariage avec *Anne d'Angennes*, dame de Lisy, naquirent trois filles qui suivirent leur père sur la terre étrangère. L'aînée mourut sans alliance, en 1723. La seconde, nommée Judith, fut gouvernante des enfants de Frédéric-Guillaume, sous la direction de Mme de *Rocoules*. Elle mourut en 1747, vivement regrettée de la princesse Amélie, une de ses élèves. La troisième épousa le major-général de *L'Hôpital* dont elle n'eut pas d'enfants. De trois filles de Jean-Louis de Jaucourt, la première, Marthe, épousa, en 1664, *Louis de L'Isle*, sieur d'Olon et baron de Conforgien. La seconde, Françoise, devint la femme de son cousin *Joachim* de Jaucourt, sieur de Saint-Andeux, et la dernière, Catherine, mourut sans alliance.

III. Branche de Ménétreux. Jacques de Jaucourt, sieur de Rouvray, Ménétreux et Saint-Andeux, né en 1574 et mort en 1637, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, fut député, en 1608, par la Bourgogne à l'Assemblée politique de Gergeau, et l'année suivante, au Synode national de Saint-Maixent. En 1611, l'Assemblée de Saumur, à laquelle il assista de nouveau avec *Armet*, *Chandieu* et *Baile*, comme représentants de la province de Bourgogne, le porta sur la liste des candidats

à la députation générale, et le choix du gouvernement s'arrêta sur lui. C'est sans doute en qualité de député général qu'il intervint dans les négociations entre l'Assemblée de Grenoble et le prince de Condé; car nous ne voyons pas son nom figurer parmi ceux des députés. Pendant que l'assemblée siégeait à Nismes, Jaucourt, qui l'y avait suivie, fut envoyé à Montpellier pour s'opposer à la publication de l'arrêt du parlement de Toulouse contre Condé, et lorsqu'elle se fut transportée à La Rochelle, il fut chargé, avec quelques autres, de dresser les instructions pour les plénipotentiaires à la conférence de Loudun, à laquelle il assista avec *Bertreville*, *Champeaux*, *Des Bordes* et *La Noaille*. En 1618, Louis XIII le nomma encore commissaire pour l'exécution des édits dans la Bourgogne (*Arch.* Tr. 232). Il avait été marié trois fois, en premières noces avec *Françoise de La Rivière*, fille aînée de *François de La Rivière*, sieur de Champrémy, gouverneur du Nivernois, et d'*Anne de Veilhan*; en secondes, avec *Sylvie de Beauchamp*, veuve de *François de Mathy*, sieur de La Saussaye, gouverneur de Taillebourg, à qui elle avait donné une fille, appelée *Clorinde*; et en troisièmes, avec *Renée Du Plessis*, fille du sieur de *La Perrine*. Il n'eut d'enfants que du premier lit, savoir : 1° Joachim, qui suit; — 2° Jean, mort à Ratisbonne, au service du roi de Suède ; — 3° Louis, tué au siége de Maëstricht, en 1632; — 4° Anne, femme de son cousin-germain, Jean de Jaucourt ;— 5° Françoise, morte fille ; — 6° Renée, mariée au seigneur d'Aubonne.

Joachim de Jaucourt, sieur de Ménétreux, épousa, en 1619, dans l'église d'Avallon (*Arch.* Tr. 259), *Clorinde de Mathy*, mariage dont naquit un fils unique, selon le Dict. de la Noblesse. Nous croyons que La Chesnaye des Bois était mal renseigné; car dans une liste des Protestants de Bourgogne, dressée en 1685 (*Arch.* Tr. 285), nous trouvons le sieur de Jaucourt, qui se nommait Joachim, ainsi que son père (*Ibid.* Tr. 315), mentionné comme vivant à Saint-Andeux avec sa sœur. Quoi qu'il en soit, cette branche s'éteignit avec ce second Joachim, sa femme *Françoise* de Jaucourt ne lui ayant donné qu'une fille, nommée Renée, qui mourut jeune.

IV. Branche d'Espeuilles. Pierre-Antoine de Jaucourt, né en 1575, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, épousa, en 1601, *Françoise d'Anlezy*, fille de *François*, sieur d'Espeuilles, et de *Bénigne de Rabutin*. Ancien de l'église d'Espeuilles, il assista, de 1611 à 1614, à plusieurs synodes provinciaux, et en 1620, il représenta l'Orléanais à l'Assemblée politique de La Rochelle, à la place de *Dangeau*, qui était tombé malade. Il ne laissa que six enfants, son fils aîné François ayant été tué, à l'âge de 22 ans, au siége de Bois-le-Duc, savoir : 1° Pierre, né en 1621, qui suit; — 2° Madelaine, femme de *Philippe d'Aumale*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; — 3° Françoise-Renée, mariée à Jean-Louis de Jaucourt;— 4° Anne-Louise, qui épousa, en 1644, *Charles de Coussay*; —5 Edmée, femme, en 1647, de *Daniel Favre*, sieur de Châteauvieux; — 6° Judith, mariée, en 1658, avec *Charles de Prunelé*, sieur de Tignonville.

Pierre de Jaucourt, baron d'Espeuilles et d'Huban, prit pour femme, en 1646, *Madelaine Du Faur*, fille de *Jean-Jacques Du Faur*, sieur de Courcelles-le-Roi. De ce mariage naquirent : 1° Pierre-Antoine, qui suit; — 2° Louise, née en 1654, morte à Grenoble, en 1726, étant veuve d'*Antoine de Brunel*, sieur de Saint-Maurice ; — 3° Madelaine, née en 1656, morte à Paris, en 1717, sans enfants de son mariage avec *Armand de Mormès*, marquis de Saint-Hilaire ; — 4 Edmée, née en 1658, alliée à *Guy de Moroques*.

Pierre-Antoine de Jaucourt, marquis d'Espeuilles, né en 1658, mort en 1736, avait déjà abjuré la religion protestante(1), lorsqu'il épousa, en 1684, *Marie*

(1) Néanmoins son premier enfant, *Marian-*

de Monginot, fille d'*Etienne de Monginot*, sieur de La Salle (*Arch.* E. 3376). Dans le Mémoire de l'intendant de Bourgogne, composé en 1699, on lit : « Jaucourt vit encore et reçoit de temps en temps des gratifications du roi, soit pour mettre ses filles religieuses, soit pour soutenir ses autres enfants au service. Il se gouverne avec prudence et sagesse » (*MSS. de Genève*, N° 94-128). Sa famille, en effet, était nombreuse; il avait quatorze enfants, dont cinq seulement lui survécurent, savoir: 1° Pierre-Antoine, baron d'Huban, qui ne nous intéresse qu'à cause de son petit-fils, le marquis de Jaucourt, dont la perte récente a été douloureusement ressentie par nos églises ; — 2° Etienne-Auguste, né à Paris, en 1688, capitaine des carabiniers, en 1723, et chevalier de Saint-Louis, à qui le roi fit don, en 1728, d'une partie des biens de son grand-père maternel, pour le récompenser de son attachement à la religion romaine (*Arch.* E. 3414) ;—3° Louis, connu dans l'histoire littéraire du XVIIIe siècle, sous le nom du chevalier de Jaucourt, sur qui nous aurons à revenir ; — 4° MARIE-JOSÈPHE, née en 1692 et mariée à un gentilhomme écossais, nommé Jean de Carmichaël qui mourut à Dublin, major au service du roi d'Angleterre; — 5° Isabelle, née en 1703, qui demanda, comme issue de nouveaux-convertis, et obtint, en 1741, la permission de vendre une de ses terres (*Arch.* E. 3427).

Dans une notice sur la famille de Jaucourt publiée par le Bulletin de l'hist. du protestantisme français, l'auteur (Mme de Jaucourt) prétend que la plupart des Jaucourt qui restèrent en France persistèrent dans la foi protestante, le gouvernement leur ayant accordé une certaine mesure de tolérance. Cette tolérance, si tant est qu'ils en aient joui par une faveur tout exceptionnelle, n'alla pas, en tout cas, jusqu'à les dispenser de professer, au moins extérieurement, le catholicisme ; car il est certain que le marquis de Jaucourt fut baptisé à Paris par le curé de Saint-Eustache, le jour même de sa naissance (*Etat civil de Paris*, Paroisse de St-Eustache, N° 227).

Né le 14 nov. 1757, ARNAIL-FRANÇOIS, comte, puis marquis de Jaucourt, était, nous l'avons déjà dit, le petit-fils de Pierre-Antoine, qui avait épousé, en 1726, Susanne-Marie de Vivans, descendant, comme lui, d'une famille de nouveaux-convertis, et en avait eu trois fils : Louis-Pierre, comte de Jaucourt, Etienne-Vivans et Armand-Henri. L'aîné, qui fut créé, en 1757, chevalier de Saint-Louis, distinction qu'il n'aurait point obtenue s'il n'avait pas été catholique, se maria, le 12 juill. 1752, dans l'église de Saint-Benoît à Paris, avec *Élisabeth-Sophie Gilly*, fille de *Simon Gilly*, directeur de la compagnie des Indes (1), et de *Marie-Anne Harenc de Presle*. C'est de ce mariage que naquirent Elizabeth-Susanne de Jaucourt, qui épousa le comte *Du Cayla*, un des membres de l'église réformée de Nismes, et Arnail-François, qui fut élevé par sa mère dans les principes de l'Église protestante.

Arnail-François de Jaucourt n'avait pas seize ans lorsqu'il fit ses premières armes sous le prince de Condé. En 1780, il fut nommé mestre-de-camp-lieute-

ne, née le 20 juillet 1685, fut baptisé à Charenton.

(1) Au nombre des personnes inhumées à Paris dans le Cimetière des Protestants au Port aux plâtres (*Reg.* 83), nous trouvons mentionnés *Simon Gilly*, ancien député du commerce et ancien directeur de la compagnie des Indes, natif de Montpellier, mort le 10 décembre 1786, âgé de 80 ans ; *Simon-Arnail Gilly de Montaud*, de Montpellier, âgé de 75 ans, mort le 5 juin 1788 ; *Catherine Burgeat*, sa femme, morte le 1 octobre 1788 ; *Barthélemy Gilly de Crouzet*, natif de Montpellier, employé à la Compagnie des Indes, âgé de 60 ans, mort le 17 décembre 1782, preuve irrécusable que la branche des Gilly qui resta en France, persista dans la profession du protestantisme. Il est plus que probable aussi que la conversion des Jaucourt fut simulée; telle paraît avoir été l'opinion générale parmi le peuple de Paris, qui ne désignait l'hôtel Jaucourt que sous le nom de maison des Huguenots. L.-P. de Jaucourt lui-même fut enterré, en 1813, par le pasteur *Marron*, selon le rit réformé.

nant des dragons de Condé, dont il devint colonel en 1789. Ami d'une sage liberté, il accueillit avec joie la convocation des Etats-Généraux et salua avec transport l'aurore du gouvernement constitutionnel; mais son enthousiasme ne tarda pas à se refroidir en proportion du développement que prit la Révolution, en sorte qu'après le retour de Varennes, il se rallia au parti modéré. Le département de Seine-et-Marne, dont il avait été nommé président en 1790, l'envoya, en 1791, à l'Assemblée législative. Membre du comité militaire, il rendit des services à l'armée; mais son opposition aux lois contre les émigrés, à la formation d'un camp sous les murs de Paris, à la déclaration de guerre à l'empereur d'Allemagne, et surtout son hostilité ouverte contre les clubs lui attirèrent la haine de la municipalité de Paris qui, après le 10 août, le fit jeter dans les prisons de l'Abbaye. Heureusement pour lui qu'à la sollicitation de M[me] de Staël, son amie dévouée, le procureur de la commune, Manuel, l'en tira la veille même des massacres de septembre. Rendu à la liberté, Jaucourt se hâta de quitter la France et gagna l'Angleterre où il resta jusqu'après le 21 janvier. Espérant que la mort de Louis XVI aurait calmé les passions populaires, il revint à Paris; mais il reconnut bientôt qu'il s'était trompé, et il se retira en Suisse sur les bords du lac de Bienne, pour y attendre des temps moins agités. Il ne rentra en France qu'en 1799, et la même année, il fut nommé membre du Tribunat. C'est en cette qualité qu'il fut chargé, en avril 1802, avec Lucien Bonaparte, de soutenir devant le Corps législatif, pour ce qui regardait les articles organiques des cultes protestants, les projets de lois relatifs au rétablissement des cultes. Le 25 oct. 1802, il fut élu président du Tribunat, et après la suppression de cette assemblée, il entra dans le Sénat conservateur, sur la présentation du collége électoral de la Nièvre. Commandeur de la légion d'honneur, en 1804, et premier chambellan de Joseph Bonaparte, il accompagna le frère de Napoléon à Naples. En 1814, il donna son adhésion aux actes du sénat, et fut nommé membre du gouvernement provisoire. Le 13 mai, le roi l'éleva à la dignité de pair de France et le chargea par intérim du portefeuille des affaires étrangères, lorsque Talleyrand partit pour le congrès de Vienne. Au retour de Napoléon, il accompagna Louis XVIII à Gand et fut mis hors la loi par l'empereur. Après la seconde restauration, le roi lui confia le portefeuille de la marine; mais il ne le garda que quelques semaines, le cabinet dont il faisait partie n'ayant pas voulu attacher son nom à la reddition de Landau. Louis XVIII, en récompense de ses services, le créa lieutenant-général et grand'croix de la légion d'honneur. Ce sont les dernières faveurs que le marquis de Jaucourt reçut de la branche aînée des Bourbons. Depuis plusieurs années, il faisait partie de l'opposition, lorsque la révolution de Juillet chassa Charles X. Quoique partisan de la branche cadette, il ne prit aucune part active aux affaires du gouvernement; toute son activité se tourna vers la défense du protestantisme, et jusqu'à sa mort, arrivée le 5 fév. 1852, il travailla de tout son pouvoir à la prospérité de deux sociétés importantes, dont il était le président, la Société biblique et la Société d'encouragement de l'instruction primaire parmi les Protestants de France.

Arnail-François de Jaucourt avait eu de Charlotte de Bontemps, un fils, CHARLES, marquis de Jaucourt, ancien officier de l'empire et ancien maître des requêtes, qui a épousé *Fanny de Faviers*, fille du baron de *Faviers*, pair de France, et en a eu deux enfants: ELISABETH, femme du baron de *Berckheim*, commandant d'artillerie, et FRANÇOIS, comte de Jaucourt, secrétaire d'ambassade à Londres.

C'est sur le témoignage du marquis de Jaucourt que nous réclamons comme protestant son oncle le chevalier. M. *Christian Bartholmès*, à qui nous avions exprimé quelques doutes au

sujet de la conversion au protestantisme de cet écrivain renommé, nous a répondu : « Il professait la foi calviniste autant qu'on pouvait la professer à Paris vers 1740. Je tiens ceci positivement de son petit-neveu, mort, il y a trois ans, à l'âge de 94 ans, et par conséquent capable d'en savoir quelque chose. » Une assertion aussi positive a dû lever nos incertitudes.

Louis, chevalier de Jaucourt, naquit à Paris, le 27 sept. 1704. Il fit ses études à Genève, à Cambridge et à Leyde, où il se lia d'une étroite amitié avec *Tronchin*, et où il prit le grade de docteur en médecine, sans toutefois avoir l'intention de pratiquer cet art. En 1736, il revint à Paris, où pendant trente ans, il mena une vie presque solitaire, « sans besoins, sans désirs, sans ambition, sans intrigue. » D'un caractère doux et affable, sa seule passion était de rendre service, et quoique sa fortune fût médiocre, il aidait de sa bourse tous ceux qui s'adressaient à lui. Quelques mois avant sa mort, il se retira à Compiègne, espérant y trouver encore plus de tranquillité pour ses études, et il y mourut subitement, le 3 fév. 1779. La Société royale de Londres, les Académies de Berlin, de Stockholm et de Bordeaux se l'étaient associé, et l'on assure que s'il n'est point entré dans l'une des trois Académies de Paris, sa religion a été le seul obstacle à sa réception. Il faut avouer pourtant que les titres du chevalier de Jaucourt aux honneurs académiques n'étaient ni nombreux, ni éclatants. « Il n'a opposé à l'injure des temps que des feuilles volantes, dit M. Bartholmès dans l'Encyclopédie des gens du monde ; il n'a consacré aucun monument durable à sa gloire. La raison en est qu'il était encore plus avide de s'instruire lui-même que d'instruire les autres, et plutôt philosophe qu'auteur. »

C'est pendant son séjour en Hollande qu'il publia, sous le pseudonyme de *L. de Neufville*, et sous le titre d'*Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, nouv. édit. augm. de la Vie de l'auteur* [Leibnitz], Amst., Changuion, 1734, 2 vol. in-8°, une vie de Leibnitz et une étude sur ses ouvrages que l'on regarde avec raison comme le plus remarquable de ses écrits. Au jugement de M. Bartholmès, c'est un chef-d'œuvre qui peut se mettre à côté, sinon au-dessus des meilleurs morceaux de Fontenelle. Malgré son incontestable mérite, cette vie de Leibnitz n'aurait pas suffi pour fonder la réputation du chevalier de Jaucourt, s'il n'avait pas été un des collaborateurs les plus utiles de la grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Il a travaillé avec succès, nous dit le même biographe, toutes les parties du plus grand monument littéraire du XVIIIe siècle. Au nombre des articles qu'il a fournis, nous citerons plus spécialement l'art. *Paris*, un des meilleurs de ce dictionnaire, l'art. *Peuple*, qui a été réimp. avec l'art. *Jésuite* par Diderot, Lond., 1766, in-12, et ses *Synonymes français* qui, réunis à ceux de Diderot et d'Alembert, ont été publiés séparément en 1800, in-12. Il a coopéré aussi à la rédaction de la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans*, depuis son établissement, en 1728, jusqu'en 1740, et il a été un des éditeurs du magnifique *Museum Sebæanum*, 1734-65, 4 vol. in-fol. Si l'on ajoute à ces diverses productions deux dissertations latines : *De allantoide humanâ* et *De origine fontium*, une traduction latine du *Traité sur l'organe de l'ouïe* par Du Verney, et, s'il faut en croire Adelung, une *Vie de Boerhave*, imprimée vers 1771, on aura l'ensemble des publications du chevalier de Jaucourt. Il avait, en outre, composé un *Lexicon medicum universale*, qui devait former 6 vol. in-fol., mais le malheur voulut que le navire qui portait le manuscrit un imprimeur de Hollande, fit naufrage, et l'auteur perdit ainsi le fruit de ses longs travaux.

Le chevalier de Jaucourt était versé dans les littératures anciennes et modernes; il parlait plusieurs langues, e quoiqu'il se sentît une prédilection mar-

quée pour la médecine, son esprit avide d'instruction avait parcouru le cercle presque entier des connaissances humaines. Histoire et politique, philosophie et théologie, physique et mathématiques, chimie, pathologie, botanique, belles-lettres, beaux-arts, il avait tout embrassé, et il en était résulté naturellement que la profondeur de son savoir ne répondait pas à son étendue. Son style est simple, naturel, facile, élégant même. Comme philosophe, ce qui le distingue des autres encyclopédistes, c'est qu'il ne se permit jamais contre le christianisme des attaques dictées par une haine aveugle, et qu'il conserva pour la morale religieuse un respect qui était sans doute le fruit de son éducation protestante.

V. Branche de La Vaiserie. Gabriel de Jaucourt, sieur de Bussières, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, en 1599, *Claude de La Perrière*, dame de La Vaiserie, fille unique de *Claude de La Perrière*, sieur de Chancourt, lieutenant du roi en Nivernois, et de *Sylvie d'Orléans*, dame de La Vaiserie. Resté veuf, il se remaria, en 1635, avec *Rachel de Bellanger*, qui ne lui donna pas d'enfants. Quatre fils étaient nés de son premier mariage : 1° Jean, qui suit; — 2° Elie, tige des seigneurs de Chazelles ; — 3° Gabriel, souche du rameau de Bonnesson ;— 4° Pierre, enseigne-colonel du régiment de Turenne, mort sans alliance.

Jean de Jaucourt, sieur de La Vaiserie et des Faveras, né en 1604, s'attacha au parti du prince de Condé et fut tué, en 1642, devant Fontarabie, étant capitaine dans le régiment d'Enghien. Il avait épousé, en 1627, *Anne de Jaucourt* et en avait eu : 1° Philippe, qui suit ; — 2° Zacharie, mort jeune; —3° Jean-Louis, décédé sans alliance; — 4° Gabriel, marié à *Elisabeth Du Faur ;* — 5° François, sieur des Faveras, qui abjura pour épouser *Catherine Le Pelletier*, veuve Chardon. Cette dame avait abjuré elle-même, le 16 déc. 1684, en vue d'un mariage avec un catholique, mais sa mère, qui désirait l'unir à Jaucourt, avait rompu son projet. Instruit des faits, le roi crut devoir interposer son autorité. De peur qu'on ne la « pervertît, » il fit enfermer la jeune veuve dans un couvent, et donna ordre à Jaucourt de se rendre à la suite de la Cour (*Arch*. E. 3370). L'abjuration du sieur des Faveras leva toutes les difficultés ; — 6° Anne, femme d'Antoine Le Fèvre de Cormont, sieur des Bordes en Brie.

Philippe de Jaucourt, sieur de La Vaiserie, capitaine au régiment de la marine, épousa, en 1659, *Marie de Courault*, fille unique de *Daniel de Courault*, sieur de Chevilly, et d'*Elisabeth Durignau*. Il mourut avant 1684, et par son testament, il légua au consistoire de Châtillon-sur-Loire une somme dont sa veuve se fit gratifier par le roi en récompense de son apostasie (*Arch*. E. 3369). La Vaiserie laissa sept enfants, trois fils nommés Charles, Philippe et François, et quatre filles, Marie ou Anne, Catherine-Charlotte, Catherine et Edmée. Peut-être conviendrait-il d'ajouter à ces sept enfants, *Louise* de Jaucourt de La Vaiserie qui, selon Erman et Réclam, naquit à Cornoy dans le Berry, en 1678, et mourut à Berlin, en 1748. Dans ce cas, ce serait la seule personne de cette branche de la famille de Jaucourt qui aurait persisté dans la profession de la religion protestante. Quelques semaines, en effet, avant la révocation, M[me] de La Vaiserie s'étant convertie, et ses deux filles aînées manifestant l'intention de la suivre à la messe, le roi les fit enlever à leur père et les remit à leur grand-mère maternelle; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que cette dame s'acquittait mal de ses devoirs de catholique, et on lui reprit ses petites-filles pour les enfermer dans le couvent de Saint-Pierre-Le-Moustier (*Arch*. E. 3373), où elles étaient encore en 1698. Elles finirent par embrasser la profession religieuse, ainsi que leur sœur Catherine. La quatrième épousa, en 1711, un gentilhomme catholique. Quant au sieur de Jaucourt, il essaya de

passer en Hollande avec ses fils ; mais dénoncé par sa propre femme (*Arch.* E. 3372), il ne put exécuter son projet, et ses enfants furent placés, par ordre du roi, chez les Barnabites de Montargis qui les élevèrent dans le catholicisme.

VI. Branche de Chazelles. Elie de Jaucourt, né le 24 nov. 1604, servit avec le grade d'enseigne dans les gendarmes de Luxembourg, et mourut en 1667, ayant eu de son mariage avec *Anne de Loron*, fille unique de *Lazare de Loron* et de *Madeleine de La Tournelle*, vingt-trois enfants, dont un seul, Elie, sieur de Chazelles, lui survécut. Cette branche abjura également à la révocation.

VII. Branche de Bonnesson. Gabriel de Jaucourt embrassa le parti de Condé pendant la Fronde et devint la malheureuse victime de la réconciliation de ce prince avec Mazarin. Il eut la tête tranchée à Paris, le 13 déc. 1659. Il avait épousé, en 1639, *Elisabeth Bellanger*, fille de *Simon Bellanger*, sieur du Plessis, et de *Renée de La Grange* (1), qui lui avait donné un fils nommé Gabriel. Resté veuf, il s'était remarié avec *Denise Visinier*, qui l'avait rendu père d'un second fils. On ne sait rien de ce dernier, si ce n'est qu'il se nommait Abraham, sieur de Chamont. Peut-être est-il le même qu'un capitaine de Jaucourt qui se réfugia à Berlin et y mourut sans postérité, au rapport d'Erman et Réclam. Quant à Gabriel, il laissa de son union avec *Anne Pellault* quatre enfants : deux fils, Gabriel et Jacques, et deux filles, Marie-Anne et Michelle, qui furent élevés dans la religion romaine.

JAUSSAUD (Louis de), né à Uzès, le 29 mars 1580, fit d'excellentes études et devint si habile dans la langue grecque et la latine qu'à l'âge de vingt ans, il publia une bonne trad. de *Thucydide*, qui a été impr. à Leyde en 1600 (1). Ayant obtenu plus tard une place de conseiller à la Chambre mi-partie de Castres, il en témoigna sa reconnaissance à Louis XIII dans un poème intitulé *Carmen de rebus gestis Ludovici XIII*. Il fut un des membres les plus zélés de l'Académie de Castres, et mourut, le 15 juillet 1665, laissant trois fils de son mariage avec *Jeanne-Marguerite d'Escorbiac* : 1° Louis, né le 13 janv. 1630, qui hérita des talents de son père et de son siége à la Chambre mi-partie, mais qui paraît n'avoir rien fait imprimer (2), quoiqu'il ait été aussi un des membres les plus actifs de l'Académie de Castres, jusqu'à sa dissolution, en 1670. Il mourut le 15 janv. 1688 ; — 2° N., avocat ; — 3° Jean-Louis, qui fut pasteur de l'Eglise réformée dans sa ville natale. Après avoir achevé ses études à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1638, Jean-Louis de Jaussaud fut donné, en 1643, pour ministre à l'église de Gergeau, qu'il quitta pour celle de Castres, où nous le trouvons établi en 1648, année où s'ouvrit l'Académie de Castres, dont il fut un des fondateurs avec son collègue *Gaches*. En 1660, il remplit les fonctions de vice-président dans le synode provincial qui s'assembla à Milhau, et la même année, il fut député au Synode national de Loudun, qui l'élut membre de la commission de censure. En 1663, un arrêt du Conseil lui ayant ordonné, ainsi qu'à son collègue *La Caux*, de s'éloigner de Castres, il fut placé à Nismes, où il exerça ses fonctions de 1664 à 1665. Plus tard, il retourna dans le Haut-Languedoc. Le 13 sept. 1668, le synode provincial qui se tint à Saint-Antonin, en présence du commissaire royal *Le Clerc*, avocat au par-

(1) Faut-il rattacher à cette famille *Samuel Bellanger*, qui, envoyé par ses parents en Hollande, à l'âge de 14 ans, y prit du service, fut fait prisonnier et condamné aux galères, mais gracié, en 1704, en faveur de sa conversion, et qui s'établit comme orfèvre à Blois sa ville natale ? (*Arch.* E. 3390).

(1) Nous suivrons la Biogr. univ. de préférence à la Biogr. castraise, qui attribue cet ouvrage et le suivant au fils de Jaussaud.

(2) Parmi les ouvrages de sa façon dont il donna lecture à l'Académie, on remarque un grand nombre de pièces de vers latins et franc., des remarques sur le 4me liv. des Annales de Tacite et des remarques sur les épîtres critiques de *Lefèvre* de Saumur.

lement, et auquel Jaussaud assista comme ministre de Revel, le nomma président, en lui adjoignant *Bardon*, ministre de Saint-Antonin, en qualité de vice-président, *La Devèze*, ministre de Vabres, et *Dacier*, avocat à la Chambre de l'édit et ancien de l'église de Castres, comme secrétaires (1). En 1670, les deux pasteurs exilés adressèrent au roi une supplique pour demander la permission de retourner à Castres (*Arch.* Tt. 290). Ils ne l'obtinrent pas immédiatement, puisque de 1671 à 1674, nous trouvons Jaussaud exerçant son ministère à Blauzac (*Ibid.* Tt. 282); mais c'est en qualité de pasteur de l'église de Castres qu'il assista, en 1674, au synode provincial tenu à Milhau, dans la maison d'*Alteyrac*, le 18 oct. Il en fut élu président. *Isarn*, ministre de Montauban, fut nommé adjoint; *Conducher*, min. de Milhau, et *Solinhac*, anc. de Montauban, furent choisis pour secrétaires (1). Dès lors, Jaussaud continua à desservir l'église de Castres jusqu'à l'époque de la révocation. En 1682, nous le voyons encore présider le synode de Saint-Antonin, qui se tint le 23 sept. et dans lequel les fonctions de commissaire protestant furent exercées par *Pierre de Bar*, baron de Villemade (2).

(1) Voici les noms des autres députés : Saint-Antonin, *Causse* et *Pommiès*, anc.; Cajarc, *Hurtault*, anc.; Cardaillac, *Murat*, anc.; Figeac, *Liquières* et *Gras*, anc.; Verfeuil, *Bouby*, anc.; Campagnac, *La Barthe*, anc.; Verlhac, *Vernoux*, min. et le baron de *Verlhac*; Caussade, *Daneau*, min., *Bernadou* et *Sénith*, anc.; Montauban, *Satur*, min., et le conseiller *Delon*; Réalville, *Barbat*, min. et *Vialas*, anc; Le Bias, *Viala*, min., *Daviat* et *Montanier*, anc.; Genébières, *Burdeau*, min., et *Fréjefon*, anc.; Saint-Nauphari, *Benech*, min. et *Saint-Nauphari*, anc.; Corbarieu, *Solinhac*, anc.; Negrepelisse, *Domalri*, min.; *Dumas*, anc.; Mauzac, *Belvèze*, min.; Regniès, *Campagne*, min., *Austry*, anc.; Bruniquel, *Du Born*, anc.; Villemade, *Vertelié*, min.; Mazères, *Guilhamat*, min., *Claverie*, anc.; Le Mas d'Azil, *Bourdin*, min.; Saverdun, *Rival*, min.; Le Carla, *Bayle*, min.; Camarade, *Pradalis*, min.; Sabarat, *Paul Courtade*, anc.; La Bastide-de-Leran, *Darnaligues*, min.; Puy-Laurens, *Gomarc*, min., *Franjeaux*, anc.; Mazamet, *Baron*, min., *Tournier*, anc.; Sorrèze, *Causse*, min.; Damiatte, *Voisin*, min.; Cuq, *Bonnefons*, min.; Carmaing, de *Lespinasse*, min., *Calvis*, anc.; Mauvesin, *Lamigue*, min.; Le Mas-Garnier, *Perrin*, min., *Dondès* et *Bessède*, anc.; Castres, *Verdier*, min.; La Caune, *Bardon*, min.; La Bastide-Rouairouze, *Faras*, min.; Viane, *La Caux*, min., *Sérérac*, anc.; Brassac, *Boulade*, anc.; Sénégas, *Lacalm*, min.; Briatexte, *Grasset*, min.; Roquecourbe, *Cabibel*, min.; Paulin, *Cairol*, min.; Realmont, *Vignier*, min.; Montredon, *Laserre*, min.; La Case, *Gau*, min.; Angles, *Galibert*, min.; Sablayrolles, *Escale*, min.; Castelnau-de-Brassac, *Conducher*, min.; Ferrières, *Bardon*, min.; La Crousette, *Teissier*, min.; Esperausses, *Martin*, min.; Pont-de-Larn, *Tournier* et *La Combe*, anc.; Saint-Affrique, *Bonnefous*, min.; Pont-de-Camarès, *Bonnefous*, min.; Saint-Céré, *La Vabre*, min.; Saint-Jean-de-Roquefeuil, *Du Claux*, min.; Saint-Félix, *Solier*, anc. (*Arch.* Tt. 315).

(1) Députés à ce synode : Milhau, de *Vallas* et *Gaujal*, anc.; Saint-Affrique, *Bonnafous* ou *Bonnefous* avec *Raynaud* et *Ramen*, anc.; Saint-Rome-de-Tarn, *Petit*, min.; Pont-de-Camarès, *Vimieile* avec *Masassi* et *La Garde*, anc.; Saint-Céré, *Martin*, anc.; Cornus, *Molinier* ou *Molenier* et *Jean Jacques*; Saint-Félix-de-Sorgues, *Del Fraisse*, anc.; Saint-Jean-du-Breuil, *Du Claux* avec *Thomassi* et *La Tour*, anc.; Saint-Antonin, *Baudan*, min.; Cajarc, *La Vabre*, min.; Cardaillac, *Perrin*, min.; Montauban, *Isarn* et *Solinhac*; Verlhac, *La Resseguerie*, min.; Regniès, *Bardon*, min.; Caussade, *Gomès*, min.; Bruniquel, *Pechels* et *Bellory*; Saint-Nauphari, *Benech*, min.; Campagnac, *Campredon*, min.; Le Mas d'Azil, *Filantin de La Rivière*, min.; Sabarat, *Davial* ou *Devia*, min.; Mauvesin, de *Saint-Faust*, min.; L'Isle-Jourdain, *Molinier*, min.; Puycasquier, de *Rofinhac*, min.; Le Mas-Garnier, de *La Coste*, min.; Revel, *La Vergne* et *Quinquery*, min. avec *Durand*, anc.; Sorrèze, *Causse*, min.; Puy-Laurens, *Arbussy* et *Pérez*, min.; Mazamet, *Vernoux*, min.; Damiatte, *Maillabiou*, min.; Saint-Amand, *Bonnefous* et *Mainadier*, sieur de La Bourgade; Aiguefonde, *Candomercq*, min.; Castres, de *Jaussaud* et de *Ligonnier*; Vianne, *La Roqueboyer*, min.; Vabres, *Verdier*, min.; Esperausses, *Laserre*, min.; Angles, *Icard* et de *Raissac*; Castelnau, de *Lacalm*, min.; La Caune, *Martin*, min. avec *La Landelle* et *Fuzier*; Brassac, *Cabibel*, min.; Ferrières, *Bardon*, min.; Paulin, *Vezes*, anc., La Crousette, *Escale*, min; Roquecourbe, *Gales*, anc.; Pont-de-Larn, *Tournier*, anc.; La Cabarède, *Dumas*, min.; La Case, de *Gau*, min.; Sablayrolles, *Bonnafous*, min. (*Arch.* Tt. 236).

(2) Y comparurent : Saint-Antonin, *Bardon*, min., élu vice-président, avec *Bruguière* et l'avocat *Villeneuve*; Cajarc, *Cairol*, min., avec *Mavit* et *Tremble*; Cardaillac, *La Vabre* et *Gras*; Puy-Laurens, *Pérez* avec *Bonnafous* et *Barrau*; Revel, *La Vergne* et de *Palesville*; Sorrèze, *Causse*, min.; Carmaing, *Darnaligues* avec *Du Puy* et *La Vaisse*; Mazamel, *Vernoux*, min.; Aiguefonde, *Balaguier*, min. et le sieur d'*Aiguefonde*; Cuq, *Loquet* et *Favard*; Milhau, *La Buissonade* et *Du Teil* ou *Du Thil*; Saint-

Il est probable qu'il mourut peu de temps après. Peut-être *Jean-Antoine de Jaussaud*, de Castres, qui se réfugia à Genève et y fut reçu bourgeois gratis, en 1726, « en considération de sa naissance, de sa piété et de sa sagesse, » descendait-il de lui. En 1731, il obtint du Conseil la permission d'accepter la bourgeoisie de Neuchâtel, dans l'intérêt de son fils aîné Jean-Louis, qui servait dans les troupes suisses au service de France avec le grade de capitaine, et qui, plus tard, en 1738, entra dans le conseil des CC. Il y avait déjà été admis lui-même en 1727, en considération de son neveu le marquis de Bonac, qui remplissait alors les fonctions d'ambassadeur de France en Suisse. Il mourut en 1749, laissant quatre fils, tous nés à Genève. Nous avons parlé de l'aîné. Le second, Gratien, entra dans le CC en 1752. La destinée des deux autres, appelés Claude et Jean-Antoine, est inconnue. — D'autres membres de cette famille, moins zélés pour leur religion, restèrent en France et abjurèrent. Dans la liste des conversions opérées à Milhau par la terreur des dragonnades, nous avons remarqué parmi les 72 signatures qui se trouvent au bas de l'acte d'abjuration envoyé à Louis XIV, celles de *Jean Jaussaud*, orfèvre, et de *Charles Jaussaud*, vieillard infirme âgé de près de 80 ans, que les convertisseurs ne purent se décider à laisser mourir en paix (*Arch.* Tr. 322). A l'exception d'une dixaine de noms, comme ceux de *Marc-Antoine Bonnafous*, avocat, *Isaac Du Thil*, *Jean Gaujal*, sieur du Claux, *Etienne Gout*, *André Bardet*, procureurs, *Pierre Gaujal*, sieur de Sigonnac, *Jacques Vaissière*, sieur de Navès, *Pierre* et *Etienne Aldebert*, marchands, *Pierre Lubac*, médecin, tous les autres sont parfaitement inconnus (*Supplém. franç.* 9344.2).

Affrique, *Vimielle*, min.; Pont-de-Camarès, *Bonneral*, min.; Saint-Rome-de-Tarn, *Calvet*, min.; Cornus, *Molinier*, min.; Saint-Félix-de-Sorgues, *Rey*, min.; Montauban, *Saint-Faust*, min., avec *Isarn* et *Lugandi*; Caussade, *Gomès*, min., avec *Rossal* et *Prévost*; Realville, *Solignac* ou *Solinhac*, min., et *Autherive*; Bruniquel, *Bardon* et *Dumas*; Villemade, *Vergnes* et le fils du baron de *Villemade*; Mazières, *Pons*, min ; Le Mas d'Azil, *Bourdin*, min., avec *Langlois* et *Risle*; Le Carla, *Bayle* fils, min.; Sabarat, *Olivery*, min.; Saverdun, *Oulès*, min.; La Bastide, *Ligonnier*, min.; Calmont, *Boniol*, min.; Castres, *Jaussaud* et *Pujol*; La Caune, *Martin*, min., élu secrétaire, avec *Seren* et *Gautier*; Angles, *Oulès*, min.; Castelnau, *Bonnafous*, min.; Sablayrolles, *Malecare* et *La Grave*, min.; Vabre, *Lacalm*, min.; Roquecourbe, *Candomercq*, min., avec *Mélier* et *Gales*; La Bastide-Rouairouze, de *La Motte*, min.; Briatexte, *Therondel*, min.; Esperausses, *Richard*, min.; Pont-de-Larn, *Campredon*, min.; Ferrières, *Perrin* et *Duvail*; Montredon, *Sers*, min.; La Case, *Benech*, min.; Paulin, de *Raissac*, anc.; La Crousette, *Courbière*, anc.; Portet, de *La Rivière* et l'avocat *Brousson*, qui fut élu secrétaire; Mauvesin, *Charles*, min.; L'Isle-Jourdain, *Molinier*, min.; Le Mas-Garnier, *La Serre*, min.; Puycasquier, *Roffinhac* et *Luffié*; Montbartier, *La Coste*, min. (*Arch.* Tr. 315).

JAVERSAC (N. de), écrivain *de fortune* (qu'on nous permette cette expression), qui a obtenu une sorte de célébrité pour avoir été victime d'une indigne guet-apens de la part de ses adversaires littéraires.

Javersac était né à Cognac, au commencement du xviie siècle. Son père « avoit eu, selon lui, plusieurs députations honorables, et des charges des plus importantes de l'assemblée des Religionnaires avant les rebellions (1). » Mais il paraîtrait que, quant à lui, il ne persévéra pas dans la foi protestante, puisqu'il affirme « qu'il n'y a pas catholique qui ait une croyance plus orthodoxe que lui; » à moins toutefois que par cette phrase à double entente, il n'ait voulu éluder une question indiscrète. Quoi qu'il en soit, reconnaissons qu'à l'époque où notre poète faisait cet aveu, le protestantisme n'était pas le chemin de la faveur. Il se rendit à Paris et y fit paraître, en 1628, ses *Discours d'Aristarque à Nicandre* [Balzac], *sur le jugement des esprits de ce temps, et sur les fautes de Phylarque* [le P. Goulu]; réimp., Rouen,

(1) C'est sans doute lui qui assista, comme ancien de Cognac, au xvie Synode national, tenu à Gergeau, le 9 mai 1601, et est désigné sous le nom de *Pierre Bernard*, sieur de Jauresac ou Javresac. Le nom de notre poëte serait donc *Bernard*?

1629, in-8°, dans lesquels il venait tout étourdiment se jeter à travers la mêlée dans une querelle littéraire soulevée entre le P. Goulu et Balzac. Ce livre produisit l'effet du paratonnerre : les deux champions se quittèrent, et tout l'orage éclata sur la tête de son auteur. Heureux si l'on s'en était modestement tenu aux grosses paroles; mais on en vint aux voies de fait. Trois inconnus se présentèrent un matin inopinément dans la chambre à coucher de notre poète (août 1628) et l'un d'eux l'assaillit à coups de bâton. C'était là ce qu'on appelait dans le temps une vengeance de gentilhomme. Javersac, réveillé en sursaut, saute du lit, saisit son épée et poursuit jusque sur le pas de la porte de sa maison son lâche agresseur. Plus de deux cents témoins, raconte-t-il, le virent en chemise à sa poursuite. Mais ses ennemis ne se tinrent pas pour battus, et dès le lendemain, on criait sur le Pont-Neuf la Défaite du paladin Javersac par les alliez et confédérez du Prince des feuilles, — méchant libelle (16 pages in-8°) attribué à Balzac et réimpr. dans l'édit. in-fol. de ses Œuvres. — dans lequel les faits étaient complétement dénaturés. Les amis de Phylarque, « joints en ceci avec ceux du party contraire, *avaient* juré d'exterminer autant de Javersacs qu'il s'en présenterait, et de faire voir aux mauvais poètes qu'outre le siècle d'or, le siècle d'airain et celui de fer, qui sont si célèbres dans les fables, il y a encore à venir un siècle de bois dont l'ancienne poésie n'a point parlé, et aux misères et aux calamitez duquel ils auront beaucoup plus de part que les autres hommes. » Javersac y répondit par son *Discours d'Aristarque à Calidoxe* (même année). Cette misérable affaire donna encore lieu à plusieurs écrits; ce fut un événement qui occupa la ville et la cour. Mais je crois que la postérité a mieux à faire. Laissons tomber les réputations qui ne se soutiennent pas. Nous ajouterons seulement que Balzac, à l'article de la mort, éprouva le besoin de faire sa paix avec son ancien adversaire, et qu'il y eut entre eux deux une touchante « effusion d'amour; » c'est ce qui se lit dans la Relation de sa mort par Moriscet. L'abbé Goujet dit avoir vu de Javersac : I. Un poème intitulé l'*Horoscope de M. le dauphin*, qu'il adressa *pour étrennes* à Mme de Montausier, gouvernante de ce prince; — II. Des *Echantillons amoureux*, recueil de sonnets, de madrigaux et autres petites pièces qu'il présenta au duc de Montausier; — III. *Le Prince inconnu*, ou l'adieu de la France au fils naturel de Charles II, roi de la Grande-Bretagne élégie; — IV. Des *vers* sur la mort du cardinal Mazarin, impr. en 1661. On doit ajouter à ces diverses productions *L'Eloge funèbre et le tombeau royal de Louis XIII*, Lyon, 1643, in-4°, et quatre madrigaux à la louange du jeune *Chastelet*, imprimés au devant de la Muse naissante du petit de Beauchasteau.

JAY, famille rochelloise qui a donné aux Etats-Unis d'Amérique un de leurs plus illustres citoyens.

Pierre Jay, riche négociant de La Rochelle et un des principaux armateurs de ce port de mer encore florissant, occupait une position trop considérable pour échapper aux missionnaires bottés. Il est probable qu'il se débarrassa des dragons qu'on avait logés chez lui, en signant, comme tant d'autres, une abjuration sans valeur à ses yeux, et il saisit un instant favorable pour envoyer en Angleterre sa famille et une partie de sa fortune. Aux yeux du gouvernement de Louis XIV, qui aurait bien voulu arrêter l'appauvrissement et le dépeuplement croissant du royaume, c'était un crime énorme. Il fut donc arrêté et jeté en prison; mais les actives démarches de ses amis catholiques obtinrent bientôt sa liberté. Il en profita pour fuir à son tour. Un pilote, gagné à force d'argent, trouva le moyen de le conduire à bord d'un de ses propres vaisseaux qui revenait d'Espagne avec une cargaison de fers

et qui le transporta en Angleterre sans relâcher à La Rochelle. Tout ce qu'il laissa de ses biens en France fut confisqué (*Arch. gén.* Tt. 259).

Entre autres enfants, Pierre Jay eut de son mariage avec *Judith François* deux fils dont, le plus jeune, nommé Isaac, fut tué, en 1690, à la bataille de la Boyne. Son aîné, appelé Auguste, qui avait reçu son éducation commerciale en Angleterre, était en route pour l'Afrique où son père l'avait envoyé comme subrécargue, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Ce fut seulement à son retour dans sa patrie, qu'il apprit la fuite de sa famille. Résolu à suivre son exemple, il s'embarqua sur un vaisseau qui faisait route pour Charleston. Le climat de la Caroline du Sud ne convenant pas à son tempérament, il partit, bientôt après, pour Philadelphie, mais il y chercha vainement de l'emploi. Il fut plus heureux à New-York où s'étaient établies un grand nombre de familles rochelloises (1) et où il trouva une place de subrécargue, qu'il remplit pendant plusieurs années. Dans un voyage qu'il fit à Hambourg, en 1692, le navire qu'il montait ayant été pris par un corsaire de Saint-Malo, il fut amené en France et jeté en prison avec l'équipage; mais il eut le bonheur de s'échapper et gagna La Rochelle d'où sa tante *Mouchard* le fit secrètement conduire dans l'Ile de Rhé. De là il se rendit en Danemark, puis en Hollande, et retourna en Amérique en passant par l'Angleterre où son père s'était établi avec sa sœur. Il mourut, en 1751, âgé de 86 ans, laissant de son mariage avec *Anne-Marie Bayard*, qu'il avait épousée en 1697, trois filles et un fils nommé Pierre, qui prit pour femme *Marie van Courtland* et en eut dix enfants.

Jean Jay, le huitième de ces enfants, naquit à New-York, le 1er déc. 1745 (a. st.). Il eut pour premiers instituteurs sa mère, qui était une femme fort instruite, et le pasteur suisse Stoop, qui desservait l'église de la Nouvelle-Rochelle, et qui lui enseigna les éléments de la langue française. A l'âge de 14 ans, son père le mit au collége Royal (King's College, aujourd'hui Columbia) où il prit le grade de bachelier, le 15 mai 1764. Destiné au barreau, il entra, en sortant du collége, dans l'étude d'un légiste de New-York où il passa quatre années. La réputation qu'il ne tarda pas à acquérir dans l'exercice de sa profession, et son patriotisme reconnu, joints aux services qu'il avait déjà rendus comme secrétaire d'une commission de délimitation entre les provinces de New-Jersey et de New-York, fixèrent sur lui le choix libre de ses concitoyens qui l'élurent pour leur représentant au premier Congrès de Philadelphie (5 sept. 1774); et ses collègues, à leur tour, rendirent hommage à ses talents en le chargeant de rédiger cette fameuse Adresse au peuple anglais qui est regardée avec raison comme une des plus éloquentes productions du temps, et qui peut se placer sur la même ligne que la belle proclamation, toute empreinte de fierté républicaine, que, plus tard, Jay, alors président du Congrès, adressa aux Insurgents pour relever leur courage abattu. Député de nouveau au Congrès de 1775, il adressa, en son nom, aux Canadiens pour les inviter à

(1) Voici les noms de quelques-unes des familles françaises refugiées dans l'état de New-York, où elles fondèrent trois églises, à la Paltz, à New-York et à la Nouvelle-Rochelle : de *Lancey*, *Heriette*, *Lafonds*, *Girard*, *Pineau*, *David*, *Moreau*, *Vincent*, *Dupuy*, *Allaire*, *Garnier*, *Clérambault*, *Pellereau*, *Gautier*, *Bonrepos*, *Barre*, *Bodin*, *Roraux*, *Richer*, *Roussel*, *Bean*, *Fresneau*, *Le Tellier*, *La Touche*, *Chardavoyne*, *Barbarie*, *Jouneau*. *Vaiette*, *Bayeux*, *Casel*, *Caselet*, *Desbrosses*, *Burelot*, *Bassel*, *Chapelle*, *Aymar*, *Girault*, *Carré*. Parmi celles qui fondèrent la Nouvelle-Rochelle, on cite les suivantes : *Le Conte*, *Allard*, *Martine*, *Manien*, *Angevine*, *Lambert*, *Guion*, *Pillon*, *Sicard*, *La Roue*, *Parcout*, *Coulon*, *Simon*, *Boultié*, *Bonnel*, *Soulice*, *Dais*, *Deblez*, *Lespinard*, de *Sainte-Croix*, *Neufville*, *Dalençon*. Cette petite colonie eut beaucoup à souffrir des attaques des Sauvages. Elle eut pour premier pasteur *Daniel Boudet*, qui avait été ordonné par l'évêque de Londres et qui mourut en 1722. *Michel Houdin*, descendant de Réfugiés, est le seul de ses successeurs qui nous soit connu. Il vivait en 1761.

faire cause commune avec les colonies insurgées, un appel qui ne fut pas entendu. La même année, l'assemblée provinciale de New-York le nomma colonel du deuxième régiment de milices, et il ne crut pas devoir, vu la gravité des circonstances, refuser un poste dangereux, bien qu'il prévît que ses fonctions de législateur ne lui permettraient pas d'en remplir les devoirs.

Cependant la France qui avait préparé le soulèvement des colonies anglaises et qui espérait bien en profiter pour abaisser la puissance de sa formidable rivale, avait, aussitôt après la mort de Louis XV, fait partir secrètement pour l'Amérique un émissaire qui offrit aux insurgents des armes et de l'argent. Le Congrès chargea Jay, Jefferson et Franklin d'entendre les propositions du gouvernement de Louis XVI, et sur leur rapport, elle nomma un comité secret, dont Jay fut membre, pour correspondre avec les amis de la cause américaine en Europe; puis, fort des sympathies plus ou moins désintéressées que cette cause rencontrait partout, il n'hésita plus à aborder la brûlante question de l'indépendance, en réservant toutefois à un nouveau congrès le soin de la résoudre et de poser les bases du futur gouvernement des Etats-Unis. La Déclaration de l'indépendance fut publiée solennellement le 4 juillet 1776. Quoique membre de l'assemblée qui la proclama, Jay ne put y apposer sa signature, retenu qu'il était à New-York par d'autres devoirs non moins importants. Il présidait alors le comité auquel le congrès provincial de New-York avait confié le soin de rédiger la constitution du nouvel état, travail dont la plus grande partie lui revient incontestablement. La constitution votée, le congrès provincial se sépara, en remettant les rênes du gouvernement entre les mains d'une commission (Council of Savety) qui devait veiller au salut public jusqu'à l'élection d'un gouverneur et d'une assemblée législative. Jay en fut nommé membre, et à ces fonctions il joignit celles de chief-justice ou président de la cour suprême de l'état de New-York, qu'il exerça pendant un an. Renvoyé au Congrès en 1778, il en fut élu président, le 10 déc. C'était la plus haute magistrature de la jeune République, et cependant Jay n'hésita pas à quitter volontairement un poste qui aurait tenté l'ambition d'un homme avide d'honneurs et de puissance, pour en prendre un autre moins élevé dans la hiérarchie, mais où il espérait servir plus utilement ses concitoyens découragés par les succès des Anglais. Une clause secrète du traité conclu entre la France et les Etats-Unis réservait à l'Espagne la faculté d'y entrer. Le Congrès jugea nécessaire de se faire représenter auprès de la cour de Madrid et il jeta les yeux sur son président qui accepta, le 12 sept. 1779, le titre de ministre plénipotentiaire en Espagne. Depuis quelques mois déjà, la guerre avait éclaté entre les Espagnols et les Anglais; cependant le ministère espagnol refusa de recevoir officiellement l'ambassadeur américain. C'eût été reconnaitre de fait l'indépendance des Etats-Unis, et il désirait faire acheter aux Américains aussi cher que possible les secours dont ils avaient besoin. Mais Jay, convaincu que l'alliance des Etats-Unis devait être aussi utile à l'Espagne que celle des Espagnols aux Américains, refusa absolument de souscrire aux dures conditions du cabinet de Madrid et notamment d'abandonner à l'Espagne le monopole de la navigation du Mississipi. Les injonctions du Congrès l'obligèrent cependant à céder sur ce point; mais il eut soin de faire insérer dans les articles préliminaires une clause portant que si le traité n'était pas ratifié avant la paix générale, cette concession serait non-avenue. Bientôt après, il reçut ordre de se rendre en France pour travailler avec Adams et Franklin à la négociation d'un traité de paix avec la Grande-Bretagne. Ses instructions portaient qu'en toutes choses il agirait de concert avec la cour de Versailles; mais le zélé pa-

triote ne craignit pas d'assumer sur sa tête une terrible responsabilité en y désobéissant, lorsqu'il s'aperçut que le ministre de Vergennes recherchait avant tout les avantages de la France et qu'il s'appliquait dans ce but à entraver les négociations. En cette circonstance, Jay se montra plus soucieux que Franklin lui-même des intérêts et de l'honneur de l'Amérique. Le traité ayant été signé, le 3 sept. 1783, il retourna à New-York, après un court séjour aux eaux de Bath, et il y fut reçu comme en triomphe par ses concitoyens, au mois de juillet 1784. Pendant son absence, le Congrès l'avait nommé secrétaire des affaires étrangères, fonctions qu'il finit par accepter après de longues hésitations et qu'il remplit avec honneur jusqu'au vote de la nouvelle constitution et à l'élection de Washington à la présidence. Lors de la réorganisation du gouvernement conformément aux principes fédéralistes qui venaient de prévaloir, et au triomphe desquels il avait grandement contribué en réclamant avec force dans le Fédéraliste la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul et la division de la représentation nationale en deux chambres, Washington le pria de choisir la place qui lui conviendrait, lui donnant ainsi une preuve éclatante de son estime et de sa confiance. Les goûts de Jay le portaient plutôt vers la magistrature que vers la politique. Il céda donc le portefeuille des affaires étrangères à Jefferson, espérant rendre plus de services dans la charge de chief-justice des Etats-Unis, charge qu'il remplit avec un grand zèle jusqu'en 1794, que Washington le renvoya en Angleterre avec une mission extraordinaire. Il devait faire au ministère anglais des représentations sérieuses au sujet des actes de violence commis par la marine anglaise sur les navires américains. Le résultat de cette ambassade fut la signature (le 19 nov. 1794) d'un traité de commerce auquel Jay a attaché son nom. Quelque avantageux qu'il fût pour les Etats-Unis, ce traité souleva les fureurs du parti de la guerre ou du parti français qui brûla le négociateur en effigie à Philadelphie; mais la grande majorité de ses concitoyens le vengea de ces lâches outrages, en l'élisant, au mois de mai 1795, deux jours avant son retour d'Angleterre, gouverneur de l'état de New-York. Le sénat, de son côté, ratifia le traité, le président le signa, et la chambre des députés, à son tour, y donna son adhésion, en votant toutes les lois nécessaires à son entière exécution.

Jay qui avait rempli les fonctions de gouverneur avec autant de fermeté que de sagesse, fut réélu en 1798. En 1800, le président et le sénat le nommèrent de nouveau chief-justice; mais Jay croyait avoir largement payé sa dette à la patrie et il soupirait après le repos. Il refusa donc cette charge et à l'expiration de ses fonctions de gouverneur, en 1801, il se retira à Bedford, où il passa les dernières années de sa vie, occupé de la culture de ses terres, et charmant ses loisirs par l'étude et la méditation des choses saintes. Il mourut, le 17 mai 1829, universellement honoré, aimé et regretté.

Patriote ardent, dévoué à la cause de la liberté jusqu'à lui sacrifier ses plus chères affections et sa fortune; inflexible dans l'accomplissement de ses devoirs jusqu'à exposer sa popularité, sa vie même, pour assurer le triomphe de la loi; unissant à beaucoup de sagacité et d'indépendance d'esprit un désintéressement rare, une probité scrupuleuse, des connaissances étendues, une ardeur infatigable pour le travail et un dévouement sans bornes; doué enfin, comme orateur et écrivain, d'un talent qu'attestent ses belles proclamations, ses lumineux rapports, et auquel lord Chatam a rendu justice en plein parlement d'Angleterre, Jay était digne de prendre place, comme homme d'état, parmi ces grands citoyens qui ont fondé l'indépendance de la république des Etats-Unis. Comme

homme privé, il nous présente aussi un noble et digne modèle. On loue la bienfaisance qu'une sage économie lui permettait d'exercer à l'égard de l'infortune vraiment digne d'intérêt, la franchise et l'affabilité dont il usait envers ses amis, bien qu'il se montrât généralement froid et réservé à l'égard des étrangers, la piété fervente dont il donna des preuves toute sa vie. Dès 1785, il avait été nommé président de la Société de New-York pour l'affranchissement des esclaves, et c'est en cette qualité qu'il adressa à la législature de cet état un mémoire aussi bien pensé que bien écrit pour demander l'abolition de la traite des noirs. Il était aussi membre de l'assemblée de l'Eglise épiscopale à laquelle il appartenait, et à la mort de *Boudinot*, il lui succéda comme président de la Société biblique américaine. Jay avait épousé, en 1774, *Sara Livingston*, sa compagne fidèle et dévouée, même dans ses missions politiques, et il en avait eu plusieurs enfants. Si nos renseignements sont exacts, il doit avoir laissé des Mémoires qui ont été publiés par un de ses fils.

JEAN (Jean de), ou plus vraisemblablement *Dejean*, dit *Fontgrave*, capitaine huguenot, qui servit au siége de Montauban, en 1562. Dans son Histoire de Nismes, Ménard parle d'un capitaine de *Jean* qui entra dans cette ville avec sa compagnie, au mois de fév. 1562, et qui commit de grands excès dans les églises et les monastères, abattant les images et chassant les religieux de leurs couvents. Il ajoute que ce farouche capitaine partit dès le lendemain. Serait-il le même que Jean de Jean qui commandait effectivement une compagnie étrangère ? Les dates ne s'opposeraient pas à notre hypothèse, car c'est seulement au mois de septembre que nous trouvons Fontgrave à Montauban. Le 8 de ce mois, il surprit Mirabel. Au retour de cette expédition, les Montalbanais s'amusèrent à brûler une église, et ils trouvèrent tant de plaisir à cet acte de vandalisme qu'ils se laissèrent surprendre. Fontgrave se réfugia dans une métairie et s'y défendit si vaillamment qu'il donna à *La Vernade*, qui s'était replié sur Réalville, le temps d'accourir à son secours. La moitié de sa compagnie, toutefois, fut tuée ou blessée dans cette affaire. *Jean Bordes*, de Nègrepelisse, reçut deux coups de lance, un coup de feu et six coups de poignard, mais aucune de ses blessures ne fut mortelle. Parmi les morts, on cite l'enseigne *Letap*, *Jean Durval* l'aîné, *Guillaume Du Verger*, *Claude Cortillant* et *Laurent Coulon*. Depuis cette rude leçon, Fontgrave montra beaucoup moins d'ardeur. Laissé par d'*Arpajon* pour commander la milice de Montauban en son absence, il conclut, le 15 sept., avec Montluc un traité que les Montalbanais ne voulurent point accepter. De dépit, il sortit de la ville et passa à l'ennemi. Quelques jours après, il tenta sur Montauban, pour le compte des Catholiques, une surprise que la vigilance du gouverneur fit échouer. Si, comme nous le soupçonnons, les *Dejean* dont nous avons parlé ailleurs appartiennent à la même famille que Fontgrave (*Voy*. IV, p. 222), on pourrait en conclure qu'il ne se rendit pas coupable à la fois de défection et d'apostasie. Ce qui nous confirmerait dans cette opinion, c'est que parmi les députés du synode de la Basse-Guienne tenu à Bergerac, en 1677, nous trouvons un ancien de Monbazillac du nom de Fontgrave (*Arch. gén.* Tт. 330). Il ne resterait aucun doute à ce sujet, s'il était prouvé que notre Jean de Jean est identique avec un capitaine Jean de Jean qui fut, en 1574, parrain de *Jean Astruc*, dans l'église réformée de Vendémian (*Arch.* Tт. 289). Mais ce dernier ne serait-il pas plutôt le chef huguenot dont parle Ménard ?

JEAN-BON (André) (1), plus connu sous le nom de Saint-André qu'il

(1) Nous prendrons pour guide dans cette notice M. *Michel Nicolas*, auteur d'une biographie, très-complète et très-fidèle, de Jean-Bon (*Jean-Bon Saint-André, sa vie et ses écrits*,

avait pris en s'enrôlant dans la noble phalange des pasteurs du désert, conventionnel du parti de la Montagne, puis fonctionnaire sous le gouvernement du héros du 18 brumaire et baron d'empire.

Jean-Bon naquit à Montauban, en 1749 (1). Il fit ses études au collége des Jésuites. Au rapport de M. Nicolas, « ses maîtres, qui avaient remarqué son aptitude et sa facilité peu communes, désiraient se l'attacher ; mais son père, zélé protestant, le retira de leur école pour l'éloigner de toute séduction. » On le voit : dans ce malheureux XVIIIe siècle, aujourd'hui si honni dans certaines régions, la jeunesse de l'une et de l'autre communion ne suçait cependant dans les écoles que les bons principes ; un joug uniforme pesait sur toutes les intelligences et sur toutes les consciences. Jean-Bon se sentait porté vers le barreau. Il y avait déjà en lui je ne sais quel amour de domination par la parole, auquel il demeura fidèle, et nous ferons remarquer que cet amour, toujours si actif et si impérieux, s'allie rarement à des convictions fortes. Mais à ceux-là même qui comptaient les *Du Moulin*, les *Cujas*, les *Godefroy*, les *Doneau*, les *Coras*, les *Duaren*, les *Hotman*, et en un mot toutes les lumières de la science des lois, parmi leurs ancêtres, à ceux-là la carrière du droit était interdite en France. Vers la fin du siècle dernier, les Protestants y étaient encore traités comme les Juifs au moyen-âge :

Tantùm Religio potuit suadere malorum!

Ne voulant pas mentir à sa conscience par une abjuration feinte, Jean-Bon dut se retourner vers une autre carrière. Après avoir suivi un cours de pilotage à Bordeaux, il entra dans la marine marchande. Mais sa vocation n'était pas là. Devenu capitaine de navire, et ayant essuyé dans la mer des Antilles un naufrage qui lui fit perdre le fruit de plusieurs années de voyages, ce revers le rebuta, non qu'il fût de ces hommes âpres au gain pour qui toute l'existence n'est qu'une *affaire* ; son ambition visait plus haut. La nouvelle carrière à laquelle il s'arrêta avait bien aussi ses fatigues et ses dangers, mais elle avait des succès qui plaisaient à son amour-propre. Les palmes de la prédication et peut-être aussi les palmes du martyre avaient de quoi séduire son imagination. Il alla suivre un cours de théologie au séminaire de Lausanne. Ses études terminées, il fut envoyé comme pasteur dans la ville de Castres. Il y exerçait le saint ministère en 1774.

Paris et Montauban, 1848, in-12), sans partager cependant son extrême indulgence dans certaines de ses appréciations.

(1) Le médecin *Jean Bon*, professeur de philosophie à l'académie de Puy-Laurens, fut vraisemblablement la souche de la famille *Jean-Bon*. Nous nous proposions de lui donner en cet endroit une courte notice, mais de nouvelles recherches nous ont appris que son nom de famille était *Bon*. C'est donc une omission que nous avons à réparer. Il descendait peut-être de *Jean Bon*, d'Anduze, que Colomiès mentionne dans sa Gaule Orientale comme auteur de vers hébraïques sur la mort de *Bèze*, et qui florissait vers 1610. Nous avons vu à l'article *Derodon*, qu'étant encore étudiant, Jean Bon eut la légèreté de s'immiscer dans une querelle d'école survenue entre son professeur et le célèbre théologien *Claude*. L'affaire, lisons-nous dans Menard, fut portée au consistoire, le 3 décembre 1657. L'assemblée déclara par un jugement solennel que le factum que Jean Bon avait fait imprimer pour justifier ses accusations, renversait la Discipline; qu'il calomniait le corps du consistoire; qu'il tendait à semer des divisions; qu'il ne contenait que des faussetés malicieusement inventées contre l'honneur du ministre *Jean Bruguier*. En conséquence, elle ordonna que cet écrit serait lacéré, et condamna l'auteur à être grièvement censuré et suspendu de la cène en public le dimanche suivant. Jean Bon protesta, prétendant que ceux qui avaient rendu ce jugement n'étaient plus ses juges, puisqu'il s'était retiré à Montpellier, et il en appela au prochain colloque. Mais le consistoire, sans s'arrêter à ces exceptions, maintint son arrêt. Nous ignorons l'époque à laquelle Jean Bon fut chargé de la chaire de philosophie à l'académie de Montauban après sa translation à Puy-Laurens. On a de lui : *Physica Joannis Bon, doctoris medici et philosophiæ professoris in academiâ Montalbanensi Podiolaurum translatâ*, Castris, 1664, in-12 de pp. 640. Cet ouvrage que M. le professeur *Nicolas* nous fait connaître, « n'est pas un traité de physique, comme son titre semblerait l'indiquer, mais une véritable métaphysique. Il se compose de dissertations sur diverses parties des écrits d'Aristote. »

Ce fut alors qu'il prit le nom de Saint-André; par prudence, les pasteurs continuaient à se cacher comme des criminels sous de faux noms. Cependant, à cette époque, on ne les persécutait plus. Depuis les dernières années du règne de Louis XV, le gouvernement, sans être paternel, n'était cependant plus barbare; les Protestants jouissaient d'un bien-être relatif, auquel ils n'étaient plus habitués depuis un siècle. Aussi leur reconnaissance se traduisait en fréquentes actions de grâces pour le souverain. On lui tenait compte de tout le mal que son gouvernement ne faisait pas, tant les peuples longtemps asservis sont souples et maniables; le joug leur devient une habitude.

M. Nicolas rapporte plusieurs passages des sermons que prêcha Jean-Bon au désert, qui montrent qu'à cette époque le futur régicide exagérait, plutôt qu'il n'amoindrissait, le précepte de notre Sauveur de rendre à César ce qui est à César; il allait, dans sa soumission aux Puissances, le plus loin possible. Le morceau suivant en est la preuve. « Cependant, disait-il aux fidèles assemblés, notre situation fût-elle mille fois plus déplorable encore, vous êtes chrétiens, et des chrétiens remplissent leurs devoirs indépendamment des circonstances particulières dans lesquelles la Providence a trouvé à propos de les placer. Vous ne l'ignorez point, au plus fort des tribulations vos pasteurs n'ont cessé de vous exhorter avec force à *craindre Dieu et à honorer le roi* (I Pierre, II, 17); c'est la doctrine constante et invariable de nos Eglises, celle que nos réformateurs ont prêchée, celle qui a été consignée dans nos confessions de foi, dans nos livres de piété, dans nos prières particulières et dans nos liturgies publiques. Bien plus encore, c'est la doctrine de Jésus-Christ et de ses Apôtres, vos guides et vos maîtres. Un chrétien réformé ne mérite véritablement ce nom que lorsque, prenant l'Evangile pour règle, il y conforme ses mœurs et ses sentiments. Nous vous avons dit que saint Paul exhorte les fidèles à faire *des requêtes, des prières, des supplications, des actions de grâces pour tous les hommes, mais premièrement*, ajoute-t-il, *pour les rois et pour tous ceux qui sont constitués en dignité* (I Tim. II, 1, 2). Et à qui cet ordre est-il adressé? Est-ce à des chrétiens dont la religion florissante leur permet de compter les princes de la terre au nombre des adorateurs de Jésus? Non, mais à des chrétiens gémissant sous le joug des princes païens, traités par eux avec la dernière rigueur, et chaque jour *livrés à la mort, chaque jour traînés comme des brebis à la boucherie* (Rom. VIII, 35) pour l'amour de leur divin chef. Comparez votre état à celui de ces malheureuses victimes de l'idolâtrie, et en vous applaudissant de goûter dans vos revers une tranquillité qui leur fut inconnue, vous imiterez leur piété et leur dévouement à la patrie. »

La condition des Protestants était devenue tolérable : ils n'étaient plus traités que comme des condamnés morts civilement et placés sous la surveillance de la police. Cette amélioration dans leur sort était due aux progrès des mœurs. L'opinion publique était devenue une puissance modératrice de la puissance royale. Mais la tolérance n'avait pas encore pénétré dans les lois : le code draconien de Louis XIV subsistait toujours. C'était une menace perpétuelle et formidable. Dans un gouvernement absolu, il suffit d'un homme, le plus obscur des hommes, qui obtienne la faveur du prince, il suffit d'une intrigue de palais, d'une jalousie de courtisane, pour changer tout le bien en mal. Pour lors, il est vrai, on se contentait de dénier aux Protestants la liberté de leur culte, on leur refusait la jouissance des droits civils, on les repoussait de toutes les professions libérales, ainsi que des corporations et des maîtrises. Mais toutes les horreurs qui s'étaient commises précédemment, pouvaient se renouveler, et se renouveler impunément, par autorité de justice. Les

Protestants réclamaient donc avec instance, mais avec les sentiments de la plus profonde humilité, l'abolition de ces lois. Jean-Bon écrivit dans ce but un mémoire, *Considérations sur l'organisation des Protestants*, dont nous rapporterons quelques passages. Après avoir reconnu que, sous le gouvernement de Louis XVI, les commandants de S. M. dans les provinces se sont montrés les protecteurs des Protestants bien plus que leurs maîtres, et que les tribunaux eux-mêmes les ont défendus plus d'une fois contre les attentats de la méchanceté et de la fraude, « que manquerait-il donc aux Protestants, s'écrie-t-il, pour n'avoir plus de réclamations à porter aux pieds du trône? C'est qu'on voulût leur accorder dans le droit à peu près les mêmes choses dont dans le fait on leur permet de jouir... En effet, les lois pénales ne frappent plus sur la tête des Protestants; mais ces lois existent encore, et toutes muettes qu'elles sont, leur existence n'en est pas moins un très-grand mal. Les Protestants mariés suivant leurs rites jouissent dans la société de la qualification honorable d'époux, mais la loi la leur refuse, et l'on ose le dire, c'est par une sorte de subtilité dictée par la justice et l'humanité que les tribunaux leur font à cet égard un droit de la possession. Enfin, les enfants succèdent à l'état et aux biens de leurs pères; mais cet état n'est point assuré pour eux, puisqu'on peut ou le leur ravir, ou tout au moins le leur contester. Un règlement sage et modéré, qui statuerait sur ces trois objets de manière à inspirer aux Protestants une juste confiance, sans les enhardir à concevoir des espérances présomptueuses, serait de la part de la législation un bienfait pour eux, et peut-être une opération politique utile à l'Etat. » On le voit, les exigences des Protestants étaient très-modérées; elles demeuraient bien en deçà des droits naturels de l'homme en société. Dans l'opinion de Jean-Bon, ce bon roi Henri IV avait fait à ses sujets protestants une situation trop brillante, et ce fut à bon droit « que Louis XIII travailla à rabaisser une religion rivale de la sienne. » A merveille! si le gouvernement en faisant perdre aux Protestants « ces malheureux et funestes avantages dont la jouissance était pour eux un piége continuel, » avait eu l'intention ou même le pouvoir de les traiter avec équité de façon à rendre ces avantages inutiles? Mais qu'arriva-t-il lorsqu'on leur eut retiré toutes leurs garanties pour les faire rentrer, comme vous dites, sous le niveau commun, lorsqu'ils ne furent plus assez forts pour se protéger eux-mêmes contre les attentats du souverain, contre la haine des prêtres et les fureurs de la populace, contre la rapacité et la déloyauté des magistrats? L'histoire nous l'apprend et le pasteur de Castres, moins que tout autre, n'aurait pas dû l'ignorer. Selon lui, la position de ses coreligionnaires sous Louis XIV, avant la révocation, était encore trop belle. « Ils avaient des temples, des cloches, des universités, des ministres avoués, privilégiés même; ils convoquaient encore des synodes nationaux, et quoiqu'il n'y fût plus question, comme autrefois, d'affaires politiques, c'était encore traiter celles de la religion avec trop d'éclat. » Tout cela « pouvait avec quelque raison blesser les yeux de la religion dominante. » Quand on a écrit de pareilles choses, et qu'on s'appelle Jean-Bon, on devrait en rougir toute sa vie? A lire de semblables écrits, publiés à la veille de 89, il semblerait que les Protestants en France n'avaient pas marché avec leur siècle. Tels sont à la longue les effets de l'oppression : elle énerve les caractères et fausse le jugement. Le gouvernement aurait accordé toutes les demandes de Jean-Bon, que le sort des Protestants n'en eût pas été sensiblement amélioré, ils n'auraient pas cessé d'être dans l'Etat une caste méprisée. Louis XVI cependant trouva que c'était trop exiger, il n'accorda que les droits civils, laissant à l'Assemblée nationale la gloire de compléter l'œuvre

de réparation. Tôt ou tard, le droit et la raison prévalent; ce n'est jamais qu'une question de temps. Quant à Jean-Bon, ce résultat dut le surprendre. Mais il arriva ce qui arrivera toujours en pareil cas; plus il avait été humble et soumis, quand il était faible, plus il devint exigeant et hautain, quand il fut fort. Les pires despotes ne sont pas ceux qui sont nés près du trône; la Servitude en enfante plus que le Pouvoir.

En 1788, le pasteur de Castres reçut vocation de l'église de Montauban. On loue en lui les qualités de l'orateur; mais on pourrait lui reprocher un ton trop oratoire, toujours déplacé dans une chaire chrétienne. Il avait la phrase facile, quoique lâche parfois et redondante : l'amplification s'y faisait trop sentir. Cependant on remarque dans ses sermons, dont plusieurs ont été imprimés, quelques beaux mouvements.

Déjà l'horizon politique s'assombrissait. Le XVIIIe siècle allait enfin ***enfanter dans la douleur*** les grandes réformes sociales qu'il portait dans son sein. Des clubs s'étaient organisés dans toutes les villes. Il s'agissait d'apprendre au peuple quels étaient ses droits et quels étaient ses devoirs. Mais il arriva que par un excès de défiance du pouvoir — comme si le chaos pouvait se débrouiller tout seul, comme si la loi était nécessairement tyrannique, — ces sociétés s'affranchirent de toute espèce d'autorité, de sorte que l'élément démagogique ne tarda pas à y dominer. Que des écoliers, forts de leur nombre, usurpent la place du maître, l'école ne sera plus qu'une école de tapage, de dissensions et de révoltes. Tels furent les clubs. Force sans contrepoids, pouvoir sans contrôle et sans responsabilité, ils ne pouvaient produire que ce qu'ils ont produit, la Terreur. Et pour qui connaît le cœur humain, il n'y avait là rien d'imprévu. Les idées de violence et d'agression auront toujours le dessus sur les idées de justice et de modération dans un pêle-mêle d'hommes réunis pour obtenir le redressement de leurs griefs ou la satisfaction de leurs passions. Les masses ne savent pas se vaincre, parce que la raison n'est pas innée en nous. La majorité des hommes reste toujours à l'état d'enfance.

Jean-Bon devint l'ame du club de Montauban, et nous sommes loin de l'en blâmer. Partout où il y a du bien à faire, des conseils utiles à donner, des lumières à répandre, le prêtre est à sa place. Le plus grand mal dans les révolutions, c'est que les citoyens paisibles se tiennent à l'écart. Mais la politique finit bientôt par absorber entièrement Jean-Bon. La tribune lui parut une chaire plus retentissante : heureux si, en y montant, les applaudissements de la multitude, joints à l'enivrement de sa propre parole, ne lui avaient pas fait oublier les principes de charité et de modération qu'il avait toujours professés dans la chaire. Elu à la Convention nationale, il se rallia d'abord au parti de la Gironde, dont le rapprochaient d'anciennes amitiés. *La Source*, *Rabaut Saint-Etienne* avaient été comme lui ministres sous la croix. Mais peu à peu il s'éloigna d'eux pour s'enrôler sous la bannière de la Montagne. Dans le procès du roi, il se montra impitoyable. Il pensait, comme Danton, que du sang royal était nécessaire pour cimenter une république : il proclamait avec Robespierre, que la Convention n'avait point de « sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer; » selon lui, Louis XVI avait été jugé le 10 août, et « remettre son jugement en question, c'eût été faire le procès à la Révolution, c'eût été se déclarer rebelles, » il ne s'agissait donc plus que d'appeler le bourreau. Il se donna beaucoup de mouvement, fit de grands frais de paroles pour faire triompher son opinion. Il publia successivement : 1° ***Opinion sur cette question : Louis XVI peut-il être jugé?*** — 2° ***Opinion sur le jugement du roi et l'appel au peuple***, 1792, in-8°. A ses yeux, le peu-

ple souverain, c'est-à-dire la Convention, ne pouvait être lié par rien; doctrine sauvage qui nous ramènerait à l'enfance des sociétés. Dieu seul est absolu, parce qu'il ne peut faire le mal.

Par contre, le député de Montauban se montra doux et humain, lorsqu'il s'agit de venger les massacres de septembre. « Ce n'est pas, disait-il, que je regarde de sang-froid ces tableaux déchirants qui font gémir l'humanité, la philosophie; mais plutôt que d'enlever des pères à leurs enfants, des enfants à leurs pères, ne vaut-il pas mieux couvrir leurs fautes d'un voile de générosité? Vous donnerez par là une grande preuve des sentiments philanthropiques qui vous animent. Alors, après cette indulgence, vous arriverez à toute la sévérité des principes. Vous direz : nous avons pardonné ce que la révolution exigeait, mais à présent toute tête pliera sous le joug de la loi; je demande le rapport du décret. » On est étonné des progrès qu'il avait faits en si peu de jours dans les voies de la clémence et de la charité.

Le roi mort, on éprouva le besoin de nouvelles victimes pour cimenter la République. Les Girondins étaient un obstacle pour les uns, un reproche pour les autres, une puissance pour tous, il fallut s'en débarrasser. Les ambitieux, les niveleurs, les hommes sans principes, mirent en commun leur haine. Jean-Bon ne fut pas des moins acharnés à la perte de ses anciens amis. Lorsque leurs têtes furent tombées, que toute voix indépendante fut étouffée, que le despotisme fut fondé, les vainqueurs se débattirent pendant quelque temps dans leur impuissance, ne sachant plus à qui s'en prendre, et finirent par se jeter les uns sur les autres, comme si le sang qu'ils avaient versé les eût frappés d'aveuglement.

Le zèle de Jean-Bon le désigna au choix de ses collègues lors du renouvellement du Comité de salut public. Son nom se trouva le premier porté sur la liste. On le chargea des affaires de la marine; la bonne volonté devait lui tenir lieu des connaissances qui lui manquaient. Il ne serait pas possible de faire à chacun des membres du Comité la part qui lui revient du sang qui a été versé. Mais on a prétendu que Jean-Bon fut un des moins sanguinaires et qu'il se renferma toujours dans les affaires de son département. « Nous pourrions citer une foule de faits, dit M. Nicolas, qui montreraient jusqu'à l'évidence que Jean-Bon Saint-André fut un homme ferme et énergique, mais en même temps ennemi des mesures violentes, surtout quand ces mesures n'étaient pas forcément exigées pour le salut de la République. » Sa principale justification, la seule qu'il fit valoir lorsqu'il fut accusé, c'est qu'il fut la plupart du temps en mission. Envoyé d'abord avec Prieur de la Marne aux armées du Nord et de l'Est, lorsque les défections vinrent se joindre aux revers de nos armes, son zèle et son activité ramenèrent la confiance et le succès. On peut voir dans son rapport à la Convention tous les services qu'il rendit. Bientôt après, il fut délégué dans les départements maritimes. Après la reddition de Toulon, il était à craindre que le mauvais exemple n'entraînât le reste de la flotte. Les officiers de la marine étaient en général peu affectionnés à la République; un grand nombre avaient émigré, et la plupart de ceux qui étaient restés au service étaient suspects, surtout à ceux qui ambitionnaient leurs places. Quant aux représentants en mission, ils étaient toujours disposés à prêter l'oreille aux dénonciations. Tel est le propre des gouvernements faibles et il n'y en a pas de plus faibles que ceux qui sont fondés sur la violence. « Il fallait recueillir et sauver ce qu'il restait de navires à la France, et pour cela épurer les équipages, en écarter les hommes douteux, punir les traîtres et former tout d'un coup des officiers et des matelots. » La tâche, on le voit, était difficile autant que délicate; Jean-Bon s'en acquitta avec habileté et avec conscience. C'est à tort que ses ennemis l'ont accusé d'avoir désorganisé la

flotte; les divers combats que l'escadre de Brest soutint (prairial 1794) sans trop de désavantage contre la flotte de l'amiral anglais Howe, sont la preuve du contraire. Jean-Bon y assista lui-même, monté sur le vaisseau du commandant en chef, Villaret-Joyeuse. Sans doute, pendant le cours de son administration, il a dû commettre bien des fautes; le civisme le plus pur ne saurait tenir lieu d'un brevet de capacité; mais on doit au moins lui savoir gré de ses bonnes intentions. Ses arrêtés, dont plusieurs ont dû exercer une salutaire influence sur notre marine, ont été réunis en un volume (Brest, an II, pp. 165). A Toulon, même sollicitude, même activité qu'à Brest. Il remit le port en état, remplit les arsenaux, calma les dissensions civiles sans effusion de sang, réorganisa l'escadre. Il s'y trouvait encore en mission lors de la réaction du 9 thermidor, et il poursuivit sa tâche sans être inquiété : preuve certaine que sa conduite ne le désignait pas à l'animadversion publique. Cependant il avait dû s'attirer une foule d'ennemis. En mars 1795, il était de retour à son poste. Fort du témoignage de sa conscience, il ne chercha pas à se faire oublier, en se tenant à l'écart. Dans toutes les grandes discussions il parut à la tribune, et le plus souvent il fut écouté avec applaudissement. Dans un discours qu'il prononça à la suite de l'émeute du 12 germinal et dont l'insertion au bulletin fut décrétée, il mit le doigt sur la plaie qui ravageait le pays. « Le mal dont vous êtes atteints, disait-il à ses collègues, est une maladie contagieuse qui est répandue sur toute la France : c'est que tout le monde veut gouverner et que personne ne veut obéir. Ce n'est pas là l'ordre qu'indique la sagesse; ce n'est pas le moyen d'établir un gouvernement, d'assurer la République, de commander la paix et de ramener l'abondance. » Et en effet, dans de telles circonstances, les mesures les plus violentes devaient toujours être préférées; là où la loi n'existe pas, l'audace se met à la place, c'est un combat perpétuel, il n'y a point d'état, point de nation, il n'y a que des rivalités, il n'y a que des individus. Tour à tour vainqueurs ou vaincus, les exaltés et les modérés gouvernaient par les mêmes moyens despotiques au nom de la liberté. Lorsqu'on en vint à décréter l'arrestation en masse de tous les membres des anciens Comités, Jean-Bon fut compris dans la mesure; mais on le traita avec ménagement, il fut autorisé à rester dans son logement sous la garde d'un seul soldat. S'il eût été réellement coupable, l'assemblée aurait-elle usé à son égard d'une mansuétude aussi inaccoutumée ? L'amnistie du 4 brumaire le rendit à la liberté. Ses amis réussirent alors à le faire nommer consul à Alger. Après un séjour de deux ans et demi dans cette ville, il fut envoyé en la même qualité à Smyrne (1798). Mais à peine était-il installé dans son nouveau poste que la Turquie, s'étant détachée de l'alliance de la France, le fit arrêter comme ôtage avec un de ses neveux, le jeune Belluc, qui était avec lui, et l'interna avec d'autres détenus à Kérasonde, sur les bords de la Mer Noire. Il écrivit la relation de sa captivité; M. Nicolas l'a publiée à la suite de sa vie. Elle n'est pas sans intérêt; on y trouve des détails curieux sur le caractère et les mœurs des Turcs, détails qui sont peu propres à faire naître l'estime et la sympathie pour cette nation. Mais il nous semble qu'un homme tel que Jean-Bon, qui avait traversé sans sourciller le règne de la Terreur, aurait dû être plus endurci aux contrariétés et aux privations. Que d'autres par son ordre avaient dû supporter des fers plus lourds! Le 15 sept. 1801, il recouvra la liberté. Rentré en France, il crut de son devoir d'aller se présenter au premier consul. Depuis son absence, les choses étaient bien changées en France; mais il y avait encore une ombre de république qui pouvait satisfaire ceux qui avaient perdu leurs illusions. Jean-Bon paraît avoir été du nombre de ces derniers. Il se rallia donc au gouvernement consulaire, et

passa du même pas au gouvernement impérial. Cependant, malgré cette brusque conversion, il serait peut-être injuste de le confondre avec « ces hommes, dont parlait M. de Salvandy dans un discours récent (1), qu'on avait vus extrêmes, la veille dans la démocratie et la liberté, le lendemain dans les dignités et la servitude. » Il servit sa patrie, tout en servant l'empereur; et s'il accepta le titre de baron, ce fut sans doute pour ne pas *désobliger* le maître qui le lui conférait. Le 20 déc. 1801, il fut nommé préfet du Mont-Tonnerre et commissaire-général des quatre départements de la rive gauche du Rhin. Le poste était important; c'était un hommage du premier consul aux talents administratifs de Jean-Bon. Quelques actes de clémence, faits à propos, lui concilièrent d'abord l'esprit de ses administrés. Il avait à se laver des soupçons que provoquaient ses antécédents. Son administration fut paternelle. Jamais, dans aucun temps, sa probité n'a été suspectée. On lui doit l'exécution de la belle chaussée qui relie Mayence à Coblentz, en suivant les bords du Rhin. Cette grande entreprise qu'il commença à l'insu du gouvernement de Bonaparte, de crainte de rencontrer de l'opposition, lui coûta même sa place de commissaire-général, qui fut supprimée. Il étudia avec soin les besoins de son département, et s'appliqua à développer sa prospérité par tous les moyens en son pouvoir. Aussi le souvenir de son administration est-il encore vivant dans le pays. Nous ne terminerons pas cette notice, sans parler d'un petit écrit que M. Nicolas a reproduit et qui nous présente Jean-Bon sous un jour tout nouveau : c'est le discours qu'il prononça, le 6 avril 1804, à la première séance publique de la Société des sciences et arts de Mayence. « Le fond même de ce discours, dit M. Nicolas, les citations qu'il fait d'ouvrages scientifiques, les idées qu'il y soutient, nous montrent non seulement qu'il possédait des connaissances littéraires étendues, mais qu'il se tenait au courant de ce qui se passait dans le monde savant. »

(1) Eloge d'Antoine Jay; réception de M. de Sacy à l'Académie française.

Jean-Bon n'eut pas la douleur d'assister aux derniers revers de l'Empire. Le 10 déc. 1813, il succomba à une attaque de typhus, et fut enterré à Mayence dans un terrain concédé gratuitement à ses parents par la municipalité.

JENNET (Jean), natif de Metz, pasteur de Courcelles-Chaussy, de 1668 à 1685, est très-vraisemblablement le même que le ministre d'Utrecht, à qui l'on doit une *Histoire de la république des Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis son établissement jusqu'à la mort de Guillaume III, roi de la Grande-Bretagne*, La Haye, 1704, 4 vol. in-8°, ainsi qu'une édit. revue des *Psaumes*, Utrecht, 1706, in-12.—En 1687, le major de la place de Cassel était un nommé *Jennet de Peltern*, qui appartenait peut-être à la même famille et qui, en tout cas, descendait de Réfugiés.

JOAN, armurier de Paris, fut une des malheureuses victimes des vengeances du parlement, lorsque Condé s'approcha de la capitale, en 1562. Condamné à être pendu, il fut attaché à la potence, et avant qu'il eût rendu le dernier soupir, le peuple coupa la corde et le jeta dans le feu. Il parvint à s'échapper, mais il fut bientôt atteint et percé de coups d'épée et de hallebardes, tellement, dit Bèze, qu'il mourut par la corde, par le feu et par le glaive. — Un chirurgien, nouveau catholique de Blois, nommé *Jouan*, qui fut incarcéré, le 21 nov. 1690, « pour discours insolents » (*Arch. gén.* E. 3376), appartenait-il à la même famille?

JOANNEAU (André), ou Jouanneau, avocat de Sancerre, célèbre dans l'histoire de nos guerres de religion par l'héroïque résistance qu'à deux reprises, en 1568 et en 1572, il opposa, à la tête de ses concitoyens, aux troupes catholiques qui assiégeaient sa ville natale.

Bâtie sur un monticule escarpé et

abordable d'un seul côté qui s'abaisse par une pente douce vers les plaines de la Sologne, la petite ville de Sancerre était forte d'assiette, mais l'art n'avait rien ajouté à ses défenses naturelles. Protégée par une muraille vieille, peu épaisse, à peine flanquée de huit ou neuf tours, et par un fossé à moitié comblé, elle semblait d'autant moins en état de soutenir un siége, qu'elle manquait absolument d'artillerie et qu'à portée du canon, elle était dominée au midi par la montagne de l'Orme-au-Loup. *Avantigny*, qui y commandait pour le roi, était allé rejoindre le prince de *Condé* dans son camp, laissant à Joanneau le soin de la défendre comme il pourrait. Instruits de son départ, La Châtre et Martinengo crurent l'occasion propice pour enlever cette place aux Huguenots. Surpris par leur brusque attaque, les Sancerrois n'eurent pas le temps d'appeler à leur secours les Protestants du voisinage, et se trouvèrent réduits à leurs seules forces. On comptait dans la ville environ trois cents hommes en état de porter les armes; mais la poudre manquait, ainsi que les armes à feu, en sorte que la plupart durent combattre à coups de fronde. Le siége commença le 20 déc. Une batterie, établie en face de la porte de Bourges, ruina en un instant la muraille, et l'infanterie catholique marcha résolument à l'assaut. Les Sancerrois, commandés, sous les ordres de Joanneau, par les capitaines *La Fleur*, de Nevers, et *Laurent*, repoussèrent vaillamment cette attaque. La Châtre fit transporter du côté de Saint-Satur ses canons qui ouvrirent en peu de temps une nouvelle brèche de 28 toises, sur laquelle se livra pendant plusieurs heures un combat acharné. Cette fois encore, la victoire resta aux Sancerrois qui, encouragés par leurs succès, fondirent, à la faveur de la nuit, sur le camp catholique et enclouèrent les canons. La Châtre se vit ainsi forcé de lever honteusement le siége qui avait duré cinq semaines et qui lui avait coûté 4 à 500 hommes. Les assiégés n'en avaient perdu que 30; mais quelques jours après, ils payèrent chèrement une tentative qu'ils firent sur Saint-Thibaut dans le but d'arrêter au passage les bateaux qui descendaient la Loire. Assaillis à l'improviste par les habitants de Nevers et de La Charité, ils durent abandonner leur conquête et regagner précipitamment leur ville.

Les preuves d'habileté et de courage que Joanneau avait données dans ce premier siége, devaient naturellement lui gagner la confiance de ses concitoyens; aussi l'élurent-ils commandant général, maire et gouverneur de la ville, lorsque la Saint-Barthélemy les plongea dans de nouveaux périls.

Dès que la nouvelle du massacre de Paris fut apportée à Sancerre, les habitants s'assemblèrent, intrépides au milieu de la terreur générale, et décidèrent qu'ils ne commettraient aucun acte d'hostilité, mais qu'ils veilleraient prudemment à leur sûreté. Le 8 septembre, le gouverneur du Berry La Châtre les fit sommer, au nom du roi, de cesser l'exercice de la religion réformée. Ils lui répondirent qu'ils s'en tenaient à l'édit de 1570, et ils refusèrent avec non moins de fermeté de recevoir garnison dans leurs murs, « vu les massacres que l'on faisait des Protestants en différentes villes du royaume, et appréhendant qu'on n'exerçât sur eux les mêmes cruautés. » Ils firent partir en même temps pour Paris *Louis de Saint-Pré*, qui trahit plus tard la Cause, en le chargeant de solliciter la révocation des ordres du roi. La Châtre dut donc se contenter de tenir Sancerre comme bloquée au moyen de détachements qui rôdaient autour des murailles, insultaient les habitants et leur donnaient de fréquentes alertes; mais les Sancerrois ne purent supporter longtemps ces provocations. Sous la conduite des capitaines *La Fleur* et *Montauban*, ils firent une sortie, forcèrent les soldats de La Châtre à se replier sur Chavignol, les y attaquèrent la nuit suivante, en tuèrent une partie et chassèrent les autres.

Cependant Honorat de Bueil, sieur de Fontaines et beau-frère du comte de Sancerre, dont ils avaient imploré la protection, les ayant engagés à lui envoyer des députés pour s'entendre avec lui, ils élurent deux catholiques et trois protestants (les deux procureurs *Guillaume Guischard* et *Simon Arnaud*, et l'échevin *Louis Dargent*), qui se mirent en route pour Paris, le 14 nov.; mais soit qu'ils se fussent laissé gagner, soit qu'ils eussent été intimidés par des menaces, ils outrepassèrent leurs pouvoirs. Lorsqu'à leur retour, le 27 oct., on les entendit raconter comment ils avaient demandé pardon au roi au nom de leurs concitoyens, et s'étaient engagés à expulser de la ville les Réfugiés, de grandes clameurs s'élevèrent de tous côtés et l'assemblée générale refusa de ratifier leurs promesses, malgré les efforts des échevins *François Des Molins* et *Guillaume Finou*, qui redoutaient la guerre par dessus tout. Deux nouveaux députés, *Jean Minier*, greffier de l'université d'Orléans, et *Girardin*, médecin d'Auxerre, furent envoyés à de Bueil pour le prier de renoncer à son projet d'entrer dans Sancerre ; mais ce seigneur leur répondit « qu'il savait ce qu'il avait à faire, et qu'il exécuterait les ordres du roi. »

Cette réponse hautaine lui était dictée par la connaissance d'une conspiration ourdie à Sancerre pour lui livrer le château et par conséquent la ville qu'il dominait. Le complot éclata dans la nuit du 9 au 10 nov. ; mais la vigilance du capitaine *La Fleur* le déjoua : à peine une quinzaine de soldats s'étaient-ils glissés dans le château, qu'une sortie, conduite par le capitaine *Paquelon*, de La Charité, mit les autres en fuite. Le château fut à l'instant cerné et des barricades s'élevèrent dans toutes les rues qui y conduisaient.

En y comprenant les dix-huit soldats qui s'y étaient introduits, la garnison du château se composait d'une soixantaine d'hommes. Dans ce nombre, il y avait trois zélés protestants, les deux fils de *Jean Naulet* et le jeune *Louis Martinat*, qui fit preuve, dans cette occasion, d'une rare intrépidité et seconda de tout son pouvoir les efforts des assaillants. Dès que le jour parut, les Sancerrois, comprenant que leur salut dépendait de la prise du château, se mirent en devoir de s'en emparer. Ils saisirent les parents des assiégés, les lièrent ensemble, les chargèrent de fascines et les forcèrent à les entasser contre la porte du château et à y mettre le feu. En même temps, ils s'attachèrent à saper les murs, et malgré une grêle de pierres, ils réussirent à y pratiquer trois ouvertures dans lesquelles se logèrent le capitaine *La Fleur*, *Buisson* et quelques autres. L'ardeur des assiégeants redoubla à la vue de plusieurs barques chargées de troupes qui arrivaient au secours du château. L'imminence du danger inspira du courage aux plus timides ; tous se précipitèrent à l'assaut, et la garnison effrayée s'échappa par une poterne qui donnait sur la campagne, au moment où le capitaine *Laurent* pénétrait dans le château. Ce siége qui n'avait duré que quelques heures coûta la vie à *Denis de La Ville*, *Thomas Paillard*, *Le Gascon* et quelques autres. Pour remercier Dieu de leur victoire, les Sancerrois s'assemblèrent sous la halle et entonnèrent le ps. CXLIV qui avait été mis en musique par un de leurs ministres, *François de La Mare de Claireau*. Cependant la joie du succès ne fut pas générale. Les plus riches habitants de la ville, comme les capitaines *La Doye*, *Etienne Guischard*, *Baron*, *Bazarne*, se hâtèrent d'en sortir, pour ne pas partager avec leurs concitoyens les dangers qu'ils prévoyaient.

Personne dans Sancerre n'ignorait qu'il n'y avait aucune grâce à attendre ; mais peu se montrèrent aussi lâches : la population presque entière était résolue à se défendre bravement. Joanneau, qui avait fait ses preuves, fut élu commandant en chef. *Faby*, de La Charité, lui fut donné pour lieutenant, et

le grenetier *Louis de Martignon* fut élevé au grade de sergent-major. Le capitaine *Martignon*, son fils, que d'Aubigné appelle par erreur *Martineau*, reçut le commandement des anciens habitants, au nombre de 350 arquebusiers et de 100 frondeurs; on lui donna pour lieutenant *Claude Pillard*, et pour enseigne *Martinat*. Le capitaine *La Fleur* organisa une compagnie de gens de pied et un petit corps de cavalerie, commandés, sous ses ordres, par le lieutenant *Chaillou*, d'Orléans, le cornette *Montauban*, de Gergeau, et l'enseigne *La Bussière*, de Courtaizon dans la principauté d'Orange. Le capitaine *Buisson* ou *Le Buisson*, comme d'Aubigné l'appelle, forma une autre compagnie de gens de pied, et prit pour lieutenant *Paquelon*, pour enseigne *La Minée*. Le capitaine *Dorival*, d'Aubigny, reçut le commandement des volontaires réfugiés. Le nombre des défenseurs de Sancerre s'élevait en tout à 650 hommes, non compris 150 vignerons qu'on arma d'épées, de bâtons ferrés, d'arquebuses et surtout de frondes, et qui rendirent les meilleurs services; mais dans un danger pressant, la population entière, jusqu'aux femmes et aux enfants, courait sur les murs et luttait vaillamment pour repousser les assaillants.

Les Catholiques se présentèrent devant Sancerre, au nombre de 7,000 hommes, dans les premiers jours de janvier 1573, et se logèrent commodément dans les villages de Saint-Satur, Fontenay et Sury-en-Vaux, que les Sancerrois avaient négligé de détruire. Malheureusement ce n'était pas la plus grande faute qu'ils eussent commise. Joanneau possédait de grandes qualités. C'était, nous dit Jean de Léry, « un homme grave, ayant l'entendement bon, comprenant bien un faict et ayant acquis une merveilleuse authorité sur les habitans du lieu et en ceste ville-là, les affaires de laquelle il conduisoit entièrement; » mais d'un autre côté, « il estoit trop particulier en son opinion et n'expédioit pas assez tost les affaires concernant la guerre. » D'accord sur ce point avec Léry, d'Aubigné nous le peint, en outre, comme « un homme plein de fast, qui se mocquoit des avis, estouffoit tous les conseils qu'on lui portoit, branlant la teste et par morgue d'autorité. » Il s'était imaginé que Charles IX ne ferait pas attaquer à la fois La Rochelle et Sancerre, et sourd aux avis de *Louis de Martignon*, il avait négligé d'approvisionner la ville; bien plus, il avait fait cesser les travaux entrepris par les Sancerrois pour réparer les dégâts du premier siége. Tous ses soins s'étaient bornés à maintenir dans la ville une exacte discipline ; il avait poussé à cet égard la sévérité jusqu'à faire pendre le capitaine *Le Rival*, qui avait pillé et rançonné les villages voisins. Il n'y avait donc ni canons, ni munitions, ni vivres dans la place; cependant la résolution des Sancerrois ne faiblit point, et afin de braver La Châtre, ils arrêtèrent le tambour que ce chef leur envoya pour les sommer de se rendre. On affirme même que, violant le droit des gens, ils le firent mourir du consentement de Joanneau. Les Catholiques établirent deux batteries, l'une au champ de Saint-Ladre, l'autre sur l'Orme-au-Loup, et ouvrirent le feu, le 19 février, sans beaucoup de succès. Le 7 mars cependant, ils étaient arrivés au pied de la muraille entre la Porte-Vieille et la Porte Saint-André, malgré les vigoureuses sorties des assiégés conduits par *La Fleur*, qui fut blessé dans celle du 24 février, et par *La Bussière*, qui reçut une blessure mortelle dans celle du 2 mars. Ils se préparaient déjà à la miner, lorsque les capitaines *Pillard* et *Martinat*, fondant sur eux, les forcèrent à battre en retraite. Les vainqueurs rendaient grâces à Dieu de leur succès auprès de la Porte-Vieille, lorsqu'un boulet ennemi renversa une maison qui faillit les ensevelir sous ses ruines avec le ministre *Melet*. Le 10 et le 17, nouvelles sorties commandées par les capitaines *Montauban* et *Martinat*. En même temps, dans la crainte

que l'ennemi ne réussît à miner la plate-forme de la Porte-Vieille, les assiégés travaillèrent activement, sous la direction du capitaine *La Pierre*, revenu depuis peu du Hainault, à créneler les maisons du voisinage et à élever par derrière un second rempart.

Le 19, de larges brèches étaient ouvertes, et les Sancerrois s'apprêtèrent à repousser l'assaut dont La Châtre faisait les préparatifs sous leurs yeux. *La Fleur*, *Chaillou* et *Montauban* furent chargés de défendre la brèche de la Grange-Londis. *Paquelon* et le sergent *La Renaudière* furent postés sur la plate-forme de Baudin; le capitaine *Pillard* sur celle de la Porte-Vieille. *Martignon* et le jeune *Martinat* s'établirent sur la vieille brèche, faite aux murs en 1569; *Dorival* reçut ordre de se porter à la plate-forme appelée du nom du capitaine La Fleur; la défense de la Porte-Vieille fut confiée au sergent d'*Allègre* et au caporal *Lescu*; le capitaine *Buisson* gardait la Porte-César; enfin *Martinat* l'aîné commandait au château. Sur les dix heures du matin, l'artillerie catholique ouvrit un feu violent, sous la protection duquel les colonnes ennemies s'avancèrent en bon ordre. L'attaque principale fut dirigée contre la brèche de la Grange-Londis, où s'engagea un combat acharné. Commandés par le capitaine *La Pierre* qui, bien que blessé, avait voulu partager leurs périls, encouragés par *Jean de Léry*, qui courait de poste en poste pour exhorter chacun à faire son devoir, les Sancerrois déployèrent une admirable bravoure. Leurs femmes mêmes se comportèrent en héroïnes. Bravant les boulets qui sillonnaient les rues, perçaient et renversaient les maisons, les unes portaient les fagots, les pierres, la terre nécessaires à la réparation des brèches; les autres accablaient les assiégeants de feux d'artifice, de cercles de fer rougis, d'huile bouillante; plusieurs même se précipitèrent dans la mêlée. Sur tous les points, les Catholiques furent repoussés avec beaucoup de perte. Nous nous reprocherions de passer sous silence l'action hardie du jeune *Jallot* qui, entraîné par deux soldats ennemis, cria à ses compagnons : Me laisserez-vous emmener? Tirez au risque de me tuer. Un coup de feu abattit l'un des soldats; Jallot perça l'autre de son épée et rentra sain et sauf dans la ville.

Cet assaut coûta tant de monde aux Catholiques, que La Châtre, après une nouvelle attaque tout aussi inutile, renonça à l'espoir d'emporter Sancerre de vive force et convertit le siége en blocus. Le 22 mars, jour de Pâques, il rappela ses troupes et les établit au champ de Saint-Ladre, sur l'Orme-au-Loup, sur les prés Saint-Satur et sur le chemin de Sury-en-Vaux, en les couvrant par de solides retranchements et par sept forts, contre lesquels vinrent se briser tous les efforts des Sancerrois. La disette ne tarda pas à se faire sentir dans la ville. Dès la fin de mars, les ânes, les mulets, les chevaux avaient été mangés, et l'on ne trouvait plus au marché que des chats, des rats, des taupes, des chiens, qui se vendaient même à un prix exorbitant. Dans leur détresse, les assiégés firent partir *Mercadier* pour le Languedoc, en le chargeant de demander du secours à leurs coreligionnaires du Midi; mais leur message fut intercepté. Instruits de cet accident, ils chargèrent d'une semblable mission *La Croix*, qui fut de retour le 2 juin, porteur des meilleures nouvelles. L'espoir d'être secourus releva le courage des assiégés qui souffraient déjà cruellement de la disette, au point qu'ils se virent forcés de mettre hors de la ville 70 personnes du menu peuple et de réduire la ration de pain à une demi-livre par jour. Bientôt il fallut se contenter d'une livre par semaine; encore dès la fin de juin, le blé manqua-t-il tout-à-fait. On voyait errer dans les fossés de la place un grand nombre de malheureux en quête d'escargots, de limaces, de racines, se traînant avec peine, tant leur faiblesse était grande, et semant de leurs ossements les environs. Le spectacle qu'of-

frait la ville n'était guère moins affreux. Au mois d'août, vieux souliers, colliers de chevaux, parchemins, cornes des lanternes, tout avait été dévoré ; on en était réduit à faire du pain avec des os broyés, des coquilles de noix ou des ardoises pilées; on ne rencontrait plus dans les rues que des squelettes hideux, et les maisons pleines de cadavres exhalaient une odeur infecte. On vit même, chose horrible! un vigneron, nommé *Simon Potard*, manger une de ses filles qui était morte de faim, repas effroyable qui le conduisit sur le bûcher avec sa femme, sa complice.

Dans ces circonstances terribles, la charité privée fit des prodiges. La veuve *Portier*, la femme du capitaine *Martinat*, *Françoise Dorival*, veuve de *Jean Bourgoing*, la femme de *Jean Guischard*, la bonne femme *Léveillé* et d'autres, dont le nom n'est point arrivé jusqu'à nous, déployèrent toute leur industrie pour soulager tant de misères; mais ce qui soutenait surtout les Sancerrois, c'était l'espoir du secours qui leur avait été promis. Le 24 juin, ce secours attendu avec tant d'impatience n'arrivant pas, on fit partir, pour hâter sa marche, les capitaines *La Fleur*, *La Pierre*, *La Minée* et *La Croix*, qui réussirent à traverser les lignes ennemies à la faveur d'une vigoureuse sortie; mais trahis par les traces des pas de leurs chevaux, ils furent vivement poursuivis et atteints au château de Ternan, qui appartenait à *Beauvoir-La-Nocle*. *La Pierre* et *La Minée* furent assez heureux pour échapper sous un déguisement et gagnèrent la Suisse. *La Fleur* essaya de rentrer dans Sancerre; mais reconnu à Dieu-sur-Loire, il fut arrêté, conduit à Moulins, transféré à Saint-Satur et finalement envoyé à Bourges où, après avoir subi la question sans rien révéler à la charge des gentilshommes qu'on soupçonnait de favoriser les Sancerrois, il fut exécuté secrètement, le 13 août, et son corps jeté à la voirie. *La Croix* s'égara dans sa fuite et retourna à La Nocle, où il fut pris. Conduit à Bourges, il périt sur la roue.

Cependant la famine faisait d'affreux ravages, et chaque jour, la désertion éclaircissait les rangs des défenseurs de Sancerre. Les uns, comme *Pierre Dubois*, *Bayard*, d'Orléans, *Lorme*, *La Chapelle*, passèrent à l'ennemi ; les autres, tels que *La Motte*, *Sellier*, *Le Pasteur*, *La Plante*, *Le Lorrain*, *La Forge*, *La Loge*, *Le Gravier*, *Delo*, essayèrent de franchir les lignes catholiques; mais très peu y réussirent. Les premiers qui furent pris furent pendus par ordre de La Châtre, qui finit cependant par retenir prisonniers les déserteurs, lorsqu'il s'aperçut que sa sévérité barbare ne produisait pas l'effet qu'il en attendait.

Telle était la situation de Sancerre lorsque Joanneau apprit que cette ville héroïque n'avait point été comprise dans le traité signé sous les murs de La Rochelle. Il tint secrète cette triste nouvelle, et assemblant les débris des quatre compagnies de *Buisson*, *Martignon*, *La Fleur* et *Dorival*, il leur fit prêter serment de mourir pour la défense de la religion réformée, serment auquel s'associèrent les pasteurs de l'église de Sancerre et les ministres réfugiés, au nombre de treize, savoir : *François de La Mare*, dit de Claireau, *Melet*, *Jean de Léry*, *Pierre Mélelin*, *Pierre de La Bourgade* (1), *Bourdier*, *Rainsy*, *Le Noir*, *Baron*, *Julien*, *Du Mont*, *Daneau* et *Paquet*. Cependant la fatale nouvelle se répandit quelques jours après, et la consternation fut telle que, malgré son énergie, Joanneau sentit qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que celui de capituler aux conditions les moins défavorables possible. Depuis huit mois que durait le siége, 500 personnes étaient mortes de faim, 84 avaient été tuées et 139 avaient reçu des blessures. A peine comptait-on encore dans la ville

(1) Après la reddition de Sancerre, il voulut se rendre à La Charité, mais il fut assassiné avec sa femme, le 2 oct., près de Menetréol, par un soldat qui les accompagnait.

400 hommes en état de porter les armes. Les négociations s'ouvrirent le 6 août, et la conclusion du traité fut hâtée par la menace des capitaines *Buisson* et *Montauban* d'abandonner la ville, si l'on ne pressait la capitulation. Les Sancerrois envoyèrent en otage à Saint-Satur *Pierre Bourgoing*, *Roch Raveau*, *Robert Minot*, d'entre les bourgeois, et le professeur *Béroalde* d'entre les réfugiés. Quelques-unes des conditions offertes par La Châtre ayant paru trop vagues, on chargea *Pineau* et *Martignon* pour la ville, *Buisson* et *Chaillou* pour les soldats soudoyés, le capitaine *Dorival* et, sur la demande de La Châtre, qui professait pour lui une grande estime, le ministre *Jean de Léry*, pour les réfugiés, de se rendre dans le camp catholique, et de débattre, conjointement avec les quatre otages, les articles de la capitulation, qui fut enfin signée le 19 août. Forcé par les ordres de la Cour, qui redoutait les remontrances des ambassadeurs polonais, d'imposer silence à son profond ressentiment contre les vaillants bourgeois de Sancerre, qui l'avaient retenu si longtemps sous leurs murs et lui avaient tué plus de 1200 hommes, La Châtre accorda à la ville des conditions plus avantageuses qu'elle n'osait l'espérer. L'exercice du culte protestant fut maintenu. Amnistie pleine et entière fut assurée à tous ceux qui avaient pris part à l'héroïque défense de Sancerre; seulement une amende de 40,000 livres fut imposée sur les habitants (1). Ce traité fut signé, au nom des assiégés, par le maire Joanneau, les capitaines *Louis Martignon* et *Laurent de Buisson*, les échevins *Nicolas Dargent* et *Pierre Marinier*, les bourgeois *Robert Minot*, *Jacq. Guesdin* et *Charles Joanneau*, les habitués *Jean Merlan* et *Macé Du Chesne*, et les Sancerrois ayant livré comme otages de sa fidèle exécution le grenetier *Louis Martignon*, *Jean* et *Franç. Guischard*, *P. Bourgoing*, *Samuel Dorival*, *Michel Monier*, *Jean Léveillé*, *Jean Crochet*, *Claude Lalande*, *Pierre Joffrenet*, *Pierre Spaux* et *Jean Née*, les communications furent rétablies, le 21, entre la ville et le camp. Ce fut cependant le 28 seulement que les capitaines *Buisson*, *Chaillou* et *Montauban* sortirent de Sancerre avec les honneurs de la guerre, à la tête de 120 soldats. Ils rendirent leurs étendards à La Châtre, qui leur fit prêter serment de ne jamais porter les armes contre le roi, et les envoya sous escorte à Châtillon-sur-Loire. Le 31, le chef catholique prit possession de la ville dont il ordonna de raser la muraille. Il mit ensuite une garnison dans le château, imposa sur les habitants une taille de 10 à 12,000 livres et fit vendre les meubles des maisons abandonnées, dont plusieurs furent démolies en partie. C'était une vengeance exercée par La Châtre en représailles des railleries des assiégés et de la mort de son tambour; mais son orgueil, humilié par la longue résistance des Sancerrois, nourrissait surtout un implacable ressentiment contre Joanneau. Le 12 sept., sur les neuf heures du soir, il le fit inviter par les archers du prévôt à se rendre auprès de lui. Arrivé à cent pas de sa maison, le malheureux Joanneau fut entraîné dans une ruelle et sommé de se préparer à la mort. « Luy, raconte Jean de Léry, sans autrement s'effrayer, leur dit que, puisque ainsi est, il les prie de luy donner le temps d'invoquer Dieu et luy demander pardon de ses péchez; ce qui luy estant accordé, il se mit à genoux et pria d'un tel zèle et d'une telle affection, que les meurtriers qui le tenoyent et entendoyent, ont confessé depuis qu'ils n'avoyent jamais ouy mieux parler ni prier Dieu de telle sorte. Là dessus et avant qu'il eust achevé, ils se ruent dessus et le massacrent à coups de dague, puis le traî-

(1) Cette amende fut fraternellement répartie entre les bourgeois et les réfugiés par une commission mixte dans laquelle entrèrent l'échevin *Dupuis*, *Charles Mesurier* et *Etienne Toillier*, pour les réfugiés de La Charité, *Des Champs*, pour ceux du Berry, et *Jean Merlin*, pour ceux d'Orléans.

nent et le jettent dans le puits au bout de la Halle.» Le lendemain, sa femme, inquiète de son absence prolongée et s'imaginant qu'il avait été arrêté, alla se jeter aux pieds de La Châtre, lui offrant toute sa fortune pour la rançon de son mari. On lui répondit qu'il s'était échappé; mais le jour même, le cadavre fut trouvé au fond du puits.

JOANY (Nicolas), de Génolhac, ancien maréchal-des-logis du régiment d'Orléans, était âgé d'une quarantaine d'années, lorsqu'il se fit connaître comme chef des Camisards de la Lozère, par des entreprises d'une étonnante audace. Sa bande étant peu nombreuse, il n'agit guère cependant que de concert avec d'autres chefs. Le 26 janvier 1703, il entra avec *Castanet* dans Saint-André-de-Valborgne (*Voy.* III, p. 242). Peu de jours après, il força Génolhac et y détruisit toutes les marques de l'Église romaine. Broglie, pour châtier ce bourg, y mit en garnison une compagnie de milices qui fut logée à discrétion chez les Protestants; mais Joany la tailla en pièces et regagna la Faus-des-Armes, qui lui servait de retraite. Le capitaine apostat *La Périerre* fut envoyé avec des troupes réglées pour remplacer la milice. Instruit de son arrivée, l'intrépide camisard quitte de nouveau son aire et va audacieusement sommer le capitaine de se rendre avec armes et bagages; puis La Périerre lui ayant répondu par des coups de fusil, il l'attaque, le tue, enlève les casernes et fait massacrer toute la garnison, le 2 fév. 1703. Fier de sa victoire, Joany logea sa bande chez les habitants catholiques, brûla le couvent des Dominicains et l'église, se saisit de la plus belle maison du bourg et la transforma en un temple dont il fit lui-même la dédicace. Mais la population catholique des environs, irritée de ses déprédations et de ses attaques continuelles, prit les armes, et soutenue par le colonel Marsilly, à la tête de 400 soldats, elle força, le 13, les Camisards à évacuer Génolhac, après une escarmouche qui leur coûta 30 hommes, et à se retirer vers les montagnes de Vialas, suivis par presque tous les habitants réformés du bourg; ceux qui restèrent, au nombre d'une centaine, furent égorgés par représailles; mais à peine Marsilly se fut-il éloigné avec ses soldats chargés de butin, que Joany reparut, le 17 fév., et ce fut le tour des Catholiques d'éprouver l'implacable vengeance des Protestants. Chamborigaud fut mis à feu et à sang et tout le canton impitoyablement ravagé pendant plusieurs jours. *Julien* marcha enfin contre les Camisards avec 800 hommes, les chassa, après un combat où 80 d'entre eux perdirent la vie, fit massacrer 8 femmes et 2 hommes de la bande de Joany, que leurs blessures avaient empêchés de fuir, entra dans Génolhac, le 23 fév., et livra pendant 24 heures le bourg à la discrétion de ses soldats. Au mois de mars, le terrible Joany se jeta sur Le Pradel. Monté sur un beau cheval, la tête ornée d'un chapeau brodé et couvert d'un manteau d'écarlate, il s'approcha de ce village, dont les habitants le prenant pour un officier du roi, accoururent lui offrir leurs services avec un empressement doublé par leur haine contre les Camisards et leur avidité pour les dépouilles des Protestants. Joany les laissa parler jusqu'au bout, puis il ordonna à ses gens de les charger, et vingt restèrent sur la place. Quelque temps après, instruit que la garnison laissée par Julien à Génolhac, s'était retirée sur les instances des habitants, qui avaient promis de se défendre eux-mêmes, il rentra dans le bourg sans éprouver la moindre résistance. Le commandant Villefort se hâta d'accourir; mais le camisard avait disparu, et il ne put emmener que sa vieille mère. Joany revint encore et seul cette fois. La sentinelle, qui n'avait point osé l'arrêter, fut mise en jugement, condamnée à mort, et ne racheta sa vie qu'en indiquant la caverne qui servait d'arsenal aux Camisards. Joany jura de punir le traître, mais ne l'ayant pas trouvé, il se rendit chez *Vernissac* qui, bien qu'il

eût un fils parmi les insurgés, jouait le rôle d'espion pour le compte de l'intendant. Dans cette première visite, il se contenta de le menacer de mort, s'il continuait son vil métier. La leçon n'ayant pas profité au vieillard, il revint une fois encore et brûla sa maison.

Joany joignit ensuite sa troupe à celle de *Castanet* et attaqua Vébron. De concert avec *Roland* et *Salomon*, il se saisit de nouveau de Génolhac. On le retrouve ensuite avec Roland à Fontmorte, ainsi qu'à l'entreprise du Pont-de-Montvert, le 16 juil. 1704; mais il exécuta seul, au mois de mai, le coup de main de Calbertète qui aurait coûté la vie à un détachement de quarante soldats, si la garnison de Saint-Germain-de-Calberte n'était accourue à temps à son secours.

Décidé à ne point déposer les armes, Joany ne répondit aux sommations de Villars qu'en faisant fusiller ses envoyés; cependant la défection générale le força enfin à céder et il se soumit, le 4 octobre 1704. Il accepta, raconte M. Peyrat, le grade de lieutenant et alla servir en Espagne; mais la nostalgie le saisit bientôt, en sorte qu'il rentra furtivement en France. Arrêté dans le Rouergue, il fut conduit devant Basville, qui, loin de l'envoyer à la mort, lui donna une pension de cent écus et une place dans les gabelles. Cette bonne fortune inespérée ne put lui faire oublier longtemps la sauvage indépendance dont il avait joui. Il déserta son poste et fut arrêté près du Pont-de-Montvert. Comme il traversait avec son escorte le pont de ce bourg, il se dégagea d'entre les mains des archers et s'élança dans le Tarn, où une balle lui cassa la tête.

JOERY (Jean), martyr brûlé à Toulouse en 1551. Originaire de Saint-Jory, village de l'Albigeois, Joery, à l'âge de 22 ans, avait quitté Montauban, où il avait été élevé, pour se retirer à Genève. Au mois de juillet 1551, poussé par le zèle religieux ou par le désir de revoir la terre natale, il résolut de retourner dans son pays et se mit en route avec un jeune domestique, emportant dans ses bagages quelques livres de piété et de controverse; mais arrivés à Mende, ils furent arrêtés tous deux et condamnés au feu. Joery en appela au parlement de Toulouse, devant lequel il fit une ample confession de sa foi, et son serviteur ayant persisté à déclarer qu'il voulait vivre et mourir dans la religion de son maître, le jugement fut confirmé. Sur le bûcher cependant, le courage de ce jeune homme chancela; il se mit à fondre en larmes et parut un instant prêt à céder aux sollicitations « de plusieurs caphars qui le solicitoyent d'invoquer la vierge Marie. » Joery s'en aperçut et s'approchant de lui: « Et quoy, mon frère, lui dit-il, tu pleures? Et ne sçais-tu pas que nous allons voir nostre bon maistre, et que nous serons bientost hors des misères de ce monde? A quoy le serviteur respondit: Je pleuroy parce que vous n'estiez avec moy. » Et séchant ses larmes, il unit sa voix à celle de son maître pour chanter les louanges du Seigneur. Le feu fut aussitôt mis au bûcher et tous deux expirèrent dans les flammes.

JOHANNOT, famille de réfugiés originaires du Haut-Vivarais, rentrée en France, en 1806, et illustrée de nos jours par deux artistes aimés du public. Nos renseignements sur cette famille sont très-incomplets. Ils nous sont fournis par une notice intéressante que M. Feuillet, de Conches, a consacrée à la mémoire de son ami Alfred Johannot dans la Biographie universelle. Chassé par la révocation de l'édit de Nantes, le chef de cette honorable famille porta son industrie en Allemagne. Il s'établit sur les bords du Mein, où il monta une manufacture de papiers. Ses descendants marchèrent dans la même voie. L'un d'eux, *François*, ayant été envoyé à Lyon pour y apprendre le commerce, conçut la pensée d'enrichir sa patrie d'adoption d'une nouvelle branche d'industrie. Ce fut lui qui, avec le concours d'ouvriers lyonnais, éleva, dit-on, la première

grande fabrique de soieries que posséda l'Allemagne. Il y consacra des capitaux considérables ; mais ses efforts ne furent pas récompensés. Les calamités qui désolèrent les pays situés sur les bords du Rhin, à la suite des guerres de la République et de l'Empire, contribuèrent sans doute pour beaucoup à consommer sa ruine.

En 1806, il vint se fixer à Paris. Au dire de M. Feuillet, il aurait le premier importé la lithographie en France et bien avant Sennefelder il eût fait servir le nouvel art à l'impression de la musique. Johannot était plus lettré que ne le sont communément les industriels ; « il aimait à s'entourer d'artistes et de gens de lettres et donnait même à la culture de la littérature plus que ses loisirs. » Avec de telles dispositions il n'est pas étonnant que ses affaires se soient dérangées, on ne saurait servir deux dieux à la fois. Heureusement que la protection de *Boissy-d'Anglas* lui fit obtenir une place d'inspecteur de la librairie à Hambourg. Il remplit ces fonctions délicates jusqu'à la chute de Napoléon. Au retour des Bourbons, on lui confia un semblable poste à Lyon. Louis XVIII, à son avénement, chercha d'abord à s'attacher les anciens serviteurs de l'Empire ; mais il était à prévoir que le jour où il sentirait son pouvoir affermi, il céderait forcément à la pression du parti qui avait couru sa fortune, et se débarrasserait peu à peu de douteux alliés. Napoléon, homme nouveau, n'avait pas eu à subir cette nécessité. Etant tout par lui-même et pour lui-même, il avait eu peu de dettes à payer, et sous sa main, les républicains, même les plus farouches, s'étaient promptement apprivoisés. L'amour des places et des galons produit en France de ces effets imprévus; de quelque côté que le soleil vienne à se lever, nos convictions sont promptes à s'orienter. Remercié de ses services, Johannot revint à Paris, en 1818. Il y retrouva son fils aîné, Charles, qui déjà s'était fait connaître comme graveur. Ce fut lui qui, à force de sollicitude et de labeurs, sauva la famille de la misère; il forma dans son art ses jeunes frères, Alfred et Tony (1), qui vinrent à leur tour prendre part à cette noble lutte de l'amour filial aux prises avec l'indigence. Malheureusement ce généreux soutien succomba à la tâche, une mort précoce l'enleva en 1825, à l'âge de 37 ans. On possède de lui une grande planche, *le Trompette blessé*, d'après Horace Vernet. A la mort de Charles, tout le fardeau de la famille retomba sur son frère puîné, Alfred. Mais lui aussi, quoique bien jeune — il était né à Offenbach-sur-le Main, le 21 mars 1800, — se porta avec courage à la noble tâche qui lui était imposée. « Sa vie fut sans jeunesse, écrit M. Feuillet, et il passa d'un même pas de l'adolescence à l'âge mûr. » Ses plaisirs de jeune homme furent des sacrifices. Le temps qui lui manquait pour ses études, il le prenait sur ses nuits. Lorsqu'on s'attaque avec autant d'ardeur aux difficultés d'une situation, il est difficile qu'elles résistent. Après avoir longtemps gravé pour des confiseurs, le temps n'était pas éloigné que des souverains l'honoreraient de leur estime, — nous avons presque dit de leur amitié. Sa première planche, *les Orphelins*, d'après Scheffer, fit bien augurer de son talent. A la suite de ce succès, Gérard lui confia la gravure de quelques-uns de ses tableaux, et entre autres, de *Louis XIV présentant Philippe V aux ambassadeurs d'Espagne*. Dès lors, il n'eut plus qu'à poursuivre dans la voie qu'il s'était si péniblement tracée. Un nouveau genre de succès ne tarda pas à le signaler plus spécialement à l'attention du public. Les magnifiques éditions illustrées de l'Angleterre avaient excité l'émulation de nos artistes. Johannot se présenta dans la lice avec son jeune frère Tony, et bientôt la retraite volontaire de M. Ach. Devéria les laissa à peu près maîtres du terrain. Il y a peu de publications de luxe de cette époque

(1) Tony étant encore en vie, nous ne parlerons que de son frère.

qui ne se soient prévalues de leur coopération. Nous ne citerons que les Œuvres de Walter Scott, de Cooper et de Byron. Mais ce genre de succès ne pouvait suffire à leur ambition. Alfred surtout entrevoyait une gloire moins passagère. Au salon de 1831 parut une suite de 24 petits tableaux destinés à être gravés pour orner les œuvres du célèbre romancier écossais. C'était l'œuvre des deux frères qui débutaient par cet essai dans la peinture à l'huile. Et vers la fin du même salon, Alfred exposa son premier grand tableau de chevalet : *l'Arrestation de Jean de Crespière sous Richelieu*. Ses compositions à l'huile se succédèrent depuis rapidement. Un mal terrible qui le minait, la phthisie pulmonaire, arrêtait à peine son essor. Parmi ses principales compositions, nous mentionnerons : *L'entrée de Mlle de Monpensier à Orléans pendant la Fronde* (1833), *Henri II et sa famille* (1835), *le Duc de Guise présentant, après la bataille de Dreux, les officiers de son armée à Charles IX* (1836), *Marie Stuart quittant l'Écosse* (1836), et finalement le dernier de ses ouvrages *la Bataille de Brattelen, dite de Saint-Jacques*. Le Musée de Versailles en possède plusieurs. Le roi Louis-Philippe témoignait à Johannot une bienveillance toute particulière. M. Feuillet résume ainsi son jugement sur la nature du talent de son ami : « Ce sentiment fin et délicat qui fait choisir et mettre chaque chose à sa place et qui constitue le goût, don plus rare que le talent, il le possédait à un degré supérieur, et toutes ses œuvres respirent le goût. » Il apportait le même soin, la même correction à tous ses ouvrages. Aussi certaines de ses aquarelles ont-elles « acquis jusqu'à un certain point l'importance de tableaux à l'huile, notamment *les Adieux de Charles Ier à sa famille*, et *Olivier Cromwell lisant la Bible à ses enfants assemblés*, deux pièces qui ont eu les honneurs de la gravure. »

En 1837, des affaires de famille ayant reclamé sa présence à Manheim, où son père et sa sœur s'étaient retirés, Johannot s'y rendit malgré les représentations de ses amis. Comme ces derniers l'avaient craint, les fatigues du voyage épuisèrent le peu de forces qui lui restaient. Cependant poussé par cette inquiétude vague qui s'empare de nous, lorsque l'âme se dégage de ses entraves, il voulut revoir Paris, mais il n'y arriva que pour y expirer, le 7 décembre de la même année.

JOLIN (Philippe), réformé français, est auteur, selon Adelung, d'un traité *Sur les quatre fins de l'homme, la mort, le jugement, l'enfer et la gloire du Paradis*, Amst., 1687, in-4°.

JOLLYVET (Evvertre) (1), sieur de Votilley, avocat au parlement de Paris, connu dans la littérature par un poème héroïque latin, de près de 10 mille vers, où il célèbre les hauts faits de Gustave-Adolphe. Jollyvet était né à Orléans, le 10 juillet 1601. Le dictionnaire de Moréri fait de lui ce bel éloge qu'on pourrait croire exagéré : « Comme il fut admiré, dit-il, dans sa jeunesse pour la subtilité de son esprit, il le fut aussi dans un âge plus mûr pour sa vaste érudition. Il étoit non-seulement habile jurisconsulte, mais grand philologue, philosophe et théologien. » A ce compte, il ne faut pas le juger par les œuvres qu'il nous a laissées. Il mourut le 10 juillet 1662, jour anniversaire de sa naissance. Son souhait se trouva ainsi accompli.

O utinam nativa dies sit meta dolorum!

Son fils, également nommé *Evvertre* ou *Evverte*, se réfugia en Angleterre, où il vivait encore en 1708.

On a de Jollyvet :

I. *Evvrtii* (sic) *Jollyveti Aurelianensis, Fulmen in Aquilam, seu Gustavi Magni, sereniss. Suecor., Gothor., Vandal. regis, etc., bellum sueco-germanicum. Heroico-politicum poema* [en XII chants ou *Ictus*],

(1) Il écrivait ainsi son nom. D'autres en ont fait *Euverte* ou *Everte*.

Parisiis, apud Matthæum Guillemot, 1636, in-12, pp. 219. Ce poëme est dédié à Axel Oxenstiern, qui le lui avait commandé. Œuvre laborieuse, où le travail seul se fait sentir, où le poète ne se montre nulle part. L'auteur termine ainsi :

Maximus ille labor, sit vati gloria merces;
Frendebit Rabies : tu pessime Zoïle discas,
Me non invidià, me non conamine frangi :
Innocuus vixi, famulatur Apollo furori,
Regia magnificis ornavi tempora palmis,
Justitiam cecini, vim dixi, funera flevi.
Pyramides nostras celebri perfecimus œstro,
Memphyticis merito poscunt fœlicius ævum; etc.

On pouvait être plus simple sans faire plus mal, être plus modeste sans se mettre trop bas. Si la modestie sied au talent, elle ne messied pas à celui qui croit en avoir.

II. *Catalogue des roys des Suédois depuis Biorno, premier roy chrestien, jusques à Christine à présent régnante, avec un abrégé de leur histoire. Evvertre* (sic) *Jollyvet*. Paris, 1647, in-4°; dédié à la reine Christine. — Suite de portraits, accompagnés chacun de quelques lignes de texte. Le poëme de Jollyvet avait été bien accueilli. Le comte de *La Gardie*, alors ambassadeur à Paris, « lui fit savoir que S. M. prendrait plaisir à voir les portraits des puissants rois, ses ancêtres. » Là dessus Jollyvet se mit à l'œuvre, et publia sa brochure qui ne se recommande ni par les gravures ni par le texte. Nous ne savons si l'on ne doit pas voir dans ce petit livre le gros volume de l'histoire de Suède qu'au rapport de Moréri (qui a puisé ses renseignements dans le Dictionnaire anglais), Jollyvet aurait écrit en français sur des mémoires qu'on lui avait fournis, et dont on conserverait le msc. dans la Biblioth. roy. d'Upsal. Arnhemius doit avoir cité cet ouvrage msc. en plusieurs endroits dans sa vie, en latin, du comte de *La Gardie*.

III. *Poésies chrétiennes*, Utrecht, 1708. — Ouvr. posthume publié par les soins de son fils qui y a joint une notice biographique.

Peut-être doit-on encore attribuer à Jollyvet : *Le jeu de tiquetrac*, par E. de Jollyvet, Paris, s. a, in-8°.

D'après Moréri, Jollyvet fils possédait encore, en 1701, plusieurs savants manuscrits de son père sur divers sujets.

JOLY (Hector), pasteur de Montauban, déposé par le Synode national d'Alais comme coupable de paillardise, s'adressa à celui de Charenton, en 1623, pour le supplier de le rétablir dans son église, en présentant des attestations du synode du Haut-Languedoc et du consistoire de Montauban qui rendaient le meilleur témoignage de ses mœurs. Le synode, ne jugeant pas une épreuve de trois années suffisante, ne voulut point lui accorder sa demande et le renvoya au synode national prochain; toutefois, comme Joly était réduit, lui et sa famille, à la dernière misère, il lui accorda une petite pension annuelle et l'autorisa à accepter une chaire d'hébreu, s'il en trouvait une. *Tenans*, qui était, depuis de longues années, professeur d'hébreu à l'académie de Montauban, et à qui le synode du Haut-Languedoc avait déjà donné *Abel Bicheteau* pour collègue, en 1618, lui offrit de le suppléer dans sa chaire, dont il devint titulaire à la mort du vieux pasteur. Hector Joly a laissé une relation du siége de Montauban, qui a été publiée sous ce titre : *Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siége de Montauban et de l'acheminement d'iceluy*, Leyde [Montauban], 1624, in-12.

Hector Joly avait un frère nommé *Jacques*, qui desservait dans le même temps l'église de Milhau et que son immoralité fit destituer également par le synode du Haut-Languedoc. Il en appela au Synode national de Castres; mais au lieu de se justifier « des crimes très-odieux et très-énormes » qu'on lui imputait, il indigna ses juges par l'impudence de sa conduite et montra tant d'endurcissement et d'impiété que la sentence de déposition fut confirmée,

et qu'il fut même frappé d'excommunication. On ne nous apprend pas s'il finit, comme son frère, par être touché d'un sincère repentir.

Le nom de Joly ou *Joli* se rencontre assez fréquemment dans les annales des églises du Haut-Languedoc, de la Guienne et de la Saintonge. Sans parler d'un grand nombre de pasteurs ni de quelques anciens qui l'ont porté, mais qui n'ont d'ailleurs laissé dans l'histoire d'autre trace de leur existence que leur inscription dans les actes des synodes, nous rappellerons que *Michel Joly*, sieur de Pommiers, fut compris avec son frère dans l'arrêt du parlement de Bordeaux (*Voy*. II, p. 415), et nous ajouterons que, quelques années plus tard, le château de Bosson, près de Lautrec, ayant été pris par les Ligueurs, *Joly*, qui en était seigneur, fut tué avec sa femme, le 4 août 1580. En 1676, *Jean Joly*, sieur des Brousses, assista, comme commissaire du roi, à un colloque tenu à Saint-Jean-d'Angély (*Arch. gén*. Tt. 247), et l'année suivante, *Joly*, sieur de Saint-Eugène, conseiller et secrétaire du roi, remplit les mêmes fonctions au synode de la Basse-Guienne tenu à Bergerac. A la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs protestants du nom de Joly se réfugièrent en Angleterre, où *Pierre Joly* épousa, en 1703, *Françoise Barlière* dans l'église de la Patente en Soho; d'autres gagnèrent Genève où, depuis longtemps, des réfugiés du même nom avaient trouvé un asile; d'autres encore se convertirent, comme le médecin de Montpellier *Joly* qui fut gratifié, en 1686, d'une pension de 600 livres (*Arch*. Tt. 252). Ce dernier ne doit pas être confondu avec *J.-G. Jolli*, docteur en médecine, littérateur et historien, qui a publié une *Histoire de Pologne et du grand duché de Lithuanie* (Amst., 1698, in-12; 1699, 2 vol. in-12; réimp., en 1700, avec l'*Histoire des rois de Pologne* par *Massuet*), et à qui Barbier semble disposé à attribuer la *Bibliothèque volante ou élite de pièces fugitives par le sieur J. G. J. D. M.*, Amst. [Paris], 1700 et 1701, in-12.

JOLY (Pierre), sieur de Bionville, en latin *Petrus Lepidus*, un des plus illustres Messins du xvie siècle, naquit, en 1533, d'une famille noble, qui professait déjà la religion protestante. Destiné à la carrière de la magistrature, Joly reçut une excellente éducation, et il acquit de profondes connaissances, non seulement dans la jurisprudence, mais dans les mathématiques et dans les langues savantes, en sorte qu'il n'aurait pas manqué de se faire un grand nom dans la littérature, si les fonctions dont il fut revêtu et les agitations au milieu desquelles il vécut, lui avaient permis de se livrer à son goût pour les lettres. « Dans un temps où la tranquillité si chère aux Muses étoit sans cesse altérée par les troubles publics, lit-on dans l'Eloge de son arrière-petit-fils par Dupuy, il avoit su allier le goût mâle et épuré que doit inspirer la lecture des meilleurs écrivains de l'antiquité, à des connaissances sûres qui le dirigeoient à la fois dans le labyrinthe tortueux de la jurisprudence et dans la vaste étendue des mathématiques. » Il était déjà pourvu d'une charge de conseiller au présidial de Metz, et avait fait preuve, dans ces fonctions, de capacité et d'un esprit supérieur, lorsque Henri IV le nomma, en 1592, procureur général au parlement de Metz. En 1601, l'infâme Sobolle l'accusa, ainsi que Jacques Praillon, ancien maître échevin, *Jean Le Bachellé*, receveur de la ville, Charles Sertorius, Jean Humbert, dit Bonhomme, *Jérémie Le Goulon*, greffier de la ville, et Jean Copperel, d'avoir formé un complot pour livrer Metz à Mansfeld. Le gouvernement de Henri IV était fort soupçonneux. Le 21 avril, deux présidents du parlement de Paris arrivèrent à Metz avec mission d'instruire le procès, et tous ces honorables citoyens furent arrêtés et envoyés à Paris; mais le parlement ne tarda pas à reconnaître leur innocence. Joly en particulier obtint une éclatante réparation. Dans la

joie de son triomphe sur la calomnie, il fit frapper des médailles où il est représenté en buste d'un côté, et de l'autre debout, un pied sur le rivage, l'autre sur une nacelle agitée par la tempête, les mains levées vers le ciel où brille le nom de Jéhovah. Il mourut en 1622, universellement regretté et laissant la réputation d'un homme non moins remarquable par la variété et la profondeur de ses connaissances que par l'intégrité de sa vie. Son médaillon en marbre blanc a été placé par sa ville natale dans une des salles de l'hôtel-de-ville. Voici, d'après M. Bégin, les titres de deux ouvrages qu'il a publiés dans sa jeunesse :

I. *J.-J. Boissardi Emblematum liber. Emblêmes latins de J.-J. Boissard avec l'interprétation françoise du jeune P. Joly messin*, Metis, 1588, in-4°, avec le portrait de *Boissard* et 42 emblêmes gravés par Th. de Bry.

II. *Raisons des anciens en la consécration de certains arbres, herbes, fleurs à aucuns de leurs dieux, et comment ils entendoient en honorer ceux qui avoient bien mérité de la république. Des leçons du jeune P. Joly messin*, Metz, 1588, in-12. A la suite de la dédicace se trouvent quelques vers latins de *Boissard* adressés à Joly.

Pierre Joly avait épousé *Sara Busselot*, qui le rendit père de Paul, sieur de Bionville, reçu avocat au parlement de Metz, le 6 février 1634, et conseiller au bailliage, en 1642. *Pauline* Joly, qui épousa à Metz M. de *Grandmaison*, prevôt du maréchal de *La Force*, et lui donna un fils, présenté au baptême par *La Force* et Mme de *Turenne*, qui lui imposèrent le nom de *Nicolas*, était peut-être la sœur de ce Paul Joly. Quoi qu'il en soit, ce dernier vivait encore en 1695, ayant eu de son mariage avec *Judith de Lorette* un fils nommé Paul, sieur de Maizeroy. C'est de ce dernier que naquit, en 1719, Paul-Gédéon Joly de Maizeroy, le digne émule de *Guischard*, à qui ses ouvrages de tactique méritèrent le titre d'associé de l'Académie des Inscriptions.

JONCOURT (Élie de), né à La Haye, en 1707 (?), et mort dans cette ville après 1770, fut longtemps pasteur de l'église wallonne et professeur de philosophie à Bois-le-Duc. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, et entre autres, beaucoup de traductions estimées. Nous en dresserons la liste d'après les meilleures bibliographies, en faisant observer que, comme un professeur de langues étrangères du nom de Joncourt, dont on a un Essai sur la différence du nombre des hommes, trad. de l'anglais de Wallace (Lond. [Paris], 1754 in-8°), vivait dans le même temps à Paris, il serait possible, comme cela n'arrive que trop souvent, qu'il y eût quelque confusion dans les données des bibliographes.

I. *Traité de la Providence*, trad. de l'anglais de Sherlock, La Haye, 1721, in-8°.

II. *Préservatif contre le papisme*, trad. de l'anglais de Sherlock, La Haye, 1721, in-8°.

III. *Sermons sur divers textes importans de l'Écriture sainte*, trad. de Sherlock, La Haye, J. Néaulme, 1723, 2 vol. in-8°.

IV. *Sermons sur la mort et le jugement*, trad. de l'angl. de Lucas, La Haye, 1725, in-8°; Utrecht, 1734, 8°.

V. *Alciphron ou le petit philosophe*, trad. de Berkeley, La Haye, Benj. Gibert, 1734, 2 vol. in-12.

VI. *Élémens de physique démontrés mathématiquement et confirmés par des expériences*, trad. du latin de S'Gravesande, qui revit la trad., Leyde, 1746, 2 vol, in-4°.

VII. *Voyage fait par G. Anson autour du monde*, trad. de l'anglais, Amst., 1749; 1751, in-4°; nouv. édit. revue par Gua de Malves, Paris, 1750, in-4° ou 4 vol. in-12.

VIII. *Israëlitarum epinicium in occasum regis regnique Babylonici; accedit canticum Mahaloth*, Sylvæ Ducis, 1750, in-4°.

IX. *Spectateur anglais*, T. VII et VIII, Amst., 1750 et 1754, in-12.

X. *Élémens de la philosophie new-*

tonienne, trad. de Pemberton, Amst., 1755, in-8°.

XI. *Élémens de philosophie morale*, trad. de l'anglais de Fordyce, La Haye, 1756, in-8°.

XII. *Élémens d'algèbre de Saunderson, trad. de l'anglais et augmentés de quelques remarques*, Amst., 1756, 2 vol. in-4°.

XIII. *Nouvelle Bibliothèque anglaise*, La Haye, 1756-juin 1757, 3 vol. in-8°, en plusieurs parties.

XIV. *Dialogues des morts*, trad. de Lyttleton, La Haye, 1760, in-8°. — Une traduction du même ouvrage fut publiée, la même année, par *Des Champs* (Voy. IV, p. 240).

XV. *Traité sur la nature et les principaux usages de la plus simple espèce des nombres trigonaux*, La Haye, 1762, in-4°. — Ouvrage publié d'abord en latin et traduit par Joncourt lui-même.

XVI. *Œuvres diverses*, La Haye, 1764, 2 vol. in-12; 1776, 2 vol. in-12. — Morceaux originaux et traductions.

Joncourt a été, en outre, l'éditeur et le traducteur, en partie, des *Œuvres diverses de Pope, trad. en franç.*, Amst., 1754, 6 vol. in-12; 1763, 7 vol. in-8°; 1767, 8 vol. in-12. Il a coopéré aussi, dès 1729, à la reprise du *Journal littéraire de La Haye* (La Haye, 1713 et suiv., 24 vol. in-8°), continué sous le titre de *Journal historique de la république des lettres* (Leyde, 1733, 3 vol. in-8°); en 1742, à la traduction de l'*Histoire universelle* (Amst., 1742-92, 46 vol. in-4°); à la traduct. du *Livre de Job*, publiée en latin par Schultens (Leyde, 1748, in-4°), avec la collaboration de Joncourt, de J. Allamand et de *J. Sacrelaire;* à la rédaction de la *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts* (La Haye, 1754-80, 50 vol. in-8°). Enfin on lui attribue, mais sans preuve suffisante, la traduction de l'*Introduction à la philosophie* par S'Gravesande (Leyde, 1737 et 1748, in-8°; 3° édit. augm. par Allamand, 1756).

JONCOURT (Pierre de), de Clermont en Beauvoisis, se retira dans les Provinces-Unies quelques années déjà avant la révocation, et y acquit la réputation d'un des meilleurs prédicateurs des églises wallonnes. Placé comme pasteur à Middelbourg, en 1678, date qui suffit pour le distinguer d'un autre *Joncourt* qui fut appelé, en 1679, à desservir l'église de Clermont en Beauvoisis (*Jacobins Saint-Honoré*, N° 30), il devint un des ministres de la nombreuse colonie de La Haye, en 1699, et mourut dans cette ville en 1725. Pierre de Joncourt unissait à beaucoup de justesse d'esprit une grande vivacité d'imagination et une indomptable fermeté de caractère. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Entretiens sur les différentes méthodes d'expliquer l'Ecriture et de prêcher de ceux qu'on appelle Coccéiens et Voétiens dans les Provinces-Unies*, Amst., Zach. Châtelain, 1707, in-12. — Joncourt attaque les Coccéiens et leurs idées sur le règne terrestre de Jésus-Christ par les armes du raisonnement et du ridicule, tout en protestant qu'il n'a l'intention d'offenser personne, et que son unique but est d'apaiser des disputes qui ne peuvent qu'être funestes à l'Eglise et à l'Etat. Les Coccéiens lui répondirent, et Joncourt répliqua par de *Nouveaux entretiens*, Amst., 1708, in-12, qui le firent condamner par le synode wallon de Nimègue à rétracter publiquement certains faits avancés par lui contre la réputation de Coccéius et d'autres théologiens. Cette sentence occasionna la *Lettre de M. de Joncourt aux églises wallonnes des Pays-Bas*, La Haye, 1708, in-12.

II. *Pensées utiles aux Chrétiens de tous les états*, La Haye, 1710, in-8°.

III. *Lettres sur les jeux de hasard*, La Haye, 1713, in-8°; 1714, in-12. — Ces lettres, au nombre de quatre, sont suivies (au moins dans l'édition de 1714) d'une cinquième sur l'*Usage de se faire céler pour éviter une visite incommode*, ce qui est un péché

dans l'opinion de l'auteur. Elles sont principalement dirigées contre le sentiment de *La Placette*, que les jeux de hasard ne sont nuisibles que par les abus qu'ils entraînent après eux. Joncourt soutient qu'ils sont illicites de leur nature, qu'ils avilissent le *Sort*, qui mérite tout notre respect, qu'ils sont une profanation de la Providence et une irrévérence envers Dieu.

IV. *Nouvelle lettre sur les jeux de hasard pour servir de réplique à la défense de M. de La Placette*, La Haye, 1713, in-8°; 1714, in-12.

V. *Lettres critiques sur divers sujets importans de l'Ecriture Sainte*, Amst., P. Humbert, 1715, in-12. — Au nombre de six : la 1re sur la conversion du bon larron qui, selon l'auteur, était moins criminel qu'on ne se l'imagine; la 2e sur le sceptre promis à Juda; la 3e sur Rom. VII; la 4e sur les soupirs des créatures; la 5e sur le vœu de saint Paul d'être anathême pour ses frères; la 6e sur les enchanteurs et les enchantements.

VI. *Entretiens sur l'état présent de la religion en France, où l'on traite amplement de l'autorité des papes et de ses fondemens*, La Haye, 1725, in-12.

On doit encore à Joncourt une édition retouchée des *Psaumes*, publiée à Amst., 1716, in-12.

JONQUET, famille nombreuse qui a donné à l'insurrection cévenole des soldats et des martyrs. Jonquet, de Valence près d'Uzès, lieutenant au service de la Hollande, fut arrêté au Pont-Saint-Esprit comme il tentait de rentrer dans le Languedoc. Moins ferme que son compagnon d'infortune, *Peytaud*, de Boucairan, qui servait aussi dans l'armée hollandaise, il racheta sa vie en révélant les projets de *Miremont*. Il fut donc enfermé dans les prisons du Pont-Saint-Esprit, au mois de septembre 1703, tandis que Peytaud, à qui la violence des tourments avait fini par arracher le secret de son voyage, fut envoyé au supplice et mourut courageusement sur la roue à Alais. L'intention de Basville était de se servir de Jonquet pour constater l'identité des Réfugiés, à mesure qu'ils rentreraient en France; mais le jeune *Peytaud*, qui était parvenu à s'échapper, après avoir vu périr à ses côtés son ami *Teyssèdre*, les avertit du danger et les empêcha d'y tomber. — *Louis* Jonquet, brigadier camisard, fut surpris par *Julien*, à Castelnau, dans la nuit du 28 au 29 février 1704, et roué à Nismes, le 6 mars. — Un autre Jonquet, de Saint-Chaptes, qui avait servi sous *Cavalier* et était entré dans la conspiration de *Boaton*, fut arrêté avec *Ravanel*. Il déploya le plus grand courage au milieu des douleurs de la torture. Condamné à la roue, il n'avait pas encore rendu le dernier soupir, lorsque le bourreau le jeta dans le bûcher qui dévorait *Ravanel* et *Catinat;* on l'y vit remuer encore. Enfin, un autre Jonquet, de Moussac, fut, en 1751, condamné à 1000 livres d'amende pour s'être marié au désert.

JORDAN, Jordain ou Jourdain, nom d'une famille du Dauphiné (1) qui a donné plusieurs hommes marquants au Refuge. Dès l'année 1561, elle professait le protestantisme; l'un de ses membres desservait l'église fondée par *Montbrun* dans son château. Peu d'années avant la révocation, nous trouvons encore deux pasteurs de cette honorable famille qui exerçaient le ministère, l'un au Vau-Jaucourt, et l'autre à La Motte-Chalançon. Le premier, nommé *Etienne*, se réfugia dans le pays de Vaud (*MSS. de Court*, N° 28), d'où il passa dans le canton de Zurich avec sa femme *Marie Devaise* et son fils Théodore (*MSS. de Berne*, Hist. helv. VII, 9). C'est probablement de celui-ci que descendait *Théodore-Louis* Jordan, mort le 21 juillet 1811, qui publia *Beschreibung über mehrere von ihm erfund. Rechenmaschinen*, Stuttgard, 1798, in-8°. — Le second, appelé Guy,

(1) D'après d'autres renseignements, elle viendrait de Provence, où subsisteraient encore les descendants de ceux de ses membres qui se sont convertis et ont été mis en possession des biens de la famille.

eut plusieurs fils, dont deux, pour le moins, émigrèrent dans le Brandebourg. L'aîné, CHARLES, avait étudié la pharmacie, mais ne trouvant pas à utiliser ses connaissances en pays étranger, il entreprit un commerce de quincaillerie, malgré la concurrence qu'il eut à soutenir contre *Abraham Buyrette*, de Champagne, *Samuel Royer*, *Etienne-Jean Borrisson*, de Montpellier, *J. Toussaint*, *Henri Barthélemy*, *Ravenez*, *Pierre Gervaisot*, de Vitry, *Pierre-Frédéric Catel*, tous réfugiés comme lui. Son frère JEAN, qui avait été arrêté à son départ et avait subi une longue détention dans les prisons de Valence, étant parvenu à le rejoindre sur la terre d'exil, il l'associa à son commerce. Leurs affaires prospérèrent. Désirant leur donner une plus grande extension, les deux frères s'adjoignirent *Abraham Leplay*, de Rouen, qui lui-même avait introduit à Berlin le commerce des cannes de luxe et avait fondé un établissement important qu'il céda à *Etienne-Corneille Barez*. Leur probité secondant leur activité, ils finirent par établir des relations avec les principales places de commerce du Nord, et montèrent même à Londres une nouvelle maison à la tête de laquelle ils placèrent un de leurs petits-neveux, *Jean Le Coq*. Charles Jordan laissa un fils, nommé PIERRE, qui épousa sa cousine germaine, et une fille qui fut mariée à *Pierre Lautier;* de ce dernier mariage naquit *Charles Lautier*, syndic de la corporation des marchands de drap de Berlin, à la fin du siècle passé, avec *Laspeyres*, *Jacob Baudouin* et *Catel*.

Paul Jordan, de La Motte-Chalançon, qui fut immatriculé à Genève en 1688, était peut-être un troisième fils de Guy Jordan.

D'autres Jordan sont encore cités dans l'Histoire des Réfugiés en Prusse. En 1692, *Charles* Jordan remplaça le ministre *Durand* dans la chaire de Bergholtz, et en 1696, *N. Jordan* (peut-être Paul) fut nommé pasteur à Stargard, église qu'il quitta, en 1708, pour desservir celle de Magdebourg.

Nous ne savons auxquels des précédents on doit rattacher *Jean-Louis* Jordan, et, le plus célèbre de tous, *Charles-Etienne* Jordan, cousin de ce dernier et neveu du pasteur de Magdebourg.

I. Jean-Louis, né en 1712 et mort en 1759, se montra un protecteur éclairé des arts et des sciences et laissa de riches collections. Son arrière-petit-fils, *Jean-Louis* de Jordan, né à Berlin en 1773, suivit la carrière diplomatique. Lorsqu'il eut terminé ses études à Halle, en 1795, il fut attaché au ministère des affaires étrangères. Il accompagna le roi Frédéric-Guillaume III aux congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle. En 1819, il fut nommé ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Saxe. Le titre de conseiller privé, en 1829, et la grande décoration de l'Aigle, en 1832, furent la récompense de ses longs et loyaux services. Il mourut à Dresde en 1848, « profondément ému des malheureux événements que Dieu avait envoyés à la Prusse et à l'Europe entière. » Il laissa deux fils, THÉODORE, chambellan, et ADOLPHE, assesseur.

II. Charles-Étienne Jordan, curateur des académies de la monarchie prussienne, l'ami particulier du grand Frédéric, naquit à Berlin, le 27 août 1700. Il alla compléter ses études classiques au gymnase de Magdebourg, sous la direction de son oncle. Son père trompé sur sa vocation par la grande passion qu'il manifestait pour la lecture, passion qui ne s'arrêtait même pas au seuil de la scolastique, le destina à la théologie. En 1719, il l'envoya suivre les cours de l'académie de Genève. Une suspension pour trois mois « de toutes ses fonctions honoraires et académiques » qu'il encourut pour avoir frappé un de ses condisciples dans le temple même, le détermina à quitter Genève pour se rendre à Lausanne ; mais il n'y fit qu'un court séjour. En 1721, il était de retour à Berlin, où il poursuivit ses études théologiques, plutôt par déférence pour son père que par un pen-

chant naturel. Il reçut la consécration en 1725, et accepta la direction spirituelle de la petite église de Potzlow. Deux ans après, il passa au service de l'église de Prentzlau, capitale de la province. La même année, il se maria avec *Suzanne Perrault*. Son bonheur conjugal fut de courte durée; en 1732, il était veuf. La douleur qu'il ressentit lui rendit le séjour de Preutzlau insupportable. Une humeur noire s'empara de lui et sa santé s'altéra rapidement. Ce fut dans ces circonstances qu'il se décida à renoncer à son église. Il partit pour Berlin où il retrouva un peu de calme auprès de ses frères (ils étaient au nombre de trois) qui rivalisèrent de soins et de prévenances pour le distraire. Sur leurs instances, il entreprit un voyage et employa une partie de l'année 1733 à visiter la France, l'Angleterre et la Hollande. « Rentré dans son cabinet, nous dit Formey dans son Éloge, et débarrassé de toutes les occupations forcées de son genre de vie précédent pour lequel il n'avait ni goût, ni talent, il se livra à un penchant qui l'avoit toujours dominé. C'étoit l'étude de la littérature, ou pour parler avec plus de précision, de cette partie de la littérature qui concerne la connaissance des livres, des auteurs, des éditions, et de toutes les anecdotes de ce genre. Rien ne lui échappoit à cet égard; et d'amples recueils qu'il avait compilés, font foi de son application. En particulier, celui qu'il avoit intitulé *Catalogue raisonné*, étoit rempli d'une érudition fort variée. » Son premier soin, après son retour à Berlin, fut de rédiger la relation de son voyage, qui parut en 1735. Le prince royal de Prusse ayant appris à connaître Jordan par cette relation, l'appela auprès de lui, en qualité d'homme de lettres, dans le château de Reinsberg où son père l'avait confiné. Jordan renonça alors à l'éducation du baron de Knyphausen dont il s'était chargé; il avait passé un an à Francfort-sur-l'Oder auprès du jeune homme. A son avénement au trône (1740), Frédéric lui témoigna son estime par toute sorte de marques de distinction: il le nomma conseiller privé du directoire français, curateur de toutes les académies de son royaume et le chargea spécialement de la réorganisation de l'académie de Berlin. Jordan se montra digne de la confiance du monarque. La ville de Berlin conserve encore le souvenir de tout ce qu'elle lui doit: excellents règlements de police, introduction des fiacres, abolition de la mendicité, fondation, en 1742, d'une maison de travail pour les mendiants valides, dont il eut la direction, division de la ville en quartiers et institution des commissaires de police. Au renouvellement de l'Académie des sciences et belles-lettres, en 1744, on lui conféra le titre de vice-président. « Le séjour de sa bibliothèque, nous raconte Formey, avoit toujours de grands attraits pour lui; mais les bontés du roi ne lui permettoient guères de s'y livrer, et une douce violence l'entraînoit fréquemment à la suite de son maître, même dans les glorieuses campagnes de la première guerre. Mais alors, comme pendant un séjour de quatre mois qu'il fit à Breslau, en 1741, il furetoit toutes les bibliothèques, et cherchoit soigneusement toutes les occasions de contenter son avidité littéraire. »

« Une maladie longue, douloureuse, incurable, qui a mis sa patience à une forte épreuve, » troubla seule le bonheur dont il jouissait, mais les soins empressés de l'amitié adoucirent au moins ses souffrances. Le roi lui-même lui donna, pendant toute sa maladie, des preuves de la plus touchante affection. Jordan s'éteignit le 24 mai 1745, à l'âge de 45 ans. Frédéric lui fit élever un monument en marbre avec cette épitaphe: Cy gît Jordan l'ami des Muses et du Roi. Dans l'Éloge qu'il voulut lui consacrer lui-même dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, il trace de lui ce portrait flatteur: « Jordan était né avec un esprit vif, pénétrant et en même temps capable d'application; sa mémoire était vaste et contenait, comme dans un dépôt, le choix de ce

que les bons écrivains dans tous les siècles ont produit de plus exquis. Son jugement était sûr, et son imagination brillante; elle était toujours arrêtée par le frein de la raison; sans écart dans ses saillies, sans sécheresse dans sa morale, retenu dans ses opinions, ouvert dans ses discours, plein d'urbanité et de bienfaisance, généreux, serviable, bon citoyen, fidèle à ses amis, à son maître et à sa patrie. » De son mariage lui étaient nées deux filles dont on ne nous apprend ni les noms ni le sort. On lui doit les ouvrages suivants « qu'il a laissé échapper, selon l'expression de son biographe, plutôt qu'il ne les a publiés, » ce qui explique leur peu de valeur.

I. *Dissert. de vitâ et scriptis Jordani Bruni.* — Cet intéressant sujet a été récemment traité, et avec plus d'autorité, par M. *Bartholmès*, dans un savant ouvrage qui a été couronné par l'Institut.

II. *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire*, Amst., F. L'Honoré, 1730, in-12. — Quelques bonnes observations au milieu de beaucoup de choses frivoles.

III. *Histoire d'un voyage littéraire fait en* 1733 *en France, en Angleterre et en Hollande. Avec une Lettre fort curieuse concernant les prétendus miracles de l'abbé Paris et les convulsions risibles du chevalier Folard*, La Haye, 1735, in-12; prétendue nouv. édit., Ibid., 1736, avec un *Discours préliminaire* par *La Croze*. — Malgré ses défauts, cet ouvrage se parcourt encore avec intérêt.

IV. *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de La Croze* Amst., 1741, 2 part. in-8°. — Dette payée à l'amitié.

On trouve, en outre, de Jordan quelques lettres dans divers recueils littéraires. Quant à celles qu'il adressa à Frédéric-le-Grand, elles ont été insérées dans les Œuvres posthumes de ce prince. Enfin, la Bibliothèque de Berlin possède quelques-uns de ses ouvrages manuscrits consacrés à des recherches philologiques.

Plusieurs autres écrivains du nom de Jordan se sont encore fait connaître dans les lettres et principalement dans les sciences, mais comme nous ignorons s'ils descendaient de Réfugiés français, nous les passerons sous silence. Nous ne mentionnerons plus que le colonel *Auguste Jordan*, actuellement domicilié en Silésie, et le peintre de genre *Rodolphe Jordan*, qui vit à Berlin. Jordan se forma, vers 1828, à l'école du célèbre Wach. On cite comme ses chefs-d'œuvre les *Bottes oubliées*, le *Retour du pilote*, le *Contrat de mariage à Helgoland*, etc. On a aussi de lui des portraits, des paysages, des marines; mais c'est surtout dans le genre comique qu'il excelle.

JORTIN (Jean), savant théologien, né à Londres, le 23 octobre 1698, et mort à Kensington, le 5 sept. 1770. Son père, *René* Jortin, refugié breton, avait obtenu, en 1691, une place dans le cabinet du roi Guillaume, et plus tard, il avait rempli les fonctions de secrétaire auprès de lord Orfard, de sir George Rooke, et de sir Claudesley Showel. Il périt avec ce dernier dans un naufrage, le 22 octobre 1707.

Cette mort funeste n'exerça aucune fâcheuse influence sur l'avenir du jeune Jortin. En 1715, il entra à l'université de Cambridge où il prit, en 1719, le grade de bachelier, et en 1722, celui de maître-ès-arts. Le succès d'un volume de poésies qu'il publia cette année même, attira sur lui l'attention de Pope qui le chargea d'extraire des Commentaires d'Eustathe sur Homère les notes qu'il a jointes à sa traduction de l'Iliade. Ce travail, dont Jortin s'acquitta avec autant de sagacité que de talent, ne nuisit en rien à ses études en théologie. Ordonné prêtre en 1723, il fut pourvu, en 1727, de la cure de Swawesey près de Cambridge, qu'il quitta, en 1728, après son mariage avec miss *Chibnail*, pour aller s'établir à Londres où il passa trente-deux ans, desservant différentes chapelles. Nommé, en 1764, archidiacre, il aurait pu facilement obtenir une place à Westminster, mais il

préféra la paisible cure de Kensington, où il mourut d'une maladie de poitrine, à l'âge de 72 ans.

Poète, théologien et philosophe, Jortin a laissé quelques ouvrages qui ne sont guère connus que des savants capables d'apprécier la beauté classique de sa poésie, la profondeur de ses dissertations, l'étendue de ses recherches et la pénétration de son esprit dans les questions les plus obscures de la métaphysique. Son style, d'une simplicité et d'une pureté admirables, rappelle celui de Xénophon qu'il avait pris pour modèle. On a de lui :

I. *Lusus poetici*, Cambridge, 1722, in-4°; Lond., 1748, in-4°.— Langage classique, belles pensées, vers harmonieux. On admire surtout l'ode sur l'immortalité de l'âme.

II. *Miscellaneous Remarks on authors ancient and modern*, Lond., 1731-32, 2 vol. in-8°; réimp. dans les Observationes miscellan. d'Amsterdam.

III. *Remarks on Spenser's Poems*, Lond., 1734, in-8°.

IV. *Seven dissertations on the truth of christian religion*, Lond., 1746, 1747, 1752, 1758, in-8°; trad. en allemand par Ebert, Hamb., 1769, in-8°.— Ces dissertations placent Jortin à côté de Grotius : même pureté de goût, même érudition, même originalité et même talent dans la disposition des matières. L'auteur y a fondu *Quatre sermons sur la vérité de la religion chrétienne*, qu'il avait mis au jour en 1730.

V. *A sermon preached at the consecration of Pearce, bishop of Bangor*, 1747.

VI. *Remarks on ecclesiastical history*, Lond., 1751-54, 3 vol. in-8°; nouvelle édition en 2 tomes, augmentée de deux vol. après sa mort, Lond., 1767-73, 5 tomes en 4 vol. in-8°. Les trois premiers vol. ont été traduits en allemand par Cassel, en 1755.— Ces Remarques, pleines d'une science de bon aloi, nous montrent en Jortin un phénomène assez rare : un théologien sage, modéré et impartial. Il ne laisse échapper aucune occasion de flétrir le fanatisme et le bigotisme, ces deux hontes de la religion. L'ouvrage s'arrête à la Réformation.

VII. *Six dissertations upon different subjects*, Lond., 1755, in-8°.

VIII. *The life of Erasmus*, Lond., 1758, in-4°; Lond., 1808, 3 vol. in-8°. — Cet ouvrage fut parfaitement accueilli. Ce n'est pourtant que la Vie d'Erasme par *Le Clerc*, traduite librement et augmentée.

IX. *Remarks upon the works of Erasmus*, Lond., 1760, in-4°.— Suite du N° VIII.

X. *Sermons on different subjects*, Lond., 1771, 4 vol. in-8°, publiés par son fils *Rogers*, qui en donna une nouvelle édition augmentée de 3 volumes, Lond., 1772, in-8°; réimp., Lond., 1774 et 1787, 7 vol. in-8°; trad. en allemand et publié à Hanovre. — Plus remarquables par la vigueur du raisonnement que par les grâces du style.

XI. *Tracts philological, critical and miscellaneous*, Lond., 1790, 2 vol. in-8°.—Publiés par *Rogers* Jortin.

On doit, en outre, à Jean Jortin, *Poema de motu terræ circa solem*, et des *Remarques sur Sénèque*, insérées dans l'Etat présent de la République des lettres (août 1734); une *Lettre sur la musique des anciens*, publiée dans la 2e édition du traité d'Avison, Essay on musical expression (1753); des *Remarques sur les sermons de Tillotson*, imprimées dans l'appendice à la vie de ce prélat par Birch (1752), et des *Remarques sur la Vie du cardinal Pole par Phillip*, insérées dans l'Appendix aux Neve's Animadversions upon that history (1766). Il fut aussi un des fondateurs des *Miscellaneæ observationes in auctores veteres et recentiores à Britannis cœptæ, in Batavis continuatæ, cum notis et auctario variorum virorum doctorum*, Lond. et Amst., 1732-39, 10 vol. in-8°; mais il n'en fit paraître que les deux premiers volumes. L'ouvrage a été continué par Burman et *Philippe d'Orville*.

JOST (Jean-Jacques), né en Alsa-

ee, selon Meusel, et vicaire de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg, est auteur de *Kurzer Unterricht von der so nöthigen als heilsamen Zubereitung zu einem seligen Ende*, Strasb., 1774, in-8°; réimp. plusieurs fois.

JOUBERT (Laurent), célèbre médecin du XVIe siècle, né à Valence, le 16 décembre 1529. Il était le dixième de vingt enfants que sa mère Catherine de Génas eut de son mariage avec le chevalier Jean Joubert. Après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, il alla suivre les cours de la faculté de médecine de Montpellier (1550); puis, lorsqu'il eut obtenu, en 1551, le grade de bachelier, il pratiqua quelque temps à Aubenas, à Montbrison et peut-être à Lyon, visita ensuite les universités de Paris, de Turin, de Padoue, de Ferrare, de Bologne et revint à Montpellier, en 1558, prendre le grade de docteur. Tel était l'usage suivi dans les universités. Le mérite de Joubert ne tarda pas à être apprécié. Dès la première année de son doctorat, il fut appelé à suppléer Honoré Du Chastel. Rondelet chez qui il avait logé durant tout le cours de ses études universitaires, avait pour lui la plus grande estime; l'élève était devenu l'émule et l'ami du maître; à la mort du célèbre professeur, en 1566, il disputa sa chaire et l'obtint. Les neuf thèses qu'il soutint à cette occasion, du 19 au 22 mars 1567, ont été imprimées dans ses Œuvres latines. En 1573, il succéda à *Saporta* dans la charge de chancelier de l'Université (la Faculté de médecine portait ce titre). Sa réputation grandit de jour en jour, au milieu des orages que soulevèrent souvent la hardiesse de ses opinions, ou la jalousie de ses envieux. Sur la fin de 1578, Henri III l'appela à Paris pour le consulter sur la cause de la stérilité de la reine. Mais toute sa science ayant échoué contre un mal sans remède, il retourna bientôt à son poste avec le titre de médecin ordinaire du roi. Les devoirs de l'enseignement et ses nombreuses publications ne prenaient pas tout son temps; il avait une pratique très-étendue. Nous le voyons à Blois en 1569, à Lyon en 1571, à Beaucaire en 1573, à Agen en 1577. Appelé à Toulouse en 1583, il fut pris en route d'une maladie aiguë qui le força de s'arrêter à Lombert ou Lombers (et non pas Lombez), et il y mourut le 21 octobre. On loue sa rare obligeance; tous ses élèves étaient ses amis. Sa modestie égalait son grand savoir. Haller l'appelle *vir acuti ingenii*. Il réussit à détruire une foule de préjugés qui avaient la sanction du temps. Pour ce qui est de ses opinions religieuses, il n'en a rien laissé percer dans ceux de ses écrits que nous avons parcourus, mais le témoignage formel de *Pierre Viret*, dans l'Epître dédicatoire du second volume de son Instruction chrétienne, ne permet aucune espèce de doute sur son attachement aux doctrines de la Réforme. Au rapport de M. Amoreux, auteur d'une Notice sur la vie et les ouvrages de Laurent Joubert, les descendants de notre grand médecin ont occupé des charges importantes dans la magistrature et dans l'administration. Son fils aîné Isaac, docteur en médecine, auquel on doit quelques travaux dont nous aurons occasion de parler plus bas, devint conseiller au présidial de Montpellier.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Paradoxa medica, seu de febribus*, Lugd., 1566, in-8°. — Au jugement de Sprengel, les Paradoxes de Joubert sont de tous ses écrits celui qui mérite le plus d'être signalé, « parce qu'il y attaque avec une grande hardiesse différents points du système de Galien. » Selon le même critique, on peut considérer notre médecin comme le premier qui ait banni l'horreur du vide de la physique et de la physiologie. Une de ses propositions paradoxales qui fit surtout la plus grande sensation, ce fut celle concernant la putréfaction. « Joubert avança la vérité, bien reconnue de nos jours, que la putréfaction ne sau-

rait jamais avoir lieu dans le corps de l'homme vivant, et que les fièvres dites putrides tiennent, non pas à une véritable putridité, mais à l'effervescence des humeurs. Sous le point de vue de la théorie elle-même de la fièvre, il professa le scepticisme le plus digne d'éloges; cependant il conjectura que la bile a la plus grande part à la production de presque toutes les affections fébriles. Cette opinion était d'une grande hardiesse à l'époque où il vivait.» Deux de ces paradoxes ont été traduits par son fils Isaac, encore enfant, avec le secours de son précepteur, un sieur *Giraud*; ce sont: 1° le 2° paradoxe de la 1re décade, qui a pour titre : *Qu'il y a raison, que quelques-uns puisset vivre sans manger;* il est dédié à Jan Papon, lieutenant général au balliage de Forest; — 2° le dernier paradoxe de la 2me décade, *Si on peut limiter que les poisons ne peuvet estre balhées à certain jour, ne faire mourir à certain tams;* il est dédié au docteur en médecine Pierre Perreau, le jeune. Les paradoxes de Joubert, *decas prima atque altera*, ont été réimprimés dans l'édition de ses Œuvres latines. A la suite du 10e paradoxe de la 1re décade, on trouve : *Declamatio quâ illud paradoxe interpretatur, nutritionem vincere naturam ex Platone*, discours qu'il prononça en prenant le bonnet de docteur.

II. *De peste; de quartanâ febre; de paralysi*, Lugd., 1567, in-8°; trad. en français par Guill. Des Innocens, Paris, 1576; Lyon et Gen, 1581, in-12. Ces trois traités ont été réimprimés dans les Œuvres latines. L'épître préliminaire est du 1 mai 1566. — D'après Sprengel, Joubert avait étudié la peste avec beaucoup de soin, dans un temps où cette épidémie ravageait Montpellier.

III. *De affectibus pilorum et cutis, præsertim capitis, et de cephalalgiâ. De affectibus internarum partium thoracis*, Gen., 1572; Lugd., 1577, in-8°, et 1578, in-16; réimpr. dans les Œuvres latines.

IV. *Traité des arcbusades, contenant la vraye essence du mal et sa vraye curation. Plus, Epitome de la Thérapeutique: Traité des brulures: le Régime des blessés*, Lyon, 1574, in-8°; prem. édit., citée par Draudius; plus. fois réimpr. — « L'auteur adopte avec sagesse, dit M. Desgenettes, la doctrine et la pratique d'*Ambroise Paré* sur la nature et le traitement des blessures des armes à feu. »

V. *Sentence de deux quæstions sur la curation des arcbusades et autres playes*, Genève, 1577. in-8°.

VI. *Question des huiles. Plus, la Censure de quelques opinions touchant la décoction pour les arcbusades*, Gen., 1578, in-8°.

VII. *Traité du Ris, contenant son essance, ses causes, et mervelheus effais, curieusement recerchés, raisonnés et observés, par M. Laurent Joubert, conselher et médecin ordinaire du Roy et du Roy de Navarre, premier docteur régeant, chancelher et juge de l'Université an médecine de Montpelier. Item. La cause morale du Ris de Démocrite expliquée et temognée par Hippocras. Plus, Un dialogue sur la cacographie fransaise, avec des annotacions sur l'orthographie de M. Joubert*, Paris, Nicol. Chesneau, 1579, in-8°. Dédié à Marguerite de France, royne de Navarre, sous la date de Paris, 1579. Portrait de l'auteur représenté à l'âge de 49 ans. — Joubert avait écrit ce traité en latin; c'était son premier ouvrage. Louis Papon, fils puîné du jurisconsulte Papon, en traduisit le premier livre « comme à la dérobée, » et le fit imprimer à Lyon, 1560, in-8°. Les deux autres livres furent traduits beaucoup plus tard par Jean-Paul Zangmaistre, jeune allemand d'Augsbourg, qui avait été le disciple de Joubert. D'après M. Desgenettes (Dict. des sciences médicales), le traité de Joubert aurait d'abord paru en latin, mais incomplet, dès 1558, puis il aurait été augmenté et publié en français à Lyon, en 1567, 1574, 1579, etc. Le second

écrit dont se compose ce recueil n'est pas de Joubert, il appartient à son beau-frère *J. Guichard*. En voici le titre vrai : *La cause morale du Ris de l'excellent et très-nommé Démocrite expliquée et temoignée par le divin Hippocras, an ses Epitres. Traduit de grec en fransais par M. J. Guichard, docteur, conselher et méd. ord. du Roy de Navarre*. Vient ensuite : *Dialogue sur la cacographie fransaize, expliquant la cause de sa corruption. Antre-parleurs : Fransais et Wolffgang*. Ce dialogue est de Zangmaister qui avait entendu Joubert traiter ce sujet « an bonne companie » et qui mit ses raisons par écrit. Mais Joubert était meilleur médecin que bon philologue, et ses explications ne prouvent rien. Les Annotations qui viennent à la suite de ce dialogue sont dues à Christophe de Beauchâtel, secrétaire de Laurent Joubert, qu'il appelle son oncle. L'auteur expose les innovations que Joubert a introduites dans son orthographe. « Premièrement il tient cette maxime, nous dit-il, qu'il faut écrire tout ainsi que l'on parle et prononce : comme il est træ bien remontré an l'*Apologie de son orthographie* par Isaac son fis ainé. Et à cela s'accordet tous les plus spéculatifs de nottre tams, qui ont traité cet argumant : mæmemant le træ-renommé *Pierre de La Ramée*, de Baif, Peletier, Maigret, et autres de jantil esprit, libres et curieus. Antre læ quels M. Honnorat Rambaud ne doit ætre nommé des derniers... » Mais Joubert diffère avec eux « an ce principalement, qu'il ne change pas de lettres, qu'il ne tranche les siennes, ne les charge d'acsans, ne les marque de crocs, autrement que fait le commun... » En effet, les réformes que conseillait Joubert n'étaient pas exagérées, et l'usage les a pour la plupart sanctionnées. Nous y voyons que les lettres, d'origine étymologique, qui depuis ont disparu des mots de notre langue, ne se prononçaient déjà plus de son temps : c'est ainsi qu'il écrit *mæme, honæte, bæte, anquæte*, au lieu de mesme, honeste, beste, enqueste ; *nottre, vottre*, puis *noutre, voutre* (car il lui arriva plusieurs fois de se corriger, ce qui prouve que la prononciation de certains mots n'était pas encore fixée); *mæt* ou *mait, parfæt* ou *parfait, objæt* ou *objait*, au lieu de mect, parfect, object ; *sujet* au lieu de subject ; *sur, ému, lu, vu, su* au lieu de seur, émeu, leu, veu, sceu ; *ressut, consut* au lieu de receut, conceut ; *cou, fou*, au lieu de col, fol ; *tams, promt, domte, comte*, au lieu de temps, prompt, dompte, compte ; il rejette le g dans les mots *digne, signe, compagnie, bening*, et leurs semblables ; change le g en v dans *cognoistre, incognu* ; distingue le *i* et le *u* voyelles du *i* et du *u* consonnes ; remplace le *c* par le *s* devant une consonne et *ss* entre deux voyelles ; et finalement il conserve la diphtongue sonore *oi* dans la plupart des cas où nous l'avons remplacée par la diphtongue sourde *ai*. Telles sont ses principales réformes.

Pour ce qui est des accents, « il ne tranche point l'*e* feminin, mais marque d'un acsant grave ou aigu l'*e* qu'on dit masculin, et écrit *æ* quand l'*e* retient son vray son. » Cette règle admise, il est facile de se convaincre, en parcourant les écrits de Joubert, que, dans une foule de cas, l'e qui était muet a changé de nature et est devenu aigu : il est très-vraisemblable que l'on prononçait alors comme on écrivait, *feminin, reforme, medecin*, etc. Néanmoins nous avons cru devoir, dans notre livre, nous conformer à un usage généralement suivi, en accentuant, d'après notre prononciation moderne, les passages de nos vieux écrivains que nous avons rapportés. Du reste, soit inadvertance de sa part, soit négligence de ses correcteurs, Joubert est loin de se conformer toujours aux règles qu'il s'était proposées.

VIII. *Medecinæ practicæ libri tres*, Lugd., 1577, in-8°. — Editio quinta ab ipso auctore recognita et tertiâ ferè parte aucta, in Operibus latinis.

IX. 1° *Erreurs populaires et propos vulgaires, touchant la médecine*

et le régime de santé. Expliquez et refutez par M. Laur. Joubert, conselher et médecin ordinaire du roy et du roy de Navarre, etc. *Cette-cy est de toutte l'œuvre, la première partie, contenant cinq livres, avec l'indice des matières, qui seront traitez ez autres. Reveüe, corrigée et augmentée presque de la moitié et dédiée au très-renommé seigneur de Pibrac, chancelher de la très-illustre royne de Navarre,* Bourdeaux, 1579, in-8°, pp. 648, plus 56 pp. de pièces préliminaires ; réimpr. environ 15 fois dans différentes villes ; trad. en latin par Isaac Joubert, Paris, 1579, in-12, et par Burghesius, Anvers, 1600, in-8°; et en italien par Lucchi, Florence, 1592, in-8°. — La première édition avait paru à Bordeaux, en 1578, in-8°. Joubert l'avait dédiée à la reine de Navarre, « l'une des plus chastes et vertueuses princesses du monde, » tout en prévoyant que la médisance y trouverait matière à s'exercer. « Je craindrois toutefois les langues venimeuses des envieux qui pourroient trouver mal séant que je propose à Votre Majesté un tel sujet, duquel je suis contraint, en quelques endroits, tenir des propos qui semblent trop sales et charnels; mais sachant qu'on peut honnêtement parler, comme je fais, de toutes actions naturelles les plus secrettes et cachées, que les yeux chastes ne craignent point de voir en public par les anatomies : me souvenant aussi de ce que raconte Dion de la très-vertueuse princesse Livie, romaine, femme de l'empereur Auguste, laquelle sauva la vie à des hommes qu'on alloit mettre à mort, parce qu'ils s'étoient rencontrez devant elle tous nuds, disant que pour le regard des femmes pudiques, ceux-là ne différoient en rien des statues : j'ai estimé, muni de telles raisons, comme bons deffensifs, que le poison des mesdisans ne me peut nuire en cest endroit. » Mais Marguerite n'était pas une Livie, et on s'accorda généralement à relever l'inconvenance d'une semblable dédicace. Il y en eut même, tel que Sainte-Marthe, qui reprochèrent à l'auteur d'avoir écrit son livre en français, comme si la science n'était pas faite pour tout le monde, comme si des préjugés populaires pouvaient se guérir par des exorcismes cabalistiques. Sur une foule de questions, notre grand médecin devançait son siècle, et il le devançait non pas tant par son savoir que par son bon sens. S'il n'était pas de l'école des Purgon et des Diafoirus, l'auteur du Malade imaginaire serait seul fondé à lui en faire un reproche. Les attaques, souvent injurieuses, dont il fut l'objet, l'engagèrent à supprimer sa dédicace à la reine de Navarre dans la seconde édition de son livre; et peut-être furent-elles cause qu'il renonça à continuer cette importante publication qui était destinée à répandre plus de lumières dans le public que de savants in-folio bien chargés de grec et de latin. Les diverses parties de ce travail étaient déjà mûries dans sa tête. Il expose, chapitre par chapitre, tout le plan de son livre. « J'ay eu, dit-il dans un Avis au lecteur, trois principales considéracions à publier et divulguer l'indice de toutes les matières que j'ay à discourir an mon traité des Erreurs populaires : du quel je ne mets an lumière pour le présant que les cinq premiers livres. L'une des considéracions ha esté de m'angager et obliger à poursuivre telles matières, comme an ayant fait promesse. L'autre, à ce que si paravanture quelqu'un, émey de cet argumant, vouloit antreprandre samblables discours, au moins il ne touche à la besogne, que je me suis talhé et ne mette (comme on dit au proverbe) sa faucille an ma moisson... La troisième est pour t'inviter, ô lecteur d'esprit libre et studieus, à m'anvoyer des propos [vulgaires] samblables à ceus-cy, que j'ay recueilly an long tams, de plusieurs personnes, an divers païs. » L'objet de la dispute était petit, la mêlée fut grande. Plusieurs anciens disciples de Joubert se présentèrent sur le terrain et prirent fait et cause pour lui. La seconde édition de son livre commence par une diatribe de Louys Bertra-

van, docteur en médecine, à tous les grands amateurs de vertu, dans laquelle il repousse les calomnies répandues sur le compte de son bon ami. Puis vient une Épître de l'auteur « à ses amis et bien disans » où il se justifie par de fort bonnes raisons, mais pour ne pas compromettre plus longtemps la reine de Navarre dans ce débat, il supprime sa première dédicace, et dédie sa nouvelle édition à son chancelier, Gui Du Faur, seigneur de Pibrac, par une lettre datée de Montpellier, 1 oct. 1578. Parmi les pièces de vers à la louange de Joubert, qui se lisent à la fin des pièces préliminaires, on en trouve une de *Joseph Du Chesne*, lectorent, seigneur de Liserable, son ancien élève, et trois de *Salomon Certon*, chastillonois (1), dont deux sonnets et une ode en vers mesurés. L'ouvrage entier de Joubert devait être divisé en 6 parties, et contenir 30 livres ; les deux premières seules ont paru, et encore la seconde, à laquelle il n'a pris qu'une part indirecte, n'est pas conforme au plan qu'il s'était tracé. Dans sa 1re partie, il traite : I. De la médecine et des médecins; II. De l'acte vénérien, conception et généracion ; III. De la groisse ; IV. De l'enfantemant et gessine; V. Du lait et de la nourriture des anfans. Vient à la suite une liste de 89 propos vulgaires que l'auteur se proposait d'examiner. — Dans sa seconde partie il devait parler : I. De la complexion et coutume; II. De la taille et de l'ambonpoint; III. De l'air et des vêtemans; IV. De l'appétit et de la soif; V. Des repas et de la digestion. — Enfin dans la 3e partie, il devait traiter plus spécialement du boire et du manger; dans la 4e, des causes des maladies ; dans la 5e, de la curacion des maladies ; dans la 6e, des évacuations, des purgacions, de la saignée, du régime, de la mort.—Différents petits écrits, de moindre importance, ont été placés, «à l'insu de l'auteur, » à la suite de son grand ouvrage, par un de ses élèves ; ce sont : 1° *Question vulgaire. Quel langage parleroit un anfant, qui n'auroit jamais ouï parler ?* — 2° *Une consultacion touchant un breuvage de Monseigneur le maréchal d'Anville*, donnée à Beaucaire, 10 août 1573; — 3° *La santé du prince*, préceptes d'hygiène, curieux petit traité ; — 4° *Du serain, qu'est-ce, et s'il tombe sur nous.* — Joubert peut être considéré comme un des bons prosateurs français de son siècle. La justesse de son jugement perce dans son style, qui est toujours simple, clair et concis. Il n'était pas de ces savants qui donnent leur science à deviner, il mettait la sienne à la portée des simples De temps en temps, le huguenot se montre ; un bon catholique romain ne serait pas allé puiser tant d'arguments dans la Bible.

2° *Segonde partie. Des erreurs populaires, et propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé, refutés ou expliqués par Laur. Joubert. Avec deux catalogues de plusieurs autres erreurs ou propos vulgaires, qui n'ont été mancionnés an la première et segonde édition de la première partie. Item. Deus autres petis traités, concernans les Erreurs populaires avec deux Paradoxes du maime auteur. Le tout reveu, corrigé et augmenté par l'auteur maime, pour la segonde édition*, Paris, pour Abel L'Angelier, 1580, in-8o. — Cette seconde partie fut publiée, du consentement de Joubert, par Berthelemy Cabrol, chirurgien ordinaire du Roi, qui la dédia à Villeroy, sous la date de Paris, 3 février 1579. A la suite de sa dédicace, Cabrol adresse à Antoine de Clermont, baron de Montoison, une Epistre apologétique, répulsive des envieux et venimeux propos tenus contre l'auteur des Erreurs populaires. Puis, suit un Advertissement sur l'orthographie de l'auteur, qui s'est réglé, dit l'éditeur, sur la prononciation « de la langue courtisane. » Portrait de Jou-

(1) C'est à tort que nous l'avons dit né à Gien. Nous le trouvons également indiqué comme *écolier châtillonois* sur une liste de Français réfugiés à Genève après les journées de la Saint-Barthélemy.

bert représenté à l'âge de 49 ans, 1579. L'ouvrage contient 25 chapitres sur diverses questions (pp. 159 sans les pièces préliminaires), et est suivi de 333 propos vulgaires. A la suite viennent quatre petits écrits de Jan Imbert, compagnon apoticaire : 1° Explication de quelques phrases et mots vulgaires, touchant les maladies principalement ; 2° Remèdes métaphoriques et extravagans ; 3° Remèdes superstitieus ou vains, ou cerimonieus ; 4° Propos fabuleus. Le tout se termine par une lettre d'*Isaac Joubert* à son père, à Paris, sous la date du 1er janv. 1579, et la traduction des deux paradoxes indiqués sous le N° I, qu'il lui envoya pour étrennes (p. 159 à p. 273). Privilége général donné à Poitiers, le 30 aoust 1577, pour *toutes les œuvres et livres* de Joubert.

X. *Pharmacopœa, à J. P. Zangmaister edita*, Lugd., 1579, in-8° ; traduite en franç. par l'éditeur, avec des annotations marginales, Ibid., 1581, in-8°. Quoique cette traduction lui parut un peu rude et scabreuse, Joubert en fut si satisfait, qu'il ne voulut même pas la retoucher ; mais il revit et augmenta l'édition qui parut dans ses Œuvres latines. On trouve, en outre, dans ses Opuscules: *Pharmaceutica ars componendi medicamenta*.

XI. *La grande Chirurgie de M. Guy de Chauliac, médecin très-fameux de l'université de Montpellier, composée en l'an de grâce* 1363, *restituée par M. Laurent Joubert, avec l'interprétation des langues du dit Guy par Isaac Joubert*, Lyon, 1579; Tournon, 1598; Rouen, 1641 ; in-8°. Joubert en donna, en outre, une nouvelle édit. latine avec des corrections, Lyon, 1580, in-8°, 1585, in-4°, et plusieurs fois depuis. Isaac Joubert ajouta un glossaire et des planches au travail de son père : *Interpretatio dictionum D. Guidonis de Cauliaco, cum figuris instrumentorum chirurgicorum in ejus opere memoratorum, mutuatis ut plurimum ex operibus D. Parei, per Isaac J., primogenitum interpretis*.—Laurent Joubert dédia cette chirurgie à sa mère, sous la date du 1 août 1578. « A qui pourrois-je mieux addresser, lui dit-il, une si excellente chirurgie qu'à une dame qui se plaist infiniment à traiter, presque de sa main, les pauvres malades ulcérez, par charité et piété inestimables?... Aussi quelles et quantes bénédictions avez-vous senti de Dieu qui vous fait vivre longuement sur la terre (c'est le premier bien qu'il promet à ceux qui ont deuement revéré leurs père et mère), approchant de quatre-vingts ans, saine et bien entière ! Qui vous a donné vingt beaux enfans d'un mariage, tous bien sainis et droits, sans aucune tare dans leurs personnes : et de vos enfans en estre déjà sortis quatre-vingts ; de sorte que vous estes mère, ou mère grande de cent enfans, desquels la meilleure part est en vie; n'est-ce pas une autre bénédiction que Dieu promet par la bouche du prophète royal au psaume CXXVIIIe à ceux qui le craignent de crainte filiale et qui cheminent en ses voyes ? » Cette publication eut le plus grand succès. « Il était difficile, au jugement de M. Desgenettes, de rendre un plus grand service à l'art de guérir. Le désir d'être utile semble ici l'avoir emporté sur la passion de la gloire. » Portal, dans son Histoire de la chirurgie, apprécie les grandes améliorations que Joubert a introduites dans l'ouvrage de Chauliac.

XII. *Laur. Jouberti Opera latina*, Lugd., 1582, 2 vol. in-fol., plus. fois réimpr. Le 1er vol. est dédié à Henri III, sous la date de Montpellier, le dern. juill. 1578.— Outre les ouvrages déjà indiqués plus haut, on y trouve : 1° *Opuscula olim discipulis suis publicè dictata, quæ Joannes Posthius excudenda curavit, nunc ab ipso autore recognita et emendata*, Lugd., 1571, in-8°. Dans sa dédicace à François de Montmorency, sous la date de Lyon, 15 oct. 1571, Joubert déclare que l'édition de Posthius était pleine de fautes. La date de cette dernière (1566)

prouve que Joubert professa à l'université de Montpellier avant de prendre possession de la chaire de Rondelet. — 2° *De urinis liber.* — 3° *Gulielmi Rondeletii vita, mors et epitaphia, cum catalogo scriptorum ab eo relictorum, quæ ad D. Jouberti manus pervenerunt.* — 4° *De gymnasiis et generibus exercitationum apud Antiquos celebrium, liber unus. De Balneis Antiquorum, tum Græcorum, tum Romanorum, liber alter.* Ces deux livres avaient d'abord paru par les soins de François Joubert, docteur en droit et juge à Valence, qui les avait publiés à l'insu de son frère, alors à la suite de la Cour. Sallengre les a insérés dans son Novus Thesaurus Antiq. Roman. — 5° *Des Réponses* à des attaques que lui avaient suscitées certaines opinions émises dans ses Paradoxes. Dans l'une d'elles, *Disputatio de iterandâ sæpius phlebotomiâ eodem in morbo*, on lit deux lettres de Joubert, datées de Blois, oct. 1569. — 6° *De variolâ magnâ, sive crassâ Gallis dictâ, liber prior, qui veram et perfectam hujus morbi theoriam complectitur.* L'épitre dédicatoire de Marc de la Croix, médecin, qui a été l'éditeur de la première édition, est datée de Valence, avril 1582. Le second livre, qui devait traiter des remèdes de cette maladie, n'a jamais été publié. — 7° *Oratio habita in Acad. Valentinâ, anno* 1579, prem. édit., Genève, 1580, in-8°, etc., etc.

XIII. *Traité des eaux*, Paris, 1603, in-12.

Du Verdier a encore attribué à Laur. Joubert *L'Histoire entière des poissons, composée premièrement en latin par Guill. Rondelet, maintenant trad. en françois par homme expert et à ce bien entendu*, Lyon, 1558, in-fol. ; mais M. Amoreux la croirait plutôt de Du Moulin, traducteur de l'Histoire des Plantes de Dalechamp.

JOURDAIN (Thibaud), est connu par une satire qui a paru à Lyon, 1564, in-8°, sous ce titre : *Le Pot aux roses de la prestraille papistique découvert, mis par dialogues*, ainsi que par une trad. impr. dans la même ville, 1564, in-8°, sous celui-ci : *Histoire mémorable des Pharisiens hypocrites leurs semblables, lesquels se séparoient des autres hommes pour mieux couvrir leur hypocrisie et simulation, trad. de l'italien, et mise par dialogues sous le nom d'un juif, converti à Christ, nommé Balthasar, et d'un chrétien, nommé Théophile.* Nous serions disposé à croire que ces deux ouvrages n'en sont qu'un.

JOUX (Benjamin de), ministre protestant à Die, remplissait, depuis plusieurs années, les fonctions pastorales dans cette ville, lorsque, en 1674, deux jésuites lui intentèrent un procès, l'accusant d'avoir dit dans un de ses sermons, que les moines étaient des fainéants et qu'il faudrait les chasser du royaume (*Arch. gén.* Tt. 244). Quelle fut l'issue de cette affaire? Nous l'ignorons. C'est seulement huit ans après que nous retrouvons de Joux à la tête de l'église réformée de Lyon. En cette qualité, il assista, le 1 juillet 1682, au synode provincial de la Bourgogne qui se tint à Is-sur-Thil, en présence du commissaire royal *Samuel Janthial*, avocat à Châlons-sur-Saône, dont le procès-verbal est arrivé jusqu'à nous (*Arch.* Tt. 238). Is-sur-Thil y fut représenté par l'avocat *Claude Géliot*, le docteur en médecine *Frédéric-Louis de La Corne*, le marchand *Jean Lalouet*, *Samuel de Martinet* et le pasteur *Prudent Gautier*; Lyon, par de Joux et son collègue *Jean Sarrasin*, ainsi que par deux anciens, *Etienne Seignoret* et *Jean Bérard*; Macon, par son pasteur *Samuel Uchard*, et par le docteur en médecine *Louis Connain*; Pont-de-Veyle, par *Jacob de Marcombes*, ministre, et *Jacques Regnaud*, sieur de Colan. Châlons n'y députa qu'un ancien, *Théodore Bouvot*. Buxy envoya *Michel Du Noyer*, ministre, *Pierre Morelet*, avocat, et *Louis Carlot*, praticien; Fernex, l'ancien *Henri Faure*; Sergis, le ministre *Louis Roch*; Couches, l'avocat *Jean Armet*; Beaune, le pasteur *Gabriel*

Héliot; Noyers, *Jacob Blanc*, ministre, et *André Chandeon*, sieur de La Valette. Les députés d'Arnay-le-Duc furent le pasteur *Jean Terrasson* et les deux anciens *Pierre Bernard* et *Louis de Lort*; ceux de Vau-Jaucourt, *Étienne Jourdan*, ministre, et *Jean Colom*, avocat. Enfin La Nocle y fut représentée par son ministre *Charles Perreault*, et La Gazelle en Auvergne, par le ministre *Pierre Astruc*. Ce synode, au reste, n'offre rien de remarquable; en donnant les noms des députés, notre seule intention a été de faire connaître quelques notabilités protestantes de la Bourgogne et de mettre peut-être sur la voie de nouvelles découvertes ceux qui viendront après nous.

En 1685, Benjamin de Joux, qui avait déjà atteint un âge avancé, sortit de France et se retira en Angleterre où il vécut encore plusieurs années, comme pasteur, avec *Lions*, de l'église de Saint-Jean à Londres. Son fils, Jacques, également réfugié, fut placé d'abord, en qualité de chapelain, sur le Northumberland, mais plus tard, il fut appelé à desservir l'église de Plymouth, où il fit baptiser, en 1695, sa fille Elisabeth-Anne. Selon M. Burn, c'est de ce pasteur que descendrait le ministre apostat *Pierre de Joux*; nous croyons que c'est une erreur, car Pierre de Joux n'est pas né dans la Grande-Bretagne, mais à Genève, en 1752, comme le dit M. Quérard (1). Sa mère était française et d'une bonne famille de Nismes. Destiné au saint ministère, il commença ses études dans sa ville natale, et alla les compléter en Angleterre et à Bâle, où il reçut la consécration, à l'âge de 23 ans. *Court de Gébelin* l'ayant appelé à Paris, il fut, pendant cinq ans, son collaborateur dans la rédaction du Monde primitif. S'il faut en croire de Joux, c'est lui qui composa, sous la direction de Gébelin, le *Dictionnaire des origines latines*, et il travailla aussi aux *Origines grecques*, ainsi qu'à l'*Histoire de la parole*. Il fut ensuite nommé directeur du second collége du département du Léman, puis pasteur à Nantes et président du consistoire de la Loire-Inférieure et de la Vendée, et finalement recteur de l'université de Brême. De Joux nous raconte lui-même que depuis plusieurs années, lorsqu'il fut nommé à cette dernière place, les fonctions qu'il remplissait comme pasteur-président « étoient contraires à sa foi, » ce qui ne l'empêcha pas de les exercer jusqu'en 1815, par le singulier motif « qu'il n'étoit pas encore remplacé. » Serait-ce aussi, à défaut de ce tardif successeur, qu'il publia son recueil de cantiques à l'usage des églises protestantes? Après avoir visité l'Italie « pour s'éclairer sur la perfection du culte catholique, » il alla remplir en Ecosse, dans l'institut de Dollar près de Stirling, la place de professeur des langues anciennes, et au bout de quelques années, il revint en France où il se décida enfin à abjurer une religion qui, dit-il, ne parle point aux sens, « qui n'offre pas l'homme tout entier, corps et âme, à l'Eternel. » Une de ses filles suivit son exemple; mais son fils Jean-Marc, prêtre de l'église anglicane, resta fidèle à la foi protestante, et M. Burn nous apprend qu'il dessert une cure dans l'île Maurice. Pierre de Joux mourut à Paris, au mois d'oct. 1825. On a de lui quelques ouvrages publiés presque tous avant son abjuration publique.

I. *Nouveau plan raisonné d'éducation publique, ou projet d'une pension qu'on se propose d'établir à Genève*, 1774, in-12.

II. *Le commerce, les sciences, la littérature et les beaux-arts simultanément enseignés, et notice raisonnée d'un institut réunissant une éducation littéraire ou libérale à un apprentissage effectif du commerce*, Gen, an IX, in-4°.

(1) Dans une liste de Réfugiés du Dauphiné, nous avons trouvé, en effet, les noms de *Jean* et *Pierre Dejoux*, de Chaumont, qui se retirèrent très-vraisemblablement en Suisse avec leurs familles, ainsi qu'une foule de Protestants de cette province.

III. *Ce qu'est la franche-maçonnerie*, Gen., 1802, in-8°.

IV. *Prédication du christianisme*, Gen., 1803, 4 vol. in-8°.

V. *La Providence et Napoléon*, 1806, in-8°.

VI. *Discours sur la guerre considérée dans ses rapports avec la civilisation*, Nantes, 1810, in-8°.

VII. *Second discours ou le Te Deum d'Enzersdorf et de Wagram*, Nantes, 1810, in-8°.

VIII. *Recueil de cantiques et de psaumes à l'usage des églises réformées*, Nantes, 1812, in-8°.

IX. *Troisième discours sur la guerre considérée sous ses rapports de légitimité, et relativement aux triomphes récents de la grande armée, suivi d'un hymne religieux sur la délivrance de la Pologne*, Nantes, 1813, in-8°.

X. *La vertu glorifiée ou le triomphe après la mort, discours prononcé au service funèbre et solennel de Louis XVI*, Nantes, 1815, in-8°.

XI. *Lettres sur l'Italie considérée sous le rapport de la religion*, Paris, Imprimerie royale, 1825, 2 vol. in-8°. — Lettres de controverse au nombre de 42, dont la dernière est datée du 25 oct. 1825, c'est-à-dire, comme le fait remarquer M. Quérard, qu'elle doit avoir été écrite quatre jours avant la mort de l'auteur. C'est un pauvre livre, malgré le soin qu'un abbé, qui n'avait point été étranger à la conversion de l'auteur, a pris de le retoucher. Qui ne rira, par exemple, de cet argument en faveur des images : « Lorsque le Seigneur du ciel et de la terre enjoignit aux Hébreux, sur le mont Sinaï, de ne se faire aucune image taillée, est-il raisonnable de supposer qu'il eût alors en vue les saints, les martyrs, les apôtres et la bienheureuse Vierge, qui n'existoient point encore ici-bas, et qui sont postérieurs à Moïse de plus de quinze cents ans ? » Tel et semblables raisonnements sentent leur octogénaire. Cet écrit est d'un bout à l'autre un panégyrique du culte catholique, des papes, des Jésuites, des corporations religieuses, etc.

De Joux a laissé en msc. des *Soirées Napolitaines*, qui n'ont point vu le jour, et vraiment on ne saurait le regretter.

JUDÆ (Léon), fils de Jean Judæ, curé d'un village d'Alsace, et de sa concubine Élisabeth Hochsengerein, naquit à Rappersweier, en 1482. Après avoir fréquenté, pendant quelques années, l'école de Schélestadt, il fut envoyé à Bâle, en 1502, pour y poursuivre ses études. C'est dans cette ville qu'il se lia avec son condisciple Ulrich Zwingle d'une étroite amitié qui dura autant que leur vie. Reçu maître-ès-arts, en 1512, il retourna en Alsace, et obtint une cure, qu'il quitta, peu de temps après, pour aller une seconde fois à Bâle, poussé par le désir d'accroître la somme de ses connaissances. Il y fut nommé diacre de l'église de Saint-Théodore, et bientôt, il fut appelé à Einsiedeln où il retrouva Zwingle. Animés d'une égale ardeur de s'instruire et d'éclaircir les doutes qui agitaient encore leur conscience, les deux amis se mirent à lire ensemble les classiques grecs et latins, à dévorer les écrits de Reuchlin, d'Erasme, de Luther, à méditer les Livres saints et les ouvrages des Pères orthodoxes, graves et fortes études qui les confirmèrent de plus en plus dans les sentiments que leur avait inspirés leur ancien professeur Th. Wyttenbach. Soutenus par l'administrateur Geroldseck, protégés par l'abbé lui-même, le Père de Rechberg, ils commencèrent donc à prêcher contre les abus de l'église romaine en présence des innombrables pélerins attirés à Einsiedeln par la célébrité de l'abbaye. Judæ paraît avoir fait, vers ce temps-là, un voyage en Alsace, mais lorsque Zwingle partit pour Zurich, en 1519, il fut rappelé pour lui succéder. En 1522, son ami le fit venir auprès de lui, et dès l'année suivante, Judæ fut nommé prédicateur de l'église de Saint-Pierre.

Toute l'influence que cette place lui donnait sur le peuple, Judæ l'employa à

propager la Réforme, au triomphe de laquelle il travailla avec un zèle qui dépassa quelquefois les bornes de la modération et même de la prudence. Il ne se contenta pas d'attaquer du haut de la chaire, dans d'éloquentes improvisations, les vices du clergé et les abus de l'Eglise ; il poussa de tous ses efforts les Cantons réformés à la guerre contre les Cantons catholiques, comme si la vérité avait besoin, pour vaincre, du secours de la force brutale. C'est que, sous une apparence chétive, Judæ cachait une âme de feu, supportant impatiemment toute résistance, s'irritant de toute opposition. La guerre éclata, Zwingle resta couché sur le champ de bataille de Cappel, et Judæ eut le temps de pleurer amèrement son erreur.

En même temps qu'il combattait les superstitions romaines par son ardente parole, il cherchait à s'éclairer lui-même par un travail assidu et à éclairer les autres par ses écrits. Comme Luther, il marcha progressivement dans la voie de la Réforme. On voit, par une formule de baptême qu'il dressa vers 1523, qu'à cette époque il employait encore, dans l'administration de ce sacrement, l'exorcisme, le sel, la salive et l'huile. Il les avait conservés, dit-il, pour ne point scandaliser les faibles; mais il recommandait de revenir autant et aussi vite que possible à l'institution du Christ. On y revint, en effet, à Zurich dès l'année suivante. Ces ménagements étaient louables dans l'intérêt de la paix et de la concorde; mais Judæ n'approuvait pourtant pas qu'on les poussât trop loin, et lors des disputes des Sacramentaires, il blâma fortement *Bucer* de chercher à réunir les deux partis dans l'acceptation d'une formule équivoque. Il se montra donc, en toute cette querelle, un des plus fermes défenseurs de la doctrine zwinglienne, comme il se montra aussi un des principaux athlètes de la cause de la Réforme dans les disputes publiques auxquelles il prit part, soit à Zurich, soit ailleurs, depuis 1523.

Leo Judæ mourut le 19 juin 1542. On ne sait d'où lui venait ce nom de Judæ ou *Jud* (c'est ainsi qu'il signait ses ouvrages), nom qui a fait croire faussement à quelques écrivains qu'il était juif. On prétend que son véritable nom était *Leo Keller*. A Zurich, on l'appelait maître *Leu*, et c'est sous ce nom que ses descendants sont encore connus. On ne nous apprend pas combien il laissa d'enfants de son mariage avec une ancienne nonne, nommée *Catherine*, qu'il avait convertie avec tout son couvent, et qu'il épousa vers la fin de 1523. On sait seulement que sa famille était nombreuse, et qu'elle était, pour ses faibles ressources, une charge si lourde que sa femme devait contribuer à l'entretien du ménage par le produit d'un travail manuel. Malgré sa pauvreté, sa maison était toujours ouverte aux victimes du fanatisme religieux, et jamais il ne voulut quitter Zurich, où il avait obtenu, en 1538, les droits de bourgeoisie, quelques propositions avantageuses qu'on lui fît. Il refusa également, après la mort de Zwingle, la place d'*antistes* ou premier pasteur, probablement pour pouvoir se livrer avec plus de liberté à ses importants travaux sur la Bible. Le seul de ses enfants qui soit connu est Jean, auteur d'une *Vie* de son père impr. dans la 3e partie des Miscellanea Tigurina (Zurich, 1724).

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Annotationes in Exodum*, Tigur., 1517, in-8° ; réimp., Tig., 1581, in-fol. — N'y aurait-il pas une erreur dans la date de la 1re édit., et Lipenius, qui nous la fournit, n'aurait-il pas dû écrire 1527 ?

II. *Ein vast nützliche Auslegung des ersten Psalmen durch D. Erasmus von Roterdam und vertütscht durch Leo Jud*, Basel, 1520, in-4°.

III. *Ein Klag des Friedens*, Zurich, 1521, in-4°. — Trad. d'Erasme, avec une Préface.

IV. *Die Epistel Pauli an die Epheser*, Zurich, 1521, in-4°. — Trad. du latin d'Erasme. La même année parurent les trad. des Epitres aux Philippiens,

aux Colossiens, aux Thessaloniciens, à Timothée, à Tite et à Philémon.

V. *Die Epistel an die Römer, zweiter Brief an die Korinther und an die Galater*, Zurich, 1522, in-4°. — Trad. d'Erasme.

VI. *Eine Expostulation oder Klage Jesu zu dem Menschen in Latein durch Erasmum beschrieben, durch Meister Leo Jud verteutscht*, Zurich, 1522, in-4°.

VII. *Die Episteln Petri, Johannis, Judä, Jacobi*, Zurich, 1523, in-4°. — Trad. d'Erasme.

VIII. *Widerfechtung der Messe*, 1524, in-4°. — Contre J. Grätzen.

IX. *Des Hochgelerten Erasmi von Roterdam und Doctor Martin Luther's Meinung vom Nachtmal unsers Herrn Jesu-Christi*, 1526. — Cet écrit, publié par Judæ, sous le pseudonyme de *Ludovicus Leopoldus*, souleva une violente querelle entre Erasme et lui. Il avait cherché à prouver que le philosophe de Rotterdam partageait l'opinion des Réformateurs sur la manducation spirituelle de la Cène et sur le symbolisme des paroles de l'institution. Le prudent Erasme prit feu et se plaignit d'être calomnié dans un écrit violent, auquel Judæ répondit avec modération dans un opuscule intitulé : *Auf Entdeckung Doctor Erasmi von Rotterdam der dückischen Arglisten eines deutschen Büchleins Antwort und Entschuldigung Leonis Jud, worin er sich als Verfasser jener Schrift nennt und gegen die ihm gemachten Vorwürfe vertheidigt.*

X. *Annotationes in Genesin, ex ore Zwinglii exceptæ*, Tigur., 1527; 1581, in-fol.

XI. *Annotationes ex ore Zwinglii in utramque Pauli ad Corinth. Epistolam publicè exponentis conceptæ*, Tig., 1528, in-4°; 1581, in-fol.

XII. *Die Bücher, die bei den Alten unter biblische Bücher nie gezählet sind, auch bei Hebräern nie gefunden, neulich wiederum durch Leo Judä verteutscht*, Zurich, 1529, in-fol. — Cette trad. a été évidemment entreprise pour la Bible allemande publiée par Froschover à Zurich, en 3 vol. in-fol., de 1524 à 1529, et à laquelle Judæ a travaillé avec d'autres théologiens zurichois, sans que l'on sache précisément quelles parties de cette œuvre si utile lui appartiennent en propre.

XIII. *In Epistolam ad Philippenses annotatiuncula ex ore Zwinglii excepta*, Tig., 1531, in-8°; 1581, in-fol. —Cette dernière édition comprend aussi *Annotationes in IV Evangelistas, in Epistolas Pauli ad Romanos, ad Colossenses et ad Thessalonicenses, in Epistolam S. Jacobi*, et *Passionis dominicæ historia*, c'est-à-dire tout ce que Judæ a publié sur la Bible. Il nous a été impossible de découvrir les millésimes des éditions antérieures de ces derniers commentaires.

XIV. *Vom Leibe und Blute Christi*, 1532. — Trad. de Ratramne.

XV. *Catechismus*, Tigur. [1534], in-12.— Ce grand catéchisme, écrit en latin, fut fort bien accueilli, ainsi que le petit Catéchisme allemand qui parut seulement, dit-on, en 1541. Ils sont restés en usage dans l'église de Zurich jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

XVI. *Opus articulorum seu conclusionum à sanctæ memoriæ Huld. Zwinglio in linguâ vernaculâ conscriptum, nunc à Leone Jud in latin. versum*, Tig., 1535, in-8°. — Imp. d'abord dans les Œuvres de Zwingle.

XVII. *Adv. omnia Catabaptistarum prava dogmata H. Bullingeri lib. IV, per L. Judæ aucti*, Tig., 1535, in-8°.

XVIII. *Eine fast nützliche Auslegung des heilig. Augustini, von dem Geist und Buchstaben*, Basel, 1537, in-4°.

XIX. *Biblia sacrosancta Testamenti Veteris et Novi, è sacrâ Hebræorum linguâ Græcorumque fontibus; consultis simul orthodoxis interpretibus, religiosissimè translata in sermonem latinum*, Tigur., C. Froschoverus, 1543, in-fol.— C'est l'ouvrage capital de Judæ. Malgré la faiblesse de sa santé, il s'y appliqua avec une ardeur infatigable, se faisant aider

par un juif baptisé qui demeurait à Zurich, quoiqu'il fût lui-même très-versé dans la langue hébraïque. Malheureusement la mort ne lui laissa pas le temps de l'achever. Quatre jours avant d'expirer, il appela ses collègues à son chevet, fit, en leur présence, sa confession de foi, les exhorta à demeurer fidèles à la vérité, et chargea Bibliander de terminer sa traduction de la Bible, à laquelle il manquait encore les huit derniers chapitres d'Ezéchiel, le livre de Daniel, celui de Job, les quarante-huit derniers psaumes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques. Bibliander le promit, et il tint fidèlement sa promesse. Pierre Cholin entreprit la trad. des livres Apocryphes. On se servit, pour le N. T., de la trad. d'Erasme, mais revue sur d'anciennes éditions ou versions et améliorée en plusieurs endroits. *Pellican* enfin retoucha l'ouvrage entier, qui fut mis en vente en 1543.

Judæ n'avait rien négligé pour rendre sa traduction aussi fidèle que possible. Il avait collationné le texte sur plusieurs mss. hébreux, il avait eu recours aux traductions grecques et latines, il avait consulté les plus célèbres interprètes. Mais tout en recherchant avec soin le sens de l'original, il n'avait pas voulu s'attacher servilement à la lettre. Sa traduction tient le milieu entre une version littérale et une paraphrase. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il s'appliqua à donner à son latin un cachet d'élégance et de correction, sans pousser toutefois le purisme, comme le fit *Castalion*, jusqu'à rejeter des expressions ou des idiotismes consacrés par l'usage. « Curavit ubique ut oratio sive versio esset simplex, et quantum potuit, latina, exceptis verbis aliquot et idiomatis, quæ receptiora et notiora sunt, utpote et ab Apostolis usurpata, quàm ut mutari conveniat aut necesse sit, cujus generis sunt fides pro fiducia, fidelis pro fidenti et veraci, benedictus pro laudandus, prædicandus aut laudatus, benedicere pro fortunare, omnigenis bonis ditare, benè precari, laudare, prædicare, gratias agere et gratulari, gratia pro favore et beneficio gratuito sive condonatione, etc. » Des gloses marginales expliquent d'ailleurs ces idiotismes, qu'il rend quelquefois un peu trop littéralement ou dont il ne saisit pas toujours bien le sens, et présentent, le cas échéant, les diverses leçons du texte.

Cette traduction, éclatant témoignage de sa profonde érudition et de son extrême amour pour la vérité, place Judæ au nombre des meilleurs interprètes des Livres saints. Elle se distingue surtout par une qualité trop rare, c'est que les opinions dogmatiques du traducteur ne percent nulle part. Aussi sa version fut-elle bien accueillie, même en Espagne, où les théologiens de Salamanque la firent réimprimer presque littéralement. *Robert Estienne* la réimprima aussi à Paris en 1545, et nous avons vu (*Voy.* V, p. 5) les désagréments qu'il s'attira par cette publication. La Sorbonne se montra plus fanatique que l'Inquisition espagnole elle-même, en condamnant cette édition, dite de *Vatable*, quoiqu'elle ne soit pas de ce savant professeur, et Genebrard fit paraître plus de violence encore que la Sorbonne. Luther, au reste, n'accueillit pas non plus avec faveur le travail de l'ami de Zwingle. Tous les hommes, même les plus grands, ont leurs faiblesses.

XX. *Epistolæ de divortio*, Francof., 1606, selon Lipenius, et imp. dans le T. I des Scriptores rerum alamanicarum par Goldast.

Cette liste des écrits de Judæ n'est pas complète, mais ses ouvrages sont si rares que Gesner lui-même ne les a ni tous lus ni tous connus. Pouvions-nous espérer d'être plus heureux? Selon ce savant bibliographe, Judæ a encore écrit en allemand sur la *Sépulture, la résurrection et l'ascension du Christ*, sur la *Descente du Saint-Esprit*, et il a trad. de Zwingle : *Antibolon contra Empserum, de verâ et falsâ religione, ad christianum regem*. Il a, en outre, publié à Zurich, nous ignorons en quelle année, *Nützliche Un-*

derwysung eines christenlichen Fürsten, et *Ueber den Glauben und ein wahres christliches Leben*, opuscule trad. du latin de Luther, qu'il dédia au couvent d'où sa femme était sortie. Il a aussi trad. le livre de Zwingle *Sur la providence de Dieu*, et celui de Louis Vivès *De officio mariti*, qu'il ne publia pas, une autre traduction de ce traité ayant paru dans le temps où il allait livrer la sienne à l'impression. Enfin, il a édité les Lettres de Zwingle et d'Œcolampade, et il a réimp., avec des additions et des corrections, un livre intitulé *Von der Nachfolge Christi*. En fait d'ouvrages inédits, nous ne connaissons qu'un vol. in-4° sous ce titre: *Chronica von den alten siebenjährigen Zürcher Kriege*, cité dans le Cat. de Hænel comme se conservant à la Biblioth. de Bâle.

JUGES, famille lyonnaise, différente de la famille du même nom établie à Castres (*Voy.* V, p. 232), reconnaissait pour chef, à la fin du XVIe siècle, *Claude* de Juges, conseiller du roi et son trésorier auprès des Ligues suisses, qui se réfugia à Genève à la Saint-Barthélemy et y fut reçu gratis bourgeois, en 1584, « eu égard à ses services et aux grands frais qu'il avoit supportés pour le public. » La même année, il entra dans le conseil des CC. En 1589, il céda à la Seigneurie contre ce qu'il lui devait, une obligation de 4,306 écus qu'il avait avancés au roi de France, en 1571, pour les fortifications de Lyon; c'était une créance bien véreuse. Il mourut en 1600, laissant trois enfants de sa femme *Anne de Gabiano*, d'une famille noble de Lyon: 1° DAVID, sieur de Confignon, Chalex, Dardagny, avocat au parlement, qui épousa *Marie*, fille de *Jacques Baronat* et de *Clémence Sève*, de Lyon; — 2° THÉODORE, qui suit; — 3° PIERRE, sieur du Bès, marié, selon M. Galiffe, en 1601, à *Isabeau*, fille de *Simon de Beauxhostes*, président en la cour des aides de Montpellier, mariage dont naquit ISABEAU de Juges, femme de *Claude de Faure*, baron de Montpaon; mais nous croyons que M. Galiffe s'est trompé (*Voy.* V, p. 79).

Théodore de Juges, sieur de Saint-Michel, fut présenté au baptême par *Théodore de Bèze*, en 1576. En 1612, il entra dans le conseil des CC, et plus tard, il fut membre du LX. Il mourut, le 11 janv. 1654, laissant d'*Olympia Lombardi*, qu'il avait épousée en 1611: 1° JEANNE, femme d'André Revilliod; — 2° ANNE, mariée à Louis Cléjat; — 3° MARTHE, épouse de Michel Gallatin; — 4° MARIE, alliée à Léonard Revilliod.

JULIEN (JACQUES DE), natif d'Orange, fut élevé, comme page, à la cour de Guillaume d'Orange et fit ses premières armes en Irlande sous les ordres de ce prince. Il passa ensuite en Piémont avec le régiment commandé par *Schomberg*, qui fut tué à Marsaille et à qui il succéda dans le grade de colonel. Après une brillante campagne, qu'il couronna par la défense de Coni, en 1691, il quitta le service de Victor-Amédée, qui l'avait mal récompensé de ses services, et se retira à Genève; mais bientôt après, gagné par la promesse d'une pension et d'un brevet de brigadier, il rentra en France et abjura, en 1694. Il fut employé d'abord à l'armée du Piémont, puis en Provence. A la paix, Basville lui confia le commandement des postes établis le long du Rhône, pour empêcher les Protestants du Languedoc d'aller à Orange suivre les exercices de leur culte, restauré dans cette ville depuis la paix de Ryswick, en 1697; il était sûr d'être bien servi, car l'apostat ambitieux avait à faire oublier à la fois sa naissance au sein de l'hérésie et les campagnes où il avait servi contre la France. Julien ne trompa pas l'attente du terrible intendant; il se montra impitoyable envers ses anciens coreligionnaires; aussi un autre apostat *Brueys* déclare-t-il que « les grands services qu'il rendit firent bientôt connoître à tout le monde qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix. » La guerre s'étant rallumée, Julien servit, en 1701, en

Allemagne, et en 1702 dans les Flandres; mais lorsque le soulèvement des Camisards éclata, comme il était habitué à la guerre des montagnes et qu'il avait déjà fait ses preuves dans plusieurs expéditions contre les malheureux Vaudois de Provence, Chamillard, dont il avait gagné la faveur par sa férocité et son bigotisme hypocrite, le fit comprendre dans la promotion de maréchaux de camp du 23 déc. 1702, et l'envoya dans le Languedoc. Il arriva à Nismes, le 13 janv. Un conseil de guerre fut tenu, où la proposition fut faite, c'est Brueys qui l'atteste, de passer au fil de l'épée tous les Protestants de la province et de réduire en cendres tous les lieux soupçonnés de favoriser la révolte; mais Basville fit rejeter cet horrible projet, et l'on s'arrêta à un autre parti, dont on attendait les plus heureux effets : il consistait à poursuivre sans relâche les Camisards et à les exterminer. On rencontra dans l'exécution de ce plan plus de difficultés qu'on ne pensait. Grâce à la conformation du terrain, à leur parfaite connaissance des localités et à la sympathie des prétendus nouveaux-convertis, les Camisards échappèrent à toutes les poursuites. Cependant, après plus d'un mois d'inutiles recherches, Julien atteignit *Cavalier* à Vagnas et le battit. Quelques jours après, il se jeta sur Génolhac où il fit massacrer tout ce qui restait de la population protestante. Mais loin de diminuer le nombre des Camisards, ces exécutions l'augmentaient. Il fallut songer à employer d'autres moyens. Julien proposa au roi d'enlever les habitants des villages (*Arch. de la guerre*, Vol. 1707, N° 43) et de dépeupler les cantons les plus suspects (*Ibid.* N° 352). Bientôt même il alla plus loin (1). Il demanda que l'on choisît quelques Protestants parmi les plus riches, qu'on les enfermât dans des citadelles et qu'on les rendît responsables, par leurs biens, des incendies qui arriveraient; par leurs vies, des meurtres qui seraient commis. Pour un catholique tué, il voulait que deux protestants fussent pendus (*Ibid.* Vol. 1708, N° 9). Le brigadier Planque soumit à la Cour un plan infiniment plus simple : il ne s'agissait que d'organiser des noyades de suspects sur une grande échelle (*Ibid.* Vol. 1707, N° 294). Le maréchal de Montrevel se montra le digne émule de ses lieutenants. Il sollicita l'autorisation de brûler, pour une propriété incendiée par les Camisards, deux propriétés de gens connus « pour mal intentionnés et gâtés, » et « d'en faire autant pour la vie » (*Ibid.* Vol. 1708, N° 163). Enfin Basville proposa la dévastation des Hautes-Cevennes; c'est le parti qu'adopta la Cour, et Julien fut chargé de l'exécution. Il se mit à l'œuvre avec un zèle infatigable; mais la destruction avançant trop lentement à son gré, il se fit accorder la permission d'employer le feu au lieu de la sape (*Ibid.*, N° 143). Dès lors la dévastation marcha rapidement : en deux mois, quarante lieues de pays furent réduits en désert (*Ibid.* N° 326), et Basville, Montrevel, Planque et Julien eurent la joie d'apprendre que les malheureux habitants de cette contrée « erroient comme des bêtes féroces par les bois et par les montagnes, » en proie aux horreurs de la faim. Néanmoins la guerre continua plus acharnée, plus implacable, et le baron d'*Aigaliers* entendit Julien témoigner hautement le regret qu'on se fût contenté de démolir ou de brûler quatre cents villages et hameaux dans les Hautes-Cevennes : il aurait fallu suivre ses conseils, c'est-à-dire saccager tous les autres et tuer tous les paysans qu'on eût trouvé à la campagne. Détournons les yeux de ces atrocités qui valurent pourtant à cet homme exécrable le brevet de lieutenant-général, que Louis XIV lui donna en 1704. Il mourut en 1711.

Jacques de Julien était fils de *Gédéon de Julien*, qui sortit de France à la révocation (*Arch.* Tt. 322), et de *Françoise de Caritat*. Cette famille, originaire du Comtat, était établie de-

(1) Nous empruntons l'analyse de ces lettres qui confirment si bien le récit d'*Ant. Court*, à l'ouvrage de M. Ernest Moret.

puis longtemps à Orange où elle occupait un rang assez élevé (*Voy.* II, p. 163). En 1576, le ministre *Sébastien Julien*, que La Pise maltraite fort parce qu'il fut un adversaire du gouverneur Barchon et un partisan zélé de *Blacons*, signa, au nom des Huguenots, et conjointement avec *Bossen*, *Dalmas*, *Cheminade*, *Antoine Belon*, *Vignal*, de *Chamboux* et *Sébastien Jay*, le traité de paix par lequel les Protestants renoncèrent à l'exercice public de leur culte, à condition que la paisible jouissance de leurs biens leur serait garantie et une amnistie complète assurée (*Collect. Dupuy*, N° 333). Quarante ans plus tard, nous voyons le Synode national de Vitré intercéder auprès du prince d'Orange en faveur de *Julien*, d'*Alamy* et de leurs familles dont les biens avaient été confisqués. S'agit-il de *Jacques de Julien*, sieur de Freisse, qui épousa, en 1609, *Susanne de Trémolet*, ou de *Paul de Julien*, avocat général au parlement d'Orange, en 1625? Voilà les seuls renseignements que nous possédions sur cette famille, qui paraît avoir toujours été dévouée à la France plus qu'à ses princes légitimes.

Une autre famille du même nom, mais établie dans le Haut-Languedoc, n'est pas mieux connue. Parmi les Réfugiés du Castrais, on cite un *Julien*, sieur de La Motte, de Puylaurens, qui servit sous les drapeaux danois (*Arch. gén.* Tt. 322), et un *Pierre de Julien*, sieur Des Camps, le même peut-être que le Julien dont *Antoine Court* parle comme s'étant réfugié à Berlin, en 1688 (*MSS. de Court*, N° 28). D'autres membres de cette famille allèrent également chercher un refuge dans les pays étrangers; mais d'autres restèrent en France et abjurèrent ou au moins promirent d'abjurer. Telle *Dorothée de Julien*, veuve de *Pierre de Ripère*, de Castres, vieille dame de 70 ans, qui n'évita le couvent que par une promesse semblable. Telle encore Mme de *Julien*, épouse du vicomte de Montfa, nouvelle catholique assez peu sincère, comme on peut le conjecturer d'après le titre d'un livre qui parut, sous son nom, à Montpellier, deux années après sa mort, livre si rare que les bibliographes n'en connaissent que la 2e édit. imp. en 1706, in-24, sous ce titre : *Elévations à J.-C. sur des textes du N. T. avec quelques réflexions chrétiennes sur divers sujets.*

JUPILLES, famille noble du Maine, qui professa la religion réformée vraisemblablement depuis *Jacques* de Jupilles. Deux filles de ce gentilhomme épousèrent, en effet, des huguenots, savoir : Jeanne, qui s'allia avec *Hector de La Faverie*, sieur de Logrierre, et lui donna une fille morte en bas âge; et Françoise, qui devint la femme de *Jean de Marcouville*, sieur de Montgobert, et le rendit père de *Susanne*, mariée à *Jacques de Baillehache*, sieur de Bienville, près de Caen. Leur frère Gilles prit également alliance dans une famille protestante; il épousa, en 1588, *Esther de Beauveau-Tigny*, qui, restée veuve avec deux enfants, se remaria avec *Jacques Du Sevroy*, sieur de La Chaux, lieutenant de la compagnie du vidame de *Chartres*. Sa fille Esther épousa *Gilles de Brosset*, sieur de Cuisay. Son fils René, sieur de Moulins-Carbonnel, fut marié trois fois : en premières noces, en 1613, avec *Marie Le Bouyer*, fille de *Nicolas Le Bouyer*, conseiller du roi et président au siége présidial d'Alençon, et de *Marthe Durand*; en secondes noces, en 1616, avec *Marie de Louet*, fille de *Christophe*, sieur de La Grange, et de *Marie de Saint-Denis* (1); en troisièmes, en 1629, avec *Gabrielle de Turpin*, fille du comte de *Crissé* et d'*Eléonore de Cravant* (2). Sa première femme lui donna deux filles : Marthe, femme

(1) Dans une liste des Protestants de l'élection d'Alençon, en 1685, on lit le nom de *Jean-Antoine de Saint-Denis*, de St-Germain-du-Corbis, qui avait quatre enfants.

(2) Cette famille Turpin professait aussi le protestantisme. En 1687, les enfants de *Pierre-Philippe Turpin*, sieur de Lormarin, furent enlevés et enfermés dans un couvent d'Alençon (*Arch.* M. 675).

de *Charles de Montplacé*, sieur de La Motte, et Marie, alliée à *François de Loisel*, sieur du Plessis, d'une famille qui professait encore le protestantisme à la révocation (*Arch.* Tt. 317). C'est du second lit que sortit l'héritier du nom et de la fortune des Jupilles, Christophe, sieur de Moulins-Carbonnel, qui eut de sa femme *Marie de Goué*, fille de *Macé de Goué*, sieur de Langrumière, et de *Françoise Le Faucheux*, douze enfants dont six moururent en bas âge. La destinée des six autres est inconnue ; on sait seulement que l'un d'eux, Michel-François, sieur de Moulins-Carbonnel, prit pour femme, en 1680, *Marthe de Bonvoust*, fille d'*André de Bonvoust*, et qu'il en eut un fils, Jean-François, qui fut vraisemblablement élevé dans le catholicisme.

Il paraît qu'une branche de la famille Jupilles s'était établie dans le Berry. En 1610, *Léonard Jupilles* était ancien de l'église de La Châtre, et ses descendants persistèrent dans la profession de la religion réformée. Après avoir été ruiné par les dragonnades, *Jean* Jupilles essaya de fuir avec sa femme *Anne Bourdin* et son fils; mais ils eurent le malheur d'être arrêtés en Normandie (*Arch. gén.* Tt. 261).

JURIEU (Pierre), pasteur et professeur de théologie, écrivain polémique infatigable, docte, convaincu, mais impérieux et irascible, querelleur et violent, né à Mer, le 24 déc. 1637, et mort à Rotterdam, le 11 janvier 1713.

Depuis longtemps la famille de Jurieu était en possession de fournir des guides spirituels aux églises protestantes de France. En 1599, un pasteur de ce nom desservait l'église de Chirat (*Arch. gén.* Tt. 321). Quelques années plus tard, en 1614, *Siméon Jurieu*, ministre de Châtillon-sur-Loing, qui avait déjà assisté, en 1612, au Synode national de Privas, fut appelé à présider le synode provincial de l'Orléanais assemblé dans cette petite ville (1), et en 1618, il succéda à *Dortel* dans la place de principal du collége fondé et entretenu par les enfants de *Coligny*. Siméon Jurieu mourut vers 1632. A cette même époque, *Daniel Jurieu*, né à Châtillon (son fils, selon toute vraisemblance), remplissait à Mer les fonctions du ministère sacré. Il avait fait ses études à Genève et passait pour un bon prédicateur. En 1644, il fut député par le Berry au Synode national de Charenton. Outre quelques *Sermons*, il a publié deux traités de controverse intitulés, l'un : *Réponse au missionnaire Jacques Closet*, et l'autre : *La voix d'Elie contre ceux qui clochent des deux côtez, ou Réponse au Catholique réformé de M. de La Milletière*, sans nom de lieu, 1642, in-8°. C'est d'un premier mariage que Daniel Jurieu avait contracté avec une fille du célèbre *Pierre Du Moulin*, que naquit Pierre, l'objet de cette notice.

On sait peu de chose sur les premières années de la vie de Pierre Jurieu. Destiné par son père à la carrière ecclésiastique, il fut placé très-jeune à Saumur, où il prit le grade de maître-ès-arts. le 13 sept. 1656, après avoir suivi pendant deux années le cours de philosophie donné par *Drouet*. Il partit ensuite pour Sedan, où il fit ses études en théologie qu'il couronna, en 1658, par une thèse *De vitâ Dei;* puis il alla visiter les universités de Hollande et d'Angleterre. C'est dans ce

(1) Noms des députés : Orléans, *Jean de Clave* et *Taffin;* Mer, *Péju* et *Daniel Jacquemain;* Bondaroy, de *Launay* et de *Goudreville;* Blois, *Vignier* et *Joan Albanel*, min., avec *Du Temps*, anc. ; Lorges, *Chambaran*, élu vice-président, et de *Villeneuve ;* Dangeau, *Allix* et *Dangeau ;* Bazoches, *Belon* et *Beaurillière;* Romorantin, *J. Brun* et *Jean Pajon ;* Beaugency, *Guérin* et *Michel Thuysart ;* Châteaudun, *Simpson* et *Jacques Lami*, min., avec de *Guichery*, anc.; Gergeau, *Bourguignon* et *Hector Paris;* Corbigny, *Et., de Monsanglard*, élu secrétaire, et *Jacq. Molinier ;* Gien, *Fr. Oiseau* et *Freté ;* Châtillon-sur-Loire, *Margonne*, min., avec de *Bussières* et de *Maumont*, anc.; Sancerre, *Poissonnet* et *Bourgier;* Espeuilles, *B. de La Roche* et de *Jaucourt ;* St-Amand, *D. Jamet* et *Berraut;* Issoudun, *Et. Favon*, min ; La Châtre, *L. Scoffier*, min.; Chirat, *Isaac Babaud* et de *Forges;* Châtillon-sur-Loing, *Siméon Jurieu*, min., avec de *Vaulfin* et *Bernard*, anciens (*Fonds St-Germ. franç.*, 914. 16).

dernier pays qu'il fut consacré au ministère selon le rite de l'Eglise anglicane; mais il fut obligé de se soumettre à une réordination lorsque, peu de temps après, il fut appelé en France comme successeur de son père.

Malgré les pressantes sollicitations de l'église wallonne de Rotterdam, qui lui adressa vocation en 1666, Jurieu ne put se décider à quitter Mer, où il continua, sauf un séjour momentané à Vitry-le-Français, à exercer son ministère jusqu'en 1674, qu'il fut nommé à la chaire d'hébreu et de théologie dans l'académie de Sedan. Le 9 mars, il subit un examen sur les langues orientales; le 12, il soutint une thèse *De cabalâ*, qui, au jugement de Bayle, prouvait sa profonde érudition, et le 14, le sénat académique le déclara professeur d'hébreu. Quelques jours après, il soutint une nouvelle thèse *De potestate clavium*, sujet prescrit par *Le Blanc de Beaulieu*, et fit deux leçons de théologie sur deux passages de l'A. et du N. T. Ces épreuves tournèrent toutes à son honneur, en sorte que, le 21 mai, on lui conféra à la fois les titres de docteur et de professeur en théologie.

La santé de Jurieu était si délicate, sa constitution si frêle, qu'on pouvait craindre qu'il ne succombât sous le fardeau de l'enseignement; mais il était doué d'une telle ardeur pour l'étude et animé d'un si grand zèle pour les intérêts de l'Eglise protestante, qu'il n'hésita pas à accepter encore une charge de pasteur qu'on lui offrit peu de temps après. Bien plus, non content, dans son activité dévorante, de servir la cause de la Réforme par ses leçons et ses prédications, il entreprit de la défendre contre ses nombreux adversaires dans une suite d'écrits où il se montra à la fois apologiste habile et controversiste passionné.

Ses occupations nombreuses et variées n'empêchaient pas Jurieu de s'acquitter avec assiduité de ses devoirs. A l'exception d'un voyage qu'il fit à Paris, en 1677, dans l'unique but d'assister à une conférence au sujet des opinions de *Pajon*, et d'une excursion aux eaux d'Aix-la-Chapelle où il dut conduire sa femme, en 1679, il ne paraît pas qu'il ait quitté son poste. On comprend donc que l'académie et le consistoire se soient montrés jaloux de conserver un homme aussi éminent, et qu'ils aient refusé de le céder à l'université de Groningue qui le demanda, en 1680, pour professeur de théologie et pour pasteur. Mais le moment approchait où la persécution forcerait Jurieu non-seulement à se séparer de son troupeau, mais à fuir une terre inhospitalière. L'académie de Sedan fut supprimée, le 9 juillet 1681, bien qu'elle fût protégée par un article du traité signé entre le duc de Bouillon et Louis XIV(1). On ne nous apprend pas pour quels motifs Jurieu, au lieu de continuer à remplir ses fonctions pastorales à Sedan, accepta la vocation qui lui fut adressée par l'église de Rouen; mais il est certain qu'il se disposait à aller occuper la chaire qui lui était offerte, lorsqu'il reçut de divers côtés le conseil de sortir de France, pour échapper à la vengeance du clergé catholique que ses derniers écrits avaient tout-à-fait exaspéré contre lui. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé, en qualité de professeur de théologie, à l'Ecole illustre de Rotterdam. Cette place lui fut-elle donnée à la recommandation de *Bayle*, comme nous l'avons dit ailleurs (*Voy*. II, p. 63) d'après Bayle lui-même et son biographe *Des Maizeaux*; ou bien est-ce *Rou* qui la lui procura, par l'intermédiaire de M. de *Beaumont*, ainsi qu'il le raconte dans son Journal inédit? La question n'offre pas assez d'intérêt pour qu'on s'y arrête. Il suffit de savoir que Jurieu, au lieu de se rendre à Rouen, partit pour la Hollande, avec un peu

(1) L'édit de Ruel, rendu le 30 juin 1644, portait que le roi promettait *sa foi et parole de roi* de maintenir les Réformés de Sedan « en la possession des mêmes droits, prérogatives, avantages, priviléges, libertez, exercices publics et particuliers de leur religion, college, académies, écoles. »

trop de hâte peut-être, pour un homme qui, selon l'expression de M. Sayous, devait bientôt « de sa retraite prêcher l'héroïsme à ses frères retenus en France. » Il arriva à Rotterdam à la fin de l'année 1681. A la charge de professeur il réunit celle de pasteur de l'église wallonne, comme successeur du ministre de *Rochefort*.

Tant qu'il avait été placé sous la main du gouvernement français, Jurieu avait dû, par prudence, garder certaines mesures; mais dès qu'il fut en sûreté sur une terre libre, il s'abandonna sans retenue au démon de la controverse qui le possédait, pour ainsi dire, depuis sa jeunesse, et qui l'entraîna dans de regrettables excès. Il fit imprimer coup sur coup tant de livres qu'on a pu dire sans trop d'exagération qu'il lui avait fallu moins de temps pour les composer qu'aux Réformés pour les lire. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, ses efforts furent principalement dirigés contre les théologiens de l'Église gallicane; il lutta corps à corps avec Bossuet, Arnauld, Nicole, Maimbourg, et l'on peut dire avec vérité qu'il ne resta pas trop au-dessous de la grande tâche qu'il s'était imposée. C'est à cette période de sa vie que se rapportent ses meilleurs écrits. « Quoiqu'il fût inférieur en tout à M. *Claude*, lit-on dans d'Artigny, il ne laissoit pas d'avoir une érudition assez étendue, un style animé, une imagination vive, brillante, féconde, une grande facilité à écrire; mais comme il étoit plein d'orgueil, d'amour-propre, entêté dans ses sentimens, violent jusqu'à la fureur, il ne consultoit dans ses écrits que les différentes passions dont il étoit agité, et il lui échappoit alors des fautes de toute espèce. Etoient-elles relevées par ses adversaires? Il substituoit aux mauvais raisonnemens la fraude, la calomnie, et se livroit même aux idées de fanatisme les plus ridicules, afin de soutenir, s'il étoit possible, la cause de son parti désespérée entre ses mains. » Ce jugement, à côté de vérités reconnues par les ennemis mêmes de Jurieu, présente des erreurs qu'il importe de rectifier. On doit blâmer la facilité avec laquelle Jurieu s'abandonnait à la violence de ses passions et surtout les attaques personnelles qu'il se permit contre ses adversaires, en tenant compte cependant du temps où il vécut et de l'irritation que lui causaient les persécutions exercées contre ses coreligionnaires. On doit reconnaître aussi que la rapidité avec laquelle les nécessités de l'attaque et de la défense le forcèrent à composer ses ouvrages, ne lui permit pas d'y apporter le soin désirable, et que, malgré sa vaste érudition, son immense lecture, il est souvent tombé dans des erreurs graves; mais c'est le calomnier que de l'accuser d'avoir sciemment recouru à la fraude et au fanatisme pour défendre la cause dont il s'était établi le champion par zèle pour ce qu'il regardait comme la vérité. Sa bonne foi, même lorsqu'il s'imagina follement de prédire, pour l'année 1689, la ruine du papisme et le rétablissement de l'Eglise protestante en France, nous semble évidente. Sa constitution nerveuse, son imagination ardente, son esprit naturellement exalté suffisent pour expliquer un phénomène psychologique que nous avons vu se reproduire de nos jours chez d'autres exilés. On raconte qu'il trouvait un douloureux plaisir au récit des souffrances des Protestants en France; qu'il était ému jusqu'à verser des larmes. Pour se consoler de la désolation de l'Église, il lisait l'Écriture sainte, et frappé de certaines analogies qu'il crut remarquer entre les prophéties tant de l'Ancien Testament que de l'Apocalypse, et les événements qui se déroulaient sous ses yeux, il se persuada que l'accomplissement des temps prédits était proche. Cette illusion fut nourrie chez lui par le récit de prétendus prodiges, de l'authenticité desquels se portaient garants des personnes dont il ne pouvait suspecter la sincérité, comme *Magendie* et *Garsin*, pasteurs d'Orthez, réfugiés à Amsterdam, *Pierre de Maupoey*, *Bergeret*,

Jean de La Bordette, Mlle de *Formalaguès*, de *Brasselay*, *Lichigaray-Cauneille*, tous membres notables de l'église d'Orthez, *La Roquette*, ministre de Manoblet, réfugié à Lausanne, en 1686, de *Valobscure*, *Barjon*, ministre de Saint-Marcel, réfugié à Lausanne, *Saligné*, d'*Esperies*, *Jeanne de Vignolles*, Mlle de *Vebron*. Combien d'autres avant lui, depuis saint Irénée jusqu'à *Pierre Du Moulin* et au savant Joseph Mède, avaient essayé de pénétrer le sens du livre mystérieux de l'exilé de Patmos(1), et étaient tombés dans des erreurs non moins étranges? Il est sans doute permis de s'étonner de la facilité avec laquelle un homme aussi éclairé que Jurieu donna dans ces visions ; mais il ne l'est pas de l'accuser de fourberie, comme l'a fait, entre autres, l'apostat *Brueys*. Loin de le tenir pour un imposteur, beaucoup de Réfugiés, dont ses prédictions caressaient les espérances, allèrent jusqu'à frapper en son honneur une médaille avec cette légende : *Jurius propheta*; mais d'un autre côté, Bossuet, *Bayle*, *Pélisson* l'accablèrent sans pitié des plus sanglants sarcasmes.

Ainsi harcelé, l'irascible et violent Jurieu se livra à des emportements qui lui attirèrent de nouveaux ennemis. Nous avons longuement parlé ailleurs de ses querelles avec le célèbre philosophe *Bayle* (Voy. ce nom). Il est probable que s'il avait su contenir dans de sages bornes son zèle pour l'orthodoxie calviniste, et surtout, s'il n'avait pas laissé percer aussi ouvertement sa haine contre son ancien ami, s'il ne l'avait pas persécuté avec tant d'acharnement, il n'aurait pas été peint sous d'aussi sombres couleurs par la plupart de ses biographes, émus de compassion pour sa victime. Sa réputation, en tout cas, y aurait gagné, et Voltaire n'aurait pas osé écrire dans un de ses Discours en vers :

Par le fougueux Jurieu Bayle persécuté
Sera des bons esprits à jamais respecté,
Et le nom de Jurieu, son rival fanatique,
N'est aujourd'hui connu que par l'horreur publique.

« Ce fanatique, lit-on aussi dans l'Histoire de la philosophie par Buhle, dévoré de la soif de la vengeance, croyait être autorisé à détester et à persécuter sans fin son adversaire. Il enseignait publiquement que ses ennemis étaient aussi ceux de Dieu, et que dès qu'il s'agissait de l'honneur de Dieu, on devait fouler aux pieds tous les rapports de la société et rompre tous les liens de l'amour et de l'amitié. »

Jurieu ne se livra pas à de moins déplorables violences dans ses disputes avec *La Conseillère*, avec *Basnage*, avec *Jaquelot*, avec *Saurin*, etc. ; cependant ses torts ne doivent pas faire oublier les services réels qu'il a rendus à l'Église protestante, dont il fut un des champions les plus vigoureux. Non-seulement il la défendit vaillamment, presque seul contre tous, avec tant de succès que le gouvernement français essaya de le faire enlever, en 1687, tant il le redoutait ; mais, dès 1685, il s'employa très-activement en faveur des Réfugiés auprès du prince Guillaume et des principaux magistrats de la Hollande, et en 1697 encore, il plaida avec tant de chaleur la cause de ses coreligionnaires, que Guillaume, devenu roi d'Angleterre, recommanda aux plénipotentiaires des Provinces-Unies au congrès de Ryswick de défendre leurs intérêts. La médiation d'un aussi puissant souverain réveilla les espérances des Réfugiés. Mais les ministres de France refusèrent de rien écouter sur cette matière, et il faut bien le dire, les plénipotentiaires protestants n'insistèrent qu'autant qu'il le fallait pour sauver les apparences.

Il semble qu'après cet échec et le démenti donné par l'évènement à sa fameuse prédiction, Jurieu aurait dû renoncer à son rôle de prophète. Il n'en

(1) Le mystère n'existe plus aujourd'hui. M. *Reuss* a démontré avec une complète évidence qu'il s'agit dans l'Apocalypse de la persécution des Chrétiens sous Néron, qu'on s'attendait à voir revenir de l'Orient en qualité d'Antechrist.

fut rien. Il venait de prédire, pour l'année 1715, l'avènement du chiliasme et la chute de l'Antechrist, lorsque la mort lui épargna la douleur de voir sa prédiction démentie encore une fois par l'évènement.

Voici le portrait que *Des Maizeaux*, dans sa Vie de Bayle, a tracé de cet homme célèbre : « Il avait l'esprit pénétrant, l'imagination féconde ; il écrivait bien et facilement ; quoiqu'il s'éloignât des sentimens des Réformés en plusieurs choses, il ne laissait pas de s'ériger en zélé défenseur de l'orthodoxie. Présomptueux, il voulait dominer partout, et son orgueil lui faisait souffrir impatiemment tous ceux dont il regardait le mérite comme capable d'égaler ou d'obscurcir celui qu'il croyait avoir. L'attachement qu'il avait pour ses amis était réglé par la déférence qu'ils avaient pour lui. Manquer aux égards qu'il exigeait, c'était assez pour s'attirer son indignation et pour s'en faire un ennemi implacable. Cet esprit impérieux et turbulent lui faisait porter la discorde partout où il allait et le rendait odieux à tout le monde. »

Jurieu avait épousé *Hélène Du Moulin*, fille de *Cyrus Du Moulin*, et par conséquent sa cousine germaine ; il ne laissa pas d'enfants de ce mariage. Après sa mort, sa femme qui, entraînée par une imagination vive et ardente, s'était abandonnée, plus facilement encore que son mari, aux rêveries de prétendues inspirations, se retira en Angleterre où elle mourut.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Examen du livre de la Réunion du christianisme* [Orléans], 1671, in-12.—Ce livre, publié contre d'*Huisseau*, fut condamné par un synode de la Saintonge, comme contenant des propositions malsonnantes. Jurieu voulut se justifier, et il écrivit, en conséquence, au synode qui s'assembla à Barbezieux, le 6 avril 1672, en présence du commissaire royal *Jacob de Chieurcs*, sieur de Salignac, une lettre apologétique qui ne satisfit point les ministres saintongeois (*Arch. gén.* Tt. 328).

II. *Sermon sur Matthieu IV*, 19, Bionne, Ant. Rousselet, 1671, in-8°.

III. *Sermon sur I Tim. III*, 16, Bionne, 1671, in-8°.

IV. *Traité de la dévotion*, Rouen, J. Lucas, 1674, in-12. — Cet ouvrage eut un grand succès ; on en a donné, jusqu'en 1726, vingt-deux édit. successivement aug., et il a été trad. en angl. par Fleetwood, archevêque de S. Asaph (Lond., 1692, in-12). L'édit. de Rott., 1682, in-8°, est déjà augm. de deux *Sermons* sur la persévérance.

V. *Lettre sur le baptême*, Sedan, 1675. — Jurieu prit, dans cet écrit, contre son collègue *Le Blanc*, la défense de la nécessité du baptême des enfants.

VI. *Apologie pour la morale des Réformés ou Défense de leur doctrine sur la justification, la persévérance des vrais saints, et la certitude que chaque fidèle peut et doit avoir de son salut*, Quévilly, 1675, in-8°. — Contre Arnauld. Au jugement de *Claude*, c'était un des plus beaux livres qui eussent paru depuis la Réformation, et *Bayle* nous apprend qu'il fut goûté même par ceux de l'Eglise romaine.

VII. *Traité de la puissance de l'Eglise*, Quévilly, 1677, in-8°. — Contre le Fasciculus Epistolarum de *Louis Du Moulin*. L'auteur réfute, en passant, Bossuet et Maimbourg qui reprochaient aux Protestants de tomber en contradiction avec leurs principes, lorsqu'ils accordaient une autorité dogmatique à leurs synodes.

VIII. *Préservatif contre le changement de religion*, Rouen, 1680, in-12 ; 2e édit., 1681, in-12 ; La Haye, 1682, in-12 ; Amst., 1717, in-12. — Contre l'Exposition de la foi catholique par Bossuet. Au jugement de *Benoît*, c'est le plus solide et le plus beau des livres qui furent alors écrits sur cette dispute.

IX. *La politique du clergé de France*, Amst., 1680, in-12 ; nouv.

édit. augm. d'une lettre de *J. Spon* au P. La Chaise, et des *Derniers efforts de l'innocence affligée*, La Haye, 1682, 2 vol. in-12. — *Rou* nous apprend dans son Journal que « lui seul avait favorisé l'édition de ces deux célèbres dialogues. » C'est un tableau énergique des persécutions exercées en France contre les Protestants, présenté dans des dialogues vifs, rapides, spirituels. Jurieu s'était caché sous le voile de l'anonyme; mais on découvrit bientôt qu'il en était l'auteur.

X. *Les derniers efforts de l'innocence affligée*, La Haye, 1682, in-12; 2e édit. revue, Villefranche, 1682, in-12. — Suite du précédent.

XI. *Examen de l'eucharistie de l'Eglise romaine*, Rott., 1682, in-8°; 2e édit., 1683, in-12; réimp. dans le Recueil de divers traités touchant l'eucharistie (Rott., 1713, in-8°). — Bon abrégé des controverses entre les Protestants et les Catholiques sur cette matière.

XII. *Abrégé de l'histoire du concile de Trente*, Gen., 1682, 2 vol. in-8°; 2e édit., Amst., 1683, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1684, in-8°.

XIII. *Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle*, Rott., 1683, 2 vol. in-4°, et 4 vol. in-12. Le Cat. de la Biblioth. de Genève indique sous ce titre : *Critique de l'histoire du calvinisme de Maimbourg*, deux édit. de cet ouvrage, l'une in-4° et l'autre in-12, publ. à Villefranche en 1682.— Ce livre eut moins de succès que celui de *Bayle* (Voy. II, p. 65), quoique le sujet y fût traité avec beaucoup plus de profondeur. Cependant il fut bien accueilli. « Vous ne sauriez croire l'effet que ce livre a fait sur les Catholiques, écrivait *Charles Bertheau*, qui se trouvait alors à Lyon. Nos plus grands adversaires y trouvent une force, un ordre, un fonds d'histoire et une délicatesse qui les ravit, tout prévenus qu'ils sont. »

XIV. *Suite du Préservatif*, etc., Amst., 1682, in-12; La Haye, 1685, in-12. — Contre l'apostat *Brueys*.

XV. *Histoire véritable du calvinisme ou Mémoires historiques touchant la Réformation, opposés à l'histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, Amst., 1683, in-12.

XVI. *Le janséniste convaincu de vaine sophistiquerie*, Amst., 1683, in-12. — Réponse violente à Arnauld qui avait écrit contre le *Préservatif*.

XVII. *L'esprit de M. Arnaud, tiré de sa conduite et des écrits de luy et de ses disciples*, Devent. [Rott.], 1684, 2 vol. in-12. — Dans son Apologie pour les Catholiques, Arnauld avait traité Jurieu de faussaire et de calomniateur, et les Protestants de gens sans foi ni loi. Jurieu lui répondit par les personnalités les plus blessantes et des imputations quelquefois calomnieuses. Cette sanglante satire est qualifiée d'infâme libelle par l'abbé d'Artigny, qui semble oublier que la violence appelle et justifie la violence.

XVIII. *Préjugés légitimes contre le papisme*, Amst., 1685, 2 part. in-4°. — Réponse aux Préjugés légitimes contre les Calvinistes, par Nicole.

XIX. *Justification de la morale des Réformés contre les accusations de M. Arnauld*, La Haye, 1685, 2 vol. in-8°. — Le 1er vol. n'est qu'une réimp. du N° VI.

XX. *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Eglise réformée en France et sur la conduite et les actes de la dernière assemblée du clergé de ce royaume*, 1685, in-12; 2e édit. augm., 1686, in-12; trad. en holland. — Vers le même temps parurent les *Lettres de quelques Protestans pacifiques à l'assemblée du clergé*, que l'on attribue aussi à Jurieu.

XXI. *Réflexions sur deux écrits publiés sous le nom du feu roi Charles II d'Angleterre*, 1685; Lond., 1686, in-12.

XXII. *Apologie d'un tour nouveau pour les quatre dialogues des abbés Dangeau et de Choisy*, Cologne, 1685, in-12. — Attribué à Jurieu par *Des Maizeaux* et Barbier.

XXIII. *Ouverture de l'Epître aux*

Romains, Amst., 1685, in-12. — Cet écrit, que Nicéron attribue par erreur à *Allix*, scandalisa les églises wallonnes. Jurieu, pour se défendre, publia des *Eclaircissemens sur les scandales injustement pris d'un livre intitulé* : L'ouverture, etc., Lond., 1687, in-12.

XXIV. *Le vrai système de l'Eglise et la véritable analyse de la foy, où sont dissipées toutes les illusions que les controversistes modernes, prétendus catholiques, ont voulu faire au public sur la nature de l'Eglise, son infaillibilité et le juge des controverses*, Dord., 1686, in-8°. — Dans cet ouvrage, dirigé surtout contre Nicole, Jurieu prétend que toutes les sectes chrétiennes appartiennent au corps de l'Eglise, si elles retiennent les vérités fondamentales. Nicole ne voulut point admettre cette thèse, quelque peu latitudinaire, et la combattit, ce qui lui attira une réplique de Jurieu sous ce titre : *Traitez de l'unité de l'Eglise, du schisme et des points fondamentaux contre M. Nicole*, Rott., 1688, 8°.

XXV. *Jugement sur les méthodes rigides et relâchées d'expliquer la providence et la grâce. Pour trouver un moyen de réconciliation entre les Protestans qui suivent la Confession d'Augsbourg et les Réformez*, Rott., 1686, in-12.

XXVI. *Lettres pastorales addressées aux Fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, où sont dissipées les illusions que M. de Meaux, dans sa Lettre pastorale, et les autres convertisseurs emploient pour séduire. Et où l'on trouvera aussi les principaux événemens de la présente persécution*, 2ᵉ édit., Rott., 1686, in-12; 3ᵉ édit., Rott., Abr. Acher, 1688, 3 vol. in-12. A ces deux édit. que nous avons eues entre les mains, il faut en ajouter, selon Barbier, une in-4°, publiée à Rott. en 1687, laquelle est appelée 4ᵉ. — Le titre indique qu'il y a dans ces Lettres deux parties distinctes : l'une polémique, l'autre historique. Dans la première, Jurieu combat avec une grande vigueur de raisonnement et beaucoup de science les apologistes de l'Eglise romaine ; il prouve, par exemple, contre Bossuet que cette Eglise n'a guère moins varié que sa rivale non-seulement dans le dogme, mais dans la discipline. Dans la seconde, il est facile de signaler quelques faits erronnés, quelques dates inexactes, comme dans toutes les gazettes. Le 1ᵉʳ vol. contient 24 lettres écrites en 1686; le 2ᵉ, 24 lettres datées de 1687, et le 3ᵉ, 21 seulement. La dernière porte la date du 1 juillet 1689. L'effet de ces lettres, qui pénétrèrent en France malgré les efforts de la police, fut immense. De l'aveu des évêques et des intendants, elles ramenèrent à l'Eglise protestante une foule de personnes qui avaient abjuré pendant les dragonnades (*Arch.* M. 670).

XXVII. *L'accomplissement des prophéties ou la délivrance prochaine de l'Eglise. Ouvrage dans lequel il est prouvé que le papisme est l'empire anti-chrétien, et que cet empire n'est pas éloigné de sa ruine; que cette ruine doit commencer dans peu de temps; que la persécution présente peut finir dans trois ans et demi. Après quoy commencera la destruction de l'Antechrist, laquelle se continuera dans le reste du siècle prochain, et enfin le règne de J.-Ch. viendra sur la terre*, Rott., 1686, 2 vol. in-12; 2ᵉ édit. augm., Rott., 1686-87, 3 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1687, in-8°. — En cherchant dans la Bible des consolations, Jurieu avait été surtout frappé de la prédiction contenue dans le chap. XI de l'Apocalypse, où il est annoncé que les païens régneront dans la cité sainte pendant 42 semaines. Il s'était persuadé que cette prophétie s'appliquait à l'Eglise protestante de France, et que son rétablissement aurait lieu infailliblement au mois d'avril 1689, la révocation de l'édit de Nantes datant du mois d'oct. 1685. C'était faire la partie belle à ses ennemis. Il répondit à leurs moqueries par l'apologie suivante :

XXVIII. *Apologie pour l'Accomplissement des prophéties*, Rott., 1687, in-12. — Cette apologie ne faisait que de paraître, lorsque *Gousset*, le même apparemment que le ministre de l'église wallonne de Dordrecht (*Voy.* V, pag. 343), publia son *Examen des endroits de l'Accomplissement des prophéties de M. Jurieu, qui concernent la supputation des temps, et de quelques endroits considérables par lesquels il paroît que l'on ne peut compter sur ses explications. Avec un semblable examen de son Apologie*, 1687. Jurieu se hâta de répliquer par une

XXIX. *Suite de l'Accomplissement des prophéties*, Rott., 1687, in-12; trad. en angl., Lond., 1688, in-8°.— Les opinions qu'il émit dans ces ouvrages sur le règne terrestre de Jésus-Christ parurent hétérodoxes au synode de Nord-Hollande; mais le synode de Middelbourg, tout en regrettant qu'il n'eût pas été plus retenu en de telles matières, ne trouva rien dans ses livres « qui choquât directement ni indirectement les vérités essentielles de la foy. »

XXX. *Suite en amplification des preuves historiques qui font voir que le papisme est l'antichristianisme*, 1687. — Mentionné par dom Liron qui ajoute que c'est une suite de l'Accomplissement des prophéties.

XXXI. *Des droits des deux souverains en matière de religion, la conscience et le prince, pour détruire le dogme de l'indifférence des religions et de la tolérance universelle*, Rott., 1687, in-12. — Contre le Commentaire philosophique de *Bayle*. Tout en prêchant l'intolérance, l'auteur, par une de ces contradictions qui abondent dans ses livres, proclame le droit de résistance à la tyrannie.

XXXII. *Factum pour demander justice aux puissances contre le nommé Noël Aubert, dit de Versé, atteint et convaincu des crimes d'impureté, d'impiété et de blasphême*, 1687.

XXXIII. *L'anéantissement de l'homme pécheur devant le trône de la justice de Dieu, sermon sur Ps. CXXX*, La Haye, 1687, in-8°.

XXXIV. *Traité de la nature et de la grâce contre les nouvelles hypothèses de M. P.* [Pajon], Utrecht, 1688, in-12.

XXXV. *De pace inter Protestantes ineundâ consultatio*, Ultraj., 1688, in-8°.— Il est remarquable que Jurieu, ce pasteur si belliqueux et si ardent défenseur de l'orthodoxie calviniste, ait désiré vivement la réunion des deux églises réformées. Ses avances furent repoussées par les Luthériens dont Puffendorf se fit l'organe dans son Jus feriale divinum (Lub., 1695, in-8°).

XXXVI. *Présages de la décadence des empires où sont mêlées plusieurs observations curieuses touchant la religion et les affaires du temps*, Middelb., 1688, in-12. — Cet écrit est attribué à Jurieu par Barbier, qui ajoute que c'est une des meilleures productions de ce fameux ministre.

XXXVII. *La religion des Jésuites ou Réflexions sur les inscriptions du P. Menestrier et sur les écrits du P. Le Tellier, pour les nouveaux chrétiens de la Chine et des Indes*, La Haye, 1689, in-12.

XXXVIII. *Les devoirs et les avantages du véritable chrétien*, La Haye, 1689, in-12.—Mentionné, comme appartenant à Jurieu, dans le Cat. de la Bibl. du docteur Williams.

XXXIX. *Apologie pour LL. SS. MM. Britanniques contre un infâme libelle intitulé* : Le vrai portrait de Guillaume-Henri de Nassau, La Haye, 1689, in-4°.

LX. *Les soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*, s. l., 1689-1690, in-4°. — Ouvrage périodique dont la publication commença le 10 août 1689 et finit le 15 sept. 1690; attribué par erreur à *Le Vassor* ou à Gatien de Courtilz. En même temps qu'il fait une critique presque toujours juste du gouvernement de Louis XIV, l'auteur proclame avec force le principe de la souveraineté du peuple et la subordination des rois aux

Etats-généraux. La police française mit tant de soin à supprimer ce livre qu'il est aujourd'hui extrêmement rare. Des quinze mémoires dont il se compose, les treize premiers ont été réimp. sous ce titre : *Les vœux d'un patriote*, Amst., 1788, in-8°.

XLI. *Lettre aux bourgmestres de Soleure*, 1690. — Cité par dom Liron.

XLII. *Le tableau du socinianisme où l'on voit l'impureté et la fausseté des dogmes des Sociniens, et où l'on découvre les mystères de la cabale de ceux qui veulent tolérer l'hérésie socinienne*, La Haye, 1691, in-12.— Cette première partie a seule paru. Elle a été vivement attaquée par *Jaquelot* et *Huet*. Au lieu de réfuter les doctrines des Sociniens, l'auteur, selon son habitude, se livre aux personnalités les plus offensantes.

XLIII. *L'excellence de la grâce sur la vie*, Rott., 1691, in-12. — Cité, sous le nom de Jurieu, dans le Cat. de la Bibl. du docteur Williams.

XLIV. *Apologie addressée aux pasteurs et conducteurs des églises wallones des Pays-Bas*, La Haye, 1691, in-4°.

XLV. *Examen d'un libelle contre la religion, contre l'Etat et contre la révolution d'Angleterre, intitulé* Avis important aux Réfugiés, La Haye, 1691, in-12.

XLVI. *Nouvelles convictions contre l'auteur de l'Avis aux Réfugiez, avec la nullité de ses justifications par un amy de M. Jurieu* [1692], in-4°.

XLVII. *Factum selon les formes ou disposition des preuves contre l'auteur de l'Avis aux Réfugiez, selon les règles du barreau*, 1692, in-12.

XLVIII. *Seconde apologie pour M. Jurieu*, Rott., 1692, in-4°. — Attribué à Jurieu par le Cat. du docteur Williams, ainsi que le suivant.

XLIX. *A pastoral letter on the death of queen Mary*, Lond., 1695, 4°.

L. *Défense de la doctrine universelle de l'Eglise et particulièrement de Calvin et des Réformés, sur le principe et le fondement de la foi, contre les imputations et les objections de M. Saurin*, Rott., 1695, in-12.

LI. *Suite de la réponse de M. Jurieu. Idée des sentimens de M. Saurin sur les mystères de la trinité et de l'incarnation*, 1696.

LII. *La religion du latitudinaire, avec l'apologie pour la sainte trinité*, Rott., 1696, in-8°; Utrecht, 1697, in-12. — Contre *Elie Saurin*; livre rare et recherché.

LIII. *Apologie de l'amour divin qui nous fait désirer de posséder Dieu par le motif de trouver notre bonheur dans sa connaissance et dans son amour. Avec des remarques sur les principes que M. l'archevêque de Cambrai établit sur l'amour de Dieu dans son livre intitulé* Explication des maximes des saints, Amst., 1698, in-8°. — Nous restituons cet ouvrage à Jurieu sur la foi de M. le professeur Chappuis de Lausanne.

LIV. *Relation de tout ce qui s'est fait dans les affaires de la religion réformée et pour ses intérêts*, Rott., 1698, in-4°.

LV. *Traité historique contenant le jugement d'un protestant sur la théologie mystique, sur le quiétisme et sur les démêlés de l'évêque de Meaux avec l'archevêque de Cambrai*, 1699, in-12; 2e édit., augm., 1700, 8°.

LVI. *La pratique de la dévotion ou Traité de l'amour divin*, Rott., 1700, 2 vol. in-8°; Amst., 1701, 2 vol. in-8°; trad. en allem., Leipz., 1710, in-8°.

LVII. *Histoire critique des dogmes et des cultes bons et mauvais qui ont été dans l'Eglise depuis Adam jusqu'à J.-Ch., où l'on trouve l'origine de toutes les idolâtries de l'ancien paganisme expliquées par rapport à celles des Juifs*, Amst., F. L'Honoré. 1704, in-4°; 2e édit. augm. d'un *Supplément ou Dissertation par lettres de M. Cuper sur quelques passages du livre de M. Jurieu*, Amst., 1705, in-4°; trad. en angl., Lond., 1705, 2 vol. in-8°. — C'est le plus savant de tous les ouvrages de Jurieu et le

seul, pour ainsi dire, que l'on puisse lire encore aujourd'hui avec fruit, en se tenant toutefois en garde contre les hypothèses hasardées de l'auteur, qui prétend trouver dans l'histoire biblique la source de tous les cultes idolâtres.

LVIII. *Le philosophe de Rotterdam accusé, atteint et convaincu*, Amst., 1706, in-12. — Contre *Bayle*.

LIX. *Sermons*, Gen., 1720, in-8°. — Imagination brillante et beaucoup de feu, mais trop souvent des traits indignes d'un orateur de la chaire.

LX. *Moyens honnêtes et sûrs pour la conversion de tous les hérétiques*, Colog., sans date, in-12. — Cet ouvrage nous est signalé par M. Chappuis.

A cette liste déjà fort longue, il faut ajouter, (sans parler de divers pamphlets politiques et d'autres brochures anonymes sans importance aujourd'hui), des *Pensées sur la mort* et des *Pensées chrétiennes* que Chauffepié se contente de mentionner sans autre indication, un *Commentaire sur l'Epître aux Galates* resté inédit, et un sermon sur Rom. VIII, 18, dont nous ne connaissons que la seconde édit. publiée sous ce titre : *La balance du sanctuaire, où sont pesées les afflictions présentes de l'Église avec les avantages qui luy en reviennent*, La Haye, 1686, in-12. Dédicace à la princesse d'Orange. Enfin Watt signale comme trad. du français de Jurieu : *Letter to a French Gentleman*; *with the dragon turned apostel*, 1686, in-4°; — *Seasonable advice to all Protestants for uniting and defending themselves against papish tyranny*, Lond., 1689, in-4°; — *Judgement upon the question of defending our religion with arms*, Lond., 1689, in-4°; — *Reflections upon the miracle which happened in the person of Isabel Vincent, shepherdess of Dauphiné*, Lond., 1689, in-4°.

JUSTAMON (Jean-Obdias), chirurgien, membre de la Société royale de Londres, mort, le 27 mars 1786, dans un âge avancé. Justamon s'est surtout fait connaître dans le monde médical par ses travaux sur le traitement du cancer et des tumeurs squirrheuses. On lui doit les ouvrages suivants :

I. *Remarks on M. Douglass' treatise on the hydrocele*, Lond., 1758, in-8°. — Anonyme.

II. *A defense of the remarks on M. Douglass' treatise on the hydrocele*, Lond., 1758, in-8°.

III. *Observations on the external and internal use of hemlock, and on the outward application of other remedies for the cure of inward diseases*, trad. de l'allem. d'Hoffmann, avec une préface du trad., Lond., 1763, 8°.

IV. *Philosophical and political history of the settlements and trade of Europeans in the East and West Indies*, trad. de l'abbé Raynal, Lond., 1776, 5 vol. in-8°.; 2me édit. augm., Lond., 1783, 8 vol. in-8°.

V. *An account of the methods pursued in the treatment of cancerous and scirrhous disorders and other indurations*, Lond., 1780, in-8°.

VI. *The private Life of Louis XV, and anecdotes of his reign*, trad. du franç., Lond., 1781, 4 vol. in-8°.

VII. *Surgical tracts: the whole collected and interspersed with occasional notes and observations by William Houlston*, Lond., 1789, in-4°. Outre la réimpr. du N° II, on trouve dans ce volume, au rapport de Dezeimeris, une Esquisse de l'histoire de la chirurgie, un Essai sur les inflammations et les abcès, une traduction des Mémoires de David, de Rouen, sur le mouvement et le repos dans le traitement des maladies chirurgicales et sur les contrecoups dans les parties autres que la tête, cette dernière réimp. à part, Lond., 1790, in-4°. La mort surprit Justamon au moment où il préparait la publication de ce recueil.

Nous avons rencontré plusieurs fois le nom de Justamon, ou *Justamont*, parmi les pièces concern. les Protestants déposées aux Archives. En 1611, un pasteur Justamon assista à l'Assemblée de

Sommières (Tr. 284). Un autre pasteur de ce nom desservait l'église de Générac, en 1658 (Tr. 282). Un troisième était attaché à l'église qui s'assemblait chez *Hardouin*, sieur de La Calmette, en 1674 (*Ibid*). Et finalement un *Jérémie Justamon*, de Marsillargues, parvint à se réfugier en Suisse (*MSS. de Berne*, Hist. helv., VII, 9.)

JUSTEL (Christophe), « l'homme de son temps qui, au jugement du savant Ellies Du Pin, sçavoit le mieux l'histoire du moyen âge. » et il eût pu ajouter, un de ceux qui, par leurs travaux, contribuèrent le plus à éclaircir les premiers temps de l'histoire ecclésiastique. Il était né à Paris, le 5 mars 1580. Il remplit la charge de conseiller et secrétaire du roi, sous Henri IV. Après la mort de ce dernier, le duc de Bouillon, *Henri de La Tour*, l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire intime. L'Estoile en fait mention en ces termes dans son Journal, sous la date de 1610 : « Il [le duc] a fait ledit Justel son secrétaire, qui m'a fait cest honneur, comme à son ami, de m'en communiquer. Je ne trouve petit avantage pour lui (estant bien appointé comme il est) d'entrer au service d'un tel seigneur que M. de Bouillon; mais je le trouve encore plus grand du costé du maistre que du valet, pource que ce n'est peu de chose en ce temps à un seigneur (de la qualité et religion de M. de Bouillon principalement) de rencontrer un bon serviteur, fidèle et homme de bien, tel que je connois ledit Justel. La rencontre en est rare. » Justel accompagna le prince à la conférence de Loudun, en 1616. Ancillon raconte que le cardinal *Du Perron*, ayant lu les ouvrages de Justel, disait que si l'auteur était un jeune homme, il y avait espérance, sinon que ce n'était pas grand cas; du reste, il ne croyait pas que Justel restât toujours huguenot, parce que, disait-il, il se plaisait à lire les Anciens. Mais Du Perron s'est trompé, continue le biographe, et dans son jugement et dans sa prédiction; car Justel a été un des plus grands hommes de son siècle, et il est mort fort bon réformé à l'âge de soixante-neuf ans. Le duc de Bouillon le chargea du soin de former la bibliothèque publique qu'il établit auprès de son université de Sedan, et Justel s'acquitta si bien de cette tâche que cette bibliothèque, au rapport de l'abbé Boulliot, dans son excellente Biographie Ardennaise, devint une des plus riches du XVIIe siècle. A la mort du prince, en 1623, Justel passa au service de son successeur, *Frédéric-Maurice*, et devint surintendant de sa maison; c'est en cette qualité qu'il procéda, de concert avec les commissaires du roi, avec *Barthélemi Aubertin* et *Jean de Chadirac*, à l'évaluation des revenus des principautés de Sedan et de Raucourt, lors de l'abandon que dut faire ce prince de sa souveraineté, en 1642. Il mourut à Paris, en 1649, et fut enterré, le 24 juin, dans le cimetière de Charenton. Il avait épousé *Olympe de Lorme*, qui lui donna plusieurs enfants; l'un d'eux, Thomas, fut inhumé au cimetière des SS. Pères, le 26 juill. 1625, et un autre, Jacques, le 3 juill. 1643. Sa femme lui survécut jusqu'au 23 août 1674. Voici la liste de ses écrits.

I. *Codex canonum Ecclesiæ universæ à Justiniano imp. confirmatus, gr. et lat., ex versione et cum notis Christ. Justelli*, Par., 1610, Adrien Beys, in-8°, pp. 120. — L'Estoile, dans son Journal, parle avec éloge de ce livre auquel « tous les gens de bien et nommément ceux qui affectent la réunion et réformation de l'Église, ont contribué tout ce qu'ils ont pu, et aidé ledit Justel de leurs vieux registres et livres, tant manuscrits grecs, qu'autres servans à cette matière (dont il m'en a montré un bon nombre). » Lui-même lui avait prêté un msc. des Actes du concile d'Éphèse. « De moi-mesme, continue-t-il, j'estime fort ce labeur de M. Justel, parce qu'il ne dit rien de soi-mesme; mais pour esclaircir nos ténèbres en ce temps où on ferme les yeux à la vérité, se sert de la

lumière de toute l'Antiquité Romaine, qu'il est bien malaisé de dédire et désavouer. »

II. *Codex canonum Ecclesiæ Africanæ, gr. et lat., cum notis*, Par., Abraham Pacard, 1615, in-8°, pp. 539; dédié à Jacq.-Aug. de Thou. — Dans sa préface, Justel fait connaître les documents qu'il a eus à sa disposition pour former ce recueil. Dans le T. IV des Anecdota græca, sacra et profana, de J.-Chr. Wolf (Hamb., 1724), on a publié des Remarques et Corrections que *Saumaise* avait écrites à la marge de son exemplaire de ce Codex.

III. *Nomocanon Photii, patriarchæ C. P., cum commentariis Theodori Balsamonis; nunc primùm græcè editum ex Bibl. Palatinâ à Christ. Justello, cum versione latinâ, interprete Henrico Agylæo : accessêre ejusd. Photii, Nili metropolitæ Rhodi, et anonymi tractatus de Synodis œcumenicis, ex bibl. Sedanensi, ab eod. Christ. Justello nunc primùm græcè editi et cum versione latinâ ejusd. Henr. Agylæi*, Par., Abraham Pacard, 1615, in-4°, pp. 287.

IV. *Le Temple de Dieu, ou Discours de l'Eglise, de son origine, et de l'excellence des perfections de l'Eglise chrétienne.* Sedan, Jean Jannon, 1618, in-8°, pp. 59; nouv. édit. sous le titre : *Excellent traité de l'Eglise chrétienne, de son origine, de ses progrès et de l'excellence d'icelle*, Sedan et Quévilly, Le Villain, 1628, in-12. Dédicace à la duchesse de Bouillon, *Elisabeth de Nassau*, sous la date de Paris, 1 janv. 1618.

V. *Codex canonum ecclesiasticorum Dionysii Exigui; item Epistola Synodica S. Cyrilli et concilii Alexandrini contra Nestorium, eodem Dionysio Exiguo interprete*, Lut.-Par., Du Puis, 1628, in-8°, pp. 227.

VI. *Discours du duché de Bouillon, et du rang des ducs de Bouillon en France, avec les déclarations des rois Charles IX, Henri IV et Louis XIII, touchant le rang des ducs de Bouillon en France*, [Paris], 1633, in-4°, pp. 63.

VII. *Stemma Arvernicum, seu Genealogia comitum Arvernicæ, ducumque Aquitaniæ primæ et comitum Claromontensium*, Paris., 1644, in-fol.

VIII. *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, justifiée par chartres, titres et histoires anciennes, et autres preuves authentiques, enrichie de plusieurs sceaux et armoiries, et divisée en sept livres*, Paris. Du Puis, 1645, in-fol., pp. 584.

IX. *Histoire généalogique de la maison de Turenne, justifiée par chartres, etc., et divisée en deux livres*, Paris, 1645, in-fol., pp 241.

X. *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris, 1645, in-fol.

Il laissa inachevées une *Géographie sacrée*, et une *Histoire de la chancellerie en France* On ne sait ce que sont devenus ces mss.

Le seul des enfants de Christophe Justel qui lui survécut, est HENRI qui ne lui céda ni en savoir ni en réputation. Comme lui, il entretenait un commerce de lettres avec les premiers savants de son temps. « Il se faisait un plaisir singulier, écrit Ancillon, de leur communiquer ses livres, ses manuscrits et ses lumières, et de leur rendre tous les autres bons offices qui dépendaient de lui. » Lui-même a très-peu écrit. Il avait succédé à son père dans sa charge de secrétaire du roi de France, et il s'employait, en cette qualité, à procurer aux savants des privilèges pour l'impression de leurs ouvrages. Sa bibliothèque était très-riche, surtout en manuscrits. « Il se faisoit chez lui une fois par semaine une assemblée de gens doctes qui s'entretenoient de tout ce qu'il y a de beau, de curieux et de solide dans toutes les sciences, surtout dans la belle littérature. » C'est ce que nous apprend Ancillon qui, quoique très-jeune, eut l'honneur d'y assister quelquefois, dans les années 1676 et 1677. Le grand Leibnitz lui-même fréquenta ces réunions. « M. Justel a été de mes amis, écrivait-il à Ancillon, je le voyais sou-

vent à Paris. Il méditoit un ouvrage fort utile sur les *Commoditez de la vie*, et il avoit ramassé quantité de belles observations et pratiques utiles pour le ménage, jardinage, bâtimens, voyages et autres occasions... Il seroit à souhaiter qu'on s'informât de ce que sont devenus les Mémoires de son recueil, et qu'on en fît part au public. » Ce vœu n'a pas été rempli. Il est probable que ce recueil se trouve, avec les autres manuscrits que Justel a laissés, dans quelque bibliothèque de l'Angleterre. Le P. Simon, dans ses Lettres choisies, nous apprend que Justel, avec qui il était en relation d'amitié (12 lettres de son recueil lui sont adressées), eut quelques démêlés avec le consistoire de Charenton pour un motif assez futile. On dirait un épisode détaché du Lutrin. « Un de vos meilleurs amis, écrivait-il à un gentilhomme huguenot [*Fremont d'Ablancourt*], s'est autrefois plaint hautement des ministres et des anciens de Charenton, qui, après lui avoir permis de faire un banc, s'avisèrent dans la suite de l'abattre, et lui refusèrent même de lui en rendre le bois qu'ils vendirent à un autre. Tout ce qu'il put faire dans cette occasion, fut de se servir du droit de représailles, en refusant de contribuer en quoi que ce soit pour la subsistance de ses ministres. » Ne connaissant qu'une des pièces du procès, il n'est pas possible de dire de quel côté étaient les torts, mais en tout cas, il nous semble que la réflexion suivante d'Ancillon est singulièrement déplacée : « La mortification que les conducteurs de l'église de Paris donnèrent à M. Justel, ne diminua rien de son attachement pour la religion réformée. Sa conscience l'emporta sur son honneur, et si l'un [celui-ci] vouloit qu'il abandonnât un parti dans lequel il sembloit qu'on le méprisât, et qu'on lui fît une injustice qui tenoit de l'outrage; l'autre l'y retenoit en faisant prévaloir ses lumières et la crainte de Dieu aux troubles de ses passions. Il continua donc de faire profession publique de la religion réformée. » N'est-ce pas faire peu de cas d'un homme tel que Justel, que de supposer qu'il eût pu mettre en balance sa religion et son banc à l'église? Quel est l'homme assez insensé qui confondrait la religion avec ses ministres? Les principes sont au-dessus de tous les intérêts, de toutes les passions : ils ne changent pas, ils ne varient pas, ils ne suivent pas le courant des choses; ils sont comme la lumière qui éclaire le monde. Bien loin que son zèle en fût refroidi, Justel passa en Angleterre avant la révocation de l'édit de Nantes, en 1681. Il prétexta, nous apprend Bruzen de La Martinière dans ses notes sur les Lettres de son oncle, le P. Simon, que le roi d'Angleterre l'appelait pour prendre soin de sa bibliothèque, et il demanda un congé pour six années; mais son intention n'était pas de revenir. Sous la date de mars 1684, Bayle se félicite de ce qu'il soit venu chercher un refuge dans son voisinage. « J'espère, dit-il, que M. Justel qui demeure présentement [à Londres], et qui est si curieux, si savant, si instruit de tout ce qui regarde la république des lettres, et si enclin à contribuer à la satisfaction du public, nous apprendra bien des choses qui feront beaucoup d'honneur à notre entreprise [la publication des Nouvelles de la république des lettres]. » Nous rapporterons une de ses opinions qui prouve que, dans certaines matières, il devançait beaucoup de théologiens de son temps. Le ministre *Jurieu* l'avait consulté sur un cas douteux de sorcellerie. Justel lui répondit : « Je ne laisse pas de croire que du temps de Notre Seigneur, il y avoit des possédez, et des gens qui avoient l'esprit de Python, ce qui estoit nécessaire afin que la puissance de Dieu pareust, et que ces miracles-là attirassent les payens à la connaissance du vray Dieu. Depuis ce temps-là, et celuy des apostres, après que le christianisme a esté répandu par tout le monde, on n'a plus ouï parler de possédez ni de sorciers véritables. Ceux qui ont fait profession de magie n'ont eu pour but que de ga

gner de l'argent, en trompant les peuples, etc. » Ces idées, qui nous paraissent si simples, aujourd'hui que les complots de sorcellerie se déjouent en police correctionnelle, sans qu'on ait plus recours aux exorcismes de l'Eglise, — ces idées étaient bien loin d'être vulgaires, à l'époque où elles étaient émises, et elles l'étaient aussi peu parmi les Protestants que parmi les Catholiques. Pour n'en citer qu'une preuve, nous rappellerons qu'en 1651, une malheureuse femme fut encore brûlée à Genève pour crime de sorcellerie. Le baron de Grenus, dans ses Extraits des registres du Conseil d'état, rapporte le fait en ces termes : « Le 30 mars, un professeur et deux experts ayant visité Michée Chauderon prévenue de sorcellerie, déclarèrent lui avoir trouvé deux marques qu'ils estiment lui avoir été faites par le Diable, l'une en la lèvre supérieure, l'autre en la cuisse droite. Arrêté qu'elle soit suivie par un trait de corde. — Le 5 avril, on condamne la susdite à être pendue et étranglée, puis brûlée, et ses biens confisqués. » Si les idées de Justel avaient eu cours quelques siècles plus tôt, que de crimes nous nous serions épargnés ! Quand on voit de pareilles horreurs, et qu'on se dit que c'est au principe proclamé par les Protestants, au libre examen, qu'on doit surtout en attribuer la cessation, on trouve qu'il n'est pas trop mauvais que la raison vienne au secours de la foi. Le mérite reconnu de Justel, bien plus que le sacrifice qu'il venait de faire à ses convictions religieuses (car Charles II n'était guère favorable aux Protestants), lui valut d'être nommé bibliothécaire du roi d'Angleterre. Il remplit cette place jusqu'à sa mort, arrivée, selon Du Pin, le 24 sept. 1693. Il était âgé de 73 ans. Il s'était marié, à l'âge de 56 ans, avec *Charlotte de Lorme*, sa proche parente, en vertu d'une dispense du chancelier (1). Il ne laissa que de jeunes enfants (1). L'université d'Oxford fut la marraine de l'un d'eux. *Uranie Justel*, qui épousa le marquis d'*Heucourt*, était vraisemblablement sa fille. Quant à *Fr. Justel*, dont on conserve des *Lettres* au British Museum (*Bibl. Harleian*, N° 6943, 1.), peut-être était-ce son fils, à moins toutefois que cette indication ne soit fautive et qu'on ne doive lire *Henri*, ce qui semble assez probable. On doit à Henri Justel :

I. *Bibliotheca juris canonici veteris, in duos tomos distributa : quorum unus canonum ecclesiasticorum codices antiquos, tum græcos, tum latinos, complectitur; alter vero insigniores juris canonici veteris collectores græcos exhibet, ex antiquis codd. mss. Bibliothecæ Christ. Justelli : horum major pars nunc primum in lucem prodit, cum versionibus latinis, præfationibus, notis et indicibus; operâ et studio Gul. Voelli et Henr. Justelli*, Lut.-Par., 1661, 2 vol. in-fol. — Ce recueil contient : 1° *Codex canonum Ecclesiæ universæ, gr. et lat.*; 2° *Codex Dionysii Exigui latinus*; 3° *Codex Carthaginensis Ecclesiæ*; 4° *Breviarium Fulgentii Ferrandi ac Cresconii*; 5° *Martini Bracarensis Collectio canonum Orientalium*; 6° *Cresconii Concordia canonum*; 7° *Græci canonum Collectores : Joannes Antiochenus, Joannes Scholasticus, Alexius Aristenus, Simeon Logotheta, Photius cum commentario et Paratitlis Balsamonis*; 8° *Varia Synodica cum notis variorum.*

II. *Recueil de divers voyages faits en Afrique et en Amérique* (par Rich.

(1) « Par un mépris extrême des ministres de Charenton, nous dit La Martinière, Justel alla se marier, sans leur en avoir rien communiqué, dans la chapelle de l'ambassadeur d'Angleterre. M. Simon, à qui il fit aussitôt savoir son mariage, lui représenta qu'il étoit nul, et qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques de se marier *coràm proprio parocho*. En effet, il fallut qu'il présentât une requête à M. le lieutenant civil pour la rehabilitation de son mariage, et il fut ordonné que, conformément aux loix du royaume, il se marieroit dans sa paroisse qui étoit Charenton. »

(1) Il perdit, à la veille de son départ de Paris, une jeune fille qui fut enterrée le 17 mars 1681.

Ligon, le P. Tellès et de La Borde ; le tout trad. de l'anglais et publ. par les soins de Henri Justel), Paris, 1674, 1684, in-4°.—Ouvr. anonyme attribué à Justel par Barbier.

Le bibliographe Watt indique trois communications faites par Justel à la Société royale de Londres, en 1686, une, entre autres, au sujet d'une machine fumivore. On trouve, en outre, trois lettres adressées à Bayle dans le T. VI de la Bibl. raisonnée, deux au ministre Jurieu dans le Dict. de Chauffepié et une publiée par *Colomiès* (Voy. T. IV, p. 13, N° XIII). Des traces d'arrachement qui se remarquent dans le T. XXII des Papiers et correspondance d'*Ismaël Boulliau*, Bibl. nat. des MSS., ont fait supposer à MM. Lalanne et Bordier que des lettres de Justel en avaient été soustraites, soupçon corroboré par la vente récente d'une lettre de ce savant, du mois d'août 1682. Quoi qu'il en soit, le tome cité ne contient plus rien de Justel; mais on y trouve des lettres de *Bernegger*, probablement un des fils de *Matthieu;* une lettre de *Cujas*; la copie d'une lettre de *Bèze* de 1593; deux lettres intéressantes de *Caron*, l'une datée du Fort-Dauphin, le 15 oct. 1667, et l'autre, de Souratte (*sic*), le 3 févr. 1669, envoyée en France par *Raisin* et *Chardin*, « très-honnestes gens et marchands très-expérimentés; » trois lettres de *La Peyrère*, de 1661; trois de *Joseph de L'Escale*, et plusieurs de *Saumaise*.

K.

KÆMPFF, de Sultzeren en Alsace, fit ses études en théologie à Strasbourg et fut placé comme chapelain à Fleckenstein; mais ayant osé, fidèle à ses devoirs de ministre du Christ, blâmer les vices d'un grand personnage, il fut obligé de quitter un poste pour lequel il n'était pas fait. Il renonça à la carrière ecclésiastique et se mit à étudier la médecine. Après avoir exercé, pendant quelque temps, son art à Deux-Ponts, il fut appelé à Homburg van der Höhe avec le titre de médecin ordinaire, et il y mourut en 1753. Son livre des *Tempéraments* a été publié après sa mort.

KELLER (André), pasteur de Wasslenheim, a publié :

I. *Ein schöner christlicher Bericht aus heilig. Schrift, was der alte und neue Mensch sey, was wir sind, des neuen halb und des alten halb; dabey von zweyerley Sündern von evangelischen und pharisäischen*, Strasb., 1523.

II. *Auslegung des evangelischen Lobgesangs Benedicimus*, 1524.

III. *Bericht der Kinder zu Waselheim in Frag und Antwurt gestelt*, Strasb., 1530, in-8°.

KERCKHOVEN (Jean van den), plus connu sous le nom de Polyander, savant théologien calviniste, né à Metz, le 26 ou 28 mars 1568, et mort à Leyde, le 4 fév 1646.

Son père, *Jean* Polyander, était originaire de Gand; mais chassé de sa patrie par la persécution, il s'était réfugié à Metz, et en 1561, il avait été adjoint à *Cl Gautier* et à *F. Christophe*, qui prêchaient à Lessy et à Magny, comme ministre de l'église de Badonviller. Le 26 juin 1564, il avait épousé *Chrétienne*, fille de Noël Dubois de Nieuwkerke, qui venait de lui donner un fils lorsqu'il fut forcé de quitter le pays Messin. Il se retira à Frankenthal où il passa deux années, au bout desquelles il fut appelé à Embden. C'est dans cette dernière ville que le jeune Polyander

commença ses études. A l'âge de 14 ans, son père l'envoya à Brême; mais deux ans après. il le rappela pour le mettre à l'université de Heidelberg qui comptait alors au nombre de ses professeurs *Daniel Toussaint* et *François Du Jon*. A vingt ans, Polyander partit pour Genève où il suivit pendant quelque temps, avec une grande assiduité, les leçons du vénérable *Théodore de Bèze* et de ses collègues *Antoine de La Faye* et *Antoine de Chandieu*. Il était encore à Genève, lorsqu'il reçut vocation de différentes églises des Pays-Bas. Il prêcha d'abord à Leyde, puis en d'autres lieux, et fut définitivement attaché à l'église de Dordrecht, qu'il desservit près de vingt ans. A ses fonctions pastorales, il joignit plus tard, après avoir pris le grade de docteur, celles de professeur de logique et de morale. La chaire d'Arminius étant venue à vaquer à l'université de Leyde, on l'appela pour la remplir. Il assista au fameux synode de Dordrecht et fut membre de la commission chargée d'en dresser les canons et d'en publier les Actes (Dord., 1620, in-4°). Il fit également partie du comité qui, par ordre des Etats-Généraux, revit la traduction hollandaise de la Bible. Ce sont là d'irrécusables preuves de l'influence dont il jouissait dans le parti gomariste. Il était pour la huitième fois revêtu de la dignité de recteur de l'université, lorsqu'il mourut. Son fils unique Jean, sieur de Heenvliet, lui fit élever un beau monument dans l'église de Saint-Pierre. Voici une liste de ses ouvrages plus complète que celles qui ont été publiées jusqu'ici.

I. *Varia poemata*, Gen. et Heidelb., 1587.

II. *Harmonia locorum S. Scripturæ, primâ fonte invicem discrepantium, ab ipso ordine disposita.* — Lelong, qui nous fournit le titre de cet ouvrage, dit qu'il fut publié en français à Dordrecht, 1599, in-8°.

III. *De locis definitionis, proprii et accidentium*, Dord., 1600, in-4°.

IV. *Theses logicæ atque ethicæ*, 1602.

V. *Les actes mémorables des Grecs*, trad. du flamand d'André Démètre, Dord., 1602, in-8°.

VI. *Contre l'invocation des Saints*, 1607.

VII. *Responsio ad sophismata Anast. Cochletii monachi carmelitæ sub hoc titulo divulgata :* Calvini Infernus advers. J. Polyandrum, Amst., 1610, in-8°; Dord., 1610, in-8°; Lugd. Bat., 1613, 8°; Heidelb., 1649, in-12.

VIII. *Contre l'adoration des reliques*, Dord., 1611, in-8°.

IX. *Orationes duæ de SS. theologiæ nobis in Verbo Dei revelatæ, præstantiâ et certitudine*, Lugd. Bat., 1614, in-4°.

X. *Thom. Cartwrighti commentarii in Proverbia Salomonis*, Lugd. Bat., 1617, in-4°; 1663, in-4°. — Lipenius lui attribuant cet ouvrage, il faut croire qu'il le traduisit de l'anglais.

XI. *Orationes duæ : 1° de Christo Immanuele summâ cum veneratione exosculando; 2° de cautione adhibendâ ad controversias ecclesiasticas rectè dijudicandas et dirimendas*. Lugd. Bat., 1618, in-8°.

XII. *Syntagma exercitationum theologicarum*, Lugd. Bat., 1621, in-8°.

XIII. *Explicatio Jonæ prophetæ*, Leyde, 1626, in-4°. — Publié en flamand, selon le P. Lelong.

XIV. *Miscellaneæ tractationes theologicæ*, Lugd. Bat., 1629, in-8°.

XV. *Meditationes sacræ in Psalm. VI*. Lugd. Bat., 1630, in-12.

XVI. *Prima concertatio anti-sociniana disputationibus XLVIII in academ. Leydensi publicè agitata*, Amst., 1640, in-8°.

XVII. *Polyandri et aliorum synopsis purioris theologiæ*, Lugd. Bat., 1642, in-8°.

XVIII. *Oratio funebris in obitum Ludovici de Dieu*, 1642.

XIX. *De essentiali J.-Ch. existentiâ et gloriâ divinâ contra Crellium*, Leidæ, 1643, in-12.

XX. *Judicium et consilium de comæ et vestium usu et abusu*, Lugd. Bat., 1644, in-12.

KERK (David), marin de Dieppe, réfugié en Angleterre. Charles Ier ayant, en 1627, déclaré la guerre à la France sous prétexte de secourir les Huguenots opprimés, Kerk fut mis à la tête d'une escadre chargée d'enlever Québec aux Français. Il se présenta devant cette ville, au mois de juillet 1628, avec six vaisseaux et la somma de se rendre ; mais, intimidé par la fière réponse du gouverneur Champlain, il battit en retraite et redescendit le Saint-Laurent, à l'embouchure duquel il rencontra la flotte qui venait ravitailler Québec. Il l'attaqua et la prit. Pour comble de malheurs, la récolte de cette année fut mauvaise, en sorte que la disette ne tarda pas à se déclarer dans la place et réduisit aux dernières extrémités sa faible garnison. Aussi, Kerk ayant reparu sous ses murs, au mois de juillet 1629, accompagné de ses frères *Louis* et *Thomas*, Champlain dut la rendre par capitulation. Louis Kerk en fut nommé gouverneur; mais il ne resta que peu de temps à son poste, Québec ayant été restitué aux Français à la conclusion de la paix.

KERVENO (Louis de), sieur de Laubouinière, gentilhomme du Poitou, condamné aux galères vers 1689 (*Arch. gén.* E. 3375). Nous ignorons le motif de sa condamnation, mais il est probable qu'il avait essayé de sortir du royaume et qu'il était tombé entre les mains de ses bourreaux, malheur qui arriva, vers le même temps, à sa femme, *Marie Chabot*. Cette dame ayant été arrêtée en Normandie avec *Paul de La Fontenelle*, sieur de La Viollière, et sa femme *Antoinette Durcot*, *Pierre Marcheguay*, *Marie Béranger* et *Marie Gastineau*, comme elle cherchait les moyens de passer en Angleterre, fut traînée dans les prisons de Coutances avec ses compagnons d'infortune, après avoir été maltraitée et volée par les paysans ameutés au son du tocsin, et condamnée à une réclusion perpétuelle, ainsi que Mmes de La Fontenelle, Béranger et Gastineau. Marcheguay fut condamné aux galères, et La Viollière à une prison perpétuelle, le juge de Coutances ayant eu égard sans doute à une grave blessure qu'il avait reçue à la tête (*Arch.* Tt. 261). Sur appel, la chambre des vacations de Rouen réforma le jugement, en 1690, et condamna tous les inculpés à une réclusion perpétuelle dans des couvents (*Arch.* M. 666).

Pendant que sa vertueuse compagne gémissait dans les prisons de Rouen, Louis de Kerveno, dont le seul crime était son attachement à la religion de ses pères, subissait sur les galères du roi très-chrétien des traitements plus barbares encore que ceux qui étaient réservés aux assassins. « Etre pris, lié, jeté dans un cachot comme un criminel; languir souvent des mois et des années dans des prisons affreuses; être produit devant des tribunaux impitoyables pour y recevoir une sentence infâmante, dans laquelle de dessein formé l'on supprime que c'est pour cause de religion que l'on est condamné; être attaché à une honteuse chaîne avec les plus infâmes scélérats et traverser dans cet état des villes et des provinces pour être mis en montre à toute la terre; voilà les premiers degrés de peine par lesquels ont passé nos frères. Gémir depuis huit, dix, douze, quatorze ans sous le pouvoir d'un comite et dans un dur esclavage; passer tantôt de la galère dans le fond d'un cachot et tantôt de la prison à la rame; être en course l'été trois, quatre, cinq ou six mois; languir souvent l'hiver dans un hôpital accablé de maux et de misère; travailler le jour jusqu'à la sueur et au sang; passer les nuits sans repos, dévoré tout vivant par la vermine; être souvent presque démembré par ses compagnons dans le travail de la manœuvre, lorsque les chaînes se brouillent, se mêlent et s'accourcissent, et que chacun tire avec effort pour faire sa tâche : être déchiré de coups par un comite impitoyable qui ranime ainsi des corps épuisez et des forces qui défaillent par une excessive fatigue; brûler l'été par les ardeurs du soleil qui fait souvent une espèce de

croûte de tout le dessus du corps; être pénétré jusqu'aux os et glacé par la pluye dans le changement du temps; voilà à peu près les souffrances ordinaires de nos confesseurs. C'est là leur pain quotidien. » Tel est le tableau que l'auteur des Devoirs de l'Eglise affligée traçait, en 1699, du sort de nos confesseurs. Quelque horrible qu'il soit, il reste au-dessous de la vérité; car outre ces peines, qu'ils partageaient avec tous les galériens, il en était d'autres qu'ils subissaient seuls. Ainsi on exigeait que ces hommes qui avaient tout sacrifié à leur religion, levassent leur bonnet à l'élévation de l'hostie, c'est-à-dire qu'ils commissent ce qui, dans leur opinion, était un acte d'idolâtrie, et comme la plupart s'y refusaient, il en est peu qui n'aient été condamnés au supplice affreux de la bastonnade. On étendait le récalcitrant sur le coursier; deux hommes, quelquefois quatre, leur tenaient bras et jambes, et le Turc le plus robuste qui fût sur la galère, armé d'une corde goudronnée et trempée dans de l'eau de mer, le frappait de toutes ses forces. Le corps bondissait sous la violence des coups, les chairs se déchiraient, tout le dos ne formait bientôt plus qu'une plaie qu'on lavait avec du sel et du vinaigre. Quelquefois même, sans motif aucun, un haut fonctionnaire se donnait le plaisir de faire bâtonner sous ses yeux un hérétique. Larrey raconte qu'en 1696, l'intendant Montmort envoya un jour chercher ***Butaud de Lansonnière***, gentilhomme des Sables d'Olonne, qui avait été mis aux galères en 1686, afin de se procurer cette cruelle jouissance, et que son hoqueton ayant refusé de faire l'office de bourreau, il prit lui-même une canne et en donna plusieurs coups à ce pauvre gentilhomme qu'il fit ensuite jeter dans un cachot. En 1698, Lansonnière fut enfermé dans le fort Saint-Nicolas où il mourut seulement en 1707. Plus heureux que lui, Laubouinière, sur les pressantes sollicitations de ses parents (1), fut enfin détaché de la chaîne par ordre du roi en date du 2 sept. 1692. On devait même l'amener à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés(*Arch.*E.3378); mais une maladie, suite des mauvais traitements qu'il avait subis pendant plus de trois ans, empêcha ce voyage, en sorte que ce glorieux confesseur mourut à l'hôpital, en 1693.

(1) Le 27 juillet 1691, l'apostat *Des Mahis* écrivait à Bossuet: « Je vous prie très-humblement de penser à l'affaire de M. Laubouinière, afin que ce gentilhomme passe de sa galère dans quelque communauté, où il y ait plus lieu d'espérer quelque effet des efforts que M[me] *Des Coulandres*, sa sœur, qui est si bien convertie, feroit pour sa conversion. » On voit que l'évêque de Meaux ne s'était pas trop pressé.

KESS (George), appelé aussi ***Kerss***, ***Kres***, en latin ***Caseus***, ***Caseolus*** et *Cæsarius*, curé de Wissembourg, converti aux doctrines évangéliques. Les Catholiques s'étant rendus les maîtres dans cette ville, le culte protestant avait été aboli et deux curés placés dans les églises de Saint-Michel et de Saint-Jean. Le triomphe de l'Eglise romaine semblait donc assuré, lorsque tout-à-coup Kess se mit, au mois de juin 1534, à prêcher contre elle du haut de sa chaire de Saint-Michel; il ne s'en tint même pas là, il abolit la messe aux applaudissements d'une bonne partie de son troupeau. Le prévôt Rüdiger et le chapitre voulurent déposer l'audacieux curé; mais le Conseil le prit sous sa protection, en sorte que la querelle aurait pu aboutir à une nouvelle lutte, sans l'intervention de ***Reinhard de Rougemont***. Il fut arrêté que Kess conserverait sa cure jusqu'au prochain concile. Il continua donc ses prédications évangéliques et entra en correspondance avec les réformateurs strasbourgeois. L'année suivante, ***Mathis Kleindienst***, curé de Saint-Jean, suivit son exemple. L'église protestante de Wissembourg s'accrut rapidement; mais l'Intérim lui porta un coup funeste. Kess fut déposé. On ne l'empêcha pas cependant de rester dans la ville non plus que d'aller visiter et consoler les malades.

KESSLER (Thomas), de Strasbourg, médecin chimiste qui florissait

dans la première moitié du XVI[e] siècle, ne nous est connu que par ses ouvrages. En voici les titres :

I. *Vier hundert auserlesene chymische Process und Stücklein, theils innerlichen, theils zur Wund und äusserlichen Arzneydienlich, bis anher ins Geheim verhalten, anjetzo aber mit vielen guten und geschwinden Handgriffen verbessert, zum Nutzen der hermetischen Medicin Liebhabern an den Tag gegeben*, Strasb., 1629, in-8°; 2[e] édit., Frankf., 1641; 3[e] édit., Strasb., 1632 (?), in-8°.

II. *Drey hundert auserlesene chymische Process*, etc., Strasb., 1630, 8°.

III. *Kesslerus redivivus oder 500 auserlesene chymische Processe, deren erste 400 von Th. Kessler sind*, Nürnb., 1645; Frankf., 1666, in-8°; Strasb., 1692; Hermsd., 1713.

Nous ignorons si notre médecin est l'auteur du *Carmen natalitium J.-Ch.*, Argent., 1608, in-8°, poëme en vers héroïques que Lipenius attribue à un poëte du même nom, natif de Colmar; mais nous savons que c'est lui qui a trad. en allem. les deux premiers traités de *Joseph Du Chesne* (Voy. IV, p. 361).

KIEFFER (Jean-George), écrivain strasbourgeois, est auteur de deux dissertations publiées, l'une sous le titre de *De S. R. I. electorum origine et potestate regem rom. eligendi*, Argent., 1671, in-4°; l'autre sous celui de *De domo Habspurgo-Austriaco germanicâ*, Arg., 1672, in-8°. —C'est apparemment de ce Kieffer que descendait le savant orientaliste *Jean-Daniel Kieffer*, né à Strasbourg, le 4 mai 1767, et mort à Paris, le 29 janv. 1833. Traducteur au ministère des affaires étrangères, secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople, puis au ministère des affaires étrangères, professeur de turc au Collége de France, et depuis 1819, au Collége Louis-le-Grand, il s'est surtout fait connaître dans la république des lettres par sa trad. turque de la Bible, Paris, 1827, in-4°. Comme il sort de notre cadre, nous devons nous contenter de le mentionner.

KILG (Georges-Louis), né à Montbéliard, le 7 sept. 1742, étudia la théologie à l'université de Tubingue et fut nommé pasteur de l'église de Blamont, en 1776. L'état malheureux des Protestants dans les quatre seigneuries de la principauté de Montbéliard, Héricourt, Châtelot, Blamont et Clémont, qui, depuis l'invasion du pays par Louis XIV, étaient restées sous la domination de la France, l'engagea à adresser une requête au Conseil d'état de Louis XVI, dans laquelle il établissait que la cession de ces quatre seigneuries à la France n'avait eu lieu qu'à la condition que les habitants jouiraient d'une entière liberté de conscience (1). La question de possession avait été déjà plusieurs fois agitée, et toujours résolue à l'avantage du plus fort. Dans tous les temps et dans tous les pays la magistrature s'est montrée complaisante envers le Pouvoir. Quand le devoir et l'intérêt sont en lutte, il est facile de prévoir de quel côté penchera la victoire. Quelques rares exceptions ne détruisent pas la justesse de cette observation. Un magistrat qui a à redouter le ressentiment du maître en prononçant sa sentence, devient alors juge et partie. Un jurisconsulte de Besançon, Bailly-Briet, essaya de réfuter Kilg. Toutes les causes trouvent leurs avo-

(1) Convention signée à Paris, le 10 mai 1748, par laquelle le duc Charles de Wurtemberg renonça à toutes ses prétentions sur la souveraineté de ces seigneuries dont le domaine utile, séquestré depuis 1723, lui fut alors restitué. Le 9 juillet, des plénipotentiaires du duc se présentèrent dans les quatre seigneuries pour y rétablir, conformément aux stipulations de ce traité, l'exercice du culte protestant dans les églises où il avait été interdit. Mais Louis XV, considérant cet acte comme un attentat à sa souveraineté, y mit opposition. Toutes les réclamations que l'on fit entendre depuis, restèrent sans résultat. Un ordre du 12 août 1740 portait qu'aussitôt qu'un ministre viendrait à manquer, il serait remplacé par un curé. En 1789, il ne restait plus que deux ministres dans la seigneurie d'Héricourt et deux dans celle de Blamont; les seigneuries de Châtelot et de Clémont en étaient privées.

cats. Mais déjà la discussion n'était plus de saison : l'Assemblée nationale fit en un jour ce que trois siècles de luttes n'avaient pu obtenir de dix monarques. Nommé membre du directoire du Doubs, Kilg se fit remarquer par son intégrité et par son esprit de conciliation. Aussi fut-il destitué en 1793, et traduit au tribunal révolutionnaire. Un heureux hasard, dit-on, lui sauva la vie. Après la chute du parti démagogique, il fut chargé, par ses concitoyens, de l'administration du département ; mais la réaction de l'an VI lui fit abandonner ce poste. Plus tard, il subit l'entraînement à peu près général pour Bonaparte, et fut nommé par lui à la sous-préfecture de Baume. Il remplit cette place jusqu'à la chute de l'empire. En 1814, Louis XVIII le décora de la croix de la Légion d'honneur. Bientôt après, Kilg se retira à Montbéliard avec une pension de retraite, et mourut dans cette ville, le 26 février 1816. On a de lui :

I. *Introduction à la connaissance géographique et politique des Etats de l'Europe, trad. de l'allemand de Büsching*, Strasb., 1779-1782 ; Neuchâtel, 1780, in-8°.—Kilg a pris part, en outre, à la trad. des premiers volumes de la *Géographie* du même auteur.

II. *Mémoires* [au nombre de trois] *en faveur des Protestants des quatre seigneuries d'Héricourt, Blamont, Châtelot et Clémont.*

III. Des *Rapports* et des *Documents* dans le Recueil publié par la Société d'agriculture du départ. du Doubs, dont il était membre.

KIRCHMAIER (Tobie), jurisconsulte, qui vécut à Strasbourg au commencement du XVIe siècle, n'est guère connu que par son *Anatome corporis utriusque juris*, Argent., 1608, in-12. On a aussi de lui une dissert. imp. sous ce titre : *Responsum ex facto singulari circa successionem ab intestato, ubi quæritur : an in nepotibus fratris lineæ collateralis, quarto gradu, duplicitas vinculi et jus repræsentationis expiret.*

KLEE (Gaspard), de Gerolzhofen, pasteur de Muttersholz. Le seigneur de ce village, *Jean-Gaspard de Rathsamhausen*, ayant embrassé la Réforme en 1576, et ayant voulu, de concert avec son cousin *Jacob*, de la branche d'Ehenweyer, introduire le protestantisme dans ses possessions, appela de Rappersweil, où, selon Jöcher, il exerçait le ministère, Gaspard Klee, qui ne rencontra de résistance qu'à Fegersheim. Le chapitre de la cathédrale de Strasbourg jouissait de grands priviléges dans ce village, et il en profita pour rendre odieux le pasteur évangélique, qui fut enfin obligé de quitter la place. Il fut nommé ministre à la Ruprechtsau, où il mourut le 13 janv. 1632, à l'âge de 87 ans. Klee était un pasteur plein de piété; on lui reprochait seulement d'être un peu loquace. Il est auteur d'un ouvrage d'édification qui eut beaucoup de succès de son temps. Cet ouvrage parut en allemand sous ce titre : *Wegweiser zum ewigen seligen Leben*, Strasb., 1605 ; 2e édit., 1620, in-4°.

KLOTZ (Matthias), peintre, né en 1748 à Strasbourg. Après avoir terminé ses études à Stuttgard, Klotz alla s'établir à Manheim où l'attirait la cour brillante de l'électeur Charles-Théodore. Il ne tarda pas à se faire un nom comme peintre de portraits. Les succès qu'il obtint par les fonds de paysage qu'il mettait à ses tableaux, lui suggérèrent l'idée de s'essayer dans la peinture des décors. Il y réussit, et fut attaché en qualité de décorateur au théâtre électoral de Manheim. Après un voyage qu'il fit en Allemagne et en Hollande, il passa en cette même qualité (1778) au théâtre de la cour à Munich. Une affection chronique l'ayant mis dans l'impossibilité de peindre, il employa ses loisirs forcés à écrire son traité des couleurs, *Farbenlehre* (Munich, 1816), fruit de longues et savantes recherches. Il mourut en 1821.

Ses trois fils, Gaspar, Simon et Joseph, ont marché sur ses traces. Gaspar, né à Manheim en 1773, s'est surtout fait connaître comme peintre en

miniature. Il fut employé, ainsi que son père, par le prince Charles-Théodore et par le roi Maximilien. Son frère Simon, né dans la même ville que lui, en 1777, peignit des sujets d'histoire sainte et des paysages. Ses compositions sont estimées. Il professait la théorie des beaux-arts à l'ancienne université de Landshut, lorsqu'il mourut, en 1825. Quant à Joseph, qui naquit à Munich, en 1785, il profita si bien des leçons de son père, qu'il rivalisa avec lui comme peintre de décors. Son transparent de l'Incendie de Moscou fit sensation, en 1814. Il mourut en 1830.

Gaspar Klotz laissa deux fils, Auguste, né en 1808, et Charles, en 1810, qui tous deux se firent remarquer comme artistes, le premier comme peintre d'histoire, et le second comme peintre de genre. Une mort précoce enleva ce dernier aux arts, en 1834.

KOCH (Christophe-Guillaume de), savant publiciste, né, le 9 mai 1737, à Bouxviller, chef-lieu de la seigneurie de Lichtenberg, et mort à Strasbourg, le 25 oct. 1813. Son père, qui était membre de la Chambre des finances du prince de Hesse-Darmstadt à qui appartenait cette seigneurie, perdit sa place pour avoir résisté courageusement à un acte arbitraire du prince, et se retira à Strasbourg. Le jeune Koch, alors âgé de 13 ans, poursuivit ses études dans cette ville. Après avoir pris le grade de docteur en droit, en 1762, il se rendit à Paris où il passa une année, qu'il employa à compléter son instruction par des recherches dans les bibliothèques et par la fréquentation des savants. De retour à Strasbourg, *Schœpflin*, dont il avait été l'élève et qui avait reconnu en lui son futur successeur, le chargea de continuer, sous sa direction, son *Historia Zæringo-Badensis*. Le premier volume de cette histoire estimée avait seul paru ; Koch termina l'ouvrage, et Schœpflin fut si satisfait du travail de son disciple, qu'il l'adopta pour sien et le publia sous son nom. Un tel service méritait une récompense. En 1766, le célèbre professeur légua à la ville de Strasbourg sa riche bibliothèque avec son cabinet d'antiquités, à la condition que Koch en serait nommé conservateur. Le legs fut accepté, et à la mort du donataire, en 1771, Koch fut en effet pourvu de cette place. En même temps, on lui accorda l'autorisation d'ouvrir un cours sur les matières que professait le savant historien, les statuts de l'université s'opposant à ce qu'il le remplaçât dans sa chaire. Ce fut ainsi, nous dit M. Schœll à qui nous empruntons ces détails, que Koch devint le chef de cette école diplomatique qu'avait fondée Schœpflin, et d'où sont sortis, pendant 60 ans, tant d'hommes d'état distingués. La noble cité de Strasbourg est bien déchue depuis ; assise sur les confins de l'Allemagne et de la France, elle comprenait alors mieux qu'aujourd'hui quelle est son importance, et servait comme de lien entre les deux peuples. « Strasbourg, nous dit M. Schœll, fut pendant les quarante années qui précédèrent immédiatement la révolution française, le point de réunion des jeunes gens de tous les pays qui se destinaient à la carrière politique. Plusieurs circonstances concoururent à lui procurer cet avantage. La célébrité des hommes qui y professaient les sciences, les lettres et les arts libéraux ; la société brillante et choisie qu'on trouvait dans les maisons des personnes attachées au gouvernement, dans celles des princes et seigneurs étrangers qui y avaient fixé leur domicile, enfin dans celles de toutes les classes ; l'aménité du caractère des habitants de Strasbourg ; les mœurs douces et polies qui distinguaient le corps des étudiants de cette ville ; l'usage des deux langues ; un théâtre français qu'on plaçait immédiatement après ceux de Paris et de Bordeaux ; la liberté des cultes ; enfin la faculté de réunir aux connaissances politiques l'étude des sciences militaires, attiraient à Strasbourg une foule de jeunes gens des premières maisons de France, d'Allemagne et du Nord, mais surtout de Russie. A une époque qui n'est pas très-éloignée de

nous, il y avait peu de cabinets en Europe, qui ne comptassent parmi leurs membres des élèves de M. Koch. » M. Schœll cite un foule de noms distingués; nous ne mentionnerous que M. de Metternich et le ministre de Louis XVI, Louis de Narbonne. « D'autres, ajoute le biographe, ont brillé par une diction recherchée, par l'art de charmer des auditeurs qui demandent plutôt l'amusement que l'instruction ; le talent de M. Koch consistait à savoir présenter dans un ordre systématique une série de faits épars, à fixer l'attention sur l'origine et les causes d'un événement important, à montrer l'enchaînement des faits isolés dont il se compose, et à conduire ainsi ses auditeurs à la catastrophe qui doit en être le résultat. » Dans ses leçons, « Koch visait moins à la gloire d'avoir été le maître de quelques savants célèbres, qu'à la satisfaction de former des hommes utiles dans les différents postes où la confiance de leurs souverains les placerait un jour. Tel fut l'objet continuel des travaux de ce professeur, dont le nom n'a jamais été prononcé sans reconnaissance par aucun de ses anciens disciples, et que ses compatriotes citeront encore longtems comme le modèle de toutes les vertus. »

En 1779, on offrit à Koch la chaire de droit public à l'université de Göttingue. Les avantages pécuniaires de cette place l'auraient décidé à l'accepter; il balança quelque temps, mais les instances qu'on lui fit, pour l'en détourner, jointes à une augmentation de traitement que lui accorda le magistrat, finirent par le retenir à Strasbourg. Il n'eut pas lieu de s'en repentir. Peu de temps après, il fut pourvu d'une même chaire de droit public à l'université de cette ville. Sa réputation s'étendit bientôt au loin. Joseph II le nomma chevalier du Saint-Empire. L'Académie de Besançon, en 1780, le Musée de Paris, en 1783, la Société royale d'éducation de Stockholm, en 1784, l'Académie des sciences de Bruxelles, en 1785, se l'associèrent successivement. A la fin de 1789, il fut député à Paris pour défendre les intérêts de ses coreligionnaires d'Alsace, et il réussit à faire rendre le décret du 17 août 1790, qui, tout en les maintenant dans les droits que leur avaient reconnus les traités, exceptait les biens de leurs églises de la confiscation au profit de la nation prononcée par le décret du 2 nov. 1789. Les dispositions favorables de ce premier décret furent même étendues dans un décret postérieur, sous la date du 1er décembre 1790 : l'un et l'autre furent sanctionnés par le roi. En reconnaissance des services qu'il venait de leur rendre, ses concitoyens le choisirent pour leur représentant à l'Assemblée législative (29 août 1791), malgré l'opposition que lui fit le baron de *Dietrich*, premier maire de Strasbourg, qui était sincèrement dévoué à la révolution. Il prit place sur les bancs du parti modéré, et en mars 1792, il fut nommé président du Comité diplomatique. Mais sa conduite au 10 août lui attira les persécutions du parti vainqueur. Dans une lettre officielle qu'il adressa aux autorités constituées du Bas-Rhin, il leur exprima l'horreur que lui causait cette journée, et ne craignit pas d'encourager ses concitoyens à une résistance qu'il espérait voir appuyer par d'autres départements. « Cette lettre, dit M. Schœll, contribua à affermir le conseil général du département dans sa résolution de rester fidèle au serment qu'il avait prêté [au roi]. La majorité de cette assemblée refusa constamment d'attacher son nom au décret du 10 août, qui, à défaut de cette formalité, ne put être promulgué. » Arrêté au mois de septembre, puis remis momentanément en liberté avec ordre de s'éloigner des frontières, Koch fut arrêté de nouveau dans la retraite où il se tenait caché dans les Vosges. Le 9 thermidor le rendit seulement à la liberté, après une détention de onze mois. Une preuve évidente que le parti qui gouverna la France pendant le règne de la Terreur, n'était qu'une minorité factieuse, c'est que ses meneurs ne furent pas plus tôt mis dans l'impossibilité de se venger, que le cœur revint à la nation

qui alla chercher dans les cachots ses élus et ses représentants. Koch fut ainsi appelé, par le choix de ses concitoyens, au directoire du département du Bas-Rhin. Il n'accepta ces fonctions qu'à regret. Les élections qui eurent lieu par suite de la mise en vigueur de la Constitution de l'an III, lui permirent de se retirer des affaires. En 1795, il rouvrit son cours de droit public; mais en 1802, il fut de nouveau enlevé à l'enseignement par sa nomination au Tribunat. Dans ces nouvelles fonctions qu'il n'avait pas recherchées, il eut l'occasion de rendre d'importants services à ses coreligionnaires. L'organisation du culte protestant en France et la fondation de l'académie de Strasbourg, sont en grande partie son œuvre. Koch n'avait jamais été favorable à la République; toutes ses tendances étaient essentiellement monarchiques. « Il vit d'abord avec chagrin, nous apprend son biographe, la révolution française; il se réconcilia ensuite avec elle, lorsque l'acceptation de la constitution par Louis XVI lui fit entrevoir un moyen de la terminer; il détesta franchement les factieux qui renversèrent le trône pour l'amour d'une chimère; il eut en horreur les régicides et toute cette assemblée conventionnelle dont les membres les plus criminels ne sont peut-être pas les plus méprisables; il ne fut pas un instant trompé par Buonaparte; et si dans le Tribunat, il vota pour l'empire, c'est que désespérant du retour du prince légitime, il crut que le rétablissement d'une monarchie serait un pas vers l'amélioration. Combien ne souffrit-il pas lorsqu'il s'aperçut que le nouveau titre de l'usurpateur, loin de satisfaire son ambition, l'excitait à de nouveaux attentats ! » Il nous semble que notre savant publiciste avait trop vécu avec le moyen-âge. La monarchie peut être bonne par accident (1); mais la république n'est pas toujours mauvaise. Lors de la suppression du Tribunat, en 1807, Koch renonça définitivement aux affaires publiques. Une pension de retraite lui fut alors spontanément accordée. En 1808, il retourna à Strasbourg. Vers la fin de 1810, le grand-maître de l'Université se ressouvint des services qu'il avait rendus, et lui conféra le titre de recteur honoraire de l'académie, puis au commencement de 1812, celui de président honoraire du conseil académique. Ces honneurs si bien mérités couronnèrent sa laborieuse carrière; il mourut bientôt après, à l'âge de 76 ans, estimé et regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Il n'avait pas été marié. On rapporte qu'il n'avait point le don de la parole; mais « jamais homme, au jugement de M. Schœll, n'a possédé à un plus haut degré le talent de l'enseignement : comme Socrate, il avait une manière qui lui était particulière; il enseignait moins les sciences que le moyen de les apprendre. » Un de ses biographes résume ainsi son caractère : « Une noble passion pour la justice et pour la vérité, une sagacité peu commune et une patience à toute épreuve dans les recherches historiques, un talent remarquable pour en disposer les résultats, une grande pureté d'âme et le calme imperturbable de la raison, avec un vif désir de rendre ses connaissances, ses lumières et son activité utiles à ses semblables; tels étaient les principaux traits de l'esprit et du caractère de cet homme estimable. » Le séminaire protestant de Strasbourg, qui lui doit en grande partie son existence, lui fit ériger un monument dans le temple de Saint-Thomas, auprès de celui de *Schœpflin*, son maître et son ami, par les soins du sculpteur strasbourgeois *Ohnmacht*. M. Schœll, en tête de sa nouvelle édit. de l'*Histoire des traités de paix*, et M. *Schweighæuser* fils ont tous deux écrit sa vie.

On lui doit les publications suivantes:

I. *Dissert. inauguralis de collatione dignitatum et beneficiorum eccles. in Imperio romano-germanico*. Ar-

(1) « Je ne suis qu'un accident heureux, » répondit avec un grand sens l'autocrate de toutes les Russies, Alexandre, à un courtisan qui prenait prétexte de la douceur de son règne pour exalter la forme monarchique par-dessus toutes les autres.

gent., 1762, in-4°.—Thèse qu'il soutint pour le grade de docteur.

II. *Tables généalogiques* [70 tables] *des maisons souveraines* (du midi et de l'ouest) *de l'Europe*, Strasb., 1782, gr. in-4°. Dans un Discours prélim., l'auteur donne les titres des principaux ouvr. qui, chez toutes les nations, traitent de la généalogie. On trouve dans ce recueil : 1° Les empereurs depuis Charlemagne; — 2° Les rois de France avec les familles issues des trois races; — 3° Les rois de la Bourgogne cisjurane et des deux Bourgognes : — 4° Les rois de Portugal; — 5° Les souverains des différents royaumes d'Espagne avec les rois d'Espagne ; — 6° Les rois de Naples et de Sicile; — 7° La maison de Savoie ; — 8° La maison de Nassau-Orange ; — 9° Les rois d'Angleterre et d'Ecosse.

III. *Sanctio pragmatica Germanorum illustrata*, Argent., 1789, in-4°. — Cette publication « valut à l'auteur les témoignages les plus flatteurs de la part des prélats catholiques les plus respectables par leur érudition et par leur piété. »

IV. *Aperçu rapide de la position de la France à l'époque de la prétendue coalition des souverains de l'Europe contre la Constitution du 26 avril* 1791, Strasb., 1791, in-8°, pp. 39.— Anonyme.

V. *Discours sur la motion de Mathieu concernant les Protestants d'Alsace, prononcé dans la Société des amis de la Constitution, le* 15 *oct*. 1790, Strasb., 1791, in-8°.

VI. *Principes généraux des Protestants de la Confession d'Augsbourg et leur incompatibilité avec la constitution civile du clergé*, Strasb., 1792, in-8°. — Anonyme. L'événement a prouvé le contraire. Les meilleurs esprits peuvent errer.

VII. *Abrégé de l'histoire des traités de paix entre les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie*, Bâle, 1796 et 97, 4 vol. in-8°.— « Cet ouvrage, nous dit M. Schœll, n'était pas originairement destiné à être publié par la voie de l'impression ; il avait été composé pour servir de canevas au cours que l'auteur avait l'habitude de donner tous les deux ou trois ans.... Craignant qu'il n'en arrivât comme pour son Tableau des révolutions de l'Europe [imprimé à son insu], il permit à un de ses anciens disciples de le faire imprimer à Bâle. A cet effet, il lui confia l'exemplaire dont il s'était servi lui-même dans ses cours. » On comprend que cet ouvrage devait offrir bien des imperfections. M. *Schœll*, le disciple et l'ami de l'auteur, chercha à y remédier dans une seconde édition qu'il publia sous le titre : *Histoire abrégée des traités de paix depuis la paix de Westphalie, ouvr. entièrement refondu, augm. et continué jusqu'au congrès de Vienne et aux traités de Paris de* 1815, 1817-18. 15 vol. in-8°. C'est moins une seconde édition qu'un ouvrage nouveau. M. Schœll s'excuse dans sa préface « d'avoir placé le nom d'un homme célèbre en tête d'un livre dont la plus grande partie est entièrement de lui. »

VIII. *Tableau des révolutions de l'Europe dans le moyen-âge jusqu'à l'an* 1453, *ouvr. accompagné de* 52 *tables généalogiques, de tablettes chronologiques et d'une table raisonnée des matières*, Strasbourg, 1790, 3 vol. in-8°.

IX. *Table des traités entre la France et les puissances étrangères depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours, suivie d'un recueil de traités et actes diplomatiques qui n'ont pas encore vu le jour*, Bâle, 1802, 2 vol. in-8°.

X. *Tableau des révolutions de l'Europe depuis le bouleversement de l'Empire romain en Occident jusqu'à nos jours* [Révolution], *ouvr. précédé d'une Introduction sur l'histoire et orné de cartes géographiques, de tables généalogiques* [154] *et chronologiques*, Paris, 1807, 3 vol. in-8°. Une première édition en avait été publiée à Lausanne, 1771, à l'insu de l'auteur, sur les cahiers qui lui servaient

pour ses cours. Koch refit le travail sur un plan beaucoup plus vaste. Lorsque la mort le surprit, il venait d'en terminer une nouvelle édition avec des augm. considérables, Paris, 1813 à 14, 4 vol. in-8°. Les additions ont été tirées à part. Nouv. édit. corrigée, augm. et continuée jusqu'à la restauration de la maison de Bourbon, par l'auteur de l'Hist. des traités de paix [M. Schœll], Ibid, 1823, 3 vol. in-8°.— « Le Tableau des révolutions de l'Europe, au jugement de M. Schœll, doit être entre les mains de tous les hommes qui se consacrent à la politique. C'est celui des ouvrages de M. de Koch qui a fondé à jamais sa réputation. On peut dire que c'est le meilleur abrégé d'une histoire moderne depuis le v° siècle, qui existe en aucune langue. L'auteur a choisi le titre de Tableau des révolutions au lieu d'Histoire générale de l'Europe moderne, qui serait plus exact; il a préféré le premier titre, parce que, dans son plan, il s'était borné à peindre les mœurs et à tracer à grands traits l'esquisse des événements qui ont influé sur la plus grande partie de l'Europe. » Au jugement de M. Lévesque, de l'Institut, « on trouve dans ces quatre volumes plus d'instruction solide que dans la plupart des grands ouvrages, parce qu'en donnant au récit des faits féconds l'étendue nécessaire, l'auteur a écarté tous les événements stériles qui ne méritent pas d'être conservés, parce qu'ils n'ont rien produit, et qui ne font que distraire les lecteurs de ce qui doit fixer toute leur attention. »

XI. *Tablettes chronologiques à l'usage des jeunes gens*, 2° édit., corr. et continuée, Strasb., an IX, in-12, pp. 99. — Extrait de l'ouvrage précédent (3° vol.); plus. fois réimprimé.— « Les différentes éditions [de ces Tablettes], publiées sous le régime de Buonaparte, ont besoin, dit M. Schœll, d'être refaites et continuées, je m'occupe de ce travail qui va voir incessamment le jour (1818). »

XII. *Tables généalogiques* [106 tables] *des maisons souveraines de l'Est et du Nord de l'Europe*; ouvr. posthume publié par M. F. Schœll, à qui l'auteur l'avait légué, en 6 livraisons, de 1814 à 1819, in-4°.

Parmi les mémoires que notre savant publiciste a fait paraître dans différents recueils, nous citerons : 1° *Observations sur l'origine de la maladie vénérienne et sur son introduction en Alsace et à Strasbourg*, dans le T. IV des Mémoires de l'Institut, Sciences morales et politiques, 1803; — 2° *Mémoire sur la Société littéraire que Jacq. Weinpheling avait fondée à Strasbourg vers la fin du XV° siècle*, Ibid.; — 3° *Notice sur un code de réglements ecclésiastiques*, dans le T. VII des Notices et extraits de Mss. de la Bibl. du Roi. Il a laissé, en outre, beaucoup de travaux inédits, qui sont restés entre les mains de MM. Schœll et Schweighæuser. En voici les titres : 1° *Précis histor. de la Confession d'Augsbourg, de ses variations et de son affermissement par la Paix de religion en* 1555 *et par celle de Westphalie en* 1648; — 2° *Précis historique de l'établissement de la Confession d'Augsbourg en Alsace*; — 3° *Observations générales sur le régime ecclés. des Protestants, et sur les variations qu'il a éprouvées, soit en Empire, soit dans la ci-devant province d'Alsace*; — 4° *Origine des biens ecclésiastiques appart. aux Protestants de la Confession d'Augsbourg en Alsace*; — 5° *Etat actuel de la Confession d'Augsbourg, de son régime ecclés., de l'administration de ses établiss., etc.*; — 6° *Mémoires de sa vie*, en allemand.

Un neveu de notre publiciste, *Jean-Baptiste-Frédéric Koch*, qui servit avec distinction dans les guerres de l'Empire, s'est fait un nom dans la littérature militaire. Il naquit à Nancy, le 9 sept. 1782. En 1800, il entra dans la garde à cheval du premier consul, et passa ensuite dans l'infanterie. En 1807, il servit comme lieutenant dans le royaume des Deux-Siciles. En 1809, il devint capitaine en Espagne, et en 1811,

chef de bataillon. Envoyé en Saxe au commencement de 1813, il fut incorporé dans le 3e corps d'armée, puis nommé, après la bataille de Lutzen, aide-de-camp du général Jomini. La trahison de ce général a jeté quelque défaveur sur le nom de son aide-de-camp. Après la seconde restauration, Koch se rendit à S.-Pétersbourg, où Jomini s'était retiré, et il l'aida dans la rédaction de son Histoire des guerres de la Révolution. En 1817, il obtint une place de professeur à l'Ecole d'Etat-major, à Paris; mais ses cours furent plusieurs fois suspendus, à cause de ses tendances bonapartistes. Sous la Restauration, les idées libérales prenaient le plus souvent ce masque pour agir sur les masses. Le gouvernement de juillet récompensa Koch de son opposition en le nommant lieutenant-colonel; puis en 1834, il l'éleva au grade de colonel. On lui doit :

I. *Principes de stratégie*, trad. de l'all. de l'archiduc Charles, annotés par le général Jomini, Paris, 1817, 3 vol. 8°.

II. *Mémoires pour servir à l'hist. de la campagne de* 1814, Paris, 1819, 2 vol. in-8° avec atlas pet. in-fol. de 4 planches et 15 tableaux.

Koch fut, en outre, de 1823 à 31, un des principaux collaborateurs du Bulletin des sciences militaires, de Vérussac. — Quant à *F. A. de Koch*, à qui l'on doit attribuer, selon Barbier, la publication des *Œuvres de Valentin-Jamerai Duval, précédées de Mémoires sur sa vie*, S.-Pétersb. et Strasb., 1784, 2 vol. in-8°, il faut sans doute le rattacher à la même famille.

KOCHHAFF (Christian), en latin *Chytræus*, né en 1593, succéda, en 1623, au docteur *Wolfgang Meyer* comme premier pasteur de Mulhouse (1). Fils du célèbre poète Nathan Chytræus et le plus jeune de treize enfants, il fut exposé de bonne heure aux coups de la mauvaise fortune. Il fit ses études en théologie à Leyde et à Utrecht, puis à Heidelberg, où il se lia d'amitié avec *Matthias Hofer*, qui desservit plus tard l'église de Mulhouse. Placé comme pasteur adjoint à Bretta, dans le Palatinat, il y épousa *Anne Ried* dont il n'eut qu'une fille morte jeune. Appelé à Weingarten, il y était arrivé à peine depuis quinze jours, lorsqu'il en fut chassé par les Espagnols. Il se réfugia à Mulhouse où il fut accueilli selon son mérite. Versé dans les langues anciennes, parlant avec assez de facilité le français, poète comme son père, il prêcha avec le plus grand succès et fut d'autant plus admiré du peuple qu'il ne se soumettait pas au formalisme dominant dans les chaires protestantes. En 1625, il reçut le diplôme de docteur; mais la mort brisa, dès 1633, sa carrière, et priva l'église de Mulhouse des services qu'il lui aurait rendus.

KOECHLIN, noble famille d'industriels à laquelle l'Alsace est redevable d'une grande partie de sa richesse manufacturière. Nous avons vu à l'art. DELUZE, que ce réfugié avait importé de Hollande en Suisse l'industrie des toiles peintes. Le succès lui suscita des concurrents. En 1745, *Samuel* Kœchlin fonda à Mulhouse, alors ville libre et alliée des Suisses, la première manufacture d'indiennes qu'ait possédée cette riche cité. Son établissement prospéra, et acquit, sous l'habile direction de ses descendants, un développement considérable. Il n'occupait pas moins de six mille ouvriers en 1823, et pouvait rivaliser avec les plus importantes fabriques de l'Angleterre. En 1802, le petit-fils de Samuel, *Nicolas*, en était le chef. Plusieurs de ses frères ou parents le secondaient, et finirent même par le suppléer lorsque la

(1) La Réforme avait été, vers 1523, prêchée dans cette ville par *Augustin Kræmer*. Dès 1525, le magistrat ordonna aux prêtres de renvoyer leurs concubines ou de se marier avec elles. En 1526, Kræmer assista au colloque de Baden, avec *Oswald de Gamsharst*, *Achatius Gilgauer*, bourgmestre, et le pasteur *Jean Glather*, comme députés de Mulhouse. Il se prononça pour Œcolampade. *Meyer*, appelé de Bâle en 1621, donna à la Réforme le cachet calviniste en substituant l'usage du pain à l'hostie dans la célébration de la Cène.

politique l'enleva à ses affaires. Zélé partisan de l'Empire, il offrit ses services au gouvernement, lors de l'invasion de 1814, et entra dans l'état-major du maréchal Lefebvre. En 1815, il leva à ses frais un corps de partisans (1) et disputa aux alliés les passages des Vosges. Élu député, en 1826 à la place de son frère *Jacques*, démissionnaire, il prit place sur les bancs de l'extrême gauche. Après la révolution de Juillet, dont il fut un des promoteurs, il éleva souvent la voix pour entraîner le gouvernement dans des voies plus libérales, surtout relativement à la liberté du commerce. Il estimait assez son pays pour le croire capable d'entrer en lutte avec toute autre nation sur quelque champ que ce fût, et il était assez bon citoyen pour comprendre que l'intérêt général devait marcher avant son intérêt particulier d'industriel. Malheureusement en France ces caractères ne sont pas communs, et ce n'est pas seulement au haut de l'échelle, c'est à tous les degrés (2). En 1841, Kœchlin donna sa démission de député pour s'occuper exclusivement de l'établissement du chemin de fer qui lui avait été concédé entre Strasbourg et Bâle. C'était moins pour lui une *affaire*, comme l'événement l'a bien prouvé, qu'un immense service à rendre à son pays et à l'Alsace en particulier. En 1848, ses anciens amis politiques qui siégeaient au gouvernement provisoire comprirent quelle salutaire influence pourrait exercer le nom respecté des Kœchlin, et ils le nommèrent commissaire du département du Haut-Rhin. La tâche était plus que difficile, elle était dangereuse; mais Kœchlin ne déserta pas son devoir, et il sut, par son esprit de conciliation, faire rentrer dans l'ordre les populations soulevées. Il mourut dans un âge avancé, en août 1852.

Son frère *Jacques* servit aussi avec quelque éclat sous le drapeau de l'Opposition constitutionnelle. Il était maire de Mulhouse lors de la première invasion. Destitué par les chefs des armées alliées et jeté en prison, il fut rétabli dans son poste par la Restauration. Mais sa faveur ne fut pas de longue durée. Il fut destitué de nouveau à l'époque de la loi électorale du 29 juin 1820, à la veille des élections du collége du dép. du Haut-Rhin. Cette brutalité du gouvernement lui attira les suffrages de ses concitoyens qui l'envoyèrent à la Chambre des députés comme leur représentant, et lui continuèrent leur confiance lors des élections de 1822 et 24. En 1826, il rentra volontairement dans la vie privée, et mourut le 16 nov. 1834. On lui a élevé un monument dans la Maison des Orphelins qu'il a fondée à Mulhouse et richement dotée. On loue son inépuisable bienfaisance. — Un plus jeune frère, *Daniel*, s'est renfermé dans les affaires industrielles et géra avec ses fils, dès 1836, la manufacture de toiles peintes — Un cousin des précédents, *André* Kœchlin, fondateur d'une importante fabrique de machines à vapeur, fut nommé maire de Mulhouse en 1830, et rendit de grands services à l'instruction publique. De 1832 à 34, il fut député de l'arrondissement d'Altkirch, et appuya de tout son pouvoir le ministère Périer. En 1841, il remplaça son cousin Nicolas Kœchlin dans la députation de Mulhouse. Depuis la Révolution de février, il a renoncé aux affaires publiques.

KŒNIGSMANN (Robert), marchand de Strasbourg, ayant fait, en 1620, un voyage en Angleterre, en rapporta de la graine de tabac qu'il sema dans une de ses terres aux environs de Strasbourg, enrichissant ainsi l'Alsace d'une plante dont la culture

(1) Il y eut dans les provinces de l'Est plusieurs dévouements semblables. Les *Japy* ne se montrèrent pas moins zélés et payèrent leur chevaleresque dévouement à l'Empereur de la perte de leurs magnifiques établissements qui furent incendiés par les armées alliées.

(2) Un des compatriotes de Nicolas Kœchlin, dont le nom n'est pas moins connu dans les fastes de l'industrie de Mulhouse, M. *Dollfus*, soutient aujourd'hui la même lutte que lui avec un talent et une abnégation d'intérêt auxquels rendent hommage tous ceux qui ne sont pas aveuglés par la passion.

a pris un important développement. Son fils, nommé aussi Robert, devint professeur d'éloquence dans sa ville natale, et mourut, le 25 juin 1663, à l'âge de 57 ans. Il a laissé un grand nombre de dissertations parmi lesquels nous mentionnerons plus spécialement, d'après Jöcher : *Exercitium academicum ad locum Justini lib. I, cap.* VI, *vers.* 27 ; — *De antiquitate et usu betulæ pentecostalis ;* — *De homine nuptiali veste non induto*, *Matt. XXII*, 11 *seqq.*; — *De judicio Christi advers. Ecclesiam judaïcam, Matt. XXIV*, 29 ; — *De malis pastoribus*, *Joan. X*, 1 *et seqq;* — *De rerum moralium demonstratione ;* — *De regno Dei morali in homine* ; — *De amore Dei puro et mercenario ;* — *De eo quod justum est in regno Dei morali ;* — *De persuasione Prophetarum per signa.*

KOEPFEL (Wolfgang-Fabricius), en latin *Capito*, d'où le nom de Capiton sous lequel il est généralement désigné par les historiens, naquit, en 1478, à Haguenau, d'une famille patricienne. Son père, qui le destinait à la médecine, l'envoya faire ses études à l'école, alors célèbre, de Pforzheim, d'où il passa à l'université de Fribourg. Il avait déjà pris, depuis deux ans, le grade de docteur en médecine, lorsque la mort de son père, arrivée en 1500, lui laissa la liberté de suivre ses goûts. Il se mit à l'étude de la jurisprudence, qu'il quitta, à son tour, pour la théologie, à laquelle il s'appliqua avec tant d'ardeur et de succès qu'en 1506, après avoir soutenu avec honneur sa thèse de docteur sous la présidence de Jean Eck, il fut nommé professeur dans cette même université. Cependant il ne tarda pas à se dégoûter des subtilités de la théologie scolastique, et la jalousie de ses confrères lui rendant le séjour de Fribourg très-désagréable, il accepta, en 1512, la cure de Bruchsal dans l'évêché de Spire. Dès cette époque, il commençait à être agité de doutes pénibles touchant le dogme de la transsubstantiation. Il évitait avec soin de prêcher sur cette matière ; M. Röhrich affirme qu'il ne le fit qu'une seule fois, forcé qu'il y fut par la circonstance, et qu'il en éprouva de grands remords. C'est pendant son séjour à Bruchsal qu'il intervint, comme arbitre, dans la fameuse querelle de Reuchlin et des stupides théologiens de Cologne. En 1515, l'évêque de Bâle l'appela dans sa ville épiscopale, et le nomma à la fois prédicateur de la cathédrale et professeur de théologie. En 1517, il fut élu recteur de l'académie, au rapport d'Herzog, dans son Athenæ rauricæ, et comme s'il eût voulu réunir sur sa tête tous les honneurs académiques, il prit, en 1520, le grade de docteur en droit à l'université de Mayence.

Lié depuis longtemps avec Erasme, qui se plaisait à louer son érudition, l'intégrité de sa vie et la pureté de ses mœurs, Capiton contracta, pendant son séjour à Bâle, une étroite amitié avec cet homme illustre. Il connaissait *Pellican* depuis 1512, c'est-à-dire depuis la visite que ce savant hébraïsant lui avait faite dans sa cure de Bruchsal, visite durant laquelle ils s'étaient mutuellement confié les doutes qui les tourmentaient. Il le retrouva avec bonheur à Bâle, et c'est par son intermédiaire peut-être qu'il noua avec Zwingle et Œcolampade des relations qui ne purent que le confirmer dans la résolution de combattre énergiquement les abus de l'Eglise romaine. Il mit donc au service de l'œuvre si vaillamment entreprise par Zwingle vers ce même temps, toute l'influence que lui donnait et sur le peuple et sur la jeunesse des écoles son double titre de prédicateur et de professeur, soutenu par la grande réputation que lui avait déjà acquise son profond savoir. Son ami Œcolampade et son disciple *Hédio* le secondèrent avec le dévouement d'une conviction sincère, en sorte que les semences de la Réforme commençaient à fructifier à Bâle par ses soins, avant même que Luther parût. Capiton accueillit avec enthousiasme les premiers

écrits du réformateur de Wittemberg; personne ne travailla plus activement que lui à les répandre; mais lorsqu'il vit le fougueux saxon marcher d'un pas de géant vers le but qu'il se proposait lui-même d'atteindre, jonchant autour de lui la terre des ruines de l'édifice que les papes avaient mis tant de temps et tant de peine à élever, il sentit l'effroi le gagner, et il commença à conseiller à Luther la modération et la sagesse. C'est sur ces entrefaites, au mois d'avril 1520, qu'à la recommandation d'Ulric de Hutten, il fut appelé à la cour de l'électeur Albert de Mayence, qui le nomma son chancelier et son prédicateur. Capiton accepta avec empressement l'offre de l'archevêque, dans l'espoir de le gagner à la cause de la Réforme et de l'amener à se déclarer primat de l'Allemagne. Il est possible que son projet eût réussi, si Luther avait voulu s'y prêter, et surtout si l'archevêque avait eu plus de résolution dans le caractère. Mais le bouillant réformateur ne vit dans les hésitations d'Albert et dans les ménagements de son conseiller qu'une espèce de trahison, ou tout au moins qu'une coupable indifférence. Il s'en plaignit amèrement, en sorte que Capiton jugea nécessaire, en 1522, de faire le voyage de Wittemberg dans le but de s'expliquer avec lui. L'année suivante, il assista à la diète de Nuremberg, et l'empereur, à la recommandation de l'électeur, lui accorda des lettres de noblesse. D'un autre côté, l'université de Leipzig lui fit offrir une chaire de professeur, qu'il refusa, pensant devoir rendre plus de services à Mayence; mais à son retour, il trouva la cour du prince de l'Eglise livrée à toute sorte d'intrigues, et le triomphe de l'Evangile gravement compromis par la funeste expédition de Sickingen, qui avait forcé l'archevêque à se soumettre aux Confédérés et aux exigences de son haut clergé, ardent ennemi de la Réforme. Sentant que son rôle était fini, il abandonna brusquement la brillante position qu'il occupait, et se rendit, au mois de mai 1523, à Strasbourg, où deux ans auparavant le pape Léon X lui avait donné, de son propre mouvement, le prieuré de Saint-Thomas.

Capiton espérait probablement jouir en paix de son bénéfice, sans se mêler davantage aux agitations du siècle; mais il trouva les esprits singulièrement émus par les prédications de *Zell;* on redoutait un soulèvement du peuple contre le clergé romain. Capiton essaya de prévenir une catastrophe: il alla trouver Zell pour l'engager à quitter Strasbourg dans l'intérêt de la tranquillité publique; mais Zell repoussa la proposition de son ancien condisciple, et lui déclara qu'il continuerait à remplir fidèlement ses devoirs comme ministre de la Parole de Dieu et de la liberté chrétienne, quoiqu'il s'attendît à ne retirer de son dévouement que moqueries, opprobres, exil, confiscation et même pis. Frappé d'un héroïsme qui contrastait si fortement avec sa propre pusillanimité, Capiton eut honte de lui-même, et il se promit de devenir, lui aussi, un confesseur de la vérité. Il commença par se faire recevoir bourgeois, le 8 juillet, afin de jouir de la protection de l'autorité civile contre ses propres collègues, qui suspectaient déjà son orthodoxie, et dont les doutes, s'ils en conservaient, se changèrent en certitude lorsqu'ils le virent monter dans la chaire de la cathédrale sur l'invitation du magistrat. Dès lors il se trouva en butte aux traits les plus envenimés de la calomnie. En vain, d'accord avec son collègue Zell, demanda-t-il, en 1523, à répondre dans une conférence publique aux accusations de ses adversaires; sa requête ne fut pas admise, et il dut se contenter de publier sa Défense, qu'il adressa à l'évêque de Strasbourg. Elle fit peu d'effet sur le prélat, et Capiton aurait, sans aucun doute, été déposé, si le magistrat n'était intervenu et n'avait arrêté les entreprises du clergé. En 1524, il fut chargé du cours d'exégèse de l'A. T., et, l'année suivante, malgré la violente opposition du chapitre, il

fut nommé curé de Saint-Pierre-le-Jeune, sur les instances menaçantes de la paroisse. Afin d'éviter jusqu'à l'apparence de l'avidité et de l'égoïsme, il donna, dès 1525, sa démission de prieur de Saint-Thomas en faveur de *Laurent Schenkbecher*, qui conserva cette place jusqu'à la réinstallation de Capiton, en 1537.

Appelé à Haguenau, en 1525, pour y organiser l'église, Capiton accepta cette invitation avec d'autant plus de joie qu'un de ses désirs les plus ardents était le triomphe de l'Evangile dans sa ville natale. Il y prêcha, y administra, pour la première fois, la Cène le jour des Rameaux, en présence d'un grand concours de peuple attiré par la nouveauté du spectacle, et y baptisa *Josias Rihel*, fils de l'imprimeur de ce nom, selon le rite de l'église réformée. Cependant sa mission eut peu de succès. L'insurrection des Paysans le força à retourner à Strasbourg, et peu de temps après son départ, le Conseil et la noblesse se prononcèrent contre la Réforme, cause, dans leur opinion, du soulèvement de leurs serfs. On n'alla pas jusqu'à persécuter violemment ceux qui l'avaient embrassée; mais on interdit le culte public, ce qui n'empêcha pas *Jean Setzer* et son associé *Job Gast* de continuer à imprimer les écrits des réformateurs.

En 1528, Capiton assista à la dispute de Berne et y prit une part active. En 1530, il présenta avec *Bucer* à la diète d'Augsbourg la Confession tétrapolitaine (*Voy.* III, p. 61). De retour à Strasbourg, une grave maladie le mit aux portes du tombeau; il ne dut la vie qu'aux soins et à l'habileté de son ami Brunfels. Déjà affaibli par le travail et les veilles, il resta sujet à des vertiges et à de fréquentes migraines. Cet état maladif joint aux embarras pécuniaires qu'il éprouvait par suite de la perte de ses bénéfices, et au chagrin que lui causa la mort de sa femme, arrivée en 1531, le rendit morose, mélancolique et finit par le jeter dans le mysticisme de Schwenkfeld. Inquiet des dispositions morales de son collègue, *Bucer* pensa que le meilleur moyen de le guérir était de le marier à une femme d'une humeur vive et gaie, et après quelque résistance, Capiton céda à ses instances. Le succès obtenu dépassa toutes les espérances. Dès l'année suivante, Capiton s'éloigna de Schwenkfeld pour se rapprocher des pasteurs de Strasbourg et travailler avec eux à la réconciliation des théologiens suisses avec les luthériens. Malgré la débilité de sa santé, il accompagna Bucer, en 1536, à la conférence de Bâle où fut dressée une confession de foi qu'ils signèrent l'un et l'autre. En 1537, il dut faire le voyage de Berne avec son collègue pour se justifier du reproche de luthéranisme qu'on continuait à leur adresser. En 1541, il fut envoyé de nouveau à la diète de Ratisbonne; mais à son retour, il fut attaqué d'une maladie épidémique qui régnait à Strasbourg, et il mourut, le 2 nov. 1541; d'autres disent le 10 janv. suivant.

Capiton avait été marié deux fois, comme nous l'avons dit: la première, avec *Agnès*, la savante fille de *Hans Ulrich*, membre du conseil des XV, mariage qui avait été béni par Bucer, le 1 août 1524, en présence de plus de 2000 personnes; la seconde, en 1532, avec la veuve d'Œcolampade. Il avait eu des enfants de l'une et de l'autre, en sorte que, sur la fin de sa vie, il avait été obligé de se faire correcteur d'imprimerie, pour subvenir à l'entretien de sa famille. Son héritage fut si modique que Bucer dut se charger de l'éducation de ses enfants.

Capiton a laissé la réputation d'un homme fort savant, et, ce qui vaut mieux, d'un grand et noble caractère. Conrad Gesner, qui tenait à honneur d'avoir passé quelques mois à son service, fait de lui cet éloge: « Ecclesiæ Argentoratensis minister fidelissimus, in tribus linguis eruditus, præcipuè autem hebraicè doctissimus, et nulli opinor ætatis nostræ secundus. » Melchior Adam ajoute à ce portrait de nouveaux traits qui le complètent: « Erat Capito, dit-il, vir

prudens et eloquens, omnium litterarum cupidissimus, in hebraicis diligenter et diu versatus : theologiæ purioris atque pacis studiosissimus. » Du Pin loue également sa grande habileté dans les langues, la modération de ses sentiments, son humeur pacifique et son zèle à défendre l'autorité des magistrats. Enfin M. *Röhrich*, dont les savants travaux sur la Réforme strasbourgeoise ont singulièrement facilité notre tâche, assigne à Capiton le premier rang parmi les réformateurs de Strasbourg, fondant son opinion sur sa science, le rang qu'il avait occupé à la cour du premier électeur ecclésiastique de l'Allemagne, et les qualités morales dont il était doué. Le peuple avait pour lui la plus grande vénération, quoiqu'il lui préférât encore *Hédio* qui savait revêtir ses instructions d'une forme plus populaire et mettre mieux à la portée des intelligences incultes les vérités de la religion.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Entschuldigung D. Wolfg. Capito*, 1523, in-4°.—Ecrit fort rare, la plupart des exemplaires ayant été brûlés à Fribourg en Brisgau par la main du bourreau.

II. *Das die Pfaffheit schuldig sey bürgerlichen Eyd zuthun on Verletzung irer Eeren*, Strasb., 1524, in-4°. — Capiton combat le refus du clergé de se soumettre au serment civique et aux charges de la cité.

III. *Verwarnung der Diener des Worts zu Strasburg on die Brüder gemeiner Eidgenossschaft*, 1524.— Ouvrage anonyme dans lequel Capiton rendit compte aux Suisses de la manière dont Treger, provincial des Augustins avait fui une conférence qu'il avait demandée lui-même. Elle eut lieu plus tard, car *Bucer* a publié un opuscule sur ce sujet.

IV. *Was man halten und antwurten soll von der Spaltung zwischen M. Luther und Andreas Carlstadt*, Strasb., 1524, in-4°. — Tout en blâmant la fougue de Carlstadt, Capiton ne dissimule pas qu'il partageait ses opinions sur la Cène. Il était, en outre, anti-trinitaire; Schrœckh a tort d'en douter. Il mit même, en 1527, une préface à un ouvrage de Hetzer, qui fut décapité à Constance, en 1529, en l'honneur de la Trinité. Cependant, par amour pour la paix, il ne prêcha jamais ses convictions particulières; il valait mieux, selon lui, laisser de côté ces questions oiseuses.

V. *Warhafftige Verantwortung uff eins gerichten Vergicht jüngest zu Zabern aussgangen*, 1525, in-8°.— Chargé par le Conseil de se rendre avec *Zell* et d'autres pasteurs auprès des Paysans révoltés pour essayer de les ramener dans le devoir, Capiton fut accusé d'avoir fraternisé avec eux. Il écrivit cette brochure pour se justifier.

VI. *Institutionum hebraicarum libri II*, Argent., 1525.—Il paraît que cet ouvrage, le plus important de ceux qu'il a publiés, parut d'abord à Bâle, 1518, in-4°.

VII. *Enarrationes in Habacuc prophetam*, Argent., 1526, in-12.—Dédié à *Jacques Sturm*. C'est encore le moins rare des livres de Capiton.

VIII. *Epistola ad Zvinglium, cum duabus epistolis quibus illum concionatores Argentinenses ad collationem Scripturarum provocârunt*, Tig., 1526, in-8°.

IX. *Epistola ad H. Zvinglium contra Fabrum Constantiensem*, 1526, in-8°.

X. *Kinderbericht und Fragstuck vom Glauben*, Strasb. et Bâle, 1527, in-8°; 2e édit. augm., Strasb, 1529, in-8°. —Explication claire et concise, par demandes et réponses, du Symbole des Apôtres et de l'Oraison dominicale.

XI. *Commentarius in Oseam prophetam*, Argent., 1528, in-8.—Dédié à *Marguerite de Navarre*. M. Röhrich nous apprend que, l'année précédente, Capiton avait publié une trad. allemande de ce prophète, accompagnée d'un commentaire.

XII. *Von der Kirchen lieblichen Vereinigung*, Strasb., 1533, in-4°.—

Dans la préface de cet écrit, qui n'est qu'une trad., Capiton se prononce pour le rétablissement de la confession auriculaire; il suffirait, selon lui, de prendre des précautions afin d'en prévenir les abus.

XIII. *Vita Joannis Œcolampadii*, publiée en tête des Commentaires d'Œcolampade sur Ezéchiel, dont Capiton fut l'éditeur (Argent., 1534, in-4°). Selon La Croix du Maine, cette Vie a été trad. en franç. et imp. avec les Vies de Luther et de Zwingle, à Lyon, J. Saugrain, 1562, in-16.

XIV. *Psalmen und geystliche Lieder. die man zu Strasburg, und auch die man inn andern Kirchen pflegt zu singen*, Strasb., 1537. — Quelques-uns des cantiques de ce recueil sont de Capiton.

XV. *Responsio de missâ, matrimonio et jure magistratûs in religionem*, Argent., 1537, in-8°.— Dédié à Henri VIII, qui en fut si satisfait qu'il fit don à l'auteur de 120 couronnes.

XVI. *Hexaemeron, sive opus sex dierum explicatum*. Argent., V. Rihel, 1539, in-8°. — Dédié au duc de Clèves, Guillaume.

Capiton a mis, en outre, des Préfaces à beaucoup d'ouvrages, entre autres, à la satire d'Œcolampade De risu paschali (Basil., 1518, in-4°). Il a fait, dit-on, l'*Index* des Œuvres de saint Jérôme publiées à Bâle en 1520, in-fol. Selon Melchior Adam, il a composé un traité *De formando puero theologo*, mis en tête de la Physique de Summerhart; ne serait-ce pas une trad. du N° X? Dans les œuvres de Chrysostôme (édit. de Bâle), on trouve aussi une trad. latine faite par lui d'un opuscule de ce célèbre Père, sous ce titre : *Epistola ad Albertum archiepiscopum Moguntinum Paraenesis prior ad Theodorum lapsum ex Chrysostomo translata*. Enfin Capiton a écrit quelques ouvrages de circonstance qui, dit M. Röhrich, sont sans intérêt aujourd'hui, et, ajouterons-nous, si rares qu'aucun bibliographe ne les mentionne. Du temps de Gesner, la Bibliothèque de Strasbourg possédait un grand nombre de ses manuscrits, entre autres, des Commentaires sur la plupart des livres de la Bible.

KOGMANN (Balthasar), administrateur de la fabrique de S.-Pierre-le-Vieux à Strasbourg, a écrit, vers 1586, une *Chronique*, où il raconte les événements en témoin oculaire. Il ne paraît pas qu'elle ait été imprimée.

KOLBE (Elie), pasteur de l'église de Saint-Pierre à Strasbourg, naquit le 21 fév. 1619. Son père, le ministre *Eberhard* Kolbe, lui enseigna les premiers éléments des sciences et l'envoya au gymnase à l'âge de dix ans. A quatorze, le jeune Kolbe composa une petite pièce de vers grecs en l'honneur de son professeur. Dès 1635, il obtint une chaire qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juillet 1679. Son âge mûr avait tenu les promesses de son adolescence. On a de lui : I. *Poemata græca*, Strasb., 1639, in-12.—II. *Epigrammata*, Strasb., 1639, in-12.

KUGLER (Henri), de Strasbourg, a écrit des *Commentaires* sur le rôle joué par sa ville natale dans la guerre de Trente ans. Son manuscrit faisait partie de la bibliothèque de *Schöpflin*, à ce que nous apprend le savant auteur de l'Alsatia illustrata.

KUHN (Jean-Gaspard), natif de Saarbruck, et mort en 1720, professeur d'histoire et d'éloquence à l'université de Strasbourg et chanoine de Saint-Thomas, est auteur, selon Jöcher et Adelung, des ouvrages suivants :

I. *Comment. zu Broderithi descript. Hungariæ* Argent., 1688, in-8°.

II. *Diss. de Massiliâ studiorum sede et magistro*, Arg., 1697, in-4°.

III. *De personâ rerum*, Arg., 1697.

IV. *Panegyricus Ludovico XI ob restitutam in Europâ pacem dictus*, Arg., 1698, in-fol.; réim. dans le N° VI.

V. *Panegyricus Ludovico XIV, Galliarum regi, in solemni natalis regii celebratione anno 1709 nomine universitatis Argentoratensis jussu publico datus*, 1710, in-fol.

VI. *Orationes panegyricæ, quibus accedunt aliæ varii argumenti, cum*

aliquot Programmatibus, 1712, in-4°. — Ce recueil ne contient pas moins de quinze panégyriques de Louis XIV prononcés par Kuhn de 1698 à 1711. On y trouve, en outre, l'Oraison funèbre du Dauphin, prononcée en 1711 ; puis, sept discours académiques, quatre pièces de vers élégiaques sur des sujets de piété, et vingt-et-un programmes écrits en diverses occasions. Tout ce que l'on peut y louer, c'est l'élégance et la pureté du style.

VII. *De origine, fatis et successione regni Navarræ*, Arg., 1720.

VIII. *De sociabilitate secundùm Stoicorum disciplinam.*

Kuhn a soigné, en outre, l'impression des *Dissert., orationes et programmata Ulrici Obrechti*, impr. à Strasb. en 1704, in-4°.

KUHN (Joachim), savant helléniste, né à Greiffswald, en 1647, mais mort, le 11 déc. 1697, professeur des langues orientales à l'université de Strasbourg. Kuhn fit ses études dans les plus célèbres écoles de l'Allemagne, et fut nommé, en 1669, recteur à Œttingen. Il n'occupa cette place que trois ans. Dès 1672, il se rendit à Strasbourg, où il fut choisi, en 1676, pour professeur de grec au gymnase. Après avoir rempli avec honneur cette chaire pendant dix ans, il fut appelé à celle des langues orientales dans l'université. On lui doit de fort bonnes notes sur quelques auteurs grecs.

I. *Animadversiones in Pollucem*, 1675, in-12; réimp. par *Henri Lederlin* dans son Pollux (Amst., 1706, 2 vol. in-fol.).

II. *Æliani variæ historiæ lib. XIV, cum notis Joan. Schefferi et interpretatione Justi Vultei, edit. novissima, curante J. Kuhnio*, Argent., 1685, in-8°; réimp. par *Lederlin*, qui y a joint une Préface, Argent., 1713, in-8°. — L'éditeur ne s'est pas contenté de retoucher la version latine de Vulteus ; aux notes de Scheffer il a joint les siennes propres qui éclaircissent le texte en beaucoup d'endroits et le corrigent en quelques autres.

III. *Diogenes Laërtius de vitis, dogmatibus et apophthegmatibus clarorum philosophorum lib. X, græc. et lat., cum annotat. J. Casauboni, Th. Aldobrandini, Mer. Casauboni, Marc. Meibomii, Aug. Menagii et Joach. Kuhnii*, Amst., 1692, 2 vol. in-4°, avec 24 grav.

IV. *De pernicie et morte Judæ*, Arg., 1693, in-4°.

V. *Disp. de lotionibus et balneis Græcorum*, Arg., 1695.

VI. *Pausaniæ Græciæ descriptio accurata cum latinâ Romuli Amasæi interpretatione. Accesserunt G. Xylandri et F. Sylburgii annotat. et novæ notæ J. Kuhnii*, Lips., 1696, in-fol.

VII. *Quæstiones philosophicæ è sacris V. et N. T. aliisque scriptoribus*, Argent., 1698, in-4°.

VIII. *Prælectiones in antiquitates græcas descript. à J.-J. Wittero*, msc. in-4° conservé à la biblioth. de Strasbourg.

KURSCHNER (Conrad), connu dans l'histoire du XVIe siècle sous le nom de Pellican (Pellicanus), né à Ruffach, le 9 janvier 1478, et mort à Zurich, le 5 avril 1556.

Pellican commença ses études dans sa ville natale et les y continua jusqu'en 1491, que son oncle maternel, Josse Gall, le fit venir à Heidelberg, en promettant de se charger de son éducation. Josse Gall occupait à l'université de cette ville une position éminente ; il y jouissait d'un grand crédit et d'une haute considération, puisqu'à plusieurs reprises il fut revêtu de la dignité de recteur : on doit donc croire que c'était un homme de talent ; mais, dans ce temps-là comme aujourd'hui, la fortune récompensait rarement le vrai mérite. Il ne tarda donc pas à s'apercevoir qu'il avait pris une trop lourde charge, en sorte qu'au bout d'un an environ, au mois de sept. 1492, il renvoya son neveu dans sa famille. La pauvreté de ses parents lui interdisant l'espoir de continuer les études auxquelles il s'était livré avec tant de bonheur et de succès, pendant son séjour à l'université, le jeune Pellican accepta

son sort avec résignation, et il offrit au maître d'école de Ruffach de le seconder dans l'enseignement de ses élèves; puis, au bout de quelques mois, c'est-à-dire dès qu'il eut atteint l'âge de 16 ans, cédant aux instances de ses parents, et dans le pieux désir d'alléger l'écrasant fardeau qui pesait sur son père, il entra dans le couvent des Frères mineurs, où il prit l'habit, le 25 janvier 1493, et prononça ses vœux l'année suivante. Ses supérieurs, charmés de ses heureuses dispositions, et se flattant qu'un jour il ferait honneur à l'ordre, lui enseignèrent la théologie scolastique; ils consentirent même, en 1496, à la prière de Josse Gall, à l'envoyer suivre à Tubingue, dont l'université était déjà célèbre, les leçons de Paul Scriptor ou l'Ecrivain, professeur de philosophie et de mathématiques qui avait acquis une très-grande réputation. Cette université comptait au nombre de ses élèves Thomas Wittenbach, Paul Wolff, Jean Mantel, qui, plus tard, embrassèrent la Réforme et la prêchèrent avec éclat. Scriptor lui-même appelait de tous ses vœux un concile qui abolît les superstitions ridicules ou dangereuses de l'Eglise romaine et rétablît l'ancienne discipline. Sous un pareil maître et au milieu de tels condisciples, Pellican ne pouvait que se pénétrer des mêmes idées. Ce qu'il désirait surtout, c'était de lire les Ecritures dans la langue originale, afin d'en saisir le sens véritable; mais ce désir qu'il nourrissait, pour ainsi dire, depuis son enfance, et qui avait acquis plus de vivacité depuis qu'il avait vu un théologien catholique battre en retraite devant un juif armé des textes originaux, comment le réaliser? L'occasion s'en présenta enfin. Scriptor, qui avait conçu pour lui une tendre affection, voulut qu'il l'accompagnât dans une visite qu'il fit au vicaire général de l'ordre des Cordeliers, en 1499. Pellican se lia en route avec Paul Pfedersheimer, juif converti, qui consentit à lui prêter un volume du texte hébreu de l'Ancien-Testament, contenant une partie des livres prophétiques. Chargé de ce trésor, il retourna à Tubingue, et consacrant à l'étude du précieux manuscrit les seuls instants dont il pouvait disposer, c'est-à-dire les heures qu'il prenait sur son sommeil, il parvint, sans aucun secours, à force de patients efforts et avec un travail inouï, à se faire un dictionnaire et même une grammaire hébraïques. Une difficulté pourtant lui restait à vaincre, et elle était grande. En hébreu, le radical est la troisième personne du passé défini. Comment aurait-il deviné cette singularité grammaticale? Heureusement Reuchlin, dans un de ses voyages à Tubingue, lui donna le mot de l'énigme. Dès lors, rien ne vint plus entraver ses progrès.

Rappelé par ses supérieurs, en 1501, Pellican fut ordonné prêtre. L'année suivante, il fut choisi pour enseigner la théologie dans le couvent que son ordre possédait à Bâle, enseignement auquel il joignit celui de la philosophie et de l'astronomie. Sa réputation grandit rapidement. En passant par Bâle, le légat du pape, Raimond, voulut le voir, et il fut si charmé de son savoir qu'il lui donnât le titre de docteur, titre que l'humble moine refusa toujours de porter. Bien plus, il insista pour l'emmener avec lui en Italie; mais Pellican tomba malade en route et fut obligé de retourner à Bâle où il reprit ses leçons. En 1508, il fut renvoyé à Ruffach, où il compta parmi ses disciples Sébastien Münster, qui mérita plus tard, par ses profondes connaissances en hébreu et en cosmographie, les surnoms de l'Esdras et du Strabon de l'Allemagne. En 1511, il fut élu gardien du couvent de Pforzheim, où il passa environ trois ans, s'occupant avec beaucoup de zèle de l'instruction des jeunes religieux. En 1514, le provincial des Franciscains le choisit pour son secrétaire, et Pellican mit à profit, dans l'intérêt de ses études de prédilection, les voyages qu'il fit en cette qualité. En arrivant dans une ville, sa première demande était pour s'enquérir s'il y existait un

exemplaire quelconque d'un livre hébreu, et sa première visite, pour l'heureux possesseur du trésor. En 1516, le chapitre général de son ordre devant se tenir à Rouen, il y fut député par sa province, et en passant par Paris, il n'eut garde de laisser échapper l'occasion de saluer le célèbre *Le Fèvre* d'Etaples. L'année suivante, il fut envoyé de nouveau au chapitre général qui s'assembla à Rome. La Providence voulait-elle lui faire contempler de ses propres yeux les scandales de la cour romaine ? A son retour, en 1517, il fut nommé gardien du couvent de Ruffach, et deux ans plus tard, il fut appelé à remplir le même poste à Bâle.

Depuis longtemps, éclairé par la lecture des Pères de l'Eglise, d'Augustin, de Jérôme, de Chrysostôme et d'Origène, dans les écrits desquels il n'avait rien trouvé, dit-il, qui concernât le purgatoire, la confession, les indulgences, la présence réelle, l'autorité du pape et autres dogmes semblables, Pellican sentait la nécessité d'une Réforme; dès 1512, il n'avait pas hésité, dans une conversation familière, à avouer à *Capiton* qu'il ne croyait pas à la transsubstantiation; cependant doux et timide à l'excès, il n'osait se déclarer ouvertement. Il se contentait d'annoter les opuscules de Luther qu'on réimprimait à Bâle, et d'en surveiller l'impression. Cela suffit toutefois pour l'exposer, en 1522, dans un chapitre de son ordre, à une accusation de luthéranisme, qui n'eut pas d'ailleurs de suite fâcheuse. Il se défendit même si bien que la lecture des écrits de Luther fut permise aux prédicateurs franciscains Mais l'année suivante, les plaintes se renouvelèrent; elles furent vivement appuyées par les professeurs et quelques chanoines, et le provincial l'aurait destitué, si le sénat de Bâle n'avait menacé de chasser de la ville, par représailles, tous les Cordeliers. En même temps, pour punir les accusateurs de Pellican, les magistrats renvoyèrent les quatre lecteurs ordinaires de théologie, qui furent remplacés par Œcolampade et Pellican lui-même. Cet exemple de sévérité n'empêcha pourtant pas la destitution de Pellican et son remplacement dans son poste de gardien, en 1524; mais il continua ses leçons de théologie jusqu'en 1526, que Zwingle, au nom du sénat de Zurich, l'invita à venir occuper la chaire d'hébreu laissée vacante par Jacques Céporin. Quoiqu'il fût un savant de premier ordre, Pellican avait tant de modestie et d'humilité, il se méfiait à tel point de lui-même, qu'il hésita longtemps à accepter un poste qu'il estimait au-dessus de son mérite ; il finit pourtant par céder aux instances de ses amis et il partit pour Zurich. C'est dans cette ville seulement qu'il quitta le froc. En 1526, il épousa en premières noces *Anne Fries*, qui mourut, en 1536, ne lui ayant donné qu'un fils, nommé SAMUEL. Son second mariage resta stérile.

Pendant trente ans, Pellican remplit à Zurich les fonctions de professeur d'hébreu et de théologie; il fut, en outre, chargé des leçons de grec et préposé à la garde et à l'entretien de la bibliothèque de la ville ; enfin, à plusieurs reprises il fut appelé à prendre part à des disputes publiques : à celle de Baden, en 1527; à celle de Berne, en 1528; au synode de Frauenfeld, en 1529. Ses occupations étaient donc aussi multipliées que pénibles ; cependant il trouva le temps de composer de savants commentaires sur toute la Bible, à l'exception de l'Apocalypse (1), et quelques autres ouvrages qui lui assignent un rang distingué parmi les plus habiles théologiens de son siècle. Il mourut en 1556, avec le renom d'un homme plein d'intégrité et de candeur, ennemi du mensonge et de toute ostentation. Depuis 1541, il avait obtenu à Zurich les droits de bourgeoisie. Son fils Samuel, qui fut professeur au collége, vécut jusqu'à l'âge de 64 ans et laissa une fille et trois fils, dont deux furent ministres de l'Evangile.

(1) On prétend pourtant qu'il écrivit un commentaire allemand sur ce livre.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *De modo legendi et intelligendi hebræa*, Basil., 1503, in-4; réimp. avec un Lexique, Argent., 1504; Basil., 1523 et 1541.

II. *Summa der katholischen Religion*, Basel, 1504.

III. *Psalterium hebraïcum*, Basil., 1516 et 1524. — Cité par Adelung ou plutôt par son continuateur Rotermund.

IV. *Psalterium Davidis ad hebraicam veritatem interpretatum, cum scholiis brevissimis*, Tigur., 1532, in-8°. — Il en existe une édit. de Strasbourg, 1527, in-8°, imp. à l'insu de l'auteur et fautive.

V. *Commentaria Bibliorum et illa brevia quidem et catholica eruditissimi simul et piissimi viri Chuonradi Pellicani Rubeaquensis, qui et Vulgatam commentariis inseruit editionem, sed ad hebraicam lectionem accuratè emendatam. T. I, in quo continentur quinque libri Moysis*, Tigur., 1536, in-fol.; — *T. II, in quo continetur historia sacra, Prophetæ inquam priores, libri videlicet Josue, Judicum, Ruth, Samuelis, Regum, et ex Hagiographis Paralipomenon, Ezræ, Nehemiæ et Hester*, Tig., 1538, in-fol.; — *T. III, in quo continentur Prophetæ posteriores omnes, videlicet sermones Prophetarum majorum, Isaiæ, Jeremiæ, Ezechielis, Danielis et minorum duodecim*, Tig., 1534, in-fol.; — *T. IV, in quo continentur scripta reliqua, quæ vocantur Hagiographa, libri videlicet quinque Job, Psalterium, Parabolæ, Ecclesiastes et Cantica Salomonis*, Tig., 1534, in-fol.; — *T. V. in quo continentur omnes libri V. T. qui sunt extra canonem hebraicum, perperam Apocryphi, rectius autem Ecclesiastici appellati, puta Tobiæ, Judith, Baruch, Sapientiæ, Ecclesiastici libri singuli, Ezræ duo, Machabæorum duo, cum fragmentis Danielis et Esther*, Tig., 1538, in-fol. — Ces cinq tomes sont réunis en trois volumes; les deux ouvrages suivants forment les T. IV et V.

VI. *In sacro-sancta quatuor Evangelia et Apostolorum Acta commentarii*, Tig., 1537, in-fol. — Ce commentaire fut condamné par la Sorbonne, en 1542, comme impie, erroné, schismatique, hérétique, sacramentaire et, par conséquence, digne des flammes.

VII. *In omnes apostolicas Epistolas Pauli, Petri, Jacobi, Johannis et Judæ commentarii*, Tig., 1537, in-fol. — Il paraît que le libraire Froschover prépara immédiatement une nouvelle édit. des commentaires de Pellican, et que cette édition parut en six vol. in-fol. de 1535 à 1546. La Bibliothèque publique de Genève en possède un exemplaire. L'édit. de Zurich, 1582, 6 vol. in-fol., serait donc la troisième seulement. — Les travaux exégétiques de Pellican sont un magnifique témoignage de la profondeur de son érudition, de l'étendue de ses connaissances, de l'excellence de sa méthode et de l'indépendance de son esprit. Au jugement de Richard Simon, ses commentaires sont plus exacts que ceux des autres exégètes protestants de son temps; ils sont aussi plus courts, plus concis et bien moins féconds en digressions dogmatiques ou polémiques. L'auteur s'attache généralement au sens littéral ou historique; nous disons généralement, car, en certains endroits, il sacrifie au goût du siècle, qui s'imaginait trouver à chaque ligne de l'A. T. des prédictions applicables au Messie. A cet égard cependant, il est allé beaucoup moins loin que ses prédécesseurs, et il ne néglige pas, quand l'occasion le requiert, de recourir aux auteurs profanes; mais ce qui l'élève au-dessus de tous les commentateurs contemporains, c'est qu'un siècle avant *Cappel* non seulement il exprima à peu près les mêmes idées que lui sur l'origine des points-voyelles, mais qu'il eut le courage ou, si l'on veut, la bonne foi d'avouer que des altérations peuvent s'être introduites dans le texte saint, les scribes juifs n'ayant pas été plus infaillibles que les

copistes de la Grèce ou de Rome. Ses commentaires sur le N. T. sont moins remarquables; la polémique y occupe une trop large place. Les notes courtes et substantielles qui accompagnent le texte, l'expliquent en général de la manière la plus naturelle et la plus simple; elles annoncent un penseur qui ne s'en laisse pas imposer par les opinions reçues.

VIII. *Index Bibliorum cum præfatione H. Bullingeri*, Tig., 1537, in-fol. — Formant le T. VI des Commentaires. — C'est une espèce de concordance, dont Bullinger, dans sa Préface, explique l'usage et l'utilité.

IX. *Grammatica hebraica*, Arg., 1540, in-8°. — Probablement une réimp. du N° I. Pellican, dit-on, publia aussi, en 1527, une Grammaire chaldaïque.

X. *Chronicon vitæ ipsius ab ipso conscriptum*, autobiographie ins. par Melchior Adam dans ses Vitæ germanorum theologorum. Cette vie très détaillée contient les plus curieux renseignements sur les mœurs du clergé et sur les progrès de l'imprimerie.

Ce n'est là qu'une partie des immenses travaux littéraires de l'infatigable Pellican. Nous ne parlerons pas des ouvrages dont il n'a été que l'éditeur; aussi bien ne les connaît-on pas tous: on sait seulement qu'il a surveillé l'impression des Œuvres d'Augustin publiées par Amerbach, en 1506; qu'il a pris part à la publication de celles de Cyprien, de Tertullien et d'autres Pères, et qu'il y a mis des indices; qu'il a édité enfin un grand nombre d'opuscules de Luther. La Préface du Scrutinium divinæ scripturæ, par G. Sazger (Tub., 1527, in-8°), est aussi sortie de sa plume. Ces travaux se rapportent presque tous à la période de sa vie qui s'écoula à Bâle. A Zurich, il s'occupa plus spécialement, nous l'avons vu, de l'interprétation de la Bible, et c'est évidemment dans un but exégétique plutôt que polémique, qu'il avait entrepris la trad. latine de plusieurs livres du Talmud et des commentaires des plus célèbres rabbins. En 1528, après la dispute de Berne, il réunit en un volume et publia les discours qui y avaient été tenus par les théologiens étrangers. Quelques bibliographes classent encore parmi ses ouvrages la trad. de la Bible faite par *Léon Judæ*; mais c'est à tort, selon nous, puisqu'il s'est borné à la revoir et à y ajouter une préface. Herzog affirme enfin que l'on conserve à la Bibliothèque de Zurich plusieurs volumes mss., dont Pellican est l'auteur, et nous savons que quelques-unes de ses lettres se trouvent à la Bibl. de Berne dans un vol. coté A. 27.

L.

LABADIE (Jean de), célèbre mystique du XVIIe siècle, né à Bourg en Guienne, le 13 fév. 1610, et mort à Altona, en 1674.

A l'âge de six ou sept ans, le jeune Labadie fut envoyé par son père, gouverneur de Bourg, au collége des Jésuites de Bordeaux, et il montra de si heureuses dispositions que ses maîtres pensèrent faire une précieuse acquisition en l'attirant dans leur ordre. L'enfant céda facilement aux suggestions de ses professeurs; mais son père, qui avait d'autres vues, s'opposa, tant qu'il vécut, à l'exécution de son dessein. Après sa mort, Labadie, âgé alors de 15 ans, entra, contre le gré de sa mère, chez les Jésuites, et s'appliqua pendant trois années à la rhétorique et à la philosophie, se faisant remarquer entre tous par son assiduité à l'étude, à la prière et aux exercices de piété.

Dès l'origine du christianisme, deux tendances se sont manifestées dans l'Eglise: l'une, personnifiée en saint Paul, cherchant à saisir les rapports de l'homme avec son Dieu, à déterminer la part qui revient au créateur et à la créature dans l'œuvre du salut, à expliquer les phénomènes religieux par le travail actif de la pensée et de l'entendement, c'est la tendance rationaliste; l'autre, représentée par saint Jean, admettant ces phénomènes sans les discuter, les attribuant au sentiment seul, considérant l'homme comme un être passif sous la volonté toute-puissante de Dieu, c'est la tendance mystique. Ces deux tendances, hostiles d'ordinaire, sont toutes deux légitimes, puisqu'elles ont leurs racines dans la nature humaine, mais toutes deux ont leur écueil à éviter. Le rationalisme doit craindre de dégénérer en un scolasticisme aride, qui dessèche le cœur et conduit à l'orgueil spirituel; le mysticisme, de tomber dans une contemplation rêveuse qui énerve les forces de l'esprit et mène à la négligence, sinon au mépris des devoirs moraux.

A l'époque où Labadie entra dans l'ordre de Loyola, le scolasticisme avait envahi non seulement l'Eglise catholique, mais aussi l'Eglise protestante, et il y régnait despotiquement. Rebuté par la sécheresse de la théologie des écoles et ne trouvant aucune satisfaction pour les aspirations de son âme dans les pompes du culte religieux, Labadie se jeta dans une piété dévote qui, par cela même qu'elle contrastait trop fortement avec la vie de ses confrères, lui attira beaucoup d'ennemis, en sorte qu'à l'âge de 29 ans, las enfin des persécutions qu'il avait à endurer, il annonça sa résolution de quitter l'ordre. Les Jésuites, qui appréciaient ses talents pour la prédication, firent tout ce qu'ils purent pour le retenir; ils ne consentirent même à lui rendre la liberté, en 1639, que par crainte de l'intervention du parlement de Bordeaux devant lequel Labadie avait porté plainte. Forcés de céder, ils en gardèrent contre le transfuge une haine implacable, qui se manifesta par les plus atroces calomnies.

Labadie, qui avait refusé jusque là de prendre les ordres et qui ne se fit même ordonner prêtre que quelques années après, vint à Paris où il prêcha avec beaucoup de zèle et de succès. Il y contracta avec les Jansénistes des liaisons qui redoublèrent l'inimitié des Jésuites, et qui lui auraient attiré de fâcheuses affaires, si l'évêque d'Amiens, charmé de son talent oratoire, ne l'avait emmené dans son diocèse. Ses ennemis ont prétendu qu'il abusa indignement de son influence sur l'esprit des nombreuses dévotes qui n'avaient pas tardé à se mettre sous sa direction, et qu'il dut fuir pour échapper à un châtiment mérité. Il est certain qu'après la mort de Richelieu, qui le protégeait contre les ressentiments des Jésuites, il fut obligé de se cacher quelque temps à Paris dans le couvent de Port-Royal, dit-on, et qu'à l'avènement au trône de Louis XIV, afin d'échapper aux poursuites acharnées de ses ennemis soutenus par Condé, il dut quitter la Picardie et se retirer à Bazas, d'où il se rendit bientôt à Toulouse; mais à qui persuadera-t-on que, s'il avait été réellement coupable, l'archevêque de Toulouse lui eût confié, comme il le fit, la direction d'un couvent de nonnes? C'eût été plus que de l'imprudence. On ajoute qu'il se livra aussi dans ce monastère à des actes d'un cynisme révoltant, et que pour se soustraire à une punition exemplaire, il se réfugia dans un hermitage de Carmes à La Graville, où il prit l'habit, sous le nom de Jean de Jésus-Christ. Mais sa piété de plus en plus exaltée par la persécution, suffit, selon nous, pour expliquer sa retraite parmi ces Carmes, et nous n'aurons garde d'admettre comme prouvée, sur le seul témoignage de ses ennemis, une accusation qui serait dans le fait la condamnation la plus sévère de la vie monacale. Ses nouveaux confrères conçurent pour lui une telle vénération qu'ils le regardaient comme un homme céleste, comme un nouveau Saint-Jean-

Baptiste. Au reste la haine de ses persécuteurs le contraignit à fuir encore une fois. Il parvint à gagner le château de Castets où *Favas* l'accueillit avec bonté; mais averti qu'on venait l'y arrêter, il dut se sauver en toute hâte, et après avoir erré quelque temps dans la campagne, il finit par se retirer à Montauban.

Depuis 1647, à toutes les accusations lancées contre lui, les Jésuites avaient joint celle de protestantisme. Il s'en était défendu avec force dans deux *Lettres* qui ont été imp. dans la Défense de la piété et de la foi de la sainte E. C. A. et R (Paris, 1651, in-4°), avec quelques autres pièces sorties de sa plume. A cette époque, en effet, il n'était que janséniste, et il avait encore un pas à faire avant de devenir protestant. Ce pas, il le fit, le 16 oct. 1650. « Au lieu de s'assurer par une longue épreuve, lit-on dans Nicéron, des mœurs et de la religion d'un l'homme que ses différentes professions devaient rendre suspect, cette église [de Montauban] le prit pour son pasteur avec trop de précipitation. » En thèse générale, ces réflexions sont excellentes; mais elles ne sont pas applicables ici. Il est vrai qu'en 1651, *Delon* demanda au synode de Castres que Labadie, eu égard aux grandes preuves qu'il avait données depuis sa conversion « tant de la probité de sa vie que de sa suffisance en la sainte théologie, » fût dispensé de l'épreuve de deux années prescrite par la Discipline, et admis au ministère; mais le synode ne voulut point y consentir, il se contenta de lui accorder une subvention de 400 livres (*Arch. gén.* Tt. 290). D'un autre côté, les Catholiques redoublèrent d'efforts pour ramener Labadie dans leur communion, et le trouvant inébranlable, ils eurent recours au poison, s'il faut en croire Moller. Ce lâche attentat n'ayant pas réussi, les Jésuites, d'accord avec l'évêque de Montauban, obtinrent de la reine-régente un ordre qui défendait de l'admettre au ministère; mais *Moncaut*, député en Cour par les Montalbanais, fit révoquer cette défense, et le synode de Cajarc le donna enfin pour pasteur à l'église de Montauban, qui refusa de le céder à Nismes.

Labadie ne tarda pas à se faire des ennemis dans son troupeau par son zèle à combattre les vices et à recommander la spiritualité. A la tête de ses adversaires se plaça par basse jalousie son collègue *Arbussy*, le même qui plus tard devint apostat. La calomnie continua donc son œuvre avec plus d'activité que jamais C'est au séjour de Labadie à Montauban que se rapporte une anecdote qui donnerait de légitimes soupçons sur sa moralité, s'il était prouvé qu'elle fût vraie. Nous n'ignorons pas que *Basnage* affirme l'avoir entendu raconter à Mlle de *Calonges* elle-même; mais *Bayle* n'en garantit pas l'authenticité, et *Bernard* refuse positivement d'y croire. On dit qu'il sortit un jour des bornes de la modestie et de la décence à l'égard de cette demoiselle, qui avait en lui une très-grande confiance, et que sa conduite peu retenue envers elle lui fit perdre l'estime et la protection de ses partisans. Or, comment concilier avec ce fait, qui ne pouvait échapper à la curiosité publique dans une petite ville comme Montauban, la nomination de Labadie à la dignité de recteur de l'académie en 1655, et les attestations fort honorables qui lui furent données par l'académie comme par le consistoire, lorsque ses ennemis eurent enfin obtenu de la Cour un ordre d'exil contre lui, sous prétexte qu'il avait, en 1656, au sujet de l'enterrement d'une femme convertie au catholicisme, fomenté une émeute, tandis qu'il avait mis, au contraire, tous ses soins à l'apaiser? Forcé de quitter Montauban, il se retira à Orange, où il fut nommé pasteur extraordinaire, le 28 oct. 1657. Cependant il n'y resta pas longtemps. Prévoyant l'occupation française qui eut lieu dès l'année suivante et craignant pour sa sûreté, il s'éloigna d'Orange, au milieu des marques les plus touchantes de l'affection de son troupeau, et gagna Ge-

nève sous un déguisement, au mois de juin 1659. Son intention était de se rendre à Londres où on lui offrait la place laissée vacante par *Jean d'Espagne* ; mais lorsqu'ils l'eurent entendu prêcher, les Genevois ne voulurent plus le laisser partir. On lit dans les Fragments de Grenus, sous la date du 14 juin 1659 : « Arrêté de retenir ici le sieur Jean de La Badie, ci-devant ministre d'Orange, vu ses belles et extraordinaires qualités ; qu'il pourra être en ornement à l'Etat et en édification à l'Eglise, et qu'il semble que Dieu l'ait envoyé ici pour ce dernier objet, tant est grande la satisfaction qu'il nous a donnée par ses prédications. » Le 15 nov., le Conseil lui accorda gratuitement des lettres de bourgeoisie. Sa popularité se soutint pendant plusieurs années, malgré la sourde inimitié d'un parti puissant, sinon nombreux, qu'il avait irrité par son zèle pour la discipline, et l'opposition plus ou moins déclarée d'une portion du clergé genevois, qui, pour dissimuler sa jalousie, non-seulement condamnait les opinions millénaires de Labadie. sans songer que le chiliasme avait à peu près régné généralement dans les premiers siècles de l'Eglise, mais blâmait encore la longueur excessive de ses sermons et désapprouvait les assemblées de piété qu'il tenait chez lui. Afin de se débarrasser d'un censeur fâcheux et d'un rival redoutable, ses adversaires lui firent, dit-on, adresser vocation, en 1666, par l'église de Middelbourg, qui venait de perdre son pasteur Jean Le Long. Labadie accepta l'offre qui lui était faite et se mit en route, accompagné de deux étudiants français, *Pierre Yvon* et *Pierre Du Lignon*, qui voulurent s'attacher à sa fortune.

Le mysticisme de Labadie, son éloquence, l'austérité de ses mœurs lui acquirent, en peu de temps, à Middelbourg une très-grande autorité. La plus illustre de ses conquêtes fut celle d'Anne-Marie de Schurman, la noble vierge hollandaise, qui le disputait en érudition aux savants de son siècle les plus célèbres et qui, au témoignage d'*André Rivet*, n'avait pas moins de piété que d'esprit. A qui fera-t-on croire qu'une femme de ce mérite, sur la vertu de qui ne s'élève pas l'ombre d'un doute, se soit laissée tromper, pendant des années, par un fourbe hypocrite et débauché, qui n'avait, dit-on, d'autre talent qu'une grande facilité d'élocution, et que son aveuglement soit allé jusqu'à lui sacrifier ses plus chers intérêts ? Et ce n'est point seulement sur des femmes dévotes que Labadie a exercé son incontestable influence, c'est sur des hommes aussi distingués par leur savoir que par leur naissance ou par le rang qu'ils occupaient dans la société.

Appelé, quelque temps après son arrivée en Hollande, à prêcher dans le synode d'Amsterdam, il profita de l'occasion pour avertir ses collègues de leurs devoirs comme pasteurs des âmes, et il le fit peut-être avec trop peu de ménagement. Quoi qu'il en soit, les ministres wallons lui déclarèrent, dès cet instant, la guerre. On commença par le chicaner sur la régularité de sa vocation ; puis on lui enjoignit de signer la Confession de foi et la Discipline des églises françaises des Pays-Bas. Labadie répondit que sa doctrine ne s'éloignait sur aucun point de celle des églises réformées ; qu'il admettait la Confession de foi ; qu'il approuvait les décisions du Synode de Dordrecht, et que, depuis sa conversion, il ne s'était jamais écarté de la foi évangélique, comme le prouvaient toutes les attestations qu'il avait reçues des églises et des synodes, ainsi que les nombreux ouvrages qu'il avait déjà publiés ; mais, blessé sans doute des procédés de ses confrères, il refusa d'obéir. La querelle s'aigrit, et le synode de Leyde le suspendit de ses fonctions, en 1667. Soutenu par le peuple et par les magistrats de Middelbourg, Labadie continua, au mépris de cette sentence, à remplir ses fonctions. Le synode qui se tint, l'année suivante, à Flessingue, eut recours à l'autorité des Etats de Zélande, qui s'entremirent et négocièrent un accommo-

dement; mais Labadie ralluma la guerre l'année même, en déférant au synode de Naarden un ouvrage du ministre socinien Wolzogen. Le livre fut déclaré orthodoxe, l'accusateur condamné à se rétracter, et, sur son refus, des commissaires, à la tête desquels était *Saurin*, furent envoyés à Middelbourg pour le suspendre du ministère, comme calomniateur et opiniâtre. Dans cette circonstance encore, l'appui des magistrats de Middelbourg ne lui fit pas défaut. Fort de leur protection, Labadie se mit en révolte ouverte contre les synodes qui prétendaient, disait-il, donner un compagnon à l'Ecriture en érigeant leurs décisions en règle de foi, et qui ramenaient le papisme dans la Réforme, en violentant les consciences. Il rejeta fièrement l'intervention bienveillante des Etats, et le synode de Dordrecht l'ayant déposé et excommunié, en 1669, loin de se soumettre, il se rendit au temple, suivi d'une foule de peuple, en força les portes, y prêcha et administra la communion. Les magistrats ne pouvaient tolérer un semblable scandale; cependant ils ne l'expulsèrent pas de la ville, ils se contentèrent de lui défendre de tenir des conventicules. Labadie prit alors le parti de se retirer à Veere, petite ville à deux lieues de Middelbourg, où il avait des partisans et où il fonda une église sous la protection du magistrat; mais les Etats ordonnèrent de l'éloigner de la province. Il partit donc, en 1670, et se rendit à Amsterdam, où il trouva dans le premier bourgmestre un zélé protecteur. Il ouvrit des conventicules dans une maison particulière, où il monta, avec le secours de ses amis, une imprimerie pour l'impression de ses ouvrages, et soit dévotion ou curiosité, ses exercices religieux attirèrent bientôt une telle affluence, que les magistrats, par mesure d'ordre, lui défendirent d'admettre des étrangers dans ces réunions. Instruite des persécutions qu'il avait à essuyer, la princesse palatine Elisabeth, abbesse d'Hereford, lui fit offrir un asile. Il se rendit auprès de cette princesse, sous la protection de laquelle il vécut un an tranquille; mais la haine populaire, excitée par le clergé, finit par se déchaîner avec violence contre le « quaker. » Pendant deux années, Labadie supporta avec résignation les outrages dont on l'accablait, et il ne se décida à s'éloigner, en 1672, qu'à l'approche des armées françaises. Il s'enfuit à Altona, où il mourut, en 1674, d'une colique violente, le jour même de sa naissance.

Les renseignements abondent sur ce mystique célèbre. Sa vie a été racontée avec détail par ses amis et par ses ennemis, mais présentée par les uns et par les autres sous un jour si différent, qu'il n'est pas facile de démêler la vérité au milieu de tant de contradictions. Jusqu'ici les écrivains français qui ont parlé de lui n'ont écouté que ses accusateurs, et ils se sont montrés fort sévères. Dans une notice, où l'on ne reconnaît pas son esprit d'impartialité et d'investigation, M. Weiss (Biogr. univ.) va jusqu'à le qualifier d'un des plus dangereux fanatiques du XVIIe siècle. Moller, au contraire, le regarde comme un homme doué de beaucoup d'érudition et d'une éloquence singulière, animé d'un grand zèle pour la régénération de l'Eglise, et offrant dans sa conduite le modèle d'une vie sans tache. Ce témoignage est d'un grand poids, car il est confirmé par celui de *Spener*, autre mystique non moins violemment persécuté par les scolastiques, qui, lui aussi, loue le zèle de Labadie à reprendre les pécheurs, sa fidélité à s'acquitter de sa charge pastorale, et la pureté de ses mœurs. « Je l'ai souvent entendu prêcher à Genève, écrivait-il à Stenger en 1676, j'ai eu de fréquentes conversations avec lui, et je suis indigné des calomnies que ses ennemis vomissent contre lui. » Il est donc évident pour nous que le crime irrémissible de Labadie fut, aux yeux d'Hermann, docteur de Sorbonne, sa sortie de l'ordre des Jésuites et sa conversion au protestantisme, et aux yeux de *Samuel Des*

Marets, l'ardent champion de l'orthodoxie calviniste, ses opinions hétérodoxes sur quelques points de la Confession de foi. Labadie croyait, en effet, que Dieu trompe quelquefois les hommes, et il appuyait son sentiment sur l'exemple d'Achab. Il ne regardait pas l'Ecriture sainte comme absolument nécessaire au salut, le Saint-Esprit agissant directement sur les âmes et les conduisant à la connaissance de la vérité. Il pensait que le baptême pourrait s'administrer seulement dans un âge avancé, puisqu'il est une marque qu'on est mort au monde et ressuscité en Dieu. Se fondant sur un passage de saint Luc, VI, 5, rapporté dans les Notes de Bèze sur le N.-T., il tenait l'observation du jour du repos pour chose indifférente (1). Il croyait au règne de mille ans, mais dans un sens idéal. Enfin il enseignait que la vie contemplative est le comble de la perfection; que l'homme dont le cœur est parfaitement content et calme jouit à moitié de Dieu, s'entretient familièrement avec lui, voit en lui toutes choses; et que l'on parvient à cet état par l'entière abnégation de soi-même, la mortification de la chair et l'exercice de l'oraison mentale.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Introduction à la piété dans les mystères, paroles et cérémonies de la messe*, Amiens, 1640, in-8°.

II. *Odes sacrées sur le très-adorable et auguste mystère du Saint-Sacrement de l'autel*, Amiens, 1642.

III. *Déclaration de J. de Labadie, contenant les raisons qui l'ont obligé à quitter la communion de l'E. R. pour se ranger à celle de l'E. R.*, Montauban, 1650, 2 vol. in-8°; Gen., 1659 et 1666, in-8°.

IV. *Lettre de J. Labadie à ses amis de la communion romaine, en suite de sa Déclaration*, Mont., 1651, in-12.

V. *Elévations de l'esprit à Dieu ou Contemplations fort instruisantes sur les plus grands mystères de la foy et sur les principaux devoirs de la vie chrétienne*, Mont., 1651, in-12; 2e édit., revue et augm., 1678, in-24; trad. en flamand. — Labadie composa cet écrit pendant son séjour dans le château de *Favas*.

VI. *Réponse pour les ministres de Montauban défiés par F. Mauduit, missionnaire*, Mont., 1651.

VII. *Entretiens d'esprit durant le jour ou Réflexions importantes sur la vie humaine, sur la vie chrétienne, sur l'état des fidèles avant la loy, sous la loy et sous l'Evangile, sur le christianisme et tant sur le déchet de son esprit que sur le besoin de la réformation de ses mœurs*, Mont., 1651, in-24; Gen., 1659, in-12; trad. en flamand.

VIII. *La pratique des deux oraisons mentale et vocale, contenue en trois lettres*, Mont., 1656, in-24; trad. en flam., Utrecht, 1666, in-12.

IX. *Traitté du bon usage de l'eucharistie*, Mont., 1656, in-8°; Gen., 1659, in-8°.

X. *Action de grâces pour la prise de Valence par le roy*, Mont., 1656, 4°.

XI. *Lettre de Philophrone à Philalèthe contre la remontrance du clergé faite au roy par l'archevêque de Sens*, Mont., 1657, in-4°.

XII. *Quatrains de piété*, Orange, 1658, in-8°.

XIII. *Recueil des maximes importantes de la doctrine et conduite chrétienne*, nouv. édit., Gen., 1659, in-8°; trad. en flam., Amst., 1666, in-8°. — La 1re édit. avait paru à Montauban; peut-être le N° V.

XIV. *Lettres d'adieu de M. de Labadie, se retirant de l'église d'Orange, avec les réponses et les répliques qui les ont suivies* [1659], in-12.

XV. *Saintes décades de quatrains de piété chrestienne touchant la con-*

(1) Voici ce passage, qui a été supprimé dans les éditions en langue vulgaire. Après ces mots καὶ τοῦ σαββάτου, on lit dans plusieurs mss. grecs très-anciens : Τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ θεασάμενός τινα ἐργαζόμενον τῷ σαββάτῳ εἶπεν αὐτῷ· Ἄνθρωπε, εἰ μὲν οἶδας τί ποιεῖς, μακάριος εἶ· εἰ δὲ μὴ οἶδας, ἐπικατάρατος καὶ παραβάτης εἶ τοῦ νόμου.

naissance de Dieu, son honneur, son amour et l'union de l'âme avec lui, Gen., 1659, in-8°; Amst., 1671 et 1682, in-8°.—Sans doute une réimp. du N° XII.

XVI. *La pratique de l'oraison et méditation chrestienne*, Gen., 1660, in-8°; trad. en allem. par *Spener*, Frankf., 1667, in-24; Berlin, 1700, 8°.

XVII. *Tractatus de sabbato*, 1661, in-12. — Réimp. avec le N° XLIX.

XVIII. *Jugement charitable sur l'état présent des Juifs*, Amst., 1666, in-12; trad. en flam., Amst., 1667, in-12.

XIX. *Le véritable exorcisme ou l'unique effectif moyen de chasser le diable du monde chrestien, donné par J.-Ch. au chap. IX de saint Marc, et réduit en méditation, un jour de jeûne*, Amst., 1667, in-8°.

XX. *Le triomphe de l'eucharistie*, Amst., 1667, in-8°. — Poème.

XXI. *Les divins hérauts de la pénitence*, Amst., Elzev., 1667, in-8°.

XXII. *La réformation de l'Eglise par le pastorat, contenue en deux lettres pastorales*, Midd., 1667, in-12.

XXIII. *L'idée d'un bon pasteur et d'une bonne église*, Amst., 1667, in-12. — Sermon sur Act. XX, 28.

XXIV. *L'arrivée apostolique aux églises*, Midd., 1667, in-8°.—Sermons.

XXV. *Le héraut du grand roy Jésus*, Amst., Elzev., 1667, in-8°.—Ce livre où il expose ses idées millénaires, fut condamné, en 1668, par le synode wallon.

XXVI. *Manuel de piété*, Midd., 1668, in-12; trad. en flamand.

XXVII. *Le discernement d'une véritable église selon l'Ecriture sainte*, Amst., 1668, in-12.

XXVIII. *La puissance ecclésiastique bornée à l'Ecriture et par elle*, Amst., 1668, in-18.

XXIX. *Traitté ecclésiastique de l'exercice prophétique selon saint Paul, I Cor. XIV, sa liberté, son ordre et sa pratique*, Amst., 1668, in-8°.

XXX. *Traitté de saison ecclésiastique et théologique tout ensemble, des censures réelles ecclésiastiques, suspensions, interdictions ou excommunications, pour servir de preuve convainquante de la nullité de la suspension, laquelle MM. les députés du synode wallon, tenu à Leyde le 14 sept. 1667, ont fait de M. de Labadie, pasteur*, Amst. [1668], in-12.

XXXI. *Cas de conscience sur le ministère ou le pastorat, comme il s'exerce à présent*, [Midd.] 1668, in-4°.

XXXII. *Lettre apologétique circulaire de l'église wallonne de Middelbourg aux conducteurs des églises wallonnes des Provinces-Unies*, Midd. 1668, in-4°.

XXXIII. *Extrait de quelques propositions erronées et scandaleuses, couchées dans le livre du sieur Louys Wolzogen*, [1668] in-12.

XXXIV. *Censura libri De interprete Scripturarum*, 1668, in-12.— Peut-être le même que le précédent.

XXXV. *Quatorze remarques importantes sur le jugement prononcé par le synode wallon tenu à Naerden, le 5 sept.* 1668, in-12.

XXXVI. *Réponse au libelle diffamatoire d'Henry Du Moulin*, [1668] in-4°.

XXXVII. *Cinq actes importans du consistoire de l'église wallonne de Middelbourg*, 1668, in-4°.

XXXVIII. *Déclaration chrestienne et sincère de plusieurs membres de l'Eglise contre le synode dit wallon*, La Haye, 1669, in-4°.

XXXIX. *Protestation de bonne foy*, sans nom de lieu ni date, in-4°.

XL. *Relation au corps de l'église wallonne de Middelbourg, de ce qu'ils ont fait au synode wallon de Dordrecht*, Amst., 1669, in-4°.

XLI. *Lettres du synode wallon à MM. d'Utrecht touchant l'approbation du livre de L. Wolzogen, avec des notes de J. de Labadie*, Amst., 1669, in-4°

XLII. *Nouvelle conviction manifeste des calomnies*, etc., 1670, in-4°.

XLIII. *Points fondamentaux de la vie vrayement chrétienne*, Amst., 1670, in-12.

XLIV. *Le chant royal du roi J.-Ch.*, Amst., 1670, in-12.

XLV. *Abrégé du véritable christianisme théorique et pratique, ou recueil de maximes chrétiennes tant de foy que de piété et de conduite spirituelle*, Amst., 1670, in-12; trad. en all., Frankf., 1696, in-12; Giessen, 1702, in-12; et en flam.

XLVI. *Les entretiens d'esprit du jour chrestien*, Amst., 1671, in-12.— Peut-être une réimp. du N° VII.

XLVII. *L'empire du Saint-Esprit sur les âmes*, Amst., 1671, in-12.

XLVIII. *Protestatio sincera puræ ac veræ reformatæ doctrinæ generalisque orthodoxiæ J. de Labadie pastoris*, Herv., 1671; réimp. avec le N° suivant. — Cette protestation ne peut laisser subsister aucun doute sur son sincère attachement aux doctrines de la Réforme.

XLIX. *Eclaircissement ou déclaration de la foy des sieurs J. de Labadie, P. Yvon et P. Du Lignon*, Heref., 1671, in-8°; trad. en flam., Amst., 1671; en allem., Herf., 1671; en latin avec des développements considérables, sous ce titre: *Veritas sui vindex seu solennis fidei declaratio J. de Labadie, P. Yvon, P. Du Lignon*, Herford., 1672, in-8°.

L. *Epistolæ duæ, quarum prima Adriani Pauli, altera J. de Labadie responsoria*, 1672, in-8°; trad. en flam., Herv., 1672, in-8°.

LI. *Traité du soy ou le renoncement à soi-même pour la petite église*, Herf., 1672, in-8°; trad. en allem., Herf., 1672, in-12.

LII. *Justum judicium de justâ bonorum à malis, quod ad communionem ecclesiasticam attinet secessione*, Neapoli, 1672, in-8°; trad. en allem., Neustadt, 1672, in-12; nouv. trad. allem., Altona, 1673, in-12.—Ouvrage publié sous le pseudonyme de *Jonas Beda*.

LIII. *Jésus révélé de nouveau ou d'une nouvelle manière, par la familière et vive connaissance de son estre, de ses perfections, de ses vertus et de ses offices*, Villeneuve [Altona], 1673, in-8°.— Poème.

LIV. *Fragmens de quelques poésies et sentimens d'esprit de M. Labadie*, Amst., 1678, in-12; 1682, 8°.

LV. *L'oraison et la contemplation chrestienne, traittée en quatre lettres*, 2e édit., Amst., 1682, in-12. — On ne connaît aucun exemplaire de la 1re édit., qui n'est apparemment que le N° XVI.

LVI. *Le chrétien régénéré ou nul*, Amst., 1685, in-12.

Les biographes de Labadie, Moller surtout, citent encore les titres de quelques-uns de ses ouvrages dont ils ne savaient ni le millésime ni le lieu d'impression. En voici les titres : *Lettre à l'église de Nismes*, in-8°; *La juste défense des églises de France*, in-4°; *Lettre de consolation à l'église de Pamiez*, in-4°; *Apologie pour les synodes de Guienne et de Languedoc*, in-8°; *Apologie de sa sortie de l'Eglise romaine*, in-8°; *Lettre d'un fidèle d'Orange à un de Paris sur l'estat de l'église d'Orange*, in-8°; *Psaumes évangéliques ou cantiques chrestiens sur les principaux points et mystères de la religion chrétienne*, in-12; *Cantiques sacrez et spirituels en six livres*; *Tractatus de censuris ecclesiasticis*; *Le jeûne religieux*; *Apologie pour les églises wallonnes de Middelbourg et de Rotterdam*, in-12; *Le renoncement à soy-même pour se donner entièrement à Dieu*, in-12; *Examen et confutatio quakerismi*, in-12, réimp. avec le N° XLIX; *Le mariage chrétien, sa sainteté et ses devoirs, selon les sentimens de l'Eglise réformée retirée du monde*, in-12. Labadie avait, en outre, composé, avant sa conversion au protestantisme, un *Traité de la grâce et de la vocation*, un *Traité de la solitude chrétienne* et quelques autres opuscules qui n'ont point vu le jour.

LA BARRE, nom d'une châtellenie de l'Anjou, érigée en marquisat, en 1633, en faveur de *Henri de Chivré*, lieutenant-général d'artillerie.

Nous avons déjà signalé ailleurs comme protestante (*Voy.* III, p. 445), la famille de Chivré. De nouvelles recherches nous permettent aujourd'hui d'ajouter quelques détails aux peu de mots que nous en avons dits.

La famille de La Barre professa le protestantisme au moins depuis les premières années du XVII[e] siècle (1). En 1607, M[me] de La Barre entretenait assez pauvrement dans son château une église qui était desservie par le pasteur de Laval, *Dubois*. Henri de Chivré était apparemment son fils. Depuis longtemps, il avait obtenu le grade de lieutenant-général de l'artillerie, et il s'était signalé en plusieurs siéges dans les campagnes d'Allemagne et de Flandres, lorsqu'il fut créé, en 1638, maréchal de camp. Il fut chargé de commander l'artillerie au siége de Saint-Omer. Les lignes françaises ayant été attaquées par l'ennemi, *Châtillon* lui confia la défense de celles du marais. En voulant reprendre une redoute, il eut la cuisse fracassée par un boulet de canon, et mourut le lendemain, 9 juillet 1638, laissant la réputation d'un des meilleurs officiers de l'armée française. Il avait épousé, en 1619, *Antoinette de Carbonel*, fille de *Jacques*, sieur de Chassegué, et d'*Anne de Chaumont*. Resté veuf, il s'était remarié avec *Françoise Marec*, puis avec *Louise de Fleurigny*, veuve de *Daniel de Chandieu*. Ses enfants furent Anne, Henri et peut-être Gédéon.

I. Anne de Chivré, marquis de La Barre, du Plessis-Bourel et de Chassegué, lieutenant-général de l'artillerie par provisions du 10 janv. 1643, épousa, en 1645, *Anne Vallée de Chenailles*, qui était veuve en 1665. Le 2 mars de cette année, le présidial de Châteaugontier fit faire défense à la marquise de La Barre, ainsi qu'à Gédéon de Chivré, baron de Meliant et de La Tousche-Moreau, à *Marc de La Faucille*, sieur de La Faucille, et à *Abel Bedé*, sieur des Aulnais, de continuer dans leurs châteaux l'exercice de la religion réformée (*Arch. gén.* Tt. 328). Le Dictionnaire de la Noblesse ne donne qu'un fils à Anne de Chivré. C'est Henri, marquis de La Barre, à qui l'on contesta également, en 1667, le droit d'exercice au Plessis-Bourel (*Ibid.* Tt. 235), et qui mourut à Maëstricht, en 1675, selon La Chesnaye des Bois. Sa veuve, *Marguerite Bodin*, qu'il avait épousée en 1665, se retira dans les pays étrangers à la révocation et mourut vers 1720; mais son fils, avec qui s'éteignit cette branche, en 1699, se convertit et obtint une pension de 500 livres, en 1688 (*Ibid.* Tt. 252). L'abjuration de Gédéon de La Barre fut mieux payée. Le roi lui en donna une de mille livres, en 1686.

II. Henri de Chivré, comte de Marantins, et non Marancé comme nous avions lu (*Voy.* III, p. 445), présenta au baptême, en 1670, avec *Elisabeth Richier*, dans le temple de Sainte-Mère-Eglise. *Elisabeth*, fille du chirurgien *Paul Le Painteur*, et de *Charlotte Feuillet*. En 1672, sa fille Susanne-Henriette, qui épousa plus tard *Jean Cornet*, sieur de Neuville-de-La Bretonnière, fut marraine de *Louis Richier*, qui eut pour parrain *Louis de Pierrepont*, sieur de Saint-Marcouf. Outre cette fille, Henri de Chivré eut de son mariage avec *Elisabeth de Couverts*, un fils nommé Gédéon-Artus, sieur de Sottevast, qui laissa cinq enfants de sa femme *Elisabeth de Montfiquet*. L'un d'eux, Henri-Louis-Gabriel, sieur de Sottevast, dit le comte de Marantins, fut autorisé par Louis XV, ainsi que ses cousins-germains, *Henri Cornet*, sieur de La Bretonnière, et *Louis Cornet*, sieur de Crammeville, nouveaux catholiques comme lui, à vendre à Torcy le marquisat de La Barre.

Au nombre des Protestants réfugiés en Danemark, nous trouvons deux officiers du nom de La Barre. Appartenaient-ils à la famille Chivré, ou bien à une famille poitevine appelée de La Barre et également protestante, qui resta

(1) En 1585, nous trouvons déjà un *La Barre*, lieutenant de *Montgommery* dans le Castrais. En 1592, il prit part à une entreprise sur Lautrec. Etait-il de la même famille?

fidèle à la religion évangélique, même après la révocation, comme le prouvent l'arrestation de *Henri de La Barre*, sur un vaisseau anglais au moment où il allait quitter les côtes de France (*Arch.* M. 676), et l'enlèvement, en 1699, des enfants d'un sieur de La Barre (*Ibid.* E. 3385)?

LA BARRE (François-Poulain de), né à Paris, au mois de juillet 1647, docteur de Sorbonne et curé de La Flamengrie dans le diocèse de Laon. Dès sa jeunesse, La Barre avait trouvé un charme singulier à l'étude de la philosophie cartésienne, et dans son âge mûr, la lecture de la Bible l'avait conduit graduellement à reconnaître les erreurs de l'Eglise romaine. Il osa manifester ses opinions, et s'attira des persécutions qui le forcèrent à quitter son bénéfice, en 1688. Après un séjour de quelques mois à Paris, il se retira à Genève, où il se maria en 1600. Il subvint aux besoins de sa famille en donnant des leçons de philosophie et de belles-lettres, jusqu'en 1708, qu'il fut nommé régent de seconde. En 1716, il fut reçu gratuitement bourgeois avec son fils. Il mourut au mois de mai 1723. On a de lui :

I. *Les rapports de la langue latine à la françoise pour traduire élégamment*, Paris, 1672, in-12.

II. *De l'égalité des sexes*, 1673, 1691, in-12.

III. *De l'excellence des hommes contre l'égalité des sexes*, 1675, in-12; Paris, 1692, in-8°.

IV. *De l'éducation des dames*, 1679, in-12.

V. *Le catalogue des mauvais termes communs au peuple de Genève.* — Cité par Sénebier sans autre indication.

VI. *La doctrine des Protestans sur la liberté de lire l'Ecriture sainte, le service divin en langue entendue, l'invocation des saints, le sacrement de l'eucharistie, justifiée par le missel romain et par des réflexions sur chaque point. Avec un commentaire sur ces paroles de J.-Ch.* : Ceci est mon corps, Gen., 1720, in-18, pp. 500. — Fruit d'une grande lecture et d'une étude approfondie des questions controversées entre les deux Eglises, ce livre est un des meilleurs écrits de polémique religieuse que nous connaissions. Sénebier s'est trompé en l'attribuant au fils de La Barre.

Ce fils, nommé Jean-Jacques, naquit à Genève, en sept. 1696, et étudia la théologie. Nommé pasteur, en 1727, il remplit les devoirs de son ministère avec zèle et charité, successivement à Neidans, à Onex et à Bossey, depuis 1738. Il mourut en 1751, selon Sénebier, en 1757, d'après une copie du registre des admissions à la bourgeoisie, que nous avons eue entre les mains. L'histoire littéraire de Genève le dit auteur de *Pensées philosophiques*, de *Pensées théologiques* et de *Dialogues sur divers sujets*, in-12.

LA BARRE (Isaac de), ministre de Nevers en 1562. Lorsque la guerre civile éclata, La Barre fut jeté en prison avec son collègue, et on commença leur procès; mais comme on ne trouvait aucune charge contre eux et qu'il était nécessaire d'ailleurs de ménager le duc de *Nevers*, qui ne s'était pas encore ouvertement rangé du côté des triumvirs, on les laissa dans leur cachot dont l'air infect tua de La Barre. Son cadavre, jeté dans un tombereau, fut traîné à la voirie. Quant à son collègue, après avoir essuyé toute sorte de mauvais traitements et avoir couru plus d'une fois le danger de tomber victime des fureurs de la populace, il fut enfin rendu à la liberté après la publication de la paix.

LA BARRE DE BEAUMARCHAIS (Antoine de), né à Cambrai, était chanoine régulier de Saint-Victor à Paris, lorsqu'en 1727, pour échapper, dit-on, au châtiment que lui réservaient ses supérieurs, parce qu'il avait violé le vœu de chasteté, il s'enfuit à La Haye, où il abjura quelque temps après. Il entra d'abord comme professeur dans le pensionnat de *Jean Rousset*, dont il paya l'amitié de la plus

noire ingratitude. Au retour d'un voyage qu'il fit à Hambourg dans l'espoir de trouver à s'y placer, il se maria et se mit aux gages des libraires. En 1735, il quitta de nouveau la Hollande et se rendit à Francfort où il entreprit la publication d'une gazette française, sous le titre de l'*Avant-Coureur;* mais elle eut peu de succès. Il partit donc de Francfort et alla s'établir à Bamberg ou à Wurtzbourg, où il mourut vers 1750. Il paraît, lit-on dans la Biogr. univ., qu'il rentra dans le sein de l'Eglise. C'était un homme instruit; il savait l'anglais, l'espagnol, l'italien, et il écrivait en français d'une manière assez agréable. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Aventures de don Antonio de Bufalis*, La Haye, 1712, 1722, 1724, in-12. — Roman médiocre.

II. *La monarchie des Hébreux*, trad. de l'espagnol du marquis de Saint-Philippe, La Haye, 1727, 4 vol. in-12.

III. *Métamorphoses d'Ovide, trad. par Du Ryer, avec des Remarques*, La Haye, 1728, in-fol. et 4 vol in-12; 1744, 4 vol. in-12.

IV. *Le héros chrétien*, trad. de l'anglais de Steele, La Haye, 1729, in-12. — Le traducteur y a joint un traité de sa façon sur les vertus païennes.

V. *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savans*, La Haye, 1729 et suiv., 12 vol. in-8°. — L'ouvrage n'a proprement que 8 vol., mais on y joint ordinairement les N°s X et XI.

VI. *Journal littéraire*, dit de La Haye, de 1732 à 1737. — Continuation, sur un mauvais plan, du Journal commencé, en 1713, par S'Gravesende et autres.

VII. *Histoire de Pologne sous le roi Auguste II*, La Haye, 1733, 4 vol. in-12, ou 2 vol. in-8°; trad. en all. avec des remarques, Mittau, 1771, 2 vol. in-8°. — Cet ouvrage, publié sous le nom de l'abbé de Parthenay, lui est attribué par *Rousset*; mais il paraît certain qu'il est de Des Roches de Parthenay.

VIII. *Le Temple des Muses, orné de 60 tableaux dessinés et gravés par B. Picart*, 1733, in-fol.; Amst., 1736, in-fol. — La Barre est l'auteur des explications historiques qui accompagnent ce magnifique album.

IX. *Histoire des sept Sages de la Grèce, par M. de Larrey, avec des Remarques*, La Haye, 1734, 2 vol. 8°.

X. *Le Hollandais ou Lettres sur la Hollande ancienne et moderne*, Francf., 1738, 3 part. in-12.

XI. *Amusemens littéraires ou correspondance politique, historique, philosophique, critique et galante*, La Haye, 1740, 3 vol. in-12.

XII. *Histoire abrégée de la maison palatine, par Schannat*, Francf., 1740, in-12. — Avec l'Eloge de l'auteur,

XIII. *Histoire de la fondation de Rome, augm. de Remarques*, Rouen [Amst.], 1740, 4 vol. in-12. — Réimp. d'une portion de l'Histoire romaine des PP. Catrou et Rouillé.

LA BASOGE (Guillaume de), doyen du parlement de Normandie, succéda, le 3 mars 1636, au célèbre *Claude Sarrau* dans la place de conseiller, et pendant de longues années, il en remplit les fonctions avec autant de zèle que d'intégrité. Lorsque l'âge ne lui permit plus de s'acquitter de ses devoirs, il résigna sa charge à son fils, Guillaume de La Basoge, baron d'Heuqueville, qui ne tarda pas à être en butte aux persécutions de ses collègues catholiques. N'ayant pas voulu fléchir le genou devant l'hostie, un jour qu'il avait eu le malheur de se laisser surprendre dans la salle du Palais où l'on disait la messe, il fut obligé de faire amende honorable dans la chambre des requêtes avec toutes les cérémonies humiliantes d'usage en pareil cas. Peu de temps après, l'édit de Nantes fut révoqué. Heuqueville, lit-on dans Benoît, fut d'abord ébranlé par la considération d'une famille nombreuse qu'il aurait laissée, en fuyant, à la merci des persécuteurs; mais il se releva d'une manière à réjouir le ciel et la terre, et réussit à passer dans les pays étrangers avec toute sa famille, excepté son père, qui, malgré ses 80 ans, fut enfermé dans les prisons

du Vieux-Palais, ainsi que *Cardel, Jacques Cossart, La Neuville-d'Aussy, Isaac Le Boulanger* et d'autres membres du consistoire. Une foule de protestants de tout âge et de tout sexe furent livrés, en même temps, à la discrétion des moines et des religieuses pour être instruits des dogmes de l'Eglise romaine. Plusieurs de ces malheureuses victimes du fanatisme donnèrent de magnifiques exemples de constance. Entre toutes se signala Mme *Simon*, née *Vereul*, dont vingt années de détention ne purent vaincre la persévérance. D'autres cédèrent à l'orage, mais pour se relever, comme son mari *Simon*. Quelques-uns seulement succombèrent sans retour à la violence qui leur était faite. De ce nombre fut La Basoge, qui mourut à Rouen, vers 1695 (*Arch. gén.* E. 3381). Son extrême vieillesse doit lui servir d'excuse.

LA BASTIDE (MARC-ANTOINE DE), né à Milhau d'une famille noble, vers l'année 1624, et mort à Londres, le 4 mars 1704, selon Barbier, le 15 mars, selon Adelung.

La Bastide dont le père était gouverneur pour le roi de la vicomté de Creissel, vint à Paris fort jeune et s'y fit des protecteurs puissants par son esprit fin et délicat. En 1652, il fut envoyé comme secrétaire d'ambassade en Angleterre. Le gouvernement fut si satisfait de ses services qu'il l'y renvoya seul en 1662, et plus tard encore, avec le marquis de *Ruvigny*. Les affaires ne l'empêchèrent pas de cultiver les lettres. Lorsque l'ouvrage de d'*Huisseau* intitulé *La réunion du Christianisme*, parut à Saumur, La Bastide prit immédiatement la plume pour le réfuter (*Voy.* VI, p. 11) et sa critique d'un livre que les circonstances seules rendaient dangereux, lui acquit beaucoup de réputation parmi ses coreligionnaires; cependant c'est sa *Réponse au livre de M. de Condom qui a pour titre* Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse, Quévilly, 1673, in-12, qui lui a mérité surtout la reconnaissance des églises protestantes. Rien de plus simple, mais en même temps, rien de plus habile que cette réponse. La Bastide se borna avec autant de tact que de finesse, à opposer aux fictions de Bossuet une exposition claire et fidèle des doctrines de l'Eglise romaine. S'il faut en croire Barbier, dans son Examen des Dictionnaires, La Bastide avait traduit, vers le même temps, le traité de Ratramne, traduction que nous avons attribuée à *Allix*, d'accord sur ce point avec les autres biographes. Ce qui est plus certain, selon nous, c'est qu'il fut chargé, à cette époque, de poursuivre sur la vieille version des psaumes le travail de révision et de correction que *Conrart* avait entrepris, mais que sa maladie et sa mort ne lui permirent pas d'achever (*Voy.* IV, p. 24). Cette œuvre importante terminée, La Bastide s'occupa d'une *Seconde réponse au livre de M. de Condom*, qui vit le jour en 1680, in-12, et qui fut suivie, au rapport de Bayle, d'une *Réponse apologétique à MM. du clergé de France sur les actes de leur assemblée de* 1682, Amst., 1683, in-12.

On sait que cette fameuse assemblée hâta de tout son pouvoir la ruine de l'Eglise protestante. La Bastide était trop en vue, et comme controversiste habile et comme ancien de l'église de Charenton (1), pour échapper aux persécutions qui sévirent à Paris comme dans tout le reste de la France. Le 10 nov. 1685, une lettre de cachet le relégua à Saint-Pierre-lès-Moutiers (*Suppl. franç.* 791. 1), d'où il fut transféré à Chartres; cependant, peu de temps après, ses amis lui obtinrent la permission de se retirer dans une maison de campagne qu'il possédait à Villeneuve-le-Roi, en laissant voir au gouvernement sa prochaine conversion en perspective. On lit, en effet, dans les notes de police qui des bureaux de La Reynie

(1) En 1685, le consistoire de Charenton comptait, au nombre de ses membres, *Antoine Crosat*, sieur de La Bastide. On peut à peine douter qu'il ne s'agisse d'une seule et même personne.

ont passé à la Biblioth. nationale : «La Bastide, homme d'esprit et de lettres, entendu au commerce du monde et aux négociations. Honnête homme, esprit sage. Il paraît être retenu dans sa religion par quelque intérêt d'honneur du monde.» Et les Registres du secrétariat nous apprennent que, comme il avait promis de se convertir, on ne mit pas chez lui de garnisaires, non plus que chez *Eudclot*, sieur de Pressigny, près de Langres (*Arch. gén.* E. 3372). La Bastide avait-il réellement fait une semblable promesse ou ses protecteurs l'avaient-ils faite pour lui? Quoi qu'il en soit, le Mercure galant s'empressa d'enregistrer prématurément sa conversion. « M. *Sonnet* et M. de *Bouilly*, célèbres avocats, lit-on dans le N° de janv. 1686, se sont convertis, ainsi que MM. *Janisson* et *Bastide*, gens très-éclairez et des anciens de Charenton. Ce dernier est frère du ministre de Blois.» Mais la nouvelle se trouva fausse, et le Mercure dut la démentir dès le mois suivant. La Bastide, en effet, se montra inébranlable ; l'épître en vers que lui adressa l'abbé Genest pour l'inviter « à se soumettre aux vérités saintes qui sont enseignées dans l'Eglise catholique, » ne fit elle-même aucune impression sur son esprit. Promesses et menaces, rien n'ayant pu vaincre son «opiniâtreté,» on finit, en 1687, par l'expulser du royaume. Il se retira en Angleterre où il continua à travailler à sa révision des psaumes et composa divers écrits contre *Pélisson*, entre autres un factum pour prouver que cet apostat célèbre est l'auteur de l'Avis aux réfugiés, pièce qui a été publiée dans l'Histoire de Bayle et de ses ouvrages. Basnage, qui a inséré l'Eloge de La Bastide dans l'Hist. des ouvrages des savants, nous apprend qu'il a laissé aussi un *Traité de l'eucharistie* où il rapportait les sentiments et la croyance des Pères de la primitive Eglise jusqu'au IV° siècle.

La famille La Bastide paraît avoir été divisée en plusieurs branches. Celle du Haut-Languedoc, de laquelle descendait notre écrivain, professait depuis longtemps le protestantisme. En 1573, le capitaine *La Bastide* assista à l'assemblée de Réalmont et continua à servir de son épée la cause huguenotte. Un demi-siècle plus tard, un autre capitaine de ce nom se signala au siége de Montauban et à la prise de Saint-Maurice. Nous ne saurions dire si c'est de cette branche qu'était issu *Antoine-Martin de La Bastide*, qui épousa, en 1692, *Anne Bazanier*, belle-sœur de *Samuel Lardeau*, procureur au parlement de Paris, dans l'église française de la Savoie, où se célébra aussi, en 1717, le baptême de *Guillaume La Plaigne*, qui eut pour marraine *Marie de La Bastide* et pour parrain le duc de Devonshire.

LA BEAUMELLE, nom de fantaisie adopté par un littérateur protestant, dont les démêlés avec Voltaire ont eu un grand retentissement dans le XVIII° siècle.

LAURENT ANGLIVIEL, dit de La Beaumelle, naquit à Valleraugue, le 28 janv. 1726. Son père, *Jean* Angliviel, professait la religion réformée ; mais sa mère, Suzanne d'Arnal, quoique nièce du général *Carle*, était catholique. Après avoir fait d'assez bonnes études au collége de l'Enfance de Jésus à Alais, le jeune Angliviel, ne se sentant aucun goût pour le commerce, profession à laquelle son père, négociant lui-même, le destinait, partit pour Genève, à la fin de 1745, dans l'intention peut-être d'y perfectionner ses connaissances et de se préparer à paraître avec plus d'éclat dans l'arène littéraire où l'entraînaient un irrésistible penchant et un violent désir de gloire. A peine, en effet, eut-il mis le pied sur le sol helvétique, qu'il adressa au Journal de Neuchâtel une *Lettre sur les assemblées des Réformés*, qui fut ins. dans les N°° de déc. 1745 et de janv. 1746. Soit que son début n'eût pas été heureux, soit pour tout autre motif qu'on ignore, il sembla renoncer à une carrière qu'il avait abordée avec trop d'impatience, et après dix-huit mois de séjour en Suisse, il accepta la place de gouverneur d'un

jeune danois, le baron de Gram, qu'il alla rejoindre à Copenhague, le 15 avril 1747. Arrivé en Danemark, La Beaumelle sentit se réveiller sa passion pour les lettres. Il ne serait pas difficile de retrouver de lui dans les journaux de cette époque de nombreuses pièces de vers et quelques opuscules en prose, que l'on ne doit considérer que comme des jeux de son ardente imagination. En même temps, il travaillait à un ouvrage plus sérieux et plus considérable dans le but de réclamer la liberté de conscience en faveur de ses coreligionnaires. Son livre parut en 1750. Afin d'en faciliter l'entrée en France, il adopta la forme anagrammatique mise à la mode par Crébillon. La même année, il présenta au roi Frédéric V un projet d'établissement d'une chaire de langue et de littérature françaises, et cette chaire ayant été créée, le 20 mars, il en fut pourvu par la protection du comte de Moltke. La Beaumelle revint aussitôt en France solliciter l'autorisation d'accepter cet emploi, formalité nécessaire pour ne point perdre sa qualité de français et par suite ses droits à la succession paternelle. Pendant les cinq mois qu'il passa à Paris, il voulut aller embrasser son père, qu'il n'avait pas vu depuis cinq ans; mais sur la dénonciation du ministre apostat *Puechmille*, qui s'était fait l'espion du gouvernement et du clergé, après avoir abjuré secrètement en 1750, il fut arrêté et condamné, le 5 oct., par l'intendant Le Nain à un mois de prison, 25 livres d'amende, 65 livres de frais et à l'expulsion de la province (*Arch. gén.* Tт. 334).

De retour à Copenhague, La Beaumelle prit possession de sa chaire par un discours d'ouverture que son ami Méhégan revendiqua plus tard comme son œuvre, en reconnaissant toutefois que La Beaumelle y avait fait des changements et des additions de sa façon. Dans un écrit récemment publié, mais auquel une partialité manifeste ôte beaucoup de son mérite, M. Ch. Nisard prétend que ce discours n'est rempli que de fadeurs, de lieux communs et de platitudes écrites d'un pauvre style; cependant l'éditeur du Tableau de l'histoire moderne (Paris, 1778, in-12) affirme qu'il fut fort applaudi et que les journaux en rendirent le compte le plus avantageux. Le goût aurait-il été dépravé dans le XVIIIe siècle au point d'admirer une rapsodie? Au reste, La Beaumelle n'eut, comme nous l'avons dit, presque aucune part à la composition de ce discours. S'il le laissa imprimer sous son nom, ce fut peut-être une faute, mais sa position ne lui sert-elle pas d'excuse?

Le jeune professeur n'avait qu'à s'applaudir de l'accueil plein de bienveillance qu'il avait rencontré à Copenhague; il venait d'être encore nommé conseiller au consistoire, lorsque tout-à-coup, à la fin de 1751, il résigna sa place et se mit en route pour Berlin. Cette résolution, qui peut paraître étrange, s'explique facilement, selon nous.

D'un caractère passionné, ardent, ambitieux, et se faisant, dans son orgueil juvénile, une idée exagérée de ses talents, La Beaumelle se crut appelé à conquérir un des premiers rangs dans la république des lettres, et il se persuada que la seule chose qui lui manquât pour réussir, c'était un plus vaste théâtre. Or la cour de Frédéric-le-Grand était alors le rendez-vous des hommes les plus fameux dans les lettres; il voulut donc prendre place parmi eux. Malheureusement pour ses prétentions, il venait de mettre au jour un livre qui devait lui attirer la dangereuse inimitié de Voltaire. Dans ce livre, qui annonçait d'ailleurs une singulière pénétration et une étonnante profondeur de pensées chez un jeune homme de 25 ans à peine, se lisait cette réflexion, qui n'était évidemment, dans l'intention de l'auteur, qu'un coup d'encensoir à l'adresse de Frédéric, mais qui devait, prise dans un mauvais sens, irriter l'extrême susceptibilité de Voltaire et blesser plus justement encore sa dignité : « Qu'on parcoure l'histoire ancienne et

moderne, on ne trouvera point d'exemple de prince qui ait donné 7000 écus de pension à un homme de lettres, à titre d'homme de lettres. Il y a eu de plus grands poètes que Voltaire, il n'y en a jamais eu de si bien récompensés, parce que le roi de Prusse ne met jamais de bornes à ses récompenses. Le roi de Prusse comble de bienfaits les hommes à talent, précisément par les mêmes raisons qui engagent un petit prince d'Allemagne à combler de bienfaits un bouffon ou un nain. » La Beaumelle protesta, et il était sincère, qu'il n'avait voulu offenser ni Voltaire, ni les autres hommes de lettres pensionnés par Frédéric. Maupertuis admit ses excuses, et il ne cessa de se montrer bienveillant à son égard ; mais Voltaire, avec qui il eut, en outre, l'outrecuidance de vouloir se placer sur un pied d'égalité, ne lui pardonna jamais ses malencontreuses réflexions, et à force de tracasseries, il le força de quitter Berlin, au mois de mai 1752.

La Beaumelle se retira à Gotha, où, pour se venger de son persécuteur, il se mit à noter les nombreuses erreurs qu'il avait remarquées dans le Siècle de Louis XIV. Rien de plus légitime assurément que cette vengeance, puisque les ouvrages de Voltaire, malgré son immense réputation, tombaient, comme ceux du plus modeste écrivain, dans le domaine de la critique; mais emporté par son ressentiment, La Beaumelle prit un ton tranchant, doctoral, au moins déplacé chez un aussi jeune homme. On doit dire pourtant à sa louange qu'à la prière de la comtesse de Bentinck, amie de Voltaire, il consentit à arrêter l'impression de ses remarques, et que ce fut seulement lorsqu'à son arrivée à Francfort, il apprit que Voltaire avait écrit contre lui à Paris, que, cédant à un mouvement d'indignation naturel, il offrit ce qu'il avait fait au libraire Eslinger, qui préparait une contrefaçon du Siècle de Louis XIV; encore, rebuté bientôt de ce genre de travail, y renonça-t-il, après avoir annoté le premier volume. C'est le chevalier de Mainvilliers qui fut chargé par le libraire de commenter les deux autres.

A peine cette édition eut-elle vu le jour, que Voltaire entra dans une colère violente ; non seulement il accabla d'injures son ennemi, d'autant plus coupable à ses yeux que ses critiques étaient souvent justes; mais il se dégrada jusqu'à le dénoncer au gouvernement français comme un homme dangereux, apportant en preuve une note du troisième volume où le régent était personnellement attaqué. Il n'ignorait pas cependant que La Beaumelle n'avait travaillé qu'au premier volume. Cette odieuse manœuvre eut pour résultat qu'à peine arrivé à Paris, La Beaumelle fut arrêté et enfermé à la Bastille, le 24 avril 1753. Dans cette prison d'état, il eut d'abord la permission d'écrire; mais le 1 août, on lui enleva encre et papier. Il y suppléa en traçant avec la pointe d'une aiguille sur des assiettes d'étain une *Ode sur les couches de la Dauphine* (1) et quelques scènes d'une tragédie de *Virginie ou le Décemvirat*, restée inachevée. Après une détention de six mois environ, les sollicitations de sa famille, jointes à celles de Montesquieu et de La Condamine, qui lui témoignèrent le plus vif intérêt, le firent élargir, le 12 oct.; mais il reçut en même temps un ordre d'exil à cinquante lieues de Paris, ordre dont il obtint toutefois la révocation.

Le premier soin de La Beaumelle fut de répondre à Voltaire qui venait de lui prodiguer les outrages dans son Supplément au Siècle de Louis XIV. Il le fit avec autant de modération que de force, dans un style qui s'élève par moments jusqu'à l'éloquence. Ce devoir rempli envers lui-même, il songea à publier un ouvrage dont il s'occupait depuis longtemps. Il projetait de donner au public, sur un plan beaucoup plus étendu, une histoire de Mme de

(1) Cette Ode a été publiée avec l'*Idée d'une République* et une *Lettre à M. de La Condamine*, dans les Mélanges de morale et de littérature (Strasb., 1754, in-12) que Barbier attribue à La Beaumelle, nous ne savons à quel titre.

Maintenon et une nouvelle édition de ses lettres. Dès 1752, il avait, en effet, imprimé à Francfort, en deux volumes, un petit recueil de *Lettres de Mme de Maintenon*. « Je ne dirai point de qui je tiens ces lettres, lit-on dans la Préface, parce que j'ai promis de ne pas le dire. Je ne sçai pourquoi on a exigé le secret, car je n'y vois rien qui puisse nuire ou déplaire à quelqu'un, mais enfin on l'a exigé et cela suffit.» L'espèce de mystère qui couvrait l'origine de ces lettres fournit à Voltaire une belle occasion de se servir contre son ennemi de l'arme dont il a peut-être le plus abusé, de la calomnie. Il insinua d'abord, il affirma ensuite que La Beaumelle les avait volées à Racine le fils. La Beaumelle se contenta de lui répondre : Je vous dis que j'en ai quittance, et cela est clair. Il aurait mieux fait, pour réduire au néant une accusation aussi grave, qui devait se reproduire de nos jours, de publier cette quittance; mais si, fort de son innocence et par un sentiment de légitime fierté, ou bien pour ne point violer la promesse qu'il avait faite de garder le secret, il ne crut pas devoir descendre jusqu'à se justifier, s'il ne daigna même pas en appeler au témoignage de Louis Racine, qui vivait encore et dont le silence serait inexplicable dans la supposition du vol, est-ce une raison pour flétrir un homme que Montesquieu et La Condamine, *Formey* et le pasteur *Roques* ont toujours honoré de leur amitié? Pour croire à la culpabilité de La Beaumelle, nous aurions besoin d'autres garants que la parole de Voltaire, son implacable ennemi, surtout lorsque nous voyons le prétendu voleur s'adresser, en 1753, aux dames de Saint-Cyr et à M. de Noailles pour les prier de lui communiquer les documents qu'ils possédaient sur Mme de Maintenon. N'eût-ce pas été pousser l'audace jusqu'aux dernières limites de l'impudence? Evidemment La Beaumelle n'avait rien à se reprocher.

La démarche que La Beaumelle fit auprès des dames de St-Cyr et de la famille Noailles, fut infructueuse, quoique MM. *Nicolas* et *Anglíviel*, le premier dans sa Notice sur la vie et les écrits de La Beaumelle, le second dans la Nouvelle Biogr. univ., affirment le contraire. « Ses héritiers [de Mme de Maintenon], raconte La Beaumelle lui-même, sans désapprouver mon projet, refusèrent de le seconder. » Il n'y renonça pas néanmoins, et, à force de soins et de recherches, il parvint à se procurer des copies d'un certain nombre de lettres adressées par cette femme illustre à divers personnages de l'église ou de la cour. Il trouva même jusque parmi les pensionnaires de Saint-Cyr d'actifs et zélés auxiliaires. Une élève, entre autres, qui devait bientôt sortir de l'école, et qui comprenait mieux que ses supérieures quel service La Beaumelle rendait à la mémoire de Mme de Maintenon, lui copia « à la hâte, crainte d'être surprise, » une partie des pièces qu'on avait refusé de lui communiquer. On conçoit que des copies ainsi prises à la dérobée ou faites sur d'autres copies de seconde et de troisième main, étaient peu fidèles. Il est donc probable que La Beaumelle, avant de les livrer à l'impression, jugea à propos d'en retoucher le style et de combler les lacunes qu'il y remarquait ou croyait y remarquer; bien plus, à l'exemple des éditeurs des Mémoires de d'Aubigné et de Sully, il ne se fit sans doute aucun scrupule de les accommoder au goût du temps. On sait que dans le siècle passé on tenait bien moins qu'aujourd'hui à une reproduction exacte et minutieuse de l'original. Mais est-il vrai, comme l'en accuse l'éditeur des Œuvres de Mme de Maintenon, qu'il soit allé « jusqu'à substituer à la pensée, à l'opinion si solide, si fermement arrêtée, si rigoureusement catholique de Mme de Maintenon, sa pensée protestante et ses opinions philosophiques?» M. Th. Lavallée nous permettra de suspendre notre jugement jusqu'à ce que la nouvelle édition qu'il prépare des Lettres de Mme de Maintenon ait vu le jour. Jusque là nous refuserons de regarder La Beaumelle comme un faussaire, de

même que nous avons refusé, sur le seul témoignage de Voltaire, de le tenir pour un voleur.

En même temps qu'il s'occupait de recueillir les lettres de Mme de Maintenon, La Beaumelle travaillait à une vie de cette femme célèbre. A défaut des renseignements qu'il avait espéré obtenir de la maison de Saint-Cyr et de M. de Noailles, il puisa dans les Mémoires de d'Aubigné et dans beaucoup de Mémoires inédits, tels que les Souvenirs de Mmes de Glapion et Du Pérou, la Vie de Mme de Maintenon par Mlle d'Aumale, les Mémoires de Manseau, ceux de l'abbé Pirot, le Journal de Dangeau, les Mémoires de l'évêque Hébert, et son plan s'élargissant à mesure qu'il avançait dans son travail, au lieu d'une simple biographie, il finit par écrire, sous le titre de Mémoires de Mme de Maintenon, une histoire anecdotique fort curieuse de la plus grande partie du règne de Louis XIV. Cet ouvrage, imprimé en Hollande, eut beaucoup de succès. Malheureusement pour l'auteur, il porta ombrage au gouvernement, en sorte que La Beaumelle fut de nouveau envoyé à la Bastille, le 6 août 1756. C'est pendant cette seconde détention, qui se prolongea plus d'un an et qui porta une grave atteinte à sa santé, qu'il termina une trad. de Tacite qu'il avait commencée durant son premier emprisonnement. On lui rendit la liberté le 1 sept. 1757, mais avec défense de continuer à écrire (défense qu'il éluda en se couvrant du voile de l'anonyme), et ordre de se rendre dans le Languedoc et de n'en pas sortir. Il partit donc, le 6, et arriva à Valleraugue pour recevoir le dernier soupir de son père. A la fin de juill. 1759, il fit un voyage à Toulouse où il fut accueilli comme un ami par la famille *La Vaïsse*, avec laquelle son frère aîné (né à Valleraugue, le 13 fév. 1723, et mort dans cette ville, le 9 avril 1812), avocat au parlement, entretenait des relations. On comprend donc qu'indépendamment de la pitié qu'il ressentit pour les innocentes victimes d'un parlement fanatique, l'affection devait le porter à prendre la défense de *Calas* et de ses coaccusés; cependant le courage qu'il montra en cette occasion n'en est pas moins louable, car sa qualité de protestant et de récents démêlés avec le fameux capitoul David l'exposaient plus que tout autre à de très-grands dangers. Il composa plusieurs mémoires en faveur de cette malheureuse famille, et rédigea, au nom de la veuve Calas, le placet qui procura la liberté à ses filles, en 1762. Environ deux ans après, le 23 mars 1764, il épousa *Rose-Victoire de La Vaïsse*, veuve Nicol et sœur du jeune *La Vaïsse*, qui avait été impliqué dans ce fameux procès. Après son mariage, il se retira à La Nogarède, maison de campagne que sa femme possédait près de Mazères. Il y vivait depuis plus de deux ans, ignorant ou dédaignant les invectives dont Voltaire continuait à le harceler de temps à autre, lorsqu'à la fin de 1766, son ennemi, saisi d'un inexplicable accès de fureur, s'imagina de troubler violemment son repos. Supposant faussement que La Beaumelle lui avait écrit 95 lettres anonymes, il le dénonça au ministre et inonda le pays de Foix de libelles diffamatoires, où non seulement il ne rougissait pas de renouveler contre lui les vieilles accusations d'avoir, dans les notes du Siècle de Louis XIV, attribué les crimes les plus odieux à ce monarque et au régent; mais, ce qui n'était pas moins infâme, où il osait affirmer que Laurent Angliviel avait été reçu proposant en théologie à Genève, le 12 oct. 1745, et qu'il exerçait dans le Languedoc les fonctions de prédicant. Cet atroce mensonge ne tendait à rien moins qu'à le faire envoyer au gibet sur lequel avait encore péri, moins de cinq ans auparavant, le pasteur du désert, *François Rochette*; aussi, M. Nisard, malgré sa partialité pour Voltaire, ne peut-il s'empêcher d'avouer que, dans cette circonstance, la conduite du philosophe de Ferney fut scandaleuse.

Fort heureusement les ministres de Louis XV, moins complaisants que les avoyers de Berne, que Voltaire avait habi-

lement fait intervenir dans sa querelle, refusèrent de servir sa haine. De son côté, La Beaumelle, apprenant que son silence était mal interprété même par ses amis, se mit en devoir de recueillir dans tous les pays où il avait séjourné, les preuves les plus propres à détruire les calomnies de son ennemi; mais bientôt, réfléchissant que sa justification tomberait promptement dans l'oubli, tandis que les diffamations de son adversaire passeraient à la postérité avec ses œuvres, il conçut l'idée de donner une édition nouvelle des écrits de Voltaire avec des notes, de manière à présenter au lecteur l'antidote à côté du poison. La mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter ce projet; son travail se borna à la réimpression de la Henriade.

Au reste, malgré tout le mouvement qu'il se donna, Voltaire non seulement ne parvint point à le perdre; mais il ne réussit même pas à lui faire refuser, en 1769, l'autorisation de revenir à Paris. Peu de temps après, La Beaumelle fut attaché à la Bibliothèque du roi, et en 1772, le gouvernement lui accorda une pension de 1200 livres, dont il jouit à peine quelques mois. Depuis longtemps de graves infirmités lui laissaient prévoir une fin prochaine, lorsque, vers le milieu de 1772, il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau, le 17 nov. 1773, à l'âge de 47 ans. Il fut enterré le lendemain au cimetière protestant du Port-aux-plâtres (*Etat civil de Paris*, Port aux plâtres, Reg. 86).

Fréron nous a laissé ce portrait de La Beaumelle: «La Beaumelle avait une figure noble et agréable, une taille dégagée, un maintien modeste, le ton d'un homme bien élevé. Il mettait dans sa conversation beaucoup d'esprit et d'aménité; il avait un grand fond de littérature et possédait supérieurement l'histoire ancienne et moderne.» Dans sa notice sur la vie et les écrits de ce littérateur, *M. Michel Nicolas*, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, nous peint La Beaumelle comme un écrivain «qui, à une grande facilité pour le travail, joignait une imagination vive et brillante et un jugement solide et incapable de céder aux préjugés. Ses ouvrages, même ceux de sa jeunesse, dit-il, annoncent un observateur judicieux, souvent un penseur profond, toujours un écrivain guidé par le seul amour de la vérité. Sa pensée, d'une rare vigueur, ne se laissa ni diriger ni même troubler par un faux respect pour des opinions qui n'ont d'autre appui que l'ignorance des uns, et que l'intérêt des autres, et son style animé, pittoresque, remarquable de précision et de fermeté, rappelle à la fois Tacite et Montesquieu.» Ce jugement nous semble dicté par une extrême bienveillance; mais d'un autre côté, M. Nisard n'a écouté, à notre avis, qu'une injuste prévention lorsqu'il a émis l'opinion que, comme écrivain origiual, La Beaumelle mérite à peine qu'on s'occupe de lui. La Beaumelle, dirons-nous plutôt avec l'auteur de la notice qui lui a été consacrée dans le Nécrologe des hommes célèbres de France (Paris, 1774, in-12), était né avec des dispositions très-heureuses; il ne lui a manqué que le temps de les mûrir. Presque tous ses ouvrages respirent le feu inconsidéré de la jeunesse; son jugement avait besoin de se précautionner contre l'extrême vivacité de son esprit, et son goût n'était pas aussi pur qu'il aurait pu l'être.

La Beaumelle laissa deux enfants, un fils et une fille. Le fils, nommé Victor-Laurent-Susanne-Moïse, né à La Nogarède, le 21 sept. 1772, et mort colonel du génie à Rio-Janeiro, le 29 mai 1831, fut à la fois officier distingué, publiciste et littérateur recommandable, traducteur judicieux, journaliste spirituel. Comme il sort de notre cadre, nous nous bornerons à rappeler ici les titres de ses principaux ouvrages: *Coup d'œil sur la guerre d'Espagne de* 1808-14, Paris, 1823, in-8°; — *De l'excellence de la guerre avec l'Espagne*, Paris, 1823, in-8°; — *De l'empire du Brésil considéré sous ses rapports politiques et commerciaux*, Paris, 1823,

in-8°.—Sa sœur, Aglaé, née à La Nogarède, le 6 sept. 1768, et morte le 25 mars 1853, épousa, en 1794, *Jean-Antoine Gleizes*, l'enthousiaste défenseur du régime végétal et l'adversaire déclaré de l'alimentation animale, qui s'est fait connaître par quelques écrits de philosophie religieuse et sociale, dont le plus important est la *Thalysie ou la nouvelle existence*, Paris, 1840-42, 3 vol. in-8°.

Il nous reste, pour compléter cette notice, à donner la liste des écrits de La Beaumelle :

I. *La Spectatrice danoise ou l'Aspasie moderne*, Copenh., 1749-50, 3 vol. in-8°. — Recueil hebdomadaire dont il fut le fondateur et un des principaux rédacteurs.

II. *L'Asiatique tolérant, traité à l'usage de Zéokinizul, roi des Kofirans, trad. de l'arabe*, Paris [Amst.], l'an 24 du traducteur, in-12; Lond., 1779, in-12.

III. *Suite de la défense de l'Esprit des lois ou examen de la réplique du Gazetier ecclésiastique à la Défense de l'Esprit des lois*, Berlin, 1751, in-12; réimp. dans les Observations sur l'Esprit des lois, par l'abbé de La Porte (Amst., 1751, 2 vol. in-12), et dans les Pièces pour et contre l'Esprit des lois (Gen., 1752, in-8°). — La Biogr. univ. fait l'éloge de cet ouvrage, et M. Nisard lui-même avoue qu'on y remarque « une bonne dialectique avec des jugements qui visent à la profondeur et qui l'atteignent quelquefois. »

IV. *Mes Pensées*, Copenh., 1751, in-12; 7e édit. augm., Berlin, 1753, in-12; réimp. souvent et trad. en allem., Berlin, 1754, in-8°. — Cet écrit, comme le prouvent ses nombreuses édit., fut accueilli avec une grande faveur; on l'attribua même, pendant quelque temps, à Montesquieu. Sans réfléchir que sa critique tombe lourdement sur le goût du XVIIIe siècle, M. Nisard considère cet opuscule comme « une œuvre plus digne d'un écolier spirituel qui s'essaie en l'art d'écrire que d'un maître investi du droit d'en donner des préceptes. » L'abbé Denina, au contraire, le trouve extraordinairement riche en idées intéressantes. La vérité est que, parmi ces pensées, plutôt politiques que morales, il y en a plusieurs de réellement profondes et de singulièrement hardies pour le temps, beaucoup de paradoxales et quelques-unes de singulières; néanmoins les penseurs sont rares, qui, à l'âge de 25 ans à peine, s'annoncent comme des observateurs aussi judicieux, et l'on ne saurait trop regretter que l'inimitié de Voltaire ait détourné La Beaumelle d'une carrière où il entrait avec tant de succès. Quant au style, il est réellement plein de vigueur. La police ombrageuse de Louis XV saisit tous les exemplaires sur lesquels elle put mettre la main.

V. *Pensées de Sénèque*, avec le texte en regard, Paris, 1752, 2 vol. in-12; Gotha, 1754, in-12; Berlin, 1765, in-8°; Paris, 1768, 1779, 1795, in-12; réimp. presque en entier dans la Biblioth. des Dames, Partie morale, T. IV et V.

VI. *Lettres de Mme de Maintenon*, 1752, 2 vol. in-12; Nancy, 1753, 2 vol. in-12.

VII. *Vie de Mme de Maintenon*, Nancy [Francf.], 1753, in-12; nouv. édit. revue et augm., Colog., 1753, in-12. —Cette vie devait avoir deux volumes; le 1er a seul été publié.

VIII. *Lettre de La Beaumelle sur ce qui s'est passé entre lui et Voltaire*, Francf., 1753, in-12; réimp. souvent.

IX. *Le Siècle de Louis XIV, par M. de Voltaire, nouv. édit. augm. d'un grand nombre de remarques par M. de La B...*, Francf., 1753, 3 vol. in-12. — Nous avons déjà dit que les notes du 1er vol. appartiennent seules à La Beaumelle.

X. *Mémoire de M. de Voltaire, apostillé par M. de La Beaumelle, précédé d'une lettre à Mme D.*, Francf., 1753, in-12.

XI. *Réponse au Supplément du Siècle de Louis XIV*, Colmar, 1754, in-12. — La Beaumelle relève avec beaucoup d'érudition les fautes du Siècle de Louis

XIV. Aux pompeuses déclamations de Voltaire, il oppose des faits qui présentent sous leur véritable jour le règne si vanté du grand roi; mais, ce qui lui fait encore plus d'honneur, c'est qu'il avoue ingénuement ses torts envers son ennemi. Cette Réponse, refondue et développée en quelques parties, a été réimp. sous ce titre: *Lettres de M. de La Beaumelle à M. de Voltaire*, Lond., 1763, in-12. — Au jugement de la Biographie univ., ces lettres sont pleines de sel, d'esprit, de chaleur et d'énergie.

XII. *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon et à celle du siècle passé*, Amst., 1755-56, 6 vol. in-12. — Selon le Nécrologe des hommes célèbres de France, « la liberté ou plutôt le caractère audacieux qui règne dans ces Mémoires, n'a pas eu peu d'influence sur leur succès; mais les personnes instruites et les esprits modérés, en rendant justice aux talents de l'auteur, qui a quelquefois la précision et l'énergie de Tacite, ont trouvé dans cet ouvrage beaucoup de faits hasardés. Le style n'a pas toujours la dignité et n'a presque jamais la décence qui conviennent à l'histoire.» Fréron nous apprend aussi que ces Mémoires furent lus avec avidité; c'est ce que nous prouveraient, à défaut de ces témoignages, les contrefaçons qu'on en fit coup sur coup, à Glasgow, à Hambourg, à Avignon, à La Haye, à Liége, à Paris, à Maëstricht. Ils furent, en outre, trad. en allem. et en angl., Lond., 1757, 5 vol. in-8°.

XIII. *Lettres à M. G.* [Gosse], 1755, in-12.

XIV. *Lettres de Mme de Maintenon pour servir d'éclaircissements aux Mémoires*, Amst., 1755-56, 9 vol. in-12; nouv. édit., Paris, 1807, 6 vol. in-12. Dans cette dernière édit., on a ajouté quelques lettres, mais on en a supp. d'autres sans raisons valables; et l'on en a réimp., en 1815, un extrait en 4 vol. in-12. — Il est fâcheux que La Beaumelle n'ait pas suivi avec assez de soin l'ordre chronologique dans le classement de ces lettres si précieuses pour l'histoire des dernières années du règne de Louis XIV.

XV. *Mémoire devant le sénéchal de Nismes*, Nismes, 1759, in-4°.

XVI. *Mémoire pour le sieur L. Angliviel de La Beaumelle appelant, contre le procureur-général du roi, prenant la cause de son substitut*, Toulouse, 1760, in-12.

XVII. *Mémoire pour la marquise de Montmoirac*, Toul., 1761, in-8°.

XVIII. *Préservatif contre le déisme, ou Instruction pastorale de M. Dumont, ministre du Saint-Evangile, à son troupeau, sur le livre de M. J.-J. Rousseau, intitulé* Emile ou de l'éducation, Paris, 1763, in-12.

XIX. *Les gasconismes corrigés*, Toulouse, 1766, in-8°. — Publ. sous le nom de Desgrouais, mais en majeure partie de notre auteur.

XX. *Mémoire pour Mme Teissier*, 1766, in-12.

XXI. *Examen de la nouvelle Histoire de Henri IV de M. de Bury*, Gen., 1768, in-8°, avec l'opuscule de Voltaire: Le président de Thou justifié. — C'est au sujet de cet ouvrage, qui parut sous le nom du marquis de Belesta, que Voltaire écrivit à ce dernier, le 17 oct. 1768, une lettre odieuse où il lui disait: « Il (ce libelle) passe pour être de vous; cette calomnie peut vous faire des ennemis puissants, et vous nuire le reste de votre vie. Le nommé La Beaumelle est noté chez les ministres; il lui est défendu de venir à Paris, et en dernier lieu, M. le comte de Gudane, commandant du pays de Foix où ce malheureux habite, lui a intimé les défenses du roi de ne rien imprimer. C'est à vous, Monsieur, à consulter vos amis et vos parents sur cette aventure, et à voir si vous devez écrire à M. le comte de Saint-Florentin, pour vous justifier et pour faire connaître que ce n'est pas vous, mais La Beaumelle qui a composé et imprimé cet écrit. » M. de Belesta ferma l'oreille à cette horrible proposition; mais Voltaire eut le crédit de faire supprimer l'ouvrage.

XXII. *La Henriade avec des remar-*

ques, 1769, in-8°. — Voltaire parvint à faire saisir toute l'édition, qui ne fut rendue qu'en 1793 aux héritiers de La Beaumelle. Ils la mirent en vente, sous ce nouveau titre : *La Henriade de Voltaire avec le commentaire de La Beaumelle*, Toulouse, an XI. — Critique généralement pleine de finesse et de goût, descendant quelquefois à des minuties, mais toujours impartiale.

XXIII. *Mémoire à consulter et consultation pour le duc d'Aiguillon*, 1770, in-4°.

XXIV. *Lettre à MM. Philibert et Chirol, libraires à Genève*, 1770, in-12; réimp. dans l'Année littéraire (1770) et à la suite des *Observations sur un écrit de M. Ch. Nisard contre La Beaumelle* (Paris, 1853, in-8°).

XXV. *Abrégé historique de la vie de Marie-Thérèse*, Paris, 1773, in-8°. —Cette vie avait été d'abord ins., avec la *Vie de Louis XV* et une *Notice sur Charles-Emmanuel III*, par le même auteur, dans la Galerie française de Gauthier d'Agoty (Paris, 1770, in-4°).

XXVI. *Commentaire sur la Henriade par feu M. de La Beaumelle*, *revu et corrigé par M. F****, Paris, 1775, in-4° et deux volumes in-8°.— Réimp. du N° XXII avec des changements qui sont probablement du fait de l'éditeur Fréron. Sous le titre de *Changements à faire dans la Henriade*, on a imp. à la suite des essais de corrections dont La Harpe a dit, avec raison, que, quand Voltaire aurait payé La Beaumelle pour se vouer lui-même au ridicule, il n'aurait pu faire mieux.

XXVII. *L'Esprit*, Paris, 1802, in-12. — Au jugement de M. Nicolas, cet ouvrage posthume contient une suite d'observations pleines de finesse sur l'esprit.

Nous avons dit que La Beaumelle a publié de nombreux morceaux en prose et en vers dans divers recueils périodiques. Ces sortes de productions ayant très-peu d'importance, nous ne mentionnerons ici que sa *Lettre au baron de Holberg*, ins. dans la Bibl. raisonnée (1749) et son *Epître en vers au comte de Schmettau*, publ. dans le Mercure de France (1752). Parmi le grand nombre d'ouvrages qu'il a laissés en mss., les uns terminés, les autres seulement ébauchés ou rédigés en partie, nous citerons, d'après M. Nicolas, dont l'excellente notice nous a été du plus grand secours : *Requête des gens faisant profession de la R. P. R. au roi* ; le *Catéchisme universel tiré mot à mot de l'Ecriture*; *Réponse à l'examen de la religion*; *Claude et Bossuet ou Conférences sur l'autorité de l'Eglise*; *Vie de Maupertuis* (qui sera publiée très-prochainement) ; *Mémoires du grand chancelier de Danemarck*, *de Baby Sémillion*, *de la marquise de Malaspina*, romans historiques inachevés ; *Vie de Christine*, en ébauche; des trad. d'*Horace* et de *Tacite*; des fragments d'une *Hist. des Francs et des Germains*, et un projet de *Mémoires pour servir à l'hist. du Danemarck*.

LABEZ (Isaac), de Nay, en Béarn, ayant essayé de sortir de France par la frontière d'Espagne, après la révocation de l'édit de Nantes, eut le malheur d'être arrêté, avec beaucoup d'autres personnes de distinction, et fut livré au parlement de Toulouse, qui le condamna aux galères, le 22 juin 1687. Pendant dix-sept mois, il rama avec les forçats, avant que ses protecteurs obtinssent sa liberté. Il se réfugia alors dans le Brandebourg et forma, avec son associé *Demissy*, un établissement pour l'exploitation des mines d'alun de Freyenwalde. Il acquit une fortune considérable et maria sa fille unique, Anne-Justine, à *Denis de Froment*, gouverneur de la principauté de Neuchâtel.

LA BLACHIERE (Louis de), ministre de Niort, en 1585, c'est-à-dire à l'époque où la funeste issue de l'expédition d'Angers porta la terreur parmi les Protestants de l'Ouest. Ceux qui avaient le plus de courage et de zèle pour leur religion, quittèrent à la hâte leur patrimoine et se sauvèrent comme ils purent, ceux-ci à Sedan, ceux-là en Allemagne ou à Genève ; beaucoup en

Angleterre, et un plus grand nombre encore dans les places fortes de Saint-Jean-d'Angély et de La Rochelle. «C'était chose misérable à voir, raconte un historien contemporain, qu'une si triste dissipation des familles et exil de leur païs. Les plus zélés ne voulaient laisser leurs enfans derrière eux, faisant de la conscience de leurs enfans (quoique en bas âge) comme de la leur même, jugeant qu'ils en répondraient devant Dieu : cela fut cause que plusieurs (faute d'autre moïen) les emportaient à leur col. » Mais tous ne suivirent pas ce louable exemple ; préférant leurs biens temporels à la liberté de leurs consciences, ils restèrent chez eux et abjurèrent, au moins des lèvres. La Blachière, qui s'était lui-même réfugié à La Rochelle, ému de douleur en apprenant la chute d'une bonne partie de son troupeau, prit la plume et adressa de sa retraite, le 20 déc. 1585, une *Lettre* pastorale à ceux qui étaient tombés, pour les exhorter à imiter Joseph, Daniel, les Macchabées, les Martyrs, ces glorieux confesseurs de la vérité, et pour leur rappeler que Jésus a enseigné à ses disciples à ne pas craindre les hommes plus que Dieu. Peut-être La Blachière aurait-il dû se souvenir aussi de cette autre parole du Christ : Un bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. L'exemple agit sur la majorité des hommes avec beaucoup plus de force que les exhortations les plus pathétiques, et si les fidèles de son église l'avaient vu refuser le premier, au péril de sa vie, de signer « le détestable formulaire dressé par l'Antechrist et ses évêques » (*Voy.* Pièces justif. N° LIII), il est permis de croire que sa conduite héroïque aurait provoqué une noble émulation.

La Blachière rentra dans Niort, lorsque *Saint-Gelais* s'en fut rendu maître, et, à l'exception d'une dispute théologique avec le jésuite Boulenger qui, après s'être mesuré sans trop de succès avec *Constant* et d'*Aubigné*, s'attaqua à lui, rien ne troubla plus sa paisible existence. On ignore la date de sa mort ; on sait seulement qu'il vivait encore en 1603. Il laissa deux fils, dont l'un fut pasteur à Saint-Gelais, et l'autre à Mougon. Celui-ci, qui était l'aîné et se nommait Jean, est auteur d'une *Vie de Jésus-Christ*, publiée en 1601.

Outre la Lettre dont nous avons parlé et qui a été ins. dans le T. I des Mémoires de la Ligue, on a de La Blachière le compte-rendu de sa dispute avec Boulenger, sous ce titre : *Dispute faite par escrit en laquelle Loys D. L. Blachière maintient que la messe n'est point de l'institution de J.-Ch.*, Niort, Thomas Portau, 1595, in-8°. Boulenger ayant répondu, il répliqua par un écrit intitulé : *Seconde dispute faite par escrit en laquelle Loys de La Blachière soustient qu'il n'a prononcé aucunes calomnies ny faussetez contre la messe ; ains toutes véritez, comme ennemie du sacrifice de J.-Ch., qui ne l'a jamais instituée*, Niort, Th. Portau, 1596, in-8°. A la fin du volume se trouvent quelques pièces de vers adressées à l'auteur par *C. Bruneau*, *André Rivet*, son disciple, etc.

LA BLAQUIÈRE, ou simplement Blaquière, famille originaire du Limousin, et divisée en deux branches qui étaient établies l'une dans le Haut-Languedoc, l'autre à Angoulême, avant la révocation de l'édit de Nantes. La première est seule connue, encore ne l'est-elle bien, à vrai dire, que dans un de ses rameaux transplanté en Angleterre. Jusqu'à la fin du XVII° siècle, à l'exception de quelques noms isolés que nous aurons l'occasion de mentionner ailleurs, nos recherches ont abouti seulement à nous apprendre que le ministre *Antoine* de La Blaquière avait une sœur, *Marthe*, née en 1623 et mariée à *Jean Gaujal-Du Claux*, et un frère, *Jean*, qui laissa de son mariage avec *Antoinette de Masels*, deux enfants : Pierre, marié à *Julie de Boudin*, et Marthe, femme de *Jean de Vatas*. C'est peut-être ce Jean qui assista, en 1651, au synode de Castres, en qualité d'ancien de Sorrèze, et dans ce cas, il serait assez probable que l'avocat *Flo-*

rence de La Blaquière, qui habitait Sorrèze à l'époque de la révocation, était son petit-fils. Quoi qu'il en soit, Florence se convertit; mais son exemple n'entraîna ni ses trois sœurs, ni son fils. En 1743, *Gabrielle*, la seule des trois sœurs qui survécût, s'étant permis de vendre une terre qui lui appartenait, sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire, la vente fut cassée par arrêt du Conseil (*Arch. gén.* Tt. 331). Le parlement de Toulouse appliqua les édits, vers le même temps, avec autant de rigueur à d'autres religionnaires, entre autres à Mlle *Girbas de Gibel*, à *Pierre* et à *Barthélemy Pédemur*, de Mazères, à *Samuel Barthélemy*, de la même ville, à *Jean Pradelles*, à *Sara de Viliou*, et à *Jean Gatigné*, de Puy-Laurens. Le gouvernement voulait à tout prix prévenir les émigrations, mais il n'y réussissait qu'à demi. Il ne put, par exemple, empêcher ni *Elie* ni *Jean* de La Blaquière de sortir de France et d'aller s'établir dans la Grande-Bretagne. Le dernier épousa *Marie-Elisabeth de Varennes*, fille d'un réfugié comme lui. Il mourut le 26 avril 1753, laissant six enfants : 1° Louis, mort sans alliance en 1754;—2° Matthieu, qui passa dans les Indes Orientales;—3° Jacques, né en 1720, lieutenant-colonel du 13e dragons, directeur de l'hôpital français, en 1763, et mort la même année; — 4° Jean, qui suit;—5° Marie, femme, en 1758, de *Jean Savary;* — 6° Susanne, mariée à Samuel de Meuron, conseiller d'état en Suisse.

Né le 15 mai 1732, Jean de La Blaquière s'éleva, par son mérite, aux plus hauts emplois. Directeur de l'hôpital français, en 1763, secrétaire de l'ambassade anglaise à Paris, en 1771, premier secrétaire du lord lieutenant d'Irlande, l'année suivante, chevalier de l'ordre du Bain, en 1774, il fut créé baron d'Irlande en 1784, et entra dans le Conseil privé. En 1800 enfin, il obtint le titre de baron de Blaquière. Il mourut le 27 août 1812. De son mariage avec *Eléonore Dobson* naquirent huit enfants : 1° John, né le 5 nov. 1776, qui hérita du titre de son père et mourut sans alliance en 1844; — 2° William, né le 27 janv. 1778, baron de Blaquière depuis la mort de son frère aîné, à qui ses services militaires ont mérité le grade de général, et qui a eu trois enfants de sa femme *Henriette Townshend*;—3° Edmond, mort jeune; — 4° George, lieutenant d'infanterie, qui se signala au combat de La Corogne et mourut en 1826; — 5° Pierre-Boyle, né en 1783, qui épousa, en 1804, *Elise O'Brien* et en eut cinq enfants : Pierre, né en 1805, suivit la carrière des armes et mourut en 1838; George, né en 1806, capitaine dans l'infanterie de Madras, décéda en 1834; Elise-Cécile; Anne-Marie, femme, en 1831, de *Samuel Le Fèvre*, percepteur des douanes de la Barbade; Eléonore, épouse, en 1832, du lieutenant-colonel *Le Fèvre*. Resté veuf avant 1818, Pierre-Boyle se remaria avec *Elisa Roper* qui lui donna encore Charles, Henri et Harriet;— 6° Anne-Marie, femme, en 1802, du vicomte Kirkwall;—7° Elisabeth, mariée en 1807, à Jean-Bernard Hankey; — 8° Eléonore, épouse, en 1822, de Joseph Knight.

LA BOISSIÈRE (Claude de), gentilhomme du Dauphiné et pasteur de l'église de Saintes. Aussitôt après sa conversion, La Boissière s'était retiré à Genève et s'était appliqué à l'étude de la théologie sous la direction de *Calvin*. Au mois de mai 1558, il fut envoyé comme pasteur à Saintes, où sa prédication ne fut pas moins bénie que ne l'avait été celle de son prédécesseur *André de Mazières*, dit de La Place (*Arch. de la Comp. des past. de Genève*, Reg. B), malgré les persécutions auxquelles il fut en butte, ainsi que les fidèles de son église, de la part du parlement de Bordeaux. A cette époque, où les rares ministres de l'Evangile étaient obligés de se multiplier pour répondre à l'empressement merveilleux des populations, les pasteurs ne pouvaient être attachés spécialement à une égli-

se; partout où leur présence était nécessaire, ils accouraient. Il est donc probable que La Boissière fut appelé à remplir ses fonctions ailleurs qu'à Saintes, et c'est en ce sens qu'on a pu dire qu'il fut un des fondateurs de l'église de Marennes, qui doit plus particulièrement son origine aux travaux apostoliques de *Charles de Clermont*, dit La Fontaine.

Au milieu des dangers qui l'environnaient, La Boissière déploya l'activité la plus remarquable et le courage le plus intrépide. Il fut le premier des ministres de la Saintonge qui, sur l'invitation des membres de son église, osa, en 1561, prêcher publiquement sous la halle de la ville, afin de faire cesser « les calomnies perverses et méchantes », dont les Réformés étaient « blasmez et vitupérez », selon l'expression de *Bernard Palissy*. Dès que le maire de Saintes eut connaissance de cette assemblée, il se hâta de se rendre sur les lieux, escorté du vicaire et de plusieurs officiers, et défendit à La Boissière de continuer sa prédication. Le pasteur répondit qu'il n'enseignait que la crainte de Dieu et l'obéissance au roi, et le maire ne poussa pas plus loin les poursuites. L'exemple donné à Saintes fut suivi dans la plupart des églises de la Saintonge. Quelques mois après, Claude de La Boissière fut député au colloque de Poissy, dont le résultat, on le sait, fut loin d'être défavorable aux progrès de la Réforme. A Saintes, entre autres, le nombre des Protestants s'accrut tellement qu'ils se saisirent des deux églises de Saint-Pierre et de Saint-Eutrope, qu'ils rendirent pourtant après la publication de l'édit de Janvier. Une lettre de La Boissière à Théodore de Bèze, où il lui rend compte de l'état des églises de la Saintonge (*MSS. de Genève*, N° 118), nous apprend qu'il était encore à Saintes à la fin de 1565. Nous ignorons ce qu'il devint plus tard.

LA BOISSIÈRE-BELLEGARDE, branche protestante de la maison d'Abzac de Bellegarde.

Louis d'Abzac, seigneur de La Boissière-Bellegarde, abjura la religion romaine peu de temps après son mariage avec *Françoise de Menours*, qui le rendit père de deux fils et de deux filles : 1° ISAAC, notaire et avocat au parlement de Bordeaux, qui n'eut point d'enfants de sa femme *Péronne de Barde-La Gazaille*; — 2° JOSUÉ, qui suit; — 3° ANNE, femme de *Jean de Laly*, dont trois descendants se réfugièrent dans le Brandebourg, à la révocation, savoir: *Georges de Laly*, sieur de Doursal, officier dans les Grands-Mousquetaires; *Armand*, lieutenant-colonel de cavalerie, mort en 1714, à l'âge de 70 ans, et *Catherine*, marquise de Laly, morte en 1699; — 4° SABINE, dont la destinée est inconnue.

Josué, sieur de La Boissière, mourut vers 1642, et fut enterré dans l'église réformée du Bugue. Il avait épousé, à Issigeac, en 1617, *Anne de Bescot*, fille de *Bertrand de Bescot*, juge en cette ville, et de *Jeanne de La Serre*. De ce mariage, dont le contrat fut signé par *Jean* et *Gaston de Bescot*, frères de la fiancée, *François Du Bois*, sieur de La Grèze, *Gaston de Londat*, sieur de Bardou, *Jean de La Brousse*, sieur de Fontenilles, et *Isaac d'Abzac*, naquirent cinq enfants : 1° ISAAC, qui suit; — 2° GASTON, souche d'une branche cadette; — 3° PONS; — 4° JEAN, sieur Du Clos; — 5° PÉRONNE, femme du sieur de *La Lande*.

Après avoir essuyé beaucoup de persécutions à cause de sa religion, Isaac de La Boissière finit par se convertir, et soit de gré ou de force, il déshérita deux de ses enfants qui s'étaient réfugiés dans les pays étrangers. Il demanda, par son testament, d'être enseveli *selon la volonté du roi*, demande singulière qui nous semble sentir quelque peu l'ironie et nous laisse des doutes sur la sincérité de sa conversion. Il avait épousé, en 1645, *Marguerite de Barraud*, fille de *Pierre*, sieur de Fournil, conseiller du roi, et de *Jeanne de Sansart*, et il en avait eu : 1° PIERRE, sieur de Cervelaure, mort célibataire et catholique, en 1727; — 2° JEAN, réfugié

en Danemark ; — 3° Elisée, sieur de La Boissière ; — 4° Marc-Antoine, sieur Du Clos ; — 5° Jeanne ; — 6° Marie, réfugiée en Irlande où elle épousa *Henri d'Abzac*, frère puîné du sieur do Mondiol. Cette branche irlandaise subsiste encore. Elle avait pour chef, à la fin du siècle passé, *Henri d'Abzac*, professeur de théologie à l'université de Dublin ; — 7° Marguerite ; — 8° Isabeau, femme de *Marc d'Abzac*, sieur de Mondiol, qui se convertit avec son mari.

Le frère cadet d'Isaac de La Boissière, Gaston, sieur de La Borie, était né en 1622. Il mourut avant 1649, laissant sa femme, *Péronne de Bar-de-La Gazaille*, fille d'*Antoine de Bar* et de *Pascale de Rignac*, enceinte d'un fils qui reçut le nom d'Isaac. Seigneur de La Forest et baron de La Juvenie, cet Isaac servit comme capitaine dans le régiment de dragons du Breuil. Tout nous porte à croire qu'il abjura.

LA BORDE (Jean de), sieur de Serain, dans l'Auxerrois, avait suivi à Orléans le prince do *Condé* qui l'envoya à Gien, en 1562, lover uno compagnie de gens de pied et tenir la ville pour le parti huguenot. Quelquo temps après son arrivée, La Borde fut invité par les Protestants de Cosne à leur prêter secours dans une tentative qu'ils voulaient faire pour se rendre maîtres de la ville ; mais son avarice fit échouer l'entreprise, au rapport de Bèze, qui ajouto que Condé le rappela à Orléans. Son successeur, le capitaine *Noisy*, valait encore moins que lui ; c'était un homme sans conscience qui cachait ses vices sous des dehors hypocrites et qui finit, après la prise de Bourges, par retourner à l'Eglise romaine. Sur les plaintes des habitants de Gien, Condé le remplaça par La Borde, qui, bientôt après, céda une seconde fois la place au capitaine *La Porte*, du Vendômois. Celui-ci ne tarda pas à être rappelé à son tour, et, comme Noisy, il se jeta dans le parti des triumvirs après la capitulation de Bourges. Il faut avouer que le prince de Condé avait la main malheureuse dans le choix de ses lieutenants.

Lorsque *La Noue* se fut saisi d'Orléans, en 1567, La Borde prit des mesures pour se rendro maître d'Auxerre. Il manda quelques troupes de la Champagne, qui s'approchèrent secrètement d'un côté de la ville, tandis que de *Loron*, sieur de La Maison-Blanche, s'avançait de l'autre, à la tête de 80 gens d'armes. Tenter avec aussi peu de monde une entreprise d'autant plus difficile que les habitants catholiques étaient sur leurs gardes, l'éveil leur ayant été donné par les mouvements des Protestants de la ville et des environs, eût été d'uno grande imprudence, si La Borde n'avait pas su qu'il serait secondé par les capitaines *Grosménil* et *Munier*, qui faisaient depuis longtemps leur séjour à Auxerre, et qu'il pouvait compter sur la connivence du lieutenant-général *Chalmeaux* et du gouverneur *La Maisonfort*, sieur de Beaujeu. Il se saisit, en effet, d'une des portes, à la tête d'une cinquantaine d'habitants, sans éprouver beaucoup de résistance, et fit entrer les soldats, qui s'étaient approchés des murailles sous les ordres de *Marafin d'Avigneau*, de *Raval*, de *Sarrasin*, d'*Etienne Fernier* et du moino défroqué *Baron*. Il les conduisit rapidement à l'hôtel-de-ville et se trouva maître d'Auxerre presque sans coup férir. Des désordres furent commis dans les églises et dans les presbytères, quelques prêtres fanatiques furent maltraités ; mais les habitants n'eurent à se plaindre d'aucune violence en leurs personnes ; La Borde se contenta de frapper sur eux une contribution de guerre de 3,000 écus. Il voulut ensuite s'emparer de Cravan ; mais après deux assauts, dans l'un desquels périt le capitaine *Munier*, il dut lever le siége et rentrer à Auxerre. Quelque temps après, *Condé*, à qui les Auxerrois s'étaient plaints de ses malversations, le remplaça par *Marafin-de-Guerchy*, gentilhomme des environs de La Charité, qui resta en paisible possession de son gouvernement jusqu'à la paix.

La Borde, qui avait accompagné Condé au siége de Chartres, retourna à Auxerre après la signature du traité de paix; mais, comme il était détesté de ses concitoyens, il se hâta d'en sortir, lorsque la guerre éclata de nouveau, et il alla rejoindre à La Rochelle le prince de Condé qui le nomma gouverneur de Mirebeau. Cette place n'était pas en état de résister à une attaque sérieuse; aussi fut-elle emportée d'assaut par le comte du Lude, et La Borde se jeta avec le reste de la garnison dans le château qui était aussi fort que la ville était faible. *Chouppes* y commandait. Nous avons raconté ailleurs comment l'amour conjugal lui fit oublier les exigences de l'honneur militaire (*Voy.* III, p. 456). Malgré la vive opposition de La Borde, qui avait comme un pressentiment d'une trahison, il signa une capitulation d'ailleurs honorable; mais elle ne fut observée que pour lui. A peine la garnison eut-elle déposé les armes qu'elle fut massacrée, à l'exception de La Borde et de son frère qui furent gardés jusqu'au lendemain et tués de sang-froid à coups de pistolet. Leurs cadavres furent jetés aux chiens. A quelques jours de là, Andelot vengea cet horrible manque de foi par le massacre de la garnison de l'abbaye de Saint-Florent, qu'il prit d'assaut.

D'autres capitaines huguenots ont porté le nom de *La Borde*, tel un capitaine de la Marche qui s'empara, en 1576, de Felletin dont les Protestants restèrent les maîtres jusqu'en 1580; mais aucun d'eux n'est assez important pour mériter un article spécial.

LABOUCHÈRE (Famille de). Le nom patronymique de cette famille était Barrier. On ignore son origine. Le plus ancien titre qu'elle possède, ne remonte qu'à *Jean-Guyon Barrier*, notaire royal, qui épousa, le 12 janvier 1621, *Catherine de La Broue*. De ce mariage naquit François, sieur de Labouchère, praticien à Stramiac en Comminges, qui épousa, le 12 mars 1688, *Marie de Naymet*, fille d'*Isaac de Naymet*, d'une ancienne famille d'Orthez, et de *Marie de Saint-Léger*, issue d'un professeur de l'université d'Orthez, originaire d'Ecosse, marié à l'héritière de *Salinis*, d'Orthez. Il eut de ce mariage Pierre, négociant à Orthez, qui s'unit, le 10 avril 1708, à *Sara de Peyrollet*, fille de *Jacques de Peyrollet*, de La Bastide, réfugié en Hollande après la révocation, et de *Sara de Casson*, d'Olcron. Trois fils et plusieurs filles sont issus de ce mariage, savoir : Jacques, mort jeune à Orthez; Matthieu et Susanne, nés le 1er septembre 1721, dont nous parlerons plus bas; Pierre, né à Orthez en 1726, négociant à Paris, puis à Nantes, qui se retira, en 1796, dans sa ville natale où il mourut, le 12 juin 1808. Une des filles de Pierre de Labouchère fut enlevée à ses parents et enfermée au couvent des Ursulines d'Orthez, où elle prit le voile sous le nom de sœur Scholastique. La Révolution l'ayant chassée de cet asile, son neveu Pierre-César pourvut généreusement à son sort. Lorsque son frère Pierre se fut retiré à Orthez, elle vécut auprès de lui jusqu'à sa mort; puis elle reprit la vie religieuse et devint supérieure de la communauté de Saint-Gérion à Hagetmau, où elle mourut en 1824, à l'âge de 96 ans.

Matthieu fut envoyé très-jeune en Angleterre avec sa sœur jumelle Susanne. Après avoir terminé son éducation auprès du pasteur *Magendie* (1), à Londres, il se rendit à La Haye. Sa sœur qui l'y accompagna, épousa M. *Yver*. Matthieu se maria en premières noces avec une demoiselle de *Courcelles*, et en secondes, avec *Marie-Madeleine Molière*, fille de *A.-M. Molière* et de *Marie-Elizabeth Véron*, deux familles de réfugiés. Il mourut au commencement de 1796. De son premier mariage il ne lui naquit qu'un fils qui mourut jeune; du second provinrent deux filles, toutes deux nommées Henriette, mortes enfants, et quatre fils, Abel, né en 1770 et mort à Amsterdam, en 1804; Pierre-César, chef

(1) *Susanne de Magendie*, d'Orthez, avait été marraine de Susanne de Labouchère.

de la branche établie en Angleterre; Antoine-Marie, souche de la branche française; et Samuel-Pierre, qui continua la descendance en Hollande.

I. Pierre-César Labouchère naquit à La Haye, en 1772. En 1785, il fut envoyé à Nantes auprès de son oncle Pierre, et travailla dans ses bureaux jusqu'en 1790, époque où il entra comme commis de correspondance française dans la maison Hope d'Amsterdam. Quatre ans plus tard, à l'âge de 22 ans, il fut associé à cette importante maison de commerce, en même temps que M. Alexandre Baring, dont il épousa la sœur, *Dorothée*, en 1796. En 1799, M. Labouchère fit un voyage à la Martinique. L'année suivante, il était de retour en Angleterre, où la maison Hope avait transporté le siége de ses affaires après l'invasion de la Hollande par Pichegru. Cette maison ne fut rétablie dans son ancien poste qu'en 1802. Nous ne pouvons entrer dans le détail des grandes opérations financières auxquelles M. Labouchère a pris part. Qu'il nous suffise de dire qu'il portait dans les affaires des sentiments d'honneur et de probité qu'on pourrait appeler chevaleresques, tant ils étaient au-dessus du commun. Nous ne citerons qu'un fait que nous donnerons en exemple. Les maisons Hope et Baring avaient soumissionné un emprunt fait par le gouvernement français. Tout était conclu, lorsque la réflexion vint, après coup, au ministre des finances, qui s'aperçut que l'affaire serait très-onéreuse pour l'Etat. Un ami commun, témoin de sa perplexité, le rassura en lui disant: «Je connais M. Labouchère, c'est l'homme du monde le plus intègre et le plus généreux, et j'ai la conviction qu'en lui exposant votre situation, vous obtiendrez de lui et de son digne beau-frère l'annulation du contrat.» Cet ami l'avait bien jugé. Que d'autres se seraient empressés de jeter les titres sur la place, pour profiter de ce *bon coup !* En 1810, M. Labouchère fut agréé par l'Empereur pour une mission secrète en Angleterre. Il s'agissait de sonder le gouvernement anglais sur les conditions qu'il mettrait au rétablissement de la paix en Europe. Les exigences de Napoléon ne furent pas admises, et la négociation dut en rester là. Mais le duc d'Otrante la reprit, à l'insu de son maître. M. Labouchère, qui ne se doutait de rien, continua son rôle de négociateur. Napoléon ayant découvert cette intrigue, destitua son ministre, et manda à Paris M. Labouchère. M. Thiers rapporte au long les détails de cette affaire, dans le 12e vol. de son Histoire du consulat et de l'empire. « Des amis, dit-il, lui [M. Labouchère] expédièrent un courrier pour l'engager à rebrousser chemin, et ne pas venir se jeter dans la gueule du lion; mais fort de sa conscience et de sa droiture, il poursuivit sa route jusques à Paris, et on reconnut bientôt qu'il s'était conduit avec discrétion, convenance, sincérité; qu'il ne s'était mêlé de ces ouvertures que parce qu'il avait cru obéir aux volontés du gouvernement; que même par une sorte de réserve qui lui était naturelle, il s'était toujours tenu en deçà de ce qu'on lui disait, et qu'il s'était borné le plus souvent à transmettre les notes envoyées par M. Ouvrard [l'intermédiaire de Fouché]. »

En 1821, après une carrière honorablement remplie, M. Labouchère se retira des affaires, en nommant son plus jeune frère, Samuel, son second fils et un de ses neveux Baring associés de la maison Hope. Il se fixa en Angleterre, où il mourut, le 16 janvier 1839, après une courte maladie, dans une de ses terres près de Chelmsford, dans le comté d'Essex. Il laissa deux fils. Le cadet, John, un des chefs de la maison de banque Williams, Deacon et Labouchère, « homme modeste, d'une grande piété, et d'une grande charité, » a épousé une demoiselle *Dupré*, issue d'une famille de réfugiés en Angleterre; l'aîné, Henry, est un des hommes d'Etat les plus éminents dont s'honore aujourd'hui l'Angleterre. Il fit ses études à l'école publique de Winchester, où il se lia d'amitié avec le comte de Derby; il alla ensuite à l'université

d'Oxford qu'il quitta avec les honneurs, *with the honors*. Il entra jeune dans la chambre des Communes, comme représentant du bourg de Taunton. En 1833, il fut nommé un des lords de l'Amirauté; en 1837, membre du Conseil privé, directeur de la Monnaie, vice-président du Board of Trade; en 1839, sous-secrétaire d'Etat des Colonies; en 1840, ministre du commerce; en 1847, premier secrétaire d'Irlande, puis de nouveau ministre du commerce. En 1855, il a fait partie du jury international des Beaux-Arts de l'Exposition universelle, et il vient d'être appelé au ministère des colonies. Marié une première fois à une de ses cousines germaines, *Fanny Baring*, qui lui donna trois filles, il épousa, en secondes noces, Lady *Mary Howard*, sœur du vice-roi d'Irlande, le comte de Carlisle.

II. Antoine-Marie, troisième fils de Matthieu Labouchère, naquit à La Haye, le 14 avril 1775. Il fut élevé avec ses frères à Offenbach, près de Francfort-sur-le Main. Après avoir fait son éducation commerciale à Copenhague, à Pétersbourg et à Londres, il alla fonder à Nantes une maison de commerce. Il ne démentit pas les traditions de la famille. Sa maison devint une des plus honorables de cette importante place. On loue la noblesse de son caractère et l'affabilité de ses manières. Il ne s'absorbait pas tout entier dans les affaires. Il aimait avec passion l'histoire naturelle et avait un penchant pour les beaux-arts auquel il s'abandonnait volontiers. Il peignait et gravait à l'eau forte avec la perfection d'un artiste. Depuis 1814, il remplit les fonctions de consul des Pays-Bas jusqu'à sa mort, arrivée à Nantes, le 4 sept. 1829. De son mariage, en 1804, avec *Cathinka Meincke Knudtson*, fille du principal armateur de Drontheim, naquirent cinq enfants : 1° Jean-Charles, né le 25 avril 1805, qui succéda à son père comme chef de la maison qu'il avait fondée, et qui, en 1833, alla s'établir au Hâvre, comme associé dirigeant de la maison Hottinger du Havre. Il épousa, en 1835, *Caroline Feray*; — 2° Henriette-Emilie, née le 12 juillet 1806, mariée, en 1829, à Albert Insinger, et morte aux Eaux-Bonnes, le 14 sept. 1831 ; — 3° Pierre-Antoine, né le 26 nov. 1807, qui suit; — 4° Louise-Hortense, née en 1810, mariée en févr. 1832, à M. *Auguste Dassier*, banquier à Paris, président de la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Paris ; — 5° Mathilde-Adélaide-Cathinka, née le 7 mai 1815, mariée, en nov. 1836, à M. Ch. Royd Smith.

M. Pierre-Antoine Labouchère fit ses études en Allemagne et en Angleterre. Placé d'abord dans une maison de commerce à Anvers, il fit, en 1827, un voyage aux Etats-Unis, comme secrétaire de M. Bates, chef de la maison Baring, et en 1832, il alla en Chine comme subrécargue d'un navire du port de Nantes appartenant à son frère. « Mais hélas ! plus il allait, plus il voyait, et moins il se sentait d'aptitude au négoce. » La peinture avait toujours été sa passion dominante, et le séjour qu'il avait fait à Anvers au milieu de tant de chefs-d'œuvre de l'école flamande, n'avait servi qu'à la développer. Aussi, en 1836, renonça-t-il à la carrière commerciale, et après un voyage d'un an en Italie, il revint à Paris continuer ses études sous la direction de son ami et maître M. Paul Delaroche. « Profondément pénétré de la foi de ses pères, » M. Labouchère retrace de préférence des scènes de l'histoire de la Réformation. On a de lui plusieurs grandes toiles : *Luther, Mélanchthon, Pomeranus et Cruziger traduisant la Bible*, tableau qui appartenait au roi des Pays-Bas, Guillaume II, et qui a valu à l'auteur l'ordre du Lion Néerlandais ; *Calvin présidant un colloque à Genève* ; *Luther à la diète de Worms*, etc. On lui doit, en outre, une série de sujets tirés de la vie de Luther, qui ont été gravés, et pour lesquels M. *Merle d'Aubigné* a écrit les textes. Le 23 mai 1839, M. Labouchère épousa *Natalie Mallet*.

III. Samuel-Pierre, quatrième fils de Matthieu Labouchère, naquit à La Haye,

en 1778. Il fut pendant longtemps à la tête de la maison Labouchère de Rotterdam, et devint, en 1821, associé de la maison Hope d'Amsterdam, dont il est actuellement le chef. De son mariage, en 1806, avec *Sara-Maria-Théodora Jotting*(1), qu'il perdit en 1855, naquirent quatre fils et trois filles : 1° Henri-Matthieu, né en 1807, associé de la maison Hope, qui épousa, en 1840, *Keyet van Lennep*, fille du savant professeur de ce nom ; — 2° Pierre-César, né en 1808, qui épousa, en 1832, *Eugénie de Lepel ;* — 3° François-Antoine, né en 1809, et mort en 1849, qui avait épousé, en 1838, *Nancy Hüdig ;* — 4° Emilie, née en 1811, mariée, en 1837, à Charles Martin, de Genève ; — 5° Charles-Bernard, né en 1812, qui épousa, en 1854, *Henriette Woombergh ;* — 6° Henriette, née en 1815, mariée à M. Jean Van Eeghen, d'Amsterdam ; — 7° Adèle, mariée, en 1856, à M. Théodore Van Heys.

LA BOULAYE, *Voy.* ESCHALLARD.

LA BRÉOLE, capitaine huguenot, gouverneur, en 1586, de sa ville natale, dont il portait le nom. Après avoir donné à Seyne un exemple de son insigne perfidie (*Voy.* II, p. 482), d'Epernon alla mettre le siége devant La Bréole. Secondé par *Masse*, le gouverneur lui opposa une vigoureuse résistance qui coûta au chef catholique ses meilleurs soldats, en sorte que, désespérant de prendre la place de vive force, il fit proposer à La Bréole une capitulation honorable. Mais le capitaine huguenot venait d'apprendre par un terrible exemple quel cas il fallait faire de la parole du mignon de Henri III, et la prudence lui était d'autant plus nécessaire, qu'il avait été condamné à mort par un arrêt fulminant du parlement d'Aix. Il continua donc à se défendre avec une bravoure étonnante, jusqu'à ce qu'il eût épuisé ses vivres et ses munitions, et quoique réduit à la dernière extrémité, il ne consentit à abandonner son château qu'après avoir pris toutes les précautions possibles pour se mettre à l'abri de la mauvaise foi de son ennemi.

(1) Un des ancêtres de la famille *Jotting* était chapelain de Henri IV lors de la bataille d'Ivry. Il reçut l'autorisation de porter dans ses armes les trois fleurs de lys.

LA BROSSE (N.), capitaine huguenot, qui se fit remarquer, dans la troisième guerre civile, par son courage et son expérience militaire. En 1569, il était lieutenant du gouverneur de Montaigu. Ce dernier, nommé ***Du Plessis-La Gaine***, avait dû ce poste à ses liens de parenté plus qu'à son mérite, et il n'avait songé qu'à s'y enrichir par des rapines. Plutôt que de mettre la ville et le château en bon état de défense, comme il en avait reçu l'ordre, il avait détourné l'argent à son profit, et au lieu de 200 hommes de garnison, il n'en entretenait qu'une vingtaine. L'avarice cependant, qui l'avait poussé à trahir ses devoirs, n'avait point étouffé dans ce gentilhomme tout sentiment d'honneur, s'il est vrai qu'il mourut de honte et de chagrin, lorsque les Catholiques assiégèrent Montaigu, en 1569. La Brosse resta donc chargé de défendre cette ville, qui n'était pas défendable. En y comprenant quelques réfugiés de Niort, c'est à peine s'il avait sous ses ordres une cinquantaine de soldats. Tout ce qu'il était possible de faire, il le fit ; c'est-à-dire qu'après une vaillante résistance de quelques jours, il signa une capitulation qui fut mal observée.

Sa conduite méritait une récompense. Il fut nommé gouverneur de Niort, qui fut assiégée à son tour, le 12 juin, selon les Mémoires de Charles IX, le 20, selon d'autres écrivains. Nous avons raconté ailleurs (*Voy.* III, p. 484) comment *Puyviant*, à la nouvelle de ce siége, se jeta dans la place. La Brosse lui céda sans murmure le commandement, qu'il ne reprit qu'après la blessure du valeureux capitaine poitevin. Secondé par les habitants et la garnison qui rivalisèrent de zèle et de bravoure, il repoussa plusieurs assauts ;

toutefois cette héroïque défense devait nécessairement avoir un terme, et La Brosse se voyait à la veille d'être forcé de capituler, lorsque l'approche de *Téligny*, à la tête d'un secours considérable, décida le comte de Lude à lever le siége (le 22 juin, d'après les Mémoires de Condé, ou le 2 juillet, selon d'autres), après avoir livré un dernier assaut aussi infructueux que tous les autres.

Après l'assassinat de *Mouy*, La Brosse abandonna Niort et se retira à La Rochelle avec un corps de 300 arquebusiers. Dès lors il disparaît de la scène, car il est difficile d'admettre qu'il soit identique avec le capitaine du même nom qui servit, en 1570, sous *Briquemault*.

LA BROUE (Frédéric-Guillaume de), pasteur de l'église de Breda, fut nommé, le 24 déc. 1752, chapelain de l'ambassade hollandaise auprès de la cour de France. Il en remplit les fonctions jusqu'au mois de sept. 1774, qu'il fut déclaré émérite, « salvis honoribus et emolumentis » Il mourut, le 22 avr. 1782, à l'âge de 75 ans environ (*Etat civil de Paris*, Port aux plâtres, Reg. 89). La Broue a publié, sous ce titre : *L'esprit de J.-Ch. sur la tolérance*, 1760, in-8°; 1780, in-8°, un traité à la fois religieux et historique où il réfute la Dissertation sur la tolérance du fanatique abbé Caveirac. — Dans une liste des Réfugiés du Languedoc (*Arch. gén.* Tr. 322), nous trouvons les noms de *Marc* et *Théophile de La Broue*. Au commencement du xviie siècle, en 1621, le capitaine *La Broue*, un des chefs du soulèvement de Sainte-Foy, fut tué, le 10 déc., d'un coup de canon au siége de Monhurt qu'il défendait « merveilleusement, » lit-on dans les Mémoires de Castelnaut. Sa mort entraîna la chute de la forteresse. Dès le lendemain, *Mirambeau*, gouverneur nominal de la ville, et le vicomte de *Castets* demandèrent à capituler. Louis XIII ne voulut les recevoir qu'à merci. La garnison sortit la vie sauve; mais la ville fut livrée au pillage et brûlée jusqu'aux fondements. Telle était la clémence de Louis-le-Juste. En remontant plus haut encore, nous trouvons parmi les députés à l'Assemblée politique de La Rochelle, en 1588, un de *La Broue*, qui y avait été envoyé par les églises de la Guienne (*Voy.* V, p. 462).

LA BRUNE (François), de Lunel, fit ses études en théologie à l'académie de Genève où il fut immatriculé en 1640. Il avait, sans aucun doute, desservi déjà d'autres églises, lorsqu'il fut choisi, en 1654, par le synode du Bas-Languedoc, tenu, cette année, à Montpellier, pour le guide spirituel de l'église de Florensac qui, après une trop longue interruption du culte divin, venait d'être réorganisée par les soins du viguier *Truc*, malgré les chicanes du parlement de Toulouse. Le ministre se mit en devoir d'obéir; mais lorsqu'il se présenta à la porte de Florensac, on lui en refusa l'entrée sous prétexte que la peste sévissait à Montpellier, d'où il venait. Il lui fallut retourner sur ses pas et se munir d'une patente de santé. Il fut alors admis dans la ville; seulement, au bout de six semaines, on lui signifia un arrêt du Conseil qui lui défendait d'y prêcher et d'y résider. Que faire ? Il partit; mais sa retraite, peut-être un peu trop prompte, mécontenta le consistoire de Montpellier qui lui adressa les plus vifs reproches. La Brune se décida donc à retourner à son poste, au risque de tout ce qui pourrait lui en arriver. Son retour excita une émeute; il faillit être mis en pièces, et ne dut son salut qu'au duc d'Uzès qui le prit dans son carrosse et le conduisit hors de la ville.

Que devint notre pasteur après cette aventure ? Dans les actes des synodes provinciaux du Bas-Languedoc, malheureusement en trop petit nombre, que nous avons retrouvés jusqu'ici, nous avons rencontré trois fois le nom de La Brune porté par les pasteurs de Cournon, en 1658, de Bernis, en 1671, de Mus, en 1678. Ces trois églises auraient-elles été desservies successive-

ment par François de La Brune? Selon Court (*MSS. de Court*, N° 42), ce ministre se retira à Amsterdam après la révocation, et fut suspendu, en 1691, à cause de ses opinions hétérodoxes sur les sorciers. Mais Court pourrait bien s'être trompé, car il attribue à François La Brune des ouvrages qui passent généralement pour être sortis de la plume de *Jean de La Brune*.

Jean de La Brune, écrivain distingué, n'est guère connu que par ses ouvrages. Selon Haller, dans ses Ecrivains de la Suisse, il était de Privas, et, après la révocation, il fut appelé comme pasteur à Bâle. Selon Barbier, dans son Examen des dictionnaires, il se réfugia en Hollande et fut ministre de la garnison de Tournay, puis de Schoonhoven. Enfin Adelung attribue à un La Brune, pasteur de Dornick, qu'il distingue du ministre de Schoonhoven les *Mélanges historiques* que Barbier inscrit dans la liste des ouvrages de Jean de La Brune. Nous avons déjà dit que Court, de son côté, ne connaît que François de La Brune à qui il donne non seulement les *Mémoires pour servir à l'hist. de Louis de Bourbon*, mais encore les *Révolutions d'Angleterre*, dont ne parlent ni Adelung ni Barbier. Laissant à de plus habiles le soin de débrouiller ce chaos, nous nous contenterons de donner, d'après Barbier, le catalogue des ouvrages de Jean de La Brune.

I. *Voyage en Suisse, relation historique contenue en XII lettres écrites par les sieurs Reboulet et La Brune à un de leurs amis de France*, Marburg, 1685, in-12; 2e édit. augm., La Haye, 1686, 2 tom. en 1 vol. in-12. —Lettres moins politiques et religieuses que pittoresques et anecdotiques. Dédicace à *Gaultier de Saint-Blancard*, signée La Brune et datée de Heidelberg.

II. *La vie de Charles V, duc de Lorraine et de Bar, généralissime des troupes impériales*, Amst., 1691, in-12. — Ouvrage estimé.

III. *Mémoires pour servir à l'hist. de Louis de Bourbon, prince de Condé*, Col. [Amst.], 1693, 2 vol. in-12.

IV. *Traité de la justification, par J. Calvin, trad. du livre de son Inst. chrétienne*, Amst., 1693, in-8°; 2e édit., Amst., 1705, in-12.

V. *Mélanges historiques recueillis et commentés* par *M***, Amst., 1718, in-12.

VI. *Histoire du V. et du N. T. en vers, avec des remarques*, Amst., 1731, in-8°. — Cet ouvrage avait été publié d'abord dans les *Hist. du V. et du N. T.* par *Basnage* (Amst., 1704, in-fol.).

VII. *Entretiens historiques et critiques de Philarque et de Polidore sur diverses matières de littérature sacrée*, Amst., 1733, 2 vol. in-8°. — Recueil curieux de ce qui a été écrit sur des questions plus ou moins importantes ayant rapport à la Bible ou à l'histoire ecclésiastique.

Jacques Bernard attribue encore à J. de La Brune la *Morale de Confucius*, Amst., 1688, in-8°; réimp. souvent; mais d'autres, comme Barbier, croient que ce livre est plutôt du président Cousin. Il paraît que notre pasteur a été aussi un des rédacteurs du *Mercure historique et politique* (Parme et La Haye, 1687-1779, in-12).

LA BRUNETIÈRE (Mathurin de), sieur Du Plessis-Gesté, capitaine huguenot illustré par la belle défense de La Garnache, paraît pour la première fois sur le théâtre des guerres de religion à la fatale retraite d'Angers. Arrivé à Beaufort, *Condé* le chargea de réunir les bateaux nécessaires pour traverser la Loire ; mais les Catholiques avaient déjà eu le temps de se saisir de toutes les barques, et il fallut recourir à d'autres moyens de salut. La Brunetière parvint à gagner La Rochelle, et fut nommé gouverneur de l'île de Rhé, en 1586. Deux ans plus tard, il fut chargé de défendre La Garnache contre Nevers. A l'approche du chef catholique dont l'armée était nombreuse et aguerrie, il fit demander, par *La Sablonnière* et *Jousserand*, du renfort au roi de

Navarre qui lui envoya le jeune baron de *Vignolles* avec un corps de Gascons commandé par *Le Pin* et *Soulas*. D'*Aubigné* et *La Robinière* reçurent ordre, en même temps, de conduire à son secours une escadre, que le vent contraire retint dans l'île de Rhé. Instruit de ce contre-temps, Henri fit partir *Daniel de Logan*, sieur de Ruffigny (1), à la tête de quelque cavalerie. De son côté, Du Plessis-Gesté, secondé avec ardeur par ses lieutenants *Beauregard*, *La Ferrière* et *La Forestière* (aliàs *La Forestrie*), faisait travailler aussi activement que possible aux fortifications. L'escadre arriva enfin, puis le sieur de *Saint-Georges* avec sa compagnie d'arquebusiers à cheval.

Après s'être rendu maître de Montaigu en moins de temps que Du Plessis-Gesté ne comptait, Nevers parut tout-à-coup sous les murs de La Garnache et attaqua brusquement le faubourg Saint-Léonard, dont il s'empara malgré les efforts de *Ruffigny*, qui fut tué, et des capitaines *La Vignole* et *Des Marets*, fils de *La Sablonnière*. Le baron de *Vignolles* et *La Forestière* essayèrent vainement de l'en déloger. Le premier perdit dans cette affaire son enseigne, le sieur de *La Mothe*, qui fut blessé mortellement. *Saint-Georges*, plus heureux, réussit à se maintenir dans quelques maisons en ruines qui couvraient la porte de la ville ; il repoussa toutes les attaques de l'ennemi sans autre perte que celle d'un soldat tué et du sieur de *La Coulée*, mis hors de combat par une blessure. Jusqu'au 30 déc., pas un jour ne se passa, pour ainsi dire, sans quelque escarmouche, et toujours l'avantage resta aux assiégés. Ce jour-là, les Catholiques reçurent enfin leur artillerie, et malgré les difficultés que leur opposait un hiver des plus rigoureux, ils parvinrent à mettre en batterie quelques canons qui eurent bientôt ouvert une brèche praticable ; mais l'assaut, livré le 5 janvier, fut vaillamment repoussé par les Huguenots qui y perdirent les capitaines *Des Marets* et *La Perrine*. Deux autres, *La Forest* et *Cosmes* furent gravement blessés. Le feu continua le lendemain et tua un brave soldat gascon, nommé *Du Bourg*, qui était regardé comme un modèle de piété et de vertu. Réduite à 180 hommes en état de porter les armes, la garnison voyait approcher le moment où il faudrait se rendre, lorsque Nevers, rappelé à la Cour par la mort des Guise, lui fit offrir la capitulation la plus honorable. Comme il n'avait à attendre aucun secours du roi de Navarre, qui était tombé dangereusement malade, Du Plessis-Gesté s'empressa de l'accepter, le 14 janv. 1589. Il est vraisemblable qu'il ne jouit pas longtemps de la gloire qu'il venait d'acquérir; sa mort peut seule expliquer le silence qne l'histoire garde sur son compte depuis le siége de La Garnache.

(1) La famille Logan était originaire d'Ecosse, mais établie en France et protestante. En 1566, *André de Logan* avait épousé, dans l'église réformée de Loudun, *Catherine Alard*, veuve de Jean Malvin (*Arch. gén.* Tr. 232).

LABRY (Pierre), du Vigan, réfugié à Magdebourg, introduisit dans cette ville, comme *Guillaume Vignerol*, d'Uzès, le fit à Berlin, une industrie toute nouvelle en Prusse, celle des bas au métier, qui prit bientôt un très-grand développement. Chaque année, il se fabriquait à Magdebourg, 18,000 douzaines de paires de bas, dont la majeure partie s'exportait. Pierre Labry avait dû, en s'échappant, se séparer de sa femme, *Jeanne Serre*, de Montauban, et de sa fille. Elles réussirent aussi à franchir la frontière, déguisées en valets, et le rejoignirent à Magdebourg.

LA CAVE (Pierre de), né le 24 déc. 1605, quitta la France à l'âge de 17 ans, et passa en Allemagne, où il prit du service. Il était fils de *Pierre* de La Cave, sieur de La Cave-Haute dans le comté de Courtenay, et de *Madelon de Vaulfin*. Dès 1632, il avait obtenu le grade de lieutenant dans la compagnie des gardes de Burgsdorf. En 1637, l'électeur George-Guillaume le nomma son écuyer. En 1640, Fré-

déric-Guillaume lui donna la charge d'écuyer en chef, et en 1642, il le chargea de former à Königsberg une compagnie des gardes dont il fut le capitaine. En 1650, sa faveur ne se démentant pas, il fut nommé commandant de Pillau et capitaine des gardes à pied. En 1669 enfin, il reçut le brevet de major. Il mourut à Pillau, le 8 mai 1679, ne laissant de son mariage avec *Alpera-Arnolda de Münster*, qu'une fille nommée Eléonore-Elisabeth, qui épousa le chancelier Fr. de Kreytzen.

Josué de La Cave, son frère peut-être, a parcouru une carrière plus modeste. Ministre de l'église de Calenberg, il a publié, sous ce titre : *Minister Jesu-Christi, hoc est descriptio veri fidique pastoris et præconis verbi Dei*, Amst., 1642, in-4°, un livre qui prouve au moins qu'il était pénétré des devoirs de sa profession.

LA CHASSAIGNE (N. de), gouverneur des bains d'Arles-sur-Tech. Après avoir raconté avec emphase « les très-grands fruits faits dans le Roussillon » par les Jésuites et les Capucins, secondés, bien entendu, par les commandants militaires et l'intendant de la province, le Mercure galant de déc. 1682 ajoute que cependant ce qui contribue le plus aux conversions, c'est l'exemple donné par le gouverneur des bains d'Arles, qui avait abjuré entre les mains des Capucins avec sa femme et dix ou douze enfants, l'un desquels était capitaine dans le régiment de la reine. « Ce gouverneur, continue-t-il, est originaire du Poitou, de la maison de La Chassaigne, sieur de Boireclou et de La Braudière. Il a servy 40 ou 50 ans dans les armées de S. M., tant sur mer que sur terre, en Candie, en Flandre, en Allemagne, en Catalogne, et a eu plusieurs commandemens aux siéges des villes. » Nous n'avons rien à ajouter à ces renseignemens. Peut-être ce La Chassaigne était-il *François de Girardin*, sieur de La Chassaigne, qui est cité, en 1664, parmi les principaux membres de l'église de Villefagnan. Dans ce cas, son exemple, si puissant, au dire du Mercure, sur les Protestants du Roussillon, n'aurait pas exercé une grande influence sur sa propre famille; car, en 1718, nous trouvons dénoncées comme huguenottes, *Jeanne* et *Anne de Girardin*, fille de *Philippe Girardin*, sieur de La Rousselière, et d'*Elisabeth Caillot*, ainsi que *Catherine Girardin*, fille d'*Alexandre*, sieur de La Chassaigne, et de *Marie Michau* (Arch. gén. Tt. 288).

LA CHÉROIS (Samuel de), cadet d'une famille noble du Gâtinais, embrassa, jeune encore, la carrière militaire et s'éleva, en 1641, au grade de capitaine. Il se maria dans le Languedoc et laissa cinq enfants. Les deux fils cadets, nommés Nicolas et Bourjonval, servirent sous le drapeau français jusqu'à la révocation. Ils passèrent ensuite en Hollande où ils furent rejoints par leur frère aîné Daniel, et plus tard, par leurs deux sœurs Judith et Louise, qui réussirent à sortir de France sous un déguisement.

Guillaume d'Orange accueillit avec bienveillance les deux frères; il nomma Nicolas capitaine, et Bourjonval lieutenant dans le régiment de Cambon. L'un et l'autre se signalèrent à la bataille de la Boyne ; mais, quelque temps après, le second fut malheureusement tué auprès de Dungannon. Nicolas suivit le roi d'Angleterre dans toutes ses guerres, et après la mort de ce prince, il continua à servir avec distinction sous Marlborough. Il venait d'être élevé au grade de lieutenant-colonel, lorsque l'erreur d'un pharmacien lui coûta la vie, en 1706. Il avait épousé en Hollande *Marie Crommelin*, qui lui donna deux enfants, Samuel et Madelaine, et qui, restée veuve, alla s'établir avec eux en Irlande auprès de ses frères (1).

Il nous reste à parler de l'aîné des trois frères.

(1) L'Ulster Journal, où nous puisons ces renseignements, nous en fournit de très-complets sur une branche irlandaise de la famille Crommelin, que nous ne connaissions pas. Nous y reviendrons dans notre Supplément.

En 1693, Daniel de La Chérois fut nommé par le roi Guillaume gouverneur de Pondichery. Lorsque cette ville fut rendue à la France par le traité de Ryswick, il continua à y résider et y acquit une fortune considérable. Sa fille unique, Marie-Angélique-Madelaine, épousa un gentilhomme anglais du nom de Gruebar, après la mort duquel elle se remaria avec Thomas Montgommery, comte de Mount-Alexander. N'ayant point d'enfants, elle engagea ses deux tantes à venir habiter auprès d'elle. Louise mourut peu de temps après son arrivée; mais Judith vécut jusqu'à l'âge de 113 ans, en pleine jouissance de toutes ses facultés.

LA CHAPELLE, nom d'une puissante famille de la Bretagne, qui embrassa le protestantisme vers le milieu du XVIe siècle.

René de La Chapelle, seigneur de La Roche-Giffard, fils de Mathurin de La Chapelle et de Catherine Thierry, professait ouvertement la religion réformée dès 1563, comme nous l'apprend Crevain. Pour le ramener dans le giron de l'Eglise romaine, Montpensier eut recours, en 1573, à un moyen qui, quelque cent ans plus tard, devait être appliqué sur une très-large échelle et avec beaucoup plus de succès. Il remplit son château de garnisaires; mais la constance de La Roche-Giffard n'en fut point ébranlée, et sa femme, *Renée Thierry*, ne montra pas moins de fermeté que lui. Il mourut le 16 déc. 1577, laissant quatre enfants, dont trois, Samuel, Benjamin et Lydie, moururent sans postérité, selon la généalogie msc. qui nous sert de guide (*Fonds Saint-Magloire*, N° 163). L'aîné, Louis, seigneur de La Roche-Giffard, Sion et Fougerais, servit avec dévouement la cause de Henri IV en Bretagne et fut tué, en 1595, au siége de Fougerais. Il avait épousé, en 1581, *Marguerite Tillon*, héritière des seigneuries de Varanes-Tillon et de La Tour-Moreau, dont il eut trois enfants: 1° Samuel, qui suit; — 2° Renée, femme, en 1600, de *Charles d'Avaugour*; — 3° Esther, qui épousa, en 1607, *Paul de Chamballan*, et lui donna une fille, Marguerite, mariée à son cousin Henri.

A l'exemple de *La Noue*, *Béthune*, *Arnaud*, et d'un grand nombre d'autres gentilshommes protestants, Samuel de La Roche-Giffart alla, en 1611, au secours de Genève, menacé par le duc de Savoie. A la suite d'une querelle qu'il eut, le 14 avril, chez Mme de *Vérace*, avec *Henri de Mayerne*, il le tua en duel; mais le petit et le grand Conseil de la république, sur les instances de toute la noblesse française qui, malgré les édits, était toujours possédée de la fureur des combats singuliers, lui accordèrent sa grâce et obtinrent même de la reine-régente qu'il ne serait pas recherché en France pour ce fait (*Arch. de Genève*, N° 2452). L'indulgence dont on usa à son égard, en cette circonstance, ne lui apprit point à dompter ses passions. En 1615, il enleva *Françoise de Marec*, héritière de *René de Montbarot*, gouverneur de Rennes, et il en avait déjà eu six enfants, lorsqu'il fut tué à la chasse en 1625. Sa veuve se remaria, au mois d'oct. de l'année suivante, avec *Henri de Chivré*, sieur de La Barre (*Reg. de Charenton*, an. 1626).

La généalogie msc. du Fonds St-Magloire nous donne les noms des six enfants de Samuel de La Roche-Giffart; ils s'appelaient, Henri, Louis, Samuel, Renée, Marguerite et Louise. L'aîné, Henri, marquis de La Roche-Giffart, fut élevé, ainsi que ses frères et sœurs, sous la tutelle de son aïeule Marguerite Tillon. C'est en sa faveur que la terre de Fougerais fut érigée en marquisat, en 1644. Mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, il fut tué au combat de la porte Saint-Antoine, pendant les troubles de la Fronde. Sa veuve, *Marguerite de Chamballan*, eut à défendre, en 1660, non-seulement sa fortune et celle de ses enfants, mais sa vie même contre un de ses beaux-frères qui osa l'accuser faussement d'avoir mis le feu à la vieille chapelle en ruines du châ-

teau de La Roche-Giffart qu'un incendie avait dévorée. La difficulté était de prouver sa culpabilité. Le misérable essaya de corrompre *Caillon*, alors détenu sous une accusation de sacrilége (*Voy*. III, p. 94). On lui promit la vie, s'il consentait à déposer contre sa maîtresse; mais rien ne put ébranler cet honnête homme, ni prières, ni menaces; la question même ne lui arracha que des protestations de son innocence et de celle de la marquise. Malgré la passion de l'accusateur et des juges, il fallut donc abandonner le procès, vers 1662. L'écrivain qui raconte cette infernale machination, ajoute que ce beau-frère, cadet de la famille, avait abjuré la religion réformée et était entré dans la congrégation des Pères de l'Oratoire. Il s'agit donc de Louis de La Chapelle; car si Samuel abjura à son tour, ce fut seulement en 1686 et pour sauver sa vie. D'un caractère non moins violent que son père, il avait, en effet, accueilli à coups de fusil des huissiers chargés par ses créanciers de saisir la terre de Chambaran et il en avait tué un, meurtre qui l'avait fait condamner à mort. Sa conversion lui valut des lettres de grâce entérinées au mois de janvier 1687 (*Arch. gén*. E. 3373).

Du mariage de Henri de La Roche-Giffart avec Marguerite de Chamballan étaient nés deux enfants, Henri et Henriette de La Chapelle. Henri, marquis de La Roche-Giffart, épousa, en 1656, *Marguerite de Machecoul*, fille aînée de *Gabriel de Machecoul*, marquis de Vieillevigne, et de *Renée d'Avaugour*. Foucauld nous apprend, dans ses Mémoires, qu'il obtint la permission de passer en Angleterre, où il jouissait d'une pension sur les biens qu'il avait donnés à sa fille unique, Anne, en la mariant à Claude-Philibert Damas, marquis de Thianges. Sa sœur Henriette, dame de Montbarot, s'allia, en 1680, avec *René Du Bois*, comte de Saint-Gilles, et lui donna deux enfants, Gédéon-Henri et Marguerite-Henriette, qui furent enlevés à leur tante Marguerite, en 1692, parce qu'on la soupçonnait d'avoir l'intention de les conduire à l'étranger, et enfermés dans des couvents (*Arch*. E. 3378). Marguerite de La Roche-Giffard elle-même, la seule des trois filles de Françoise de Marec qui soit connue autrement que de nom, avait déjà été chicanée, en 1684, sur le droit d'exercice qu'elle possédait à Sion comme dame du lieu (*Ibid*. Tt. 284), et en 1686, elle avait été envoyée, par lettre de cachet, dans un couvent de Rennes, sous l'accusation, d'avoir favorisé, avec *Claude Du Bois*, l'évasion de *Madelaine Granjon*, de *Louise Noblet*, d'*Elisabeth* et de *Françoise Guitton*, qui s'étaient réfugiées dans l'île de Jersey (*Ibid*. E. 3372).

Il ne faut pas confondre cette famille bretonne avec une autre du même nom qui habitait la Guienne, et qui avait également embrassé de bonne heure la Réforme. Dès 1562, on trouve un *La Chapelle* ou *La Capelle* cité parmi les chefs protestants de l'Agénois. Gouverneur de Fiac, en 1569, il défendit cette ville contre Damville et la rendit par capitulation, le 15 août, ce qui n'empêcha pas le chef catholique de faire pendre le capitaine *Couderc*, de laisser massacrer une partie de la garnison, et de réduire la ville en cendres.

LA CHAPELLE (Armand de). *Voy*. BOISBELEAU.

LA CHAUMETTE (Théodore de), pasteur de l'église de Maringues, au moins depuis 1658, y remplissait encore ses fonctions à l'époque de la révocation. Cette église était peu considérable; son consistoire ne se composait que de quatre membres, non compris le pasteur, savoir de l'avocat *Antoine Chabrol*, du médecin *Jacques Chabrol*, de *Louis Lossel* et de *Jacques Hamart* (*Arch. gén*. Tt. 247); cependant le clergé n'en témoigna pas moins une joie très-vive, lorsqu'on ferma le temple. Lors de la publication de l'édit de révocation, lit-on dans l'Hist. des guerres religieuses en Auvergne, « monseigneur l'évesque et monseigneur l'intendant y estant, le jour de Saint-Si-

mon, on jetta par les fenestres du temple les livres, pupitres et affiches qui se trouvèrent dans ledit temple, et fust l'accoudoir du P. Lachomette, ministre audit Maringues de malheureuse mémoire, bruslé au-dessous la grande halle avecjoye et applaudissement de tous nos bons et chers frères chrestiens, apostoliques romains. » La Chaumette se retira vraisemblablement à Londres où nous savons, par M. Burn, que *Louis* de La Chaumette (son petit-fils peut-être), desservit deux ou trois chapelles avant d'être appelé, en 1761, à exercer le ministère dans l'église wallonne. Plus tard encore, nous trouvons, au nombre des directeurs de l'hôpital français, trois La Chaumette : *Louis-André*, en 1788, *François-David*, en 1791, et *Henri-Antoine*, en 1798, d'où il est permis de conclure que cette famille existe encore en Angleterre.

LA CHAUSSADE (Jacques de), baron, puis marquis de Calonges, célèbre dans l'histoire de nos troubles religieux par sa belle défense de Montpellier, était fils de *Bernard* de La Chaussade et descendait de ce *Calonges* qui, cité parmi les chefs protestants de l'Agénois dès 1562, fut tué, en 1574, servant sous *Paulin*. Gouverneur du château du Mas, en 1615, le baron de Calonges essaya de surprendre la ville; mais sa tentative, qui lui coûta quelques hommes, entre autres le sieur de *Rossillon*, n'eut d'autre résultat que d'attirer sur les habitants protestants des persécutions plus cruelles. En 1621, *Rohan* lui confia le gouvernement de Sommières, après la destitution d'*Antoine de Saurin*. Quelque temps après, ayant arrêté avec *Lesdiguières* les articles d'un traité de paix, le duc, tant en son nom qu'en celui des églises de son gouvernement, députa en Cour, avec charge de mettre la dernière main aux négociations, Calonges, *Des Isles*, *Du Puy*, *Du Cros* et *La Borie*; mais Louis XIII apporta de telles modifications à la plupart des articles convenus, que l'accommodement devint impossible. Mécontent de la reprise des hostilités, *Bertichères* entama des pourparlers avec les généraux catholiques. Averti à temps, Rohan accourut en toute hâte, et énergiquement soutenu par le parti des *Catherinots* ou exaltés, à la tête duquel était le premier consul *Pierre Aimeric*, conseiller au présidial, il chassa Bertichères de Montpellier et mit à sa place Calonges dont il connaissait le mérite, le zèle ardent et désintéressé et l'expérience militaire. Calonges justifia ce choix.

La garnison de Montpellier ne se composait que des quatre régiments de *Plantiers*, *Saint-Cosme*, *Maistre* et *Ler*, c'est-à-dire de 1000 à 1100 hommes; mais l'enthousiasme des habitants suppléa à sa faiblesse. Tous, sans distinction d'âge, déployèrent pendant le siége un courage admirable, habilement commandés par les capitaines *Carlencas*, *Mazeran* et *Saussan*. Les femmes elles-mêmes s'armèrent au nombre de 120, et combattirent en troupe réglée, jalouses de suivre les traces des héroïques Montalbanaises.

La ville fut investie le 31 août 1622. Une vigoureuse sortie conduite par d'*Argencourt*, le 3 sept., dans le but de reprendre le mamelon Saint-Denis, où fut depuis établie la citadelle, coûta la vie à plusieurs des principaux officiers de l'armée royale. Le duc de Montmorency, gouverneur de la province, aurait lui-même infailliblement péri sans la générosité des assiégés. Mal dirigés par Condé qui ne manquait pas de bravoure, mais qui était privé de talents militaires, les travaux du siége faisaient peu de progrès. Des maladies se mirent dans le camp catholique et emportèrent beaucoup de monde. Des attaques mal conçues et encore plus mal conduites n'en coûtèrent pas moins, de sorte que Louis XIII était sur le point de renoncer à une entreprise aussi meurtrière, lorsque *Lesdiguières* parvint à conclure la paix. Ce ne fut pas sans peine que *Rohan* fit accepter le traité par les habitants de Montpellier qui voulaient combattre jusqu'à la dernière extrémité; il réussit pourtant à calmer leur exaltation, et le

roi entra dans la ville, le 20 oct. Calonges obtint par le traité de paix une pension de 6000 livres, qu'il acheta, en quelque sorte, par une démarche qui dut coûter beaucoup à sa fierté. En sa qualité de gouverneur, il lui fallut aller trouver Louis XIII, à la tête des députés des Cevennes, de Montpellier, de Nismes et d'Uzès, et lui demander « pardon et paix. » Ses coreligionnaires, pour lui témoigner, autant qu'il dépendait d'eux, leur admiration et leur reconnaissance, le portèrent sur la liste des candidats à la députation générale (*Voy.* IV, p. 454).

Calonges ne prit plus aucune part aux affaires de l'Eglise protestante. Il paraît qu'il alla offrir son épée aux Etats-Généraux. Les lettres-patentes qui érigèrent la terre de Calonges en marquisat, portent, en effet, qu'il avait servi en Hollande avec le grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. Elles nous apprennent, en outre, qu'il fut employé en Guienne pendant les troubles arrivés sous le gouvernement d'Epernon, et qu'il s'y signala par sa valeur et son expérience militaire; qu'à la bataille d'Avein, en 1635, il rompit l'ennemi et s'empara de son canon; qu'enfin il suivit le duc de Candale en Orient, appliqua le pétard aux portes d'Agliman et entra un des premiers dans la place. Nous n'avons pu découvrir l'année de sa mort, ni le nom de sa femme dont il ne laissa que deux filles. L'une d'elles, Marie, épousa *Le Révérend-de-Bougy*; l'autre, Judith, fut une demoiselle fort remarquable, non moins par sa vertu et sa piété exemplaires, que par son rare savoir. Au rapport de Colomiès, elle était versée dans les langues anciennes et avait adressé à *Bochart* des notes sur le texte hébreu de la Genèse, que le savant pasteur trouva judicieuses. C'est elle qui avait choisi *Labadie* (*Voy.* VI, p. 142) pour guide dans la voie de la spiritualité, et qui eut à se plaindre, dit-on, des privautés qu'il se permit pour s'assurer si elle était tout-à-fait absorbée dans l'oraison mentale. Dès 1668, on la chicana sur le droit d'exercice à Calonges (*Arch. gén.* Tt. 317); mais ce droit était si évident que le clergé en fut alors pour ses poursuites. En 1683, il revint à la charge, et cette fois, il obtint un arrêt du Conseil, en date du 27 sept., qui interdit l'exercice à Calonges, n'autorisant que l'exercice personnel pour la dame suzeraine et ses vassaux. Mlle de Calonges n'en fint compte et continua à tenir sa chapelle ouverte à tous les fidèles qui voulaient assister au service divin. Cet état de choses dura jusqu'en 1685 que, sur la plainte de l'évêque de Condom, son ministre *Pommeirol* ou *Poumeyrol* fut décrété de prise de corps, ainsi que son neveu, le marquis de *Bougy*. Le charitable prélat s'était, en effet, permis les insinuations les plus odieuses sur le compte de Mlle de Calonges, et il n'avait pas craint de mettre en avant un gros mensonge, en donnant à entendre au secrétaire d'état que M. de Bougy était mort catholique (*Arch.* M. 665). Nous aurons à revenir sur le jeune marquis qui montra pour sa religion un zèle digne de sa naissance. Quant à Judith de Calonges, elle se réfugia en Hollande, et mourut à La Haye, en 1700.

LA CHAUSSÉE (Jean de), sieur de Bournezeau, qui professait déjà la religion réformée en 1562 (*Voy.* IV, p. 331), épousa, en 1564, *Marie de Marcirion*, fille de *Léon de Marcirion*, sieur du Sault, et de *Louise de Vaubrun-Du Treuil*. Il en eut: 1° Eléazar, qui ne laissa que deux filles, nommées Claude et Marie; — 2° Daniel, sieur de Bournezeau, du Lac et de Baincy, qui se maria, en 1592, avec *Jacquette Du Chilleau*, fille de *René Du Chilleau* et d'*Hélène de Mathefelon*. C'est apparemment l'un des deux frères qui, sous le nom du sieur de La Chaussée, remplissait, en 1629, les fonctions d'ancien dans l'église de Saint-Claud. Le fils de Daniel, nommé Jacob, sieur du Lac (1), fit les campagnes de Cham-

(1) Un gentilhomme des environs d'Ambert, nommé *Du Lac*, qui s'était déjà fait connaître dans les guerres civiles en Auvergne,

pagne, de Lorraine et d'Allemagne. Il épousa, en 1621, *Catherine de L'Isle*, fille de feu *Antoine de L'Isle* et de *Jacquette de Vettelier*. De ce mariage vinrent Hilaire, sieur de La Chaussée, commissaire provincial de l'artillerie en 1650, et Charles, sieur de Champmargou, lieutenant-général pour le roi au gouvernement du Fort-Dauphin à Madagascar, en 1669, mort sans enfants. Il serait possible que ces deux frères se fussent déjà convertis.

LA CHEVALLERIE (Siméon de), gentilhomme du Poitou, se réfugia dans le Hanovre, quelque temps avant la révocation, et y épousa *Elisabeth Philipponneau-Montargier-de-Hautecour*, née en 1663, d'une famille normande qui avait donné un pasteur à Pontorson. De ce mariage naquirent trois fils et deux filles, dont l'aînée, Sophie-Charlotte, dame d'honneur de la reine de Prusse, devint la femme du feld-maréchal de Grumbkow, et la cadette, Dorothée, fut mariée au chambellan de Biberstein. L'aîné des fils, Georges, resta au service du Hanovre et s'éleva au grade de lieutenant-colonel. Il ne paraît pas avoir laissé d'enfants de sa femme *N. de La Motte*.— Le second, Ernest-Auguste, entra, en 1711, dans l'armée prussienne, et se signala dans les guerres du grand Frédéric. En 1745, il chassa les insurgés de la Haute-Silésie, assista à la bataille de Hohenfriedberg et obtint un commandement dans le corps d'armée qui envahit la Saxe. Ses services furent récompensés par le grade de major-général, le gouvernement de Geldern, en 1748, et, en 1757, par la décoration de l'Aigle noir. Il mourut commandant de Magdebourg, le 7 déc. 1758, à l'âge de 71 ans. Il avait épousé sa cousine-germaine *Henriette de Philipponneau-Montargier-de-Hautecour*. — Le dernier des trois frères, Antoine-Ulric, fut chambellan de Frédéric-Guillaume Ier. Le silence gardé par Erman et Réclam sur les descendants des fils de Siméon de La Chevallerie ne nous permet pas de préciser duquel était issu *Frédéric-Guillaume*, chambellan du margrave de Baireuth, en 1750, à qui un talent fort remarquable, comme peintre en miniature, a mérité une place dans le Dict. des artistes de Nagler, non plus que *A.-F.-L. de La Chevallerie*, qui a publié, selon Kaiser, *Preussische Waffenlehre*, Königsb., 1828, in-8°.

Ne pourrait-on pas, sans se livrer à des suppositions trop hasardées, rattacher cette famille réfugiée aux Aymer du Poitou, à qui Filleau a consacré une notice? Il est vrai que rien dans la généalogie qu'il a dressée de cette maison poitevine ne tend à faire même soupçonner que quelques-uns de ses membres aient professé la religion protestante; mais nous avons la certitude que, sinon René Aymer lui-même, qui épousa à La Rochelle, en 1629, *Julie d'Angliers de Joubert*, au moins son quatrième fils, René, sieur de Germon, fut huguenot et huguenot très-zélé. Nous en avons trouvé la preuve dans les Registres du secrétariat, où on lit, à l'année 1691, l'ordre de conduire au château de Nantes *Germon-de-La Chevallerie*, gentilhomme du Poitou, qui avait parlé « avec scandale » de la religion romaine (*Arch. gén.* E. 3377). Il y passa deux années. Trois ans après avoir été remis en liberté, il fut de nouveau arrêté comme suspect de protestantisme (*Ibid.* E. 3382). Sa femme, huguenotte non moins opiniâtre que lui, fut enfermée, en 1700, à l'Union chrétienne de Luçon (*Ibid.* E. 3386), et sa sœur Claude, femme de *Jacob Pynio*, sieur de Puychenin, qui, lui aussi, donna des gages de sa persévérance (*Ibid.* E. 3377), n'aurait probablement pas contracté une semblable alliance, si elle

non-seulement par son zèle pour la religion protestante, mais par ses services militaires, notamment par la vigueur avec laquelle il avait repris, en 1577, son château occupé par les Catholiques et l'avait défendu avec 22 hommes contre Montmorin, a été mentionné ailleurs parmi les défenseurs d'Issoire (*Voy.* III, p. 432). Il était étranger à cette famille poitevine, de même que les *Du Lac*, seigneurs de Chameroles et de Chilleurs dans l'Orléanais.

n'avait pas partagé les convictions religieuses de son mari.

Parmi les députés des églises aux Assemblées politiques de La Rochelle (1588) et de Saumur (1599), figure un *La Chevallerie*, le même apparemment que *Jean de La Chevallerie*, qui servit en Bretagne, en 1594, comme premier capitaine du régiment de Terchant, et que les annotateurs de l'historien de Thou appellent *La Chevallerie-Bonnerrier*. Nos notes nous fournissent encore trois autres noms patronymiques accolés à celui de La Chevallerie : *Jean Rouillon de La Chevallerie*, cité par Benoît dans ses listes de persécutés, avec *Madelaine Rouillon; Michel Thuard de La Chevallerie*, enfermé aux Nouveaux-Catholiques de Caen, en 1693 (*Arch.* Tt. 317), et *La Chevallerie-Bacon*, emprisonné à Alençon, en 1697, comme mauvais catholique (*Ibid.* M. 676). Mais ces trois familles étaient normandes, tandis que Jean de La Chevallerie était breton. Selon un Armorial de la Bretagne, il épousa *Marguerite Ravenel*, dont il eut deux fils : Isaac, sieur du Plessis, et Timothée. Le premier n'eut qu'une fille, Susanne, mariée à Yves Taillefer; le second laissa, de sa femme *Jeanne Burel*, un fils nommé Anceau, sieur du Boisauger.

Une famille de l'Anjou portait aussi le nom de La Chevallerie; peut-être était-elle unie à celle de Bretagne par les liens les plus étroits. A la révocation de l'édit de Nantes, La Chevallerie, sieur de La Motte, suivit, quoique fort jeune, sa mère, née de *La Primaudaye*, en Allemagne, et fut admis comme page à la cour de l'électeur-palatin. Plus tard il entra au service du duc de Zell (*Voy.* IV, p. 550). Une partie des biens qu'il abandonna pour sa religion, servit à récompenser l'apostasie de son parent *David Courdil* (*Arch.* Tt. 248).

LA CHEVRIÈRE (François de), prêtre de Nieul-le-Virouil, abjura la religion catholique, en 1610, dans l'église réformée de Jonsac, et composa, pour exposer les raisons qui l'y avaient porté, un livre resté inédit. Le msc. se trouve aujourd'hui en la possession de M. *Crottet*. A la suite de cet écrit se lit le certificat d'abjuration signé par le pasteur *Besglux* et l'ancien *Benoist*.

LA CHIESE (Jacques de), d'une famille italienne établie à Orange, a publié, selon le P. Lelong, une carte de la *Principauté d'Orange avec le comtat Venaissin*, Amst., 1627, in-fol. Un de ses descendants, nommé *Philippe*, se réfugia à Berlin avec le parlement d'Orange dont il était huissier audiencier, lit-on dans Réclam. L'électeur le nomma gentilhomme de sa chambre et en même temps premier ingénieur et quartier-maître-général. La Chiese, en effet, était un ingénieur habile, comme il le prouva en exécutant une grande et utile entreprise, la jonction de la Sprée et de l'Oder, c'est-à-dire de la Baltique et de la mer du Nord, par le canal de Mühlrose ou de Frédéric-Guillaume. Non moins excellent architecte qu'ingénieur, il fut chargé ensuite de construire la façade du château de Postdam du côté du jardin; mais la mort ne lui laissa pas le temps de l'achever. C'est à lui que Berlin est redevable des écluses du Werder et des vastes bâtiments de l'ancienne Douane. Enfin Léti affirme que le château de Caput, à un mille de Potsdam, a été construit sur ses plans. La Chiese mérite donc incontestablement une place à côté des de *Pollet*, des *Corcellet*, des *Gravelot*, des d'*Arconville* (1), des *Bott*, des *Montargues*, des *Sers*, des *Balbi*, des *Castillon*, tous ingénieurs distingués, qui payèrent noblement l'hospitalité de la Prusse, en mettant à son service leur activité et leurs talents. La Chiese a attaché, en outre, son nom à une invention fort utile; nous voulons parler des voitures de voyage appelées *berlines*, mot dont Ri-

(1) Deux d'*Arconville* se convertirent en 1685 (*Arch. gén.* E. 3371), et l'un d'eux obtint, l'année suivante, une pension de 2000 livres (*Ibid.* E. 3372). Cependant, en 1701 encore, Mme d'*Arconville* fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Blois (*Ibid.* E. 3387), et son fils, âgé de 15 ans, dans le couvent des Bénédictins de Pontlevoy (*Ibid.* E. 3552).

chelet donne l'étymologie la plus étrange. Depuis deux ans environ, l'Académie des sciences de Berlin se l'était associé, lorsqu'il mourut en 1745. Il avait épousé une demoiselle *Rautter*, dont il n'eut qu'une fille, Dorothée-Amélie, mariée à Jean-Ernest de Keyserling, bailli de Durben.

LA COMBE (Siméon), carme du Dauphiné, embrassa la religion protestante et prêcha la Réforme à Seyne dès 1561, s'il faut en croire l'Histoire du diocèse d'Embrun, à laquelle nous pensons que l'on doit accorder peu de confiance. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'après avoir jeté le froc aux orties, La Combe se retira à Genève d'où il fut envoyé, en 1562, à Romans comme ministre (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). Cette date certaine nous servira à relever une autre erreur commise par La Pise qui prétend que le ministre La Combe, chassé de Romans par la persécution, en 1561, remplaça à Orange le pasteur *Cornelly*, esprit brouillon, « plus instrument de guerre que de paix, de trouble que de repos, » qui avait osé appeler au conseil privé du roi de France de l'ordonnance du 6 juillet 1561, par laquelle Guillaume de Nassau défendit l'exercice de la religion réformée, et qui avait dû fuir pour éviter un châtiment sévère. Lorsque La Combe arriva à Orange, les doctrines évangéliques y avaient déjà fait de grands progrès et l'on y avait même eu le spectacle assez rare d'un couvent (celui des Jacobins) qui s'était converti tout entier. L'église de Saint-Martin, dont les Protestants s'étaient emparés, ne pouvant plus contenir la foule qui s'y pressait, le nouveau pasteur monta en chaire dans l'église de ce couvent, après en avoir fait abattre les images et les autels, et il y administra, publiquement pour la première fois, la Cène à laquelle participèrent les conseillers du parlement, les consuls et les plus notables habitants. On ne nous apprend pas pendant combien de temps il exerça ses fonctions à Orange. Nous ne le retrouvons qu'en 1572 ; il desservait alors l'église de Saint-Marcellin et s'enfuit à Genève pour échapper aux massacres de la Saint-Barthélemy. C'est probablement vers cette époque qu'il fut donné pour ministre à Seyne, petite ville de Provence qui fut accordée aux Huguenots comme place de sûreté, non pas en 1562, ainsi qu'on le lit dans l'Hist. du diocèse d'Embrun, mais en 1576 (*Voy.* Pièces justif. N° XXXIX). Il y remplissait encore les fonctions de son ministère, activement secondé par un avocat de Digne, nommé *Mousse* ou *Mense*, qui était diacre de l'église, lorsque cette ville fut assiégée et prise, en 1586, par d'Épernon qui les fit pendre l'un et l'autre.

LA COMBE DE VRIGNY, secrétaire de l'envoyé d'Angleterre auprès de la cour de Danemark, nous est connu par sa *Relation en forme de journal d'un voyage fait en Danemark à la suite de M. l'envoyé d'Angleterre*, Rott., 1706, in-12. Outre cet ouvrage, dont d'autres regardent La Hontan comme l'auteur, Barbier lui attribue la *Défense du parlement d'Angleterre dans la cause de Jacques II*, Rott., 1692, in-12.

LA CONDAMINE (André de), coseigneur de Serves, né en 1560, épousa, à l'âge de 22 ans, *Marie-Geneviève de Falcon*, fille du viguier de Vezenobre, et en eut, en 1583, Jean, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Jean prit pour femme, en 1604, *Gabrielle de Puget*, fille d'*Antoine de Puget*, sieur de Chasteuil, et laissa deux fils, Gabriel, qui continua la branche aînée, et Antoine, qui fonda une branche cadette.

I. Gabriel de La Condamine, coseigneur de Serves, né en 1606, suivit la carrière des armes, et épousa, en 1640, *Elisabeth de Rodier-de-La Brugière*, qui lui donna, en 1642, un fils nommé Georges. Du mariage de ce dernier avec *Antoinette de Montblanc-Saint-Martin*, célébré en 1664, naquirent deux fils. Nous n'avons point à nous occuper du cadet, appelé Charles-Antoine, qui abjura après la révocation et

hérita de tous les biens de la famille. Son frère aîné, nommé André, né en 1665, montra plus de zèle pour sa religion. Il sortit de France, en 1714, avec sa femme *Jeanne Agerre*, et s'établit à Guernesey, où il mourut, le 4 mai 1737, laissant sept enfants: 1° Pierre, né en 1697, qui rentra en France et abjura ; — 2° Jacques, mort à Londres sans postérité ; — 3° Jean, que son père laissa en France à cause de sa jeunesse et qui fut élevé dans le catholicisme par son oncle ; — 4° Jean-Jacques, qui suit ; — 5° Jeanne, née en 1695, morte à Londres, âgée de 80 ans; — 6° Elisabeth, née en 1709, morte à Londres, en 1786 ; — 7° Marthe, née en 1713, morte à Guernesey, en 1787.

Jean-Jacques de La Condamine, né à Nismes, en 1711, et mort à Guernesey, le 7 juin 1764, épousa, en 1760, *Marie Néel*. Il en eut, outre une fille, Marie, qui prit alliance dans une famille anglaise, un fils appelé Jean. Né en 1763, Jean de La Condamine devint colonel du premier régiment des milices de l'île, et épousa, en 1783, *Elisabeth Coutart*, dont il eut, sans parler de deux filles mortes en bas âge, 1° Jean, né en 1792, vice-consul anglais à Dunkerque ; — 2° William, né en 1795, commissaire des guerres ; — 3° Thomas, né en 1797, officier d'état-major ; — 4° Robert-Coutart ; — 5° James ; — 6° Marie, femme du capitaine écossais David Carnegie ; — 7° Elisabeth.

II. Antoine de La Condamine, né en 1607, épousa, en 1627, *Jeanne d'Eiroux* ou *Des Roux*, qu'il perdit en 1636. Il entra alors au service et s'éleva au grade de capitaine. Le seul fruit de son mariage fut Guillaume, qui épousa Jeanne Guignon, fille d'un conseiller au Grand-Conseil, et qui s'était probablement converti à l'époque de cette union. C'est de lui que descendait le célèbre voyageur La Condamine.

Nous n'avons rien à ajouter à ces détails généalogiques que nous puisons dans Saint-Allais, sinon que dans une liste de réfugiés du Bas-Languedoc (*Arch.* Tt. 282), nous trouvons un *Jean Brunet*, sieur de La Condamine, et son fils le sieur de *Malautier*.

LA COSTE (Bertrand de), ingénieur français, colonel d'artillerie au service de l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume. Après avoir servi, non sans distinction, pendant de longues années, La Coste prit sa retraite et se retira à Hambourg, en 1663. Pour charmer ses loisirs, il se mit à chercher la quadrature du cercle, et il n'était pas encore arrivé à résoudre l'insoluble problème, bien qu'il se fût persuadé le contraire, lorsque l'arrivée d'Antoinette Bourignon donna un autre aliment à l'activité de son imagination. Il se prit d'une admiration très-vive pour la célèbre mystique, la reçut chez lui, l'hébergea pendant plusieurs mois ; mais il finit par découvrir qu'elle ne partageait pas ses idées sur les mathématiques, et dès lors son amitié se changeant en haine, il poursuivit avec acharnement celle que, dans son enthousiasme, il avait placée au-dessus de Saint-Paul et des Prophètes. N'ayant pu décider le consistoire de Norden à sévir contre Antoinette, il souleva contre elle la populace et fit si bien qu'elle dut se retirer en Hollande. Il l'y suivit, peut-être dans l'intention de poursuivre le cours de ses persécutions, mais la mort ne lui en laissa pas le temps. On a de lui :

I. *Scheda de inventâ quadraturâ circuli*, 1663. — Le professeur J. Müller ayant relevé les erreurs de ce livre, La Coste lui répondit par une *Defensio adv. D. Joh. Mulleri Epistolam*, 1663.

II. *Démonstration de la quadrature du cercle qui est l'unique couronne et principal sujet de toutes les mathématiques*, Hamb., 1666, in-4°; 1677, in-8°; trad. en flam., 1677, in-8°. — Dédié à Antoinette Bourignon.

III. *Le réveille-matin mathématique pour réveiller les prétendus sçavans mathématiciens de l'Académie royale de Paris*, Hambourg, 1674, in-8°.

IV. *Lettre sur la fortification de la ville de Hambourg*, in-4°.

V. *Schedæ contra Ant. Bourignoniam.*

Bertrand de La Coste descendait peut-être du «grand fortificateur» *La Coste*, que le Conseil de Genève résolut d'appeler, en 1581, sur la recommandation de *Guitry*, pour lui confier la direction des fortifications de la ville. Ce nom, au reste, a été porté par un grand nombre de Protestants, plus ou moins connus. En 1563, *La Coste*, gouverneur de Béziers, se rendit maître de Villeneuve. Etait-il frère de *La Coste* le jeune, un des défenseurs d'Orange, en 1562, qui fut pendu à Tarascon par ordre de Sommerive?—En 1574, un autre *La Coste* se signala à la défense de Lusignan. Il ne doit pas être confondu avec un capitaine du même nom qui, ayant lâchement abandonné Bize où il commandait, fut pendu par ordre de Damville, en 1575.

Les listes des pasteurs de la Guienne qui ont passé sous nos yeux, nous ont offert aussi plusieurs fois ce nom jusqu'à l'époque de la révocation. De ceux qui le portaient alors, tous émigrèrent, comme *David La Coste* de Mauvesin (*Arch.* Tt. 253), à l'exception d'un seul qui abjura. Dans une lettre de l'évêque de Montauban à Basville, datée du 28 mars 1699, on lit : « Il y a dans la paroisse de La Bastide-du-Temple une espèce de ministre converti appelé Coste. On m'a averti que cet homme détournoit les nouveaux convertis de ce canton et entre autres lieux de Meauzac, de faire leur devoir. Il seroit à propos de chasser ce malheureux » (*Arch.* M. 668). Ne s'agirait-il pas de *Charles La Coste*, qui avait été admis au ministère, en 1668, par le synode de Saint-Antonin et chargé de desservir l'église de Sabarat? (*Ibid.* Tt. 315). — L'occasion s'offrira de mentionner ailleurs les autres La Coste dont le nom a échappé à l'oubli. Nous ne citerons plus ici que *Jean de La Coste* qui, pourvu de la charge de lieutenant particulier à Montpellier, en 1579, fut promené quatre ans au parlement de Toulouse sans pouvoir se faire recevoir, uniquement parce qu'il était huguenot.

LA COULTURE (Gilles de), de Lille en Flandres, embrassa la religion protestante vers 1567, passa en Angleterre, en 1579, et s'établit à Cantorbéry, où un grand nombre de Réformés français avaient déjà trouvé un asile. La mort de son père le rappela dans sa patrie, en 1583. Dénoncé comme hérétique, il fut arrêté et condamné au bannissement. Il retourna donc en Angleterre, après avoir essayé sans succès, en 1584, de rentrer dans sa ville natale, mais il n'y demeura pas longtemps; car, dès l'année suivante, il revint dans les Pays-Bas, abjura à Hesdin et mérita ainsi son rappel de ban. A peine converti, il voulut se faire convertisseur. Il écrivit, en conséquence, à ses amis de Cantorbéry pour les presser de rentrer dans l'Église romaine, et leur exposer « aucuns poincts principaux qui l'y avoient meuz, signamment touchant la continuelle perpétuité et visibilité de l'Église jusques à la fin du monde. » *Antoine L'Escaillet*, qui desservait alors l'église wallonne de Cantorbéry(1), se chargea de lui répondre au nom de son troupeau, et de lui représenter la légèreté et l'inconséquence de sa conduite. La Coulture a publié cette correspondance sous le titre de *Rescriptions faictes entre M. Gilles de La Coulture, lillois, depuis son retour du calvinisme au giron de l'Église romaine, et M. Antoine L'Escaillet, encore ministre wallon en la ville de Cantorbéry*, Anvers, 1588, in-8°. — Il ne faut pas confondre Gilles de La Coulture avec *Roland Capito*, dit La Cousture, ministre de Paris, qui se réfugia à Genève, au commencement de l'année 1573, selon le rôle des habitants de cette ville.

LA COURT DE CHIRÉ, gentilhomme du Poitou, ministre docte et fort éloquent, était frère d'un capitai-

(1) Il mourut le 5 janvier 1594. Dès 1592, on avait dû lui adjoindre *Noé* pour l'aider dans ses fonctions pastorales.

ne du même nom qui fut chargé, après le désastre de Moncontour, de seconder *Puyviaut* dans la défense de la Saintonge, et qui, cinq ans plus tard, se fit remarquer parmi les plus vaillants défenseurs de Lusignan. La Court de Chiré assista à la bataille de Dreux comme aumônier d'un corps de troupes protestantes, et il reçut dans la mêlée un coup d'arquebuse qui lui enfonça un morceau de son armure dans les reins; la balle lui traversa le corps et ressortit près du nombril. On le transporta dans le château de Maintenon où il fut si bien soigné qu'au bout de trois semaines, il se trouva en état de remonter à cheval. Ce fut sans doute comme récompense de ses services qu'il obtint des princes le prieuré de Mozeuil dont il ne jouit pas longtemps. Attaqué par les Catholiques, en 1570, il s'y défendit bravement avec sept ou huit domestiques, et ayant refusé de se rendre, il fut tué d'un coup de feu.

LA COUYÈRE (ROBERT DE), chirurgien de Lisieux, à l'époque de la Saint-Barthélemy. Lorsque la nouvelle du massacre de Paris arriva dans cette ville, Fumichon, qui y remplissait les fonctions de gouverneur, fit arrêter les habitants réformés, et les fit mettre en lieu de sûreté, n'exceptant de cette mesure que La Couyère et ses fils, peut-être parce qu'ils avaient moins de dangers à courir, à cause des services qu'ils avaient rendus à leurs concitoyens catholiques dans l'exercice de leur profession. L'effervescence calmée, on fit sortir les prisonniers de la ville. Si le sang ne coula pas, c'est donc à l'humanité du gouverneur et des magistrats municipaux qu'il faut l'attribuer, et non pas à la commisération de l'évêque Hennuyer, ainsi que l'a démontré avec une entière évidence M. Louis Du Bois dans son Histoire de Lisieux. Mais une erreur une fois accréditée est si difficile à déraciner, que tout récemment encore M. *Ch. Waddington*, dans son savant travail sur Ramus, a répété, d'après M. de *Félice*, la fable qui fait honneur à cet évêque, un des plus violents et des plus fanatiques ennemis des Réformés, d'un acte d'humanité auquel il demeura complétement étranger, car dans le moment, il ne se trouvait même pas sur les lieux.

LA CRESSONNIÈRE, nom d'une branche de la famille poitevine de Bastard.

Il serait difficile de déterminer l'époque précise où *René* de La Cressonnière, sieur de Fougeroux, embrassa la religion réformée. On ne le trouve cité parmi les chefs huguenots que dans la troisième guerre civile. En 1569, il se fit remarquer par sa bravoure à la bataille de Jarnac, et la même année, il tenta sur La Forêt-sur-Sèvre une entreprise qui lui réussit, mais qui coûta la vie à un de ses lieutenants, appelé par La Popelinière *Moterie le jeune Casau.* En 1570, il assista, sous les ordres de *La Noue*, à la prise des Sables-d'Olonne, à la levée du siége de Rochefort, au combat de Sainte-Gemme et à la reddition de Soubise, dont il sauva le maire, exclu de la capitulation à cause de sa haine implacable contre les Protestants. Selon Filleau, il mourut en 1570, laissant trois filles et un fils, nommé RENÉ, de son mariage avec *Geneviève Girard-de-La Roussière*.

René II de La Cressonnière montra plus de zèle encore que son père pour la cause de la Réforme. Ayant échappé à la Saint-Barthélemy, il se rangea sous la bannière de *La Noue*, lorsque ce célèbre capitaine donna le signal de l'insurrection en 1574, et il fut chargé de la défense de La Forêt-sur-Sèvre. Il mourut en 1581. Sa femme, *Charlotte Bigot*, lui avait donné trois fils : PAUL, sieur de La Cressonnière, tué, en 1593, capitaine d'une compagnie de chevau-légers; CLAUDE, mort jeune; HENRI, qui suit, et trois filles, dont la destinée est inconnue.

S'il faut en croire Filleau, Henri de La Cressonnière, gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Maillezais, fut élevé dans la religion romaine, et lors de son mariage avec Louise de Pontleroy, nièce de l'évêque de

Maillezais, célébré en 1592, il promit de vivre et de mourir dans cette religion. Cette promesse, si elle fut faite, ne fut certainement pas tenue, puisque nous voyons La Cressonnière, gouverneur de Maillezais, assister à plusieurs assemblées politiques et y jouer même un rôle considérable. En 1612, il fut député par le Poitou à l'assemblée provinciale de La Rochelle, et en 1615, à l'Assemblée politique de Grenoble avec *Champeaux*, *Chauffepié*, de *Loudrières* et *Malleray*. Il le fut encore, en 1620, à l'Assemblée politique de La Rochelle qui l'élut président, au mois de fév. 1621, en lui donnant *Rosel* pour adjoint, et *La Piterne* avec *La Tour-Geneste* pour secrétaires. Pendant le mois de sa présidence, la situation devint de plus en plus tendue. L'assemblée reçut des promesses de concours de la part de plusieurs assemblées provinciales et d'un grand nombre de gentilshommes huguenots; refusa de se séparer, comme *Bouillon*, *Rohan*, *La Trémoille*, *Soubise* et *Du Plessis-Mornay* lui conseillaient de le faire; chargea le marquis de *Châteauneuf*, *Couvrelles*, *Hespérien*, *Bony*, *La Milletière* du Poitou et *Malleray* de dresser un cahier des plaintes qu'elle envoya aux députés généraux avec ordre de le présenter au roi; répondit à une nouvelle sommation que Louis XIII lui fit de se dissoudre, qu'elle ne pouvait accepter une « condition sy désavantageuse et infamante, » et qu'elle était décidée à rester réunie tant que le bien des églises le requerrait; ordonna d'écrire aux grands seigneurs du parti pour leur exposer l'état des affaires, et déclara enfin qu'elle prenait sous sa protection Privas et *Brison*. Le 25 mars, La Cressonnière céda le fauteuil de la présidence à *Castelnaut*, et dès lors, il n'est plus fait mention de lui. Il mourut, dit Filleau, avant le 26 août 1625, laissant deux fils, Henri et René, baron du Petit-Château.

Henri de La Cressonnière accompagna Soubise, en qualité de lieutenant, dans la descente qu'il fit en Bas-Poitou, le 14 fév. 1622, par ordre de l'assemblée de La Rochelle. Laissé comme commandant à Mareuil, il apprit que des troupes catholiques se rassemblaient à Talmont et résolut d'aller les attaquer. L'avantage lui resta; mais il ne jouit pas de sa victoire. Il fut tué avec un des frères du baron de *La Grève*, qui fut blessé lui-même, *La Chastaigneraye-de-Montagne*, *Marmande* et son fils, le jeune *Maisonneuve-Montournois*, *Beaupré*, *La Chasselandière* et quelques autres gentilshommes protestants. Son frère reçut une blessure si dangereuse qu'il dut quitter le service et se retirer au château de Bourneau, où il mourut sans alliance, dernier mâle de sa famille.

LA CROIX (Jean de), ministre et recteur du collége de Delft, a publié *Le thrésor de l'ame chrestienne, compris en LXIV homélies ou sermons servant de commentaire sur le catéchisme*, Rott., 1629, in-4°. — Nous ignorons si Matthieu de La Croix, moine défroqué, qui prêcha la Réforme à Lutry, en 1537, était français d'origine; mais nous pouvons revendiquer comme réfugiés *Antoine* ou *Artus de La Croix*, qui succéda, en 1704, à *Jean-Pierre Rossal*, dans la chaire de l'église française de Minden, et *Jacques de La Croix*, de Montpellier, qui ayant voulu, en 1689, passer de Hollande en Angleterre, fut arrêté à Dunkerque, où son vaisseau avait dû relâcher, et condamné aux galères perpétuelles; mais il acheta sa grâce par une conversion (*Arch. gén.* E. 3375).

LA CROIX (Marc de), né à Pont-de-Vaux, étudia la médecine à Montpellier sous *Laurent Joubert*, et l'exerça à Châlons, où il mourut, en 1634, âgé de plus de 83 ans. Dans ses Ecrivains chalonnais, le P. Jacob affirme qu'il était très-versé dans la langue grecque et la latine. Il est auteur de la Préface du traité de Joubert *De variolâ magnâ* qu'il édita à Valence, 1582. Il a laissé, en outre, un volume d'*Observationes rei medicæ variæ*, adressé à son fils Théophile, mais resté inédit.

C'est probablement de Marc de La Croix que descendait *Françoise de La Croix*, petite fille de sept ans que des bigottes, chez qui le fanatisme étouffait la voix de la nature, enlevèrent à ses parents sous prétexte qu'illuminée sans doute miraculeusement, elle voulait se convertir. Le parlement de Dijon ordonna de la rendre à sa famille, mais considérant qu'il y aurait de l'impiété à ne pas tendre les bras aux enfants qui, dans un âge aussi tendre, venaient à la véritable religion, il enjoignit à son père de la laisser libre de choisir la communion qui lui plairait et lui défendit de la conduire hors de l'enceinte de Châlons, c'est-à-dire qu'il lui interdit implicitement de la mener au temple, l'exercice du culte protestant ayant lieu à quatre lieues de la ville. Il est difficile de pousser plus loin l'hypocrisie. Or, il est à noter que les édits alors en vigueur fixaient à douze ans l'âge où les jeunes filles huguenottes seraient libres de changer de religion. Mais les parlements se souciaient peu des prescriptions de la loi, quand il s'agissait des Protestants. Ne vit-on pas celui de Rouen décider, vers le même temps, que la fille de *Jean Le Fèvre* serait élevée dans la religion catholique, bien qu'elle n'eût que neuf ans? Et un arrêt semblable ne fut-il pas rendu au sujet de *Marthe Piozet*, de *François Graffin*, d'Alençon, et d'une foule d'autres enfants du même âge? Pour comble d'iniquité, l'arrêt portait ordinairement que la pension des enfants serait payée par leurs familles, le clergé catholique n'entendant pas convertir les hérétiques à ses dépens. C'était à la fois priver les habitants pauvres des campagnes des services que leur rendaient leurs enfants, et leur imposer une charge qu'ils étaient le plus souvent hors d'état de supporter. Tel fut, par exemple, le cas pour *François Boidard* et *Jeanne Le Fèvre* dont les deux filles, âgées l'une de 12 ans et l'autre de 4, furent envoyées à l'Hôtel-Dieu de Noyon, sur les instances de l'évêque, en attendant qu'elles eussent atteint l'âge requis pour abjurer. Condamnés à payer une somme qui dépassait le faible salaire de leur rude travail quotidien, ces malheureux prirent le parti de quitter la France, en 1673.

LA CROIX DU MAINE. *Voy.* GRUDÉ.

LA CROZE. *Voy.* VEYSSIÈRE.

LA DOUESPE (Paul de), pasteur de l'église française de Wheler Street à Londres, a publié des *Sermons sur divers textes*, La Haye, 1752, in-8°; 1767, in-12. Il appartenait, ainsi que *Samuel de La Douespe*, ministre, en 1725, de l'église de Brown's Lane qu'il quitta, cette même année, pour celle de l'Artillerie, à une famille poitevine qui fit preuve d'une grande constance pendant les persécutions (*Voy.* V, p. 58).

LA FARELLE, famille ancienne de Nismes, qui embrassa de bonne heure les doctrines évangéliques et qui les professe encore aujourd'hui. Dès 1573, *Fulcrand* de La Farelle, sieur de La Rouvière, lieutenant du prévôt de Nismes, fut chargé, avec le capitaine *Bagard*, de mettre hors de la ville les habitants catholiques. En 1579, il fut élu un des quatre capitaines de la garde bourgeoise. De son mariage avec *Gillette Guitard* naquirent deux fils, Jean et Gabriel. Ce dernier épousa, en 1609, *Anne Lauret*, qui lui donna quatre fils: 1° Pierre; — 2° Antoine, conseiller du roi et juge de Montagnac, qui eut cinq fils, Félix, Gabriel, Philippe, Guillaume et Claude, de son union avec *Anne Clapier*, conclue en 1643; — 3° Jérémie; — 4° Guillaume, marié, en 1648, avec *Jeanne Rey*. Nous n'avons que peu de chose à ajouter à ces renseignements généalogiques, puisés dans les Jugemens de la Noblesse, et qui n'offrent pas toute la clarté désirable. Nous dirons seulement que cette branche de la famille La Farelle montra de tout temps du zèle pour sa religion. Nous avons rencontré plusieurs fois le nom de La Rouvière parmi ceux des anciens qui assistèrent aux synodes des Cevennes et du Bas-Lan-

guedoc. Dans une liste des Réfugiés de Nismes (*Arch. gén.* Tt. 282), est aussi inscrit un avocat nismois du nom de *Rouvière*; peut-être faudrait-il lire La Rouvière. Mais ces fervents huguenots descendaient-ils de Gabriel de La Farelle ou de son frère aîné Jean, qui portait aussi le titre de seigneur de La Rouvière? C'est une question à laquelle nous ne pouvons répondre. Faute de documents plus complets, nous devons même nous borner, pour cette branche aînée, comme pour la cadette, à copier les Jugemens de la Noblesse, qui nous apprennent que Jean de La Farelle épousa, en 1583, *Diane de Barjac* et qu'il en eut cinq fils : 1° Jean, sieur de La Rouvière, Marcou, Puechsegat et Puechgaren, qui prit pour femme, en 1626, *Marguerite de Saint-Etienne* et fut père de Jean, marié, en 1656, à *Jeanne Mestre*, de François, de Jacques, sieur de La Plane, et d'Annibal; — 2° Étienne, époux, en 1635, de *Marie Liron*, qui le rendit père de Jacques et d'Annibal; — 3° Claude, sieur de La Foux, qui épousa *Olympe Guibal* et vivait encore en 1682, année où il assista, comme ancien d'Alais, au synode provincial des Cevennes tenu dans cette ville; — 4° Fulcrand, — et 5° Gabriel.

Fulcrand de La Farelle, fondateur de la branche de La Rouvière, avait un frère aîné, nommé *Jean*, qui mourut vers 1565, laissant deux fils, Jacques et Gilles. On ne sait rien de la vie du dernier. Jacques épousa, en 1565, *Guillemette Malzamet*. Il fut père de Jacques, docteur en droit et avocat, qui testa en 1605, et dont le fils Claude, sieur de Vedelenc, également docteur en droit et avocat, prit pour femme, en 1630, *Marie Chambon*. De ce mariage naquit Claude, docteur en droit et avocat, qui s'allia, en 1662, avec *Claude Graverol* et en eut plusieurs enfants. Il mourut avant la révocation et n'eut pas la douleur d'assister à l'abjuration forcée d'une partie de sa famille. Une de ses filles, que Benoît cite dans ses listes des persécutés, réussit à sortir de France (*Arch.* Tt. 282); mais son fils Pierre fut un des premiers à embrasser le catholicisme à l'époque des dragonnades, et, en 1686 encore, il renouvela, ainsi que les principaux habitants de Nismes, la promesse de vivre dans la religion romaine. Son frère, sa sœur, sa grand'mère suivirent son exemple, sa mère seule resta inébranlable. Pendant quelque temps, elle fut assez heureuse pour échapper aux sbires qui la cherchaient; mais son fils lui-même trahit sa retraite. Elle fut d'abord enfermée dans le couvent de Sainte-Ursule de Nismes, puis transférée au Puy, de là au château de Sommières, ensuite dans un monastère de Sommières, et finalement envoyée à l'hôpital de Valence, « où la rigueur et l'abstinence dont le sieur d'Hérapine, qui en estoit pour lors directeur, se servit, la fit devenir paralitique de la moitié du corps. » Tirée d'entre les mains de ce féroce geolier sur les instances de son fils, elle fut transportée aux Ursulines de Saint-Chaumont en Forez, où elle était encore détenue au mois de février 1688. Tous ces détails sont extraits d'une lettre adressée au secrétaire d'État par Pierre de La Farelle (*Arch. gén.* M. 676), qui, trouvant que la pension de sa mère, jointe aux frais de ses incessants transports d'un lieu à un autre, était une charge bien lourde, le suppliait de permettre à Claude Graverol d'aller rejoindre son frère à l'étranger, ou du moins de la reléguer dans une maison qu'il possédait à la campagne. Il lui exprimait sa crainte qu'elle ne mourût dans le couvent où elle était enfermée, « ce qui, disoit-il, redoubleroit mon affliction, puisqu'il sembleroit en quelque manière que je luy aurois abrégé ses jours par le moyen que je donnay de la faire arrester, croyant que sa détention l'obligeroit à imiter ses enfants. » L'ordre fut donné de l'expulser de France.

LA FAVÈDE (Jean de), médecin et un des anciens de l'église de La Roche-Bernard, en 1561, s'étant fait re-

cevoir ministre au synode qui s'assembla à Rennes, dans le mois de décembre de la même année, fut donné pour pasteur aux fidèles de Pontivy. Installé par *Louveau* de La Roche-Bernard, et *Auberi* de Ploermel, il s'occupa immédiatement et avec zèle de l'organisation de son église, et lorsque Louveau partit pour se rendre au Synode national de Lyon, il fut chargé de le remplacer à La Roche-Bernard. Plus tard, soupçonné d'avoir faibli durant les persécutions et de s'entendre mieux en médecine qu'en théologie, il fut mis, par le synode de Vitré, auquel il assista, en 1577, en demeure d'opter entre l'exercice de son art et les fonctions du ministère. Il se décida pour la médecine qu'il pratiqua encore pendant quelques années. Il ne vivait plus en 1587.

LA FAVERGNE (Gaspard de), fils de Jean de La Favergne, avocat à Saint-Joire, faisait son cours de droit à Cahors, lors du massacre qui eut lieu dans cette ville, en 1561 (*Voy*. II, p. 230). Il réussit à s'échapper et gagna Genève où il s'appliqua à l'étude de la théologie. Reçu bourgeois gratis, la même année, il fut placé comme ministre à Russin, en 1562; puis il fut appelé à Chancy, et enfin à Genève, en 1566. Il mourut en 1571, laissant de sa femme *Rachel de Saint-André*, un fils nommé Etienne de La Favergne, qui fit ses études à Heidelberg, et fut plus tard membre du conseil des CC. On raconte que, dans un voyage qu'il fit à Rome, en 1600, Etienne de La Favergne se convertit et obtint du pape une pension de 800 écus. Il finit même par se faire religieux, à ce qu'on assure, et entra dans l'ordre des Carmes déchaussés.

LA FAYE (Abraham de), maître de langue française à Iéna, a publié :

I. *Linguæ gallicæ et italicæ hortulus amœnissimus*, Halæ, 1608, in-8°.

II. *Discours chastes et pudiques*, Halle, 1613, in-12.

III. *Unterweisung in der französischen Sprache*, Halle, 1613, in-12; 1621, in-12.

IV. *Tableau ou miroir des amours du prince Parthénophile et de la princesse Cléonice*, Iéna, 1620, in-12.

LA FAYE (Antoine de), en latin Fayus, gentilhomme de Châteaudun réfugié à Genève, fut nommé, en 1561, régent de 6e au collége de cette ville, et devint principal, en 1570, après avoir passé par tous les degrés de la hiérarchie. Dès 1568, il avait obtenu gratuitement les droits de bourgeoisie. Au mois d'août 1574, il offrit sa démission dans l'intention d'aller prendre en Italie le grade de docteur en médecine. De retour après une absence d'un an environ, il rentra dans sa place de principal au mois d'octobre 1575 (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. A). L'année suivante, il fut chargé d'enseigner le droit, puis, en 1577, la philosophie à l'académie de Genève, dont il fut élu recteur en 1580. En même temps, il fut tiré de l'église de Chancy, qu'il desservait depuis quelques mois, pour remplir en ville les fonctions du ministère sacré, et en 1584, on lui confia la chaire de théologie. Ami de *Théodore de Bèze*, il l'accompagna, en 1586, au colloque de Montbéliard, et l'année suivante, à une conférence qui se tint à Berne pour discuter certaines propositions de Samuel Huber (*Voy*. II, p. 269). En 1587, la Compagnie des pasteurs le chargea, avec *Perrot*, *Goulart* et *Rotan*, de composer la Préface de la nouvelle version de la Bible à laquelle il avait travaillé avec *Bertram* et d'autres. En 1594 enfin, le synode national de Montauban le nomma membre de la commission à laquelle il confia plus spécialement le soin de répondre « aux adversaires. » La Faye mourut de la peste en 1615, selon Sénebier et Picot, au mois d'août 1616, d'après Leu et Lelong ; d'autres reculent même sa mort jusqu'en 1618. Il était à la fois un habile théologien et un savant presque universel. Ses ouvrages sont :

I. *Josèphe, Histoire des Juifs*, trad. en franç., Gen., 1560, in-fol.

II. *De vernaculis Bibliorum interpretationibus et sacris vernaculâ lin-*

quâ peragendis, disputatio, Gen., 1572, in-4°.

III. *L'histoire romaine de Tite-Live padouan, assavoir les XXXV livres restans de tout l'œuvre, continuée dès la fondation de Rome jusques au tems d'Auguste*, Gen., 1582, in-fol. et in-4°, selon Gesner; Paris et Lyon, 1582-84, in-fol. et in-8°, selon Sénebier.

IV. *Theses theologiæ in scholâ Genevensi sub Theodoro Bezâ et Antonio Fayo propositæ et disputatæ*, Gen., 1586, in-4°. — Cours complet de théologie dogmatique et polémique (1).

V. *Disputatio de Verbo Dei*, Gen., 1591, in-4°.

VI. *Disp. de traditionibus adv. earum defensores pontificios*, 1592, in-4°. — On trouve dans le recueil N° IV, deux thèses sur le même sujet, soutenues par *Jean Ruæus*, de Caen. Seraient-ce les mêmes? Une autre thèse *In septimum legis præceptum* du même Ruæus a été également publ. dans les Theses Genevenses.

VII. *Disp. de Christo mediatore*, 1597, in-4°.

(1) On nous saura probablement gré, si nous donnons ici les titres des thèses et les noms des répondants français, dont nous ne pourrons parler plus longuement dans notre ouvrage, faute de renseignements. Les voici : *Guillaume Mognæus*, du Nivernais : *De Dei omnipotentiâ* et *De instauratione generis humani*; — *Jean Cornille* ou *Corneille*, de Provence : *De providentiâ Dei*; — *Raimond Palocque*, du Béarn : *De peccati divisione*; — *Bernard Casanove*, du Béarn : *De officio Christi*; — *G. Quercinus* [Chesneau?], de Tarbes : *De justificatione hominis coram Deo* et *De ascensione Christi in cœlos*; — *J. Valeton*, du Languedoc : *In secundum legis præceptum* et *In articulum Symboli quo dicitur Christus venturus ut judicet vivos et mortuos*; — *François Péfaur*, du Béarn : *De sanctificatione* et *De sessione Christi ad dexteram patris*; — *Josias Dortel*, de Châteaudun : *In sextum legis præceptum*; — *Jean Crucius* [La Croix], de Lille en Flandre : *De invocatione Dei*; — *Samuel Boyssin*, de Saint-Germain dans les Cevennes: *De quintâ orationis dominicæ petitione*; — *Bernard Morlan*, du Béarn : *De censuris Ecclesiæ et excommunicatione*; — *Jean Jobert*, de Rochechouart, ministre à Céligny, en 1587 : *De magistratu*; — *Abel Barerius*, de Gascogne: *De resurrectione carnis*.

VIII. *De legitimâ et falsâ sanctorum spirituum adoratione*, Gen., Cartier, 1601, in-4°.

IX. *Disp. de bonis operibus*, 1601, in-4°; Gen., de Tournes, 1607, in-4°. —Peut-être une réimp. de la thèse sur le même sujet soutenue par *J. Brun*, du Béarn, et ins. dans les Theses Genev.

X. *Geneva liberata*, Gen., 1603, 8°.

XI. *Réplique chrestienne à la response de M. François de Sales, se disant évesque de Genève, sur le traicté de la vertu et adoration de la croix*, Gen., 1604, in-8°. — Ce traicté de l'adoration de la croix ne serait-il pas celui que nous trouvons noté, sous le nom de La Faye, dans la Biblioth. Telleriana sous ce titre : *Brief traicté de la vertu de la croix et de la manière de l'honorer*, Gen., 1606, in-8°? Dans ce cas, il serait évident que l'édit. de 1606 n'est pas la première.

XII. *Enchiridion disputat. theologicarum*, Gen., Chouet, 1605, in-4°.

XIII. *De baptismo in genere*, Gen., 1606, in-4°.

XIV. *De verâ Christi Ecclesiâ*, Gen., 1606, in-4°.

XV. Ὑπομνημάτιον *de vitâ et obitu clarissimi viri D. Theodori Bezæ Vezelii*, Gen., 1606, in-4°; trad. en franç. par *Pierre Solomeau*, Gen., 1610, in-8°, et par *Antoine Teissier*, Gen., 1681, in-12. — A la suite, on trouve un grand nombre d'épicèdes et quelques poésies franç. sous ce titre : *L'honneur ou le Besze du sieur de Chalas à messire Philippes de Mornay; avec quelques stances et sonnets sur le trespas de M. de Besze, par Gabriel Cartier*.

XVI. *Commentarius in Epistolam ad Romanos*, 1608, in-8°; Gen., 1609, in-8°, avec les deux suivants.

XVII. *Comment. in I ad Timotheum*, Gen., 1609, in-8°.

XVIII. *Comment. in librum Salomonis qui inscribitur Ecclesiastes. Accessit comment. in Ps. XLIX*, Gen., 1609, in-8°.

XIX. *Emblemata et Epigrammata selecta ex stromatis peripateticis*, Gen., 1610, in-8° et in-12. — On

trouve dans le vol. 837 de la Collect. Dupuy, *Diverses épigrammes latines* de La Faye, probablement inédites.

Jöcher attribue encore à La Faye une dissert. *De dominatione Petri*, et Sénebier, *Jacobi Lectii Oratio funebris*. On conserve quelques lettres de lui à la Bibliothèque publique de Berne (*Hist. helv*. III, 34).

LA FAYE (Antoine de), sieur de La Maisonneuve et de Gournay, ministre du roi de Navarre, dut probablement à cette qualité l'honneur qui lui fut déféré de présider le Synode national de Figeac, en 1579. Après l'abjuration de Henri IV, il fut choisi par *Catherine de Bourbon* pour un de ses aumôniers, ainsi que *Lauberan de Montigny*, *Fugré* [Feugueray?] et *La Serizaie* [Cerisaie?] S'il faut en croire le satirique Florimond de Ræmond, il ne se présentait jamais chez Madame pour prêcher « qu'avec l'espée au costé, quelquefois en manteau bleu ou violet, avec pourpoinct et chausses de chamois jaune. » Lorsque cette princesse se maria, La Faye resta attaché à l'église de Paris. En 1601, il fut député par l'Isle-de-France au Synode national de Gergeau. On lit dans L'Estoile: « Le bonhomme La Faye, le plus vieil ministre de Charenton, le plus riche et avare, mais le moins suffisant, mourust en ce mois (mars 1609) à Paris. Il estoit de maison, oncle de Mme la procureuse générale La Guesle, et fust avec un grand convoy porté et enterré au cimetière de ceux de la Religion [le 18 mars]. Ne laissa aucuns enfans. » Il avait épousé *Anne de La Grange*, à ce que nous apprend l'acte de baptême d'*Anne de Lamberville*, fille du concierge du logis de Madame, et de *Rachel Dardier* (Reg. de Charenton, an. 1601).

LA FAYE (Jacques), docteur en théologie et ministre à Utrecht, a publié: *Defensio religionis necnon Mosis et gentis judaicæ contra duas dissertatiònes J. Tolandi, quarum una inscribitur Adeisidæmon, altera verò Antiquit. judaicæ*, Ultraj., 1709, 8°.

LA FAYE (Jean de), natif de Vals, pasteur d'Aubenas (1), fut député au Synode national de Privas, en 1612. Quelques années après, on ne nous apprend pas pour quel motif, le synode du Vivarais, tenu à Châteauneuf, le déposa avec défense d'exercer son ministère dans la province. Il en appela au Synode national de Tonneins qui, trouvant les procédures irrégulières, cassa la sentence et frappa d'une censure le synode provincial. L'affaire se représenta devant le Synode national d'Alais, où l'appel de La Faye fut soutenu par *La Borie*, de *Fons*, de *Serres* et de *La Faisse*, députés à cet effet par une fraction du consistoire. Comme celui de Tonneins, le synode d'Alais ne trouva pas suffisantes les preuves de la culpabilité du pasteur, et en conséquence, il censura le synode provincial qui avait montré trop de passion; mais en même temps, ne jugeant pas La Faye tout-à-fait innocent, il le suspendit pour deux mois, en chargeant *Chauffepié* et *Bernard* de le rétablir dans son église, les deux mois expirés, et de travailler à ramener la bonne intelligence entre lui et le consistoire.

Il ne faut pas confondre Jean de La Faye, ministre d'Aubenas, avec *André de La Faye*, qui desservait, dans le même temps, l'église de Saint-Germain dans les Cevennes, ni surtout avec *Jean de La Faye*, pasteur de Loriol, qui s'est fait connaître par plusieurs ouvrages de controverse. En 1636, quelques paroles peu révérencieuses sur la Vierge et les Saints faillirent lui coûter cher. On sait que Louis XIII avait une dévotion toute particulière à Marie, et qu'il venait de rendre un édit d'une sévérité barbare contre les blasphémateurs. L'année même où La Faye commit l'imprudence d'exprimer trop ouvertement ses sentiments sur le culte

(1) Il desservait déjà cette église, en 1599, année où lui naquit un fils qui fut présenté au baptême par le ministre de Privas *Valeton* et par Mlle *Des Bonnauds*, et qui reçut le nom de Daniel. En 1602, il eut une fille appelée Louise, dont le parrain fut *Ant. Legret*, et la marraine *Louise de Brassal*, femme du syndic *Chastaignier* (Arch. gén. Tr. 270).

des Saints, cet édit fut appliqué dans toute sa rigueur au fils d'un marchand de Blois, nommé *Chartier*, qui était accusé d'avoir blasphémé contre le Sacrement, et qui fut condamné, le 1er oct. 1636, à faire amende honorable devant la principale église de Blois, à avoir la langue percée et les deux lèvres fendues, à 300 livres d'amende et au bannissement perpétuel du bailliage de Blois. Chartier parvint à s'enfuir. La Faye ne fut pas moins heureux, à ce qu'il semble, et comme nous le retrouvons à Loriol, en 1660, il faut croire ou que les poursuites furent abandonnées, ou qu'il obtint la permission de rentrer en France. Quoi qu'il en soit, il exerçait de nouveau ses fonctions à Loriol en 1660, ainsi que nous l'apprend le Journal de la compagnie de la propagation établie à Grenoble. M. A. Rochas, qui s'est livré à de longues et minutieuses recherches sur les hommes illustres du Dauphiné en vue d'une réimpression de la très-inexacte et très-incomplète Bibliothèque de Guy Allard, a bien voulu nous communiquer un extrait de ce Journal, où nous lisons : Le 26 du courant (sept. 1660) nostre compagnie ne croyant pas de rendre moins de service à Dieu en faisant chastier l'insolence des ministres, qu'en protégeant les nouveaux convertis à la foy, a fait condamner par arrest de ce parlement le nommé Jean de La Faye, ministre de Loriol en Valentinois, aus galères pendant sa vie et en 300 livres d'amende, pour avoir composé un livre très-scandaleux, plein d'impiétés et de blasphèmes, intitulé L'Antimoine, et *Ezéchiel Benoît*, imprimeur de la ville de Dye, à bannissement et en 50 liv. d'amende pour l'avoir imprimé sans permission, et que ledit livre sera bruslé par la main du bourreau audevant du palais, comme il l'a esté. L'extrait dudit arrest et un des exemplaires dudit livre ont esté envoyez à M. le nonce à Turin, qui l'a fort désiré, pour le faire tenir à Rome, et faire connoistre à Sa Sainteté le soin et le zèle de cette compagnie pour l'honneur de la sainte Eglise. » La Faye se sauva à Bâle, où il remplit pendant quelques mois les fonctions de lecteur dans l'église française, en 1662. Il mourut en 1676, selon la Statistique de la Drôme. On a de lui :

I. *Douze questions capucines répondues*, Gen., 1648, in-8°.

II. *L'Anti-moine à MM. de la communion de Rome de la ville de Crest*, [Die, 1660] in-8°.

Guy Allard lui attribue, en outre, un *Traité pour soutenir la religion par les Pères*, et le *Chemin ouvert à la paix*.

Nous ne devons pas passer entièrement sous silence un autre *Jean de La Faye* qui a surveillé l'impression du Novus thesaurus antiquitatum romanarum, de Sallengre (La Haye, 1724), et qui est auteur de *Remarques* sur Lucien, ins. dans l'édit. du sophiste grec donnée par Reitz à Amst., 1743, in-4°.

LA FAYE (Michel de) est auteur d'une *Préface sur le traicté des scandales fait par J. Calvin*, Gen., 1565, et d'un *Traicté et remonstrance contre l'yvrognerie et l'excez au boire*, La Rochelle, 1580, in-8°. — C'est peut-être ce La Faye qui, devenu vieux et aveugle, fut recommandé à l'église de Bordeaux, en 1607, par le Synode national de La Rochelle.

LA FAYE (Théodore de), recteur de Mildred et de l'église de Tous-les-Saints à Cantorbéry, ne nous est connu que par le titre de ses ouvrages.

I. *Obedience to governors stated and enforced*, 1745, in-8°. — Sermon sur I Pier. 13, 14.

II. *The proper conduct of the subject under the present troubles explained*, 1745, in-8°. — Sermon sur Gal. V, 1.

III. *The proper improvement of judgements*, 1746, in-8°. — Sermon sur Osée VI, 1.

IV. *God the mariner's only hope.*

V. *Inoculation an indefensible practica*, 1753, in-8°. — Sermon sur Rom. III, 8.

VI. *A sermon on Amos V*, 6, 1757, in-4°.

VII. *Fast sermon on Rev. III*, 19-20.

VIII. *A vindication of a sermon entitled Inoculation*, etc., 1754, in-8°.

IX. *A distinct and compleat view of the Revelation of S. John the divine*, 1768, in-4°. — Le but de l'auteur est de prouver la ruine prochaine de la tyrannie papale et le triomphe du christianisme réformé.

Théodore de La Faye est sans doute différent de *Théodore de La Faye* qui a publié *Trias lectionum physicarum in universitate Oxoniensi habitarum*, Traj. ad Rhen., 1728, in-8°.

LA FEUILLE (Daniel) ne nous est connu que comme l'auteur du *Livre nouveau et utile pour toutes sortes d'artistes et particulièrement les horlogers, les peintres, les graveurs, les brodeurs, etc., contenant quatre alphabets de chiffres fleuronnez au premier trait*, Amst., 1698, in-4°, avec 199 pl.; ainsi que d'un recueil de *Devises et emblêmes choisies, anciennes et modernes, avec plusieurs autres nouvellement inventées et mises en latin, françois, espagnol, italien, anglois, flamand et allemand*, Amst., 1693, in-4°.

LAFFEMAS (Barthélemy de), sieur de Bauthor, contrôleur général du commerce sous Henri IV, né à Beausemblant en Dauphiné, en 1540 (1). Laffemas fut un des premiers et des principaux promoteurs de la sériciculture en France, et on a lieu de s'étonner que son nom soit à peu près passé sous silence dans tous les ouvrages spéciaux qui traitent de cette matière. Il débuta par être valet de chambre ordinaire du roi, et fut sans doute attaché en cette qualité à sa garde-robe, car dans un endroit de ses écrits (1598), il dit au roi qu'il a l'honnenr « de fournir les estoffes de son argenterie » depuis sept ou huit ans. Il prend même, dans un de ses traités, la qualification de tailleur varlet de chambre du roi, et Tallemant des Réaux la lui donne. Ce fut dans l'exercice de ces fonctions qu'il conçut l'idée d'une réforme de notre législation commerciale. « Il est dict par les Anciens, écrivait-il dans un de ses mémoires, que celuy qui peut faire puits en sa terre, ne doit emprunter l'eau d'autruy; Platon l'approuve en sa république, et dit que la grandeur et richesse des païs et royaumes consistent d'avoir les choses nécessaires servant à l'usage de l'homme sans les mandier aux estrangers. » Telle est la pensée-mère qui présida à tous les travaux de Laffemas. A l'Assemblée des notables de Rouen (1596-7), à laquelle il assista comme député, il reçut de ses collègues des encouragements qui l'engagèrent à adresser une requête au roi où il sollicitait la nomination d'une commission de gens « idoines et capables pour bien et exactement entendre les ouvertures » qu'il leur ferait. Il paraît que Henri IV goûta ses conseils. Le 15 nov. 1602, il le nomma contrôleur général du commerce du royaume, « désirant recognoistre les longs services faits par ledit Laffemas depuis quarante ans, » porte la lettre-patente. La première mesure qu'il réclamait, c'était la prohibition des marchandises étrangères, et spécialement des étoffes de soie. Si le système prohibitif peut jamais se justifier, c'est certainement au début d'une industrie, mais il ne doit pas s'éterniser. Les fabricants de Tours appuyèrent les demandes de Laffemas et « ils obtinrent du roi, lit-on dans les Economies royales, la prohibition de toutes sortes de manufactures étrangères, se faisans forts de fournir toute la France de semblables étoffes; mais tout cela ayant été ainsi bâti sans les fondemens nécessaires pour un si grand dessein, s'en alla dans six mois en ruïne, les incommoditez que quasi toute la France recevoit de ces défences, ayant contraint le roi de les révoquer étant à Lyon. » Il y a des tempéraments à prendre, même pour faire le bien; il ne suffit pas de le décréter. Laffemas

(1) La Biogr. univ. le fait naître en 1545; mais un portrait, où il est représenté à l'âge de 55 ans, porte la date de 1595, d'après le P. Lelong.

eut surtout à lutter contre le mauvais vouloir des marchands lyonnais qui n'entendaient pas renoncer aux avantages que leur procurait le commerce des soies de l'Italie. Mais avec l'appui du roi, il triompha de leur résistance, et Lyon, de simple marché qu'il était, est devenu une des premières villes manufacturières du monde. On ignore l'année de la mort de Laffemas.

Voici la liste de ses écrits; ils ont tous paru à Paris. Ils se recommandent moins par la forme que par le fond.

I. *Les trésors et richesses pour mettre l'Etat en splendeur*, 1596 et 97 d'après le P. Lelong; 1598, d'après M. Weiss, in-8°; la page du titre ayant été arrachée dans l'exemplaire que nous avons tenu, nous ne pouvons trancher la difficulté; privilége daté du 21 juill. 1598, ou plutôt prolongation d'un privilége accordé à Rouen; pp. 54.—« En l'assemblée dernière tenue à Rouen, dit l'auteur dans une Epître au roi, désireux de ne passer ce reste de vie sans encores faire cognoistre le désir que j'ay tousjours eu de faire un très-humble service à vostre Majesté, j'ay faict quelque Remonstrance à vostre grandeur sur ce qu'il me semble devoir estre propre pour le bien et utilité de vos subjects, afin de dresser en ce royaume un commerce général avec la police et ordre qui seroit nécessaire, etc. » Ce petit écrit n'est proprement que le sommaire de ces Remonstrances; il en expose les divers articles sans entrer dans aucun développement. Entre autres choses, il proposait l'établissement, par tout le royaume, d'un système uniforme de poids et mesures, et demandait la suppression des justices consulaires. Il pensait que la France pourrait fournir à plus bas prix toutes les marchandises qu'elle tirait du dehors, et indiquait les moyens « de faire les soyes aussi belles et bonnes qu'en Italie et pays de Levant. » Il est fâcheux que Laffemas ait cru devoir appeler la poésie à son aide pour trouver accès auprès des Grands. On souffre de voir un homme estimable se rendre ridicule. Ces prétendues poésies occupent la moitié du livre sous ce titre : *Discours en rythme, qui demonstre aux Grands le bien du commerce*, etc. On y trouve des sonnets, une élégie et une suite de 37 quatrains adressés à de hauts personnages pour les intéresser à la cause qu'il défend. Nous citerons le quatrain mis au bas d'un portrait de Catherine de Bourbon, qui nous fera juger du reste :

Madame, vos vertus belles et magnanimes
Induisent le public s'adresser devers vous,
Pour supplier le Roy en ses biens et ses mines
Faire ce bien pour soy, bonne part aurons tous.

Ce quatrain, nous prions de le croire, n'est pas un des plus mauvais. L'auteur termine par cette pensée chrétienne qui décèle le huguenot : « et sur ce il fault prier Dieu qui est le vray fondateur des bonnes œuvres. »

II. *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume et couper le cours des draps de soye et autres marchandises qui perdent et ruynent l'Estat; avec l'extrait de l'Advis que Messieurs de l'Assemblée tenue à Rouen, ont baillé à S. M., que l'entrée de toutes sortes de fil d'or et d'argent, et marchandises de soye et laine manufacturées hors ce royaume, soit deffendue en iceluy : ensemble le moyen de faire les soyes par toute la France*, 1597, pet. in-8°. — Au rapport de Brunet, qui le premier a donné le titre de cette brochure, Laffemas, dit *Beausemblant*, y prend la qualification de *tailleur varlet de chambre du roy Henry IV*.

III. *Les monopoles et traffic des Estrangers descouverts; avec le pernicieux abuz des changes et autres belles raisons pour remettre l'Estat*, 7 déc. 1598, et sur le second feuillet : *Responce à Messieurs de Lyon, lesquels veulent empescher rompre le cours des marchandises d'Italie, avec le préjudice de leurs foires, et l'abus aux changes*, etc., Estienne Prevosteau, 1598, in-8°, pp. 23.—L'auteur termine en disant dans un avis au lecteur que ce traité n'est qu'un abrégé d'amples mémoires « lesquels sont ès

mains des communautez de Paris, pour en donner leur advis, et qu'après, le tout sera imprimé. »

IV. *Avis et remontrances à MM. les commissaires du Roi en fait de commerce; avec moyen de soulager le peuple des tailles*, 1600, in-8°.

V. *L'incrédulité ou l'ignorance de ceux qui ne veulent cognoistre le bien et repos de l'Estat, et voir renaistre la vie heureuse des François: ce discours contient cinq petits traités faits depuis le 15 aoust dernier, par B. de L., varlet de chambre du Roy*, Jamet et Mettayer, 1600, pet. in-8°, de 29 et 2 pp.

VI. *Avertissement aux marchands sur les changes, banquiers et banqueroutiers*, 1600, in-8°.

VII. *Remontrance au peuple, suivant les édits*, etc., *à cause du luxe et superfluité des soyes*, etc., 1601, 8°.

VIII. *Remontrance sur l'abus des charlatans, pipeurs et enchanteurs*, 1601, in-8°.

IX. *Discours d'une liberté générale et vie heureuse pour le peuple*, 1601, in-12.

X. *La commission, édit et partie des Mémoires de l'ordre et établissement du commerce général des manufactures en France*, 1601, in-4°.

XI. *Comme l'on doit permettre la liberté du transport de l'or et de l'argent hors du royaume, et par tel moyen conserver le nôtre et attirer celui des étrangers*, 1602, in-8°.

XII. *Lettres et exemples de la feu royne-mère, comme elle faisoit travailler aux manufactures, et fournissoit aux ouvriers de ses propres deniers; avec la preuve certaine de faire les soyes en ce royaume: pour la provision d'iceluy, et en peu d'années, en fournir aux estrangers, par B. de L., sieur de Bautort, valet de chambre du roy et controlleur général du commerce de France*, 1602; réimp. dans les Archives curieuses, T. IX, 1re série, p. 123-136. — L'auteur parle d'un autre traité qu'il avait écrit sur ces mêmes matières et dont les bibliographes ne nous donnent pas l'indication : *Le tesmoignage du proffit, et revenu des soyes de France, certifié par un sindic de Languedoc*.

XIII. *Preuve du plant et profit des meuriers pour les paroisses de la généralité de Paris, Orléans, Tours, pour l'année* 1603, h. ann, in-8°.

XIV. *Le naturel et profit admirable du meurier, qui, en l'ouvrage de son bois, feuilles et racines, surpasse toutes sortes d'arbres, que les François n'ont encore sçu reconnoître, avec la perfection de le semer et de l'élever*, 1604, in-8°.

XV. *Recueil présenté au roy, de ce qui se passe en l'Assemblée du commerce, au Palais à Paris; faict par Laff. controlleur général dudit commerce*, 1604; réimp. dans les Archives curieuses, 1re série, T. XIV, p. 221-245. — Mémoire très-intéressant, où l'on voit les grands progrès que, dans l'espace de quelques années, la France avait faits dans l'industrie. Laffemas en attribue toute la gloire au roi, mais nous pensons qu'il lui en revient à lui-même une bonne part. En sa qualité de contrôleur général, il présidait la Commission consultative du commerce, espèce de Conseil du commerce et des manufactures, institué en 1601, qui fonctionna jusqu'au 22 octobre 1604. La grande affaire du jour était « le plant des meuriers » et l'établissement de manufactures de soie, « lequel establissement, dit Laffemas, commence à florir et réussir au contentement d'une infinité de gens de bien et d'honneur, dès l'an passé 1603, èz généralitez de Paris, Orléans, Tours et Lyon, et pour la présente année au gouvernement du Poitou, soubs la faveur et sage permission de monseigneur de Rosny. » Il énumère les divers établissements déjà fondés. Mais il se plaint de la tiédeur qu'il rencontre dans les conseils du roi. « Lesdits sieurs commissaires [du commerce] reçoivent tous les jours en leur bureau estably en la chancelerie du Palais beaucoup d'autres plaintes, nouvelles propositions et inventions qui ne

tendent qu'au bien du public.... où ils procéderaient bien plus diligemment et avec de plus grands effetz, s'il plaisoit à S. M. d'ordonner qu'ils eussent certains jours arrestez en chacune sepmaine où ils peussent faire rapport au Conseil des advis qu'ils auroient examinez et dressez, concernants leur commission du commerce. » Parmi les projets qui leur avaient été soumis, et sur lesquels ils avaient donné un avis favorable, nous en avons remarqué plusieurs d'un haut intérêt, tels que : 1° le projet de jonction des deux mers, au moyen d'un canal ; les frais étaient évalués à 40 mille écus seulement, et le travail devait être achevé en un an ; Henri IV en laissa la gloire à son petit-fils ; — 2° L'établissement de haras pour l'amélioration de notre race chevaline ; — 3° Le rétablissement de nos manufactures de draps et de nos teintureries ; — 4° L'emploi dans les filatures des petits enfants, des aveugles, des vieillards, des manchots et des impotents, « assis à leur ayse, sans travail ni peine de corps, » moyennant une invention nouvelle qui permettait de faire « plus en un jour qu'il ne s'en peut faire en trois par les quenouilles et en plus grande perfection ; » — 5° Un projet « pour faire nettoyer la ville de Paris (et toutes les autres de la France puis après facilement à son exemple) tant des boues et toutes autres sortes d'immondices que des pauvres, ausquels on fera gaigner leur vie, jusques aux plus petits enfans, en les employant aux œconomies et nourriture des porcs et volailles, etc. » Ce projet, ajoute Laffemas, dont les principales dispositions ont été vérifiées par arrêt du parlement, « est l'une des plus belles entreprises qui se puisse faire pour le bien public et commodité de ladicte ville de Paris, qui s'exécutera promptement et facilement si elle estoit entendue et favorisée de S. M. et de Messieurs du Conseil. » Mais il paraît que cette entreprise resta à l'état de projet. Les choses en étaient probablement encore au même point, lorsque, en 1621, *Salomon de Caus* soumit à l'édilité de Paris son projet pour « le nettoyement des boues et immondices » de la capitale (*Voy.* III, p. 276). Aujourd'hui cette question est résolue ; mais quant à l'emploi des pauvres et des infirmes à des travaux utiles, que de choses il nous reste à faire !

XVI. *La façon de faire et semer la graine de meuriers, les eslever en pépinières et les replanter aux champs; gouverner et nourrir les vers à soye au climat de la France, plus facilement que par les mémoires de tous ceux qui en ont escript ; faict par Berth. de L., sieur de Bauthor, contrôleur gén. du comm. de France et plant des meuriers*, 1604, pet. in-8° de 39 pp.; ad calcem, *Faict par ledict L. pour le debvoir de sa charge au restablissement de la police du commerce et manufacture en ce royaume.* — Très-bon traité, probablement le même que M. Weiss indique sous ce titre : *Manière et façon d'enter, semer pépinières de meurier blanc*, etc., 1604, in-12.

XVII. *Instruction du plantage des meuriers, pour MM. du clergé; avec les figures pour aprendre à nourrir les vers, faire et tirer les soyes. Ceste instruction a esté veue, abrégée et corrigée sur tous les mémoires cy devant faits* (par B. de L., sieur de Bauthor), David Le Clerc, 1605, pet. in-4°.

XVIII. *Avis sur les passements d'or et d'argent*, 1610, in-8°.

XIX. *Sources des abus et monopoles glissés sur le peuple de France*, 8°.

XX. *Moyen de chasser la gueuserie de France*, in-8°. — Ces deux derniers traités impr., d'après le P. Lelong, de 1598 à 1600.

Un fils de Barthélemy de Laffemas, Isaac, sieur de Humont, fit une belle carrière dans la robe. Si l'on doit en croire L'Estoile, il aurait débuté par être tailleur. « J'ay acheté, lit-on dans son Journal, sous la date de 1607, l'histoire des *Amours tragiques de ce temps*, composée par Laffemas jadis tailleur, et maintenant advocat, qui ne

fait que brouiller le papier, et auquel S. M. dit un jour, comme il luy présentoit un livre qu'il avoit fait : Puisque les tailleurs comme vous font des livres, j'entens que mes chanceliers doresnavant fassent mes chausses. » Nous avons vu que son père avait pendant des années fourni « les estoffes de l'argenterie » du roi. Il est très-vraisemblable que le mot de Henri IV n'était qu'une mauvaise plaisanterie. Quoi qu'il en soit, Isaac de Laffemas s'éleva aux plus hautes dignités de l'Etat. Tallemant des Réaux nous fournira une foule de détails sur son compte. Après avoir dit que Laffemas étudia le droit et se fit avocat, il continue ainsi : « Il s'attacha au Conseil et enfin se fit secrétaire du roi ; il étoit tout ensemble secrétaire du roi et avocat au Conseil. Le père avoit été à Henri IV, et ce garçon étoit assez connu du feu roi qui lui témoignoit de la bonne volonté. Comme il avoit de l'esprit, il se poussa. On le fit procureur général de la chambre de justice; après, le roi [Louis XIII] voulut qu'il fût reçu maître des requêtes, il avoit vingt ans de service d'avocat. On lui donna une partie de sa charge. Ce n'est pas qu'il n'eût de quoi la payer, car un commissaire au Châtelet, son parent, qui mourut garçon, et avoit cent mille écus vaillant, lui avoit laissé tout son bien, comme au plus honnête homme de sa parenté, et qui étoit le plus en état de faire quelque chose. Cette charge étoit nouvelle; cela de soi ne plaisoit guère aux maîtres des requêtes; d'ailleurs, leur corps s'opposa à sa réception comme d'une personne indigne. De *Pleix*, avocat assez satirique, mais mauvais plaisant, fut choisi pour plaider contre lui. On mit en fait qu'il avoit été comédien et avoit fait le *fariné*. La vérité est qu'il faisoit assez bien Gros-Guillaume, qu'il avoit joué plusieurs fois, mais en particulier, comme tout le monde peut faire. On disoit encore qu'il avoit joué de ses propres pièces dans une troupe de comédiens de campagne, et qu'il s'appeloit *le berger Talemas*. » Laffemas plaida lui-même sa cause et la gagna. Il était dans les bonnes grâces de Richelieu, et on l'accuse même d'avoir été l'instrument des vengeances de ce ministre. Mais Tallemant le disculpe en partie. « Laffemas, dit-il, a passé pour un grand bourreau; mais il faut dire aussi qu'il est venu en un siècle où l'on ne savoit ce que c'étoit que de faire mourir un gentilhomme, et le cardinal de Richelieu se servit de lui pour faire ses premiers exemples. M. *Despeisses* le définissoit ainsi : *Vir bonus, strangulandi peritus.* » De sanglantes satires ont été publiées contre lui. Cependant Tallemant reconnaît que, dans la charge de lieutenant civil qu'il obtint gratuitement en 1638, il rendit des services et fit disparaître bien des abus. « Laffemas, ajoute-t-il, n'avoit pas passé pour voleur dans les intendances qu'il avoit eues. Je crois qu'il avoit les mains nettes. Il étoit effectivement bonhomme; je ne lui ai jamais vu rien reprocher que ce que je viens de marquer. J'ai dit qu'il avoit de l'esprit. Il a fait plusieurs épigrammes; il n'y en a guère de bonnes que les premières faites. Il n'avoit pas grand jugement, ni grand savoir, ne se connaissoit que médiocrement aux choses et avoit assez des défauts du peuple. Il s'avisa mal à propos d'aller faire des stances, en 1650, pour montrer que la Fronde n'avoit fait que du mal. On lui répondit avec ce titre : *Au Mazarin enfariné*, mais quand on imprima la réponse, on ôta le titre. » Le cardinal de Richelieu disait de lui : « Ce monsieur de Laffemas est venteux ; s'il employoit à bien faire le temps qu'il met à parler, ce seroit un grand personnage. » Il mourut vers 1650. Il fut, comme son père, un nourrisson des Muses. Etant encore au collége de Navarre, il avait composé une pastorale qui fut jouée par les écoliers. Son portrait a été gravé plusieurs fois, et entre autres, en 1639, par Michel Lasne, qui le représente à l'âge de 50 ans(?). Il laissa plusieurs enfants; l'un d'eux, l'aîné, devint conseiller au parlement de Metz et mourut sans alliance, en 1701. Un

autre fut abbé, ce qui prouve que son père avait abandonné le protestantisme. « Ce garçon a de l'esprit, dit Tallemant, fait des bagatelles en vers assez bien; il fit plusieurs épîtres contre le Mazarin durant la Fronde; mais il a l'honneur de n'avoir pas un grain de cervelle. » Il était mal avec son père qu'il traitait de *vieux bourreau.* On doit sans doute restituer à ce fils les deux Mazarinades que nous attribuons plus bas à son père sur la foi du P. Lelong.

On doit à Isaac de Laffemas :

I. *L'Ombre du mignon de fortune, avec l'Enfer des ambitieux mondains: sur les dernières conspirations, où il est traicté de la cheute de l'hoste, dédié au Roy*, 1604, pet. in-8° — Ouvr. en vers, cité par Brunet.

II. *L'heureux retour de la reyne Marguerite, duchesse de Valois*, 1605, pet. in-8°. — Poëme, cité par Brunet.

III. *L'histoire du commerce de France, enrichie des plus notables antiquitez du traffic des païs estranges*, 1606, pet. in-12 de 166 pp. — Pauvre ouvrage, où il n'y a absolument rien à apprendre. « Que ce que je dy, disait Laffemas à son lecteur, te plaise ou non, pourveu qu'il agrée à celuy auquel je le dédie, il me suffit... Je te supplieray de faire aussi peu d'estat de mes défauts, que je feray de tes corrections. » Pour se permettre de telles impertinences, il faut s'estimer bien au dessus de ce que l'on vaut.

IV. *L'histoire des amours tragiques de ce temps*, 1607, in-12.

V. *Lettre à M. le Cardinal* (en vers burlesques et datée du 9 mars), 1649, in-4°.

VI. *Le terme de Pâques sans trébuchet, en vers burlesques, suivant l'arrêt du 14 avril* 1649, h. ann., 4°. — Ces deux Mazarinades sont signées du nom de Nicolas Le Dru, sous lequel, au témoignage du P. Lelong, se cachait quelquefois Laffemas; mais il est probable qu'il s'agit du fils, comme nous l'avons dit plus haut. Ces différents ouvr. ont été impr. à Paris.

Nous avons rencontré plusieurs fois le nom de Laffemas dans les Registres de l'Etat civil tenus par les ministres protestants de Paris. Le 9 sept. 1641, *Félix de Laffemas*, sieur de Beausemblant, fut enterré au cimetière de la Trinité, à l'âge de 80 ans. Il avait perdu sa femme, *Susanne Chupin*, le 6 oct. 1626. — *Etienne Laffemas* gentilhomme natif du Languedoc, fut inhumé aux SS. Pères, le 2 mai 1616, et *Antoine de Laffemas*, au cimetière de la Trinité, le 24 sept. 1646. — Enfin *Françoise de Laffemas*, épousa *Isaac Poupart*, secrétaire de la duchesse de Bar. Leur fils *Isaac* fut présenté au baptême, en 1602, et eut pour parrain et pour marraine *Isaac Arnauld*, avocat au parlement, et *Marie Guéreau*. Une de leurs filles, *Françoise*, épousa en 1615, *Joachim Prondre*, fils de *Jean*, joaillier du duc d'Orléans, et de *Susanne Béliard*. Nous n'avons pu découvrir jusqu'ici quels liens de parenté unissaient ces Laffemas au contrôleur général du commerce, objet de cette notice.

LAFFON DE LADÉBAT (André-Daniel), une des victimes du coup d'Etat du 18 fructidor, né à Bordeaux, le 30 nov. 1746, et mort à Paris, le 14 oct. 1829.

La famille Laffon était originaire du Languedoc. Au rapport de la Biogr. univ., elle s'était réfugiée en Hollande pour échapper aux persécutions, et ce n'est qu'après que la ferveur des *conversionistes* se fut un peu calmée, que le chef de cette honorable famille, *Jacques-Alexandre*, serait rentré en France; mais il paraît, d'après les informations que nous avons prises, que l'auteur de l'article, M. Parisot, a puisé ses renseignements à une mauvaise source. Jacques-Alexandre Laffon habitait Bordeaux; il fut un des armateurs les plus considérables de cette place. Louis XV, pour le récompenser des services qu'il rendait au commerce et à l'Etat, lui fit expédier, en 1773, des lettres de noblesse. C'est lui le premier qui prit le nom de Ladébat. Il vécut jusqu'en 1797.

Le jeune Laffon fut envoyé en Hol-

lande pour y terminer ses études à l'université de Franeker. Après un court séjour qu'il fit en Angleterre, il revint prendre part aux affaires de son père. Le négoce ne l'absorba pas tout entier; il avait trop d'élévation dans l'esprit pour n'être qu'un homme d'affaires. Il aimait les arts et les sciences. Il fut un des fondateurs de l'Académie de peinture de Bordeaux, et l'Académie des sciences et arts de la même ville le compta parmi ses membres. Plus tard, les Sociétés d'agriculture et d'encouragement de Paris l'admirent aussi dans leur sein. Toutes les grandes questions d'intérêt social, qui agitaient alors les esprits, excitaient sa curiosité. Il vécut, en un mot, de la vie de son siècle, et quel siècle fut jamais en possession d'une plus grande plénitude de vie intellectuelle? Nos économistes venaient de révéler une science nouvelle. Laffon de Ladébat s'adonna à cette science. Pendant plusieurs années, il vécut retiré avec sa jeune famille — il avait épousé, en 1775, Mlle de *Bacalan* — dans une terre près de Bordeaux, où il se livra plus spécialement à des travaux agronomiques. Il pensait sans doute, et avec raison, que l'agriculture doit être la principale artère nourricière du pays. Mais que pouvaient quelques tentatives isolées? L'association des forces individuelles, sous la protection d'un gouvernement éclairé, pourrait seule combattre l'appauvrissement du sol, résultant de l'isolement, de la division, de l'antagonisme des intérêts.

Laffon de Ladébat accueillit avec transport la convocation des Etats-Généraux; homme de cœur, animé de la passion du bien public, il pensait qu'une fois en présence, les intérêts en conflit se mettraient facilement d'accord. Mais combien il se faisait illusion! Si le bien s'est accompli, il s'est accompli par la force des choses et malgré les hommes. Les hommes ont tous été petits, les choses grandes. Appelé dans l'Assemblée de la noblesse de Guienne, Laffon de Ladébat s'éleva avec force contre l'abus des mandats impératifs. L'opinion contraire ayant prévalu, la minorité le chargea de protester en son nom auprès de l'Assemblée nationale et de réclamer de nouvelles élections. Il échoua; mais à son retour, ses concitoyens lui témoignèrent leur estime en le nommant membre du directoire exécutif du départ. de la Gironde (1790), et l'année suivante, ils l'envoyèrent comme leur représentant à l'Assemblée législative.

Placé à la tête du Comité des finances, *Laffond Ladébat* fit tous ses efforts pour établir l'ordre dans les dépenses et soutenir le crédit public. Mais il n'était pas au pouvoir d'un homme d'opérer des miracles, et il dut se résigner à voir le mal empirer de jour en jour jusqu'à ce qu'il emportât le malade. Il se montra en toute occasion un zélé défenseur des libertés publiques. Ses vœux, comme ceux de tous les membres influents de l'assemblée, n'allaient pas au-delà d'une monarchie tempérée. Lorsque le gouvernement de la rue voulut se substituer au gouvernement de la loi, lorsque nos législateurs intimidés cédèrent à la pression du dehors, il se serra auprès de ceux, en trop petit nombre, qui ne craignirent pas de compromettre leur sûreté pour sauver la constitution et le trône. Le 20 juin, il se rendit aux Tuileries pour protéger la famille royale, et reçut du roi et de la reine des témoignages de reconnaissance. Nommé président de l'Assemblée, il s'acquitta avec courage de ces fonctions difficiles, dès le 23 juillet jusqu'à la veille du 10 août (1).

Après la clôture de l'Assemblée législative, Laffon de Ladébat rentra dans la vie privée. A la veille des événements de 93, les hommes politiques,

(1) C'est par erreur (erreur inexplicable) que le Moniteur le cite comme ayant présidé l'Assemblée dans la journée du 10 août et les deux jours suivants. D'après les procès-verbaux de l'Assemblée Législative, déposés aux Archives, Laffon de Ladébat cessa ses fonctions de président le 8 août; c'est Vergniaud qui présidait le 10.

même les plus dévoués à la Révolution, devaient s'estimer heureux d'être éloignés des affaires. Cependant il avait été trop en vue pour échapper longtemps à l'œil de ces milliers de tyrans obscurs qui prétendaient gouverner par la délation et par la peur. Dénoncé au mois de décembre comme ayant reçu des fonds de la liste civile, il fut mis en état d'arrestation dans son domicile. Son innocence bientôt reconnue, on le chargea de la direction de la Caisse d'escompte, et après la suppression de cette caisse, il en opéra la liquidation. L'année suivante, il fut de nouveau arrêté et cette fois jeté dans la prison des Carmes. Il n'échappa à l'échafaud que par les pressantes sollicitations de sa femme, et sans doute aussi parce qu'on éprouvait le besoin de son crédit pour assurer les subsistances. Les services que Laffon de Ladébat avait rendus à la cause de la liberté dans des circonstances périlleuses, la pureté et la modération de ses principes, lui valurent les suffrages de deux départements, la Seine et la Gironde, qui le nommèrent au Conseil des Anciens, lors de la mise en vigueur de la Constitution de l'an III (1795). Dans ce nouveau poste, de même qu'à la Législative, il s'occupa plus particulièrement des questions de finances. Le 20 mai 1797, il fut choisi pour un des secrétaires, et le 18 août, il fut appelé au fauteuil de la présidence. Laffon de Ladébat était du petit nombre de ceux qui voulaient sincèrement le maintien de la Constitution.

A cette époque, le Directoire se débattait douloureusement dans son impuissance. Il n'était préoccupé que du soin de vivre, tandis qu'il eût fallu un pouvoir fort pour consolider les conquêtes de la Révolution. Les ennemis du nouvel ordre de choses conspiraient ouvertement dans l'intérêt des Bourbons. Les Royalistes et les Jacobins avaient mis en commun leurs espérances et leurs rancunes. De sourdes rumeurs faisaient pressentir une catastrophe prochaine. Les divers corps de l'armée d'Italie venaient d'envoyer des adresses menaçantes. Bonaparte avait célébré avec une grande ostentation l'anniversaire du 14 juillet. Il avait dit à ses soldats : « Les Royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. — Des montagnes nous séparent de la France : vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les républicains. » Avec de pareils protecteurs, le gouvernement se trouvait mis en tutelle. On parlait hautement d'un nouveau Cromwell. Une pièce trouvée à Venise dans le portefeuille du comte d'Entraigues avait révélé toutes les circonstances de la trahison de Pichegru. Le danger qu'avait couru la République parut aux Directeurs une raison suffisante pour se mettre au dessus de la loi et frapper du même coup tous ceux qui lui faisaient de l'opposition. La veille du 18 fructidor, Laffon de Ladébat occupait encore le fauteuil de la présidence. Rien, dans la séance du jour, n'avait fait pressentir une crise imminente; seulement on signalait des mouvements de troupes suspects. Pendant la nuit, des arrestations furent opérées. Le lendemain de bon matin, Laffon de Ladébat se présenta aux Tuileries, où siégeait le Conseil des Anciens. Un certain nombre de ses collègues s'y rendirent également. Ils délibéraient entre eux sur les moyens de repousser la force par la force, lorsque les satellites du Pouvoir, pénétrant dans la salle, les sommèrent de se retirer « Comme le président Lafon-Ladébat n'obéissait point à cet ordre, il fut arraché du fauteuil; après les avoir chassés, on ferma les portes en y plaçant un scellé. » Tel est le récit de M. de Barante. Laffon de Ladébat se retira chez lui avec quelques collègues, rue Neuve-du-Luxembourg, où Barbé-Marbois, accompagné d'une trentaine de membres, vint le rejoindre après une tentative infructueuse pour forcer l'entrée de la salle du Conseil ; mais bientôt son domicile fut envahi. Il fut arrêté avec ses collègues et conduit au Temple. Dès le lendemain, tous

ceux qui avaient été emprisonnés — et il y en avait de toutes les opinions, sans aucun concert entre eux, — furent condamnés sans jugement « à être déportés dans le lieu que le Directoire jugerait à propos de déterminer. » Il détermina le plus meurtrier, les déserts brûlants de Sinnamary, dans la Guyane française. Laffon de Ladébat fut dirigé sur Rochefort et embarqué sur la frégate la Vaillante. Les maladies ne tardèrent pas à décimer les malheureux proscrits. Laffon de Ladébat était lui-même dangereusement atteint, lorsque ses compagnons d'infortune conçurent un projet d'évasion, qu'ils réussirent à mettre à exécution. Lors de leur fuite, son état était tellement désespéré qu'ils répandirent le bruit de sa mort. Pendant deux longs mois, sa femme et ses enfants portèrent son deuil. « Resté seul, avec de Marbois, des dix-sept premiers déportés, en butte aux vexations les plus iniques de la part des commissaires du Directoire qui gouvernaient la colonie, Laffon de Ladébat conserva le calme et la fermeté qui siéent à la vertu : pendant 21 mois d'exil, il continua à s'occuper des études qui avaient fait le charme de sa jeunesse et s'attacha à recueillir sur la Guyane des notions variées qui lui servirent à rédiger, sur cette colonie, un travail complet que malheureusement d'autres soins ne lui ont pas permis de publier. »

A la veille d'être renversé lui-même par l'homme qui lui avait imposé, bien plutôt qu'offert, son appui dans sa lutte avec les Royalistes, le Directoire se reprocha son iniquité et autorisa (8 fructidor an VII) les deux proscrits à venir résider dans l'île d'Oléron. A leur arrivée dans cette île (1799), ils apprirent qu'ils étaient libres. Bonaparte, premier consul, avait inauguré son *règne* par cet acte de réparation. L'intérêt le plus vif accueillit les deux victimes du despotisme directorial ; mais tandis que l'un fut comblé d'honneurs, l'autre, Laffon de Ladébat, fut laissé dans l'obscurité; il avait trop d'indépendance dans le caractère pour attirer les faveurs. Plusieurs départements l'avaient proposé pour sénateur; Bonaparte raya son nom sur toutes les listes. La Restauration ne répara pas l'injustice de l'Empire.

« Laffon de Ladébat ne fut pas seulement éprouvé par les tempêtes politiques ; des pertes cruelles brisèrent son âme. Des revers de fortune vinrent plus d'une fois l'arracher au repos et à la tranquillité. Des entreprises auxquelles il s'était livré, plus encore dans un intérêt public que pour des avantages personnels [il était à la tête de la Banque territoriale,] trompèrent ses espérances. Il supporta ces pertes et ces revers avec une fermeté d'âme peu commune et avec la résignation du chrétien. » Après la paix d'Amiens, il avait déposé de fortes sommes à la Banque de Londres; elles furent confisquées à la reprise des hostilités. En 1815, il alla les réclamer et parvint à retirer quelques débris de sa fortune. « Dans sa longue et orageuse carrière, il conserva toujours une vive piété et un profond attachement à la foi de ses pères. Dans la dernière période de sa vie, à l'âge où la plupart des hommes ne cherchent que le repos, il consacra particulièrement son zèle et ses soins à diverses institutions philanthropiques et à toutes les institutions qui se rattachaient à son Eglise. Il avait été nommé par le gouvernement un des administrateurs de l'Institution des jeunes aveugles. Il était un des membres les plus actifs du comité de la Société de la morale chrétienne, de la Société pour l'enseignement élémentaire, de la Société des méthodes. En 1818, il fut un des fondateurs de la Société Biblique protestante, et en fut nommé successivement assesseur, censeur et vice-président. En 1820, il fut appelé par les suffrages de ses coreligionnaires à faire partie du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris. En 1825, il fut nommé président de la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels. Sa mort fut un véritable deuil pour toutes

ces sociétés. Ses obsèques attirèrent un immense concours. Après un digne hommage rendu à ses vertus par le pasteur M. *Frédéric Monod*, M. *Guizot*, alors conseiller d'Etat et professeur à la Faculté des lettres, se rendit le fidèle interprète du sentiment public : « Toutes ces associations, dit-il en terminant, tous leurs membres, tous ceux qui ont pris part à leurs travaux ou ressenti leurs bienfaits, mêlent ici leurs regrets aux regrets de tous les amis de M. Laffon de Ladébat, leurs hommages aux hommages de tous ceux qui l'ont connu. Qu'il nous soit permis de le dire, car la douleur même doit se plaire à l'entendre : cet homme de bien, en nous quittant, a laissé derrière lui toutes les consolations qui se pouvaient mêler aux afflictions humaines; il n'a point été arrêté au milieu de sa carrière. Il est mort plein de jours ; sa mort est pleurée ; ses enfants lui ont fermé les yeux. Sans doute le présent leur est cruel, mais ils ont dans le passé les plus nobles souvenirs, dans l'avenir les plus glorieuses espérances; c'est tout le bonheur qu'il est permis aux hommes de prétendre; il est donné à bien peu d'en jouir. » Dans sa séance du 29 octobre, le Consistoire de l'Eglise réformée consigna dans son procès-verbal « l'expression de la douleur que lui causait la mort de ce respectable vieillard, qui depuis si longtemps le secondait dans ses travaux avec un zèle et une assiduité exemplaires et qui par ses sages conseils et par son dévouement avait rendu à l'Église les plus utiles services. » Toutes les autres sociétés dont il était membre lui payèrent les mêmes regrets. Après une vie si bien employée, on ne saurait regretter que le Gouvernement lui ait fait ces loisirs.

De son mariage avec *Marie-Marguerite-Elisabeth-Julie de Bacalan*, naquirent dix enfants, dont deux, Jules et Joséphine, moururent en bas âge; cette dernière, le 15 avril 1792, à l'âge de 7 ans: 1° Émile, né en 1778, d'abord négociant, puis agent comptable de l'Institution des sourds-muets, mort en mars 1842, laissant deux fils : Léon, aujourd'hui capitaine de vaisseau, et Ernest, inspecteur des douanes; — 2° Cécile, née en 1780, morte en 1797; — 3° Auguste, né en 1782, d'abord sous-préfet, puis, en 1832, chef de la division des Cultes non-catholiques au ministère des Cultes après la mort de *Georges Cuvier*, qu'il secondait dans cette administration, et en dernier lieu (1840), maître des requêtes au Conseil d'Etat (1); la révolution de 1848 lui fit perdre sa place; — 4° Edouard, né en 1788, chef de division au ministère de l'Intérieur, et depuis 1830, conseiller de préfecture au département de la Seine, membre du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris et du Conseil central des églises réformées; — 5° Adolphe, né en 1792, attaché pendant plus de 30 ans, d'abord au ministère de l'Intérieur, puis à celui du Commerce, mis à la retraite, en 1848, comme chef de bureau de ce dernier ministère; — 6° Clémentine, née en 1795, mariée à M. *Silvestre de Ferron*, son cousin-germain, morte en 1828; — 7° Théréa (2), née en 1800, mariée à M. de *Ferron*, frère cadet du précédent; — 8° Edmond, né en 1802, employé, depuis 20 ans, à la préfecture de la Seine.

Indépendamment de ses Rapports insérés au Moniteur (Voir entre autres, 10 et 27 févr., 7 mars 1792, 22 prairial an v), on doit à Laffon de Ladébat :

I. *Discours sur l'amour de l'utilité publique*, Berne, 1778.

II. *Discours* [deux] *prononcés à l'ouverture de la première assemblée publique de l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture civile et navale de Bordeaux*, Bord., 1783, 4°.

III. *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies*, 1788.

(1) Il fut remplacé par M. *Frédéric Cuvier* comme chef des Cultes non-catholiques.

(2) Ainsi appelée, par son père, dans une pieuse pensée de reconnaissance, du nom de l'indienne qui lui avait donné des soins pendant son exil.

IV. *Rapport sur les recettes et les dépenses de* 1792, Impr. roy.

V. *De la situation des déportés de la Guyane*, dans les Anecdotes secrètes du 18 fructidor, Paris, 1799.

VI. *Observations sur le crédit territorial*, 1802.

VII. *Compte rendu des Opérations de la Caisse d'escompte depuis son origine jusqu'à sa suppression*, Paris, 1807.

VIII. *Des Finances de la France, ou du Budjet de* 1816, etc., Paris, 1816, in-4°.

IX. *Examen impartial des nouvelles vues de Robert Owen et de ses établissements à New-Lanark, en Ecosse, pour le soulagement et l'emploi le plus utile des classes ouvrières et des pauvres, et pour l'éducation de leurs enfants, etc.; avec des Observations sur l'application de ce système à l'économie politique de tous les gouvernements, etc.; trad. de l'angl. de H. Grey Mac-Nab, avec une Introduction*, Paris et Lond., 1820, in-8° de 250 pp.

X. *Eloge de John Owen, l'un des secrétaires et des fondateurs de la Soc. Biblique britann. et étrangère, fait au nom du Comité de la Soc. Bibl. protestante de Paris*, Paris, 1823, in-8° de 32 pp — « Ce discours écrit à l'âge de 77 ans, se fait remarquer par l'élévation des idées et la chaleur des sentiments. »

XI. *Exposé d'un moyen simple de réduire le taux de l'intérêt des fonds publics en France*, Paris, 1825, in-8 de 32 pp.

Laffon de Ladébat a, en outre, coopéré, de 1819 à 1827, à la rédaction de la Revue encyclopédique, pour la partie des sciences morales et politiques. On trouve de lui des articles dans les T. XI, XIII, XX, XXXIV. Il a laissé inédits un *Journal de sa déportation*, et un ouvrage *sur la Guyane Française*.

LAFIN, famille protestante de la Bourgogne.

Trois frères de ce nom, appelés par de Thou, *Jean*, *Philippe* et *Jacques*, figurent plus ou moins honorablement dans notre histoire depuis l'explosion des guerres de religion jusqu'à la fin du règne de Henri IV. Selon les uns, Philippe était l'aîné; selon les autres, c'était Jean; mais tous s'accordent à dire que Jacques était le plus jeune des trois frères. Ce dernier, sieur de Lafin, Pluviers et Aubusson, ne commença à figurer sur la scène des événements politiques qu'en 1574. Compromis dans la conjuration de La Mole, il fut assez heureux pour gagner la Suisse (*MSS. de l'Institut*, N° 256). C'est évidemment à lui que se rapporte l'anecdote racontée par Frisius (*Voy.* I, p. 255); seulement cet écrivain a commis une erreur en l'appelant « beau frère » de Beauvais-La Nocle. En 1576, Jacques de Lafin ratifia, au nom du duc d'Alençon, le traité conclu entre *Condé* et Jean-Casimir. Il prenait alors les titres de chevalier de l'ordre du roi, conseiller et chambellan du duc d'Alençon (*Fonds de Brienne*, N° 207). Après la conclusion de la paix, il quitta le service de Monsieur pour s'attacher au roi de Navarre. En 1577, il rendit des services au siége de Marmande. Plus tard, au rapport du P. Daniel, Montmorency le chargea de la garde du fort Saint-Eutrope; mais quelque temps après, il le fit emprisonner à Pézénas, on ne nous dit pas pour quel motif, et il ne le remit en liberté qu'à la prière du roi de Navarre. En 1590, Lafin commandait à Lagny, qu'il défendit avec bravoure, mais sans succès, contre le duc de Parme. En 1594, Henri IV l'envoya en Provence avec ordre, dit Papon, d'affermir le comte de Carces dans sa résolution de résister à d'Epernon, s'il était assez fort pour lui tenir tête, sinon de le désavouer et de lui faire son procès. Le négociateur se montra digne de la confiance de son maître, en trompant les deux partis. Personne n'était plus propre que Lafin à remplir une mission aussi peu honorable. D'Aubigné en parle comme d'un homme sans foi, sans honneur, sans religion, et comme du plus habile fourbe, qui fût

en France. La Force aussi nous le peint dans ses Mémoires comme « la plus méchante créature et la plus abominable que la terre soutint, abhorrée et haïe de tout le monde, » et le témoignage de ces deux écrivains protestants est confirmé par Mézeray qui qualifie Lafin d'homme dangereux et double, sans foi et sans honneur. L'infâme conduite que ce scélérat tint à l'égard du maréchal de Biron est connue de tout le monde, et ne justifie que trop ces écrasantes accusations Après avoir joué auprès de l'illustre guerrier le rôle ignoble d'agent provocateur, il vendit sa tête au prix de 3450 livres, comme nous l'apprend le compte des dépenses de Henri IV pendant l'année 1602, pièce d'une haute importance publiée, dans ces derniers temps, par MM. Cimber et Danjou dans le T. XV des Archives curieuses. Le baron de Biron punit plus tard cette abominable trahison. Ayant rencontré Lafin sur le pont Notre-Dame, il l'abattit de deux coups de pistolet, et le roi, qui se repentait peut-être de son inflexible rigueur à l'égard du maréchal, fit facilement grâce au vengeur du sang, à la prière de *La Force*. Lafin ne succomba pas à ses blessures; mais nous ignorons la date de sa mort. Il avait un fils, nommé *Pluviers*, sur qui nous ne possédons aucun renseignement.

Les deux frères de Jacques de Lafin n'eurent point à rougir de son ignominie; ils étaient morts l'un et l'autre depuis quelques années.

On sait peu de chose de la vie de Philippe, sieur de Saligny, que d'Aubigné appelle *Beauvais-Montfermier* en deux endroits de son Histoire. Il se signala, en 1569, au siége de Lusignan et à celui de Poitiers, auquel il perdit son fils *Bedeuil*. En 1572, il alla servir dans les Pays Bas et échappa à la déroute de *Genlis*. En 1574, il se distingua à la prise de Lusignan. En 1577, il dirigea la défense de Brouage, comme successeur de *Manducage*, qu'une blessure grave avait forcé de quitter le commandement. La même année, nous trouvons parmi les défenseurs de La Charité *Philippe de Lafin-de-Saligny-de-La Nocle*, dit le jeune, qui était probablement son fils. Enfin, en 1587, Philippe de Lafin figure encore parmi les principaux capitaines français dans l'armée levée par Jean-Casimir. C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom, en sorte que Jean est celui des trois frères qui jouit de la réputation la plus étendue et la mieux méritée.

Beau-frère du vidame de Chartres par son mariage avec *Béraude de Ferrières*, fille de François de Ferrières, sieur de Maligny, et de Louise de Vendôme, Jean de Lafin, sieur de *Beauvais-La Nocle*, ou plutôt de BEAUVOIR-LA NOCLE, car c'est ainsi qu'il signait, conseiller d'état et capitaine de 50 hommes d'armes, se jeta avec ardeur dans le parti du prince de Condé. De concert avec *Jean de Ferrières* (Voy. ce nom), il surprit Le Hâvre dès l'origine des troubles, et il en resta le gouverneur jusqu'à l'arrivée du corps auxiliaire anglais. Ce fut en vain que la reine-mère chercha à le séduire par l'offre de 50,000 écus, du collier de l'ordre et d'une compagnie d'hommes d'armes. Il resta fidèle à la cause qu'il avait embrassée, et dès que les secours envoyés par Elisabeth furent entrés dans le port, il se hâta de rejoindre *Coligny* avec des hommes et de l'argent. Nous ne voyons point qu'il ait porté les armes dans la seconde guerre. Dans la troisième, il obtint, après la mort d'*Andelot*, dont il était le lieutenant, le commandement de sa compagnie de gendarmes, à la tête de laquelle il combattit à La Roche-Abeille, au siége de Lusignan et à celui de Poitiers, où il tomba si gravement malade qu'il dut se retirer à Lusignan, laissant le commandement de sa compagnie à son lieutenant *La Serre* (aliàs *La Serrée*). Dès que sa santé fut rétablie, il s'employa avec zèle à négocier la paix (*Voy.* III, p 394), et le traité signé, il en porta la nouvelle à *Jeanne d'Albret* à La Rochelle. En 1572, il assista aux noces

de Henri de Navarre. Comme il s'était logé dans un faubourg, il eut le bonheur d'échapper aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy, et il gagna heureusement Genève où, le 29 sept. 1572, il fut reçu au nombre des habitants, en même temps que *Gratien de Saint-Godin*, précepteur de ses fils, *Gaspard Mense*, ministre de Provence, *Pierre Trymon* de Digne, le procureur *Michel Baille* et *Melchior Prote* de la même ville, *Guy de Salins*, sieur de La Nocle, *Aimé Du Parc*, sieur de Correlles, *Charles d'Aultry*, page de Coligny, *Lambert Daneau*, *Pierre Parent*, avocat au parlement de Paris, *François de Costers*, notaire des environs de Gien, *Claude Potet*, orfèvre de Meaux, *Toussaint Dagonneau* de Macon, *Pierre Savoye*, drapier de Valence, et vingt autres Français fugitifs comme lui. En 1573, la paix ayant été signée sous les murs de La Rochelle, il rentra dans sa patrie sur la foi de l'édit; mais il faillit d'être assassiné et dut retourner promptement en Suisse (*MSS. de l'Institut*, N° 256). Il ne revint en France qu'en 1575, comme député de *Condé* (Voy. IV, p. 211). Nous avons fait connaître le résultat de sa mission, pendant laquelle il se rapprocha du duc d'Anjou. On sait que ce prince s'évada de la Cour, le 15 sept., pour se mettre à la tête des Mécontents, Catholiques politiques et Huguenots. Beauvoir-La Nocle le suivit de près, car c'est lui qui fut chargé de porter aux Rochellois la nouvelle de la trève de Champigny, signée le 22 nov. Il devait, en même temps, leur donner connaissance du règlement dressé à Ruffec sur la discipline militaire, l'administration de la justice et la répartition des impôts. Il se rendit donc à La Rochelle accompagné de Rancher de La Foucaudière et de Digoine; mais il trouva les habitants peu disposés à se soumettre à l'autorité que le duc d'Anjou s'attribuait sur les villes protestantes, et moins encore à accepter un règlement qui portait atteinte à leurs franchises. Il quitta La Rochelle fort irrité, et retourna auprès du duc d'Anjou qui lui confia le soin de défendre ses intérêts et ceux de ses alliés dans les conférences qui ne tardèrent pas à s'ouvrir sur la paix. A la date du 15 mars 1576, L'Etoile raconte que Beauvais-La Nocle, chef des députés huguenots et catholiques, arriva à Paris et fit connaître les propositions des Mécontents. Alençon exigeait une augmentation d'apanage. *Condé* voulait être mis en possession de son gouvernement de Picardie accru du Boulonais. Le roi de *Navarre* demandait la permission de se retirer dans le Béarn, la ratification du traité fait par son bisaïeul avec le roi Louis XII, le paiement de ce qui lui était encore dû sur la dot de sa femme avec les intérêts; en outre, le droit de régale et celui de nommer les juges et les officiers dans ses terres; enfin le gouvernement de la Guienne. Ces demandes furent trouvées exorbitantes; mais la reine-mère qui voulait à tout prix dissoudre la confédération, empêcha la conférence de se rompre brusquement, et les pourparlers aboutirent enfin à la paix de Monsieur.

A partir de cette époque, nous devons franchir un espace de treize ans avant de retrouver Beauvoir-La Nocle. En 1589, il était à Genève, d'où il revint en France probablement avec *Sancy*, puisqu'à la mort de Henri III, il était à Meudon, auprès de Henri IV, qui l'envoya comme ambassadeur en Angleterre. Quoiqu'il eût déjà demandé plusieurs fois son rappel, il ne l'avait point encore obtenu en 1593. En 1600, il fut encore nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes dans l'Auvergne, le Lyonnais, le Bourbonnais et le Berry (*Fonds de Brienne*, N° 209). Il n'est pas vraisemblable qu'il ait vécu beaucoup au-delà de cette dernière date, nos historiens ne faisant plus mention de lui, et son nom ne se trouvant plus cité dans les actes des assemblées politiques ou des synodes.

Jean de Lafin avait eu deux fils de son mariage avec Béraude de Ferrières. L'aîné, connu sous le nom de *Maligny*,

fut, selon les Mémoires de la Ligue, tué dans une rencontre près de Sainte-Foy, en 1586. Son frère PRÉGENT, vidame de Chartres, qui avait combattu à ses côtés, réussit à se sauver, et se distingua, l'année suivante, à la bataille de Coutras. En 1590, il fit lever le siége de Maintenon. En 1602, son oncle, au rapport d'Auguste de Thou, l'envoya auprès de Biron pour l'assurer qu'il n'avait rien dit qui pût le compromettre et l'engager à obéir aux ordres du roi, en venant à Paris. Tout porte à croire que, dans ce cas, il fut l'instrument innocent d'une trahison odieuse. En 1608, il accompagna à Rome le duc de Nevers, mais le pape ne lui voulut permettre d'y séjourner que huit jours, dans la crainte qu'il n'infectât la ville sainte de son hérésie. Député aux Etats-Généraux de 1614, il fut un de ceux, en petit nombre, qui, dans l'ordre de la noblesse, s'opposèrent avec le plus de force à la publication du concile de Trente, et qui protestèrent contre le vote par lequel les Etats invitèrent le roi à protéger et à défendre la religion catholique, à l'exemple de ses prédécesseurs, tout en rejetant l'article favorable au maintien des édits de pacification (*Fonds de Brienne*, N° 210). En 1616, l'Assemblée de La Rochelle le proposa pour un des commissaires de l'édit. En 1619, les églises de l'Isle-de-France le choisirent pour leur représentant à la célèbre Assemblée politique de Loudun, qui l'élut président, en lui donnant pour adjoint *Chauve*, pasteur de Sommières, et pour secrétaires, *Chalas*, docteur en droit de Nismes, et *Mallcray*, avocat au siege présidial de Poitiers.

L'assemblée s'ouvrit le 26 sept., et procéda immédiatement à la vérification des pouvoirs. Furent admis comme représentants : pour l'Isle-de-France, Prégent de Lafin, vidame de Chartres, de *La Haye*, de *Charny*, *Blondel*, ministre de Houdan, et *Le Sueur*, avocat à Boulogne ; —pour la Bourgogne, de *Villarnoul*, *Loriol de Garland*, de *Préaux*, ministre de Coulonge, *Fossia*, ministre du Pont-de-Veyle, *Du Gravier* ou *Granier*, avocat de Dijon; —pour la Normandie, de *Colombières*, de *La Haye-du-Puy*, baron de Magneville, de *Courtomer*, *Basnage* et *Alain*, assesseur de Saint-Lô ; —pour la Bretagne : de *La Moussaye*, de *La Place*, ministre de Sion, et de *Huillay*, sénéchal de Blein ; — pour l'Anjou, de *Clermont-Galerande*, de *La Primaudaye*, de *L'Espinay*, ministre de Loudun, *Annibal de Farcy*, sieur de Saint-Laurens, procureur fiscal à Laval, *Pierre Menuau*, avocat du roi à Loudun. Le Berry avait député *Denonville*, *Dangeau*, *Imbert Durant*, ministre d'Orléans, de *Chazeray*, procureur du roi à Gien, et *Du Plessis*, élu de Pithiviers ; — le Poitou, de *Vérac*, *Bessay*, *Clémenceau*, ministre de Poitiers, *La Milletière*, avocat à Talmont, et de *Mallcray* ; — la Saintonge, de *Jarnac*, *Couvrelles*, *La Chapellière*, ministre de La Rochelle, *La Piterne*, juge de Montagnac, *Chaillou*, avocat à Saintes. La Rochelle, qui comptait pour une province, faveur qu'elle devait à son importance politique et à ses services, s'était fait représenter par *Louis Berne*, sieur du Pont-de-La Pierre, *Jacques Monnereau*, sieur de Loumée, conseiller au présidial, *Nicolas Baudouin*, sieur de Belœil, ancien juge prévôt, et par l'avocat *Etienne de Godefroy*. Les députés de la Basse-Guienne furent *Châteauneuf*, *Favas*, *Hespérien*, ministre de Sainte-Foy, *J. de La Tour-Geneste* et *Puyferré*; —ceux du Haut-Languedoc, le comte d'*Orval*, le baron de *Sénégas*, *Josion*, ministre de Castres, *Texier* ou *Tixier*, avocat du roi à Lectoure, *Jean Guérin*, lieutenant-général en la judicature de *Creissel*; —ceux du Bas-Languedoc, *Guillaume Girard*, sieur de Moussac, conseiller du roi et sénéchal de Beaucaire et de Nismes, *Claude Calvières*, sieur de Saint-Cosme, *Jean Chauve*, ministre, *Pierre de Fons*, sieur de Sabatier, et *J. Chalas*. Furent admis également : pour les Cevennes, *Saint-Etienne*, baron de Ganges, de *Masaribal*, de *Falguerolles*, ministre de Saint-Hip-

polyte, d'*Ayres*, consul de Meyrueis, de *Moulin*, avocat à Maruéjols;—pour le Vivarais, de *Laval*, sieur des Epervières, de *Mirebel* ou *Mirabel*, de *La Motte*, ministre de Mirabel, *Renvoi*, ministre de Chalançon, *Olivier*, avocat de Villeneuve, et *Du Roure*, avocat de Nismes; — pour le Dauphiné, *Montbrun*, *Champoléon*, *Bouteroue*, ministre de Grenoble, *Livache*, avocat de Grenoble, *Bernard*, avocat de Montélimart; — pour la Provence, de *Sénas*, *Maurice*, ministre, et *Savournin*; — pour le Béarn enfin, de *Benzin*, sieur de La Cadée, *Capdeville*, ministre de Navarreins, *Rostolan*, ministre d'Orthez, et *Dargelos*, avocat au conseil de Pau. *Jean-Paul de Lescun*, conseiller à Pau, avait été aussi élu député par les églises béarnaises; mais placé sous le coup d'une sentence du parlement de Pau, qui l'avait interdit de sa charge et lui avait défendu de sortir de la province, il lui fut impossible de remplir son mandat

L'importance de l'assemblée dépendait moins des questions qui devaient s'y traiter que des circonstances dans lesquelles elle se réunissait. Depuis longtemps les méfiances étaient extrêmes dans le parti huguenot, et le mauvais vouloir de plus en plus évident du gouvernement, qui violait ou laissait violer impunément l'édit de Nantes, n'était pas propre à les calmer. L'édit de mainlevée des biens ecclésiastiques du Béarn avait surtout porté à son comble, dans quelques provinces, les craintes et l'irritation des Protestants, qui se regardaient comme menacés dans leur existence même. La situation était donc des plus graves; on sentait l'approche de la tempête. Aussi la plupart des grands seigneurs du parti crurent-ils nécessaire de se joindre à l'Assemblée ou de lui donner au moins l'appui de leur influence et de leur autorité, en s'y faisant représenter. Les deux députés généraux *Bertreville* et *Manialde* se rendirent dans son sein. *La Trémoille*, *Rohan*, *La Force*, *Sully*, *Bouillon* y envoyèrent, munis de leurs pouvoirs, *Du Plessis-Bellay*, de *Ladebaudière*, de *Brasselay*, *La Roquetaillade* et *La Forest*, gouverneur de Castillon. *Du Plessis-Mornay*, *Châtillon* et *Lesdiguières* chargèrent les députés de leurs provinces d'assurer l'Assemblée «de leur affection envers les églises, » et de signer, en leur nom, le serment d'union. *Soubise*, *Montgommery*, gouverneur de Pontorson, *La Suse*, de *Roucy*, sans parler d'un grand nombre de commandants de places de sûreté, comme *Armagnac*, gouverneur du château de Loudun, de *Salles*, gouverneur de Navarreins, *La Ferrière*, gouverneur de Vezins, écrivirent également pour protester de leur dévouement à la Cause et pour se soumettre aux ordres de l'Assemblée.

Après la vérification des pouvoirs et la constitution du bureau, tous les députés présents renouvelèrent le serment d'union, puis ils nommèrent la commission qui devait dépouiller les cahiers des provinces. Elle fut composée de *Châteauneuf*, *La Haye*, *Couvrelles*, *Hespérien*, *Basnage*, *La Milletière* et *Chazeray*. Ces sept commissaires se mirent aussitôt à l'œuvre, de concert avec les deux députés généraux, et en peu de jours, ils purent soumettre à l'assemblée une partie de leur travail. Ce premier cahier fut présenté au roi par *La Moussaye*, *Châteauneuf*, *Basnage*, *Texier* et *Chazeray*, que suivirent bientôt le marquis de *Clermont* et *Du Roure*, porteurs d'un cahier supplémentaire. La première et principale demande concernait l'édit de main-levée, si impopulaire dans le Béarn que la nouvelle s'étant répandue qu'il allait être mis à exécution, le peuple s'était ému au point que l'on avait craint une révolte, et que l'assemblée avait dû envoyer *Colombières* et *Blondel* pour apaiser les esprits. On en demandait la révocation, ainsi que le remplacement du gouverneur de Lectoure *Fontrailles*, qui s'était fait catholique (*Voy.* I, p. 143), par un gouverneur protestant (1); la réception de deux conseil-

(1) Fontrailles s'était converti secrètement

lers de la Religion au parlement de Paris; l'établissement de deux substituts protestants au parquet des gens du roi, l'un à Paris, l'autre à Grenoble; on réclamait, en même temps, satisfaction sur l'affaire de Tartas et sur l'incendie du temple de Bourg; enfin on suppliait le roi de laisser, pendant quelques années encore, les places de sûreté à la garde des Protestants. Le gouvernement ne pouvait contester la légitimité des plaintes; aussi ne l'essaya-t il pas. Il fit mieux; il refusa de recevoir les cahiers sous prétexte qu'il n'était pas convenable à des sujets de traiter avec leur roi par articles séparés. L'assemblée chargea de *Clermont*, *Basnage*, *Du Pont-de-La Pierre*, *Capdeville* et *Saint-Laurens* de communiquer cette réponse aux députés des grands seigneurs huguenots, qui furent d'avis qu'elle ne devait point se séparer «sans avoir reçu contentement,» et qui conseillèrent de faire présenter de nouveau les deux cahiers à Louis XIII. L'assemblée donc, dans sa séance du 7 déc., arrêta à l'unanimité « de demeurer ensemble, moyennant la grâce de Dieu, et ne se séparer point que premièrement on n'aye donné favorable response à ses justes demandes et plainctes, et mis à exécution les choses promises et nécessaires au repos et conservation des églises et membres d'icelles, protestant devant Dieu n'avoir audict affermissement regardé qu'au bien du service du roy et manutention de la paix, en laquelle lesdites églises désirent trouver leur seureté et liberté soubs l'authorité et protection du roy. » Mais, en même temps, afin d'enlever à la Cour jusqu'à l'ombre d'un prétexte pour un nouveau refus, elle chargea *Charny*, *Imbert Durant* et *La Milletière* de dresser avec les députés généraux un cahier général de ses demandes (*Collect. Dupuy*, N° 213). Sa conduite, on peut le dire, fut généralement approuvée, non seulement par *Rohan*, *Du Plessis-Mornay*, *La Force* et les autres grands seigneurs, mais par les conseils provinciaux. Le cahier général fut porté en Cour par *Couvrelles*, *Bouteroue* et *Alain*, élus au scrutin par tête, non par province, et présenté au roi, le 20 déc. C'est *Couvrelles* qui porta la parole. Sa harangue, à la fois soumise et ferme, a été publiée dans le Mercure français. Pour toute réponse, Louis XIII ordonna à l'Assemblée de procéder à la nomination des députés généraux et de se séparer, en promettant d'ailleurs de faire examiner promptement le cahier des plaintes et exécuter dans le mois ce qui aurait été accordé; mais les députés répliquèrent qu'ils ne doutaient pas des bonnes intentions de S. M, mais que malheureusement on n'en voyait jamais les effets; que, malgré dix jussions, par exemple, on attendait toujours la réception des conseillers protestants au parlement de Paris; qu'en conséquence, l'Assemblée ne se séparerait pas avant d'avoir obtenu le redressement des griefs des églises.

Cependant l'assemblée poursuivait ses travaux. Dès le 11 oct., elle avait voté un règlement qui défendait aux gouverneurs des places de sûreté d'y laisser prêcher des Jésuites ou d'autres religieux envoyés comme missionnaires par les évêques diocésains. Sur la requête du procureur général, le parlement de Paris cassa ce règlement par arrêt du 14 janv. 1620 D'un autre côté, quatre jours auparavant, deux commissaires, le conseiller d'Etat Du Mayne et le secrétaire Marescot, s'étaient présentés devant l'Assemblée pour lui enjoindre, de la part du roi, de dresser la liste des six candidats à la députation générale et de se séparer dans quinze jours, pour tout délai, avec promesse « de faire immédiatement réponse au cahier et de faire, dans un mois, travailler à l'exécution. » Le vidame de Chartres leur répondit, au nom de l'assemblée, « qu'elle répondrait aux ordres qu'ils luy avoient communiqués

et faisait tout ce qu'il pouvait pour favoriser les Catholiques. Les députés généraux avaient déjà demandé son remplacement, conformément aux Articles secrets, mais sans pouvoir l'obtenir (*Arch. gén.* Tr. 232).

avec le respect qu'elle devoit à S. M.; que ce qu'il pouvoit affirmer sur l'heure même, c'est que la fleur de lys étoit empreinte dans le cœur de chacun de ses membres, et que nul d'entre eux n'avoit part à aucune faction étrangère, et moins encore avoit intelligence avec Rome et les Jésuites; que pour les Réformés, l'authorité du roi n'étoit soumise qu'à celle de Dieu, et que leur religion leur commandoit, après ce qu'ils devoient à Dieu, de rendre à S. M. toutes sortes d'obéissance et fidèles respects. Et, dit-il en terminant, ce n'est pas seulement au nom de cette compagnie que je vous parle, mais au nom de plus d'un million d'ames qui toutes ne respirent qu'à se signaler par très-humbles devoirs comme très-fidèles et très-humbles subjets et serviteurs de S. M. » Dans l'après-midi même, la réponse de l'assemblée fut remise aux commissaires. Elle était courte. L'assemblée persistait à traiter directement avec le roi, et voulait renouveler ses supplications auprès de S. M. En conséquence, elle fit partir pour la Cour quatre nouveaux députés, qui furent le baron de *Vérac*, de *La Haye*, *Hespérien* et *Guérin*. C'était se mettre en révolte ouverte contre l'autorité royale; aussi jugea-t-elle à propos d'en appeler à l'opinion, et elle fit imprimer le compte-rendu de tout ce qui s'était passé pour l'envoyer aux églises.

Ses députés obtinrent audience le 15 janvier. *La Haye* porta la parole. Sa harangue toute pleine de protestations de fidélité, a été imp. aussi dans le Mercure français. Louis XIII répondit sèchement que l'Assemblée devait obéir. Tout semblait donc marcher à une rupture violente, lorsque *Lesdiguières* arriva à la Cour et interposa ses bons offices. Le 16 janv., *Bellujon* se présenta de sa part devant l'Assemblée et lui dit « que le duc arrivant à la Cour avoit eu beaucoup de desplaisir de voir partir les députez de l'Assemblée sans rapporter aucun contentement, voire avec quelque espèce de rupture dont grands inconvéniens eussent pu s'en ensuyvre; » qu'il s'était donc employé avec *Châtillon* auprès de Condé et de Luynes, lesquels, « bien informez des volontez et intentions de S. M., » leur avaient donné l'assurance que « moyennant que l'Assemblée se sépare dans la fin du mois de février, sadite Majesté respondra favorablement, ainsi que desjà elle les en a faits asseurer par le sieur Le Mayne, les cahyers à elle présentez ou à présenter par icelle assemblée, et fera après exécuter de bonne foy et avec effect ses jugemens et grâces sur iceux. Et encore lesdits seigneurs prince et duc de Luynes luy ont déclaré sçavoir certainement de la volonté de S. M., qu'elle accorde à ladite assemblée, dès maintenant, que incontinent après sa séparation, elle fera recevoir les deux conseillers au parlement de Paris, et jouyr plainement et paisiblement de leurs charges, fera aussy expédier et mettre ès mains des députez généraux le brevet de la continuation de la garde des places de seurté pour quatre ans, comme aussy de faire travailler incessamment à remettre la ville et château de Leytoure ès mains et pouvoir d'un gouverneur de la Religion, qui aye l'attestation du colloque ou synode de la province, conformément au brevet du deffunct roy, et en fera sortir le sieur de Fontenaillles sans rien espargner pour y parvenir ». Dans le cas où ces promesses ne seraient pas exécutées « dans six mois pour le plus tard à conter du jour de ladite séparation de ladite assemblée, en ce cas lesdits seigneurs prince et duc de Luynes ont aussy promis auxdits seigneurs de Lesdiguières et Chastillon qu'ils procureroyent avec effect envers S. M. à ce que les députez qui sont à présent en ladite assemblée ou autres à eux subrogez par les provinces se puissent rassembler pour représenter à S. M. leurs griefs et plainctes pour en obtenir la réparation. Que sadite Majesté donnera audience favorable aux députez de Béarn qui viendront vers elle dans sept mois au plus tard, sur les griefs qu'ils prétendent avoir en l'exécution de l'arrest de main-levée, et que dès maintenant elle

leur accorde toutes les seurtez nécessaires, outre celles qui leur ont esté desjà présentées et par les meilleurs moyens que faire se pourra, pour le remplacement des deniers desquels ils demeurent privez par ledit arrest de main-levée, pour jouyr par ceux de la Religion par effect dudit remplacement qui se prendra sur les plus clairs deniers de S. M. dans ledit pays de Béarn, et de proche en proche. Et où ils seroyent troublez à l'advenir en ladite jouissance, soit directement, soit indirectement, pourront iceux de la Religion rentrer dans la jouyssance des biens ecclesiastiques qu'ils ont à présent. Qu'avenant manquement en l'exécution de ce que dessus, ce qu'il ne falloit croire, ni craindre, veu la qualité et autorité desdits seigneurs le prince et duc de Luynes qui en ont faict les promesses, et la garantie d'icelles dudit seigneur le duc de Lesdiguières et de Chastillon, lesquels, soubs la confiance de l'intention du roy, y engageoyent leur parole, et en ce cas, l'assemblée demeure fondée en l'authorité du roy pour retourner ensemble, en laquelle MM. de Béarn retrouveroyent leur support comme devant.» Bellujon déposa entre les mains du président ce discours écrit et signé de sa main, et tout ce qu'il avait dit fut confirmé par *La Fontan*, député de Châtillon. Avant de délibérer, l'assemblée voulut consulter les députés des Grands, qui furent d'avis qu'on fît une nouvelle députation au roi, comme le conseillait *Châtillon*. Dans la séance du 22 furent élus à cet effet *Bertreville*, *Maniald*, *La Haye*, *La Chapellière*, *La Milletière* et *Puyferré*, qui se mirent en route sur-le-champ, munis des pouvoirs nécessaires pour négocier, sauf le droit de ratification de l'assemblée. Ils venaient de partir lorsqu'on eut connaissance à Loudun de la déclaration du 26 fév., enregistrée au parlement le 27, par laquelle Louis XIII déclarait les députés des églises criminels de lèse-majesté, s'ils ne se séparaient dans le délai de trois semaines. L'assemblée chargea *Castaing* de porter sans retard à ses députés une lettre où elle leur ordonnait de se plaindre au roi d'une semblable précipitation et de demander des sûretés. Ces députés, qui avaient dû aller chercher le roi en Picardie, ne furent de retour que le 23 mars. Ils étaient accompagnés de *Gillier* qui déposa sur le bureau des lettres de *Lesdiguières* et de *Châtillon* (Voy. II, p. 382), ainsi qu'un acte signé par eux et portant que le prince de Condé et le duc de Luynes engageaient leur foi et parole à tenir *entièrement et de bonne foi* les promesses qu'ils avaient faites, pourvu que, dans le courant du mois, l'assemblée nommât les six candidats à la députation générale et se séparât, après que le roi en aurait choisi deux. Ils donnaient même l'assurance que la somme de 15,000 écus, accordée à Loudun pour l'augmentation du traitement des ministres, continuerait à être payée, et que 15,000 écus seraient alloués pour les frais de l'assemblée. De l'avis des députés des Grands, l'assemblée accepta ces conditions, le 25, et procéda immédiatement à l'élection des six candidats « sans préjudice au droict des églises ni les obliger à l'advenir d'en nommer plus que deux.» Cependant les méfiances étaient si grandes, que ne s'en rapportant pas aux promesses verbales de Condé et de Luynes, elle demanda une autorisation signée du roi de s'assembler de nouveau dans six mois, si le compromis n'était pas exécuté de la part du gouvernement. *Du Plessis-Mornay* en parla à M. de Montbazon, qui passa à Saumur en se rendant, par ordre du roi, auprès de la reine-mère. Ce seigneur lui répondit : « qu'il avoit commandement exprès de S. M. de l'assurer que les choses promises à l'assemblée seroient exécutées de bonne foy.» Enfin Luynes ayant, une fois encore, pris l'engagement formel d'employer toute son influence afin d'obtenir, en cas d'inexécution, la permission pour les députés des églises, de s'assembler de nouveau, l'assemblée rassurée se sépara, après avoir

toutefois, dans sa séance du 3 avril, arrêté que si, par l'artifice des malveillants, les promesses faites n'étaient pas tenues, elle reprendrait, dans six mois, ses travaux à La Rochelle, et après avoir voté, le 10 avril, quelques modifications au règlement de Sainte-Foy, tendant à resserrer l'union des églises et à établir entre elles une plus étroite solidarité (*Fonds St-Magloire*, N° 38.)

Les craintes manifestées par l'assemblée de Loudun se réalisèrent. Les engagements pris envers elle ne furent qu'imparfaitement exécutés (1), et l'assemblée se rouvrit à La Rochelle au mois de décembre (*Voy.* II, p. 237). Le vidame de Chartres n'y assista pas; mais il promit au moins de se soumettre à ses résolutions. Il mourut en 1625. Il avait épousé, en 1604, *Jeanne Du Puy*, veuve de *Louis de Saint-Gelais*. Il ne paraît pas qu'il ait laissé de descendants.

LA FITE ou LA FITTE, famille noble du Béarn qui a donné plusieurs pasteurs aux églises de France, et des guides spirituels aux troupeaux dispersés par la persécution.

En 1637, *La Fite-Solon*, pasteur de Bayonne, et, plus tard, second pasteur d'Orthez (2), présenta au Synode national d'Alençon la première partie d'un livre de *Métaphysique*, dont le synode fut si satisf it qu'il accorda à l'auteur une gratification de 300 livres, qui ne fut jamais payée, faute de fonds. La Fite-Solon n'en continua pas moins ses travaux littéraires, en sorte qu'en 1660, il put offrir de nouveau au Synode national de Loudun, un gros cahier msc. intitulé *Disputationes de vindiciis gratiæ*; mais cette fois, le synode se contenta de renvoyer l'ouvrage au synode du Béarn qui devait l'examiner et l'approuver, s'il y avait lieu. Ni l'un ni l'autre de ces écrits n'a été imprimé. En 1663, La Fite-Solon présida le synode de Salies, qui adjoignit *Didion*, de Pontacq, au ministre de Pau *Cottière*, chargé de porter en Cour les doléances des Réformés béarnais *Remy* remplit dans cette assemblée les fonctions de secrétaire (*Arch. gen.* K. 1264). C'est la dernière fois que nous ayons rencontré le nom de notre pasteur. Il est difficile d'admettre, en effet, qu'il ait prolongé ses jours jusqu'en 1684 et qu'il soit le même que *Gratien* de La Fite, pasteur d'Hastingues, poursuivi criminellement pour avoir laissé entrer dans son église son valet qui, à son insu, avait abjuré à Maslacq, trois ans auparavant (*Ibid.* Tт. 238).

Vers le même temps, l'église de Pau était desservie par *Jean* de La Fite, qui fut député, en 1644, au Synode national de Charenton, où il prêcha, le 1er janv. 1645, un *Sermon sur Jean* I, 51, qui a été publié à Charenton, 1645, in 16 (1), avec d'autres, prêchés aussi à l'occasion du synode, par *Simon de Goyon*, ministre de Bordeaux, sur Ephés. III, 19, par *Abbadie*, par *Maximilien de L'Angle* et par *Amyraut*. Les discours de ces trois derniers pasteurs ont probablement été réimp. dans les recueils de leurs sermons. Celui de Goyon a pour titre *La Cognoissance incompréhensible*.

Quelque vingt ans plus tard, nous trouvons à la tête de l'église de Puch, son lieu natal, *Pierre* La Fitte, qui a publié *La conférence faite par maître Guill. Le Sueur, missionnaire controversiste, avec le sieur La Fite, ministre de Puche, avec la lettre d'un des assistans à ladite conférence*, Bordeaux, 1660, in-4°. La Fite était un de ces hommes à l'âme honnête et fière

(1) Les brevets pour le don des 15,000 écus et la conservation des places de sûreté furent expédiés dès le 12 mai (*Fonds St-Magloire*, N° 38).

(2) Était-il parent de *Daniel de La Fite*, apothicaire du roi en son artillerie, mort à Paris en 1652, et de *Simon La Fitte*, auteur d'une carte du Béarn, publiée à Paris, Boisseau, 1642 : Jollain, 1668 ? — Dès l'introduction de la Réforme dans le Béarn, un carme de Tarbes, nommé *Solon*, abjura et devint ministre d'Orthez.

(1) Adelung prétend que notre pasteur s'est fait connaître par ses sermons et ses ouvrages de controverse. A l'exception de ce sermon, nous ne sachions pas qu'il ait rien publié. Jean de La Fitte avait été immatriculé à Genève en 1616.

qui ne savent pas baiser la main qui les frappe. Appelé à prêcher sur II Rois VI, 16, 17, devant le synode provincial qui se tint à Sainte-Foy en 1681, c'est-à-dire à la veille des dragonnades, il osa manifester un peu trop ouvertement l'indignation qu'il éprouvait des traitements infligés à ses coreligionnaires. Benoît prétend que le commissaire catholique s'offensa de ses allusions trop claires et trop nettes. C'est une erreur. Nous avons lu son procès-verbal où il est dit seulement que le ministre avait prononcé « des paroles un peu équivoques » (*Arch. gén.* Tт. 340). Cependant le synode, peut-être à l'instigation du commissaire protestant *Sarrau*, n'eut pas honte « de le censurer grièvement, » et de l'interdire jusqu'au synode prochain, en chargeant *Du Casse* jeune de desservir son église. C'était d'une lâcheté insigne. *Pichot*, ministre de Bergerac, qui, prêchant sur Apoc. II, 10, s'était permis de semblables allusions, fut puni tout aussi sévèrement. Cette complaisance du synode, ajoute Benoît, satisfit le commissaire et la Cour. En ceci encore, l'historien de l'édit de Nantes n'est pas tout-à-fait exact. Il est vrai que le commissaire catholique de Rys, qui, en toute cette affaire, se conduisit avec une rare modération, fut d'avis « que la punition étoit aussi sévère qu'elle pouvoit l'estre en justice réglée; » mais ni Roquelaure, qui demanda la destitution de La Fitte, ni le parlement de Bordeaux qui le décréta de prise de corps, ne se montrèrent satisfaits. Beaucoup d'églises le furent encore moins, mais pour un autre motif. Elles pensaient avec raison que le rôle des synodes n'était pas de se faire l'instrument de la passion du clergé romain. Nous ignorons si Pierre La Fitte survécut à la révocation. Il avait fait ses études à l'académie de Saumur, où il avait soutenu, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De Ecclesiæ notis*, publiée dans les Theses Salmurienses.

S'il faut en croire Adelung, *Jean* de La Fite, pasteur de la colonie française de Holzapfel, était le petit-fils de Jean de La Fite, pasteur de Pau, dont nous avons parlé plus haut. Après avoir terminé ses études en Hollande, il fut placé à Holzapfel, d'où il fut appelé plus tard à Hanau, et il mourut dans cette dernière ville, en 1737. La Biblioth. Bremensis lui attribue des *Eclaircissemens sur la matière de la grâce et sur les devoirs des hommes, où l'on se propose de désabuser les pécheurs de diverses illusions qu'ils se font à cet égard.* Adelung ajoute que l'ouvr. forme 2 vol. in-8°, mais il ne donne pas le millésime.

Jean La Fite laissa un fils, nommé Jean-Daniel, né en 1719, à Holzapfel, et mort, le 10 fév. 1781, après avoir rempli, depuis 1752, les fonctions de chapelain de la cour du stathouder et de pasteur de l'église wallonne de La Haye. Selon Adelung, il a publié divers ouvrages, dont aucun ne lui était connu. Meusel ne lui attribue qu'une part de collaboration dans la *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, La Haye, 1754-80, 50 vol. in-8°, et dans la trad. des *Essais physiognomiques* de Lavater. Sa femme, *Marie-Elisabeth Boué*, née à Hambourg, le 21 août 1737, et morte à Londres, en nov. 1794, a été un écrivain beaucoup plus fécond. On lui doit, selon Meusel:

I. *Mémoires de Mlle de Sternheim* [par Mme de *La Roche*], *trad. de l'allem., par Mme de L. F.*, La Haye, 1773, 2 vol. in-12.

II. *Histoire de la conversion du comte de Struensée, publ. par le docteur Munter*, Amst., 1773, 2 vol. in-8°.

III. *Vie et lettres de Gellert, trad. de l'allem. par Mme D. L. F.*, Utrecht, 1775, 3 vol. in-8°.

IV. *Lettres sur divers sujets, par Mme D. L. F.*, La Haye, 1775, in-12.

V. *Entretiens, drames et contes moraux à l'usage des enfants*, La Haye, 1781, 2 vol. in-12; trad. en allem., S. Gallen, 1789, in-8°.

VI. *Essais sur la physiognomie par J.-G. Lavater, trad. en franç. par Mme de La Fite, Caillard et Henri*

Renfner, La Haye, 1782-87, 3 vol. in-4°; un 4e vol. parut en 1803. — Renfner a trad. seul le 2e et le 3e vol.

VII. *Eugénie et ses élèves, ou Lettres et dialogues à l'usage des jeunes gens*, Paris, 1787, in-8°; Dresde, 1792, in-8°; trad. en allem., Bern., 1788, 8°.

VIII. *Pensées sur les mœurs des Grands, trad. de l'anglais; suivies de deux morceaux trad. de l'allemand*, La Haye, 1790, in-8°.

IX. *Réponses à démêler, ou l'oracle pour servir à l'instruction et à l'amusement des jeunes gens*, Hamb. et Leipz., 1791, in-12; s. l., 1792, in-12; trad. en allem., Offenb., 1791, in-8°; en angl., Lond., 1794, 2 vol. in-12. Watt en indique une édit. de Londres, 1790, in-8°, sous ce titre un peu différent : *Réponses à démêler, ou essai d'une manière d'exercer l'attention*.

En Angleterre, nous trouvons aussi deux pasteurs du nom de La Fite. L'un d'eux, nommé *Daniel*, a publié, selon Watt, dès 1591 [n'y a-t-il pas une erreur dans ce chiffre?], *A friendly discourse, between an english dissenter and a french protestant, concerning the liturgy and ceremonies of the church of England*, Lond., 1591, in-8°; l'autre, *H.-F.-A. de La Fite*, a traduit du français de J.-A. de Luc, *An elementary treatise on geology*, 1809, in-8°.

LAFOND (Daniel), habile peintre et graveur de la colonie française de Berne (1), né en 1760. Ses gravures ont été réunies avec celles de Lory et de Zehender, et forment divers recueils.

On a de lui, au rapport de Nagler : 1° *Vue du Weisshorn*. — 2° *Vue de la Jungfrau*. — 3° *Le glacier supérieur de Grindelwald avec le Wetterhorn*. — 4° *Le glacier inférieur de Grindelwald*. — 5° *La vallée de Lauterbrunnen*. — 6° *Vue d'Interlacken*. — 7° *Vue de Morat*. — 8° *Environs de Thun*. — 9° *Vue prise de Ringgenberg*. — 10° *L'Aar à sa sortie du lac de Brienz*. — 11° *Vue de Berne prise du Schwelli-Mättli*. — 12° *Le Felshaus* [maison de roche] *à Thorberg pendant un orage*. — 13° *Paysage près de Reichenbach*. — 14° *Paysage près de Bremgarten*.

Le nom de Lafond, que l'on trouve aussi écrit *Lafon, Lafont, Lafons, Delafons*, se rencontre assez fréquemment dans les annales de nos églises, tant en France qu'à l'étranger; mais de ceux qui l'ont porté, il en est peu qui méritent une mention spéciale. *Pierre* de Lafons a écrit une *Epistre aux Juifs où est prouvé que Jésus est le Christ, le prince et pasteur éternel de l'Eglise de Dieu, et que bientost il doit venir détruire tous ses adversaires*, Charent., 1648, in-8°. — *Paul* de Lafons, de Châtellerault, qui faisait, vers le même temps, ses études à l'académie de Saumur, y soutint, sous la présidence d'*Amyraut* et de *Cappel*, deux thèses *De sacerdotio Melchisedecico*, et *De superioribus ministrorum ecclesiasticorum gradibus sive ordinibus*, ins. dans les Theses Salmur. — En 1678, *Marie* de Lafond fut condamnée, comme relaps, au bannissement perpétuel par le parlement de Paris.— En 1744, *Samuel* Lafont, né à Berlin, en 1720, fut appelé à desservir l'église française de Königsberg. Il est auteur, selon Meusel, d'une *Explication historique d'un tableau en relief*, imp. en 1752, et d'autres opuscules en français. Il a eu part aussi à la publication des *Remarques historiques, critiques et philologiques* de *Beausobre* [La Haye, 1742, 2 vol. in-4°], et a revu les Mémoires sur les Samoyèdes du conseiller de Klingstädt.—Le dernier que nous citerons ici est *Jean* de Lafons, commis aux vivres dans la marine britannique, qui a mis au jour *A treatise on naval courts martial*, Lond., 1805, in-8°. Il descendait probablement d'un autre *Jean* de Lafons, directeur de l'hôpital français de Londres, en 1731, qui s'était marié, en 1702, avec *Susanne*

(1) Cette colonie ne se compose plus aujourd'hui, au témoignage de M. Ch. Weiss, que de 14 familles, dont voici les noms: *Courant, Leyris, Ferrier, George, Gouzy, Guirodon, Lugardon, Nogaret, Olivier, Pagès, Pécholier, Rieux, Vieux, Volpillière*.

Massienne dans l'église française de Crispin Street (1).

LA FONTAINE (AUGUSTE-HENRI-JULES), un des romanciers les plus féconds de ce siècle, et pendant un temps, un des plus goûtés du public. Il naquit à Brunswick (2), le 10 oct. 1759 (le 20 oct. 1758, d'après Meusel). Son père était un peintre de talent. Après avoir reçu la première instruction dans les écoles de Brunswick et de Schœningen, le jeune La Fontaine alla étudier la théologie à l'université d'Helmstedt. En 1786, il accepta une place de précepteur à Halle, dans la famille du général de Thadden; puis en 1792, il accompagna, en qualité d'aumônier, l'armée d'invasion de la Prusse. Après la conclusion de la paix de Bâle (1795), il retourna à Halle, où il vécut jusqu'à sa mort, arrivée le 20 avril 1831.

« Quiconque a lu, dit un critique allemand, les premières productions de cet auteur, telles que l'Homme singulier, Quinctius Heymeran de Flamming, la Famille de Halden, peut se dispenser de lire les autres. » Ce jugement peut paraître sévère, quand on se rappelle que ces romans ont défrayé la curiosité de nos mères pendant plus d'un quart de siècle. Mme de Staël elle-même les lisait et les goûtait. « Les romans de La Fontaine en particulier, que tout le monde lit au moins une fois avec tant de plaisir, sont en général, selon cet excellent juge, plus intéressants par les détails que par la conception même du sujet. » Nous convenons qu'on ne les lit plus, mais que de bonnes choses qui ne se lisent plus! Nous nous rangerions volontiers au sentiment de Chénier. « Entre les productions de l'auteur, il n'en est peut-être aucune où l'on ne rencontre des traits charmants; mais il écrit sans cesse et très-vite : c'est dire assez qu'il est inégal. Sterne et Goldsmith paraissent avoir été ses modèles, et s'il ne les atteint pas, il est du moins le premier de leurs élèves. » Ce qu'on lui reproche surtout, c'est un *sentimentalisme* outré, et ce défaut est d'autant plus sensible qu'il n'est chez lui qu'une *manière* : l'auteur avait naturellement l'humeur vive et enjouée. Mais en revanche sa morale est toujours pure, et si nous ne craignions d'être taxé de médisance, nous dirions que c'est un peu pour cela qu'il est déchu dans notre estime; notre génération n'est pas ennemie d'un peu de dévergondage. La peinture de la vie bourgeoise allemande était bonne pour *reposer* dans un temps d'agitations et de troubles; mais aujourd'hui elle ne convient plus à notre apathie.

Voici la liste de ses écrits d'après Meusel et Kayser (1) :

I. *Scenen : 1° Brutus, oder die Befreyung Roms*; — 2° *Kleomenes*, Leips., 1788, in-8°.

II. *Die Gewalt der Liebe, in Erzählungen*, 1791-1796, 4 vol.

III. *Gemählde des menschlichen Herzens, in Erzählungen, von Miltenberg* : 1° *Der Naturmensch*, Halle, 1792; trad. en fr. par Rougemaître, sous le titre : *Hervey, ou l'homme de la nature*, 1818, 3 v.; et par Mme Col-

(1) Les Registres de l'église de Charenton, qu'après trois années de patientes recherches, notre ami M. *Ch. Read* vient enfin de découvrir presque complets au greffe de l'état civil de Paris, font mention, sous la date de 1641, de *Salomon de Laffons*, architecte des bâtiments du roi, dont nous avons vainement cherché le nom dans les Dict. biographiques des artistes. Il semble impossible pourtant qu'il ait obtenu, lui huguenot, ce titre envié, sans avoir joui d'une certaine réputation et produit quelque œuvre digne de cette haute position. Si nous parvenons à nous procurer des renseignements sur cet artiste, ainsi que sur plusieurs autres architectes, peintres, graveurs, sculpteurs, également cités dans les Reg. de Charenton et non moins inconnus jusqu'à présent, nous leur donnerons à chacun une notice dans notre Supplément. En attendant, qu'il nous soit permis de dire que l'erreur est grande de ceux qui accusent les Calvinistes français d'avoir méprisé les arts.

(2) Une famille de ce nom s'était réfugiée à Genève. *Nicolas La Fontaine*, de Saint-Gervais au Vexin, y fut reçu bourgeois en 1555. En 1661, *Pierre de La Fontaine*, pasteur depuis 1648, devint professeur des langues orientales à l'académie; il mourut en 1675.

(1) Les ouvrages originaux, dont nous n'indiquons pas le lieu d'impression, ont paru à Berlin in-8°, les traductions françaises à Paris in-12, et les anglaises à Londres, même format.

bert, sous celui de *William Hilnet, ou la Nature et l'amour*, 1801, 3 vol. in-18.

IV. *Zeitschrift für Gattinnen, Mütter und Töchter*, 2me vol., Halle, 1792, in-8°. — K. F. Bahrdt avait publié le premier volume. En 1793, ce recueil périodique parut sous le titre : *Museum für das weibliche Geschlecht*, 12 livraisons. N'a pas été continué.

V. *Rudolph von Werdenberg, eine Rittergeschichte aus den Revolutionszeiten Helvetiens*, 1793, 1806 ; trad. en franç., 1805, 1821.

VI. *Die Tochter der Natur*, comédie en 3 actes, Görlitz, 1793, in-8° ; imitée par Caignez, 4e édit., 1825, 8°.

VII. *Klara du Plessis und Klairant, eine Familiengeschichte französischer Emigrirten*, 1794, 1801 ; en franç., Leips., 1799, 3 vol. in-8° ; trad. en anglais, 1798, 3 vol.; en fr. [par Cramer], 1796, 2 vol. in-8°.

VIII. *Moralische Erzählungen*, 1794-1801, 6 vol. in-8° ; trad. en fr. par Girard de Propiac, 1802-3, 4 v.

IX. *Antonie, oder das Klostergelübde*, drame, Frankf., 1795, in-8°.

X. *Sagen aus dem Alterthume* : 1° *Aristomenes und Gorgus*, 1796 ; trad. par Mme de Montolieu, 1804, 2 v.

XI. *Leben und Thaten des Freyherrn Quinctius Heymeran von Flamming*, 1795 à 96, 3 vol.; 1798, 4 vol. in-8°, publ. sous le nom de Gustav. Freier; trad. libr. sous le titre : *Le baron de Flemming, ou la manie des titres*, par Mme de Cérenville, an XII, 3 vol.

XII. *Der edelste Mann*, et *Die Verhöhnung, eine wahre Familiengeschichte*, deux Nouvelles publ. dans le Teutsche Monatschrift, 1794.

XIII. *Die Verirrungen des menschl. Herzens*, Görlitz, 1796, 2 vol. in-8°, sous le nom de *Selchow*.

XIV. *Fragmente aus den noch ungedruckten Sagen aus dem Alterthume*, publ. dans les Friedens-Präliminarien, 1796.

XV. *Diogenes Tonne*, dans l'Almanach de Becker pour 1797.

XVI. *Huldigungsrede beim Regierungsantritt. Königs Friedrich Wilhelm III*, Halle, 1798, in-8°.

XVII. *Kleine Romane, aus Zeitschriften gesammelt*, 1e *Sammlung*. Rostock, 1799.

XVIII. *Liebe um Liebe, eine Erzählung*, Manh., 1799, in-8°.

XIX. *Henriette Düfort*, 1801, in-8°.

XX. *Mährchen und Erzählungen*, 1801, 2 v.

XXI. *Gemälde des menschl. Herzens* : (Impr. à Halle, in-8°). — 1° *Der Naturmensch*, 3e édit., 1801. — 2° *Der Sonderling*, 3e édit., 1801, 3 vol. — 3° *Rudolp und Julie*, 1802, 2 vol.; trad. en fr., 1802, 2 v. — 4° *Arcadien*, 1807, 3 vol.; trad. en fr. par Fuchs, 1809, 1829, 4 v. — 5° *Aline von Riesenstein*, 1808, 3 vol.; trad. en fr. 1810, 4 v. — 6° *Eduard, oder der Maskenball*, 1809; trad. en fr. par Duperche, 1817, 4 v.

XXII. *Aphorismen und Maximen, aus dem Gebiete der Liebe, Freundschaft, etc., gesammelt u. herausg. v. B. M. P.* 1802.

XXIII. *Familiengeschichten* ; — 1° *Die Familie Halden*, 1803, 2 vol. ; trad. en fr. par H. Villemain, 2e éd., 1805, 4 v. — 2° *Saint-Julien*, 1803 ; trad. en fr. par Delamarre, 1801, 3 v. — 3° *Hermann Lange*, 1801, 2 vol. — 4° *Engelmanns Tagebuch*, 1801 ; trad. en fr. par Mme de Montolieu, 1801, 1802, 1820, 2 v. 8°. — 5° *Leben eines armen Landpredigers*, 1802, 2 vol.; trad. par Mme de Montolieu, Gen. et Par., 1802, 1801, 1822, 5 vol., et par Andrieux, sous le titre : *Le Ministre d'Eseback*, etc., 1823, 5 v. — 6° *Henriette Bellmann*, 1802, 2 vol. ; trad. en fr., 1803, 1821, 1824, et par Mme de Montolieu, sous le titre : *Le fils d'adoption*, trad. libr., 1803, 3 vol. — 7° *Barneck und Saaldorf*, 1804, 2 vol.; trad. en fr. par Eyriès, 1810, 3 v.

XXIV. *Theodor, oder Kultur und Humanität*, 1802, 2 vol. ; trad. libre par Mme de Montolieu, sous le titre : *Le village de Lobenstein*, Gen. et Par., 1802, 5 vol.; et trad. du franç. en an-

glais par Mrs Meeke, 1804, 4 vol.

XXV. *So geht es in der Welt:* — 1° *Der baron von Bergedorf*, 1803. — 2° *Eduard u. Margarete*, 1803-4, 2 v.

XXVI. *Sagen des Alterthums:* — 1° *Aristomenes u. Gorgus*, nouv. édit., 1801. — 2° *Romulus*, nouv. édit., 1803; trad. en anglais par le rév. P. Will, 1801, 2 vol.; imité en fr., Strasb. et Par., an IX, 2 vol. in-18.

XXVII. *Makaria, Atalante u. Kassandra. Drei Erzählungen* (avec Fr. Kind.), Zullichau, 1803, in-8°.

XXVIII. *Reisen im Alterthume; ein Gegenstück zu d. Sagen aus dem Alterthume*, Giess., 1804, 2 vol. in-8°.

XXIX. 1° *Sittenspiegel für d. weibliche Geschlecht*, 1804, 2 v. — 2° *Erzähll. aus dem häusl. Leben*, 1805, 2 vol. — 3° *Familienehrgeiz*, 1807. — 4° *Natur und Kunst*, 1811, (tous impr. à Halle, in-8°).

XXX. *Liebe und Dankbarkeit; eine französ. Familiengeschichte*, Manh., 1805, in-8°; trad. en angl. sur la version franç., par Mme Parsons, 1805, 3 vol.

XXXI. *Das Bekenntniss am Grabe*, Halle, 1805, 3 vol. in-8°; trad. en fr. par Mme Elisa Voïart, 1817, 4 vol.

XXXII. *Das Haus Bürburg, oder der Familienzwist*, 1805; trad. en fr. par Breton, sous le titre: *Les Querelles de famille*, 1809, 2 vol.

XXXIII. *Fedor und Marie, oder Treue bis zum Tode*, 1805.

XXXIV. *Robert und Agnès, od. die Herzen ohne Maske*, Zerbst, 1806, 2 vol. in-8°.

XXXV. *Dramat. Werke:* — 1° *Die Tochter der Natur.* — 2° *Die Prüfung der Treue, oder die Irrungen*, Görlitz, 1806, 8°; 1824.

XXXVI. *Die Familienpapiere, oder die Gefahren des Umgangs*, 1806, 2 vol.; trad. en fr. par Breton, 1809, 4 v.

XXXVII. *Gemäldesammlung zur Veredlung des Familienlebens*, 1806, 2 vol.

XXXVIII. *Kleine Aufsätze für Frauenzimmer*, Giess., 1807, 2 vol. in-8°.

XXXIX. *Die beiden Bräute*, 1809, 3 vol.; trad. en fr. par Girard de Propiac, 1810, 5 vol.

XL. *Emma*, 1809, 2 vol.

XLI. *Raphaël, od. das stille Leben*, Halle, 1809, in-8°; trad. en franç. par Breton, 1810, 2 vol.

XLII. *Wenzel Falk und seine Familie*, 1810, 3 vol.

XLIII. *Der Hausvater, od. das liebt sich und warum?* Halle, 1810, 3 v. 8°.

XLIV. *Amalie Horst, od. das Geheimniss glücklich zu sein*, Halle, 1810, 2 vol. 8°; trad. par Breton, 1812, 2 vol.

XLV. *Das Testament*, Halle, 1810, 3 vol. 8°; trad. par Fuchs, 1812, 3 v., et par Rigaud, même année, 5 vol.

XLVI. *Kleine Romane und moral. Erzählungen*, 9 vol. in-12.

XLVII. *Schilderung des menschl. Lebens* (imp. à Halle, in-8°): — 1° *Bertha von Waldeck*, 2° éd., 1811, 2 vol. — 2° *Tinchen, od. die Männerprobe*, 1811, 2 v. — 3° *Das Moralsystem, od. Ludwig von Eisach*, 1812, 2 v.; trad. par Elis. Voïart, 1817, 3 v. — 4° *Isidore, oder die Waldhütte*, 1817, 2. v. — 5° *Die beiden Freunde*, 1819, 2 v.; trad. par Mme de Montholon, 1819, 3 vol.

XLVIII. *Bürgersinn und Familienliebe, od. Tobias Hoppe*, Halle, 1812, 3 vol. in-8°.

XLIX. *Walther, od. das Kind vom Schlachtfelde*, Halle, 1813, 3 vol. 8°; trad. en fr. par H. Villemain, 1816, 4 v.

L. *Eugenia, der Sieg über die Liebe*, Halle, 1814, 3 vol. in-8°.

LI. *Rosen, gesammelte Erzählungen*, Manh., 1814, in-8°.

LII. *Kampf mit den Verhältnissen, od. d. Unbekannte*, Halle, 1815, 3 v. 8°.

LIII. *Ida von Kiburg, od. das Verhängniss.*, 1816; trad. en fr., 1818, 3 v.

LIV. *Die Pfarre an dem See*, Halle, 1816, 3 v. in-8°; trad. en fr. par MM. Guizot et Sauvan, 1816, 1830, 4 v.

LV. *Das heiml. Gericht des Schicksals, od. Rosaure*, Halle, 1817, 3 v. 8°; trad. en fr. par Mme de Montholon, 1818, 3 v.

LVI. *Agathe, od. das Grabgewölbe*,

Leipz., 1817, 3 vol. 8°; trad. en fr. par le vicomte de Forestier, 1824, 4 v.

LVII. *Reinhold*, Halle, 1818, 3 v. 8°; trad. en fr. sous le titre: *Reinhold, ou les pupilles mystérieux*, 1818, 5 v.

LVIII. *Die Geschwister, oder die Reue*, Halle, 1819, 2 v. 8°; trad. par Mme de Montholon, 1819, 3 vol.

LIX. *Die Wege des Schicksals*, Halle, 1820-21, 2 v. 8°; trad. en fr. par Elis. Voïart, sous le titre: *Les Voies du Sort*, 1821, 4 v. D'après M. Quérard, *Lydie et Franz, ou les maris par échange* de M. Andrieux, 1821, 2 vol., et *Léonie ou les Travestissements*, de Mme Elisa Voïart, 1821, 3 v., seraient la trad. du même ouvrage; mais il n'est pas probable que ce dernier auteur ait publié sa traduction sous deux titres différents.

LX. *Æschylus Trauerspiele, mit Commentar.*, Halle, 1821-22, 2 vol. in-8°. — Le 1er vol. contient la tragédie d'Agamemnon; le 2e, celle des Cœphores.

LXI. *Die Stiefgeschwister*, Halle, 1822, 3 v. in-8°.

LXII. *Euripides Hecuba, mit Comment.*, Halle, 1826, in-8°.

LXIII. *Stärke d. Vorurtheils*, Leipz.

LXIV. *Kleine auserles. Erzählungen zur Bildung des Herzens* (avec Huber), Hamb., in-8°.

M. Quérard cite, en outre, comme traduits d'Auguste La Fontaine, les romans suivants dont nous ne trouvons pas l'indication dans les bibliographes allemands. Il faut croire que les titres en ont été changés, ou qu'ils ont été tirés de ceux des recueils de notre auteur dont nous ne connaissons que le titre général.

1. *La Vengeance*, trad. par Duval, 1801, in-18.

2. *Hermann et Emilie*, an X, 4 v. — Peut-être la traduction d'Hermann Lange, N° XXIII.

3. *Molkan et Julie, ou l'amour et la probité à l'épreuve*, trad. libr. par Fontallard, 1802. — Peut-être la trad de Tinchen, od. die Männerprobe, N. XLVII.

4. *Flemming fils, ou la manie des systèmes*, trad. lib. par Mme de Cérenville, 1804, 3 v.

5. *Marie Menzikoff, ou Fedor Dolgorouki*, hist. russe en forme de lettres, trad. par Mme de Montolieu, 1804, 2 v. — Peut-être la trad. de Fedor und Marie, N° XXXIII.

6. *Six nouvelles*, trad. par de La Chaise, 1804, 2 v. 1) *Amour et reconnaissance*; 2) *Amour et grandeur d'âme*; 3) *Amour et estime*; 4) *Il l'aimait plus que sa vie*; 5) *Amour et probité*; 6) *Amour et vanité*.

7. *Charles et Emma, ou les amis d'enfance*, trad. par Chazet, 1810, 2 v. — Peut-être la trad. d'Emma, N° XL.

8. *Les Etourderies, ou les deux frères*, trad. par Breton, 1810, 4 v.

9. *Henri ou l'amitié*, trad. par Mme Ruolz, 1810, 2 v.

10. *Le Portrait*, nouvelle, 1812.

11. *Histoire de la famille Bloum*, 1813, 4 v.

12. *Blanche et Minna, ou les mœurs bourgeoises*, traduit par Breton, 1813, 4 vol.

13. *Petits romans et contes choisis*, Gen. et Par., 1814, 4 v. — Tirés probablement du N° XLVI.

14. *La petite Harpiste*, 1815, 2 v.

15. *Wolf. Budo, ou les aéronautes*, trad. par Elisa Voïart, 1817, 3 v.

16. *Agnès et Bertha, ou les femmes d'autrefois*, 1818, 2 v.

17. *Edouard de Winter, ou le miroir du cœur humain*, trad. par Duperche, 1818, 4 v.

18. *Les morts vivants, ou la famille en fuite*, trad. par Duperche, 1819, 2 v.

19. *Rodolphe et Marie, ou la Société secrète*, roman hist. trad. par Mlle Dudrezène, 1819, 4 v.

20. *Silvius et Valéria, ou le pouvoir de l'amour*, 1819, 2 v. — Peut-être tiré du N° II.

21. *Le Suédois ou la prédestination*, trad. par Elisa Voïart, 1819, 4 v.

22. *Le Hussard ou la famille de Falkenstein*, trad. par Elisa Voïart, 1819, 5 v.

23. *Henri et Amélie, ou l'héritage inattendu*, 1820, 2 v.

24. *Le chevalier Huldmann de Berhinger, ou la Caverne de la montagne des revenants*, nouv. trad. par Mme de Montholon, 1820, 3 v.

25. *Choix de contes et nouvelles, dédié aux dames*, trad. par Elisa Voïart, 1820, 2 vol.

26. *La Ferme aux abeilles, ou les fleurs de lys*, imité par Mme de Montolieu, 1820, 1829, 2 v.

27. *L'Orphelin de la Westphalie*, 1820, 2 v.

28. *Emilie et Erlach, ou les heureuses familles suisses*, trad. par Fuchs, 1821, 3 v.

29. *Le jeune Enthousiaste, ou les dangers de l'enthousiasme*, 1821.

30. *La nouvelle année*; *Etrennes aux âmes pensantes*, trad. par Duparc, 1822, pp. 24, in-8°.

31. *La belle sœur, ou la famille de Sternbourg*, trad. par L. de Bilderbeck, 1822, 4 v.

32. *La Victime persécutée, ou les malheurs de don Raphaël d'Aquillas*, roman hist. du XVIIe s., 1823, 3 v.

33. *Les Séductions, ou méfiez-vous des apparences*, 1824, 2 v.

34. *Le Spectre des ruines, ou la famille Plantau*, nouvelle, trad. par Mazier du Haume, préc. d'un Essai sur la vie et les ouvrages d'Aug. La Fontaine, 1826.

35. *La grande dame et le villageois*, tr. par de Châteaulin, 1829, 3 v.

36. *La Croix du meurtre*, dernier roman d'A. La F., trad. libr. par Elisa Voïart, 1831, 4 v.

LA FORCE. *Voy.* CAUMONT.

LA FOREST (Louis de), sieur de Puycouvert, ministre de Mauzé en 1681. Fils de *Samuel* de La Forest, ministre de Mauzé, et de *Jeanne Raymond*, La Forest avait fait ses études à Montauban, où il soutint, sous la présidence de Garissoles, une thèse *De novis argutiis circa versiones, interpretationes et consequentias Scripturarum*. Plein de zèle pour sa religion, il ne négligea rien, ni exhortations ni prières, afin d'affermir dans la foi protestante son troupeau menacé d'une visite de l'intendant Demuin à la tête de ses soldats missionnaires. Chacun lui avait fait les plus belles promesses; mais en face du danger, le cœur manqua à presque tous, même à *Jarri*, un des anciens du consistoire, qui, après avoir protesté qu'il mourrait dans sa religion, succomba dès qu'il se vit enfermé entre les murs d'une prison. La Forest, au milieu de l'extrême affliction qu'il ressentait de cette lâcheté, trouva quelques consolations dans la fermeté de *Pontardent* et de quelques autres, que rien ne fut capable de vaincre. L'orage passé, il y en eut plusieurs qui se relevèrent. De ce nombre fut Jarri lui-même qui, pour échapper aux peines portées contre les relaps, se retira à Montpellier, tandis que les autres fuyaient en Angleterre et en Hollande.

En 1682, La Forest fut appelé à présider le synode provincial de la Saintonge qui s'assembla, le 7 oct., à Barbezieux, en présence de deux commissaires royaux dont le protestant était *Du Breuil*, sieur de *Fonreaux*. Ce synode ne s'occupa guère que du soin d'assurer le service religieux dans les églises interdites, en les rattachant à celles qui n'étaient pas encore tombées sous les coups du Conseil, des parlements, des intendants et des commissaires que, par une amère moquerie, on prétendait chargés de faire exécuter l'édit de Nantes(1),

(1) Noms des députés: Tonnay-Char., *Fr. de La Rochefoucauld*, sieur de La Rigaudière, anc.; Tonnay-Boutonne, *Jacq. Gaspard*, anc.; Saint-Jean-d'Angély, *Yver*, min., et *Méchin*, docteur en médecine; Thors, *Foucaud*, min.; Taillebourg, *Guillon*, avocat; Moëse, *Jean Morin* et *Pierre Lavilaine*. anc.; La Jarrie, *Louis Benion*, min.; Mauzé, *La Forest*, min., et *Pierre de La Grange*, sieur de Saint-Méard; Salles, *Pierre Fontaine*, min.; La Rochelle, *Jacques Guybert*, min., avec *P. Guybert*, sieur de Chagnoles, et *P. Bailly*, avocat au parlement; Cire, *Rousseau*, anc.; Marans, *Dan. Amiaud*, min., *Elisée Bonfin*, anc.; Marennes, *Olivier Loquet*, min., élu secrétaire, avec *François Pelletier* et *Et. Bouvin*, anc.; Saint-Just, *J. Bernon* et *P. Broard*. anc.; Cozes, *J. Masson* et *Dan. Berginat*; Oléron, *Isaac Scaillé*, sieur de Leschasserie, anc.; La Rochefoucauld, *Benj. Daillon* et *Henri de Garoste*, sieur de Russas;

Bien qu'il fût parent de la duchesse de Zell et que la cour de France eût intérêt à ménager la maison de Brunswick, La Forest n'échappa pas plus que ses collègues aux persécutions. Il avait épousé, en 1657, *Madelaine Biguereau*, fille du receveur général des saisies à Poitiers, et de *Renée Mairé*. Nous ignorons s'il en eut des enfants; mais il avait deux sœurs qui souffrirent aussi pour leur religion. Ces demoiselles, nommées Marie et Jeanne, dont la cadette avait plus de 50 ans, furent enfermées, en 1687, l'une dans le couvent de La Fougereuse, l'autre dans celui de N.-D. de Fontenay (*Arch.* Tt. 316).

LA FOREST (N. de), ministre de Niort, en 1569, est auteur d'une *Critique du Tableau de l'œuvre de Dieu*, qui se conserve msc. à la Biblioth. nationale (*Collect. Dupuy*, N° 103).

LA FORÊT (Charles de), seigneur de Vaudoré, et gouverneur de Parthenay, en 1591, était apparemment le fils du capitaine Vaudoré, qui fut tué à Domfront, en défendant cette ville avec *Montgommery*, sous les ordres de qui il servait depuis 1562. Charles de La Forêt avait, sans aucun doute, mérité par des services militaires le poste honorable qu'il occupait; or, comme dans les historiens de nos guerres civiles on ne rencontre plus le nom de Vaudoré depuis 1574, on doit supposer qu'il était connu dans l'armée huguenotte sous son nom patronymique plutôt que sous son nom de terre, et il ne serait pas impossible, par conséquent, qu'il fût le même que le capitaine *La Forest* qui fut blessé, en 1589, de deux coups de feu aux deux bras pendant le siége de La Garnache. Quoi qu'il en soit, Henri IV lui ayant écrit, en 1591, de lui amener le plus de troupes qu'il pourrait, Vaudoré obéit, et l'année suivante, il servit avec *Des Autels*, de *Morgny*, de *Fontaines*, de *Vendy*, sous les ordres de *Turenne*, à la prise de Dun-sur-Meuse. En 1596, Vaudoré, en sa qualité de gouverneur d'une place forte (1), se présenta à l'Assemblée de Loudun et jura l'union. L'année suivante, l'Assemblée de Châtellerauld l'envoya dans les Provinces-Unies avec mission d'effacer les fausses impressions que le gouvernement de Henri IV cherchait à répandre à l'étranger sur la conduite des députés des églises (2). En 1599, Vaudoré fut député par l'Anjou à l'Assemblée politique de Saumur. En 1605, par contrat du 26 mars, il épousa *Anne Poussard*, fille de *Charles Poussard*, sieur de Fors, qu'il laissa veuve sans enfants, avant 1610, et qui se remaria avec *Josué de Saint-Gelais*.

C'est dans la maison de Vaudoré qu'eut lieu, en 1595, l'abominable massacre de La Châtaigneraye. Attaqués par la garnison de Rochefort, à l'instigation de la dame du lieu, pendant qu'ils y célébraient paisiblement leur culte sans armes, conformément aux ordres de leur infernale suzeraine, les Protestants furent égorgés sans résistance; deux cents y périrent, de tout sexe et de tout âge. Un enfant qu'on

Cognac, *Elie Mariocheau* et *P. Fouchier*; Verteuil, *Jacq. Morin* et *J. Roussier*, docteur en médecine; Angoulême, *Isaac Collière* et *Samuel Galliot*; Lignières, *Jean Gouyer*, avec *Jean Du Puy* et *Jacq. Rondelet*; Jarnac, *Jacq. Le Chantre* et *Jacq. de Lafon*, sieur de La Moultrie, avoc. au parlement; Ozillac, *Henri Gousset* et *Auguste Boisbelland* ou *Boisbeleau*; Jonsac, *Gabriel de Marchezalliers*, sieur de Bellevue, min., et *Pierre Gautier*, chirurgien; Pons, *Sam. Prioleau* et *Josué Chaillon*, chirurgien; Montausier, *Marc Boisbelland*, min., qui fut accordé à Marennes par le synode, et *Daniel Germain*; Saintes, *Daniel Orillard* et *Pierre Mereau*, avoc. au parlement; Gareau, *Jacob Matieu* et *Du Bouchet*; La Roche-Chalais, *Papin* et *Guy Marsaud*, sieur de Gautier; Montendre, *Théodore Barin*, min., élu vice-président, avec *Sidrac Chapuzet*, avocat, et *Isaac Charlopin*, sieur de Belaspic; Barbezieux, *Philippe Joureau*, min., avec *Paul Drouhet* et *J. Jabouin*, élu secrét. (*Arch. gén.* Tt. 328).

(1) Selon les Lettres missives de Henri IV, Vaudoré, gouverneur de Parthenay, en 1591, était François-Salomon de Bremond. Nous connaissons, par le fameux arrêt du parlement de Bordeaux de 1569, un *François de Brimond* (peut-être Bremond); mais il était sieur de Balansac, et non de Vaudoré. Nous croyons donc que M. Berger de Xivrey s'est mépris.

(2) Les actes désignent le député sous le nom de *La Forêt*, et, à notre avis, il ne peut être question que du gouverneur de Parthenay.

portait baptiser ne fut pas même épargné. Un autre, qui dans sa touchante naïveté offrait aux assassins huit sous pour sa rançon, fut massacré sans miséricorde. Henri IV indigné promit que cet acte atroce ne serait pas compris dans les faits de guerre dont la paix porte amnistie. *La Trémoille* et *Du Plessis-Mornay* se chargèrent donc de châtier ces bourreaux et firent punir sévèrement tous ceux qui tombèrent entre leurs mains.

LA FORGE (Louis de), théologien de Saumur, a publié un *Traité de l'esprit de l'homme, de ses facultez et de son union avec le corps*, Paris, 1666, in-4°; Gen., 1725, in-8°; trad. en latin, Amst., Elzevir, 1669, in-4°.

LA FRAMERIE, bourgeois de Paris, au nom duquel se rattache une de ces nombreuses vexations que les Protestants eurent à supporter, de la part du clergé romain, sous l'administration du cardinal de Richelieu. Ses deux filles, âgées l'une de 13 et l'autre de 11 ans, ayant été attirées après sa mort, arrivée en 1637, dans la maison nouvellement fondée au faubourg Saint-Germain sous le nom de la Propagation de la Foi, leur mère présenta requête au bailli de l'abbaye. Ce dernier, reconnaissant qu'il y avait eu subornation manifeste, lui fit rendre ses enfants, malgré la résistance des directeurs de la maison. Le roi Louis XIII évoqua la cause à son Conseil, et sans condamner précisément le bailli, il lui défendit de se mêler à l'avenir de semblables affaires. S'il avait été vraiment digne du surnom de *Juste*, que la flatterie lui a décerné, il aurait dû le récompenser, au contraire, d'avoir fait son devoir, tandis que tant d'autres magistrats n'écoutaient que leur fanatisme. Nous ne voyons pas, par exemple, que les tribunaux soient intervenus lorsque, vers le même temps, la fille de *Ridou*, pharmacien de Mamers, et celle de *Gilles Counan*, âgée de deux ans et demi, furent enlevées à leurs parents, cette dernière par les religieuses de Tréguier en Bretagne.

LA GACHERIE (N.), pasteur réfugié, natif de Pujols en Agénois. Admis au ministère par le synode de Clairac, en 1679, et chargé de desservir l'église de Creissel (*Arch. gén.* Tt. 313), La Gacherie fut appelé bientôt après à Turenne, où nous le trouvons exerçant les fonctions pastorales dès 1681 (*Ibid.* Tt. 340). A la révocation, il sortit de France et fut placé à Emmerich. C'est peut-être de lui que descendait *La Gacherie-Du Blé*, auteur d'un *Examen bituminis Neocomensis*, imp. à Bâle, 1758, in-4°, et réimpr. avec l'ouvrage de Stockar sur le même sujet, Leyde, 1761, in-8°.

LA GARDE (Philippe de), en latin *Custosius*, professeur de droit à Strasbourg vers 1561, est connu par un ouvrage dont Gesner donne ainsi le titre : *Sententiarum ad jus civile pertinentium centuria prima disputationis causâ proposita*, Argent, 1579, in-8°, et mieux encore par sa fin malheureuse que L'Etoile raconte en ces termes, sous la date du 18 juillet 1576 : « Custos, docteur en droit, tholozain, homme de grande littérature et prud'hommie et fort estimé de ceux de la Religion, de laquelle il faisoit entière et ouverte profession, se tua lui-même au village de Lardi, par forme de désespoir, estant, comme on dit, partroublé de son esprit. » Selon Lipenius, la 1re édit. du Centuria sententiarum a paru à Strasbourg en 1574, in-8°, et il en a été fait, en la même ville, une 2e édit. en 1578, in-8°, dans laquelle se trouve un dissert. du même auteur : *De his qui antè apertas tabulas hereditatem transmittunt*. L'édit. citée par Gesner serait donc la 3e.

LA GASSE (Jacques), sieur de Parasols, prévôt général du Languedoc, prit pour femme *Marquise Guibal*, qui était veuve, en 1572, avec un fils, Pierre, sieur de Parasols et de Soumartre, prévôt général du Languedoc, mort vers 1590. Ce dernier laissa deux fils : Pierre, sieur de Soumartre, et Jean, sieur de Salpaignac.

I. Pierre de La Gasse épousa *Diane*

de Raissac et en eut : 1° Jean, qui fut présenté au baptême, en 1593, dans l'église de Bédarieux, par son oncle Jean, et baptisé par *Guillaume Boissin*; —2° Elie, né en 1596 et confondu par les Jugemens de la Noblesse avec son oncle; —3° Jeanne, baptisée en 1599; — 4° Diane, née en 1601, qui eut pour parrain *Jean de Narbonne-Faugères* et pour marraine sa tante *Jeanne de Baderon*; —5° Josué, sieur de Sonmartre et de Salpaignac, qui fut présenté au baptême, en 1604, dans le temple de Bédarieux, par le ministre *Pierre Rossel* et *Jeanne Calmette* (*Arch. gén.* Tr. 257), et qui épousa, en 1633, *Angélique Louis*.

II. Jean de La Gasse prit pour femme, en 1597, *Jeanne de Baderon-de-Maussac-de-Corneillan*, fille de *Jean de Baderon*, sieur de Maussac, et il en eut Jean, baptisé en 1600.

Nos renseignements ne vont pas plus loin sur cette famille qui s'est d'ailleurs plus distinguée par son zèle pour la religion réformée que par le rôle qu'elle a joué dans les affaires publiques. Dom Vaissète raconte qu'en 1569, Castres envoya au secours du château de Faugères les capitaines La Gasse et de Somâtre, gentilhomme de Beziers, prévôt général du Languedoc, qui, dit-il, firent enlever Saint-Jean-de-Paracol par *Saint-Couat* et dispersèrent un rassemblement de 7 à 8000 Catholiques; puis tombant sur les assiégeants, ils les battirent, et prirent plusieurs villes, mais manquèrent Beziers. Nous croyons qu'il y a ici une erreur. Selon Faurin et Gaches, c'est *Bedos* et *Fournier* qui dégagèrent *Claude de Narbonne*, et, selon nous, leur témoignage doit être préféré à celui de dom Vaissète qui d'un seul individu en fait deux.

LA GLÉE, martyre à Tours. Parmi les nombreuses victimes (1) que la réaction catholique fit dans cette ville en 1563, aucune ne montra à un plus haut degré que cette « honneste bourgeoise » le courage intrépide qu'inspire une foi vive. Conduite en présence de Chavigny, assisté de quelques moines et prêtres, elle confessa hautement sa religion « en la confermant, nous dit Crespin, par tesmoignage de l'Escriture, avec telle constance qu'ils ne sceurent que répliquer finalement, sinon qu'elle estoit en très mauvais estat.—Oui, leur répondit-elle, puisque je suis entre vos mains; mais j'ai un Dieu qui ne me laissera pas. » Elle fut condamnée à être pendue. Lorsqu'on lui annonça sa sentence de mort, elle tomba à genoux, remerciant Dieu de l'honneur qu'elle recevait de mourir pour la vérité. « Elle se fit apporter des brassières de drap blanc, continue le martyrologe, et s'acoustra disant qu'elle alloit aux nopces. » On la mena d'abord devant le portail de l'église Saint-Martin, où elle devait faire amende honorable; mais elle ne voulut jamais s'y soumettre, déclarant qu'elle n'avait offensé ni Dieu ni le roi. Sur le chemin de la potence se tenait une de ses parentes qui, lui présentant ses enfants en bas âge, la supplia d'avoir pitié d'eux et de sauver sa vie par une abjuration. C'était la plus terrible épreuve à laquelle on pût soumettre le cœur d'une mère. Un instant on dut croire qu'elle allait succomber, en voyant ses yeux se mouiller de larmes; mais bientôt : « J'aime bien mes enfans, dit-elle, mais pour eux ni pour autres je ne renieray la vérité, ni mon Dieu qui est leur père, et qui pourvoyra à leurs nécessitez, auquel je les recommande. » Qu'on nous montre dans l'histoire des martyrs un courage plus héroïque, une constance plus sublime! Arrivée au lieu du supplice, et pendant qu'on exécutait ses compagnons d'infortune, elle récita la Confession, l'Oraison dominicale, le Symbole, « et ainsy rendit l'esprit à Dieu. »

(1) A celles que nous avons déjà citées T. I, p. 28, nous ajouterons d'après Crespin : le maître de poste *P. Martin*, noyé; *Moreau*, beau-père d'un des ministres de Tours; *René Bouilly* et *Fouquet*, membres du consistoire; *Pavillon*, lieutenant de la prévôté ; *Gendron*, un des anciens; *Partey*, couturier ; *Guil. Guillot*, orfèvre ; *Jourdain*, barbier; *Chastillon*, cordonnier, roué et traîné encore vivant par les rues.

LA GRANGE (Claude de), en latin *Grangæus*, a publié, outre un *Discours du siége de Villemur en Languedoc et de la défaite et mort du maréchal de Joyeuse*, qui a été ins. dans les Mémoires de la Ligue, deux ouvrages latins sous ces titres : *Lib. III de secundo bello civili, ab anno* 1563, Montalb., 1569, in-8°, et *Comment. de bello melitensi à Solymanno gesto*, Montalb., 1582, in-4°. Adelung affirme que La Grange était protestant, et à cet égard, nous partageons son sentiment; mais il se trompe, croyons-nous, lorsqu'il lui attribue les trois livres suivants : Réplique du tiers-état du Dauphiné à la défense de la noblesse, in-4°; La juste plainte et remonstrance faite au roy par le pauvre peuple du Dauphiné, Lyon, 1597, in-8°; Réponse et salvations des gens du tiers-état du Dauphiné, Paris, 1599, in-4°.

LA GRANGE (Michel de), natif des environs de Meaux, passant, au retour d'un voyage qu'il avait fait à Genève, par la ville de Montdidier où les doctrines nouvelles avaient été prêchées, mais sans beaucoup de succès, en 1547, par *Richard Vauville*, eut la témérité de distribuer publiquement, le jour du Jeudi saint 1555, des livres de piété et de controverse qu'il avait apportés avec lui. Arrêté immédiatement, il fut brûlé sur la place du marché. La mort de ce martyr n'a point été rapportée dans l'ouvrage de Crespin.

LA GRANGE (Pérégrin de), natif de Chatte en Dauphiné, venait à peine de terminer ses études à Genève, lorsqu'il fut demandé pour pasteur par les Réformés de Valenciennes. C'était un jeune homme d'une humeur douce, mais animé d'un zèle ardent; il ne vit peut-être pas avec autant de déplaisir que *Du Jon* (Voy. IV, p. 384) les excès et les violences que les Protestants commirent en différentes villes des Pays-Bas. Dans tous les cas, il ne craignit pas de se mettre en révolte ouverte contre l'accord du 2 sept. 1566, en restant dans le pays, bien qu'étranger, et en refusant de rendre aux Catholiques les deux églises qu'on leur avait enlevées. Il fournit ainsi au grand bailli du Hainault une occasion légitime d'attaquer Valenciennes. Nous avons vu ailleurs quel fut le résultat du siége (*Voy.* II, p. 504). Emprisonné avec son collègue, le 11 avril 1567, La Grange ne montra ni moins de courage ni moins de constance que lui. La sentence de mort lui ayant été signifiée, le 31 mai, « il demanda des espoussettes ou vergettes pour nettoyer sa cappe et son saye, et fit noircir ses souliers, donnant raison pour quoy il faisoit cela, d'autant, disoit-il, que je suis convié aux nopces, et que je m'en vay au banquet éternel de l'Agneau. » Il mourut en prenant le ciel et la terre à témoin qu'il n'avait annoncé au peuple que la pure vérité de Dieu. Que de prodiges enfante la foi ! Crespin a publié dans son martyrologe des extraits d'une dispute que La Grange eut à soutenir contre l'évêque d'Arras.

LA GRAVE, pasteur de l'église française de Schweedt, publia, en 1722, une courte *Dissertation sur II Sam. XXIII*, 3-5, pour montrer que ce passage était mal rendu dans les versions françaises. En annonçant cette brochure, la Bibliothèque germanique ajouta que l'auteur avait en portefeuille d'autres dissertations sur des passages difficiles de l'Ecriture sainte et qu'il se proposait de les publier; nous ignorons s'il donna suite à son projet. Ce ministre était, selon toute vraisemblance, fils du pasteur de Sablayrolles *La Grave*, qui se réfugia dans le Brandebourg et desservit l'église de l'hôpital de Berlin, jusqu'en 1686; en tout cas, il descendait d'une famille du Haut-Languedoc qui avait embrassé le protestantisme depuis plus d'un siècle, et qui s'était toujours signalée par son zèle pour sa religion. En 1573, le capitaine *La Grave* surprit le Mas-Saintes-Puelles. En 1677, un ancien de l'église de La Force portait le nom de *La Grave*.

Trois familles protestantes, ayant un nom presque identique, nous sont connues. L'une appartenait à l'église

de Bédarieux, où, en 1594 et 1596, *Antoine de Graves*, sieur de Saint-Martin, fit baptiser deux filles, Claire et Catherine, issues de son mariage avec *Guillaumette de Colombiers* (*Arch.* Tt. 257); l'autre à celle de Meilhan, où de *Graves*, sieur de Martoret, et de *Graves*, sieur des Mares, remplissaient les fonctions d'anciens, en 1681; la troisième à l'église de Rouen. A la révocation, M. de *Graves*, gentilhomme de Normandie, réussit à gagner la Hollande avec sa femme; mais il ne put emmener son enfant (*Arch.* E. 3372).

LA GRESILLE (N. de), seigneur de La Tremblaye, jeune gentilhomme breton converti au protestantisme en 1597.

La Tremblaye, quoique catholique, embrassa avec ardeur le parti de Henri IV. En 1589, il se signala à la prise de Saint-Nazaire, de La Roche-Bernard, de Quimperlé. En 1590, il remporta sur les Ligueurs un brillant avantage auprès de Moncontour, dont le gouvernement lui fut confié, et il saccagea Carhais avec *Du Liscoët* et d'autres chefs. En 1591, il fit une entreprise sur Concarneau. Profitant de son absence, les Ligueurs se rendirent maîtres de Montcontour, mais ils en furent chassés bientôt après par *Montmartin* et Molac. La même année, La Tremblaye soumit l'île de Bréhat à l'autorité du roi, et assista, sous les ordres de *Montmartin*, au combat de la croix de Malhava; mais à l'affaire de Jugon, il eut le malheur de tomber entre les mains de l'ennemi, et fut enfermé dans le château de Nantes (1). Dans un cachot de ce château était détenu, en attendant le bûcher, un cordelier accusé de protestantisme, qui l'entendant jurer et blasphêmer (car ce jeune seigneur était « des plus vicieux et des plus emportés à renier Dieu qui se pût trouver »), se mit à lui adresser les plus vifs reproches. « Oyant un tel jargon de la basse-fosse en haut, par un trou qui était au plancher, lit-on dans Crevain, le cordelier criait avec véhémence, faisant des remontrances et des menaces à ce grand jureur, qui avec blasphèmes se moquait de lui et lui disait qu'il eût dû penser à la rude mort qu'on lui préparait, et non pas à corriger les autres. » La Tremblaye finit pourtant par éprouver le désir de voir cet infatigable sermonneur, et à plusieurs reprises, lorsque tout le monde s'était retiré, il « le tira à lui par le trou avec des linceuls. » Avant de monter sur le bûcher, le pauvre martyr eut la satisfaction d'opérer une des conversions les plus admirables. Le jeune capitaine, il est vrai, n'abjura pas immédiatement la religion romaine, mais il changea au moins de manière de vivre.

La Tremblaye avait recouvré la liberté en 1594, puisque, selon Taillandier, il assista au siége de Crozon. En 1597, il servit sous le maréchal de Brissac et contribua plus que personne à la prise de Penmarck, repaire du brigand Fontenelle. La place emportée, il passa dans la haute Bretagne avec son régiment et battit Saint-Laurent près de Mauve. Peu de temps après, il s'empara du Croisic qu'il rançonna. Une lettre, datée du 10 août, que *Du Plessis-Mornay* lui envoya pour le féliciter sur ce succès, nous apprend que La Tremblaye avait suivi le conseil qu'il lui donnait, dans une autre lettre du 4 juillet, de faire « tost après la réception de la présente, profession publique de la Religion. » Dès l'année précédente, l'Assemblée de Loudun, à qui il avait communiqué sa résolution d'embrasser le protestantisme, avait, dans sa séance du 29 avril, pris la résolution suivante: « Sur ce qui a esté proposé de l'assurance que le sieur de La Tremblaye prie cette compagnie de prendre de son zèle à la vraye religion, et qui se résoult

(1) Dans le même château avait été enfermé un gentilhomme poitevin, nommé de *Laspoy*, que Mercœur livra à un sien cousin qui le haissait mortellement, et qui s'avisa, pour le faire mourir, d'un supplice inouï. Il l'exposa nu, toute une nuit, à la rigueur d'un rude hiver, et le lendemain matin, il l'attacha à un tourne-broche devant un grand feu. L'infortuné ne succomba pas immédiatement, il languit encore trois ans dans d'atroces souffrances.

d'en faire profession au premier jour, selon la recognoissance que Dieu lui en a donnée, l'assemblée, au nom des églises réformées de ce royaume, luy promet d'embrasser la deffence de luy et des places qu'il a en charge ou pourra cy après acquérir au service du roy, de tout son pouvoir et moyens, au cas qu'à l'occasion de ladite profession on voulust entreprendre contre sa personne, lesdites places ou ceux qui luy assistent, soubs quelque prétexte que ce soit. Pareillement d'avoir soing de l'entretenement de ses estats et garnisons pour y pourvoir et faire pourvoir en la mesme façon, par les mesmes voyes qui seront par nous résolues et tenues pour toutes les autres qui sont tenues pour la seureté de nostredite religion, moyennant aussy la promesse que nous faict ledit sieur de La Tremblaye, de faire profession publicque de ladite religion.» Toutes ces précautions furent inutiles. La Tremblaye, qui s'était rendu redoutable par la rapidité et la vigueur de ses coups de main, tenta, vers ce temps, au rapport de d'Aubigné, une entreprise sur Guérande. Il enleva en route la compagnie du marquis de Belle-Isle; mais il trouva la garnison sur ses gardes et dut se replier sur Bains où il se laissa surprendre. Son lieutenant *La Ravardière* s'ouvrit un chemin et s'échappa avec quelques hommes. Lui-même se jeta dans le château de Moncontour qu'il défendit avec succès. Appelé par les Malouins à leur secours, il les aida à emporter le bourg de Saint-Suliac, mais, peu de temps après, il fut tué, le 8 sept., à l'attaque du Plessis-Bertrand. Jean Pichart a enregistré sa mort en l'accompagnant de ces réflexions : On le regretta en ce qui concerne la guerre; mais d'autant qu'il s'était depuis peu de jours déclaré huguenot et qu'il avait délibéré d'aller à Vitré faire sa profession, on n'en faisait pas grand état, et y a plusieurs qui pourraient augurer sur son malheur de s'estre rendu huguenot.» Dom Taillandier, trop éclairé pour rien augurer, se contente de dire que sa mort fut une perte considérable pour le parti du roi, et qu'il fut extrêmement regretté surtout par les Protestants, dont il avait embrassé la secte depuis quelques années.

LA GUYMERIÉ (N.), appelé aussi *La Guimarié* et *La Guinarié*, brave capitaine de l'Albigeois, s'était déjà signalé, sans aucun doute, par des exploits dont l'histoire a négligé de nous conserver le souvenir, lorsqu'il fut appelé, au mois de sept. 1573, à remplacer le vicomte de ***Caumont*** dans la charge de commandant du comté de Foix (*Voy.* III, p. 245). C'est en cette qualité qu'il assista, le 16 déc., à l'Assemblée politique de Milhau.

De retour à Mazères, il se mit à la tête des troupes disciplinées par son prédécesseur, et tombant à l'improviste sur les Catholiques qui assiégeaient le château de Ludiez, il les tailla en pièces; puis marchant sur Saverdun, place qui passait presque pour imprenable depuis qu'elle avait résisté à Simon de Montfort, il s'en rendit maître, malgré une résistance opiniâtre, le 24 mars 1574. Il travailla aussitôt à en augmenter les fortifications, la pourvut d'une bonne garnison et y établit son quartier général. La même année, l'assemblée du Mas-d'Azil le confirma dans son poste de gouverneur du comté, et donna le commandement de Mazères à ***Antoine de Gourdon***, sieur de Montlaur.

La bonne harmonie ne régna pas longtemps entre La Guimarié et la noblesse du comté de Foix. Une violente querelle s'éleva entre lui et le sieur de *Soulé*—qui voyait avec jalousie un étranger occuper une place à laquelle il prétendait — au sujet de l'assassinat commis par *Méric* sur la personne de son frère *Anne*, lieutenant de la généralité. Abreuvé de dégoûts, La Guymarié finit par donner sa démission. Selon La Popelinière, les habitants de Mazères poussèrent même l'ingratitude jusqu'à lui refuser l'entrée de leur ville au retour d'un voyage qu'il fit à Nismes dans l'intérêt de la Cause. Il retourna donc dans le Haut-Languedoc, et fut

élu gouverneur de Castres, le 7 mai 1575, après la mort de *Guillot de Ferrières*. La même année, il marcha au secours de Réalmont. Dès lors, les historiens ne font plus mention de lui.

LA HAIZE (Jean de), avocat de La Rochelle, nous est peint par Arcère comme un homme vif, impétueux, éloquent, qui se laissa entraîner par son ardente imagination à des actes d'une coupable audace et dont les écrits ne sont que d'indignes libelles. Il est bien vrai que La Haize montra, en toutes circonstances, notamment dans les deux harangues qu'il adressa à Charles IX, la première, lors de l'entrée de ce prince à La Rochelle, la seconde, à l'occasion d'un impôt extraordinaire dont la ville avait été frappée, une franchise pleine de rudesse qui devait passer pour une énormité dans le siècle où Arcère écrivait. Si c'est là un crime, il s'en rendit coupable; nous ne voulons point l'en justifier. C'est encore lui qui fut chargé de haranguer *Jeanne d'Albret* et *Condé*, lorsqu'ils allèrent demander un asile à La Rochelle, et il fut choisi pour un des répartiteurs de la contribution qui fut levée pour soutenir la guerre. On ignore la date précise de sa conversion à la religion réformée dont il se montra un zélé partisan. Il était un des diacres de l'église. On a de lui :

I. *Quarante-sept sermons de Calvin sur les derniers chapitres des prophéties de Daniel*, La Rochelle, Berton, 1565, in-fol. Nous donnons le titre de cet ouvrage sur la foi de M. Rainguet, mais en faisant observer qu'il offre une singulière analogie avec le N° XCII des écrits de Calvin (*Voy.* III, p. 160). Il paraît certain cependant que *Calvin* a prêché sur le prophète Daniel et que ses sermons ont été publiés. Nous lisons, en effet, dans les actes du Synode national de Verteuil, que Jean de La Haize ayant mis, à la demande du consistoire de La Rochelle, une préface aux *Sermons de Calvin sur Daniel*, les ministres de Genève mécontents l'attaquèrent dans l'avertissement placé en tête du Commentaire de Calvin sur le Deutéronome, et que, sur la plainte de La Haize, le synode, reconnaissant qu'il ne s'était point approprié le bien d'autrui dans l'espoir de quelque gain, avait écrit aux églises et au consistoire de Genève pour leur faire connaître son innocence. Ce serait donc un nouvel ouvrage à ajouter à la liste déjà si longue des écrits de Calvin.

II. *Premier discours brief et véritable sur ce qui s'est passé en la ville et gouvernement de La Rochelle de 1567 à 1568*, sans nom de lieu, 1575, in-4°. — Justification de la résolution prise par les Rochellois de se joindre à *Condé*.

III. *Deuxième brief discours sur ce qui s'est passé en la ville et gouvernement de La Rochelle de 1568 à 1570*, sans nom de lieu, 1575, in-4°. — Ces discours eurent beaucoup de succès. La Haize y trace un tableau saisissant du déplorable état de la France.

Une famille normande du même nom professa aussi le protestantisme. Elle passa en Angleterre à la révocation. (*Arch.* Tt. 261). En 1769, *Philippe de La Haize* fut nommé directeur de l'hôpital français de Londres.

LA HAYE (H. de) est auteur d'un livre intitulé *De la présence du corps de J.-Ch. en la Cène*, 1564, in-8°. Serait-il identique avec le ministre *La Haye* exécuté, en 1575, par ordre du cardinal d'Armagnac?

LA HAYE (Robert de), conseiller laïc au parlement de Paris, depuis le 19 juillet 1555, fut reçu maître des requêtes de l'hôtel, au mois de nov. 1561. C'était un gentilhomme de Picardie, « fort instruit, dit Le Laboureur, fort homme de bien et très-incorruptible en sa charge. » Il était, en outre, tout dévoué au prince de *Condé* et zélé sectateur de la Réforme. Lorsque Condé fut arrêté à Orléans, en 1560, Robert de La Haye fut, de son côté, emprisonné à Saint-Germain-en-Laye, le 15 septembre; et le 13 mars suivant seulement, le roi lui fit

H ✓

expédier des lettres-patentes portant déclaration de son innocence. Pour le récompenser de son attachement à sa personne, Condé le nomma surintendant de sa maison, et quand la guerre civile éclata, il l'envoya, avec le vidame de *Chartres*, en Angleterre où La Haye travailla à la négociation du traité de Hamptoncourt; aussi le parlement de Paris l'inscrivit-il en tête de sa liste de proscription, le 21 nov. 1562 (*Voy.* IV, p. 20). « J'ai connu, ajoute l'annotateur des Mémoires de Castelnau, le sieur de La Haye son fils, mort sans enfans depuis peu d'années et de mesme religion, qui disoit avoir plusieurs beaux *Mémoires* pour servir à l'histoire des guerres des Huguenots.» Que sont-ils devenus? On ne saurait trop en regretter la perte.

Une famille normande du nom de La Haye professa aussi la religion protestante. Une de ses branches alla de bonne heure s'établir en Hollande. En 1599, selon d'Hozier, vivait à Middelbourg *Charles de La Haye*, avec sa femme *Claude Du Quesnoy*, dont les deux oncles *Nicolas* et *Eustache Du Quesnoy* portèrent les armes pour la cause protestante, en 1576. L'autre branche habitait la Normandie à la même époque, et avait pour chef *Pierre de La Haye*, seigneur de Lintot, fils de Jacques, mort en 1584. Ce Pierre laissa probablement plusieurs fils, quoique la pièce msc. où nous puisons nos renseignements (*Arch. gén.* Tt. 330) n'en mentionne qu'un, appelé Isaac, qui succéda à son père en 1604. Nous connaissons, en effet, par deux aveux rendus, en 1667, par *Isaac de Larrey*, un *Pierre de La Haye*, sieur de Lintot et de La Moissonnière, qui appartient évidemment à cette famille et qui était, selon toute apparence, le frère d'Isaac. Quoi qu'il en soit, Isaac de La Haye vécut jusqu'en 1675. A sa mort, le fief de Lintot passa à son fils Nicolas, et fut porté par la fille de ce dernier, nommée Marie, dans la famille *Le Maçon*. L'exercice y fut interdit par arrêt du Conseil en 1681.

Ne doit-on pas rattacher à cette famille normande *Anne de La Haye*, veuve du sieur de *Bostaquet*, gentilhomme de Normandie? Animée d'un grand zèle pour sa religion, elle rêvait, depuis la révocation, aux moyens de sortir d'un pays où le culte de ses pères était proscrit. Au bout de deux années environ d'une pénible attente, elle crut avoir trouvé enfin une occasion propice: elle se rendit, par une nuit sombre, sur le bord de la mer où l'attendait le bâtiment libérateur. Malheureusement elle fut découverte et arrêtée avec toutes les personnes qui l'accompagnaient. Mise en jugement devant le présidial de Caudebec, elle fut condamnée avec *Françoise Du Mont*, femme de *Morel de Rondeville*, *Gabrielle Morel*, *Elisabeth de Grou-de-La Rosière*, *Judith Drouet*, veuve *Flammare*, et *Madelaine Lamy*, femme de *P. Bayeux*, à être rasée et enfermée pour le reste de ses jours dans un couvent. Il est inutile de dire que la confiscation des biens de toutes les condamnées fut prononcée. *Françoise de Brossart-de-Heusecourt*, qui sortait à peine de l'enfance, dut, à son jeune âge, un adoucissement de la peine; elle fut mise pour deux ans dans un couvent. *Jacques Miffant-de-Reinfreville*, qui avait accompagné ses parentes sur la côte, sans intention de sortir du royaume, *Daniel de La Balle*, jardinier du sieur de *Béquigny*, qui avait porté la valise de M[lle] de Heusecourt, furent condamnés aux galères pour trois ans et à l'amende. *Jean Le Fèvre*, *Jacq. Poullart*, *P. Pillon*, *François Boitoult*, *Jacques Alleaume*, *Pierre Houainville*, *Isaac Le Tillois*, *Isaac Larchevêque*, *P. Desquaquelon*, *Gédéon Pigné*, *Isaac Ouvrin*, *Susanne Lesade*, furent seulement blâmés en la chambre et condamnés à cent sous d'amende. *Isaac Du Mont*, sieur de Bostaquet, *Daniel de Brossart*, sieur de Béquigny, *Isaac Lardent*, *Isaac Thomas* et son fils, *Jacq. Boitoult*, *François Sénéchal*, *Pierre Lesade* et sa femme, et *La Fontaine*, qui avaient échappé jusque-là aux recherches, furent condamnés par contumace, les hommes

aux galères, les femmes à être rasées et mises dans des couvents.

Ce jugement, rendu le 14 août 1687, paraîtra bien sévère; le juge même qui le rendit, Feydeau de Brou, le trouvait *bien rigoureux*; mais S. M. voulait faire un exemple, et il n'était pas homme à écouter les scrupules de sa conscience aux dépens de son avancement. On doit cependant lui rendre cette justice qu'il avait essayé d'intéresser Châteauneuf au sort de quelques-uns de ces infortunés. Il lui avait représenté, par exemple, que Mme de Bostaquet, âgée de 82 ans, était une femme de mérite et de vertu, *à sa religion près;* que Mlle de Heusecourt n'avait que 14 ans et qu'elle avait agi sans discernement. Le marquis lui avait renvoyé sa requête en ajoutant à la marge de son éloge de la noble veuve : *Couvent et amendes*; en face du nom de la jeune Heusecourt: *Deux ans de couvent*, et ainsi pour les autres accusés. Feydeau de Brou avait donc suivi à la lettre, dans son jugement, les injonctions du secrétaire d'état; le roi n'était-il pas le souverain dispensateur de la justice dans son royaume? Cependant il éprouvait des remords, et c'est là ce qui atténue son crime. La sentence rendue, il écrivit de nouveau à Châteauneuf qu'il espérait que S.M. apporterait quelque adoucissement à un jugement « bien rigoureux, » qui réduisait « sans exagération à la mendicité » toute la famille de Bostaquet, composée de trente à quarante personnes; qui envoyait aux galères M. de Reinfreville, « gentilhomme de bonne réputation, » lequel n'avait pas commis d'autre crime que d'avoir accompagné ses parentes par honnêteté, et un valet qui n'avait fait qu'obéir à son maître (*Arch. gén.* Tt. 314). Nous n'avons pas trouvé la réponse du secrétaire d'état.

LAIGUEROT (François), ministre d'Audaux, en Béarn, abjura à Paris la religion protestante, à l'exemple de son collègue *J. Davant*, le 4 juillet 1627, entre les mains du P. Athanase Molé. Ces deux pasteurs sont portés l'un et l'autre sur la liste des apostats dressée par le 26e Synode national (*Voy.* Pièces justif., N° LXXX). Une lettre que Laiguerot présenta à Louis XIII et qui a été imprimée dans le Mercure de 1627, nous apprend que, selon l'usage, il avait publié « le narré de sa conversion » et qu'il y faisait voir succinctement « la difformité de l'hérésie » que, comme ministre, il avait « servi à estaler. » Nous n'avons point retrouvé cette élucubration.

LAINÉ (Isaac), sieur de Nanclas, gentilhomme de la Saintonge, vivait, depuis quelque temps, dans ses terres comme capitaine réformé, lorsqu'en 1667, il fut rappelé sous les drapeaux et replacé avec son grade dans le régiment de Jousac, depuis Sainte-Maure. En 1669, il fut envoyé dans l'île de Candie où il se signala contre les Turcs. De retour en France, il fit la campagne de 1672, et en 1674, il assista à la bataille de Sénef. Ce n'est pourtant qu'en 1678, qu'il fut nommé major de son régiment; mais la lenteur de son avancement s'explique par la religion qu'il professait. Créé en 1684 major général de l'infanterie, il servit en cette qualité à l'armée du Roussillon, et la même année, par commission du 28 oct., il fut élevé au grade de lieutenant-colonel. Nanclas était un officier d'un mérite réel; mais il était né dans l'hérésie, et il sentit que ce vice originel lui fermerait la porte des hautes dignités militaires; il prit donc le parti d'abjurer. « Le sieur de Nanclas, de la Saintonge, lieutenant colonel du régiment de Sainte-Maure, et *Thevenin*, capitaine au même régiment, ont pris la résolution de se convertir, » lit-on dans les Mémoires de Foucault. Dès ce moment, son avancement fut plus rapide. Nommé brigadier, en 1690, il fut employé à l'armée d'Allemagne. En 1692, il le fut sur les côtes de Normandie et en Alsace. En 1693, il servit à la prise de Roses. En 1694, il se distingua particulièrement au siége de Palamos, dont il fut nommé gouverneur, et la même année, il fut créé inspecteur général de l'infanterie. Maréchal de camp

en 1696, il continua à servir en Espagne. Après la prise de Barcelone, il fut choisi pour y commander en l'absence du comte de Coigny, et cette ville ayant été évacuée à la conclusion de la paix, il obtint le gouvernement de Mont-Louis. Il se démit de son inspection en 1703, et fut créé lieutenant-général, le 26 oct. 1704. Il mourut peu de temps après.— La veuve d'un sieur de *Nanclas*, de l'Angoumois, qui obtint, en 1701, une pension de 200 liv. comme nouvelle catholique (*Arch.* E. 3387), et une dame de *Nanclas* qui, en 1727, fut enfermée aux Ursulines de Saint-Jean-d'Angély (*Ibid.* E. 3413) pour y être instruite dans la religion romaine, sont, avec notre lieutenant général, les seules personnes de cette famille qui nous soient connues.

LAIZEMENT (Daniel-Henri de), ministre de La Rochelle, était né dans cette ville, en 1640, et y avait épousé *Claude Brunet*, qui lui donna un fils, nommé Philippe. En 1680, sous l'accusation d'avoir suborné un enfant catholique, il fut mis en jugement avec son collègue *Jacques Tandebaratz*, l'instituteur *Charles Papin*, et les anciens *Auguste Journault* et *Pierre Moreau*. Demuin les condamna solidairement à 1,000 livres d'amende. Ils appelèrent de cette sentence au Conseil; mais Demuin s'empressa d'écrire à Paris pour en demander la confirmation, en insistant sur la nécessité d'empêcher « la quantité des perversions » que les ministres de La Rochelle et des environs avaient faites depuis dix ans, et en ajoutant, chose incroyable ! que le fermier du domaine avait déjà disposé de l'amende en faveur de nouveaux convertis. Le Conseil se rendit à de si bonnes raisons. Arcère nous apprend que les meubles du ministre de Laizement furent saisis et vendus pour le paiement de l'amende. Il est à supposer que Demuin fit alors remettre en liberté Tandebaratz qui avait été jeté en prison (*Arch. gén.* Tt. 316). Dès l'année suivante, nouvelles poursuites exercées contre de Laizement, qui fut incarcéré sous le prétexte que, le dimanche 15 juin, il avait prêché séditieusement contre le roi et l'Etat. L'avocat Bornier, qui était allé l'écouter, évidemment dans une intention malveillante, s'était trouvé désappointé; lui-même déclara en pleine audience, que le prudent pasteur avait prêché « très-catholiquement, » ne touchant qu'avec beaucoup d'adresse à certaines choses qui pouvaient s'appliquer à l'état de ses coreligionnaires. Cependant, après quelques jours de réflexion, il changea d'avis et dénonça de Laizement à l'intendant. Le sermon en question fut envoyé à Paris; il se conserve aujourd'hui dans la liasse des Archives citée plus haut. En voici le titre : *Sermon de D.-H. de Laizement sur la suitte de son texte ordinaire, Act. XII*, 20-25. Nous l'avons lu, et nous déclarons que la première impression de Bornier était la bonne. Telle fut sans doute aussi le sentiment du ministre d'état, puisqu'il ne paraît pas que cette affaire ait eu de suites. Mais le fanatisme ne se tint pas pour battu ; la ruine de l'église de La Rochelle était résolue, et le clergé, comme nous l'avons vu (*Voy.* V, p. 241), finit par arriver à ses fins. En sortant de prison, de Laizement passa en Angleterre avec son fils, qui fut, en 1720, pasteur de l'église française de la Patente en Soho. Son collègue *Tandebaratz*, qui l'avait suivi sur la terre étrangère, rentra en France, en 1700, et abjura (*Arch.* E. 3386).

LALAMANT (Jean), médecin d'Autun, est auteur d'un ouvrage de chronologie intitulé : *Anni hebræi et omnium ferè exterarum et præcipuarum gentium ratio et cum romano collatio*, Gen., 1571, in-8°.

LA LANDE, nom d'une branche protestante de la famille bretonne de Machecoul, fondée par *Jean* de La Lande, qui eut, de son mariage avec *Bonaventure d'Avaugour*, au moins deux fils, Jean et Gilles, souches de deux rameaux, et une fille, Renée, qui épousa, en 1559, *Giron de Bessay* (1).

(1) De ce mariage naquirent, non pas deux

I. **Branche de Vieillevigné.** Jean de La Lande, dit de Machecoul, sieur de Vieillevigne, professait déjà la religion réformée en 1559, s'il est le même, comme nous le supposons, que le jeune Jean de La Lande-de-Marcillé qui fut arrêté pour quelques propos contre l'Eglise catholique, au rapport de Taillandier, et jeté dans les prisons de Rennes. Un pareil début semblait annoncer un homme plein d'ardeur et de zèle; cependant nous ne voyons pas le sieur de Vieillevigne figurer parmi les capitaines huguenots qui se sont signalés dans les guerres de religion. Faut-il en conclure qu'il mourut jeune (1)? De son mariage avec *Jeanne de Huillay* (aliàs *Heulaix*) naquirent René, qui suit; Josias, dont le sort est ignoré, et Marguerite, femme de *Jean Chastaignier*, sieur de La Grollière.

René de La Lande s'allia à *Louise de Talensac*, qui le rendit père d'un fils et d'une fille. Celle-ci, nommée Françoise, épousa *Daniel d'Avaugour*. Le fils, appelé Gabriel, que Tallemant des Réaux nous peint comme un niais, prit pour femme, en 1630, sa cousine-germaine *Renée d'Avaugour*, et n'en laissa que des filles, dont l'aînée se maria dans la maison de *La Roche-Giffard*. En 1658, il eut à soutenir un procès contre l'évêque de Luçon au sujet du droit d'exercice. Il vivait encore en 1664, ainsi que sa femme, qui est signalée comme une « obstinée huguenotte » dans le Mémoire de Colbert concernant l'état du Poitou.

II. **Branche de Saint-Etienne.** Gilles de La Lande, sieur de Saint-Etienne, fut un des chefs les plus renommés des Protestants du Poitou. Il apprit le métier des armes sous le vaillant *Puyviaut*, aux côtés de qui il combattit bravement à Sainte-Gemme, en 1570. Chargés, quelques jours après, par *La Noue*, de couvrir le siége de Saintes, les deux jeunes capitaines surent, par un heureux stratagème, forcer à la retraite le secours que Puygaillard envoyait aux assiégés, et ils contribuèrent ainsi à la prise de la ville. A la Saint-Barthélemy, Saint-Etienne fut assez heureux pour échapper au massacre et pour gagner La Rochelle; nous avons parlé ailleurs des services qu'il y rendit (*Voy.* Jacques HENRI). Lorsqu'il sortit de la ville, à la suite d'un mécontentement, il se retira auprès de son père dans le château de Vieillevigne en Bretagne; mais, en 1574, il reprit les armes, et accompagné de *Bessay*, il surprit Fontenay pendant les folles réjouissances du mardi-gras, et livra la ville au pillage. La Noue l'en nomma gouverneur, en plaçant sous ses ordres les compagnies de *Motterie* et de *Beauregard*, et en lui recommandant de faire travailler activement aux fortifications

enfants seulement, comme nous l'avons dit (*Voy.* II, p. 237), d'après Du Chesne, mais sept, selon une note rectificative que M. Benj. Fillon a eu l'obligeance de nous envoyer, savoir : 1° Jonas ; — 2° Giron, marié à *Gaye de Roussay*; — 3° Antoinette, femme, en 1580, de *René Bodin*, sieur de La Rollandière ; — 4° Marie; — 5° Marthe, mariée, en 1595, à *Louis Regnou*, sieur de Chaligny, dont les descendants bien que convertis à la révocation, restèrent longtemps suspects (*Arch. gén.* E. 3382) ; — 6° Jeanne, femme, en 1602, d'*Isaac de Roussay*; — 7° Charlotte. Giron de Bessay étant mort en 1593, ce n'est pas lui qui succéda à *Saint-Étienne* dans le gouvernement de Talmont, mais son fils Jonas, sieur de Bessay et baron de Saint-Hilaire-de-Vouhis, qui épousa, en 1594, *Louise de Chastaignier*, et en eut onze enfants, comme nous l'avons dit ; mais la note de M. Fillon nous fournit quelques détails nouveaux. Elle nous apprend que Louis de Bessay abjura, en 1630, et se fit persécuteur ; que Jonas, maréchal de camp, se convertit également; que Charles, sieur de La Voute-de-Boisse, fut tué, à l'âge de 22 ans, au siége d'Arras ; que René, auteur de la branche actuelle, abjura aussi ; que le mari de Louise s'appelait *Cailhaut* et non *Caillehost*, et que celui d'Antoinette, *Louis de Roussay* était son cousin ; que le mariage d'Hélène se célébra en 1618, et celui de Léa en 1631 ; que Françoise épousa, en 1638, *Pierre Belinaud de La Morinière*, et Judith, *Louis Barrault*, sieur de La Rivière-de-Mouzeil, qui abjura ; enfin que Renée mourut fille dans la religion protestante.

(1) Ce qui semble confirmer cette supposition, c'est qu'en 1574, nous trouvons cités parmi les compagnons de *La Noue*, *Jean de Vieillevigne* le père, *Saint-Etienne* son fils cadet, et de *Bessay* son gendre. Pas un mot du fils aîné, à moins que, jusqu'à la mort de son père, il n'ait été désigné sous le nom de *Touvoy*. Ce Touvoy est qualifié de frère de Saint-Etienne, sous qui il servit.

qui étaient vieilles et faibles ; mais les Catholiques ne lui en laissèrent pas le temps. Puygaillard se présenta bientôt sous les murs de la place avec des forces considérables. Loin de se laisser intimider par la supériorité numérique de l'ennemi, Saint-Etienne conçut l'audacieux projet d'aller enlever la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Montpensier qui campait à plus d'une lieue de la ville. Il se met en route deux heures avant le jour, force les gardes, tue tout ce qu'il rencontre et rentre dans Fontenay avec une partie de son butin et tous ses prisonniers, vivement poursuivi par les Catholiques. Montpensier jura de prendre une éclatante revanche; mais l'assaut qu'il livra fut vigoureusement repoussé, et il s'estima heureux que la mort de Charles IX lui fournît un prétexte plausible de lever le siége. Cependant, comme il avait à cœur de venger l'échec qu'il avait reçu, il ne tarda pas à reparaître devant Fontenay, dont la garnison mettait à contribution tous les environs. Secondé par les capitaines *Courcicault*(1), *Montigny*, *Samson* et *Pierre-Longue*, Saint-Etienne disputa bravement les approches, et ses furieuses sorties coûtèrent beaucoup de monde aux assiégeants; mais les batteries établies, la vieille muraille fut bientôt renversée. Commandé pour monter à l'assaut, Bussy franchit la brèche sans grands efforts, et pénètre dans les rues qu'il trouve coupées de barricades dont le feu met hors de combat ses plus vaillants soldats. Sa troupe s'arrête, elle hésite ; au même instant, le capitaine *Brave*, commandant des gardes de La Noue, *Motterie*, *Pic*, suivis de quelques hommes, fondent sur lui et le rejettent hors de la ville. Un assaut général n'ayant pas eu une meilleure issue, Montpensier entama des négociations ; mais pendant les pourparlers, malgré sa promesse formelle, ses soldats essayèrent d'escalader la brèche. Le jeune *La Renolière* découvrit heureusement cette trahison et repoussa vigoureusement les assaillants. Montpensier signa donc la capitulation, sauf à la violer, comme il le fit. La ville fut pillée, Saint-Etienne retenu prisonnier avec son frère *Touvoy*, *Bessay* et ses principaux officiers, et le ministre *Du Moulin* pendu. Ce siége coûta aux Protestants les capitaines *Pierre-Longue* et *Champagné*.

En 1579, Saint-Etienne assista à l'Assemblée politique de Montauban, comme député du Poitou et de la Bretagne. En 1580, il commandait à Montaigu, lorsque cette place fut attaquée par Landereau, qui reconnut bientôt qu'il tenterait en vain de l'emporter de vive force. Le siége fut donc converti en blocus; mais pendant les quatre mois que ce blocus dura, peu de jours se passèrent sans de sanglantes escarmouches, où d'*Aubigné*, *La Goupilière*, *La Jarrie*, *Grandry*, *Moquar*, *Jean Monneau*, *Pidou de Nesde* trouvèrent l'occasion de faire briller leur valeur. Le dernier fait d'armes de Saint-Etienne dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, c'est la défense, en 1587, de Talmont contre Joyeuse qui, après la prise de Tonnay-Charente, fit mine de vouloir l'attaquer. Il était encore gouverneur de cette place, comme lieutenant de *La Trémoille*, lorsqu'il se présenta, en 1596, à l'Assemblée de Loudun pour jurer l'union. L'année suivante, ce poste était occupé par *Bessay*, d'où l'on peut conclure que Saint-Etienne était mort. De son mariage avec *Perrette Barbaste* était né un fils, nommé Isaac, qui épousa *Marthe Chabot* et laissa deux filles : Anne, femme de *Charles Chastaignier*, sieur de La Grollière, « homme d'esprit et fort considéré, » lit-on dans le Mémoire de Colbert, et Judith, mariée à son cousin *Charles de Bessay*.

LALOE (Simon), lunetier de Soissons, martyr. Laloe s'était retiré avec sa famille à Genève pour y professer librement la religion réformée. En 1553, des affaires de famille le ramenèrent en France; mais il fut arrêté à son passage

(1) En 1636, un *Paul de Courcicault*, sieur de La Hautebardière, était ancien de l'église de Gien.

à Dijon, le 27 sept. Il confessa sa foi sans hésiter et fut condamné à mort comme hérétique. Le 21 nov., il subit son supplice avec tant de fermeté, et montra, aux yeux des spectateurs étonnés, tant de piété et de résignation à la volonté de Dieu, tant de joie de souffrir pour la cause de l'Evangile, que le bourreau lui-même, nommé *Jacques Sylvestre*, ému de compassion, ne put s'empêcher de répandre des larmes, et quelque temps après, il partit pour Genève dans l'intention d'embrasser les doctrines d'une église que glorifiaient d'aussi intrépides martyrs.

LA LOUE (N.), maréchal de camp dans l'armée huguenotte, était originaire de Vendosme, selon le P. Daniel. Nous ne saurions dire s'il y avait parenté entre lui et *Louis de La Loue*, du Limousin, qui, selon une généalogie msc. (*Arsenal*, Hist. 749), épousa, en 1551, *Charlotte de Maumechon* et en eut Louis, marié, en 1579, à *Isabeau de La Selle*. Louis II de La Loue prit pour femme, en 1628, *Madelaine de Geneste*, qui le rendit père de Daniel, sieur du Margilier, marié, en 1655, à *Josèphe-Françoise de La Tour*, et Gabriel, sieur de La Vilatte.

La Loue ne paraît s'être armé pour la cause protestante que dans la troisième guerre. En 1568, on le trouve mentionné parmi les gentilshommes huguenots qui se joignirent à *Andelot*. Il servit au siége de Pons et combattit à Jaseneuil sous les ordres de *Briquemault*. Après la bataille de Jarnac, où il se signala par sa bravoure, il fut chargé par *Coligny* de se saisir d'un passage sur la Vienne. Il se rendit maître d'Esse et repoussa vaillamment les Catholiques qui essayèrent de l'en déloger. Le combat de La Roche-Abeille lui fournit, bientôt après, une nouvelle occasion de se distinguer. Le 4 juillet ou le 12, selon d'autres, il s'empara de Châtellerault et défendit bravement sa conquête contre l'armée du duc d'Anjou. La garnison ne se composait que de sept compagnies de gens de pied, commandées par *Beaujeu*, ancien guidon d'Andelot, *Valavoire*, *La Motte-Pujols*, *Brossay*, *Roësses*, et de la compagnie d'arquebusiers à cheval du capitaine *Normand*. Le feu s'ouvrit le 7 sept., et quelques volées de canon suffirent pour ouvrir dans la muraille une brèche de 60 à 80 pas. Les Catholiques se portèrent courageusement à l'assaut, mais ils furent reçus avec vigueur et obligés de battre en retraite. L'arrivée du capitaine dauphinois *Bernier* à la tête de 400 arquebusiers, suivis de près par la cavalerie de *La Noue* et de *Téligny*, décida le duc d'Anjou à lever le siége, le but qu'il se proposait étant d'ailleurs atteint.

La Loue combattit avec sa valeur ordinaire à la bataille de Moncontour. Lorsque l'amiral prit la résolution de porter la guerre dans le Midi, il fut chargé de commander l'avant-garde. Le 28 nov. 1569, il se rendit maître d'Aiguillon. Quelques jours après, il fit occuper par son lieutenant *Vicques*, le Port-Sainte-Marie et y fit jeter un pont sur la Garonne pour faciliter le passage à Coligny qui avait le projet de s'avancer au devant des troupes de *Montgommery*; mais Montluc ayant réussi à le rompre, les Huguenots se dirigèrent sur Toulouse. La Loue, accompagné de *Montgommery* et de *Rouvray*, alla insulter jusque sous leurs murs les habitants de cette ville qui n'osèrent sortir pour le combattre. Mais peu de temps après, étant campé près de Montpellier, il se laissa surprendre endormi, lui le plus vigilant capitaine de l'armée, dans une sortie de la garnison, et fut tué, le 1er avril 1570. On l'enterra à Colombiers, château du voisinage qui était au pouvoir des Protestants.

L'ALOUETTE (François de), en latin *Alaudanus*, seigneur de Vrignicourt, et président de la cour souveraine de Sedan, né à Vertus en Champagne, vers 1520, et mort à Sedan en 1602.

Versé dans les langues anciennes, l'histoire, le droit civil et le droit canonique, L'Alouette fut un des magistrats les plus instruits, les plus éclairés

et en même temps les plus intègres de son siècle. L'apostat *Matthieu de Launoy*, qui, selon l'abbé Boulliot, a pris à tâche de dénigrer la réputation des personnages les plus illustres de la Réforme, l'a accusé « de s'être grandement enrichi depuis qu'il avoit été fait président, en détournant à son profit des deniers destinés aux pauvres » ; mais l'auteur de la Biographie ardennaise, dont le témoignage ne peut être suspect, déclare que c'est « une noire calomnie ».

On connaît peu de chose de la vie de François L'Alouette. On sait seulement qu'il succéda, vers 1540, à Claude Baulet dans la charge de bailli du comté de Vertus, et qu'il devint plus tard conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel. Lorsque *Henri-Robert de La Marck* voulut faire réviser la Coutume de Sedan, en 1568, il fut un des douze jurisconsultes aux lumières desquels ce prince eut recours. En 1570, L'Alouette fut nommé associé du bailli de Sedan. De Launoy nous apprend qu'il était, en 1577, président du conseil souverain de la principauté, fonctions qu'il remplissait de nouveau en 1588, et dans lesquelles, dit l'abbé Boulliot, il fit preuve d'une probité inaltérable et d'un cœur droit. L'académie de Sedan ayant été fondée en 1602, *Henri de La Tour* choisit ce magistrat éminent pour un des conseillers modérateurs de l'école naissante ; mais la mort ne lui laissa pas le temps de rendre les services que l'on pouvait attendre de ses lumières et de son expérience. On a de lui :

I. *Traité des nobles et des vertus dont ils sont formez, leur charge, vocation, rang et degré ; des marques, généalogies et diverses espèces d'iceux ; de l'origine des fiefs et des armoiries ; avec une histoire et description généalogique de la maison de Coucy et de ses alliances*, Paris, 1576, in-8° ; 1577, in-4°.

II. *Oraison et harangue funèbre, à l'imitation des Anciens, pour deux excellens chevaliers, l'un le seigneur de Biez, maréchal de France, l'autre le seigneur de Vervins, messire Jacq. de Coucy, son gendre*, Paris, 1578, in-4°. — Sous le nom du dominicain Jean Faluel, qui peut-être a mis en œuvre les mémoires à lui fournis par L'Alouette.

III. *Généalogie de la maison de La Marck*, Paris, 1584, in-fol.

IV. *Des maréchaux de France et principale charge d'iceux*, Sedan, Abel Rivery, 1594, in-4°.

V. *Epitaphium Carolæ a Marckâ*, imp. en latin et en franç. à la suite du *Tombeau de Charlotte de La Marck* par *Navières* (Sedan, 1594, in-4°), et en latin à la suite de l'*Oratio funebris in obitum Carolæ a Markâ* (Sedan., 1594, in-4°), par *Toussaint Berchet*, principal du collége de Sedan.

VI. *Des affaires d'estat, des finances du prince et de sa noblesse*, Paris, 1595, in-8° ; Metz, 1597, in-8°.

VII. *Impostures d'impiété, des fausses puissances et dominations attribuées à la lune et planètes, sur la naissance, vie, mœurs, états, volonté et conditions des hommes : et choses inférieures du ciel*, Sedan, Jacob Salesse, 1600, in-4°.

VIII. *Juris civilis Romanorum et Gallorum nova et exquisita traditio, duobus libellis descripta*, Sedan., 1601, in-16.

L'Alouette a laissé, en outre, un très-grand nombre d'ouvrages qui n'ont point été imp., comme un traité sur l'*Origine des Gaulois*, un *Traité du royaume et de l'état du peuple hébreu, et de la conformité qu'il avait avec celui de France ;* des *Mémoires pour faire le corps du droit français ; Sylva sylvarum, seu historia naturelis ; La vraye physique ; Vingt livres de philosophie française ; Deux livres de la langue gauloise et française ; Office et charge du prince souverain, et devoir du sujet ; Vrai et parfait établissement des affaires d'état d'un grand et petit royaume ; Traité des fiançailles ; De la discipline de l'Eglise ; De la justice ; Des*

polices du royaume, des villes et plat pays de France; De l'usage et service du glaive; De l'ignorance des lettres; Traité de l'envie et de la calomnie.

François de L'Alouette eut deux fils, nommés ROBERT et CHARLES. Le premier, sieur de Saulcy, épousa *Florence de Gillon* (aliàs *Guillon*), et mourut, en 1654, conseiller et maître d'hôtel du roi. Sa femme lui survécut jusqu'en 1670. Il laissa un fils, JEAN, sieur de Lusache, et une fille, ELISABETH, mariée, en 1651, à *Joachim de Gillon*, sieur de Villette (aliàs Villate), fils de *Jacques de Gillon*, sieur de La Baubinière, et d'*Anne Vergnon* (Reg. de Charenton, an. 1651). Le cadet, sieur de La Grange-aux-Bois, fut un des plus grands magistrats dont le parlement de Metz s'honore. Conseiller en la justice de Metz depuis 1624, il entra dans le parlement lors de son installation, en 1633; c'était la récompense des services qu'il avait rendus à la France. Malgré toute la considération dont il jouissait, comme il était protestant, un arrêt du 1 avril 1653 le dépouilla des prérogatives du décanat. C'est vraisemblablement cette injustice qui le décida, en 1655, à céder sa charge à son neveu FRÉDÉRIC de L'Alouette, sieur de VERNICOURT, avocat au parlement depuis 1643, en ne conservant que le titre de conseiller honoraire. Il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants de sa femme *Marie de Villers*, qu'il avait épousée à Metz, le 30 déc. 1618.

A la révocation de l'édit de Nantes, Frédéric de L'Alouette essaya de fuir en Allemagne avec M. de *Varennes*; mais il fut arrêté à Hombourg et forcé de signer son abjuration. Le Mercure galant du mois de janv. 1686 ne manqua pas d'annoncer cette conversion avec celles, dit-il, de trois cents personnes de marque parmi lesquelles on comptait « plusieurs officiers et entre autres le capitaine commandant du régiment du Maine, M. de *Montreau*, ancien lieutenant colonel du régiment de Turenne, M. de *Lory*, son gendre, MM. de *Marchais* et de *La Porte*, gentilshommes de Xaintonge, dans la compagnie de Morton, M. de *Saint-Aubin*, interprète des langues, M. *Herbin*, conseiller au parlement de Metz avec sa famille (1), Mme *Dozanne*, veuve d'un conseiller, et M. de Vernicourt, aussi conseiller dans ce même parlement. » Le Mercure ajoute que *la plupart* n'ont été portés à abjurer que par la pure connaissance de la vérité. Ce ne fut certainement pas le cas pour L'Alouette, qui n'obtint la liberté qu'à la condition qu'il ramènerait en France six filles qu'il avait eues de son mariage avec *Susanne de Villers* et qui, plus heureuses que lui, avaient atteint Francfort sans accident. Il tint religieusement sa promesse, c'est-à-dire, qu'il s'employa de bonne foi à les faire revenir: mais n'ayant pu vaincre leur résolution, il prit le parti de rester auprès d'elles et se retira à Cassel, en 1688. Le landgrave lui donna le titre de conseiller et le nomma directeur de la commission ou chancellerie française, tribunal d'appel des sentences rendues par les commissaires pour les affaires des Français réfugiés. Une de ses filles, FLORENCE de Vernicourt-de-La Sanssaye, alla, en 1697, s'établir à Berlin, où elle retrouva un grand nombre de Réformés de Metz, les *Goffin*, les *Piercené*, les de *Camas*, les *Norré*, les *Ferriet de Verny*, les *Montigny*, les *Malchar*, etc., qui y habitaient depuis plusieurs années. Une septième, nommée MARIE, abjura et obtint, en 1689, le don de tous les biens de la famille.

On ne saurait douter que *Gaspard L'Alouette*, sieur de Bionville et de Plappecourt, avocat au parlement de Metz, qui abjura dès 1653, n'appartînt à la même famille; mais nous n'oserions y rattacher *Lallouette*, ministre de La Moussaye, qui, n'ayant pu sortir de France dans le délai fixé par l'édit révocatoire, fut arrêté, jeté en prison et soumis à une longue détention pré-

(1) Ainsi se trouve confirmée notre supposition relative à la date de cette conversion, (*Voy.* V, p. 508).

ventive. Lorsqu'on se fut enfin assuré de sa qualité de ministre, on le conduisit à Dieppe sous bonne escorte et on l'embarqua pour l'Angleterre. Ce pasteur était très-vraisemblablement parent de l'orfèvre *Lallouette*, de Saint-Lô, qui fut traîné sur la claie comme relaps, en 1686, plus de six mois après sa mort.

LA LOUHERIE, terre seigneuriale du Bas-Poitou appartenant à une branche de la famille Béjarry.

René Béjarry, sieur de La Louherie, laissa du mariage qu'il avait contracté, en 1511, avec Marguerite Du Beugnon, deux fils nommés Jacques et Jean, dit Bras-de-fer. Ce dernier, qui fut une des meilleurs capitaines huguenots du Poitou, mais qui ternit sa réputation militaire par des actes de cruauté, est connu dans l'histoire des guerres de religion sous le nom de *La Roche-Louherie* ou *La Roche-Louverie*. Né en 1544, il prit les armes dès l'âge de dix-huit ans et se fit bientôt remarquer par son courage. *La Noue* le prit en affection et en fit un de ses lieutenants. Ayant perdu la main gauche dans une escarmouche contre les moines de Trizay-sur-le-Lay, il s'en fit faire une de fer, à l'exemple de son général, et reçut le même surnom que lui. Selon une note que M. Benjamin Fillon a bien voulu nous communiquer, il assista à la prise des Sables-d'Olonne et à la bataille de Sainte-Gemme, où il commanda un corps de cavalerie. D'Aubigné appelle, en effet, La Roche-Lourie le capitaine qui fut chargé de soutenir *Saint-Etienne;* mais La Popelinière lui donne le nom de *La Roche-du-Gué*, en ajoutant qu'il fut tué dans la mêlée, circonstance qui ne peut s'appliquer à Jean de Béjarry, s'il est vrai, comme nous le lisons dans la note du savant M. Fillon, qu'il continua à servir encore quelque temps, jusqu'à ce qu'une grave blessure le forçât à quitter le service. Il serait mort sans enfants après 1583.

Son frère aîné Jacques, sieur de La Roche-Gueffier est moins connu. Il suivit aussi la carrière des armes et se signala au siége de Niort, en 1569, sous les ordres de *Puyviaut* (1). Il épousa, vers ce temps, *Renée de Plouer* et mourut avant le 17 juin 1578, laissant un fils, nommé Samuel, sieur de La Roche-Gueffier, qui alla servir en Hollande, où il devint mestre-de-camp et gouverneur de Juliers, en 1640. Sa femme, *Marguerite de Pontlevoy*, fille de *Jacques de Pontlevoy*, baron du Petit-Château, et de *Gabrielle d'Escoubleau*, qu'il avait épousée en 1608, lui donna trois enfants: 1° Samuel, qui suit; — 2° Elisabeth, mariée à *Jacques Foucher*, marquis de Circé, en 1637; — 3° Marguerite, femme d'*Hector Gentil*, sieur des Touches-de-Chavagne, et veuve en 1667.

Samuel de Béjarry, sieur de La Roche-Gueffier, de La Louherie et de La Grigonnière, prit pour femme, en 1642, *Renée Du Jau*, fille du *Louis Du Jau*, sieur de Montlieu, dont il eut: 1° Louis-Horta, sieur de La Roche-Gueffier, marié, vers 1680, à *Renée-Charlotte Chastaignier-de-Cramahé;* — 2° François-Louis, sieur de La Rocardière; — 3° René-Henri, sieur de Sainte-Gemme; — 4° Olivier; — 5° Abimélec; — 6° Gabriel-Rigar; — 7° Charles-Balda, sieur de La Grigonnière, qui essaya de sortir du royaume, mais échoua dans sa tentative (*Voy.* IV, p. 275); — 8° Marie-Bénigne, femme de *Janvre*, sieur de La Touche-Bouchetière; — 9° Elisabeth, morte en Hollande. Filleau, qui nous a fourni cette généalogie, ajoute que deux fils de Samuel de Béjarry furent tués au siége de Limerick, sous les drapeaux du roi Guillaume. On trouve, en effet, parmi les officiers qui suivirent Guillaume en Irlande, un capitaine *La Roche-Louherie* qui périt, non pas à l'attaque de Limerick, mais au siége meurtrier d'Athlone, où d'autres réfugiés, com-

(1) La même année, un capitaine *La Roche* défendit vaillamment Lassay contre Matignon; mais nous n'oserions affirmer qu'il soit identique avec Jacques de Béjarry, le nom de La Roche étant très-commun dans le Poitou et la Saintonge.

me les capitaines *Haut-Charmoy*, *La Roquière*, *Du Pré-de-Grassey* et *Monnier*, les lieutenants *Boisribeau*, *Madaillan* et *La Ville-Dieu*, trouvèrent aussi la mort.

LA MARCK (Henri-Robert de), né le 5 fév. 1539, était le fils aîné de Robert IV de La Marck et de Françoise de Brezé. Il portait les titres de prince souverain de Sedan (1), chevalier de l'ordre du roi, et gouverneur de Normandie, lorsqu'il épousa, en 1558, *Françoise de Bourbon-Montpensier*, avec laquelle il ne tarda pas à se convertir à la religion réformée, lit-on dans l'histoire de l'ancienne principauté de Sedan, par M. Peyran; mais, ajoute l'historien, il ne fit pas connaître sur-le-champ sa conversion, pour ne pas causer une douleur trop vive à sa mère, qui était une ardente catholique. Que ce soit cette raison, ou comme le suppose M. Escher, dans les Mémoires de l'Acad. de Caen, l'inimitié personnelle que le prince de Sedan nourrissait contre les Montmorency, qui ait dirigé sa conduite, il est certain que jusqu'en 1562, Robert de La Marck observa entre les deux partis la plus stricte neutralité; il exécuta même avec tant de fidélité les ordres du gouvernement contre les Protestants, que l'on doit croire qu'il n'était pas, à cette époque, un disciple bien fervent de la Réforme. Ainsi, le 25 oct. 1560, il se transporta à Dieppe, fit abattre la Grand' Cour, qui servait de lieu d'assemblée aux Huguenots, et destitua le sieur de *Fors*. Les Réformés dieppois n'en continuèrent pas moins, il est vrai, à se réunir en secret, et peut-être le duc de Bouillon ne l'ignorait-il pas; cependant il ne les inquiéta plus jusqu'en 1562, c'est-à-dire jusqu'aux troubles qui éclatèrent dans la ville à la nouvelle du massacre de Vassy. Par ordre de la reine-mère, il s'y rendit de nouveau, le 5 mai; mais il put juger par la réception qu'on lui fit, qu'il ne lui serait pas facile de sévir contre les perturbateurs, c'est-à-dire contre la population presque tout entière, de sorte que, dès le lendemain, il se retira à Arques. Peu de temps après, il fut chargé par le roi de Navarre de désarmer les habitants de Rouen (1), commission qui prouve qu'il n'était point encore suspect aux triumvirs. S'il le devint plus tard, ce fut lorsque, mû par un sentiment d'équité et de justice, il voulut punir les auteurs des massacres de Valognes et de Vire. C'est alors aussi que voyant Matignon, le chef des Catholiques zélés, usurper son autorité et se saisir des villes de son gouvernement, il se rapprocha des Protestants; et enfin lorsqu'il apprit qu'il avait été remplacé par le duc d'Aumale, il se joignit ouvertement au parti du prince de *Condé*, et changea publiquement de religion du consentement de son Conseil. On a, comme cela arrive presque toujours, attribué son abjuration à des vues ambitieuses; mais, ainsi que le fait observer M. Peyran, la meilleure réfutation de cette calomnie, c'est qu'il resta étranger aux factions qui déchirèrent la France. Capitaine expérimenté et prince souverain, il aurait pu cependant jouer un beau rôle, s'il l'eût voulu.

Le duc de Bouillon opéra la réforme religieuse de ses états sans aucune violence. Il garantit aux Catholiques une pleine et entière liberté de conscience

(1) Le roi de France Henri II le confirma dans son autonomie, en 1559, pour le dédommager sans doute de la perte du duché de Bouillon qui venait de passer sous la domination de l'évêque de Liège.

(1) Une grande agitation n'avait pas cessé de régner dans cette ville depuis 1560. D'une part, le parlement rendait des arrêts fulminants contre les Huguenots et déployait pour le catholicisme un zèle si emporté que la Cour dut l'exhorter à agir avec plus de modération et de prudence. De l'autre, les Protestants déjà nombreux s'opposaient à l'exécution de ses arrêts par la force, arrachaient *François Le Monier*, *Robert Le Berseur*, *Pasquier Quibout* d'entre les mains des exécuteurs, forçaient les prisons, abattaient les images, s'assemblaient publiquement en armes. Parmi les victimes du fanatique parlement, on cite le bonnetier *Michel Heudier*, qu'il fit pendre aux fenêtres du bailliage, de crainte que ses coreligionnaires ne le délivrassent comme les autres.

et l'admissibilité à tous les emplois. Les biens des églises furent consacrés à la dotation ou à la fondation d'établissements de bienfaisance; c'était les ramener à leur destination primitive. Des écoles élémentaires gratuites s'ouvrirent pour les enfants pauvres, et un fonds spécial fut destiné à faciliter l'accès des carrières libérales à ceux d'entre eux qui annonceraient d'heureuses dispositions. Chaque jour (mais ceci n'était point l'institution la plus recommandable), des distributions de vivres étaient faites aux indigents par les propres mains de la duchesse et de ses enfants, tandis que des *demoiselles de charité* se chargèrent de visiter et de secourir à domicile les vieillards et les infirmes. Des secours abondants et réguliers devant prévenir, dans l'opinion du duc, la mendicité, il la défendit sévèrement. La duchesse, qui seconda activement son époux dans ces réformes, s'occupa spécialement du soin de propager la religion évangélique. Elle répandit en grand nombre dans les campagnes des ouvrages de controverse, et fonda plusieurs écoles d'enseignement religieux. Ses efforts furent couronnés d'un plein succès en quelques endroits, mais en d'autres, à Raucourt, par exemple, elle rencontra une forte opposition, de la part surtout de sa belle-mère, dame suzeraine du lieu. C'est seulement en 1579 que le culte protestant put y être introduit.

L'attention de Robert de La Mark ne fut point uniquement absorbée par les affaires de l'Église. Il agrandit et embellit Sedan, en augmenta les fortifications, y ouvrit un asile à tous ceux que la persécution ou la crainte chassait de leur patrie, s'appliqua à y faire fleurir le commerce et eut la gloire d'y introduire les fabriques qui font encore aujourd'hui sa prospérité. En même temps, une commission de jurisconsultes habiles fut instituée par lui pour la réforme des institutions judiciaires. Afin d'offrir plus de garanties à l'accusé, un triple degré de juridiction fut établi avec recours en grâce auprès du prince. Des ordonnances sévères défendirent le jeu, l'ivrognerie, le mensonge, les jurements, la débauche. Et afin de protéger la loi elle-même contre la vénalité ou l'incapacité des juges, le duc de Bouillon institua les *grands et hauts jours*, tribunal suprême devant lequel chaque citoyen lésé dans ses droits pouvait porter plainte (1).

En 1566, Robert de La Marck fit un voyage à Paris avec sa femme. Par complaisance pour son beau-père, qui espérait le ramener dans l'Église romaine, il y assista à une dispute publique entre deux théologiens catholiques et les deux ministres protestants *Hugues Sureau* et *Jean de L'Espine*. Il sortit de cette conférence non moins huguenot qu'auparavant; aussi pour le punir de son obstination, Charles IX lui retira-t-il la charge de colonel des Cent-Suisses. Si le duc fut mécontent, il n'en laissa rien paraître, et il continua à rester neutre entre les partis. On assure que la Cour fut si satisfaite de sa sagesse et de sa prudence, qu'elle le sauva de la Saint-Barthélemy, en le pressant, sous divers prétextes, de s'éloigner de Paris, où il était venu pour assister aux noces du prince de Béarn. Peut-être fut-il, dans cette circonstance, redevable de la vie à Montpensier qui n'avait pas encore perdu tout espoir de le ramener, et qui, après les massacres, envoya à Sedan le jésuite Maldonat et le même *Hugues Sureau*, que la peur avait converti, avec charge expresse de tenter un dernier effort. Le duc persista dans sa foi; mais il n'osa refuser un commandement dans l'armée destinée au siége de La Rochelle. Après la conclusion de la paix, il retourna dans ses états portant dans son sein le poison que Catherine de Médicis lui avait administré. Les soins de médecins habiles re-

(1) Ces ordonnances ont été publiées sous le titre : *Ordonnance de M. le duc de Bouillon pour le règlement de la justice de ses terres et seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan, Jametz, Raulcourt, Florenge, Florenville, Messancourt, Longues et Le Saulcy. Avec les coustumes générales desdites terres et seigneuries*, Paris, Rob. Estienne, 1568, in-fol.— On en attribue la rédaction à *P. Pithou*.

tardèrent les progrès du mal jusqu'en 1574. Ayant eu alors l'imprudence de se confier à un empirique qui lui fit prendre une préparation d'antimoine, il se vit bientôt aux portes du tombeau. Deux jours avant sa mort, instruit par *Du Plessis-Mornay* et par son médecin ordinaire, le sieur de *Verdavayne*, qu'une conspiration s'ourdissait pour livrer Sedan à la France, il eut encore la force de prendre les mesures nécessaires pour la déjouer. Son premier soin fut d'ôter le gouvernement du château à Des Amelles ou Des Avelies, gentilhomme catholique des environs de Mézières, pour le donner à de *La Laube*, qui professait la religion réformée. Il expira, le 2 déc. 1574. L'empirique arrêté confessa, dit-on, qu'il était un agent de la Florentine et fut condamné à être pendu.

M. Peyran fait un magnifique éloge de Robert de La Marck : « La pensée qui le domine, dit-il, est la prospérité et le bonheur de son peuple. Tout ce qui s'écarte de ce grand objet mérite à peine son attention. Son amour de la justice brille d'un vif éclat dans des ordonnances qui annoncent un esprit en avant de son siècle. Sa prudence n'est pas moins digne d'éloges ; il ne prend ni résolutions précipitées ni décisions tardives. Il a l'art de placer ses actes dans les circonstances où ils ont le moins d'obstacles à surmonter et le plus d'effet à produire. »

Robert de La Marck avait eu quatre enfants de sa femme Françoise de Bourbon, qui lui survécut treize ans : 1° Guillaume-Robert, qui suit ; — 2° Jean, comte de La Marck, né en 1564, et mort sans alliance, en 1587, conduisant l'avant-garde de l'armée allemande ; — 3° Henri, décédé en bas âge ; — 4° Charlotte, née le 5 nov. 1574.

Guillaume-Robert, né à Sedan, le 1 janv. 1562, n'ayant pas encore atteint sa douzième année à la mort de son père, le Conseil souverain déféra la régence à Françoise de Bourbon, qui se montra digne de la confiance qu'on lui témoignait. Elle s'adjoignit un conseil particulier, dans lequel elle appela les hommes les plus recommandables de la principauté et deux réfugiés d'un grand mérite, *Claude Bévéreau de La Marcilière*, conseiller au Grand-Conseil, et *Jean Quiévremont*, sieur de Landreville, conseiller au parlement de Rouen. Elle eut d'abord à lutter contre de grandes difficultés, mais en s'appuyant sur le dévouement et l'expérience de ses vieux conseillers, elle sut déjouer toutes les intrigues du parti catholique, et maintint la tranquillité dans ses états par sa fermeté et sa sagesse. La bienveillance dont Henri III lui donna des marques, en rendant notamment à son fils aîné la charge de colonel des Cent-Suisses avec le brevet de capitaine de 50 hommes d'armes de sa garde, et en confirmant de nouveau tous les priviléges octroyés aux seigneurs de Sedan par ses prédécesseurs, n'endormit pas sa prudence. Elle se savait entourée d'ennemis qui épiaient l'occasion de dépouiller ses enfants de leur héritage ; elle ne négligea donc rien pour augmenter la force des murailles de Sedan et pour gagner les cœurs des habitants. En même temps, elle s'appliqua sans relâche à faire fleurir les sciences, les lettres et les arts. « La révolution presque générale arrivée dans l'empire des lettres vers le milieu du xvie siècle, avait eu peu d'influence dans cette ville, dit l'abbé Boulliot : il était réservé aux Calvinistes persécutés d'y allumer le flambeau des sciences et des arts. » Un édit du 8 nov. 1576 érigea en collége l'hôpital du Mesnil ou Maison des douze apôtres ; mais les circonstances ne permirent pas de le mettre à exécution avant 1579. Le savant *Toussaint Berchet* (1) en fut nommé principal ; le choix de la régente ne pouvait être plus heureux.

Lorsque Françoise de Bourbon remit, en 1583, les rênes du gouverne-

(1) Nous consacrerons un article dans notre Supplément à cet homme également remarquable par ses vertus et par son savoir, qui appartient à la France protestante, nous en avons acquis la certitude.

ment à son fils, l'ordre régnait partout dans la principauté, les haines religieuses étaient éteintes, les lois étaient observées, l'agriculture florissait, l'industrie faisait des progrès rapides, et les revenus publics suffisaient largement à toutes les dépenses. La reconnaissance et peut-être aussi son inclination portaient Guillaume-Robert à suivre la sage politique de son père et de sa mère; mais les ravages des Lorrains le forcèrent à sortir de la neutralité. En 1586, il fit occuper par un hardi coup de main la ville de Rocroy, d'où le duc de Guise ne tarda pas à le chasser. Cet échec fut bientôt suivi d'un autre plus sensible. Les Ligueurs se rendirent maîtres de Douzy, où ils commirent d'épouvantables horreurs, et cantonnés dans cette place, ils tenaient Sedan comme bloquée. Le duc de Bouillon résolut de les déloger à tout prix. Assisté du brave *François d'Angennes*, il surprit Guise près de Daigny, le mit en déroute et le contraignit à rentrer dans son gouvernement de Champagne.

Malgré ce succès, Guillaume de La Marck sentait qu'il lui était impossible de tenir tête aux Ligueurs et aux Lorrains réunis. Il prit donc le parti d'aller presser la conclusion du traité qui se négociait entre Jean-Casimir et le roi de Navarre, dans l'espoir que les Confédérés lui viendraient en aide. Confiant la garde de Sedan et de Jamets aux vaillants capitaines de *Nueil* et de *Schélandre*, il se rendit en Allemagne où il trouva les négociations fort avancées par les soins de *Jacques de Ségur-Pardaillan*. Le traité de Fridelsheim fut signé le 11 janv. 1587, et les environs de Strasbourg choisis pour le lieu du rassemblement de l'armée. Le duc de Bouillon rentra alors en France afin de se mettre à la tête de sept à huit cents arquebusiers et de trois à quatre cents chevaux levés, en son absence, par son frère, et les emmena au rendez-vous. Il devait prendre le commandement en qualité de lieutenant général du roi de Navarre; mais les Allemands ne voulurent recevoir d'ordre que de Fabien de Dohna, leur général, et *Michel de La Huguerie*, du pays Chartrain, ancien maître d'école à Paris, qui était devenu l'interprète ou le secrétaire de Dohna et qui s'était vendu à la Ligue, s'il faut en croire de Thou, ne négligea rien pour encourager son maître à repousser tout partage d'autorité.

L'armée combinée était forte de trente à quarante mille hommes. D'après l'Histoire du Gâtinois, *Clervant* avait sous ses ordres les Suisses, et Dohna les Allemands. *Guitry*, secondé par *Cormont*, *Montchamière*, *Malcroy* et *Saint-Martin*, remplissait les fonctions de maréchal de camp. De *Cournelles* commandait l'artillerie. *Mouy* conduisait l'infanterie française, ayant pour lieutenants *Cormont-de-Villeneuve* et *Rebours*. Les arquebusiers à cheval reconnaissaient pour chefs d'*Estivaux*, le fils de *Beaujeu*, *Le Sage*, *Béthune* et *Maurin* de Metz. Le comte de La Marck, sous qui servaient *Villarnoul*, *Nettancourt* et *Maintray*, marchait à l'avant-garde; enfin le reste de la cavalerie française était commandé par d'*Arson*, *Saint-Léger de-Chevrolles*, *Dommartin*, *Volusseau*, *Lyrancourt* [Lyramont?], de *Launay*, de *La Place-Russy*, de *Vauciennes*, *Darencourt*, *Heucourt*, etc. (1). A vrai dire, l'autorité du duc de Bouillon sur cette armée, composée d'éléments si divers, était plus nominale que réelle; elle ne s'exerçait guère que sur les troupes françaises, qui étaient en grande minorité, bien qu'elles eussent été considérablement grossies par un certain nombre de Réfugiés accourus de Genève et de Montbéliard. Sa responsabilité se réduisait ainsi à peu de chose; cependant il ne voulut point en supporter seul le poids, et se méfiant de sa jeunesse, il donna un bel exemple de modestie en s'entourant des lumières de capitaines expérimentés. Il établit, dans cette intention, auprès de sa personne un con-

(1) Plusieurs de ces noms sont probablement estropiés; nous les copions tels que nous les trouvons dans l'histoire du Gâtinais.

seil composé de *Jean de Chaumont-Guitry*, de *Guillaume Stuart-de-Vezins*, de *Philippe de Lafin*, de *Beaujeu*, du baron de *Digoine*, de *François d'Angennes-Montlouet*, de *La Laube*, de *Chevrolles* et de *Rambouillet* ou *Cugy*.

Les confédérés entrèrent en Lorraine par Saverne, le 25 août. Bouillon demanda, mais inutilement, que l'armée s'approchât de ses places pour les dégager; le Conseil s'y opposa, et l'on prit la route de la Bourgogne. Partout où ces bandes mercenaires et indisciplinées passèrent, elles répandirent la terreur et la désolation. Après avoir saccagé la Lorraine, elles entrèrent en Champagne par Saint-Urbin, le 18 sept. Ayant appris l'arrivée de *Châtillon* à Gresille près de La Motte, avec un corps nombreux de cavalerie, on se porta à sa rencontre; puis on reprit la route de la Bourgogne, cotoyé et harcelé par le duc de Guise et Mayenne, trop faibles pour tenter le sort d'une bataille. Gorgés de butin, les confédérés atteignirent l'Yonne, sans avoir eu à lutter contre d'autres obstacles que le mauvais état des routes et les maladies, suite de leur intempérance. Ils passèrent cette rivière au-dessus de Crevant, et en quelques marches, ils atteignirent les bords de la Loire, où le roi Henri III les attendait à la tête d'une armée. Les capitaines français et *Monglat*, envoyé du roi de Navarre, les pressèrent de franchir le fleuve et de gagner le Bourbonnais par un chemin où ils n'auraient point rencontré d'ennemis; mais ils refusèrent de quitter les riches plaines de la Beauce pour s'engager dans une des plus pauvres provinces de France. Marchant donc sur Montargis, où ils ne purent entrer, ils allèrent se loger à Vimory, sans prendre aucune des précautions commandées par le voisinage de l'ennemi. Le duc de Guise les punit de leur présomption ou de leur négligence; il surprit, le 26 oct., au milieu de la nuit, le comte de Dohna et lui fit éprouver quelques pertes, que les prédicateurs de la Ligue se plurent à grossir singulièrement. Après cet échec, les Allemands se rapprochèrent de la Loire, prirent Château-Landon et se portèrent sur Chartres, rejoints en route, le 20 nov., par le prince de Conty, à qui le duc de Bouillon remit le commandement. Jeune et sans expérience, ce prince n'était guère propre à tirer les Protestants de la dangereuse position où ils s'étaient mis, menacés d'un côté par le roi, de l'autre par les Guise, et sur le point d'être enveloppés. A la suite d'un conseil de guerre, les chefs de l'armée, inquiets des dispositions des reîtres qui réclamaient leur solde arriérée et se plaignaient hautement du mauvais temps et de la rareté des vivres; effrayés surtout des murmures des Suisses qui criaient qu'on les avait trompés en leur disant que le roi de France approuvait secrètement leur entreprise, tandis qu'au contraire, il marchait pour les combattre, les chefs de l'armée, disons-nous, résolurent de remonter la Loire, pour se jeter dans le Bourbonnais où le roi de Navarre leur avait donné rendez-vous; mais le duc de Guise ne leur laissa pas le temps d'exécuter leur projet. Instruit des divisions et des mécontentements qui régnaient dans l'armée confédérée, il attaqua à l'improviste, le 24 nov., les reîtres qui étaient logés à Auneau, leur enleva leur bagage et en fit un grand massacre. Ce nouveau revers acheva de démoraliser les troupes protestantes déjà fort inquiètes du silence prolongé du roi de Navarre; cependant à force de promesses, Conty, *Bouillon*, *Châtillon* et *Clervant*, les décidèrent à continuer leur route; mais décimées par les maladies, affaiblies par les désertions et surtout par la défection des Suisses, qui, dès le 2 déc., signèrent une capitulation particulière, elles tombèrent bientôt dans cet état de découragement où l'honneur même devient indifférent. *Châtillon* seul, à la tête d'une poignée de braves, refusa de se soumettre à un traité honteux (*Voy.* Pièces justif. N° LV), et il atteignit heureusement le Languedoc. Une partie des reîtres, poursuivis par le duc de Guise jusqu'à

la frontière, rentrèrent en Allemagne par la Franche-Comté. Les autres, moins maltraités, avec le reste des Protestants français, gagnèrent la Suisse par la Bresse. Le duc de Bouillon, qui suivit cette dernière route, arriva à Genève, le 20 déc., avec *Clervant*, *Du Vau*, bailli d'Auxerre, et quelques officiers huguenots. Presque tous y moururent de fatigues et de chagrin. Le jeune prince expira, le 1 janv. 1588, à l'âge de 26 ans, et fut enseveli dans le temple de Saint-Gervais (1).

M. Peyran loue la valeur, la frugalité, la franchise, la loyauté, la pureté des mœurs de Guillaume de La Marck, qui possédait, dit-il, des connaissances étendues, surtout en théologie. Avec lui s'éteignit la postérité masculine de Robert de La Marck et de Françoise de Bourbon. Par son testament olographe, daté du 25 déc. 1587, malgré la substitution faite par son père des terres de sa souveraineté, il institua sa sœur Charlotte son héritière universelle, à condition qu'elle n'épouserait pas un catholique et qu'elle ne changerait rien à l'état de la religion dans ses principautés. En cas qu'elle vînt à décéder sans enfants, il lui substituait le duc de Montpensier et le prince de Dombes, à la condition expresse qu'ils maintiendraient le culte protestant; s'ils violaient cette condition, il leur substituait le roi de Navarre et ses héritiers, et après lui, le prince de Condé. Ces deux derniers princes étaient en même temps priés de marier la jeune princesse à un seigneur réformé. Un conseil, composé d'*Antoine de Loynes*, sieur de Fromentières(2), et de *Gervais Le Roux*, fut donné à Charlotte de La Marck, et *La Noue* fut instamment prié de veiller à la défense de la principauté, avec le titre de lieutenant général et une pension de mille écus. *Robert Thin*, sieur de Schélandre, conserva le gouvernement de Jamets, dont il s'était montré digne par sa fidélité et son courage(1).

Charlotte de La Marck n'avait pas encore 14 ans lorsqu'elle succéda à son frère. A peine eut-elle pris possession de son héritage que le duc de Lorraine envahit ses états; mais le courage des habitants, dirigé par d'intrépides capitaines, fit échouer les projets des Ligueurs. Un des premiers actes du gouvernement de la jeune princesse fut d'établir, conformément aux dernières volontés de sa mère, une chaire de philosophie à Sedan. Dès qu'elle eut attein l'âge de 16 ans, le roi de Navarre songea à la marier. *Henri de La Tour d'Auvergne*, vicomte de Turenne, offrait toutes les qualités requises: il était jeune, riche, d'illustre naissance; il professait la religion réformée, et la jeune princesse ne s'était pas montrée insensible à son mérite; le roi de Navarre, après quelques hésitations causées par la crainte de rendre ce seigneur trop puissant, finit par consentir au mariage, qui fut célébré, le 11 oct. 1591. Charlotte de La Marck ne survécut que deux ans et quelques mois à cette alliance : elle mourut, le 15 mai 1594, huit jours après avoir donné le jour à un fils qui expira en naissant. Par son testament, daté du 10 avril précédent (*Fonds de Baluze*, N° 8476), elle légua à Turenne toutes les terres qu'elle possédait en pays de droit écrit, laissant toutes celles qui lui appartenaient en France, à son oncle paternel Charles-Robert de La Marck, comte de Maulevrier, quoique son père l'eût exclu de sa succession. Ce testament donna lieu à de grandes contestations auxquelles Turenne mit un terme par une transaction.

LA MARE (HENRI-PHILIPPE DE), né à Rohan, pasteur à Jussy, puis à Genève,

(1) Quelques historiens prétendent qu'il mourut des suites d'un poison qu'on lui avait donné peu de temps avant son entrée en Lorraine.

(2) Le même apparemment que l'ancien conseiller au parlement de Paris de ce nom, dont L'Étoile annonce la mort (22 sept 1594), en même temps que celle du procureur des comptes *Lamoureux*, l'un et l'autre protestants.

(1) Le testament du duc de Bouillon a été imp. sous ce titre : *Discours de la mort du duc de Bouillon avec la forme de son testament et les derniers propos qu'il a tenus à ceux de Genève*, 1588, in-8°.

en 1535, fut enveloppé, en 1546, dans la disgrâce du conseiller Pierre Ameaux, son ami (*Voy.* III, p. 128). Pour faire sans doute leur cour à *Calvin*, lit-on dans l'Histoire inédite de Genève par Gautier, deux de ses collègues, Philippe-Osias de Ecclesiâ et *Jean Ferron*, de Poitiers, qui fut appelé à Genève en 1548 et déposé, dès l'année suivante, sur la poursuite du consistoire, à cause de sa vie scandaleuse, n'eurent pas honte de se faire délateurs, en rapportant au magistrat quelques propos qui lui étaient échappés dans la conversation. Ces imprudentes paroles de La Mare témoignaient de son intérêt pour Ameaux, en même temps que d'une certaine animosité contre Calvin, qui, disait-il, ne lui voulait pas de bien parce qu'il n'avait pas suivi son exemple et celui de *Farel* lors des querelles des pasteurs avec le Conseil au sujet du pain azyme et des fonts baptismaux. De La Mare fut mis en prison. Dans son interrogatoire, il avoua tous les faits qui lui étaient imputés, exprima son repentir et demanda pardon d'avoir parlé avec trop de légèreté. Le Conseil pensant que quelques jours de prison seraient une punition suffisante pour une faute aussi légère, voulut le remettre en liberté, mais *Calvin*, à la tête du consistoire, se rendit à l'hôtel-de-ville et réclama avec tant de véhémence la déposition de l'imprudent ministre qu'elle lui fut enfin accordée.

Une famille du nom de La Mare, établie dans la Normandie, la Picardie et à Paris, se retira en Angleterre, même avant la révocation (*Arch.* E. 3356). Elle était assez nombreuse, car, vers le même temps, M. Burn nous montre, à Cantorbéry, *Madclaine de La Marc*, fille de *Jacques de La Mare*, de Picardie (*Arch* Tt. 235), et de *Marie Hanette*, épousant, dans l'église française, un anglais nommé John Bing ; à Londres, *Michel de La Mare* et *Louis de La Mare* se mariant avec *Susanne Pontin* et *Anne Loujas*, puis *Marie-Madeleine de La Mare* s'unissant à *Michel Cire*, réfugié de la Normandie, dans l'église de l'Artillerie. D'autres protestants de ce nom sont cités dans les listes de Réfugiés qui nous ont passé sous les yeux, d'autres encore dans les registres de l'église française de Plymouth. La liste des directeurs de l'hôpital français nous offre, de 1753 à 1762, cinq La Mare, d'où l'on peut conclure que cette famille prospéra dans sa nouvelle patrie. Il ne faut pas la confondre avec une autre d'un nom presque identique, dont quelques membres s'établirent aussi à Cantorbéry. En 1602, *Isaac de Lamer* y épousa *Rébecca Wiart*; en 1620, *Jacob de Lamer* y fut marié avec *Jeanne Millevoye*, et en 1726, *Jean de Lamer* s'y unit à *Marguerite Quesnel*. Ces Lamer pouvaient être originaires soit de la Provence, soit du Castrais. En 1580, le capitaine *Lamer* fut envoyé par Castres, avec le lieutenant *Lescout*, à l'assemblée de Montauban, et dès 1555, *Pierre* et *Joachim Lamer*, de Saint-Remi en Provence, avaient été reçus bourgeois à Genève, où *Gaspar de Lamer*, de Sisteron, ministre à Espinouse, chercha aussi un asile à la Saint-Barthélemy.

LAMBERT (François), réformateur de la Hesse, né à Avignon, vers 1487, et mort à Marbourg de la suette anglaise, le 18 avril 1530.

D'une famille originaire d'Orgelet en Franche-Comté, Lambert perdit de bonne heure son père, qui était secrétaire de la légation du palais apostolique. Sa mère, plongée dans les pratiques les plus minutieuses de la dévotion, se déchargea du soin de son éducation sur les moines Franciscains d'Avignon qui, par les plus séduisantes peintures du bonheur dont on jouit dans les cloîtres, parvinrent à inspirer à l'enfant le désir de se vouer au service de Dieu. A l'âge de 15 ans, il entra dans le couvent des Frères Mineurs, où, après une année de noviciat, il prononça les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais ses illusions ne tardèrent pas à se dissiper, et les vertus dont sa jeune et poétique imagination s'était plue à or-

ner les disciples de Saint-François disparurent pour faire place à la réalité, c'est-à-dire aux vices les plus bas et les plus honteux. Frappés de son remarquable talent oratoire, ses supérieurs le choisirent pour aller, en qualité de prédicateur apostolique, prêcher aux pauvres habitants des hameaux les plus retirés la Parole de Dieu ou plutôt les principaux articles de foi de l'Eglise. Lambert prit sa mission au sérieux, et au lieu d'imiter ses confrères, qui négligeaient volontiers leurs devoirs de pasteurs des âmes pour courir après une table bien servie, il se mit à étudier avec ardeur l'Ecriture sainte qu'il était chargé d'enseigner. Après avoir expliqué les Psaumes dans ses prônes, il passa aux prophéties de Jérémie et au livre de Job ; puis il aborda la célèbre Epître aux Romains, où l'apôtre Paul a développé plus clairement que partout ailleurs sa théorie de l'élection. Il prêcha même quelquefois sur l'Apocalypse, dont les formidables tableaux devaient offrir un charme particulier à son imagination méridionale. La forme populaire de ses instructions lui valut des succès qui excitèrent la jalousie de ses confrères. Souvent, au retour d'une mission pénible, il était accueilli par la froideur ou les reproches de ses supérieurs et par les brutales railleries de ses égaux Les dégoûts dont on l'abreuva, et peut-être aussi son exaltation religieuse l'engagèrent à demander la permission d'entrer dans l'ordre des Chartreux ; mais elle lui fut refusée.

Tel était l'état de son âme, lorsque quelques écrits de Luther pénétrèrent jusque dans sa cellule. Ils firent sur lui une impression d'autant plus vive que, selon la remarque de M. le professeur Baum, dans sa savante notice sur Lambert d'Avignon, il y avait de l'analogie entre le génie du docteur de Wittemberg et le sien. Lorsqu'on découvrit les brochures hérétiques, on les jeta au feu, mais il était trop tard. La semence était tombée dans une terre préparée à la recevoir ; elle porta ses fruits. Cependant Lambert renferma encore pendant quelque temps ses sentiments au fond de son cœur. Ce fut seulement en 1522 qu'il quitta son couvent pour n'y plus rentrer. Ses supérieurs l'ayant chargé d'une mission importante, au succès de laquelle il fallait employer un homme à la fois habile et éloquent, il se rendit en Suisse, visita Lausanne, Fribourg et Berne, où, quatre ans auparavant l'alsacien *Sébastien Meyer* avait déjà attaqué ouvertement les abus de l'Eglise romaine, et où il prêcha lui-même contre la messe, la tradition et les grossières superstitions des moines. De Berne il se rendit à Zurich où il eut avec Zwingle une dispute publique à la suite de laquelle il quitta le froc, en se déclarant vaincu ; puis il partit pour l'Allemagne, en passant par Bâle, conduit par l'irrésistible désir de s'entretenir avec Luther. Redoutant la vengeance de son ordre, il prit le nom de *Jean Serranus*, sous lequel il accomplit son voyage sans encombre. Arrivé à Eisenach, au mois de nov. 1522, il écrivit à Spalatin pour le prier de lui obtenir de l'électeur la permission de se fixer dans ses Etats, et en même temps, il lui demandait de lui ménager une entrevue avec Luther. En attendant la réponse, il ouvrit une espèce de cours populaire sur l'Evangile selon St-Jean; puis il fit afficher 139 thèses sur le célibat des prêtres, la confession auriculaire, le baptême, la pénitence, la justification, se déclarant prêt à les défendre contre tout venant, le 21 déc. ; mais personne ne releva le défi (1).

Dès qu'il eut reçu la réponse de Spalatin, il se mit en route pour Wittemberg où il arriva dans le courant de janv. 1523. Touché de sa candeur, de sa sincérité et surtout de son zèle pour la Réforme, Luther l'accueillit fraternellement et se déclara dès lors son protecteur et son ami. Par ses conseils, Lambert ouvrit des leçons publiques sur divers livres de la Bible, en présence d'un auditoire assez nombreux, et il entreprit, en même temps, dans le

(1) Ces thèses existaient en msc. dans la Bibliothèque de Raymond de Krafft à Ulm.

but de répandre en France et en Italie les doctrines évangéliques, la traduction dans les langues de ces deux pays de quelques opuscules des réformateurs allemands. Ces occupations lui donnaient à peine de quoi vivre, à lui et à sa femme, car voulant prêcher d'exemple, Lambert s'était marié, le 24 juin, avec la fille d'un boulanger de Herzberg. Il aurait donc vivement désiré d'obtenir une place de pasteur, mais son ignorance de la langue allemande lui ôtait tout espoir de ce côté. Quoique Luther lui vînt en aide autant qu'il le pouvait, il vécut ainsi dans une grande gêne pendant une année entière. Ses leçons, il est vrai, étaient toujours fort suivies; mais ce n'était pas une ressource, et lorsqu'à la fin de son cours, il reçut 15 gros de ses élèves, il sentit la nécessité de quitter l'Allemagne pour échapper aux étreintes de la misère. Mélanchthon et Luther lui conseillaient de se rendre à Zurich. Il était sur le point de partir pour cette ville, Spalatin lui ayant fait don de l'argent nécessaire pour son voyage, lorsque les Protestants messins lui adressèrent vocation. Il arriva à Metz à la fin du mois de mars 1524; mais le magistrat lui refusa la permission de prêcher et d'afficher 116 thèses qu'il offrait de défendre par l'Ecriture sainte envers et contre tous. La parole lui étant interdite, il voulut au moins servir de sa plume la cause qu'il avait embrassée, et il adressa de Metz à François I quelques-unes de ses traductions, dans l'espoir de le convertir. Cependant la fermentation des esprits croissant dans la ville, et le clergé romain demandant à grands cris sa mort, Lambert crut prudent de suivre les conseils du magistrat, qui avait résisté jusque-là avec une louable fermeté aux clameurs des chanoines et des moines ; il quitta Metz, et gagna Strasbourg où il fut accueilli avec encore plus de cordialité qu'à Wittemberg même. *Bucer* et *Capiton* se l'associèrent dans leur lutte contre Thomas Murner, le cynique ennemi de la Réforme, et Lambert leur prêta un courageux et loyal concours. Son extérieur imposant, son zèle pour la bonne cause lui gagnèrent bientôt la faveur du peuple même, qui ne le désignait que sous le nom du docteur français. C'est sans doute pour le récompenser des services qu'il rendit, que la ville de Strasbourg lui accorda, le 1 nov. 1524, les droits de bourgeoisie.

Quelques mois après, à la recommandation de *Jacques Sturm* et de Mélanchthon, qui lui parlèrent de Lambert comme d'un homme aussi distingué par sa piété que par son savoir, le landgrave de Hesse, Philippe-le-Magnanime, l'appela dans ses États, et lui ordonna de mettre par écrit les principaux points de controverse entre les deux Eglises. Lambert obéit, et peu de temps après, il présenta au prince ses Paradoxes, comprenant 158 propositions classées sous 23 titres. Cet opuscule, remarquable d'ailleurs par la liaison logique des idées et la clarté de la rédaction, se distingue avantageusement des écrits des autres réformateurs par la modération de la polémique et par l'absence de toute personnalité.

Le landgrave avait convoqué pour le 6 oct. 1526 un synode à Homberg où devait se juger définitivement le procès entre les deux Eglises. L'assemblée s'ouvrit, le 20, dans la principale église du lieu, en présence du prince, de son Conseil et d'une immense foule de peuple. Un discours d'ouverture prononcé par le chancelier Jean Feige, fit connaître le but de l'assemblée; Lambert prit ensuite la parole et développa ses 158 propositions en les appuyant par des passages de la Bible. Ferber, gardien des Franciscains de Marbourg, lui répondit le lendemain. Il s'attacha surtout à défendre le sacrifice de la messe, en citant à l'appui de ce dogme le sentiment de saint Augustin, de Pierre Lombard et d'autres docteurs de l'Eglise. Le landgrave lui rappela que la Bible devait être seule juge de la controverse. Le moine se tut, et sur l'invitation réitérée de Philippe, il se contenta de lire des contre-propositions

qui ont été imprimées et parmi lesquelles se rencontrent des inepties ou des naïvetés étranges. A la thèse de Lambert : Toute réforme est vaine qui n'est pas conforme à la Parole de Dieu, Ferber répond, par exemple : Reformavit enim tum Christus, tum Apostoli ferè omnem ecclesiam, quin etiam universum orbem, sine aliquo scripto Evangelio, quum antea Evangelium divulgatum sit quàm literis concreditum. Il fut impossible d'obtenir de lui qu'il soutînt ses fameuses antithèses; il était venu, répondit-il, non pour disputer, mais pour conseiller. Personne n'osa prendre le poste qu'il désertait. Le troisième jour, Sperber essaya de sauver au moins l'intercession de la Vierge; mais il échoua. La conférence terminée, le landgrave nomma une commission qui travaillât à réformer l'église hessoise, en prenant pour base les Paradoxes. C'est ainsi que, grâce au zèle, à l'érudition et à l'éloquence de Lambert, la Hesse fut dotée, avant tout autre pays, des bienfaits de la Réforme. Mais il ne suffisait pas d'abolir les abus, il fallait en prévenir le retour. C'est dans ce but que le landgrave fonda, le 30 mai 1527, l'université de Marbourg où Lambert obtint la chaire de théologie. On eût pu trouver de plus savants philologues; mais il eût été difficile de rencontrer un homme doué d'une éloquence plus chaleureuse, d'une piété plus sincère, et surtout de plus de candeur et de bonne foi, comme il le prouva lors du fameux colloque de Marbourg. Malgré l'amitié qui le liait à Luther et les obligations qu'il lui avait, il n'hésita pas à se prononcer pour l'opinion de Zwingle sur la Cène.

Lambert nous est dépeint comme un homme d'une belle prestance, d'une humeur toujours sereine dans le bonheur comme dans l'adversité, aimant les plaisirs de la société et dévoué de tout cœur à la Réforme, savant, laborieux, mais s'il fallait en croire la Biogr. universelle, violent et emporté. Ses écrits sont nombreux. Il paraît qu'il avait déjà publié avant sa conversion, quelques ouvrages qui ne nous intéressent pas directement; nous n'avons à nous occuper ici que de ceux qu'il mit au jour pendant les sept années de son activité réformatrice. La tendance pratique qui se fait remarquer jusque dans ses commentaires, jointe à la clarté de son style, rendit ses écrits très-populaires; c'est ce qui en explique l'extrême rareté.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. ***Rationes propter quas Minoritarum conversationem habitumque rejecit***, Vitteb., 1522, in-4°; s. l. et a., in-8°; réimp. dans le T. IV des Amœnitates litter. de Schelhorn.

II. ***Evangelici in Minoritarum regulam commentarii, quibus palàm fit quid jam de illâ quàm de aliis monachorum regulis et constitutionibus sentiendum sit***, s. l. et a. in-8°.—On ne connaît aucun exemplaire de la 1re édit. publ. à Wittemberg, en 1523. Il en parut une 3e, à Strasbourg, en 1525, in-8°, augm. d'une lettre ***Universis utriusque sexûs monachis*** et de deux cantiques, l'un ***Pro liberatione suâ***, l'autre ***Contra sectas earumque otium et hypocrisim ac rapacem mendacitatem***. Cet opuscule a été trad. en allem., 1524, in-4°; puis en franç., mais avec des retranchements sous ce titre: ***Déclaration de la reigle et estat des Cordeliers***, trad. qui fut censurée par la Sorbonne.— Chaleureuses exhortations aux moines et aux nonnes de suivre son exemple; il propose de convertir les couvents en écoles. ***Luther*** et ***Anémond de Coct*** recommandèrent cet ouvrage.

III. ***In primum duodecim Prophetarum nempe Oseam commentarii. Libellus de arbitrio hominis verè captivo sub quartum caput***, Argent., 1525, in-8°; Norimb., 1525, in-8°. La 1re édit. avait paru à Wittemberg. A la fin du vol. on trouve un récit du martyre de ***Castellan*** (Voy. III, p. 369), sous ce titre : ***Historiola supplicii ignis quo apud Metenses affectus fuit Joh. Castellanus***.— L'exégèse de Lambert n'est pas ce qu'on peut appeler savante.

elle est pratique, allégorique, polémique, comme celle de Luther. Jamais il ne perd de vue le dogme.

IV. *In Lucæ Evangelium commentarii*, s. l., 1524, in-8°; 2ᵉ édit. rev. et augm., Norimb., 1525, in-8°; 3ᵉ éd., Argent., 1526, in-8°; réimp., Francof., 1693, in-8°.

V. *In Cantica Canticorum Salomonis, libellum quidem sensibus altissimum, in quo sublimia sacri conjugii mysteria, quæ in Christo et Ecclesiâ sunt, pertractantur, commentarii*, s. l. et a., in-8°; Argent., 1524, in-8°; Norimb., 1525, in-8°.— Dédié à François Iᵉʳ.

VI. *Commentarii de sacro conjugio adv. pollutissimum regni perditionis cœlibatum*, Argent., 1524, in-8°; Norimb., 1525, in-8°. — Lambert établit par la raison et l'Ecriture la nécessité du mariage pour ceux qui n'ont pas reçu le don de continence. A la suite de ce traité ont été imp. *Psalmi VII sive Cantica*, au nombre desquels se trouvent les deux cantiques déjà signalés N° II.

VII. *Commentarii de causis excæcationis multorum sæculorum ac veritate denuo et novissimè Dei misericordiâ revelatâ deque imagine Dei aliisque nonnullis insignissimis locis quorum intelligentia ad cognitionem veritatis perplexis in piis mentibus non parùm luminis adfert*, s. l. et a., in-8°; Norimb., 1525, in-8°.—Dédié à Sigismond de Hohenlohe, doyen de la cathédrale de Strasbourg.

VIII. *Farrago omnium ferè rerum theologicarum*, s. l. et a., in-8°; trad. en angl., 1536, in-12. — Dédié à Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, que Lambert invite à réformer son diocèse. A proprement parler, cet opuscule n'est autre chose qu'un développement des 116 thèses qu'il ne put obtenir la permission de soutenir à Metz, et qu'il livra à l'impression après les avoir traduites en latin. M. Baum soupçonne que ce sont ces propositions qui furent condamnées par la Sorbonne, ainsi que d'Argentré le rapporte.

IX. *In Johelem prophetam qui è duodecim secundus est, commentarii*, s. l. et a., in-8°; avec une épître adressée à Hohenlohe.

X. *De fidelium vocatione in regnum Christi, id est, in Ecclesiam. De vocatione ad ministeria ejus, maximè ad episcopatum. Item de vocatione Matthiæ per sortem ac similibus*, s. l. et a., in-8°; trad. en allem., 1526, in-4°. — Lambert admet une double vocation : l'une générale, au royaume de Dieu et du Christ; l'autre particulière, au service de l'Eglise. Celle-ci est à la fois intérieure, par l'appel de l'Esprit saint, et extérieure, par l'accomplissement de certaines cérémonies. Tous peuvent recevoir cette dernière, mais la vocation intérieure vient de Dieu, et sans elle, la vocation extérieure est nulle. Dans le traité de la vocation de Matthias, l'auteur raconte qu'il n'entreprenait rien d'important sans consulter le sort. M. Weiss (Biogr. univ.) trouve dans cette habitude de Lambert une preuve de la faiblesse de son esprit.

XI. *In Amos, Abdiam et Jonam prophetas commentarii. Allegoriæ in Jonam*, Arg., 1525, in-8°; Norimb., 1525, in-8°. — Avec une épître au duc de Lorraine.

XII. *Commentarii in Micheam, Naum et Abacuc*, Arg., 1525, in-8°; Norimb., 1525, in-8°.—Avec une préface adressée au magistrat de Besançon.

XIII. *Commentarii in IV ultimos Prophetas, nempe Sophoniam, Aggæum, Zachariam et Malachiam*, Arg., 1526, in-8°.—Avec une préface adressée au sénat de Strasbourg et un psaume *De gloriâ Verbi Dei*. Tous les Commentaires de Lambert sur les petits Prophètes ont été recueillis en trois vol. in-8°, publ. à Francfort en 1579, et réimp., en 1605, dans la même ville.

XIV. *Commentarii de prophetiâ, eruditione et linguis, deque literâ et spiritu*, Arg., 1526, in-8°; Quedlinb., 1668, in-4°; Helmst., 1678, in-4°. — Aux railleries de quelques savants en *us*,

qui se riaient d'un homme assez audacieux pour oser expliquer l'Ecriture sainte sans être suffisamment versé dans la théologie et sans connaître à fond le grec et l'hébreu, Lambert répond en établissant une distinction entre l'esprit et la lettre, et soutient qu'on peut être un très-savant philologue et ne pas saisir l'esprit des Livres saints.

XV. *Libellus de differentiâ stimuli carnis Satanæ nuncii et ustionis*, Arg., 1526, in-8°; réimp. avec le N° XIV à Quedlimbourg et à Helmstedt.— Cet opuscule et le précédent sont dédiés à *Nicolas Kniebs*, consul de Strasbourg.

XVI. *Commentarius in IV lib. Regum et Acta Apostolorum*, Arg., 1526, in-8°; Francof., 1539, in-8°.

XVII. *Quæ F. Lambertus Avenion. apud sanctam Hessorum synodum Hombergi congregatam pro ecclesiarum reformatione Dei verbo disputanda et deservienda proposuit*, Erford., 1527, in-8°; réimp. dans les Annales de Scultet (Heidelb., 1618, in-8°), l'Hist. littéraire de Von der Hardt (Francof., 1717, in-fol.), les Miscellanées de Gerdès, et les Annotations de Draudius (Giessæ, 1730, in-4°).

XVIII. *Epistola ad Colonienses de ipsâ venerabili synodo adv. Nic. Herborn minoritam, assertorem et consarcinatorem mendaciorum*, imp. avec le précédent. — Réponse aux Assertions de Ferber et réfutation de ses impostures.

XIX. *Exegeseos in sanctam D. Joannis Apocalypsin lib. VII*, Marp., 1528, in-4°; Basil., 1539, in-8°.

XX. *De symbolo fœderis nunquam rumpendi quem communionem vocant, confessio*, s. l., 1530, in-8°.— Lettre à un théologien de Strasbourg où il expose les raisons qui l'ont porté à se ranger à l'opinion de Zwingle sur la Cène.

XXI. *De regno, civitate et domo Dei ac D. N. J.-Ch. lib. III*, Wormat, 1538, in-8°.— Strieder lui attribue cet ouvrage posthume.

Plusieurs lettres de Lambert ont été imp., en outre, dans les Amœnitates litterariæ de Schelhorn et dans l'Hist. littéraire de la Hesse par Strieder; mais M. Baum, malgré toutes ses recherches, n'a trouvé aucune trace des traductions qu'il avait faites, soit de ses propres écrits, soit de ceux des réformateurs allemands.

LAMBERT (Jean de), sieur de La Filolie et des Ecuyers, fils de *Bertrand* de Lambert et de *Jeanne de Laux-de-La Coste-d'Allemans*, surprit, en 1576, Morestel d'où il ne tarda pas à être chassé par les Catholiques. Fait prisonnier, il ne dut la vie qu'à l'intervention de *Lesdiguières*. Plus tard, il entra dans la compagnie de gendarmes du roi de Navarre, et servit avec distinction au siége de Rouen. Pour le récompenser de ses services, Henri IV le nomma maître d'hôtel de sa maison et gentilhomme ordinaire de sa chambre. De son mariage avec *Marguerite Robinet-de-La Serve*, célébré en 1576, naquirent: 1° Gaston, page de Henri IV, gentilhomme ordinaire de sa chambre, en 1610, puis capitaine-lieutenant de la compagnie de gendarmes de Henri de Nassau, en 1618, et mort sans postérité, en 1622; — 2° François, sieur de Lamourat, gouverneur de Noyon, place qu'il n'aurait probablement pas obtenue, s'il n'avait abjuré sa religion, tué au siége de Montauban; — 3° Henri, filleul du roi de Navarre, qui devint aumônier de Henri IV; — 4° Jean, qui se convertit également et dont nous n'avons point, par conséquent, à nous occuper. Outre ces fils, Jean de Lambert laissa deux filles qui se marièrent dans le Périgord, l'une au sieur *Du Mas*, en 1601, l'autre au seigneur de *Vauzelle*, en 1612.

Le frère cadet de Bertrand de Lambert, nommé *Pierre*, embrassa aussi la religion réformée, s'il est vrai qu'il remplit auprès de *Jeanne d'Albret* les fonctions de conseiller, et que cette princesse le nomma son vice-chancelier et garde-des-sceaux dans le Périgord et le Limousin. De son union avec *Jeanne d'Alby* naquit Bernard, sieur

de Lamourat, qui épousa *Catherine de Ciourac* et en eut Pierre, sieur de Rouziers, marié, en 1595, avec *Anne Sandillon-de-La Foucaudie*. Son fils Marc, sieur de La Mazardie, fut marié deux fois : en 1615, avec *Marguerite Texier*, et en 1640, avec *Antoinette d'Abzac-de-Mayac*. Du premier lit sortirent : 1° Pierre, qui ne laissa qu'une fille de son union avec *Françoise Des Ecuyers-de-Grandillac* ; — 2° Henri, sieur du Change en Périgord, lieutenant du roi à Saintes, en 1676, qui n'eut non plus que des filles de sa femme *Catherine Guiot* ; — 3° Guillaume, qui épousa, en 1685, *Catherine de Glane*.

Pierre Lambert, juge de Saint-Fort, en 1699, appartenait-il à cette famille? Forcé d'abjurer à la révocation, il n'avait fait, depuis 1685, aucun acte de catholicité, excepté à l'époque de son mariage. Soupçonné d'avoir favorisé l'évasion d'une quinzaine de religionnaires de la Saintonge, au nombre desquels étaient son beau-frère *Jacques Des Brosses*, *Chevalier Téronde*, *Esther Giraud*, *Samuel Robert*, *Paul Chevalier*, *Isaac Bérard*, *Alexis Biroleau*, il fut arrêté et jeté dans les prisons de Bordeaux. Quelque hostile qu'il fût aux Huguenots, le parlement hésitait à le condamner, faute de preuves ; mais l'intendant Begon prévint un acquittement presque certain, en obtenant une lettre de cachet contre l'inculpé (*Arch. gén.* M. 673).

LAMBERT (Jean-Henri), un des philosophes les plus originaux du XVIIIe siècle, géomètre et physicien du premier ordre, savant presque universel, né à Mulhouse, le 29 août 1728, et mort à Berlin des suites d'un rhume négligé, le 25 sept. 1777.

Les parents de Lambert étaient pauvres ; c'est à peine si son père, *Luc* Lambert, petit-fils d'un français réfugié, trouvait dans sa profession de tailleur les moyens de nourrir sa famille ; aussi l'unique ambition de ce brave homme était-elle d'apprendre, aussitôt que possible, son état à son fils, afin de le mettre à même de gagner sa vie. Cependant jusqu'à ce qu'il fût en âge de s'asseoir à ses côtés sur son établi, il l'envoya à une école gratuite. A quelque degré de l'échelle sociale qu'il soit né, le protestant sent toujours le prix de l'instruction. Dès que le jeune Lambert eut atteint l'âge de 12 ans, son père voulut le retirer de l'école ; mais l'instituteur, frappé de ses heureuses dispositions, insista fortement pour qu'il le laissât étudier. Luc Lambert y aurait consenti volontiers, car quel est le père qui ne rêve pas un avenir glorieux pour son fils ? Mais où trouver l'argent nécessaire ? Toutes ses démarches étant restées infructueuses, il lui fallut renoncer à l'espoir dont il s'était bercé un instant, et Jean-Henri, quoi qu'il en eût, dut apprendre à manier l'aiguille. Cependant un penchant irrésistible l'entraînait vers l'étude. Il dévorait tous les livres qui lui tombaient sous la main, et comme il n'avait le temps de lire que la nuit, il achetait la chandelle que ses parents lui refusaient, par nécessité plutôt que par économie, du produit de petits dessins qu'il vendait à ses camarades. Parmi les bouquins qu'il parvint à se procurer, on ne sait trop comment, se rencontra un livre de mathématiques qui lui révéla enfin sa vocation. Il apprit sans maître les éléments de l'arithmétique et de la géométrie. Quelques personnes bienfaisantes, touchées de la passion de ce jeune enfant pour l'étude, lui obtinrent l'entrée gratuite au collége de Mulhouse, où on lui enseigna les premiers principes de la philosophie et les éléments des langues orientales. Comme il avait une très-belle main, il fut chargé, en même temps, de copier les actes de la chancellerie, dont *Reber* était alors le chef. En sortant du collége, à l'âge de 15 ans, il entra comme teneur de livres dans la maison *Lalance*, de Monthéliard, fabricant de fer à Seppois, et au bout de deux ans, pendant lesquels il consacra ses loisirs à l'étude de la langue française, il fut placé comme secrétaire chez le docteur Iselin, de Bâle. Cet emploi n'ab-

sorbant qu'une partie de son temps, il entreprit d'étudier la philosophie dans les écrits de Wolf, de Locke, de Mallebranche, et sans autre maître que lui-même, il y fit d'étonnants progrès. Il ne s'appliqua pas avec moins de succès aux mathématiques, en sorte qu'il pouvait déjà être considéré comme un homme supérieur, lorsque Pierre de Salis, sur la recommandation d'Iselin, qui avait conçu pour son secrétaire une vive affection, lui confia, en 1748, l'éducation de ses petits-fils.

Lambert trouva dans le château du comte une riche bibliothèque dont il sut tirer le meilleur parti pour son instruction. Littératures anciennes et modernes, philosophie, théologie, jurisprudence, physique, mécanique, astronomie, il embrassa tout, il approfondit tout, et dans toutes les branches il acquit des connaissances étendues, grâce à sa mémoire extraordinaire; cependant les mathématiques conservèrent toujours ses préférences. La seule chose qui lui manquât, c'étaient des instruments pour ses expériences; mais doué d'un génie prodigieusement inventif, il eut l'idée d'en construire lui-même, et l'habileté avec laquelle il sut mettre en œuvre les matières les plus communes, jointe à la dextérité avec laquelle il se servait de ces instruments grossiers, compensant jusqu'à un certain point l'imperfection de leur construction, il en obtint tous les services qu'il désirait. C'est ainsi qu'il inventa, à l'exemple de Pascal, une machine à compter; qu'il se fit une horloge à mercure qui marchait 27 minutes; qu'il trouva ses échelles arithmétiques, et qu'il imagina une machine pour faciliter l'application des règles de la perspective.

A cette époque, il existait à Coire une société littéraire qui l'admit dans son sein, et sa réputation franchissant les bornes de l'étroite sphère où il vivait, la Société helvétique lui accorda, en 1753, le diplôme d'associé. Il prit une part active aux travaux de cette dernière société jusqu'en 1756, qu'il accompagna deux de ses élèves à l'université de Göttingue. Peu de temps après son arrivée, la Société des sciences de cette ville lui donna le titre de correspondant. En 1757, il partit pour Utrecht où il séjourna un an; puis, riche des nouvelles connaissances qu'il avait acquises dans son voyage, il ramena ses élèves à Coire en passant par Paris, Marseille et Turin. Il resta dans la famille de Salis jusqu'en 1759, qu'il alla se fixer à Augsbourg, après une courte visite faite à sa mère qui vivait encore. La même année, il fut agrégé, comme membre pensionnaire, à l'Académie des sciences de Bavière. Hirsching affirme qu'il avait été dispensé de la résidence; néanmoins, sous prétexte qu'il ne prenait point assez à cœur les intérêts de l'Académie, on voulut l'obliger, en 1761, à s'établir à Munich; mais Lambert refusa de quitter Augsbourg, où il avait trouvé un aide fort intelligent dans le mécanicien Brander. On lui retira donc son traitement de 800 florins, et de son côté, il donna sa démission. Plus tard, il alla habiter Erlangen; puis en 1763, il retourna à Coire, où il passa quelques mois pendant lesquels il fut employé à la délimitation des frontières entre le Milanais et les Grisons. A la fin de la même année, il se rendit à Leipzig, dans le but d'y surveiller l'impression de son Organon. Au mois de février suivant, il partit pour Berlin où il avait été précédé par sa réputation. Frédéric-le-Grand, qui tenait à honneur de protéger les savants, le fit entrer dans l'Académie des sciences, l'année même, et en 1770, il le nomma conseiller supérieur des bâtiments. En 1774, Lambert fut, en outre, chargé de la direction des Ephémérides de Berlin. Il mourut, en 1777, sans avoir été marié.

Lambert avait une physionomie douce, prévenante, spirituelle; sa conversation était gaie, animée; mais ses manières se ressentaient de sa première éducation: ses gestes étaient communs, ses mouvements gauches ou bizarres; il poussait jusqu'à l'excès la négligence dans ses vêtements; il recherchait de

préférence la société des artisans, et quoique ses mœurs fussent d'une chasteté exemplaire, il riait de leurs plaisanteries les plus grossières. Mais sous des dehors vulgaires se cachaient les plus nobles qualités du cœur. Ennemi de la fausseté et du mensonge, il abhorrait l'injustice. Doué d'une patience admirable, il supportait sans mauvaise humeur la contradiction. Ami de la paix, il fuyait les disputes, même littéraires. Toujours prêt à rendre service, il communiquait volontiers ses découvertes, et jamais il ne se montrait plus satisfait que lorsqu'il apprenait qu'un rival avait profité de ses travaux. Profondément religieux, il se faisait un devoir de venir au secours des malheureux à quelque religion qu'ils appartinssent, car la vivacité de sa piété ne le rendait pas intolérant; un des premiers, il exprima le désir de la réunion des deux communions évangéliques.

Travailleur infatigable, il cherchait par goût la retraite. C'est sans doute à la vie retirée qu'il menait, qu'il faut demander la cause, non-seulement de ses ridicules, mais de son attachement opiniâtre à ses opinions, même les plus contraires au simple bon sens. Habitué qu'il était à procéder dans les choses de raisonnement d'après certaines règles, il appliquait ces mêmes règles à la vie ordinaire, en sorte qu'il lui arrivait souvent de porter les jugements les plus étranges sur les actions les plus naturelles, et il n'était pas facile de l'amener à reconnaître son erreur. Ce qui justifie peut-être chez lui cet entêtement, c'est que, dans la sphère scientifique, ses inductions étaient presque toujours confirmées par l'expérience, car jamais homme n'a possédé à un plus haut degré le talent de tirer d'un fait ses conséquences légitimes et de déduire d'un petit nombre de données positives une théorie ayant tous les caractères de la probabilité. Cette rare faculté lui a rendu plus de services que les livres de ses devanciers dans ses travaux sur presque toutes les branches de la philosophie et des mathématiques; c'est à elle qu'ils doivent le cachet d'originalité qui les distingue à un degré si éminent. Dans tous ses ouvrages on reconnaît, en effet, un génie indépendant qui s'appuie sur ses propres observations plus que sur des connaissances acquises par la lecture. On n'y trouve pas de choses nouvelles, mais bien des applications et des aperçus nouveaux qui révèlent un esprit singulièrement sagace. En philosophie, le principal titre de Lambert à la célébrité est d'avoir voulu plier la logique aux formes du calcul mathématique, et d'avoir entrepris d'exprimer au moyen de lignes particulières les rapports des idées entre elles. Ce système, comme le fait observer de Gérando, ne peut avoir une grande utilité pratique; mais « son étude peut servir à faire analyser, déterminer et énumérer exactement les rapports qui constituent et qui lient le système général de nos idées. » Comme mathématicien, Lambert a des droits encore mieux fondés à la reconnaissance des savants. Il s'est livré à de profondes recherches sur les diviseurs des nombres, sur la théorie des parallèles, sur la trigonométrie. On lui doit, selon M. Servois (Biog. univ.), un plan détaillé de tétragonométrie; une série qui porte son nom; la démonstration de l'incommensurabilité du rapport de la circonférence au diamètre; les éléments d'une nouvelle branche de la géométrie où la règle est le seul instrument permis et qu'on a nommée Géométrie de la règle; le perfectionnement des méthodes géodésiques; une carte magnétique estimée; la simplification des principes de la perspective; de nouvelles vues sur la projection des cartes géographiques. Dans le champ de l'astronomie, il a découvert le rapport qui existe entre le temps qu'une comète emploie à parcourir un arc de son orbite, la corde de cet arc et les deux rayons vecteurs extrêmes, rapport qui a reçu le nom de Théorème de Lambert.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Les propriétés les plus remar-*

quables de la route de la lumière par les airs et en général par plusieurs milieux réfringens, La Haye, 1759, in-8°; trad. en allem. par l'auteur, Berlin, 1773, in-8°.

II. *Perspective libre*, Zurich, 1759, in-8°; publ., en même temps, en allem.; réimp. en allem. avec des additions, Zurich, 1773, 2 vol. in-8°.

III. *Photometria sive de mensurâ et gradibus luminis, colorum et umbræ*, Augsb., 1760, in-8°.

IV. *Insigniores orbitæ cometarum proprietates*, Augsbourg, 1761, in-8°.

V. *Cosmologische Briefe über die Einrichtung des Weltbaus*, Augsb., 1761, in-8°; trad., en partie, en franç. et publ. dans le Journal helvétique (1763-64); nouv. trad. franç. complète par d'Arquier, Amst., 1801, in-8°—Le but de l'auteur est de tracer le tableau de l'univers et de décrire les lois qui le régissent. Dans son opinion, l'astronomie fournit le plus solide argument en faveur de l'existence de Dieu. Mérian a publié, en 1770, sous le titre de Système du monde, un extrait de cet ouvrage, une des productions les plus précieuses du XVIII° siècle.

VI. *Beschreibung und Gebrauch der logarithmischen Stäbe*, Augsb., 1761, in-8°.

VII. *Neues Organon oder Gedanken über die Erforschung und Bezeichnung des Wahren, und dessen Unterscheidung vom Irrthum und Schein*, Leipz., 1763, ou 1764, selon Meusel, 2 vol. in-8°. — Dans cet ouvrage, Lambert trace le tableau de l'esprit humain, comme, dans ses Lettres cosmologiques, il avait tracé celui de la nature physique. Il énumère et compare les facultés et les fonctions de la pensée, et analyse les principes sur lesquels se fondent nos connaissances. L'Organon est divisé en quatre parties: 1° la Dianoïologie expose les règles de l'art de penser; 2° l'Aléthologie considère la vérité dans ses éléments; 3° la Séméiotique détermine les caractères extérieurs du vrai; 4° la Phénoménologie apprend à discerner l'apparence de la réalité.

VIII. *Beyträge zum Gebrauch der Mathematik*, Berlin, 1765-72, 3 part. in-8°. — Recueil de la plupart des mémoires de Lambert sur les mathématiques.

IX. *Beschreibung und Gebrauch einer neuen und allgemeinen ekliptischen Tafel*, Berlin, 1765, in-8°.

X. *Anmerkungen über die Gewalt des Schiesspulvers und den Widerstand der Luft*, Dresd., 1766, in-8°.

XI. *Kurzgefasste Regeln zu perspektivichen Zeichnungen*, Augsb., 1768, in-8°.

XII. *Anmerkungen über die Branderische Mikrometer von Glase und deren Gebrauch, nebst Beylägen die Geschichte und Vortheile dieser Erfindung betreffend*, Augsb., 1770, 8°.

XIII. *Zusätze zu den logarithmischen und trigonometrischen Tabellen*, Berlin, 1770, in-8°.

XIV. *Picard's Abhandlung von Wasserwägen, mit neuen Beyträgen*, Berlin, 1770, in-8°.

XV. *Anlage zur Architectonik*, Riga, 1771, 2 vol. in-8°. — Suite de l'Organon. L'auteur y traite de la métaphysique et veut prouver qu'on peut en amener les doctrines à la certitude mathématique. Le livre est divisé en quatre parties, où Lambert considère successivement les notions fondamentales comme mots, comme idées, comme réalités et comme quantités mathématiques.

XVI. *Beschreibung und Gebrauch der logarithmischen Rechenstäbe in Auflösung aller zur Proportion, gemeinen und sphärischen Trigonometrie Rechnungen, und in Vorstellung unzähliger mathematischen Tabellen*, Augsb., 1772, in-8°. — Peut-être une réimp. du N° VI.

XVII. *Beschreibung einer mit Calauischen Wachs ausgemahlten Farbenpyramide*, Berlin, 1772, in-4°.

XVIII. *Vorschläge zu verschiedenen Beobachtungen welche verdienten gemacht zu werden um die Meteoro-*

logie der Vollkommenheit näher zu bringen, trad. du franç. de Lambert par Felbiger, Sagan, 1773, in-4°.

XIX. *Hygrometrie*, trad. du franç. de Lambert, Augsb., 1774-75, 2 vol. in-8°. — L'original se trouve dans les Mémoires de Berlin.

XX. *Pyrometrie*, Berlin, 1779, in-4°.—Ouvrage posthume publié par Karsten.

XXI. *Deutsch.Briefwechsel*, Berlin, 1781-87, 5 vol. in-8°. — Les lettres françaises de Lambert n'ont pas été imprimées.

XXII. *Logische und philosophische Abhandlungen*, Vol. I, Dessau, 1781, Vol. II, Berlin, 1787, in-8° — Publiés par Bernouilli.

XXIII. *Abhandlung über einige akustische Instrumente*, trad. du franç. de Lambert et augm. par Huth, Berlin, 1796, in-8°. — L'original se trouve dans les Mémoires de Berlin.

XXIV. *Grundregeln der Perspektiv*, Leipz. 1799, in-8°.—Publ. d'abord dans les Hildenburgisch. Archiv. der Mathematik.

On trouve, en outre, un grand nombre de dissertations de Lambert dans plusieurs recueils périodiques : dans les Acta helvetica physico-medica (T. III), *De librâ mechanicè determinatâ*, et *Observationes meteorologicæ in Alpibus factæ* (ann. 1755 et seq.);— dans le T. I des Abhandlungen der bayrisch. Akademie der Wissenschaft., *Abhandlung von dem Gebrauche der Mittagslinie beym Land-und Feldmessen ;* — dans les Nova Acta eruditorum (1763), *De ichnographicâ campi vel regionis delineatione independenter ab omni basi perficiendâ schediasma* ; — dans les Mémoires de l'Académ. de Berlin (1761), *Mémoire sur quelques propriétés remarquables des quantités transcendantes circulaires et logarithmiques ;* (1762), *Expériences sur le poids du sel*, et *Sur la méthode du calcul intégral* ; (1765), *Mémoire sur la résistance des fluides ;* (1766), *Analyse de quelques expériences faites sur l'aimant*, et *Sur la courbure du courant magnétique*; (1767), *Sur la figure de l'Océan*, et *Solution du problème des trois corps moyennant des suites infinies*; (1768), *Sur la vitesse du son*, *Sur la partie photométrique de l'art du peintre*, et *Observations trigonométriques* ; (1769), *Sur les quantités transcendantes*; (1770), *Sur les équations de tous les degrés possibles et sur leurs diviseurs*, *Sur la durée de l'encre sec dans les autres humidités*, *Sur un problème du calcul différentiel*, et *Sur la mesure de l'ordre;* (1771), *Expériences sur l'évaporation de l'eau*, *Sur la carrière apparente des comètes*, *Sur les lentilles convexes achromatiques*, et *Sur les raisons du peuple pour ajouter foi aux calendriers*; (1772), *Sur la diminution de la force motrice, effet de la friction*, *Sur le degré d'humidité dont le gyps, le sable et d'autres terres sont susceptibles*, et *Sur la densité de l'air*; (1773), *Echelle balistique*, *Sur le mouvement irrégulier de Saturne*, et *Sur la théorie du satellite de Vénus*; (1774), *Sur le lit pour les malades de l'invention de R. Knoll*, *Sur la couleur bleue de l'air*, *Sur le tempérament dans l'art du chant*, *Sur les tons des flûtes*; *Théorie des moulins à augets* et *Théorie des ailes d'un moulin à vent*; (1776), *Sur les forces du corps humain dans ses efforts*; (1777), *Expériences sur les vents dominants*.

Lambert a été, en outre, un des rédacteurs des Astronomisch. Jahrbücher, de Bode, et, depuis 1770, de l'Allgem. deutsch Bibliothek.

LA MONTAGNE (Jean de), ministre de l'Evangile, a traduit de l'anglais:

I. *La papesse Jeanne ou Dialogue entre un protestant et un papiste, prouvant manifestement qu'une femme nommée Jeanne a été pape de Rome, contre les suppositions et objections faites au contraire par R. Bellarmin et C. Baronius, cardinaux, Florimond de Raimond et autres écrivains papistes*, Sedan, 1633, in-8°. — Ouvrage de A. Cooke.

II. ***La voye seure conduisant chaque chrestien à la vrayé et ancienne foy catholique, dont on fait maintenant profession en l'Eglise d'Angleterre***, Gen., Aubert, 1634, in-8°; Charent., L. Vendosme, 1646 et 1652, in-8°. — Ouvrage de Lynde.

III. ***Recherches curieuses sur la diversité des langues et des religions en toutes les principales parties du monde***, Paris, 1640, in-8°; 1663, in-8°. — Ouvrage de Brerewood.

IV. *La voye esgarée*, Charent., 1645, 1647, in-8°. — Ouvrage de Lynde.

V. ***Pensées chrestiennes sur nostre devoir envers Dieu, envers nos prochains et envers nous-mesmes***, Quévilly, J. Cailloué, 1646, in-18. — Dans l'avis au Lecteur chrestien, La Montagne nous apprend qu'il était né en 1590. Ces pensées, au nombre de cent, sont suivies de 50 ***Institutions morales et chrestiennes*** par le même auteur.

VI. ***Le monde dans la lune, divisé en deux livres : Le premier prouvant que la lune peut estre un monde; le second, que la terre peut estre une planète***, Rouen, 1655, in 8°. — Ouvr. de Wilkins.

LA MOTTE ou **LA MOTHE**. Ce nom se présente fréquemment dans l'histoire des églises protestantes de France; il a été porté par des personnes de toute condition. Nous n'avons point à nous occuper ici de ceux des La Motte dont la vie est suffisamment connue pour donner matière à une notice particulière, nous réunirons seulement, dans un article général, le peu de renseignements que nous possédons sur quelques autres qui n'apparaissent qu'accidentellement, pour ainsi dire, dans les annales du protestantisme. Tels sont *La Mothe*, que *Jeanne d'Albret*, fuyant de ses états, en 1568, envoya en Cour pour exposer au roi les motifs de sa résolution; — le ministre *La Mothe* qui fut installé, en 1562, comme prédicateur ordinaire dans l'église de Lescar par l'évêque Louis d'Albret lui-même et du consentement du chapitre; — *La Mothe*, capitaine à Castres en 1562, « jeune homme de grande espérance, » qui fut tué dans une entreprise sur La Bruguière, et dont la mort fut vengée, quelques jours après, par le capitaine *Goffre* qui s'empara de Puy-Laurens; — *La Mothe-Aigron*, capitaine d'une compagnie rochelloise au siége de 1572; — *La Mothe*, ministre apostat, qui a publié les ***Motifs de sa conversion***, Paris, 1665, in-8°; — *François de La Mothe*, qui nous est connu par ***A sermon on Rom. V, 20, against the abomination of the church of Rome***, Lond., 1675, in-4°; — *Charles G. La Motte*, que Watt cite comme l'auteur de ***Two discourses concerning the divinity of our Saviour, on Phil. II, 6, 7***, Lond., 1693, in-4°, et de ***The inspiration of the New Testament asserted and explained***, Lond., 1694, in-8°, et qui n'est peut-être autre que *Claude Grostête* (Voy. ce nom); — *Joseph de La Motte*, de Guienne, ministre, en 1694, de l'église de Saint-Jean à Londres; — *Philippe de La Motte*, ministre de Southampton, mort le 6 mai 1617, qui avait épousé, en 1586, *Judith Des Maistres*; — *Gédéon de La Motte*, ministre de la Pyramide, à Londres, qui prit pour femme, en 1721, *Marie Segalas*; — *Charles La Motte*, prosélyte, qui a publié ***An Account of the conversion of Franç. Charles, sieur de La Motte, and all his family to the reformed religion***, 1714, et probablement aussi ***An essay on poetry and painting, with relation to the sacred and prophane history, with an appendix concerning obscurity in writing and painting***, Lond., 1730, in-12°. — On rencontre aussi quelquefois le nom de La Motte parmi ceux des députés aux synodes nationaux et aux assemblées politiques, qu'il nous suffise de le rappeler; mais nous ne pouvons passer entièrement sous silence un de La Motte dont il est question dans l'histoire de l'édit de Nantes. C'était un gentilhomme normand, qui s'appelait *Jean Bonvoust*, sieur de La Motte. En 1681, raconte Benoît, on lui enleva sa fille, sous le prétexte

qu'elle avait le désir de se convertir; cependant au bout de quelques jours, comme elle résistait à toutes les obsessions, le lieutenant-général la fit rendre à son père, malgré les clameurs des bigots. Mais la fausse dévotion est opiniâtre et tenace. Après la révocation, la jeune Bonvoust fut enlevée de nouveau avec une de ses sœurs et conduite dans un couvent d'Alençon (*Arch. gén.* M. 677), et, en 1692, on enferma à son tour une troisième sœur, nommée Anne, pour la soustraire aux mauvais conseils de son père. Une autre famille normande du même nom et également protestante montra, à ce qu'il semble, moins de constance; nous voulons parler de celle de *La Motte-Blagni* qui était divisée, en 1666, en deux branches ayant pour chefs *Philippe* de La Motte et *Philippe*, sieur du Castel.

LA MOTTE (François de), baron de Castelnau-de-Chalosse — de la même famille que *Jacques de La Motte*, baron de Castelnau, une des victimes immolées par les Guise à leurs terreurs, après la découverte de la conjuration d'Amboise (*Voy.* I, p. 272), — s'est fait connaître, mais d'une manière peu honorable, dans l'histoire de nos guerres de religion. Après avoir servi la Ligue, en 1585, comme gouverneur de Marmande, il embrassa la religion protestante et le parti du roi qui le nomma gouverneur de Mont-de-Marsan, en récompense des services qu'il lui avait rendus, notamment à la bataille de Coutras; puis, en 1608, prenant pour prétexte l'issue de la conférence du ministre *Gigord* avec le P. Cotton, il rentra dans le giron de l'Eglise romaine. En 1610, les Protestants de la Basse-Guienne députèrent en Cour *Vivans*, *Hespérien* et *Charron* pour demander son remplacement et celui de *Vignolles*, gouverneur de Tartas, qui avait également abjuré, ces deux villes étant au nombre des places de sûreté (*Voy.* Pièces justif. N° LXIV). On leur promit d'y pourvoir de manière qu'ils fussent « contents et satisfaits » (*Fonds de Brienne*, N° 210); mais cette promesse ne fut point tenue. Le baron de Castelnau, en effet, était encore gouverneur de Mont-de-Marsan, lorsqu'il mourut de maladie, en 1621, sous les murs de Montauban, servant dans l'armée royale, bien qu'il eût, le 18 janv., pris vis-à-vis de l'Assemblée de La Rochelle, par l'organe de son émissaire *Guchinay*, l'engagement de défendre sa cause contre le roi (*Fonds de Brienne*, N° 225). Son fils aîné, qui avait été député, en 1617, par les églises du Condomois à l'assemblée de Bergerac (circonstance qui prouve qu'à cette époque, François de La Motte était pour la seconde, peut-être même pour la troisième fois, redevenu protestant), mourut également dans l'armée du roi durant cette campagne, en sorte que le gouvernement de Mont-de-Marsan passa à son second fils, désigné dans les Mémoires de La Force, sous le nom de *Miremont*, et dans l'Hist. du Béarn par Poeydavant, sous celui du marquis de Castelnau-de-Chalosse. Miremont suivit d'abord l'étendard royal; mais en 1622, gagné par le baron d'*Arros*, qui lui mena un secours de 200 chevaux et de 400 hommes de pied, il se saisit de la ville au nom de l'Assemblée de La Rochelle. Peu de temps après, changeant de nouveau de parti, il la remit à Poyanne. Il fut tué, la même année, par *Castelnaut*, fils de *Caumont-La Force*.

M. de *Castelnau*, qui abjura en 1685, descendait-il de cette même famille? Nous ne saurions le dire. Voici ce que raconte le Mercure de juin 1685 : « Le 17 de may, M. Foucault se transporta avec M. l'évêque de Tarbes et les missionnaires dans la ville de Pontac, et ce voyage produisit à l'Eglise le retour de 70 familles, entre lesquelles est M. de Castelnau, gentilhomme d'une naissance fort considérable. La nouvelle de ces conversions s'estant répandue dans tous les endroits de cette province, le bourg de Pardies, où il y avoit plus de 80 familles de Prétendus Réformez changea entièrement en deux jours... Le 21 du mesme mois, M. Fou-

cault se rendit au bourg de Lagor, qui est à une demi-lieue de Pardies, et il n'y fut pas plûtost arrivé que plus de 50 chefs de familles vinrent demander à estre réunis à l'Eglise.... Toutes ces conversions se sont faites sans aucune violence..... Ce qui a achevé de les persuader, c'est la diférence qu'ils trouvent entre les moyens vrayment paternels et remplis de charité dont S. M. se sert pour les rappeler à l'Eglise. » Qui ne croirait, en lisant ce récit de la conversion du Béarn par les missionnaires bottés, que le rédacteur du Mercure s'est permis une amère ironie?

LA MOTTE (Jean de), trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Dauphiné, anobli en 1606, laissa de son mariage avec *Madelaine de Béranger-Pipet*, un fils, nommé Pierre, seigneur de Laval et de La Motte-Chalançon, qui commença à porter les armes à l'âge de 12 ans. Enseigne dans le régiment de Turenne, puis capitaine dans celui de Vernatel et dans celui de Normandie, il fut élevé, en 1653, au grade de maréchal de bataille. Ses enfants furent: 1° François, capitaine au régiment de Vernatel; — 2° Jean-François, qui suit;—3° Henri, tué en Hollande;—4° André, qui reçut une blessure mortelle en montant un des premiers sur les murs de Ruffach, emporté en plein jour par le duc de *Rohan*, en 1635;—5° Alexandre, sieur de Malissoles, capitaine, puis major dans le régiment de Turenne, nommé, en 1651, gentilhomme de la chambre du roi, et l'année suivante, maréchal de bataille, qui fut tué au secours d'Arras.

Jean-François, sieur de Martoran, qui servit, comme son frère, sous les ordres de *Rohan*, et se signala par sa bravoure au siége de Ruffach, épousa *Adélaïde de Bonniol* et en eut deux fils, Charles et Jean-François, qui abjurèrent très-probablement. Le doute n'est guère permis, au moins pour ce dernier, qui resta en France. D'un autre côté, parmi les Réfugiés établis à Lausanne, en 1740, nous trouvons *Madelaine de La Motte-Laval*, âgée de 56 ans, qui était peut-être la fille du premier.

LA MOTTE (Louis-Alexandre), né à Freudenstadt dans le Wurtemberg, le 5 janv. 1748, remplit, jusqu'en 1794, la chaire de professeur de droit naturel et de littérature française dans l'Académie militaire de Charles à Stuttgard, et fut ensuite nommé professeur au gymnase de la même ville. Il mourut le 30 avril 1798. On a de lui:

I. *Versuch über den Einfluss der französischen Litteratur in die Sitten der teutschen Nation*, Stuttg., 1780, in-4°.

II. *Würtemberg an dem 54sten Geburtsfest S. Herz. Durchl., eine Rede*, Stuttg., 1781, in-4°.

III. *Sätze aus dem Naturrecht*, Stuttg., 1781 et 1784, in-4°.

IV. *Lobreden in den öffentlichen Sitzungen der französ. Akademie gehalten*, Tübing., 1783, in-8°. — Trad. du franç. de d'Alembert.

V. *Linar oder die Geschichte eines teutschen Grafen*, Töb., 1789, in-8°.

VI. *Schreiben eines Würtembergers an seine Mitbürger*, Stuttg., 1794, in-8°.

VII. *Frankreichs Zustand im May* 1794, Stuttg., 1794, in-8°. — Trad. du franç. du comte de Montgaillard.

VIII. *Cours de langue française à l'usage des colléges*, T. I contenant des Lectures élémentaires, 3° édit., 1812; 5° édit., Stuttg., 1831, in-8°; T. II, continué par Roth, contenant un Choix de lectures intéressantes et instructives pour la jeunesse plus avancée, Stuttg., 1799, in-8°; 2° éd., 1811; 3° édit., 1828; T. III contenant des Morceaux d'éloquence, de morale et de philosophie tirés des meilleurs auteurs français, Stuttg., 1807, in-8°.

IX. *Phraséologie über einen Theil vom ersten Bande des Cours de langue française*, 2° édition, Stuttg., 1822, in-8°.

Il est assez vraisemblable que notre La Motte descendait de *Pierre de La Motte* qui, forcé de fuir en Allemagne à la suite d'un duel, fut arrêté comme

espion et retenu pendant trois ans dans les prisons de Hildesheim. Il employa les loisirs de sa captivité à apprendre la langue allemande et à étudier les doctrines de l'Eglise évangélique. Rendu enfin à la liberté, il alla se fixer à Stuttgard où il se mit à donner des leçons de français. Nommé, vers 1703, professeur de langue française au gymnase, il quitta cette place, en 1710, pour revenir en France où le rappelaient des affaires de famille, et où il paraît qu'il mourut. Il avait publié, en 1703, un *Panégyrique sur le retour du duc Eberhard*, et en 1707, une trad. française de la *Bible des enfants* d'Ehrenreich Weismann.

LA MOTTE (N.), capitaine huguenot, qu'il faut distinguer, à ce qu'il semble, de *La Motte-Pujols* (Voy. V, p. 73), fut chargé, en 1572, de défendre Pontac contre Villars. « Courageux de sa personne et vaillant, lit-on dans Olhagaray, plein de résolution au besoing, non de celle qui est aiguisée par condition, mais de celle que la sapience et la raison peuvent planter en une âme bien réglée. » La Motte avait déjà donné, en plusieurs circonstances, des preuves de ses talents militaires. Mais il n'était pas possible qu'avec une garnison de 400 soldats, il défendît contre des troupes nombreuses et aguerries « un village nullement tenable pour une simple armée sans canon ? » Pendant trois jours, il repoussa toutes les attaques; le quatrième, ne voyant arriver aucun secours et la moitié du village étant déjà réduite en cendres, il ne voulut point exposer ses gens à une mort certaine, et le 7 déc., il évacua Pontac que les Catholiques occupèrent sur-le-champ et pillèrent. Ce fut la seule conquête de Villars dans le Béarn.

LA MOTTE-TIBERGEAU, capitaine huguenot, originaire du Maine.

Nulle part en France la Réforme n'avait été mieux accueillie que dans cette province, où elle avait trouvé de nombreux adhérents surtout dans les hautes classes de la société. Au nombre des principaux sectateurs des opinions nouvelles, Le Paige, dans son Dictionnaire du Maine, cite plus particulièrement: *Thibaut Bouju*, sieur de Verdigny, lieutenant-criminel, *Jean de Vignolles*, lieutenant particulier, *René Taron*, avocat du roi, *René de Richeot*, prévôt des maréchaux, *Du Breuil*, sieur de La Ripe, lieutenant du prévôt, *François Boussart*, sieur des Granges, officier à l'élection, *Euphraise Flotté*, procureur du roi de la prévôté, *Jean Du Breuil*, receveur des domaines, les sieurs de *Lavardin*, *Basoges-Du Mortier*, de *L'Epichalière*, de *Saint-Ouen*, de *Mimbré*, *La Motte-Tibergeau*, *Tahureau*, *La Bécanne*, *Cléraunay*, *Gravot*, *La Fontaine*, de *Beaufai*, *La Fontaine-de-Dangeul*, *Gaudin* de Mamers, *Merlin*, de *La Faye*, *Brouassin*, de *Posset*, de *Pescherai*, *Louvigné*, *Roulin*, *Le Gendre*, avocat du roi, *Perrot Richard*, *Nouet*, *Oudin*, *Mauboussin*, *Dilon*, *Marin*, de *Courcelles*, dit le Brave, *Crépon*, archer, *Charles de Langlé*, dit Ménardière, *Maceot*, *Le Go*, *Cabaret*, *Hevré*, de *Courbefosse*, *Le Balleur*, *Eveillard*, marchand, *Reverdi*, avocat, *Morice* et ses frères, *Bouchers*, *Le Mercier* et son frère, curé de Saint-Ouen en Champagne, *Le Roi*, avocat, *Mariette*, *Barbier*, dit Francourt, *Le Balleur*, dit Durandière, *Duval*, *Hatton*, *Gautier*, *Le Meusnier*, dit Merizé, *Jean Fréat*, *Richer*, sieur de Monhéard, *Hoyau*, de *Bonnaire*, sergent, *Rippier*, orfèvre, *Louvigné*, orfèvre, *Simon*, marchand de vin, *Antin Masson*, *Simon Trippier*, orfèvre, *Fleuridas*, *Drouet*, apothicaire, *Fréart*, archer, et son frère, religieux de Lépau, *Aubert*, *Trouillart*, *Troussard*, avocat, *Le Tourneux*, avocat, *Bertelot*, receveur des tailles, *Liger*, conseiller, *Roulier*, receveur des tailles, *Pousset*, greffier, *Béraut*, *Jean* et *Julien Le Vayer*, fils du sieur de Saint-Pavace (1), *Goupillau*, *Le Vayer-de-*

(1) Ce vieux gentilhomme, âgé de 90 ans, pour punir son second fils, Julien, d'avoir embrassé le protestantisme, le fit massacrer sous ses yeux par ses domestiques; le cadavre, enfermé dans un sac, fut jeté dans la Sarthe, à ce que raconte Pesche.

Medmanche, *Jacquine Savary*, dame de Versé, qui se fit tristement remarquer par son fanatisme, ainsi que les dames de *Vignolles* et *Macé Potier*.

Le parti protestant était donc nombreux et puissant au Mans; aussi n'éprouva-t-il aucune difficulté à se saisir de la ville, en 1562. A la réception des lettres de *Condé*, le 1er avril 1562, les principaux Huguenots se réunirent à l'hôtel du Louvre, près du marché Saint-Pierre, où demeurait Jean de Vignolles, afin de se concerter sur les moyens d'exécuter les ordres du prince, et sur les mesures à prendre pour éviter les excès que l'on pouvait redouter de la part d'un grand nombre de miliciens de Mamers et de Bellesme, accourus pour prêter main-forte aux habitants réformés. Le 3 avril, Le Mans fut occupé militairement, sans coup férir, et « sans aucunes voies de fait. » *Maulni-Du Bisot* fut établi capitaine au pont Perrin; le fils du sieur de *Saint-Pavace* fut commis à la garde du pont Ysouard, et le baron de *Noyan* à celle du Pont-Neuf. Le marché fut converti en place d'armes. *René d'Argenson*, sieur d'Avesne (aliàs Avaines), *Germincour*, sieur de Ruffes, La Motte-Tibergeau, *Jean de Champagne*, sieur de Pescheseul, et *Joachim de Boisjourdan* furent chargés du commandement dans les différents quartiers. Enfin, on fit partir immédiatement Du Mortier pour donner avis du succès de l'entreprise à la reine-mère et l'assurer de l'entière soumission des Protestants manceaux à ses ordres. Dans l'Annuaire de la Sarthe, l'abbé Leduc, avec une assurance qui dénote ou une grande ignorance ou une extrême mauvaise foi, affirme qu'à dater de ce jour et jusqu'au 11 juillet, la ville fut le théâtre de mille scènes indécentes et atroces. Cette calomnie a déjà été relevée par Pesche, dans son Dict. de la Sarthe, qui oppose à l'assertion de l'abbé le témoignage d'un annaliste catholique contemporain, de Blondeau, qui déclare avec sincérité « que les choses eurent lieu autrement que le peuple le débite; » que cinq semaines s'écoulèrent dans la plus parfaite tranquillité; qu'il est faux que les Huguenots aient égorgé des chanoines qui assistaient au service divin; que ce sont là des fables dignes de mépris. Ce fut seulement lorsque l'évêque du Mans se mit en campagne (*Voy.* IV, p. 75), que, par représailles, les Huguenots se livrèrent à de déplorables excès. Le couvent des Jacobins fut forcé par Ménardière et pillé; celui des Cordeliers fut réduit en cendres; l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour n'échappa pas non plus à la rapacité des soldats huguenots, et la cathédrale allait être dévastée à son tour, lorsque Bouju, de Vignolles et Taron se présentèrent pour dresser l'inventaire des objets précieux qu'elle contenait. Leur présence contint les pillards; mais la résistance des chanoines exaspéra la multitude : les portes furent forcées, les images et les tombeaux brisés, et le trésor livré au pillage. Parmi ceux qui se signalèrent dans ces désordres, on cite *La Barre* et *La Goupilière*. Aussi lâches que rapaces, ils prirent honteusement la fuite, lorsque l'approche de Montpensier et la défection de *Champagne* et de *Boisjourdan* forcèrent les Protestants à évacuer la ville. Le second fut tué peu de temps après. Quant à La Barre il passa dans le camp ennemi.

La retraite commença le 12 juillet, et se fit en bon ordre sous le commandement de La Motte-Tibergeau, qui avait le grade de mestre-de-camp. Les huguenots prirent la route de la Normandie et arrivèrent devant Baumont-le-Vicomte, qu'ils emportèrent d'assaut, les habitants leur ayant fermé leurs portes, et qu'ils livrèrent au pillage. En passant à Alençon, ils dépouillèrent les églises de leurs richesses, dont ils firent dresser l'inventaire par *Guillaume Fouillard* et *Pierre Du Perche*, et qu'ils envoyèrent au prince de Condé. Après avoir pillé quelques villages voisins, ils poursuivirent leur route, les uns se dirigeant vers la mer pour passer en Angleterre, les autres tirant vers Saint-Lô où se trouvait alors

Montgommery. Du nombre de ces derniers étaient La Motte-Tibergeau, d'Avesne et *Des Champs*, que Montgommery envoya, le 31 août, tenir garnison à Vire, en leur adjoignant *La Poupelière*, gentilhomme normand, qui fut spécialement chargé de maintenir une exacte discipline parmi ces soldats étrangers, « gens assez mal complexionnez », de l'aveu du martyrologe. Ce que Montgommery redoutait, arriva. Malgré les efforts de La Poupelière, les Mançaux se conduisirent comme en pays conquis, en sorte que les gentilshommes catholiques du voisinage, et même des protestants, tel que le sieur *Riberon*, implorèrent contre ces bandes indisciplinées le secours du duc d'Etampes qui occupait Avranches avec un corps de Bretons. Le 4 sept., l'avant-garde ennemie, composée de onze cornettes de cavalerie, se présenta tout-à-coup devant les portes de Vire. Quoique surpris par cette brusque attaque et affaiblis par l'absence de plusieurs détachements envoyés à la découverte sous les ordres de *Penthenon*, lieutenant de La Motte-Tibergeau, qui s'acquitta fort négligemment de sa mission, les Huguenots se défendirent avec courage ; mais l'arrivée de toute l'armée bretonne leur fit sentir l'impossibilité d'une longue résistance. A la suite d'un conseil de guerre, on résolut de tenir jusqu'au soir et de se retirer pendant la nuit dans le château pour y attendre le secours promis par *Montgommery*. Le plan fut déjoué par un barbier catholique qui ouvrit aux Bretons la porte de l'horloge. Serrés de près par l'ennemi, les Huguenots se précipitèrent en désordre vers la porte du château qu'ils trouvèrent encombrée par des chevaux; ce fut une confusion horrible. Beaucoup furent pris et tués, comme d'*Avesnes;* quelques-uns réussirent à franchir le pont-levis qui fut enfin levé, après que *Saint-Denis*, *Rommerou*, *La Forest*, surnommé de Vassy, et *La Lande* eurent repoussé les assaillants. Les prodiges de valeur de ces intrépides capitaines furent inutiles : La Motte-Tibergeau, perdant la tête au milieu du désordre, voulut se rendre, et malgré les efforts de ses compagnons d'armes, il ouvrit la porte du château aux soldats bretons. Une poignée de braves réussirent à s'enfermer dans le donjon et résistèrent quelque temps encore; mais pressés par la faim, ils finirent par capituler, la vie sauve, et furent presque tous massacrés.

Depuis le vendredi 4 sept. jusqu'au mardi suivant, Vire fut livrée à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut : il s'y commit des atrocités épouvantables contre les Protestants, dont deux cents environ perdirent la vie sans compter quelques femmes et quelques enfants. *La Forêt*, « beau gentilhomme et vaillant », fut tué après s'être rendu (1). Le fils aîné d'*Espains* près de Thury, blessé à mort d'un coup de feu, fut, jusqu'à son dernier soupir, harcelé par des prêtres qui voulaient le convertir, et mourut « avec telle constance que l'un des prestres mesmes en fut touché jusqu'à embrasser la religion ». Le jeune frère de *La Lande-Vaumont*, entouré de meurtriers, arracha l'épée de l'un d'eux et succomba en combattant comme un lion. *L'Estaminier* fut pendu par les pieds, et sa fille, violée par Martigues et le Grand-Prieur, fut livrée par ces infâmes à leurs valets. *Jean Gillecheult*, ayant refusé de se confesser, fut étranglé par Martigues. Le sieur de *La Champagne*, vieux gentilhomme des environs d'Avranches, fut également égorgé, et *Chaignart*, l'hôte du Cygne, qui avait été blessé dans la mêlée, n'ayant pas voulu promettre d'aller à la messe, eut la gorge coupée et le ventre fendu. *La Poupelière* dut la vie aux supplications de sa femme. Quant à La Motte-Tibergeau, il acheta sa liberté au prix d'une forte rançon, et continua à défendre la cause

(1) Cette puissante famille des environs de Falaise professait encore le protestantisme à la révocation. Elle se composait alors de *Jacques de Vassy* et de ses deux fils (*Arch. gén.* Tr. 270) et fut fort persecutée en 1689 (*Arch. gén.* M. 676).

protestante. En 1568, on le trouve cité au nombre des compagnons d'*Andelot*. En 1590, il servit avec le grade de colonel au siége de Paris. Nous ne savons s'il laissa des enfants de son mariage avec la fille de *Jean Du Plessis*, sieur de La Perrine; cependant nous voyons figurer sur les cadres de l'armée française au commencement du XVIIe siècle, La Motte-Tibergeau, directeur général des fortifications du pays d'Aunis, qui était apparemment un de ses descendants.

LA MOTTRAYE (AUBRY DE), né vers 1674, voyageur véridique, mais observateur superficiel. Il habitait depuis plusieurs années l'Angleterre où il s'était retiré pour cause de religion, lorsqu'il entreprit un long voyage dans les pays alors peu connus du Nord, dans la Tartarie et dans la Turquie. A son retour, il obtint une pension du roi d'Angleterre et se mit à écrire une relation de son voyage, qui embrasse un espace de vingt années. Plus tard, il revint en France, et mourut à Paris, au mois de mars 1743. On a de lui :

I. *Voyages en Europe, Asie et Afrique*, La Haye, 1727, 2 vol. in-fol. — Dès 1723, il en avait paru une trad. anglaise sous ce titre: *Travels through Europe, Asia and into part of Africa;* mais l'auteur en fut très-mécontent. Un abrégé de ses voyages, trad. en allem. sur l'original français, a été imp. à Berlin, 1783, in-8°.

II. *Voyage en diverses provinces de la Prusse ducale et royale, de la Russie, de la Pologne*, etc., La Haye, 1732, in-fol., avec fig., douze dues au burin du célèbre Hogarth; trad. en anglais, Lond., 1732, in-fol.— Suite du précédent ouvrage. Le voyageur s'attache principalement à la description des villes et de leurs monuments, à la peinture des mœurs, et il entremêle son récit d'un grand nombre d'anecdotes curieuses; mais on lui reproche de se livrer trop souvent à des digressions sur des questions de théologie.

III. *Remarques critiques sur l'histoire de Charles XII, roi de Suède, composée par M. de Voltaire*, Londres et Paris, 1732, in-8°. — Il y relève quelques inexactitudes. Ses remarques et les réponses de Voltaire ont été réimp. avec le texte, notamment dans l'édit. de Bâle de l'Hist. de Charles XII (1733, 2 vol. in-8°).

LAMOUREUX (PIERRE), ou *Lamouroux*, médecin à Saintes, avait déjà été compris dans le fameux arrêt du parlement de Bordeaux, rendu en 1569; mais son zèle, loin d'en être refroidi, s'était au contraire exalté comme il le montra en 1574. Il eut la mauvaise pensée d'écrire à *Plassac*, gouverneur de Pons, pour lui faire connaître combien il serait facile de surprendre la ville de Saintes. Le valet qui portait sa lettre fut arrêté. Mandé en présence du gouverneur, Lamoureux n'hésita pas à reconnaître son écriture et fut jeté en prison. Après une longue détention, le lieutenant criminel, qui était son beau-frère, le condamna à être pendu. On offrit la grâce à son domestique s'il voulait faire l'office de bourreau; mais ce modèle des serviteurs aima mieux perdre la vie que de la racheter à ce prix. On peut admirer l'attachement du valet pour son maître; mais quant à approuver la conduite de Lamoureux, il faudrait oublier que la trahison est toujours et dans tous les partis un acte odieux.

LAMOUROUX (JACQUES), sieur de La Roque, fils de *Jacques Lamouroux* et de N. Hilaire de Fayolle, avait été confié par son père, à son lit de mort, aux soins de sa grand'mère qui était catholique Comme il n'avait point encore atteint l'âge de 14 ans, ses parents protestants, *Jacques* et *Louis de Solmigniac*, qui voulaient qu'il continuât à être élevé dans la religion réformée, se pourvurent devant les commissaires. Il y eut partage, et cependant le commissaire protestant était *Du Vigier*. L'affaire arriva au Conseil et fut rapportée le même jour qu'une autre qui offrait avec elle une certaine analogie. Il s'agissait d'un fils du ministre de Vendôme *Jean Labat*, qui, irrité d'un

châtiment trop sévère, s'était réfugié chez le curé. Son père étant mort, cet enfant, qui n'avait qu'une dixaine d'années, était retourné auprès de sa mère, *Marie de La Ferrière*; mais le curé, escorté de la populace catholique, était allé le reprendre de force. Sur la requête de la veuve, il y avait eu également partage entre les commissaires. Dans l'un comme dans l'autre cas, le roi en son Conseil, par arrêt du 12 sept. 1665, confirma l'avis du commissaire catholique, et les deux enfants furent ravis à leurs parents. C'est ainsi que Louis-le-Grand respectait les liens de famille et observait les édits.

LANCLUSE (François de), poète français, réfugié à Montbéliard. Outre la *Description poétique des vertus et propriétés admirables de la saine fontaine de Lougres*, imprimée à la suite d'un ouvrage de *Jean Bauhin* en 1601 (*Voy.* II, p. 42, N° VI), nous ne connaissons de lui qu'une satire contre Rome sous le titre: *Anti-thèse de Notre Seigneur Jésus-Christ et du pape de Rome, dédiée aux champions et domestiques de la Foi*, sans nom de lieu, 1619 et 1620, in-8°. La première édition est anonyme. Barbier nous apprend que de Bure, dans sa Bibliographie instructive, a confondu cette satire avec la trad. de l'Antithesis Christi et Antichristi par S. Rosarius.

LANDRE (Daniel), né à Gien, en 1627, sortit de France à la révocation et s'établit à Cassel, le 28 oct. 1685. Il mourut, en 1730, à l'âge de 103 ans, ayant eu quatre enfants de son mariage avec *Madelaine Mausin*. Sa fille aînée, Marie, épousa *Jean-Pierre Girard*, marchand réfugié à Cassel, et la cadette, Madelaine, devint la femme de *Philippe Dufays*. Ses deux fils, Théodore et Daniel, laissèrent l'un et l'autre des descendants.

I. Théodore se maria, en 1714, avec *Susanne Hesterman*, de Hanau. Il paraît qu'il alla se fixer à Berlin peu de temps après son mariage, car c'est dans cette ville que lui naquit, en 1718, un fils nommé Daniel-Théodore, qui s'établit à Copenhague et fut père de Pierre-Matthieu, né en 1760. Le fils de ce dernier, né en 1791 et appelé Charles-Frédéric, retourna à Berlin, où il habite aujourd'hui avec ses cinq enfants.

II. Daniel, second fils de Daniel Landré, né à Gien en 1675, fut pourvu par l'électeur de la charge de commissaire des fabriques. Il prit pour femme, en 1705, *Anne Baudesson*, qui appartenait aussi à une famille de réfugiés, et qui lui donna six enfants, dont deux fils et quatre filles. L'aînée de ces dernières, nommée Madelaine, naquit en 1708 et fut mariée à *Jacques Roux*, négociant en vins à Cassel, à qui elle donna neuf enfants, entre autres, *Jean-Daniel Roux*, major au service du Portugal, qui épousa une dame d'honneur de la reine et passa plus tard à Rio-Janéiro; *Pierre Roux*, assesseur du commerce, et *Jacques-Antoine Roux*, mort en 1813, colonel au service de l'électeur de Hesse. C'est apparemment de ce dernier que descendait le colonel de *Roux*, qui mourut en 1850, dernier mâle de cette famille. La seconde fille de Daniel Landré, qui avait reçu le nom de Marie, devint la femme d'un sieur *Lagisse*, commissaire de police à Cassel. La troisième, Susanne, née en 1714, épousa *Isaac Lagisse*, pasteur de l'église française, et le rendit père, en 1741, de *Jean-François Lagisse*, notaire à Cassel, qui prit pour femme *Pauline Colignon*, d'Amsterdam. La quatrième enfin, Charlotte, née en 1724, entra dans une famille allemande.

Le fils cadet de Daniel Landré, Jacob-Frédéric, né en 1722, exerça à Cassel la profession de chapelier, ainsi que son fils Jacques-Louis, né en 1756. Le fils de ce dernier, Jacob-Frédéric-Matthieu, né en 1781, embrassa la carrière militaire, s'éleva au grade de capitaine de cavalerie dans l'armée hessoise et fut créé, sous l'Empire, chevalier de la légion d'honneur. Son fils, Jacques-Louis-Laurent, né en 1804, servit aussi dans l'armée hessoise avec

le grade de lieutenant de hussards. Si nos renseignements sont exacts, il ne reste qu'un seul enfant mâle de cette branche. La branche aînée, au contraire, est nombreuse et se trouve dispersée aujourd'hui dans trois parties du monde.

Né en 1712, Jean-Daniel Landré exerça, comme son frère Jacob-Frédéric, la profession de chapelier. Il laissa quatre fils. L'aîné, Georges-Nicolas, né à Cassel en 1762, entra au service de la Russie et obtint le grade de lieutenant de cavalerie ; mais en 1790, il se retira à Amsterdam où il se fit instituteur et publia divers ouvrages d'instruction élémentaire, dont voici les titres, d'après MM. Kaiser et Quérard : I. *Dictionnaire de poche hollandais-français et franç.-holland.*, Dordr.; 2 vol. in-18; Amst., 1811, 2 vol. in-12 ; — II. *Nouveau Dict. portatif des langues franç. et holland., et holland. franç.*, Breda, 3 vol. in-8° ; — III. *Lectures amusantes et instructives, ou Choix d'anecdotes et de bons mots*, La Haye, 1813, in-8° ; — IV. *Nouveau Syllabaire franç., ou Nouvelle méthode pour apprendre à lire le franç.*, Amst., 1813, in-8°. Il a aussi trad. en hollandais, en société avec Wieland, la Grammaire française de Debonale, trad. publiée en 1813. Sa femme *Jeanne Drognat*, d'une famille originaire d'Orange, lui donna cinq enfants : 1° Jean-Daniel, né en 1798, qui habite Amsterdam avec ses huit enfants ; — 2° Jean-Guillaume, né en 1801, et mort dans l'île de Java, laissant un fils; — 3° Luc-Charles-Georges, né en 1804, et établi à Amsterdam avec sept enfants ; — 4° Charles, né en 1806, médecin à Paramaribo; — 5° Louis-Frédéric, mort à Marseille.

Le second fils de Jean-Daniel Landré naquit à Cassel, en 1764, et fut baptisé sous le nom de Jean-Nicolas. Il s'établit à Utrecht où lui naquirent quatre fils; 1° Jean-Charles-Louis, né en 1800, qui retourna à Amsterdam; — 2° Jean-Daniel-Sébastien, né en 1802; — 3° Jean-Evrard-Germain, né en 1807, qui habite Haaften; — 4° Charles-Louis, né en 1809. Tous quatre sont pères de plusieurs enfants.

Le troisième fils de Jean-Daniel, nommé Charles-Louis, né en 1767, alla s'établir à la Guadeloupe et y contracta un mariage mixte. Sans abjurer lui-même, il consentit à ce que ses enfants fussent élevés dans le catholicisme.

Le quatrième enfin, Jean-Daniel, né à Cassel en 1769, fonda un établissement à Bayonne, et ses descendants embrassèrent aussi la religion romaine.

LANES (Henri de), sieur de Saint-Michel, fils cadet de *Guy-Odet* de Lanes, baron de La Roche-Chalais, que Du Plessis-Mornay cite au nombre des principaux seigneurs du parti de Henri de Navarre, et d'*Anne de Gontaut-Biron*, ne s'est guère fait connaître dans l'histoire que par son dévouement au duc de *Rohan*, son parent, pendant la dernière guerre civile. Nommé, en 1628, gouverneur de Montauban par le célèbre chef huguenot, qui se méfiait des dispositions pacifiques du baron de *Villemade*, Saint-Michel se mit en route, escorté de vingt chevaux seulement. Le commandant de Caussade, *Villeneuve*, de Saint-Antonin, soupçonnant le but de son voyage, voulut lui disputer le passage de l'Aveyron, mais le lieutenant de Rohan le battit et franchit la rivière, laissant derrière lui son guide *Collinet*, qui fut pris et pendu à Toulouse. Il entra dans Montauban, le 15 mai, en se présentant comme un simple particulier qui venait offrir son épée à la Cause ; mais il ne perdit pas de temps pour se mettre secrètement en relations avec les amis du célèbre *Dupuy*, et malgré la résistance de Villemade, que les principaux chefs du parti de la paix avaient abandonné pour obéir aux injonctions du parlement de Toulouse (*Voy.* V, p. 547), il se fit proclamer gouverneur par le peuple, le 9 juillet. Son premier soin fut d'assurer aux partisans de Rohan la prépondérance dans les conseils.

Il créa un conseil de guerre dans lequel il fit entrer *Castillon*, *Sainte-Foy*, *Bergues*, le tiers des capitaines par tour, le capitaine de ses gardes *Montel*, l'avocat *Noaillan*, le ministre *Béraud*, deux consuls, deux syndics, etc. Il établit des commissaires pour les vivres, l'artillerie et les fortifications, remplit les magasins, prit, en un mot, toutes les précautions nécessaires dans la prévision d'un long siége. Sous ses ordres servaient *France*, *Bardon*, *Durban*, *Ferrières*, *Constans*, *Oliveri*, *Vialettes*, *La Bastide*, *Sigoniac*, *La Peyrère*, *Moncault*, *La Boisse*, *Ségeville*, *Viau*, frère du fameux *Théophile*, *L'Hoste*, *Feutrié*, *Daufin* ou *Dausin*, *Marmonié* et *Lauriac*, qui ne lui étaient pas tous également dévoués. Il leur assigna à chacun son poste, puis, afin de couvrir la plaine qui s'étend de Regniès à Montauban, et en même temps tenir en bride La Bastide et La Claux, il ordonna à *Dujau* et à *Goulard* de relever les fortifications de Corbarieu. On y travaillait activement lorsque d'Epernon, qui avait été chargé de faire le dégât autour de Montauban, se présenta devant le fort; mais il fut repoussé, et les excellentes dispositions prises par Saint-Michel pour le tenir à distance, ne lui ayant pas permis d'exécuter les ordres du roi, il repartit pour la Guienne, se contentant de laisser une forte garnison à Montech. Dès qu'il se fut éloigné, Saint-Michel, que son frère de *Lanes* était venu joindre avec quelques volontaires, reprit l'offensive. Le 18 juillet, il força le château de La Bastide, et lançant à la poursuite de Montastruc ses deux lieutenants *Marmonié* et *Ruffio*, il fit emporter Saint-Maurice par *La Bastide*, *Sigoniac*, *L'Hoste*, *Escorbiac*, *Vialettes*, *Feutrié*, *Planard* et *Bernadou*.

Cependant Saint-Michel se rendait de plus en plus odieux à une partie de la bourgeoisie par ses mesures despotiques. « Il eut quelques difficultés à s'établir, raconte Rohan, et eut pour ennemis non-seulement ceux qui avoient un dessein contraire au sien, mais aussi quelques rivaux qui sous main lui rendoient de mauvais offices. Il en surmonta une partie par prudence et dissimulation ; aux autres, il y fallut apporter la force et la sévérité. » Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* IV, p. 25) de l'émeute soulevée par sa prétention de se saisir d'un dépôt confié au capitaine *Constans*. La révolte réprimée, Saint-Michel fit casser *France*, *Bardou*, *Durban*, *Ferrières* et *Constans*, qui furent remplacés par *Peyrusse*, *Benoît*, *Dujau*, *Escorbiac*, *Trabuc*, *Aché*, *Cassaing*, *Planard*, *Souli-gnac*, *Langlade*, *Bernadou*, *Roques*, *Guy*, de sorte qu'en y comprenant *Vialettes* et *Oliveri*, le nombre des capitaines fut porté à quinze. Après avoir affermi son autorité à Montauban, il songea à s'assurer de Caussade où il envoya pour gouverneur Castillon, appelé par Rohan *Châtillon*, gentilhomme angoumois, à qui il donna *Valade* pour major, et les compagnies de *Moncault*, *Marmonié*, *Rufio*, *Feutrié* et *Lauriac*. Castillon repoussa une attaque du duc d'Epernon, qui, à l'instigation du ministre *Le Grand*, essaya de surprendre la place; mais plus tard, devenu suspect (*Voy.* II, p. 194), il fut remplacé par *Ponbeton*. N'ayant plus rien à craindre pour Caussade, Saint-Michel fit attaquer La Motte d'Ardus par *Sainte-Foy*, *Sigoniac*, *Escorbiac*, *Trabuc*, *Daufin*, *Durand*, qui l'enlevèrent d'assaut et passèrent la garnison au fil de l'épée. Nous ne pouvons le suivre dans toutes les petites expéditions qu'il entreprit autour de Montauban, et qui lui réussirent presque toutes. C'est ainsi qu'il prit par capitulation La Ville-Dieu, qui avait refusé de signer la trève du labourage; qu'il enleva Bauven, Belair, etc. Dans toutes ces entreprises, il déploya les talents d'un habile capitaine. Ce fut sur ces entrefaites que l'on apprit à Montauban la prise de La Rochelle. Saint-Michel voyant que, malgré ses exhortations, les habitants étaient décidés à se soumettre, et ne pouvant espérer de recevoir de Rohan les renforts qui lui

étaient nécessaires, prit le parti de sortir de leur ville. Depuis cette époque, il n'est plus parlé de lui, à notre connaissance. Il avait épousé, en 1625, *Antoinette de Malinguehem*, veuve de René de Rochechouart.

LANFERNAT (Elisabeth de) avait abandonné la religion protestante dans laquelle elle était née, pour épouser un gentilhomme catholique dont elle s'était éprise. Après vingt-deux ans de mariage, sa conscience lui reprocha son abjuration, et elle rentra dans l'Eglise réformée. Son mari en conçut contre elle une haine violente. Il présenta une requête tendant à ce qu'elle fût privée de la jouissance de ses biens, et à ce qu'on interdit à qui que ce fût, parent ou ami, de lui accorder un asile, de lui donner aucun secours. Les juges eurent honte de s'associer à une pareille inhumanité; cependant ils ne laissèrent pas de rendre contre la coupable plusieurs sentences fort sévères. Pour arrêter ces poursuites passionnées, elle fut obligée de s'adresser au roi qui y mit un terme, en 1664.

Elisabeth de Lanfernat était peut-être fille de *Jacques de Lanfernat*, qui assista au Synode national de Privas, et peut-être aussi, sœur de *Louis de Lanfernat*, sieur de Courteille, qui se convertit vers 1673. Peu de temps avant son abjuration, sa femme *Louise Le Venier*, était morte, laissant trois jeunes enfants que leur tante, *Madelaine de Lanfernat*, veuve de *Gabriel Le Forestier* (1), prit chez elle pour les élever dans la religion que leur mère avait professée. Après son apostasie, le sieur de Courteille exigea que ces enfants lui fussent rendus, et la pauvre grand'mère s'étant, dans sa douleur, laissée emporter à quelques propos *séditieux*, on lui intenta un procès criminel (*Arch. gén.* M. 668). Ajoutons que l'une de ces enfants, nommée Louise-Marie, née au château de Courteille, le 4 déc. 1663, épousa plus tard François de L'Aumosne, sieur du Bois-de-La Pierre. Elle cultiva la poésie avec quelque succès; elle a laissé en mss. une Histoire du monastère de La Chaise-Dieu et une histoire de la maison de l'Aigle.

Une autre branche de la famille de Lanfernat resta fidèle à la religion réformée. *Jean-Antoine de Lanfernat*, qui assista en 1673, comme ancien de Bellesme, au synode provincial tenu dans cette ville, était encore signalé, en 1685, comme huguenot (*Arch.* Tt. 270). Nous ignorons s'il se convertit, mais sa femme mourut protestante; aussi ses biens furent-ils confisqués (*Ibid.* Tt. 252).

LANGE (Henri-Christian), surintendant ecclésiastique à Bischwiller, a fait imprimer des *Sermons*, au rapport de Ströbel.

LANGE (Jean de), ou Langes, consul et assesseur de la ville d'Orange, professait déjà la religion réformée lorsqu'il fut député en Cour avec *Bellujon* pour se plaindre, au nom des Orangeois, de l'occupation de leur ville par le baron de La Garde (*Voy.* II, p. 163). Peu de temps après son retour dans sa ville natale, il tomba victime de l'odieux massacre de 1571 (*Ibid.*, p. 164). Deux de ses fils, son frère *Pierre* et son neveu *François* partagèrent son sort. Un seul membre de sa famille échappa, comme par miracle, à la fureur des Catholiques, ce fut son troisième fils, Louis, sieur de Montmirail et de Martignon, qui devint viguier d'Orange et conseiller au parlement. En 1583, il fut anobli par Guillaume de Nassau. L'année suivante, le roi de Navarre lui accorda le brevet de gentilhomme servant auprès de sa personne. Il vivait encore en 1625, année où il prêta serment de fidélité à Frédéric-Henri de Nassau, avec les autres membres du parlement dont il était le doyen. Il laissa, entre autres enfants, un fils, nommé aussi Louis, qui fut conseiller au parlement d'Orange et avec qui La

(1) Leur fils, *Louis Le Forestier*, sieur de Boulay-Saptel, épousa, en 1681, *Elisabeth Beck*, fille du résident de Brandebourg auprès de la cour de France, et d'*Anne Cassiopin* (Reg. de Charenton, an. 1681).

Chesnaye des Bois l'a confondu. Nous disons entre autres enfants, autrement on ne saurait comment rattacher à cette famille le capitaine de *Langes-Montmirail*, d'Orange, qui servit d'abord sous *François de Coligny*, et, plus tard, s'attacha à *Lesdiguières*. Videl, qui le qualifie « de courageux et habile homme, » raconte qu'en 1595, Lesdiguières l'envoya à Cavours pour relever le courage des habitants vivement pressés par le duc de Savoie. En 1617, Montmirail, comme écuyer de Lesdiguières, le suivit au siége de Saint-Jean-d'Angély où il eut un cheval tué sous lui, et, en 1626, il porta la lance au convoi du grand capitaine.

Louis II de Lange épousa *Françoise de Colla* qui lui donna, outre une fille, mariée à *Marius de Vesc*, deux fils nommés Frédéric et André.

I. Frédéric de Lange, seigneur de Montmirail et de Lubières, conseiller au parlement d'Orange, ne laissa qu'une fille, Louise de Lange, dame de Montmirail, qui épousa, le 16 août 1646, *Pierre de Béranger*, sieur de Beaufin et de Violès (aliàs Viole), sous la condition que sa postérité prendrait le nom de Lange. De ce mariage naquirent douze enfants : neuf fils, Gaspard, Charles, François, Thomas, Pierre, Marc-Antoine, Frédéric, Henri, Alexandre, et trois filles, Françoise, dont le sort est ignoré, Rose, femme d'*Alexandre de Gallifet*, et Amélie, épouse de *Jean de Rainaud*, sieur de La Tour. Des neuf fils, deux seulement ont joué un rôle dans l'histoire, savoir : François, sieur de Lubières, gouverneur d'Orange en 1697, et Frédéric, baron de Beaufin, procureur général au parlement d'Orange.

Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, au sujet de la succession d'Espagne, ne se trouvant pas en sûreté dans une ville sans murailles avec une garnison de 50 hommes, Lubières, selon l'Histoire des Réfugiés en Prusse, demanda au roi Guillaume et obtint la permission de se retirer à Genève, où il fut suivi de 1600 des principaux habitants. Selon le P. Bonaventure de Sisteron, auteur d'une Hist. d'Orange, il fut, au contraire, arrêté par ordre de Louis XIV et enfermé à Pierre-Encise. Ce qui est certain, c'est que Lubières arriva à Genève en 1701, et qu'un très grand nombre d'Orangeois quittèrent leur patrie vers cette époque. Nous avons la preuve de cette émigration considérable dans une pétition que le baron de Beaufin présenta au mois de nov. 1703, à Frédéric I pour lui demander, au nom des fugitifs, la permission de s'établir dans ses états. Cette pétition, signée par d'*Alençon*, président, de *Convenant*, *Brisson*, *Du Bois*, *Saint-Laurens*, conseillers au parlement d'Orange, et accompagnée des lettres de plusieurs gentilshommes, tels que de *Beauvezer*, *La Pise*, *Saint-Marcel*, *Jean Sauzin*, *Doulès*, *Queyradel*, *Thibaud*, tendant au même but, fut favorablement accueillie par le roi de Prusse qui chargea de Lubières, entré, dès 1702, à son service comme colonel, de pourvoir à leur établissement. Presque tous les réfugiés d'Orange quittèrent donc la Suisse, leur premier asile; quelques-uns seulement, sous la conduite du pasteur *Magnet* (1), préférèrent se fixer à Zurich. Beaucoup d'entre eux se trouvant réduits à la misère, une partie de la collecte faite en Angleterre en faveur des Réfugiés français fut employée à fonder à Berlin un hospice à la tête duquel fut placé de Lubières, avec d'*Alençon*, de Beaufin et le pasteur *Petit*. De Lubières administra avec un grand zèle cet utile établissement jusqu'en 1714 qu'il fut nommé commandant pour le roi à Neuchâtel, où son frère s'était déjà établi, quatre années auparavant. Il obtint, en 1717, le titre de gouverneur de la principauté et mourut d'apoplexie dans ce poste, en 1720, ne laissant qu'un fils, Charles, baron de Lubières, de son mariage avec *Marie Calandrini*, mariage en faveur duquel le Conseil de Genève lui avait accordé gratuitement,

(1) *Magnet* passa plus tard dans le pays de Neuchâtel, où il fut reçu bourgeois en 1730.

en 1704, les droits de bourgeoisie. Ce fils, qui entra dans le conseil des CC, en 1752, est connu par sa collaboration à divers recueils périodiques. Parmi les articles qu'il y a publiés, on remarque surtout son *Eloge de Gabriel Cramer*, inséré dans le T. X de la Bibliothèque germanique. La *Préface* du second volume des sermons d'*Amédée Lullin* (Gen., 1761, 2 vol. in-8°) est aussi sortie de sa plume, et, au rapport de Sénebier, il a laissé en msc. la relation d'un *Voyage en Italie*.

Quant au baron de Beaufin, le Dict. de la Noblesse ne lui donne qu'un fils naturel qu'il nomme *Henri de Montmirail*. Mais c'est une erreur ; Frédéric de Béranger de Lange eut plusieurs enfants de sa première femme *Françoise de Sauzin*, et il épousa en secondes noces *Marguerite de Mirmand*, en 1707.

II. André de Lange, savant avocat du parlement de Grenoble, épousa *Madelaine Matthieu* qui lui donna deux fils nommés tous deux CLAUDE. Le cadet fut officier au régiment de Normandie; l'aîné, né à Grenoble, en 1639 ou 1642, suivit avec distinction la carrière du barreau. Il épousa, en 1674. à Lyon, *Anne Sarrasin*, fille de *César Sarrasin* et d'*Anne Favin* (*MM. de Genève*, N° 69 b). Conseiller à la Chambre de l'édit, jusqu'à l'édit de 1679, il refusa d'entrer dans le parlement de Grenoble, et en 1685, il se retira à Genève, où il mourut en 1717. Il est avantageusement connu dans la littérature théologique par une *Histoire du V. et du N. T. par demandes et par réponses*, publ. à Genève, en 1718, en 3 v. in-8°. Ce n'est pas le seul ouvrage qu'il ait composé. Allard et Sénebier citent des *Réflexions sur le livre de M. Papin*, De la voie de l'examen et de celle de l'autorité; une *Réfutation abrégée des XIV chap. des Préjugés contre les Calvinistes;* des *Maximes de morale* et un traité *De l'infaillibilité du pape*, qui ne paraissent pas avoir été imprimés.

Une branche de la famille de Lange s'était établie à Vals en Vivarais et à Bagnols en Languedoc. Elle descendait de *Daniel* de Lange, le même apparemment que le capitaine huguenot de *Lange* qui surprit, en 1573, le château de Montlès-Saint-Pal en Velay. Ce château était fort d'assiette, mais les Catholiques s'étant saisis de la fontaine qui lui fournissait de l'eau, de Lange dut se rendre vie et bagues sauves. La capitulation fut violée et la plupart de ses soldats massacrés de sang-froid. Le fils de ce Daniel, nommé JEAN, ne s'est fait connaître par aucune action notable. Ses deux fils, GÉDÉON et HECTOR, furent exclus de la noblesse, en 1666, l'intendant n'ayant point voulu reconnaître les lettres de noblesse qui avaient été accordées à leur père par Philippe-Guillaume de Nassau.

LANGELOT (JOEL), médecin, né à Ordorf ou Ohrdruf, dans la Thuringe, le 12 oct. 1617. Son père, *Conrad*, qui exerçait l'état de teinturier, était bourgmestre de la ville. Langelot étudia la médecine aux universités d'Iéna, de Rostock, de Copenhague et à celle de Leyde, d'où il fut appelé à Gottorp en qualité de chimiste. Après être allé prendre, en 1647, le grade de docteur à l'université de Leyde, et avoir fait un voyage en Angleterre, il fut nommé médecin de la cour de Gottorp et directeur du laboratoire de chimie, puis, en 1648, premier médecin de la cour. Il mourut le 8 déc. 1680. Selon quelques-uns, Langelot serait l'inventeur du moulin philosophique des chimistes, mais Wallerius le conteste. On trouve de lui plusieurs *Lettres* et *Observations* dans la première décurie des Miscellanées de l'Académie des curieux de la nature. Sa *Chymia physica* a été insérée par Eman. König dans son Thesaurus remediorum è triplici regno. Lui-même n'a publié qu'une lettre sur quelques questions de chimie pharmaceutique dont voici le titre : *Epistola ad præcellentissimos Naturæ curiosos. De quibus in chymiâ prætermissis, quorum occasione secreta haud exigui momenti, proque non-entibus hactenus habita, candide deteguntur*

et demonstrantur, Hamburgi, 1672, pp. 32, pet. in-8° avec figg.

D'après Jöcher, Langelot aurait laissé mss. : 1° *Acta laboratorii chymici Gottorpiensis ;* — 2° *Dissertatio de verâ præparatione et usu multiplici laudani opiati ;* — 3° *Tractatus de oleo auri et mercurio metallorum;* — 4° *De controversâ maris Caspii longitudine.*

Les biographes allemands nous font connaître deux de ses fils. Frédéric-Joachim, né à Sleswig et mort à Friedland, était, en 1676, administrateur des vivres dans la milice brandebourgeoise. On possède de lui quelques *Disputes* en latin et *Oratio in laudem Cimbriæ.* — Adolphe-Conrad suivit la carrière de la médecine. Il pratiqua jusqu'en 1688, année (en février) où il perdit la vie en voulant traverser à cheval sur la glace le fleuve de l'Eider. On a de lui : *Exercitatio anatomico-medica de fabricâ et usu cordis*, 1676, in-4°; et *Disputatio inaugur. de pleuritide verâ*, in-4°.

LANGLOIS (Jacques), normand d'origine, « homme de bon savoir et de grande piété, » fut envoyé de Genève, à la fin de l'année 1561, pour remplacer à Lyon le ministre *Pierre d'Airebaudouse*, seigneur d'Anduze (*MSS. de Genève*, 197 aa, Cart. 1). Il desservait encore l'église de Lyon à l'époque de la Saint-Barthélemy.

Le gouverneur Mandelot ayant été instruit des massacres de Paris, le mercredi 27 août, vers les six heures du matin, donna aussitôt l'ordre de fermer les portes, de doubler les corps de garde, sous le spécieux prétexte de protéger les Huguenots contre le fanatisme de la populace. Frappés de terreur, les Protestants s'enfermèrent dans leurs demeures; si quelqu'un d'entre eux se hasardait dans la rue, il était sur-le-champ incarcéré. La nuit venue, les arrestations commencèrent; tous ceux qui n'avaient point trouvé une retraite sûre, furent arrachés de leurs logis et traînés dans les prisons ou même égorgés et jetés à l'eau. Du nombre de ces derniers fut Langlois qui, en passant sur le pont de la Saône, reçut un coup de hallebarde dans la poitrine, des coups de poignard dans les yeux et fut précipité dans la rivière. Ses deux collègues, *Jean Rigaud* et *Antoine Caille*, réussirent à s'échapper, grâce à la pitié des officiers de la garnison, ou, selon d'autres, à leur cupidité.

Malgré l'activité des recherches, bon nombre de Huguenots n'avaient pu être découverts. Le vendredi, Mandelot fit donc publier une invitation à tous les Réformés de se rendre à son hôtel pour entendre la lecture des ordres du roi. La plupart tombèrent dans le piége. Jetés à l'instant dans les prisons, ils furent, la nuit même, livrés aux égorgeurs. Les bourreaux se partagèrent la besogne. Les uns continuèrent les visites domiciliaires et trouvèrent encore quelques protestants, entre autres, le fondeur *Martin Genou*, qu'une fracture de la cuisse retenait au lit. Il fut enlevé dans ses draps et jeté au Rhône. L'instinct de la conservation lui ayant donné la force de s'accrocher à un bateau, on lui coupa les doigts et, à coups d'avirons, on le repoussa dans le fleuve. Les autres se ruèrent sur le couvent des Cordeliers où avaient été entassés une centaine de Huguenots, et où le massacre se poursuivit méthodiquement jusqu'au dimanche. Les Cordeliers vidés, vint le tour des prisons de l'Archevêché, puis de la prison royale de Roanne. Les soldats de la garnison, dont on réclama les bons offices, refusèrent leur concours. Le bourreau de la ville lui-même répondit aux propositions qui lui furent faites, qu'il n'exécutait que des criminels condamnés par la justice. Mais à défaut des soldats et du bourreau, la garde urbaine se chargea de l'œuvre de sang : elle s'y porta avec tant d'ardeur et d'allégresse qu'en peu d'heures 350 cadavres horriblement mutilés couvrirent la grande cour de l'archevêché, d'où le sang ruisselait jusque dans la Saône. Presque tous reçurent le coup mortel à genoux et priant Dieu; quelques-uns seulement

essayèrent une inutile résistance, comme les capitaines *La Jaquière* et *La Sauge ;* mais entre tous ces martyrs se fit remarquer par son héroïsme *François Du Couleur*, chapelier, dont la voix, souvent couverte par les gémissements de ses frères mourants et par les hurlements des égorgeurs, ne cessa d'exhorter ses deux fils à sacrifier sans regret leur vie pour la cause de l'Evangile, jusqu'au moment où ils tombèrent tous les trois à la fois sous les coups des meurtriers; ils moururent en se tenant embrassés. « Ce fut un triste spectacle, lit-on dans de Thou, que de voir des fils suspendus aux cous de leurs pères, des pères embrassant leurs fils, des frères, des amis s'exhortant mutuellement à la constance, et tombant comme du bétail sous le couteau de bateliers, de porte-faix et de bouchers, au milieu de hurlements, de lamentations, de clameurs horribles dont toute la ville retentissait. » A la vue de tout le sang répandu en quelques heures, Mandelot éprouva comme un remords et donna ordre de suspendre le massacre des prisonniers de Roanne. Mais la populace était déchaînée; elle avait flairé l'odeur du sang, et elle ne devait pas s'arrêter devant une ordonnance. Le soir même, la prison fut envahie et tous ceux qui refusèrent de se convertir, furent étranglés, comme le capitaine *Michel* et *N. Dives*, ministre de Châlons. Cette nuit encore les visites domiciliaires, les égorgements et le pillage continuèrent. Le lendemain, 1 sept., tous les morts furent jetés dans le Rhône, après toutefois que la populace eut mis à part les corps les plus gras pour les vendre aux apothicaires qui en retirèrent la graisse. C'était une invention dont les Parisiens durent être jaloux. On évalue à 1500 au moins le nombre des tués. Le Rhône entraîna pendant plusieurs jours une telle quantité de cadavres, que les habitants d'Arles, pleins d'horreur et de dégoût, durent s'abstenir de boire de ses eaux. Il nous reste à mentionner les noms des victimes arrivés jusqu'à nous. Le notaire *Jacques Orlin*, le mercier *François*, de Castres, l'apothicaire *Guill. Basset*, furent vendus par leurs propres frères. *Jean* et *Guyot Darut* furent égorgés par deux greffiers avec qui ils étaient en procès. *Ami Vauclaire*, marchand de Gap, fut étranglé dans son lit. Le musicien *Gabriel Chardon* eut le nez et les oreilles coupées, avant de recevoir la mort. Périrent également sans qu'on ait appris les circonstances de leur martyre : le marchand *Léonard Méraud*, le couturier *Ami*, *André Charpe*, marchand de La Grave en Dauphiné, *André Vinatte*, du Poitou, habile fabricant d'instruments de musique, le mercier *Antoine Coppet*, *Antoine* et *Jean de Vassan*, marchands de Troyes, *Antoine Grabot*, le mercier *Ant. Grandon*, de Quiers, le charpentier *Ant. Mellin*, le pelletier *Ant. Roulin*, le couturier *Balthasar Guepin*, les menuisiers *Bernard Petit*, *Imbert*, *Martin* et *Guill. Des Temples*, l'avocat *Bernou*, « homme docte et bien renommé, » le sergent *Bonav. Rabutin*, les couturiers *Claude de La Baudinière*, du Poitou, et *Christophe Dubois*, le célèbre *Claude Goudimel*, le changeur de *Louan*, l'orfèvre *Claude Thierry*, *Daniel*, de Soissons, le ceinturier *Edouard Willelme*, les couturiers *Didier Roger*, *J. Lamoureux*, de Paris, *J. Marion*, *Didier*, *Estienne* et *Simon*, les orfèvres *Franc. Artois*, de Picardie, et *J. Boulard*, les avocats *François de Saint-Thomas* et *Goudon*, le passementier *François Carron*, de la Flandre, le chaussetier *François de Lafond*, le chapelier *Franç. Marque*, les cordonniers *Franç. Pointillet*, de Normandie, *J. La Vigne* et *Matthieu de Langres*, de Lorraine, *François Pontus*, diacre de l'église, « homme de bien et tel estimé de tous pour sa piété et rondeur, » les passementiers *Gabriel Moy*, *Guill. Maillard*, *Jacq. Crusse* et *Jean Rasson*, le riche marchand *Gabriel Veny*, le boulanger *Georges Charles*, le tireur d'or *Gilles*, de Tours, les orfèvres *Gilles Jamet*, *J. Legrand* et *Langlois*, le mar-

chand de soie *Goutard Canale*, les potiers d'étain *Guill. Bret*, *Guill. Duraton* et *P. Mongnet*, *Guill. de Ville*, *Guill. Le Graveur*, les menuisiers *Guillaume La Corniche*, *Guill. Lauvergnac*, *J. Coulon*, *Imbert*, de la Bresse, *La Courge* et *P. Garin*, de Rouen, *Jérôme Rulli*, marchand de soieries, *Hugues Le Fèvre*, tailleur, *Jacques Barrot*, cardeur de soie, *Jacq. Carmelon*, de Lisy, *Jacq. Le Challeu*, de Normandie, le marchand *J. Badieu*, diacre de l'église, les épingliers *J. Boujonnet*, *J. d'Olsone*, *Michel Le Borgne*, *Nic. Le Bègue* et *Vincent Borlet*, de Normandie, *J. Boyer*, le couturier *J. Catal*, le contrepointier *J. Destra*, le correcteur d'imprimerie *Jean de Saint-Clément*, le peintre *Jean Des Hayes*, de Provence, le veloutier *Jean de Loue*, le mercier *Jean Dubois*, d'Aubigny, le chapelier *J. Gonin*, *Jean Duplot*, moulinier, *J. Dupic*, mercier de La Grave, les libraires *J. Honoré*, *J. Vassin*, *Matt. Penin* et *Petit Matthieu* (1), le relieur *Mathurin*, les fourbisseurs *Imbert Condart*, *Michel Pouvère*, d'Orléans, et *Urie*, *Imbert*, employé à la douane, le chaussetier *Lancelot Doulebeau*, d'Anjou, le sergent royal *Lazare Bardot*, le tireur d'or *Michel Le Roseau*, le cordonnier *Nicolas*, le barbier *Nic. Ariel*, de Senlis, le passementier *Nic. Baudouin*, de la Flandre, *P. Le Maire*, de Paris, *Pierre Floccard*, le marchand *P. Grabot*, le couturier *P. Malorgne*, le pelletier *P. Champion*, de Lorraine, *P. Du Moulier*, *P. Perrier*, le notaire royal *P. Tessier*, le brodeur *Robert*, le couturier *Jean*, le drapier *P. Tassart*, le chapelier *René Treloche*, *Thiébaud Vincent*. La plupart de ces malheureux étaient à la fleur de l'âge et presque tous avaient famille.

Pendant un mois, les meurtres continuèrent. Le 4 oct., *Julien de La Bessée*, valet de chambre du roi, *Clément Gautier*, diacre de l'église, et le changeur *Perceval Floccard*, furent encore étranglés et jetés à l'eau. On affirme que, quelque temps après, le légat du pape passant par Lyon, toute cette hideuse bande d'assassins alla lui demander l'absolution, et que le légat s'empressa de la leur donner.

LANGLOIS (Jean), licencié en droit et avocat de Sens, martyr. Dom Guillaume Morin, dans son Histoire du Gâtinais, raconte ainsi sa mort : « L'an 1546 fut bruslé tout vif devant la grande porte de l'église Saint-Estienne, le 13 jour de février, Jehan Langlois, licentié ès loix et hérétique, pour avoir dit publiquement plusieurs exécrables injures contre l'honneur de la Vierge et des Saincts; il mourut opiniastre en son dévoyement. » Le martyrologe qui enregistre simplement sa mort, « n'ayant autre chose des actes et procédures tenues contre lui, » la rapporte au mois de mars 1547 (1).

LANGUET (Hubert), publiciste, un des meilleurs esprits et des plus nobles caractères qu'ait produits le XVIe siècle, naquit à Vitteaux dans la Bourgogne, en 1518. Son père, Germain Languet, était gouverneur de cette petite place. Dès l'âge le plus tendre, Languet montra de grandes dispositions. Après avoir achevé son droit à l'université de Poitiers, il alla visiter l'Allemagne. Il se logea à Leipsig chez Joachim Camérarius, avec qui il s'unit d'une étroite amitié. De l'Allemagne, il passa en Italie, où il suivit, pendant un an, les cours de droit à l'université de Padoue; il y prit le bonnet de docteur, étant

(1) La Saint-Barthélemy porta un coup fatal à l'imprimerie lyonnaise si florissante au commencement du siècle. Parmi les imprimeurs ou libraires lyonnais qui transportèrent leur industrie à Genève, nous citerons, d'après le Registre presque indéchiffrable des habitants : *P. Chasselet*, *Etienne Sernin*, *Franç. Girbel*, *Bartholomé Honorat*, *Louis Cloquemain*, *Jean Le Retour*, *Jean Marcorelle*, *J. Sabin*, *Jacq. Lapostole*, *Ant. de Hersi*, *Etienne de Rosne*, *Ant. Brachot*, *André Gentil*.

(1) Nous devrions peut-être réclamer aussi pour la France protestante Pierre Langlois, sieur de Belestat, médecin du duc d'Anjou, connu surtout par son Discours des hiéroglyphes des Egyptiens, emblèmes, devises et armoiries (Paris, 1583). Dreux du Radier conclut de quelques vers adressés par lui à *Du Plessis-Mornay*, qu'il professait la religion réformée ; mais la preuve ne nous semble pas suffisante.

alors dans sa trentième année. La lecture du livre de Mélanchthon sur l'Ame lui fit concevoir une telle estime pour l'auteur, qu'il voulut le connaître personnellement. Après avoir parcouru à la hâte l'Italie, il se rendit donc à Wittenberg, dans le courant de 1549. La haute idée qu'il s'était faite du réformateur ne fut point trompée. Esprit de paix et de conciliation, il était un de ces hommes rares pour qui Dieu est amour. Bien différent de ces zélateurs qui n'ont que la foi, il plaçait par dessus tout la charité, cette pierre angulaire du christianisme. Une grande conformité de sentiments, une même pureté de cœur, les rapprochaient tous deux. Languet sentit pour le réformateur un amour filial, il l'appela du nom de père, et le réformateur lui donna le doux nom de fils. Rien n'altéra jamais leur tendre amitié. Languet nous apprend lui-même dans une de ses lettres, qu'il se bannit de sa patrie pour suivre librement la pure religion de l'Évangile et qu'il se fixa à Wittenberg pour y jouir de la société de Mélanchthon.

Languet passa une grande partie de sa vie en voyages; c'était chez lui, comme chez *Henri Estienne*, une passion qui n'était jamais satisfaite. Avide de tout voir et de tout connaître, aucune fatigue, aucune privation ne lui coûtait. Il acquit ainsi une grande connaissance des hommes et des choses, ce qui fait dire à un de ses panégyristes qu'il était doué d'une prudence si admirable qu'il semblait deviner l'avenir. A peu près chaque année, vers l'automne, il entreprenait un voyage et revenait passer l'hiver auprès de son ami. En 1551, il visita la Poméranie et la Suède. En 1554, il fit un voyage à Augsbourg. L'année suivante, il vint en France et revit une seconde fois l'Italie (1). Mélanchthon lui donna des lettres pour le cardinal Du Bellay, alors ambassadeur à Rome. « Ubi audies, écrivait le réformateur à son ami le cardinal, statim intelliges et πολυΐστορα esse, et virum prudentem, modestum, pacis et concordiæ amantem, integrum ac dignum benevolentia bonorum virorum. » De retour à Leipsig, et après y avoir fait quelque séjour, Languet se remit en route pour visiter le nord de l'Europe. Il s'embarqua à Dantzig, passa à Stockholm et se rendit de là en Livonie. Bodin, dans le second livre de sa Démonomanie, rapporte ce qu'il dit tenir de Languet au sujet des loups-garous et des sorciers de ce pays-là. De la Livonie, notre infatigable voyageur s'avança dans la Carélie et de là dans le pays des Lapons. A son retour, il passa par Gripsholm où se trouvait le roi de Suède. Ce prince — à la cour duquel il avait déjà vécu plusieurs mois dans un précédent voyage, et dont les fils l'avaient admis en quelque sorte dans leur intimité — lui fit le meilleur accueil. Un jour, il lui proposa de mettre à sa disposition deux bâtiments, pourvus de bons matelots et de toutes les choses nécessaires, afin d'aller à la recherche d'un passage dans les Indes Orientales par les mers du Nord; mais Languet déclina ce périlleux honneur, se sentant plus attiré vers des peuples policés que vers des contrées barbares, « me teneri, lui répondit-il, majore cupiditate per-

(1) Dans une lettre de recommandation générale que lui donna Mélanchthon, et dont l'original se conserve à la Bibl. nat., dans un recueil de lettres adressées à Languet (*Fonds de La Mare*), on lit quelques détails intéressants sur notre publiciste. Après avoir rapporté une pensée d'Héraclite, qui dit que le propre d'un philosophe est de voyager pour s'instruire, sans renoncer jamais à la pureté de ses mœurs, tel fut Languet, continue Mélanchthon, « qui cum juris civilis studio se præcipue dederit, et clariss. jurisc. in Gallia et Italia audiverit, existimavit ad eam doctrinam adjungendam esse considerationem judiciorum et politiarum in multis regionibus. Itaque pene totam Europam perlustravit, nec tantum urbes vidit, sed ut Homerus inquit, καὶ νόον ἔγνω. Judicia de honestis rebus, doctorum sententias et gubernatorum exempla consideravit, ac ut Heraclitus jubet retinere mores incorruptos, hic Hubertus non habet contagia peregrinorum vitiorum, sed naturæ firmitatem ostendit integritas morum, quæ in eo eximia est, et cum cognitione plurimarum rerum in eo conjuncta est singularis modestia. Nunc quoque doctrinæ causa in Italiam et in Galliam ut bibliothecas inspiciat, quod faustum et felix fit, redire decrevit. etc., etc. »

lustrandi cultas regiones quam quærendi novas et incultas. » Refusé de ce côté, Gustave chargea Languet, par lettres patentes du 9 sept. 1557, de lui procurer en France des ouvriers habiles dans tous les genres d'industrie, en invitant le roi de France, son très-noble frère, à lui prêter assistance et protection. « Significamus... nos possessorem harum præsentium litterarum... in certis quibusdam nostris negotiis hinc in Galliam ablegasse, nempe ut omnis generis peritos artifices et alios quos nobis nostroque regno usui futuros putaverit, nostro nomine conveniat et nostrum in regnum adducat. » On ignore si Languet s'acquitta de cette honorable mission.

En 1559, il accompagna Adolphe de Nassau, frère de Guillaume d'Orange, dans un voyage en Italie. Puis, après l'avoir reconduit jusqu'à la frontière des Pays-Bas, il se rendit à Paris. Mais la mort de Mélanchthon ne tarda pas à le rappeler à Wittenberg où vivait la famille de cet homme excellent, dont il se considérait comme un des membres. Il déplore cette perte douloureuse dans une lettre du 16 juin 1560, où il dit : « Nihil quidem in mundo eo viro mihi charius fuit, et ago gratias Deo quod ejus causâ patriam et parentes reliquerim. »

A cette époque, il était déjà au service de l'électeur de Saxe comme agent diplomatique. C'est ce qui ressort de maints passages de ses lettres, écrites dès la fin de 1559, au premier ministre de ce prince, Ulrich Mordisius. La date de 1565 que Philibert de La Mare, dans sa Vie de Languet (publiée à Halle, en 1700, par les soins du professeur J.-P. Ludovicus) assigne à ces fonctions d'agent et qu'ont adoptée tous les biographes, est certainement fausse. Ce qui a pu les induire en erreur, c'est que Languet n'a correspondu directement avec l'électeur que depuis ce temps. Mais comme il le dit dans une de ses lettres (9 janv. 1577), en rappelant à quelles conditions il avait accepté sa place, que du reste il n'avait pas sollicitée, il était déjà attaché au service de la Saxe depuis plusieurs années. Ses fonctions consistaient surtout à tenir le prince au courant des événements politiques et militaires. Il s'occupe peu de ce qui touche à la république des lettres. Envoyé à Paris vers la fin de juin 1561, il y résida jusqu'au mois de mars 1562 (1). Les importants événements qui se déroulent en quelque sorte sous ses yeux, et qu'il expose toujours dans un style clair et familier, donnent à sa correspondance un intérêt historique des plus attachants. Lorsque le conflit devint imminent entre les deux partis, il sollicita son rappel. Il se comparait au paysan d'Horace qui attend pour passer que la rivière ait cessé de couler. Le drame, en effet, était loin d'être arrivé à son dénouement. De Paris, Languet se rendit à Francfort, et de là à Strasbourg (1563) pour être plus à portée des nouvelles de la guerre. Lorsque la paix eut été signée, il retourna à son poste à Paris. Si l'on doit en croire son biographe, il était chargé de féliciter Charles IX et la reine-mère d'avoir rétabli la tranquillité, et devait chercher à dissiper les soupçons qu'on leur avait inspirés sur le compte de l'électeur. Mais rien d'aussi précis ne se lit dans sa correspondance; nous en avons parcouru avec soin le manuscrit que nous avons eu le bonheur de trouver dans les Archives de la Saxe (2). On y voit seulement, sous la date du 20 juin 1563, qu'il remit les lettres

(1) Languet commençait l'année au 1er janvier, bien avant même l'ordonnance royale de 1563. Les différentes manières, en usage en France, de compter l'année jettent souvent une grande confusion dans la chronologie de notre histoire. A ce propos, nous ferons la remarque que, dans le cours de notre ouvrage, nous nous sommes déjà servis plusieurs fois, et que nous continuerons à nous servir, faute de mieux, d'un terme impropre, celui de *vieux style*, pour désigner l'ancien usage, suivi dans plusieurs de nos provinces, de commencer l'année au 25 décembre ou au 25 mars, à Noël ou à Pâques.

(2) Nous avons bien des obligations au conservateur de ces Archives, M. de Weber, pour l'obligeance qu'il a mise à nous en faciliter l'accès.

dont il était porteur — le nom des personnes est écrit en chiffres — et qu'on l'écouta avec bienveillance : « qui me benignè audiverunt et significarunt sibi gratissimam istam [principis] propensionem animi erga se et regnum, etc.» Il ne dit pas non plus, comme son biographe, que le roi le combla de présents. Cette lettre est signée du faux nom d'*Ulrich Fribergius*, qu'il prend quelquefois, «ut puteut, dit-il, me esse germanum, si qui literas intercipient.» La position qu'on avait faite à notre diplomate n'était pas brillante. Les faibles sommes qu'on lui envoyait de loin en loin, ne suffisaient pas pour le faire vivre. Il était le plus souvent obligé de s'entretenir de ses propres deniers. De pareils dévouements ne sont pas communs de nos jours. Tant que dura son patrimoine, il supporta sans se plaindre la lésinerie de son gouvernement; mais une longue maladie qu'il fit, et dont il porta des traces le reste de ses jours [un catarrhe sur les yeux] le mit à bout de ressources. C'est sans doute dans ces circonstances que son patron, Mordisius, s'enquit de l'état de ses affaires. «Dans la guerre précédente, lui répondit-il (8 mai 1564), j'ai souvent affronté les plus grands dangers, et j'ai dépensé une bonne partie de mon héritage maternel, mais j'atteste Dieu que je n'ai jamais été mu par aucun intérêt personnel. Je pensais qu'il était plus honorable de succomber avec ma patrie, que de rester debout après sa chute ; et c'est alors que les affaires de notre parti étaient presque désespérées que j'y ai mis la main. Cependant à mon retour d'Allemagne, bien loin de solliciter la récompense de mes travaux (ce que la plupart ont fait et ce que mes amis m'exhortaient à faire), je n'ai pas même parlé à qui que ce fût de mes dépenses. Vous voyez par là quel est mon caractère et quel est l'état de mes affaires. Pour ce qui est de la place dont Peucer m'a parlé, je vous ai la plus grande reconnaissance, mais je craindrais de ne pouvoir la remplir au contentement de ceux qui m'en chargeraient. Pour omettre le reste, je vous dirai seulement que mon ignorance de la langue allemande serait un grand obstacle, quoique j'aie remarqué à Francfort que l'on possède différentes langues à cette cour, et ce qui importe le plus, que le prince en parle plusieurs. Autre chose m'était venue dans l'esprit. Vous n'ignorez pas que la principauté du prince d'Orange est située dans la Gaule Narbonnaise. Or il est évident que pour la gouverner, il a besoin de ministres. Son Etat a été presque entièrement dévasté dans la dernière guerre, et sa capitale, Orange, a été brûlée (comme je l'apprends) par les Avignonnais. Nulle part ailleurs les disputes de religion ne sont plus envenimées que dans ce pays-là. Néanmoins je ne serais pas arrêté par toutes ces difficultés, si je pensais pouvoir être utile au prince. Je m'efforcerais de contenir par la modération les esprits irrités, *moderatione tenere aliquorum animos variis injuriis exacerbatos*, ce que j'ai tenté cette année-ci dans ma patrie, non sans quelque succès. Je m'en remets à votre décision » (1). Languet suivit sa lettre de près. Parti en juin, il était de retour en décembre. A la suite de ce voyage, sa position paraît s'être améliorée, car immédiatement après, il entra en correspondance directe avec l'électeur. Sous la date du 23 mai 1565, il écrivait au conseiller George Cracovius de lui dire son avis sur la première lettre qu'il avait adressée à ce prince : ne lui avait-il pas écrit trop librement ? ne l'entretenait-il pas de bagatelles, indignes de son attention ? Cette lettre (pour le dire en passant) prouve que le recueil msc. des Lettres de Languet au prince Auguste est incomplet, la première de ces lettres étant datée du 17 nov. 1565. Languet résida à Paris, à peu près sans interruption, jusqu'à la fin de 1566. De retour en Allemagne, il accompagna l'électeur au siége de Gotha, dont il

(1) Nous nous sommes permis dans cette traduction de condenser quelques passages, en supprimant des détails peu importants.

écrivit la relation (1). Lorsque la paix fut rétablie en France, il sollicita la permission d'y retourner « afin de jouir, de cette liberté de religion dont Dieu avait enfin gratifié sa patrie. » Mais l'électeur ne la lui accorda que sur ses instances réitérées, et à la condition qu'il reviendrait en Misnie si de nouveaux troubles venaient à éclater. En même temps, il lui promit une gratification annuelle de 200 thalers (mille francs) « comme compensation et récompense de ses fatigues et des dangers qu'il avait courus, » car, continue-t-il dans la lettre à laquelle nous empruntons ces détails, « plusieurs fois j'avais été envoyé en France par Votre Excellence pour me plaindre en son nom auprès du roi des machinations de ces hommes pervers qui avaient juré de bouleverser l'Allemagne, machinations que vous avez déjouées avec autant de bonheur que de courage. La guerre était déjà commencée, lorsque le bruit s'étant répandu que le roi de France, dont ils recevaient des subsides, avait promis de les secourir si on les attaquait, je reçus l'ordre de V. E. d'aller m'informer des intentions du monarque. Le roi me répondit qu'il faisait beaucoup plus de cas de l'ancien attachement qui l'unissait à vous que de la *servitude* de ces hommes, et qu'il ne leur avait promis aucun secours et n'avait nulle intention de leur en envoyer. Cette réponse que je vous rapportai dans votre camp, vous combla de joie. Mais comme Votre Exc. avait appris que les partisans de cette conspiration en voulaient à ma vie, elle usa à mon égard d'une telle bonté que de m'écrire de ne pas lui rapporter moi-même la réponse du roi de crainte que je ne tombasse dans quelque embûche, mais de demander au roi de la lui envoyer, à vos frais, par quelqu'un de ses ministres. Ce que, cependant, je ne fis pas, mais je vous l'apportai moi-même. » Renvoyé en France, Languet s'arrêta quelques jours à Spire et continua sa route par la Lorraine ; mais à peine fut-il arrivé à Bar-le-Duc que la guerre le força à rebrousser chemin. Il se retira à Strasbourg (oct. 1567), où il séjourna à peu près tout le temps de la seconde guerre de religion. Lorsque la paix eut été signée, il se hasarda, à travers mille dangers, à retourner à son poste à Paris. Mais il n'y fit qu'une courte apparition. Les deux partis ayant, bientôt après, repris les armes, il dut fuir de nouveau cette terre inhospitalière. Il écrivait de Leipsig, sous la date d'octobre 1568, « jactatus variis tempestatibus et penè naufragus, huc tandem tanquam in portum concessi. » Esprit de paix, il souffrait cruellement de cette vie d'agitations et de troubles, dont aucun sentiment d'ambition n'adoucissait chez lui l'amertume. Les années de 1569 et de 1570, il les passa alternativement dans les villes de Cologne, de Francfort, de Strasbourg ou de Spire. Dans une lettre écrite de cette dernière ville, sous la date du 3 oct. 1570, il marquait à l'électeur que, sur l'invitation de ses ambassadeurs, il retarderait son départ jusqu'à l'arrivée de sa réponse à la proposition qu'ils lui avaient faite, d'envoyer, au nom des Princes allemands, une ambassade à Charles IX, pour le féliciter au sujet du rétablissement de la paix, et sur son mariage avec Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. Le conseil fut goûté et le choix tomba sur Languet pour être l'orateur de l'ambassade. Ce fut à cette occasion qu'il prononça devant Charles IX cette harangue hardie « dans laquelle, écrit-il à Sydney, il se trouve des choses dites avec tant de liberté que dans le tumulte de Paris il appréhenda qu'elle ne lui fût fatale. » En effet, lors des massacres de la S. Barthélemy, il courut les plus grands dangers. C'est ce que nous apprenons par

(1) Le duc Jean-Frédéric avait été mis au ban de l'Empire pour avoir donné asile, dans sa forteresse de Gotha, à l'assassin de l'évêque de Wurzbourg, Guillaume de Grumbach, et l'électeur Auguste avait été chargé de l'exécution de cette sentence. Après trois mois de siége, la place capitula, en 1567.

les Mémoires de Mme de Mornay. Après avoir rapporté comment *Du Plessis* parvint à échapper des mains des assassins, « les premières consolations, continue le narrateur, luy veinrent de la sincère amytié de deux amys qui se souvinrent de luy au besoing: l'ung feut M. Hubert Languet, bourguignon,... qui, lors de la Sainct-Barthélemy, estoit à Paris, négotiant avec le roy Charles, de la part du duc Auguste, électeur de Saxe, et aultres princes de l'Empire protestans. Iceluy, soubs la confiance de son ambassade, pendant la fureur du massacre, au danger de sa vie, l'alla chercher par Paris pour le saulver, et luy donner moyen de se retirer en Allemaigne; quoy faisant, feut saisy du peuple par les ruës, mené prisonnier à la Magdeleiue, et de là retiré par M. Morvillier, premier conseiller d'estat, non sans grant pene. Comme il entendit que M. Duplessis estoit sorty de la ville, ne sçachant quel chemin il auroit peu prendre, et toutes foys qu'en quelque lieu que ce feust, ce ne pourroit estre sans besoing de ses amys, escrivit en Allemaigne, Angleterre et ailleurs, à ses amys ès bonnes villes qu'on luy délivrast en son nom telle somme qu'il demanderoit, dont toutes foys, par la grâce de Dieu, il ne s'ayda point. » Quelques jours auparavant, Languet avait recommandé son jeune ami à l'amiral de *Coligny*. « l'assurant de sa suffisance, non obstant son aage, qui pouvoit estre de vingt-troys ans. » Dans ces terribles journées, Languet eut encore le bonheur de couvrir de sa protection l'imprimeur chez qui il logeait, *André Wechel*. Par reconnaissance, le savant typographe lui dédia sa seconde édition de l'Histoire des Wandales par Krantz, Francf., 1575, où il lui rappelle « cette nuit terrible, où il fut plus occupé de sauver son hôte et son ami, que de se sauver lui-même. » Une lacune de près d'une année dans la correspondance de Languet nous laisse court de renseignements sur cette période de sa vie. A la fin de 1572, il se trouvait à Dresde, où plusieurs de ses amis et parents l'avaient accompagné, « ayant fui leur patrie à cause de la tyrannie qui y était exercée. » En 1573, il fut envoyé à Vienne. Il avait plus particulièrement pour mission de s'enquérir de l'état de la guerre avec les Turcs et de tenir l'électeur au courant des événements. Il y résida jusqu'au commencement de 1577, et suivit la cour à Prague (1575 et 1577) et à Ratisbonne (1576) où il assista à l'élection du nouvel empereur, Rodolphe II. Trop souvent il avait à lutter contre l'indigence, et son gouvernement n'était jamais pressé d'aller au devant de ses besoins. « Lorsque je fus envoyé à Vienne, écrivait-il à l'électeur, je dus faire de bien plus grandes dépenses, d'autant qu'il me fallut nourrir des chevaux. Aussi V. E. m'envoya chaque année pendant deux ans une somme de cinq cents florins, outre les deux cents thalers de mes appointements annuels. Mais cette année où j'ai eu cependant des frais beaucoup plus considérables que dans les années précédentes, à cause des voyages que j'ai dû faire... au lieu de 500 florins, on ne m'en a envoyé que 200, de sorte que je manque de l'argent nécessaire pour pouvoir partir, etc. » L'électeur se montra généreux, il lui envoya les deux cents thalers qu'il devait à son hôte! Les biographes de Languet sont dans l'erreur lorsqu'ils avancent qu'il renonça, à cette époque, au service de la Saxe sous le prétexte que ses opinions religieuses étaient persécutées par le gouvernement. D'après de Thou, il se serait agi de la déplorable querelle des Sacramentaires, qu'un traité de Peucer venait de raviver. L'auteur avait été jeté en prison. Bon nombre de Protestants ne contestaient au pape son infaillibilité que pour s'en emparer à leur profit. Languet vit sans doute avec douleur ces excès d'intolérance dans son propre parti, mais s'il demanda son congé, ce ne fut pas pour ce motif. Depuis quelque temps déjà, sa santé était très-chancelante, et le genre de vie qu'il menait lui devenait de plus en plus

pénible. Il sollicita donc son retour en France, par une lettre datée de Prague, le 9 janvier 1577. « Quare cum videam non multum mihi vitæ superesse, meque mors instans admoneat ut de vitâ æternâ diligentius cogitem quam in his amplis aulis soleat, jamque Ecclesiæ nostræ in Galliâ pace fruantur, constitui eo redire, modo id mihi liceat bonâ veniâ V. C. » D'autres motifs l'engageaient encore à cette démarche. La succession de son père était restée jusque-là indivise à cause de son absence, et c'était pour son frère et ses parents un sujet de reproche. « Quoique petit, disait-il, cet héritage a son importance pour qui ne possède que cela. » En outre, il avait eu à se plaindre des représentants de la Saxe à la diète de Ratisbonne qui l'avaient traité avec peu d'égards et qui avaient répandu des calomnies sur son compte, prétendant qu'il avait intrigué pour la France lors de l'élection du nouveau roi de Pologne (1575.) Il termine sa lettre en rappelant à l'électeur qu'il l'a servi pendant vingt années avec la plus grande fidélité, et avec toute la diligence et toute l'habileté qu'il lui a été possible. L'électeur lui accorda sa demande, en lui conservant ses 200 thalers de traitement annuel Cette *générosité* de la part du prince excite en lui des élans de gratitude. Languet se rendit à Francfort (fin de mars), où les troubles qui désolaient la France le forcèrent de s'arrêter. Il y séjourna quelque temps, ainsi qu'à Cologne, puis il alla à Gand sur l'invitation du prince Jean-Casimir qu'il accompagna en Angleterre, quoique souffrant de la fièvre. Dans une lettre datée de Londres, 31 janvier 1579, il raconte la réception que fit au prince la reine Elisabeth. Au mois de mars, il était de retour à Anvers. Si l'on devait en croire ses biographes, Languet serait entré, en 1577, au service de Jean-Casimir qu'il aurait suivi à Gand où ce prince avait été appelé pour remplacer Philippe de Croy comme gouverneur. Puis il se serait attaché à Guillaume d'Orange qu'il aurait représenté aux conférences tenues à Cologne (1579) dans le but d'amener la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Mais ce sont autant d'imaginations de ces auteurs (1). Il resta jusqu'à la fin de ses jours au service de l'électeur de Saxe, comme on le voit par sa correspondance, et les bons offices qu'il eut l'occasion de rendre au comte palatin et au prince d'Orange furent purement officieux. Sous la date du 14 nov., il annonce à l'électeur que, conformément à ses ordres, il se rendra à Cologne pour conférer avec son conseiller Andreus Paulus. Lorsqu'il y arriva, les commissaires impériaux en étaient déjà repartis. L'année suivante, au rapport de ses biographes, il serait allé en France pour des affaires particulières du prince et de la princesse d'Orange. Mais, d'après une lettre du 6 mai 1580, nous voyons que son voyage avait un tout autre motif. Il se rendit en France pour chercher à réaliser ce qui lui était encore dû sur son héritage paternel, attendu que la grande cherté à Anvers ne lui permettait pas d'y résider plus longtemps. « Je sais, dit-il, que je me jette au milieu des dangers, mais il y a nécessité, et je prie V. E. de m'excuser. Si Dieu permet que je revienne sain et sauf, je serai à même de lui donner des nouvelles plus certaines sur les affaires de la France. » Pour plus de sûreté, il se joignit à la députation que les Etats de la Flandre envoyaient au duc d'Anjou pour lui offrir la souveraineté. Il ne resta guère que deux mois en route. De retour vers la fin de juillet, il ne s'absenta plus d'Anvers que pour suivre les délibérations des députés des

(1) A notre grand étonnement, M. Henri Chevreul (Etude sur le XVIe siècle. Hubert Languet, Paris, 1852, in-8°) partage aussi ces fausses opinions. Notre notice était déjà imprimée, lorsque nous avons eu connaissance de cet excellent travail sur Languet. Comme nous avons puisé aux mêmes sources que l'auteur, nous nous sommes rencontrés avec lui sur presque tous les points. Nous reprocherons seulement à M. Chevreul de traiter avec un si grand mépris la religion d'un homme pour qui il professe une si haute estime. La religion c'est l'homme, et son mépris retombe sur Languet.

Provinces-Unies réunis à Delft. Sa santé était de plus en plus mauvaise. Le 2 sept. 1581, il écrivait au prince de Saxe : « Les fièvres ravagent tellement la ville, que je pense que la moitié des habitants en sont atteints. Moi-même j'en ai été attaqué, à tel point que c'est à peine si je puis vous écrire ces lignes. S'il plaît à Dieu, je ne tarderai pas à vous en écrire davantage. » Sa dernière lettre est du 8 septembre; elle ne se trouve plus dans le recueil de ses lettres mss. Le 30 du même mois, il n'existait plus. Il fut assisté dans ses derniers moments par la noble épouse de Du Plessis-Mornay, à qui il dit un peu avant sa mort : « Qu'il n'avoit regret que de n'avoir peu revoir M. Duplessis avant que de mourir, auquel il eust laissé son cœur s'il eust peu; qu'il avoit désiré de vivre pour voir le siècle amender, mais puisqu'il alloit toujours s'empirant, il n'y avoit plus que faire; que les princes de ce temps estoyent d'estranges gens; que la vertu y avoit beaucoup à souffrir et peu à gagner; qu'il plaignoit bien M. Duplessis, qui auroit à en sentir sa bonne part et de mauvais temps à passer, mais qu'il prist courage, que Dieu l'assisteroit. Au reste, l'adjura de requérir de luy, en luy disant à Dieu de sa part, une chose : Qu'au premier livre qu'il mettroit en lumière, il feit mention de leur amitié. » On lui fit des obsèques magnifiques auxquels assistèrent le Sénat et le prince d'Orange (1). Languet méritait cet honneur encore plus par son caractère que par ses talents. *Théodore de Bèze* composa son épitaphe.

Du Plessis-Mornay, dans la préface de l'édit. latine de son traité de la Vérité de la Religion chrétienne — ouvrage qu'il composa à la sollicitation de Languet, — fait le plus bel éloge de son ami, pour qui il professait autant de vénération que s'il eût été son père : « Is fuit, dit-il, quales plerique videri volunt; is vixit, quales optimi mori cupiunt : et porro vitam optimè actam mors optima, mors placidissima, mors in Christo beatissima, et beatissimæ vitæ proxima, laude et gloriâ coronavit. » L'historien de Thou n'estimait pas moins le caractère et le mérite de Languet, comme on le voit dans ses Mémoires, sous la date de 1579. Muni de lettres de recommandation de *Jean Lobel*, alors à Strasbourg, il était allé le trouver aux eaux de Bade (1), dans le margraviat de ce nom et non pas en Suisse, comme le dit Papillon. « Trouvant Languet de loisir, il ne le quitta point pendant trois jours. Il ne pouvoit se résoudre à s'éloigner de lui que dans le temps que Languet prenoit ses eaux. Il étoit charmé de sa franchise, de sa probité et de la solidité de son jugement, non seulement par rapport aux belles-lettres, mais encore par rapport aux intérêts publics, qu'il avoit traités toute sa vie auprès des princes avec une droiture qui a peu d'exemple. Ce savant homme possédoit si bien les affaires d'Allemagne, qu'il en instruisoit même ceux du pays. De Thou en apprit beaucoup de particularités; et quand il le quitta, Languet lui fit présent d'un petit mémoire écrit de sa main, qui contenoit l'état du corps germanique, les droits de ses diètes, le nombre et l'ordre de ses cercles : de Thou le garda soigneusement et prit de

(1) Il fut enterré aux Cordeliers où ses amis lui érigèrent un monument. Papillon s'en étonne, en disant « qu'on ne saurait attribuer cette grâce qu'au crédit des amis du défunt. » Mais nous avons déjà eu et nous aurons encore plus d'une fois l'occasion de prouver que cette *grâce* n'était pas si rarement accordée. Du reste, Papillon aurait été moins étonné si sa mémoire ne lui avait pas fait défaut. Il se serait rappelé qu'à l'époque dont il s'agit, le duc d'Anjou, reconnu duc de Brabant, avait, pour premier acte de souveraineté, accordé aux Protestants (lesquels formaient la grande majorité de la population) le libre exercice de leur religion dans toutes les églises d'Anvers, à l'exception de S. Michel laissée aux Catholiques.

(1) D'après Moréri, Languet serait allé aux eaux de Bade en avril 1579 et ne serait retourné à Anvers que le 20 janvier. Mais nous voyons par sa correspondance qu'en avril, il était à Francfort; c'est dans une lettre du 7 juillet, datée de cette ville, qu'il parle de son séjour à Bade; en août, il était à Cologne; à la fin d'octobre, à Anvers; en décembre, de nouveau à Cologne, et finalement il était de retour à Anvers en Janvier 1580.

lui la route du chemin qu'il devoit faire. » Ce mémoire a vraisemblablement été dérobé de la Collection Dupuy où il se trouvait du temps de Papillon, et MM. Lalanne et Bordier auront à l'ajouter à la liste déjà si riche des vols commis dans nos bibliothèques. Philibert de La Mare complète ainsi le portrait de Languet. Il avait une douceur qui lui gagnait tous les cœurs. Sa conversation était on ne peut plus intéressante; il y semait parfois les traits d'une fine raillerie. Il était si ennemi du mensonge, qu'il ne dissimulait pas même en riant. Il était très ménager de son temps. Jamais homme ne parla avec plus de modestie de lui-même; la fille la plus retenue n'eut jamais plus de pudeur. Il ne voulut point se marier, de crainte que le soin des intérêts domestiques ne mît obstacle à ses études. Il ne s'appliqua jamais à amasser des richesses. Outre sa bibliothèque, ses médailles et sa vaisselle d'argent, il ne laissa que mille livres à ses héritiers.

Ce vers était passé en proverbe parmi tous ceux qui le connaissaient :

Optimus Hubertus melior quo nemo repertus.

Il était en relation avec les premiers savants de son temps. *Henri Estienne* lui dédia son Nizolio-didascalus, 1578, en souvenir d'une conversation qu'il avait eue avec lui à Vienne en Autriche; et Philopon sa version latine du livre des Affaires de France par Du Tillet. Plusieurs fois on le pressa d'accepter une chaire, et notamment aux universités de Wittenberg, de Heidelberg; mais il s'y refusa toujours par excès de modestie. Languet semblait fuir la renommée autant que d'autres la recherchent. Il a très-peu publié. Ses lettres, qui sont son principal bagage littéraire, n'étaient pas destinées à voir le jour. On peut le considérer comme un des bons prosateurs latins de son siècle. D'Hozier donne la généalogie de la famille Languet dans son Armorial. Hubert est le seul de ses membres qui ait professé la religion évangélique.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Historica descriptio susceptæ a Cæsareâ Majestate executionis Augusto Saxoniæ septemviro duce, contra S. Romani imperii rebelles eorumque receptatorem, et captæ urbis Gothæ soloque æquati castri Grimmenstonii*, XIII april., 1567, in-4°; 1568, in-4° et in-8°; 1569, in-4°; trad. en allem., 1568, et en franç., 1570, in-4°; réimpr. dans le 4e vol. de l'Etat de l'Allemagne sous l'empereur Ferdinand Ier, par Schardius, qui a fait usage du travail de Languet sans en nommer l'auteur.

II. *Harangue faite au roi Charles IX, de la part des princes protestants d'Allemagne* [23 déc. 1570], dans la *Collect. Dupuy*, Vol. 99, (avec les noms des 6 députés signataires); reprod., sans les signatures, avec la réponse du roi, dans les Mémoires de Charles IX.— « Et en cas, disait l'orateur, qu'il y ayt quelqu'un qui entreprenne de la violer [la paix] contre votre vouloir, soit de vos subjectz ou autres, nous signifions de rechef à V. M. qu'en tel cas nos très illustres princes sont tousjours prestz à employer tout ce qu'ilz ont de forces et de pouvoir pour vous ayder à maintenir votre estat en paix et en repos. Et d'autant qu'ilz voyent à quoy tendent les practiques et les desseings de l'évesque de Rome, ilz veulent bien qu'il sçache qu'ilz ont délibéré d'adviser d'ores en avant, de plus près qu'ilz n'ont faict jusques à présent, à n'estre point surpris et s'opposer plus vivement à ses cruelz desseings qu'ilz n'ont faict par le passé. » On ne pouvait dire des choses plus fortes sans rompre en visière au monarque. Charles IX, dans sa réponse, ne laissa pas de remercier les princes allemands de leurs bonnes dispositions à son égard, en ajoutant qu'à l'exemple de son beau-père, Maximilien II, dont il vante « les excellentes vertus de magnanimité, clémence et bonté qui se doyvent désirer en si haute dignité » qu'est la sienne, il s'appliquerait à

« procurer et maintenir un bon et heureux repos en la chrétienté. » — Languet lui avait donné en exemple non seulement les états de l'Empire, mais même les possessions du Grand-Turc, où diverses religions vivaient fort bien côte-à-côte sans se froisser.

III. *Vindiciæ contra Tyrannos, sive de principis in populum, populique in principem legitimâ potestate, Stephano Junio Bruto Celtâ auctore*, Edimburgi [Basileæ], 1579, pet. in-8°, pp. 236, sans compter une préface de 5 feuillets, datée de Soleure, 1 janv. 1577, sous le nom de *Cono Superantius Vasco*, et une poésie latine de 3 pages qui termine le livre, sous le nom d'Alph. Menesius Benavides, Tarraconensis. Plusieurs fois réimpr.; récemment encore une édition en a paru à Leipsig en 1846. Nous ne citerons que l'édit. de Paris, 1631, *Vindiciæ religionis, hoc est Decisio theologica-politica quatuor quæstionum, auctore Stephano Junio Bruto Celtâ*, in-12, qu'on ne doit pas confondre avec Junii Bruti Poloni Vindiciæ pro religionis libertate, 1637. Traduit en français sous ce titre : *De la puissance légitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince : Traité très utile et digne de lecture en ce tems, écrit en latin par Estienne Junius Brutus et nouvellement traduit en françois* [Genève, François Estienne, d'après Du Verdier], 1581, in-12, s. lieu, s. marq. et s. nom d'impr., pp. 264; sources indiq. à la marge. Cette traduction qui, au jugement de Papillon, ne serait pas toujours fidèle, ce que ne confirment pas nos vérifications, est attribuée à *François Estienne*, nous ne savons sur quel fondement. Chénier prétend, mais sans nous faire connaître ses raisons, que Languet lui-même en est l'auteur. La minutieuse fidélité de la traduction s'opposerait, selon nous, à cette supposition. Nous préférerions y voir l'œuvre de *Du Plessis-Mornay*. La Monnoye pense, et M. Henri Martin partage cette opinion, que l'édition latine et la française sont antidatées. Ce qui est certain, c'est que le livre a dû être écrit sous l'impression des massacres de la S. Barthélemy. On a longtemps discuté pour savoir quel en était l'auteur; les uns l'ont attribué à *Mornay*, d'autres à *Théodore de Bèze*; mais aujourd'hui on est à peu près d'accord avec *Bayle*, qui a publié dans son Dictionnaire une savante dissertation à ce sujet, pour le donner à Hubert Languet. Mornay n'en aurait été que l'éditeur et peut-être le traducteur. C'est du reste ce que confirme d'*Aubigné* dans la *seconde* édition de son Histoire, ainsi que *Théodore Tronchin* dans son Oraison funèbre de *Simon Goulart*. Ce dernier raconte que Henri III désirant connaître l'auteur du Vindiciæ s'était adressé à Goulard par l'intermédiaire d'un de ses ambassadeurs. Mais craignant de compromettre Mornay, Goulard se refusa à rien dire, bien qu'il sût que Languet était l'auteur du livre, et que Mornay, devenu propriétaire du manuscrit après sa mort, l'avait fait imprimer par Thomas Guarin. Les Mémoires de Mme de Mornay contribuèrent à accréditer l'erreur que Mornay en était l'auteur. Cette dame y raconte, en effet, sous l'année 1574, que son mari, caché à Jametz, passait son temps à composer divers écrits, et que « entre autres il feit en latin ung livre intitulé : De la puissance légitime d'ung prince sur son peuple, etc., lequel a esté depuis imprimé et mis en lumière, sans toutes foys que beaucoup en ayent sceu l'autheur. » Cette assertion, dit Barbier, a paru bien hasardée, parce que rien de semblable ne se lit dans la Vie de Mornay, publiée, en 1647, par *David de Licques*, son secrétaire

Dans l'opinion de l'abbé Lenglet Dufrenoy, qui nous avait habitué à plus de réserve dans ses jugements, le traité de Languet « est un des ouvrages les plus dangereux qui se soit fait en ce genre. » Dangereux en effet, mais seulement pour des rois formés à l'école de Machiavel. Le grand mal pour les peuples si l'on débarrassait le monde des Néron et des Charles IX! Languet, dans cet excellent traité, le dispute à

Hotman dans son Franco-Gallia, à La Boëtie dans son Discours de la servitude volontaire. Ces trois éminents publicistes devançaient leur temps de plus de deux siècles; il y avait entre eux et leurs contemporains Louis XIV et la Régence. Nos réformés eux-mêmes (on éprouve quelque pudeur à le dire), et, ce qu'on aura peine à comprendre, ceux surtout qui avaient gémi sous la verge de fer de Louis XIV, condamnèrent le livre de Languet comme infâme, antichrétien, et prétendirent que c'était l'œuvre d'un catholique déguisé!

Languet, dans ce traité, examine les quatre questions suivantes: 1° Asavoir si les sujets sont tenus et doyvent obéir aux princes, s'ils commandent quelque chose contre la Loy de Dieu. — 2° S'il est loisible de résister à un prince qui veut enfraindre la Loy de Dieu ou qui ruine l'Eglise. Item à qui, comment et jusques où cela est loisible. — 3° S'il est loisible de résister à un prince qui opprime ou ruine un estat public et jusques où cette résistance s'estend. Item à qui, comment et de quel droit cela est permis. — 4° Si les princes voisins peuvent ou sont tenus de droit donner secours aux sujets des autres princes, affligez à cause de la vraye religion, ou opprimez par tyrannie manifeste.

On comprend dans quel sens l'auteur résout ces quatre questions; il était à la hauteur de son sujet. Dans une préface adressée aux Princes Chrestiens, l'éditeur, sous le nom de C. Superantius, expose la marche que Junius Brutus a suivie pour arriver à la vérité: « Tout ce qui est mis en avant en ces Questions, leur dit-il, est prouvé par tesmoignages expres de l'Escriture saincte, alléguez à propos: item par les préceptes et enseignemens tirez de la philosophie morale, politique et naturelle: par les loix, par les avis des jurisconsultes, par les édits des empereurs, par les mœurs et coustumes de diverses nations, selon les notables exemples qui en sont proposez par beaucoup d'historiens. Quant à la façon d'enseigner (je parle aux philosophes et disputeurs), pour prouver plus clairement et certainement son dire, il recueille des effects et conséquences les causes et maximes ou reigles, qu'il propose aux lecteurs, et monte comme par degrez jusqu'au plus haut de ce qu'on peut attaindre en telles matières: tellement qu'à la façon des géomètres (qu'il semble avoir voulu ensuivre en cela) d'un point il tire une ligne, d'une ligne la superfice, et d'icelle le corps entier: qui est une manière de demonstrer et prouver la plus claire et briefve qu'il est possible. » Cette appréciation est juste. Nous rapporterons quelques passages qui nous donneront, en quelque sorte, la substance de tout l'ouvrage. Selon l'auteur, « c'est Dieu qui institue les rois, qui les eslit, qui leur donne les royaumes. » Les arguments qu'il avance à l'appui de cette maxime, sont pour la plupart tirés de l'Ecriture sainte, qui est toujours sa première autorité. « Maintenant, continue-t-il, nous disons que c'est le peuple qui establit les rois, qui leur met les sceptres ès mains, et qui par ses suffrages aprouve leur élection. Dieu a voulu que cela se fist ainsi, afin que les rois reconussent que c'est du peuple, après Dieu, qu'ils tienent toute leur souveraineté et puissance: et pourtant que cela les induisist de rapporter toute leur solicitude et adresse au profit du peuple, sans estre si outrecuidez de penser qu'il y ait quelque naturel excellent et extraordinaire en eux à raison de quoy ils ayent esté eslevez par dessus les autres, comme si c'estoyent quelques troupeaux de moutons ou haras de bestes à corne: mais qu'ils se souvinssent et conussent estre de mesme paste et condition que les autres, eslevez de terre par les voix et comme sur les espaules du peuple jusques en leur throne, pour porter puis apres la pluspart des charges de la république. » Le roi n'étant plus que le mandataire du peuple, il devient par cela même son justiciable, et, en cas de prévarication, le peuple a le droit de le déposer et de le

punir. Mais comme il est l'élu de toute la nation, Languet dénie aux individus isolés et sans mission le droit de prendre le glaive, « ils n'ont aucun droit et ne peuvent, de leur autorité privée, prendre les armes, s'il n'appert très-évidemment qu'ils ayent vocation extraordinaire. » On trouvera peut-être avec nous que cette dernière restriction est plus d'un casuiste que d'un publiciste. Le savant dialecticien nous semble quelquefois gêné dans ses déductions par ses réminiscences bibliques, et il est possible que, dans ce cas-ci, il se soit laissé influencer par l'histoire de Judith, qui n'avait reçu mission que de Dieu. Cette réserve faite, le principe est juste. Mais il ne serait applicable que dans des temps de calme, sous un gouvernement régulier. Dans des temps de troubles, sous un gouvernement despotique, il n'est pas possible que la volonté générale se manifeste librement. Où étaient et qu'étaient les Etats sous tant de nos rois réprouvés et condamnés par l'opinion publique? Il arrivera donc toujours que la véritable tyrannie ne sera combattue et renversée que par une autre tyrannie, c'est-à-dire par une minorité qui usurpera le droit commun jusqu'à ce qu'ayant reconquis le pouvoir, elle le remette aux mains de tous. Languet reconnaît deux sortes de tyrans : « L'on doit réputer tyran, et comme opposé au roy, dit-il, celuy qui s'est emparé du royaume par violence et mauvaises pratiques : ou qui gouverne le royaume à luy dévolu par succession ou élection, tout autrement que le droit et l'équité ne le requièrent.... Le premier est communément appelé tyran sans titre, l'autre tyran par exercice. Or il se peut faire que celuy qui aura occupé par violence un royaume le gouvernera justement, et qu'un autre à qui il aura esté dévolu à juste titre, le gouverne injustement. Mais dautant que le royaume est plustost un droit qu'un héritage, et une charge qu'une possession : celuy qui s'acquitte mal de sa charge semble plus mériter le nom de tyran que celuy qui n'est entré en ceste charge par telle porte qu'il faloit.... Car puisque les rois ont esté ordonnez pour paistre, juger et maintenir le peuple : certainement encores aime-je mieux qu'un larron me nourrisse que d'estre mangé par le berger : j'aime mieux qu'un voleur me face justice, que d'estre outragé et violenté par le juge : il m'est trop meilleur d'estre guéri par un empirique qu'empoisonné par un médecin passé docteur et habile comme sa vocation le porte : il va beaucoup mieux pour moy que mes biens soyent administrez par un tuteur à faux titre, que de les voir gourmander par un qui aura esté créé avec les solennitez accoustumées. En après, encores que l'ambition sollicite tellement le tyran sans titre, qu'il semble bien avoir commencé par violence, si est-ce qu'on peut dire aussi que c'est pour faire son devoir puis après, tesmoins Cyrus, Alexandre, les Romains, qui ordinairement accordoyent aux peuples par eux subjuguez permission de se gouverner selon leurs loix et coustumes avec leurs priviléges et franchises : au contraire le tyran par exercice semble ne mettre son droit en avant que pour régner avec plus grande violence, comme on en void aujourd'huy les exemples non seulement ès Turcs et Moscovites, ains aussi en plusieurs princes chrestiens. Or si, selon le dire de S. Augustin, les royaumes d'où justice est bannie sont de grands brigandages : le tyran sans titre et le tyran par exercice sont pareils en ce que tous deux sont voleurs et possesseurs de mauvaise foy, attendu que le larron qui se saisit d'une chose maugré le seigneur d'icelle n'est pas moins injuste possesseur, que celuy qui administre et mesnage mal celle qui luy a esté baillée en charge. Mais la faute est trop plus grande sans comparaison de celuy qui possède un Estat pour le ruiner, que de l'autre qui s'en sera fait maistre pour le conserver : brief le tyran par exercice qui se glorifie d'un vain titre et se porte injustement, sera plus coulpable que le tyran sans titre, qui toutes fois gouverne justement le

royaume occupé par violence. » Il va sans dire que dans aucun cas le droit du peuple ne peut se perdre, non plus que s'aliéner, c'est un droit absolu, qui subsiste toujours. Les rois meurent, l'humanité seule ne meurt pas. Languet termine ainsi son traité : « Pour clorre ce discours en un mot, la piété commande qu'on maintienne la Loy et l'Eglise de Dieu : la justice veut qu'on lie les mains aux tyrans ruineurs du droit et de toute bonne police : la charité requiert que l'on tende la main et qu'on relève ceux qui sont accablez. Ceux qui ne tienent conte de telles choses, veulent chasser la piété, la justice et la charité, voire les abolir tellement qu'il n'en soit plus parlé au monde. » Barclay consacre deux livres entiers de son traité De regno et regali potestate à réfuter Languet.

IV. *Apologie ou Défence de très illustre prince Guillaume, par la grâce de Dieu prince d'Orange*, etc., *contre le ban et édict publié par le roy d'Espaigne, par lequel il proscript le dict seigneur prince, dont apperra des calumnies et fauses accusations contenues en ladicte proscription* ; *présentée à MM. les Estats-Généraux des Pays-Bas. Ensemble ledict ban et proscription*, Anvers, 1582, in-8°, ff. 67, sans compter les pièces liminaires et finales, non paginées; impr. à Leyde, par Charles Sylvius, imprim. de MM. les Estats de Hollande. La première édition parut à Anvers (Delft, d'après Barbier), 1581, in-4°, pp. 132; trad. en latin, la même année; réimpr. à La Haye, en 1704, par le ministre d'Utrecht, *Jennet*, qui en a rajeuni le style, dans son Hist. de la républ. des Provinces-Unies des Pays-Bas. Cette apologie fut présentée, le 13 déc. 1580, aux députés des Etats Généraux et des Provinces-Unies assemblés en la ville de Delft. Suivant quelques bibliographes, le prince d'Orange lui-même en serait l'auteur. Dans ce cas, il eût manié la plume aussi bien que l'épée, car c'est un morceau plein d'éloquence, et peut-être un des meilleurs qu'ait produits le XVI° siècle. Grotius (Hist. Belg.) l'attribue à *Pierre de Villiers*, et *Du Plessis-Mornay* confirme cette opinion, dans la note suivante déposée sur son exemplaire de l'histoire de J.-A. de Thou : « M. le prince d'Orange nous appela, M. Languet et moi, un matin pour avoir notre avis sur cette Apologie, laquelle en sa présence fut lue par M. *Pierre Loyseleur*, dit de Villiers, qui en était l'auteur. La vérité est qu'il fut conseillé par nous de la modérer. »

V. *Hub. Langueti Epistolæ politicæ et historicæ, scriptæ quondam ad illustr. Philipp. Sydnæum, equitem anglum, ill. Pro-regis Hyberniæ filium, Vlissingensem gubernatorem fortissimum, in quibus variæ rerum suo ævo in Germaniâ, Italiâ, Galliâ, Belgio, Ungariâ, Poloniâ, aliisque orbis christiani provinciis, pace belloque gestarum narrationes, consilia et eventus describuntur*, Francof., 1633, in-12; dédié par le libraire anglais Guill. Fitzer à *Estienne Lesieur*, conseiller intime de S. M. Britannique, son gracieux Mécène; 97 lettres, écrites du 22 avril 1573 au 28 oct. 1580, (une seule datée de Paris, 1580) pp. 352. Nouv. édit., plus correcte que la précédente, donnée d'après un msc. du conseiller au parlem. de Paris *Sarrau*, Lugd. Batav., ex off. Elzeviriorum, 1646, in-12.

VI. *Viri clar. Hub. Langueti burgundi ad Joach. Camerarium patrem et Joach. Camerarium filium medicum, scriptæ Epistolæ, ob res politicas et historicas memorabiles, lectu utilissimæ, nunc primùm editæ a Ludov. Joach. F. Joach. N. Camerario consiliario regio Suecico et exlegato*, Groningæ, Johann. Nicolas, 1646, pet. in-12; dédié au baron de Dohna, conseiller intime de l'électeur de Brandebourg; 108 lettres, dont 63 à Joach. Camerarius père, 40 au médecin son fils, et 5 à divers, écrites de 1554 à 1579, pp. 284 sans les pièces prélim.; nouv. édit., augm. de 22 lettres de Languet à l'élect. de Saxe, Auguste, par J.-Friedr. Carpzov, Lips. et Fran-

cof., 1685, in-12. Ces 22 lettres ont été réimpr. dans le recueil suivant.

VII. ***Arcana seculi decimi sexti. Huberti Langueti legati, dum viveret, et consiliarii saxonici Epistolæ secretæ ad principem suum Augustum Saxoniæ ducem et S. R. I. septemvirum ; ex*** ΑΡΧΕΙΩΙ ***saxonico descriptas, primus è museo edit J. P. Ludovicus, prof.*** etc., Halæ Hermundurorum, 1699, in-4° ; portrait de Languet (1). Ce recueil est divisé en deux livres; dans le premier livre, subdivisé en deux parties, se trouvent les lettres que Languet écrivit à l'électeur Auguste, du 17 nov. 1565 au 8 sept. 1581 (*Pars prima*, lettres écrites de nov. 1565 à avril 1574, cxxv lettr.; *Pars sec.*, d'avril 1574 à sept. 1581, cciv lettr.); dans le second livre sont les lettres adressées au premier conseiller de l'électeur, le docteur Ulrich Mordisius, avec d'autres écrites à divers personnages, d'oct. 1559 à sept. 1581 ; un certain nombre ne sont pas de Languet (en tout cxi lettres). Ce second livre renferme, en outre, quelques pièces historiques que Languet supposait devoir intéresser l'électeur, telles que la Confession de foi des églises réformées; un Traité sur la majorité du roi de France, tous deux trad. en latin, par Jac. Calonius Portanus ; Acta Pissiaci, quod est Carmitum oppidum ad Sequanæ amnis ripam, 1561 ; Discursus de Synodo, que Languet écrivit en 1560, etc. La traduction qui parut de ces lettres est incomplète, elle ne contient qu'un très-petit nombre des lettres adressées à l'électeur, probablement celles qui avaient été insérées dans l'édit. des lettres aux Camerarius par Carpzov. En voici le titre : ***Lettres de M. de Languet écrites en latin à S. A. S. Monseign. Auguste électeur de Saxe et archi-maréchal de l'Empire, trad. en françois par Jean-Chrétien Lunig***, Cologne, Pierre Marteau, 1695, pet. in-8°. — Dans ces lettres, d'une lecture très-attachante, mais où cependant il y a peu de chose à apprendre dans l'état actuel de nos connaissances historiques, Languet fait toujours preuve de beaucoup de sagacité. Il prévoit les événements avec une grande justesse; sans cesse à l'affût de tous les bruits, de toutes les nouvelles politiques, il les rapporte, telles qu'elles lui arrivent ; mais en les rapportant, il les contrôle, et n'en prend jamais que ce qu'il faut. Le manuscrit de ce précieux recueil existe dans les Archives de la Saxe et forme quatre forts volumes in-fol. Le tome I contient les lettres adressées à Ulrich Mordisius, de 1559 à 1565, quelquefois avec la minute des réponses de ce dernier. On y trouve aussi quelques lettres de Jac. Calonius Portanus et de Jo. Methonæus qui paraissent avoir rempli des fonctions analogues à celles de Languet. Les trois autres tomes sont consacrés à la correspondance de ce dernier avec l'électeur : T. II, lettres écrites de 1565 à 1574; T. III, lettres de 1574 à 1577; T. IV, lettres de 1577 à 1581. Un grand nombre de ces lettres sont trad. en allemand. On trouve en outre, dans ce recueil, une foule de documents historiques intéressants. Ces Lettres de Languet présentent un résumé fidèle de nos troubles civils pendant une période de vingt années (1).

VIII. ***Decades tres Epistolarum Huberti Langueti, Jo. Camerarii, Jo. Cratonis et Casp. Peuceri ; promulsidis loco apparatui Epistolarum theologicarum majori præmittuntur, et primùm prodeunt è museo Immanuelis Weberi, J. U. D. prof. publ. Giessensis***, Francof., 1702, in-4°, pp. 47, sans la préface. — Ce recueil contient six lettres de Languet, écrites de 1569 à 1579, dont l'une avait déjà paru parmi les lettres à Philippe de

(1) Un portrait de Languet par Le Titien se trouvait avant la Revolution dans le cabinet de M. Fevret, conseiller au parlement de Bourgogne. On ignore ce qu'il est devenu.

(1) Nous préparons une édition complète de ces Lettres, que nous nous proposons de faire paraître, si nos forces ne nous trahissent, après l'entière publication de notre dictionn. historique et bibliographique.

Sydney. Elles sont adressées au comte de Weber, avec qui Languet était en relation d'amitié. Aucun bibliographe, à notre connaissance, ne cite ce recueil.

IX. *Mémoire sur l'empire d'Allemagne*, msc.,Cod. 99, *Collect. Dupuy*. Telle est l'indication de Papillon. Mais ce mémoire ne se trouve plus dans le volume indiqué; les deux pièces qui commencent le recueil, la première, *De l'élection des Empereurs*, la seconde, *Que l'empire d'Allemagne n'est héréditaire*, en tout 6 pages, ne sont pas de la main de Languet. Voir plus haut ce que nous en avons dit à la fin de la notice biographique. Dans le T. XXII de la Collection Boulliau, mss., on voit une lettre du procureur général Languet par laquelle il demandait communication de ce Mémoire de son parent, qui devait se trouver dans les papiers du président de Thou.

M. Chevreul attribue, en outre, à Languet un pamphlet contre l'élection de Henri III au trône de Pologne, *Epistola de electione Polonicâ*, dont il est parlé dans la correspondance avec Sidney, sous la date de 1573, mais dont on ne connaît aucun exemplaire.

LANJUINAIS (Joseph), né en Bretagne, entra dans l'ordre de Saint-Benoît et y professa la théologie. Selon M. Weiss, qui, nous le craignons, s'égare ici dans les voies de certains écrivains pour qui l'impartialité n'est pas une loi, ce furent des querelles de couvent qui le décidèrent à abandonner son ordre et sa patrie. Il se retira à Moudon, où il devint, vers 1770, principal du collége. Il mourut vers 1808 avec la réputation d'un homme plein d'érudition. On a de lui :

I. *Le monarque accompli ou prodiges de bonté, de savoir et de sagesse, qui font l'éloge de S. M. I. Joseph II, et qui rendent cet illustre monarque si précieux à l'humanité, discutés au tribunal de la raison et de l'équité.*, Laus., 1774, 3 vol. in-8°. — Cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, fit beaucoup de sensation en France. L'auteur s'y montre, en général, partisan des théories philosophiques et économiques alors en vogue. Il réclame la tolérance religieuse, l'abolition de la traite des noirs, la suppression des couvents, etc. C'était demander infiniment moins que ce qui allait être accordé quelques années plus tard, et cependant, dans un beau mouvement de zèle catholico-monarchique, l'avocat-général Séguier fit proscrire le livre de Lanjuinais par le parlement, en 1776. Cet arrêt eut pour résultat immédiat la réimp. de l'ouvrage.

II *Esprit du pape Clément XIV mis au jour par le R. V. B., confesseur de ce souverain pontife, trad. de l'italien par l'abbé C***, Amst., 1775, in-12. — Satire des abus et des erreurs de l'Église romaine.

III. *Manuel des jeunes orateurs ou Tableau histor. et méthodique de l'éloquence*, Moud., 1777, 2 vol. in-12.

IV. *Supplément à l'Espion anglais ou Lettres intéressantes sur la retraite de M. Necker, sur le sort de la France et de l'Angleterre, et sur la détention de M. Linguet à la Bastille*, Lond. [Laus.], 1781, in-8°; réimp. plusieurs fois.

V. *Méditations dans ma prison*, trad. de l'angl. de Dodd, Amst., 1786, in-12.

VI. *Eloge de Catherine II.* — Cité par la Biog. univ., sans autre indicat.

Lanjuinais ne paraît pas s'être marié. Le comte de Lanjuinais, pair de France, était son neveu.

LANNOY (Jean de), sieur de Morvilliers, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur du Boulonois. Il était à sa maison de Folleville, lorsqu'il apprit la nouvelle du massacre de Vassy. Sectateur des opinions nouvelles et partisan de *Condé*, il partit immédiatement pour Paris, accompagné de quelques gentilshommes afin de se concerter avec le prince sur les mesures à prendre dans ces graves circonstances; cependant avant de tirer l'épée, il voulut tenter les moyens de conciliation et alla trouver le duc de Guise avec *Genlis*. Cette démarche pacifique n'aboutit à

rien. Morvilliers suivit donc Condé à Meaux où il fut bientôt rejoint par une partie de sa compagnie de gendarmes et par quelques gentilshommes de son voisinage. Lorsque les Protestants marchèrent sur Paris, il fut chargé avec *Genlis* de la conduite de l'avant-garde. Quelques jours après la prise d'Orléans, les Rouennais ayant fait demander à Condé un capitaine expérimenté, ce prince leur envoya Morvilliers à la tête de 300 chevaux. Trompant habilement la surveillance de d'Aumale, Morvilliers entra dans Rouen, le 11 juin 1562. Son premier soin fut de réprimer la licence qui déshonore presque toujours les mouvements populaires. Quelques exemples de sévérité lui suffirent pour resserrer les liens de la discipline. Il travailla ensuite avec activité à augmenter les moyens de défense du fort Sainte-Catherine, et à désarmer les habitants catholiques, dont il y avait tout à craindre en cas d'un siége. Cependant, malgré les ordres de Condé qui, pour venger les Protestants chassés de Paris, désirait user de représailles envers les Catholiques de Rouen, et malgré les instances de ses coreligionnaires, il ne voulut point consentir à les expulser de la ville; il se contenta de la promesse qu'ils lui firent de vivre en repos. Ces mesures de précaution prises, il se mit en campagne dans l'intention de se saisir du Pont-de-l'Arche qui incommodait Rouen; mais il fut prévenu par d'Aumale qui, le 29 juin, mit le siége devant le fort Sainte-Catherine. Les premières volées de canon tuèrent le capitaine *Mesnil*, lieutenant au gouvernement du Boulonois, le capitaine *Saint-Aignan* et *Jean Bazin*, sieur de Languetot, « vaillant chevalier et magnanime, » dont la mort fut une grande perte pour les Protestants. Le 2 juillet, le capitaine *Barré* chassa l'ennemi de Darnetal, et *Lambert* donna une chaude alarme à leur camp. Le 11, d'Aumale fit livrer l'assaut; mais vigoureusement repoussé par *Louis David*, qui commandait dans le fort Sainte-Catherine, il leva le siége et alla se jeter sur Pont-Audemer, qui fut pris avant l'arrivée du secours envoyé de Rouen sous les ordres de *Boisdavid*. Plusieurs Huguenots, entre autres, l'avocat *Quillebœuf* y furent arrêtés et livrés au parlement de Rouen, alors retiré à Louviers; ils furent tous condamnés à mort. Cependant Morvilliers, mécontent, dit-on, des négociations qui se poursuivaient avec la reine d'Angleterre, demanda au prince de lui donner un successeur. Condé l'invita à venir le trouver, en lui ordonnant de laisser le commandement de Rouen à de *Croses* ou à *Bourry*. Il paraît que le mécontentement de Morvilliers ne tint pas contre les explications du prince, puisqu'on lit dans le *Traitté de ce que durant les troubles a esté faict pour la conservation de l'Estat du roy par le seigneur de Morvillier*, écrit probablement par Jean de Lannoy lui-même et publié dans le T. V des Mémoires de Condé (édit. in-4°), que Condé l'envoya au devant des Anglais jusqu'à Dieppe, et que ne les voyant pas arriver, il se retira à Folleville. Instruite de sa retraite, la reine-mère le manda à la Cour, et lui offrit le commandement d'un corps de troupes destiné à assiéger Dieppe. Il refusa cette honteuse proposition et retourna dans sa maison où il resta jusqu'à la paix. La tranquillité rétablie, il rentra dans son gouvernement; mais il en fut dépouillé aux seconds troubles, parce qu'il avait aidé les Huguenots à se saisir de Boulogne. Dans la troisième guerre civile, il s'arma, ainsi que les autres gentilshommes protestants de la Picardie, et alla rejoindre le prince d'Orange. Chargé du commandement de la cavalerie française dans l'armée du duc de Deux-Ponts, il prit part à tous les événements qui signalèrent cette troisième guerre jusqu'en 1569, qu'il mourut d'une fièvre à Angoulême.

LA NOGARÈDE (Jean de), sieur de La Garde, le premier de cette famille qui paraisse avoir embrassé le protestantisme, mourut après 1567, date de son testament, et laissa, de son mariage avec *Gabrielle de Leuse*, un

fils, nommé Jean, sieur de La Garde, qui testa en 1602. Ce fils prit pour femme, en 1590, *Madelaine d'Airebaudouse*, fille de *François*, baron d'Anduze, président de la cour des aides de Montpellier, et de *Catherine Du Mois*, et il en eut : 1° François, sieur de La Garde, capitaine au régiment d'Anduze, en 1627, dangereusement blessé au siége de Salses, et mort après 1649; — 2° Madelaine, femme de *Jean de Brinquier*, sieur de La Rogue. Du mariage de François avec *Jeanne de Ginestous*, fille de *Daniel de Ginestous* et d'*Anne Gautier*, célébré en 1645, vint Jean, sieur de La Garde et de Saint-Germain-de-Calberte, qui suivit la carrière des armes et épousa, en 1667, *Philippe de La Farelle*, fille de *Claude de La Farelle* et de *Jeanne Guibal*. Jean de La Nogarède, sieur de La Garde, et Claude de La Nogarède, sieur de Saint-Germain, dont nous trouvons les noms à côté de ceux de *François Noguier*, sieur des Hours, *Isabeau de Volgalier*, *Jacques de Verdilhan*, sieur du Poujol, et *Jean-Jacques de Verdilhan*, sieur de Cambous, *La Fabrègue*, *Jean de Leuse*, sieur de Lancizole, etc., dans un registre des baptêmes et des mariages célébrés, en 1684 et 1685, par le ministre *Pierre Du Cros* de Saint-Germain-de-Calberte, étaient évidemment ses fils; d'où résulte la preuve que cette famille professait encore la religion réformée à l'époque de la révocation.

Une famille du même nom, mais établie dans les environs de Carcassonne, est surtout connue par la part active qu'un de ses membres prit, pendant près de quarante ans, aux guerres de religion. Dès 1586, le baron de *La Nogarède* commandait trois compagnies levées par Castres. En 1587, il fut fait prisonnier avec les capitaines *Mascarenc* et *Auriol*, à la déroute de La Cieutat. En 1588, il seconda *Du Villa* dans son audacieuse entreprise sur Carcassonne (*Voy.* IV, p. 376). En 1589, il surprit, avec son frère *La Prade*, Aragon près de Carcassonne; mais le partage du butin les désunit pour toujours. Par esprit de vengeance, La Prade se jeta dans le parti des Ligueurs et leur livra Hautpoul; mais ce fort presque inaccessible fut repris, l'année même, par les capitaines *Vignevieille*, *Josué Roussel*, fils d'un ministre, et *Martin Caillot*. La Nogarède resta fidèle à la cause protestante, et servit au secours de Villemur, où il reçut à la jambe une blessure qui nécessita l'amputation. Son infirmité ne l'empêcha pas de reprendre les armes, en 1620, à l'appel du duc de *Rohan*, dont il se montra un des plus zélés partisans. Placé sous les ordres de *Malauze*, il le suivit au secours de Lombers; mais il insista inutilement dans le conseil de guerre pour qu'on livrât bataille, malgré la grande infériorité des forces protestantes. Il remplissait alors les fonctions de maréchal de bataille, fonctions qu'il avait déjà remplies, en 1621, au combat du Fauch, où il avait été blessé (*Voy.* II, p. 476) En 1625, la duchesse de Rohan confia à sa valeur et à son expérience militaire la défense de Castres et son propre salut; nous parlerons ailleurs des services qu'il rendit, en repoussant toutes les attaques de Thémines. — Mme Du Noyer fait mention dans ses Mémoires d'un baron de La Nogarède, qui fut condamné à mort par le parlement de Toulouse pour avoir profané dans une débauche les mystères de l'Eglise romaine; mais elle ne nous apprend pas s'il était de la religion réformée.

LA NOUE (François de), le Bayard huguenot, né, en 1531, de François de La Noue, gentilhomme breton, et de Bonaventure L'Epervier, dame de Briort, et blessé mortellement au siége de Lamballe, en 1591 (1).

(1) La Noue avait deux sœurs, dont l'une, nommee *Marguerite* ou *Claude*, épousa Jacques Le Porc, sieur de Vezins. Cette alliance dont naquirent un fils et deux filles, ne fut pas heureuse; mais les aventures romanesques de son neveu et de ses nièces offrirent à La Noue l'occasion de donner une preuve de plus de son admirable désintéressement. La seconde, nommée *Marie*, fut, selon une gé-

La Noue reçut l'éducation que l'on donnait aux jeunes gentilshommes dans le XVIe siècle, c'est-à-dire que l'on se borna à développer sa force physique et son adresse; à peine lui apprit-on à lire et à écrire; mais la nature l'avait doué du goût de l'étude, et sans autre maître que son propre génie, sans autre secours que la lecture de Plutarque et de quelques-uns des bons auteurs de l'antiquité, il sut s'élever au rang des meilleurs écrivains de son siècle.

A peine sorti de l'adolescence, il eut envie de visiter l'Italie, où la Renaissance brillait alors de tout son éclat, et il obtint la permission d'aller faire ses premières armes en Piémont. A la conclusion de la paix de Câteau-Cambresis, il retourna dans son manoir de Bretagne, se sentant pour une vie paisible et studieuse plus d'inclination que pour les plaisirs brillants et licencieux de la Cour. La tournure sérieuse de son esprit, l'indépendance de son caractère, l'habitude de la méditation, la nature de ses études, et jusqu'à son horreur du vice, tout devait le disposer à adopter la Réforme; aussi son biographe Amyraut affirme qu'il embrassa les doctrines évangéliques dès l'époque du voyage d'*Andelot* en Bretagne; toutefois sa conversion ne rompit pas ses relations amicales avec les Guise; il fut un de ceux qui reconduisirent leur nièce, Marie Stuart, en Ecosse. Il resta donc, en quelque sorte, neutre entre les princes Lorrains et les Bourbon jusqu'à l'époque du massacre de Vassy. Il était à Paris lorsque la nouvelle y arriva du sanglant exploit de François de Guise. C'était le signal de la guerre civile. La Noue se rangea naturellement du côté de ses coreligionnaires, qui avaient d'ailleurs pour eux le bon droit. Il suivit *Condé* à Meaux, puis à Orléans, assista à la conférence de Thoury, combattit à Dreux et accompagna *Coligny* en Normandie.

néalogie msc. dressée par Du Chesne (*Collect. Du Chesne*, No 13), la femme du ministre de La Rochelle *Allard* et la mère de *Paul Allard*, pasteur de l'église de Sancerre.

Dans la seconde guerre, chargé par *Condé*, qu'il avait rejoint à Saint-Denis, de se saisir d'Orléans, il s'achemina vers cette ville avec quinze chevaux seulement, qu'il y fit entrer trois par trois, afin de ne pas éveiller les soupçons; puis, après s'être concerté avec *Jérôme Groslot* et les principaux habitants réformés, il se rendit maître des portes, le dimanche 28 sept. 1567. Les Catholiques essayèrent de se rallier sur la place du Martroi; mais sans leur laisser le temps de se reconnaître, il les chargea si brusquement qu'il les mit en fuite. Restait la porte Banière qui avait été convertie en une espèce de citadelle. Il l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il força la garnison à se rendre, le 12 oct. Après avoir assuré à son parti la possession de cette place importante et envoyé à Condé les trois canons et les trois couleuvrines qu'il y trouva, La Noue se rendit en Bretagne dans l'intention d'y lever des troupes. De concert avec le vidame de *Chartres*, *Montgommery*, *La Suse*, *Lavardin*, il assembla 1000 hommes de pied et 3000 chevaux à la tête desquels il se saisit de Janville, emporta Etampes par escalade, occupa Dourdan, qui lui fut remis par *Jean de L'Hospital*, comte de Choisy, franchit la Seine au-dessous de Saint-Cloud et rejoignit *Condé* à Saint-Denis. Après la bataille, il suivit le prince en Lorraine, et il fut un des premiers à donner sa vaisselle pour satisfaire les reîtres. La paix signée sous les murs de Chartres, La Noue se retira en Bretagne avec la persuasion que la mauvaise foi de la Cour le forcerait bientôt à remonter à cheval. Il se tenait donc prêt à rentrer en campagne, lorsqu'il apprit que *Condé* fuyait vers La Rochelle. Il se mit aussitôt sous les ordres d'*Andelot*, qui le chargea de chercher aux Rosiers et à Saint-Martin, un gué pour traverser la Loire. C'est pendant qu'il était occupé à sonder le fleuve qu'eut lieu l'attaque de Martigues (*Voy.* III, p. 416). Au bruit du combat, il se hâta d'envoyer au secours d'Andelot son infanterie, qui fut dé-

faite, et lui-même, avec quatre cornettes de cavalerie, qu'il n'osa lancer contre l'infanterie catholique sur un terrain aussi resserré que la levée de la Loire, il gagna en bon ordre la vallée, où Martigues n'essaya pas de le suivre. La Loire franchie, La Noue obtint le poste le plus dangereux et le plus honorable, le commandement de l'arrière-garde. Nous ne pouvons raconter ici tous les combats, tous les siéges où il se signala par sa bravoure, jusqu'à la bataille de Jarnac, dans laquelle il fut fait prisonnier. Déjà le féroce Montpensier avait donné l'ordre de le pendre avec *La Loue*, lorsque Martigues les arracha tous deux au supplice. Échangé peu de temps après, La Noue continua à servir sous *Coligny*, qui l'avait en singulière estime, et qui lui fit donner le gouvernement du Poitou, de l'Aunis et de la Guienne, lorsqu'il prit la résolution de marcher au-devant de l'armée allemande. Le vaillant capitaine venait de se distinguer encore au combat de La Roche-Abeille, quand il fut appelé dans le Poitou par l'entreprise du comte Du Lude sur Niort, que *La Brosse* et *Puyviaut* défendaient bravement. Coligny qui s'attendait chaque jour à une bataille et qui n'osait affaiblir son armée, dut le laisser partir sans troupes. La Noue ne put réunir que deux enseignes de milices rochelloises, commandées par *La Garde* et *Boisville*, au régiment de *Saint-Maigrin*, qui venait de mourir à La Rochelle, en sorte que, dans l'impossibilité de faire lever le siége de Niort de vive force avec cette poignée de monde, il essaya d'opérer une diversion par une attaque contre Fontenay-L'Abattu, qu'il emporta d'assaut. L'approche du comte Du Lude, avec des forces de beaucoup supérieures aux siennes, ne lui permit pas de poursuivre ses avantages; il se replia sur Mauzé, abandonnant à son sort Niort, qui aurait fini par succomber, malgré sa vaillante défense, si, sur ces entrefaites, le duc d'Anjou n'avait mis son armée en quartiers d'hiver, ce qui permit à Coligny de faire partir immédiatement *Téligny* avec un corps de troupes assez fort pour en faire lever le siége.

Niort délivré, rien ne retenait La Noue dans le Poitou. Il rejoignit donc l'amiral qu'il suivit au siége de Poitiers, et qui l'envoya au secours de Châtellerault. Nous avons parlé ailleurs des services qu'il rendit avant et pendant la bataille de Moncontour (*Voy.* III, p. 391). Fait de nouveau prisonnier, il ne dut la vie qu'à la protection du duc d'Anjou. Ayant recouvré, peu de temps après, sa liberté par échange contre Strozzi, il reprit son titre de gouverneur du Poitou, de l'Aunis et de la Guienne. Son premier soin fut de rétablir la discipline parmi ses soldats, et comme il savait que l'exemple agit sur des gens grossiers avec plus d'autorité que les règlements le mieux conçus, il s'imposa la loi de protéger en toutes circonstances les vieillards, les femmes, les enfants, de respecter la propriété des malheureux paysans, et d'épargner le sang des vaincus. On raconte que, consciencieux jusqu'au scrupule, il payait tout ce que la nécessité l'obligeait de prendre, et qu'en l'absence des maîtres, il déposait dans leur logis l'argent qu'il estimait leur être dû.

Au mois de janv. 1570, désirant dégager La Rochelle que les généraux catholiques resserraient de plus en plus par une ligne de postes fortifiés, La Noue conçut le projet de surprendre Brouage. Il était en route lorsqu'en approchant de la Charente, il eut connaissance de la présence du baron de La Garde qui, forcé par *Sore* d'abandonner le siége de Rochefort, s'était réfugié dans cette rivière et espérait, de son côté, se rendre maître par surprise de Tonnay-Charente. La Noue l'attaqua à l'improviste et le força à prendre le large, abandonnant une de ses galères, qui tomba entre les mains des Protestants, et une partie de ses gens qui se noyèrent dans les marais. Sa victoire eût été plus complète sans la précipitation et la désobéissance de ses soldats qui firent feu trop tôt et trahirent ainsi l'embuscade. Cette rencontre inattendue

lui fit perdre l'occasion de surprendre Brouage; mais il s'en consola par d'autres conquêtes. Il fit enlever par *Puyviaut* le bourg de Nuaillé et força la garnison du château à capituler. Bientôt après, ce fut le tour de Marans. Suivi de *Soubise*, *Payet*, *Champagné*, *Pondevie*, lieutenant de Soubise, *La Garde*, *Puyviaut*, il franchit, à la faveur de la nuit, les marais, les canaux, les fossés, qui entourent cette place, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et cela au mois de février. Il arriva ainsi à l'entrée de Marans sans être aperçu, et la ville tomba en son pouvoir presque sans résistance. Ne voulant pas donner à l'ennemi le temps de se reconnaître, il emporta coup sur coup le Gué de Veluire, Le Langon, Luçon, La Grève, Mareuil, et couronna ses rapides succès par la plus glorieuse de ses conquêtes, celle des Sables-d'Olonne, où commandait l'apostat *Landereau*, un des plus acharnés persécuteurs des Huguenots. Une violente tempête fit échouer la première tentative qu'il fit pour s'emparer de cette ville, où s'étaient réfugiés les plus riches habitants du Bas-Poitou; mais il ne se laissa pas décourager. Sous la conduite de *Guiménière*, *Payet*, colonel de l'infanterie, *La Garde*, *Normand*, *Fleury*, et *La Cressonnière*, les soldats huguenots, animés par l'espoir du butin, montèrent à l'assaut avec une vigueur et un courage héroïques. Quarante vaisseaux, trente pièces d'artillerie et une grande quantité d'armes furent les trophées de la victoire, qui coûta la vie au capitaine *Fleury*. D'un autre côté, les Protestants perdirent Le Langon, le Gué de Veluire et Luçon. Il est vrai qu'à la nouvelle de la prise de cette dernière ville, La Noue, accourant avec *La Grange-Messac*, *La Grossinière* et *Champagné*, emporta le fort par un coup de main; mais il ne put le garder, forcé qu'il fut de battre en retraite devant les forces supérieures de Strozzi, qui fut tué dans son ardente poursuite.

A son retour à la Rochelle, La Noue apprit que les Catholiques, sous les ordres de La Rivière-Puytaillé et du baron de La Garde, avaient une seconde fois assiégé Rochefort, où commandait le capitaine *Le Mesnil*, parent de Soubise. Il se hâta de rassembler quelques troupes pour voler à son secours, et, vaillamment secondé par *Soubise*, *La Cressonnière*, *La Garde*, *Normand*, *Mondin*, il força les assiégeants à prendre une seconde fois la fuite. Peu de temps après, informé par *Puyviaut* que le fort de Luçon était mal muni, il résolut, sur les instances des Poitevins, de s'en emparer; mais à peine en avait-il commencé le siége, qu'il apprit que Puy-Gaillard marchait contre lui à la tête d'un corps nombreux de vieilles bandes aguerries. Dans cette circonstance critique, il assembla le conseil de guerre. Comme le courage n'excluait pas chez lui la prudence, il se prononça pour la retraite; mais les excellentes raisons dont il appuya son avis ne prévalurent point contre l'éloquence du bouillant *Puyviaut*, et la bataille fut résolue. La Noue prit en conséquence les dispositions nécessaires. Il chargea trois compagnies d'infanterie de surveiller le fort et de repousser les sorties de la garnison. *Saint-Etienne*, avec trente salades, fut posté à l'entrée du chemin de Sainte-Gemme à Luçon, chemin encaissé, bordé de vignes, de haies et de fossés assez profonds, dans lesquels La Noue jeta quelques arquebusiers d'élite. Derrière Saint-Étienne se tenait, à la tête de 15 salades, *La Roche-du-Gué*, appelé par d'Aubigné *La Roche Lourie* [La Roche-Louherie], et par Serres *Brunetière*; il était soutenu par *Puyviaut* avec 40 cavaliers. L'infanterie, commandée par *Payet*, fut logée dans un moulin un peu en arrière, appuyée sur le flanc par la cavalerie de *Soubise*. La Noue lui-même, avec le reste de ses cavaliers, prit position entre la troupe de Puyviaut et le fort de Luçon, afin de veiller à la fois sur le combat et sur le fort. Enfin les enfants perdus, sous les ordres de *La Garde* et de *Normand* reçurent ordre de donner en même

temps que Saint-Etienne et Puyviaut. Les Catholiques furent rompus dès la première charge et poussés l'épée dans les reins jusqu'aux environs de Fontenay. La victoire fut complète. Cinq cents tués, sept à huit cents prisonniers, seize enseignes et deux cornettes tombèrent entre les mains des Huguenots. La Noue fit tout ce que l'on devait attendre d'un capitaine aussi humain que brave, pour arracher les vaincus à la rage de ses soldats qu'excitait au carnage le souvenir de la tuerie de Moncontour. Il en sauva un grand nombre « qu'il ne savoit pas, dit d'Aubigné, devoir estre, deux ans après, exécuteurs de la Saiut-Barthélemy. » Du côté des Protestants, *Granzay*, puîné de La Bogisière, *Courterie*, *La Ré* et *La Roche-du-Gué* restèrent sur le champ de bataille. *La Chasselandière*, enseigne de Saint-Etienne, mourut de ses blessures.

Le premier fruit de cette brillante victoire fut la reddition du fort de Luçon qui capitula le jour même. Deux jours après, le 17 juin, La Noue, à la sollicitation de *Puyviaut* et des Poitevins, mit le siége devant Fontenay; mais il rencontra une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Il fallut recourir au canon, et comme il faisait la reconnaissance de la place afin de déterminer l'endroit le plus favorable à l'établissement d'une batterie, il fut atteint d'un coup de feu qui lui fracassa le bras gauche. La plaie s'étant envenimée au bout de quelques jours, il laissa le commandement à *Soubise* et se fit transporter à la Rochelle. Les soins des plus habiles chirurgiens ne purent prévenir l'invasion de la gangrène, en sorte qu'il ne resta plus d'autre moyen de lui sauver la vie que l'amputation du bras. La Noue refusa d'abord de s'y soumettre, aimant mieux mourir que de se voir hors d'état de défendre la Cause: mais les représentations de *Jeanne d'Albret* et surtout les exhortations des ministres ayant fini par surmonter sa répugnance, il souffrit l'opération avec une constance digne de lui. Un habile mécanicien lui fit un bras de fer qui lui servait à tenir la bride de son cheval; de là le surnom de *Bras-de-fer* qui lui a été donné par ses contemporains.

La paix se conclut sur ces entrefaites. Elle fut violée presque immédiatement, non seulement par la populace, qui massacra les Protestants à Rouen, à Orange et dans d'autres villes, mais par le roi lui-même qui publia, le 4 oct. 1570, une déclaration portant défense aux religionnaires « de tenir petites escoles, priucipautez et colléges, ny lire en quelque art ou science que ce soit, en public ou en privé ou chambre. » *Briquemault* et *Cavagnes* furent députés en Cour par les chefs protestants, pour se plaindre de ces infractions à l'édit de pacification. La Noue les accompagna avec *Téligny* et *Hangest d'Argentlieu*, soit pour appuyer leurs réclamations, soit pour conférer avec Charles IX au sujet de la guerre de Flandres. Il paraît qu'il resta auprès du roi jusqu'à son départ pour les Pays-Bas, où il fut chargé de conduire, avec *Genlis* et *Guitry*, les troupes assemblées par *Coligny*. Les habitants réformés de Valenciennes s'étant rendus maîtres de la ville, le 15 mai 1572, et l'ayant appelé à leur secours, il y courut et fit commencer les travaux d'attaque contre la citadelle où la garnison espagnole s'était retirée; mais il dut laisser la conduite du siége à un gentilhomme du pays, nommé *Famars*, pour mener ses soldats au comte Ludovic qui venait de se saisir de Mons. Les habitants de Valenciennes ne se conduisirent pas aussi bien qu'ils l'avaient promis, en sorte qu'ils ne tardèrent pas à retomber sous le joug de Philippe II. La défaite de *Genlis* (Voy. V, p. 428) amena, quelques semaines après, la chute de Mons, malgré la vaillante défense de La Noue et de ses lieutenants *Soyecourt*, *Ellecourt*, *Cormont*, à qui le duc d'Albe accorda une capitulation honorable. Dans le discours qu'il adressa aux commissaires rochellois, lors de l'entrevue de Tadon, discours qui nous a été conservé par La Popelinière, La Noue affirme qu'il aurait

pu tenir quelque temps encore, mais qu'il rendit Mons sur l'ordre de Charles IX, qui avait commandé aux Français de rentrer dans le royaume. Or, le jour même où la capitulation fut signée, c'est-à-dire le 19 sept. 1572, Charles IX écrivait au duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, qu'il apprenait que Mons allait capituler, et qu'il lui ordonnait, si les factieux rentraient en France, de leur courir sus (*MSS. de l'Institut*, N° 256).

La Noue ignorait l'infâme guet-apens qui lui était tendu, à lui et à ses compagnons d'armes; mais il avait appris que, le 24 août, ses amis étaient tombés sous le poignard de lâches assassins, et cela devait suffire pour éveiller en lui des craintes légitimes. Il hésitait donc à quitter le camp du duc d'Albe, où il avait été retenu quelque temps comme otage, et où il était traité avec distinction, lorsqu'il reçut du duc de Longueville l'invitation de venir le trouver. La résistance des Rochellois et le désir de ne pas apporter d'insurmontables obstacles à l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, avaient en effet modifié les plans de la Cour. Charles IX avait conçu le projet de se servir de l'influence de La Noue sur les habitants de La Rochelle pour les décider à se soumettre. Par son ordre, Longueville amena le grand capitaine huguenot à Paris et le présenta au roi qui, dans une entrevue secrète chez Albert de Gondi, accueillit avec de vives démonstrations d'estime et de bienveillance celui que, quelques jours seulement auparavant, il avait donné l'ordre d'égorger. Charles IX excusa comme il put la S.-Barthélemy et invita La Noue à sauver les Rochellois de leur propre imprudence, en protestant de ses bonnes intentions à leur égard. La Noue était trop judicieux pour être la dupe de ce prince aussi fourbe que sanguinaire, et d'un autre côté, il s'est toujours montré trop désintéressé pour qu'il soit possible de supposer, avec une ombre de vraisemblance, que la main-levée que le roi lui donna des biens de *Téligny*, son beau-frère, ait exercé une influence quelconque sur sa détermination. Enfin la crainte de la mort ne pouvait non plus agir sur un homme tel que lui, au point de le rendre sourd à la voix de sa conscience. Et cependant, après avoir refusé d'abord « de conseiller aux Rochellois qu'ils tendissent la gorge à ceux qui la leur vouloient couper, » il finit par céder, à condition « qu'on ne le mettroit pas en situation d'être regardé comme un traître. » Cette étrange résolution n'admet, selon nous, que deux explications. Ou bien La Noue était persuadé que La Rochelle ne pourrait tenir tête à la puissance royale, et il crut sincèrement que sa soumission détournerait le danger qui la menaçait. Ou bien, dans sa loyauté chevaleresque, il s'imagina que, comme gentilhomme et fidèle sujet, il ne lui était pas permis de refuser à son roi un service qu'il daignait lui demander. Quel que soit le motif qui l'ait déterminé à se faire l'agent de Charles IX, « on est fâché, répéterons-nous avec Lacretelle, qu'il se soit placé dans une situation où il devenait si difficile de concilier tous les devoirs. »

Charles IX ayant protesté que tout se ferait de bonne foi, La Noue se mit en route accompagné de l'abbé de Gadagne, qu'on lui adjoignit comme espion de ses démarches. Les fourbes et les traîtres sont incapables de croire à la probité et à la candeur. La surprise des Rochellois fut extrême, lorsque *Du Teil* leur annonça la prochaine arrivée de La Noue et le but de sa mission. A la stupéfaction succéda la crainte d'une trahison, et ils refusèrent à l'émissaire du roi l'entrée de leur ville, sans rejeter toutefois la proposition qu'il leur fit d'une conférence. L'entrevue eut lieu au bourg de Tadon, le 19 nov. 1572. Les députés de La Rochelle étaient *Languillier*, *La Roche-Esnard*, *Villiers* et *Moreau* (aliàs *Mereau*). La Noue leur exposa l'objet de son voyage, et ajouta que, pour lui, il leur conseillait d'accepter les offres de la Cour, pourvu qu'elle leur donnât de bonnes assurances de l'exécution

de ses promesses. Les députés rochellois accueillirent ces ouvertures d'une manière presque insultante; ils feignirent de croire qu'on les avait trompés, le sage La Noue qui avait fait tant de belles actions pour la défense de l'Evangile, ne pouvant être l'homme qui leur conseillait de se livrer eux-mêmes aux bourreaux de leurs frères. La modération de La Noue adoucit pourtant les esprits et diminua les préventions, en sorte qu'on lui permit d'entrer dans La Rochelle. Il se rendit à l'échevinage le 27 nov. (*MSS. de l'Arsenal*, H. 170), et là, dans un discours plein de franchise et de loyauté, il exposa les conditions qu'il était chargé d'offrir aux Rochellois. Le roi exigeait qu'ils reçussent un gouverneur; cependant, si Biron ne leur convenait pas, il leur permettait de lui en désigner un autre. Moyennant cette preuve de soumission et d'obéissance, il leur garantissait l'oubli du passé, la confirmation de leurs privilèges et la liberté du culte dans deux quartiers, à condition qu'ils bâtiraient une église pour les Catholiques. Le culte protestant serait célébré par trois ministres choisis par le peuple et confirmés par le gouverneur. Des passeports étaient offerts à ceux d'entre les habitants qui voudraient aller s'établir à l'étranger, et la restitution de leurs biens promise aux émigrés qui rentreraient dans leur patrie; par contre, tous les étrangers qui n'étaient domiciliés à La Rochelle que depuis 1567, seraient tenus d'en sortir. L'héroïque municipalité, sans rejeter absolument ces propositions, refusa de négocier en particulier, « la cause qu'elle défendait étant celle de Dieu et de toutes les églises de France. » Quant à La Noue, comme honteux d'avoir osé le soupçonner de trahison, les magistrats rochellois lui offrirent ou le commandement des milices urbaines, ou une sûre retraite dans leurs murs, ou un vaisseau qui le transporterait en Angleterre. Ces offres honorables prouvaient en quelle estime il était auprès de ses coreligionnaires; elles le jetèrent dans une grande perplexité. D'un côté, son expérience militaire lui faisait tout craindre pour La Rochelle; mais de l'autre, il connaissait la perfidie de la Cour et il redoutait de lui servir d'instrument pour ruiner le boulevart du protestantisme. Sa conscience aussi lui ordonnait de venir en aide aux défenseurs de la cause protestante, mais pouvait-il sans déloyauté s'armer contre un prince dont il venait d'accepter une mission? Il désira, avant de donner une réponse, conférer avec les ministres de *Nort*, *La Bougonnière* et *Baron*. A la suite d'un long entretien qu'il eut avec ces trois pasteurs, il accepta la charge de commandant des Rochellois, du consentement du roi Charles IX lui-même, qui se contenta d'exiger de lui la promesse qu'il ne négligerait rien pour porter les Rochellois à se soumettre et qu'il quitterait le commandement aussitôt qu'il en recevrait l'ordre. On vit donc un spectacle sans exemple dans l'histoire: La Noue chef des Rochellois contre les troupes royales, et en même temps, entremetteur des propositions du roi auprès des Rochellois! Certes il fallait toute la vertu de ce grand homme pour se tirer, dans une position si délicate, si équivoque, si extraordinaire, des périls et des difficultés que lui créa la collision des devoirs qu'il s'était imposés, sans laisser quelque chose de sa réputation entre les serres de la calomnie. Nous savons bien que le P. Daniel n'a pas rougi d'écrire qu'il abusa de la confiance du roi pour fortifier le parti des rebelles; nous n'ignorons pas non plus qu'à La Rochelle, quelques huguenots fanatiques n'eurent pas honte de suspecter la loyauté d'un homme qui, sous leurs yeux mêmes, exposait chaque jour sa vie pour leur défense, et avec tant d'imprudence qu'on le soupçonnait de chercher la mort, comme l'unique moyen de sortir d'une situation intolérable (1). Mais l'histoire a depuis longtemps fait justice de ces im-

(1) Dans une sortie, entre autres, il aurait été tué sans le dévouement du capitaine *Marsac* ou *Marsault*, qui se jeta au devant du coup qui lui était destiné, et reçut la mort.

putations injurieuses que des abbés Feller osent seuls répéter aujourd'hui. «Il se conduisit avec tant de sagesse et sa réputation était si bien établie, dit dom Taillandier, d'après de Thou, qu'on ne s'avisa jamais de soupçonner sa candeur et sa bonne foi.»

La Noue entra à La Rochelle le 27 déc., et dès le lendemain, il commença l'exercice de ses fonctions, après avoir prêté serment entre les mains du maire. Dans un conseil qui se tint le 29, il débuta dans son rôle de négociateur par la proposition d'envoyer des députés au roi. Son avis n'ayant pas été suivi, Biron fit marcher ses troupes, chassant devant lui *La Musse*, *Normand* et *Virollet*, qui occupaient Nuaillé, Marans et Andilly avec trop peu de monde pour lui résister. De son côté, La Noue s'acquitta avec activité de tous les devoirs d'un général habile. Il augmenta les fortifications, veilla aux approvisionnements, et s'appliqua avec un soin particulier à discipliner les milices et à les habituer au feu par de fréquentes sorties. En le voyant combattre à leur tête avec une intrépidité sans égale, les Rochellois, pour la plupart, sentirent s'évanouir leurs derniers soupçons. Dans une assemblée générale, ils le nommèrent donc, à une forte majorité, chef des gens de guerre tant au dedans qu'au dehors de la ville, c'est-à-dire qu'ils le rendirent indépendant du maire pour tout ce qui concernait le commandement militaire. La Noue voulut profiter de cet accroissement d'autorité dans l'intérêt de la paix; mais ses tentatives de conciliation ne servirent qu'à irriter le parti de la guerre, et il se forma contre lui une opposition redoutable, à la tête de laquelle étaient presque tous les ministres. Cependant il ne se laissa pas intimider. Il ne cessait de répéter qu'il n'y a place au monde capable de résister à un siége régulier, si elle n'est secourue, et que La Rochelle n'avait à attendre de secours d'aucun côté. Les Huguenots étaient trop faibles pour mettre une armée sur pied en France. La reine d'Angleterre venait de renouveler son alliance avec Charles IX. L'appât de l'argent pourrait seul décider les Allemands à entrer en campagne, et en eût-on à leur donner, il leur serait impossible de traverser la France entière et d'arriver à temps pour empêcher La Rochelle de succomber. Ce malheur arrivant, quel traitement les églises auraient-elles à attendre d'un ennemi victorieux et irrité? A ces raisons tirées de son expérience militaire et de la pratique des affaires, qu'opposèrent les ministres, lorsque le Conseil, sans doute par politique, décida, le 3 mars, qu'ils seraient consultés? Ils répondirent, par l'organe de leur collègue *Girauld*: 1° que les Rochellois ne devaient pas séparer leur cause de celle de leurs coreligionnaires, mais imiter les Rubénites, les Gadites et la demi-tribu de Manassé qui restèrent unis à leurs frères en leurs guerres; 2° qu'ayant promis aux Réformés de Montauban et de Nismes de ne point traiter séparément, ils devaient tenir leur serment, à l'exemple de Josué qui ne voulut point fausser la foi qu'il avait donnée aux Gabaonites; 3° qu'ils devaient se confier en Dieu qui aime à faire des miracles en faveur de ceux qui croient en lui, comme cela arriva aux siéges de Samarie et de Béthulie; 4° que rien ne pressait d'ailleurs, puisque la ville était pourvue de vivres pour trois mois. Le Conseil, qui inclinait à continuer la guerre, adopta l'opinion des ministres, tous gens sans doute pleins de zèle et d'enthousiasme, mais peu entendus au fait des armes, et dont quelques-uns poussaient le fanatisme jusqu'à prêcher dans des temples chrétiens qu'il ne fallait accorder aucun quartier aux papistes, mais les exterminer à la façon de l'interdit, comme Samuel fit des Amalécites. C'est au sortir du conseil où cette grave question avait été résolue contre lui, que La Noue fut insulté par le ministre *La Place*, de Bordeaux, qui dans un accès de fureur, alla jusqu'à lui donner un soufflet. La Noue arracha cet énergumène à la colère de ses officiers et le remit à sa femme (de la maison

Du Roullet), en lui recommandant de ne plus le laisser vaguer par les rues, parce qu'il avait l'esprit aliéné. Ce malheureux donna en effet, dans la suite, tant de preuves de folie, qu'il fallut le déposer.

La position de La Noue devenait ainsi de plus en plus pénible, et la prochaine arrivée de *Montgommery* allait encore l'aggraver, en provoquant peut-être une collision sanglante entre les assiégés, lorsque Charles IX le somma de tenir sa promesse. Il sortit donc de La Rochelle, accompagné de *Saint-Etienne*, de *La Roche-Esnard*, de *Champagné*, de *La Salle*, et de quelques autres gentilshommes, qui auraient désiré, comme lui, que l'on acceptât les conditions offertes par le roi. Il se retira dans le camp du duc d'Anjou, qui l'accueillit avec civilité, et il continua à travailler à la paix, tout en modérant par des conseils pleins de prudence l'impatiente ambition du duc d'Alençon et de ses complices, et en déjouant leurs dangereux complots. L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne sauva La Rochelle d'une ruine presque certaine. La paix fut signée, le 10 juillet, mais elle dura à peine quelques mois.

Pendant cette espèce de trève, il s'opéra un changement complet dans les sentiments de La Noue. La mauvaise foi de la Cour, manifestée par plusieurs entreprises sur La Rochelle, le désabusa enfin de ses rêves de conciliation et d'accommodement; il comprit qu'il n'y avait pour les églises ni paix ni trêve à attendre d'un prince qui en poursuivait l'anéantissement par tous les moyens; mais moins clairvoyant que *Du Plessis-Mornay*, qui ne cessa de désapprouver toute association des Protestants avec le duc d'Alençon, il s'imagina servir l'Eglise et l'Etat, en entrant fort avant dans les intrigues de ce prince qui n'avait en vue que les intérêts de son ambition. Chargé d'insurger le Poitou et la Saintonge, il se rendit à La Rochelle, sous prétexte d'y faire la Cène, accompagné de *La Case*, *Mirambeau*, *Monguyon*, etc. Le 3 janv. 1574, il se présenta devant le consistoire, où, après avoir justifié sa conduite pendant le siége, il protesta qu'il était prêt à mourir pour la défense des églises; puis, s'étant ainsi concilié les ministres dont l'influence était très-grande, il parut dans l'assemblée générale, et par un éloquent discours, il entraîna les Rochellois à se joindre aux Mécontents. Les Huguenots du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois, suivirent l'exemple donné par la puissante cité républicaine, et élurent La Noue pour leur chef. Laissant à *La Case* et à *Mirambeau* le commandement dans la Saintonge et l'Angoumois, il se réserva la direction de la guerre dans le Poitou. Secondé par *Bonnet*, *Lucky* ou *Luchay* et *Baronnière*, il se saisit de Melle — que Montpensier reprit, peu de temps après, sur *Tourne-coupe*, qui fut pendu avec douze de ses soldats, — et après s'être assuré de Lusignan, il se rendit à Fontenay que *Bessay* venait de surprendre. Il pourvut à la garde de ces places, puis il s'avança, à la tête de 200 maîtres et de 400 arquebusiers, jusque sur les bords de la Loire, dans l'espoir que les gentilshommes protestants de ces cantons accourraient sous ses étendards; mais sa troupe ne grossit pas autant qu'il s'y était attendu, et l'approche de Montpensier l'obligea à se replier sur l'Angoumois, où il prit Vertueil. De là il courut à La Rochelle pour raffermir le courage des habitants qui, depuis la découverte de la conspiration de La Mole, commençaient à se repentir d'avoir cédé à un entraînement irréfléchi. Il visita ensuite l'île de Rhé, où il établit *La Nourraye* comme commandant militaire; celle d'Oléron, d'où il tira des subsides; Brouage, où, par ses ordres, le baron de *Mirambeau* mit une garnison commandée par *Cimandière* et fit exécuter, sur ses plans, de nouvelles fortifications. De retour à La Rochelle, après avoir échappé heureusement au «tueur du roi», La Noue s'appliqua à hâter l'équipement d'une

flotte de 70 voiles, qui, secondée par un nombre plus considérable de corsaires, assura aux Rochellois l'empire de la mer et rendit leur nom formidable depuis Calais jusqu'à Gibraltar. La Noue comptait sur la vente des prises pour fournir aux frais de la guerre et à l'entretien des Réfugiés; mais le haut commerce de La Rochelle, qui voulait la paix, fût-ce aux dépens de la liberté de conscience, et qui craignait de le dire ouvertement (1), feignit des scrupules. Sous prétexte que les courses des armateurs rochellois constituaient une espèce de piraterie, il demanda l'annulation des lettres de marque. Le maire *Guillaume Texier*, qui s'était, dit-on, vendu à la Cour, n'osa rien décider en l'absence de La Noue, alors occupé d'une entreprise sur Niort qui échoua, les échelles s'étant trouvées trop courtes; mais à son retour, il convoqua le grand Conseil pour lui soumettre la question. La Noue mit promptement fin à la délibération, en priant les opposants de lui indiquer un moyen plus légitime de se procurer les moyens de soutenir la guerre.

Depuis quelque temps déjà, on avait ouvert des conférences pour la paix. Elles aboutirent à une trève de deux mois, à partir du 1er juillet 1574, trève qui fut acceptée par La Noue pour le Poitou, et par *Mirambeau* pour l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge. Dans l'espoir d'arriver à une pacification générale, *La Popelinière* et *Pierre Le Fèvre-du-Tilleroles*, professeur d'hébreu au collége de La Rochelle, furent chargés de se rendre à l'assemblée de Milhau; mais bien que munis de passeports signés par la reine-mère, ils furent arrêtés à leur passage à Cahors et jetés en prison. Sur les réclamations de La Noue, Catherine de Médicis les fit mettre en liberté, et ils purent continuer leur route. L'assemblée de Milhau répondit qu'il fallait attendre le retour du roi de Pologne, « à qui seul appartenait l'honneur de réconcilier le peuple que Dieu avait soumis à son obéissance, » et qu'en tout cas, rien ne devait se conclure sans la participation de *Condé* et des seigneurs qui l'accompagnaient. Les hostilités, que la trève n'avait pas suspendues, continuèrent donc avec une nouvelle fureur; mais paralysé par les divisions que la Cour fomentait à La Rochelle entre la bourgeoisie et le peuple, uni à la noblesse réfugiée, celle-là demandant la paix dans l'intérêt de son commerce, celui-ci voulant la guerre par principe religieux, par esprit de vengeance, par amour du désordre peut-être, La Noue se vit hors d'état de rien entreprendre d'important. Il lui fut impossible de secourir Fontenay, qu'il avait fortifié à la hâte pendant la trève et dont il avait confié la défense à *Saint-Etienne* (1).

(1) C'est évidemment à ces partisans de la paix à tout prix que La Noue fait allusion dans ses Discours. « Il ne faut pas, dit-il, après avoir blâmé ceux qui ne rèvent que bataille, ressembler à une autre manière de gens qui indifféremment trouvoient toutes paix bonnes, et toutes guerres mauvaises : et quand on les assuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils couloient aisément l'un l'autre temps ; dussent-ils encore aux quatre festes annuelles recevoir quelque demi-douzaine de coups de baston. Ils avoient, à mon avis, empacqueté et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, et regarder plus loin qu'à vivoter en ses servitudes honteuses. »

(1) A l'occasion de ce siége, P. Brisson, auteur d'une Chronique des guerres civiles en Poitou, publiée dans les Archives historiques du Bas-Poitou, par M. de La Fontenelle de Vaudoré, fait un éloge des Protestants qui ne saurait être suspect de la part d'un catholique fort zélé et généralement fort peu impartial. « Il ne se faut étonner, dit-il, si, en petit temps, des Protestants font de si grandes réparations et si difficiles à croire. Ils n'ont sitôt mis le pied en un lieu qu'ils ne considèrent l'assiette et n'avisent à ce qu'on y peut faire pour la rendre forte ou pour le moins tenable, et, en toute diligence, exécutent leurs délibérations et entreprises, tant difficiles et grandes soient-elles, par le bon ordre qu'ils y mettent et par une prompte obéissance qu'ils rendent aux commandements qui leur sont faits, si bien qu'il faut que je confesse qu'ils nous surpassent en prudence et conduite. Ils commettent aussi, soudain qu'ils sont en quelque lieu, quelques-uns dont ils s'assurent le plus et ce, tant pour amasser l'argent du roi, le revenu des ecclésiastiques, de

Une attaque contre Marans échoua, et lui coûta *Coquetterie*, *Jean Pic* et *Le Brave*, capitaine de ses gardes et un de ses meilleurs officiers ; des prodiges de valeur le sauvèrent lui-même de la mort ou de la captivité. Il ne put obliger les Catholiques à lever le siége de Lusignan que le baron de *Fontenay-Rohan* dut rendre, après une héroïque défense. Il ne fut pas plus heureux dans une entreprise sur Niort. Cette campagne n'aurait donc été marquée que par des revers sans la prise de Saint-Jean-d'Angle que *La Popelinière* et *Bonnet* emportèrent avec beaucoup de vigueur, et celle du fort de Benon qui incommodait considérablement La Rochelle. Après avoir obtenu ces petits succès, La Noue partit pour le Limousin dans le but d'apaiser un différend survenu entre le vieux *Langoiran* et le jeune vicomte de *Turenne* au sujet du commandement. Ayant réussi dans cette tâche difficile, il profita de son séjour dans le pays pour seconder l'entreprise de Langoiran sur Périgueux, ainsi que celle de Turenne sur Tiviers, où il entra le premier avec *Chouppes*. Il fut rappelé dans l'Aunis par la nouvelle que Landereau s'était rendu maître de l'île de Rhé ; mais quelle qu'eût été la rapidité de sa course, il trouva, à son arrivée, que *La Popelinière* avait déjà arraché aux Catholiques leur conquête, et il ne lui resta qu'à féliciter le vainqueur.

Pendant son absence, les dissensions avaient encore augmenté à La Rochelle par suite des étranges prétentions de la noblesse réfugiée, qui, mécontente de la part qui lui avait été volontairement cédée dans l'administration de la ville, voulait s'y rendre la maîtresse. Les efforts de La Noue pour rétablir la bonne harmonie n'eurent d'autre résultat que d'exciter les méfiances des Rochellois, et les difficultés de sa position s'en accrurent. Il prit donc la résolution d'aller trouver le duc d'Alençon, qui s'était enfui de la Cour. Le 1er oct. 1576, il quitta, dans cette intention, La Rochelle, accompagné de *Saint-Gelais* et de quelques autres gentilshommes. Peu de temps après, Monsieur l'envoya à Paris, probablement pour préparer l'entrevue de Champigny qui aboutit à une trêve de six mois. Le roi reçut l'émissaire de son frère avec toutes sortes de démonstrations de bienveillance ; cependant La Noue, au rapport de L'Etoile, « découvrit une partie faite pour le tuer ; » aussi se hâta-t-il de s'éloigner de la Cour. A son retour, le duc d'Alençon le nomma gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, une des six villes de sûreté qui lui avaient été accordées pendant la trêve (1). La Noue y établit *Chassincourt* comme son lieutenant, et resta auprès de Monsieur pour veiller aux intérêts des églises. A la conclusion de la paix, il ne voulut accepter qu'une compagnie d'ordonnances de 50 hommes d'armes, donnant ainsi une leçon de

ceux qui portent les armes contre eux et de tous autres sans respect, fors des gentilshommes, et rapportent fidèlement au profit de leur cause ce qui provient de leur recette qu'ils savent si bien employer, que de peu de deniers ils en font de grandes choses, et en soulagent les pauvres laboureurs en ce qu'ils peuvent..... Tel traitement et comportement les fait recevoir d'eux des avertissements plutôt que nous. Si la nécessité les contraint de les employer, ils les y font aller le plus librement et gracieusement qu'ils peuvent, plus par belles paroles que par force, en les reblandissant, et même leur conservent leurs bêtes, fruits et tout ce qui leur appartient. S'il advient qu'ils marchent par pays, sans user d'insolence ni de propos fâcheux envers eux ni de rançonnements, ils mangent ce qu'ils trouvent en leurs maisons, ils disciplinent et appointent bien leurs soldats. Ils dressent aussi soudain ès lieux qu'ils tiennent un conseil de personnes les plus capables et versées en affaires qu'ils aient pour aviser et mettre un ordre à ce qui se présente, soit pour la guerre, soit pour la police, qu'ils savent très-bien choisir, tant en suffisance qu'en volonté bonne envers eux; lequel ils assemblent par chaque jour autant de temps que leurs affaires le désirent, et là ils oient les plaintes qu'on leur fait, soit de bouche ou par requête, et y répondent le mieux qu'ils peuvent, au contentement des plaintifs. »

(1) Selon Amyrant, dans sa Vie de La Noue, plus remarquable par l'exactitude des détails et l'abondance des faits que par les qualités du style, trois autres de ces places furent confiées à des huguenots : Cognac à *La Baleresse* (?), Niort à *Saint-Gelais* et Saumur à *Clermont d'Amboise*.

désintéressement aux autres chefs des Mécontents. Lorsque le prince retourna à la Cour, il se retira à Montreuil-Bonnin, d'où il partit, à la tête d'une compagnie de cent chevaux équipés à ses frais, pour aller mettre son épée au service du roi de Navarre, aussitôt que les Etats de Blois eurent donné le signal du renouvellement de la guerre, en proscrivant le culte réformé.

Malgré l'éminent péril que courait l'Eglise protestante, La Rochelle, mécontente de la paix de Monsieur, semblait peu disposée à prendre les armes; mais l'éloquence de La Noue, qui y arriva le 7 janv. 1577, jointe aux exhortations et aux remontrances du prince de *Condé*, la décida à renoncer à une neutralité pleine de dangers. A peine La Noue était-il de retour auprès du roi de Navarre que l'on ouvrit des négociations pour la paix. Appuyé par *Théodore de Bèze*, par le consistoire et le Conseil de La Rochelle, par la plupart des ministres, par le prince de *Condé*, par Thoré et Méru qui, bien que catholiques, protestaient qu'ils sacrifieraient volontiers leur vie pour le maintien du dernier édit, il s'opposa de tout son pouvoir à la réduction du nombre des lieux d'exercice; mais la défection de Damville décida le roi de Navarre à faire la paix à tout prix. La Noue, qui voyait la cour du Béarnais en proie à la discorde et qui avait eu lui-même avec Lavardin une dispute si violente que les deux adversaires avaient tiré l'épée en plein conseil, finit par consentir au traité de Bergerac. Il se chargea de porter la nouvelle de la paix dans le Languedoc, et il arriva à temps pour empêcher Damville et *Châtillon* d'en venir aux mains. Cette mission remplie, il retourna à Montreuil-Bonnin, fatigué des guerres civiles et encore plus des princes et des cours. Sauf de courts voyages, il ne quitta sa retraite que pour aller prendre les fonctions de grand maréchal de camp que les Etats lui offrirent, en 1578. Il se rendit en Flandre, accompagné d'un bon nombre d'officiers huguenots, parmi lesquels on distinguait d'*Argentlieu*, *Boncourt*, *Mouy*, *La Granville*; mais là, comme en France, il eut à lutter contre les factions et les dissensions intestines. Son premier exploit fut la défaite de la garnison de Louvain, après un combat opiniâtre. Il s'empara ensuite de quelques forts ou châteaux, surprit Bruges et Cassel, et remporta d'autres avantages; mais il ne put empêcher ses troupes, que les Etats de Flandre ne payaient pas, de commettre des désordres dont on l'a injustement rendu responsable. Pour récompense de ses services, les Etats-Généraux lui donnèrent la charge de général en chef laissée vacante par la mort du comte de Bossu. Dès lors, disposant de forces plus considérables, il conçut de plus grandes entreprises. Le 30 mars 1580, il prit par escalade Ninove, où il fit prisonnier le comte d'Egmont; mais, peu de jours après, le 10 mai, il tomba à son tour entre les mains de l'ennemi. Il avait résolu de frapper un grand coup en s'emparant de Lille, et afin de détourner l'attention de l'ennemi, il avait entrepris le siége d'un château sur le Mandel, nommé Ingelsmünster, lorsque l'approche de forces supérieures l'obligea à battre en retraite. Atteint près du village d'Iseghem, par la faute du mestre-de-camp d'infanterie *Cormont de Villeneuve*, qui n'avait point rompu le pont du Mandel, malgré les ordres qu'il en avait reçus, La Noue combattit comme un lion, un contre dix, et plutôt que de fuir, il se rendit prisonnier avec son lieutenant *Marquet*. Sous le faux prétexte qu'il avait violé la promesse qu'il avait faite, en 1572, au duc d'Albe de ne point porter les armes contre l'Espagne (1), le duc de Parme eut d'abord l'intention de délivrer son maître de ce redoutable ennemi en lui faisant trancher la tête; mais retenu par la crainte de nuire au comte d'Egmont, et d'encourir une trop grave responsabilité, il crut devoir en écrire au roi. Philippe II n'ayant point

(1) La Noue avait effectivement fait cette promesse, mais pour un an seulement, au rapport de Bentivoglio.

répondu à cette ouverture, le duc se résolut à laisser son prisonnier dans le château de Limbourg, où La Noue fut traité avec une barbare cruauté. Enfermé dans une tour dont le toit effondré le laissait exposé à toutes les injures du temps, dont le sol détrempé par la pluie formait un cloaque infect et où le jour ne pénétrait que par une étroite ouverture, surveillé avec tant de rigueur qu'il ne lui était pas même permis d'en sortir quelques instants pour respirer un air plus pur, n'ayant pour soutenir sa misérable existence qu'une nourriture grossière que ses geoliers lui faisaient payer au poids de l'or, il supporta son infortune avec une résignation, une patience, un courage qui ne se démentirent jamais. Fortifié par une foi sincère, son esprit conserva toute sa sérénité, mais son corps succomba aux indignes traitements qui lui étaient infligés par ordre d'Alexandre Farnèse. De fréquents accès de fièvre, des maux de tête continuels, des attaques de rhumatisme aigu, une ophthalmie douloureuse, telles furent les suites de son séjour dans cet humide cachot; il finit même par tomber dans une si grande prostration qu'à peine pouvait-il marcher, et cependant jamais une plainte, jamais un reproche ne sortait de sa bouche. Tant de douceur finit par toucher le gouverneur du château de Limbourg, qui prit sur lui de ne plus exécuter à la lettre les instructions du prince de Parme, et d'apporter quelque adoucissement au sort de l'illustre captif. Les amis de La Noue, de leur côté, et ils étaient nombreux dans l'une comme dans l'autre communion, travaillaient de tout leur pouvoir à lui obtenir la liberté ; mais ce fut en vain que les ducs de Savoie, de Lorraine, et de Guise, le roi de Navarre, le prince de Condé, la reine Elisabeth, le prince d'Orange, les Etats-Généraux s'entremirent auprès du roi d'Espagne. Philippe II ne voulut se dessaisir à aucun prix du grand capitaine, et tout ce qu'on put obtenir de lui, à force de sollicitations, ce fut la permission pour Mme de La Noue, femme d'une étonnante énergie de caractère, d'avoir trois entrevues avec son mari. « On ne peut se figurer, lit-on dans une courte notice biographique placée en tête de la *Correspondance de François de La Noue*, récemment publiée par M. Kervyn de Volkaersbeke (Gand et Paris, 1854, in-8°), on ne peut se figurer combien était grande la haine que la cour d'Espagne nourrissait contre le prisonnier du château de Limbourg. Elle l'aurait indubitablement fait assassiner dans son cachot, si elle n'avait craint que les Confédérés n'usassent de représailles envers les seigneurs qui gémissaient dans les prisons de Gand. » A la fin, le « démon du Midi » sembla s'adoucir; il consentit à un échange, mais à la condition que La Noue se laisserait crever les yeux. La position du malheureux prisonnier était si lamentable, qu'il fut sur le point d'accepter cette proposition barbare, mais sa femme le supplia de ne point subir cette affreuse mutilation. La Noue se résigna donc à une captivité éternelle, et en attendant que la mort vînt mettre un terme à ses souffrances, il chercha des consolations dans la lecture des meilleurs écrivains de l'antiquité et principalement de l'Ecriture sainte, et l'oubli de ses douleurs présentes dans le souvenir de sa vie passée. C'est dans les tristes loisirs de sa prison, qu'il composa ses admirables ***Discours politiques et militaires***, qui l'ont placé parmi les prosateurs les plus éminents du XVIe siècle, en même temps qu'ils nous révèlent la noblesse de son âme, l'étendue de son esprit et l'exquise délicatesse de ses sentiments (1).

(1) Ces discours, recueillis et mis en lumière par *Du Fresne-Canaye*, ont été imp. à Bâle, 1587, in-4° et à Gen. 1587, in-4°; réimp. à La Rochelle, en 1590, in-12, et souv. depuis; trad. en allem. Frankf., 1592 in-4° ; en angl., Lond., 1597, in-4°. La Noue est, en outre, l'auteur des *Observations politiques et morales sur l'histoire de Guicciardini*, imp. en marge de la trad. de Guicchardin par Jérosme Chomedey (Gen., 1593, 2 vol. in-8°). Il avait aussi composé un *Abrégé des Vies de Plutarque avec des annotations*, qui n'a pas vu le

Ces discours sont au nombre de 26. Les quatre premiers tracent un tableau déplorable de l'état de misère et de démoralisation où les guerres civiles avaient plongé la France : « Gens de palais, dit-il, qui sous couverture d'une saincte justice font une rapine inexprimable; gouverneurs de villes, de chasteaux et provinces qui chargent le peuple pour remplir leurs coffres et entretenir leurs pompes, au lieu de faire reluire en telles administrations les vertus qui sont en eux au soulagement de plusieurs et à l'honneur du maistre; gens de guerre qui traitent leur propre patrie en pays ennemi; gentilshommes qui imaginent que les marques de noblesse soyent de se faire redouter, de battre et prendre d'audace sur leurs sujets tout ce qui leur est commode, comme s'ils estoyent esclaves ; grosses citez qui ne font bruits que de leurs priviléges et jettent sur le pauvre peuple champestre toutes les charges et les misères. » Après avoir signalé le mal, il propose les remèdes propres à le guérir, et le principal, selon le pieux moraliste, est la stricte observation de la loi du Décalogue. Les deux discours suivants traitent de l'éducation de la noblesse. Il demande l'établissement de plusieurs académies nobles dans des maisons royales, loin des grandes villes, et propose un plan d'éducation plein de vues sages et pratiques. Les discours 7-12 peignent la situation de la noblesse en France, abâtardie par la corruption générale, ruinée par un luxe effrené, et exposent les moyens de lui rendre son ancien lustre. Les sept suivants contiennent des discussions sur la tactique française et la tactique espagnole. Le 20e, le 21e et le 22e traitent de la politique et tracent des règles de conduite aux souverains chrétiens. Le 23e présente des réflexions sur la pierre philosophale, chimère à laquelle La Noue croyait, comme beaucoup d'autres hommes distingués de son siècle. Les deux suivants contiennent des méditations religieuses. Le dernier enfin, qui est en même temps le plus étendu, renferme sous ce titre : *Observations sur plusieurs choses advenues aux trois premiers troubles, avecques la vraye déclaration de la plus part d'icelles*, ce que l'on a appelé avec raison les *Mémoires de La Noue* (1). Ces Mémoires, qui embrassent un espace de huit années, de 1562 à 1570, ne sont pas moins remarquables par l'élévation des pensées et l'originalité ou la profondeur des réflexions dont La Noue assaisonne son récit, que par la concise énergie d'un style vif, coloré, pittoresque, s'élevant parfois jusqu'à l'éloquence; cependant ce qu'on y admire par-dessus tout, c'est la haute impartialité de l'historien, sa rare modération, son étonnante modestie. « Il rend justice à tout le monde, dit un écrivain, excepté à lui-même, car il a oublié de parler de ses propres exploits. »

La Noue était occupé de la composition de cet ouvrage remarquable à tant d'égards, lorsque le roi d'Espagne, après l'avoir retenu pendant cinq ans dans la plus rigoureuse captivité, consentit enfin à l'échanger contre le comte d'Egmont, non pas toutefois sans lui imposer de dures conditions. La Noue s'engagea par serment à ne jamais porter les armes contre S. M. C. ou ses successeurs, ni en Espagne, en Italie, en Bourgogne, ni dans les Pays-Bas ou autres pays de sa domination, sous quelque prétexte que ce fût, « ny mesme par commandement de roy, prince ou autre, qui luy pourroit estre fait, » et de plus, à ne jamais rentrer dans les Pays-Bas, sinon avec un passeport du gouverneur général. Pour garantie de sa promesse, il consentit à laisser, pendant un an, son second fils *Théophile* en otage entre les mains du duc de Lorraine. En cas de contravention, il s'obligea à payer au roi d'Espagne une somme de cent mille écus d'or, dont,

jour. Nous avons parlé plus haut de sa *Correspondance* pendant son séjour dans les Pays-Bas.

(1) On les trouve imp. séparément dans presque toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France.

avant son élargissement, le roi de Navarre répondit sur ses biens des Pays-Bas (1), et dont le paiement intégral devait être garanti, en outre, par le duc de Lorraine, ou, à son défaut, par un grand prince d'Allemagne ou un canton suisse, et en cas que, dans quatre ou cinq mois au plus, il ne pût fournir un second répondant, il promit de mettre sa propre personne en otage entre les mains du duc de Lorraine, jusqu'à ce qu'il eût exécuté cet article. Enfin, pour surcroît de précautions, il dut s'engager à obtenir des ducs de Lorraine et de Guise « leur parole par escrit et sous leurs seings manuels et seels accoutumez, qu'il n'enfreindroit ce qu'il avoit promis. » Ce traité signé et juré, le 28 juin 1585, La Noue fut remis au duc de Lorraine qui se porta généreusement sa caution, et il lui fut enfin permis de rentrer dans sa demeure; mais à peine en avait-il franchi le seuil, que l'édit de Nemours le força à s'en éloigner de nouveau. Il prit la résolution de se retirer à Genève avec sa femme. Avant de partir, il demanda et obtint du duc de Parme un passeport pour aller voir son fils aîné, *Odet*, qui était toujours détenu à Tournay, les habitants d'Anvers ayant lâchement consenti à ne pas le comprendre dans leur capitulation, qui stipula la mise en liberté de tous les prisonniers faits pendant le siége.

Quelques mois après son arrivée à Genève, La Noue se trouva replacé dans une situation extrêmement critique par l'honneur que lui fit *Guillaume-Robert de La Marck* de le nommer son exécuteur testamentaire et le tuteur de sa sœur *Charlotte*. Le riche héritage du duc de Bouillon avait éveillé bien des convoitises. Parmi ceux qui aspiraient à dépouiller la jeune duchesse, aucun n'était plus redoutable que le duc de Lorraine, qui avait en main la force, tandis que les autres prétendants ne faisaient valoir que de vieux parchemins. La Noue ne pouvait laisser dépouiller sa pupille, il se serait cru déshonoré; mais, d'un autre côté, il lui répugnait de s'armer contre un prince qui l'avait obligeamment cautionné. Cependant le danger était pressant; les Lorrains assiégeaient déjà Jametz. Le devoir l'emporta sur la reconnaissance. Après avoir publié sous le titre de *Déclaration de F. de La Noue pour la prise d'armes et la défense de Sedan et de Jamets* (Verdun, 1588, in-8°), un manifeste fort énergique et parfaitement raisonné, où il exposa les motifs de sa conduite et la justice de la cause qu'il se préparait à défendre, il partit secrètement pour Sedan, et prit les meilleures dispositions possibles afin de résister à l'invasion des Lorrains. Mais sans hommes, sans argent, que pouvait-il espérer? Sa perplexité était donc grande, lorsqu'il apprit l'assassinat du duc de Guise et la réconciliation des deux rois. Estimant que la question de Sedan n'était plus dès lors qu'une affaire secondaire et que son honneur l'obligeait à obéir au roi de France qui l'appelait auprès de sa personne, il pourvut du mieux qu'il put à la sûreté de sa pupille, et accompagné de *Georges de Clermont-d'Amboise*, il alla rejoindre le duc de Longueville à la tête de quelques cavaliers d'élite. Le duc avait ordre de marcher à la rencontre de *Sancy*. En route, il apprit que les Ligueurs assiégeaient Senlis que Thoré tenait pour le roi, et dans la prévision d'une bataille, il céda modestement le commandement à La Noue, qui se défendit longtemps de l'accepter, et ne céda qu'à ses instances. L'armée royale manquant de poudre et les marchands refusant d'en livrer sans argent, l'illustre capitaine n'hésita pas à leur engager non seulement ses biens, mais ceux de sa femme; et dès qu'ils lui eurent livré les munitions dont on avait un si pressant besoin, il marcha contre les Ligueurs commandés par d'Aumale, et remporta sur eux une victoire complète; 200 morts, plus de 1000 prisonniers, 10 pièces de canon, presque tous les drapeaux de l'ennemi et tout son bagage

(1) Sous la plume de plusieurs écrivains, cette simple caution fournie s'est transformée en rançon payée.

furent les trophées de cette éclatante victoire. Henri III, pour témoigner à La Noue sa reconnaissance, lui fit expédier le brevet de la première place de maréchal de France qui viendrait à vaquer, et lui donna l'abbaye de Mont-Dieu près de Sedan avec les bois de Fustange qui en dépendaient; mais ce fut un don sur le papier, la mort de Henri III en empêcha l'effet.

Nous avons raconté les intrigues qui assaillirent Henri IV à son avénement à la couronne (*Voy.* V, p. 468). Davila affirme que La Noue fut un de ceux qui lui représentèrent sa conversion comme l'unique moyen d'apaiser les divisions; mais c'est une erreur que Mézeray a déjà relevée. La Noue était trop sincèrement attaché à sa religion et trop honnête homme pour donner un pareil conseil. Après la levée du siége de Paris, il continua à servir avec un zèle et un désintéressement admirables la cause de la royauté légitime. Il combattit à Arques, à la prise des faubourgs de Paris, où il faillit se noyer en essayant de pénétrer dans la ville par la Seine, au pied de la tour de Nesle; à Ivry, au second siége de Paris, où il reçut une grave blessure à l'attaque du faubourg Saint-Laurent; en un mot, il se montra en toutes circonstances grand capitaine et, en même temps, sage conseiller; malheureusement ses conseils ne furent presque jamais suivis. Après la levée du siége de Paris, Henri IV le chargea de la défense de Château-Thierry. En 1591, il l'envoya dans la Bretagne, persuadé que nul mieux que lui ne saurait relever ses affaires qui étaient en mauvais état. La Noue partit à la tête de la compagnie de gendarmes de *Jacques de Montgommery*; mais un sinistre pressentiment l'avertissait que ce serait sa dernière campagne. Je vais, dit-il à ses amis, mourir à mon gîte comme le bon lièvre. Une grande joie pourtant lui était encore réservée. A peine arrivé en Bretagne, il apprit la délivrance de son fils aîné que les Espagnols avaient enfin consenti à échanger contre quatre capitaines pris par les Anglais sur la fameuse Armada et donnés par Elisabeth à La Noue; mais il ne devait point goûter le bonheur de le revoir. Le jeune prince de Dombes sous qui il servait, s'étant obstiné à assiéger Lamballe, malgré les remontrances de *Montmartin*, et la place s'étant trouvée plus forte qu'on ne le supposait, La Noue monta un jour sur une échelle pour examiner l'état de la brèche. Pendant qu'il observait ce qui se passait dans la ville, une balle l'atteignit légèrement à la tête; il chancela, perdit l'équilibre et tomba. La blessure fut d'abord jugée peu grave; mais « le 15e jour après midy, raconte Montmartin, entre les bras de qui il rendit le dernier soupir, il eut une paralisie sur la langue et avoit peine à parler, reposa quelque peu cette nuict; le lendemain de bon matin, ledit sieur de Montmartin l'alla trouver qui recognut bien qu'il n'y avoit plus d'espérance en sa vie..... Il commença à prier Dieu ardemment, et avec les yeux élevés au ciel, sanglots et soupirs, attiroit la miséricorde de Dieu; la parolle et la cognoissance luy continuèrent jusques un bon quart d'heure devant sa mort, bien qu'il y eut peine à l'entendre, et peu devant mourir pleura, et avec le doigt proche du petit essuyoit ses larmes, et du reste de la main les couvroit. Alors luy commencèrent les convulsions, et les agonies de la mort le pressèrent, et ledit sieur de Montmartin luy dit en luy tenant la main: Souvenez-vous, Monsieur, du passage de Job, qui dit, je sçay que mon Rédempteur vit et qu'il se tiendra le dernier sur la terre, et que mes os et ma chair verront mon Dieu en sa face, et en le pinçant sur la main, luy dit: Monsieur, vos os et votre chair le verront, ne le croyez-vous pas? Alors il leva la main au ciel et la tint longtemps en l'air, alongeant le maistre doigt, et nous regardant du mesme œil qu'il nous menoit à la guerre, et aussitost rendit l'esprit. »

Ainsi mourut, le 4 août 1591, à Moncontour, où il avait été transporté, « le dernier de ces héros, amis et compagnons de Coligny, qui avaient si long-

temps, dit Sismondi, soutenu une lutte désespérée, non par ambition, non par esprit d'intrigue, comme la plupart de ceux qui leur succédèrent, mais par une profonde conviction, pour continuer à professer et à défendre ce qu'ils croyaient la vérité. »

Tous les écrivains, protestants ou catholiques, qui ont parlé de La Noue, ont rendu hommage à la noblesse de son caractère ; tous s'accordent à reconnaître qu'il unissait à la plus grande bravoure, à une expérience militaire consommée et à une rare prudence, une intégrité de mœurs, un désintéressement, une probité, une modération, une équité qui l'élèvent au-dessus de la plupart de ses contemporains. « C'était, dit le P. Daniel, un des plus grands capitaines et, de l'aveu de tout le monde, un des plus honnêtes hommes de son temps. Ses Discours politiques et militaires confirment les témoignages que l'histoire nous rend de sa vertu, de sa modération, de sa politesse et de sa prudence. » Tabaraud, qui n'était guère habitué à louer des Protestants, avoue aussi, dans la Biogr. univers., que « ses talents militaires étaient relevés par la candeur de ses discours, sa modération, sa droiture, une équité incorruptible ; par un air doux et affable, des manières polies et engageantes ; par une éloquence vive et naturelle. » A ces témoignages non suspects est-il nécessaire d'en ajouter d'autres ? Ecoutons Maimbourg : « On peut, dit-il, le comparer non seulement aux plus vaillants, mais aussi aux plus sages et aux plus sçavans capitaines de l'antiquité, comme il paroist par ses Discours politiques et militaires qui en netteté, en force et en bon sens égalent ceux des Xénophon, des Polybe et des Cæsar. » Un seul écrivain, à notre connaissance, a osé protester contre ce concert d'éloges, c'est le jésuite Possevin qui appelle La Noue « un pseudo-politique plein de l'astuce de Satan. »

La Noue ne laissa pas d'enfant de sa seconde femme *Marie de Juré*. La première, *Marguerite de Téligny*, fille de Louis de Téligny et d'Aréthuse de Vernon, et sœur du célèbre *Téligny*, l'avait rendu père, sans parler d'une fille, nommée ANNE, qui contracta avec le marquis de *La Moussaye* (1) un mariage resté stérile, de deux fils qui reçurent au baptême les noms d'ODET et de THÉOPHILE. On ne sait rien ou presque rien de la vie de ce dernier, qui était seigneur de Montreuil-Bonnin, et qui ne laissa de son union avec *Anne Hatte*, qu'une fille, MARIE, femme de *Jacques de Cordouan-Mimbré*. Peut-être est-il le même que La Noue, maître d'hôtel de Rohan, qui commanda les Rochellois, en 1621, et prit part à l'expédition de *Favas* dans le Bas-Poitou (*Voy.*, V, p. 84). Son frère aîné, seigneur de TÉLIGNY, est mieux connu; cependant on ignore la date précise de sa naissance. Il fit ses premières armes dans les Pays-Bas sous les ordres de son père, et il se montra digne, par sa valeur et sa sagesse, du héros qui lui avait donné le jour. Echappé à la déroute d'Ingelsmünster, il continua à guerroyer contre les Espagnols, et se signala notamment, en 1584, par la belle défense du fort de Lillo (2) dont le duc de Parme fut forcé de lever le siége. Chargé, peu de temps après, par Sainte-Aldegonde d'une mission confidentielle auprès des Etats, il tomba en route entre les mains des Espagnols qui le transportèrent, gravement blessé, à Gand, le 21 déc. 1584, et l'enfermèrent dans le château de Tournay, où il fut traité presque aussi durement que son père. Il chercha dans l'étude un délassement aux ennuis de sa longue captivité : « J'ay mon recours à prier Dieu, écrivait-il au prisonnier du château de Limbourg, et puis à l'étude, à

(1) Sans doute *Amauri Goyon*, qui aurait ainsi été marié trois fois.

(2) A ce siége fut tué le capitaine Le Goth qui, fait prisonnier, quelque temps auparavant par les Espagnols, avait été remis en liberté sans rançon, sur l'ordre du duc de Parme. Farnèse lui avait proposé d'empoisonner le prince d'Orange, et Le Goth avait feint d'entrer dans ses vues.

quoy depuis que je me veux appliquer, je ne changerois pas mon contentement avec celuy d'un roy. » Il ne recouvra la liberté qu'en 1591, quelques jours seulement avant la mort de son père, dont il ne put recevoir le dernier soupir. Dans les derniers instants de sa vie, l'illustre guerrier s'était montré fort préoccupé des dettes considérables qu'il avait contractées, non pas, dit de Thou, pour soutenir son luxe ou ses profusions, mais pour faire face aux dépenses nécessaires de la guerre. Odet de La Noue les acquitta toutes avec le temps, bien qu'il sût que sa bonne foi le réduirait, lui et les siens, à une grande gêne, *ad extremam inopiam*, dit de Thou, et ruinerait la splendeur de son antique maison.

Après avoir rendu les honneurs funèbres à son père, Téligny alla rejoindre Henri IV en Normandie, où il servit sous les ordres de *La Trémoille*. Lorsque le fort de Gournay fut construit sur une île de la Marne dans le but de couper aux Parisiens les vivres qu'ils recevaient par cet affluent de la Seine, il en fut nommé gouverneur, et à l'entrée de Henri IV dans Paris, il fut chargé d'occuper le rempart de la porte Saint-Denis. « Comme La Noue gardoit encore la porte Saint-Denys, raconte d'Aubigné, son équipage, venant du fort de Gournai, fut saisi et enlevé par des sergens du Chastelet, notamment pour la dette des poudres, dont son père s'étoit obligé en allant au secours de Senlis. Le pis fut que venant supplier le roy qu'il fît cesser cette rudesse pour un temps, il eut pour réponse : La Noue, quand il me faut payer mes dettes, je ne me va point plaindre à vous. » Les Protestants montrèrent plus de reconnaissance (*Voy.* Pièces justif. N° LXIII).

En 1595, Odet de La Noue, qui avait déjà assisté à l'Assemblée politique de Sainte-Foy, fut député de nouveau par l'Anjou à celle de Saumur, laquelle ouvrit ses séances, le vendredi 24 fév., dans le logis du sieur de *Champnoir* (Voy. *Fonds de Brienne*, N° 220). En apprenant la réunion des députés des églises, conformément aux décisions de l'Assemblée de Sainte-Foy, le roi s'était hâté de l'autoriser « suivant les édits » par des lettres-patentes dont l'assemblée consentit à entendre la lecture, « sans préjudicier en aucune façon à la liberté qu'ont lesdites églises de se pouvoir assembler sans telles ou semblables lettres; » puis elle procéda à la vérification des pouvoirs. La Normandie n'y fut représentée que par *La Motte-Grimoult*, et la Bretagne que par *Macefer*, le collègue de ce dernier, *Guillaume Le Maistre*, sieur de La Garlaye, n'étant arrivé que pour signer les procès-verbaux. *Lauberan de Montigny*, ministre de l'église de Paris, fut le député de l'Isle-de-France. Les églises de la Touraine, de l'Anjou et du Maine envoyèrent La Noue et *Clairville*, ministre de Loudun, qui était porteur de la procuration de *Du Plessis-Mornay*. *La Case* et *Rabat* (aliàs *Rabar*), qui n'arriva qu'à la fin de l'assemblée, furent admis comme les représentants de la Saintonge, de l'Aunis et de l'Angoumois. *Bourdigalle-de-La Chaboissière* fut reçu avec voix délibérative seulement, jusqu'à ce qu'il eût été décidé si La Rochelle formerait une province à part, malgré le règlement de Sainte-Foy. De *Bois-Breton* et *Des Fontaines* représentèrent le Poitou, de *Jerrières* l'Orléanais, et de *Vulson*, avec très-ample procuration de *Lesdiguières*, le Dauphiné et la Provence. Le député de la Gascogne, *Samuel de Saint-Hillaire*, ministre de Nérac, et celui du Bas-Languedoc, *Chalas*, n'assistèrent qu'aux dernières séances, ainsi que *Pechorne*, un des représentants du Haut-Languedoc, dont le collègue *Texier* fut admis dès l'ouverture de l'assemblée (1).

(1) Outre ces députés de *Barbezières*, *Chouppes*, *Jarresière*, *La Trémoille*, *Beaurepaire*, *La Primaudaye*, *Du Plessis-Mornay*, signèrent les actes de l'assemblée. Benoît nous apprend que, si un certain nombre de députés n'arrivèrent que fort tard, c'est que le roi n'avait rien négligé pour empêcher l'assemblée de se former.

Les pouvoirs vérifiés, on forma le bureau qui fut composé de La Noue président, *La Motte-Grimoult*, vice-président, et *Des Fontaines*, secrétaire ; puis tous les députés présents prêtèrent serment de garder un silence inviolable, « aucuns de ceux qui s'estoient trouvez aux précédentes assemblées s'étant licentieusement dispensez de déclarer et divulguer jusques aux plus secrets affaires qui s'y estoient traictez, au grand préjudice du général de toutes les églises. » On dressa même, à cet effet, une formule de serment pour l'avenir, précaution qui n'empêcha pas le gouvernement d'être instruit fort exactement de tout ce qui se passa dans les assemblées politiques et dans les synodes. Dans sa seconde séance, l'assemblée résolut d'admettre dans son sein le duc de *La Trémoille*, qui était arrivé à Saumur et l'avait fait assurer de son entier dévouement. Le 2 mars, *Pierrefitte*, lieutenant pour le roi à Saumur, apporta, de la part de *Du Plessis-Mornay*, les réponses faites au cahier de Mantes. Ces réponses « n'estoient en forme ne signées, et ledit sieur Duplessis avoit commandement exprès du roy de ne les communiquer qu'à deux ou trois de l'assemblée qu'il jugeroit plus confidens et de les retirer tout aussi tost sans leur en laisser aucune copie. » La Compagnie refusa formellement d'en prendre connaissance, pensant « qu'on ne pouvoit recevoir aucune utilité » d'articles présentés sous une forme aussi extraordinaire; elle préféra entendre le rapport que *Chouppes* et *Texier*, députés en cour par l'Assemblée de Sainte-Foy (1), lui firent de leur mission. Elle les remercia de leur zèle, « après qu'ils eurent protesté devant Dieu qu'ils n'avoient solicité ne fait soliciter en aucune façon soit envers le roy, son conseil privé ou autre parlement de Paris, et moins encore accepté le restablissement ou vérification de l'édit 1577 avec les conférences de Nérac et de Flex. » Ce serment exigé des deux députés prouve assez combien on était mécontent de l'édit de Mantes (*Voy.* V, p. 474); aussi l'assemblée déclara-t-elle nettement que les églises ne pouvaient s'en contenter « attendu qu'il n'estoit aucunement satisfaict à leurs justes demandes ny pourveu à l'exercice libre de la religion réformée, establissement des chambres my-parties par elles demandées, seureté de leurs places ni à l'entretien de leurs pasteurs. » Elle chargea, en outre, *La Motte* de composer « un brief discours en forme d'histoire à commencer au massacre de Paris, » afin de montrer au monde entier la longue patience des Huguenots, ainsi que la mauvaise foi de leurs ennemis, « mesmement en tous les traictez et accords qu'ils ont faicts, » et de présenter aux églises un tableau détaillé de l'état des affaires(1). Mais il ne suffisait pas d'une protestation et d'un appel à l'opinion publique, il fallait encore prendre de promptes mesures pour empêcher l'exécution de l'édit. L'assemblée ordonna donc de maintenir, même par la force, l'exercice de la religion protestante dans tous les lieux où il était pour lors établi, et de tenir les garnisons des places de sûreté au complet, autorisant les gouverneurs à saisir, en cas de besoin, les deniers royaux, avec le consentement toutefois du conseil de la province, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au paiement de leurs soldats. Elle refusa aussi de nommer, conformément à l'édit de 1577, des conseillers pour les chambres mi-parties, et sanctionna de nouveau le règlement de Sainte-Foy, en y introduisant de légères modifications. Elle ordonna, en outre, qu'à l'avenir toutes les requêtes présentées au roi seraient signées par les principaux seigneurs huguenots, sous peine, pour

(1) Le procès-verbal de cette séance nous apprend ce que nous avions vainement cherché jusqu'ici, le nom du président de l'Assemblée de Sainte-Foy (*Voy.* IV, p. 554); ce président fut *Béraud;* il avait pour adjoint *Esnard.*

(1) Ce discours fut présenté par La Motte à l'Assemblée de Loudun et probablement imprimé. Ne serait-ce pas la pièce dont nous avons donné un extrait, Pièces justif. N° LXII?

ceux qui s'y refuseraient, d'être déclarés « déserteurs de l'union, » et qu'un député en cour, aux appointements de 800 écus, serait élu chaque année alternativement par les provinces en deçà et au-delà de la Loire, avec charge de défendre dans les conseils du roi les intérêts des Protestants. L'assemblée fut appelée à délibérer ensuite sur une proposition des trois pasteurs *Montigny*, *Clairville* et *Macefer*, qui demandaient que les ministres « ne fussent pas divertis de leurs charges et du service qu'ils doibvent à leurs églises, » pour être envoyés aux assemblées politiques; mais elle ne voulut prendre aucune résolution à ce sujet, et renvoya l'examen de cette question à la prochaine assemblée, qui fut convoquée à Loudun, pour le 1 mars 1596. Enfin l'assemblée se sépara le 20 mars, après avoir chargé son président et *La Primaudaye* d'aller trouver le roi à Lyon pour lui présenter de nouveau le cahier des plaintes et des justes demandes des églises (*Fonds de Brienne*, N° 208).

L'Assemblée de Loudun ne se réunit que le 1 avril; elle fut plus nombreuse que celle de Saumur. Le député de La Rochelle fut remplacé par *Rochelle-Du Coudray*. A *La Motte-Grimoult* fut adjoint *Beaumont-Douville*. Le Bas-Languedoc se fit représenter par le baron de *Fons* et le pasteur *Brunier;* le Poitou, par *La Vallière* et *Esnard*, qui demanda son congé, quelque temps avant la clôture, « attendu la nécessité de son église, » et fut remplacé par *Vérac*. *Chamier* fut adjoint à *Vulson*, par les églises du Dauphiné. *Texier* continua à représenter le Haut-Languedoc. Les députés de la Saintonge furent de *Rioux* et *Constantin;* celui de l'Isle-de-France, *La Gourmandière;* celui de la Bretagne, *Landebec*, et celui de l'Orléanais, *Dorival*, à qui de *Blet* se joignit plus tard (1). La Noue, qui représenta encore dans cette assemblée la province de la Touraine, fut élu de nouveau président. *Esnard* lui fut donné pour adjoint, et *Rochelle-Du Coudray* fut nommé secrétaire.

Après la vérification des pouvoirs et la constitution du bureau, les députés des églises prêtèrent le serment du silence, et *Rochelle-Du Coudray* ayant soulevé la question laissée indécise par l'Assemblée de Saumur relativement à la demande de La Rochelle d'être représentée comme une province, il fut décidé que cette puissante cité aurait ses députés particuliers dans les assemblées des Protestants, eu égard aux services qu'elle avait rendus à la Cause. La Noue et *La Primaudaye* furent invités ensuite à faire connaître le résultat de leur voyage en cour, et sur leur rapport, l'Assemblée, « vu la mauvaise affection du Conseil du roy et l'estat des affaires pire qu'il n'avoit esté sous les précédens roys, » arrêta: 1° qu'elle défendrait de tout son pouvoir la liberté de conscience et la sûreté des personnes des Protestants, en s'appuyant sur la trève de 1589, qui ne pouvait être expirée, puisqu'il n'y avait eu ni guerre ni traité de paix; 2° que « portant à S. M. l'honneur et l'obéissance de fidelles subjects, nonobstant les rebuts précédens et refus de donner un édit de pacification, » elle lui adresserait une nouvelle requête « pour la supplier très-humblement de tenir les Protestans au rang et égalité de ses autres subjects. » Cette requête fut immédiatement rédigée. Elle réclamait le libre exercice de la religion protestante dans tous les lieux où l'autorité de Henri IV était reconnue, le paiement du traitement des pasteurs sur les deniers royaux, l'institution de trois ou quatre chambres mi-parties, outre celle du Languedoc, et la garde des places de sûreté jusqu'à ce que le roi fût tellement « obéi de tous ses sujets » qu'on pût se fier à sa seule parole royale. *Vulson*, qui avait lui-même à se plaindre du parlement de Grenoble, fut choisi pour la porter à Henri IV, et en attendant son retour,

(1) Le député de la Basse-Guienne, *Du Puy-de-Cazes*, et celui de la Provence, *La Planche*, ministre de Lourmarin, n'arrivèrent qu'après la réouverture de l'assemblée à Vendôme.

l'assemblée s'occupa de former un seul cahier général des cahiers de Mantes, de Sainte-Foy et de Saumur. Aucune question importante n'étant à l'ordre du jour, La Noue demanda un congé qui lui fut accordé, et de *Rioux* fut élu pour occuper, en son absence, le fauteuil de la présidence. Vulson rapporta, le 24 mai, la réponse du roi qui, au lieu de faire droit aux plaintes de l'assemblée, lui ordonnait fort durement de se dissoudre. Obéir, c'était porter le coup de mort aux églises; l'assemblée le sentit, et elle se montra à la hauteur de sa mission. Elle rejeta la proposition qui fut faite de prendre immédiatement les armes, mais elle adopta sur-le-champ les mesures de salut les plus énergiques. Elle manda dans son sein les gouverneurs des places de sûreté voisines afin d'aviser ensemble aux moyens de résister à une attaque qu'elle pouvait redouter. A partir du 28 juin, on vit arriver successivement à Loudun *Claude de La Trémoille*, *Du Plessis-Mornay* et son gendre *La Tabarière*, gouverneur de Fontenay, *Parabère*, *Chouppes*, *Saint-Etienne*, gouverneur de Talmont, de *Préaux*, gouverneur de Châtellerault, *Monglat*, gouverneur de Saint-Maixent, *Bertauville*, gouverneur de Pons, *Du Candelay*, gouverneur de Royan, *Des Cros*, gouv. de Thouars, *La Saussaye-Beauregard*, gouv. de Taillebourg, d'*Aubigné*, gouv. de Maillezais, *Constant*, gouv. de Marans, de *Saint-Christophe*, gouv. de Mauléon, *La Ferrière*, gouv. de Vezins, *Pidoux de Nesde*, gouv. de Chauvigny, *La Garenne*, gouv. de l'Ile-Bouchard. De *Vignolles*, gouverneur de Vendôme, n'ayant pu comparaître en personne, envoya un de ses gentilshommes, et *Du Bois-Cargois*, gouv. de Beauvoir-sur-Mer, promit par lettres de se soumettre aux décrets de l'assemblée. Une foule de gentilshommes, de ministres et de gens de tous états répondirent également à l'appel de l'assemblée, comme de *Blet*, *Clermont*, *Mouy*, *Du Plessis-Vérac*, *Vaudoré*, *Boësse*, *La Millière*, *Toucheprés*, *Montfermier*, *Jarnac*, *La Tabarière-le-Fief* (aliàs le fils), *La Mailleraye*, *Davaille-Châtillon*, *Des Ousches*, *Beauvais*, *Darinville*, de *La Cour*, au nom de la ville de Saint-Jean-d'Angély, de *Chambaran*, de *Beaumont*, *Du Breuil-de-Chizé*, *Du Tabtier*, *La Bourdillière*, *Bonhomme*, *Oiseau*, etc., et tous s'empressèrent de signer l'union, «protestant de maintenir de tout notre pouvoir, lit-on dans l'acte du serment, ce que nous avons de liberté de conscience, ne permettant point que l'exercice de la religion soit otté d'aucuns lieux où il est maintenant ny la messe receue ès lieux où elle n'est point de présent; de garder nos seuretez ne relascher aucunes des places que nous tenons; saisir les deniers pour les paiemens des garnisons, selon qu'il a desjà esté ordonné; emploier vies et biens pour la deffense de celui ou ceux qui seront recherchez pour cest effect; garder fidellement les places pour la manutention des églises, n'en transporter aucunes pour quelque cause que ce soit ès mains d'un autre soubs [sans] le consentement et expresse permission du conseil de la province; bref, exécutter fidellement et de point en point tout ce qui est et sera ordonné tant pour l'entretenement du ministère, récusation des parlemens qu'autres choses concernantes le bien général ou particulier de toutes les églises réformées de France.» Des copies de ce serment furent envoyées dans toutes les provinces avec invitation de le signer. Défense fut faite d'accepter la juridiction des parlements ou autres tribunaux catholiques, et ordre donné aux magistrats des villes où les Protestants étaient les plus forts, d'empêcher l'exécution des arrêts obtenus contre leurs coreligionnaires.

Tel était l'état des affaires lorsqu'on apprit à Loudun, le 29 juin, la prochaine arrivée d'un commissaire royal chargé de traiter avec l'assemblée; mais de Thou, sur qui le roi avait d'abord jeté les yeux, n'ayant point voulu accepter cette mission, il fallut en choisir d'autres, qui furent de Vic et *Calignon*.

Ils se présentèrent, le 22 juillet, devant l'assemblée qui nomma, pour discuter avec eux les articles d'un nouvel édit, *La Motte*, *Vulson*, de *Rioux*, *Texier*, *Esnard* et *Brunier*, à qui elle enjoignit d'ouvrir les conférences par la question religieuse et de ne rien arrêter sans son approbation. Le 24, elle fut informée que les instructions des commissaires royaux (*Fonds de Brienne*, N° 220) ne les autorisait à offrir que l'édit de 1577 avec quelques dédommagements pour les lieux d'exercice qui avaient été supprimés par les édits conclus avec la Ligue. Elle répondit « quelle ne pouvoit procéder à aucune négociation sur le pied de l'édit de 77 ny sur ledict remplacement.» Leur séjour à Loudun devenant sans objet, de Vic et Calignon retournèrent auprès du roi, emmenant avec eux de *Rioux* et *La Motte*, chargés de mémoires de la part de l'assemblée.

L'horizon s'assombrissant de plus en plus, l'assemblée sentit la nécessité d'en appeler encore une fois aux églises. Par ses ordres, *Brunier* se rendit dans le Languedoc et le Vivarais, *Vulson* dans le Dauphiné, *Texier* dans la Guienne, *Dorival* dans l'Orléanais et le Berry, *Constantin* dans la Saintonge, *Beaumont* en Normandie, *Esnard* en Poitou, *Du Coudray* à La Rochelle, et à leur retour, tous rapportèrent l'approbation des provinces. La Noue connaissait donc parfaitement l'état de l'opinion dans les églises, lorsqu'il écrivait, le 16 août, à Henri IV : «Sire, pourquoy V.M. marchande-elle tant à nous donner quelque contentement? N'est-il pas juste, n'est-il pas expédient que nous qui n'avons point de dessein contre l'estat et n'avons but que votre service, soyons tellement establis que nous puissions continuer à vous en faire?... Ceux qui nous hayssent persuadent à V. M. que c'est la dernière chose qu'elle a à faire, et qu'il n'y a point de nécessité d'y mettre la main si tost, qu'il y a si peu de moyens et d'union parmy nous, que quand nous voudrons persister en nos demandes, on nous rangera du premier coup à tout ce qu'on voudra, et n'y a estat, quelque mauvais qu'il soit, dont on ne nous face contenter en despit que nous en ayons. Mais ceux-là connoissent si mal l'estat de ceux de la Religion, que j'ose dire qu'ils se trompent...Sire, je ne vous ay jamais trompé. Pour l'honneur de Dieu, croyez-moi de cecy, c'est chose vraye. Ceux de la Religion sont tellement unis pour leur conservation, qu'ils branleront tous sous les résolutions qui se prendront icy, si ce n'est ceux qui sont à la Cour, dont je ne voudrois pas respondre, et peut-estre quelques particuliers de peu de considération» (*Collect. Dupuy*, N° 428). Cette lettre ne paraît pas avoir fait grande impression sur le roi, car de Vic et Calignon ne revinrent que le 11 oct., pour proposer à l'assemblée de se transporter à Vendôme et d'élire six de ses membres qui discutassent les affaires de l'Eglise protestante avec les commissaires qu'il plairait à S. M. de nommer (*Fonds de Brienne*, N° 220). Cette proposition fut acceptée. Le choix de l'assemblée se porta sur La Noue qui fut remplacé par *Clermont* dans les fonctions de la présidence, sur *Chouppes*, de *Fons*, *La Motte*, *Texier* et *Brunier*, à qui il fut enjoint «de n'outrepasser en aucune sorte les mémoires qui leur seroient donnés, ni conclure absolument sans advis exprès.» Le 18 oct. enfin, l'assemblée se sépara en s'ajournant au 10 nov. Munis de ces instructions si précises, les six fondés de pouvoirs de l'assemblée se rendirent donc auprès du roi, mais, dès la première conférence, ils trouvèrent les commissaires royaux, qui étaient le connétable, le chancelier Bellièvre, Sillery, Forget et de Vic «froids et lents,» en sorte qu'ils n'augurèrent rien de bon de la négociation. En effet, après plus d'un mois d'attente vaine, l'assemblée impatientée les rappela sans que rien eût été conclu (*Voy*. III, p. 497).

La Noue continua à prendre une part très-active aux travaux des assemblées qui négocièrent l'édit de Nantes. Au mois de nov. 1599, il assista encore

à celle de Saumur, mais l'édit promulgué, il alla servir en Hollande, et s'y signala sous les ordres du prince Maurice. De retour en France, en 1605, il fut proposé par l'Assemblée de Châtellerault pour la députation générale, et choisi par le gouvernement. C'est en qualité de député général qu'il travailla, en quelque sorte comme médiateur, à réconcilier Henri IV avec le duc de *Bouillon*. Au mois de fév. 1611, il alla au secours de Genève, toujours menacé par le duc de Savoie. La même année, il fut nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification dans la Bretagne (1). En 1614, il assista aux Etats-Généraux, où, s'il faut en croire M. Ouvré, il se prononça pour l'acceptation du concile de Trente, assertion qui nous semble si étrange que nous ne pouvons y croire. Nous n'avons pas moins de peine à admettre que le fils de Bras-de-Fer se soit dévoué à la fortune du maréchal d'Ancre, se séparant ainsi de tout son parti. Ce qui paraît plus certain, c'est qu'il se rendit, en 1617, à La Haye, en qualité d'envoyé extraordinaire. Il ne survécut pas longtemps à cette mission diplomatique. Il mourut à Paris, au mois d'août 1618, et fut inhumé, le 25, dans le cimetière des Saints-Pères; mais il paraît que son corps fut transporté plus tard dans la chapelle de son château. Benoît raconte en effet qu'en 1625, c'est-à-dire près de huit ans après sa mort, l'évêque de Chartres viola le tombeau où il reposait.

Odet de La Noue portait à sa mort les titres de conseiller du roi, chambellan ordinaire de S. M., capitaine de 50 hommes de ses ordonnances, et maréchal de camp en ses armées. Le plus bel éloge que nous puissions faire de lui, c'est de répéter ce qu'en dit la note secrète (*Fonds de Béthune*, N° 9344): Homme de bien, vertueux et vaillant, ennemi du désordre.

Odet de La Noue cultiva la poésie avec quelque succès, mais plutôt pour charmer ses loisirs, que pour conquérir une place sur le Parnasse. Aussi n'a-t-il rien publié lui-même de ses œuvres, qui, pour la plupart, ne sont pas arrivées jusqu'à nous. Telles sont, entre autres, les poésies qu'il écrivit en vers mesurés; car il était un des zélés partisans de cette forme hétéroclite de vers. Sa modestie est d'autant plus estimable, qu'il passait de son temps, et avec quelque raison, pour un de nos bons poètes. On a de lui :

I. *Paradoxe que les adversitez sont plus nécessaires que les prospéritez, et qu'entre toutes l'estat d'une estroite prison est le plus doux et le plus profitable, par le seigneur de Téligny*. La Rochelle, Haultin, 1588, in-8°; réimp. dans le vol. suivant, p. 273-311. — Discours philosophique, en vers, composé par La Noue pendant sa captivité dans les Pays-Bas, et publié sans doute par un ami auquel il l'avait communiqué. En voici le début :

Bien qu'une opinion soit fausse et mensongère,
Aussi tost qu'on la void approuver au vulgaire,
La pluspart la chérit comme une vérité:
Tant l'advis de plusieurs gagne d'autorité:
Et n'y a plus moyen, depuis qu'elle est receuë,
De la faire quitter a la troupe deceuë:
Voire qui parleroit qu'elle se deust changer
Se précipiteroit en extrême danger.
Jamais la courbe nef, qui va courant fortune
Sur le dos azuré du barbare Neptune,
Ne se void attaquer de tant et tant d'assauts
Livrez de toutes parts et des vents et des flots
Lorsqu'ils font esmouvoir leurs plus rudes [tempestes,
Que le peuple ignorant, monstre à cent mille [testes,
S'anime de courroux, de despit, de fureur,
Contre celui qui veut reprendre son erreur.

II. *Poésies chrestiennes de messire Odet de La Noue, capitaine de 50 hommes d'armes, et gouverneur pour S. M. au fort de Gournay sur Marne. Nouvellement mises en lumière par le sieur de La Violette*, [Genève]

(1) Les autres commissaires protestants furent : Isle-de-France, *Montlouet*; Orleanais, d'*Oynville*; Poitou, *Saint-Germain-de-Clan*; Saintonge, *La Rochebeaucourt*; Basse-Guienne, *La Case*; Haut-Languedoc, le president de *Vignolles*; Bas-Languedoc, le président *Boucaut*; Bourgogne, *Villarnoul*; Lyonnais, *Chandieu-Chabottes*; Auvergne, *Saint-Germain-Beauvoir*; Normandie, *Courtomer*; Provence, *Chambaut*; Dauphine, *Lesdiguières* et le président *Du Faur* (Fonds de Brienne, N° 210).

pour les héritiers d'Eustache Vignon, 1594, pet. in-8° de 311 pp., sans la dédicace à madame de La Noue, mère de l'auteur. *Joseph Du Chesne* nous apprend dans sa dédicace que ces poésies ont été composées par La Noue « lorsqu'il estoit détenu prisonnier en Flandre. » A son instante prière, l'auteur avait consenti à les lui communiquer «à condition qu'autre que lui ne jouyroit de ce doux fruict, qu'il estimoit, quant à lui, rude, peu agréable et comme creu parmi des espineux boscages sus un infertile sauvageau. » Mais les âmes bien nées aiment à faire partager leurs jouissances, et Du Chesne n'y résista pas; il lui répugnait qu'un «joyau si précieux, digne du clair jour d'une perpétuelle mémoire, demeurast enseveli dans l'obscure nuict d'un perpétuel oubly. » Il publia donc le précieux volume à l'insu de l'auteur. On y trouve 150 Sonnets chrestiens, divisés en trois parties: La Maladie, le Remède, la Guérison; 9 Cantiques chrestiens; 12 Odes; un Discours méditatif sur la semaine de Pasques; des Stances contre la vengeance, et la réimpr. du Paradoxe touchant les adversitez. Au jugement de l'abbé Goujet, toutes les poésies de ce recueil « sont vraiment dignes d'un chrétien, et elles font honneur à la piété du jeune auteur, à la bonté de son cœur, à son zèle pour le roi [Henri IV], et même à son esprit.» Nous rapporterons un de ces sonnets, qui confirme le jugement de Goujet :

Que l'homme est fol d'employer tant de peine
 A conserver ce pauvre corps mortel !
 Et se monstrer à l'ame si cruel
 Qu'il n'a souci s'elle est malade ou saine.

C'est toutefois elle qui, souveraine,
 Commande en nous comme dans son hostel.
 Si elle est folle, il faut que l'on soit tel.
 L'aveugle suit le guide qui le meine.

Mais qui lairroit le soin de sa maison
 A quelque sot despourveu de raison,
 Seroit-il pas tenu pour une beste?

Et cependant on estime fort beau
 De se laisser gouverner à sa teste,
 Ou bien souvent n'y a point de cerveau.

Du Bellay, Dorat, Desportes auraient-ils fait mieux? Nous ne le pensons pas, et cependant c'est à peine si le nom d'Odet de La Noue est cité dans nos meilleurs histoires littéraires.

III. *Dictionnaire des rimes françoises selon l'ordre des lettres de l'alphabet, auquel deux traités sont ajoutés, l'un des conjugaisons françoises, l'autre de l'orthographe françoise*, etc. [Genève] les héritiers d'Eustache Vignon, 1596, in-8°; réimp. sous le titre: *Grand Dictionnaire des rimes françoises avec l'interprétation et origine des mots les plus rares du palais, de la milice, vénerie et autres*, Cologny, 1624, in-8°.--Anonyme, attribué à La Noue par les auteurs de la Méthode latine de Port-Royal.

On attribue aussi à Odet de La Noue — mais sans doute à tort, car ce n'est pas l'œuvre d'un tout jeune homme — le pamphlet suivant: *Vive description de la tyrannie et des tyrans, avec les moyens de se garantir de leur joug*, Reims, Mouchart, 1577, in-16. Peut-être est-ce plutôt l'œuvre de son père. Enfin on conserve aux Archives de Genève, sous le N° 2374, un *Mémoire de ce qu'il est besoin de faire en plusieurs lieux de cette cité de Genève, afin de la mettre en défense pour la nécessité pressante*, rédigé en 1607, et accompagné d'un plan des fortifications, ainsi que de l'*Avis de M. de La Noue sur la fortification de la ville, en la visite qui fut faite le lundi 27 août* 1610, mss.

Odet de La Noue laissa de son mariage avec *Marie de Launay*, deux filles et un fils. Sa fille aînée, nommée MARIE, fut mariée, à l'âge de 13 ans, à *Louis de Pierre-Buffière*, sieur de Chambret, qui en comptait 55, et qui la laissa bientôt veuve avec un fils et une fille. Elle se remaria avec Joachim de Bellengreville, grand prévôt de France, et restée veuve une seconde fois, elle épousa en troisièmes noces le maréchal de Thémines, qui la décida à changer de religion; mais les exhortations de *Du Moulin* l'amenèrent à résipiscence, elle fit la reconnaissance pu-

blique de sa faute dans le temple de Charenton. Tallemant qui l'a connue, dit qu'elle était belle, d'humeur douce, qu'elle ne manquait pas d'esprit et qu'elle avait de la générosité. Elle mourut en 1652, âgée de 57 ans. Sa sœur cadette, ANNE, fut la femme de *David de La Muce*. Le fils, nommé CLAUDE, gentilhomme de la manche du duc d'Orléans, servit en Allemagne, où, à l'âge de 17 ans, il commandait déjà un régiment de cavalerie; mais la faiblesse de sa vue le força à renoncer au métier des armes. Il se retira dans sa terre de Montreuil-Bonnin, où il vivait encore en 1666, alors âgé de 61 ans. En 1665, il fut nommé commissaire pour l'exécution des édits dans le Poitou, et il déploya beaucoup de fermeté dans la défense des églises. Dans son Mémoire, l'intendant Colbert le qualifie « de grand vieillard bien fait et fort bon gentilhomme, qui avait commandé longtemps dans les armées du roi. » Il ne laissa, de son union avec *Madelaine de Saint-Georges-Vérac*, qu'une fille, nommée MARIE, qui épousa, en 1644, *Léonor-Antoine de Saint-Simon*, marquis de Courtomer.

Nous avons mentionné ailleurs (*Voy.* III, p. 199) une *Philippe de La Noue* qui épousa *Jacques Cappel*. Nous trouvons, en effet, dans le Nobiliaire de la Champagne, une famille du nom de La Noue qui paraît avoir professé, au moins pendant quelque temps, la religion réformée. Elle était divisée en deux branches. *Artus*, chef de la branche aînée, laissa de son mariage avec *Claire Hérault*, cinq enfants nommés GABRIEL, DANIEL, JACQUES, JEANNE, et ESTHER. Gabriel épousa *Anne de La Noue* dont il eut ARTUS, CLAUDE, marié, en 1614, à *Isabelle Du Creux*, FRANÇOIS et ANTOINE. Le chef de la branche cadette se nommait *Sébastien*, sieur des Granges, et était, sous Henri II, maréchal des logis de gens de pied. Sa femme *Marguerite Moreau* le rendit père de NICOLAS, HUBERT, SALOMON et MARGUERITE. Salomon épousa, en 1595, *Etiennette Perrot*, fille de Nicolas Perrot, sieur de La Fosse, et de Perrette Barbier, et en eut SALOMON, marié, en 1623, à *Madelaine de Soufflier*, et ANTOINE, qui servit en Hollande avec le grade de colonel. Nous ne pousserons pas plus loin cette généalogie, qui offrirait peu d'intérêt. Mais nous devons au moins mentionner une autre famille de La Noue, établie dans l'île d'Oléron, qui a fourni son contingent au refuge (*Arch. gén.* TT. 247). Peut-être la France protestante aurait-elle aussi des droits sur Pierre de La Noue (1), gentilhomme angevin, qui est cité parmi les écrivains protestants dans la Bibliothèque de Draudius, comme auteur de trois ouvrages : I. Le lict d'honneur ou les gens de bien peuvent honorablement donner la vie et la mort à leurs ambitions (Lyon, 1619, in-12) ; — II. La cavallerie françoise et italienne, ou l'art de bien dresser les chevaux selon les préceptes des bonnes ordres des deux nations (Strasb., 1620, in-4°) ; — III. La cavallerie françoise représentant les haras ou races des chevaux au plus parfait état qu'ils se puissent mettre (Gen., 1624).

LA PARRE (CLAUDE DE), fils de *Jean* de La Parre, contrôleur des gabelles au grenier à sel de Montpellier, et de *Catherine Guez*, desservait l'église de Fontainebleau lorsqu'il épousa, en 1642, *Catherine Joly*, fille de *Josias Joly*, horloger, et de *Marguerite de Scalberge* (Reg. de Charenton. ann. 1642). Plus tard, il fut appelé comme ministre à Montpellier, et il finit par abjurer. Il a publié les *Motifs de sa conversion*, Paris, 1666, in-8°.

LAPESTIGNY ou *Apestigny*, jeune homme de vingt-sept à vingt-huit ans, que sa piété et son zèle avaient fait nommer, malgré son âge, ancien de l'église de Paris, montra pour la cau-

(1) Un Salomon de La Broue, qui vivait dans le même temps et qui probablement professait aussi la religion réformée, est auteur d'un livre intitulé *La cavaleria* (sic) *françoise*, Paris, 1619, in-fol. N'y a-t-il pas quelque chose d'étrange dans toutes ces analogies? Une confusion est si facile que nous craignons qu'elle n'ait été commise.

se protestante plus de dévouement que la plupart des membres influents de cette église. Il suivit *Condé* à Orléans, en 1562. Chargé par ce prince d'une mission en Allemagne, il tomba, à son retour, entre les mains d'une bande de paysans qui dévastaient les environs d'Ozenay. L'adresse du paquet de lettres qu'il portait le trahit. Il fut percé de coups et jeté dans un étang, le 13 juillet 1563. On se souviendra que la paix d'Amboise avait été signée le 12 mars précédent; mais un précieux aveu de l'abbé Agut (*Voy.* II, p. 389) nous a déjà appris comment l'édit était exécuté en Bourgogne (1).

LA PEYRÈRE (Isaac de), né à Bordeaux, en 1594, d'une famille noble (2), s'était déjà signalé par sa bravoure au célèbre siége de Montauban, où il commanda une compagnie, lorsqu'il entra au service du prince de Condé, qu'il quitta, en 1644, pour accompagner en Danemark La Thuillerie, ambassadeur de France. C'est pendant le séjour qu'il fit dans ce pays qu'il rassembla les matériaux des deux ouvrages qu'il a publiés sur l'Islande et le Groënland. A son retour en France, il s'attacha à la fortune du jeune prince de Condé qui l'envoya en Espagne comme son agent, et qu'il suivit plus tard en Flandre et en Hollande, où il fit imprimer, sous le voile de l'anonyme, son livre fameux des Préadamites. Il y soutenait que la Genèse ne raconte pas l'origine du genre humain, mais seulement celle du peuple juif, et que la terre de Canaan était peuplée longtemps avant Adam, père de la nation israélite. Cette hypothèse, qui a encore ses partisans, parce qu'elle résout quelques-unes des difficultés présentées par la cosmogonie mosaïque, excita contre lui une violente tempête. Un grand nombre de théologiens, catholiques et protestants, prirent la plume pour réfuter l'hérétique; le parlement de Paris condamna son ouvrage au feu; l'évêque de Namur le fit censurer, et le vicaire général de l'archevêque de Malines fit arrêter La Peyrère à Bruxelles, au mois de fév. 1656. On assure que Condé et son confesseur jésuite ne restèrent point étrangers à cette arrestation dans l'espoir sans doute que la peur déterminerait La Peyrère à se convertir, et, en effet, dès qu'il eut promis d'abjurer et de rétracter son livre, le prince le tira de prison. La Peyrère voulut faire son abjuration à Rome même. Le pape le reçut fort gracieusement et, par son ordre, on dressa un acte de rétractation que La Peyrère signa, sans renoncer pourtant à ses convictions, car dès qu'il fut rentré en France, il continua à soutenir que son opinion sur les Préadamites n'offrait rien de contraire aux enseignements de l'Ecriture sainte. Alexandre VII aurait désiré le fixer en Italie; mais La Peyrère refusa ses offres, et alla rejoindre dans les Pays-Bas Condé qui, à son retour en France, le nomma son bibliothécaire. Les appointements attachés par le prince à cette place étaient si modiques que bientôt La Peyrère se vit forcé de lui demander la permission de se retirer dans le séminaire de Notre-Dame-des-Vertus. Condé la lui accorda sans difficulté et lui conserva le titre de son bibliothécaire avec une petite pension. La Peyrère passa dans cette retraite les dernières années de sa vie. Il mourut le 30 janv. 1676, très-peu papiste, mais toujours opiniâtrement attaché à son système. « C'étoit, dit Nicéron, un homme d'un esprit fort égal et qui avoit la conversation fort agréable; il affectoit cependant un peu trop de dire des bons mots, ce qui alloit quelquefois jusqu'à la raillerie; mais il avoit soin de prendre garde à ne blesser personne. » Son érudition

(1) Vers le même temps, un *La Planche*, passant à Flameaux [Flamerans ?], près d'Auxonne, subit un sort pareil.

(2) En 1611, *Bernard de La Peyrère*, contrôleur général des guerres, était compté parmi les principaux habitants réformés de Bordeaux (*Arch. gén.*, Tr. 287) avec *Jean de Guérin* et *Pierre d'Athis*, jurats, *Paul Le Clerc*, syndic, *Bertrand de Bourbon*, sieur de Roulliez, dont la femme, enterrée depuis 18 ans dans l'église de Pontens, fut exhumée, vers 1603, par ordre du cardinal de Sourdis et jetée à la voirie (*Ibid.*, K. 107).

était médiocre. Il ne savait ni l'hébreu, ni le grec, mais il possédait assez bien les auteurs latins et il était versé dans les mathématiques. Son style est fort inégal, quelquefois plein d'enflure, plus souvent bas et rampant. Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Traité du rappel des Juifs*, Paris, 1643, in-8°. — La Peyrère avait toujours eu des idées singulières. Dès l'année 1626, il avait été accusé d'athéisme et d'impiété devant le Synode national de Castres par *La Forcade*, dont *Alba* blâma, à cette occasion, « la passion aveugle et l'esprit acariâtre » (*St-Germ. franç*. 914. 14). Le traité en question prouve que cette affaire, qui paraît d'ailleurs n'avoir eu aucune suite, ne l'avait pas rendu plus circonspect. Il y affirme que tous les Juifs finiront par se convertir au christianisme et seront rétablis par un roi de France dans la Terre-Sainte, qui recouvrera son ancienne fertilité. Comme moyen de hâter cette conversion et en même temps de réunir toutes les sectes chrétiennes, il propose de laisser de côté toutes les confessions de foi, tous les canons des conciles, et d'en revenir purement et simplement à la formule apostolique : Croire en Jésus-Christ. Ce livre n'est que l'extrait d'un plus grand ouvrage qu'il se proposait de publier sous le titre de *Synopsis doctrinæ christianæ ad usum Judæorum et Gentium*, et qui n'a pas vu le jour.

II. *Relation du Groënland*, Paris, 1647, in-8°; 1651, in-8°; réimp. dans le T. I du Recueil des voyages au Nord; trad. en allem., Hamb., 1674, in-4°.

III. *La bataille de Lens*, Paris, 1649, in-fol.

IV. *Præadamitæ sive exercitatio super versibus* 12, 13 *et* 14 *capitis V Epistolæ D. Pauli ad Romanos, quibus inducuntur primi homines antè Adamum conditi*, anno salutis 1655, in-4°; 1656, in-12.

V. *Systema theologicum ex Præadamitarum hypothesi, pars I*, anno salutis 1655, in-4°.

VI. *Epistola ad Philotinum, quâ exponit rationes propter quas ejuravit sectam Calvini, quam profitebatur, et librum de Præadamitis, quam ediderat*; *accedit ejusdem deprecatio ad papam Alexandrum VII super libro edito cui titulus* Præadamitæ, etc., Romæ, 1657, in-4°; Francof., 1658, in-4°; trad. en franc., Paris, 1658, in-8°; puis réimp. sous le titre d'*Apologie de La Peyrère faite par luy-même*, Paris, 1663, in-12. — C'est au sujet de cette apologie que Guy Papin écrivit à un de ses amis : « Il a fait imprimer un petit livre in-4° dans lequel il rend raison de son changement de religion (on appelle cela, en termes d'école, abjurer son hérésie) et il a désavoué son livre des Préadamites... On dit que le pape lui a donné une petite abbaye et que le Mazarin lui a encore promis quelque nouvelle faveur du ciel ou du purgatoire. Il est ici attendant cette grâce aussi avidement que vous pouvez l'imaginer d'un gascon, qui a peur de mourir de faim, et qui n'a changé de religion que pour faire fortune et meilleure chère, aux dépens de qui il appartiendra. »

VII. *Recueil de lettres écrites au comte de La Suze pour l'obliger par raison à se faire catholique*, Paris, 1661-62, 2 vol. in-12.

VIII. *Relation de l'Islande*, Paris, 1663, in-8°.

On lui attribue, en outre, un roman intitulé *Alix Pierce, maîtresse d'Edouard III, roi d'Angleterre*, ainsi que les *Notes* qui ont été ajoutées à la trad. d'une partie du Pentateuque par Michel de Marolles, trad. dont l'impression fut interrompue par ordre du chancelier Séguier, sur le rapport peu favorable du censeur *Guillaume Martin*, ministre apostat.

Isaac de La Peyrère avait un frère cadet, nommé *Abraham*, qui a été un fameux avocat au parlement de Bordeaux. On lui doit les *Décisions sommaires du palais et arrêts de la cour de parlement de Bordeaux, illustrés de notes et d'arrêts de la cour de parlement de Grenoble*, Bordeaux, 1675,

in-4°; Toulouse, 1689, in-4°; 7° édit., Paris, 1808, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage a joui longtemps d'une très-grande autorité, malgré la confusion qui y règne et les contradictions qu'on y a signalées. Abraham de La Peyrère vécut, dit-on, jusqu'en 1704. — Parmi les capitaines huguenots du comtat Venaissin, on en trouve un qui portait un nom presque identique; c'est *La Peyrière*, gouverneur de Mornas en 1568. Cette ville fut prise par les Catholiques après trois jours de siége, et traitée cruellement. La Peyrière y fut tué avec la plupart de ses gens.

LA PIERRE (MARC-CONRAD DE), de Lyon, neveu d'*Hervart* et conseiller au parlement de Grenoble, était un magistrat d'un rare mérite et d'une grande droiture. «De La Pierre a de l'esprit, lit-on dans la note secrète sur le personnel des parlements rédigée vers 1663 et publiée par M. Depping, il s'applique à sa charge, estudiant à se former, promet beaucoup, a l'humeur assez douce et propre pour le monde.» N'ayant point voulu vendre sa conscience, lorsque la Chambre de l'édit fut supprimée, La Pierre perdit sa place de conseiller, et à la révocation de l'édit de Nantes, il essaya de sortir du royaume. Arrêté à Landrecy, comme il allait franchir la frontière, il fut enfermé dans la citadelle de Cambrai, avec *Hardy*, sieur de Vicques, qui abjura. La Pierre, au contraire, se montra inébranlable, en sorte qu'on finit par l'expulser du royaume (1). Son fils ALEXANDRE resta en France et se convertit sans aucun doute (*Arch. gén.*, M. 674); mais il serait possible que Conrad de La Pierre eût eu d'autres enfants. Nous trouvons, en effet, mentionnés dans l'ouvrage de M. Burn, un de *La Pierre*, ministre de l'église de Spring Garden en 1724, et un *Pierre de La Pierre*, directeur de l'hôpital français, en 1740.

Plusieurs capitaines du nom de *La Pierre* ont servi avec distinction dans les rangs huguenots pendant les guerres civiles; seulement nous ignorons s'ils étaient de la même famille que le conseiller du parlement de Grenoble. Le seul d'entre eux, au reste, qui mérite une mention spéciale, comme ayant commandé en chef, est celui qui, en 1621, se jeta dans Albiac et entraîna les habitans à embrasser le parti de *Rohan*. Peut-être ce vaillant capitaine descendait-il de *La Pierre*, un des compagnons d'armes de *Chavagnac* pendant le fameux siége d'Issoire. Albiac ayant donc refusé d'ouvrir ses portes aux troupes royales, le duc de Mayenne la fit attaquer. La défense, dirigée par La Pierre, fut vigoureuse et coûta plus de 200 hommes aux Catholiques; cependant leur artillerie donnait aux assiégeants une si redoutable supériorité que la ville dut enfin se rendre. Mayenne ne voulut la recevoir qu'à discrétion et la traita avec une barbare cruauté. Le gouverneur La Pierre, les consuls et 20 des principaux habitants furent pendus, tous les autres furent mis à rançon et ceux qui ne purent payer, enchaînés et envoyés servir comme pionniers au siége de Montauban. La ville elle-même fut pillée et livrée aux flammes.

(1) Cet article était imprimé lorsque nous avons appris, par les Registres de Charenton, que le nom de famille du sieur de La Pierre était SARRASIN.

LA PILONNIÈRE (FRANÇOIS DE), jésuite converti au protestantisme, se réfugia en Angleterre, vers 1716, et fut accueilli avec bienveillance par l'évêque Hoadly. On ne connaît aucune autre particularité de sa vie. Voici la liste des ouvrages que les bibliographes citent sous son nom.

I. *L'athéisme découvert par le P. Hardouin jésuite dans les écrits de tous les Pères de l'Église et des philosophes modernes*, 1715, in-8°; réimp. par Saint-Hyacinthe dans ses Mémoires littéraires (La Haye, 1716, in-8°).

II. *L'abus des confessions de foi*, 1716, in-8°.

III. *An answer to the R. D. Snape's accusation, containing an account of his behaviour and sufferings amongst the Jesuits: of his leaving their society, and afterwards tur-*

ning protestant; of his being forced to leave France, and his conduct since that time, Lond., 1717, in-8°; trad. en latin, 1718.

IV. *Défense des principes de la tolérance*, Lond., 1718, in-8°.

V. *A third defence*, Lond., 1718, 8°.

VI. *Histoire des dernières révolutions d'Angleterre, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable et de plus secret depuis le rétablissement de Charles II jusqu'à l'avènement du roi Guillaume et de la reine Marie*, trad. de l'angl. de Burnet, La Haye, J. Neaulme, 1725, 2 vol. in-4°; publ. la même année, en 3 vol. in-12, à Londres, sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Grande-Bretagne ;* nouv. édit., La Haye, 1735, 2 vol. in-4°. — On dit que La Pilonnière n'a trad. que le 1er vol.

VII. *Further account of himself*, Lond., 1729, in-8°.

On doit, en outre, à notre ex-jésuite une trad. de la *République* de Platon, publ. en 1725, in-8°, et selon Adelung, la trad. d'un livre de l'évêque de Bangor, auquel il a mis une préface, ainsi que celle d'un ouvrage du chevalier Steele, avec notes et additions, tendant à prouver que les Réformés s'étaient écartés des principes des Réformateurs. On lui a attribué aussi la trad. assez médiocre de l'*Essai sur la critique* de Pope, qui a paru en 1717.

LA PISE (Joseph de), né à Orange vers 1589, était fils de *Jacques* de La Pise, qui, échappé comme par miracle au second massacre d'Orange (*Voy.* II, p. 164), était devenu notaire, garde des archives, secrétaire du prince et greffier de la cour du parlement, et qui avait été chargé de diverses missions à Avignon, à Paris, en Hollande, dans l'intérêt de la maison de Nassau à laquelle il était tout dévoué. Joseph qui succéda à son père dans toutes ses charges, hérita aussi de son amour pour ses souverains et de son goût pour l'étude. Il consacra, pendant une grande partie de sa vie, ses loisirs à coordonner et à résumer les matériaux que son père avait recueillis, pendant soixante ans, sur l'histoire de la principauté d'Orange. Ce grand travail achevé, il le fit imprimer à ses frais sous le titre de *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*, La Haye, 1639, in-fol., en un gros vol. de 903 pages, non compris la Dédicace à Frédéric-Henri, prince d'Orange, l'Avertissement, trois pièces de vers très-médiocres à la louange de l'auteur et un indice général. Le vol. est orné de cartes, de plans, de portraits, de gravures représentant les antiquités d'Orange, et de tableaux généalogiques. On doit louer l'auteur de l'abondance et de l'exactitude de ses recherches ; mais en même temps, on regrette qu'il n'ait pas poli davantage son style et surtout on doit le blâmer de couper à tout moment son récit par des réflexions ou des digressions fastidieuses qui rendent la lecture de son livre on ne peut plus fatigante. Son histoire s'arrête à l'année 1637. Il paraît qu'il avait préparé une suite qui se conserve en msc. à la Biblioth. d'Orange sous le titre de *Décade de La Pise* (1630—1640).

Joseph de La Pise avait épousé, le 18 sept. 1614, *Anne d'Arnaudy*, femme d'une beauté remarquable, mais d'une conduite fort équivoque, s'il faut en croire le Sorberiana, qui donne même à entendre que son mari était, jusqu'à un certain point, le complice de ses galanteries. Pour lui imputer une pareille infamie, il nous faudrait plus que le témoignage de *Sorbière*, et d'un autre côté, nous n'admettrons pas non plus sans réserve l'accusation de concussion que La Pise porta contre le comte de Dhona, gouverneur d'Orange, accusation qui lui attira une condamnation à huit années de bannissement. A la suite de cette sentence, il se retira à La Haye et obtint du prince d'Orange le titre de conseiller extraordinaire avec une pension de 1000 livres. Il mourut le 8 mai 1648. — *Gaspard de La Pise*, qui ne nous est connu que par un livre intitulé : *Prééminences, prérogatives et dignités des princes d'O-*

range, La Haye, 1661, in-8°, était peut-être son fils.

LA PLACE (JEAN DE), ministre de Montpellier en 1565 (1). La paix de Longjumeau ayant été publiée, le 30 avril, Sarlabous se présenta, huit jours après, devant Montpellier pour y mettre garnison; mais on lui refusa l'entrée de la ville, et l'on fit sur-le-champ partir pour la Cour des députés qui exposassent au roi les motifs de ce refus. Au bout d'un mois, les députés revinrent avec l'ordre formel de recevoir les troupes, et La Place employa toute son influence pour persuader aux habitants d'ouvrir leurs portes à La Crouzette, guidon des gens d'armes de Damville. Le premier acte du nouveau gouverneur fut de rétablir la messe; le second, de s'entourer d'un plus grand nombre de soldats. A ces symptômes alarmants, cinq des consuls et deux ministres se hatèrent de fuir dans les Cevennes. Moins timide ou plus confiant dans la bonne foi du gouvernement, La Place refusa de les suivre; cependant lorsqu'il vit Joyeuse entrer dans la ville escorté d'une foule de gentilshommes et de prêtres, et surtout lorsque, le 4 août, les Catholiques se mirent à dévaster les temples protestants, il jugea prudent de ne pas attendre que leur fureur se tournât contre les personnes, et il alla rejoindre ses collègues *Maupeau* et *Formy* à Saint-Jean-de-Védas où ils avaient cherché un asile.

En 1572, Jean de La Place, qui reprit ses fonctions à la conclusion de la paix, fut élu président du Synode national de Nismes (2). Comme celui de La Rochelle, ce synode recommanda aux consistoires d'user de beaucoup de circonspection et de prudence dans leurs rapports avec les apostats, en leur rappelant cette parole d'Augustin, qu'il ne faut pas prendre de médecine plus nuisible qu'utile, et en leur faisant observer en même temps que le but de la Discipline est l'édification, non la destruction. Il est fâcheux qu'il n'ait pas cru devoir user de la même indulgence envers les schismatiques, et qu'il ait cru nécessaire d'ajouter de nouveaux et nombreux articles à la Discipline ecclésiastique, tendant tous à la rendre encore plus rigide. On ignore la date de la mort de Jean de La Place, qui desservait encore, en 1583, l'église de Montpellier avec son collègue *Payan*. Il avait eu une fille, MARIE, née dans cette ville, en 1565.

LA PLACE (JOSUÉ DE), savant professeur de l'académie de Saumur, était issu d'une bonne famille de la Bretagne et comptait, dit-on, parmi ses ancêtres l'historien *Pierre de La Place*. Son père, qui était pasteur, mourut vers 1605, laissant cinq fils, qui tous suivirent la carrière ecclésiastique. L'aîné, SAMUEL, fut pasteur de l'église française de Guernesey. Le second, PIERRE, fut placé, en 1602, à la tête de l'église de Sion, et fut député à divers synodes ou assemblées politiques. Le troisième, ELIE, fut ministre à Jersey. Le quatrième, DAVID, fit ses études aux frais des églises de la Bretagne et desservit les chapelles de Laval et de La Moussaye. Le cinquième enfin, le mieux connu, est l'objet de cette notice.

Josué de La Place n'avait qu'un an, lorsqu'il perdit son père; ce furent ses frères qui se chargèrent de son éducation. Après avoir terminé ses études en théologie à Saumur, il obtint, malgré son jeune âge, une chaire de philosophie dans laquelle il eut pour successeur son beau-frère *Jacques de Brissac*, lorsque, en 1625, l'église de Nantes lui adressa vocation. En 1631, il fut député par la Bretagne au Synode national de Charenton. En 1633, il fut

(1) Cette date suffit pour le distinguer du ministre *La Place*, que Gordes chassa de Valence, en 1566. Elle nous est fournie par le registre des baptêmes de l'église de Montpellier.

(2) Aymon ne donne pas les noms des députés. Selon M. Borel, dans son Hist. de l'église ref. de Nismes, y assistèrent de *Beaulieu*, *Cappel*, *Du Moulin*, *Viriart*, *Boisseul*, de *Léry*, *Bocquel*, *Colombier*, *Chaureton*, *Mangel*, de *Cazaux*, de *La Pise*, de *Chambrun*, *Pélissier*, de *La Garde*, *Chandieu*, *Labat*, *Saint-Ferréol*, *Julien*, de *Saule*, de *Bèze* et *Deraux*.

rappelé à Saumur comme professeur de théologie, et prit possession de sa chaire le 16 juin, par un discours inaugural *De justificatione hominis coram Deo*, qu'il dédia à ses frères, pour leur témoigner sa reconnaissance. Lié d'une étroite amitié avec *Amyraut* et *Cappel* ses collègues, et partageant avec eux le désir de débarrasser la dogmatique protestante du dogme de l'imputation tel que l'a formulé Calvin, dogme qui leur semblait outrageux pour la bonté divine et incompatible avec la justice du Tout-Puissant, il osa aborder cette question scabreuse dans une série de thèses, *De statu Adami antè lapsum*, *De lapsu Adami*, *De statu hominis lapsi antè gratiam*, qu'il fit soutenir par trois de ses élèves, *J. Monier*, de Montauban, *Auguste Arbaud*, de Paris, et *Jacques Alpée*, de Champagne. Il y enseignait que Dieu impute à chacun sa corruption naturelle, son péché personnel et le penchant qu'il a au mal, ou, pour employer ses propres expressions, que le péché originel est imputé aux hommes d'une manière indirecte, et non d'une manière directe. Cette opinion fut vivement attaquée par les théologiens calvinistes, et sur la demande d'*Antoine Garissoles*, le Synode national de Charenton la condamna, en 1644. Un grand nombre de synodes provinciaux trouvèrent que les Pères de Charenton s'étaient trop hâtés, et ils refusèrent nettement d'exécuter leur sentence jusqu'au prochain synode national auquel ils en appelèrent. Bien que harcelé sans relâche par *Rivet*, *Des Marets* et d'autres orthodoxes, La Place, par amour pour la paix, refusa de se défendre. Cependant, après avoir attendu patiemment plus de dix ans la convocation du synode qui devait trancher la question, il se décida enfin à répondre à ses adversaires et il le fit dans une *Disput. de imputatione primi peccati Adami*, Salm., 1655, in-4°. Au reste, si l'opinion de La Place rencontra une forte opposition, elle trouva aussi de savants défenseurs, comme *Claude*, qui manifesta assez haut son mécontentement contre Turretin, au sujet de l'ordre qu'il avait fait donner aux professeurs de théologie à Genève d'enseigner, sous peine de destitution, la doctrine calviniste de l'imputation.

Josué de La Place mourut à Saumur, le 17 août 1665, à l'âge de 69 ans. Outre les thèses déjà mentionnées, on a de lui :

I. *Discours en forme de dialogue entre un père et son fils sur la question, si l'on peut faire son salut en allant à la messe pour éviter la persécution*, Quévilly, C. Le Villain, 1629, in-8°; Gen., 1639, in-8°; Saumur, Isaac Desbordes, 1658, in-12 ; réimp. sous ce titre : *Entretien d'un père et de son fils sur le changement de religion*, La Haye, 1682, in-12. M. Saigey, min. à Wesserling, nous en signale une trad. allem. peu fidèle, Bâle, 1665, in-8°.

II. *Examen des raisons pour et contre le sacrifice de la messe*, Saumur, 1639, in-8°; 1640, in-8°.

III. *Suite de l'Examen des raisons*, etc., Saumur, 1643, in-8°.

IV. *Disputationes de argumentis, quibus efficitur Christum priùs fuisse quàm in utero B. Virginis secundùm carnem conciperetur*, Salm., J. Lesnier, 1649, in-4°; réimp. comme première partie des Thèses sur la divinité de J.-Ch., Salm., 1660, in-4°.

V. *De loco Zachariæ XI*, 13, *XII*, 10, *Malach. III*, 1, Salm., 1650, in-4°.

VI. *Disput. de testimoniis et argumentis è V. T. petitis, quibus probatur Christum esse Deum præditum essentiâ divinâ*, Salm., 1651, in-4°; réimp. comme 2e partie des Thèses sur la divinité de J.-Ch., Salm., 1670, 4°.

VII. *Opuscula nonnulla*, Salm., 1656, in-8°.

VIII. *Exposition et paraphrase du Cantique des Cantiques, et un traité de l'invocation des saints avec une question, si la défense de manger du sang est morale et perpétuelle*, Saumur, 1656, in-8°; 1670, in-8°; en latin dans le T. I des Opera.

IX. *Disputationum pro divinâ D.*

N. J.-Ch. essentiâ pars tertia, Salm., 1657, in-4°; réimp. comme 3° partie des Thèses sur la divinité de J.-Ch., Salm., 1675, in-4°.—Contre les Sociniens. Un extrait de ces thèses, formant un cahier de plus de cent pages d'écriture, a été relié dans le T. XIV de la Collect. Conrart (1).

X. *Explication typique de l'histoire de Josèphe.*— Cet ouvrage, composé en latin par La Place, fut trad. en franç. par *Rosel*, pasteur de Tours, et publ. à Saumur en 1658, in-8°. On en trouve une copie msc. dans le T. XVII de la Collect. Conrart.

XI. *Syntagma thesium theologicarum in academiâ Salmuriensi variis temporibus disputatarum sub præsidio Lud. Cappelli, Mosis Amyraldi, Josuæ Placæi*, Salm., 1660, in-4°; 2° édit. augm. d'une 4° partie, Salm., 1664-1665, 2 vol. in-4°. — Ce précieux ouvrage, dont nous avons déjà donné une analyse (*Voy.* III, p. 205), est divisée en quatre parties. La première contient 24 thèses; la 2°, 17; la 3°, 65, et la 4°, 13. C'est une riche mine pour les controversistes; mais il est fort rare, malgré ses deux éditions (2).

XII. *Opera omnia in unum corpus primùm collecta, edit. novissima*, T. I, Franeq., 1699, in-4°; T. II, 1703, in-4°. — Le 1er vol. contient les traités des types, de l'imputation du péché d'Adam, de l'ordre des décrets divins, du libre arbitre et un abrégé de théologie que La Place n'eut pas le temps d'achever. Le 2° renferme les dissertations sur la divinité de J.-Ch. Le bibliographe allemand Jöcher, non plus

(1) Parmi les étudiants qui soutinrent ces thèses, de 1647 à 1651, nous n'en avons trouvé que sept qui ne soient pas mentionnés dans les Theses salmurienses, savoir : *P. Dural*, de Normandie, *Jean Grenier de Lavaur*, de Bergerac, *Jacq. Champion*, de Thouars, *Jacq. Vergnon* et *Michel Cornuel*, du Poitou, *Benj. de Daillon*, de la Bretagne, et *F. Le Vasseur*, de Beauvais.

(2) La rareté de ces deux volumes nous engage à donner ici, avec les noms des répondants français qui ne nous sont connus que par ces thèses, les titres de celles qu'ils ont soutenues; quelques-unes valent mieux que de longs traités: *Isaac Hugo*, de Saumur : *De origine et necessitate Scripturæ*; — *Théodore Tireus*, du Poitou : *De canone*; — *Charles de La Place*, du Poitou : *De sanctorum Bibliorum versionibus*; — *Jacq.-Benjamin Du Clos*, de Falaise : *De perfectione Scripturæ sacræ*; — *Nicolas Addée*, de Paris : *De Deo uno et trino*; — *Jacq. Rueus*, de Paris : *De tribus fœderibus divinis*; — *Joseph Ardillon*, d'Auxerre : *De necessitate satisfactionis*; — *Salomon de Cairouge*, de Bourgogne : *De Christo mediatore* θεανθρώπῳ et *De duarum Christi naturarum, divinæ et humanæ, in unâ eâdemque personâ, hypostaticâ unione*; — *Gaspard Gautron*, de Loudun : *De incarnatione D. N. J.-Ch., deque illius et unionis hypostaticæ effectis*; — *Joseph Marras*, de Lectoure : *De purgatorio* et *De spiritu adoptionis*; — *P. Tubere*, de Vezenobre : *De satisfactionibus*; — *Daniel Bourget*, de Normandie, et *Louis Faverelle*, de Thouars : *De electione et reprobatione*; — *Ephraïm de La Voute*, de Normandie : *De sacramentis in genere* et *De diversis ministrorum evangelicorum gradibus et ordinibus*; — *Jacq. Brun*, de Bergerac : *De discrimine sacramentorum secundùm fœderum differentias*; — *Jean Diserotte*, du Bearn : *De sacramentis evangelicis et specialim de baptismo*; — *Pierre Labesse*, de Bergerac : *De transsubstantiatione* et *De ministrorum evangelicorum vocatione*; — *Daniel Lerpinière*, de Saumur : *De transsubstantiatione*; — *Samuel Gérauld*, de La Rochelle : *De transsubstantiatione*; — *Abel Barbier*, du Mans : *De transsubstantiatione*; — *Jean de La Place*, du Poitou : *De sacerdotio Melchisedecico* et *De ministrorum Evangelii stipendiis ac decimis*; — *Jacq Guirand*, du Poitou : *De inferioribus ministrorum ecclesiasticorum ordinibus*; — *Louis Guichard*, des Cevennes : *De variis Ecclesiæ partibus*; — *Jacq. Roussillon*, de Lunel, et *Louis Corant*, des Cevennes : *De Ecclesiæ perennitate*; — *Jacq. Du Luc*, de Nerac : *De infallibilitate Ecclesiæ*; — *Gédéon Rochetel*, du Poitou : *De conciliorum origine atque necessitate*; — *Jean Labat*, de Tonneins : *De cultu divino ac primùm de Sabbatho judaïco*; — *Jacq. de Vallée*, de Saint-Maixent : *De templis et sacris ædibus eorumque consecratione*; — *Jacq. Tapin*, de Normandie : *De jejunio*; — *Antoine Conduchet*, de Milhau : *De votis in genere*; — *Bernard Abraham*, d'Aigues-Mortes : *De votis monasticis* et *De imaginibus*; — *Claude Arnaudel*, de Niort : *De consiliis evangelicis sive perfectionis* et *De peccato in Spiritum sanctum*; — *Pierre Daigoin* ou *Aigouin*, des Cevennes : *De consiliis evangelicis*; — *Jacq. Jérôme*, de Sédan : *De voto paupertatis*; — *Salomon Ligerius*, de Loudun : *De cruce*; — *Jacq. Le Chantre*, de La Rochelle : *De cultu et invocatione Sanctorum*; — *René Rufus*, de Loudun : *De Joannis Baptistæ ministerio*; — *Abraham Warland*, de Vitry : *De vi boni moralis, utrùm naturâ sit immutabile*; — *Moïse Camius*, de Montauban : *De excommunicatione*; — *Nicolas Aubertin*, de Paris : *De tribus virtutibus christianis.*

que Picot, ne connaissait que ces deux vol.; cependant, selon le pasteur *Marron*, dans la Biogr. univ., il y en a un troisième qui réunit les traités de La Place contre le sacrifice de la messe, et l'édit. de 1703 n'est qu'une réimp. de celle de 1699. Nous n'avons pas les moyens d'éclaircir cette difficulté bibliographique.

Il ne paraît pas que Josué de La Place ait laissé d'enfants de son mariage avec *Marie de Brissac*, qu'il avait épousée le 12 sept. 1622. Son frère Pierre se maria avec la fille d'*Antoine Avelin*. — *Jean de La Place*, ministre à Southampton, qui mourut le 6 mars 1663, et eut pour successeur *Couraud*, descendait peut-être de la même famille.

LA PLACE (Pierre de), en latin *Plateanus* ou *a Plateâ*, savant jurisconsulte et historien célèbre, né à Angoulême vers 1520, assassiné à Paris, le 25 août 1572.

La Place fit ses études avec distinction à l'université de Poitiers. Dès 1548, il prit rang parmi les savants par une *Paraphrasis in titulos Institutionum imperialium de actionibus, exceptionibus et interdictis; Scholiis seorsùm margini appositis*, Paris., 1548, in-4°. Lorsque cet ouvrage parut, La Place remplissait, depuis quelque temps déjà, malgré sa jeunesse, les fonctions d'avocat du roi à la cour des aides. Il s'acquitta avec tant de zèle et de probité des devoirs de sa charge que Henri II l'éleva, bientôt après, à la dignité de premier président de la même cour. Dès cette époque, lit-on dans la Biogr. univ., il avait adopté les principes des Réformateurs à la suite de conférences qu'il avait eues à Poitiers avec Calvin. Cette assertion n'est pas exacte. Il est vrai qu'il avait eu l'occasion de s'entretenir avec Calvin, lors du voyage de ce dernier à Poitiers, en 1534; mais, nous dit son plus ancien biographe, « quand il fut question de parler du pur service de Dieu, il s'arresta tout court, comme estant grand zélateur de la religion en laquelle il avoit esté soigneusement nourri. » Il est vrai encore « que dès lors il luy demeura quelque scrupule en sa conscience, » mais ce fut seulement après la mort de François II que La Place se sentit le courage de faire profession ouverte de la religion réformée.

Lorsque la guerre civile éclata, La Place, chassé de Paris comme huguenot, se retira avec sa famille dans une terre qu'il possédait en Picardie. Il y passa deux années, partageant son temps entre le « ménage des champs » et l'éducation de ses enfants, et charmant ses loisirs par la lecture de l'Ecriture sainte ou des docteurs de l'Eglise et par l'étude des bons auteurs de l'antiquité. C'est dans cette retraite qu'il composa deux ouvrages qui attestent la sérénité de son âme et le calme de son esprit au milieu des dangers qui l'environnaient. Le premier, dédié à Charles IX, est intitulé : *Traicté de la vocation et manière de vivre à laquelle chacun est appelé*, Paris, 1561, in-4°; réimp. en 1574, in-8°, sous ce titre : *Discours politiques sur la voie d'entrer deuement aux états et la manière de constamment s'y maintenir et gouverner; le tout réduit en chapitres*. Il y insiste avec force sur la nécessité de donner une meilleure éducation à la jeunesse et de l'élever dans l'amour de Dieu et des bonnes études. Le titre du second : *Traicté du droict usage de la philosophie morale avec la doctrine chrestienne*, Paris, 1562, in-8°; Leyde, 1658, in-12, en indique suffisamment l'objet. Après la conclusion de la paix, La Place revint à Paris, et il réussit si pleinement à se disculper des calomnies répandues sur son compte par ses envieux et ses ennemis, que Charles IX le rétablit avec honneur dans ses fonctions. Le prince de *Condé* voulut aussi lui donner une preuve de son affection et de son estime, il le fit surintendant de sa maison.

La Place profita du rétablissement de la tranquillité dans le royaume,

pour composer le récit des événements arrivés sous les règnes de Henri II et de ses fils, depuis 1556 jusqu'au colloque de Poissy, en 1561. Cette histoire, qui se fait remarquer par une grande modération et par une impartialité à laquelle les écrivains catholiques rendent hommage, est pleine de faits curieux et intéressants. L'auteur y a inséré beaucoup de pièces officielles telles que harangues, discours, etc., principalement dans la partie où il traite des Etats-généraux d'Orléans et du colloque de Poissy, et l'on sent d'ailleurs à la manière dont il raconte les événements, aux détails précis dans lesquels il entre, qu'il était bien informé de tout ce qu'il rapporte. Au jugement du P. Lelong et de ses annotateurs, c'est l'histoire de ce temps la plus instructive, et l'on peut ajouter qu'elle est aussi une des plus agréables à la lecture. Cet ouvrage important fut publié, à l'insu de l'auteur, dit-on, sous le titre de *Commentaires de l'estat de la religion et de la république sous les rois Henri II, François II et Charles IX, divisés en sept livres*, s. l., 1565, in-8°, et le succès en fut tel, qu'il fallut le réimp. la même année. Il fut trad. en latin, 1575-77, 2 vol. in-8°, et a été ins. depuis dans toutes les collect. de Mémoires sur l'histoire de France.

Aux seconds troubles, La Place fut de nouveau obligé de sortir de Paris : sa demeure fut pillée, sa bibliothèque dispersée, ses revenus mis sous le séquestre et sa charge de premier président conférée à Etienne de Nully ou Neuilly, qui mit tout en œuvre, et jusqu'aux moyens les plus honteux, pour la garder après la conclusion de la paix. Ce misérable ne s'arrêta pas même devant le meurtre (tout semble le prouver) pour s'en remettre en possession, lorsqu'il eut été forcé de la rendre. Retiré chez ses neveux au château de Vé en Valois, La Place y fut poursuivi par la haine de ses ennemis, et ne dut la vie qu'à *Bouchavannes* qui le conduisit en sûreté au château de Coussy. Caché dans une tourelle de ce château, sans aucune communication avec le dehors et sans autre compagnie que l'Ecriture sainte, c'est dans ce triste asile que La Place composa celui de ses ouvrages où il expose le plus longuement ses opinions, sévèrement calvinistes, sur l'élection et la prédestination ; nous voulons parler du *Traicté de l'excellence de l'homme chrestien et manière de le cognoistre*, sans nom de lieu, 1575, in-8°; 1581, in-12; qu'il dédia à *Jeanne d'Albret* et qui fut publié, après sa mort, avec une courte notice biographique, par *P. de Farnace*.

La Place ne revint à Paris qu'après la signature de la paix de Saint-Germain. Charles IX lui fit rendre sa charge, mais il ne devait plus l'exercer longtemps. Dans la nuit de la Saint-Barthélemy, un capitaine Michel, arquebusier de Charles IX, vint frapper à la porte de son hôtel, et lui offrit de le sauver à prix d'argent. La Place comprit, à l'arrogance de cet homme, qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, et il s'esquiva par une porte de derrière. Cependant sa fille et son gendre achetèrent, au prix de mille écus, la protection de ce capitaine qui tint parole et les mit en sûreté.

Après avoir inutilement demandé un asile à trois de ses amis qui habitaient dans le voisinage, le malheureux La Place dut rentrer chez lui. Il réunit sa famille et ses serviteurs pour se fortifier avec eux par la prière et se préparer à recevoir courageusement les épreuves qu'il plairait à Dieu de leur envoyer. Pendant qu'il implorait ainsi la miséricorde divine, Senecay, prévôt de l'hôtel, vint lui signifier, de la part de roi, l'ordre de se rendre au Louvre. La Place lui répondit qu'il était prêt à le suivre, mais qu'il lui semblait impossible, sans un péril évident, de traverser une partie de la ville au milieu des bandes d'égorgeurs. Le prévôt se rendit à cette observation; mais le lendemain, vers deux heures de l'après-midi, il revint avec des ordres plus for-

mels. La Place se prépara à obéir, et après avoir embrassé sa femme, il sortit de sa demeure sous l'escorte de douze archers. Arrivé au coin de la rue de la Verrerie et de la rue du Coq, il fut assailli par quatre assassins apostés qui le percèrent de coups, sans que les archers fissent aucune résistance. Son corps, porté à l'Hôtel-de-ville, fut déposé dans une écurie d'où la populace le tira le lendemain matin pour le traîner à la rivière.

Ainsi périt Pierre de La Place, «homme fort docte en droict, dit La Croix du Maine, et encore, outre cela, il étoit fort éloquent, et surtout grand historien et très-consommé ès lettres sacrées et profanes.» Les ouvrages qui nous restent de La Place confirment cet éloge; ils nous le montrent comme un historien, un moraliste, un jurisconsulte éminent, et aussi, ce qui était beaucoup plus rare dans ce siècle, comme un homme probe, comme un magistrat intègre, comme un chrétien sincère, chez qui la ferveur religieuse n'excluait pas la tolérance, parce qu'elle s'unissait en lui à l'humilité et à la charité.

La Place avait épousé *Radegonde L'Huillier* qui lui avait donné plusieurs enfants, entre autres, MADELAINE, qui devint la femme de *Nicolas Hatte*, sieur Des Marets. Le martyrologe parle de son fils aîné qui, à la Saint-Barthélemy, «pensant se sauver par ce moyen,» avait, «par infirmité» mis une croix de papier blanc à son chapeau, et que son père «tança aigrement, lui commandant d'oster ceste marque de sédition, et lui remonstrant que la vraye croix qu'il nous falloit porter estoyent les tribulations et afflictions que Dieu nous envoyoit, comme arres certaines de la félicité et vie éternelle qu'il a préparée aux siens.» On ne sait d'ailleurs rien de la vie de ce fils. C'est peut-être lui qui, sous le nom de *La Place-Russy*, servait, en 1587, dans l'armée allemande sous les ordres de *Bouillon* (Voy. VI, p. 235), et qui remplaça *Buzanval* dans son poste d'ambassadeur de France auprès des Etats-Généraux. Mézeray se trompe, lorsqu'il lui donne le nom de La Planche; il est appelé *Elie* de La Place, chevalier, sieur de Russy, vicomte de Machaut, conseiller du roi très-chrétien en son conseil d'Etat, dans l'acte d'Intervention des rois de France et d'Angleterre en la trêve des Pays-Bas, qu'il signa avec le président Jeannin pour le roi de France, le 17 juin 1609.

LA PLACETTE (JEAN), le Nicole protestant, né à Pontacq, le 19 janv. 1639, et mort à Utrecht, le 25 avril 1718.

La Placette fut redevable de sa première éducation à son père, qui desservait l'église de Pontacq. Dès son jeune âge, il annonça d'heureuses dispositions et beaucoup de goût pour l'étude. A l'âge de 21 ans, après avoir terminé son cours de théologie à Montauban, où il soutint, en 1657, sous la présidence de *Martel*, une thèse *De imagine Dei in Adamo*, il fut reçu ministre et donné pour pasteur à l'église d'Orthez, où il exerça ses fonctions pendant quatre ans et où il jeta les fondements de sa réputation, comme orateur de la chaire. Il venait d'être appelé à Nay, en 1664, lorsque le consistoire de Charenton, qui avait entendu parler avec de grands éloges de son érudition, de sa piété et de son éloquence, lui adressa vocation; mais La Placette ne se laissa pas séduire par la vanité de se produire sur un plus grand théâtre, et quoique le consistoire de Nay joignît ses instances à celles du consistoire de Charenton pour le décider à accepter une place où il pourrait servir plus utilement la cause des églises protestantes, il ne voulut point abandonner un troupeau dont il était estimé et aimé. Il continua donc à édifier l'église de Nay jusqu'en 1685. Tous ses biographes disent qu'il sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes; mais c'est une erreur qu'un rapport adressé à La Reynie par un de ses agents, nous met à même de relever (*Suppl. franç.* 791. 3). L'édit *irrévocable* n'était pas encore révoqué, lors-

que La Placette vint à Paris solliciter la permission de passer en Hollande. Pendant le séjour qu'il y fit, il prêcha à Charenton, avec le plus grand succès, sur l'amour de Dieu. Le passe-port qu'il demandait lui fut accordé, malgré l'opposition de l'intendant Foucault, dont on ne saurait trop admirer le génie inventif en fait de tortures morales ou physiques; mais au lieu de s'arrêter en Hollande, comme il en avait eu d'abord l'intention, La Placette alla en Prusse sur l'invitation de l'électeur, qui lui fit offrir une place de pasteur dans l'église française de Königsberg. Frédéric-Guillaume, dont la mémoire doit vivre éternellement dans le cœur des Protestants français, l'accueillit avec la plus grande bonté; toutefois il ne put refuser de céder le célèbre pasteur à la reine de Danemark Charlotte-Amélie, qui désirait le mettre à la tête de l'église française de Copenhague. La Placette se rendit donc, en 1686, en Danemark, où il passa près de vingt-cinq ans.

C'est à Copenhague que, tout en remplissant avec une assiduité exemplaire les fonctions de son ministère, il composa les excellents traités qui lui ont mérité le surnom du Nicole protestant et qui l'ont placé sans contredit au premier rang des moralistes calvinistes. Entouré de l'estime générale, dont il se montrait digne non-seulement par ses talents, mais par ses vertus, par sa modestie surtout, par sa douceur et par sa tolérance, admiré de ses collègues, vénéré du peuple et principalement des affligés, dont il était le père, respecté des Luthériens eux-mêmes, La Placette refusa d'abandonner la carrière pastorale à laquelle il s'était voué, malgré les offres qu'il reçut de divers côtés, entre autres des fondateurs de l'université de Kilkenny en Irlande, et tant que ses forces le lui permirent, il continua à prodiguer ses soins spirituels à son troupeau. En 1711, quoiqu'il eût donné, depuis quelques mois, sa démission à cause de son grand âge, il trouva dans la désolation de son église qu'une peste cruelle ravageait, une belle occasion de déployer de nouveau son zèle infatigable et sa charité vraiment chrétienne. Il ne se décida à sortir de Copenhague que sur l'ordre formel de la reine qui l'appela à Oldenbourg où elle s'était retirée. Elle l'envoya, l'année suivante, en Hollande, en le chargeant d'y faire choix de deux pasteurs pour l'église française de Copenhague. La Placette remplit fidèlement cette mission, mais lorsqu'il dut se remettre en route, les incommodités et les fatigues d'un long voyage effrayèrent sa vieillesse ; il supplia donc la reine de lui permettre de rester en Hollande. Charlotte-Amélie consentit, non sans regret, à se séparer d'un pasteur dont elle n'estimait pas moins le caractère que les talents, et, comme témoignage de sa satisfaction, elle voulut lui continuer son traitement; mais il n'en accepta qu'une partie. Après un séjour de deux années environ à La Haye, La Placette partit pour Utrecht où habitait sa fille unique, mariée au colonel d'*Apremont*. Les ministres wallons de cette ville lui firent le meilleur accueil; cependant, sur la fin de sa vie, il éprouva le désir de s'éloigner du monde pour se rapprocher de Dieu. Son gendre lui loua donc une maison de campagne dans les environs d'Utrecht. Le vénérable vieillard attendait avec impatience que le retour du printemps lui permît d'en aller prendre possession, lorsque la mort l'enleva, après une courte maladie, dans la 80e année de son âge.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *De insanabili romanæ Ecclesiæ scepticismo, dissertatio*, Amst., 1686 et 1696, in-4°; trad. en franç. par *Nicolas Chalaire*, ministre, sous ce titre: *Traité du pyrrhonisme de l'Eglise romaine*, Amst., 1721, in-12; trad. par extraits en angl., Lond., 1688, in-4°; trad. en allem., Franckf. und Leipz., 1751. — Cette dissert. n'est proprement qu'un spécimen d'un ouvrage beaucoup plus étendu qu'à la

mort de La Placette, on trouva en msc. parmi ses papiers, et qu'on envoya à son frère, ministre anglican en Irlande. Il ne paraît pas qu'il ait vu le jour. La Placette y combattait les doctrines de l'Eglise romaine, surtout sa prétention à l'infaillibilité.

II. *Discours sur la négligence du salut*, Gen., 1692, in-12.

III. *Traité de l'orgueil*, Amst., 1692, in-12; Amst., 1693, in-8°; Neuchâtel, 1694, in-12; nouv. édit. revue et corrig., appelée 2e, Amst., 1700, in-12. — Réflexions solides, mais quelquefois un peu diffuses.

IV. *Nouveaux essais de morale*, T. I, Amst., 1692, in-12; T. II, 1693; réimp., et augm. de deux tomes, Amst., 1697, in-12; 1716, in-12.

V. *Nouveaux essais de morale qui peuvent servir de suite aux autres essais du même auteur*, La Haye, 1715, 2 tom. in-12; réimp. avec le N° IV, Amst., 1732, 6 vol. in-12; trad. en allem., Iéna, 1719 et 1728; en holland., 1715. — La Placette n'a point voulu donner un traité complet et méthodique de morale évangélique, et l'on aurait tort de voir dans ses essais autre chose que des dissertations sur quelques-unes des questions les plus importantes de la science des mœurs. Ce sont d'excellents matériaux pour une éthique, et rien de plus. En les composant, le pasteur de Copenhague avait également en vue l'instruction et l'édification. Comme l'a très-judicieusement remarqué M. Sayous, la plupart ne sont que des « sermons dépouillés du style oratoire et disposés en dissertations.» Il y a peut-être dans La Placette moins d'esprit, moins de finesse d'analyse, moins de chaleur et d'éloquence que dans Nicole; mais partout se montre un moraliste versé dans la connaissance du cœur humain, un penseur profond, habile à exprimer avec clarté ses pensées dans un style simple, uni, correct, un savant enfin qui sait mettre son érudition à la portée du plus grand nombre. On a reproché à La Placette de troubler les consciences par des préceptes trop austères; mais il lui a été facile de prouver que sa morale est moins sévère que celle de beaucoup d'autres théologiens, et par sa conduite, il a démontré qu'elle n'était pas impraticable, sa vie entière n'ayant été, pour ainsi dire, que la mise en pratique de ses enseignements. Au jugement de Nicéron, « les règles qu'il donne sont fort sensées et également éloignées d'une excessive rigueur et d'un relâchement criminel. »

VI. *La morale chrétienne abrégée et réduite à ses principaux devoirs*, Colog., 1695, in-12; nouv. édit. augm., Amst., 1701, 2 part. in-12; Gen., 1731, 2 vol. in-12; Rott., 1734; trad. en allem., S. Gall., 1702, in-8°. — Dans cet ouvrage, qu'il regardait comme la meilleure de ses productions, l'auteur réduit la morale à trois devoirs principaux: la repentance des pécheurs, la persévérance des justes et les progrès que les justes persévérants doivent faire dans la piété. Après avoir expliqué la nécessité, la nature et les caractères de la vraie repentance, qui doit avoir sa source, non pas seulement dans la crainte des châtiments divins, mais dans l'horreur du péché et l'amour de Dieu, et qui est, en même temps, inséparable de la ferme résolution de fuir le mal et de s'appliquer à faire le bien, La Placette aborde la doctrine de la justification par la foi et il se prononce franchement contre l'opinion de ceux qui soutiennent que la foi suffit pour sanctifier. Pour être sauvé, une sérieuse, ferme et forte volonté de s'amender est nécessaire, et l'homme ne doit jamais se lasser de faire des progrès dans la piété et la vertu. Comme principaux moyens de perfectionnement moral, il recommande de lire avec assiduité les Livres saints et de tourner fréquemment ses pensées vers les choses divines, de ne jamais perdre de vue la puissance et la bonté de Dieu, de penser souvent à la mort, de prier sans relâche, de se tracer chaque matin un plan de conduite, et le soir, de faire son examen de conscience, de pratiquer les bonnes

œuvres autant que possible, de rechercher la société des gens pieux et de ne pas négliger la fréquentation des assemblées religieuses.

VII. *La mort des justes ou manière de bien mourir*, Amst., 1695, in-12; 1696, in-12; trad. en angl., Lond., 1750, 2 vol, in-12; en allem., Franckf., 1703, in-8°; en holland., 1714.

VIII. *Traité de la conscience*, Amst., 1695, in-12; 1699, in-12.

IX. *Observationes historico-ecclesiasticæ, quibus eruitur veteris Ecclesiæ sensus circa pontificis romani potestatem in definiendis fidei rebus*, Amst., 1695, in-12. — La Placette avait publié quelques années auparavant, dit Nicéron, un essai de cet ouvrage qui ne contenait que treize observ., tandis que celui-ci en contient 36.

X. *La communion dévote*, Amst., 1695, in-12; 4ᵉ édit. augm., Amst., 1699, in-12; 8ᵉ édit., Amst., 1722, in-12, augm. d'une *Suite*; réimp., Leyde, 1765, in-8°; trad. en holl., Dord., 1715 et 1716; et deux fois en allemand.

XI. *Traité de la restitution*, Amst., 1696, in-12; Gen., 1724, in-8°; trad. en allem., Lemgo, 1775, in-8°.

XII. *Divers traitez sur des matières de conscience, où l'on trouvera la résolution de plusieurs cas importans*, Amst., George Gallet, 1697, in-12. — La Placette est le plus habile casuiste de l'Eglise réformée. Dans ce volume, il traite avec beaucoup d'ordre et de méthode, au jugement de Nicéron, les cas de conscience concernant : 1° le mensonge, les équivoques, les restrictions mentales; 2° le prêt à intérêt; 3° les jeux de hasard; 4° le droit naturel de défense; 5° le scandale.

XIII. *Traité de la foy divine*, Amst., 1697, in-12; 2ᵉ édit. revue et augm., Rott., 1716, 4 vol. in-12.

XIV. *Traité de l'aumône*, Amst., 1699, in-12; trad. en allem., Frankf., 1717, in-8°. — L'auteur y a joint une dissert. où il prouve que les Thérapeutes, dont parle Philon, n'étaient pas des Chrétiens.

XV. *Traité du serment*, La Haye, 1700 et 1701, in-12.

XVI. *Traité des bonnes œuvres en général*, Amst., 1700, in-12.

XVII. *Traité de l'autorité des sens contre la transsubstantiation*, Amst., 1700, in-12.

XVIII. *Réflexions chrétiennes sur divers sujets, où il est traité : 1° de la sécurité; 2° du bien et du mal qu'il y a dans l'empressement avec lequel on recherche les consolations; 3° de l'usage que nous devons faire de notre temps; 4° du bon et du mauvais usage des conversations*, Amst., 1701 et 1707, in-12; trad. en allem., Schaffh., 1711, in-8°.

XIX. *Dissert. sur divers sujets de morale et de théologie : 1° de l'amour de Dieu et de l'amour-propre; 2° de l'attrition où l'on fait voir que ce que l'Eglise romaine fait sur ce sujet ruine absolument la morale de J.-Ch.; 3° sur le 4ᵉ commandement et sur la manière en laquelle les Chrestiens doivent l'observer*, Amst., 1704, in-12.

XX. *Réponse à deux objections qu'on oppose de la part de la raison à ce que la foi nous apprend sur l'origine du mal et sur le mystère de la Trinité*, Amst., 1707, in-12. — La Placette soutient contre *Bayle*, que la raison n'est point opposée à la religion; qu'au contraire, la certitude de la foi est fondée sur celle de la raison, en sorte que si la raison en était destituée, la foi n'en aurait aucune.

XXI. *Réponse à une objection qui tend à faire voir que si Dieu a résolu les événemens, on peut négliger les soins qui paraissent les plus nécessaires*, Amst., 1709, in-12.

XXII. *Eclaircissemens sur quelques difficultés qui naissent de la considération de la liberté nécessaire pour agir moralement, avec une addition où l'on prouve contre Spinosa que nous sommes libres*, Amst., 1709, in-12. — Contre Bayle.

XXIII. *Traité des jeux de hasard défendus*, La Haye, 1714, in-12. — Dans ses Traitez sur des matières de

conscience, La Placette, parlant des jeux de hasard, avait dit qu'ils sont pernicieux et devraient être défendus, non pas qu'ils fussent mauvais en soi, mais à cause des abus qu'ils entraînent. *Joncourt* lui avait répondu, en soutenant que les jeux de hasard sont illicites de leur nature, La Placette répliqua en faisant réimp. avec des additions la partie du N° XII qui concerne les jeux de hasard.

XXIV. *Nouvelles réflexions sur la prémotion physique et sur les jeux de hasard*, La Haye, 1714, in-12. — La première partie de ce livre est dirigée contre *Naudé*. L'auteur soutient que si l'on admet la prémotion physique, la foi divine n'a plus aucune certitude.

XXV. *Avis sur la manière de prêcher*, Rott., 1733, in-12; trad. en all. avec des remarques, par Ranufft, Leipz., 1738, in-8°.—Cet ouvr. posthume publié par *Cartier de Saint-Philippe*, qui le fit précéder de la *Vie* de l'auteur, n'est qu'une ébauche. La Placette n'eut pas le temps d'y mettre la dernière main. Son intention n'était point d'écrire un traité d'homilétique; il voulait seulement offrir les fruits de son expérience à ceux qui se destinent à la prédication. Dans son opinion, le meilleur sermon est celui qui répond le mieux aux besoins de l'auditoire. Un sermon qui parle au cœur vaut mieux que celui qui ne parle qu'à la raison; mais le meilleur de tous, est celui qui explique les principes et convainc de la vérité de la religion chrétienne.

XXVI. *Traité de la justification*, Amst., 1733, in-12.

On trouve dans les Nouv. de la Rép. des lettres (fév. 1709), une *Lettre de La Placette à M. Rou, où il lui propose quelques objections contre son sentiment sur les LXX semaines de Daniel*. Selon la Biblioth. Bremensis, La Placette avait envoyé à l'archevêque de Cantorbéry le msc. d'un traité sur l'eucharistie que ce prélat trouva si beau, qu'il le fit trad. en anglais, sous ce titre : *Sixe conference*, etc., *sive de eucharistiâ*. Ce traité doit avoir aussi été publ. en français. Ajoutons, d'après la même source, que ses traités de théologie morale ont été réunis en un vol. vers 1719.

LA POPELINIÈRE. *Voy.* Lancelot VOYSIN.

LA PORTE, nom d'une famille cévenole qui a donné deux de ses principaux chefs à l'insurrection camisarde.

A la révocation de l'édit de Nantes, cette famille se composait de quatre frères, fils de La Porte d'Alais et de *N. Gras* du Massoubeyran (1). L'aîné, et le moins connu, fut le père du fameux Roland. Le second est ce pasteur du Collet qui fut député à Noailles par l'assemblée de Colognac (*Voy.* III, p. 31). Sorti de France, il eut à remplir, au nom de ses coreligionnaires réfugiés en Suisse, une mission auprès des souverains protestants (*Mss. de Court*, N° 28), et après la conclusion de la ligue d'Augsbourg, il entra comme aumônier dans un régiment du roi Guillaume. Le troisième, pasteur du désert, souffrit le martyre à Montpellier, en 1696. Le quatrième enfin devint le chef des Enfants de Dieu après la mort de *Séguier*.

Né au Massoubeyran, il avait servi d'abord dans l'armée française. Ayant obtenu son congé, il était devenu maître de forges près du Collet-de-Dèze. A l'époque où il se joignit aux insurgés des Cevennes, c'était, dit M. Peyrat, un homme de 45 ans, musculeux, carré d'épaules, d'une piété fougueuse et trouvant ses délices à psalmodier d'une voix tonnante; un de ces types rustiques et mâles qui, dans les révolutions, exercent naturellement sur la multitude une espèce de royauté populaire.

Abattus par la défaite de Fontmorte et par la mort du prophète de Magestavols, les Enfants de Dieu, au nombre d'une trentaine au plus, se préparaient à abandonner le pays, lorsque La Porte

(1) *Charles La Porte*, de Saint-Jean-de-Gardonenque, qui épousa à Londres, le 13 mai 1684, *Louise Plumail*, de Niort, et en eut un fils, nommé *Daniel*, était apparemment allié à cette famille.

vint relever leur courage. «Le parti que vous voulez prendre, leur dit-il, n'est point praticable. Il y en a un autre beaucoup plus digne de vous et plus conforme au courage que vous avez fait paraître en délivrant les victimes destinées à la mort que l'abbé Du Chaila tenait dans les ceps. Continuez d'être les libérateurs des malheureux qu'un faux zèle persécute avec tant de fureur et de rage. Exterminez tous les prêtres qui sont eux-mêmes non seulement les instigateurs, mais souvent les exécuteurs des violences sous le poids desquelles tous les Protestants gémissent. Un plus grand dessein s'offre même à votre zèle. C'est de mourir les armes à la main, plutôt que de vivre plus longtemps sans temples, sans ministres, sans exercices de piété. Armez-vous et demandez l'établissement de vos priviléges et la liberté qu'on vous a ôtée avec tant d'injustice et au mépris de tous les droits, après les serments les plus solennels. Après tout, ne vous serait-il pas plus glorieux de périr, s'il le fallait, sous le poids d'une si belle entreprise, que de la main du bourreau, en gens timides et sans cœur? C'est ce qui vous arriverait infailliblement. Le sort de vos compagnons vous en est un triste garant. Votre petit nombre ne doit point vous effrayer, non plus que l'embarras d'avoir des armes. Votre troupe ne manquera pas de grossir, dès que votre résolution sera connue. Les mauvais traitements dont les Protestants sont les victimes, vous fourniront tous les jours de nouvelles recrues, et quant aux armes, vous vous en procurerez soit en désarmant les Catholiques, soit en gagnant des batailles.» Electrisés par ce discours, les insurgés le choisirent d'une voix unanime pour chef, et il prit le titre de colonel des Enfants de Dieu. Ceci se passait au commencement dû mois d'août 1702. Le soir même, La Porte alla désarmer les Catholiques de Fraissinet, de Mandagout et de Saint-Lézéri, chez qui il trouva vingt fusils, de la poudre et des balles. Rejoint successivement par *Castanet* avec douze hommes, par *Catinat* et les meurtriers de *Saint-Cosme* (Voy. III, p. 109), par ses neveux et par quelques recrues que lui amena Roland, il se trouva, au bout de peu de jours, à la tête de 60 hommes, selon Antoine Court, de 150, suivant M. Peyrat, et divisant sa troupe en trois brigades, il se réserva le commandement des anciens campagnons de *Séguier*, et abandonna celui des deux autres bandes à Roland et à Castanet.

Les derniers jours du mois d'août furent employés par La Porte à exercer ses troupes au maniement des armes. Averti un jour qu'une colonne catholique, après avoir saccagé les environs de Vébron, regagnait Florac avec ses prisonniers et son butin, il alla l'attendre au pont de Tarnou, la défit, lui enleva les hommes et les bestiaux qu'elle emmenait, et après avoir rendu les troupeaux à leurs propriétaires, il se retira au Collet-de-Dèze, le seul des bourgs des Cevennes où le temple protestant fût resté debout. Un stratagème en ayant éloigné la garnison, il y entra sans obstacle, rouvrit le temple dans lequel il passa la nuit en prières avec ses compagnons, et reprit la route de la montagne, au point du jour, après avoir brûlé les maisons du consul et du commandant, ainsi que l'église catholique et le presbytère. Vivement poursuivi par Poul, il attendit le trop fameux capitaine sur les hauteurs de Champ-Domergue, et dès qu'il le vit déboucher dans la plaine, le 11 sept. 1702, il marcha à sa rencontre au chant du LXVIIIe psaume. Les insurgés déployèrent dans ce combat une bravoure à laquelle *Brueys* lui-même est forcé de rendre hommage; mais La Porte ne jugea pas à propos de prolonger une lutte trop inégale. Il voulait seulement habituer ses gens au feu et leur apprendre qu'avec leurs haches, leurs faulx, leurs mauvais fusils et le mépris de la mort dans le cœur, il leur était possible de tenir tête aux soldats du roi de France. Ce résultat obtenu, il se replia sur la Lozère et s'enfonça dans la forêt de la Faus-des-Armes, ayant perdu dans cette chaude af-

faire, non pas quinze hommes, comme le dit Louvreleuil, encore moins trente, ainsi que l'affirme Brueys qui renchérit toujours de moitié, mais six, dont trois étaient restés prisonniers. Trois colonnes catholiques s'étant mises à sa poursuite, il redescendit vers Pont-de-Monvert, alla saisir dans le bourg de Saint-Jean-d'Arpaon le collecteur des amendes frappées sur les Protestants, le fit fusiller et brûla ses rôles ; puis se jetant dans la vallée du Gardon d'Anduze, il s'avança jusqu'à Saint-Jean.

Les terribles vengeances des Camisards jetèrent l'épouvante dans le Languedoc, surtout parmi les prêtres. De son côté, Basville redoubla de rigueur. Il mit les ecclésiastiques sous la garde des Protestants, qu'il rendit personnellement responsables de la sûreté de leurs plus implacables ennemis. Il défendit aux religionnaires de s'absenter de leurs maisons sous quelque prétexte et pour si peu de temps que ce fût. Et à ces odieuses vexations joignant les supplices, il condamna, en un seul jour et dans la seule ville d'Alais, 62 nouveaux convertis soupçonnés, à tort ou à raison, de favoriser les insurgés. Broglie, Poul et les autres commandants militaires marchèrent sur les traces de l'intendant. Un soupçon suffisait pour faire passer un religionnaire par les armes. Mais, comme l'avait prévu La Porte, ces barbaries ne servirent qu'à grossir la troupe des Enfants de Dieu.

Cependant La Porte était traqué sans relâche. Vendu par le consul de Montlezon, qui paya plus tard sa trahison de la vie, il fut attaqué à l'improviste par Poul à Becdejeun ; mais il parvint à s'échapper. Quelques jours après, il fut moins heureux : surpris de nouveau près de Temelac, il fut atteint d'une balle, comme il gravissait un rocher pour s'enfuir. Sa tête portée à Broglie, fut exposée, le 25 oct. 1702, sur le pont d'Anduze, et le lendemain, sur le fort de Saint-Hippolyte. Envoyée ensuite à Basville sous l'escorte d'un fort détachement, elle fut placée au-dessus de la porte de la citadelle de Montpellier.

Ainsi périt le second chef de l'insurrection camisarde. Pendant les deux mois et demi qu'il avait exercé le commandement, La Porte avait ranimé le courage des insurgés, il avait proposé un but à la révolte, il avait inspiré son courage à ses gens, et d'une bande de pâtres, il avait fait une troupe de soldats aguerris. Son influence sur ses compagnons était si grande que les Catholiques l'attribuaient à ses sortilèges.

Basville s'imaginait qu'il en avait fini avec l'insurrection, mais il ne tarda pas à reconnaître son erreur. Les Camisards ne se laissèrent pas abattre par la mort de leur chef, ils élurent Roland pour le remplacer.

M. Peyrat nous trace ce portrait du rival de *Cavalier* : « Roland était de moyenne taille et d'une constitution nerveuse et robuste, il avait la face ronde, gravée de petite vérole, mais d'un beau teint, les yeux grands, le regard plein de feu, mais voilé, les cheveux longs et d'un blond obscur; il était naturellement grave, silencieux, impérieux, de parole brève et mâle, de tête et de cœur ardents, sous un aspect impassible. » Dans son style moins pittoresque, Court se contente de nous apprendre qu'il avait la taille avantageuse, l'air ferme et élevé; qu'il était actif, intrépide, infatigable et plein de zèle pour tout ce qui avait du rapport à sa religion.

Né au Massoubeyran, en 1675, Roland s'était engagé très-jeune dans un régiment de dragons. Après la paix de Ryswick, il était retourné dans ses montagnes natales, et lorsque son oncle prit le commandement de l'insurrection, il alla le rejoindre avec ses deux frères, après avoir puni *Saint-Cosme*.

Chargé d'organiser le soulèvement de la Vaunage, il parcourut tout le pays depuis les Cevennes jusqu'à la mer, tenant des assemblées nocturnes et représentant à ses coreligionnaires, au rapport de Brueys, qu'ils ne pouvaient

rester indifférents, puisqu'il s'agissait de la cause de Dieu et de son Eglise. Son éloquence à la fois martiale et biblique fit impression sur un grand nombre, mais la moisson n'était pas encore faite; aussi les plus zélés seulement consentirent-ils à le suivre dans les montagnes. M. Peyrat porte à une cinquantaine d'hommes le nombre de ceux qui se mirent sous ses ordres, et probablement il y a de l'exagération dans ce chiffre. A la tête de sa petite bande, il se jeta dans la vallée du Gardon d'Alais, renversa partout les signes du catholicisme, traversa les montagnes de Mialet, désarma les Catholiques de La Salle et rejoignit La Porte à Saint-Jean, en oct. 1702. Ayant échappé par de rapides mouvements aux poursuites de Broglie, les deux chefs se séparèrent pour ne plus se rencontrer. Elu chef à l'unanimité après la mort de son oncle, Roland prit le titre de général des Enfants de Dieu, qu'il quitta plus tard pour celui de général des troupes protestantes de France, assemblées dans les Cevennes en Languedoc. Sa troupe, qui s'était considérablement accrue depuis la moisson, pouvait compter un millier de combattants. Elle fut divisée, raconte M. Peyrat, en cinq légions; chaque légion subdivisée en brigades de cent hommes, et chaque brigade en deux compagnies. S'il faut en croire le même écrivain, Roland se réserva le commandement général, et, en outre, le commandement particulier des insurgés des Basses-Cevennes. La seconde légion, composée des Camisards des Hautes-Cevennes, élut pour chefs *Abraham* et *Salomon*. *André Castanet* obtint le commandement de la troisième, c'est-à-dire des insurgés des Cevennes occidentales. Les révoltés du Bas-Languedoc se rangèrent sous les ordres de *Cavalier*, et ceux de la Lozère choisirent pour chef *Nicolas Joany*. Les choix furent déterminés non par les talents militaires des élus, mais selon qu'ils avaient reçu le don de prophétie à un plus ou moins haut degré. Roland n'exerçait qu'une autorité très-bornée, si toutefois il en exerçait aucune, sur les autres chefs de bande, tandis que ceux-ci jouissaient d'un pouvoir religieux et militaire presque absolu, dont ils n'hésitaient pas à user, le cas échéant, surtout quand il s'agissait de châtier les voleurs, les meurtriers et les traîtres. Chacun d'eux avait droit de vie et de mort sur sa troupe, chacun d'eux levait la dîme sur le butin, chacun d'eux administrait les sacrements, célébrait les mariages et les funérailles; en un mot, remplissait à la fois les doubles fonctions de capitaine et de prêtre. Le seul lien un peu fort qui unissait entre elles ces théocraties militaires et en formait un faisceau capable de résister aux attaques d'un ennemi mille fois plus puissant et plus habile, c'était l'enthousiasme religieux nourri par des périls sans cesse renaissants et par les prédications fanatiques de prophètes et de prophétesses qui se croyaient en communication directe avec Dieu.

Sa troupe organisée, Roland dut songer à lui assurer des moyens d'existence, au milieu de l'hiver qui s'approchait. Il savait qu'il pouvait compter sur la sympathie des Protestants qui bravaient les supplices les plus cruels pour venir en aide à leurs frères; mais les colonnes catholiques qui sillonnaient le pays en tous sens rendaient ces ressources trop précaires. Il transforma donc en magasins de vastes grottes cachées dans les montagnes et y entassa peu à peu le blé, le vin, le bétail, enlevés aux Catholiques ou fournis volontairement par les Réformés. D'autres cavernes furent converties en hôpitaux, en arsenaux, en poudrières; c'est là que les Camisards fabriquaient ou réparaient leurs armes; fondaient leurs balles avec le plomb des vitraux des églises et des presbytères, avec l'étain des plats et des coupes dont ils s'emparaient; broyaient en une poudre grossière le salpêtre des cavernes et le saule des torrents, et qu'ils préparèrent même leur pain, lorsque la multiplicité des postes militaires ne leur permit plus

de faire moudre leur blé dans les hameaux. Ce qui leur manquait, c'étaient les armes à feu. Pour s'en procurer, Roland, secondé par *Cavalier*, désarma toutes les bourgades des bords du Vidourle, et pour venger ses coreligionnaires, il brûla les églises de Bragassargues et de Sérignac avec l'abbaye de Tornac. L'approche des troupes royales le força à se retirer dans les bois au-dessus d'Alais. Une compagnie de soldats, en garnison à Mandajors, l'y poursuivit; mais elle fut défaite et son capitaine tué, le 25 nov. 1702. Cette victoire, qui ne fut point souillée par les atrocités que racontent Louvreleuil, et d'après lui, Brueys et Labaume, persuada aux insurgés que le ciel embrassait leur cause, et leur audace s'en accrut. Dès lors on vit leurs bandes marcher non plus la nuit, mais en plein jour, et leurs chefs tenir des assemblées fréquentes, rétablir le culte protestant dans tous les lieux où ils passaient, adresser des ordres menaçants aux officiers des troupes royales. Roland osa même concevoir l'incroyable projet de prendre Sauve, et ce qu'il y a de plus étonnant encore, son entreprise réussit. C'est l'intrépide *Catinat* qui lui en ouvrit les portes, le 27 déc. 1702. Il désarma les habitants, arrêta le colonel de *Valgrand*, nouveau catholique, et quelques-uns de ses officiers qu'il relâcha bientôt après, détruisit les symboles du catholicisme, brûla l'église, enleva les provisions et se retira à Saint-Félix sans être atteint par les troupes qui se mirent à sa poursuite. On doit regretter que les Camisards aient déshonoré ce beau succès par le meurtre de trois ecclésiastiques, dont ils prétendaient avoir beaucoup à se plaindre, et d'un capucin, nommé de *Mazan*, gentilhomme provençal, qui, moine d'abord, avait jeté le froc pour embrasser la religion réformée, puis à la révocation, s'était refait capucin et capucin persécuteur.

Un mois après, jour pour jour, Roland par un habile stratagème se saisit du château de Saint-Félix dont la garnison fut taillée en pièces. Il enleva les munitions et les armes, et se retira, emportant quelques têtes qu'il fit, par représailles, exposer sur le pont d'Anduze. Encouragé par la réussite de ces entreprises hardies, il résolut de tenter un coup de main sur Ganges ou Le Vigan. Après avoir repoussé La Jonquière qui voulut lui disputer le passage; attaqué, mais sans succès, Sumène; détruit un détachement catholique sur les bords du Rieutort, il se présenta devant Ganges où il fut reçu avec enthousiasme par les habitants protestants, que Montrevel punit cruellement quelques jours après. La journée toute entière fut remplie par des prédications, et le soir, Roland, à qui Catholiques et Réformés avaient à l'envi offert de l'argent, des armes et des vivres, prit la route de Saint-Laurent, où il brûla l'église.

Le bruit de ses hauts faits et de ses vengeances remplit les Catholiques de terreur, et la nouvelle qui se répandit, vers le même temps, que l'on avait trouvé sur *Barnier* de Nismes et deux étrangers arrêtés avec lui à Roquemaure, des médailles portant gravées ces trois lettres C. R. S., en faisant croire à l'existence d'un projet de massacre, acheva de bouleverser toutes les têtes, même celles des antiquaires. Selon les uns, ces trois lettres signifiaient Calvinistæ Romanos Sacrificate; selon les autres, Cômes Rolandus Sevennarum. La vérité ne vint à l'esprit de personne; c'étaient tout simplement des pièces de monnaie à l'effigie de Charles Roi de Suède.

Au reste la panique des Catholiques ne tarda pas à faire place à la joie. En sortant de Saint-Laurent, Roland attaqua Pompignan, dont les habitants se défendirent assez bravement pour donner aux troupes royales le temps d'accourir à leur secours. A la vue de l'ennemi, Roland rangea ses troupes en bataille. Il repoussa une charge des dragons; mais craignant d'être enveloppé par l'infanterie qui s'avançait, il voulut s'appuyer contre un bois voisin.

Dans ce mouvement de conversion la colonne camisarde fut coupée. *Catinat* et *Ravenel* combattirent comme des lions et réussirent, après des prodiges de valeur, à gagner la montagne du Cosse. On assure que si la troupe de Roland avait déployé autant de bravoure, la victoire serait restée aux Camisards. En approchant du bois, elle le trouva occupé par des soldats de marine; elle voulut gagner la montagne, et fut reçue par une décharge des miquelets. Cette affaire coûta aux Cevenols deux cents hommes. Rompus, dispersés par la cavalerie, ils ne purent se réunir qu'à deux lieues du champ de bataille, près de Durfort, dont Roland fit brûler l'église, pour se consoler de sa défaite.

Un désastre aussi complet le mit, pendant quelque temps, dans l'impossibilité de rien entreprendre; il se contenta de tenir des assemblées de prières, toujours nombreuses, malgré le danger qui les environnait. Une de ces assemblées, entre autres, fut surprise, le 26 août, à la combe de Bisoux, et ne fut sauvée que par le sang-froid et le courage du chef camisard. Quelques jours après, le 1 sept., les bourgades protestantes lui ayant envoyé des renforts, il se remit en campagne et battit près de Durfort un détachement de troupes catholiques. Se jetant ensuite sur la plaine, soit pour opérer une diversion, soit pour tirer vengeance de la dévastation des Cevennes, il brûla Saint-Julien-des-Points et Sainte-Cécile-d'Andorre; puis, joignant sa troupe à celles de *Salomon* et de *Joany*, il se rendit maître de Genouillac après un combat sanglant. C'est dans cette expédition, qui attira sur les Protestants d'Uzès, de Nismes, d'Alais et de Montpellier, une condamnation à une amende de 100,000 livres, imposée par arrêt du Conseil du 24 sept. dans le but « d'indemniser en partie les anciens Catholiques, » que Roland donna la preuve peut-être la plus révoltante de la cruauté de son caractère et de la folie de son orgueil. Il fit enlever par son lieutenant *La Salette* deux chasseurs d'Alais dont l'un fut égorgé par ses ordres « parce qu'il avait eu l'audace de chasser dans ses terres, » et dont l'autre ne dut la vie qu'à l'intervention de La Salette.

Le 18 janv. 1704, instruit qu'un grand nombre de malheureux arrêtés dans les Hautes-Cevennes étaient conduits à La Salle par deux bataillons du régiment du Dauphiné, il alla les attendre au Pont-de-Vallongue et attaqua l'escorte avec tant de vigueur qu'elle fut presque entièrement détruite. Le butin fut considérable, surtout en armes et en munitions. Après avoir rendu grâces à Dieu de sa victoire, il marcha contre Saint-Hippolyte, insulta un des faubourgs, brûla une église, abattit quelques croix, sans que la garnison osât sortir de derrière ses remparts. Ce fut sur ces entrefaites que le maréchal de Villars arriva dans le Languedoc pour remplacer Montrevel.

Soit qu'il désirât réellement la paix, soit qu'il voulût seulement gagner du temps pour renforcer sa bande et remplacer les magasins qui avaient été découverts et détruits par les troupes royales, Roland, dit-on, prêta l'oreille aux propositions du maréchal. Cependant, le 12 mai 1704, il attaqua à Fontmorte un fort détachement qui escortait Viala, subdélégué de l'intendant, commis à l'inspection du domaine confisqué de Salgas. Les Catholiques furent taillés en pièces, et Viala livré à la mort la plus cruelle avec son fils et son neveu, qui étaient tombés aussi entre les mains des Camisards. Cette victoire, qui ne coûta à Roland que quatre hommes et valut à sa troupe un riche butin, fut remportée le jour même que *Cavalier* eut au Pont d'Avesne avec Lalande une conférence qui aboutit, après quelques pourparlers, à la soumission de ce jeune chef; mais Roland refusa de poser les armes, parce que le libre exercice du culte réformé n'était point garanti. Après une discussion orageuse, il consentit seulement à envoyer *Salomon* à Villars pour lui dé-

clarer les motifs de son refus. Son émissaire arriva à Nismes le 27 mai. Deux jours après, Villars publia une ordonnance où, rejetant toute pensée de rétablir la religion protestante, il annonça qu'il allait exécuter les ordres du roi avec plus de sévérité que jamais. Le 1 juin, en effet, parut une ordonnance qui accordait cinq jours aux insurgés pour poser les armes, et les menaçait d'extermination s'ils n'obéissaient. Roland ne se laissa pas effrayer; il repoussa avec dureté les députés de l'assemblée de Durfort qui, à la demande de Villars, le suppliaient de se soumettre. D'*Aigalliers* fut plus heureux; il obtint de Roland la promesse d'entrer en négociations avec le maréchal, auprès de qui il retourna, suivi du lieutenant camisard *Maillé* et de *Malplach*, fils du dernier ministre de Chamborigaud. Ces « ridicules plénipotentiaires, » comme les qualifie Brueys, surent pourtant obtenir de Villars des conditions fort avantageuses. Le maréchal connaissait parfaitement la position de Roland, et il savait qu'elle n'était pas aussi désespérée qu'on voulait bien le supposer. Sa bande avait doublé par l'adjonction de celle de *Cavalier*. *Joany* en commandait une autre de 400 hommes, et *La Rose*, à qui *Castanet* avait cédé le commandement, une de 300. Une troupe de 100 hommes était postée du côté d'Uzès, sous les ordres de *Boizeau* de Rochegude. *Saltet*, de Soustelle, avec le cadet de *Laforest*, commandait à 200 hommes, *Louis Coste* à 50, et la bande de *Catinat*, bien que moins nombreuse, n'était pas la moins redoutable. Roland était donc en état de donner encore au maréchal beaucoup d'embarras; c'est ce qui explique la facilité avec laquelle Villars accepta le traité d'Anduze. Ce traité portait 1° que Roland et Cavalier auraient chacun un régiment qui servirait hors du royaume, avec un ministre pour aumônier; 2° que les prisonniers seraient élargis et les exilés rappelés; 3° qu'il serait permis aux nouveaux convertis de vendre leurs biens et de sortir du royaume; 4° que les Camisards qui préféreraient rester en France, le pourraient faire en rendant leurs armes; 5° que les Réfugiés pourraient revenir dans leurs foyers; 6° que nul ne serait inquiété pour cause de religion; 7° que les indemnités seraient supportées par la province, et non par les nouveaux convertis seuls; 8° qu'on proclamerait une amnistie générale et sans réserve. Ce traité, comme on voit, assurait la liberté de conscience, mais non pas la liberté du culte, à laquelle Roland tenait pardessus tout. Quelques semaines auparavant, il avait écrit à Villars « que sa conscience ne lui permettrait jamais de désarmer, que l'édit de Nantes ne fût rétabli en tous ses chefs; que les prisonniers n'eussent été élargis, les exilés rappelés et les galériens pour fait de religion mis en liberté; que ceux qui étaient sortis du royaume n'eussent obtenu la permission d'y revenir, et enfin qu'on n'eût déchargé les Protestants du royaume des impôts intolérables dont ils étaient accablés. » Lorsque d'*Aigalliers* lui porta le traité, il refusa donc d'y souscrire, et le maréchal irrité rompit les négociations. La trève, conclue, selon l'usage, pendant les négociations, n'était point expirée; néanmoins il mit immédiatement ses troupes en campagne dans l'espoir de surprendre les Camisards à Carnoulet. Heureusement ils furent avertis du danger qui les menaçait, et Roland, qui se trouvait au château de Prades, dut son salut à une prompte fuite.

Peut-être Roland se serait-il montré plus disposé à la paix, s'il n'avait pas compté sur la prochaine arrivée d'un puissant secours. Une expédition se préparait en effet à Nice; elle mit à la voile le 24 du mois de juin. Victor-Amédée avait eu soin de la désavouer d'avance, ce qui avait empêché beaucoup de Réfugiés de s'y enrôler, comme de *Beaulieu* du Vivarais, *La Marquisié* de Castres, *Saint-Brez* de Lussan, frère d'un des plus fanatiques chefs Camisards, qui faisait massacrer sans pitié tous les

idolâtres, *Ruinat* de Grenoble, *Brena* de Combevin, *Faucon* du Dauphiné, *Montrond* du Vivarais, *Grimail* de Puy-Laurens, *Laban* de Guienne. D'autres, en plus grand nombre, comme les colonels *Meyrol* et d'*Audibert* d'Alais, qui s'élevèrent plus tard au grade de lieutenants-généraux, les capitaines *Sarlade* du Périgord, *Vigneau* de la Saintonge, *La Roquette* des Cevennes, *Campdomergue* de Montpellier, et *La Roque*, les lieutenants *Vignoles* de Castres, *Coterel* de Nérac, *Riail* de Montpellier, *La Bastide* de Beziers, *Peytaud* de Boucairan, *Leriche* de Clarensac, *Melon* de Calvisson, *Arnauld*, *Marcel* et *Séraphin* d'Uzès, *Say*, *Randon*, *Camus*, *Pélissier* de Nismes, moins préoccupés du sort qui pouvait les attendre, n'avaient pas hésité à prendre part à cette expédition. Elle se composait de trois tartanes montées par 500 hommes et escortées par cinq frégates, portant des armes, des vivres et des munitions. Une violente tempête dispersa cette flottille. Une des tartanes, jetée à la côte, fut prise avec 150 hommes et deux officiers, *Pierre Martin* de Nismes et *Charles de Goulaine*, qui furent tous deux condamnés à mort et exécutés.

Ce désastre, qui anéantissait son dernier espoir, n'abattit pas l'indomptable courage de Roland. Pour punir la garnison du Pont-de-Montvert des horribles violences qu'elle exerçait contre les Protestants, il fondit sur ce bourg, mais trahi par *Solier*, il trouva le commandant sur ses gardes, et dut renoncer à son entreprise, après un assez long combat. Cependant Villars, fidèle à son plan, lui députa de nouveau d'*Aigalliers* pour lui offrir encore une fois la paix. La conférence eut lieu à Durfort, le 29 juillet, mais sans résultat, Roland persistant à demander au moins quatre temples, et ne voulant pas entendre parler de s'expatrier. Le maréchal eut alors recours à un singulier négociateur. Il s'adressa à mademoiselle de *Cornelli* qui avait conçu, dit-on, pour le chef camisard une passion romanesque et mystique. Il la fit sortir du couvent où elle avait été enfermée par ordre de Montrevel, et lui confia la difficile mission de désarmer l'opiniâtre camisard. Elle ne réussit pas mieux que d'Aigalliers; mais la trahison délivra Villars des soucis que lui causait le redoutable chef. Un jeune *Malarte* d'Uzès vendit Roland pour cent louis. Averti qu'il était allé coucher avec quelques-uns de ses officiers au château de Castelnau, le brigadier de Parat fit partir un fort détachement de dragons chargé de l'arrêter mort ou vif. Au bruit des chevaux, *Grimaud*, qui faisait sentinelle, donna l'alarme. *Marchand*, *Bourdalié* et *Bason* parvinrent à s'enfuir. Roland réussit aussi à sortir du château par la poterne; mais serré de près par les dragons, il s'adossa au tronc d'un arbre et se prépara à vendre chèrement sa vie. Un coup de feu l'étendit mort aux pieds de ses compagnons *Maillé*, *Grimaud*, *Guérin*, *Raspal*, *Coutarel* et *Coutereau*, qui, dans leur douleur, ne songèrent plus à se défendre et se laissèrent arrêter sans résistance. Le corps de Roland fut porté à Nismes suivi de ses cinq lieutenants enchaînés. Basville fit aussitôt le procès au mort et aux vivants. Le 16 août, le cadavre, après avoir été traîné sur une charrette par toute la ville, fut jeté dans un bûcher. Le même jour, les cinq camisards expirèrent sur la roue. D'Aigalliers qui assista à leur supplice, raconte qu'ils montrèrent une constance, une gaieté même qui surprit tout le monde, « surtout ceux qui n'avoient pas vu mourir dans les tourmens les Camisars. »

M. Peyrat a tracé entre Roland et *Cavalier* cet éloquent parallèle : «Roland n'avait point cet élan, cette fougue aventureuse, inspirée, cette bravoure téméraire et chevaleresque qui, jointe aux charmes de l'adolescence, font de Cavalier la plus gracieuse et la plus héroïque figure du désert. Roland, d'un âge plus mûr, d'un caractère plus viril, eut aussi des qualités plus solides et plus complètes. Nature à double face, le calme s'unissait en lui à l'em-

portement, l'astuce à l'intrépidité, le calcul à l'enthousiasme. Homme d'intelligence plutôt que d'action, il acceptait, sans les chercher, les combats utiles, laissant à Cavalier la gloire de provoquer des chocs stériles et sanglants. »

Des deux frères de Roland, l'un est resté dans une complète obscurité, l'autre, nommé *Amet*, ne se signala non plus par aucun exploit. Il se soumit peu de temps après la mort de son frère, et se retira dans le Würtemberg avec *Malplach* et *La Rose*.

La mort de Roland acheva la désorganisation de l'insurrection cévenole, déjà commencée par la soumission de *Cavalier*. Pour comble de malheur, ses magasins furent découverts et détruits. On y trouva des provisions en abondance et plusieurs blessés qu'on fusilla sur place. Cependant, quelque désespérées que fussent leurs affaires, les Camisards auraient pu prolonger la lutte, si la division, cette plaie de toute insurrection qui n'a point à sa tête un homme assez accrédité et assez énergique pour dominer les ambitions vulgaires et faire taire les amours-propres, ne s'était mise parmi ses chefs, et peut-être que les revers qui accablèrent Louis XIV à la fin de son règne auraient forcé enfin le gouvernement à leur accorder ce que Roland n'avait cessé de réclamer. Mais si la lutte gigantesque qu'une poignée de montagnards soutint contre le plus puissant roi de l'Europe, n'a pas fait triompher le grand principe de la liberté des cultes, elle a rendu néanmoins à la cause protestante des services qui ne sont peut-être pas assez appréciés. En parcourant la correspondance du secrétaire d'Etat Saint-Florentin avec les intendants du Poitou et du Languedoc, nous avons acquis la conviction que l'insurrection cévenole, par les terribles souvenirs qu'elle laissa, a contribué plus que le dévouement héroïque des pasteurs du désert à sauver le protestantisme en France.

LA PORTE (Amador ou Amadé de), sieur d'Issertieux, gentilhomme des environs de La Charité, fut nommé, avec *Jaucourt*, gouverneur de cette ville par les habitants protestants, lorsqu'ils s'y rendirent les maîtres. Il est probable qu'il prit une part active aux guerres de religion, mais il ne s'y signala par aucune action d'éclat. Il avait épousé, en 1551, *Anne Chenu*, et il en eut François, gentilhomme servant de la maison du roi. Du mariage de ce dernier avec *Louise de La Porte*, célébré en 1583, naquit Amador, sieur d'Issertieux, du Briou et de Jarnay, qui prit pour femme, en 1616, *Françoise de Culant*, fille de *François*, sieur de La Forêt-Grailly, et fut père de François, de Philbert, morts tous deux au service, et de Jean, marié, le 2 sept. 1647, avec *Françoise de Longueville*, et en secondes noces, avec *Elisabeth de Faverolles*. Du 1er lit sortirent Jean-François, qui s'allia à *N. de Cotignon*, et une fille, qui devint la femme du sieur de *Faverolles*; du 2e naquirent Barthélemy, Joseph et François.

Deux autres familles nobles du nom de La Porte, et également protestantes, au moins pendant un temps, habitaient l'une le Poitou, l'autre la Saintonge. C'est de la première que descendait *Charles de La Porte*, célèbre dans les guerres du règne de Louis XIII, sous le nom du maréchal de La Meilleraye. Selon M. Briquet, Charles de La Porte était fils de François de La Porte, sieur de La Lunardière, célèbre avocat du parlement de Paris et ami de *Charles Du Moulin*, dont il partageait probablement les opinions religieuses. D'après un msc. de l'Arsenal coté H. 755, le maréchal de La Meilleraye était, non pas le fils, mais le neveu du fameux avocat, et il devait le jour à *Charles de La Porte*, fils d'un apothicaire de Parthenay, et avocat comme son frère, qui embrassa la Réforme et se retira dans le Poitou avec sa femme *Claude de Champlais*, fille d'un secrétaire du roi. Quoi qu'il en soit, il est certain que La Meilleraye naquit protestant : nous en avons pour garants Bayle et Tallemant des Réaux, qui nous apprennent qu'il

fit ses études à l'académie de Saumur avec *Amyraut*, à qui il témoigna toujours beaucoup d'amitié et de considération. Il est vrai qu'il changea bientôt de religion. — Quant aux La Porte de la Saintonge, ils restèrent fidèles à la foi protestante. Après la révocation, *Henri de La Porte*, sieur de Cravans, passa dans les pays étrangers avec sa femme *Marie Regnaut*, laissant ses quatre enfants à la garde de son père *Henri de La Porte*, sieur de Beaumont.

LA POUPARDIÈRE, habitant du Hâvre, ayant refusé, sur son lit de mort, de recevoir les sacrements de la main d'un prêtre catholique, les juges de cette ville, suivant les prescriptions de l'édit de 1724, art. IX (*Voy.* Pièces justif., N° XCV), condamnèrent à perpétuité sa mémoire et déclarèrent ses biens confisqués (*Arch. gén.* E. 3502). C'était en 1741, et l'on n'avait plus eu en France, depuis la mort de Louis XIV, le hideux spectacle de cadavres traînés sur la claie. Dans cette occasion, le parlement de Rouen fit un pas de plus vers la tolérance. Par arrêt des 5 et 6 août 1742, il cassa la sentence, se fondant sur ce que La Poupardière n'ayant point abjuré, ne pouvait être tombé dans le crime de relaps. Quelques années auparavant, en 1730, ce même parlement, on doit le dire à son honneur, s'était déjà montré plus humain que les édits qui réglaient le sort des Protestants en France. Dans sa légitime indignation, il n'avait pas hésité à violer la lettre de la loi, en repoussant les prétentions odieuses de l'apostat *Jean Levillain-Duhamel*, qui, pour dépouiller de leurs biens une pauvre veuve et un jeune orphelin, osait poursuivre l'annulation du mariage de son frère défunt *Jacques* avec *Marie Talbot*, et la déclaration de bâtardise de son neveu, s'appuyant sur ce que le mariage avait été célébré au désert et l'enfant baptisé par un pasteur. Le parlement le déclara non recevable et le condamna aux dépens ; mais il ordonna que l'enfant serait élevé dans la religion catholique(1). Que penser d'une législation qui forçait les juges à user ainsi de subterfuges ou à violer ouvertement les lois de l'Etat pour obéir aux lois plus sacrées de l'humanité et de la justice?

LA PRIMAUDAYE, nom d'une des plus grandes familles protestantes de l'Anjou, dont nous ne pouvons, faute de renseignements suffisants, donner la généalogie complète.

On lit dans L'Etoile, sous la date de 1579, que François de La Primaudaye, dit La Barrée, ayant assassiné près de Saint-André-des-Ars un gentilhomme protestant, *Jean de Refuge*, seigneur de Galardon, fut décapité aux halles de Paris, le 5 août, le roi Henri III n'ayant pas voulu lui faire grâce, bien que le duc d'Alençon s'intéressât à lui. Nous ignorons si ce meurtrier professait la religion réformée, mais vers le même temps, nous trouvons mentionnés dans les historiens deux frères La Primaudaye-La Barrée qui appartenaient certainement l'un et l'autre à l'Eglise protestante. L'un d'eux, appelé *Jacques* par de Thou, assista à l'Assemblée politique de Saumur et fut député avec *La Noue* auprès de Henri IV, alors à Lyon. L'autre, beaucoup mieux connu, se nommait *Pierre*, et était gentilhomme de la chambre de Monsieur, en 1580. Ce dernier est auteur de quelques ouvrages qui ont joui, de son temps, d'une grande réputation, et qui méritaient par la clarté et la netteté du style, comme par la variété et l'intérêt des questions qui y sont traitées avec beaucoup d'érudition, d'échapper au profond oubli dans lequel ils sont tombés. Le plus célèbre a pour titre :

(1) La famille *Levillain* a fourni son contingent au Refuge. Sans parler d'*Olivier* Levillain, reçu bourgeois à Genève avec son fils *Jean*, dès 1557, nous trouvons, dans un registre des baptêmes célébrés, en 1721, à Manakin-Town, en Virginie, ce nom à côté de ceux de *Chastain*, *David*, *Monfort*, *Dupuy*, *Dutoit*, *Salle*, *Martin*, *Soblet*, *Chambon*, *Trabut*, *Lucadou*, *Flournois*, *Girodan*, *Mallet*, *Du Breuil-Guerran*, *Sabatier*, *Dupré*, *Bernard*, *Hamonnet*, *Le Sueur*, *Garain*, *Jordin*, etc. Vers le même temps, *Nicolas* et *Alexis* Levillain étaient détenus aux Nouveaux-Catholiques d'Alençon (*Arch. gén.* Tr. 270), où ils avaient été enfermés cinq ans auparavant.

Académie françoise, divisée en dix-huit journées, et la journée par chapitres; en laquelle quatre jeunes gentilshommes angevins sont introduits sous noms hébrieux, à savoir Aser, Amana, Aram, Achitob, discourant élégamment et traitant, en la présence de leurs pères et de leur instituteur, de l'institution des mœurs, et de ce qui concerne le bien et heureusement vivre en tous estats et conditions, par les préceptes de la doctrine et les exemples de la vie des anciens sages et hommes illustres, Paris, 1577, in-fol. — *Suite de l'Académie françoise, en laquelle il est traicté de l'homme, et comme par une histoire naturelle du corps et de l'âme, est discouru de la création, matière, composition, forme, nature, utilité et usage de toutes les parties du bastiment humain, et des causes naturelles de toutes affections, et des vertus et des vices: et singulièrement de la nature, puissances, œuvres et immortalité de l'âme*, Paris, 1580, in-fol. Cet ouvrage, où l'auteur a rassemblé tout ce qu'il avait récolté « ès odorants vergers de la philosophie morale des anciens sages, sur la règle de bien vivre en suivant la vertu », offre comme le tableau de l'état des connaissances philosophiques et physiologiques à la fin du XVIe siècle. La Primaudaye, encouragé par le succès de son livre, voulut « accomplir son étude académique et chrestienne », et faire entendre, après les leçons des anciens sages, celles « de la sapience éternelle » touchant l'œuvre de Dieu et le salut de l'homme. Il fit donc paraître, en 1598 (il était alors conseiller et maître d'hôtel du roi), *La Philosophie chrestienne de l'Académie françoise, des vrais et seuls moyens de la vie bienheureuse*, Paris, 1598, in-12 (1). A la fin du volume se trouvent les *Quatrains de la philosophie chrestienne: de Dieu et de ses œuvres*, production poétique sans grand mérite qu'il faut peut-être distinguer des *Quatrains consolatoires*, imp., selon Draudius, à Paris, in-4°. L'Académie françoise fut réimp. plusieurs fois, entre autres à Cologny, 1617, 3 vol. in-8°. Pierre de La Primaudaye fit aussi imprimer un *Examen de la response de Sponde catholique, apostolique et romain*, sans nom de lieu, 1595, in-12. Il vivait encore en 1611, date de la publication de son *Advis sur la nécessité et forme d'un concile pour l'union des églises chrestiennes en la foy catholique*, Saumur, Cl. Girard, 1611, in-12. Il est donc probable que c'est lui qui, comme ancien de Château-du-Loir, assista au Synode de Gap. De son mariage avec *Catherine de Plays*, naquirent: 1° Eléazar, sieur de La Barrée, qui suit; — 2° Pierre, dont le sort nous est inconnu; — 3° Samuel, sieur de Bissé [Bissey?], qui épousa, en 1606, *Louise Granger*, et en eut une fille nommée Louise; — 4° Philippe.

Eléazar de La Primaudaye, maître d'hôtel du roi, fut député, en 1614, au Synode national de Tonneins par la province d'Anjou. Il le fut encore, en 1619, à l'Assemblée politique de Loudun, et, en 1620, à celle de la Rochelle; mais une maladie, dont il fut atteint peu de temps après son arrivée dans cette dernière ville, le força à demander un congé. Il prit pour femme *Elisabeth Hélice*, et en eut, entre autres enfants, Louis, sieur de Campois, qui épousa *Marie de Hatte*, morte veuve, à l'âge de 43 ans, en 1665 (*Reg. de Charenton*). De ce mariage vint Pierre, sieur de La Barrée, marié, en 1669, à *Anne Potin*, fille de *Jean Potin*, receveur des tailles à Nemours, et d'*Anne Bouillier*. Un frère de Louis, nommé Eléazar, se maria, en 1626, à sa cousine *Louise* de La Primaudaye. Maurice, sieur de Paimperdu, issu de ce dernier, prit pour femme, en 1658, *Marie Louet*, fille de *René*, sieur de La Cour (1).

(1) Selon Draudius, cet ouvrage parut dès 1594 à Genève, in-8°, car nous supposons que c'est la Philosophie chrétienne qu'il mentionne comme 3e vol. de l'Academie françoise.

(1) Le Mercure galant du mois de janv. 1683

Il professait encore la religion réformée en 1683, puisqu'il demanda un ministre au synode de Sorges (*Arch. gén.* Tt. 284), et même en 1685, année où il fut chicané sur le droit d'exercice dans son château de Paimperdu (*Ibid.* Tt. 235). Quoique zélé pour sa religion, il ne paraît pas qu'il soit sorti de France, à l'exemple de ses fils (*Arch.* E. 3375) et de son frère Charles, qui mourut à Berlin, en 1700, à l'âge de 72 ans. L'Hist. des Réfugiés en Prusse nous fait connaître encore un *Eléazar* de La Primaudaye, fils, y lit-on, du gouverneur de Tours, lequel chercha aussi un asile dans le Brandebourg, en 1686. Il s'agit évidemment d'un parent de Maurice de La Primaudaye, peut-être d'un de ses fils dont les noms nous sont inconnus, à l'exception de celui de Daniel, qui épousa, le 10 mai 1685, *Marie Duval*, fille de *Jean Duval*, sieur des Auneaux, et de *Marthe Rouillon*.

Une autre branche de cette famille s'était établie dans le Poitou. Foucault, dans ses Mémoires, annonce la conversion d'un de ses membres, en 1686. Nous soupçonnons qu'il veut parler de *Daniel* de La Primaudaye qui fut condamné à être traîné sur la claie comme relaps, par sentence du lieutenant criminel de la sénéchaussée de Poitiers, rendue le 6 nov. 1686, preuve nouvelle de la sincérité de toutes ces conversions dont on faisait si grand bruit. C'est apparemment de ce confesseur (à notre grand regret, nous en sommes trop souvent réduit à des conjectures), que descendaient un La Primaudaye, habitant de Saint-Hilaire-sur-le-Lay, qui fut arrêté comme suspect en 1696 (*Arch.* E. 3382), et un autre La Primaudaye, de Montaigu, qui, compromis, ainsi que l'avocat *Pineau*, de Vendôme, *Galleran*, d'Orléans, et M[lle] *Brunier*, de Blois (*Ibid.* E. 3384), par des lettres trouvées sur *Brousson*, fut assez heureux pour sortir du royaume, laissant en France une fille qui fut enfermée, en 1700, dans un couvent du Poitou (*Ibid.* E. 3386). Rien, selon nous, n'empêche d'admettre que ce dernier est identique avec le capitaine *Pierre* de La Primaudaye, qui fut nommé, en 1740, directeur de l'hôpital français à Londres, place purement honorifique qui demandait du dévouement et dans laquelle il eut pour successeurs, en 1759, *Pierre-Henri*, en 1761, *François*, et en 1787, *Etienne* de La Primaudaye.

annonce la mort de M[me] de La Primaudaye, jeune femme de 25 ans, aussi remarquable par sa beauté que par son esprit, qui décéda dans son château de Lyon en Beauce, en ajoutant qu'elle était protestante et qu'elle laissait des enfants fort jeunes. Il s'agit peut-être d'une seconde femme du seigneur de Paimperdu.

LA RAMÉE (Pierre), en latin Ramus (1), nom sous lequel il est généralement connu, un des plus savants humanistes du XVI[e] siècle et le premier philosophe de la France avant Descartes, naquit à Cuth dans le Vermandois, en 1515. Il n'avait guère que huit ans, lorsque, poussé par un irrésistible désir d'apprendre, il entreprit, seul et à pied, le voyage de Paris. Deux fois chassé par la misère, il y revint une troisième fois, en sorte que son oncle maternel, qui exerçait dans cette ville la profession de charpentier, touché de sa persévérance, consentit à le garder quelques mois chez lui, quoique la charge fût lourde pour un ouvrier qui n'avait d'autre moyen d'existence que son travail quotidien. Le jeune La Ramée dut donc songer de bonne heure à pourvoir lui-même à ses besoins. Dès l'âge de 12 ans, il entra, en qualité de domestique, au service d'un riche écolier du collége de Navarre. Assuré de sa subsistance, il se fit inscrire, en 1527, sur les registres de l'académie de Paris, et suivit les cours avec toute l'assiduité possible, servant le jour son maître, et étudiant la nuit avec tant d'ardeur qu'à peine s'accordait-il deux ou trois heures de sommeil. Ce travail opiniâtre devait lui faire rattraper promptement le temps perdu; à l'âge de 21 ans,

(1) Félibien traduit ce nom par *La Verdure*.

il fut reçu maître-ès-arts, après avoir soutenu, pendant un jour entier, avec autant d'esprit que d'adresse, une thèse qui annonçait ce qu'il devait être un jour. Il est probable que les péripatéticiens, ses juges, ne virent dans cette proposition : *Rien de ce qu'Aristote a avancé n'est vrai*, choisie par le jeune étudiant pour sujet de thèse, qu'un ingénieux paradoxe, un jeu d'esprit; mais ils se trompèrent. La vie de Ramus fut employée à défendre cette assertion téméraire.

Le grade universitaire qu'il venait de conquérir lui conférant le droit d'enseigner les arts libéraux, Ramus ouvrit un cours public dans le collége du Mans et s'y lia d'une étroite amitié avec Omer Talon et Barthélemy Alexandre, à qui il fit bientôt partager ses convictions sur la nécessité de réformer l'enseignement. Les trois amis s'établirent au collége de l'Ave Maria, où la nouveauté de leur méthode attira en peu de temps un nombreux auditoire. Pour la première fois en France, Ramus joignit l'étude de l'éloquence à celle de la philosophie; pour la première fois, on entendit invoquer l'autorité des poètes et des orateurs de l'antiquité à l'appui des règles de la logique : pour la première fois, depuis des siècles, les arides disputes, les subtiles distinctions, les vaines logomachies cessèrent de retentir dans la chaire; pour la première fois enfin, les élèves de l'Université de Paris, éblouis de cette lumière soudaine, apprirent qu'au dessus de l'autorité d'Aristote s'élevait l'autorité de la raison, « reine et maîtresse de l'autorité. » Ces tentatives de réforme ne pouvaient plaire aux fanatiques partisans du philosophe de Stagyre; mais quelle fut leur indignation lorsque, dans ses *Dialecticæ partitiones* et ses *Aristotelicæ animadversiones*, Ramus osa attaquer leur idole avec une vivacité souvent injuste; lorsqu'il osa traiter Aristote de sophiste et d'impie, qualifier sa Dialectique d'indigeste fatras de règles inutiles, propres tout au plus à embrouiller les idées; lorsqu'il osa nier l'authenticité de ses écrits et tourner ses disciples en ridicule? De violentes clameurs s'élevèrent parmi les suppôts de l'Université; les plus grossières injures furent prodiguées à l'audacieux professeur; le recteur fit censurer ses deux ouvrages par la Faculté de théologie et en dénonça l'auteur au parlement comme un ennemi de la religion; mais, d'un autre côté, l'ardente sympathie de la jeunesse des écoles vengea Ramus des insultes de ses ennemis. Pour mettre un terme à des querelles qui s'envenimaient chaque jour, François I évoqua l'affaire à son Conseil et ordonna que Ramus et Antoine de Govéa, son principal adversaire, disputeraient en sa présence. Or, comme parmi les cinq arbitres choisis par le roi, il y avait trois zélés péripatéticiens, le hardi novateur ne pouvait manquer d'être condamné. Ses juges ne se donnèrent même pas la peine de sauver les apparences, en sorte que Ramus, indigné de leur partialité, abandonna la partie, avant la fin de la dispute. Le jugement fut rendu le 1 mars 1544. En conséquence, les deux livres de Ramus furent supprimés comme pleins de mensonges, de médisances, de faussetés. François I ne se contenta pas de sanctionner cette sentence inique, il l'aggrava encore en défendant à l'auteur de professer la philosophie. Le triomphe des scolastiques fut donc complet : aussi le célébrèrent-ils en accablant leur ennemi d'outrages. Contraint de se borner à l'enseignement de l'éloquence et des mathématiques, Ramus se soumit, en attendant des temps meilleurs, qui se présentèrent plus tôt même qu'il n'osait l'espérer.

En 1545, fuyant une épidémie qui ravageait Paris, il se retira probablement auprès de sa mère et de sa sœur *Françoise*. C'est dans sa retraite qu'alla le chercher une lettre du principal du collége de Presles, qui lui offrait de le suppléer. Ramus accepta ses propositions d'ailleurs avantageuses, du consentement du roi qui le lui accorda mal-

gré l'opposition de la Sorbonne. Sous son habile direction, ce collége, un des plus pauvres et des moins fréquentés, devint en peu de temps un des plus florissants. Les élèves y affluèrent de tous côtés, malgré l'extrême sévérité de la discipline que Ramus y introduisit. Mais, comme le dit de Gérando, « La Ramée avait un avantage sur l'enseignement de l'école; il était intelligible, ses règles se prêtaient facilement à l'application, ses exercices recevaient un agrément toujours nouveau et une sorte de vie de l'heureux choix d'exemples auquel il avait recours. » Quoiqu'il eût obéi à la lettre du décret royal, en se chargeant des leçons de rhétorique et en laissant à Omer Talon le cours de philosophie, ses ennemis, jaloux de la prospérité croissante de son collége, provoquèrent contre lui de nouvelles poursuites; mais Charles de Lorraine, son ancien condisciple devenu archevêque de Rheims, le soutint de son crédit; il lui obtint même, après la mort de François I, la permission d'enseigner la philosophie. Le premier usage que Ramus en fit fut de réimprimer ses deux ouvrages, en y introduisant d'importants développements, mais en les adoucissant dans certaines parties.

Quelques écrits sur ou plutôt contre Cicéron et Quintilien, qu'il mit au jour vers le même temps, soulevèrent une nouvelle tempête et firent descendre dans la lice le trop fameux Jacques Charpentier. Grâce à de puissantes protections, ce dernier s'était fait nommer recteur à l'âge de 25 ans. Toute l'autorité que sa place lui donnait, il l'employa à ruiner le collége de Presles et à en tourmenter professeurs et élèves par d'insupportables vexations. Il voulut d'abord exclure les élèves des grades universitaires; mais l'assemblée des régents de philosophie les rétablit dans leurs droits. Cet échec ne le rebuta pas. Il s'en prit au principal qu'il accusa de violer les statuts de l'Université. Saisi de l'affaire par l'appel de Ramus, le parlement l'autorisa à expliquer, au moins en certains jours et à certaines heures, les auteurs prescrits par les règlements comme il l'entendrait, et non mot à mot, ainsi que Charpentier prétendait l'y astreindre. Indigné de ces tracasseries, le cardinal de Lorraine, qui resta l'ami et le protecteur zélé de Ramus jusqu'à sa conversion au protestantisme, engagea Henri II à créer en sa faveur une douzième chaire au Collége royal. Ramus fut donc nommé professeur royal d'éloquence et de philosophie, vers le milieu du mois d'août 1551. Il ouvrit son cours, le mois suivant, par un discours éloquent où il se défendit, avec autant de dignité que de force, contre les calomnies qu'on répandait sur son compte.

La réputation de Ramus ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe, surtout en Allemagne. Il acquit même à la Cour de Henri II un crédit qui fut plus d'une fois utile à l'Université, notamment, en 1557, lors des fameuses querelles des étudiants avec les moines de Saint-Germain-des-Prés. Le service qu'il rendit en cette grave circonstance ne désarma pas ses ennemis. Comme ils n'osaient attaquer directement les leçons d'un lecteur du roi, ils s'attachèrent à celles qu'il continuait à donner au collége de Presles. Leurs grossières injures ne furent pourtant pas capables de faire dévier Ramus de la voie de modération qu'il s'était promis de suivre; il repoussa, il est vrai, l'agression de *Turnèbe;* mais c'est le seul de ses adversaires auquel il daigna répondre, parce qu'il était le seul qu'il estimât. Cette patience admirable finit par triompher de la haine même; Charpentier seul resta indomptable, et les guerres de religion lui fournirent trop tôt l'occasion de perdre un homme dont il était jaloux à la fureur.

Jusqu'en 1561, Ramus resta, au moins extérieurement, fort attaché à la religion catholique. Son premier acte de protestantisme fut de s'opposer à la protestation de l'Université contre l'édit de Janvier. On a dit qu'aussitôt après

la publication de cet édit célèbre, il fit briser ou enlever les images de la chapelle de son collége; *M. Ch. Waddington*, qui a étudié, pour ainsi dire, avec une piété filiale, la vie et les écrits du célèbre professeur et dont la parole fait autorité en la matière, affirme dans son *Ramus* (Paris, 1855, in-8°) que tout au plus il laissa faire ses élèves dont la plupart étaient huguenots. Cependant depuis longtemps Ramus était suspect de luthéranisme, et n'eût-il pas encore fait, à cette époque, profession ouverte de la religion réformée, la prudence ne lui aurait pas moins conseillé de sortir de Paris, après la publication du fameux arrêt du parlement (*Voy.* III, p. 3), qui chassa de la ville tous les Protestants. Il se retira à Fontainebleau sous la protection de Catherine de Médicis; mais ses ennemis l'y découvrirent, et il ne put leur échapper que par une prompte fuite. Il trouva un asile dans le château même de Vincennes, qu'il fut bientôt forcé de quitter aussi. Il erra donc dans les environs de Paris, caché sous divers déguisements, jusqu'à la conclusion de la paix, qui lui permit de rentrer dans son collége de Presles et de remonter dans sa chaire du Collége royal. Rendu à son nombreux auditoire, il reprit avec une nouvelle ardeur ses cours sur les arts libéraux, n'opposant que le mépris aux attaques de plus en plus violentes de ses ennemis, à la tête desquels était Charpentier dont la haine s'irrita encore des obstacles apportés par Ramus à son admission dans la chaire des mathématiques au Collége royal, chaire qu'il devait, non à son mérite, mais à la protection des Guise et des Jésuites.

Ramus aurait pu prévenir le sort funeste que lui préparaient les inimitiés soulevées par ses tentatives de réforme, si la France lui avait été moins chère. L'université de Bologne lui fit offrir la chaire de Romulus Amascus avec un traitement de mille ducats; mais son amour pour sa patrie l'empêcha d'accepter ces offres brillantes. «Amo patriam, ejusque præclaras laudes celebrari maximè cupio, » a-t-il écrit quelque part; telle fut la règle de toute sa vie. Il continua donc à enseigner avec éclat jusqu'à la seconde guerre civile. Après la tentative infructueuse de *Condé* pour s'emparer de la personne du roi, il aurait infailliblement été massacré, s'il ne s'était réfugié dans le camp du prince. Brantôme affirme que c'est lui qui, par son éloquence, décida les reitres à se contenter des 30,000 écus que l'armée huguenotte put leur offrir (*Voy.* II, p. 457). La paix lui permit de rentrer à Paris; mais il ne rentra pas aussi facilement que la première fois dans son collége de Presles, dont la principalité avait été donnée à Antoine Muldrac, par arrêt du parlement du 29 janv. 1568. Prévoyant d'ailleurs la prochaine reprise des hostilités, il ne resta que quelques semaines à Paris. Dès le mois d'août, muni d'un sauf-conduit de Charles IX, qui lui avait accordé, sur sa demande, un congé d'un an, il se mit en route avec *Hubert Languet*, et il arriva, dans le courant de septembre, après un voyage plein de dangers, à Strasbourg où il fut reçu comme en triomphe. Cependant il ne s'y arrêta que fort peu de temps, les scholarques lui ayant refusé, malgré la recommandation de *Sturm*, une place de professeur au gymnase, par l'unique raison qu'il n'était pas aristotélicien. De Strasbourg il se rendit à Bâle qu'il ne quitta, sauf un voyage à Zurich, que pour aller visiter l'Allemagne, vers la fin de l'année suivante. A Heidelberg, il fut retenu par l'électeur palatin qui lui donna la chaire vacante par la mort de Strigelius. Pendant son séjour dans cette dernière ville, il reçut des offres brillantes de la part du roi de Pologne, qui désirait l'attacher à l'Université de Cracovie, et du roi de Hongrie qui aurait voulu le placer à la tête de l'Académie de Weissemburg; il les refusa, parce qu'il ne voulait pas s'éloigner de la France où il comptait revenir dès que la guerre aurait cessé; mais l'intolérance du sénat académique et la violente opposition des étudiants allemands ne lui per-

mirent pas d'attendre cet heureux moment à Heidelberg. Il en partit au commencement de 1570, dans l'intention de visiter Francfort, Nuremberg, alors renommée pour la fabrication des instruments de mathématiques, et Augsbourg, où il apprit l'ouverture des négociations pour la paix. Cette nouvelle impatiemment attendue le décida à reprendre la route de sa patrie, en traversant la Suisse. A son passage à Genève, on le pria de faire un cours public. Comme la paix n'était pas encore conclue, il y consentit et commença à expliquer, à sa manière, la première Catilinaire; mais dès le 31 mai, *Bèze* et le recteur de l'Académie, qui craignaient sans doute, comme beaucoup d'autres docteurs protestants, que leurs élèves n'eussent du désavantage dans leurs luttes avec les controversistes catholiques, si le ramisme envahissait l'école, l'engagèrent à changer sa méthode d'enseignement. Ramus qui croyait savoir aussi bien qu'eux « la manière qu'il fallait suivre, » cessa immédiatement ses leçons (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B); cependant il resta à Genève, d'où la peste le chassa quelques semaines après. Accompagné de *François Meissonier*, il partit pour Lausanne, où il fit aussi quelques leçons, et la paix de Saint-Germain ayant été signée sur ces entrefaites, il revint à Paris. Il trouva sa chaire au Collége royal et la principalité du collége de Presles occupées par ses ennemis. L'ordonnance du 8 octobre, qui défendait à toute personne non catholique de tenir « escholes, principautés et colléges, » lui ayant enlevé l'espoir d'y rentrer, il songea à retourner à Genève; mais *Bèze*, aussi zélé partisan d'Aristote que Govéa lui-même, repoussa les ouvertures qu'il lui fit faire. Ramus eut alors recours au roi et à la reine-mère, qui n'avaient pas cessé de lui témoigner de la bienveillance, et il finit par obtenir qu'on lui laisserait, en considération de ses longs services, le titre et le traitement de professeur et de principal; on lui permit même de nommer son successeur au collége de Presles. Il rentra donc dans son collége, et ne s'occupa plus dès lors que de travaux littéraires et de l'étude de la théologie à laquelle il avait commencé à s'appliquer pendant son voyage en Allemagne. Convaincu par la lecture des Actes des Apôtres et des Epîtres de Saint-Paul, que l'organisation de l'Eglise réformée telle que l'avait décrétée le premier Synode national, s'éloignait en plusieurs points de celle de l'Eglise primitive, il aurait voulu la ramener à ce type, en faisant intervenir la communauté entière dans la décision des questions non seulement de discipline, mais de doctrine même, dans l'élection des anciens comme dans l'excommunication des fidèles. Ses idées furent partagées en partie par le synode de l'Isle-de-France; mais *Bèze* les fit condamner au Synode national de Nismes qui comprit Ramus dans la même censure que *Du Rosier*, *Bergeron* et *Morelli*.

C'est au milieu de ces paisibles travaux qu'une mort horrible le surprit. Il venait de refuser d'accompagner *Montluc* en Pologne, parce qu'il ne voulait pas « vendre son éloquence, » lorsqu'eurent lieu les massacres de la Saint-Barthélemy. Le mardi, 26 août, c'est-à-dire le troisième jour de ce drame effroyable, des assassins, soudoyés par Charpentier, forcent l'entrée du collége de Presles, découvrent Ramus dans son cabinet de travail, où il s'était retiré pour attendre la mort dans le recueillement et la prière, le percent de coups, le précipitent encore vivant du cinquième étage, et le traînent par les pieds dans la Seine.

Voici le portrait que M. Waddington, dans son savant ouvrage, dont notre notice n'est, pour ainsi dire, qu'un extrait, trace, d'après des témoignages contemporains, de l'illustre et infortuné professeur : « Ramus était un homme grand, bien fait et de bonne mine. Il avait la tête forte, la barbe et les cheveux noirs, le front vaste, le nez aquilin, les yeux noirs et vifs, le visage pâle et brun et d'une beauté mâle. Sa bouche, tantôt sévère,

tantôt souriante, était d'une grâce peu commune; sa voix était à la fois grave et douce. Ses manières étaient simples et sévères, aussi bien que ses vêtements; mais cette simplicité n'excluait point l'élégance. Tous ses mouvements étaient de la plus grande distinction. Il portait la tête haute, marchait d'une manière tout-à-fait noble, et lorsqu'il parlait, c'était un seigneur, selon Brantôme, qui vante chez lui « une grâce inégale à toute autre ». Il était plein d'ardeur pour l'étude et infatigable au travail. Il fuyait les plaisirs des sens comme l'appât de tous les vices et le fléau d'une vie studieuse. Il se traitait durement, ne couchant que sur la paille, debout avant le chant du coq, passant toute sa journée à lire, à écrire et à méditer, usant dans ses repas de la plus grande sobriété... Il avait l'âme forte et préparée à tout événement : sans orgueil dans la prospérité, le malheur ne pouvait l'abattre ni lui enlever son inébranlable confiance en Dieu. Il savait pardonner les injures, et il avait pris l'habitude difficile de ne point répondre à ses adversaires, s'efforçant de surmonter par une longue patience l'extrême emportement de leurs attaques. Ses sentiments étaient nobles et élevés : il ne flatta jamais personne. Content du fruit de son travail et peu soucieux de s'enrichir, il refusa plus d'une fois de vendre sa parole... Il n'était pas seulement désintéressé, il se souvenait de sa pauvreté première et venait en aide aux pauvres écoliers, distribuant une partie de son bien à ceux qui lui en paraissaient dignes... Chaque année, quand il allait dans son pays natal, à l'époque des vacances, Ramus s'informait avec sollicitude des enfants pauvres qui montraient des dispositions pour l'étude, et il les élevait à ses frais dans son collége. Il chérissait tendrement son pays et sa famille, sa mère surtout, qu'il visitait souvent avec de riches présents... Il se montra fort généreux envers sa sœur unique, Françoise... Il n'oublia jamais les secours que lui avait autrefois donnés son oncle : il se chargea de son entretien sur ses vieux jours et il lui légua une partie de sa fortune... Une piété éclairée couronnait toutes ces vertus. »

C'est là assurément un beau et noble caractère; mais jamais homme ne fut parfait. A une humeur trop irritable, à une opiniâtreté excessive, à un trop grand amour de la contradiction, se joignaient chez Ramus un défaut de circonspection et une présomption extrême qui lui attirèrent en partie ses malheurs. Mais ses défauts s'excusent par les circonstances au milieu desquelles il passa sa jeunesse, et comme le remarque Buhle, sans ces défauts il ne serait jamais devenu ce qu'il devint en effet pour la philosophie et les sciences.

Au jugement de M. A. Franck (Compte-rendu des séances de l'Acad. des sciences morales et politiques, août et sept. 1855), « Ramus est un de ces esprits hardis, de ces réformateurs entreprenants du XVI[e] siècle qui ont touché à tout, qui ont tout remué, et qui, s'ils n'ont pas fondé la science, la littérature nouvelle, destinées à naître un siècle plus tard, ont du moins le mérite de leur avoir préparé la voie, en nous délivrant de la vieille barbarie, en mettant un terme aux stériles discussions de la scolastique, en appelant l'esprit humain à ces vastes espérances, à ces idées de progrès et de perfectibilité que les âmes généreuses n'abandonneront jamais et dont se compose en quelque sorte le fond même de l'esprit humain. Mais Ramus a d'autres titres à notre reconnaissance que d'avoir été un des adversaires et des adversaires victorieux du moyen-âge : il a étudié avec amour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, il a renouvelé l'enseignement des lettres, en introduisant le premier dans nos colléges, à côté du latin, la seule langue en usage dans l'Université, l'étude alors nouvelle du grec, et en composant, pour la jeunesse des écoles, des grammaires qui, un siècle plus tard, obtenaient les éloges des maîtres de Port-Royal. Il n'a pas moins fait pour les sciences : professeur au Collége de France, où il en-

seignait avec un rare éclat, où sa parole éloquente attirait au pied de sa chaire des milliers d'auditeurs, il a créé, pour ainsi dire, l'enseignement des mathématiques et de l'astronomie, soit par ses propres leçons, soit par la fondation d'une chaire qui fut remplie jusqu'à la Révolution française par plus d'un savant illustre. Enfin il a écrit en latin et en français des traités de grammaire, de rhétorique, de logique, d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, qui furent accueillis, traduits, commentés dans presque toutes les universités de l'Europe. »

M. Franck fait, avec raison, valoir comme les titres de Ramus à la reconnaissance de la postérité les services qu'il a rendus à la grammaire et aux belles-lettres plutôt que ses travaux sur la philosophie. La philosophie, en tant que science, a peu profité, en effet, de ses écrits, dit Buhle; mais la méthode et la langue philosophiques lui sont redevables de beaucoup. Selon Tennemann, son principal mérite a été de provoquer une réaction contre l'ancienne méthode d'enseigner la philosophie qui régnait dans les écoles depuis le moyen-âge, et surtout d'avoir détruit la foi aveugle en l'autorité d'Aristote. Mais en confondant le scolasticisme avec le péripatétisme dans la même haine ardente, implacable, en entreprenant de renverser la philosophie péripatéticienne, tandis qu'il suffisait de la réformer, Ramus a prouvé qu'il n'avait point assez de profondeur d'esprit pour en découvrir les défauts. Cependant le ramisme n'eût-il rendu d'autre service que de revendiquer les droits de la raison et du libre examen, de fonder la liberté de penser en brisant le joug d'Aristote, après une lutte longue et acharnée, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, sa part de gloire serait encore assez belle.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Dialecticæ partitiones*, Paris., 1543, in-8°; réimp. sous le titre de *Dialecticæ institutiones*, Paris., 1543, in-8°; Lugd., 1547, in-8°; Paris., 1548 et 1549, in-8°, puis sous ce titre : *Institutionum dialecticarum libri III*, Paris., 1552, in-8°, et plusieurs fois depuis. La dernière édit. est de Francf., 1591, in-8°. — Dans cet ouvrage, dit M. Waddington, Ramus expose sous une forme dogmatique un petit nombre de préceptes élémentaires écrits avec élégance et brièveté, sans aucun mélange de polémique. L'auteur le dédia à François Ier. Sa dédicace, encore inédite, a été publ. par M. Waddington dans son Ramus.

II. *Aristotelicæ animadversiones*, Paris., 1543, in-8°; Lugd., 1545, in-8°; 3e édit. sous ce titre : *Animadversionum Aristotelicarum libri XX*, Lut., 1548, in-8°; réimp. souvent en tout ou en partie. La dernière édit. donnée du vivant de Ramus, est celle de Paris, 1560, in-8°. — Dans ce second ouvrage, au jugement du même biographe, la logique d'Aristote est soumise à un examen sévère jusqu'à l'injustice. Aristote et ses disciples y sont traités sans aucun ménagement. Le maître est représenté comme un sophiste, un imposteur et un impie; les disciples comme des barbares, dont les disputes stériles et bruyantes, les subtilités, les inepties de toutes sortes sont tournées en ridicule de la manière la plus spirituelle, ou condamnées avec la plus vive et la plus sérieuse éloquence.

III. *Tres orationes a tribus liberalium disciplinarum professoribus Petro Ramo, Audomaro Talæo, Bartholomæo Alexandro, Lutetiæ in gymnasio Mariano habitæ, et ab eorum discipulis exceptæ*, [Paris, 1554], in-4°. — Discours d'ouverture de son cours au collége de l'Ave-Maria.

IV. *Euclides*, Paris., 1544, in-8°; 1549, in-8°. — Trad. d'Euclide à l'usage de ses élèves.

V. *Oratio habita Lutetiæ in gymnasio Prælleorum*, Paris., 1545, in-4°. — Discours d'installation au collége de Presles.

VI. *Somnium Scipionis prælectionibus explicatum*, Paris., 1546, in-8°;

1550, in-4°; Lugd., 1556, in-4°; Paris., 1561, in-4°.

VII. *Oratio de studiis philosophiæ et eloquentiæ conjungendis*, Lut., 1546, in-8°, selon Nicéron; Paris., 1547, in-4°; 1549, in-4° et in-8°; réimp. avec le N°s IX.

VIII. *Brutinæ quæstiones in Oratorem Ciceronis*, Paris., 1547, in-4°; 1549, in-8°; 1552, in-8°; réimp. à Bâle en 1576 avec le N° XXVI.

IX. *Rhetoricæ distinctiones*, Paris., 1549, in-8°; réimp. sous ce titre: *Rhetoricæ distinctiones in Quintilianum*, Paris., 1550, in-8°.

X. *Platonis epistolæ latinæ factæ et dialecticis rerum summis breviter expositæ*, Paris., 1549 et 1552, in-4°.

XI. *M. T. Ciceronis de fato liber prælectionibus explicatus*, Lutet., 1550, in-4°; 1554, in-4°; 1563, in-8°: Francof., 1583, in-8°.

XII. *M. T. Ciceronis epistola nona ad P. Lentulum, dialecticis rerum summis breviter illustrata*, Lut., 1550, in-4°.

XIII. *Pro philosophicâ Parisiensis Academiæ disciplinâ oratio*, Paris., 1551 et 1555, in-8°.

XIV. *Oratio initio suæ professionis habita*, Paris., 1551 et 1557, in-8°. —Au jugement de M. Waddington, ce discours, prononcé par Ramus lorsqu'il prit possession de sa chaire au Collége royal, est un chef-d'œuvre d'élégance, de simplicité et de noblesse. Il est dédié au cardinal de Lorraine, comme plusieurs des écrits qui précèdent.

XV. *M. T. Ciceronis pro C. Rabirio perduellionis reo oratio prælectionibus illustrata*, Lut., 1551, in-4°; réimp. dans l'édit. des Oraisons de Cicéron, Lyon, 1554, in-fol.

XVI. *Prælectiones in lib. I Ciceronis de legibus*.

XVII. *M. T. Ciceronis de lege agrariâ orationes III prælectionibus illustratæ*, Lut., 1552 et 1561, in-4°; réimp. en partie avec les N°s XV et XVIII, Basil., 1553, in-8°, et dans l'édit. de Lyon des Oraisons de Cicéron citée plus haut.

XVIII. *M. T. Ciceronis in L. Catilinam orationes IV prælectionibus illustratæ*, Lut., 1553, in-4°; Basil., 1553, in-8°; réimp. dans les Oraisons de Cicéron, édit. de Lyon.

XIX. *Arithmeticæ libri III*, Paris., 1555, in-4°; 2° édit., Paris., 1557, in-8°.—Cet ouvrage, réduit plus tard en deux livres, a été impr. un grand nombre de fois depuis 1562 jusqu'en 1627, où il fut réimp. avec le N° XLVII par Wéchel.

XX. *Dialectique*, Paris, 1555, in-4°; Avignon, 1556, in-8°; Paris, 1576, in-8°.—Le plus important ouvrage qui, avant Descartes, ait été publié en français sur la philosophie. Pas plus que Vivès et Nizzoli, Ramus n'a su distinguer avec précision de l'art oratoire la logique qu'il définit Ars benè disserendi. Aussi fonde-t-il les lois de la dialectique sur des exemples puisés dans les orateurs et les poètes, au lieu de les chercher dans l'homme lui-même, comme Descartes l'a fait depuis. Sa logique, du reste, bien qu'il l'annonce comme nouvelle, n'est en partie, selon de Gérando, que celle d'Aristote lui-même simplifiée, traduite dans un langage plus familier, et à laquelle il a joint quelques notions empruntées aux Stoïciens. Elle se recommande par la clarté, ajoute de Gérando d'accord avec Tennemann; mais ne scrutant aucune faculté de l'entendement, aucune opération de l'esprit, ne s'arrêtant qu'à la construction grammaticale de la proposition, cette logique est plus grammaticale que philosophique.

XXI. *P. Virgilii Maronis Bucolica prælectionibus exposita*, Paris., 1555, in-8°; 6° édit., Hanov., 1613, in-8°.

XXII. *P. Virgilii Maronis Georgica prælectionibus illustrata*, Paris., 1556, 8°; 6° édit., Francof., 1606, 8°.

XXIII. *Dialecticæ libri II*, Paris., 1556, in-8°, et souvent depuis. Les dernières édit. sont celles de Londres, 1669, in-8°, et de Cambridge, 1672, in-8°.

XXIV. *Admonitio ad A. Turnebum*, Paris., 1556, in-4°. — Publié

sous le nom de son collègue Talon.

XXV. *M. T. Ciceronis de optimo genere oratorum præfatio in contrarias Æschinis et Demosthenis orationes,prælectionibus illustrata*,Paris., 1557, in-4°.

XXVI. *Ciceronianus*,Paris., 1557, in-8°; en dern. lieu, Francof.,1619,8°.

XXVII. *M. T. Ciceronis familiarium epistolarum lib. XVI cum annotationibus, scholiis atque observationibus doctissimorum virorum*, Paris., 1557, in-fol.—L'éditeur de ce recueil y a inséré des notes de Ramus sur quelques-unes de ces lettres.

XXVIII. *Oratio de legatione*, Paris., 1557, in-8°; trad. en franç., Paris, 1557, in-8°; 1568, in-8°.

XXIX. *De moribus veterum Gallorum*, Paris., 1559, 1562, in-8°;Basil. [1574], in-8°; Francof., 1584, in-8°; trad. en franç. par Michel de Castelnau, Paris, 1559, in-8°; 1581, in-8°.

XXX. *De Cæsaris militiâ*, Paris., 1559,in-8°; Basil. [1574], in-8°; 1575, in-8°; Francof., 1584, in-8°; ins. dans le Thesaurus Antiq. Roman. de Grævius; trad. en franç., Paris, 1583, in-8°.

XXXI. *Grammaticæ libri IV*, Paris., 1559, in-8°; Avenion., 1559, in-8°, et souvent depuis; en dernier lieu, Magdeb., 1604, in-12. — Exposition d'un petit nombre de règles générales dans un style clair et élégant.

XXXII. *Rudimenta grammaticæ*, Paris., 1559, in-8°; réimp. plusieurs fois avec des additions et des corrections,notamment à Francf.,1595,in-8°.

XXXIII. *Scholæ grammaticæ*,Paris., 1559, in-8°; nouv. édit. revue et augm., sous le titre : *Libri II de veris sonis litterarum et syllabarum*, Paris., 1564, in-8°. — Recueil de toutes les critiques qui lui étaient suggérées par la lecture des grammairiens. C'est à ce livre que se rattache la fameuse dispute du *quisquis* et du *quanquam*, qui a exercé la verve satirique de Voltaire.

XXXIV. *Grammatica græca, quatenus a latinâ differt*, Paris., 1560, in-8°; 8° édit., Paris., 1605, in-8°.

XXXV. *Rudimenta grammaticæ græcæ*, Paris., 1560, 1565, in-8°.

XXXVI. *Gramere*, Paris, 1562, in-8°. — Comme plusieurs auteurs de son temps, Ramus tenta de conformer l'orthographe à la prononciation; mais il eut le bon esprit de ne faire usage que dans sa grammaire de l'orthographe qu'il avait imaginée ; encore dans le titre de cet ouvrage même,qu'il dédia à la reine-mère, revint-il à l'orthographe usuelle dès la 2° édit., qui parut à Paris, 1567, in-8°; 3° édit., Paris, 1572, in-8°; 4° édit., Paris, 1587, in-8°; trad. en latin, Francof, 1593, in-8°.

XXXVII. *Proœmium reformandæ Parisiensis academiæ ad Regem*, 1562, in 8°; trad. en franç., 1562,in-8°; réimp. dans le T. V de la 1re série des Archives curieuses. — Dans cet écrit que Ramus entreprit pour répondre au vœu des Etats d'Orléans, il propose comme les moyens les plus efficaces de remédier aux abus dont on se plaignait, la réduction du nombre des régents, l'institution de professeurs payés par l'Etat sur les revenus des couvents et des chapitres, et tenus de laisser de côté dans leurs leçons les stériles argumentations de l'école, enfin la gratuité de l'enseignement. Il y trace un plan d'études qui comprenait, dans l'enseignement des diverses facultés, les mathématiques et la physique, le droit civil, la botanique, l'anatomie et la pharmacie, l'exégèse du Vieux et du Nouv. Testament, substitués aux questionnaires du moyen-âge.

XXXVIII. *Oratio de professione liberalium artium*, Paris., 1563, in-8°.

XXXIX. *Scholarum physicarum libri VIII, in totidem acroamaticos libros Aristotelis*, Paris., 1565, in-8°; Francof., 1583, in-8°. — Ramus prétend démontrer que la Physique d'Aristote n'est qu'un tissu de chimères; qu'elle est en contradiction avec la religion et avec les règles de la logique données par Aristote lui-même;qu'elle détourne d'une étude véritablement utile de la nature. Ces critiques sont,

pour la plupart, dictéespar la passion.

XL. *Scholarum metaphysicarum libri XIV, in totidem metaphysicos libros Aristotelis*, Paris., 1566, in-8°; nouv. édit. revue par *Piscator*, Francof., 1583, in-8°; 1610, in-8°; Paris., 1610, in-8°. — L'auteur signale avec raison le désordre et la confusion qui règnent dans la méthaphysique aristotélicienne.

XLI. *Actiones duæ habitæ in senatu, pro regiâ mathematicæ professionis cathedrâ*, Paris., 1566, in-8°; 2ᵉ édit, 1566, in-8°.

XLII. *Préface sur le proëme des mathématiques*, Paris, 1566, 1567, in-8°.

XLIII. *Præmium mathematicum*, Paris., 1567, in-8°.—Dédié à la reine-mère.

XLIV. *La remonstrance de P. de La Ramée faite au conseil privé, touchant la profession royalle en mathématiques*, Paris, 1567, in-8°.

XLV. *Audomari Talæi Rhetorica prælectionibus illustrata*, Paris., 1567, in-8°; Basil., 1573, in-8°.

XLVI. *Petrus Ramus rectori et academiæ Parisiensi S.*, in-4°; réimp. dans le N° LVII.

XLVII. *Geometriæ libri XXVII*, Basil., 1569, 1570, in-4°; Paris., 1577, in-16; dern. édit., Hanov., 1604, in-12.

XLVIII. *Scholæ in liberales artes*, Basil., 1569, in-fol. A la fin du vol. on trouve réimp. les Nᵒˢ XXXVII, XXXVIII, XLI, XXVIII, et *Oratio de legatione secundâ*, inéd. jusque-là. Cet ouvrage a eu plusieurs édit; nous citerons celle de Bâle, 1578, in-fol., celle de Francf., revue par *Piscator*, 1581, in-8°, et celle de Francf., 1595, in-8°.

XLIX. *Scholarum mathematicarum libri XXXI*, Basil., 1569, in-4°; 1578, in-4°; Francof., 1599, in-4°; 1627, in-4°.

L. *P. Rami et J. Schecii Epistolæ, in quibus de artis logicæ institutione agitur*, s. l., 1569, in-4°.

LI. *Defensio pro Aristotele adv. J. Schecium*, Laus., 1571, in-4°.

LII. *Basilea*, [Laus.] 1571, in-4°.

LIII. *Testamentum P. Rami cum senatusconsulto et promulgatione professionis institutæ ab ipso testatore*, Paris., 1576, in-8°, et plusieurs fois depuis; en dernier lieu dans l'ouvrage de M. Waddington. —La chaire dont il s'agit était une chaire de mathématiques que les exécuteurs testamentaires de Ramus parvinrent, après de nombreuses difficultés, à fonder en 1576, et qui subsista jusqu'à la Révolution.

LIV. *P. Rami prælectiones in Ciceronis orationes octo consulares, unà cum ipsius vitâ*, Basil., 1574, in-4°; 1575 et 1580, in-4°. — Recueil de divers écrits de Ramus déjà imp. antérieurement, publié par Freigius.

LV. *Commentariorum de religione christianâ lib. IV. Ejusdem vita a Theoph. Banosio descripta*, Francof., 1576, in-8°; 1577 et 1583, in-8°. — Ce traité, qui n'est pas moins remarquable, dit M. Waddington, par la composition que par le style, où l'érudition est tempérée par une logique forte et simple, est divisé en deux parties principales : La foi qui justifie et les œuvres qu'elle produit nécessairement comme le feu produit la chaleur. Ce qui mérite surtout nos éloges, ajoute le biographe, « c'est, avec un vif sentiment de piété répandu dans tout l'ouvrage, une charité non moins ardente pour tous les chrétiens et pour tout ce qui porte le nom d'homme. On ne peut lire sans émotion le dernier chap. intitulé : Exhortation à la paix chrétienne. Cet appel à la concorde et à l'union, écrit par Ramus à la veille de la Saint-Barthélemy, répond victorieusement à ceux qui osent dire que le fanatisme était égal des deux parts, et que les victimes ne valaient pas mieux que leurs bourreaux. » Ce commentaire est inscrit dans l'Index de Rome parmi les livres hérétiques de première classe.

LVI. *Professio regia, hoc est septem artes liberales in regiâ cathedrâ per ipsum apodictico docendi genere propositæ*, Basil., 1576, in-fol. — Réimp. par les soins de Frei-

gius des Nos XXVI, XXXI, XXXIV, XXXVI, XLV, XXIII, XXXIX, XXIX et XLVII.

LVII. *P. Rami et A. Talæi collectaneæ præfationes, epistolæ, orationes*, Paris., 1577, in-8°; 2e édit. augm., Marpurg., 1599, in-8°; 3e édit., Marp., 1609, in-8°.

LVIII. *M. T. Ciceronis pro M. C. Marcello oratio, commentariis illustrata.* — Réimp. dans le recueil suiv.

LIX. *In Ciceronis orationes et scripta nonnulla prælectiones*, Francof., 1582, in-8°.

LX. *Arithmeticæ lib. II et Algebræ totidem*, Francof., 1586, in-8°; réimp. Lemg., 1599, in-4°, avec le N° XLVII.

LXI. Ἀριστοτέλους πολιτικῶν τὰ εὑρισκόμενα. *Aristotelis Politica latina facta et dialecticis rerum summis breviter exposita et illustrata*, Francof., 1601, in-8°.

LXII. *Opticæ libri IV*, Cassel., 1606, in-4°.

LXIII. *Analysis logica cum tabulâ*, Bern., 1617, in-8°. — Cité dans le Cat. de la Bibl. publique de Lausanne.

Ramus avait écrit, en outre, un grand nombre d'ouvrages, tels que des Commentaires sur les Oraisons de Cicéron, un livre sur les comices des Romains, divers traités de musique et d'astronomie, etc., qui disparurent dans le pillage de sa bibliothèque. Outre les quinze lettres publiées dans le recueil cité plus haut sous le N° LVII, on en a imp. quelques autres dans l'Hist. Petri Rami, par Lenz (1713, in-4°), dans les Aschami Epistolæ (Oxon., 1703, in-8°), dans les Amœnitates litterariæ de Schelhorn (Francof., 1725, in-8°), et surtout dans le Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions, par M. Waddington, (Paris, 1855, in-8°); mais il doit en exister un nombre infiniment plus considérable qui sont restées enfouies jusqu'ici dans les bibliothèques publiques ou particulières. Enfin Gesner, Draudius, Teissier, Nicéron et Barbier attribuent encore à Ramus divers ouvrages anonymes de l'authenticité desquels M. Waddington doute, et avec raison selon nous. En voici les titres : De causis affectionum et proprietatum quarumdam singularium, cum in homine, tum in brutis animalibus quibusdam (Monachii, 1579, in-8°); Cynosura utriusque juris (Francof., 1604, in-8°); Linguæ hebraicæ institutiones; Adversaria de Platonis philosophiâ; Discours chrétiens (Amst., 1773, in-8°).

LA RAVOIRE (Paul de), est auteur d'une *Remonstrance à MM. les Etats de Hollande*, Leyde, 1617, 4°.

LARCHEVÊQUE, nom d'une branche protestante de l'illustre maison de Parthenay en Poitou (1).

Jean Larchevêque, seigneur de Soubise, laissa de son mariage avec *Michelle de Saubonne*, dame d'atours de la reine Anne et gouvernante de *Renée de France*, trois filles et un fils qui furent élevés par leur mère dans la religion protestante, comme l'affirme la célèbre *Catherine de Parthenay*, duchesse de Rohan, dans une histoire msc. de sa famille que possède M. B. Fillon.

Les trois filles de Michelle de Saubonne se nommaient Anne, Charlotte et Renée. Cette dernière épousa René de Fonsèques, baron de Surgères. Charlotte mourut fille, et Anne devint, en 1533, la femme d'*Antoine de Pons*, sieur de Marennes. Toutes trois firent l'ornement de la cour de Ferrare et

(1) D'autres membres de la famille de Parthenay professèrent aussi le protestantisme. *Arthus de Parthenay*, sieur de Queray, servit sous *La Noue* en 1574. Il signa, en 1577, avec *Louis de Malembouche*, sieur de La Moussière, *Ant. de Beaucorps*, sieur de Guillonville, *J. Majon*, *Laurent de Maguy*, sieur de Maninville, et *Joachim Torterne*, sieur de La Vallee, la capitulation de Brouage, qui avait été bravement défendu par *Manducage*. Plus tard, un autre *Arthus de Parthenay*, sieur de Genouillé, assista, comme député de la Saintonge, aux Synodes nationaux de 1603 et de 1609, et à l'Assemblée de Grenoble, en 1615. Il laissa de son mariage avec *Suzanne de Saint-Georges*, deux filles: Hélène, présentée au baptême dans l'église de Surgères, en 1596, par *Benjamin de Maigné*, sieur de Cigognes, et *Hélène de Culant*, femme de *La Babinaye*, et Charlotte, mariée à *Jean-Jacques de Pons*, marquis de La Case.

l'admiration de leurs contemporains « par leur rare et singulière vertu ; » cependant celle dont la réputation s'est le mieux soutenue, est Anne.

Anne de Parthenay fut élevée à la cour de *Renée de France*. L'éducation brillante qu'elle y reçut, jointe à la vivacité naturelle de son esprit et à la noblesse de son extraction, en fit une des femmes les plus remarquables de XVI[e] siècle. Dans la dédicace d'un de ses Dialogues, le savant Lilio Gregorio Giraldi adresse à cette dame ce magnifique éloge. «Ce n'est pas seulement dans la langue latine que brillent vos connaissances ; vous la possédiez dès l'enfance. Vous avez fait de si grands progrès dans la langue grecque, qu'il n'y a point d'auteur en cette langue que vous ne lisiez sans crainte d'être arrêtée par les difficultés. Tout ce qu'on en publie surpasse l'imagination. Après ce que je viens de dire, parlerai-je de votre goût pour la poésie, soit comme juge, soit comme auteur? Mais vous ne vous bornez pas à la composition ; tous les talents sont de votre ressort. Vous mettez en musique, vous chantez vos vers avec une délicatesse et des grâces admirables. Les maîtres de l'art le publient eux-mêmes ; mais ce ne sont pour vous que des qualités accessoires, que des talents d'agrément, quelque dignes qu'ils soient d'une princesse. Que ne pourrais-je pas dire de vos connaissances dans les Livres saints ? Ne vous voit-on pas tous les jours embarrasser les théologiens les plus savants, les prédicateurs les plus versés dans ces matières ? »

Anne de Parthenay trouvait, en effet, un singulier plaisir à s'entretenir de sujets religieux. Elle n'eut donc garde de laisser échapper l'occasion que lui offrit l'arrivée de *Calvin* à la cour de Ferrare, et après quelques conférences avec l'auteur déjà célèbre de l'Institution chrétienne, elle prit la résolution d'abandonner l'Eglise romaine. Le sire de Pons, sur qui elle exerçait l'ascendant d'un esprit supérieur, suivit son exemple, et après son retour dans la Saintonge. il s'appliqua, avec plus d'ardeur encore que sa femme, à propager les doctrines évangéliques parmi ses vassaux. Mais ce zèle s'éteignit à la mort de sa vertueuse épouse, et la fatale influence de sa seconde femme, Marie de Montchenu, changea complètement ses sentiments.

Son beau-frère, *Jean* de Parthenay-Larchevêque, seigneur de SOUBISE, ne donna pas l'exemple d'une semblable inconstance ; il resta fidèle à la foi protestante, dont il avait eu, nous dit sa fille, « secrette cognoissance dès le berceau », et par ses vertus, plus encore que par ses services, il prit place parmi les héros du parti huguenot, à côté des *Coligny* et des *La Noue*.

Né posthume, Soubise fut élevé à la cour de François I[er], comme enfant d'honneur de Henri II. Il fit ses premières armes dans le Piémont. En 1554, par commission du 22 nov., il fut établi commandant à Parme, et l'année suivante, par provisions données à Fontainebleau, le 5 juin, il fut nommé lieutenant du roi au pays Siennois, puis, le 10 juillet, lieutenant général commandant l'armée en Toscane. Il ne remplit pas longtemps cette dernière charge ; dès le mois d'août, il fut remplacé par Blaise de Montluc. A son retour en France, le roi lui donna le titre de gentilhomme de sa chambre et le créa chevalier de son ordre, le 7 déc. 1561.

Ce fut, dit-on, quelque temps après l'entreprise d'Amboise que Soubise se décida à faire ouvertement profession de la religion réformée. Secondé par le ministre *Michel Mulot*, il employa dès lors toute son autorité et toute son influence dans un but de prosélytisme, et s'il faut en croire Varillas, peu s'en fallut que ses efforts, unis à ceux de la duchesse de *Montpensier*, ne gagnassent Catherine de Médicis elle-même à la cause de la Réforme. Animé de pareilles dispositions, Soubise devait être un des premiers à se déclarer pour *Condé* ; aussi le trouvons-nous aux côtés du prince à Meaux, à Orléans, à la conférence de Talsy, après laquelle Condé l'envoya commander à Lyon à la place de *Des Adrets* (Voy. II, p.

112). Soubise se mit en route, accompagné de son chapelain *Claude Courtois*, sieur de Lessart, et arriva à Lyon, le 19 juillet, à travers de grands dangers. Nul n'était plus propre que lui à conserver au parti protestant cette ville importante. « C'était, dit de Thou, un homme qui, outre la splendeur de sa naissance, était doué d'une singulière modération et d'une grande habileté dans les affaires. Il apaisa les querelles, rétablit la tranquillité et veilla aux approvisionnements. » Nourrir Lyon était peut-être la partie la plus difficile de sa tâche, les Catholiques étant les maîtres de toutes les voies de communication. La seule troupe dont il disposât était un corps d'infanterie suisse dont, à la sollicitation du libraire *Jean Freslon*, député vers eux par les Lyonnais, les Cantons protestants avaient sous main favorisé le recrutement, et il ne pouvait l'employer à de rapides et lointaines expéditions. Les Lyonnais ayant refusé d'entretenir à leurs frais deux ou trois cornettes de reîtres, Soubise appela à son aide *Des Adrets*, et envoya le pasteur *Jacques Ruffi* inviter *Sénas* et *Mouvans* à amener à Lyon les débris de la population de Sisteron (*Voy.* V, p. 253). En même temps, il fit partir le capitaine *Bataille* pour demander à *Andelot* de lui prêter quelques escadrons. Andelot consentit avec empressement à sa demande, mais il lui fut impossible de décider les reîtres à s'aventurer en petit nombre à travers toute la Bourgogne. Cependant, tant que Des Adrets tint en échec le duc de Nemours dans Vienne, Soubise eut la facilité de tirer une petite quantité de vivres des environs; mais après la défection du baron, sa position devint fort critique. Déjà la famine se faisait sentir dans la ville, lorsque Nemours retourna dans le Dauphiné pour prendre possession de Romans et de Valence que Des Adrets avait promis de lui livrer. Soubise profita de son éloignement pour faire venir des blés du pays de Dombes. Les capitaines qu'il chargea de cette expédition ne rencontrèrent de résistance qu'à Trévoux, qui fut emporté d'assaut par le capitaine *Moreau*. Lorsque Nemours revint, il était trop tard. Ce fut en vain qu'il employa la force et la ruse (*Voy.* V, p. 508); Soubise sut déjouer toutes ses entreprises. Il ne se laissa pas séduire non plus par les propositions artificieuses de la reine-mère. Fidèle à son serment, il ne voulut entendre à aucun traité particulier, et il ne rendit la ville dont la garde lui avait été confiée par *Condé*, qu'après la conclusion de la paix.

Soubise, qui avait été accusé, comme *Coligny* et comme *Bèze*, du meurtre du duc de Guise, fut assez sage pour s'éloigner d'une Cour où ses ennemis dominaient, et se retira dans ses terres, où il mourut, à l'âge de 54 ans, le 1er septembre 1566. D'unanimes regrets accueillirent cette mort dans le parti huguenot; sa veuve en reçut de touchants témoignages. *Jeanne d'Albret*, *Coligny* et sa femme, *Bèze*, le ministre *L'Épine*, Mme de *La Rochefoucauld*, *Guillemette de Louvain*, damoiselle de La Renaudie, d'*Aubeterre*, de *La Tour*, *Fumée*, conseiller au parlement de Bretagne, *Du Moulin*, ministre de Fontenay, *Antoine Voyant*, de Saumur, *Gaultier*, bailli de Soubise, lui adressèrent des lettres « consolatoires » (*Collect. Dupuy*, N° 770), qui sont autant de témoignages de la haute estime dont le sieur de Soubise jouissait, et qu'il méritait par ses belles qualités. La Popelinière, qui a pu le connaître, nous le peint comme un seigneur « de belle apparance, pourveu de grans biens et estats, libéral et honnorable en toutes ses actions, grave en parolles et façons de faire, affable et gratieux néantmoins en conversation, desdaigneux de ses affaires domestiques autant qu'affectionné aux publiques, et surtout au bien du royaume, diligent et ennemy des oiseux.» Il avait épousé, le 3 mai 1553, *Antoinette Bouchard-d'Aubeterre*, sœur de *Saint-Martin-de-La Coudre*, qui vécut jusqu'en 1580. C'était une femme pleine de zèle pour sa religion et animée d'un courage

digne d'une matrone romaine. Varillas raconte, d'après une Vie msc. de Soubise qu'il avait eue en main (1), que pendant le blocus de Lyon, les Catholiques ayant menacé de la poignarder avec sa fille aux portes de la ville, si Soubise ne se rendait, elle fit dire à son mari « de les laisser toutes deux périr et de demeurer fidèle à son parti. » De ce mariage naquit, outre un fils mort jeune, une fille, Catherine, dame de Soubise.

Née le 22 mars 1554 au Parc, paroisse de Mouchamp, en Bas-Poitou, Catherine de Parthenay fut mariée, à l'âge de 13 ans (1568), à *Charles de Quellenec*, baron du Pont, en Bretagne. Ce mariage donna lieu à un procès en séparation, qui aurait pu devenir scandaleux, si les massacres de la S. Barthélemy n'en avaient arrêté le cours. Il paraît que le baron n'était homme qu'à demi, la nature trop avare s'était contentée de lui en donner les apparences. Sa jeune épouse, dans sa virginale simplicité, ne se serait probablement jamais doutée qu'il manquât quelque chose à la parfaite consommation de son mariage, si sa mère ne le lui eût fait entendre. Désireuse de revivre promptement dans ses petits-enfants, la dame de Soubise était parvenue, en pressant sa fille de questions, à pénétrer le mystère. On prétend que dans la prévision de ce qui devait arriver tôt ou tard, et afin de donner le change à l'opinion publique, le baron avait prudemment répandu le bruit d'une mésintelligence survenue entre lui et sa belle-mère. Mais cette ruse ne lui servit de rien. La situation était très-délicate, la dame de Soubise ne se le dissimulait pas. Il y avait pour sa fille à affronter bien des méchants propos, bien des médisances; mettre à nu, aux yeux du monde, ce que la pudeur tient le plus caché; dépouiller, pour ainsi dire une seconde fois, la fleur de son innocence, en présence de magistrats armés d'une loi barbare. Cette nécessité était certainement bien dure, mais reculer devant l'éclat d'un procès, n'était-ce pas condamner la maison de Soubise à s'éteindre, n'était-ce pas justifier une alliance que la morale réprouvait, se rendre complice, par son silence, d'une action déloyale? Après s'être fortifiée de l'approbation des ministres qui lui répondirent qu'une telle jonction était contre Dieu, et que par conséquent il fallait empêcher le cours du péché qui s'y commettait, la dame de Soubise ne balança plus. Mais avant d'en venir aux extrémités, elle eut encore recours à l'intervention de la reine de Navarre, *Jeanne d'Albret*, espérant que par son moyen les choses pourraient s'arranger à l'amiable. Le baron accepta, dit-on, une épreuve en présence d'experts choisis. Le résultat lui fut-il favorable? on peut le supposer, ou tout au moins les avis se balancèrent, car nous le voyons partir avec sa femme pour ses terres, tout fier et triomphant. Cependant les doutes n'étaient pas levés dans tous les esprits, la dame de Soubise conservait les siens, et sa fille les conservait aussi; avant de partir, elle avait eu soin de laisser aux mains de sa mère une protestation contre tout ce que la violence pourrait lui arracher. Elle se doutait que, une fois confinée au fond de la Bretagne, loin de tout conseil et de toute protection, son mari exigerait d'elle une déclaration contraire à la vérité. Il le fit en effet. Mais malgré la surveillance ombrageuse dont on l'entourait, Catherine parvint à lier une correspondance suivie avec sa mère. Les esprits s'aigrirent de plus en plus. On dirait que par amour filial, Catherine avait fini par faire de sa propre querelle une querelle de famille. C'est tout un roman que cette partie de la vie de Catherine de Parthenay, mais un roman semi-burlesque, et l'on souffre de l'y voir impliquée, elle qui plus tard ne doit se présenter à nous que comme une autre Cornélie, une femme supérieure à l'adversité. Un procès fut donc intenté; peut-être même l'avait-il déjà été avant

(1) C'est peut-être la Vie qu'avait composée un ministre du Dauphiné et qui se conservait dans la bibliothèque de Séguier, N° 743.

l'intervention de la reine de Navarre. Le dénouement de ce drame était imminent, lorsque le malheureux baron de Quellenec tomba sous les coups des assassins à la Saint-Barthélemy dans le palais même du Louvre. On dit que la reine-mère et ses dames d'honneur se présentèrent sur le balcon pour voir si son corps, jeté sous leurs fenêtres, portait quelque trace d'impuissance; mais elles ne virent que le corps d'un héros percé de coups; aucune des victimes n'avait vendu plus chèrement sa vie. « *Frequenter è gynaceo fœminæ, nequaquam crudeli spectaculo eas absterrente, curiosis oculis nudorum corpora inverecundè intuebantur, et in Pontio præcipuè aciem defigebant, si quâ ratione frigiditatis illius caussam aut notas perrimari possent.* » Tel est le récit du véridique de Thou. Catherine pleura la mort de son mari dans une Elégie. On doit regretter que ce chant funèbre n'ait pas été publié (?), il eût jeté un voile de piété conjugale sur de pénibles souvenirs. Après la Saint-Barthélemy, Catherine se réfugia à La Rochelle. Pendant le siége de cette place, on y représenta une tragédie de sa composition, *Holopherne*. Les Protestants atterrés semblaient attendre que Dieu leur suscitât une autre Judith. Déjà *Du Bartas* avait traité ce sujet à la demande de *Jeanne d'Albret*. Ce n'est pas que les Protestants aient jamais approuvé le tyrannicide. « Tant s'en faut que j'estime, écrit Du Bartas, que cest exemple et semblables doyvent estre tirez en conséquence : que mesme je me persuade que l'acte d'Ahod, de Jahel et de Judit (qui sous couleur d'obéissance, et prétexte d'amitié jettèrent leurs mains vengeresses sur Eglon, Sizare et Holoferne) eust esté digne de cent potances, cent feux et cent rouës, s'ils n'eussent esté péculièrement choisis de Dieu pour deslier les chaînes, et rompre les ceps qui tenoyent le peuple hébrieu en une servitude plus qu'égyptienne, etc. » Et tout en avouant que la question est par trop difficile et obscure pour son débile cerveau, le poète termine en « admonestant le lecteur de n'attenter rien, sans une claire et indubitable vocation, sur la vie de ceux que Dieu a eslevés sur nous. »

En 1575 (le contrat est du 15 août), Catherine de Parthenay épousa en secondes noces *René de Rohan*, IIe du nom. Cette fois, la dame de Soubise dut être satisfaite : ce mariage porta d'heureux fruits; deux fils et trois filles en sortirent. Après la mort prématurée de son mari, en 1585 (1586, d'après le P. Anselme), Catherine se voua entièrement à l'éducation de ses enfants. Elle ne sema pas en terre ingrate. Ame forte et virile, elle leur inculqua des principes d'honneur et de probité dont ils ne se départirent jamais; esprit droit et éclairé, elle leur fit goûter l'étude, aimer la religion, et en un mot, on peut dire à sa louange qu'elle les mit dans le chemin qu'ils ont suivi. Mais ces soins ne l'absorbaient pas tellement qu'elle ne trouvât encore le loisir de cultiver les muses. « Cette dame, dit La Croix du Maine, est beaucoup à priser pour son excellence et grandeur d'esprit, duquel ses escrits rendent assez de preuve, sans en avoir d'autre témoignage; car elle a escrit et composé plusieurs tragédies et comédies françoises, et entre autres la tragédie d'*Holoferne*, laquelle fut représentée en public à La Rochelle, l'an 1574 ou environ; elle n'est encores imprimée. Elle a composé plusieurs *Elégies* ou *Complaintes* sur la mort de Monsieur le baron du Pont, son premier mari, et encores de Monsieur l'amiral et autres grands seigneurs et illustres personnages. Elle a traduit les *Préceptes d'Isocrate à Desmoniq*, non encores imprimez.— Je n'ai pas connaissance de ses autres compositions pour n'avoir point cet heur de la cognoistre. » On ignore ce que sont devenus ces écrits. Outre un Mémoire msc. sur sa famille, et une intéressante et volumineuse Correspondance, on ne connaît de Catherine de Parthenay que son *Apologie pour le roy Henri IV*, *envers ceux qui*

le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs (1), piquante satire écrite en 1596 (pp. 17, XXXI ch.). Nous en détacherons un fragment. « Sçachez, Messieurs, sçachez que ce prince est doué des vertus surnaturelles, que le sens humain ne peut comprendre; sa façon de procéder est toute autre qu'ordinaire; il ne tient rien de vulgaire et a l'entendement peu commun; son jugement est si vif, que nous ne le pouvons appercevoir; ses bonnes parties sont rares, je dis rarissimes : bref, il est si divin, qu'en certaines choses l'on ne connoît en lui comme point d'humanité; et puis vous pensez le gagner par moyens ordinaires, vous vous plaignez quand vous n'y pouvez parvenir par les voyes communes. Vous avez tort, Messieurs, c'est à nous à nous accommoder à son humeur, et non lui à la nôtre; vous reconnoissez qu'il aime ses ennemis, mettez-vous de ce nombre; il fait pour ceux qui lui font la guerre, contraignez-vous de la lui faire pour quelque temps, vous ne sçauriez après faire si maigre capitulation qu'elle ne vaille mieux que tout ce que vous tirerez jamais par vos lâches submissions tant méprisées de lui; il caresse ceux qui le dérobent, n'y oubliez rien, je dis ceux qui ont l'honneur de fouiller en ses finances, comme je croi qu'il y a d'honnêtes gens qui y font le devoir; il gratifie ceux qui l'offencent, offencez-le. » Le conseil fut suivi, et les Protestants obtinrent l'édit de Nantes. Cette pièce a été attribuée par quelques-uns au ministre *Cayet*. Mais cette paternité n'est guère vraisemblable, car à cette époque, le ministre, repoussé honteusement par ses coreligionnaires, s'était jeté dans les bras de l'Eglise catholique et était en fort bonne odeur auprès du roi. « Qui que ce soit qui ait composé cette Apologie, dit Bayle, c'est une personne d'esprit et je doute fort que Pierre-Victor Cayet fût capable de donner un tel tour à des médisances. » Cependant la passion n'aveugla pas Catherine au point de lui faire méconnaître les bonnes qualités de Henri IV, et lorsque ce prince fut tombé victime de ses favoris, les anciens Ligueurs, elle fit entendre de mâles paroles de condoléance (1).

Regrettons, soupirons cette sage prudence,
Cette extrême bonte, cette rare vaillance,
Ce cœur qui se pouvoit fléchir et non dompter,
Vertus, de qui la perte est pour nous tant amère,
Et que je puis plustost admirer que chanter,
Puisqu'à ce grand Achille il faudroit un Homère.
. . . .
O Muses, dans l'ennuy qui nous accable tous,
Ainsy que nos malheurs vos regrets sont extresmes :
Vous pleurez de pitié quand vous songez à nous,
Vous pleurez de douleur en pensant à vous-mesmes.

Hélas! puisqu'il est vrai qu'il a cessé de vivre,
Ce prince glorieux, l'amour de ses subjects,
Que rien n'arreste au moins le cours de noz regrets,
Ou vivons pour le plaindre, ou mourons pour le suivre.

Sincèrement attachée à sa religion, Catherine grossit le parti des mécontents sous le règne de Louis XIII. En 1627, lors de la malheureuse levée de boucliers des Protestants, elle épousa chaudement la querelle des églises révoltées, nous avons presque dit la querelle de ses fils. Enfermée à La Rochelle avec sa fille *Anne*, elle donna

(1) Le Duchat qui publia cette pièce dans son édition du Journal de Henri III de 1744, l'avait tirée de la Bibl. de Saint-Germain-des-Prés, fol. 88 du msc. 1504, parmi ceux du chancelier Séguier. Elle portait en note : « Invective avec ironie, dressee par Mme de Rohan, mère du duc de Rohan, contre le roy Henri IV, contre lequel elle etoit piquée, de ce qu'il n'avoit pas epouse sa fille, depuis mariée au duc de Deux-Ponts, et de ce qu'il n'avoit pas la maison de Rohan en aussi grande considération qu'elle croyoit le mériter, et ne lui faisoit pas assez de bien. » L'auteur de cette note aurait peut-être été plus juste, en attribuant cette satire au légitime ressentiment de l'ingratitude de Henri IV envers ceux qui l'avaient placé sur le trône. On retrouve les mêmes plaintes dans le Discours de l'Imprimeur, mis à la suite de la Satire Menippée. On dirait les deux morceaux sortis d'une même plume :

Soyons un peu meschants : on guerdonne l'offense :
Qui n'a point fait de mal, n'a point de récompense.

(1) Sa fille Anne composa aussi des Stances sur cette mort, qui parurent à Lyon, 1610, in-8°.

l'exemple du courage civique, en supportant avec une héroïque constance les souffrances de la plus affreuse famine. Ce fut par son entremise que les Rochellois acceptèrent l'alliance de l'Angleterre. Aux premières ouvertures qui leur avaient été faites, le maire *J. Godeffroy* avait fait répondre au plénipotentiaire anglais, en lui refusant l'entrée de la ville, « qu'il n'y avoit rien à faire pour luy, et qu'il se pouvoit bien retirer, veu qu'ils étoient en l'obéissance du roy, de la bonté duquel, plûtôt que de la force, ils attendoient l'effet de ce qui leur avoit été promis par le dernier traité de paix, et que s'il y avoit quelqu'un qui entreprît sur son royaume, ils se déclareroient ses ennemis jurez, et ne pouvoient faire autrement sans se rendre coupables. » Après cet échec, *Soubise* se présenta lui-même aux portes; même refus de l'admettre. Le maire l'invite à se retirer s'il a « à cœur et en recommandation le bien et la conservation de La Rochelle et des églises de France. » Le bruit s'en étant répandu dans la ville, aussitôt madame de Rohan « arrive avec grande compagnie, triste et irritée de ce qu'on refusoit ainsi à son fils l'entrée de la ville, et le prenant brusquement par la main, luy dit d'une voix assez haute (afin d'être ouïe du maire et du peuple qui étoit accouru là pour le voir): Viens, mon fils, suy-moy sans rien craindre, avec ceux qui sont avec toy; tous les gens de bien sont joyeux de ta venue, et s'en réjouiront davantage, quand ils considéreront combien tu t'es montré affectionné à la liberté de la ville qu'ils espèrent recouvrer par les armes du roy d'Angleterre que tu leur as fait avoir. La maison de Rohan voudra toujours le bien de La Rochelle, et le procurera de tout son possible. — Elle luy dit aussi avec la même ardeur, que sa sœur Anne, qui étoit détenue au lit d'une grande maladie, souhaitoit impatiemment de le voir, et que sa présence luy apporteroit un grand soulagement et un plaisir extrême. En cette sorte, et sans autrement demander l'aveu du maire, qui se trouva surpris, et n'osa ouvertement et par force s'opposer à luy, il entra dans la ville, accompagnant ladite dame de Rohan sa mère depuis cette porte [de Saint-Nicolas] jusques à l'hôtel de Marsans, à pied et nu-tête, parmy les acclamations de tout le peuple. » Tel est le récit de *Pierre Mervault* dans son intéressant Journal. La conséquence de cet acte d'autorité de Catherine fut la signature d'un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre. Fut-ce un bien? l'événement prouva que non. Mais toutes les apparences devaient faire supposer que le salut de La Rochelle était attaché à ce traité. Pendant toute la durée du siége, la dame de Rohan poussa à une résistance désespérée. Grand et noble caractère, elle ne faiblit pas un moment. Sa confiance en Dieu était sans bornes; elle acceptait les souffrances comme un châtiment mérité, comme une épreuve salutaire. A la fin, lorsque tout espoir d'être secouru fut évanoui, lorsque la plupart des habitants furent morts de faim et de misère, lorsque la garnison réduite à quelques centaines d'hommes n'avait plus la force de monter sur les remparts, lorsqu'en un mot la ville fut à la dernière extrémité, les Rochellois se résignèrent à capituler. On a dit que Catherine refusa d'être comprise dans la capitulation. Mais c'est une erreur. Son héroïsme, tel qu'il est, est bien assez grand, pour qu'on n'ait pas à l'exagérer. Si elle ne fut pas comprise spécialement, non plus que sa fille, dans le traité de reddition, c'est que Richelieu s'y opposa. Mervault le dit expressément et sa véracité ne saurait être suspectée. Selon ce véridique chroniqueur, à leur retour du camp du roi, les députés déclarèrent au Conseil « qu'ils avoient fait le possible pour comprendre M[me] de Rohan dans le traité, mais que messieurs les ministres n'y avoient jamais voulu consentir, et leur avoient dit, que sans qu'ils s'en mêlassent, Sa Majesté en feroit la considération convenable, puisqu'il la reconnoissoit comme ayant l'honneur d'être sa pa-

rente. » Rohan, dans ses Mémoires, écrit, il est vrai, que sa mère ne voulut point être *nommée particulièrement* dans la capitulation, mais il n'entend pas dire par là qu'elle refusa d'y être comprise : elle se soumit comme tout le monde à la nécessité. Voici du reste les propres paroles de Rohan. « La mère du duc de Rohan et sa sœur ne voulurent point être nommées particulièrement dans la capitulation, afin que l'on n'attribuât cette reddition à leur persuasion et pour leur respect, croïant néanmoins qu'elles en jouiroient comme tous les autres; mais comme l'interprétation des capitulations se fait par le victorieux, aussi le Conseil du roi jugea qu'elles n'y étoient point comprises, puisqu'elles n'y étoient point nommées. Rigueur hors d'exemple, qu'une personne de cette qualité, en l'âge de 70 ans, sortant d'un siége où elle et sa fille avoient vécu trois mois durant de chair de cheval (1) et de quatre ou cinq onces de pain par jour, soient retenues captives sans exercice de leur religion, et si étroitement qu'elles n'avoient qu'un domestique pour les servir; ce qui néanmoins ne leur ôta ni le courage ni le zèle accoutumé au bien de leur parti. Et la mère manda au duc de Rohan son fils, qu'il n'ajoutât aucune foi à ses lettres, parce que l'on pourrait les lui faire écrire par force, et que la considération de sa misérable condition ne le fît relâcher au préjudice de son parti, quelque mal qu'on lui fît souffrir. Résolution vraiment chrétienne et que ne dément point tout le cours de sa vie, qui aïant été un tissu d'afflictions continuelles, elle s'y est trouvée tellement fortifiée de l'assistance de Dieu, qu'elle en est en bénédiction à tous les gens de bien, et sera à la postérité un exemple illustre d'une vertu sans exemple et d'une piété admirable. » Catherine et sa fille furent enfermées au château de Niort, le 2 nov. 1628. Mais il paraît qu'après la pacification du Midi, Richelieu se relâcha de sa rigueur. Catherine mourut dans son château du Parc, le 26 oct. 1631, à l'âge de 77 ans. Catholiques et Protestants se sont accordés dans l'éloge de cette dame qui était toute romaine. Catherine, au jugement du bénédictin Taillandier, réunissait aux agréments de son sexe les vertus et les talents qui font les grands hommes. Un génie supérieur, beaucoup d'élévation dans l'âme, une variété prodigieuse de connaissances, un courage intrépide et un zèle très-vif pour les intérêts de sa secte, l'ont fait regarder, dit-il, par les Protestants comme l'héroïne de leur parti, et les Catholiques n'ont pu lui refuser l'éloge d'avoir été la merveille de son siècle.

(1) « Le jeudi 27 juillet, rapporte P. Mervault, Mme de Rohan fit tuer deux de ses chevaux de carosse, tant pour elle-même que pour ceux de sa maison. Outre la nécessité dont elle sentoit sa part, c'étoit un exemple aux autres de souffrir toute extrémité plûtost que de se rendre. »

LARGENTIER, nom d'une famille noble de la Champagne qui appartient à la France protestante au moins depuis le mariage de *Marcoul* Largentier, sieur Du Chesnoy, fils aîné de Claude Largentier, bailli de Bray-sur-Seine, et de Jeanne Laurenceau, avec *Jacqueline de Villiers*. De ce mariage, célébré en 1565, naquirent une fille, Marie, dont la destinée nous est inconnue, et un fils, Daniel, sieur Du Chesnoy, qui mourut en 1648, ayant été marié deux fois. Sa première femme, *Esther de Blois*, qu'il épousa en 1600, ne lui donna pas d'enfants. La seconde *Suzanne de Conflans*, avec qui il convola en secondes noces, en 1601, le rendit père de six fils. L'aîné, Esaïe, sieur Du Chesnoy, servit comme lieutenant de cavalerie dans le régiment de *Saint-André-Montbrun*. Le second, Samuel, suivit également la carrière des armes et s'éleva au grade de capitaine de cavalerie. Le troisième, Adolphe, sieur de La Fortelle, lieutenant de chevau-légers, épousa, en 1642, *Marthe d'Aligret*, fille de *Paul d'Aligret*, sieur de La Bassière, qui émigra à la révocation avec son fils César, sieur de La

Fortelle et du Clos (*Arch*. Tr. 321). Le quatrième, Jacques, sieur Du Chesnoy et de La Gaudine, capitaine au régiment de Montdejeu, assista, comme ancien de Sézanne, au synode provincial tenu, en 1667, à Clermont en Beauvoisis. Selon le Nobiliaire de Champagne, il avait épousé, en 1650, *Susanne Du Fay*, fille de *Daniel*, sieur du Bugnot, et d'*Elisabeth de Loynes*, et il en avait eu six fils. D'après Erman et Réclam, sa femme se nommait *Madeaine d'Avernoult*, fille apparemment de *Jean d'Avernoull*, sieur de Guincourt, capitaine au régiment de Montdejeu, et de *Madelaine de Boham*, dont la famille se réfugia à Utrecht en 1685. Nous parlerons plus bas de ses descendants. Le cinquième fils de Daniel Largentier, nommé Alexandre, sieur de Joiselle, capitaine au régiment de Montdejeu, se maria, en 1653, avec *Anne de Folleville*, fille de *Jean de Folleville* et d'*Anne de Ponce*, et en eut un fils qui reçut le nom d'Antoine. Le sixième enfin, Daniel, embrassa aussi le parti des armes et mourut sans postérité. Telle est la généalogie donnée par le Nobiliaire de la Champagne. Mais elle est incomplète, car elle ne fait pas mention d'*Isaac* Largentier, sieur de Soisy, qui assista, comme ancien de Sézanne, au synode provincial de Lisy, en 1681.

Les six fils de Jacques Largentier se nommaient Daniel, Charles, Henri, Jacques, Pierre et Salomon. Prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur les Réformés, leur père les fit sortir de France même avant la révocation. Salomon prit du service en Angleterre et fut tué à la bataille d'Almanza. Jacques entra dans les troupes hollandaises. Les quatre autres demandèrent un asile au Brandebourg. Dès 1683, Daniel obtint une compagnie dans le régiment de *Briquemault*. Il s'était élevé par sa valeur au grade de colonel, lorsqu'il mourut à Magdebourg, en 1704. Henri entra dans l'infanterie et s'acquit aussi une grande réputation de bravoure. En 1704, il servit, comme lieutenant-colonel, au siége de Landau, et par son intrépidité il contribua à la prise de la ville. Nommé colonel, il suivit en Italie le prince d'Anhalt-Dessau, et fut tué, à la tête de son régiment, à la bataille de Cossano, le 16 août 1705. Pierre, le cinquième des frères, fut placé dans le corps des cadets, à son arrivée dans le Brandebourg. En 1686, il fit la campagne de Hongrie contre les Turcs. En 1705, il conduisit en Italie le régiment de *Du Portail*, dont il fut nommé colonel, en 1709; mais il ne jouit pas longtemps de ce grade, légitime récompense de ses services, étant mort à Magdebourg en 1710. Nos recherches ne nous ont appris aucune particularité de la vie du sixième frère; mais nous trouvons mentionné dans l'ouvrage de MM. Erman et Reclam un autre *Pierre* Largentier, qui fit, comme le précédent, la campagne de Hongrie, se distingua aux siéges de Bonn, Landau, Tournay, ainsi qu'aux batailles de Hochstädt, Cossano, Malplaquet, et mourut aussi à Magdebourg, laissant un fils, nommé Samuel-Frédéric, qui vivait encore à Magdebourg à la fin du siècle passé.

LARNAC (François), poète dramatique, né à Nismes, le 20 juillet 1760, et mort à Uzès, le 28 oct. 1840.

Après avoir terminé ses humanités à Genève, Larnac alla étudier le droit à Montpellier. Il prit le grade de licencié et entra comme clerc dans l'étude d'un procureur à Nismes. Mais l'amour des lettres ne tarda pas à l'arracher aux *aridités* de la procédure. Il cultivait les muses, et il les cultivait aux applaudissements de tous ses amis, parmi lesquels il comptait tout ce que Nismes renfermait de plus considérable. On dit que, pendant son séjour à Genève, il avait eu le bonheur d'assister à quelques unes des représentations données par Lekain au château de Ferney et qu'il en avait emporté un souvenir qui détermina sa vocation. Mais l'insouciance, « qui faisait comme le fond de sa nature, » n'était pas propre à féconder les heureuses dispositions dont il était doué. Aussi, à part sa tragédie de *Thémisto-*

cle, il ne laissa que des ébauches. A la suite de son mariage, en 1791, il s'était établi à Uzès. Pendant les orages de la Révolution, il se retira dans une propriété qu'il avait à Bellegarde. Ce fut dans cette retraite tranquille qu'il écrivit sa tragédie. Elle fut représentée avec succès à Paris, au théâtre de l'Odéon. Elle était d'abord en cinq actes; plus tard, il la réduisit en trois, et elle fut de nouveau jouée et impr. sous cette nouvelle forme, Paris, an VI, in-8°. « Cette pièce, au jugement de M. le professeur Nicolas (Hist. littéraire de Nîmes, etc.), a toutes les qualités, comme aussi tous les défauts des tragédies françaises. Les pensées et les sentiments en sont élevés; la versification en est harmonieuse et élégante avec sobriété; mais il y a peu de mouvement et d'action, et elle n'est guère, comme d'ailleurs presque toutes les tragédies de notre théâtre, qu'une suite de dialogues plus ou moins intéressants. » Larnac s'était rendu à Paris pour présider à la mise en scène de sa pièce; mais l'agitation de la capitale ne tarda pas à lui faire regretter la douce vie qu'il menait dans sa province.

Après ce suprême effort, Larnac laissa dormir sa Muse. On ne cite plus de lui que quelques fragments, un, entre autres, de la *Jérusalem délivrée* inséré dans les Notices des travaux de l'Académie du Gard, 1808, et un petit poème : *Le dévoument héroïque de Rotrou*, Par., 1816, in-8° de 16 pp. « Ce qui porte le mieux l'empreinte de son talent, ajoute M. Nicolas, ce sont des lettres qui se sont conservées dans le portefeuille de quelques amis, deux ou trois discours prononcés dans les séances publiques de la Société biblique d'Uzès, et surtout un fragment de mémoires autobiographiques, fragment qui frappe par la finesse des observations, la netteté de la pensée et l'originalité du style. On trouve une partie de ce fragment ainsi que des extraits de ses autres écrits, soit imprimés, soit inédits, à la fin d'une intéressante notice biographique sur François Larnac, publiée par son fils, M. *Emile Larnac*, conseiller à la cour impériale de Nîmes. »

LARGILLIÈRE, ministre et martyr (1). Surpris dans la maison de *Taffinon*, marchand de Langres, au moment où il y célébrait la cène avec quelques-uns de ses coreligionnaires, Largillière fut condamné à mort, ainsi que tous ceux qui avaient assisté à cette assemblée, par sentence du lieutenant Petit, confirmée par arrêt du parlement de Paris, en 1548. Il fut donc brûlé vif avec son hôte; les autres furent pendus avant d'être jetés dans le bûcher. Migneret nous apprend, dans son Précis de l'histoire de Langres, que cette horrible exécution eut lieu sur la place de l'Apport au Pain, à quelques pas de la maison de Taffinon. Cette maison fut rasée et sur son emplacement le doyen de la cathédrale fit élever une chapelle, dite de la Cène ou la Chapelotte, qui n'a été renversée que par la Révolution. Comme toujours, le sang des martyrs féconda l'œuvre de Largillière. Il s'établit à Langres une petite communauté protestante, qui, malgré les persécutions, subsista jusqu'en 1625, année où *Jean Clerget-Mugnier* fut condamné à l'amende honorable « pour avoir tenu des conventicules dans la ville et proféré des blasphèmes contre Dieu et sa sainte Mère. » Le même arrêt, du 7 août 1625, interdit l'exercice du culte protestant non seulement dans la ville, mais à quatre lieues aux alentours.

LA RIVIÈRE (N. DE), jeune et vaillant gentilhomme de Gascogne, lieutenant du capitaine *Piles*. Laissé par ce dernier dans les environs de Bergerac, lorsque les actives poursuites des Catholiques l'obligèrent à s'en éloigner pour quelque temps, La Rivière se montra digne de la confiance que lui accordait son chef. Il était sorti de l'école de Toulouse pour suivre *Grammont* à Orléans, et n'avait encore trouvé aucune occasion de se distinguer; son premier exploit fut un coup

(1) En 1569, *Largillier*, corroyeur de Monts en Beauvoisis, fut reçu citoyen à Genève.

de maître. Accompagné seulement de trois arquebusiers, quatorze arbalétriers et quelques paysans armés de fourches, il reprit la ville de Sainte-Foy-sur-Dordogne, qui avait été surprise, le 15 décembre 1562, par le capitaine Rezat, un des chefs catholiques les plus féroces. Ce succès sauva la vie à un grand nombre de malheureux protestants, et notamment au ministre *Cruseau*, qui devait être pendu le lendemain. Quelques jours après, avec 120 paysans et douze soldats, il s'empara du village de Castang et y détruisit toute une compagnie, commandée par le capitaine La Salle. Des forces supérieures, au nombre desquelles figurait la cornette de cavalerie de *Henri*, prince de Navarre, s'étant mises à sa poursuite, un habile stratagème le sauva ; il rejoignit *Piles* à Boesse, non sans avoir couru de grands dangers. Rencontré seul, peu de temps après, par une troupe de Catholiques, il se défendit comme un lion, jusqu'à ce que, renversé d'un coup de pistolet qui lui traversa le corps, il fût fait prisonnier. Mais en passant sur un pont, il échappe à ceux qui le soutenaient, s'élance dans le Drot, et, nageant entre deux eaux, il atteint la rive assez près d'Eymet. Cette ville étant au pouvoir de *Piles*, les ennemis n'osèrent pas l'y poursuivre. Piles l'accueillit avec des transports de joie; mais obligé de se replier devant les Catholiques, il eut à peine le temps de faire bander ses plaies. L'ayant pris en croupe, il le conduisit à Pardaillan où les soins les plus empressés lui furent prodigués. Au bout de dix-sept jours, La Rivière fut en état de reprendre les armes ; toutefois depuis cette époque, il n'est plus fait mention de lui. Il est, en effet, impossible de confondre notre jeune capitaine gascon, avec *Claude de La Rivière-Sainte-Marie*, lieutenant de *La Coche*, qui se saisit du bourg d'Oisans dans la troisième guerre civile, et servait encore, en 1574, sous *Montbrun*, et il nous semble difficile de l'identifier avec *La Rivière-Saint-Martin*, appelé par La Popelinière le puiné de La Rivière-Saint-Martin, qui défendit avec succès, en 1570, la tour de Moric, ou avec tout autre capitaine du nom de La Rivière, dont il soit fait mention, depuis 1562, dans l'histoire de nos guerres de religion.

LA ROCHE (MICHEL DE), littérateur réfugié en Angleterre, ne nous est connu que par ses ouvrages, dont voici les titres.

I. *Bibliothèque anglaise ou Histoire littéraire de la Grande-Bretagne*, Amst., 1717-27, 15 vol. in-12. — Continué depuis le 6e vol. par *Armand de La Chapelle*.

II. *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, La Haye, 1720-24, 16 tomes en 8 vol. in-12.

III. *An abridgement of Gerard Brandt's History of the reformation in the Low Countries*, Lond., 1725, 4 vol. in-8°.

IV. *Memoirs of literature for the yeer* 1725, 26, 27, Lond., 1725-27, 6 vol. in 8°.

V. *Literary journal, or a continuation of the Memoirs of literature*, Lond., 1730, 2 vol. in-8°.

La Roche a traduit, en outre, de l'anglais en franç. les lettres de Clarke, qui ont été publiées dans le *Recueil de diverses pièces sur la philosophie*, etc. (Amst., 1720, 2 vol in-12), et de l'italien en anglais l'*Etat présent de l'Eglise romaine dans toutes les parties du monde*. On ne nous apprend pas si cette dernière trad. a été imprimée.

LA ROCHE (N.), vieux capitaine huguenot, très estimé dans son parti. Chargé par *Andelot* du commandement de Maruéjols, en 1586, pendant qu'il allait lui-même chercher du secours dans le Languedoc, La Roche, qui n'avait que quelques hommes sous ses ordres, se défendit vaillamment contre Joyeuse et ne se rendit qu'à la dernière extrémité. La capitulation, signée le 22 août, portait que la garnison aurait la vie sauve; mais Joyeuse exigea que les habitants se rendissent à discrétion, en leur faisant es-

2 /

pérer qu'ils seraient traités avec humanité. La parole donnée fut indignement violée. Tous les soldats furent massacrés, et la ville, où les Catholiques exercèrent les plus barbares cruautés, fut réduite en cendres.

LA ROCHE (Pierre de), peintre de Montpellier et frère du pasteur de Lunas, *David de La Roche*, qui, poursuivi, en 1683, pour avoir trempé dans l'affaire de *Brousson*, avait dû sortir de France, demanda, en 1697, la main-levée des biens de ce frère, valant en tout une cinquantaine de pistoles. Il était pauvre et avait à sa charge sa vieille mère âgée de 93 ans. C'étaient là sans doute de fort bonnes raisons pour lui accorder sa demande, mais il était mauvais catholique! Basville ajouta cette apostille sur sa requête : « J'ay trouvé que c'est un mauvais nouveau converty, qui ne fait aucun exercice de la religion catholique, et qui ne mérite aucune grâce » (*Ach.gén.* M. 673). Le gouvernement garda donc les cinquante pistoles.

On doit regarder très-vraisemblablement comme descendant de Réfugiés un autre *Pierre de La Roche*, architecte, qui est auteur, selon Watt, de *An essay on the orders of architecture, in which are contained some considerable alterations in their proportions, several observations on the propriety of their use, and the introduction of a new great order called the britannic order*, Lond., 1768, in-4°, avec planches.

LA ROCHEBEAUCOURT (Jean de), sieur de Saint-Mesme, naquit à Varaize, en 1533, selon la Biographie saintongeoise. Gouverneur d'Angoulême pour le parti protestant, il fut compris dans l'arrêt du parlement de Bordeaux de 1569, et il avait, en effet, mérité cet honneur par la brillante défense qu'il avait opposée, avec l'assistance de *Montgommery*, de *Montbrun* et de *Mirabel*, aux troupes catholiques victorieuses à Jarnac. En 1570, il servit sous *Pontivy* à la prise de Brouage. En 1576, il aida *Condé*, avec le capitaine *Lucas*, à se mettre en possession de son gouvernement de Saint-Jean-d'Angély, dont, après la mort du prince, il fut nommé gouverneur. S'il faut en croire M. Rainguet, il aurait étrangement abusé de son autorité et soumis à toutes sortes de vexations les personnes demeurées fidèles à la foi de leurs ancêtres. Ainsi il aurait forcé les Bénédictins à aller demeurer à plus d'une lieue de la ville, et il aurait continué la démolition des églises commencée en 1568, pour en employer les matériaux à la construction de ponts! Si ce sont là les seuls griefs que l'on puisse reprocher à son administration, nous avouons que nous en sommes peu touché. Plût à Dieu que l'on n'eût pas commis d'autres excès durant nos guerres civiles! Mais nous anticipons sur les événements.

En 1585, Saint-Mesme accompagna *Condé* dans son entreprise sur les îles de la Saintonge. Il tailla en pièces la garnison de Soubise, qui avait évacué la place à l'approche des Protestants. Lorsque Condé prit la résolution de marcher sur Angers, c'est sur Saint-Mesme qu'il jeta les yeux pour lui confier, en son absence, la direction du siége de Brouage. Du Plessis-Mornay l'appelle « très-sage et expérimenté gentilhomme, » et les Mémoires de la Ligue le qualifient de « vieux gentilhomme notable et d'ancienne expérience, autorisé et aimé au pays. » Le choix faisait donc honneur à la sagacité du prince, qui laissa sous ses ordres les régiments de *Lorge*, *Saint-Seurin* et *Boisrond*. *François de La Personne* fut spécialement chargé de bloquer la ville du côté de la mer. *Ranques* fut laissé dans l'île d'Oléron, et *Belon* dans les îles, avec ordre de seconder les opérations de Saint-Mesme. A peine Condé s'était-il mis en route pour Angers, que La Rochebeaucourt fut averti qu'il allait être attaqué par des forces supérieures. Il se replia sur le bourg d'Hiers et prit position à Marennes; mais l'arrivée inespérée de *Bourdet*, appelé *Bordeaux*, dans les Mémoires de la Li-

gue, et de *Saint-Disant*, à la tête de deux régiments, modifia ses résolutions. Il reprit le siége et le poussa avec vigueur; cependant au bout de trois semaines, instruit du déplorable résultat de l'expédition de *Condé* et de l'approche de Matignon avec toutes les forces de la Guienne, il jugea prudent d'abandonner l'entreprise, et se retira à La Rochelle, non sans avoir éprouvé quelques pertes au passage de la Charente. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, on lui en confia le commandement.

Nommé gouverneur de Saint-Jean-d'Angély après l'empoisonnement de *Henri de Condé*, il fut chargé de la garde de la princesse que l'opinion publique accusait de ce crime. Selon la Biographie saintongeoise, il mourut vers 1603. La dernière mention que nous ayons trouvée de lui se rencontre dans les Actes de l'Assemblée politique de Saumur en 1599, où il envoya son lieutenant *La Plenne* réclamer le paiement de la garnison de Saint-Jean-d'Angély. L'Assemblée trouva sa demande juste et promit d'y avoir égard; mais elle lui fit exprimer en même temps son regret de ce qu'il ne s'était pas uni plus étroitement à ses coreligionnaires « pour témoigner tant plus grande union et donner plus de force et de vigueur à leurs poursuites. »

Saint-Mesme avait épousé *Jeanne de Gontaut*, veuve du baron de Brisambourg. Il n'en eut qu'une fille, Marie, qui devint, en 1578, la femme de *René de Galard-de-Béarn*.

M. Rainguet, en qui nous mettons une très-médiocre confiance, parle, dans sa Biographie saintongeoise, d'une nièce de Jean de La Rochebeaucourt, nommée *Françoise*, qui était fille, dit-il, de François de La Rochebeaucourt, gouverneur d'Angoulême et sénéchal de Saintonge, et qui épousa Charles de Bremond ou Brimond, pannetier du dauphin. De ce mariage naquit, selon le même écrivain, *François de Bremond*, baron de Balansac, qui embrassa la religion de sa mère. Tout cela peut être vrai, mais comment concilier avec la date de la naissance de Jean de La Rochebeaucourt les prétendus exploits de son petit-neveu à Dreux et à Saint-Denis? Evidemment M. Rainguet a commis quelque confusion. Il est, en outre, tombé dans une erreur complète, en affirmant que François de Bremond fut condamné à mort par le parlement de Bordeaux en 1568 (lisez 1569), mais que par un singulier quiproquo on mit dans l'arrêt le nom de son cousin Charles, un des capitaines de l'armée catholique, au lieu du sien. L'un et l'autre sont compris dans l'arrêt en question (*Fonds de Brienne*, N° 206). Peut-on ajouter plus de confiance à ce que M. Rainguet ajoute que le baron de Balansac combattit à Jarnac, à Pamproux, à Jaseneuil, et qu'il prit part à toutes les campagnes du roi de Navarre dans le Poitou sous le nom de baron de *Vaudoré*, nom d'un château de sa femme *Louise de La Forest-Montpensier*; qu'il se distingua à Coutras, ainsi que dans la campagne de 1591 contre le duc de Parme; qu'il mourut, en 1592, au château de Vaudoré, et que son fils *Salomon* abjura, le 20 juillet 1593, entre les mains du cardinal Du Perron?

LA ROCHE-DE-GRANE (Paul de), gentilhomme du Dauphiné, qui s'attacha à *Lesdiguières*, et fut un de ses agents les plus actifs et les plus dévoués. Il fut chargé par ce grand capitaine de diverses missions, notamment auprès de l'Assemblée politique de La Rochelle qu'il devait engager à se séparer conformément aux ordres du roi. En 1622, lorsque *Blacons* remit Le Pouzin à Lesdiguières, la garde en fut confiée à La Roche-de-Grane et à d'Allons. De son mariage avec *Jeanne de Gardon* naquit René, lequel laissa trois filles, nommées Olympe, Justine et Isabeau, de son union avec *Justine de Vaucerre-Des Adrets*. Selon Chorier, René de La Roche-de-Grane vécut jusqu'en 1667; mais nous croyons que c'est une erreur, car, en 1664, c'est à sa femme et non à lui qu'on disputa le droit d'exercice à La Ro-

che-de-Grane (*Arch. gén.* Tt. 261).

LA ROCHEFOUCAULD (Maison de). Cette famille, la plus riche, la plus puissante et une des plus nombreuses du Poitou, était divisée en plusieurs branches, dont les unes embrassèrent les doctrines évangéliques et donnèrent des preuves remarquables de leur dévouement à la cause de la liberté de conscience, tandis que les autres, restées fidèles au catholicisme, comptèrent parmi leurs membres quelques-uns des ennemis les plus ardents des Huguenots.

I. Branche de Marsillac.

Fils de François de La Rochefoucauld et d'Anne de Polignac, *François*, comte de La Rochefoucauld et de Roucy, prince de Marsillac, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur et lieutenant-général en Champagne, avait appris le métier des armes dans le Piémont, en 1551. L'année suivante, il se signala au siége de Metz. Lieutenant de la compagnie du duc de Guise, il fit la campagne de 1555, et continua à servir contre les Espagnols jusqu'à la bataille de Saint-Quentin, où il fut fait prisonnier. Conduit à Genep dans le Hainault, il ne recouvra la liberté qu'au prix d'une rançon de 30,000 écus.

Sa première femme, Sylvie Pic de La Mirandole, étant morte en 1556, François de La Rochefoucauld épousa en secondes noces *Charlotte de Roye*. Ce mariage, qui le rendit beau-frère du prince de *Condé*, l'éloigna naturellement des Guise et le rapprocha des Bourbon. Compromis par les dépositions de *La Sague*, il se préparait à fuir en Allemagne, après l'arrestation de Condé, lorsque François II mourut. Jusqu'à cette date, la conduite du comte paraît avoir été dirigée, comme celle du prince, bien plus par la politique que par des motifs religieux; aussi pour le décider à prendre les armes, fallut-il un ordre exprès de la reine-mère. Le massacre de Vassy et l'abolition de l'édit de Janvier l'auraient probablement laissé indifférent.

A la réception de la lettre de Catherine de Médicis qui l'appelait au secours « de la mère et des enfants, » François de La Rochefoucauld invita ses amis et ses vassaux à venir se ranger sous sa bannière. Au bout de quinze jours, il se vit à la tête de 300 gentilshommes avec lesquels il prit la route d'Orléans, en passant par Poitiers et Tours. Le 14 avril, il assista à la conférence de Thoury; mais quelques semaines après, Condé le renvoya dans le Poitou pour y lever de nouvelles troupes. Il y trouva l'enthousiasme singulièrement refroidi par l'inaction du prince. Afin de lever les prétendus scrupules sous lesquels se cachaient la peur des uns et la tiédeur des autres, il assembla à Saintes un synode qui décida que la guerre était juste et légitime (1). Il est permis de douter que cette déclaration ait beaucoup contribué à raffermir le courage des Huguenots; cependant l'influence de La Rochefoucauld était si grande qu'il réunit assez promptement un petit corps de troupes, à la tête duquel, après une inutile démonstration contre La Rochelle, qui voulait garder la neutralité, il prit d'assaut Pons, le 2 oct. 1562, et alla mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angély, qui était retombé au pouvoir des Catholiques; mais la nouvelle de la défaite de Ver le força de renoncer à son entreprise. Il se porta sur Montmorillon, y recueillit les restes de la troupe de *Duras*, et marcha rapidement sur Orléans où il arriva sans mésaventure, le 1 novembre.

Après la bataille de Dreux, où il combattit vaillamment, La Rochefoucauld se rendit maître de Saint-Aignan et de Gergeau par ordre de *Coligny*, qu'il accompagna en Normandie. Dans la seconde guerre civile, *Condé*, l'ayant envoyé avec *Mouy* au devant des Poitevins, il n'assista pas à la bataille de Saint-Denis; mais il servit

(1) Selon d'autres, il tint cette assemblée à Saint-Jean-d'Angély, au mois de mars, avant son départ pour Orléans. Cette version est la moins probable.

avec distinction au siége de Chartres. La paix signée, il retourna dans ses terres, où il venait à peine d'arriver que Condé s'y présenta en fugitif. A Jarnac, à La Roche-Abeille, où il commanda le corps de bataille, au Port-de-Piles, au siége de Lusignan, partout La Rochefoucauld combattit pour la Cause avec un courage intrépide. Au siége de Poitiers, il seconda les efforts de *Coligny* jusqu'à ce qu'une grave maladie le contraignît à s'éloigner. Il n'était point encore guéri lorsque les Protestants livrèrent la malheureuse bataille de Moncontour. En partant pour son expédition dans le Midi, Coligny le laissa à La Rochelle avec *Jeanne d'Albret* et *La Noue*. En 1570, à la tête des Huguenots du Poitou et de l'Aunis, et secondé par le jeune *Pontivy*, qui commandait ceux de l'Angoumois, il surprit Marennes, où les Catholiques ne tardèrent pas à rentrer; assiégea Brouage, qui vivement pressé par terre et par mer, capitula le huitième jour; fit lever le siége du château de Marans, où commandait le capitaine *Olin;* emporta le château de Soubise et soumit au pouvoir des Protestants tout le littoral depuis la Charente jusqu'à la Gironde, sauf Royan. Telle était dans la Saintonge et l'Aunis la situation des Protestants, lorsque la paix se conclut. La Rochefoucauld se rendit à Paris pour assister aux noces du roi de Navarre. Malgré les avertissements qui lui furent donnés de divers côtés, entre autres par le ministre de Vertueil *Textor*, « que pour certain il se brassoit une entreprise à Paris contre ceux de la Religion », il ne put se résoudre à partir; la blessure même de l'amiral ne fut pas capable de lui ouvrir les yeux, en sorte que, quelques instances que lui fît le fidèle *Mergey* pour qu'il s'éloignât sur-le-champ de Paris dont le séjour « n'estoit point bon, » loin de suivre ses sages conseils, il quitta son logement pour aller occuper celui qu'un des maréchaux des logis de Charles IX lui assigna près de l'hôtel occupé par *Coligny*, lorsque le roi, « pour plus grande seureté dudict amiral, fit advertir tous les seigneurs et gentilshommes huguenots de se venir loger près de luy. » Le samedi, vigile de la Saint-Barthélemy, La Rochefoucauld passa la soirée à folâtrer avec Charles IX. Saisi peut-être d'un remords, ce prince voulut le retenir au Louvre. « Foucauld, lui dit-il, ne t'en vas pas, il est desjà tard, nous baliverneroms le reste de la nuit. — Cela ne se peut, luy répondit le comte, car il faut dormir et se coucher. — Tu coucheras, répliqua le roi, avec mes valets de chambre. — Les pieds leur puent, objecta le comte, à Dieu, mon petit maistre, » et il rentra dans son logis. A peine venait-il de s'endormir, raconte Crespin, qu'il « fut resveillé par six masquez et armez, qui entrèrent dans sa chambre : entre lesquels cuidant le roy estre, qui vinst pour le fouëtter à jeu, il prioit qu'on le traistast doucement, quand, après lui avoir ouvert et saccagé ses coffres, un de ces masquez le tua. »

La première femme de François de La Rochefoucauld ne lui avait donné qu'un fils, qui porta aussi le nom de FRANÇOIS; mais il laissa six enfants de son second mariage, contracté en 1557, savoir: 1° JOSUÉ, comte de Roucy, tué à Arques, où il combattit comme volontaire; — 2° HENRI, mort à Paris, en 1576; — 3° CHARLES, souche de la branche de Roucy;— 4° BENJAMIN, baron de Montignac, mort sans alliance, en 1596; — 5° MADELAINE, femme, en 1583, de Just-Louis, baron de Tournon, comte de Roussillon; — 6° ISABELLE, mariée à son cousin Jean-Louis de La Rochefoucauld, comte de Randan, gouverneur d'Auvergne.

Sauvé du massacre par M. de Lansac, chez qui son gouverneur *La Coste* l'avait conduit, le jeune comte de La Rochefoucauld obtint la vie de Charles IX; mais on éloigna de lui tous les serviteurs huguenots, et on le força, sans aucun doute, à suivre les exercices du culte catholique. Cependant, comme on le voit, dès 1575, aux côtés du prince

de *Condé*, il est permis de croire qu'il resta fidèle, au fond du cœur, à la religion protestante. C'est encore sous les ordres de Condé qu'il fit, en 1585, la campagne contre le duc de Mercœur. Après la conclusion de la paix, il suivit le duc d'Anjou dans les Pays-Bas, à la tête de cent gentilshommes. En 1587, il servit au siége de Fontenay avec le grade de colonel de l'infanterie. Il avait sous son commandement *Charbonnières*, *La Roche-Giraudeau*, *Jamonneau*, *Feuquières*, les deux *La Croix*, *Puyvidal*, *La Barre*, braves capitaines qui tous s'y comportèrent vaillamment. En 1589, il fut chargé avec *Châtillon* et *La Trémoille*, de conduire du secours à la garnison de La Garnache; mais cette difficile entreprise échoua. La même année, il marcha avec Châtillon à la défense de Tours attaqué par Mayenne, qui fut repoussé. Moins heureux, en 1591, devant la petite ville de Saint-Yriex-la-Perche, il tomba entre les mains des Ligueurs, aimant mieux mourir que de fuir, et fut lâchement poignardé de sang-froid, le 15 mars. En récompense de ses services, le comte de La Rochefoucauld avait été nommé conseiller du roi et capitaine de 50 hommes d'armes. Ses deux fils, François et Benjamin, furent élevés dans le catholicisme par leur mère Claude d'Estissac; c'est du premier que descendait François de La Rochefoucauld, le célèbre auteur des Maximes.

II. Branche de Roucy et de Roye.

Devenu comte de Roucy par la mort de son frère Josué, Charles de La Rochefoucauld, qui avait été élevé dans la religion romaine, continua à la professer jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes. Tel est au moins le motif dont on se servit, en 1685, pour contester à son petit-fils le droit d'exercice à Roucy (*Arch. gén.* Tt. 261). Ce seigneur, du reste, n'a joué aucun rôle important. Nous avons seulement rencontré son nom parmi ceux des gentilshommes qui aidèrent *Turenne* à se rendre maître de Tulle. Il mourut à Paris en 1605, laissant de *Claude de Gontaut-Biron* (1), qu'il avait épousée en 1600, un fils et une fille. Cette dernière, nommée Charlotte, devint, en 1617, la femme de *Louis de Champagne*, comte de La Suse. Son frère, François, comte de Roucy et de Roye, fut arrêté, comme nous l'avons rapporté ailleurs (*Voy.* III, p. 325), avec le comte de *La Suse* et jeté à la Bastille, où il était encore détenu en 1629. Cette particularité suffirait pour prouver qu'il professait le protestantisme, lors même que nous ne saurions pas qu'il fit, en 1620, assurer l'Assemblée de La Rochelle de son affection et de son zèle (*Fonds de Brienne*, N° 225). Il mourut, le 3 janvier 1680, à l'âge de 77 ans. Il avait épousé, en 1627, à Sedan, *Julienne-Catherine de La Tour*, fille de *Henri*, duc de Bouillon, et d'*Isabelle de Nassau-Orange*, mariage dont naquirent : 1° Frédéric-Charles, qui suit; — 2° Henri de Roye, vidame de Laon, tué, en 1652, au siége de Mouzon en Lorraine; — 3° Elisabeth-Charlotte, morte jeune.

Né en 1633, Frédéric-Charles de La Rochefoucauld, comte de Roye et de Roucy, fit ses premières armes en qualité de volontaire, aux siéges de Landrecies, de Condé, de Saint-Guilain et de Valenciennes. Nommé, en 1657, colonel d'un régiment de cavalerie légère, il le commanda au siége de Saint-Venant, au secours d'Ardres, à la bataille des Dunes, à la prise de Dunkerque et de quelques autres villes. En 1659, il fut créé mestre-de-camp lieutenant du régiment Royal étranger dans lequel on incorpora celui qu'il commandait. En 1664, il assista au siége d'Erfurt. En 1665, il fit partie des troupes auxiliaires que le roi de France envoya aux Hollandais contre l'évêque de Münster. Elevé, en 1667, au grade de brigadier, il servit aux siéges d'Ath, de Tournay, de Douai, de Lille. En 1672, il fit la campagne de Hollande. En

(1) Cette fille du maréchal de Biron était protestante. Elle fut enterrée dans le chœur de l'église paroissiale de Roucy; mais à la poursuite du procureur général, le parlement de Paris ordonna l'exhumation.

1673, il fut employé au siége de Maëstricht. Nommé maréchal de camp, en 1674, il combattit en Allemagne sous *Turenne*, et après la victoire de Sintzheim, il fut chargé de poursuivre l'arrière-garde ennemie à laquelle il fit essuyer de grandes pertes. En 1675, il fut blessé à l'affaire d'Altenheim. Créé lieutenant-général, en 1676, il fit la campagne d'Allemagne sous Luxembourg, et contribua au succès de la journée de Kochersberg et à la prise de Montbéliard. De 1677 à 1679, il prit une part brillante aux exploits du maréchal de Créquy. Il assista à la défaite de Charles de Lorraine, à la prise de Fribourg, à la défaite de Starenberg, à la prise de Seckingen, à la défaite du duc Charles, à l'assaut de Kehl, à la prise de Lichtenberg, à la défaite des troupes brandebourgeoises. Zélé protestant, il demanda et obtint, en 1683, la permission d'aller servir le roi de Danemark, qui le nomma grand maréchal de ses armées et le décora de l'ordre de l'Eléphant. En 1686, cependant, il quitta le service danois et se retira à Hambourg avec sa femme qui était venue le rejoindre, et après deux années environ de séjour dans cette ville, il passa en Angleterre. Créé, en 1688, pair d'Irlande sous le nom de comte de Lifford, il mourut aux eaux de Bath, le 9 juin 1690.

Le comte de Roye avait épousé, en 1656, sa cousine-germaine *Elisabeth de Durfort*, fille de *Guy-Aldonce*, marquis de Duras, et d'*Elisabeth de La Tour-Bouillon*, qui mourut à Londres, en 1715, à l'âge de 82 ans. De ce mariage naquirent plusieurs enfants. L'aîné abjura, même avant la révocation. « Vers le 12 fév. [1685], lit-on dans les Mémoires de Sourches, le roi donna 12,000 livres de pension à M. le comte de Roucy, fils aîné de M. le comte de Roye. En cela le roi prenoit à tâche de faire voir qu'il faisoit du bien aux gens de qualité qui abandonnoient la R. P. R. » Deux de ses frères furent mis au collége Louis-le-Grand et en sortirent catholiques. Un autre, Guy, né en 1660, avait été tué en 1684. Trois filles, nommées Isabelle, Marie et Eléonore-Christine, abjurèrent également, après avoir été enfermées pendant quelque temps dans le couvent de Notre-Dame de Soissons (*Arch.* E. 3373). La dernière épousa Pontchartrain. Des nombreux enfants du comte de Roye, il n'y en eut donc que trois qui restèrent fidèlement attachés à la religion protestante, savoir Frédéric-Guillaume, Charlotte et Henriette. Frédéric-Guillaume suivit son père en Danemark et en Angleterre, et lui succéda dans sa pairie. La reine Anne le fit colonel d'un des six régiments français qui furent envoyés en Portugal. Il s'éleva au grade de major-général et mourut sans avoir été marié. Charlotte, qui accompagna sa mère dans son exil, fut nommée, en 1724, gouvernante des enfants de George II. Quant à Henriette, qui réussit aussi à gagner l'Angleterre, elle épousa le comte de Staffort.

III. Branche de Montguyon et de Montendre.

Louis de La Rochefoucauld, baron de Montendre et de Montguyon, adopta aussi les doctrines de la Réforme et servit énergiquement la cause protestante. Il prit les armes au premier appel de *Condé*, mais au lieu de rejoindre le prince à Orléans, il se jeta avec *Saint-Seurin* dans Angoulême, sur les instances de *Jean Pante*, capitaine de la ville, et de *Du Rair*, gouverneur du château. Quelques jours après arrivèrent les bandes que *Grammont* conduisait au secours de Condé. Les odieuses profanations qu'elles commirent dans les églises, sans s'arrêter devant la sainteté des tombeaux, irritèrent au dernier point les Catholiques, qui, dans l'impossibilité de se venger sur les Protestants de la ville, exercèrent dans les environs de terribles représailles. Les châteaux de tous les seigneurs qui avaient suivi le comte de La Rochefoucauld à Orléans, tels que de *Boucke*, *Sers*, *Vouzan*, *Nanteuil*, furent livrés au pillage, et ceux de leurs habitants qui

n'avaient point été assez prudents pour se sauver dans les bois, furent traités avec une cruauté barbare par les bandes du sieur de Martron. Pour délivrer Angoulême du voisinage de ce chef féroce, Montendre et Saint-Seurin allèrent attaquer Châteauneuf, où il s'était retiré. La ville fut emportée d'assaut; mais au lieu de poursuivre les fuyards et de se jeter pêle-mêle avec eux dans le château, les soldats huguenots s'amusèrent à piller, en sorte que, faute d'artillerie, il fallut abandonner l'entreprise. Cet échec accrut encore les divisions qui régnaient entre les chefs huguenots. Le découragement, suite de l'anarchie, fit de tels progrès que les Protestants d'Angoulême n'essayèrent même pas de résister lorsque Sansac se présenta sous les murs de la ville (*Voy.* V, p. 119). Il paraît que le baron de Montendre n'assista pas à la déconfiture de son parti; il serait allé rejoindre *Duras* dans la Guienne; et, en effet, nous le trouvons cité parmi les prisonniers faits par Montluc à la déroute de Ver. C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom parmi ceux des chefs huguenots. Il laissa de sa femme, *Barbe Du Bois*, deux fils : François, baron de Montendre, et Louis, sieur de Roissac.

I. François de La Rochefoucauld, baron de Montendre, fut compris par le parlement de Bordeaux dans son fameux arrêt de 1569. Cette circonstance nous porte à croire que c'est lui, plutôt que son père, qui fut fait prisonnier à Jarnac (*Voy.* II, p. 461). En 1573, il accompagna *La Noue* à La Rochelle, où sa présence ne fut certainement pas sans influence sur la résolution des Rochelois. En 1574, il servit dans la Saintonge et contribua à la prise de Pons, de Royan et d'autres villes. L'année suivante, il alla rejoindre *Turenne* avec *Chouppes* et le baron d'*Auros*. En 1577, *Condé* l'envoya porter à *Clermont d'Amboise*, amiral de la flotte protestante, l'ordre de livrer bataille à tout prix. En 1585, il suivit le prince dans sa campagne contre Mercœur. En 1586, il accompagna le roi de Navarre à la conférence de Saint-Bris. En 1594, il assista à l'assemblée de Jarnac (*Voy.* III, p. 308); enfin, en 1597, n'ayant pu se rendre à l'invitation de l'Assemblée politique de Saumur, à cause de son état de maladie, il envoya son fils aîné à Châtelleraüld pour protester en son nom de son zèle et de son dévouement.

François de La Rochefoucauld mourut, le 12 janv. 1600. Il avait épousé, en 1565, *Hélène Goulard*, fille unique d'*Edmond Goulard*, sieur de Marsay, et de *Guyonne Du Puy*. De ce mariage naquirent : 1° Isaac, qui suit; — 2° Henri, sieur de Marsay, tué au siége d'Amiens, en 1597, ainsi que son frère 3° Henri, sieur de La Boulinière; — 4° Judith, dame de Marsay, mariée à *Antoine Du Châtelet*, sieur de Saint-Amand et de Cirey; puis, en 1624, à *Louis de Saint-Georges*, sieur de Loubigné; — 5° Marie, femme, en 1600, de *Josias de Brémond* ou *Brimond*, sieur d'Ars, maréchal de camp, fils de *Charles*, sieur d'Ars, et de *Louise de Valzergue*.

Isaac de La Rochefoucauld, baron de Montendre, abjura la religion réformée après la mort de son père; mais un de ses arrière-petits-fils, François, 2° fils du maréchal de camp Charles-Louis de La Rochefoucauld, marquis de Montendre, rentra dans le sein de l'Eglise protestante. Il s'échappa de l'abbaye des Chanoines réguliers de Saint-Victor dans laquelle il avait fait profession, et se réfugia en Angleterre où il épousa, en 1710, la fille d'Ezéchiel de Spanheim, ambassadeur du roi de Prusse. Il prit du service dans l'armée anglaise et s'éleva au grade de feld-maréchal-général de la cavalerie et de maître-général de l'artillerie en Irlande. Il mourut à Londres, le 19 août 1739, âgé d'environ 71 ans.

II. Louis de La Rochefoucauld, sieur de Roissac, épousa *Jeanne Bouchard-d'Aubeterre*, fille de *Louis Bouchard-d'Aubeterre* et de *Jeanne Hamon*, qu'il laissa veuve et qui se remaria avec *Jac-*

ques de Pons, sieur de La Case. Il eut de ce mariage deux fils et deux filles. L'une de ces dernières, Charlotte, mourut sans alliance ; l'autre, Judith, épousa *Charles de Saint-Gelais*, sieur de Breillac. L'aîné des fils, nommé Isaac, sieur de Roissac, prit pour femme, en 1605, *Jeanne de Pons*, fille de *Jacques*, sieur de La Case, et de *Judith de Montberon*, qui le rendit père de six enfants, savoir : 1° Léonor, sieur de Roissac, qui épousa, en 1648, *Lydie de Lanes*, fille de *Charles*, marquis de La Roche-Chalais, et de *Françoise Vigier*. De cette union naquirent Léonor, mort sans postérité ; Henriette, femme de *Jean de Saint-Gelais*, sieur de Monchaude, et Lydie, femme de *Pons de Pons*, comte de Roquefort; — 2° Judith, mariée à *Léon Chesnel*, sieur des Réaux, puis à *Louis d'Escodéca*, sieur de Saussignac ; — 3° Gabrielle, femme de *Jean de Beaupoil*, sieur de La Tour-de-Paissac; — 4° Claude, mariée à *François d'Agris* ; — 5° Sylvie, alliée, en 1645, à *Benjamin de Beauchamp*, sieur du Breuil et des Bernardières, fils d'*Elie de Beauchamp*, sieur de Grandfief, et d'*Antoinette Chesnel-de-Méré*.

Le fils cadet de Louis de La Rochefoucauld, Charles, sieur des Bernardières, prit pour femme *Claude Vallée*, fille de *Jacques Vallée*, sieur de Douhet, et de *Judith Campet*. Il en eut Isaac, sieur des Bernardières, mort au service, sans alliance, et Judith, qui, restée veuve de *Charles Poussart*, sieur de Linières, se remaria avec *Renaud de Pons*, marquis de Thors. Non moins zélée que son mari pour sa religion, elle eut beaucoup à souffrir pendant les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. Non seulement elle fut séparée de son époux, qui fut expulsé de France, elle le fut aussi de sa fille, qu'on espérait « de réduire en l'ostant d'auprès de sa mère », et qui fut envoyée le 24 avril 1688, chez la Miramion; elle-même fut enfermée dans un couvent de Soissons (*Arch. gén.* E. 3374), et comme sa constance restait inébranlable, elle fut conduite à la frontière. Elle mourut à Utrecht, au mois de mars 1723.

IV. Branche de Barbezieux.

Au nombre des gentilshommes qui se rangèrent sous l'étendard d'*Andelot*, lorsque la troisième guerre de religion éclata, d'Aubigné cite Chaumont et Barbezieux ; mais nous croyons que d'une seule personne, il en a fait deux, et qu'il s'agit seulement d'*Antoine* de La Rochefoucauld, sieur de Chaumont-sur-Loire, 3° fils d'Antoine, sieur de Barbezieux, et d'Antoinette d'Amboise, car son frère, Charles, sieur de Barbezieux, était, à cette même époque, gouverneur de la Champagne, comme lieutenant du duc de Guise. Antoine de La Rochefoucauld est d'ailleurs peu connu. Il assista à la bataille de Jarnac, après la perte de laquelle il se retira à Cognac. Selon Verneilh Puyrasseau, c'est lui que *Coligny* chargea d'enlever Nontron, qui fut emporté d'assaut, le 8 juin, et dont la garnison fut passée au fil de l'épée. Nous ne savons rien de plus sur sa vie. Il avait épousé, en 1552, *Cécile de Montmirail* et en eut six enfants qui ne paraissent pas avoir persisté dans la profession de la religion protestante.

Un autre rameau de cette branche de la famille La Rochefoucauld a donné, au contraire, des gages éclatants de son attachement à l'Eglise réformée : c'est celui du Parc d'Archiac, fondé par *Pierre* de La Rochefoucauld, 2° fils de François, baron d'Airvault, et d'Isabelle de Lanes.

Pierre de La Rochefoucauld fut marié trois fois. Sa première femme, *Catherine Vigier*, dame de La Rigaudière, ne lui donna pas d'enfants. De la seconde, *Bonne Gillier*, fille de Bonaventure Gillier, baron de Marmande, il eut François, qui suit, et Pierre, mort jeune. La troisième, *Madelaine de Barri*, fille du célèbre *La Renaudie*, le rendit père de Charles, chef des seigneurs de La Renaudie, de Gédéon, sieur du Breuil, époux de *Ma-*

rie Bouhier, dame de La Chausselière, dont il eut ISABELLE, morte jeune, et de JEANNE, mariée en secondes noces à *Jean-Casimir Docok*.

I. François de La Rochefoucauld, sieur du Parc d'Archiac et de La Rigaudière, fut député par la Saintonge à l'Assemblée politique de Saumur, en 1611. L'année suivante, il fut envoyé en cour avec *Fontenelles* et *Marconnay*. On conserve au département des mss. de la Bibliothèque nationale (*Fonds de Brienne*, N° 210) une copie du rapport qu'il fit sur sa mission. En 1615, il assista de nouveau, comme député de la Saintonge, à l'Assemblée politique de Grenoble, avec *Genouillé*, le pasteur *Bonnet*, *Roy*, avocat au présidial de Saintes, et *Boisseul*, avocat au parlement de Paris. En 1620, il fit assurer celle de La Rochelle de son affection. C'est apparemment lui que *Rohan* proposa au gouvernement pour député général, en 1622. Il avait épousé *Isabelle Goumard*, fille de *Robert Goumard* et de *Louise Poussart*, dame de Pongné et de La Saussaye, qui lui donna cinq enfants : 1° FRANÇOIS, mort jeune, disent les généalogistes ; mais dans ce cas, qui serait *François* de La Rochefoucauld, sieur de La Rigaudière, qui assista, en 1682, comme ancien de l'église de Tonnay-Charente, au synode de Barbezieux (*Arch*. TT. 328), et qui, sept années plus tard, demanda au roi, comme récompense de son apostasie, le don d'une somme de 1300 livres qu'il devait à l'ancien consistoire de cette église (*Ibid*. M. 673)? — 2° GÉDÉON, sieur du Parc d'Archiac, qui fut enfermé, en 1685, au Château-Trompette, où il était encore détenu en 1694, preuve certaine que la vieillesse, non plus que les infirmités dont il était accablé, n'avait en rien refroidi son zèle (*Ibid*. M. 665); — 3° LOUIS, qui, selon Courcelles, servit sous Rohan. Dans ce cas, c'est lui qui, en 1625, après la défaite de *Soubise* dans l'île de Rhé, rendit, le 18 sept., le fort de Saint-Martin aux conditions les plus honorables. La garnison obtint la permission de se retirer où bon lui semblerait, à la seule condition de ne porter de six mois les armes contre le roi; — 4° MARIE, femme de *François de La Roche-Bruflet;* — 5° JEANNE, mariée, en 1628, à *François Prévost*, sieur de Touchimbert; — 6° MARGUERITE, que personne ne confondra avec une autre *Marguerite* du Parc d'Archiac, qui épousa, le 7 oct. 1691, dans l'église de la Savoie à Londres, *Charles de Ponthieu*, gentilhomme de la Saintonge, qui était passé en Angleterre avec le roi Guillaume. Si l'on pouvait se fier à la Biographie saintongeoise, nous ajouterions que de ce mariage naquit *Marguerite de Ponthieu*, femme du célèbre *Cavalier* (1).

II. Charles de La Rochefoucauld, sieur de LA RENAUDIE, épousa en 1608, *Sara de Veyrières*, dame de Font-Pastour en Aunis, dont il eut: 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° CASIMIR, mort sans postérité; — 3° ISABEAU, mariée à Louis de La Rochefoucauld, sieur de Fontrouet; — 4° MARIE, femme de *Charles de Villedon*, sieur de Mazilles (2); — 5° FRANÇOISE, épouse de *Saint-Hilaire-Montournois*.

François de La Rochefoucauld mourut avant 1667. De son mariage avec *Marie de Beaucorps*, célébré en 1641, naquit CHARLES-CASIMIR, sieur de Font-Pastour, qui prit pour femme, en 1669, *Françoise de Mazières*, fille de *Daniel de Mazières*, coseigneur de Voutron, et d'*Elisabeth de Sainte-Hermine*. Il mourut en 1698, n'ayant eu que trois filles, nommées MARIE, FRANÇOISE et ELISABETH. Il est évident qu'il se convertit ou plutôt qu'il feignit de se convertir. Sa veuve, « très-opiniâtre huguenotte, » fut mise, ainsi que ses trois

(1) En tout cas, il paraît que nous avons été induit en erreur par M. Peyrat, et que Cavalier n'a point épousé une demoiselle *Du Noyer*. Nous reviendrons sur cette question à l'art. PETIT.

(2) Fils, sans doute, de *Charles de Villedon*, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui fut enterré dans le cimetière protestant du faubourg Saint-Germain, le 12 juillet 1609 (*Reg. de Charenton*, ann. 1609).

filles, non moins opiniâtres qu'elle, dans le couvent de Notre-Dame de Bordeaux, en 1701 (*Arch.* E. 3552), et fut enfermée de nouveau, en 1704, aux Nouvelles-Catholiques de Luçon (*Arch.* E. 3555).

LA ROCHE-GUILHEM (Melle DE), auteur d'un assez grand nombre de romans dans le genre de ceux de Melle de Scudéri. On ne connaît ni le lieu ni la date de la naissance de cette demoiselle; on sait seulement qu'elle habitait Paris à l'époque de la révocation, et qu'elle se réfugia en Hollande, d'où elle passa, dit-on, en 1697, en Angleterre. Nous soupçonnons qu'elle était fille de *Charles de Guilhem*, sieur de La Roche, qui mourut à Paris, le 7 mars 1682, à l'âge de 68 ans, et qui fut enterré dans le cimetière protestant des Saints-Pères, accompagné à sa dernière demeure par *Charles Bourdin*, sieur de La Pierre-Blanche, conseiller du roi, son beau-frère, et par *Jacques de Monceau*, sieur de Chavenet, son neveu (*Etat civil de Paris*. Saints-Pères, Reg. 93). Si notre supposition est vraie, il en résulte que Melle de La Roche-Guilhem, ou plutôt Guilhem-de-La Roche, appartenait à une très-bonne famille. Elle réussit à emporter dans sa fuite une somme assez considérable pour lui permettre de se livrer sans souci à son goût pour les lettres. Si, sur la fin de sa vie, elle quitta la Hollande pour l'Angleterre, ce fut probablement pour terminer ses jours auprès de N. de *Guilhem*, ancien pasteur de Berbières en Périgord, qui s'y était retiré après la révocation. Elle mourut vers 1710. Nous nous contenterons de donner les titres de ses ouvrages qui sont tombés aujourd'hui dans un oubli aussi profond que ceux de Melle de Scudéri son modèle, bien qu'on y trouve, comme dans ceux-ci, des traits ingénieux et des situations pleines d'intérêt.

I. *Arioviste, histoire romaine*, Paris, 1674, 2 vol. in-12.

II. *Almanzaïde*, Paris, 1674, in-12.

III. *Astérie ou Tamerlan*, Paris, 1675, 2 vol. in-12.—Attribué par erreur à Mme de Villedieu.

IV. *Histoire des guerres civiles de Grenade*, Paris, 1683, 3 vol. in-12.

V. *Le grand Scanderberg*, Amst., 1688, in-12.

VI. *Zingis, histoire tartare*, La Haye, 1692, in-12; réimp. dans un recueil d'Histoires tragiques et galantes (Amst., 1715, 3 vol. in-12).

VII. *Nouvelles historiques*, Leyde, 1692, in-12.

VIII. *Histoire chronologique d'Espagne tirée de Mariana*, Rott., 1695, 3 vol. in-12. — Barbier parlant d'un *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne tirée de Mariana*, imp. à Amst., 1694, in-8°, ne serait-ce pas une réimpression ?

IX. *Les Amours de Néron*, La Haye, 1695 et 1713, in-12.

X. *Histoire des favorites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable sous plusieurs règnes*, Amst., 1697, in-12; réimp. en 1700, 1703, 1708, in-12.—Roman historique puisé en partie dans les Galanteries des rois de France.

XI. *Jacqueline de Bavière*, Amst., 1702, in-12; réimp. dans la Bibliothèque de campagne (La Haye et Gen., 1749, in-12).

XII. *L'amitié singulière*, Amst., 1708, in-12; réimp. dans le recueil d'Hist. tragiques et galantes.

XIII. *Dernières œuvres contenant des histoires galantes*, Amst., 1708, in-12. — C'est probablement le même recueil que les *Œuvres diverses contenant quelques histoires galantes*, Amst., 1711, in-12.

XIV. *Aventures grenadines*, Amst., 1710, in-12.

LA ROLANDIÈRE (N. DE), auteur d'une *Lettre sur l'invocation des saints et des anges*, Gen., S. de Tournes, 1668, in-8°, est peut-être le même que *Marin de La Rolandière*, du Dauphiné, qui, après avoir été ruiné par les dragons et avoir souffert les plus indignes traitements, parvint à se

sauver en Suisse, tandis que sa femme, moins heureuse, ne put franchir la frontière et mourut à Lyon, où son cadavre fut traîné sur la claye.

LA ROQUE (N.), capitaine huguenot, connu surtout dans l'histoire des guerres de religion par la surprise d'Aurillac, qu'il exécuta avec le concours de *La Bessonière* ou *Bessonie*, dans la nuit du 16 sept. 1569, à la tête de 150 Huguenots du Rouergue, du Quercy et du Limousin. Le but de l'entreprise était de venger les Protestants de cette ville cruellement massacrés par Louis de Brezons, lieutenant-général de la Haute-Auvergne. Cent livres de poudre appliquées contre la porte Saint-Marcel ouvrirent une large brèche par laquelle se précipitèrent les soldats huguenots. Une centaine de bourgeois qui essayèrent de se défendre, furent tués; les consuls furent faits prisonniers, appliqués à la torture et pendus; tous les titres et les archives de la ville brûlés sur la place publique; le monastère de Saint-Pierre, l'église de Notre-Dame, le palais abbatial, la maison consulaire, l'aumônerie, les hôpitaux. brûlés; l'abbaye du Buis, l'église de Saint-Gérand et d'autres édifices religieux complètement dévastés, et une contribution forcée imposée sur les habitants catholiques. Ces derniers ne profitèrent pas d'une aussi terrible leçon. Saint-Hérem n'osant attaquer de vive force la ville, y noua des intelligences secrètes et une conspiration s'ourdit dans laquelle trempèrent les consuls et d'autres magistrats municipaux. Elle fut découverte et devint l'occasion de nouvelles vengeances. *Guillaume Lamire*, conseiller au présidial de Toulouse, qui avait été privé de sa place (ainsi que ses collègues *Salvi Forestier*, *Guillaume Idriard*, *Adrien Du Pleix*, *Jean Cati*, *Guillaume Lanes* et *Claude de Nupces*), lors de la fameuse épuration de 1562, fut envoyé sur les lieux par *Jeanne d'Albret* et *Coligny* avec le titre de président du tribunal civil et criminel d'Aurillac, commissaire extraordinaire des princes de Navarre et de Condé. Il fit périr les conjurés dans les supplices. Les Protestants restèrent maîtres d'Aurillac pendant onze mois; mais les deux capitaines qui l'avaient conquis, n'en gardèrent pas le commandement. Ils furent remplacés par d'*Ambres* et allèrent, à ce qu'il paraît, rejoindre l'armée des Princes. Plus tard, notamment en 1588, on voit un *La Roque* figurer parmi les principaux officiers du Béarnais; mais s'agit-il du même capitaine?

LA ROQUE (Pierre de), ministre de l'église française de Clèves, est auteur d'un *Recueil de diverses dernières heures édifiantes, choisies et mises en ordre pour la consolation des ames fidelles*, Amst., 1706, in-8°; réimp. sous ce titre: *La science de bien mourir réduite en practique ou Recueil*, etc., Utrecht, 1722, in-8°.

LA ROQUE (Pierre de), docteur en médecine de l'Agénois (apparemment de la même famille que *Matthieu de Larroque*, dont nous parlerons plus bas), avait eu trois filles de son mariage avec *Françoise de Gameil*. En 1683, il maria la cadette, nommée Isabeau, à *Pierre Des Claux*, avocat au parlement, fils du capitaine *Jean Des Claux* et d'*Elisabeth de Beaupuy*; ce mariage devint pour lui la source de toutes sortes de tribulations. Le contrat, signé par *Moyse Des Claux*, avocat au parlement, son frère, Marie-Jeanne et Marie-Anne de La Roque, ses deux autres filles, *Jean de Gameil*, docteur en médecine, et *Pierre Des Champs*, sieur du Berger, fixa à 5000 livres la dot de la mariée. Quelque temps après, la sœur aînée, Marie-Jeanne, qui aimait un jeune homme catholique, s'enfuit de la maison paternelle, en déclarant qu'elle était disposée à abjurer. Malgré le mécontentement qu'il dut ressentir d'une semblable conduite, Pierre de La Roque consentit à lui donner la même dot qu'à sa sœur; mais le père du jeune homme exigea 12,000 livres. De là des contestations qui aboutirent à une belle et bonne

dénonciation, non seulement contre Pierre de La Roque, qui fut accusé d'avoir simulé un contrat de mariage, mais contre les ministres qui étaient, au dire de la partie catholique, les auteurs « de la cabale. » Nous ne savons quelle fut la décision du secrétaire d'état; mais nous avons eu sous les yeux une lettre où il qualifie « d'injuste » la conduite du père de la jeune fille; il n'est donc pas difficile de la deviner (*Arch. gén.* M. 673). C'est là une de ces mille petites persécutions auxquelles les Protestants étaient en butte sur tous les points du territoire, et dont il reste si peu de traces qu'on ne peut les recueillir avec trop de soin, si l'on veut se faire une idée exacte de l'état des Huguenots en France avant la révocation.

LA ROQUEBOYER (Hercule de), né en 1626, ministre à Viane, en 1674, puis à Castres, vendit sa conscience, à la révocation de l'édit de Nantes, pour une pension de 800 livres, et afin de donner des arrhes au clergé et au gouvernement, il se mit à écrire contre les Lettres pastorales de *Jurieu*. Mais il eut beau faire; la sincérité de sa conversion était suspecte, surtout à cause de l'extrême *opiniâtreté* de sa femme. C'est pour dissiper ces soupçons, auxquels il attribuait l'irrégularité du paiement de sa pension, qu'il composa des *Réflexions contre les transfuges*, c'est-à-dire contre les ministres réfugiés au nombre desquels se trouvait un *La Roqueboyer*, son fils peut-être, qui fut pasteur de l'église française de Wandsworth, en 1707. Nous ne sachions pas que le gouvernement, à qui il demanda, en 1699, l'autorisation de publier son livre, la lui ait accordée (*Arch. gén.* M. 674). Aucun bibliographe ne mentionne non plus son premier ouvrage.

LA ROUVRAYE (René de), sieur de Bressault, gentilhomme angevin, qui prit une part active aux guerres de religion dès l'année 1562. Après avoir servi quelque temps sous les ordres de *Montgommery*, qu'il avait rejoint avec *La Motte-Tibergeau*, Bressault le quitta pour se mettre sous ceux de *Bouillon*. En 1567, il combattit à Saint-Denis, dans le corps de *Genlis*. En 1568, il reprit les armes à l'appel d'*Andelot*, qu'il alla joindre sur les bords de la Loire avec une cornette de cavalerie; mais, le 3 fév. 1569, il se laissa surprendre près de Thouars et fut mis dans une déroute complète. Il ne dut lui-même son salut qu'à une ruse : il se déguisa en valet et se fit passer pour son propre domestique. La même année, il servit au siége de Poitiers. Dans ses Recherches historiques, Bodin exagère donc énormément, lorsqu'il dit que l'Anjou fut « pendant dix ans » le théâtre de ses cruautés. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'après la Saint-Barthélemy, Bressault, animé d'une indignation trop légitime et d'un ardent désir de vengeance, déclara une guerre implacable aux Catholiques, surtout aux prêtres, et qu'il traita avec une barbarie odieuse tous ceux qui lui tombèrent entre les mains. Mais il ne tarda pas à être pris et exécuté. On lit, en effet, dans les Mémoires de Charles IX : « Quelque temps après [le massacre d'Angers] fut prins le sieur de Bressault, gentilhomme angevin et capitaine fort vaillant, qui avoit fait plusieurs preuves de sa hardiesse et prudence, tant en la journée de Saint-Denys qu'en guerres suivantes. Après avoir esté longuement prisonnier, les Catholiques, spécialement les prestres ausquels il avait donné la chasse et tondu quelques-uns d'entre eux de fort près, le firent décapiter. Il mourut fort constamment et avec étonnement de tous ses ennemis, chantant un pseaume, lorsqu'il fut mené au supplice. » Il fut décapité à Angers, le 10 nov. 1572, et sa tête, mise au bout d'une pique, resta exposée sur les murs de Château-Gontier.

LARPENT, fils d'un ministre de la Normandie, avait été choisi par les églises de Saint-Aignan et du Mans pour jouir, pendant ses études en théologie, de la rente constituée, en 1598, par

le testament de Mme de *La Harangère*, et spécialement destinée à l'entretien d'un proposant dans une académie; mais le synode provincial, tenu à Rouen, en 1658, avait, sur les réclamations d'*Allix*, qui prétendait à cette bourse pour son fils, annulé la nomination. Sur appel, le Synode national de Loudun confirma le choix des églises, malgré l'opposition du consistoire d'Alençon soutenue par *La Croix-Du Val* (1). Ses études terminées, Larpent fut donné pour pasteur à l'église du Mans et chargé de desservir, en même temps, celles d'Ardenay, de Loudon, du Tronchay, de La Goupillière et de Dollon, à ce que nous apprend une plainte du syndic du clergé du Maine, datée de 1669, où il dénonce le pasteur du Mans comme violant la déclaration qui défendait aux ministres de prêcher hors de leur résidence. Peut-être est-ce à la suite de cette dénonciation que Larpent quitta l'église du Mans pour celle de Sées qu'il desservit jusqu'à son apostasie. Il abjura la religion qu'il avait enseignée au peuple pendant près de 25 ans, dans l'église cathédrale de Paris, entre les mains de l'archevêque, le 20 avril 1685, et quelques jours après, il eut l'honneur d'être présenté à Louis XIV qui daigna lui témoigner sa satisfaction, en l'engageant à travailler à la conversion de ses anciens coreligionnaires. On ne peut douter qu'il n'ait obéi; mais ses efforts eurent peu de succès, même dans sa famille. Parmi les réfugiés de Hollande, on cite une demoiselle *Larpent* qui établit à Amsterdam une fabrique de points de France.

LARREY ou *Laré*, famille noble du bailliage d'Alençon, qui avait pour chef, à l'époque où éclatèrent les guerres de religion, *Robert* de Larrey, sieur de Vaufouquet, lieutenant commandant de la garnison de Harfleur. Du mariage de ce Robert de Larrey avec *Catherine Le Poigneur*, célébré en 1561, naquit JEAN, sieur de Vaufouquet, qui suivit, comme son père, la carrière des armes, et se signala au siége de Laon. Il prit, plus tard, le parti de la robe et devint lieutenant général au bailliage de Longueville. En 1609, il fut député par les églises de la Normandie au Synode national de Saint-Maixent. Sa femme, *Marguerite Aprix*, le rendit père de deux fils : — 1° JEAN, seigneur d'Hainneville, qui épousa *Madelaine de Roquigny* et en eut EPHRAIM, sieur de Lizermont (*Fonds St. Germ. franc.*, N° 676); — 2° JACQUES, marié, en 1638, avec *Sara Miffant*, fille de *Claude*, sieur des Hameaux; et de *Madelaine de Bures*, dont il eut : 1° ISAAC, qui suit; — 2° PIERRE, sieur de Brunbosc, qui épousa à Berlin, en 1676, la mère du célèbre poète allemand Canitz; — 3° JACQUES, pasteur à Luneray, qui, forcé de quitter son église, en 1682 (*Arch. gén.* TT. 258), se retira en Hollande et desservit celle de Schiedam depuis 1686 jusqu'à sa mort, arrivée en 1721.

Isaac de Larrey, sieur de Grand-Champ et de Courménil, naquit à Montivilliers, le 7 sept. 1638, selon Nicéron, le 25 janv. 1639, d'après le Dict. de la Noblesse dont nous croyons l'auteur mieux informé. Resté de bonne heure orphelin, il fut envoyé par ses parents à l'université de Caen, où il se fit remarquer par ses heureuses dispositions et son ardeur pour l'étude. Il donna, dès ce temps, des preuves de ses talents dans un petit poème latin sur l'abdication de la reine Christine. Aussitôt qu'il eut achevé ses humanités, on le rappela dans sa ville natale afin de le soustraire aux obsessions des Jésuites, qui employaient tout pour le séduire, et on l'envoya faire ses études en droit dans une autre académie. De retour à Montivilliers, il alla prendre la licence à Caen, puis il entra chez un avocat de Harfleur pour se familiariser avec le droit coutumier de la Normandie. C'est

(1) Un legs fait dans le même but par un gentilhomme normand, nommé de *Lafon*, fut également une pomme de discorde entre les églises de la Normandie, dont les contestations nécessitèrent l'intervention des synodes nationaux.

dans cette ville qu'il se maria, en 1660, avec *Anne Eudes*, dont la mort précoce lui causa un vif chagrin. Lorsqu'il perdit sa première femme, il exerçait, depuis quelques années, la profession d'avocat à Montivilliers, et il s'était déjà acquis une grande réputation, surtout par ses connaissances en matières bénéficiales. Ses nombreuses occupations ne lui permettant pas de surveiller avec tout le soin désirable l'éducation de ses jeunes enfants, il se décida à se remarier avec *Elisabeth d'Alençon de Milleville*, sœur du président de Montivilliers (1). Sa prudence néanmoins ne déjoua pas les ruses du bigotisme. Séduite par quelques dames de la ville, sa fille aînée quitta le toit paternel et se retira dans un couvent, en annonçant sa volonté de se faire catholique. Comme elle venait d'atteindre sa douzième année, les édits l'autorisaient à se soustraire à l'autorité la plus sacrée ; Larrey le savait, aussi n'essaya-t-il pas d'une inutile opposition, mais il prit dès-lors la résolution de sortir du royaume, afin de dérober ses autres enfants aux séductions des vieilles dévotes de son voisinage. Il obtint un passeport pour un an, grâce à la précaution qu'il prit de dissimuler le but de son voyage, et se rendit à Berlin, en 1683, afin d'implorer la protection de Frédéric-Guillaume. Ce prince lui donna des lettres pour son chargé d'affaires à Paris, auquel il ordonna d'employer tout son crédit en faveur de Larrey; mais les démarches de l'envoyé du Brandebourg furent inutiles. Il ne resta donc plus à Larrey d'autre ressource que de s'échapper secrètement. Sa tentative ne fut pas heureuse. Arrêté au Hâvre avec sa femme et ses quatre enfants, il fut jeté en prison. Tout ce que les sollicitations de ses amis catholiques purent obtenir, fut qu'il se retirerait à Montivilliers où il serait placé sous la surveillance de la police. Il

(1) *Matthieu d'Alençon*, sieur de Milleville, et *Jean d'Alençon* figurent dans une liste des réfugiés de l'élection de Montivilliers (*Arch. gén.* Tt. 261).

finit cependant par avoir la permission d'aller habiter Rouen. Sans cesse préoccupé du désir de fuir, il trouva, à la fin, après de longues recherches, un capitaine de vaisseau qui consentit à le transporter en Hollande avec sa famille.

Libre, mais dénué de toutes ressources, il dut d'abord demander à sa plume des moyens d'existence, et il composa quelques ouvrages historiques où les faits n'ont pas toujours été éprouvés au creuset d'une critique éclairée. Au reste, pour un homme de cette valeur, la gêne ne pouvait être que momentanée. Les Etats-Généraux ne tardèrent pas, au rapport de Hirsching, à le nommer leur historiographe, et peu de temps après, l'électeur de Brandebourg l'attira à Berlin, en lui offrant le titre de conseiller de cour et d'ambassade avec une pension considérable. Larrey consacra aux lettres les nombreux loisirs que lui laissait cette espèce de sinécure. La reine Sophie-Charlotte le nomma, de son côté, son lecteur et lui assigna un appartement à Charlottenburg.

Larrey mourut à Berlin, le 17 mars 1719, ayant conservé jusqu'à l'âge de 80 ans, une grande vigueur de tempérament, une mémoire excellente, toute la vivacité de son esprit et la brusquerie de son caractère. Il travaillait avec une merveilleuse facilité, ce qui explique les inégalités de son style; il se fiait tellement à sa mémoire que rarement il prenait des notes sur les livres même qu'il n'avait pas sous la main, et qu'il citait de mémoire; de là les inexactitudes qu'on lui reproche.

Sa seconde femme lui survécut deux ans environ. De ses quatre enfants, deux seulement sont connus. Sa fille Anne épousa le baron de Gundling. Son fils Henri, né de son premier mariage, suivit la carrière militaire, s'éleva au grade de major général au service des Etats-Généraux, et fut créé par l'empereur d'Allemagne, en 1739, comte du Saint-Empire. Il épousa, en 1702, à Wesel, *Barbe de Willich*, qui lui donna Thomas-Isaac et Barbe-Eli-

sabeth. Né le 8 janv. 1703, Thomas de Larrey, comte du Saint-Empire et grand sénéchal du comté de Kniphausen, remplit auprès de la cour de Versailles les fonctions d'ambassadeur des Etats-Généraux. De son mariage avec *Joachine-Julie-Louise de Weltzien*, célébré en 1732, naquirent Antoine, en 1735, Charles-Henri, en 1742, Charles-Edouard, en 1743, et Wilhelmine-Marie, en 1733. M. *Ch. Weiss*, dans son Hist. des Protestants réfugiés, dit qu'un des derniers rejetons de Larrey fut adjudant de Guillaume Ier; faut-il en conclure que cette famille est éteinte, même en Suisse, où vivait un *J.-G. de Larrey* au commencement de ce siècle ?

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Histoire d'Auguste, contenant les principaux événemens de sa vie, avec le plan de sa politique et de son gouvernement*, Rott. [Berlin], 1690, in-8°; réimp. à la suite de l'Histoire des deux triumvirats par Citry de La Guette (Amst., 1715, in-12).—Les réflexions dont cet ouvrage est semé, les peintures de mœurs, les tableaux de la vie publique des Romains, les descriptions de jeux et de spectacles que l'auteur entremêle avec beaucoup d'art dans son récit, rendent ce livre à la fois instructif et agréable.

II. *Histoire d'Eléonore de Guienne*, Rott., 1691, in-12; réimp. sous le titre de *L'héritière de Guienne*, Rott., 1692, in-8° et in-12; nouv. édit. augm. d'un supplém. et de notes par Cussac, Paris, 1788, in-8°. — Au jugement de Lenglet Dufresnoy, c'est un ouvrage curieux et bien écrit; mais on y trouve tant de faits hasardés, que quelques critiques l'ont rangé dans la classe des romans historiques.

III. *Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, avec un abrégé des événemens les plus remarquables arrivés dans les autres états*, Rott., 1697-1713, 4 tomes in-fol.; trad. en hollandais, Amst., 1741, 4 tomes in-fol. — Larrey a commencé son histoire par le règne de Henri VII, qui mit fin à la longue et sanglante querelle des maisons d'York et de Lancastre. Le second volume comprend les règnes d'Elisabeth et de Jacques Ier. Dans le 3°, l'auteur raconte les origines de la monarchie, en avouant franchement qu'il a mis plus de complaisance que de crédulité à raconter les traditions antérieures à la conquête romaine. Ce vol. conduit l'histoire d'Angleterre jusqu'au règne de Henri VII. Le 4° forme la continuation du 2° et retrace les événements depuis la mort de Jacques jusqu'à celle de Guillaume III. Cet ouvrage, quelque remarquable qu'il soit d'ailleurs sous le rapport littéraire, est trop superficiel pour soutenir la comparaison avec celui de *Rapin Thoyras*, qui l'a fait oublier. Larrey s'est contenté de répéter à sa manière ce que d'autres avaient dit avant lui; il n'a jeté aucune lumière nouvelle sur les événements qu'il raconte, en sorte que son principal mérite est d'avoir le premier recueilli en un corps d'histoire complet les annales éparses de la Grande-Bretagne.

IV. *Censure des Commentaires de Pierre-Jean Olive sur l'Apocalypse*, publ. avec la Conjecture de Nicolas de Cusa touchant les derniers temps, Amst. et Paris, 1700, in-8°. — Cette censure de LX propositions extraites de l'ouvrage d'Olive, fut faite à Rome en 1318. Baluze l'ayant publiée dans ses Œuvres mêlées, Larrey la trad. en franç. en l'accompagnant de remarques.

V. *Réponse à l'Avis aux Réfugiés*, Rott., 1709, in-8°.—Ouvrage de commande qui ne fait pas grand honneur à son auteur.

VI. *Histoire des sept Sages*, Rott., 1713-16, 2 part. in-8°; Rott. [Rouen], 1714-16, 2 part. in-12; nouv. édit. augm. par *La Barre de Beaumarchais*, La Haye, 1734, 2 vol. in-8°.— « L'auteur a eu l'adresse, dit Nicéron, de lier dans cette histoire une infinité d'événemens qui lui sont étrangers, et si l'arrangement et même le choix de ses matières ne répondoient pas un peu trop à celuy du Cyrus de Mlle de Scu-

déry, l'on pourroit regarder son ouvrage comme un fort bon abrégé de l'histoire du siècle de Cyrus; mais il faut y être en gardecontre un mélauge de vrai et de vraisemblable que l'auteur y a fait pour en rendre la lecture plus égayée et plus intéressante. » Dans ce curieux mélange de récits d'histoire et de voyages, d'entretiens sur la philosophie et la politique, Larrey a évidemment pris pour modèle les Deipnosophistes d'Athénée, et il a inspiré, à son tour, à l'abbé Barthélemy l'idée de son Jeune Anacharsis.

VII. *Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, Rott., 1718-21, 3 vol. in-4° et 9 vol. in-12; Liége, 1723, 9 vol. in-12; réimp. avec des notes par L.-F.-J. de La Barre, Rott. [Rouen], 1733-38, 9 vol. in-12. — A force de viser à l'impartialité, Larrey s'est attiré le reproche d'être tombé dans l'extrême opposé, et au lieu d'une histoire d'avoir écrit un panégyrique. La mort ne lui ayant pas laissé le temps d'achever cet ouvrage, où l'on trouve aussi peu de philosophie que de critique, où tout est faible jusqu'au style, Bruzen de La Martinière se chargea de le continuer depuis l'année 1701.

Pour se distraire du chagrin que lui causa la mort de sa première femme, Larrey s'était mis à traduire les Tusculanes de Cicéron; mais cette trad. n'a point vu le jour.

LARROQUE (Louis-Bonifas), pasteur du désert (1), né à Castres, le 14 sept. 1744, de *Jean-Louis Bonifas Larroque* et d'*Anne Dejean*, fit ses études au séminaire de Lausanne et fut admis au ministère, le 18 fév. 1768. Bientôt après, il fut chargé de prêcher la Parole de Dieu aux Protestants du Castrais, et il s'acquit une certaine réputation d'éloquence. Lorsque la Révolution éclata, il en adopta les principes avec enthousiasme; on affirme même qu'il se fit remarquer parmi les révolutionnaires exaltés de son département. Il mourut le 5 oct. 1814, sans enfants, à ce qu'il paraît, de sa femme *Marguerite Bonafous*, qu'il avait épousée en 1777. Après sa mort, un de ses neveux publia, en 1812, à Toulouse, en 2 vol. in-8°, sous le titre de *L'Elève de l'Evangile*, un ouvrage qu'il avait laissé en manuscrit. Cet ouvrage, au jugement de M. Magloire Nayral, est écrit d'un style presque toujours élégant et pur, et se fait remarquer par la clarté des pensées et la force des raisonnements. Il est divisé en trois livres: le 1er traite de la religion en général et des diverses religions qui ont régné sur la terre avant Jésus-Christ; le 2e, de la religion évangélique, de ses dogmes, de sa morale, de son culte; le 3e, de sa supériorité sur toutes les autres religions, de son influence sur le bonheur de l'homme et de ses droits au respect et à l'amour.

(1) Il est inscrit sur une liste des étudiants de Lausanne (en 1763) sous le nom de Louis Bonifas. Ne serait-ce pas là son véritable nom?

LARROQUE (Matthieu de), un des plus savants théologiens protestants du XVIIe siècle, né, en 1619, d'une famille distinguée de Leyrac, et mort à Rouen, le 31 janv. 1684.

Resté orphelin de bonne heure, Larroque fut envoyé par ses parents à l'académie de Montauban où il étudia la théologie sous *Charles* et *Garissolles*. Admis au pastorat en 1643, il fut donné pour ministre à l'église de Pujols, à laquelle le syndic du clergé ne tarda pas à contester le droit d'exercice. Larroque fit, à cette occasion, un voyage à Paris, dans le but de faire valoir lui-même auprès du Conseil les droits de son troupeau. Ces droits étaient si évidents qu'ils furent reconnus; cependant Larroque ne retourna pas dans l'Agénois. La duchesse de *La Trémoille* l'ayant entendu prêcher à Charenton, fut si charmée de ses talents qu'elle lui offrit la place de pasteur dans l'église de Vitré.

Larroque y remplit les fonctions de son ministère pendant près de 27 ans. C'est dans cette période de sa vie qu'il composa les ouvrages qui l'ont placé au rang des plus habiles et des plus

savants controversistes de l'Eglise protestante de France. Il venait de mettre au jour son Histoire de l'eucharistie, que l'on regarde à bon droit comme son chef-d'œuvre, lorsque l'église de Charenton, qui cherchait à attirer à Paris l'élite du clergé réformé, lui adressa vocation, en 1669; mais le gouvernement s'opposa à son installation, malgré les représentations du député général *Ruvigny*. Vers le même temps, Larroque fut informé de sa double nomination à la place de pasteur et à celle de professeur à Saumur. Il accepta la première, mais il refusa la seconde, qui l'aurait détourné de ses études favorites sur les antiquités ecclésiastiques. Il allait se mettre en route pour en prendre possession, lorsqu'il apprit que l'intendant Voisin lui interdisait le séjour de Saumur. Il dut donc reprendre la route de Vitré, où, peu de temps après son arrivée, il reçut vocation des églises de Montauban, de Bordeaux et de Rouen. Il se décida pour Rouen où, jusqu'à sa mort, il continua à édifier l'Église par sa piété, et à la défendre avec talent contre les attaques de ses adversaires. Ses ouvrages sont:

I. *Sermons sur Act. V.* 28, Saumur, 1654, in-8°.

II. *Sermons sur Zacharie IV*, 7, Saumur, 1655, in-8°. — Ces deux recueils de sermons, inconnus à tous les bibliographes, nous sont signalés par M. Chappuis de Lausanne.

III. *Response aux motifs de la conversion de Daniel Martin, ministre du Béarn*, publ. vers 1665.

IV. *Response à un livre intitulé* L'office du Saint Sacrement, Charent., Est. Lucas, 1665, in-8°.

V. *Histoire de l'eucharistie*, Amst., Elzev., 1669, in-4°; 2° édit., Amst., 1671, in-12; trad. en angl., Lond., 1684, in-4°. — Ce traité, un des plus complets qui existent sur cette matière, est divisé en trois parties, traitant la 1re de la forme de la célébration, la 2e de la doctrine, la 3e du culte.

VI. *Dissert. duplex: prima de Photino hæretico; secunda, de Liberio, pontifice romano*, Gen., S. de Tournes, 1670, in-8°. — Dans la 1re de ces dissert., l'auteur relève une erreur de Petau; dans la 2e, il prouve la chute du pape Libérius.

VII. *Considérations servant de response à ce que M. David a écrit contre la dissertation de Photin*, Rouen, 1671, in-4°.

VIII. *Considérations sur la nature de l'Eglise et sur quelques-unes de ses propriétés*, Quévilly, J. Lucas, 1673, in-12; La Haye, 1685, in-12.

IX. *Observationes in Ignatianas Pearsonii Vindicias et in Annotationes Beveregii ad Canones apostolorum*, Rothom., J. Lucas, 1674, in-8°. — Larroque prend la défense de *Daillé* contre les deux savants anglais et soutient la supposition des Epîtres d'Ignace.

X. *Conformité de la discipline ecclésiastique des Protestans de France avec celle des anciens Chrétiens*, Quévilly, 1678, in-4°; trad. en angl., Lond., 1691, in-4°.

XI. *Response au livre de M. l'évêque de Meaux:* De la communion sous les deux espèces, Rouen, 1683, in-12.

XII. *Nouveau traité de la régale où l'on prouve invinciblement le droit que nos rois ont toujours eu de pourvoir aux églises vacantes*, Rott., 1685, in-12. — Ouv. posthume publié par le fils de l'auteur, ainsi que le suivant.

XIII. *Adversariorum sacrorum libri III, opus posthumum. Accessit diatriba de Legione fulminatrice, authore Daniele Larroquano, Matthæi filio*, Lugd. Bat., 1688, in-8°. — Courtes dissertations ou même simples notes sur un grand nombre de questions intéressantes touchant l'histoire ecclésiastique et les antiquités chrétiennes. En tête du vol. se trouve une petite notice biographique consacrée par *Daniel* Larroque à son père. Nous y apprenons que le pasteur de Rouen avait commencé une *Histoire ecclésiastique* dont il avait achevé les trois premiers siècles. Il n'en a rien été imprimé. Nous avons trouvé aussi dans le tome XIV de la Collection Conrart

des *Remarques sur les mots de Seigneur et de Christ* (Act. II, 36) *et sur quelques autres passages*, par Larroque de Vitré, en tout cinq pages d'écriture.

Matthieu de Larroque avait été marié deux fois. On ne connait pas le nom de sa première femme dont il eut un fils nommé MATTHIEU, qui se fit capucin à Annecy (*Arch. gén.* M. 673). En secondes noces, il épousa *Jeanne de Gennes* ou *Gènes*, qui lui donna DANIEL, JEANNE et CHARLOTTE. A la révocation de l'édit de Nantes, sa veuve fut arrêtée avec ses deux filles; mais elle recouvra bientôt la liberté, et malgré ses 70 ans, elle essaya de gagner Genève avec sa fille Jeanne, qui comptait alors une trentaine d'années; malheureusement elle fut arrêtée à la frontière. Le sort de Charlotte est inconnu (1). Quant à Daniel, il finit par suivre l'exemple de son frère aîné.

Ce Daniel était né à Vitré vers 1660. Guidé dans ses études par son père, il fit d'assez rapides progrès dans les langues savantes et dans la connaissance de l'antiquité, sans s'élever pourtant au niveau de Matthieu de Larroque. Il venait d'être reçu ministre, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le chassa de sa patrie. Il se retira à Londres où il fut nommé pasteur de l'église française de Castle Street; mais quelques mois après, quittant son premier asyle, on ne sait pour quel motif, il se rendit à Copenhague. N'ayant point trouvé à s'y placer comme il le désirait, il passa en Hollande, et il finit, en 1690, par revenir en France où il abjura. Obligé de vivre du produit de sa plume, il consentit à composer une préface pour un écrit satirique publié à l'occasion de la famine de 1693, et il s'attira par cette imprudence de fâcheuses affaires. Il fut enfermé au Châtelet. Quelques mois après, il fut transféré au château de Saumur où il passa près de cinq ans. Rendu à la liberté à la sollicitation de l'abbesse de Fontevrauld, il obtint une place dans les bureaux de Torcy, ministre des affaires étrangères. Au commencement de la régence, il fut nommé secrétaire du Conseil du dedans, et à la suppression de ce Conseil, il reçut, comme récompense de ses services, une pension de 4.000 livres, dont il jouit jusqu'à sa mort arrivée le 5 sept. 1731. On a de lui :

I. *Les véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, ou les entretiens de Timocrate et de Philandre sur un livre qui a pour titre :* Les devoirs de la vie monastique, Cologne, 1685, in-12.—D'autres attribuent cet ouvrage au P. Boissard, sacristain des Chartreux à Paris.

II. *Le prosélyte abusé ou fausses vues de M. Brueys dans l'examen de la séparation des Protestans*, Rott., 1684, in-12. — « C'est, lit-on dans les Nouvelles de la républ. des lettres, le coup d'essai d'un jeune auteur plein d'esprit, qui fait voir à son adversaire, en le suivant pas à pas, qu'il a fait de lourdes fautes. La raillerie vient quelquefois sur les rangs un peu forte, mais délicate. L'érudition y tient aussi fort bien sa partie. »

III. *Nouvelles accusations contre Varillas, ou Remarques critiques contre une partie de son premier livre de l'Histoire de l'hérésie*, Amst., 1687, in-8°.

IV. *Diatriba de Legione fulminatrice*, imp. avec les Advers. sacrorum lib. III de Matthieu de Larroque. — L'auteur bat en brèche cette légende.

V. *Vie de l'imposteur Mahomet*, trad. de l'anglais de Prideaux, Paris, 1699, in-12.

VI. *Remarques générales sur un livre qui a pour titre Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades*, Paris, 1709, in-12.

VII. *La vie de Mézeray avec son testament*, Amst., 1726, in-12; réimp. dans la 2e édit. de l'Abrégé chronologique de l'histoire de France par *Henri-*

(1) C'est probablement elle qui, sous le nom de mademoiselle de *La Roque*, fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Paris, en 1686, et transférée l'année suivante au château de Nantes (*Arch.* E. 3373).

Philippe de Limiers, Amst., 1728, 4°.

VIII. *Histoire romaine*, traduite de l'angl. d'Echard, revue par Desfontaines, continuée par l'abbé Guyon, Paris, 1744, 16 vol. in-12.

Daniel de Larroque a été un des continuateurs des Nouvelles de la république des lettres (*Voy*. II, p. 68), et l'abbé d'Olivet lui attribue encore les *Anecdotes du règne de Charles II*.

LASAGNE (Jean-Pierre), fils du pasteur du désert *Lasagne* d'Anduze et de *Pauline Escalin*, qui était veuve en 1740 et habitait Lausanne, suivit, comme son père, la carrière dangereuse du saint ministère. On ne connaît aucune particularité de sa vie. Nous avons eu entre les mains (*Arch. gén.* Tt. 434) des mémoires adressés par lui et par son collègue *Pomaret* au gouvernement de Louis XV, sous le titre de *Réflexions d'un patriote des Cévennes*, dans le but de lui faire sentir les avantages de la tolérance.

LAS CASES (Pons de), coseigneur de Belvèse et seigneur d'Espérandieu, mort vers 1581, âgé de près de 86 ans. Las Cases ne laissa qu'un fils, nommé Antoine, qui épousa, en 1580, *Catherine de Pins*, et eut la douleur de voir son château de Belvèse pris et saccagé par les Ligueurs. Antoine de Las Cases mourut en 1616, à l'âge d'environ 70 ans, sans avoir, que nous sachions, joué de rôle important dans les affaires de l'Eglise protestante. Son fils Marc-Antoine, au contraire, prit, selon Saint-Allais, une part active aux dernières guerres civiles et accompagna *Rohan*, lorsque ce grand capitaine quitta la France. Il était seigneur de La Caussade et de La Veyrière, et mourut, en 1665, âgé de près de 80 ans, laissant trois fils de son mariage avec *Jeanne Perès-de-Vaure*, qu'il avait épousée en 1623 : 1° Jean, qui suit ; — 2° Jean, sieur du Clausel, qui mourut catholique; — 3° Daniel, mort à Montpellier, en 1653.

Jean, sieur de La Nause, né le 22 sept. 1627, capitaine dans le régiment de Champagne, abjura la religion réformée en 1685, et mourut âgé de 81 ans. Il avait épousé, en 1647, *Marie de Besset*, fille de *Pierre*, sieur de Couffinal, dont il eut : 1° Marc, sieur de La-Caussade, officier dans le régiment de Navarre, qui, cédant à l'entraînement d'une piété exaltée, abjura à Paris dès 1674, au grand chagrin de ses parents, et fit élever dans le catholicisme les deux fils qu'il avait eus de son mariage avec *Marie de Poitevin*, conclu en 1668; - 2° Pierre, sieur de Belestat, tué à la bataille de Steinkerque; — 3° Marque, femme, en 1670, de *Pierre de Tallon*, trésorier de l'extraordinaire des guerres.

LASIUS (Christophe), philologue et théologien, né à Strasbourg, le 6 juill. 1504, fit ses études dans sa ville natale et alla perfectionner ses connaissances à l'université de Wittemberg. Peu d'existences ont été plus troublées que la sienne par l'intolérance. Partisan des opinions modérées de Mélanchthon et de Strigel sur la grâce, et de celles de Calvin sur la Cène, il fut exposé à toutes sortes de persécutions de la part des Luthériens rigides, et obligé de quitter successivement les places de pasteur à Strasbourg, de recteur à Görlitz, de pasteur à Custrin, de diacre à Greussen, de pasteur à Arnstad et à Zeitz, de surintendant à Cottbus. Il ne trouva un peu de repos qu'à Senfftenberg, où il mourut, le 25 août 1572. Bien qu'il eût passé presque toute sa vie sur la route de l'exil, il a laissé de savants travaux sur la théologie. En voici les titres :

I. *Ratio doctrinæ et doctrinæ scholasticæ*, Görl., 1538.

II. *Beichtbüchlein sammt aller Zugehör*, Witt., 1556, in-8°.

III. *Bildwerk dess göttlichen Wesens und Willens*, Leipz., 1565, in-12.

IV. *Prælibatio dogmatis Flaciani de prodigiosâ hominis conversione*, Witteb., [1567] in-8°.

V. *Fundament wahrer und christlicher Bekehrung wider Matt. Flacium*, Frankf., 1568, in-8°.

VI. *Erklärung des XVI psalmes*.

LASPEYRES (Etienne), directeur des forges de Peitz et de Cottbus, épousa une fille du banquier *Jacques Barbot de La Porte* et de *Constance-Emilie de Beck* (1), dont il eut trois fils : Etienne-Théodore, conseiller privé de cabinet; Ernest-Isaac, secrétaire privé de la Chambre, et Henri-Claude qui établit, en société avec *Samuel Mathis*, une grande fabrique de toiles peintes dont les produits trouvèrent un vaste débouché dans la Pologne et tout le Nord. — Deux descendants d'Etienne Laspeyres se sont fait de nos jours une réputation, l'un dans les sciences naturelles, l'autre dans la jurisprudence. Le premier, Jacques-Henri, membre du conseil municipal de Berlin depuis 1782, et mort dans cette ville, le 28 nov. 1809, à l'âge de 40 ans, se livra à l'étude de l'entomologie, et quoique simple amateur, il le fit avec assez de succès pour que les articles qu'il inséra dans diverses publications littéraires, telles que la Gazette de Halle et le Magazin d'Illiger (Brunsw., 1802-5, 6 vol. in-8°), fussent remarqués. Il a publié, entre autres, en 1803, dans ce dernier recueil *Critische Revision der neuen Ausgabe des systematischen Verzeichnisses von den Schmetterlingen der Wiener Gegend* et *Auseinandersetzung von zwey unter den Namen Rumina F. bisher verwechselten Tagfalter Arten*. On cite encore la dissert. *Von einer neuen in die Klasse der Glossaten einzuführenden Gattung*, publiée d'abord dans les Mémoires des naturalistes de Berlin, et réimp. séparément, Berl., 1803, in-4°; ainsi que *Sesiæ Europææ iconibus et descriptionibus illustratæ*, Berol., 1801, in-4°. — Le second, Ernest-Adolphe-Théodore Laspeyres, professeur de droit à Königsberg, puis à Halle, est auteur des ouvrages suivants :

I. *Dissert. inauguralis canonicæ computat. et nuptiarum propter sanguinis propinquitatem ab Ecclesiâ christianâ prohibitarum sistens historiam*, 1826, in-8°.

II. *Ueber die Entstehung und älteste Bearbeitung der Libri feudorum*, Berlin, 1830, in-8°.

III. *Lex Salica ex variis quæ supersunt recensionibus, una cum Lege Ripuariorum synoptice; edidit glossas veteres variasque lectiones adjecit E. A. T. Laspeyres, J. U. D., et in universitate Fridericianâ Halensi cum Vitebergensi consociatâ prof. publ. ordinarius*, Halis Saxonum, 1833, in-4°, pp. 173. — Ce savant ouvrage contient, mis en regard sur 6 colonnes : *Lex Salica Eccardi ex codice Guelferbytano*, *Lex Salica Feuerbachii ex cod. Monacensi*, *Lex Salica Schilteri ex cod. Parisiensi*, *Lex Salica Heroldi ex cod. Fuldensi*, *Lex Salica emendata; Lex Ripuariorum*. Les autres leçons se trouvent en notes.

IV. *Geschichte und heutige Verfassung der Katholischen Kirche Preussens*, Halle, 1840, in-8°.

V. *System des Preuss. Privatrechts; zum Gebrauch bei Vorderungen im Grundrisse entworfen*, Halle, 1843, in-8°.

LA TAILLE, famille ancienne du Gâtinais, divisée en plusieurs branches.

I. Branche de Bondaroy. Les deux fils d'Etienne de La Taille, sieur de Bondaroy, embrassèrent les doctrines évangéliques. Le cadet, *Guillaume*, eut de son mariage avec *Antoinette de Fresnay :* 1° Charles, sieur de Dossainville, qui fut élevé page de *Henri de Condé*, à qui, dit-on, il sauva la vie à la bataille de Coutras, en le tirant de dessous son cheval abattu et en le remontant sur le sien. Après la mort de ce prince, il passa au service de *Henri de Navarre*, qui le fit gentilhomme de sa chambre. Il mourut sans postérité en 1616; — 2° Jean, tué en Picardie; — 3° Louise, femme de *Louis de Barville*, sieur du Coudray; — 4° Adrienne, mariée à *Pierre de L'Humery*.

(1) Sans doute *Constance-Emilie-Anne Barbot*, baptisée à Charenton le 28 juin 1683 (*Reg. de Char.*).

Le frère aîné, nommé *Louis*, était seigneur de Bondaroy. Il prit pour femme, en 1532, *Jacqueline de Lestendart-de-Heurteloup*, qui lui donna cinq enfants : 1° Jean, qui continua la descendance, et dont nous allons parler; — 2° Jacques, qui suivra ; — 3° Pascal, enfant admirablement doué, qui « monstrait un sçavoir plus tost monstrueux que merveilleux, mesme en la poësie, » mort en avril 1562, à l'âge de 13 ans, de la même épidémie qui emporta son frère Jacques, dans la maison du pédagogue qui dirigeait à Paris leur éducation; — 4° Valentin, souche de la branche de Fresnay, qui étudiait à Paris en 1572, et était « aussi fort enclin aux lettres; » — 5° Angélique, morte à l'âge de 14 ans. Jean, dans ses Œuvres poétiques, lui consacre deux épitaphes touchantes, indépendamment d'un Cantique qu'il adresse à Dieu sur sa mort, et où, après avoir rappelé la perte de deux frères en un même jour : N'estoit-ce assez, s'écrie-t-il,

. . . . Si encore, Seigneur,
Tu ne m'ostois le vray cueur de mon cueur?

Jean de La Taille naquit à Bondaroy, près de Pithiviers, vers 1540 (1536, d'après Beauchamps). Son père l'envoya à Paris « pour estre instruit ès arts libéraux, non que fust son intention de transformer aucun de ses enfans en gens d'église ou de justice, mais avoit opinion que le sçavoir est le seul parement d'un gentil-homme. » Cette manière de voir de Louis de La Taille est d'autant plus méritoire qu'elle n'était pas commune parmi la noblesse, et que lui-même n'avait reçu aucune instruction dans sa jeunesse. On doit sans doute reconnaître là une salutaire influence de la Réforme. « Ayant, l'espace de six ans, profité ès lettres humaines, et ouï cet excellent précepteur Marc-Antoine Muret, de La Taille fut tiré du collége et mené à Orléans pour la curiosité de sçavoir aussi quelque chose du droict civil. Mais après avoir ouy quelque peu ce sçavant docteur *Anne Du Bourg*, les Muses le vindrent tenter » et il sacrifia à ces Sirènes qui lui semblaient « plus belles que les loix, mieux peignées et de meilleur grace. » Ronsard et Du Bellay furent ses oracles, il s'étudia à les imiter; mais nous devons dire à sa louange qu'il fut plus scrupuleux que le premier à parler sa propre langue : il cherche bien moins à pindariser, il hait les termes « tirez à force du latin. »

Sçaches que je ne suis de ces imitateurs,
Enflez de mots obscurs, qui serfs admirateurs
Haussent les Grands aux Cieux par flatterie avare :
Je ne veux point ainsi les Muses valleter, etc.

Comme l'aîné de la famille, Jean de La Taille dut sacrifier aux préjugés du temps, et soutenir l'honneur de la maison sur les champs de bataille. Il prit part, dans les rangs de l'armée huguenotte, aux trois premières guerres de religion. Mais le barbare métier des armes ne pouvait convenir à un sincère ami des Muses. En outre, le jeune poète souffrait de voir la France se déchirer de ses propres mains. Il exhale ses plaintes en maints endroits. En 1568 il écrivait « du camp de Poictou » :

Jusques à quand, Seigneur, as-tu determiné
De nous punir par guerre, où tantost deux ans j'erre,
Blessé, triste, affligé et par diverse terre,
Les armes sur le dos, des miens abandonné.

Il est probable qu'il continua à servir dans le camp huguenot, quoique son nom ne se rencontre nulle part dans l'histoire de nos guerres civiles. Il vivait encore en 1607. D'après le Dict. de la Noblesse, il serait mort à l'âge de 97 ans. Comme poète, La Taille n'est pas inférieur à plusieurs de son temps dont le nom a survécu; il versifie quelquefois avec aisance, nous citerons, entre autres, sa petite pièce *La religieuse contre son gré*, où il surmonte avec beaucoup de bonheur les difficultés du mètre. Comme écrivain dramatique, il est, ainsi que son frère *Jacques*, dans une bonne voie. En prenant pour modèles les anciens, à l'exemple de Jean de La Péruse, de

Jodelle, de *Grevin*, ses contemporains, il prépara la réforme de notre théâtre, et fut un des dignes précurseurs des Mairet, des Rotrou, des Corneille. Remarquons que La Taille et Grevin avaient l'un et l'autre suivi les leçons de Muret, et que leurs œuvres durent être composées à peu près vers le même temps (1562).

On a de Jean de La Taille :

I. *Remonstrance pour le Roy à tous ses subjects qui ont prins les armes contre Sa Majesté, par J. D. L. T. D. B.* (Jean de La Taille de Bondaroy) *escuyer*, Paris, Fédéric Morel, 1563, in-8°; privilége daté de 1562; réimp. en 1568, par le même, avec le nom de l'auteur, pp. 8 avec l'épître dédic. Discours en vers (alexandrins) que La Taille met dans la bouche du roi, et qu'il écrivit « durant le long séjour du camp près de Blois. » Dans une Epître dédicatoire, il dit au roi que lorsqu'il aura plu « à ce grand Seigneur des roys d'appaiser ces tempestes, en regardant son royaume en pitié, il pourra rencontrer trop plus de plaisir en d'autres choses qu'il a de meilleure estoffe, comme en une tragédie qu'il a faicte selon le vray art, de la mort misérable du roy Saül (dont parlent les Sainctes Lettres), le quel, bien qu'il ait été le plus chétif prince du monde, auroit toutefois trop d'heur, si par son commandement venoit (estant accompaigné d'une sienne comédie faicte de mesme) à se monstrer devant Sa Majesté sus un théatre qui fust un peu plus paisible que celuy d'à présent, où se jouënt tant de piteuses tragédies. » Voici un fragment de ce discours :

Mais si de vostre Roy les équitables pleurs
Ne peuvent amollir la durté de voz cueurs,
Que de mon peuple (helas) la raisonnable
[plainte,
La pitoyable voix, la misère non feinte,
La ruine future et le pieux souspir [pir.
Puisse au moins de vos cueurs la fureur assou-
Las, voyez comme il est pauvre, deffaict, etique,
Vagabond, mendiant, palle et mélancolique,
Comme il est par voz camps rongé jusques
Dévoré, fourragé et ruiné d'impos: [aux os,
Encor' pour l'engloutir, et l'osier d'espérance,
Vous en estes allez hors des bornes de France,
Bien loing outre le Rhin, quérir chez l'Allemand
Des harpyes, ou bien un peuple ord et gour-
[mand,
Incivil et cruel, lourd, barbare et sauvage,
Qui semble estre venu plustost pour le pillage,
Et pour se faire gras de vostre fol débat,
Que pour necessite qu'on en ayt au combat.

II. *Saül le furieux, tragédie prise de la Bible, faicte selon l'art et à la mode des vieux autheurs tragiques; plus, une Remonstrance faicte pour le roy Charles IX à tous ses subjects, à fin de les encliner à la paix; avec hymnes, cartels, épitaphes, anagrammatismes et autres œuvres d'un mesme autheur*, Paris, Fédéric Morel, 1572, in-8°, ff. 80; dédié à *Henriette de Clèves*, duchesse de Nevers (qui devint, en juillet 1572, la femme de *Henri de Condé*), et précédé d'une courte dissertation sur l'Art de la Tragédie. « Je serois trop long, disait l'auteur à la duchesse, à déduire par le menu ce propos, que ce grand Aristote en ses Poëtiques, et après luy Horace (mais non avec telle subtilité) ont continué plus amplement et mieux que moy, qui ne me suis accommodé qu'à Vous, et non aux difficiles et graves oreilles des plus sçavants. Seulement vous adviseray-je, qu'autant de Tragédies et Comédies, de Farces et Moralitez (où bien souvent n'y a sens ni raison, mais des paroles ridicules avec quelque badinage) et autres jeux qui ne sont faicts selon le vray art, et au moule des vieux, comme d'un Sophocle, Euripide et Seneque, ne peuvent estre que choses ignorantes, malfaictes, indignes d'en faire cas, et qui ne deussent servir de passe-temps qu'aux vallets et menu populaire, et non aux personnes graves. Et voudrois bien qu'on eust banny de France telles amères espiceries qui gastent le goust de nostre langue, et qu'au lieu on y eust adopté et naturalisé la vraye tragédie et comédie, qui n'y sont point encor à grand'peine parvenues, et qui toutefois auroient aussi bonne grâce en nostre langue Françoise qu'en la Grecque et Latine. » Le but du poète, en choisissant le sujet de sa pièce, avait été de « monstrer à l'œil de tous un

des plus merveilleux secrets de toute la Bible, un des plus étranges mystères de ce grand Seigneur du monde, et une de ses plus terribles providences.» Pièce en V actes avec chœurs; après avoir employé le vers héroïque dans les IV premiers actes, l'auteur passe, on ne sait pourquoi, dans le V°, au vers de 10 syllabes; les rimes masculines alternent avec les féminines. Le vers des chœurs est de 7 syllabes. A la suite de cette tragédie, viennent quelques petites pièces de poésie, dont un cartel pour damoiselle *Catherine de Parthenay*, et la réimpr. du N° I; le volume se termine par un *Recueil des inscriptions, anagrammatismes et autres œuvres poëtiques de Jaques de La Taille, du pays de Beauce*, ff. 74-80, que l'auteur fait précéder de l'épitaphe de son frère, et d'une Epitre au lecteur, où il donne sur lui quelques détails dont nous ferons usage dans sa notice. Jacques de La Taille se disposait, à la veille de sa mort, à publier ce mince recueil. Il ne s'aveuglait pas sur le mérite de ces bagatelles. «Ce qui m'a faict tant haster et quasi précipiter l'impression de ce peu de mon ouvrage, disait-il au lecteur, n'est pour gloire que j'en prétende avoir, mais c'est seulement à fin qu'il serve de proëme, et comme d'advant-coureur à mes œuvres de plus grande importance.» Petites pièces en français et en latin; nous en citerons une épigramme, tirée de l'anthologie grecque, en mettant en parallèle l'interprétation qu'en a donnée un de nos plus grands maîtres :

Laïs consacrant son miroir dans le temple de Vénus.

Pour mirer désormais l'éternelle beauté
De ta face, ô Vénus! je t'offre ce miroir;
Car je ne m'y voy plus telle que j'ay esté,
Et telle que je suis, je ne m'y veux plus voir.

Voltaire a dit avec plus d'élégance, mais avec moins de propriété dans l'expression :

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours [belle;
Il redouble trop mes ennuis.
Je *ne saurais* me voir, en ce miroir fidèle,
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

III. *La Famine ou les Gabéonites, tragédie prise de la Bible et suivant celle de Saül; ensemble plusieurs autres œuvres poëtiques de Jehan de La Taille de Bondaroy, et de feu Jacques de La Taille son frère.* Paris, Fédéric Morel, 1574, ff. 173, in-8°; ad calcem, portrait et armes de l'auteur, 1573. Ouvr. dédié à Marguerite de France, reine de Navarre, «estant aucune fois de besoing que les princes pleurent, mesme en temps d'affliction.» Tragédie en vers (alexandrins) en V actes, avec chœurs (vers de 8 syll.). L'auteur n'observe l'alternative des rimes masculines et des féminines que dans les chœurs. On trouve, en outre, dans ce recueil : 1° *La mort de Paris Alexandre et d'Œnonne*, assez long fragment d'un poëme épique, en vers de 10 syll., que l'auteur publie pour faire voir que «s'il avoit entrepris (par le commandement d'un prince) quelque œuvre héroicque, de plus grande haleine, et conséquence, il le pourroit (possible) bien faire : mais les Mécènes et les Augustes défaillants en ce temps, il en laisse volontiers et la charge et l'honneur à ceux qui auront plus que luy et du Ciel et des Princes les graces favorables; » — 2° *Le Courtisan retiré*, en vers de 12 syll.; — 3° *Le combat de fortune et de pauvreté*, en vers de 10. Ces différentes pièces sont loin d'être sans mérite; — 4° *Les Corriraux*, comédie en prose, en V actes, que La Taille a tirée de son propre fonds. L'auteur dit au public dans son Prologue : «Une comédie pour certain vous y verrez, non point une farce ny une moralité; car nous ne nous amusons point en chose ne si basse, ne si sotte, et qui ne monstre qu'une pure ignorance de nos vieus François. Vous y verrez jouer une comédie faite au patron, à la mode et au pourtrait des anciens Grecs, Latins, et quelques nouveaux Italiens, qui premiers que nous ont enrichi le magnifique et ample cabinet de leur langue de ce beau joyau.» «Deux jeunes hommes amoureux prétendent en un même endroit,» tel est

le sujet de la pièce. L'intrigue est un peu embrouillée ; l'on ne sait trop sur lequel des personnages reporter son intérêt; mais l'auteur entend assez bien l'art du dialogue; il y met de la vivacité, du naturel, et l'on sent qu'avec de l'étude il eût pu prendre aisément place parmi nos comiques du second ordre. Cette pièce devait être écrite avant 1562, car on lit à la suite quelques vers de Jacques à la louange de son frère :

Bref on verra dans ceste comédie
Telle douceur que les comiques vieux
Seront contrains de luy porter envie.

Nous n'y releverons pas quelques détails un peu graveleux ; on les pardonna bien à Molière, dans le siècle poli de Louis XIV ! — 5° *Le Negromant, comédie de M. Louis Arioste, nouvellement mise en françois*, en V actes et en prose avec prologue ;— 6° *Élégies, Chansons, Sonnets d'amour et autres poésies*. Nous rapporterons un de ces sonnets qui prouve que La Taille n'était pas seulement un versificateur, comme tant d'autres de ses confrères en poésie, mais qu'il avait le sentiment poétique.

Doux rossignol, dont la plaisante voix
Fait mill' fredons en musique excellente,
Si de chanter aussi bien je me vante,
Si comme toi je lamente en ces bois,

Va, je te pri', si lamenter tu m'ois,
Vers ma maîtresse, et mon mal lui presente :
Par un doux chant flechis-la et l'enchante :
Dis-lui qu'avoir tes ailes je voudrois;

Dis-lui toujours que je repense en elle,
En sa douceur, en sa beauté plus belle
Que ce printems, ces roses et ces lys.

Ha ! que je porte à tes amours d'envie,
Car, quand tu veux, tu caresses t'amie,
Et moi, chétif, d'elle absent je languis !

IV. *La Géomance abrégée de Jean de La Taille de Bondaroy, gentilhomme de Beauce ; pour sçavoir les choses passées, présentes et futures* [ff. 50]. *Ensemble le Blason des Pierres précieuses, contenant leurs vertus et propriétez* [avec quelques poésies, ff. 19], Paris, 1574, in-4°; frontispice historié; reproduction du portrait de l'auteur, cité sous le N° précédent. La Géomance est dédiée par l'auteur à un sien amy de la maison de *Sénarpont*. — Quelle était donc cette science, aujourd'hui si peu connue ? « La Géomance, nous dit l'auteur, est un art de poincts, lignes et figures, pour bien juger des choses incertaines (qu'on veult sçavoir) passées, présentes, ou futures. Et parce qu'on divise l'Astrologie en la céleste, en la terrestre (qui est Géomance) et en l'Alchemie, on appelle vulgairement la Géomance fille d'Astrologie. Elle est dicte de ce mot grec ἀγεω; [γῆ, en composition γεω, γεωμαντεία] et μαντια [μαντεια] ou μαγνα [μαγεία], qui est à dire Science ou divination des choses terrestres par vertu des corps supérieurs, des quatre élémens, des sept planètes et des douze signes du Ciel. » On ne comprend pas qu'un homme de sens ait pu écrire sérieusement un pareil livre, et cependant l'auteur était de très-bonne foi. « Il n'y a rien si certain, dit-il à son ami, que Dieu souverain moteur de l'Univers a tout fait et composé des quatre éléments, et voulu (selon son ordre estably au Monde) que tout fut conduit et gouverné par les astres et (selon Aristote) par les choses de là hault toutes les choses d'icy bas. » Cependant, malgré cette foi ferme dans son art, l'auteur ne laisse pas d'apporter quelque restriction à son affirmation, mais il le fait comme à regret. Ce n'est pas que « je te veuille induire d'ajouster foy certaine à ceste Géomance, » continue-t-il, j'ai plutôt « dressé cest art (qui nous a servy maintes fois d'adoucir et tromper l'ennuyeuse fatigue des armes) pour le passe-temps des gentils esprits que pour aucune certaineté que j'y pense estre, encores que je ne l'aye trouvé guères faux. »

V. *Discours notable des duels, de leur origine en France, et du malheur qui en arrive tous les jours, au grand intérest du public; ensemble du moyen qu'il y auroit d'y pourvoir, par Jean de La Taille, chevalier seign. de Bon-*

daroy-lez-Pluviers, Paris, Claude Rigaud, 1607, pet. in-12, pp. 176; dédié à Henry de Bourbon, prince de Condé, « tant pour ce que son fils avoit l'honneur d'estre emploié à son service, que pour la faveur qu'il lui avoit desjà fait d'impétrer du Roy sa grâce ayant vaincu en duel celuy qu'il tenoit pour son ennemy. » Au jugement du bibliographe Brunet, ce petit écrit de La Taille est peut-être le plus curieux des nombreux ouvrages sur le duel qui ont paru en France au commencement du XVIIe siècle. On y trouve plusieurs anecdotes intéressantes, racontées dans un fort bon style. L'auteur ne se prononce pas absolument contre le duel, il demande seulement que de *bastard* on le rende *légitime*, c'est-à-dire que le gouvernement l'autorise dans les cas graves et en règle les conditions. Tout le mal, selon lui, vient de ce que, à la suite du duel de La Chateigneraye et de *Jarnac*, Henry II défendit les combats en champ clos. Il ne porte pas à moins de six mille le nombre des gentilshommes qui avaient péri dans des duels depuis une trentaine d'années.

VI. *Histoire abrégée des Singeries de la Ligue, contenant les folles propositions et frivoles actions usitées en faveur de l'autorité d'icelle en la ville de Paris, depuis l'an* 1590 *jusqu'au* 22 *mars* 1594, *jour de sa réduction à son roi légitime et naturel Henry IV, le tout extrait des secrètes observations de J. D. L. dit le comte Olivier, très excellent peintre*, s. n. de ville, 1595 (1596, d'après Barbier), in-8°. — Ce petit écrit satirique, en prose et en vers, est attribué à Jean de La Taille par le P. Lelong, nous ignorons sur quel fondement. Le Duchat qui le reproduit dans son édition de la Satyre Ménippée, sans en nommer l'auteur, en faisait peu de cas; il ne le donne que « pour satisfaire la curiosité de ceux qui veulent voir le mauvais comme le bon. » Rien ne nous prouve que ce pastiche soit de notre La Taille.

Quant au *Prince nécessaire*, poème en 3 chants d'après La Croix du Maine, dont La Taille parle en divers endroits de ses écrits et entre autres dans la dédicace de la tragédie d'Alexandre de son frère Jacques, où il dit à *Henri de Navarre* qu'il ne pourrait mieux dédier cette pièce « qu'à un Roy à qui mesme pour sa courtoysie en son endroict (estant un jour blessé [au combat d'Arnay-le-Duc] d'un coup de lance) il se sent perpétuellement obligé : et dont il luy pourroit bien souvenir si son *Prince nécessaire* qu'il luy a pareillement dédié, avoit cest heur de tomber jamais entre ses mains, au préface duquel il luy ramentoit le temps, le lieu et comment, » il paraît que ce poème n'a jamais été publié.

Jean de La Taille avait épousé, en 1575, *Charlotte Du Moulin*, fille de *Guillaume*, sieur de Rouville, et de *Catherine Le Comte*. Il en eut, outre un fils mort jeune, Isabelle, qui était fiancée au baron de *Saint-Georges* lorsqu'elle mourut, le 19 déc. 1607, et Lancelot, sieur de Bondaroy, Faronville, Ambleville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui servit au siége d'Amiens. Lancelot de La Taille avait hérité du goût de son père pour les lettres, et a laissé, dit-on, plusieurs pièces de vers latins et français. Il est très-vraisemblable qu'il se convertit au catholicisme, peut-être à l'époque de son mariage avec la fille de Chrétien de Savigny, sieur de Rhosne, maréchal de France créé par la Ligue.

Jacques de La Taille, frère puîné de Jean, naquit en 1542, si l'on doit admettre avec La Croix du Maine qu'il mourut à l'âge de vingt ans, mais nous croyons qu'il n'avait pas encore cet âge. Il fut envoyé à Paris, à l'exemple de son frère, pour y faire ses études. En peu de temps, il surpassa tous ses condisciples, et « comprenoit facilement l'esprit des auteurs grecs et latins. » De retour de ses études à Orléans, son frère Jean chercha à lui « donner goust de la Poésie, » et il y réussit ; le jeune homme but avidement à cette

coupe, « ce qui engendra entre les deux frères une amitié plus que fraternelle. » « Bref, son esprit devenant presque un abisme en sçavoir, et toutefois plus enclin aux Muses, il vint à composer comme moy, nous dit son frère, (selon le vray art et la façon antique) poëmes entiers, tragédies et comédies, à l'âge de seize, dix-sept et dix-huit ans. » Mais de si heureuses dispositions ne devaient pas porter leur fruit. Pendant qu'il poursuivait ses études à Paris dans la maison d'un pédagogue, il arriva qu'un de ses cousins qui suivait les leçons du même maître et qui partageait sa chambre, avec son jeune frère Pascal, succomba subitement à une attaque « de peste violente » et communiqua le mal aux deux frères. « Tant que l'aisné, sans qu'aucun médecin ny barbier y sçeust ou osast donner remède, ny qu'aucun parent en fust adverty, suivit son cousin le jour d'après,... et l'autre mourut le jour ensuivant, aiant pour son affection hydropique (?) à l'estude le livre au poing. » Jacques de La Taille mourut en recommandant ses poésies à son frère.

Avec son Iliade icy gist un Homère,
Mort jeune, mort chetif, mort sans qu'on aye [sceu
Qu'il ayt sceu quelque chose, et mort sans [qu'il ayt peu
Estre cognu sinon de luy et de son frère.

Tels sont les premiers vers de l'épitaphe que Jean lui composa. On doit lui être indulgent, car une profonde affliction n'a jamais inspiré de bons vers. « Excepté une tragédie perdue de *Didon*, je retrouvay, écrit-il, en son estude cinq tragédies, *Alexandre*, *Daire*, *Athamant*, *Progné* et *Niobé*, puis une *Comédie*, et un livret en prose intitulé, *La manière de faire des vers*, etc., etc. » Quant à ses œuvres de plus grande estoffe, comme son Alexandre et Daire, « je dois bientost après les faire marcher en public, pour me sembler de meilleure veüe pour soustenir la lumière, après toutefois leur avoir servy (en y mettant la dernière main) de curateur ou de parrain, comme à pauvres orphelins, ou posthumes, comme disent les légistes. Il avoit encor fait quelques autres poëmes, mais je n'en empescheray les presses des imprimeurs, pour estre faits en son premier et jeune feu. » Jacques de La Taille (Tallæus) avoit composé lui-même son épitaphe en latin; elle est restée inachevée. Son frère a publié de lui les trois ouvrages suivants.

I. *Alexandre, tragédie de Jacques de La Taille, du pays de Beauce*, Paris, Fédéric Morel, 1573, in-8°, ff. 31; dédié par Jean à *Henry de Bourbon*, roy de Navarre, pensant qu'il ne pourroit mieux le « vouër qu'à un roy qui n'a le cueur moins magnanime qu'Alexandre, principalement à supporter les jeux tragiques, que Fortune (si Fortune on doit appeller l'entresuitte des choses, et l'ordre certain qu'en l'univers Dieu a de tout temps estably), jouë piteusement sur le Théâtre françois. » Tragédie en cinq actes et en vers héroïques, avec chœurs en vers de sept et huit syll.; rimes libres.

II. *Daire* [Darius], *tragédie de feu Jacques de La Taille, du pays de Beauce*, Paris, Fédéric Morel, 1574, in-8°, ff. 35. Dans sa dédicace, écrite de Bondaroy, le premier de l'an 1573, Jean de La Taille dit à *François d'Angennes*, chevalier, seigneur de Monlouët, qu'il lui adresse cette pièce afin de « l'exhorter à supporter plus patiemment (par le [par la comparaison du] malheur d'un grand), toutes nos adversitez, ensemble toutes les piteuses et sanglantes tragédies, qu'on a depuis dix ou douze ans jouées sur l'eschaffault de France, et durant le commun malheur de nos folles guerres civiles. » Tragédie en cinq actes et en vers de douze et de dix syll., avec chœurs en petits vers inégaux.

Les *Œuvres poétiques* de Jean et Jacques de La Taille, ont été réimprimées à Paris, chez Fédér. Morel, 1598, in-8°. On y trouve toutes les pièces que nous avons citées.

III. *La manière de faire des vers en françois comme en grec et en la-*

tin, Paris, Féd. Morel, 1573, ff. 22, in-8°. Très bon petit traité sur la prosodie française. Le principal but de l'auteur est de montrer « que nostre quantité n'est si mal aisée à discerner qu'aucuns pensent, ny mesmes tant que celle des Grecs et des Latins.» Peut-être n'est-ce pas un paradoxe. Les règles que La Taille établit nous paraissent fondées sur le bon usage de la langue. Il n'est pas le premier qui ait imaginé de transporter dans notre poésie la métrique grecque et latine. Plusieurs autres l'avaient tenté avant lui. Mais tous les essais qui en ont été faits n'ont servi qu'à prouver que cette réforme était contraire au génie de notre langue. Nous coulons plutôt que nous ne traînons sur les syllabes. Aussi d'Aubigné avait-il parfaitement raison d'objecter que nul vers mesuré ne peut avoir grâce sans les accents, non-seulement d'élévation, mais de production, et que la langue française ne peut souffrir ce dernier des accents sans être ridicule, comme il paraît aux prononciations des étrangers et surtout des Septentrionaux. Le principe du rhythme dans notre poésie ne peut être que l'accent tonique, qui coupe le vers en pieds inégaux, suivant certaines règles dont l'oreille seule est juge. Ainsi dans ces deux vers :

Caton | forma | tes mœurs. | Caton seul | est ton père ;
Tu lui dois | ta vertu, | ton âme | est toute | à lui.

Le plus petit écolier, en les prononçant, fera naturellement entendre dix pieds, marqués par l'accent tonique. Tels sont les seuls vers métriques que comporte le génie de notre langue. Du reste, notre poétique est encore à faire; les règles auxquelles nous astreignons notre poésie sont le plus souvent puériles. On a dit que ces règles, tout absurdes qu'elles sont dans certains cas, étaient néanmoins bonnes à conserver, parce qu'elles tendent à éloigner la médiocrité du sanctuaire. Comme si le grec qui était parvenu à jeter des pois chiches par le trou d'une aiguille, était un habile homme qu'on dût imiter. Ni Homère, ni Virgile ne l'eussent pu faire. Tel est aussi le point de vue auquel se place le jeune La Taille pour proposer une forme de vers plus épineuse. Chacun rime, dit-il, et les écoliers font tout aussi bien que les maîtres. Ce qui veut dire sans doute que les maîtres font tout aussi mal que les écoliers. La rime ne fait pas le poète. Quoi qu'il en soit, nous emprunterons à notre auteur quelques exemples qui nous feront comprendre tout ce que nous avons gagné à ce que nos Corneille, nos Racine et nos Boileau n'aient point donné dans cette nouveauté. Voici les principaux pieds de la métrique des Anciens accoutrés à la métrique française : Pirriche, cruel; Spondée, Seigneur; Iambe, devoir; Trochée, homme; Molosse, bienheureux; Tribracque, animal; Dactyle, inciter; Anapeste, diligent; Crétique, vérité; Bacché, triomphant; Contrebacché, nature; Procéleumatique, crucifier; Dispondée, incessamment; Choriambe, ambicieux; etc. etc. Le vers héroïque a six pieds, continue notre auteur, desquels les quatre premiers sont dactiles ou spondées, ainsi qu'on voudra; le 5e doit être dactile et le 6e spondée. On le voit, c'est l'hexamètre des latins, moins les césures qui ne paraissent pas obligatoires. En voici un exemple :

Dessus | tous ani | maux Dieu | forma | l'homme mal | heureux.

Quant au vers élégiaque, il est basti de quatre pieds et de deux césures longues et masculines, l'un au milieu, l'autre à la fin; les deux premiers pieds indifféremment dactiles ou spondées, et les derniers nécessairement dactiles :

Il nous | faut abo | lir | toute su | perstiti | on.

Ce vers s'emploie alternativement avec l'héroïque.

Citons encore un exemple de vers saphique et adonique, que La Taille

emprunte à sa *Lyre Chrestienne*, recueil qui doit s'être perdu.

O le | seul au|theur de ce|monde|parfait,
Père, qui aux Cieux ta demeure choisis,
Fay que ton nom tant vénérable partout
Sanctifi é soit.

« Que sçavons-nous, s'écrie l'auteur, si la hardiesse, le sçavoir et éloquence de nostre temps, ne mettra point nostre langue hors de page, jusques à la dépestrer de ce qui l'engarde de voller aussi haut que la grecque et la romaine. » N'est-ce pas tomber dans le travers de ces fanfarons qui, pour tousser et cracher comme Alexandre, s'imaginent avoir conquis l'Asie?

II. Branche de Fresnay. Valentin de La Taille, sieur de Faronville et de Fresnay, assista, en 1582, au synode provincial du Berry, comme ancien de Bondaroy. De son mariage avec *Louise de Montliard*, fille d'*Antoine*, sieur de Rumont, et de *Marie de Harlay*, naquirent trois enfants : 1° Charles, qui suit; — 2° Jean, colonel au service des Etats-Généraux, tué au siége de L'Ecluse, en 1605; — 3° Marie, femme de *Robert Holman*. Charles, sieur de Fresnay, épousa *Madelaine Du Four*, fille de *François*, comte de Maitz, et d'*Elisabeth de Rieux-Aumale*, qui mourut en 1638, après l'avoir rendu père (sans parler d'un fils, Philémon, et d'une fille, Madelaine, morts tous deux sans alliance) de Charles de La Taille, sieur de Fresnay. Ce dernier se maria, en 1656, avec *Susanne Baudouin*, fille de *Jean*, sieur de *Champrosay*, contrôleur général des restes du Conseil, et de *Susanne Des Granges*, et mourut le 14 avril 1677, ayant eu un fils, nommé Charles, qui abjura à la révocation. Sa mère n'ayant point voulu suivre son exemple, fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Paris et finit par être expulsée du royaume (*Arch. gén.* E. 3375).

III. Branche Des Essarts. Le premier seigneur Des Essarts qui embrassa le protestantisme, fut apparemment *Bertrand de La Taille*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; ce qui est certain, c'est que ses fils servirent avec distinction dans les rangs huguenots, et que sa fille cadette, nommée Marie, entra dans une famille protestante, par son mariage, en 1571, avec *François d'Aussy*, sieur des Coutures. Le second de ses fils, appelé Gabriel, fut tué à Moncontour, selon La Chesnaye-des-Bois. L'aîné, qui avait reçu le nom de Mathurin, porta à la bataille de Jarnac l'enseigne du prince de *Condé*. Une blessure qu'il reçut dans la mêlée, le força à regagner ses foyers; mais à peine guéri, il reprit les armes et continua à servir vaillamment la Cause sous les ordres de *Briquemault* (*Voy*. II, p. 132). Plus tard, il s'attacha au roi de Navarre qui le fit gentilhomme ordinaire de sa chambre, et qui lui donna l'enseigne de sa compagnie de gendarmes. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Coutras, il fut porté au château du Hallier, où il mourut à l'âge de 56 ans. Il avait été marié quatre fois, en dernier lieu avec *Claude de Maure*, qui ne lui donna pas d'enfants, non plus que *N. de Fleurigny;* mais il en avait eu dix-neuf de ses deux premières femmes, *Etiennette Du Moutier-de-Courtempierre-Sarragosse* et *Susanne de Courcy* (1). Six seulement lui survécurent, savoir : 1° François, qui suit; — 2° Paul, tué en 1589; — 3° Etiennette, morte fille, à l'âge de 94 ans; — 4° Eléonore, femme de *Jean de Monceau*, sieur de Pontferré; — 5° Catherine, morte sans alliance; — 6° Marie, mariée, en 1599, à *Jean Imbault*, sieur du Fort-des-Eaux.

François de La Taille, sieur des Essarts, épousa, en 1593, *Anne d'Hériot*, fille d'un lieutenant dans la garde écossaise. Tué, en 1595, à l'âge de 24 ans,

(1) La famille normande de Courcy persista jusqu'à la révocation dans la profession de la religion réformée. En 1686, *Constantin de Courcy*, sieur de Maguy-la-Campagne, essaya de passer à l'étranger avec sa femme, *Anne Du Mont*, et avec *Pierre Daumesnil*, sieur de Boisdaune. Ils furent arrêtés tous trois et se convertirent, pour échapper à une condamnation aux galères (*Arch.* M. 669).

il ne laissa qu'un fils, nommé Jacques. Sa veuve se remaria avec *Jean de Bafour*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et maître de la garde-robe du prince de Condé (1).

Jacques de La Taille, sieur des Essarts et de Marsinvilliers, servit avec le grade de capitaine dans le régiment de Beauce. En 1638, il fut nommé commissaire du roi auprès du synode de Mer. Sa première femme, *Anne de Griffon*, fille de *Pierre*, vicomte de Verneuil, et d'*Elisabeth-Diane d'Escourault-de-Besmy*, le rendit père de huit enfants, dont un seul fils, nommé Jacques. Quatre filles moururent sans alliances; des trois autres, l'aînée, Eléonore, épousa *François Bourgeois;* la seconde, Madelaine, devint, en 1633, la femme de *Laurent de Bures*, sieur de Béthencourt; la troisième, Anne, fut mariée, en 1637, à *Charles de La Borde*, sieur du Monceau, fils de *Daniel de La Borde* et de *Barthélemie de Barbançon*. Resté veuf, Jacques de La Taille épousa en secondes noces *Marthe Guilard*, fille de *Philippe*, marquis d'Arcy, et de *Jeanne de Mailly*, qui lui donna encore deux enfants, Antoine et Marthe. Cette dernière se fit religieuse.

Jacques de La Taille, sieur des Essarts, prit pour femme, en 1645, *Judith de Prunelé*, fille de *jacques de Prunelé*, baron de Caniel, et d'*Anne-Julie de La Taille*. Il mourut en 1682. Sans parler de trois fils morts jeunes, il laissa François, tué dans les Indes sur un vaisseau du roi; Henri, tué au service en Hollande; Charles et Julie-Judith, dame de Guillerval, mariée à Joseph de La Barre. Nous ignorons à quelle époque cette branche se convertit au catholicisme; nous avons seulement trouvé mentionné dans les Registres du secrétariat un *Joseph* Des Essarts de Marsinvilliers, dont le Dict. de la Noblesse ne parle pas, et à qui le roi accorda, en 1688, une pension de 300 liv. comme récompense de sa conversion (*Arch.* E. 3374.)

IV. Branche d'Hanorville. Le chef de cette branche, Louis de La Taille, épousa, en 1530, Jeanne de Halot d'Hermeray, dont il eut: 1° Jean, qui suit; — 2° Louis, sieur d'Hermeray, que sa femme *Denise de Bois-des-Cours* rendit père de trois filles nommées Judith, Rachel et Marie, et d'un fils, Louis, sieur d'Hermeray, mort enseigne dans un régiment d'infanterie; — 3° Jeanne, femme du seigneur de *Courtomer*; 4° Louise, mariée à *N. Du Bois-des-Fourches*.

Jean de La Taille, sieur d'Hanorville, épousa, en 1563, *Geneviève Barthomier*, fille de *Jean Barthomier*, gouverneur de Montfort-l'Amaury, et de *Geneviève Brachet*. Il en eut: 1° Louis, qui prit pour femme *Julie de Lanfernat*. De ce mariage naquit une fille unique, Julie, qui, restée veuve de *Jacques de Prunelé*, épousa en secondes noces *Pierre de Lanfernat*, sieur de Courteille, capitaine au régiment d'Harcourt, ingénieur et maréchal des camps et armées du roi, tué au siége de Roses; — 2° Jacques, qui suit; — 3° Josias, tué en 1592; — 4° Geneviève, et 5° Marie, noyées par accident dans la rivière d'Essonnes, en 1599.

Jacques de La Taille, sieur de Moigneville, assista, en 1634, au synode provincial du Berry, comme ancien de l'église de Chilleurs. Il avait épousé, en 1603, *Madelaine de Loynes*, fille d'*Antoine*, sieur de Fromereville, conseiller au parlement de Paris, et de *Catherine de Chazeray* (1), et il en avait

(1) Ce Jean de Bafour est probablement le même que *Jean de La Fontan*, sieur de Bafour, qui remplit les fonctions de commissaire royal auprès du synode de Châtillon-sur-Loing, en 1629. Un de ses descendants passa dans les pays étrangers à la revocation (*Arch.* E. 3374).

(1) Selon une généalogie msc. que nous avons consultée à l'Arsenal (*Hist.* 758), *Antoine de Loynes*, reçu conseiller au parlement de Paris le 19 mars 1556, avait été marié deux fois. Sa première femme, *Marie Halle*, ne lui donna pas d'enfants. La seconde, *Catherine de Chazeray*, fille du baron de Thury, lui en donna quatre: 1° Elie, sieur de Fromentières; 2° Pierre, baron de Thury; 3° Isaac, sieur de Lanoy, lieutenant dans le régiment de La Noue; 4° Anne, dame de Marsinvilliers,

eu deux fils : CHARLES et JEAN. Ce dernier, seigneur de Guigneville, prit pour femme, en 1641, *Marguerite de Plais*, fille de *César de Plais*, avocat au parlement, et de *Marguerite Verdin*, qui lui donna cinq enfants : PAUL, mort sans postérité ; MADELAINE ; LOUISE, femme de *Benjamin de Courault*, sieur de Leveillère ; MADELAINE, femme de *Pierre-Louis de Chabot*, sieur de Fresnay, et JUDITH, mariée à *Paul de Champ*, sieur de Gissey (1). Quant à Charles, sieur de Tretinville, il épousa, en avril 1629, *Catherine de Plais*, et en eut : 1° CÉSAR, marié, en 1654, à *Susanne de Villereau*, fille de *Philippe*, sieur de Juranville, et d'*Anne de Cosne*, qui le rendit père de CÉSAR et de SUSANNE ; — 2° PAUL, mort sans postérité ; — 3° LOUISE, femme de *Lancelot de Bonnart*, sieur de Liouville ; — 4° MADELAINE, alliée à *Samuel de Chabot*, seigneur de Souville.

LATANÉ (HENRI), ministre de l'église protestante, fut placé, après avoir terminé ses études, à Senitot en Normandie ; mais l'église de Nérac, sous prétexte « qu'il avoit été dévoué à son service par son père, devant même que d'être reçu au saint ministère, » le rappela en Guienne, bien qu'elle n'eût pas de place à lui offrir. Cette inqualifiable conduite fut censurée par le synode provincial, qui nomma le jeune ministre quatrième pasteur de Nérac, et sur l'appel du consistoire, le Synode national de Tonneins condamna l'église à payer une indemnité de 300 livres à Latané qui fut libéré et donné pour pasteur aux fidèles de Gergeau. Il ne paraît pas qu'il ait desservi longtemps cette église, car, dès 1661, nous trouvons un pasteur de ce nom à Bazas, et probablement c'est de lui qu'il s'agit. Dix ans plus tard, il était ministre à Tonneins-Dessus, où il remplissait encore ses fonctions en 1685. Décrété de prise de corps au sujet de prétendues contraventions aux ordonnances commises par son consistoire, il se constitua prisonnier et fut écroué au château Trompette. Le procès n'était pas encore jugé lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes. Latané demanda à sortir de France avec ses collègues, mais on le retint en prison sous toutes sortes de prétextes. En 1688, il présenta une nouvelle requête pour obtenir sa liberté. Le secrétaire d'Etat, qui savait fort bien qu'il n'était nullement coupable, consulta à ce sujet le marquis de Boufflers qui lui répondit « qu'il seroit plus du bien du service de le laisser en prison que de le faire passer dans les pays étrangers, vu qu'il étoit fort considéré et avoit beaucoup d'esprit » (*Arch. gén.* M. 665). Dans son Hist. de l'édit de Nantes, Bénoit parle de Latané qui, dit-il, fut retenu pour des raisons particulières. La lettre de Boufflers nous les fait connaître, ces raisons. Oh ! le bon temps, dirons-nous avec Voltaire, que celui où il suffisait d'avoir de l'esprit et de jouir de la considération générale pour être mis hors la loi ! — Nous ignorons quel lien de parenté unissait cet infortuné pasteur à *Latané* de Mucidan qui fut admis au ministère par le synode de Sainte-Foy, en 1681, avec *Frescarode*, *Garrigue*, de *La Motte* du Mas de Verdun, *Glory* de Dunes, *Sylvius* de La Fite, *Archer* de La Linde et *La Barthe* de Bergerac. Malgré la vivacité des persécutions exercées contre les pasteurs, l'Eglise protestante ne manquait donc pas de jeunes Lévites prêts à se dévouer pour la cause de l'Evangile !

LATANÉ (PIERRE), né le 11 fév. 1658, fit ses études à Bordeaux et à Montpellier, et vint ensuite à Paris suivre les leçons de chimie du célèbre *Lémery*. Les persécutions l'ayant chassé de France, il se retira dans la Frise et s'établit comme médecin à Leewarden. La réputation qu'il acquit dans l'exercice de son art, le fit nommer lecteur, en 1689, puis professeur extraordinaire, en 1691, et enfin, en 1693, professeur

mariée au sieur de Costan, lieutenant des gardes. Cette généalogie est donc incomplète.

(1) La famille de Champ a eu ses confesseurs. En 1693, les demoiselles de *Champ* furent enfermées dans le couvent de Saint-Avit, en Beauce, où elles étaient encore en 1698 (*Arch.* E. 3384).

ordinaire de médecine à l'université de Franecker. Il prit possession de sa chaire par un discours inaugural *De officio medici*, le seul écrit qu'il paraisse avoir publié. En 1701, il obtint la chaire de botanique, et en 1712, il fut nommé premier médecin de la Cour, place qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 16 juillet 1726.

LATGER (Antoine de), ou Lacger, juge d'Appeaux, embrassa les doctrines évangéliques en 1564; il était alors âgé d'environ 25 ans. En 1585, il fut mis à la tête du Conseil que l'on adjoignit à *Montgommery*, gouverneur de Castres; mais c'est la seule fois qu'il intervint d'une manière directe dans les affaires du parti huguenot, car il ne faut pas le confondre avec *Jean Latger*, dit de Castelnaudary, qui remplit, en 1568, la charge de receveur des deniers royaux, saisis par ordre de *Condé* et de *Jeanne d'Albret*. Antoine de Latger mourut le 5 sept. 1591, laissant une belle famille, nous dit Gaches. Il avait épousé *Jeanne de Coras* et il en avait eu sept enfants: 1° Jean, sieur de Masguiès, conseiller à la Chambre mi-partie, qui prit pour femme *Marguerite* ou *Madelaine de Dampmartin*, et en eut, outre une fille, Isabeau, mariée, en 1617, avec *Marquis de Lautrec-Saint-Germier*, un fils, Hercule, qui fut conseiller à la Chambre de l'édit, membre de l'Académie de Castres, secrétaire particulier de la reine Christine, en outre, poète assez médiocre, et qui mourut sans alliance à Castres, le 21 juillet 1670; — 2° Pierre, juge de Castres, député, en 1615, à l'Assemblée politique de Grenoble par le Haut-Languedoc; mais, soupçonné, dès 1621, d'entretenir des relations avec les royalistes, uniquement peut-être parce qu'il était opposé aux projets de *Rohan*; — 3° Jacques, conseiller secrétaire du roi, marié à *Marguerite de Nets*, qui était veuve en 1628, avec quatre enfants: Jacques, dont nous parlerons plus bas; Philippe, né en 1615; Jean, né le 16 août 1617, qui eut pour parrain *Gilles de Maupeou*, conseiller d'état, intendant et contrôleur général des finances, et pour marraine la duchesse de *La Trémoille*; Marguerite, présentée au baptême, le 17 janv. 1619, par son oncle Samuel et par *Madelaine Marbault* (Reg. de Charenton); — 4° Samuel, avocat au Conseil, qui suit; — 5° Isabeau; — 6° Marie; — 7° Jeanne.

I. C'est en sa qualité d'avocat au Conseil que Samuel de Latger rédigea, de concert avec *Lamer*, une requête (*Fonds de Brienne*, N° 215) qui nous revèle une des iniquités les plus criantes du parlement de Toulouse. Voici le fait. Pendant les guerres de 1625 et 1626, *Firmin Dirat*, *Guillaume Fabre*, *Jean Brun*, *Abraham Mercier*, *Isaac Mages*, *P. Pelletier*, *Jean-Barthélemy Chambes*, *Jean Blanc*, *Isaac Boyer*, *Ant. Gorieu*, *Jean* et *Elisée Gimat*, *Jean Dasquier*, *J. Danant*, *Guill. Brun*, *Guill. Clave*, *Dan. Miramont*, *Guill. Bousigne*, *J. Bouroulhan*, *J. Bon*, *Isaac* et *Jean Perier*, *Julien* et *Isaac Castil*, avec d'autres habitants du Mas-Garnier avaient cherché un asile à Montauban. Dans une expédition faite, le 27 juillet 1625, par ordre du gouverneur de cette ville, ils avaient détruit l'église et pillé le couvent du Mas-Garnier. C'était un fait de guerre amnistié par l'art. IV de l'Edit de grâce et, en tout cas, le crime, si véritablement crime il y avait, ressortissait de la Chambre de l'édit et non du parlement, conformément aux art. XXXIV et LII de l'édit de Nantes (*Voy.* Pièces justif. N° LXIII). Néanmoins, sur les poursuites de l'abbé commendataire, le parlement de Toulouse se saisit de l'affaire et, malgré un arrêt du Conseil rendu sur la requête des accusés, le 1 décembre 1633, il fit exécuter le jugement par lequel il avait condamné, le 6 oct., Dirat et Fabre aux galères, J. Blanc, Isaac Boyer et Ant. Gorieu, à être pendus. Blanc fils, Miramont et Brun furent aussi condamnés à mort, mais ils ne furent point exécutés. Mieux encore, le parlement poursuivit le procès contre les autres accusés, et

sans tenir compte de l'évocation au Conseil, il rendit, le 15 déc., une nouvelle sentence qui condamna par contumace tous les autres inculpés à la potence, et ordonna un plus ample informé contre Danant, J. Bon et Chambes. De son côté, le Conseil évoqua de nouveau l'affaire, le 14 fév.; puis le 6 avril, il ordonna de rendre les bestiaux saisis par l'abbé sur arrêt du parlement pour le paiement des dommages-intérêts qui lui avaient été alloués. Le parlement fut enfin forcé de céder. En attendant, trois malheureux n'en avaient pas moins perdu la vie et deux étaient aux galères. Cette déplorable affaire fut enfin terminée par un arrêt du Conseil du roi, le 20 juin 1634. L'art. IV de l'Edit de grâce avait accordé une amnistie complète, « sans préjudice de l'intérêt civil des religieux ecclésiastiques » dont on aurait détruit les églises ou les couvents. En conséquence, les consuls de Montauban furent condamnés, solidairement avec les accusés, à 4,000 livres de dommages-intérêts applicables à la réédification de l'église, « qui avoit toujours esté en très-mauvais estat et bastie seulement de torchies et non fermée, » et à 1,500 livres de dépens envers l'abbé commendataire. Quant à l'assassinat juridique de Blanc, de Boyer et de Gorieu, rien ne nous apprend s'il fut puni. Samuel de Latger mourut à Paris, à l'âge de 60 ans, et fut enterré au cimetière des Saints-Pères, le 8 mai 1652 (*Reg. de Char.*).

II. Fils aîné de Jacques de Latger et de Marguerite de Nets, Jacques de Latger remplissait déjà les fonctions de conseiller à la Chambre de l'édit du Languedoc, lorsqu'il épousa à Paris, au mois de nov. 1654, *Madelaine de Falguerolles*. Il les y exerçait encore en 1682. Cette chambre, réunie déjà au parlement de Toulouse, se composait alors (nous ne parlons que de ses membres protestants) de *Thomas d'Escorbiac* et de son fils *Samuel*, reçu en survivance, de Jacques de Latger, de *Pierre Rosel*, *Salomon de Faure*, *François de Faure-Saint-Maurice*, *Pierre de Moncamp-Saint-Véran*, *Louis Brun*, *Laurent Bosc* et *Jacques Paul* (Arch. gén. Tt. 322). Il paraît que notre conseiller mourut vers cette époque; ce qui est certain, c'est que sa femme était veuve, lorsqu'elle abjura après la révocation. Son apostasie lui valut, pour elle et ses quatre enfants, une pension de 1,200 livres, indépendamment d'une autre de 800 qui avait été accordée à son fils aîné.

LA TOUCHE (N.), habile grammairien, réfugié en Angleterre, est auteur d'une fort bonne grammaire française, qu'il dédia au duc de Glocester, comme un témoignage de sa reconnaissance pour la protection que le jeune prince lui accordait. Cette grammaire qui, au jugement de Goujet, est la meilleure qui eût encore paru, et où la prosodie surtout est traitée avec beaucoup de soin, parut sous ce titre : *L'art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire et les manières de parler douteuses*, Amst., 1696, in-12; 2ᵉ édit., Amst., 1710, 2 vol. in-12, et souvent réimp. depuis. — Peut-être est-ce de ce La Touche que l'on conserve quelques Lettres au British Museum (*MSS. Burn.* N° 366). Dans ce cas, il se nommerait *Emmanuel*.

LA TOUR (N. de), gentilhomme du Poitou, martyr. La Tour avait servi en Ecosse où, lit-on dans le Journal d'un bourgeois de Paris, récemment publié par M. Lalanne, « il avoit semé plusieurs erreurs luthériennes. » A son retour en France, il fut mis en jugement pour ce fait et condamné par le parlement à être brûlé au Marché aux pourceaux. L'exécution eut lieu, le 26 oct. 1525. « Et avant, en sa présence, fut battu de verges le sien serviteur au cul de la charrette et eut la langue couppée pour avoir tenu la secte de Luther, dont il se repentit, parquoy n'en mourut. »

LA TOUR (N. de), seigneur de Regniès (*Reiniers* ou *Reiniez*), frère de Jean de La Tour, chevalier de Mal-

te, qui fut tué en 1565, à ce qu'on lit dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, embrassa avec ardeur le parti de Condé, dès la première guerre civile, et se joignit à *Antoine d'Arpajon* pour marcher au secours des Protestants de Toulouse. Il fut un de ces jeunes seigneurs qui, impatientés des lenteurs de leur chef, partirent sans l'attendre et tombèrent entre les mains des Catholiques (*Voy.* I, p. 131). Il est permis de croire que Regniès continua à servir la Cause; si les historiens de nos guerres de religion ne parlent plus de lui jusqu'en 1570, c'est qu'il n'aura exercé aucun commandement important, et qu'il ne se sera signalé par aucune action d'éclat. Lorsque *La Case* fut laissé dans le Languedoc par *Coligny* avec le titre de gouverneur, Regniès, qui servait sous ses ordres comme son lieutenant, fut donné pour successeur à *Ferrières* (Voy. V, p. 398); mais la paix de Saint-Germain lui enleva bientôt son commandement. A la Saint-Barthélemy, il se trouvait à Paris, où il s'était rendu probablement à la suite du roi de Navarre. Réveillé par le tumulte et se doutant de ce qui se passait, il se mit en prières, et attendait la mort, lorsqu'il vit entrer dans sa chambre Vezins, son ennemi mortel, qui lui ordonna de prendre son manteau et son épée, le fit monter sur un excellent cheval, le conduisit hors de la ville, et sans lui adresser une parole pendant les quatorze jours que dura le voyage, l'escorta jusqu'à la porte de sa demeure. Mettant alors pied à terre : Je ne vous ay pas sauvé la vie pour gagner vostre amitié, lui dit-il, mais pour vous faire mourir plus honnestement à la première occasion. — Cette vie, lui répondit Regniès, ne se doit plus deffendre contre vous, mais despendre pour vous contre vos ennemys. — Vous avez à l'employer pour la vengeance du meschant trait qui vous a esté fait, répliqua le brave Vezins; pour moi, je veux que mes amis et mes ennemys soient braves. Là dessus, il piqua des deux et s'éloigna. Regniès voulut se montrer digne de son généreux ennemi. Il dépêcha sur-le-champ un émissaire à Tournon pour s'entendre avec le vicomte de *Gourdon*, *Cenevières* et *Giscart*, et de concert avec ces gentilshommes, il résolut de se rendre à Montauban et de soulever le peuple de cette ville; mais la nouvelle de la Saint-Barthélemy les y avait devancés. Ils trouvèrent les habitants plongés dans une si profonde consternation, qu'il leur fut impossible de les décider à prendre les armes pour se défendre. Regniès, à qui *Gourdon* déférait à cause de son expérience militaire, se vit donc forcé de se jeter dans la campagne où il errait au hasard, ne sachant à quel parti s'arrêter, lorsqu'il rencontra près de Moissac la fameuse cornette noire de Montluc. Faisant de nécessité vertu, il exhorte ses compagnons à vendre chèrement leurs vies, et après avoir imploré l'assistance du Dieu des armées par une courte prière, il fond sur les Catholiques qu'il culbute et met en fuite en un instant. Cinq cornettes, quatre-vingts hommes tués et cinquante prisonniers furent les trophées de cette mémorable victoire remportée par trente-sept Huguenots mal montés et mal armés sur deux cent cinquante lances catholiques et cent vingt arquebusiers. Après avoir remercié Dieu de ce succès inespéré, Regniès reprit la route de Montauban, où son arrivée excita un enthousiasme extraordinaire. La ville entière courut aux armes; son exemple fut bientôt suivi par les villes voisines et la révolte gagna de proche en proche presque tout le Bas-Quercy et le Lauragais. Au milieu de tous ces mouvements, Regniès ne resta pas inactif. Prenant hardiment l'offensive, il se saisit de Villemur, de Caussade, de Bioulle, et il convoqua à Saint-Antonin une assemblée politique qui donna plus de force à l'insurrection en l'organisant, et qui le confirma lui-même dans le gouvernement de Villemur.

On s'attendrait à voir un homme qui avait rendu un aussi important service à la Cause protestante, jouer un des

premiers rôles dans les événements ultérieurs. Il n'en est rien pourtant, et il nous a été impossible de découvrir pour quel motif Regniès se tint dès lors à l'écart. Sauf une courte campagne qu'il fit en 1575, sous les ordres de *Turenne*, on ne le retrouve qu'en 1592, à l'époque du siége que Joyeuse mit devant sa ville de Villemur.

La garnison de Villemur ne se composait, au rapport de Gaches, que de deux cent cinquante soldats; mais *Pons de Lauzières*, sénéchal du Quercy, réussit à y jeter quarante-six cuirasses sous le commandement du baron de *Maussac* et du brave capitaine *Pedoue*, en attendant qu'il pût marcher en personne à son secours, comme il le fit, en effet, quelques jours après; malheureusement il se laissa surprendre et fut complétement battu par Louis-Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, qui lui-même perdit la vie dans la mêlée. Malgré ce succès, Joyeuse, menacé par le duc d'Epernon et par le vicomte de *Gourdon*, ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise; mais le départ du duc pour la Provence l'ayant délivré de la crainte que lui inspirait son voisinage, il reparut sous les murs de la ville, le 10 sept. Malade de la goutte, Regniès venait d'en sortir, en laissant le commandement à *Maussac*, à *Chambret* et à *La Chaize* ou *Chèse*, et s'était rendu à Montauban pour hâter l'arrivée du secours. *Deyme*, d'autres disent *Thémines*, fut assez heureux pour introduire dans la ville assiégée cent vingt cuirassiers et deux cents arquebusiers d'élite, commandés par *La Magdelaine*, *Bonnecoste*, d'*Entragues*, *Du Cros*, *Bassignac*, de *Mur*, *Mostolac*, de *Bure*, *Calvet*, *Buriade*, *Allègre*, *Cap-Bossu*, *Constant* et *Subsol*. Cette vaillante troupe, unie à la garnison, repoussa vigoureusement un premier assaut, et fit échouer toutes les attaques de Joyeuse jusqu'à l'arrivée de *Lecques* et de *Chambaud* avec le secours envoyé du Bas-Languedoc par Montmorency. Le camp des Ligueurs fut enlevé et Joyeuse périt avec un grand nombre de ses soldats.

La date de la mort de Regniès nous est inconnue, et nous ignorons également combien il laissa d'enfants. Nous savons seulement qu'il eut une fille, nommée Olympe, qui se maria dans la famille de Castelsagrat, et un fils, Pierre, désigné sous le nom du baron de Regniès, à qui l'assemblée politique de Saint-Antonin donna, en 1620, commission pour lever une compagnie de chevau-légers. Le baron de Regniès se signala au fameux siége de Montauban, où il fut blessé en combattant parmi les plus intrépides défenseurs de cette ville héroïque. Il avait épousé une sœur du baron de *Panat*, qu'il surprit, le 16 juin 1616, selon Gaches, en flagrant délit d'adultère. Pour venger son honneur outragé, il tua le séducteur, *Marquis de Rabasteins*, vicomte de Paulin. De cette malheureuse union était née une fille, Anne, qui épousa, en 1624, *Pierre de Gironde*, et qui finit par abjurer, après avoir scandalisé toute la province par les écarts de sa conduite. Le baron de Regniès se remaria avec *Julie de Pons*; c'est sans doute de ce second mariage que naquit Étienne, marquis de Regniès, qui fut commissaire du roi au synode de la Haute-Guienne, tenu à Saint-Antonin, le 15 sept. 1672. Nous avons raconté ailleurs son abjuration pendant les dragonnades (*Voy.* III, p. 165). Il suffira d'ajouter ici qu'en récompense de son apostasie, il reçut, le 30 janv. 1686, le brevet d'une pension de mille livres (*Arch. gén.* Tt. 252). Nous aurions aimé à acquérir la preuve que Mme de *Regniès*, dame d'honneur de la reine de Danemark, était la femme ou la fille de cet hypocrite. — Ne conviendrait-il pas de rattacher à cette famille *Constance-Albertine-Marie de La Tour*, qui était, en 1755, abbesse du célèbre chapitre de Halle, où *Charlotte de La Fontaine*, *Marie-Wilhelmine de Montmartin*, *Elisabeth de Chalezac*, *Wilhelmine-Elisabeth-Jeanne Du Cordier*, *Catherine-Amélie-Louise de Rosey*, Mlle de *Hautcharmois*, et

une foule d'autres nobles demoiselles d'origine française trouvèrent aussi un asile honorable?

LA TOUR D'AUVERGNE (HENRI DE), vicomte de TURENNE, de Castillon et de Lanquais, comte de Monfort et de Négrepelisse, duc de Bouillon par son mariage avec *Charlotte de La Marck*, naquit, le 28 sept. 1555, au château de Joze en Auvergne, et fut tenu sur les fonts baptismaux par le roi Henri II. Resté orphelin à l'âge de deux ans, il fut élevé auprès de son grand-père maternel, le connétable de Montmorency, qui lui fit donner une éducation toute militaire, de peur qu'il ne devînt huguenot, s'il apprenait les langues savantes et la philosophie. A l'âge de dix ans, le jeune Turenne fut introduit à la Cour. D'un caractère vif, inquiet, remuant, et par dessus tout ambitieux, il ne tarda pas à gagner les bonnes grâces de la reine-mère, qui le forma de bonne heure, par ses leçons et ses exemples, à la dissimulation et à l'intrigue. Le vieux connétable s'aperçut de l'imprudence qu'il avait commise. Afin de remédier au mal, il emmena l'enfant en Angleterre; mais trop tard pour qu'il n'eût pas contracté déjà quelques-uns des vices qui régnaient à la Cour la plus corrompue de l'Europe. Lorsqu'il reparut au Louvre, Turenne s'attacha au duc d'Alençon dont le rapprochait la conformité de leurs âges. Il l'accompagna au siége de La Rochelle où il s'amusa à ourdir avec le jeune prince d'extravagants complots que *La Noue* eut beaucoup de peine à empêcher d'éclater. Lié, dès lors, au parti des Politiques, où l'appelaient non seulement ses rapports avec d'Alençon, mais sa parenté avec les Montmorency, il entra aussi avant que personne dans la conjuration de La Mole. Le complot découvert, il jugea prudent de se retirer dans ses terres en Auvergne où il resta jusqu'à la mort de Charles IX. Ce fut en vain qu'après le retour du roi Henri III en France, il essaya de faire sa paix avec la Cour. Ses avances furent si froidement reçues que, sentant le terrain trembler sous ses pas, il comprit la nécessité de chercher son salut dans une union intime avec le parti des Confédérés. Protestants et Catholiques politiques accueillirent avec un égal empressement un seigneur aussi puissant. Nommé commandant dans le Haut-Languedoc, Turenne leva, avec le concours de *La Noue*, 2000 hommes de pied et 600 chevaux à la tête desquels il entreprit de dégager Montauban tenu comme bloqué par son belliqueux évêque. Arrivé dans cette ville, le 1 mai 1575, il se mit aussitôt en campagne. Vaillamment secondé par ses lieutenants *Monguyon*, *Chouppes* et *La Garenne*, le même qui devint plus tard gouverneur de L'Ile-Bouchard, il emporta coup sur coup Puy-Gaillard, Meauzac, Cayrac, Réalville, où il laissa *Valada* avec une garnison; ravitailla le Mas-Garnier, dont il força La Valette à lever le siége, et obtint d'autres succès qu'une grave maladie interrompit. A peine guéri, il se mit en devoir de secourir Clairac. Un habile stratagème l'ayant débarrassé du sénéchal du Quercy, qui s'avançait à sa rencontre avec des forces triples des siennes, il ravitailla Lauzerte en passant, et emporta d'assaut l'un après l'autre tous les forts qui cernaient Clairac. Sur ces entrefaites, il apprit que d'Alençon, échappé de la Cour, l'appelait auprès de lui. Avant de se mettre en route, il voulut exécuter une résolution qu'il nourrissait depuis quelque temps. La Saint-Barthélemy, raconte-t-il dans ses Mémoires, lui avait fait aimer et les personnes et la cause de ceux de la Religion. La maladie à laquelle il venait d'échapper l'avait « attiré à penser sérieusement à son âme et à l'autre vie. » Mais si, d'un côté, le besoin « de satisfaire son âme en luy faisant trouver le repos », l'excitait à embrasser le protestantisme, de l'autre, les préjugés de l'éducation, l'habitude toujours si puissante, même sur les natures d'élite, « la haine qu'on portoit à ceux de la Religion, l'éloignement de tous honneurs et dignités de la Cour, » le dissuadaient

d'en faire profession ouverte. La lutte fut longue; à la fin, la voix de la conscience prévalut. Selon Marsollier et en général tous les écrivains catholiques, la politique eut plus de part que la foi à son abjuration; mais, pour peu que l'on connaisse l'état des partis en 1575, on comprendra que ce n'est point dans le parti huguenot qu'un ambitieux se serait jeté. Ce qui prouve d'ailleurs la sincérité de la conversiou de Turenne, c'est l'amendement de ses mœurs; à partir de cette époque, il s'éloigna de plus en plus des plaisirs licencieux auxquels il avait été initié pendant son séjour à la Cour de Valois.

Cet acte important accompli, Turenne partit à la tête de 3,000 hommes de pied que *Lavedan* commandait sous lui, et de 400 gentilhommes, parmi lesquels se faisaient remarquer le vicomte de *Gourdon*, le baron de *Beynac*, *Salignac*, *Monguyon*. A peine arrivé au camp du duc d'Alençon, il s'aperçut que les dispositions du prince n'étaient plus les mêmes à son égard. Ce fut en vain qu'à la conclusion de la paix (27 avril 1576), il demanda au nouveau duc d'Anjou la lieutenance de l'Anjou ou du Berry. Blessé de son ingratitude, il rompit brusquement avec lui et se retira à Turenne. Dès le 6 oct. 1576, il écrivit à *Théodore de Bèze* « de luy envoier ung ministre pour ses terres où il vouloit planter la religion, » et le 16, il chargea le sieur de *Rezay* d'une lettre pour le Conseil de Genève (1), commençant ainsi : « Encore qu'il y ayt desjà quelque temps qu'il a pleu à Dieu m'appeler à sa cognöissance et retirer des superstitions où j'avoy esté nourry, j'ay estimé qu'avec ceste occasion du sieur de Rezay, présent porteur qui va par delà, il estoit encore assez à temps de m'en conjouir avec vous, comme avec ceux que je veux aymer et estimer et auxquels je ne me sens pas moins obligé que ceux qui ont trouvé près de vous une tant honeste hospitalité et retraitte asseurée » (*Arch. de Genève*, N° 1983).

La guerre s'étant rallumée peu de temps après, Turenne reprit les armes, se saisit de toutes les villes du Bas-Limousin, porta la guerre dans la Guienne, où il obtint des succès, débloqua Périgueux, s'empara de Figeac par escalade et s'ouvrit les portes de Calvinet au moyen du pétard. Une blessure qu'il reçut à la gorge dans une espèce de guet-à-pens où il tomba près de La Salvetat, arrêta le cours de ses exploits. C'était sa première blessure : elle était si dangereuse qu'il se crut sur le bord de la tombe. « Je puis attester avec vérité, dit-il à cette occasion, n'avoir eu qu'un seul regret, qui estoit de laisser mes biens, où force églises sont recueillies, à une sœur qui estoit de la religion romaine. » Il n'était point encore guéri, lorsque la paix fut signée au mois de septembre 1577.

Un synode national s'étant tenu, le 2 fév. 1578, à Sainte-Foy, Turenne y assista au nom du roi de Navarre, et fut invité par l'assemblée à accompagner à Francfort les quatre ministres *Antoine de Chandieu*, *Jean de Lestre*, *Pierre Merlin* et *Gabert*, envoyés comme députés des églises françaises aux conférences qui devaient s'ouvrir dans cette ville au sujet de la réunion des deux communions évangéliques. Marsollier prétend que cette tentative d'union se liait à des plans de république fédérative, et dans son Aubéry du Maurier (Paris, 1853, in-8°), M. Ouvré répète cette assertion sans se souvenir que le projet en question avait été mis en avant par l'électeur palatin et était appuyé fortement par le roi de Navarre, deux princes assurément aussi peu disposés l'un que l'autre à favoriser les tendances républicaines qui pouvaient exister dans le parti huguenot. Le voyage, au reste, n'eut pas lieu (*Voy.* III, p. 330) ; tout ce que Marsollier raconte touchant la prétendue assemblée de Francfort où, dit-il, « les Calvinistes

(1) M. Th. Heyer, commis aux Archives de Genève, dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'apprécier l'obligeance, s'est empressé, sur notre demande, de nous envoyer copie de ces lettres de Turenne.

s'humilièrent en vain devant les Luthériens, » est une fable.

En 1579, le vicomte assista de nouveau avec le roi de Navarre à l'Assemblée politique de Montauban. Quelque temps auparavant, il avait failli d'être assassiné à Agen par les Duras, au moment même où il travaillait dans la Guienne à faire exécuter la paix de Nérac, que l'assemblée de Montauban avait pour but de rompre. C'est au retour de cette assemblée qu'il consentit à échanger la lieutenance générale de Guienne contre le gouvernement du Haut-Languedoc. En acceptant un poste qui passait pour moins important que celui qu'il quittait, Turenne n'était pas seulement mu par le désir d'agir avec plus d'indépendance; il voulait encore, en s'éloignant de la reine Marguerite, laisser tomber des bruits auxquels une méchanceté de Henri III avait donné beaucoup de consistance, et, bien qu'il sût qu'il n'avait rien à craindre de la jalousie du roi de Navarre, sortir par là de la fausse position où il se trouvait placé vis-à-vis de lui. Il partit donc accompagné de *Salignac*, *Lostanges*, *Lussan*, *La Tour*, *Beaurepos*, *Murat*, et arriva, le 17 avril 1580, à Castres, où il établit son quartier-général. Il donna ordre à l'ingénieur *Durot* de fortifier les places de Saix et de Cambonet (cette dernière commandant le chemin de Castres à Puy-Laurens), puis il convoqua, pour le 22, les députés du Haut-Languedoc qui confirmèrent sa nomination comme gouverneur de la province, élurent *Jacques de Marion*, sieur du Paira, pour gouverneur de Castres, établirent *Matthieu Bessières* capitaine de la ville, et votèrent la levée de deux compagnies de cavalerie et de huit compagnies d'infanterie, sous les ordres de *Portal*, *Pelras*, *Sabaut*, *Franc*, *Bousquet*, *Moulairès*, *Soulier* et *Bessières*. Ces mesures prises, Turenne ne tarda pas à se mettre en campagne. Il battit la garnison de La Bruyère, emporta rapidement Las Touseilles, Engarravaques, le fort de Gasc, qui fut livré aux flammes, secourut le fort de Laborie-Blanque, vaillamment défendu par *Douillac*, ravitailla la ville de Sorrèze, sous les murs de laquelle il livra un combat acharné, le 16 juin, se rendit maître de Castillon, Cambiac et Beauville, dont il fit passer la garnison au fil de l'épée et pendre le gouverneur pour les punir d'avoir tiré sur *Bousquet*, son parlementaire, rigueur qui provoqua la mort de *Saint-Joly*, seigneur de Bosson, et de sa femme, que les Catholiques égorgèrent par représailles. Mais nous serions entraîné trop loin si nous voulions suivre l'habile chef huguenot dans ses expéditions presque toujours heureuses contre les petites villes ligueuses du Castrais, Montpignier, Monfa, Bernas, Aragon, Lamartinié, Aiguefonde, etc. Il répandit la terreur jusqu'aux portes de Toulouse où il ravagea les propriétés et brûla les maisons de campagne des plus fanatiques conseillers du parlement. Le roi de Navarre le rappela vers la fin de septembre, lui rendit la lieutenance générale de la Guienne, et le chargea, après la conclusion du traité de Fleix, de le faire publier dans le Bas-Languedoc malgré *Condé* (Voy. II, p. 468), qui en conçut un vif ressentiment.

Turenne fut un des capitaines huguenots qui suivirent le duc d'Anjou dans son expédition de Flandres; mais il fut presque aussitôt fait prisonnier avec *Chouppes*, son lieutenant, auprès de Cambrai, et il ne recouvra la liberté qu'en 1584, au prix d'une rançon de 53,000 écus. De retour à la cour de Nérac, il reprit auprès du roi de Navarre, qui le nomma premier gentilhomme de sa chambre, son rôle de conseiller et de confident.

S'il fallait en croire Marsollier, Turenne aurait nourri depuis sa conversion le projet de se mettre à la tête du parti huguenot, à l'exclusion de *Henri de Navarre*. Riche, indépendant, habile capitaine, excellent diplomate, orateur éloquent, estimé des Protestants à cause de sa piété et de son zèle, il pouvait sans aucun doute donner essor à son ambition, et nous n'oserions affirmer qu'il ne lui vint jamais à la pen-

sée de se faire reconnaître pour le protecteur des églises; toutefois nous n'en avons trouvé aucune espèce de preuve: toute sa conduite dément au contraire une semblable supposition. Jusqu'à l'avénement au trône de Henri IV, nous le voyons partout, à la tête des armées et dans les assemblées politiques, se comporter comme le fidèle lieutenant, comme l'alter ego du roi de Navarre, et lui rendre, en toutes circonstances, les services les plus signalés. Aussi le Béarnais qui, comme on sait, ne poussait pas à l'excès la confiance envers ses serviteurs même les plus dévoués, ne craignit pas, après l'assemblée de Guitres, où, si l'on en croit d'Aubigné, Turenne opina pour le maintien de la paix, de lui confier la défense de la Guienne.

Le vicomte, repoussant les propositions de Henri III qui l'engageait à rester neutre, se hâta d'assembler des troupes. La persécution ayant chassé de leurs demeures un grand nombre de Protestants, il réunit en peu de temps sous son étendard 5 à 6,000 hommes de pied et 600 chevaux, commandés par *Lamaurie*, *Des Pueilles*, *Du Fort*, *La Borde*, *Des Landes*, *Tauvenay*. Ces forces unies à celles du roi de Navarre et de Condé présentaient un effectif de 16 à 18,000 hommes; elles auraient pu frapper un grand coup, les Ligueurs n'ayant point terminé leurs préparatifs; mais dans cette circonstance comme dans plusieurs autres, le Béarnais sacrifia les intérêts du parti à ses passions. En attendant que ce prince se décidât à sortir de sa voluptueuse inertie, Turenne tenta diverses entreprises qui échouèrent. C'est sur ces entrefaites que *Condé*, occupé au siége de Brouage, l'appela à son aide; mais le roi de Navarre lui ayant mandé, dans le même temps, de l'attendre, il resta dans le Limousin. Pour tenir ses troupes en haleine, il attaqua Tulle, au mois de nov. Secondé par *Chouppes* et *Charbonnières*, il se logea dans le faubourg le plus considérable, en sorte qu'au bout de quelques jours d'une valeureuse défense, les habitants, craignant d'être pris d'assaut, consentirent à recevoir une garnison commandée par le mestre-de-camp *Lamaurie* (1), qui, peu de temps après, dut abandonner la ville, à l'approche de Mayenne, et fut tué par ses propres soldats trop empressés à faire feu dans une embuscade.

Après la prise de Tulle, Turenne se rendit à Bergerac où il trouva le roi de Navarre que l'imminence du danger avait enfin arraché d'entre les bras de la comtesse de Guiche. Chargé de défendre les passages de la Dordogne, il prit les mesures les plus habiles et les plus promptes pour résister à un ennemi infiniment supérieur en nombre, munit les places fortes, en augmenta les garnisons et ne garda auprès de lui qu'une petite troupe de 2,500 hommes de pied et de 200 chevaux pour se porter partout où besoin serait. Le premier effort de Mayenne tomba sur Montignac où commandait *La Porte*, de Lissac. Quoiqu'il n'eût que 60 hommes sous ses ordres, ce brave capitaine arrêta pendant neuf jours l'armée de la Ligue et obtint une capitulation honorable. Pendant que Mayenne enlevait les petites villes et ravageait les terres de sa vicomté, Turenne se rendit maître de Lusets près de Cahors, de Saint-Ferme, de Roquebrune; puis, courant au secours de Montauban, abandonné sans défense par le roi de Navarre que sa passion insensée avait rappelé dans le Béarn, il déjoua les plans de Mayenne et le força à quitter le Quercy pour se jeter dans la Guienne. Trop faible pour livrer bataille, il s'attacha à harceler les Ligueurs sans leur laisser un moment de répit, et la bravoure des gouverneurs des places fortes secondant sa merveilleuse activité, il réduisit leurs exploits à la prise de trois ou quatre villes dans une province qu'ils s'étaient flattés de conquérir. Encore la plus importante des conquêtes de Mayenne, Castillon, qui lui avait coûté deux mois

(1) *Lamaurie* avait remporté, peu de jours auparavant, un avantage sur les Ligueurs à Pontarion, et leur avait pris Château-Ponsat.

d'un siége meurtrier, lui fut-elle enlevée en une seule nuit par Turenne, assisté d'*Alein* et de *Chouppes*, sans autre perte qu'un homme, le capitaine *Goujon*, et sans autre dépense que le prix d'une échelle. Le vicomte reprit également Meilhan; mais à l'attaque du fort Nicole près d'Aiguillon, il reçut une blessure qui l'empêcha de poursuivre ses succès. A peine guéri, il rassembla ses troupes qu'il conduisit devant La Haye sur la Creuse, où se trouvait le roi de Navarre. Chargé d'aller à la rencontre de Soissons, il passa la Loire avec *Savignac* et *Comte*, capitaine de ses gardes, battit Mercœur, s'empara de tout son bagage, et amena le prince dans le camp huguenot. C'est lui qui, dans le conseil de guerre tenu à Montsoreau, conseilla de marcher au-devant de l'armée allemande par la route la plus longue, mais la plus sûre. Nous avons parlé ailleurs de sa conduite à la bataille de Coutras (*Voy.* V, p. 460). Après la dislocation de l'armée, il entreprit, mais sans succès, le siége de Sarlat; puis, l'inaction du roi de Navarre se prolongeant, il alla rejoindre *Condé*, dans l'intention de se porter avec lui à la rencontre de l'armée allemande. La capitulation d'Auneau ayant rompu ce projet, Turenne se rendit à Castres, où il arriva, le 3 fév. 1588, avec une suite nombreuse. Il en repartit, le 30, pour le Bas-Languedoc, où il eut une conférence avec Montmorency, que Catherine de Médicis cherchait à détacher du parti huguenot. Il profita de son séjour dans cette province pour prendre part aux entreprises de *Châtillon* sur Sainte-Anastasie, Colias, Marguerittes et d'autres places. Au mois de sept., il était de retour à Castres, d'où il repartit, le 9, avec les députés envoyés par les églises du Haut-Languedoc à l'Assemblée politique de La Rochelle. Nous savons déjà (*Voy.* V, p. 463) quel rôle important il joua dans cette assemblée, où il fut admis à siéger sur la demande du roi de Navarre. La session close, il se retira dans ses terres, afin de soigner une blessure qui s'était rouverte.

Ce fut en 1590 seulement que Turenne rejoignit sous les murs de Paris l'armée de Henri IV, à qui il amena un renfort de 1000 chevaux et de 4,000 fantassins, le 30 août, c'est-à-dire le jour même où le siége fut levé, contre son avis et celui de *La Noue*. Il offrit vainement de maintenir avec sa seule troupe le blocus et de répondre de ceux qui sortiraient de la ville. Marsollier raconte que le roi l'accueillit avec joie, ce que nous admettons volontiers; mais quand le chanoine d'Uzès ajoute que, dès la première entrevue, Henri IV s'ouvrit à lui sur son dessein d'embrasser la religion romaine et que Turenne l'approuva dans l'espoir de devenir, après sa conversion, chef du parti protestant, nous ne pouvons voir dans cette assertion que l'imagination d'un homme à idée fixe. Le chanoine, en effet, n'apporte pas d'autre preuve à l'appui de sa supposition, que le témoignage fort suspect de *Sully*, l'ennemi déclaré de Turenne, tandis que nous savons, d'autre part (*Voy.* IV, p. 553), que l'Assemblée de Sainte-Foy ayant offert à notre grand capitaine le protectorat des églises, il refusa de l'accepter.

Après la retraite du duc de Parme, Henri IV, qui sentait plus vivement que jamais le besoin de s'appuyer sur les Protestants, s'adressa à Turenne, un des négociateurs les plus adroits du parti huguenot, pour l'envoyer en Angleterre avec *Buzanval*, demander à la reine Elisabeth des secours en hommes et en argent. Turenne réussit au-delà de ses espérances, non-seulement en Angleterre, mais en Hollande et en Allemagne, où il trouva auprès de *Bongars* une généreuse assistance. Il rassembla donc et amena à son maître une armée de 12 à 15,000 hommes. En récompense de cet immense service, Henri daigna lui permettre d'épouser, en 1591, *Charlotte de La Marck*, héritière de Sedan, Raucourt et Jametz. En consentant à ce mariage, le roi n'écouta pas seulement, comme on pourrait le croire, la voix de la reconnaissance. La

politique eut une bonne part dans sa détermination. D'un côté, il prévint le mariage de Turenne, déjà trop puissant, à son gré, dans le Midi, avec une riche héritière des provinces au-delà de la Loire, et de l'autre, il donna au duc de Lorraine un voisin des plus redoutables.

Le jour même de ses noces, le 19 nov., Turenne surprit Stenay. Quelque temps après, Henri IV le créa maréchal de France, par état donné au camp de Blangy, le 9 mars 1592, mais enregistré seulement le 28 sept. 1594. C'est avec ce grade qu'il servit au siége de Rouen, où il conduisit trois mille reitres. Le siége levé, il retourna à Sedan. Le 14 oct., il remporta une victoire signalée sur les Lorrains qui assiégeaient Beaumont, défendu par *Montigny*. Il avait sous ses ordres *La Perrière-Andiran*, d'*Estivaux*, gouverneur de Sedan, et *Mary*, son lieutenant, de *Hauves*, de *Remilly*, de *Mailly-de-Ruménil*, de *Pouillé*, de *Loppes*, de *Cornay*, de *Betancourt*. Il fit ensuite reconnaître Dun par *Noël Richer*, qui unissait la valeur à la prudence, et sur son rapport, il résolut de s'en rendre maître, dans la nuit du 6 au 7 déc. 1592. Il partit donc de Sedan, accompagné de *Des Autels*, *Morgny*, *Vaudoré*, *Fontaines*, *Vendy*, *Remilly*, et fit halte à un quart de lieue de la ville. Par ses ordres, *Richer*, *Tenot*, capitaine de ses gardes, *Du Sault*, *Belu* et *La Chambre* prirent les devants, chargés de pétards. De *Guyot*, un autre *Du Sault* et de *Boursie* les suivirent de près avec *Mary* (d'autres disent d'*Estivaux*), de *Caumont*, cousin de Turenne, et de *Vendy*. La ville fut emportée, mais la victoire coûta cher. *Richer*, qui avait donné des preuves admirables de sang-froid et de courage, fut tué par la chute d'une pierre. *Tenot*, *Folquetiers*, maître d'hôtel de Turenne, et le capitaine *Camus* perdirent également la vie. *Caumont* et *Equancourt* furent dangereusement blessés. La nouvelle de la prochaine conversion de Henri IV empêcha le vicomte, qui, depuis son mariage, avait pris le titre de duc de Bouillon, de pousser plus loin ses conquêtes. Il se hâta d'accourir auprès du roi dans l'intention de s'opposer, s'il le pouvait, à son abjuration ; mais tout ce qu'il obtint fut la déclaration de Mantes, signée, le 16 mai, par les chefs catholiques, et la convocation, pour le 20 juillet, des représentants des églises réformées. Il retourna ensuite à Sedan afin de continuer la guerre contre les Lorrains, et ne revint auprès du roi qu'après le sacre. Bientôt même, il alla guerroyer dans le Hainault ; car convaincu que Henri IV ne l'aimait pas, malgré tous les services qu'il lui avait rendus, il ne restait que le moins possible à la Cour. Cependant la mort de sa femme (15 mai 1594) le força de recourir à la bienveillance du roi. Mécontent de la part qui lui avait été faite par le testament de la duchesse, le comte de Maulevrier réclamait la succession entière, et le duc de Montpensier, invoquant la substitution faite à son profit par le dernier duc (*Voy.* VI, p. 237), lui disputait, de son côté, le riche héritage. Henri IV, à qui sa politique défendait de laisser tomber Sedan entre les mains peu sûres de l'un ou de de l'autre de ces prétendants, nomma pour arbitres Rambouillet et *Du Plessis-Mornay*. Jametz fut donné à Montpensier avec une rente annuelle de 9000 livres. Maulevrier se désista de ses prétentions ; mais il se ravisa plus tard et tenta, en 1598, un coup de main sur Sedan. Cependant il finit, en 1601, par transiger moyennant une pension de 50,000 livres.

La sentence arbitrale n'était pas encore rendue, lorsque le duc de Bouillon amena des troupes au siége de Laon. Il accompagna Henri IV à Paris dans l'intention de demander la main d'*Elisabeth de Nassau*, qui venait d'y arriver avec sa belle-mère *Louise de Coligny*. Le mariage se célébra à Sedan, le 16 fév. 1595. Bouillon devint par cette alliance le beau-frère du prince Maurice et de l'électeur palatin. C'est pendant son séjour à Paris qu'il fut reçu

devant le parlement maréchal de France, malgré une opposition très-vive qui finit par se taire, sur cette observation pleine de bon sens du président de Thou, « qu'il n'étoit pas question de recevoir un docteur en théologie ; mais un maréchal de France, en quoi il ne s'agissoit point de la religion. »

Le duc de Bouillon fut un des plus zélés promoteurs de la déclaration de guerre à l'Espagne. Comme il affirmait qu'il entretenait des intelligences dans les principales places du Luxembourg, il fut chargé du commandement des troupes qui devaient agir contre cette province de concert avec les Hollandais. Ses débuts furent heureux. Il prit La Ferté, Yvoy, et battit la cavalerie de Mansfeld; mais ses soldats, mécontents de ne pas recevoir leur solde (1), s'étant mis en révolte, il dut venir en personne à Paris réclamer leur paie, et pendant son absence, les Espagnols chassèrent les Français du Luxembourg. Henri IV l'envoya alors en Picardie. Avec le concours d'Humières, qui fut tué dans cette entreprise, il reprit Ham après un combat opiniâtre ; cependant la suite ne répondit pas à cette brillante entrée en campagne. Bouillon voulut secourir Dourlens avant l'arrivée du duc de Nevers, sous les ordres de qui on l'avait placé, quoiqu'on sût qu'ils se haïssaient, et il essuya un échec. La jalousie du commandement, la différence de religion accrurent le mal. Laissant donc Nevers dans la Picardie, Bouillon passa dans le Boulonois où il prit quelques petites places ; néanmoins, à son retour à la Cour, il fut mal reçu, en sorte qu'il se retira à Turenne plein de mécontentement. Mais Henri IV, qui avait besoin de lui, ne tarda pas à le rappeler pour lui confier une mission d'une grande importance. Il l'envoya en Angleterre et en Hollande demander de nouveaux secours. Turenne partit sur-le-champ, malgré la fièvre qui le dévorait. Il trouva Elisabeth si fort refroidie par l'abjuration de Henri, qu'il eut besoin de toute son adresse pour la décider à renouveler son alliance avec la France. Nous voulons croire, pour son honneur, qu'il n'était pas dans la confidence du roi, et qu'il fut sincère lorsqu'il témoigna hautement son indignation, en entendant un des ministres d'Elisabeth affirmer que Henri IV ne sollicitait le secours de l'Angleterre qu'afin d'obtenir des conditions plus avantageuses de l'Espagne. On le crut, et le traité fut signé, le 24 mai 1596. Cecil voulait y introduire un article en faveur des Protestants; mais Bouillon s'y opposa. De Thou le loue de s'être conduit dans cette circonstance avec prudence et patriotisme ; pour nous, nous trouvons qu'il montra une confiance beaucoup trop chevaleresque dans la reconnaissance de son maître pour les services des Huguenots. D'Angleterre il passa dans les Provinces-Unies, où sa négociation réussit également; aussi, à son retour, fut-il accueilli avec de grandes démonstrations d'amitié. Cependant il ne tarda pas à se retirer à Sedan, qu'il ne quitta que pour se rendre à l'Assemblée de Châtellerault.

Depuis l'Assemblée de La Rochelle, le duc de Bouillon n'avait pris qu'une part très indirecte aux affaires du parti huguenot. On ne le voit figurer dans aucune assemblée politique, ni à Sainte-Foy, ni à Saumur, ni à Loudun, ni à Vendôme, conduite peu habile, il faudrait l'avouer, pour un ambitieux qui aurait visé à se mettre à la tête du parti. Des écrivains dignes de foi affirment qu'après la surprise d'Amiens par les Espagnols, il conseilla à l'assemblée de Saumur d'en appeler aux armes. Ce conseil peut, selon nous, s'expliquer aussi naturellement par l'état général des affaires du royaume et la situation particulière des églises réformées, que par le mécontentement de Bouillon d'être tenu à l'écart après les services qu'il avait rendus. En tout cas, on ne saurait rien en conclure touchant les

(1) *Aubéry Du Maurier* affirme que des 200 mille écus levés pour soutenir cette guerre, il n'y en fut pas employé 6,000. Le reste fut gaspillé.

prétendus projets que lui prête le chanoine d'Uzès, puisqu'une proposition semblable avait déjà été faite à l'Assemblée de Loudun, et que, dans cette circonstance même, *La Trémoille* partagea son opinion sur la nécessité de prendre des mesures énergiques. Au reste, l'assemblée, nous l'avons déjà dit, repoussa l'appel aux armes, preuve certaine que Bouillon n'y exerçait pas une aussi grande influence que se l'imaginait Henri IV qui avait voulu, mais inutilement l'empêcher de se rendre à Châtellerault. L'assemblée, informée de son arrivée, chargea, le 27 juin, *La Noue* et *Chouppes* de l'inviter, en son nom, à assister à ses séances. Bouillon se rendit à cette invitation et signa le serment d'union. Il fut un des commissaires choisis par l'assemblée pour discuter avec Schomberg les bases du traité que les Protestants réclamaient vainement depuis tant d'années; cependant, dès le 1er sept., il partit pour le Limousin, où il leva un corps de troupes sous le prétexte du siége d'Amiens, mais, son véritable but, à ce qu'il semble, était de défendre l'assemblée, si le roi entreprenait de la dissoudre par la force. Sous la date du 4 nov., l'assemblée lui fit écrire, en effet, ainsi qu'à *La Trémoille*, de ne pas licencier ses troupes avant qu'elle eût reçu des nouvelles de la Cour. Le 30, elle l'invita à revenir à Châtellerault, ses députés étant attendus d'un jour à l'autre (1). Il revint, en effet, le 6 janvier, et continua à prendre part aux travaux de l'assemblée jusqu'au commencement du mois de mars. Les négociations avec le gouvernement se trouvant alors en bonne voie, il demanda son congé, en protestant de son dévouement à la Cause et en se déclarant prêt à tout ce que les églises requerraient de lui.

Henri IV ne lui pardonna ni son refus de le suivre au siége d'Amiens, ni le zèle qu'il avait déployé dans la défense des légitimes intérêts de l'Eglise protestante. Il ne voulut lui donner aucun commandement dans l'expédition de Savoie. Bouillon irrité se retira à Lanquais, et mal conseillé par son ressentiment, il prêta une oreille trop complaisante aux propositions de Comblat, émissaire du comte d'Auvergne, qui alla l'y trouver, sous le prétexte de lui demander la main de sa fille aînée pour le fils de ce seigneur, mais, en réalité, afin d'essayer de le rattacher aux projets de Biron et du comte, projets qui se bornaient pour lors à une entreprise sur Avignon. D'après l'interrogatoire de Comblat (*Collect. Dupuy*, N° 140), le duc ne repoussa pas ces ouvertures. S'il faut en croire d'*Aubigné*, il fit plus : au commencement du mois de fév. 1601, il réunit dans un de ses châteaux du Limousin neuf huguenots des plus influents et leur soumit le plan de la conjuration, en les engageant à y entrer sous la promesse qu'on abandonnerait aux Protestants le sud-ouest de la France et le Dauphiné, et qu'on leur donnerait une subvention annuelle de 200,000 écus, tant que durerait la guerre. D'Aubigné se vante d'avoir fait rejeter cette proposition absurde. Il paraît pourtant que le duc de Bouillon ne rompit pas entièrement ses relations avec Biron; peut-être même lui laissa-t-il entrevoir qu'il se joindrait à lui pour combattre, au profit de la noblesse, le despotisme royal qui tendait à s'établir; mais qu'il soit allé jusqu'à se faire le complice de ses projets d'alliance avec l'Espagne et la Savoie, c'est ce que l'on n'a jamais prouvé, et cela nous semble inadmissible. Cependant on l'en soupçonna, et l'infâme *Lafin* ne manqua pas de l'impliquer dans la conjuration du maréchal. Comme ce scélérat dénonça en même temps *La Noue*, *Constans*, d'*Aubigné*, de *Préaux*, *La Trémoille* et *Sully* lui-même, c'est-à-dire les chefs les plus renommés du parti protestant, qui tous étaient parfaitement étrangers à la conspiration, on ne

(1) Pendant son séjour dans le Limousin, il fut chargé par l'assemblée de secourir Montmorency-Fosseuse, gouverneur de Mende, qui feignait de vouloir se faire protestant, et qui finit par vendre sa ville, le 1 octobre, au prix de 100,000 livres.

devait accorder aucune confiance au témoignage d'un pareil homme; mais Henri IV souhaitait depuis longtemps, au rapport de Sully, « de pouvoir réduire à sa mercy, avec un sujet légitime et apparence d'en faire punition fort exemplaire, » Bouillon, d'Épernon et *La Trémoille*, qui, disait-il, avaient sans cesse traversé sa fortune et son contentement; aussi n'eut-il garde de laisser échapper une si belle occasion de se venger. Bouillon empira sa position, en se portant l'avocat des mécontents dans une entrevue qu'il eut avec Henri IV à Blois, où il l'alla trouver, en 1602, avec l'intention de le suivre dans son voyage du Limousin. Peu s'en fallut que le roi ne l'accusât d'avoir fomenté les troubles de cette province. La révolte comprimée, Henri repartit pour Fontainebleau; mais Bouillon, blessé de la froideur de l'accueil qu'il avait reçu, resta à Turenne, ce qui augmenta encore la sourde colère et les soupçons du prince.

En apprenant l'arrestation de Biron, le duc s'empressa d'écrire à Sully qu'il se mettait à la disposition du roi. Henri ne voulut pas lui ordonner directement de venir à la Cour, mais il chargea Sully de lui donner ce conseil, ce que le ministre ne consentit à faire qu'après avoir reçu la promesse formelle que Bouillon pourrait se retirer librement. Le duc se disposait donc à se mettre en route, lorsqu'arriva à Lanquais, *Du Maurier*, qui le détourna de partir, en lui disant « que s'il avoit deux testes pour en laisser une en seureté chez soy, il pouvoit bien porter l'autre au péril à la Cour, où l'exemple récent du mareschal de Biron devoit estre un mauvais leurre pour l'y attirer. » Sa perplexité était grande, il ne savait à quoi se résoudre, lorsqu'il reçut une lettre du roi l'invitant à « venir se justifier de certaines accusations qui estoient contre luy. » S'il eût obéi, il est facile de prévoir le sort qu'il aurait subi, car nous voyons dans la Correspondance publiée par Rommel, Henri IV, entraîné par son désir de vengeance au-delà des bornes de la plus simple justice, se plaindre amèrement de lui au landgrave de Hesse, et l'impliquer, avant toute enquête, dans la conspiration de Biron, ainsi que *La Trémoille*, et, le croira-t-on, *Du Plessis-Mornay!* La prudence de Bouillon le préserva du péril qui le menaçait. Après avoir écrit au roi une lettre pour lui rappeler son dévouement et ses services, et le prier de trouver bon qu'il ne mette pas sa vie à la merci de ses ennemis et d'infâmes délateurs, il partit de Lanquais, mais au lieu de se diriger sur Paris, il prit la route de Castres, où il arriva le 4 déc. 1602. Son intention était de se présenter devant la Chambre de l'édit et de lui demander des juges. Henri ne voulut voir dans cette démarche parfaitement légale que le dessein « de faire de sa faute particulière une [affaire] générale. » Il écrivit à *Du Plessis-Mornay*, sous prétexte de lui demander avis. Le gouverneur de Saumur, qui connaissait les dispositions du roi à l'égard de Bouillon, répondit avec froideur qu'il était difficile de se persuader que le duc eût conspiré avec l'Espagne contre sa religion et son beau-frère Maurice, et que, dans son opinion, le parti le plus sage à prendre était de lui permettre de se justifier devant la Chambre de Castres, de peur que les Protestants ne s'imaginassent qu'on voulait opprimer son innocence et qu'on le poursuivait « à l'instance du pape, peu satisfait de l'exécution du feu duc de Biron, si elle n'estoit converte d'une aultre de pareil poids de profession contraire. » Mais Henri IV était décidé à ne pas laisser à Bouillon même la chance d'un acquittement. Sous prétexte que la connaissance des crimes de haute trahison appartenait « naturellement et par les lois du royaume » au parlement de Paris, il fit défendre à la Chambre de Castres de passer outre. C'était violer ouvertement l'art. XXXIV de l'édit de Nantes (*Voy.* Pièces justif. N° LXIII) qui attribuait, sans exception aucune, aux Chambres de l'édit la connaissance de tous les procès où étaient impliqués

des Huguenots. La Chambre de l'édit eut donc raison de protester que l'affaire était de sa compétence, la terre de Turenne ressortissant au parlement de Toulouse ; cependant elle dut céder, et Bouillon, pour se mettre en sûreté, s'empressa de sortir de Castres. Il traversa rapidement le Languedoc, « non pour fuir la justice, mais pour éviter les troubles que son séjour eust peu apporter, s'estant offert plusieurs personnes à luy et mesmes des villes toutes entières, qu'il a reffusé en les exortant de demeurer paisibles sous les édicts, » écrivait Ventadour, lieutenant-général du Languedoc (*Collect. Dupuy*, N° 140). Les églises de cette province, qui ne croyaient pas plus que *Mornay* à la culpabilité du duc, s'adressèrent, de leur côté, au roi pour le prier « de ne pas confondre le juste avec Barrabas, » et chargèrent les députés généraux de se plaindre de la violation de l'édit. Enfin *Lesdiguières*, quoi qu'en dise Sully, fournit à Bouillon les moyens d'échapper aux émissaires de la Cour, en lui facilitant le passage du Rhône. A peine arrivé à Genève, le duc publia sa justification, qui ne le lave peut-être pas complétement de l'accusation d'avoir eu connaissance d'une partie du complot de Biron ; mais le rôle de délateur a quelque chose de si odieux, qu'on est plutôt porté à louer qu'à blâmer le duc de n'avoir pas trahi la confiance de l'infortuné maréchal, en révélant ce qu'il avait pu savoir de ses projets.

En apprenant par l'ambassadeur de France l'accusation intentée contre Bouillon, la reine Elisabeth s'écria, comme Du Plessis, qu'il était impossible qu'il fût coupable, qu'elle était persuadée de son innocence, et que pour lui ôter cette conviction, il faudrait des preuves plus claires que le jour. Les princes protestants d'Allemagne se montrèrent tout aussi incrédules ; ils ne cessèrent d'intercéder auprès de Henri IV en faveur du duc qui, en quittant Genève, s'était retiré à Heidelberg où l'électeur palatin l'avait parfaitement bien accueilli, et où il passa quelques mois avant de retourner à Sedan. La haine du roi s'en accrut. Elisabeth étant morte sur ces entrefaites, il se hâta d'envoyer *Sully* à son successeur Jacques I, et son ambassadeur réussit, sans beaucoup de peine, à inspirer à ce théologien couronné une forte aversion pour la cause d'un homme qu'il lui peignait comme un rebelle. Tranquille de ce côté, Henri IV se montra plus opiniâtre que jamais à exiger que Bouillon implorât son pardon ou vînt se justifier devant les juges qu'il lui plairait de lui donner. Le duc ne voulut accepter ni l'une ni l'autre de ces conditions. Quelques mois se passèrent ainsi. Tout-à-coup Sully manifesta le désir de travailler à une réconciliation. Bouillon accepta avec empressement sa médiation et écrivit en conséquence à Henri IV la lettre la plus respectueuse et la plus soumise, le suppliant « de lui vouloir ordonner quelle voye il pouvoit et devoit tenir pour regaigner en sa bonne grâce le lieu d'où son malheur l'avoit depuis quelque temps eslongné. » Le roi ne daigna pas lui répondre. Le zèle que Bouillon témoigna, peu de temps après, pour la cause protestante, aggrava encore ses torts aux yeux du monarque. Après avoir adopté comme article de foi la fameuse thèse de *Ferrier* sur l'Antechrist, le Synode de Gap avait chargé *Antoine Renaud*, ministre de l'église de Bordeaux, d'aller conférer à ce sujet avec les universités étrangères. Henri IV défendit à Renaud de rentrer en France, et une portion de son église, bassement adulatrice, s'empressa de lui nommer un successeur. Bouillon accueillit à Sedan le pasteur proscrit. Le 20 avril 1604, il écrivit aux églises de la Guienne une lettre où, leur retraçant sa propre situation, il leur disait avec une vérité entière : « Je suis hors du royaume, puisque la liberté des édicts ne m'y a pu maintenir chez moy, toutes fois pour et de moy et de mes estats et amis servir les églises. M. Renaud n'est point espaignol, il n'a conspiré avec feu M. de Biron, il est parti du Sinode, il travaille à empaicher qu'il ne se sème de faulces doctrines et on le

banyt...... Si nous ne jouissons des édicts, il n'y a plus de loy. » Puis, leur représentant de quelle conséquence était l'acte arbitraire dont le pasteur de Bordeaux était la victime, il les exhortait « à prendre à cœur cest affaire et la pousser vivement par toutes voyes deues et légitimes. » (*Collect. Dupuy*, N° 140). Cette lettre, qui fut interceptée, redoubla l'irritation de Henri IV. Bouillon, qui en fut informé par *Montouet*, s'empressa de lui écrire pour se justifier. Après avoir rappelé les crimes dont on le chargeait : d'avoir été d'intelligence avec Biron, de s'être mis à la solde de l'Espagne, de nourrir la pensée de changer de religion, d'avoir eu connaissance d'une conspiration contre la famille royale, il protestait, « devant Dieu et ses anges, » qu'il était innocent de telles « horreurs et énormitez » et qu'il était incapable « d'une si détestable et infâme ingratitude envers son roy, son maistre et seul bienfaiteur après Dieu. » Quant à sa lettre aux églises de Guienne, il n'avait voulu (la lettre le disait assez clairement) que les inciter à réclamer le maintien de l'édit de Nantes. Mais ni les soumissions de Bouillon, ni les prières des princes allemands et des cantons suisses ne purent désarmer Henri IV, qui nourrissait évidemment une arrière-pensée. L'échauffourée du Limousin, dans laquelle on se hâta d'impliquer le duc de Bouillon, sans aucune espèce de preuve (Mézeray lui-même avoue qu'on ne put le convaincre d'aucune conjuration, quoiqu'on eût sujet de le soupçonner de toutes), fournit enfin au roi un prétexte plausible pour faire commencer son procès. Dès qu'il avait appris que Henri se disposait à partir pour châtier les conspirateurs, le duc s'était pourtant empressé d'écrire aux gouverneurs de ses places d'en ouvrir les portes à S. M. Henri y entra donc sans résistance et y mit garnison. *Reignac* et *Vassignac*, qui commandaient dans Montfort et Turenne, eurent la bonne pensée de fuir, et ils échappèrent ainsi aux châtiments barbares qui atteignirent leurs complices, coupables tout au plus de propos imprudents ou de folles espérances. Au reste, les gages que Bouillon venait de donner de son obéissance, ne lui servirent de rien. Il eut alors recours à l'intervention de *Louise de Coligny* et offrit de « confesser ses fautes, d'en demander pardon et d'en prendre abolition. » C'est au sujet de cette proposition que Du Maurier écrivit à Buzanval : « Il semble que le cœur lui soit fondu tout-à-coup, tant il s'approche de ce dont il avoit tousjours protesté se vouloir eslongner. » Henri IV découvrit enfin le fond de sa pensée. « Il voulloit, répondit-il, avoir ung gouverneur et une garnison dans Sedan, » en d'autres termes, il voulait, abusant du droit du plus fort, voler à Bouillon sa ville que tout récemment, par le traité de Vervins, il avait encore reconnue comme principauté indépendante et alliée de la France. Le duc indigné ne fit aucune réponse. Le député général des églises, *Odet de La Noue*, lui fut envoyé par ses amis dans l'espoir qu'il le disposerait à se soumettre ; mais il revint sans avoir réussi. Bouillon offrit seulement de faire prêter serment de fidélité au roi par la garnison et les habitants de Sedan, d'y recevoir S. M., forte ou faible, toutes les fois qu'il lui plairait d'y entrer, et non seulement elle, mais tous ceux qu'elle voudrait y envoyer ; enfin de se rendre auprès du roi ou de se tenir éloigné de la Cour, selon ses ordres. Henri considéra cette réponse comme un refus et se décida à employer la force, après s'être assuré de la neutralité du parti protestant. Les préparatifs furent poussés avec une étonnante activité par *Sully*, dont le zèle fut récompensé par le titre de duc et pair. Abandonné par les églises et par les princes allemands, Bouillon sentit qu'il était perdu, à moins d'appeler les Espagnols à son secours ; mais il ne put se résoudre à ce parti extrême. Le 2 avril 1606, il signa donc un traité par lequel il s'engagea à servir le roi et ses successeurs envers et contre tous et à recevoir dans Sedan et les autres places de sa souveraineté le roi et ses

successeurs ou ceux qu'il désignerait par lettres-patentes signées du grand sceau, toutes les fois que besoin serait. En même temps, abolition fut accordée à *Gédéon de Vassignac* et à *Pierre de Reignac*, sieur de Vergust. Henri mit dans Sedan une garnison commandée par *Nettancourt*, et peu de jours après, il reprit la route de Paris, où il fit une espèce d'entrée triomphale, précédé de plus de 800 gentilshommes, au milieu desquels la curiosité publique remarquait le duc de Bouillon « vestu tout simplement d'un habillement tanné, monté sur un simple cheval sans aucune parade et portant un visage fort triste. » Satisfait de l'avoir humilié, Henri lui remit, le 22 janv. 1608, sa ville que le traité l'autorisait à garder quatre ans. Depuis cette époque, jusqu'à la mort de Henri IV on n'entendit plus parler du duc de Bouillon, qui alla cacher dans ses terres son profond ressentiment, et employa ses loisirs à composer, pour l'instruction de son fils, des *Mémoires*, qui ne vont malheureusement que jusqu'au milieu de l'année 1586. Publiés pour la première fois à Paris en 1666, in-12, sous le titre de *Mémoires du duc de Bouillon, contenant ce qui s'est passé de son temps, depuis le commencement du règne de Charles IX jusqu'au siége de Monségur en Auvergne*, par les soins de *Paul Le Franc*, ces Mémoires ont été réimp. dans le T. XXXV de la Collect. Petitot, 1re série, et dans le Panthéon littéraire.

Jusqu'à présent, l'histoire nous a présenté Turenne comme un capitaine doué de grands talents militaires, d'un courage intrépide, d'un esprit actif, entreprenant, plein de ressources; comme un diplomate habile, possédant à un haut degré l'art difficile de manier les hommes, mais ayant conservé de sa première éducation un certain goût pour l'intrigue; enfin comme un huguenot sincère et zélé pour sa religion. Avec la régence de Marie de Médicis s'ouvre une autre phase de sa vie qui s'offre à nous sous un aspect bien différent. Bouillon n'a rien perdu de ses rares qualités comme général et comme politique; mais toute l'activité de son génie inquiet, stimulée par le désir de la vengeance, se tourne vers l'intrigue, et il n'hésite pas à sacrifier à son ambition égoïste le repos de sa patrie et les intérêts de l'Eglise protestante, à laquelle il resta pourtant fidèlement attaché jusqu'à son dernier soupir.

A la nouvelle de l'assassinat de Henri IV, le duc de Bouillon accourut à Paris et offrit ses services à Marie de Médicis, qui le fit entrer dans le conseil de régence; mais la bonne intelligence ne régna pas longtemps entre lui et les chefs du parti espagnol, Soissons, Epernon, Joyeuse, qui lui firent préférer La Châtre pour le commandement des troupes destinées à l'expédition de Clèves et de Juliers. Afin de combattre leur influence, Bouillon s'unit à Condé et à Concini, qu'il méprisait et dont il devint plus tard l'ennemi implacable. Il se servit du crédit du futur maréchal d'Ancre pour dépouiller *Sully* d'une partie de ses charges, et, ce qui est moins excusable, il s'engagea envers Marie de Médicis, moyennant la promesse du gouvernement du Poitou, à morigéner l'Assemblée de Saumur, dont elle n'avait pu refuser la convocation. Dans l'espoir d'y exercer plus d'autorité, il se mit sur les rangs pour la présidence; mais l'opposition de *Sully* et de *Rohan* fit échouer sa candidature. Le choix des députés des églises se porta sur *Du Plessis-Mornay*, qui accepta cet honneur malgré lui. Un échec plus sensible encore attendait Bouillon. En dépit de ses menées, l'assemblée déclara qu'elle prendrait la défense de Sully, si l'on cherchait à l'opprimer en haine de sa religion. Ses sourdes pratiques n'aboutirent donc qu'à gagner un certain nombre de députés et à jeter la discorde dans le parti. C'était sans doute un assez grand service rendu à la reine-mère, puisqu'elle puisa dans les divisions de l'assemblée le courage de la renvoyer sans réponse à ses cahiers; cependant il n'obtint pas

la récompense promise. Irrité, il se retira à Sedan. Son mécontentement ne tint pas toutefois contre l'offre d'une ambassade extraordinaire en Angleterre. Dans sa reconnaissance, il ne se contenta pas d'approuver les mariages espagnols; mais il s'engagea à faire blâmer par le roi Jacques la conduite de l'Assemblée de Saumur. C'était promettre beaucoup; il échoua. Il fut plus heureux en ce qui concernait l'alliance de son neveu l'électeur palatin avec la princesse Elisabeth; aussi lui reprocha-t-on, à son retour, d'avoir préféré les intérêts de sa maison à ceux de l'Etat. Blessé d'une accusation qui n'était peut-être pas sans fondement, il entreprit de renverser le ministère. En même temps, il poursuivait une autre vengeance contre *Rohan*, qui l'avait contrecarré à l'Assemblée de Saumur. Non seulement il poussa la reine aux mesures extrêmes dans l'affaire de Saint-Jean-d'Angély, mais il se montra même disposé à prendre le commandement des troupes destinées à marcher contre cette ville. C'est dans ces circonstances que les églises, mécontentes des réponses faites enfin aux cahiers de Saumur, tinrent des assemblées provinciales dans le but d'élire des députés qui portassent leurs plaintes au pied du trône. Bouillon, se persuadant que cette résolution avait été prise par le conseil de Rohan, conseilla à la régente de renvoyer les députés sans réponse (1). Dans l'audience qui leur fut accordée, le 19 janv. 1612, le chancelier, parlant au nom de la reine-régente, blâma les églises d'avoir tenu des assemblées sans brevet, et invita les députés à remettre les cahiers dont ils étaient porteurs aux députés généraux, seuls intermédiaires entre le gouvernement et les églises. Le 13 avril (1), parut, en outre, une déclaration qui défendait de tenir à l'avenir aucune assemblée politique sans autorisation expresse, déclarant illicites celles qui s'étaient faites depuis Saumur, et portant abolition du crime commis par ceux qui y avaient assisté (*Fonds de Brienne*, N° 210). Le Synode de Privas refusa d'accepter cette amnistie (*Voy.* III, p. 320). Cette décision jeta la régente dans un grand embarras, dont Bouillon, avec son esprit fertile en ressources, la tira en faisant demander par ses partisans l'enregistrement de l'abolition octroyée. Tant de services ne purent lui ouvrir la porte du conseil privé, but de son ambition. Fatigué d'attendre, il prit enfin le parti de quitter la Cour, et il usa de toute son influence pour entraîner les Protestants dans une alliance avec le prince de Condé. Sous le spécieux prétexte de s'opposer aux mariages espagnols, son agent *La Forêt* décida l'Assemblée politique de Grenoble à s'unir aux Mécontents, malgré l'opposition de *Lesdiguières*, de *Du Plessis-Mornay*, de *Rohan* lui-même. Après une courte campagne, qui jeta un nouvel éclat sur les talents militaires de Bouillon, la paix se conclut; mais si les Protestants ne furent pas tout-à-fait laissés de côté aux conférences de Loudun, ce n'est pas au zèle du maréchal pour leurs intérêts qu'ils le durent. Loin d'appuyer leurs justes réclamations, dès qu'il fut satisfait, il se tourna contre eux et engagea le jeune *La Trémoille* à signer avec lui un écrit, qui fut déposé entre les mains du commissaire du roi, où ils promettaient de courir sus aux *rebelles* de La Rochelle, s'ils ne se séparaient dans le délai prescrit par la reine-mère. Une conduite aussi impolitique lui aliéna les Réformés, sans lui gagner les bonnes grâces de la régente; car elle devait naturellement prendre peu de con-

(1) Huit provinces seulement envoyèrent des députés, savoir : 1. Berry, *Denonville*; 2. Anjou, de *Cognée* et de *Burges*; 3. Poitou, de *Marconnay* et *Puy-Foulard*; 4. Guienne, de *Memy* et *La Nouaille*; 5. Haut-Languedoc, de *Ferrières* et de *Sancy*; 6. La Rochelle, *Mirande* et *Bonhomme*; 7. Saintonge, *Du Parc-d'Archiac* et *Fontenelles*, 8.... Le Bas-Languedoc, la Provence, le Dauphine, le Vivarais et la Bourgogne se contentèrent d'envoyer chacune un cahier (*Fonds de Brienne*, N° 210).

(1) Dans les Actes du Synode de Privas, cette déclaration est datée du 24. C'est probablement le jour de l'enregistrement.

fiance en un homme que les deux partis s'accordaient à considérer comme un intrigant sans parole et sans foi. De retour à la Cour, Bouillon, pour qui l'intrigue était devenue une habitude, se mit à ourdir contre le maréchal d'Ancre un complot qui tourna contre lui, en sorte qu'il dut fuir. Il ne revint à Paris qu'après l'assassinat de Concini; mais il ne tarda pas à reprendre la route de Sedan, après avoir obtenu du roi la neutralité de ses terres en cas de guerre contre les Protestants. A Sedan, comme à Paris, il ne put s'empêcher d'intriguer, tantôt en faveur de la reine-mère, dont il n'avait pourtant pas à se louer, tantôt en faveur de l'électeur palatin, dans le but de poser sur sa tête la couronne de Bohême. Ce fut au milieu de ces menées que vint le surprendre l'avis que l'Assemblée politique de La Rochelle l'avait nommé général en chef. Il refusa ce dangereux honneur et se contenta d'intercéder par lettres auprès de Louis XIII en faveur de ses coreligionnaires; cependant, lorsqu'il vit le parti huguenot aux abois, il sentit se réveiller en lui l'amour de sa religion. Pour empêcher la ruine totale des églises, et peut-être aussi pour venger le sac de sa ville de Négrepelisse, il envoya à *Rohan* un émissaire qui lui conseillât de faire la paix plus tôt que plus tard, lui offrant, si le roi se montrait « inébranlable dans sa résolution de perdre les églises réformées et de ne leur accorder point une paix générale, » de traiter en leur nom avec Mansfeld, à la seule condition que les églises s'engageraient à contribuer à la solde des troupes du fameux aventurier, et ne concluraient pas la paix sans le comprendre dans le traité. Ses propositions ayant été acceptées, il eut à Donzi une entrevue avec Mansfeld; mais celui-ci, leurré par le duc de Nevers qui lui faisait espérer que Louis XIII le prendrait à sa solde, refusa d'opérer une diversion du côté de la Champagne. Cette négociation n'eut donc aucun succès, et Rohan, réduit à ses propres forces, dut signer la paix, le 19 oct. 1622. Bouillon ne survécut que quelques mois; il mourut à Sedan, le 25 mars de l'année suivante.

Turenne, nous l'avons déjà dit, n'avait reçu dans son enfance aucune teinture des belles-lettres; mais arrivé à l'âge de raison, il avait senti son ignorance et en avait rougi. Il s'était donc appliqué à rechercher la conversation des gens instruits, et s'était livré avec une grande ardeur à l'étude des mathématiques, de la politique, de l'histoire, sans négliger la théologie qui, à cette époque, entrait dans toute éducation libérale. Devenu duc de Bouillon, il mit tous ses soins à faire fleurir à Sedan non-seulement l'industrie, mais les sciences et les arts. Il dota de priviléges la librairie, la fabrication des draps, l'orfévrerie; il fonda, en 1601, une Académie où il appela des savants de mérite et y joignit de ses deniers une assez belle bibliothèque. En même temps, il embellit et fortifia la ville qui changea entièrement d'aspect sous sa sage administration. A cet égard, on n'a que des éloges à lui donner. Malheureusement il n'employa pas toujours ses talents dans un but aussi honorable. Il ne lui arriva que trop souvent de mettre au service de son égoïsme et de son ambition sa rare sagacité à lire dans les plus secrètes pensées des hommes avec qui il était en relation, à deviner leurs faiblesses, à faire servir à ses fins leurs passions. Nous n'accepterons pourtant pas dans toute sa sévérité le jugement porté sur lui par Richelieu, qui nous le peint dans ses Mémoires comme « un homme sans religion et de plus d'extérieur et d'apparence que de réalité de foi, d'une ambition démesurée, factieux et inquiet, qui ne pouvait vivre ni laisser vivre aucun en repos, » mais nous ne croyons pas être injuste envers sa mémoire en répétant, avec l'auteur inconnu de la note secrète (*Fonds de Béthune*, N° 9344), qu'il fut « sage, vaillant, grand capitaine, puissant d'alliances, mais malheureux, fin et artificieux, plus ami de son bien que de tout autre chose. »

Henri de La Tour d'Auvergne, n'ayant point d'enfants de son mariage avec *Charlotte de La Marck*, épousa en secondes noces, en 1595, *Elisabeth de Nassau*, fille de Guillaume, prince d'Orange, et de *Charlotte de Bourbon-Montpensier*. Il en eut : 1° Frédéric-Maurice, qui suit ; — 2° Henri, qui suivra ; — 3° Louise, morte jeune, en 1606 ;—4° Marie, femme, en 1619, de *Henri de La Trémoille*, morte en 1665 ;—5° Julienne-Catherine, mariée, en 1627, à *François de La Rochefoucauld*, morte en 1638;—6° Elisabeth, épouse, en 1619, de *Guy-Aldonce de Durfort*, morte en 1685 (aliàs 1683) ; —7° Henriette-Catherine, femme, en 1629, d'*Amaury Goyon*, marquis de La Moussaye; — 8° Charlotte, dite *Mademoiselle de Bouillon*, morte sans alliance et enterrée à Charenton le 7 juill. 1662.

I. Né à Sedan, le 25 oct. 1605, Frédéric-Maurice fit ses études à Sedan sous le célèbre *Pierre Du Moulin*. A l'âge de 16 ans, son père l'envoya en Hollande se former au métier des armes sous son oncle le prince d'Orange, qui le plaça avec le grade d'enseigne dans un régiment. D'un esprit lourd et paresseux, d'une humeur sombre et taciturne, le jeune duc ne parut, pendant longtemps, songer à autre chose qu'aux plaisirs de la jeunesse ; son intelligence cependant finit par se développer, et il devint aussi avide de s'instruire qu'il s'était montré jusque là indolent. Dès lors aussi, il rechercha avec ardeur les occasions de se signaler. Au siége de Bois-le-Duc, en 1629, il défit le secours que l'ennemi essayait d'introduire dans la place. Cet exploit, qui fonda sa réputation militaire, le fit nommer gouverneur de Maëstricht, qu'il défendit vaillamment, en 1634, contre les Impériaux et les Espagnols. L'année suivante, il reçut le commandement de la cavalerie française en Flandres, et en 1637, il commanda une division hollandaise au siége de Breda. Depuis quelque temps, il s'était converti au catholicisme à l'instigation de sa femme, une demoiselle de Bergues, dont il s'était épris à la cour de Bruxelles et qu'il avait épousée malgré sa mère et malgré son oncle ; mais il ne rendit son abjuration publique qu'au mois de novembre 1637. Nous n'avons donc plus à nous occuper de lui ; nous ajouterons seulement que, en 1638, il publia encore un édit très favorable aux Protestants de sa principauté. Ceux qui désireraient plus de détails sur sa vie, peuvent consulter soit *Aubertin* (*Voy.* I, p. 150), soit les Mémoires de Frédéric-Maurice de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, lieutenant général des armées du roi en Italie, avec quelques particularités de la vie et des mœurs de Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne (Amst., 1691; Paris, 1692, in-12), mémoires agréables à la lecture et sincères, au jugement du P. Le Long, lesquels ont été publiés par Jacques de Langlade, baron de Saumières, secrétaire du cabinet.

II. Plus célèbre que son frère aîné, Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, naquit à Sedan, le 11 sept. 1611. Turenne montra dans son enfance très peu de dispositions pour l'étude ; mais, par contre, un goût passionné pour les exercices militaires; Alexandre était son héros, et Quinte-Curce son auteur favori. A peine était-il entré dans sa douzième année, que sa mère l'envoya apprendre l'art de la guerre sous son oncle Maurice d'Orange, un des plus grands capitaines de son siècle. Le jeune Turenne, qui avait été placé dans un régiment comme simple soldat, ne jouit pas longtemps des leçons et des exemples de cet illustre guerrier; mais il trouva dans Henri de Nassau, qui remplaça son frère à la tête des armées des Provinces-Unies, un maître presque aussi habile et un oncle rempli pour son neveu de la même sollicitude. C'est à l'école du digne rival d'Ambroise Spinola qu'il apprit, nous dit-il, à bien camper, à attaquer régulièrement les places, à méditer longuement ses projets, à n'en rien laisser percer avant l'exécution, à être mo-

deste dans le succès et à combattre pour la patrie plus que pour la gloire. Nommé capitaine d'infanterie en 1626, il servit dans presque toutes les expéditions de Henri de Nassau. En 1630, il revint en France et obtint un régiment qu'il conduisit, sous les ordres de *La Force*, au secours de Casal. En 1634, il se signala par son sang-froid et sa valeur au siége de La Mothe en Lorraine. Ce fut lui qui emporta un bastion dont dépendait le sort de la place, et à l'attaque duquel *Tonneins* avait échoué (*Voy.* III, p. 263). Ce fait d'armes lui valut le brevet de maréchal de camp, signé le 21 juin 1635. La même année, il fut employé sur le Rhin dans l'armée du cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse, et il trouva, pendant la désastreuse retraite que les Français durent opérer, de nombreuses occasions de signaler à la fois son courage intrépide, et cette humanité, cette bienfaisance qui le rendirent l'idole des soldats. Tout le monde s'accorda à reconnaître que l'armée lui devait son salut. En 1636, il continua à servir sous La Valette, et fut gravement blessé à l'assaut meurtrier de Saverne. Il n'était pas encore guéri, qu'il fut chargé de marcher contre Galas, qui avait envahi la Franche-Comté. Il l'attaqua près de Jussey et le rejeta au-delà du Rhin. En 1637, il suivit le cardinal en Flandres, enleva le château de Hirson, concourut à la prise de Landrecies, de Maubeuge, de Beaumont, réduisit le fort de Solre, où il renouvela l'exemple mémorable de continence donné par Scipion l'Africain (1), et défendit Maubeuge contre les Espagnols, qu'il força à battre en retraite. Placé sous les ordres de Bernard de Saxe-Weimar, en 1638, il contribua puissamment à la prise de Brisach. Il était facile de prévoir que Turenne se placerait au rang des premiers capitaines. Richelieu voulut donc se l'attacher en lui faisant épouser une de ses nièces ; mais Turenne refusa ses offres, en faisant valoir la différence de religion. Cependant de tristes nouvelles ne cessaient d'arriver de l'armée d'Italie commandée par La Valette, qui avait été redevable au génie militaire de Turenne, beaucoup plus qu'à ses propres talents, de ses succès sur le Rhin et dans les Flandres. Pour rétablir les affaires, Richelieu jeta les yeux sur le vicomte et l'y envoya, en 1639, après la mort de Bernard de Saxe-Weimar. La victoire de Quiers, due en partie à la diligence et à la fermeté de Turenne, justifia le choix du ministre. Pendant l'hiver, il prit Busca et Danero, et ravitailla la citadelle de Turin. Au retour du printemps, il fit lever le siége de Casal, en forçant, à la quatrième attaque, les formidables retranchements élevés par Léganès. Pendant le siége de Turin, que le maréchal d'Harcourt entreprit par ses conseils, il rendit les plus importants services, comme commandant de l'armée d'observation : la victoire qu'il remporta à Moncaglieri amena la reddition de la ville, le 24 sept. L'année suivante, il emporta Moncalvo, et assista à la prise de Mondovi et de Coni. Richelieu le récompensa par le grade de lieutenant-général ; mais en même temps, sachant que ses succès excitaient la jalousie de d'Harcourt, il jugea prudent de l'éloigner, et il l'envoya servir, sous La Meilleraye, dans le Roussillon, dont il méditait la conquête. L'année suivante, la reine-régente le choisit pour commander les Français en Italie, sous les ordres du prince Thomas de Savoie. Créé maréchal de France, le 16 mai 1643, Turenne prêta serment le 16 nov., et fut chargé du commandement de l'armée d'Allemagne, réduite à 9000 hommes, sans chefs, sans armes, sans provisions, sans argent, et complétement démoralisée par la mort de

(1) Ce trait mérite d'être relevé, car malgré sa froideur et son impassibilité, Turenne n'était point insensible aux charmes du beau sexe. Deux fois, il céda au pouvoir de l'amour, et deux fois il commit une faute, la première, lorsqu'il se jeta, à la suite de la duchesse de Longueville, dans la Fronde ; la seconde, lorsqu'il révéla à Mme de Coëtquen le secret du voyage de Madame en Angleterre.

Guébriant et la déroute de *Rantzau* à Deutlingen. Ce changement ressemblait fort à une disgrâce; cependant Turenne ne laissa percer aucun signe de déplaisir. Il se rendit à son poste au commencement de 1644, remonta à ses frais la cavalerie, habilla l'infanterie, fit faire des recrutements, qu'il paya de ses propres deniers, et afin de relever le moral de ses soldats, il passa le Rhin à Brisach et battit un corps ennemi à Huttingen, le 3 juin; mais il ne put empêcher l'habile général Mercy de prendre, sous ses yeux, Fribourg en Brisgau. Condé, à qui Mazarin avait donné le commandement en chef de l'armée du Rhin, arriva le lendemain de la reddition de cette ville. Il résolut de la reprendre à tout prix. D'un caractère bouillant et impétueux, il ne voulut point d'abord suivre l'avis de Turenne, qui conseillait de tourner les positions de Mercy, trop fortes pour être enlevées de front; mais après deux jours d'attaques inutiles qui coûtèrent des torrents de sang, il fut obligé d'y revenir. Chargé du commandement de l'avant-garde, Turenne força les défilés de la Forêt-Noire, après un combat opiniâtre, et contribua ainsi à la victoire de Fribourg. Il investit ensuite Philipsbourg, qui capitula le 9 sept., et entra dans Worms sans résistance. Le duc d'Enghien revint à Paris, au mois d'octobre, ne laissant à Turenne que 6000 hommes. L'habile général suppléa à la force par l'activité et la ruse. Non seulement il réussit à tenir en échec un ennemi supérieur en nombre; mais il se rendit maître de plusieurs villes sur les bords du Rhin, dans la Souabe et le Wurtemberg. La disette de fourrage l'ayant contraint à disperser sa cavalerie dans des cantonnements trop éloignés, Mercy profita de cette faute pour l'attaquer et le battre à Mariendal, le 5 mai. Quelques jours après, Turenne écrivait à sa sœur : « Si après un malheur qui m'est arrivé par compassion pour les troupes, qui étoient fort fatiguées, et trop de complaisance pour les officiers, on se peut consoler en quelque chose, ce seroit que les ennemis n'ont profité en rien de leur victoire. » En effet, le vicomte se replia en bon ordre sur la Hesse, opéra sa jonction avec les Hessois et les Suédois et contraignit Mercy à battre en retraite. Instruit du prochain retour de Condé avec un renfort de 8000 hommes, il alla à sa rencontre jusqu'à Spire et lui remit sans murmurer le commandement de l'armée. A la bataille de Nordlingen, il culbuta l'aile droite de l'ennemi qui lui était opposée, prit en flanc le reste de l'armée austro-bavaroise, la mit en déroute, et sauva ainsi la droite et le centre des Français qui commençaient à plier. Condé le félicita sur le champ de bataille comme le véritable vainqueur. Resté seul général par le départ du prince, Turenne s'empara d'Heilbronn, entra dans Trèves, où il rétablit l'électeur, visita toutes les places frontières, les mit en état de défense, et revint à la Cour, au mois de fév. 1646. La campagne suivante ajouta un nouveau lustre à sa gloire. Par une marche hardie et savante, il opéra sa jonction avec les Suédois et les Hessois, que les Impériaux unis aux Bavarois menaçaient d'écraser, prit Seligenstadt et Aschaffenbourg, envahit la Franconie et la Souabe, franchit le Danube et mit le siége devant Augsbourg. L'approche de l'archiduc à la tête de forces supérieures l'ayant forcé à reculer devant lui, il se jeta sur Landsberg, où l'ennemi avait établi ses magasins, s'en empara et obligea le duc de Bavière à demander la paix. Le traité signé, Turenne reçut l'ordre de mener son armée en Flandres. En vain représenta-t-il que s'éloigner de l'Allemagne, c'était perdre tous les fruits de la brillante campagne de 1646; il dut obéir; mais ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. L'électeur de Bavière rompit le traité qu'il venait de conclure, en joignant ses troupes à celles de l'empereur. Turenne fut donc renvoyé en Allemagne. Il partit de Luxembourg en 1648, contraignit les Impériaux et

les Espagnols à lever le siége de Worms, poursuivit Mélander et Montécuculi dans leur retraite, les défit complétement, le 17 mai, à Sommerhausen, et se rendit maître de presque toute la Bavière. La paix de Münster, signée le 24 oct., mit enfin un terme aux hostilités.

Turenne était occupé à faire exécuter le traité qui venait d'être conclu, lorsqu'eut lieu à Paris la journée des Barricades. La Cour et les Frondeurs avaient cherché à l'envi à attirer, chacun dans son parti, le général victorieux. Mazarin l'avait nommé gouverneur de l'Alsace et, afin de se l'attacher par des liens étroits, il lui offrait la main d'une de ses nièces. D'un autre côté, le duc de Bouillon et la duchesse de Longueville lui adressaient lettre sur lettre pour le presser de se joindre aux ennemis du ministre. Sans se prononcer ouvertement, Turenne se mit en marche avec son armée à laquelle, dès qu'il fut rentré en France, il adressa un ordre du jour qui ne laissa plus de doutes sur ses intentions. La Cour vivement alarmée fit partir immédiatement *Hervart*, le même qui devint depuis contrôleur général. Ancien ami de Bernard de Saxe-Weimar et lié avec la plupart des officiers des troupes weimariennes qui composaient la majeure partie de l'armée de Turenne, l'habile agent sut, en répandant à propos une somme de 300,000 écus, ramener au devoir les soldats du vicomte qui l'abandonnèrent presque tous. En même temps, la Cour fit déclarer Turenne criminel de lèse-majesté. Voyant hésiter les deux régiments qui lui étaient restés fidèles et craignant d'être arrêté, le vicomte prit le parti de se sauver dans la Hesse, d'où il passa en Hollande. Il ne revint en France qu'à la paix de Ruel, signée le 11 mars 1649.

Cette paix dura peu, parce qu'elle ne satisfit personne. La Cour s'imagina prévenir une nouvelle révolte en faisant arrêter les princes, le 18 janvier 1650. Aussitôt Turenne, sur qui les charmes de la duchesse de Longueville exerçaient un empire aussi absolu que sur le duc de La Rochefoucauld, sortit de Paris et se retira à Stenay où commandait le marquis de *La Moussaye*, et où il rassembla un corps de troupes avec les subsides de l'Espagne. Uni à l'archiduc Léopold, il prit Le Câtelet, le 15 juin, La Capelle, le 3 août, Vervins, Château-Porcien, Rhétel, Fismes, et contraignit le maréchal Du Plessis-Praslin à s'enfermer dans Rheims. Il était en marche pour attaquer Vincennes, où les princes étaient détenus, lorsqu'il apprit qu'ils avaient été transférés à Marcoussy. Il ne lui resta donc d'autre parti à prendre que d'aller rejoindre les Espagnols, qui avaient refusé de le suivre dans le cœur de la France. Pendant l'hiver, les hostilités ne furent point suspendues. Turenne voulut secourir Rhétel, mais il fut battu par Du Plessis-Praslin, le 15 déc. Les princes ayant été élargis en 1651, et Mazarin étant sorti du royaume, il revint à Paris, où il épousa, au mois de juin 1651, *Charlotte de Caumont*, fille d'*Armand*, marquis de La Force, et de *Jeanne de La Rochefaton* (Reg. de Charenton, ann. 1651). Lorsque les troubles recommencèrent, il se déclara pour la Cour, dont il fut depuis le plus ferme appui. Nommé, le 20 mars 1652, commandant de l'armée de la Loire, il couvrit la marche de la Cour par sa belle défense du pont de Gergeau, déjoua l'entreprise de Condé sur Gien où était le jeune roi, battit Tavannes à Etampes, et par l'habileté de ses manœuvres, força le duc de Lorraine, qui accourait au secours des Frondeurs, à rentrer dans ses états. Revenant ensuite sur Paris, il attaqua Condé dans le faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet, et il aurait détruit son armée si M[lle] de Montpensier n'avait fait ouvrir les portes de la ville au prince, qui y trouva un refuge. Instruit que le duc de Lorraine s'approchait de nouveau avec des forces supérieures, il s'établit dans un camp fortifié à Villeneuve-Saint Georges où il se tint renfermé cinq semaines et qu'il abandonna, dans la nuit du 4 au 5

oct., sans que l'ennemi s'en aperçût. Après avoir ramené le roi à Paris, le 21, il se mit à la poursuite de Condé et le força à se retirer dans le Luxembourg. Cette campagne de six mois, dans laquelle Turenne déploya tous les genres d'habileté, sauva la monarchie; mais elle ruina en même temps le peu de liberté qui restait, et affermit le despotisme royal Aussi Louis XIV conçut-il pour les talents du grand général une telle estime qu'il lui abandonna une autorité presque sans contrôle dans le commandement des armées. Turenne se montra digne de sa confiance.

Nommé ministre d'état et gouverneur du Limousin en récompense de ses services, il fut mis, en 1653, à la tête de l'armée de Champagne. Il prit Rhétel, Mouzon, força les lignes de Condé devant Arras, et couronna cette brillante campagne par la prise du Quesnoy. L'année suivante, il se rendit maître de Landrecies, Condé Saint-Guilain; mais l'ignorance et l'entêtement du maréchal de La Ferté lui fit éprouver un échec devant Valenciennes, échec qu'il répara par une belle retraite et par la prise de La Capelle à la vue de l'ennemi. Nommé colonel général de la cavalerie, le 24 avril 1657, il mit, le 29 mai, le siége devant Cambrai. Condé fit manquer son entreprise, en se jetant dans la place avec un renfort considérable. Il fut plus heureux dans ses attaques sur Saint-Venant, Wate, Bourbourg, Mardick. Le 25 mai 1658, conformément au traité conclu par la France avec le célèbre Cromwell, il investit Dunkerque, qui devait être remis aux Anglais. Les Espagnols voulurent secourir cette place; mais ils furent complétement défaits à la bataille des Dunes, le 14 juin, et Dunkerque capitula le 24. Berg-Saint-Vinox, Furnes, Oudenarde, Dixmude, Menin se rendirent peu de jours après. La victoire d'Ypres, remportée sur le prince de Ligne, fit tomber Ypres, Grammont, Ninove. La paix des Pyrénées, signée le 7 nov. 1659, mit enfin un terme à cette longue guerre.

Le 5 avril 1660, Turenne fut créé maréchal général; c était la plus haute dignité militaire depuis la suppression de la charge de connétable. En recevant son serment : Il ne tient qu'à vous, lui dit Louis XIV, que ce soit davantage. Turenne comprit que le monarque lui offrait l'épée de connétable au prix d'une abjuration; mais il aurait rougi de faire aussi ouvertement marché de sa conscience. Depuis quelque temps cependant, harcelé par les plus habiles controversistes catholiques qui se disputaient l'honneur de sa conversion, il en était venu à se persuader que les différences entre les deux religions n'étaient pas tellement essentielles qu'il fût impossible d'opérer la réunion des Protestants avec les Catholiques, si de part et d'autre on voulait y mettre un peu de modération et de bonne foi. Le principal obstacle, à ses yeux, était « que chacun de son côté faisoit voir la religion de l'autre pour en donner de l'aversion. » Dans son opinion, « la révérence, par exemple, pour les croix donne une certaine humilité au peuple; » il trouvait donc que l'on avait eu tort d'enlever ce symbole des églises réformées. L'adoration des images n'avait rien non plus de blâmable à son sens, le concile de Trente ayant ordonné « de leur rendre honneur et vénération, non pas qu'il y ait en elles aucune déité ni vertu, pour laquelle il faille les honorer, invoquer ou y mettre la confiance. » Quant à la transsubstantiation, il écrivait à sa femme, le 11 juin 1660 : « J'ai lu ce matin un livre que je trouvai hier chez M. Du Plessis, secrétaire d'état; c'est un recueil en françois fait au Port-Royal de ce que les Pères des premiers siècles ont dit de l'Eucharistie.... Je vous assure que ce n'est pas ce que nous disons. » D'un autre côté, il était choqué des résultats inévitables de la liberté d'examen. « On voit que par trop d'indépendance d'esprit, dit-il dans une autre lettre à sa femme, en parlant des Presbytériens d'Angleterre, quoiqu'avec bon sens et peut-être de la dévotion, ils ont défiguré la religion, que

chaque personne qui lit la Parole de Dieu fait une secte, et que chaque personne qui veut expliquer les passages, va bien plus loin que l'on ne pense. » Dans notre opinion, il ressort assez clairement de cette correspondance que, dès cette époque, la conscience de Turenne était troublée, et sa foi sérieusement ébranlée. Comme il était sincère, il consulta quelques ministres, pendant un voyage qu'il fit dans le Midi en 1660; mais ils lui parurent « pleins de préjugés et n'ayant point cette naïveté qui persuade» . « C'est, ajoute-t-il, qu'ils ont accoutumé de voir des gens qui se contentent de termes généraux et ne savent pas que pour contenter un esprit, il vaut beaucoup mieux avouer franchement une chose que d'esquisser une raison. » Mais si les « raisons » des pasteurs du Languedoc ne le satisfirent pas, il fut, par contre, assez content de l'ouvrage du ministre apostat *Martin*, qu'on lui donna à lire, et qui, « ne lui parut pas de mauvais sens. » Il est donc évident qu'il penchait dès lors vers le catholicisme, et peut-être Benoît ne s'est-il pas trompé, en affirmant qu'il n'était retenu dans la religion réformée, pour laquelle d'ailleurs il ne montra jamais beaucoup de zele, que par ses sœurs et sa femme « toutes fort ardentes pour la religion. »

Six années s'écoulèrent pendant lesquelles les théologiens catholiques redoublèrent d'efforts afin de vaincre les derniers scrupules de Turenne. Sur ces entrefaites, sa femme mourut, à l'âge de 42 ans (1), vivement regrettée de toute l'église comme une dame d'un rare savoir et d'une piété presque sans exemple. S'il faut en croire Benoît, Louis XIV renouvela alors d'une manière plus directe ses sollicitations, en offrant à Turenne les plus hautes dignités militaires, s'il se décidait à abjurer. Une fois encore Turenne refusa de vendre sa conscience, et « tout à coup, ajoute l'historien de l'édit de Nantes, la paix faite, il s'avisa de lui-même de changer de religion, sans rendre compte des motifs qui l'y portoient et que l'on ignore parfaitement. » La résolution du vieux guerrier est moins surprenante que ne se l'imaginait Benoît. Depuis plusieurs années, l'abbé d'Aubigny, l'entendant parler de religion, lui avait annoncé qu'il finirait par se faire catholique. Il continuait, il est vrai, à suivre les exercices du culte réformé, mais il s'éloignait de plus en plus des doctrines protestantes; il en était déjà arrivé, en 1666, à proposer des moyens plus ou moins honorables pour faire rentrer ses coreligionnaires dans le giron de l'Eglise catholique. Qui ne reconnaîtra qu'il n'était plus retenu que par un peu de honte sur la pente glissante qui aboutissait « au saut périlleux, » pour employer une expression de Henri IV? La crainte d'une disgrâce mit fin à ses hésitations.

Chargé, en 1667, du commandement de l'armée de Flandres, il prit, en moins de quatre mois, Charleroi, Ath, Tournai, Douai, Lille, Alost; ces rapides succès mirent le comble à sa réputation militaire. Cependant Louis XIV, mécontent de son obstination dans l'hérésie et disposé, par son mécontentement même, à prêter une oreille complaisante aux insinuations calomnieuses de ses ministres contre le plus grand de ses généraux, non-seulement ne le mit point à la tête de l'armée destinée à envahir la Franche-Comté, mais lui fit un mystère de cette entreprise dont il confia la conduite à Condé. Turenne sentit que, pour raffermir son crédit chancelant, il devait donner satisfaction à son maître; il abjura donc le 23 oct. 1668. Voltaire est allé trop loin en attribuant sa conversion uniquement à des vues de fortune; mais tout homme de bonne foi avouera avec Sismondi que la faveur du monarque n'eut pas moins de poids à ses yeux que les arguments du célèbre évêque de Meaux.

Nous passerons rapidement sur les dernières années de Turenne. En 1672, il fit la campagne de Hollande. En 1673, il fut aux prises avec l'électeur de

(1) Elle fut enterrée à Charenton, le 14 avril 1666 (*Reg. de Charenton*, ann. 1666).

Brandebourg qu'il rejeta sur l'Elbe et qu'il obligea à demander la paix. En 1674, il servit en Franche-Comté, et prit ensuite le commandement de l'armée de la Moselle. Le 12 juin, il partit de Saverne, passa le Rhin, tomba à l'improviste sur le duc de Lorraine, campé à Sintzheim, et le mit en pleine déroute. Ramenant ensuite ses troupes sur la rive gauche du Rhin, il envahit le Palatinat qu'il abandonna aux dévastations de ses soldats. Tout le bétail fut enlevé, toutes les récoltes détruites, les maisons pillées et plus de trente villages ou bourgs livrés aux flammes. On a voulu rejeter cette barbare exécution sur l'irritation des soldats qui se seraient vengés ainsi des cruautés commises par les paysans sur quelques-uns de leurs camarades, ou bien sur les ordres du ministre Louvois; mais l'exécution se fit avec trop d'ensemble pour ne pas être la conséquence d'un ordre supérieur, et la correspondance de Turenne prouve que c'est lui qui avait proposé à Louis XIV « de manger le pays. » Après avoir commis cet odieux abus du droit du plus fort, Turenne passa sur la rive droite du Rhin dans l'intention d'y agir de même ; mais les Impériaux, renforcés par les contingents de tous les princes de l'Empire, le contraignirent à se replier sur l'Alsace, où ils prirent eux-mêmes leurs quartiers d'hiver, malgré l'échec que les Français leur firent essuyer à Ensheim, le 4 oct. Dès qu'il eut reçu des renforts, Turenne fit filer ses troupes derrière les Vosges, rentra en Alsace par Bussang, surprit près de Colmar les quartiers de l'électeur de Brandebourg, battit l'ennemi à Mulhouse et à Turckheim, et le força à repasser le Rhin. Dans aucune de ses campagnes, Turenne n'avait déployé plus de talents militaires ; le résultat causa un étonnement général ; mais à la surprise succéda l'admiration, lorsqu'on apprit qu'il avait tout fait malgré la Cour et malgré les ordres réitérés de Louvois. L'année suivante, Turenne eut à combattre le célèbre Montécuculi, le plus habile tacticien parmi les généraux de l'Empire. Pendant six semaines, les deux adversaires cherchèrent tour à tour à se surprendre à force de marches et de contre-marches ; enfin Turenne crut avoir trouvé l'occasion favorable de forcer son rival à livrer bataille ; mais pendant qu'il examinait, du haut d'une colline près de Saltzbach, la position de l'ennemi, un boulet perdu le frappa à mort, le 27 juillet 1675. Son corps, rapporté en France, fut enterré à Saint-Denis, honneur qui n'avait été accordé à aucun sujet depuis le connétable Duguesclin. Par ordre de Louis XIV, on lui éleva un tombeau qui fut respecté en 1793. Ses restes, déposés dans un sarcophage au Musée des monuments français, furent, par ordre de Bonaparte, transportés, le 23 septembre 1800, aux Invalides, ainsi que le monument qui lui avait été érigé dans la basilique de Saint-Denis, et le boulet qui lui donna la mort.

Rien dans l'extérieur de Turenne ne révélait le grand homme, le capitaine dont Thomas a pu dire, dans ses Éloges, qu'il n'eut point de supérieur et ne compta qu'un rival. De taille moyenne, les épaules très-larges, les sourcils épais et très-rapprochés, le nez gros, les yeux grands, mais enfoncés dans leurs orbites, les lèvres épaisses, les cheveux longs et lui couvrant presque le front, il était laid, et sa laideur avait quelque chose de commun, de vulgaire, que faisait encore ressortir l'extrême simplicité de ses vêtements. Taciturne, impassible, impénétrable dans ses desseins, doué d'un imperturbable sang-froid, d'un sens exquis, de beaucoup de justesse d'esprit, d'une grande profondeur de jugement et d'une bravoure intrépide, Turenne n'eut jamais de ces éclairs de génie, de ces illuminations soudaines qui forcent la victoire. Ce n'est que lentement, par la pratique, « en s'avançant par ordre, » comme dit Bossuet, qu'il « vint aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie. » Ses plans de campagne étaient mûrement combinés d'après la connais-

sance qu'il avait des lieux et de leurs ressources, de la nature des troupes ennemies et du caractère de leurs généraux; tout était prévu, il ne laissait rien au hasard, et ses opérations étaient conduites avec tant de prudence, que ses calculs étaient rarement déjoués. C'est ainsi qu'il parvint à faire beaucoup avec peu, qu'il sut s'élever au-dessus des plus grands périls et profiter même de toutes les infidélités de la fortune; c'est ainsi que sans avoir jamais gagné de ces batailles qui décident du sort des empires, il mérita le renom du plus grand capitaine de son siècle.

Habile à tout prévoir, comme à tout réparer,
Différant le succès pour le mieux assurer,
Couvrant tous ses desseins d'un voile impénétrable,
Ou vainqueur, ou vaincu, [il] fut toujours redoutable.

Turenne n'eut donc pas les brillants talents militaires de Condé, mais il eut des qualités plus solides : une admirable simplicité, une frugalité exemplaire, une franchise inaltérable, une modestie qui n'était ternie que par la vanité de sa haute naissance, une modération qui triompha même de l'envie et de la haine, un désintéressement qui le porta à aliéner son patrimoine pour le service de l'État, au lieu de courir, comme tant d'autres, après les faveurs de la Cour, et à toutes ces vertus, il joignit sans aucun doute une piété vraie, unie à une grande tolérance. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la *Collection des lettres et mémoires trouvés dans les portefeuilles du maréchal de Turenne*, publiée par le comte de Grimoard, Paris, 1782, 2 vol. in-fol. Son abjuration ne prouve rien contre la sincérité de ses sentiments religieux; elle prouve seulement son ignorance en matières de controverse. Nous l'avons déjà dit, il n'avait jamais eu de goût pour les lettres ni pour les sciences. Lorsqu'il avait senti la nécessité de s'instruire, il était déjà avancé en âge, et les camps, où sa vie se passa presque tout entière, sont une pauvre école. Il courut, pour ainsi dire, au plus pressé. Il apprit l'allemand et le flamand, un peu d'histoire et de géographie, mais il négligea même sa langue maternelle, qu'il écrivait fort mal; aussi Voltaire a-t-il eu raison de dire qu'il n'était ni un Xénophon ni un César. Il était donc fort ignorant en théologie; il se sentait même une espèce d'aversion pour la polémique. Dans une lettre du 1er janvier 1659, parlant à sa femme d'un sermon de son ministre *Daniel Brevin* sur l'institution de la Cène, il loue surtout le prédicateur « de n'avoir pas dit un mot de controverse. » Un homme aussi peu instruit des dogmes de sa religion était hors d'état de réfuter les arguments plus ou moins captieux des docteurs catholiques; cependant, étant de parfaite bonne foi, dès qu'il sentit naître des doutes dans son esprit, il voulut les éclaircir, comme nous l'avons dit; malheureusement il prit une mauvaise voie. Nous ne voyons point, qu'à l'exemple de son collègue *Gassion*, il se soit appliqué à l'étude de l'Écriture sainte; les seuls ouvrages qu'il lisait, à ce qu'il semble résulter de sa correspondance, ce sont ceux des controversistes catholiques et de quelques ministres apostats. Il devait finir par se ranger à leurs opinions. La morale ne condamne pas son abjuration; mais ce qu'on doit blâmer, c'est qu'après s'être rallié, il ait jeté le trouble dans l'Eglise qu'il venait d'abandonner, en couvrant de l'autorité de son nom le fameux projet de réunion tant de fois remis sur le tapis depuis Richelieu. Son agent le plus actif, *Barriges*, exempt aux gardes, réussit à recueillir un assez grand nombre de signatures parmi les ministres de la Champagne, de la Picardie et de l'Ile-de-France; tout cela cependant n'aboutit et ne pouvait aboutir qu'à semer la crainte et la méfiance.

Le dernier descendant de l'illustre maison de Bouillon vivait à la fin du siècle passé. N'ayant point d'enfants, il reconnut pour son parent et son héritier *Philippe d'Auvergne*, né à Jersey, d'une branche protestante de la famille de La Tour-d'Auvergne, et, à cette époque,

officier dans la marine britannique. Forcé de retourner à Jersey pendant la Révolution, le prince de Bouillon revint à Paris après la paix d'Amiens; mais il fut arrêté et détenu au Temple jusqu'à ce qu'il fût réclamé par le gouvernement anglais. Elevé, en 1805, au grade de contre-amiral, il fut chargé du commandement de la station de Jersey. Après la chute de Napoléon, le traité de Paris reconnut ses droits à la principauté de Bouillon; mais une commission d'arbitres, nommée par le congrès de Vienne, lui enleva ce riche héritage pour le transférer à Rohan-Montbazon.

LA TOUR-DU-PIN-GOUVERNET (René de), baron d'Aix, Mévouillon et Montauban, marquis de La Charce, fils aîné de Guignes de La Tour et d'Esperite Du Bousquet, naquit à Gouvernet, en 1543.

S'il faut en croire Courcelles, dans son Dict. des généraux français, René de Gouvernet fut élevé dans la religion protestante, et combattit déjà dans les rangs huguenots à la bataille de Moncontour. Pour nous, nous n'avons aucune preuve qu'il ait servi de son épée la cause de la Réforme avant 1574; mais à dater de cette époque, nous le voyons figurer parmi les plus vaillants compagnons d'armes de *Du Puy-Montbrun* et de *Lesdiguières*.

Lieutenant du brave Montbrun, il assista, en 1574, au siége de Die, et l'année suivante, il contribua à la victoire que le chef des Huguenots en Dauphiné remporta sur Gordes. Quelques jours après, il tailla en pièces avec *Du Bar* un gros de cavalerie ennemie; mais une entreprise qu'il tenta sur Sisteron, ne réussit pas. En 1576, il prit Tulette dont il fut nommé gouverneur; puis il se rendit maître de Visan, de Pierrelongue, et mit le siége devant Tallard. Le 30 juillet 1578, il attaqua Séguret, mais sans succès, et dut se retirer, emportant son frère *Jacques*, sieur de Saint-Sauveur, qui avait été grièvement blessé. Il prit sa revanche, le 16 sept., sur les Catholiques du Comtat. En 1579, Lesdiguières l'envoya dans le marquisat de Saluces au secours de Bellegarde, qu'il aida à s'emparer de tout le pays. Nommé, par lettres patentes du roi de Navarre, en 1580, commandant des forces protestantes dans la Provence et le Comtat-Venaissin, Gouvernet surprit Pomet; puis conduisant ses troupes au secours de Lesdiguières, qui assiégeait Tallard, il contribua aux avantages que le chef dauphinois remporta sur les Ligueurs. En 1585, secondé par *Le Poët*, il força le château de Die à capituler. L'année suivante, sous les ordres de Lesdiguières, il marcha au secours du château d'Allemagne. De retour dans le Dauphiné, il battit au Monestier-de-Clermont un corps de troupes catholiques commandé par Gordes et d'Auribal, qui restèrent tous deux sur le champ de bataille. En 1587, il se rendit maître de Vernerol, et contribua à la prise de Quincieux, de Mérindol et de Guillestre. L'année suivante, après avoir été employé par Lesdiguières à couvrir les travaux du fort de Puymore, il alla avec *Cugié* investir Saint-Jean-de-Royan qui se rendit au bout de peu de jours. Le 14 août de la même année, il signa, au nom de Lesdiguières, le traité d'alliance offensive et défensive conclu entre le chef huguenot et La Valette, qui ne redoutait pas moins que les Protestants le triomphe des Ligueurs. En conséquence de ce traité, Gouvernet fut envoyé en Provence à la tête de quatre cornettes de cavalerie et de 4 à 500 arquebusiers, pour aider La Valette à résister aux forces supérieures de Vins et de Carces. Ce fut sur ces entrefaites que Henri III fut assassiné, et que Henri IV monta sur le trône. D'Ornano reconnut le nouveau roi et joignit ses troupes à celles de Lesdiguières pour faire le siége de Vienne. Dans le but d'opérer une diversion, Gouvernet attaqua avec *Le Poët* Condrieu qui fut emportée le sixième jour. Après la reddition de Grenoble, l'infatigable capitaine alla investir Mévouillon; mais rencontrant plus de résistance qu'il ne s'y était at-

tendu, il laissa une partie de ses troupes pour tenir la place bloquée, et avec le reste, il suivit Lesdiguières en Provence. Cette courte campagne terminée, il retourna presser le siége de Mévouillon que la famine força enfin à capituler. Rejoignant ensuite Lesdiguières, il fit avec lui des courses jusques aux portes de Lyon, et revenant sur ses pas, il tailla en pièces, avec le secours de *Du Bar*, la garnison de Montmélian qui ravageait la vallée du Graisivaudan. Renvoyé en Provence à la tête de 150 maîtres, il aida La Valette à faire lever le siége de Vinon. Elevé au grade de maréchal de camp, il passa, en 1591, dans le Languedoc, avec d'Ornano et *Le Poët*, et s'y signala à la défaite de Joyeuse et à la prise d'Azillanet. L'année suivante, il accompagna de nouveau Lesdiguières en Provence, et servit à la prise de Pérousse, d'Osasque, au combat de Vinon, à la prise de Briqueras, au siége de Cavour, en 1592. L'année suivante, Gouvernet assista à la journée de Saltbertran, et en 1595, à la reprise d'Exilles. En 1596, il chargea *Chamier* de remettre de sa part à l'Assemblée politique de Vendôme des lettres où il lui promettait son concours. L'assemblée le remercia de sa bonne volonté et l'engagea à protéger les églises de la Provence contre le parlement d'Aix, qui les persécutait avec acharnement. comme elles s'en étaient plaintes par l'organe d'un de leurs députés, le ministre *Jacques de La Planche*. En 1597, Gouvernet servit encore en Savoie; ce fut sa dernière campagne.

Après des services aussi nombreux et aussi signalés, Gouvernet méritait une récompense. Henri IV, qui l'avait déjà nommé son chambellan, lorsqu'il n'était que roi de Navarre, le créa conseiller aux Conseils d'état et privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal du Valentinois et du Diois, commandant dans le Bas-Dauphiné, gouverneur de Die, Nyons, Mévouillon et Montélimart. Ces faveurs n'empêchèrent pas Gouvernet de s'opposer à l'exécution des ordres du roi relativement à Orange. Dès 1603, il était allé avec son frère *Saint-Sauveur* (1) au secours de *Blacons*, que le prince d'Orange voulait déposséder (*Voy.* V, p. 139); mais lorsque Lesdiguières se fut saisi de Montélimart, en 1605, il fut le premier à conseiller à son gendre de se soumettre.

Gouvernet ne mourut qu'au mois de déc. 1619; cependant nous ne voyons pas qu'il ait pris une part quelconque aux troubles de la régence. Ce fut peut-être pour acheter sa neutralité que Marie de Médicis lui accorda, en 1611, une pension de 10,000 livres, et pour le récompenser de sa loyauté que le roi Louis XIII érigea, en 1619, la terre de La Charce en marquisat.

René de La Tour-Gouvernet avait épousé, en 1573, *Isabeau de Montauban*, dame de La Charce, fille de *François de Montauban*, comte de Sault. De ce mariage naquirent: 1° CHARLES, baron de Gouvernet, qui continua la branche de Gouvernet; — 2° CÉSAR, qui fonda celle de La Charce; — 3° JEAN, sieur de Mirabel (2) et de Mont-

(1) Saint-Sauveur laissa, de son mariage avec *Jeanne de Sade*, un fils nommé ALEXANDRE, sieur de Lens, sur qui nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement.

(2) Dans l'histoire des guerres civiles en Vivarais, il est fait mention d'un capitaine du nom de *Mirabel* ou *Mirebel*, « homme du plus profond mérite, dit M. Dourille, qui s'était acquis par sa loyauté et par sa bravoure une grande considération, non-seulement parmi ses coréligionnaires, mais encore auprès des notabilités du parti catholique. » Ce capitaine, que Rohan qualifie de « vieux gentilhomme du Vivaretz, fort incommode de la vue et des jambes, » serait-il notre Jean de La Tour-du-Pin, ou bien *Louis d'Arlamde* (*Voy.* I, p. 123)? C'est là une de ces mille questions qu'il ne nous est pas possible de résoudre. Nous devons donc nous contenter de rapporter ce que nos recherches nous ont appris de ce Mirabel. En 1620, il assista à l'assemblée des églises du Vivarais qui se tint, au mois d'août, à Châteauneuf, sous la présidence de *Chazallet*, « pour pourvoir au plus tôt à la sûreté de Privas. » Comme l'assemblée mixte du Bas-Languedoc tenue à Uzès et le synode de Privas, l'assemblée de Châteauneuf déclara que la question intéressait toutes les églises protestantes, et les députés « jurèrent devant Dieu, tant en leurs noms que des églises quy les avoient deputez, d'exposer leurs vies et biens pour le

morin, qui n'eut, de son union avec *Catherine de Praire*, qu'une fille, FRANÇOISE, mariée à son cousin-germain, *Pierre*, marquis de La Charce; — 4° HECTOR, souche de la branche de Montauban; — 5° LUCRÈCE, mariée à *Jean Du Puy-Montbrun*; — 6° MARGUERITE, femme d'*Alexandre de Forêts-Blacons*; — 7° JUSTINE, que Gouvernet maria au fils de son ami *Le Poët*, afin de réparer, autant que cela dépendait de lui, le malheur qu'il avait eu de tuer son père en duel, malheur dont il resta toujours inconsolable.

I. BRANCHE DE GOUVERNET. Charles de La Tour-Gouvernet n'a joué qu'un rôle tout-à-fait insignifiant dans les affaires politiques et religieuses de son temps. Nous ignorons même si c'est lui ou son père qui jura l'union à l'Assemblée politique de Grenoble, en 1615. Il paraît qu'il fut marié deux fois, avec *Antoinette de Borrelon*, fille de *Humbert de Borrelon*, sieur de Mures, un des plus braves lieutenants de Lesdiguières, puis avec *Madelaine de Vignolles*. Il eut de cette dernière trois fils, nommés CHARLES, GASPARD, vicomte de Paulin, et RENÉ, sieur de Marens. La destinée des deux derniers est inconnue; nous savons seulement que le puîné eut un fils, JEAN-HENRI, qui mourut jeune et fut enterré au cimetière de Charenton (*Reg. de Charenton*, ann. 1666). L'aîné, marquis de Gouvernet, seigneur de Mures, marquis de Senevière, sénéchal du Valentinois et du Diois, épousa, en 1656, *Esther Hervart*, fille de *Barthélemy Hervart* et d'*Esther Vimart* (Ibid. ann. 1656). Il vivait encore en 1678, et continuait à professer la religion réformée, puisqu'il s'adressa, cette année même, au synode de Saverdun pour lui demander le ministre d'*Yze* (Arch. gén. TT. 242); mais il mourut avant la révocation. Sa veuve obtint, en 1685, la permission d'aller rejoindre une de ses filles mariées en Angleterre; seulement, elle dut laisser en France ses autres enfants (1) (*Arch.* E. 3372), en faveur de qui elle pût disposer de ses biens, en 1699 (*Ibid.* E. 3385).

II. BRANCHE DE LA CHARCE. César de La Tour-Gouvernet, sieur des Plantiers, puis marquis de la Charce, fut élevé page de Henri IV. En 1606, il entra comme capitaine dans un régiment d'infanterie. Il assista, en 1621, à l'assemblée d'Anduze qui le chargea d'inviter de sa part *Lesdiguières* à se mettre à la tête des Protestants. Il adressa au vieux guerrier une harangue très-vive, mais qui fit fort peu d'impression sur lui. L'année suivante, *Rohan* le nomma son lieutenant dans les Cévennes. On ne connaît pas d'autres particularités de sa vie, qui se prolongea au moins jusqu'en 1645, date de son testament. Selon Vedel, il abjura en 1638. Dès 1625, il avait été nommé gouverneur de Nyons par Louis XIII,

soubtien de ladite ville et l'église de Privas. » Cette déclaration fut signée par *Chazallet*, président, *Dagard*, adjoint, *Blanc* et *Tavernol*, secrétaires, de *Mirabel*, de *Brison*, *Chabreilles*, *Jarjaie*, *Lacaral* (?), *Lascaune* (?), *Richard*, *Renroy*, *Duvernet*, de *La Faye*, *Lizard*, *Valeton*, *Fauchier*, *Olivier*, *Paul de Gébelin*, *Pierce*, *Chanforan*, *Barthélemy Geraudan*, *Laurans*, *Tarturon*, *Grouson*, *Queyrie*, de *Romieu*, *Montboscher*, *La Motte*, de *La Pise*, *Maty*, *Imbert Ponteys*, *Garnier*, *Crespin*, *Pérol*, *Dubois*, *Boullé*, *Merchat*, *Pollucier*, *Boully*, *Moze*, *Ranc*, *Cheval*, *Gardon*, *Delong*, *Durgux*, de *Badel*, *Accaurat*, de *La Borie*, *Saint-Quentin*, *Du Pont*, *Marolin*, *Villon*, de *Cheylus*, d'*Albiac*, *La Blachière*, *Auries*, d'*Entrevaux*, *La Garde*, de *Saras*, *Renardeau*, *Faure*. Nous avons parlé ailleurs des résultats de cette assemblée (*V.* II, p. 144). En 1622, Mirabel enleva un convoi destiné à l'armée qui assiégeait Montpellier. En 1628, Montmorency ayant essayé vainement de le séduire par des offres brillantes, l'assiégea dans son château. Mirabel se défendit admirablement; mais il fut enfin forcé de se rendre, le 15 juin. Il continua à servir sous les ordres de *Rohan*, qui l'établit gouverneur d'Alais, en 1629. Louis XIII se présenta, le 9 juin, sous les murs de la place, et somma Mirabel de la lui remettre entre les mains. Le vieux capitaine répondit par un refus; mais la prise d'un fortin suffit pour jeter le découragement parmi les habitants, qui ouvrirent leurs portes, le 16, avant même que le canon eût commencé à tirer.

(1) Les Reg. de Charenton nous donnent les noms de cinq: MADELAINE-ESTHER, née le 11 déc. 1658; CHARLES-BARTHÉLEMY, né le 12 avril 1663; JEAN-HENRI, né le 23 oct. 1664; ESTHER, née le 30 déc. 1665; et JEAN-FRÉDÉRIC, né le 25 mars 1671.

qui avait ajouté à cette faveur le brevet d'une pension de 4,000 livres. De son mariage avec *Claude de Ginestous*, contracté en 1604, naquirent: 1° PIERRE, marquis de La Charce, qui suit;— 2° RENÉ, baron de Maleirargues, marié en 1633, à ce qu'on lit dans le Dict. de la Noblesse, avec *Louise Calvet-de-Meirières*, qui lui donna FRANÇOIS, cité dans une liste de gentilshommes protestants, comme ayant droit d'exercice à Vaquières, en 1685 (*Arch.* Tr. 322), et père de RENÉ et de CÉSAR de La Tour-Gouvernet; CÉSAR, CHARLES, RENÉ, ALEXANDRE, et peut-être aussi MARGUERITE, qui obtint, le 18 fév. 1693, une pension de 500 livres, en récompense de son apostasie (*Arch.* E. 3379).

Pierre de La Tour-Gouvernet n'avait que quinze ans lorsqu'il fut nommé, en 1622, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. En 1631, il commanda les enfants perdus à l'attaque du pas de Suse. Il assista à la prise de Château-Salins et d'autres places, et servit au siége de Turin, en 1640. En 1643, il fit, en qualité de volontaire, la campagne du Roussillon. Ses services lui valurent le brevet de maréchal de camp, en 1652. De son mariage avec sa cousine *Françoise de La Tour-Mirabel* naquirent quatre fils: 1° ACHILLE, tué en Hollande en 1672; — 2° PIERRE, marquis des Plantiers, qui ne laissa pas non plus de descendants; — 3° LOUIS, marquis de La Charce, qui prit pour femme *Claude Du Mazel* et en eut JACQUES-PHILIPPE-AUGUSTE; — 4° RENÉ, sieur de Mirabel.

III. BRANCHE DE MONTAUBAN. Hector de La Tour-Gouvernet, seigneur de Montauban, ne montra jamais une ardeur bien vive pour la cause des églises protestantes. En 1622, il consentit, ainsi que son frère Gouvernet, à remettre entre les mains de Louis XIII le gouvernement de Montélimart et de Die. En 1626, il sembla se réveiller, mais il ne tarda pas à déposer les armes moyennant un brevet de maréchal de camp et une somme de cent mille livres. Satisfait de sa prompte soumission, le roi lui rendit le gouvernement de Montélimart, qui resta dans sa famille jusqu'à la Révolution. Sa femme, *Anne de Sauvain-Du Chailar*, le rendit père de trois fils. L'aîné, RENÉ, sieur, puis marquis de Montauban, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, se convertit et mourut, en 1687, lieutenant général et gouverneur de la Franche-Comté. Le second, LOUIS, sieur de Soyons, servit sous le drapeau français avec le grade de capitaine de chevau-légers. Le plus jeune, ALEXANDRE, sieur de La Chau, capitaine major au régiment de son frère René, épousa *Lucrèce Du Puy-Montbrun*, qui, après la mort de son mari, envoya ses enfants à Genève; mais le roi la contraignit à les rappeler en France (*Arch.* Tr. 268). L'aîné seul réussit à sortir du royaume. Il se réfugia en Brandebourg, et entra, comme lieutenant, dans la première compagnie des Grands-Mousquetaires. En 1690, il fit la campagne de Piémont avec le grade de lieutenant-colonel. Plus tard, il passa au service de la république de Venise, comme colonel d'un régiment de dragons, et il finit par se convertir et rentrer en France, au mois de juin 1699 (*Arch.* Tr. 314).

IV. BRANCHE DE CHAMBAUD. René de La Tour-Gouvernet épousa, le 5 sept. 1597, *Charlotte-Paule de Chambaud*, fille de *Jacques de Chambaud* (1) et de *Marie de Barjac*, qui lui apporta en dot la vicomté de Privas. Après la mort de son beau-père, il prit le nom de Chambaud, sous lequel il est connu dans l'histoire de nos églises. En 1608, le Vivarais le députa à l'Assemblée politique de Gergeau, et en 1611, à celle de Saumur, avec *Michel Le Faucheur*, ministre d'Annonay, et *David d'Alleyrac*, docteur en droit. La même année, il alla au secours de Genève, menacé par le duc de Savoie (*Archiv. de Gen.*, N° 2437). Député de nouveau par la

(1) Une confusion involontaire nous a empêché de donner à la notice de ce chef illustre la place qui lui convient. Nous la renvoyons au Supplément.

noblesse du Languedoc aux Etats-Généraux de 1614, il s'y opposa énergiquement à la publication du concile de Trente. En 1616, il commanda, avec *Bitmar* et *Bacon*, le corps auxiliaire envoyé par *Châtillon* au duc de Savoie. L'année suivante, il fut tué dans l'expédition du Milanais. Outre sa fille Marie, qu'il donna en mariage au fameux *Brison* (*Voy*. II, p. 141), il laissa d'autres enfants en bas-âge, comme nous l'apprennent les actes du Synode national d'Alais, qui recommanda à *Gouvernet*, à *Montauban*, à *La Charce* et à *Montbrun*, de veiller à ce que ces jeunes orphelins fussent élevés dans la religion protestante (1). La recommandation n'était pas inutile, puisque leur mère venait de contracter avec un gentilhomme catholique l'union qui donna lieu à la guerre de Privas (*Voy*. II, p. 142).

LA TOUSCHE (Daniel de), seigneur de La Ravardière, fils aîné de François de La Tousche et de Généreuse de Champeron, fut un de ces intrépides navigateurs huguenots, qui, fidèles à la patriotique pensée de Coligny, cherchèrent à donner des colonies à la France. Dès 1606, il s'était fait un nom par ses lointains voyages. En 1608, il fut député par les églises de la Bretagne à l'Assemblée politique de Gergeau. Vers 1609, Henri IV le chargea d'aller vérifier sur les lieux les avantages qu'offrirait l'île de Maranham pour la fondation d'une colonie. La Ravardière s'acquitta heureusement de cette mission ; mais à son retour il trouva le roi mort et le projet fut abandonné. Cependant la protection de Razilly et de Sancy lui fit obtenir de la régente l'argent nécessaire pour un nouvel armement et le titre de lieutenant-général des contrées qu'il allait conquérir. L'expédition, composée de trois navires, mit à la voile le 19 mars 1612, et arriva, le 26 juillet, à l'entrée de la grande anse de Maranham. Accueilli avec amitié par les Sauvages, La Ravardière jeta sans obstacle les fondements de la nouvelle colonie à laquelle il donna le nom de Saint-Louis; mais les Portugais ne le laissèrent pas longtemps en paix. Après avoir livré quelques combats où il se montra aussi bon capitaine qu'habile marin, il fut obligé de céder à la force et de revenir en France. « On ne peut pas dire cependant, lit-on dans le Brésil par M. Denis, que son séjour au Maranham avait été complétement inutile : une grande ville était fondée; un grand nombre de tribus s'étaient soumises, et, grâce aux efforts des missionnaires français, elles avaient abandonné l'horrible coutume de dévorer leurs prisonniers. Trois cents lieux de côtes avaient été reconnues par le chef lui-même. Des expéditions, poussées jusque dans le Para, avaient fait un peu mieux connaître un pays à peine exploré. » A son retour la Ravardière trouva à la Cour un parti puissant fortement opposé à toute tentative de colonisation; Saint-Louis fut laissé au roi d'Espagne, qui règnait alors sur le Portugal, et le Maranham ne tarda pas à être oublié par le gouvernement de Louis XIII, ainsi que le hardi capitaine qui avait rêvé de donner à la France une colonie dans le Brésil. Les Huguenots semblent avoir eu meilleure mémoire. En 1621, l'Assemblée politique de La Rochelle nomma La Ravardière vice-amiral de la flotte protestante. En 1631, il assista encore, comme député de la Bretagne, au vingt-sixième synode national; c'est la dernière fois que nous trouvons mentionné son nom. On ignore l'époque de sa mort. — La famille La Tousche subsiste encore dans les environs de Poitiers; n'aurait-elle pas abandonné la foi protestante ?

(1) C'est probablement à cette branche qu'appartenait *Henri de La Tour-Gouvernet*, sieur de Verclause, qui abjura à la révocation avec trois de ses fils et obtint une pension de 600 livres (*Arch. gén.* Tr. 252). Un quatrième fils de cet apostat sortit de France (*Ibid.* M. 673). Ce dernier serait il identique avec *Henri de La Tour*, que nous trouvons mentionné (*Mss. de Berne*, Hist. helv., VII. 9) parmi les Protestants français réfugiés à Zurich, avec *Justine de La Garde*, du Dauphiné, sa grand-mère, et *Blanche-Justine de La Garde* ?

LA TOUSCHE (Pierre de), seigneur de Malaguet, commença à se faire connaître, en 1589, par la part qu'il prit à la brillante défense du château de Blain. Ce château ayant été évacué à la suite de la déroute d'Angers, Mercœur s'en était saisi; mais Le Goust, gentilhomme catholique des environs, de concert avec le ministre *Le Cercler de Champbrisé* et quelques autres, y était rentré par surprise. Il s'était embusqué près de la porte principale, et au moment où elle s'était ouverte, il s'était précipité sur le corps de garde, avait chassé les soldats qui l'occupaient, était entré pêle-mêle avec eux dans le petit château, et promptement secouru par une dizaine de Huguenots du voisinage, il avait forcé le gouverneur à lui remettre la grosse tour de l'horloge où il était parvenu à se retirer. Le soir même, deux compagnies de cavalerie et six cents arquebusiers à cheval bloquèrent étroitement le château, où Le Goust n'avait trouvé, pour tout approvisionnement, que dix septiers de blé, quatre vingts livres de poudre et des armes pour vingt-cinq hommes. Le lendemain, Guébriant amena de nouvelles troupes et prit le commandement du siége. Le Goust n'avait avec lui que quarante-cinq hommes, auxquels Malaguet parvint à se joindre, en se faisant hisser au moyen d'une corde sur le préau, à la portée du pistolet des sentinelles ennemies. Ces quarante-sept braves se défendirent si vaillamment, que les assiégeants jugèrent à propos de substituer la ruse à la force. Mme de Mercœur séduisit par de brillantes promesses une jeune protestante nommée *Salmonaie*, qui, sous prétexte de parler à son frère *Henriaie*, un des soldats de Le Goust et son parent, s'introduisit dans le château, et décida le jeune homme à trahir ses compagnons d'armes. Heureusement Le Goust conçut des soupçons. Il fit arrêter le frère et la sœur, de laquelle *Champbrisé* obtint des aveux complets en faisant appel à ses sentiments religieux. On dressa donc une contre-batterie avec le concours de la jeune fille, et les assiégeants tombèrent dans leur propre piége. Soixante-huit furent pris. « Cette prise, dit d'Aubigné, les arma à double et leur fit encores un plus grand bien; c'est que les assiégeans estant contraints de nourrir leurs prisonniers, nourrissoient aussi la garnison. » L'approche du prince de Dombes força enfin les Ligueurs à lever précipitamment le siége, qui avait duré deux mois. Quelque temps après, Malaguet et son frère *Du Verger* (1), « l'un homme de cheval, l'autre enseigne des gens de pied », surprirent Comper à la tête de quinze hommes déguisés en corroyeurs. Dans cette entreprise, Malaguet surtout montra la plus rare intrépidité; il y reçut dix blessures. Dès lors, il disparaît de la scène jusqu'à l'époque de l'Assemblée de La Rochelle qui le nomma, en 1621, gouverneur de Royan. En 1625, à la tête d'une escadre de quinze vaisseaux, il sema l'épouvante sur les côtes du Médoc, mais peu de temps après, il fut tué dans l'île de Rhé, en combattant sous les ordres de *Soubise* avec le grade de maréchal de camp. En 1591, il avait épousé la dame de *La Maletière*. Nous ignorons s'il laissa des enfants de ce mariage, qui fut béni par *Merlin*. Il paraît qu'à l'époque de la révocation, la terre de Malaguet avait passé dans une autre famille; car dans une liste des Réfugiés bretons, nous lisons le nom de *Pierre Le Prince*, sieur de Malaguet, dont les biens furent donnés au nouveau converti *Pierre Jollan*, sieur de Clerville (*Arch. gén.*, M. 673).

LA TRANCHE (Frédéric de) gentilhomme huguenot, réfugié en Angleterre après le massacre de la Saint-Barthélemy, s'établit dans le Northumberland, où il épousa, en 1576, *Marguerite Sutton*, qui lui donna trois fils : 1° Thomas, qui suit; 2° Jacques,

(1) L'histoire parle de plusieurs autres capitaines de ce nom, comme *Guillaume Du Verger*, tué, en 1562, servant sous Duras; *Du Verger Beaulieu*, blessé mortellement au siége de La Rochelle, en 1573; *Du Verger*, dit l'aîné, tué, en 1569, à l'attaque du Port de Piles, etc. A la révocation, un *Louis Auguste Du Verger-Montroy* se réfugia à La Haye.

recteur de Clongell en Irlande, marié, en 1605, à *Marguerite Montgommery*, dont il n'eut qu'une fille nommée ANNE ; 3° ADAM-THOMAS. Thomas laissa de son mariage avec *Catherine Brooke*, célébré en 1610, un fils, du nom de FRÉDÉRIC, qui s'établit à Garbally en Irlande et prit pour femme sa cousine *Anne*. Il mourut en 1669. Son fils cadet, JEAN, fut doyen de Raphoe, et fonda une branche cadette. L'aîné, FRÉDÉRIC, né en 1663, épousa *Elisabeth Eyre* et fut, pendant 47 ans, le représentant du comté de Galway au parlement d'Irlande. Son fils RICHARD Trench (1), né à Garbally, en 1710, le remplaça dans son siége au parlement et mourut en 1768, laissant de sa femme *Frances Power*, sans parler de deux fils morts jeunes : 1° WILLIAM-POWER-KEATING, qui suit; — 2 JOHN-POWER, major dans l'armée anglaise ; —3° EYRE-POWER, lieutenant général, qui épousa, en 1797, *Charlotte-Johnstone*, veuve de sir John Burgoyne; — 4° NICHOLAS-POWER, marié à *Jane Butler* et mort en 1824 ; — 5° ELISABETH-POWER, femme de John Nugent;— 6° ESTHER, épouse de Walther Taylor ; — 7° ROSE, alliée à James Galbraith; — 8° JANE ; — 9° ANNE, femme de Charles Cobbe.

William-Power-Keating, né en 1741, et mort le 27 avril 1805, continua à représenter le comté de Galway jusqu'en 1797, qu'il fut créé baron de Kilconnel. En 1801, il fut élevé à la dignité de vicomte Dunlo, et en 1803, à celle de comte de Clancarty. Il épousa, en 1762, *Anne Gardiner*, qui le rendit père de dix-huit enfants. Six moururent en bas âge. Les autres furent : 1° RICHARD, qui suit; — 2° POWER, docteur en théologie, archevêque de Tuam, né le 11 juin 1770 et mort le 26 mars 1839, qui laissa huit enfants de sa femme *Anne Taylor*, savoir : ESTHER, née en 1795 ; ANNE, femme, en 1823, de James O'Hara ; FLORINDA, mariée, en 1818, à Th. Trudock-Booky; ELISABETH, épouse, en 1830, de Henry Gascoyne; WILLIAM, ecclésiastique, qui prit pour femme, en 1830, *Louisa* Trench, sa cousine ; FRANCES, mariée, en 1840, à son cousin *Charles ;* POWER, major; EMILY; — 3° WILLIAM, contre-amiral et secrétaire des commis de la douane d'Irlande, né en 1771, qui épousa, en 1800, *Sarah Cuppage* et en eut, entre autres enfants : WILLIAM, né en 1801, qui entra dans les ordres et se maria, en 1827, avec *Mary Anne Hardman* ; JOHN, né en 1802, qui embrassa la même carrière que son frère aîné, et épousa, en 1834, *Ellen Davis* ; HENRIETTE, femme du révérend William Newton Gwinness; — 4° CHARLES, né en 1772, docteur en théologie et archidiacre d'Ardagh, mort en 1839, laissant FRÉDÉRIC, ecclésiastique, CHARLES, archidiacre d'Ardagh ANNE et HENRY ; — 5° ROBERT-LE-POER, né en 1782, colonel dans l'armée anglaise, commandeur de l'ordre du Bain, de la Tour et de l'Epée de Portugal, marié, en 1805, à *Letitia-Susanna Dillon*, fille de lord Clonbrock, et mort, en 1824, père de cinq enfants; — 6° ANNE, femme de William Gregory ; — 7° FLORINDA, épouse du vicomte Castlemaine; — 8° ELISABETH, alliée, en 1805, à Jonh M' Clintoch; — 9° HARRIET, mariée à sir Daniel-Toler Osborne; — 10° FRANCES, épouse du comte de Rathdown ; — 11° LOUISA, et — 12° EMILY, femme, en 1810, de *Robert La Touche*.

Richard Trench, né le 18 mai 1767, grand'croix de l'ordre du Bain, pair d'Irlande, garde des rôles du comté de Galway, colonel de la milice, fut envoyé comme ambassadeur à La Haye, en 1813, et créé, en 1818, marquis de Heusden par le roi des Pays-Bas. En 1815, il obtint le titre de baron, et en 1824, celui de vicomte Clancarty. Il mourut le 24 nov. 1837, ayant eu de son mariage avec *Henrietta-Margaret Staples*, qu'il avait épousée en 1796, WILLIAM-THOMAS, né en 1803 et marié, en 1832, à *Sarah Butler*, qui lui a donné plusieurs enfants; RICHARD-

(1) Le nom de cette famille s'altéra dès cette époque.

John, mort à Demerara, capitaine dans le 52e régiment; Robert, qui entra dans la marine; Louise-Augusta-Anne, femme, en 1830, de son cousin *William*; Henrietta-Margaret, mariée à Thomas Kavanagh; Emily-Florinda, qui épousa à Florence, en 1843, le signor Crozzires de Corfou; Frances-Power, morte enfant et Lucy, femme, en 1835, de Robert Maxwell.

Le chef de la branche cadette, Jean de La Tranche ou Trench, doyen de Raphoe, s'établit à Moate, et se signala à la bataille d'Anghrim, en 1691. Il mourut en 1725. De son mariage avec *Anne Warburton* naquirent : 1° Frédéric, qui suit; — 2° Alexandre, — 3° Richard — et 4° Jean, qui ne laissèrent pas de postérité; — 5° Anne, femme de John Caldwell ; — 6° Judith, mariée à sir Samuel Cooke. Né en 1686, Frédéric épousa, en 1718, *Mary Geering*, qui lui donna, entre autres enfants, Anne, femme, en 1750, de Bor Uniacke; Elisabeth, mariée, la même année, à Francis Hutchinson, et Frédéric, né en 1720, qui mourut le 27 nov. 1797, ayant eu douze enfants de sa femme *Mary Sadleir*, savoir: 1° Frédéric, né en 1755, qui représenta le bourg de Portarlington au dernier parlement d'Irlande et fut créé pair, en 1806, sous le titre de baron d'Ashtown. Il mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec *Elisabeth Robinson*; — 2° Francis, né en 1758, représentant de Ballinakile, qui épousa, en 1802, *Marie Mason* et en eut cinq enfants ; — 3° Thomas, doyen de Kildare, que sa femme *Mary Weldon* rendit père de cinq fils et de quatre filles; — 4 William, qui prit pour femme, en 1798, *Sarah Hamilton*, fille unique de Robert Moore, et en eut cinq enfants; — 5° Charles, contrôleur à l'entrepôt du port de Dublin, marié, en 1807, avec *Anna-Maria White* qui ne lui donna que des filles; — 6° Richard, avocat, qui épousa, en 1803, *Mélosina*, fille unique de *Richard Chenevix*, évêque de Waterford, et veuve du colonel *Richard de Saint-Georges*, et qui en eut Francis, Richard, Philippe et William; — 7° John, commissaire à la Monnaie, marié, en 1807, à *Jane Currie*, de Liverpool, qui le rendit père de deux fils; — 8° Catherine, mariée, en 1781, à Ponsonby Moore, fils du comte de Drogheda; — 9° Mary, femme, en 1790, de Hugh Wilson; — 10° Elisabeth, alliée en 1783, à Edmund Armstrong; — 11° Frances; — 12° Anne.

LA TREILLE (François de), commissaire de l'artillerie protestante, est auteur d'un *Discours des villes et châteaux, forteresses battues, assaillies, prises sous J. d'Estrées*, Paris, 1563, in-8°. François de La Treille était protestant, mais est-il le même que le capitaine saintongeois *La Treille*, qui se signala au siége de Brouage, en 1577? Chargé par *Condé* de mener à *Manducage*, qui défendait vaillamment la place, un secours de 200 arquebusiers commandés par *Rases*, *Villeneuve* et *Chardon*, La Treille franchit la Charente près de Soubise, traversa, au milieu des plus grands dangers, les marais qui entourent Brouage et arriva à sa destination sans autre perte que d'une cinquantaine d'hommes, au nombre desquels on comptait Rases et Chardon. Il servait encore dans les rangs huguenots en 1586, et par conséquent il ne peut être confondu avec le capitaine *La Trille* (aliàs La Treille), commandant à Cambonnet en 1578. Les Catholiques, ayant mis le feu au fort, le 8 mai, firent La Trille prisonnier avec cinq de ses soldats. Conduits à Toulouse, ils furent, tous les six, condamnés à être pendus, le 22 du même mois. Gaches raconte qu'on les traîna par les rues dans un chariot sur lequel on avait dressé une potence, et que sur chacune des places que l'on rencontra en chemin, on pendit un des prisonniers. La Trille ne cessa pendant tout le trajet d'exhorter ses compagnons à la persévérance. Selon Gaches, cette barbare exécution eut lieu le 30 mai 1578.

LA TRÉMOILLE ou La Trémouille, illustre maison du Poitou, à qui son ancienneté, ses alliances, ses

vastes possessions et ses services assignent un rang éminent parmi les plus grandes familles de France. A l'époque de la Réformation, elle était divisée en plusieurs branches, dont l'aînée seule embrassa la religion protestante.

Cette branche avait alors pour chef Louis de La Trémoille, zélé catholique, qui fut tué en 1577, devant Melle. Il laissa, de son mariage avec Jeanne de Montmorency, deux enfants qui abjurèrent le catholicisme. Nous avons raconté ailleurs les aventures de sa fille CHARLOTTE-CATHERINE, la trop célèbre princesse de Condé (*Voy.* II, p. 472); nous n'avons plus à nous occuper ici que de son fils CLAUDE, dont le nom doit être cher aux descendants des Huguenots.

Claude de La Trémoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmont, conseiller du roi, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, naquit en 1566. Non moins renommé par son esprit que par sa bravoure, ce jeune seigneur servit d'abord contre les Protestants, sous les ordres du duc de Montpensier; mais, en 1585, il changea de parti et conduisit un corps de troupes au secours de *Henri de Condé*, qui faisait le siége de Brouage. Le prince l'accueillit avec distinction, et l'amitié qui les unit bientôt fut encore cimentée par le mariage de Condé avec Charlotte de La Trémoille; cependant ce fut seulement en 1587, que le duc fit profession ouverte de la religion réformée, dont il se montra dès lors un des plus fermes appuis.

La Trémoille suivit Condé dans son expédition d'Angers et fut chargé de commander la retraite jusqu'à Beaufort. Lorsque les chefs huguenots prirent la résolution de se séparer afin d'échapper plus facilement à leurs ennemis, il resta auprès du prince, avec qui il se sauva à Guernesey. Toujours fidèle à la fortune de son beau-frère, il le seconda dans toutes ses entreprises. A la défaite du régiment de Tiercelin, en 1586, il eut un cheval tué sous lui. Il assiégea ensuite et prit Talmont. A Coutras, il commanda un corps de cavalerie légère. En 1588, il attaqua Vouvans avec *La Boulaye;* mais la bravoure des assiégés lui fit essuyer un échec dont la prise de La Cointaudière ne le consola qu'à demi. La même année, servant sous le roi de Navarre, à qui il s'attacha après la mort de Condé, il couvrit l'attaque de Marans du côté de Niort, à la tête des compagnies de *Lorges*, *Pons-de-Plassac* et *Arambure*. Quelque temps après, soutenu bravement par *Charbonnières*, *Salignac*, *Hector de Préau*, *Quéorin*, commandant des gardes du roi de Navarre, il remporta un avantage signalé sur les Ligueurs près de Poitiers; puis il se rendit à La Rochelle où devait se tenir une assemblée politique aux travaux de laquelle il fut invité à prendre part. Il accompagna ensuite le roi de Navarre marchant au secours de La Garnache, et fut chargé, avec *Châtillon* et *La Rochefoucauld*, d'introduire dans la place du renfort; mais égarés par leurs guides, ils ne purent arriver à temps. Après la réconciliation des deux rois, La Trémoille aida Châtillon à défendre Tours contre Mayenne, service dont Henri III semble s'être montré reconnaissant envers lui.

La Trémoille suivit les deux rois sous les murs de Paris; mais après l'assassinat de Henri III et l'accord de Saint-Cloud, soit mécontentement, soit tout autre cause, il quitta le camp de Henri IV et s'en alla en Poitou où il prit quelques places sur les Ligueurs. Cependant, dès l'année suivante, il amena un nombreux corps de troupes au secours du roi; il assista à la prise de Meulan, se signala à Ivry, et ne retourna dans le Poitou qu'après la retraite du duc de Parme. Il y défit les Ligueurs près de Montmorillon et contribua à la conquête de plusieurs villes. Rappelé sous les drapeaux du roi par les préparatifs du siége de Rouen, il les quitta de nouveau, lorsque les Espagnols furent rentrés dans les Pays-

Bas. A l'époque de la trève de Suresne, nous le trouvons dans l'armée royale qui se préparait à attaquer Poitiers. En 1595, il combattit encore à Fontaine-Française, et la même année, en récompense de ses services, le roi érigea son duché de Thouars en duché-pairie par lettres-patentes que le parlement ne se décida à enregistrer que le 7 déc. 1599. Ce fut la seule faveur qu'il obtint de Henri IV qui ne l'aimait guère, d'abord parce qu'il était huguenot et trop fier pour acheter ses bonnes grâces au prix de lâches complaisances, ensuite parce qu'il croyait en être méprisé, et peut-être ne se trompait-il pas en lui supposant de pareils sentiments. La Trémoille, du reste, se soucia peu de dissiper les préventions du prince; non seulement sa généreuse franchise ne s'abaissa jamais jusqu'à flatter ses passions; mais dans toutes les circonstances, il prit la défense de ses coréligionnaires avec une fermeté inébranlable.

En 1595, il se rendit à l'Assemblée politique de Saumur pour y prêter le serment d'union, qu'il renouvela l'année suivante à Loudun, et conformément aux ordres de cette assemblée, il n'hésita pas à faire saisir les deniers royaux pour les employer au paiement de la garnison de Thouars (*Fonds de Brienne*, N° 208). L'exemple donné par un aussi puissant seigneur ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur les gouverneurs des places tenues par les Huguenots; ainsi se trouva déjoué le calcul du Conseil du roi qui espérait que les garnisons des villes protestantes se dissiperaient faute de paie. En 1597, La Trémoille se trouvait à Châtelleraull, où l'Assemblée s'était transportée et où elle avait rouvert ses séances, le 16 juin, sous la présidence de *Clermont*, en présence de huit députés seulement, savoir: *Rioux* et *Constantin*, de la Saintonge, *Beaumont*, de la Normandie, *Vulson*, du Dauphiné, de *Blet*, du Berry, *La Noue*, de l'Anjou, *La Gormandière*, de l'Isle-de-France, *Du Coudray*, de La Rochelle; mais dès le lendemain arrivèrent les nouveaux députés de la Normandie, *Du Breuil*, *Courtomer*, *Pardieu*, sieur de Bondeville, et *Le Grand*, assesseur au bailliage de Caux, ainsi que ceux de la Saintonge, *Saint-Germain* et *Festineau*. L'assemblée invita, en outre, de *Préau*, gouverneur de Châtelleraull, à prendre part à ses travaux, et admit à siéger *Chouppes* et *Clairville*, bien que ce dernier et *La Noue* eussent été remplacés, comme représentants de l'Anjou, par le sieur de *Noyant* et *La Primaudaye*, qui arrivèrent le 19. Le 21, se présentèrent *Harnadet*, sieur de Rouaux, et *La Ramigue*, députés de La Rochelle; *La Case*, de *Rabar* (Rabat?) et d'*Amours*, de la Saintonge; *Fompatour*, de l'Aunis; *La Millière*, *La Lardière*, *Du Breuil-Chalmot*, *Faure*, lieutenant de Fontenay, *Gourfaillon*, assesseur de Niort, et *La Touche-Buisson*, dit *Esnard*, du Poitou, auxquels s'adjoignirent encore le 23, de *Montalaire* et de *La Chevalière*, et le 27, de *Cauche* et de *Fors*, comme représentants de cette dernière province. Le 22, furent admis de *Parabère*, *Constant*, *Monglat*, de *La Planche-Boutière*, *La Tabarière* et de *Bessay*. Le 23, *Du Bois-Cargois* prit séance en qualité de député de la Bretagne; mais son collègue de *Huillay* n'arriva que le 11 août, et les deux députés du Haut-Languedoc, *Du Fresne-Canaye* et *Castelfranc*, ne se présentèrent même que le 26. Le 24, *Chamier*, député du Dauphiné, déposa sur le bureau des lettres de *Lesdiguières*, *Le Poët* et *Gouvernet*, contenant la promesse d'exécuter les résolutions de l'Assemblée. Le 27, de *Cazes* apporta la ratification par l'assemblée provinciale de la Guienne de tout ce qui avait été fait jusque-là, ainsi que des lettres de *Duras*, de *L'Estelle* et de *Vallier*, et son collègue *Texier* déposa sur le bureau une lettre d'*Audou*, gouverneur du pays de Foix, exprimant son zèle pour le bien des Eglises. Le même jour, l'assemblée, instruite de la présence de *Bouillon* dans la ville, le

fit inviter par *La Noue* et *Chouppes* à prendre place dans son sein. Dès le 20, pareille invitation avait été adressée à *Châtillon* et à *La Trémoille*, à qui l'honneur de la présidence fut déférée (1).

Le premier acte de l'assemblée, après avoir prêté le serment d'union, prouva que, malgré l'adjonction de nouveaux députés, elle était décidée à ne pas transiger sur les garanties qu'elle regardait comme nécessaires à la liberté des consciences de ses mandataires et à la sûreté de leurs personnes. Forte de l'assentiment unanime des provinces, elle fit écrire au roi, le 2 juillet, pour lui déclarer que l'on ne pouvait se contenter des sûretés qu'il offrait, et lui exprimer en même temps son désir d'en finir aussi promptement que possible. En attendant la réponse du roi, elle prit les mesures que commandaient les circonstances pour assurer la solde des garnisons. Elle renouvela en conséquence les ordres qui avaient déjà été donnés par les assemblées précédentes relativement à la saisie des deniers royaux jusqu'à la concurrence de la somme due (2). Le 16, elle reçut la nouvelle de la prochaine arrivée du président de Thou, de Vic et de *Calignon*, munis de nouvelles instructions et de nouveaux pouvoirs pour travailler, conjointement avec Schomberg, à la conclusion du traité; mais, dans le même temps, elle apprit que Henri IV négociait la paix avec l'Espagne; le bruit courait même qu'il avait accordé à son ancienne ennemie « plusieurs articles très-préjudiciables à l'Estat et aux églises réformées du royaume. » Elle fit aussitôt partir *Constant*, gouverneur de Marans, chargé d'un mémoire dont copie fut envoyée aux provinces; puis, le 22, ne voyant point arriver les commissaires et craignant sans doute quelque piége, elle fit signifier à Schomberg qu'elle ne les attendrait que jusqu'au 10 août. Deux jours après, en réponse à cet ultimatum, Schomberg annonça aux députés des églises qu'il était muni de pouvoirs suffisants pour discuter les bases du traité, même en l'absence de ses collègues. L'assemblée choisit donc *Bouillon*, La Trémoille, *Parabère*, *La Noue*, d'*Aubigné* et *La Motte* pour entrer en conférence avec lui. Tous les historiens s'accordent à louer la modération de Schomberg. Aussi tomba-t-on promptement d'accord. Dès le 26, les six commissaires protestants annoncèrent à l'assemblée que l'accommodement était conclu. L'exercice public de la religion réformée était maintenu partout où il existait et serait rétabli partout où il avait été aboli depuis la fin de 1596; deux localités par bailliage seraient assignées aux Protestants pour lieux d'assemblée; seulement, dans les villes où le culte réformé ne pourrait se célébrer, dans les circonstances présentes, sans danger pour la tranquillité publique, comme à Rouen, Dijon, Orléans, Tours, Angers, Poitiers, Bordeaux, Lyon, Bourges, Châlons, Beziers, etc., l'exercice serait transporté dans les faubourgs. Le droit était reconnu aux seigneurs possédant fiefs de haubert et haute justice, de faire prêcher dans leurs demeures, conformément à l'édit de 1577. A Paris, le culte protestant ne pourrait s'établir qu'à une distance de quatre lieues au plus. L'assemblée se montra satisfaite du traité, pourvu qu'on y insérât la clause *Attendant que le roy nous puisse pourvoir de plus grande liberté*, mais elle demanda que la messe demeurât exclue de quelques villes huguenotes, notamment de La Rochelle, qui ne voulait absolument point entendre parler de papisme dans ses murs. Pour l'entretien des ministres, elle réclama une somme annuelle de 50,000 écus, ou au moins de 43,333. Quant à l'administration de la justice,

(1) Plus tard se présentèrent encore et furent admis *La Ferrière*, gouverneur de Vezins, *Montgommery* et *La Lane*, porteur de lettres de la part de *La Force*.

(2) Pareils ordres furent adressés, entre autres, à *Du Faur*, à *Des Cros*, à *Jean Maulevant*, sieur de La Garenne, à de *Vignolles*, gouverneurs de Gergeau, de Thouars, de l'Ile-Bouchard, de Vendôme, dont les garnisons n'étaient pas payées depuis longtemps.

elle consentit à ce que la chambre de l'édit, dans les parlements de Paris, de la Normandie et de la Bretagne, fût composée de 6 conseillers protestants et de 7 conseillers avec un président catholique, à condition que le choix de ce président et de deux des conseillers serait laissé aux églises, et qu'il y aurait un substitut protestant auprès de chacun de ces parlements. Enfin pour ce qui concernait les places de sûreté, elle se contenta de ce qui était offert par le commissaire royal, savoir la garde pendant huit ans de toutes les places tenues par les Protestants, la nomination par le roi des gouverneurs, en cas de vacance, sur une liste de trois membres présentée par les églises, et une somme de 180,000 écus pour le paiement des garnisons, non compris les places du Dauphiné, dont l'état devait être dressé séparément. La négociation semblait donc en bonne voie, et l'assemblée, informée de l'arrivée des collègues de Schomberg, venait de charger *Chamier*, de *La Motte* et *Rabar* de rédiger par écrit ses observations, lorsque *Constant* revint de la Cour, porteur de lettres de Henri IV qui demandait de nouvelles concessions, en rassurant toutefois les députés des églises sur son traité avec l'Espagne. Il avouait que le général des Cordeliers lui avait parlé à trois reprises de conclure la paix avec les Espagnols, mais il promettait de ne rien faire au préjudice de ses alliés, ni de ses sujets de la Religion. Par contre, il priait l'assemblée de ne pas demander *pour le présent* plus de quatre conseillers dans le parlement de Paris, et de ne pas exiger que la garde des places de sûreté fût insérée dans l'édit, mais de se contenter de sa promesse écrite et signée de sa main et contresignée par un secrétaire d'état, « l'exécution de ladite promesse dépendant de luy seul et non de son Conseil ou parlement, elle estoit aussi sûre de sa main comme par l'édit. » Dès le lendemain, 13 août, l'assemblée choisit *Saint-Germain* et *La Forest* pour aller rendre compte à la reine d'Angleterre et aux Etats-Généraux de l'état des affaires et des mesures qu'elle avait prises dans le but de rompre le traité avec l'Espagne. Saint-Germain ne fut de retour que le 16 octobre. Il était porteur de lettres d'Elisabeth, qui louait les Protestants de leur patience, les exhortait à ne rien précipiter et leur promettait, si la malice de leurs ennemis les forçait de « recourir aux remèdes extrêmes, » de continuer toute sa vie à « aporter toute son affection au bien, utilité et advancement des églises. » La réponse des Etats-Généraux, apportée, le 30, par *La Forest*, ne fut pas moins favorable; ils promettaient de soutenir de tout leur pouvoir la cause des églises de France.

Peu s'en fallut que leurs secours ne devinssent nécessaires. Le 15, arrivèrent les commissaires royaux que l'assemblée fit saluer par *Saint-Germain* et *Dorival*. Elle nomma en même temps *Du Plessis-Mornay*, de *La Case*, de *Rabar* et *Des Fontaines* pour signer avec eux le traité définitif sur les bases déjà adoptées; mais dès l'ouverture des conférences, le 19, des difficultés s'élevèrent. Les commissaires royaux prétendirent que les articles qu'on leur présentait comme ayant été accordés par Schomberg, étaient faux. Schomberg interpellé répondit loyalement qu'ils étaient bien tels qu'il les avait signés, mais qu'il avait toujours sous-entendu que rien ne se conclurait que sous le bon plaisir du roi. L'assemblée, à son tour, rejeta, dans la séance du 9 sept., les nouvelles propositions du gouvernement, en déclarant « que les églises ne se pouvoient contenter de ce qui estoit offert, » et qu'elle voulait s'en tenir aux articles déjà arrêtés. Tout était donc remis en question; il fallut une fois encore envoyer en Cour. Les députés protestants furent *Clairville* et *La Motte*.

Ce fut dans ces circonstances que La Trémoille, fatigué sans doute de ces lenteurs interminables, et mécontent peut-être de l'excessive modération de l'Assemblée, quitta Châtellerault pour retourner dans le Poitou où il avait le-

vé des troupes qu'il promit de tenir sur pied jusqu'à ce qu'on connût la réponse de la Cour. Il ne revint que le 27 déc., sur l'invitation pressante des députés des églises; encore, dès le 6 mars, la négociation marchant enfin vers une solution satisfaisante, il repartit en protestant de son dévouement à la Cause et en assurant l'assemblée qu'il serait toujours prêt à exécuter ce qu'elle requerrait de lui. On savait que ce n'était point là une vaine promesse; car personne n'ignorait que le duc venait de repousser avec indignation les offres séduisantes que de Thou et Schomberg avaient été chargés de lui faire de la part du roi. Ces offres consistaient en dix brevets de mestres-de-camp et deux de maréchaux de camp pour ses amis, avec une pension annuelle de 1,000 écus attachée à chacun des premiers, et de 3.000 à chacun des deux autres; à lui-même, on lui offrait pendant trente ans le produit du péage de la Charente. Il répondit aux tentateurs: « MM., je vous excuse, qui venez de travailler pour esteindre la Ligue, et aians trouvé un parti enflé d'interests particuliers, ne l'avez plus tost piqué au lieu plus sensible, que vous l'avez rédnit à néant. Pour vous monstrer qu'il n'y a rien de pareil parmi nous, quand vous me donneriez la moitié du roiaume, refusans à ces pauvres gens qui sont à la salle ce qui leur est nécessaire pour servir Dieu librement et seurement, vous n'auriez rien avancé; mais donnez-leur ces choses justes et nécessaires, et que le roy me face pendre à la porte de l'assemblée, vous aurez achevé et nul s'esmouvra. » Le président de Thou, ajoute d'Aubigné, « comme nous allions à la séance, me fit ce conte, en demandant si nous avions beaucoup de tels huguenots. »

Le jour même du départ de La Trémoille, *Clermont*, qui avait repris possession du fauteuil de la présidence, demanda un congé de quelques jours, qui lui fut accordé. L'assemblée ne voulut point le remplacer et décida que, pendant son absence, chacun de ses membres présiderait à son tour; mais le 20 déc., Clermont ayant écrit qu'il ne pouvait reprendre son siége, elle élut *Saint-Germain* pour président, le 6 janv. Nous raconterons ailleurs (*Voy.* POLIGNAC) la suite des négociations. L'assemblée resta en permanence jusqu'à l'exécution de l'édit de Nantes; mais La Trémoille n'y reparut plus. Le roi l'envoya en Portugal probablement pour l'éloigner de la Cour. A son retour, il se retira dans son château de Thouars, où il allait être investi par Henri IV, lorsqu'il mourut, le 25 oct. 1604, à l'âge de 38 ans seulement. Cette mort précoce fit naître des soupçons de poison, que rien ne paraît justifier.

Claude de La Trémoille avait épousé, en 1598, *Charlotte-Barbantine de Nassau*, fille de Guillaume d'Orange et de *Charlotte de Bourbon-Montpensier*. Berthe de Bourniseaux, dans son Hist. de Thouars, nous peint cette princesse, qui mourut à Château-Renard, en 1631, comme une huguenotte fanatique; mais tout ce qu'il raconte au sujet des persécutions qu'elle doit avoir exercées sur les Catholiques de ses domaines, est évidemment tiré de chroniques rédigées par des moines, et nous semble empreint d'une singulière exagération. Ne serait-il pas étonnant, si elle s'était montrée telle qu'il le prétend, que Henri IV eût souffert ses violences et que les historiens du temps n'en eussent rien dit? Le même écrivain avoue d'ailleurs « qu'elle ne chercha jamais à grever ses vassaux et à augmenter leurs redevances; qu'elle ne fut rien moins qu'avare. » Il nous apprend aussi que c'est elle qui fit construire le magnifique château de Thouars; mais, emporté de nouveau par ses préjugés, au lieu de chercher dans les dépenses que Claude de La Trémoille dut faire pendant quatorze ans pour soutenir la guerre contre les Ligueurs, et dans les frais énormes qu'entraîna la construction colossale entreprise par sa femme, l'origine des dettes que la princesse contracta, il affirme sérieusement « qu'elle abandon-

na ses immenses revenus à des prédicans fougueux qui, sous prétexte de propager leur doctrine, abusèrent de ses libéralités au point qu'à la majorité de son fils, le duché était endetté de plus de 14 cent mille livres. » C'est ainsi que l'on écrivait l'histoire en 1824 !

Du mariage de Claude de La Trémoille avec la princesse d'Orange naquirent quatre enfants : 1° Henri, qui suit ; — 2° Frédéric, comte de Laval, qui seconda de tout son pouvoir les entreprises de *Rohan* et de *Soubise*, et qui fut tué en duel à Venise, en 1642, ne laissant que des enfants illégitimes ; — 3° Elisabeth, morte jeune ; — 4° Charlotte, femme de Jacques Stanley, comte de Derby, prince souverain de l'île de Man (1).

Né en 1599 et élevé sous la tutelle de sa mère, Henri de La Trémoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmont, chevalier des ordres du roi, prit de bonne heure une part active dans nos guerres civiles. Dès 1615, il se joignit à son cousin le prince de Condé. Selon la Note secrète (*Fonds de Brienne*, N° 9344), il était vaillant, hasardeux, et il jouissait dans le parti protestant d'une grande considération, à cause de la mémoire de son père. Sans montrer le même zèle que celui-ci pour la Cause, il ne se sépara pas de l'union des églises jusqu'à la convocation de l'Assemblée politique de La Rochelle, dans laquelle il se fit représenter par *La Bourdillière*, qui commandait en son nom à Thouars avec *Laubespin*. Cependant il ne voulut point accepter le commandement que l'Assemblée lui offrit, et lorsque Louis XIII s'approcha de Taillebourg, il s'empressa de lui remettre cette place, sans même essayer de la défendre. Au mois de juin 1621, il se rendit dans le camp du roi devant Saint-Jean-d'Angély. Dès lors il se rapprocha de la Cour. Pendant le siége de La Rochelle, en 1628, il conduisit des troupes à Louis XIII, et après une entrevue avec Richelieu, il abjura la religion réformée, le 18 juill. Quelques jours après, il reçut, pour prix de son apostasie, les provisions de la charge de mestre-de-camp de la cavalerie légère (1). Il servit dans cet emploi en Italie, où il reçut une blessure au genou, qui le força à prendre sa retraite. Il se retira dans ses terres, devint bigot, puis se fit controversiste, et mourut dans un âge avancé, le 15 mai 1674. Il avait épousé, en 1619, sa cousine *Marie de La Tour*, fille de *Henri*, duc de Bouillon, et d'*Elisabeth de Nassau*, qui resta fermement attachée à la religion protestante, dans laquelle elle fit élever ses cinq enfants : 1° Henri-Charles, qui suit ; — 2° Louis-Maurice, comte de Laval, qui, après avoir suivi pendant quelques années, la carrière des armes, se convertit au catholicisme, entra dans les ordres et devint un des plus acharnés persécuteurs des Protestants ; — 3° Armand-Charles, comte de Montfort, mort jeune, en 1643 ; — 4° Elisabeth, morte à l'âge de 12 ans ; — 5° Marie-Charlotte, femme, en 1662, de Bernard de Saxe-Weimar, veuve en 1678, et morte d'apoplexie, le 24 août 1682.

Henri-Charles de La Trémoille, prince de Tarente (titre qu'il prit à cause des prétentions de sa famille à la couronne de Naples, comme descendant de Charlotte d'Aragon par les femmes), naquit le 17 déc. 1620. A l'âge de 7 ans, il fut placé chez les Jésuites de Poitiers qui lui enseignèrent les éléments de la langue latine, le dessin et les mathématiques. En sortant de leur collége, il fut envoyé en Hollande pour y apprendre le métier des armes sous le prince d'Orange Frédéric-Louis, qui le traita comme son propre fils. Au retour d'un voyage en Angleterre, où il avait accompagné le prince Guillaume et assisté à son mariage avec la fille de Charles I, il fit la campagne de 1640, en qualité de volontaire; peu de temps

(1) Charlotte de La Trémoille était protestante, quoique Walter Scott, usant de son privilége de romancier, en fasse une papiste dans un de ses plus beaux ouvrages.

(1) Le pape Urbain VIII lui écrivit pour le féliciter sur sa conversion.

après, il obtint un régiment de cavalerie. Le chagrin que lui causa le mariage de la princesse d'Orange avec le fils de l'électeur de Brandebourg, et la mort de Frédéric-Louis, en 1647, le décidèrent à revenir en France. Il s'attacha d'abord à la Cour; mais bientôt, mécontent de Mazarin, il se jeta dans le parti des princes. Il se signala au combat du faubourg Saint-Antoine, et s'empara de plusieurs villes de la Champagne, qu'il ne put toutefois conserver. Voyant la mauvaise tournure que prenaient les affaires de son parti, il obtint de Condé la permission de retourner en Hollande. Il voulut rentrer en France, à la fin de 1655; mais Mazarin le fit arrêter et enfermer dans la citadelle d'Amiens. Après y avoir été détenu au secret pendant plusieurs mois, il obtint sa liberté à condition qu'il se retirerait dans ses terres du Poitou. Les troubles qui éclatèrent dans cette province, engagèrent le gouvernement à l'en éloigner et à le reléguer à Auxerre, puis à Laval, où il resta jusqu'à la paix des Pyrénées. En 1663, il retourna en Hollande, et fut nommé par les États-Généraux général de cavalerie et gouverneur de Bois-le-Duc. Il revint en France en 1670, et abjura l'année suivante avec tous ses enfants, à l'exception de sa fille aînée, Charlotte-Emilie-Henriette, née en 1652, qui épousa à Copenhague, en 1680, le duc d'Oldenbourg. Il mourut, le 14 sept. 1672. On a de lui des *Mémoires*, publiés à Liége en 1767, in-12, dans lesquels on trouve des détails intéressants sur les troubles de la Fronde.

Henri-Charles de La Trémoille avait épousé, au mois de juin 1648, *Amélie de Hesse-Cassel*, fille du landgrave (*Reg. de Charenton*, ann. 1648). Après la mort de son mari, cette dame se retira à Vitré où elle vécut jusqu'en 1685. A la révocation de l'édit de Nantes (qui, de l'aveu de Berthe de Bourniseaux, porta un coup mortel à l'industrie de la ville de Thouars en diminuant d'un tiers sa population), elle demanda et obtint, non sans beaucoup de peine, la permission de sortir du royaume. Elle alla s'établir à Francfort-sur-le-Mein avec le pasteur *Roye*, son chapelain, et y mourut, le 23 fév. 1693, à l'âge de 68 ans.

LAUBÉRAN (François de), sieur de Montigny, pasteur de l'église réformée de Paris, au commencement du XVIIe siècle.

On lit dans Florimond de Ræmond, parlant des assemblées secrètes que les premiers Réformés tenaient à Paris vers 1557 : « Pour faire ces assemblées, on faisoit choix de quelque maison qui eust des fausses portes, des huis dérobez, afin de pouvoir au besoin se sauver. Celuy qui faisoit le prédicant portoit des dez et des cartes, afin de les pouvoir jeter sur le tapis au lieu de la Bible, et couvrir leur fait sur le jeu. Ainsi se sauva le ministre *Louperant* [Laubéran], qui se fait appeler Montigni, dans la rue du Coq à Paris, près le Louvre, en la chambre garnie de maistre *Pierre Du Rozier*, lequel ayant esté surpris par son hoste, avec dix ou douze luthériens, s'excusa sur les parties qu'ils avoient fait aux cartes et aux dez avec ses compagnons. »

Ce Louperant ou Laubéran de Montigny est, selon toute apparence, identique avec *Jean de Laubéran*, sieur de Montigny, qui se réfugia à Genève à la Saint-Barthélemy (*Reg. des habitants*, 1 nov. 1572); en tout cas, il n'est certainement pas le même (il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher les dates) que François Laubéran de Montigny que le consistoire de Genève accorda, au mois d'avril 1566, à l'église de Châteauneuf (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). Ce dernier était très-probablement son fils. Combien de temps resta-t-il attaché à l'église de Châteauneuf? Affronta-t-il les dangers auxquels les ministres huguenots furent exposés durant les guerres civiles, ou bien chercha-t-il prudemment un asile à l'étranger? Nous ne saurions le dire. Nous ne le retrouvons qu'en 1593, c'est-à-dire à l'époque de l'Assemblée politique de Mantes, à laquelle il assista,

on ne nous apprend même pas au nom de quelle province. Nous lisons seulement dans les procès-verbaux de l'assemblée qu'il fut chargé de suivre l'expédition des cahiers, d'où il semble résulter qu'il exerçait déjà une certaine influence dans le parti huguenot. Député de nouveau, en 1595, et cette fois par l'Isle-de-France, comme ministre de l'église de Paris, à l'Assemblée politique de Saumur, il le fut encore, l'année suivante, au Synode national qui se tint dans la même ville, et qui le chargea de réfuter l'apostat *Cayet*. En 1597, il prêchait à Paris, comme chapelain de *Catherine de Bourbon*, et y remplissait, à ce que raconte L'Etoile, les autres fonctions de son ministère. En 1598, la province de l'Isle-de-France le députa au Synode national de Montpellier, qui lui donna des preuves de sa confiance et de son estime en l'élisant vice-président et membre de la commission chargée de reviser les exemplaires de la Discipline, et en lui confiant une mission fort délicate, celle de rétablir la concorde entre *Blacons* et ses ennemis. En 1601, Montigny se rendit de nouveau, comme représentant des églises de l'Isle-de-France, à l'Assemblée politique de Sainte-Foy; en 1605, il présida le synode de l'Isle-de-France, qui se tint, le 16 mars à Ablon (1), et en 1607, il assista au Synode national de La Rochelle.

Sans avoir joué un rôle important dans les affaires des églises protestantes, Montigny jouissait donc d'une influence et d'une considération, qu'il devait à sa place plus qu'à ses talents ou à ses services. A l'exception de l'*Avertissement aux fidèles* qu'il publia contre *Cayet* (Voy. III, p. 294), et de la *Défense de la confession des églises réformées de France*, qu'il souscrivit avec ses collègues *Durand, Du Moulin* et *Mestrezat*, nous ne sachions pas qu'il ait rien été imprimé sous son nom. Il est bien question dans le *Cartel de deffy du sieur de Bouju envoyé au sieur Du Moulin*, d'une dispute que Laubéran de Montigny eut avec cet apostat, en 1602, sur la doctrine de la Cène, dispute qui donna lieu « à une rude mêlée, » et qui « fut mise en lumière par ledit sieur de Beaulieu, en laquelle il a ingénieusement abrégé et accommodé, lit-on dans l'Avis de l'imprimeur, les raisons du sieur de Montigny pour s'accommoder au goût du lecteur et pour éviter la prolixité; » mais on ne peut en conclure avec certitude que Montigny ait, de son côté, rendu compte de cette dispute. En tout cas, ni les bibliographes, ni les catalogues que nous avons consultés, ne mentionnent aucun écrit sorti de sa plume à cette occasion.

Montigny mourut dans le courant de l'année 1619; on ne trouve plus sa signature dans les Reg. de Charenton à partir du 18 oct. 1618, et le 26 janv. 1620, sa femme était veuve. Depuis 1603, il possédait la terre d'Ablon, où le culte protestant se célébra pendant six ans environ, de 1600 à 1606, avant d'être transféré à Charenton.

François de Laubéran avait épousé *Judith de La Rougeraye*, qui mourut, en 1642, à l'âge de 74 ans, et il en avait eu plusieurs enfants. Les Reg. de Charenton nous en font connaître cinq: 1° Maurice, qui suit; — 2° Marie, présentée au baptême, en 1598, par *Isaac Arnauld*, avocat, et par *Marie de La Porte*, veuve de *Thomas Turquant*, général des monnaies; — 3° autre Marie, née en 1600, qui eut pour parrain le ministre de Paris *Antoine de La Faye* et pour marraine *Marie de La Rougeraye*; elle épousa, en 1636, *Gabriel Morel*, sieur de La Barre; — 4° Judith, présentée au baptême, en 1601, par *Matthieu de La Rougeraye* et *Marie Perrin*, femme d'*Isaac Arnauld*, et mariée à *Philippe de La Planche*, sieur

(1) Le rapport adressé au gouvernement par son *espion*, se conserve aujourd'hui au British Museum (*Mss Caligula*, E. XI); mais il a été fort endommagé par le feu. Notre excellent ami, M. Ch. Read nous en a communiqué une copie, qui nous apprend que ce synode s'occupa, avec circonspection des questions alors pendantes, celles de l'Antechrist, des députés généraux et de *Bouillon*.

de Villiers; — 5° FRANÇOIS, né le 16 fév. 1604, qui eut pour parrain *Hilaire Lhoste*, conseiller du roi, commis au contrôle général des finances, et pour marraine *Sara de La Rougeraye;* il mourut en 1632, et fut enterré, le 8 déc., au cimetière des SS. Pères.

Né en 1597, et présenté au baptême, le 25 avril, par Liévin Calvart, ambassadeur des Etats-Généraux, et par *Louise de Vienne*, veuve du vicomte de *Carlus*, Maurice de Lauberan fit ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1614. Sa vie est, s'il se peut, moins connue encore que celle de son père. En 1625, il était ministre de l'église de Baignolet; en 1626, de celle du Plessis-Marly, qu'il desservait encore en 1637, avec celle de La Norville. Le synode de l'Isle-de-France, le dispensant de la résidence exigée par la Discipline, l'avait autorisé à habiter sa terre d'Ablon, mais sur l'appel de son église, le Synode national d'Alençon révoqua cette permission. Il exerçait encore ses fonctions à La Norville en 1655. En 1665, nous le trouvons mentionné, dans des actes de synodes provinciaux, comme ministre de Senlis. C'est en cette qualité qu'il présida le synode qui se tint à Clermont en Beauvoisis, le 5 mai 1667, en présence du commissaire royal *Jacques Du Candal*, dont le procès-verbal est arrivé jusqu'à nous (*Arch. gén.* Tt. 313). Ce synode confirma le choix que le consistoire de Charenton avait fait du célèbre *Claude* pour ministre, et accorda *Varnier* à l'église de Vitry. Il admit en même temps au ministère *Mesnard*, *Auger*, *Des Ormeaux*, qui fut donné pour pasteur aux Réformés de Herly, et *Rondeau* à ceux de Falaise. Quarante-six églises y furent représentées, mais vingt-et-une seulement par un ministre et un ou plusieurs anciens, conformément à la Discipline, savoir Charenton, par *Morus*, min., *Massanes*, *Bezard* et *Le Coq*, sieur des Forges, anc.; Meaux, par *Jean Jamet* et *Audry*; Senlis, par Maurice de Laubéran, qui présida l'assemblée, et par deux anciens, *Etienne de Saint-Just* et *Berteux*; Château-Thierry, par *Pagès* et *J. Cochet;* Calais, par *Benj. Tricotel* et *Jean Drouart;* Amiens, par *Samuel Georges* et *Pierre Le Maire;* Oisemont, par *Pierre Bories* et *Jean de Lassu;* Saint-Quentin, par *Samuel Mettayer* et *Samuel Cartigny;* Abbeville, par *Ph. Chenevix* et *Charles de Fournier*, sieur de Neufville; Herly, par *Jean Farcy* et *Louis Le Carlier*, sieur de Herly; Clermont, par *Ph. Tricotel*, accompagné de deux anciens, *Esaïe Du Cormier*, sieur de La Haye, et *Pierre Le Maistre;* Compiègne, par *Jacques Devaux* et *Jacques de Dompierre*, sieur de Jonquières; Chéry, par *Regnier* et *Daniel Lescury* [Escury?]; Laon, par *Pierre de Beaumont* et *Jacques Vignon;* Morny, par *Paul Coullez* (aliàs *Coulet*) et *David de Croissy*, sieur d'Eppes; Vitry, par *Jean Varnier* et *Claude de Marolles*, qui remplit les fonctions de secrétaire laïc; Châlons, par *Jérémie Ouriet* et *Jean Blondel;* Imecourt, par *Abel de Lambermont* et *Jean Gonsal;* Sézanne, par *Jacques d'Allemagne* et *Jacq. Largentier;* Fontaine, par *Daniel Sébille* et *Thomas Gibereau;* enfin Authon, par *Paul Joly* et *Charles Chédieu*. Les églises de Lisy, Chalandos, Morsan, Fontainebleau, Roucy, Béthisy, Villers-lès-Guize, Chauny, Coucy, Cuthe, Prouville, Saint-Loup, Verneuil, Aï, Espence, Chaltray, La Ferté-au-Vidame, Le Plessis, Saint-Agobille et Mantes ne députèrent que leurs ministres : *Jean Le Sueur*, *Pierre Sacrelaire*, *Jérôme Satur*, *Charles Drelincourt*, *Jean de Prez*, qui fut un des deux secrétaires, *Pierre Duprat*, *Paul Georges*, *Louis Garnier*, *Jean Villain*, *David Humbert*, *Jean Séverin*, *Ph. Jannoteau*, *Daniel Cottin*, *Pierre Trouillart*, qui fut élu vice-président, *Pierre Le Jeune*, de *Prez*, *Philippe Scalberge*, *Antoine Guérin*, *Jacq. Sadier*, *P. Allix* et *David Billot*. Celles de La Ferté-au-Col, de Gercy, de Poireauville et de La Falaise ne furent représentées que par les

anciens *Jacques Le Clerc*, *Corneille d'Ully*, sieur de Laval, *Daniel de Montmorency*, sieur de La Cour-au-Bois, et *Daniel Briet*.

Maurice de Laubéran exerçait encore le ministère à Senlis en 1679. Deux ans auparavant, il avait eu la douleur d'enterrer sa fille Judith, veuve de *Henri Drelincourt*, morte le 1er juin, à l'âge de 42 ans. Outre cette fille, il avait eu de son mariage avec *Marie de Goris* (1), sans parler de plusieurs enfants morts en bas âge, un fils, nommé Samuel-François, sieur de Montigny, qui embrassa l'état militaire et mourut capitaine au régiment du Maine, à l'âge de 36 ans, le 27 fév. 1676; et une fille, Susanne, qui épousa, le 8 fév. 1685, *François de Morogues* et lui porta en dot la terre d'Ablon. Nous ne croyons pas nous tromper en comptant encore parmi les enfants du pasteur de Senlis Gabriel de Laubéran, qui suivit la carrière ecclésiastique, et ses études terminées, fut nommé second pasteur à Calais. Cette nomination occasionna dans l'église des troubles assez graves pour exiger l'intervention du Synode national de Loudun. Il paraît que Gabriel de Laubéran trouva sa position si difficile qu'il abandonna son poste et renonça au ministère. Nous avons sous les yeux un certificat délivré par le grand *Turenne* à un sieur de Montigny d'Ablon, attestant « qu'il est gentilhomme d'extraction et de probité et témoin digne de foy pour les preuves de noblesse qu'il peut donner aux familles qui ont besoin de faire leur généalogie, en quoy il est fort expert et entendu. » Ce certificat, dont l'original se conserve aux Archives de l'Etat à La Haye, est daté de 1665; il pourrait bien concerner Gabriel de Laubéran, qui publia, vers le même temps, un vol. intitulé *La grandeur de la maison de France*, Paris, 1667, in-4°.

Dans ses listes de persécutés, Benoît cite *Auguste* et *Paul de Montigny*, qui se réfugièrent en Allemagne. Le dernier prit du service dans l'armée prussienne et mourut capitaine à Berlin, en 1706, à l'âge de 28 ans. Nous sommes porté à croire que ces réfugiés, ou tout au moins le second, descendaient de la famille Rémy. Les registres du secrétariat (*Arch. gén.* E. 3374) parlent, en effet, d'un *Jean Rémy*, sieur de Montigny, qui réussit à passer dans les pays étrangers avec ses douze enfants, nommés *Paul*, *Pierre*, *Olivier*, *Guillaume*, *Philippe*, *Jean*, *Isaac*, *Madelaine*, *Elisabeth*, *Angélique*, *Anne* et *Jeanne*, et avec sa femme *Madelaine Bazin*, sœur d'*Anne Bazin*, veuve de *Jean-Alexandre Morogues*, laquelle hérita de tous ses biens.

LAUDONNIÈRE (Réné de), marin fort expérimenté, mais moins bon capitaine, avait accompagné *Ribaut* dans sa première expédition en Amérique. A son retour, Charles IX, à la demande de *Coligny*, le chargea d'aller à la recherche des Français qui avaient été laissés dans la Floride. Laudonnière partit du Havre, le 22 avril 1564, avec trois vaisseaux munis de tout ce qui était nécessaire pour le succès de l'entreprise. *Michel* et *Thomas Le Vasseur* commandaient sous lui. Il emmenait d'habiles ouvriers et un grand nombre de jeunes volontaires, qui, poussés par le goût des aventures ou par l'espoir d'une prompte fortune, avaient obtenu de servir sous ses ordres.

L'escadre cingla vers les Canaries, passa au milieu des Antilles et aborda, le 22 juin, dans la Floride, à laquelle Laudonnière donna le nom de Nouvelle-France. Après avoir opéré le débarquement à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, nommée aussi rivière de Mai, du mois de sa découverte, on s'occupa, dès le lendemain, de la construction d'un fort, qui reçut le nom de Caroline; mais malheureusement, pendant qu'on y travaillait, les détachements envoyés à la découverte rencontrèrent quelques pépites sur les bords de la rivière, et il n'en fallut pas davantage pour allumer la cupidité. On se persuada que l'or abondait dans les montagnes de

(1) Marie de Goris mourut à Ablon, le 1er avril 1668, âgée de 63 ans (*Reg. de Char.*, ann. 1668).

l'intérieur. S'abandonnant à des espérances chimériques, les colons, au lieu de se livrer au rude labeur de la culture des terres, seule base solide de la colonisation, ne rêvèrent plus que métaux précieux. Les illusions ne tardèrent pas à se dissiper; mais le désappointement provoqua l'esprit d'insubordination et la discorde. Un parti se forma parmi les aventuriers qui avaient suivi Laudonnière, espèce de bandits qui n'avaient d'autre but que de s'enrichir, fût-ce par le pillage. Laudonnière résista longtemps à leurs menaces de mort et en renvoya même une partie en France sous la conduite du capitaine *Bourdet*; mais il se vit enfin forcé de leur abandonner les deux navires qui lui restaient. Après avoir, pendant quelques semaines, écumé la mer des Antilles, les forbans rencontrèrent un vaisseau qui portait le gouverneur de La Havane, et s'en emparèrent. Dans l'espoir de tirer de ce grand personnage une riche rançon, ces dignes ancêtres des flibustiers poussèrent l'audace jusqu'à se présenter dans le port de La Havane ; mais ils furent si vigoureusement reçus qu'ils eurent beaucoup de peine à s'échapper, laissant entre les mains des Espagnols le plus fort de leurs vaisseaux. Ils retournèrent au fort de Caroline où Laudonnière fit pendre quatre des principaux meneurs.

Cependant la recherche de l'or continuait, et la colonie restait, pour sa subsistance, à la merci des Sauvages. Ceux-ci, d'abord bienveillants envers les Français, se montraient de moins en moins disposés à leur fournir des vivres. Bientôt il fallut employer la force pour s'en procurer en petite quantité, et l'on finit par en être réduit pour toute nourriture aux glands des forêts et à quelques racines. Les progrès de la famine décidèrent Laudonnière à retourner en France avec les débris de l'expédition. Il fit donc construire un navire sur lequel il allait s'embarquer, lorsque *Ribaut* arriva, le 2 août 1565, pour prendre le commandement en chef. Cependant Ribaut ne tarda pas à remettre à la voile dans l'intention de chercher une escadre espagnole qui avait paru en ces parages et de la combattre. Laudonnière, qui s'était inutilement opposé à l'exécution de ce projet, fut laissé dans le fort avec 240 hommes, femmes et enfants, dont vingt à peine étaient en état de porter un mousquet. Au reste, comme il ne redoutait aucune attaque, il ne crut pas même nécessaire de se tenir sur ses gardes. Les Espagnols, qui avaient pris terre dans les environs, profitèrent de cette négligence. Par une nuit sombre et orageuse, ils se mirent en route, au nombre de 500, sous la conduite d'un indien, et le 20 sept., au point du jour, ils entrèrent sans résistance dans le fort, où tout fut égorgé. Laudonnière, bien que malade, parvint à se sauver en sautant par dessus la palissade, et gagna les bois où il fut rejoint successivement par *La Blonderie*, le ministre *Robert*, le laquais du sieur d'*Ully*, le neveu de *Lebeau*, *Jacques Touse*, le dessinateur *Jacques Le Moine*, dit de *Morgues*, *Franç. Duval* de Rouen, *Nicaise de La Crotte*, et quelques autres. Ils réussirent, à force de fatigues, à gagner l'embouchure de la rivière où ils trouvèrent à l'ancre le vaisseau commandé par *Maillard*, neveu de Ribaut. La résolution fut prise de partir sur-le-champ pour la France, où l'on arriva, après une pénible traversée et une relâche à Bristol, au commencement de l'année 1566. Très mal accueilli à la Cour, Laudonnière se retira dans sa famille, où il mourut ignoré.

Une relation curieuse et exacte de cette malheureuse expédition a été publiée dans l'*Histoire notable de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois, descrits par le capitaine Laudonnière, à laquelle on a adjousté un quatrième voyage fait par le capitaine Gourgues, mise en lumière par Basanier*, Paris, 1586, in-8°; réimp. récemment dans la Biblioth. Elzévirienne. On trouve aussi de précieux renseignements sur cette

tentative de colonisation dans la courte relation de *Jacques Le Moine* (Voy. ce nom), et dans le *Brief discours et histoire d'un voyage de quelques François en la Floride, et du massacre autant injustement que barbarement exécuté sur eux par les Hespagnols, l'an* 1565, *par ci-devant redigé au vray par ceux qui s'en retirèrent et maintenant reveue et augm. de nouveau*, ins. par *Chauveton* dans l'*Histoire nouvelle du Nouveau-Monde* (1579) et réimp. dans le T. VI de la 1re série des Archives curieuses.

LAUMONIER, famille noble du Cambrésis, qui embrassa le protestantisme, on ignore à quelle époque, mais certainement avant le mariage de *Claude* Laumonier avec *Catherine Anjorrant*, fille de *Jean Anjorrant*, sieur de Claye, et de *Catherine Budé*. De ce mariage, célébré en 1571, naquirent : 1° Isaac, sieur de Tournevelle et de Travecy, qui prit pour femme *Marie de Proisy*, fille de *Claude*, sieur de Morgny, et de *Marie d'Amiens*, dame de Houval; —2° Louis, sieur de La Motte-Souilly, avocat au parlement de Paris;—3° Henri, sieur de Varennes, capitaine d'infanterie en 1614, qui fut tué au siége de La Mothe où il s'était particulièrement distingué.

Les généalogistes ne nous apprennent rien sur les descendants des deux fils aînés de Claude Laumonier ; mais nous savons, par les Registres de Charenton, que c'est d'Isaac qu'était issu Louis Laumonier, sieur de Travecy, avocat au parlement de Paris, qui épousa *Esther Hérault*, fille de *Didier Hérault*, avocat au parlement, et de *Susanne Cappel*, mariage dont naquirent deux fils, nommés Louis et Elie. Comme ancien de l'église de Chauny, Louis Laumonier assista aux synodes de Charenton en 1653 et 1655. Son fils Louis, sieur de La Motte, fut envoyé par la même église à celui qui se tint dans le même bourg en 1679, et auquel fut député aussi un *Antoine* Laumonier, ancien de l'église de Laon. A la révocation de l'édit de Nantes, il réussit à gagner Maëstricht avec le sieur de *Villiers-lès-Guise* (Supplém. franç., 4026. 1). Sa femme, *Madelaine Le Fèvre*, qui ne put le suivre, promit à l'évêque de Laon de se convertir avec ses filles Elisabeth et Marie (1) « dans le temps et la manière qu'il lui plairoit de prescrire » (*Arch. gén.* M. 673). Cette promesse fut signée également par *Marie* Laumonier, veuve du sieur de *Parfondru* (2), et par *Esther Le Fèvre*, veuve de *David* Laumonier, capitaine de chevau-légers; mais cette dernière, du moins, n'avait point l'intention de la tenir. Dès qu'elle en trouva l'occasion, elle essaya de sortir de France. Malheureusement elle fut reconnue et arrêtée à Dieppe avec *Madelaine de Dompierre*, en 1688 (*Arch.* Tt. 314).

Les renseignements que nous possédons sur la branche de Varennes, fondée par le 3e fils de Claude Laumonier, sont beaucoup plus satisfaisants. Henri Laumonier laissa de son mariage avec *Susanne de Proisy*, sœur de Marie, qu'il avait épousée en 1608, deux fils nommés Henri et Jacques. Il n'eut point d'enfants d'un second mariage contracté, en 1619, avec *Marthe de Brosse*, fille de *Salomon de Brosse*, sieur du Plessis, architecte du roi, et de *Florence Mestiviers*. La destinée de son fils aîné est inconnue. Le cadet, sieur de Vaux et de Varennes, capitaine au régiment de Turenne, en 1635, lieutenant-colonel du même régiment, en 1641, commandant de Spire, en 1645, major-général dans l'armée d'Allemagne, en 1647, maréchal de camp la même année, gouverneur de Rhétel, en 1654, fut chargé, en 1655, du commandement de l'armée de Flandres, en

(1) Une autre de ses filles fut arrêtée à la frontière et enfermée dans le couvent de La Fère, en 1686 (*Arch.* E. 3372).

(2) Il ne faut pas confondre les Parfondru de Picardie avec les *Parfouru* de Normandie, qui étaient aussi protestants. Le jeune de Parfouru se convertit et obtint une pension de 300 liv. en 1687 (*Arch.* E 3373). Ses deux sœurs furent enfermées aux N.-C. de Caen, où l'une d'elles était encore détenue en 1693 (*Ibid.* Tt. 317).

qualité de lieutenant-général. Il épousa, en 1638, ***Marthe Du Fay***, fille d'***Antoine Du Fay***, sieur de Verneuil, lieutenant-colonel au régiment de Saint-Etienne, et il en eut : 1° Jacques, qui suit ; — 2° David, sieur d'Eville, le même apparemment que l'époux d'***Esther Le Fèvre***, et père de Louis Laumonier, lieutenant des gardes de Turenne, qui se réfugia en Hollande, tandis que son fils Jacques abjura et resta en France ; — 3° Madelaine, qui se réconcilia publiquement avec l'Eglise protestante dans le temple de La Haye, en 1686.

Jacques Laumonier, marquis de Varennes, naquit à Vaux, près de Rheims et eut pour parrain Louis XIV, qui déposa sur son berceau le brevet de capitaine. Capitaine au régiment de Turenne, il épousa à Metz, par contrat passé, en 1665, devant les notaires ***Olry*** et ***Mariniel***, ***Anne-Henriette Dorte***, fille de ***Jean-Louis Dorte***, sieur de Fontaine, et de ***Madelaine de Pas-Feuquières***. Il s'était élevé au grade de lieutenant-colonel, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Nous avons raconté ailleurs comment il parvint à sortir de France (*Voy*. IV, p. 309). Il gagna heureusement Francfort où l'électeur Frédéric-Guillaume lui fit offrir d'entrer à son service, avec le rang de colonel. Varennes accepta avec reconnaissance l'offre du prince, et fut chargé de lever un régiment dont tous les officiers devaient être français (1). En peu de temps il eut formé à Soest huit compagnies de 50 hommes chacune, composées presque exclusivement de Réfugiés, et la levée de huit autres compagnies compléta bientôt son régiment, auquel on ajouta une compagnie de cadets.

Varennes combattit à Malplaquet et fut créé, en 1690, major général. Il fit la campagne d'Italie à la tête des troupes brandebourgeoises, qu'il ramena dans leur patrie à la fin de 1696. En 1701, l'électeur lui ordonna de mener son régiment au secours des Hollandais. En 1703, il fut promu au grade de lieutenant général d'infanterie. En 1715, il échangea son régiment contre le gouvernement de Peitz, qu'il ne garda pas longtemps, étant mort à Berlin, le 2 déc. 1717. Il avait épousé, en secondes noces, ***Marie-Isabelle de Welken***, dont il eut Frédéric-Guillaume, né à Berlin en 1698, qui servit avec distinction dans les guerres de Silésie, surtout à l'affaire de Lesch, et qui mourut à Prague, le 11 fév. 1744, colonel au service de Prusse et chanoine de Halberstadt. On ne dit pas s'il laissa des enfants de sa femme ***Louise de Rochow***. Nous n'avons pu découvrir non plus ce que devint son frère, né du premier mariage du marquis de Varennes, lequel servait comme enseigne dans le régiment du Maine, en 1685, et paraît avoir suivi son père à Berlin.

LAUNAI (Antoine), sieur de Picheron, ministre de l'Eglise réformée, testa, en 1575, et eut de son mariage avec ***Jeanne de Fay***, qu'il avait épou-

(1) MM. Erman et Réclam nous ont conservé les noms de quelques-uns de ces officiers: Colonels, *Etienne Du Trossel* (1702), *Auguste de Durand de Bonne* (1703); lieutenants-colonels, *Matthieu de Baret* (1702), *Philippe de Beaupré* (1702), qui parvint au grade de major général, en 1715, après les campagnes d'Italie, *Salomon de Baret* (1704); major, *Joseph de Cornuaud* (1704); capitaines, *Jean-Blaise de Durfort* (1692), *Louis de Montolieu* (1693), *Jean de Natalis* (1694), *Jean de Nolibé* (1694), *Jean-Gabriel de Rebeur* (1699), *Samuel Du Faur-de-Saint-Sauveur* (1702), *Gabriel Picot-de-La Meintaye* (1702), *Matthieu de Verny* (1702), *Des Loges* (1702), de *Fouquet* (1704), *Jean Girat-de-Sénergues*, de Castres (1705), mort en 1750, ne laissant qu'une fille mariée à Gaspard Ewald de Gruben ; lieutenants, de *Sallèles* (1702), *Jean de Grandis-de-Rossalin*, de Nérac (1702), mort en 1746, laissant deux fils, *Jean-Gaspard* et *Jean*, qui servirent l'un et l'autre sous Frédéric-le-Grand avec le grade de premiers-lieutenants, *Du Bosc* (1702), *Jacques de Rossière* (1702), *Cornuaud* (1702), de *Bourges* (1702), de *L'Espinasse* (1702), de *Farette* (1704), *Joseph de Lugandi* (1704), *Joseph de Rison*, de Lectoure (1704), mort, en 1755, lieutenant-colonel et commandant de Peitz ; enseignes, de *Gironnet* (1702), de *Cherfontaine* (1702), de *Besombes* (1702), *Jean-Matthieu de Rison* (1702), de *Cordier* et *Philippe de Mellier*; aumôniers, *Ligonnier-de-Bonneval*, *Constantin*, *Brazy*, *Jean Riboudeau*, de *Chandon* et *J. Taunay*, pasteur à Königsberg en 1689.

sée en 1550, un fils nommé Trophime, sieur de Picheron et d'Entraigues, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1580, bailli du Gévaudan, en 1591, gouverneur des villes de Maruéjols, Chirac et Grezes, en 1598. L'Assemblée politique de Grenoble travailla, en 1615, à apaiser un différend qui s'était élevé entre lui et les consuls de Maruéjols, on ne nous apprend pas à quel sujet. Trophime Launai vivait encore en 1637, date de son testament. Son fils Jacques, sieur de La Champ et d'Entraigues, bailli du Gévaudan et gouverneur de Maruéjols, épousa, en 1633, *Philiberte d'Arpajon*, fille de *Samuel d'Arpajon-de-Broquiez*, qui lui donna : 1° Trophime, comte d'Entraigues (ou d'*Entragues*) maréchal de camp, en 1651 (1), maintenu noble en 1670, qui se maria avec *Isabeau Girard*, en 1668;—2° Louis de Launay, comte d'Entraigues, né en 1643, qui prit pour femme, en 1677, *Marie-Susanne de La Vespière*, fille de *Claude*, sieur de Liembrune, et de *Charlotte d'Aumale*. Après avoir abjuré en 1681 (*Arch. gén.* M. 664), il réussit à passer en Hollande à la révocation et servit dans les gardes du roi Guillaume ; — 3° Frédéric, baron d'Entraigues, qui assista au mariage de son frère Louis (*Reg. de Charent.* ann. 1677), mais dont le sort nous est inconnu.

LAUNAY (Pierre de), sieur de La Motte et de Vauferlan, savant annotateur de la Bible, né à Blois, en 1573, mort à Paris, et enterré au cimetière de Charenton, le 29 juin 1661.

La famille de Launay était nombreuse, à Blois comme à Paris. Ce nom se rencontre fréquemment dans les registres de l'église de Charenton; mais les renseignements qu'ils nous fournissent sont très incomplets, en sorte que nous ne pouvons établir avec certitude la parenté de Pierre de Launay qu'avec trois des personnes que nous y trouvons mentionnées, savoir: 1° *Catherine de Launay*, qui épousa *Isaac Du Candal*, sieur de Fontenailles, commissaire des guerres en Guienne, et mourut veuve, en 1660, à l'âge de 82 ans ; 2° *Michel de Launay*, sieur de Filaines, commissaire ordinaire des guerres et contrôleur de la maison du roi, qui fut député par l'Orléanais au Synode national de La Rochelle, en 1607, ainsi qu'à divers synodes provinciaux, et qui mourut avant 1619, laissant veuve, *Susanne Garrault*, laquelle se remaria, en 1623, avec *Charles de La Haye*, sieur de La Jurie, lieutenant du grand-maître de l'artillerie; 3° *Daniel de Launay*, sieur de La Ravinière et frère aîné de Pierre, qui fut d'abord secrétaire de la chambre du roi, puis trésorier général de France en la généralité de Tours, et qui mourut, à la fleur de son âge, vers 1616. Ce Daniel avait épousé la sœur d'un secrétaire d'état en grand crédit à la Cour, *Marguerite Phelypeaux*, qui mourut en 1646, dans sa 66° année, et il en avait eu huit enfants: 1° Marguerite, née en 1600, mariée à *Jacques de La Madelaine*, conseiller au parlement de Paris, et morte en 1647;— 2° Raymond, sieur de La Ravinière, qui fut présenté au baptême par son oncle Pierre et par *Roberte Mougue*, veuve de *Jérôme Belon*; il mourut le 8 mai 1628, conseiller secrétaire du roi ; — 3° David, né en 1604, qui eut pour parrain *Benjamin Aubéry*, et pour marraine Catherine de Launay, citée plus haut; — 4° Isaac, né en 1605 ; — 5° Daniel, né le 2 juin 1605 et mort en 1654; — 6° Madelaine, née en 1607, qui épousa *Paul de Guéribalde*; — 7° Susanne, mariée, en 1628, à *Alexandre de Perrinet*, baron d'Arzeliers ; — 8° Michel, né le 19 mai 1611.

Il ne nous paraît pas possible de rattacher aux Launay de Blois le peintre *Daniel de Launay*, sur la vie et les œuvres duquel nous n'avons pu jusqu'ici recueillir aucune donnée. Ce dernier, né le 17 fév. 1616 était fils de *Michel de Launay*, maître maçon, et de *Marie Landeau* ; il avait plusieurs frères et sœurs: *Isaac*, maître maçon,

(1) Pinard appelle Trophime le maréchal de camp; mais ne s'agirait-il pas plutôt de Jacques?

comme son père, né le 26 déc. 1619, et marié, en 1644, à *Alphonsine Menoist*; *Etienne*, qui fut présenté au baptême, en 1613, par *Etienne Du Cerceau* et *Rachel Chabot*; *Michel*, né en 1626; *Marie*, née en 1627, et *Jérémie*, née le 9 août 1629. Lui-même prit pour femme, en 1638, *Judith Nouret*, fille de *Daniel Nouret*, maître maçon, et en eut quatre enfants: Michel, Isaac et Judith, morts en bas âge, et Jérémie, né le 20 janv. 1649. Cette famille d'artisans et d'artistes n'était point parente, croyons-nous, de la famille de financiers à laquelle appartenait le sieur de La Motte, et l'on peut sans doute en dire autant de l'orfèvre *Paul de Launay*, qui vivait dans le même temps, et qui semble avoir été uni par d'étroits liens à la première; mais serait-ce commettre une erreur que de regarder comme descendant de la seconde *Benjamin de Launay*, sieur Du Gravier, qui desservit successivement les églises de La Châtre (1601), de Chilleurs, où il fut remplacé, en 1619, par *Vauloué*, et de Cherveux, et qui laissa deux enfants de son mariage avec *Marie Des Prés*. Sa fille, Susanne, épousa *Louis Cappel*. Son fils, Charles, se maria, en premières noces, avec *Catherine de Sérouville*, de la maison d'Outreville, qui lui donna Susanne, alliée au seigneur de *Villefollet* en Poitou; puis en secondes, avec *Marie Regnier*, qui le rendit aussi père d'une fille, nommée Marie. C'est pendant le pastorat de Benjamin de Launay à Chilleurs que le juge d'Orléans ordonna la démolition du temple que le seigneur de Chemerolles y faisait bâtir à ses frais.

Mais laissons de côté ces conjectures, et revenons à l'annotateur de la Bible.

Pierre de Launay avait toutes les qualités requises pour réussir, de l'intelligence, de l'ordre, de l'application, du courage. Avec l'appui de son frère aîné, dont il était tendrement aimé, il pouvait espérer que les difficultés qui hérissent les abords de presque toutes les carrières, s'aplaniraient facilement devant lui, aussi obtint-il, jeune encore, des emplois importants. La mort de ce frère, arrivée en 1613, changea sa vie. Il renonça à la charge de contrôleur général des guerres en Picardie, qu'il remplissait avec honneur, mais qui exigeait la plus grande partie de son temps, et ne conservant que la charge purement honorifique de conseiller secrétaire du roi, il résolut de se livrer tout entier à l'étude.

Pierre de Launay se trouvait dans des conditions très-favorables pour suivre ses goûts qui le portaient vers les recherches philologiques. Il avait un esprit solide et éclairé, une santé excellente, les loisirs que donne la fortune, nul embarras de famille, et, nous l'avons déjà dit, de la persévérance et du courage. Il donna une preuve de la force de sa volonté en se mettant, à l'âge de quarante ans, à apprendre l'hébreu, sous la direction d'un juif, afin de pouvoir lire l'Ancien-Testament dans le texte original. Sentant qu'il n'avait point de temps à perdre, s'il voulait exécuter le plan qu'il avait conçu d'annoter toute la Bible, il régla avec soin l'emploi de ses journées. Levé à quatre heures du matin, il commençait par lire un chapitre du Livre saint, étudiait tout ce que les commentateurs avaient écrit sur la matière, et aux notes qu'il recueillait dans leurs livres il ajoutait ses propres observations, ses paraphrases. Toute sa matinée était employée à à ce travail. Il consacrait quelques heures de l'après-midi à ses amis, et retournait, dès qu'il était libre, à ses études favorites. Il continua ce genre de vie jusqu'à l'âge de 89 ans, sans se laisser distraire par d'autres affaires que par celles de l'Eglise. Ancien de Charenton pendant plus de 40 ans, il assista aux Synodes nationaux de 1623 et de 1637, qui l'élurent secrétaire, ainsi qu'à plusieurs synodes provinciaux, jusqu'à celui de Houdan, en 1662, lequel témoigna par un acte exprès le regret que lui causait la perte récente d'un homme aussi zélé pour le bien de l'Eglise. Pierre de Launay n'avait point

été marié. Sa succession occasionna un procès entre le consistoire de Charenton et ses héritiers : *Jean Garrault*, sieur de Mainville, *Jean d'Illiers*, sieur de Vimay, *Thérèse Garrault*, *Jacques Du Candal*, sieur de Fontenailles, *Madelaine Du Candal*, veuve de *Jacques Bigot*, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, *Françoise Du Candal*, veuve de *Claude Sarrau*, conseiller au parlement de Paris, *François Garrault*, sieur de Chasteaux, et *Anne Garrault*, veuve de *Lancelot Du Lac*.

Pierre de Launay a laissé quelques ouvrages d'un mérite incontestable.

I. *Paraphrase ou exposition sur l'Ecclésiastique de Salomon*, Saint-Maurice, 1618, in-8°; Charent., 1619, in-8°; réimp. avec le N° IV, Charent., 1655, in-12.

II. *Paraphrase sur le prophète Daniel*, Sedan, 1624, in-8°.

III. *Paraphrase et exposition sur les Epistres de S. Paul*, Saumur, 1647, in-4°; 1re et 2e partie, Charent., L. Vendosme, 1650, 2 vol. in-4°.

IV. *Paraphrase et exposition sur les Proverbes de Salomon et le 1er chap. du Cantique des Cantiques*, Charent., 1650, 2 vol. in-4°; Charent., 1655, in-12.

V. *Paraphrase et exposition sur l'Apocalypse, tirée des sainctes Ecritures et de l'histoire*, Gen., 1651, in-4°. — Dans cet ouvrage, qui parut sous le pseudonyme de *Jonas Le Buy*, Launay exposa, sur le règne de mille ans, des opinions qui furent attaquées par *Amyraut*. Cette dispute, en absorbant presque tout son temps, l'empêcha de mettre en lumière la suite de ses études sur les livres de l'A. et du N. T.

VI. *Réponse au livre de M. Amiraut*, Du règne de mille ans ou de la prospérité de l'Eglise, Charenton, L. Vendosme, 1665, in-8°.

VII. *Traité de la sainte Cène du Seigneur, avec l'explication de quelques passages difficiles du V. et du N. T.*, Saumur, 1659, in-12.

VIII. *Remarques sur le texte de la Bible ou explication des mots, des phrases et des figures difficiles de la sainte Ecriture*, Gen., de Tournes, 1667, in-4°. — Cet ouvrage posthume, qui a placé de Launay parmi les bons hébraïsants, est précédé d'une préface d'où nous avons extrait notre notice. L'auteur y a consacré vingt années de travail. Ce n'est ni un simple recueil de notes, ni un commentaire proprement dit. Le but de Pierre de Launay était d'éclaircir, par les passages parallèles, les difficultés qu'on rencontre dans la lecture des Livres saints. Tous les idiotismes hébreux sont soigneusement notés et interprétés ; les tropes sont expliqués, non pas par des suppositions arbitraires, mais par la comparaison des passages obscurs avec ceux dont le sens n'est pas douteux ; en un mot, l'Ecriture est expliquée par l'Ecriture seule. Un double index facilite les recherches.

Devons-nous rattacher à la famille de Launay, *Guillaume Launeus*, ministre de l'église française, qui a publié *Epitome Institutionum Calvini*, Lond., 1583, 1584, in-8° ; et réclamer comme écrivain français, *Timothée de Lannois*, à qui l'Index de l'archevêque de Paris attribue un ouvrage sous ce titre : *Causa conversionis ad Confessionem Augustanam?*

LAUNOY (Matthieu de), ou *Launay*, né à La Ferté-Alais, prêtre catholique et docteur en théologie, embrassa la Réforme, en 1560, et se maria. Reçu au ministère avec la précipitation que l'on apportait trop souvent, à cette époque, dans le choix des guides spirituels du peuple, il exerça ses fonctions en divers lieux (1) ; mais depuis plusieurs années déjà, il desservait l'église de Sedan, lorsque la découverte de relations adultères qu'il entretenait avec une de ses cousines, l'obligea à fuir précipitamment. Le procès lui fut fait néanmoins, et il fut pendu en effigie.

(1) En 1573, il était à Heidelberg, comme nous l'apprend une lettre qu'il écrivit de cette ville à *Théodore de Bèse* (Collect. Dupuy, N° 268) pour lui rendre compte de l'état des affaires de la Hollande.

Banni de l'Eglise protestante, il vint à Paris, rentra dans l'Eglise romaine, et mit au service de la Ligue son éloquence fanatique. Pour le récompenser de son apostasie, les Guise le firent nommer chanoine de Saint-Gervais à Soissons. Launoy leur prouva sa reconnaissance, en entraînant cette ville dans le parti ligueur. Appréciant dès lors les services qu'ils pourraient tirer d'un pareil auxiliaire, les Lorrains le firent venir à Paris et lui donnèrent, selon M. Martin, dans son Hist. de Soissons, la cure de Saint-Méry, où il organisa la Ligue. M. Labitte, dans les Prédicateurs de la Ligue, affirme, au contraire, que Launoy ne fut jamais curé de Saint-Méry, mais qu'il fut un des membres les plus actifs du conseil des Quarante, puis des Seize (1). De Thou le qualifie du plus impudent et du plus méchant des prédicateurs de la Ligue ; il est difficile de mettre un homme plus bas. La Satire Ménippée l'appelle « Le petit Launay, ci-devant ministre, puis apostat et à présent boute-cul de Sorbonne.» Promoteur de la mort de Brisson, il dut se retirer en Flandres où l'on croit qu'il mourut.

Launoy venait d'abjurer le protestantisme, quand il publia son *Discours chrestien contenant une remonstrance charitable aux pauvres du soing et diligence qu'ils doivent employer à bien instruire ou faire instruire et endoctriner leurs enfans*, Paris, 1578, in-12 ; mais il ne s'était pas encore jeté dans le parti de la Ligue, lorsqu'il prêchait l'obéissance passive dans sa *Déclaration et réfutation des faulses suppositions et perverses explications d'aucunes sentences des saintes Ecritures, desquelles aucuns se sont servis en ce dernier tems à diviser la chrétienté*, Paris, 1579, in-8°. Devenu ligueur, il fit volte-face sans aucun scrupule, et se montra aussi ardent à préconiser la révolte qu'il l'avait été à soutenir qu'il n'est pas permis de prendre les armes contre le souverain. Outre ces deux écrits, nous connaissons de lui trois petits volumes où il cherche à justifier son apostasie et attaque avec violence ses anciens collègues, les ministres réformés. En voici les titres : *Défense de Launoy tant pour lui que pour Henri Pennetier, contre les fausses accusations et perverses calomnies des ministres* (Paris, 1578) ; — *Réponse chrétienne à XXIV articles pleins de blasphèmes et absurditez dressez par P. Pineau, dit Desaignes, prédicant zwin-calvinian*, Paris, 1581, in-12 ; —*Réplique chrétienne en forme de commentaire sur la réponse tirée du dehors de la moëlle des S. Escritures et de toute bonne doctrine, et faite par les ministres calviniques à la déclaration et réfutation de leurs fausses suppositions*, Paris, 1583, in-8°. On en cite aussi une édit. de Paris, 1578, in-8°, que nous n'avons pas vue.

(1) Il est remarquable que le conseil des Seize ait compté deux apostats dans son sein, Launoy et *Jean Compan*, qui avait abjuré après la journée des Barricades.

LAURENS (Henri), né à Charleston, en 1724, d'une famille de Réfugiés établie d'abord à New-York, puis dans la capitale de la Caroline du Sud.

Après avoir fait de bonnes études, le jeune Laurens fut placé par son père dans une maison de commerce de Charleston, qu'il quitta, au bout de quelque temps, pour entrer chez un riche négociant de Londres. De retour dans sa patrie, il se livra à des spéculations commerciales qui réussirent au-delà de ses espérances, en sorte qu'il acquit très-promptement une fortune considérable dont il sut faire un noble emploi. Désirant donner à ses fils une éducation européenne, il quitta le commerce pour les amener à Londres. Il s'y trouvait encore lorsque éclatèrent, entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique du Nord, les différends qui devaient aboutir à la fondation de la puissante république des Etats-Unis. Laurens n'hésita pas à apposer sa signature à côté de celles des trente-huit colons américains qui, en 1774, adressèrent au parlement anglais une pétition

contre le célèbre Boston port bill. Le bill passé, il résolut, dans la prévision d'une lutte prochaine, de retourner en Amérique, bien déterminé « à demeurer debout ou à tomber avec sa patrie. » Il s'embarqua donc, malgré les instances de ses amis, et arriva à Charleston au mois de décembre. Ses concitoyens, dont il s'était concilié l'estime et l'affection, l'élurent membre du comité de sûreté et président du comité général de la Caroline du Sud, qui se réunit en 1775. Tant qu'il resta à la tête du gouvernement provisoire de cette province, il fit preuve d'une grande modération unie à beaucoup d'énergie, s'efforçant de maintenir le mouvement insurrectionnel dans les bornes de la légalité. Nommé membre du premier Congrès national, qui s'assembla en 1776, il en fut élu président et il se montra digne de cette haute dignité, la première de la république, par la noblesse de ses sentiments, non moins que par la fermeté de son caractère. Parmi les hommes éminents qui constituèrent le nouvel état, aucun n'unit à un plus haut degré que Laurens les talents de l'homme politique aux vertus du patriote. Il venait de signer, le 9 juillet 1778, au nom de la Caroline du Sud, l'acte de confédération des treize États américains (1), lorsqu'il se démit volontairement des fonctions de la présidence, pour accepter la charge de ministre plénipotentiaire en Hollande, en 1779. Le navire qui le portait ayant été capturé par les Anglais, il fut conduit à Londres et enfermé dans la Tour, malgré de cruelles infirmités dont il était atteint. Le ministère anglais lui laissa, dans les premiers temps, une assez grande liberté ; mais, après l'évasion de lord Gordon, il le fit resserrer très-étroitement et usa envers lui de tant de rigueurs, que l'opinion publique, révoltée, força à la fin ses barbares geôliers à briser ses fers, en 1781. Durant cette longue captivité de plus de quatorze mois, la fermeté de Laurens ne se démentit pas un instant, et, à plusieurs reprises, il refusa noblement d'acheter la liberté au prix de soumissions ou de concessions indignes de lui. Malgré le délabrement de sa santé, il ne voulut point priver sa patrie de ses services. Le Congrès l'ayant nommé membre de la commission chargée de négocier la paix, il vint à Paris et y signa, avec Franklin, Adams et *Jay*, le 30 novembre 1782, les articles préliminaires, et l'année suivante, le traité de Versailles. A son retour à Charleston, ses concitoyens manifestèrent l'intention de l'envoyer comme leur représentant au Congrès; mais il refusa cet honneur, et il ne put se décider non plus à accepter un siége dans l'assemblée à laquelle fut confié le mandat de réviser le pacte fédéral. Retiré dans ses terres, au milieu de sa famille et de ses amis, il vécut encore quelques années, uniquement occupé d'agriculture. Il mourut le 8 déc. 1792.

Un seul des enfants de Henri Laurens a inscrit son nom dans l'histoire; c'est Jean, né à Charleston en 1755. Envoyé en Europe à l'âge de seize ans, il poursuivait à Londres les études qu'il avait commencées à Genève, lorsque la guerre de l'indépendance éclata. Jeune et enthousiaste, il voulut tout quitter pour courir au secours de sa patrie; mais son père, qui le destinait au barreau, s'y opposa. Forcé d'obéir, il se soumit, mais il ne se soumit qu'à demi, car négligeant ses livres de jurisprudence, il s'appliqua avec ardeur à la lecture d'ouvrages sur l'art militaire. Ses études terminées, il se hâta de partir pour Charleston, en 1777. A peine débarqué, il entra dans les milices américaines et fit ses premières armes à Brandywine. Aide-de-camp du général Washington, il se signala par des prodiges de valeur au combat de Germantown, où il fut grièvement blessé. Le 28 juin 1778, il conquit de nouveaux lauriers à l'affaire de Monmouth, et passa, bientôt après, avec le grade de lieutenant-colonel, dans l'armée du Nord, où il rendit des services qui lui méri-

(1) *Daniel Roberdeau*, autre descendant de Réfugiés, le signa pour la Pensylvanie.

tèrent les éloges du Congrès. L'année suivante, au rapport de M. *Ch. Weiss*, qui a raconté avec beaucoup de charme la vie trop courte de ce jeune héros, il servit sous le général Moultrie dans la Caroline du Sud. Chargé de défendre, avec une poignée de braves, le pont de Coosahatchie contre toute l'armée anglaise, que commandait le général *Prévost*, descendant de Protestants français établis en Angleterre, il ne céda au nombre qu'après avoir perdu la moitié de ses soldats. Gravement blessé lui-même, il aurait été pris sans le dévouement d'un de ses capitaines qui lui donna son propre cheval. A peine guéri de ses blessures, il reparut dans les rangs de ses compatriotes et se distingua, à la tête de l'infanterie légère, dans la malheureuse expédition de Savannah. Lorsque les Anglais assiégèrent Charleston, il s'enferma dans la place et déploya la plus grande activité; mais ses efforts et ceux de ses compagnons d'armes furent inutiles; la ville dut se rendre, et il resta prisonnier de guerre. Echangé contre un officier anglais, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire, pour représenter au ministère français le triste état des affaires des insurgents et solliciter un prompt secours. Sa réputation, son énergie triomphèrent enfin des lenteurs du comte de Vergennes, et six mois après son départ, il était de retour, ayant obtenu tout ce qu'il demandait. Aussi désintéressé que brave, il refusa toute indemnité, et ne voulut recevoir du Congrès que les frais de son voyage.

Cette mission remplie avec tant de succès, Laurens reprit sa place parmi les aides-de-camp de Washington. Lorsque les Américains unis aux Français mirent le siége devant Yorktown, il fut chargé d'attaquer l'une des redoutes qui couvraient l'armée anglaise, et il l'emporta à la baïonnette, tandis que les Français enlevaient l'autre. Cornwallis fut contraint de se rendre avec un corps de 8,000 hommes, et Washington, pour récompenser le jeune officier de ce brillant fait d'armes, le chargea de dresser les articles de la capitulation.

Nommé député au congrès de la Caroline du Sud, Laurens se montra fier de l'honneur que lui décernaient ses concitoyens; mais il n'eut pas plutôt rempli ses devoirs de représentant, qu'il courut se mettre sous les ordres du général Greene. Peu de temps après, le 27 août 1782, il fut tué dans une sortie de la garnison de Charleston. Sa mort causa une douleur universelle; mais personne ne le pleura plus sincèrement que Washington, qui aimait Laurens comme son fils.

Dans son Histoire de la révolution d'Amérique, David Ramsay a tracé ce portrait de Jean Laurens : « La nature l'avoit orné avec profusion de ses dons les plus exquis, qu'avoit encore perfectionnés et embellis une excellente éducation. Quoique sa fortune et le crédit de sa famille lui donnassent des droits à la prééminence, il n'en étoit pas moins un ami ardent de l'égalité républicaine. Généreux et libéral, son cœur abondoit en philanthropie naturelle et sincère. Dans son zèle pour les droits de l'humanité, il soutenoit que la liberté appartenoit à toute créature humaine par droit de naissance, quelle que fût la différence de pays, de couleur ou de capacité. Son abord séduisant gagnoit les cœurs de tous ceux qui le connaissoient; sa sincérité et ses autres vertus lui assuroient à jamais leur estime. Agissant d'après les plus nobles principes, réunissant la valeur et les autres qualités d'un excellent officier aux connaissances d'un homme profondément instruit et à l'urbanité délicate d'un gentilhomme bien élevé, il étoit l'idole de son pays, la gloire de l'armée et un ornement de la nature humaine. Ses talents ne brilloient pas moins dans la législature et dans le cabinet qu'au champ de bataille, et répondoient aux emplois les plus élevés. »

LAURENT (Gaspard), professeur de belles-lettres, en 1597, et recteur de l'académie de Genève, en 1600, ob-

tint, cette même année, les droits de bourgeoisie, circonstance qui prouve son origine étrangère, comme aussi son nom semble indiquer qu'il avait vu le jour en France (1). Il n'est guère connu d'ailleurs que par ses ouvrages, dont voici la liste :

I. *Catholicus et orthodoxus Ecclesiæ consensus ex verbo Dei, Patrum scriptis et Ecclesiæ reformatæ confessionum harmoniâ, et ex sententiis doctorum qui Scholastici dicuntur*, Gen., Eust. Vignon, 1595, in-8°; Aurel. Allobr., 1612, in-4°. — Sénebier indique cette dernière édit. sous ce titre : *Syntagma confessionum fidei in diversis regnis editarum.*

II. *De nostrâ in sacramentis cum Domino J. Ch. conjunctione, tractatus adv. sophismata quæ contra sanctum hoc mysterium proferuntur*, Gen., 1598, in-8°.

III. *Oratio de clarissimi theologi de Bezæ obitu*, Gen., 1605, in-8° — Il composa aussi sur la mort du célèbre réformateur des vers grecs et latins qui ont été joints aux œuvres de J. Lect.

IV. *Miscellaneæ theses in ethicis*, Gen., 1607, in-4°.

V. *De publicis disputationibus in controversii de religione Observatio, ex veterum scriptis potissimùm desumpta*, Gen., 1602, in-8° ; nouv. édit. plus ample, 1618.—Au jugement de Sénebier, c'est un ouvrage plein de modération et de sagesse.

VI. *Hermogenis Ars oratoria absolutissima et libri omnes cum versione latinâ et commentariis*, Colon. Allobr., 1614, in-8°.

VII. *Quæstiones miscellaneæ ethicæ*, Colon. Allob., 1626, in-4°.

Gaspard Laurent laissa un fils, nommé Jacob, qui devint membre du conseil des CC en 1631, conseiller d'état, en 1649, et qui mourut en 1665. On a de lui *Le Genevois jubilant*, 1635, in-4°, publié à l'occasion du jubilé de la Réformation de Genève.

(1) Plusieurs pasteurs de ce nom ont desservi des églises en France. Nous n'en citerons ici qu'un seul, parce qu'il nous fournira l'occasion de faire connaître une église ignorée : c'est *Pierre Laurent*, du Quercy, réfugié en Hollande, qui fut, de 1688 à 1692, date de sa mort, le ministre d'une petite colonie française établie dans l'île de Tholen.

LAURIÈRE (Blaise de), baron de Moncaut et de Sainte-Colombe, gentilhomme de la chambre du roi, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie et gouverneur de Layrac, avait porté les armes pour la cause protestante dès la première guerre civile. Il avait été fait prisonnier à la bataille de Ver avec *Salignac*. Tué devant Marmande, en 1580, il fut, par ordre du roi de Navarre, transporté à Tonneins et inhumé dans le tombeau des seigneurs du lieu. Il avait épousé *Catherine de Coutures*, baronne de Sarrasin, dame d'atours de *Jeanne d'Albret*, et en avait eu Blaise, baron de Moncaut, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, conseiller d'état et privé, qui prit pour femme, en 1597, *Marie de Favas*, fille de *Jean de Favas*, gouverneur de l'Albret. De ce mariage naquit Joseph, baron de Moncaut, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, qui se distingua au fameux siége de Montauban sous les ordres de *La Force*, et plus tard, sous ceux de *Saint-Michel-de-La Roche-Chalais*, qui l'envoya tenir garnison à Caussade. Il se maria en 1622, avec *Marie de Lusignan*, fille de *François de Lusignan*, de laquelle il eut Louis, baron de Moncaut, allié en 1654, avec *Françoise Boudon*, fille de *Henri Boudon* et de *Charlotte de Catus*. De ce mariage vint Blaise, baron de Moncaut, qui abjura à la révocation, et épousa, en 1687, une nouvelle catholique, *Marguerite de Sarrau*, fille de *Jacob*, sieur d'Arasse, et de *Constance de Goudail*.

LAURILLARD (Georges-Jacques), dit *Fallot*, né à Rotterdam en 1746, pasteur à Clèves, et depuis 1788, à Bois-le-Duc, a trad. de l'allem. de Pütter, *La seule route au suprême bonheur*, Clèves, 1775, in-8°. Il est auteur, en outre, selon Meusel, de poésies latines publiées à Leyde et à Utrecht, et d'un *Sermon à l'occasion de foi et*

hommage prêtés au roi de Prusse par le duché de Clèves, le 6 nov. 1786, Clèves, 1786, in-8°.

Nous n'ajouterons que quelques mots à ce que nous avons dit, dans notre notice sur Cuvier (*Voy.* T. IV, p. 167), de *Charles-Léopold Laurillard*, garde du cabinet d'anat. comparée au Muséum de Paris. Il naquit à Montbéliard, le 21 janv. 1783, et mourut à Paris le 28 janv. 1853. M. *Ch. Duvernoy* a écrit son Éloge qui a été annexé au Compte rendu de la Société d'émulation de Montbéliard, de 1854.

LAUTH (THOMAS), savant professeur de la Faculté de médecine de Strasbourg et, au jugement de M. Dezeimeris, le meilleur historien de l'anatomie, né à Strasbourg, le 29 août 1758, et mort le 16 sept. 1826.

Lauth suivit les cours de l'université de sa ville natale. Il s'appliqua particulièrement à la philosophie, aux sciences naturelles et surtout aux mathématiques, science vers laquelle le portait un goût décidé et qu'il n'abandonna qu'à regret pour se livrer à l'étude de la médecine. En 1781, il prit le grade de licencié après avoir soutenu deux thèses remarquables, l'une sur l'analyse de l'urine, l'autre sur l'érable. Le 27 sept. de la même année, il se fit recevoir docteur. Désirant étendre le cercle de ses connaissances, il vint à Paris où il suivit la clinique du célèbre chirurgien Dessault. Il se rendit ensuite à Londres où il fit un séjour de quelques mois; puis il revint à Strasbourg par la Hollande et l'Allemagne, dont il visita les plus célèbres universités. Peu de temps après son retour, il fut adjoint à *Ræderer* et à *Ostertag*, comme professeur d'accouchement. Après la mort de *Lobstein*, il fut appelé, le 17 janv. 1784, à remplir la place de prosecteur et de démonstrateur d'anatomie. La même année, au mois de sept., le conseil académique lui conféra le titre de professeur extraordinaire de médecine, et au mois d'avril suivant, l'académie le choisit pour professeur ordinaire d'anatomie et de chirurgie. Dans le même temps, l'université de Tubingue lui offrit une chaire qu'il refusa. Lors de l'établissement des nouvelles Facultés, il fut maintenu dans sa place, et attaché, en qualité de médecin à l'hôpital militaire de Strasbourg. En 1795, il fut nommé médecin en chef de l'hôpital civil. Deux ans plus tard, il obtint le titre de médecin de la ville; enfin, lorsque l'Académie de médecine fut fondée, il en fut élu membre associé. Il était, en même temps, chanoine de Saint-Thomas et professeur d'anthropologie au séminaire protestant. Il mourut presque subitement au retour d'un voyage qu'il avait fait en Allemagne. On a de lui :

I. *Diss. de analysi urinæ et acido phosphoreo*, Arg., 1781, in-4°.

II. *Diss. botanica de acere*, Arg., 1781, in-4° et in-8°.

III. *Scriptorum latinorum de aneurysmatibus collectio*, Arg., 1785, 4°.

IV. *Vorrede zur teutschen Uebersetzung von Balfour's Abhand. über den Einfluss des Monds auf die Fieber*, Strasb., 1786, in-8°.

V. *Nosologia chirurgica. Accedit notitia auctorum recentiorum Platnero*, Arg., 1788, in-8°.

VI. *Vom Ausziehen fremder Körper aus Schusswunden*, trad. du franç. de Percy avec des remarques, Strasb., 1789, in-8°.

VII. *Vom Witterungs-Zustand, dem Scharlachfieber und dem bösen Hals*, Strasb., 1800, in-8°. — Publié en même temps en français.

VIII. *Vita Johannis Hermann*, Strasb., 1802, in-8°.

IX. *Histoire de l'anatomie*, T. Ier, Strasb., 1815, in-4°. — Ouvrage capital de Lauth. « C'est, dit M. Dezeimeris, se montrer juge bien prévenu (quand on ne peut être taxé de juge incompétent), que de n'y voir, comme Chaumeton, qu'un ouvrage écrit d'un style lourd et ennuyeux. Je crois qu'on peut le citer au contraire comme un des ouvrages les mieux conçus qui aient été faits sur l'histoire de quelque bran-

che que ce soit de la médecine, et comme un des plus solidement exécutés, malgré les défauts du style. »

Thomas Lauth fut père de deux fils qui marchèrent dignement sur ses traces; mais comme ils sortent de notre cadre, nous nous contenterons de dire que l'aîné, Gustave, né le 9 mars 1793, mourut le 17 avril 1817, prosecteur à la Faculté de médecine de Strasbourg, et que le cadet, Alexandre, né le 14 mars 1803, succomba à une phthisie pulmonaire en 1837, laissant la réputation d'un savant professeur de médecine, qui aurait peut-être surpassé son père, s'il eût vécu plus longtemps.

LAUTREC, nom d'une famille illustre du Languedoc, issue de la maison de Toulouse par Baudouin, fils de Raimond III, comte de Toulouse, et de Constance, fille de Louis-le-Gros.

Antoine de Lautrec, sieur de Saint-Germier, fils de François de Lautrec et conseiller au parlement de Toulouse, embrassa la Réforme en 1552. S'étant démis de son office, il se retira à Genève, en 1555, avec la femme qu'il venait d'épouser, et une religieuse de ses parentes qui partageait ses sentiments. Le parlement le condamna par contumace à être brûlé vif et la sentence fut exécutée en effigie. Saint-Germier se rit de cette rage impuissante. Il obtint à Genève les droits de bourgeoisie, le 12 avril 1555. Sa femme, *Jeanne de Varagne*, étant morte, après lui avoir donné trois enfants, un fils nommé Gaillard, qui décéda sans postérité, et deux filles, l'une appelée Jeanne, mariée à *Arnaud de Bernon* ou *Vernon*, sieur d'Aiguesvives, l'autre, Isabeau, femme, en 1590, de *Pierre Du Mas*, sieur de Cantausset, Antoine de Lautrec épousa en secondes noces, en 1572, *Germaine de Foix-Conserans*, et en eut : Paul, dont la destinée est inconnue; Jacques, qui suit; Débora, femme d'*Arnaud Moliet*, sieur de La Réole; Catherine, alliée à *Nicolas de de La Baume*, sieur d'Ariffat, fils de *Christophe de La Baume* et de *Marie Le Clerc* (1), puis à *Joël de Bezolles*, sieur de Crastès; Susanne, épouse de *Gaspard de Lacalm*, puis de *Guérin de Montfaucon*, sieur de Belflou. Resté veuf une seconde fois, Saint-Germier convola en troisièmes noces avec *Jeanne de Huc*, fille du sieur de *Montsegon* et de *Gillette d'Amat-Delranc*, qui lui donna encore un fils, nommé Paul-Arnaud.

Jacques de Lautrec, sieur de Saint-Germier, baron de Cestairols et sénéchal de Castres, se fit remarquer par son zèle pour la religion protestante pendant les guerres civiles. Il mourut en 1616, laissant de son mariage avec *Marie* de Lautrec, baronne de Cestairols, contracté en 1596, six enfants, savoir: 1° Marquis, qui suit; — 2° Marc-Antoine, qui suivra; — 3° Paul, sieur de Durfort; — 4° Marguerite, femme, en 1628, de *César de Voisins*, sieur de Blagnac; — 5° Isabeau, mariée, en 1636, à *Galibert de Legibus*, baron de Felzins; — 6° Aldonce, épouse de *Jacques Le Noir*, sieur de Cambon et du Puget, dont les descendants émigrèrent à la révocation (*Arch.* Tt. 290).

Marquis de Lautrec-Saint-Germier, baron de Cestairols et sénéchal de Castres, fut un des plus ardents partisans du duc de *Rohan*. En 1621, il marcha au secours de Montauban avec *Beaufort*, et fut la cause involontaire de la prise de ce capitaine (*Voy.* V, p. 190). En 1622, il servit sous *Bourbon-Malauze*. En 1627, le parti de la paix, à la tête duquel étaient le président de *Suc*, l'avocat général de *Rozel*, *Madiane*, *Latger* et d'autres notables bourgeois (*Voy.* V, p. 202), l'ayant chassé de la ville, il alla rejoindre *Rohan* qui marchait contre Castres avec un corps de 6000 Cévenols, et qui le chargea de chercher, avec *Beaufort*, les moyens de s'y introduire par escalade, comptant sur un mouvement du parti populaire en sa faveur. Mais le peuple, comprimé par la terreur, n'osa

(1) *Paul de La Baume*, sieur d'Arifat, se convertit à Castres pendant les dragonnades (*Arch. gén.* Tt. 289).

bouger et l'attaque fut repoussée. En 1628, Saint-Germier entreprit de secourir Réalmont assiégé par les Catholiques. Cette place était considérée comme la plus forte que les Protestants possédassent dans l'Albigeois. Elle avait une bonne garnison, était bien pourvue de munitions de guerre et de provisions de bouche, et pouvait présenter une longue résistance; mais *Maugis*, qui y commandait, se laissa gagner et signa, au bout de quelques jours, une capitulation qui fut indignement violée. Saint-Germier dut donc se contenter de recueillir les habitants échappés au sac de leur ville et de les escorter jusque sous les murs de Castres. Au triste spectacle de tant de désolation et de misère, les Castrais émus ouvrirent leurs portes à Saint-Germier, et renonçant à la neutralité qu'ils avaient observée jusque-là, ils se déclarèrent pour Rohan. Mais la bonne harmonie ne régna pas longtemps entre les chefs du parti populaire (*Voy.* III, p. 433), et leurs dissensions auraient eu le plus fâcheux résultat, si la paix ne s'était pas conclue sur ces entrefaites. Saint-Germier testa en 1637. Il avait épousé, en 1617, *Isabeau de Latger*, fille de *Jean*, sieur de Massuguiés, et en avait eu cinq filles : MARIE, alliée, en 1641, à *Pierre Carlot*, conseiller à la Chambre de l'édit, fils de *Jérôme Carlot* et de *Gabrielle de Vernet;* MARGUERITE, mariée, en 1645, à *Pierre de Rozel*, sieur de Causse; ISABEAU, femme, en 1645, de *Marquis de Corneillan*, sieur de La Brunié; LAURE, épouse, en 1647, de *Jacques de Gartoule* (aliàs *Castoulle*), sieur de Bès; LOUISE, mariée, en 1650, à *Jean Isarn*, avocat à la Chambre de l'édit.

Saint-Germier n'ayant point laissé d'enfant mâle, son frère Marc-Antoine hérita des biens substitués de la famille. Il avait pris pour femme, en 1636, *Jeanne de Tignol*, fille de *Jacob de Tignol* et d'*Isabeau de Vidal*, dont il eut : 1° LOUIS, qui suit; — 2° JEAN, sieur du Caylar, marié à *N. de Banne;* — 3° JACQUES, sieur de Montsegon, tué au service; — 4° MATTHIEU; — 5° PIERRE, sieur du Bousquet.

Louis de Lautrec, sieur de Saint-Germier, épousa, en 1657, *Jeanne d'Albié*, fille de *Jean d'Albié* (1) et de *Marguerite de Rey*, dont il n'eut pas d'enfant; mais d'un second mariage qu'il contracta avec Anne de Mellier lui naquit Marc-Antoine qui fut élevé dans le catholicisme sous la tutelle de sa mère.

Une autre branche de la famille de Lautrec professa aussi la religion protestante; mais elle s'éteignit de bonne heure. En 1569, *Jean* de Lautrec, sieur de Massaguel, et neveu du conseiller Antoine, se joignit aux fameux Vicomtes et prit Massaguel dont il fit massacrer les habitants. De son mariage avec *Jeanne de Lhom*, naquirent deux filles : MARIE, femme du célèbre *Samuel de Rabasteins*, vicomte de Paulin, et en secondes noces, de son cousin *Jacques* de Lautrec-Saint-Germier; et MARGUERITE, épouse de *Jean de Nadal*, sieur de Massaguel.

Parmi les Protestants tués à Dreux, en 1562, on cite un *Saint-Germier* qui était apparemment de la même famille, bien que nous ne sachions comment l'y rattacher.

LA VAISSERIE (ANTOINE DE), sieur de MEAUSSE ou LA MEAUSSE dan le Quercy, est cité pour la première fois parmi les chefs huguenots, en 1572. Après la prise de Mons, le comte Ludovic lui donna le commandement de l'artillerie, sous les ordres du gouverneur *Payet*, avec qui nous le retrouvons, en 1573, sur la flotte de *Montgommery*. Il paraît qu'après son inutile tentative pour forcer l'entrée de la rade de La Rochelle (*Voy.* V, p. 500), Meausse quitta le comte et se rendit dans le Languedoc, où nous le voyons, dès 1574, servir sous *Saint-Romain*, qui voulut le laisser comme commandant à Nismes,

(1) En 1685, *Jean-Jacques d'Albié*, sieur de La Serre, se convertit à Castres (*Arch.* Tr. 289).

lorsqu'il se rendit à l'Assemblée de Milhau; mais le Conseil ne voulut point y consentir. A son retour, Saint-Romain partit pour le Vivarais avec quatre à cinq cents chevaux et cinq compagnies d'infanterie, dans l'intention de mettre Annonay à l'abri des entreprises des Catholiques. Après en avoir fait réparer les fortifications, il en nomma Meausse gouverneur. L'attaque qu'il prévoyait n'eut lieu qu'au mois d'octobre. Sommé par Saint-Chamond de se rendre, Meausse lui fit répondre qu'il n'y avait dans la place que des Français qui voulaient la garder pour le roi, et que s'il s'obstinait à l'assiéger, il avait autant de force pour la défendre qu'il pouvait en avoir pour l'attaquer. Le chef catholique se contenta de bloquer la ville et de dévaster les environs; bientôt même, se sentant dans l'impossibilité de rien entreprendre, il consentit à signer une trêve que le roi refusa de ratifier. Les hostilités continuèrent donc, et le 13 février 1575, Meausse, rompant le blocus, surprit Andance, qu'il fit fortifier du côté du Rhône, après l'avoir livrée au pillage et en avoir brûlé les faubourgs. Cependant les Catholiques y rentrèrent, dès le 10 mars, après deux jours de siége. Meausse, qui s'était retiré dans une tour avec trois ou quatre soldats, fut fait prisonnier et envoyé à Lyon où il fut détenu jusqu'à la trêve conclue entre Henri III et le duc d'Alençon. Il retourna, en octobre, à Annonay, que les Catholiques avaient vainement essayé de soumettre par de belles promesses, et reprit le commandement; mais une trêve conclue entre les deux partis, le 3 fév. 1576, suspendit jusqu'à la paix les hostilités.

Meausse retourna dans sa province natale et fut nommé gouverneur de Figeac. Vers la mi-septembre, une conspiration s'ourdit pour l'en chasser et peu s'en fallut qu'elle ne réussît. Secondés par la noblesse des environs, les habitants catholiques se rendirent maîtres de la ville, mais il leur fut impossible de s'emparer du château où Meausse s'était renfermé, et Figeac ne tarda pas à rentrer sous l'autorité du roi de Navarre. Meausse en était encore gouverneur en 1581 : c'est en cette qualité qu'il assista à l'Assemblée politique de Montauban. Dès lors, nous n'avons plus rencontré son nom.

LAVAL (Etienne-Abel), ministre de l'église française de Castle-Street à Londres, est auteur d'une *Histoire abrégée de la Réformation et des églises réformées de France*. Cet ouvrage, à la composition duquel *Jean Graverol* doit avoir eu part, ne va que jusqu'à la révocation, mais Laval y a ajouté un supplément où il passe en revue les méthodes employées par Louis XIV, après l'abrogation de l'édit de Nantes, pour forcer ses sujets à abjurer. Ces méthodes sont les dragonnades, les cachots, l'hôpital de Valence, les galères, la transportation en Amérique, divers genres de mort, toute sorte de fureurs exercées sur les cadavres. Sous chacun de ces titres, il a réuni un grand nombre de particularités curieuses. Nous ne connaissons aucun exemplaire de l'édition française. Une trad. anglaise de ce livre a paru à Londres en 1737, en 3 vol. in-8°, ou selon d'autres renseignements, de 1737 à 1741, en 6 volumes. Laval a publié, en outre, *Véritez et devoirs de la religion chrétienne et abrégé de l'histoire du V. T.*, Cork, 1725, in-4°; et, s'il faut en croire Watt, qui pourrait bien avoir confondu deux auteurs du même nom, *Astronomical observations made at Toulon*, imp. dans les Philosoph. Transact. (1726).

LAVAL (Gui-Paul de). Voy. Maison de CHATILLON.

LA VALLADE, branche protestante de la famille poitevine de Chièvres.

Le premier membre de cette famille qui embrassa les opinions nouvelles fut *Pierre de Chièvres*, sieur de La Vallade, dont le château fut pillé, en 1588, par les Ligueurs; lui-même fut emmené prisonnier avec deux de ses enfants. Il avait épousé, en 1541, *Jeanne Audebert*, dont il eut : 1° Pier-

RE, qui suit; — 2° JEAN, sieur de Villars, mort sans enfants; — 3° JACOB, sieur du Petit-Moulin, qui prit pour femme, en 1601, *Marie Gourdin*, fille de *René de Puy-Gibault* et de *Françoise de La Romagne*, mariage dont naquit FRANÇOIS, sieur du Petit-Moulin, marié à *Jacquette Bruneau*, fille de *Louis*, sieur de Granry, et de *Madelaine de La Rousse*.

Pierre de La Vallade épousa, en 1582, *Françoise Brivet*, fille d'un procureur du roi à Jarnac-Charente. Il laissa: 1° JACOB, qui suit; — 2° PIERRE, chef d'une branche cadette; — 3° MARC, sieur d'Aubanye, marié, en 1627, avec *Agnès Lériget*, fille de *Pierre Lériget*, avocat au parlement, et de *Jeanne Pasquet*, d'une famille qui resta fidèle à la foi protestante et alla chercher la liberté de conscience à l'étranger (*Arch. gén.* TT. 258). Ce mariage fut fécond; il en naquit trois fils, PIERRE, JACOB et MARC, et cinq filles, dont la destinée nous est inconnue; — 4° CATHERINE, femme, en 1603, de *François Daulphin*, sieur de La Forie; — 5° JEANNE, qui épousa, en 1607, *Siméon de La Quintinye*, et, en secondes noces, *Jean de Chevreuse*, sieur de Tourtron; — 6° SUSANNE, alliée à *Charles de Lubersac*, sieur de Montbron.

I. Jacob de La Vallade, sieur de Guitres et de La Vallade, épousa, en 1613, *Jeanne de Lescours*, fille du baron de *Vassé*, dont il eut : 1° PIERRE, qui suit; — 2° MARC, sieur de Saint-Martin, qui prit pour femme, en 1664, *Jeanne Lainé*; — 3° JACOB, sieur de Rochemoure, marié à *Antoinette Caron*, qui le rendit père d'ANTOINETTE-LOUISE, femme, en 1681, de son cousin *Jean de Chièvres*; — 4° ELISABETH, qui épousa *Claude Thibaut*, sieur de La Cadois; — 5° MARIE-CHARLOTTE, femme d'*Abel de Moneïs* [Monein?], baron d'Ordière; — 6° MARIE.

Pierre de La Vallade épousa, en 1646, *Eléonore de Montagnac* et en eut MATTHIEU, sieur de Guitres, capitaine au régiment de Saint-Jal, qui se convertit à la révocation avec sa femme *Françoise de Vernon-de-Melzeart*, et MARIE, qui fut mariée, en 1679, à *René de Bonnefoi*, sieur de Bretauville.

II. Pierre de Chièvres, sieur de CURTON, épousa, en 1627, *Eléonore de Montalambert* et en eut : 1° JACOB, qui suit; — 2° GUY, qui abjura et entra dans les ordres; — 3° PIERRE, sieur de Rouillac; — 4° FRANÇOIS; — 5° JEAN, sieur de Citernes, qui sortit de France à la révocation (*Arch.* TT. 242); — 6° RENÉE, femme, en 1668, de *Samuel Drilhon*, sieur de Puygemaut, avocat au parlement; — 7° RACHEL, qui épousa *Pierre Brossard*, médecin, et en secondes noces, selon Filleau, un ministre protestant nommé *Pierre Ronibe*; — 8° ANNE, femme d'*Isaac Magnac*, ministre à Barbezieux.

Jacob, sieur de Curton, prit pour femme, en 1664, *Marie Le Maréchal*, qui lui donna deux enfants : JEAN, marié, en 1681, avec *Antoinette-Louise de La Vallade*, et converti à la révocation; et JEANNE, reçue à Saint-Cyr, en 1686.

Nous ne voyons pas le moyen de rattacher d'une manière satisfaisante à cette généalogie, que nous empruntons à l'ouvrage de Filleau, les La Vallade qui suivent.

LA VALLADE (PIERRE DE), ministre de l'église de Bergerac. En 1603, *Pierre Béreau*, sieur de La Marchetière, étant allé, avec le médecin *François Mizière*, le solliciter, au nom de l'église de Fontenay-le-Comte, d'accepter la place de collègue de son père, La Vallade se rendit à ses instances, malgré l'opposition de son église dont l'appel fut rejeté par le Synode national de La Rochelle. Cette contestation semble prouver que le jeune ministre jouissait de quelque considération: aussi peu de temps se passa-t-il avant qu'il eût affaire aux missionnaires catholiques. Le premier défi lui fut adressé par le P. Ange de Raconis, capucin. La relation de cette dispute a été publiée sous le titre de Pourparler amiable (Fontenay-le-Comte, 1609, in-4°). Il fut attaqué ensuite par Michel L'Ange, religieux du même

ordre, et la Conférence qu'il eut avec lui a été également livrée à l'impression sous une forme satirique (Fontenay-le-Comte, 1617, in-12). Sans tenir compte de ces deux ouvrages, que les Catalogues lui attribuent sans fondement, puisqu'ils sont évidemment sortis d'une plume catholique, nous ne sachions pas que La Vallade ait publié autre chose qu'une *Brève réponse à un certain écrit intitulé* : Catéchisme dressé par les commandemens du cardinal de Sourdis, Fontenay, 1608. in-8°, et une *Apologie pour l'épistre des ministres de l'église de Paris contre le livre d'Armand-Jean Du Plessis de Richelieu, évesque de Luçon*, La Rochelle, 1619, in-fol.

* Benoît parle, dans son Histoire de l'édit de Nantes, d'une veuve *La Vallade* qui fut indignement traitée par les dragons. Il est presque impossible de supposer qu'il s'agisse de *Louise Billaud*, femme de notre pasteur; mais peut-être cette veuve était la mère du ministre *La Vallade* qui desservit, pendant plus de quarante ans, l'église de Lisburn en Irlande, et qui ne laissa qu'une fille, nommée Anne, mariée, en 1737, à George Russell.

LA VALLÉE (N.), ministre de Fontenay, est auteur, lit-on dans les Actes du Synode national de Gap, de l'*Histoire d'un démoniaque*, que ce synode renvoya à l'examen du synode provincial de la Saintonge, en l'invitant à la faire imprimer, s'il le jugeait à propos. L'auteur était mort à cette époque, et rien ne nous apprend que son livre ait vu le jour.—Ce La Vallée serait-il identique avec *Nicolas Folion?* (*Voy.* IV, p. 62).

LAVAU (Pierre de), de Pontillac, martyr en 1554. Lavau, lit-on dans le martyrologe, « estoit cordonnier de son mestier; mais au reste fervent en la parole de Dieu, et bien instruit en icelle. Car quand il fut constitué prisonnier en la ville de Nismes, après qu'il eut maintenu la vérité de l'Evangile, on le voulut forcer d'accuser les fidèles de sa connoissance, il aima mieux endurer la question extraordinaire, autant horrible que mutilation et fracture de membres sauroit estre, que de mettre en danger personne. » On finit par l'envoyer au bûcher.

LA VERGNE (François de), sieur de Tressan, qui vécut dans la seconde moitié du xvi° siècle, eut pour enfants Jérémie, sieur de Tressan, et Pierre, sieur de Calmels. Ce dernier prit pour femme, en 1612, *Marie d'Ausolas*, qui le rendit père de Pierre et de Polydore-Jean, sieur de Marcouine. Jérémie épousa *Anne de Villa*, dont il eut : 1° François, sieur de Tressan, marié, en 1627, avec *Louise de Montenard-de-La Tour* et père de Jérémie, conseiller du roi et prévôt général du Languedoc, en 1668; — 2° Alphonse, sieur d'Agnac, qui s'unit, en 1656, à *Louise Sarret*.

Est-ce François de La Vergne qui défendit, en 1586, Salvagnac contre Joyeuse, et qui ne consentit à capituler, aux conditions les plus honorables, qu'après avoir épuisé ses munitions? Est-ce Jérémie de La Vergne qui remplit à Montauban les fonctions de consul pendant le siége célèbre de cette ville? Qui était aussi le pasteur *Isaac de La Vergne* que nous trouvons placé à Mazamet, dès 1660? Ces questions, que nous nous sommes posées, nous n'avons pu les résoudre avec le bien faible secours de la généalogie donnée par les Jugemens de la Noblesse. Nous nous contenterons de rapporter ici la sentence rendue, le 24 sept. 1685, par le présidial de Castelnaudary contre le temple de Sorrèze et celui de Revel, sous prétexte qu'*Isaac de La Vergne* et *Quinquiry* ou *Quinquery*, son collègue à Revel, avaient reçu à la Cène un relaps, nommé *Jean Dubaillon*, crime dont avait été complice, disait-on, *Boniol*, ministre de Calmont. Le relaps ou prétendu tel fut condamné à être pendu avec confiscation de ses biens, le temple de Revel à être rasé, la métairie de Lassus où s'était tenue l'assemblée, à être démolie; *Blaquière*, *Olivier Borel* et *Fauché* furent condamnés, pour crime d'assemblée, au bannissement

perpétuel avec confiscation de leurs biens, et le temple de Sorrèze à être démoli. Les ministres qui pourtant, si le délit était constaté, étaient les plus coupables, ne furent frappés d'aucune peine, preuve évidente pour les gens les plus prévenus que le but du procès était la ruine des deux temples. Le jugement, au reste, ne fut point exécuté sur les personnes qui avaient fui, et la révocation de l'édit de Nantes ne laissa pas même le temps de l'exécuter sur les temples (*Arch. gén.* M. 665).

LA VESPIÈRE, famille de la Picardie, divisée à la fin du XVIIe siècle, en deux branches, qui reconnaissaient pour chefs *Claude* de La Vespière, sieur de Liembrune, fils de *Claude de La Vespière* et de *Madelaine de Poix*, demeurant à Dives près de Noyon, où il jouissait encore du droit d'exercice en 1681, et *Jean*, sieur de Mieucé, établi à Montreuil.

Dans cette famille, comme dans beaucoup d'autres, ce sont les femmes qui ont montré le plus d'attachement à leur religion. Ainsi, tandis que, dès le mois de mai 1686, Daniel de La Vespière, fils de Claude de La Vespière et de *Charlotte d'Aumale* (1), vendait sa conscience pour une pension de 1000 livres, deux dames de ce nom, sa femme, *Judith de Mormès*, qu'il avait épousée en 1681, et sa sœur, peut-être, donnaient un admirable exemple de constance et de résignation. Ne soyons pas injuste pourtant envers les hommes de cette famille; un d'entre eux subit aussi pour sa religion une détention à la Bastille, en 1689 (*Arch. gén.* E. 3375). La même année, Mlle de Liembrune, âgée de quarante ans environ, fut arrêtée à Dieppe, sur le soupçon qu'elle cherchait les moyens de passer en Angleterre, et enfermée dans la citadelle d'Amiens. Au bout de dix ans, en 1699, l'évêque d'Amiens, ému d'une compassion un peu tardive, écrivit en sa faveur au secrétaire d'Etat une lettre que nous nous empressons de reproduire : « Je suis persuadé, lui disait-il, que cette longue détention, bien loing de contribuer à la faire changer de religion, ne sert au contraire qu'à l'aigrir et à l'indisposer... Elle a beaucoup d'esprit, et en vérité, elle ne paroist point mériter la situation dans laquelle elle est. Elle est à plaindre d'être dans l'erreur; mais ce qu'elle souffre montre qu'elle y est de bonne foi. Il me semble qu'on pourroit du moins éprouver si un traitement plus doux ne produiroit point de meilleur effet » (*Arch.* M. 675). Voilà les sentiments dont aurait dû être animé le clergé; mais combien peu les partagèrent! — Mme de Liembrune eut peut-être à souffrir encore davantage, car après avoir été promenée pendant des années, depuis 1686, des Nouvelles-Catholiques de Paris au couvent de Saint-Nicolas de Compiègne, à l'abbaye de Variville, au château du Pont-de-l'Arche (*Ibid.* E 3376), elle eut encore la douleur de se voir enlever ses enfants, qui furent enfermés, les filles dans des couvents (*Ibid.* E. 3380) et le fils dans un collége de Jésuites (*Ibid.* E. 3553).

LA VIGNE (Guillaume de), gentilhomme breton. Secondé par *Kermassonet*, *Porzcanie*, les trois *Loquevolay* et le capitaine gascon *Du Bien*, qui s'était signalé, en 1574, au siége de Lusignan, La Vigne surprit, le 17 janvier 1577, la ville de Concarneau près de Vannes ; mais il n'en resta en possession que quelques jours. Avant l'arrivée du secours que *Du Vigean* lui amenait de La Rochelle par ordre de *Condé*, les paysans des environs prirent les armes, et pendant que La Vigne combattait sur les murailles pour repousser leur attaque, les habitants leur ouvrirent les portes de la ville. La petite troupe huguenotte, qui ne comptait que 36 chevaux et 45 arquebusiers, fut accablée par le nombre. Tous furent tués ou pris et exécutés à Rennes. Le chanoine Moreau affirme que La Vigne fut au nombre des morts, et sur ce point il est

(1) Claude de La Vespière avait épousé, en 1636, la fille de *Daniel d'Aumale*, sieur d'Haucourt et de *Françoise de Saint-Pol* (Reg. de Charenton, ann. 1636).

d'accord avec d'Aubigné, qui appelle *Kermat* ce gentilhomme. En présence de ces témoignages de deux auteurs contemporains, il est difficile de partager l'opinion qui attribue à La Vigne l'*Ample discours de la surprise de la ville et forteresse de Conq près de Vannes, pays de Bretaigne, par ceux de la religion, ensemble de la reprise de ladicte forteresse par ceux du pays*, imp., sans nom d'auteur, Paris, 1577, in-8°, et réimp. dans le T. IX de la 1re série des Archives curieuses. — Un *Samuel de La Vigne*, qui desservait, en 1608, l'église réformée du Havre, fut appelé, en 1612, comme pasteur à Embden.

LAYARD, famille d'origine française réfugiée en Angleterre.

La véritable orthographe de ce nom est Lajard. En 1670, *Antoine* de Lajard, contrôleur général des fermes du roi, fils de *Durand* de Lajard, bourgeois de Montpellier, et de *Susanne Drouille*, épousa à Paris, à l'âge de 38 ans, *Madelaine Gohard*, fille de *Jean Gohard*, marchand, et d'*Anne Guimont* (Reg. de Char., ann. 1670). De ce mariage vinrent quatre enfants : 1° Jean, né le 5 juin 1671 ; — 2° Susanne-Madelaine, baptisée le 10 août 1672 ; — 3° Marianne, baptisée le 12 sept. 1675 ; — 4° Jacques, né le 28 nov. 1676, qui eut pour parrain le capitaine *Jacques Lajard*. Antoine de Lajard mourut avant 1681, année où sa femme se remaria avec *Pierre Catillon*, garde des pierreries de Madame. Un de ses fils l'avait précédé dans la tombe. Ses autres enfants sortirent-ils de France à la révocation de l'édit de Nantes, à l'exemple d'*Etienne Lajard*, que nous trouvons mentionné dans une liste des Réfugiés du Languedoc (*Arch. gén.* Tt. 322)? Nous l'ignorons ; en tout cas, la branche de cette famille qui alla chercher la liberté de conscience dans les pays étrangers, dut s'éteindre de bonne heure; c'est le seul moyen d'expliquer l'adoption du nom de Layard par une autre famille réfugiée, celle de Raymond, qui le portait dès les premières années du xviie siècle et qu l'avait pris, selon toute apparence, à la suite d'un mariage.

Pierre Layard, major dans l'armée anglaise, ne laissa que trois enfants dont un fils et deux filles. L'aînée de ces dernières épousa un M. *Fause* ; la cadette, Marie-Anne, devint la femme de Brownlow, dernier duc d'Ancaster. Le fils, nommé Daniel-Pierre, fut un médecin renommé. Né à Greenwich, en 1720, il prit le grade de docteur en médecine à l'université d'Oxford, et fut nommé médecin de la princesse douairière de Galles, mère de George III. Vice-président de la maison d'accouchement de Greenwich, dont il avait été l'un des fondateurs, membre de la Société royale des sciences de Londres, directeur de l'hôpital français, en 1775, membre de la Société royale de Göttingue depuis 1780, et de la Société des antiquaires de Londres, Layard mourut le 5 fév. 1802. On a de lui :

I. *An essay on the nature, causes and cure of the contagious distemper among the horned cattle of these kingdoms*, Lond., 1757, in-8°, 1770; réimp. dans les Transact. philos. (1780).

II. *On the usefulness of inoculation of horned cattle to prevent the contagious distemper among them*. Lond., 1760.

III. *Case of a diseased eye*, Lond., 1760.

IV. *Essay on the bite of a mad dog*, Lond., 1762, in-8°; 1766; 1772.

V. *Account of the Somersham water in the country of Huntingdon*, Lond., 1767, in-8°; imp. d'abord dans les Trans. phil. (1766).

VI. *Directions to prevent the contagion of the jail distemper*, 1772, in-8°.

VII. *Pharmacopœa in usum gravidarum, puerperarum et infantum recens natorum*, Lond., 1772, in-8°; 1776, in-8°.

On trouve encore quelques dissertations de Daniel-Pierre Layard dans les Trans. philos., par exemple, *Case of a fracture of the os ilium and its*

cure (1753); *Account of a young lady, who had an extraordinary impostume formed in her stomach* (1756); *Account of the earth quake, March* 8. 1749-50 *at London* (1756).

Daniel-Pierre Layard laissa trois fils, nommés Charles-Pierre, Antoine-Louis et Jean-Thomas, et deux filles. Né en 1748, Charles-Pierre embrassa la carrière ecclésiastique et se fit recevoir docteur en théologie. Membre de la Société royale de Londres et de la Société des antiquaires, prébendaire de Worcester, doyen de la cathédrale de Bristol et chapelain ordinaire du roi, il mourut le 11 avril 1803. Il a publié :

I. *Charity, a poetical essay*, Lond., 1774, in-4°.

II. *A poetical essay on duelling*, Lond., 1776, in-4°.

III. *A consecration sermon*, Lond., 1786, in-4°.

IV. *A consecration sermon*, Lond., 1794, in-4°.

V. *A sermon preached in the chapel of the Magdalen-Hospital*, Lond., 1802, in-4°.

Le second fils de Daniel-Pierre Layard prit, ainsi que son frère cadet, le parti des armes. Ils furent l'un et l'autre élus directeurs de l'hôpital français, en 1780, et moururent tous deux sans postérité, le premier ayant le grade de général, le second, celui de lieutenant-général. Leur frère aîné, au contraire, laissa de nombreux descendants, savoir trois fils et sept filles, dont quatre sont encore en vie ; l'une desquelles a épousé le comte de Lindsey. L'aîné des fils, Brownlow-Villiers, suivit d'abord la carrière des armes, mais il ne tarda pas à y renoncer pour entrer dans l'Eglise. A l'âge de 24 ans, il fut pourvu de la cure d'Uffington dans le comté de Lincoln. C'est à son obligeance que nous sommes redevable des détails généalogiques dans lesquels nous sommes entré. Il a été marié deux fois ; douze enfants sont nés de ses deux mariages. La famille de son frère Charles-Edouard, mort en 1852, n'est pas moins florissante ; elle se compose de quatorze enfants. Le troisième frère, Henri, mort en 1834, après avoir rempli pendant plusieurs années des fonctions judiciaires à Ceylan et y avoir travaillé avec beaucoup de zèle à la propagation du christianisme, n'a laissé que quatre fils : 1° Austen-Henri, qui s'est acquis une réputation européenne par l'exploration des ruines de Ninive ; — 2° Frédéric ; — 3° Arthur, mort en Crimée, au mois d'août 1855 ; — 4° Edgar.

Austen-Henri Layard est né le 5 mars 1817. Destiné à la jurisprudence, il commença son cours de droit à Londres; mais, en 1839, il abandonna ses études pour accompagner un ami dans un voyage à travers l'Europe septentrionale. Après un séjour prolongé en Allemagne, dont il profita pour apprendre la langue de cette terre classique de l'érudition, il gagna Constantinople par l'Albanie et la Roumélie, et s'y fixa comme correspondant d'un journal anglais. Le différend survenu entre les grandes puissances au sujet de la question d'Orient ayant été momentanément apaisé par la convention de Londres, M. Layard, jugeant que sa présence à Constantinople était devenue sans objet, traversa le Bosphore et visita plusieurs contrées de l'Asie, observant avec une curiosité intelligente les mœurs et les coutumes des pays qu'il parcourait, s'appliquant avec tant d'ardeur à l'étude des langues orientales qu'il réussit à parler l'arabe et le persan aussi couramment qu'un indigène, mais s'attachant surtout à retrouver, par les vestiges de leurs monuments, les traces des antiques cités dont le nom s'est conservé dans l'histoire ou les traditions de l'Orient.

Jaloux du succès obtenu par le consul de France Botta dans les fouilles qu'il avait entreprises, par ordre de son gouvernement, sur l'emplacement de l'ancienne Ninive, M. Layard proposa à l'ambassadeur anglais auprès de la Porte ottomane de les continuer, et sir Stratford Canning lui promit de fournir aux

frais de l'exploration. Il se rendit donc à Mossoul, dans l'automne de 1845, fit commencer les travaux dans un endroit inexploré jusque-là, et mit au jour les magnifiques débris de l'art assyrien, qui ornent aujourd'hui les salles du British Museum. M. Layard a publié un récit de son voyage et une description des antiquités qu'il a découvertes, sous le titre de *Nineveh and its remains*, Lond., 1849, 2 vol. in-8°; trad. en allemand, Leipz., 1850, 2 vol. in-8°. L'ouvrage est accomp. d'un atlas in-fol. de cent planches.

Une subvention, qui lui fut accordée, en 1848, par les directeurs du British Museum, le mit en état de continuer les fouilles dans les environs de Kojoundschik et de Babylone; le résultat n'en fut pas moins satisfaisant. De retour en Angleterre, il entra, au mois de janvier 1852, dans le ministère de lord Russel avec le titre de sous-secrétaire d'état au département des affaires étrangères; mais il n'occupa ce poste que quelques semaines, le ministère whig ayant été renversé et ses convictions politiques ne lui permettant pas de le conserver sous un ministère tory. Quelque temps après, Aylesbury l'envoya à la Chambre des Communes, et les whigs étant revenus au pouvoir, on lui offrit, au mois de déc. de la même année, la place de secrétaire du contrôle des Indes; mais il préféra retourner à Constantinople avec lord Stratford, au mois de mars 1853, espérant y rendre plus de services à l'Etat par sa connaissance approfondie des langues orientales. Avant de se mettre en route, il fit paraître la relation de sa seconde expédition sous le titre de *Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon, with travels in Armenia, Kurdistan and the Desert*, Lond., 1853, in-8°. Au mois de février 1854, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris le nomma membre correspondant. Depuis son retour dans sa patrie, M. Layard s'est séparé de ses anciens amis politiques, et il est aujourd'hui un des membres les plus distingués de l'opposition et un des hommes les plus populaires de l'Angleterre.

Outre les deux ouvrages cités plus haut, M. Layard a publié : *Inscriptions in the cuneiform character from the Assyrian monuments*, Lond., 1851, in-fol., et *Second series of the monuments of Nineveh*, Lond., 1853, in-fol. oblong.

LE BACHELLÉ (MANOIN), aman et conseiller du maître échevin, fut, en 1556, un des signataires du traité qui livra la ville de Metz à la France. Il est très-probable qu'il professa lui-même la religion protestante; en tout cas, aucun doute ne peut exister, à cet égard, pour les deux fils qu'il eut de son mariage avec *Marie Evrard*, et dont le cadet, né en 1565, reçut le nom d'ISRAEL. L'aîné, JEAN, aman et receveur général de la cité de Metz, fut arrêté avec le procureur-général *Joly* (*Voy.* VI, p. 81), sous la fausse accusation de haute trahison, et rendu à la liberté par un arrêt du parlement de Paris. Il mourut en 1628. Sa femme, *Judith Busselot*, qu'il avait épousée en 1581, lui donna neuf enfants : 1° JUDITH, femme de *Jean Pérignon*; — 2° MARIE, épouse de *Jacob de Vigy*; — 3° SUSANNE, mariée à *Pierre Peltre*; — 4° JEAN, receveur de la ville, qui laissa, de son mariage avec *Madelaine Goffin*, un fils, nommé PIERRE et une fille, MADELAINE, alliée, en 1638, à *Charles de Guillon*, sieur des Tousches, conseiller et ingénieur ordinaire du roi, commissaire extraordinaire des guerres, fils de *Pierre de Guillon*, sieur de Lage, conseiller du duc de Bouillon : — 5° PIERRE, qui suit; — 6° JACQUES, qui suivra; — 7° PAUL, mort sans postérité; — 8° PHILIPPE, dont nous parlerons après ses frères; — 9° ANNE, femme d'*Adam Le Duchat*, sieur de Domangeville.

I. Pierre Le Bachellé naquit le 14 sept. 1594. Il embrassa la carrière ecclésiastique et fut placé comme pasteur à Sauzet dans le Dauphiné (1).

(1) Il est appelé *Bachelet* dans la liste des pasteurs présentée au Synode national de Castres.

vers l'an 1624. L'église de Vitry le demanda pour ministre, en 1625; mais elle ne put l'obtenir. Plus tard cependant, en 1632, Le Bachellé retourna à Metz et fut donné pour pasteur à une église des environs qu'il desservait encore en 1670. Le 27 mai 1629, il avait épousé *Marie-Elisabeth Pérignon*, fille d'*Odart*, sieur de Servigny, et il en avait eu, outre une fille, Jeanne, morte à Paris, le 21 déc. 1680, trois fils, dont l'aîné, Pierre, le précéda dans la tombe. Le second, Charles, docteur en médecine, né en 1649, le 26 nov., épousa *Esther Du Clos*, fille du médecin *Samuel Du Clos*, et sortit avec elle de France à la révocation, laissant aux soins de leurs parents leur fille Elisabeth, alors âgée de deux ans. Le cadet, Jean, né le 21 juill. 1650, exerçait le négoce à Paris à l'époque de la révocation. Il réussit aussi à gagner le Brandebourg et établit une banque à Berlin. Nous trouvons son nom mentionné dans une liste de Réfugiés dressée en 1687 (*Supplém. franç.*, 791. 2), à côté de ceux de *Nicolas Fromont*, *Henri Tersmette*, de La Rochelle, *Abraham Duplex*, *Paul de Lafargue*, de Bordeaux, *Henri Lasseur* (1), *Pierre Chardon*, banquiers comme lui, qui paraissent avoir cherché un asile en Hollande ou en Angleterre, tandis que *Le Jeune*, *Corvisier*, et *Maillette de Buy* s'établirent en Allemagne.

II. Né le 24 fév. 1597, Jacques Le Bachellé, coseigneur de Servigny, se fit recevoir avocat au parlement de Metz, le 6 fév. 1634. A ses fonctions d'avocat il joignit la charge d'aman ou notaire de la ville. Il s'était acquis parmi ses concitoyens une grande considération, lorsqu'il mourut en 1652, laissant de sa femme *Rachel Goffin*, qu'il avait épousée en 1620, deux enfants, savoir une fille, nommée Rachel, qui se maria, en 1662, avec *Barthélemy Morel*, avocat au parlement et conseiller au bailliage, et un fils, appelé Paul, qui était né le 12 nov. 1627, et qui lui succéda dans sa charge. Du mariage de ce dernier, qui mourut le 3 déc. 1684, avec *Esther de Serrière*, fille de *Paul de Serrière*, sieur de Vigny, naquirent Jacques (en 1660) et Jeanne. Jeanne épousa, en 1680, *Jean d'Arros*, sieur *de La Mothe*, conseiller au parlement. Jacques, sieur de Malleroy et de Vigny, suivit la carrière des armes. Il servait avec le grade de capitaine dans le régiment de la Sarre, lorsqu'il fut arrêté, à la révocation de l'édit de Nantes. A la nouvelle de sa détention, son beau-frère accourut à Paris pour solliciter en sa faveur; mais il fut lui-même incarcéré, et ils ne recouvrèrent l'un et l'autre la liberté qu'après avoir abjuré la religion réformée (*Supplém. franç.* 4026. 1). Le sieur de Malleroy resta sous les drapeaux du roi convertisseur, qui le créa lieutenant-colonel et le décora de la croix de Saint-Louis.

III. Philippe Le Bachellé, aman de la ville de Metz, épousa, en 1636, *Anne Mathé*, fille du conseiller-échevin *Jacques Mathé*. Il en eut quatre enfants: 1° Jean, sieur de Colombé, conseiller au présidial, qui épousa *Susanne Ferry*. Sommé, après la révocation, de mettre ses enfants dans des couvents afin qu'ils y fussent élevés dans le catholicisme, il refusa énergiquement d'obéir, et peu de temps après, sa femme réussit à se sauver en Allemagne avec six d'entre eux, qui s'établirent dans le Hanovre et le Brandebourg. Une de ses filles, Anne, devint, en 1701, la femme de Frédéric de Spanheim; une seconde, Elisabeth, se maria avec *Isaac Regnault*, capitaine de dragons, et une troisième, Anne-Eve, épousa le major de *Félix*, d'Orange, qui s'éleva au grade de lieutenant-colonel dans l'armée prussienne, et fut nommé trésorier de la caisse française. Anne-Eve mourut, en 1768, âgée de plus de 82 ans, laissant, entre autres enfants, une fille mariée à M. de *Renouard*, de l'Angoumois, conseiller de cour et trésorier du roi, fils de *Jean-Jérémie de Re-*

(1) *Lafargue* et *Lasseur* avaient épousé, en 1684, les deux sœurs *Charlotte* et *Jeanne Margas*.

nouard, capitaine dans le régiment d'Anhalt-Bernbourg; — 2° Anne, femme de *David Ferry* (*Voy.* V, p. 107); — 3° Judith, femme, en 1661, de *Charles Alexandre*, avocat et aman, qui se convertit avec son fils *Philippe*, et mourut en 1707. Pour elle, elle sortit de France à la veille de la révocation et se réfugia à La Haye où elle mourut en 1693. Ses cinq filles la suivirent en Hollande. L'une d'elles épousa *Elie-Pierre de Beaumont*, fils de *Pierre de Beaumont*, de la Picardie, un des fondateurs de la colonie de Cassel. Elie-Pierre exerçait la médecine et doit avoir laissé des ouvrages sur l'art médical, entre autres sur les eaux thermales; — 4° Paul, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie du parlement, qui avait épousé, en 1681, *Marie*, fille de *Joseph Ancillon*, sieur de Jouy-aux-Arches, avocat au parlement, et qui se convertit à la révocation.

La branche cadette de la famille Le Bachellé, fondée par Israël, remplit également à Metz des fonctions considérables et donna aussi des preuves de son attachement à la religion protestante. Du mariage d'Israël Le Bachellé avec *Idon Provot*, célébré en 1586, naquit, le 1 nov. 1591, Paul, qui prit pour femme, en 1613, *Marie Le Duchat*, fille de *Gédéon Le Duchat*, marchand à Metz. Il en eut Gédéon, né en 1619, conseiller au baillage, qui épousa, en 1642, *Marie Goffin*, fille de *Charles Goffin*, changeur des monnaies, et sœur de *Charles Goffin*, avocat au parlement. Il mourut en 1677, laissant, entre autres enfants, Gédéon et Louis. Né le 17 sept. 1649, Gédéon fut reçu avocat au parlement en 1672. Il paraît qu'il abjura à la révocation; mais il vint plus tard à résipiscence et s'enfuit en Hollande, où nous le trouvons en 1691. Tout nous porte à croire qu'il se fixa dans la suite à Cassel et que c'est de lui que descend M. *Le Bachellé* qui a été récemment anobli par le roi de Hanovre. L'évasion constatée, Gédéon Le Bachellé fut, comme nouveau converti fugitif, condamné aux galères par arrêt du 16 nov. 1701, et ses biens confisqués furent partagés entre les Jésuites, les Filles de la charité, et l'apostat *Daniel d'Ozanne*, président à mortier au parlement de Metz. Quant à Louis, qui avait épousé, en 1679, *Marie Malchar*, veuve de *Gédéon Le Duchat*, sieur d'Orville, il sortit également de France et s'établit à Berlin avec ses fils Louis et Charles.

Le Bulletin de l'Histoire du protestantisme a publié, en 1853, une lettre d'un *Jean Le Bachellé*, ministre à Sainte-Marie-aux-Mines, qui y donne à *P. Ferry* de précieux renseignements sur les destinées de son église jusqu'en 1643. Cette église, fondée par *Elie*, *Jean Loquet* et *François de Morel*, sieur de Collonges, avait été organisée, en 1558, par *Pierre Marbœuf*, qui avait auparavant prêché la Réforme en Angleterre, et qui dressa, en son nom, une *Confession de foi*, imprimée en 1558. Elle fut desservie successivement par *Renaud Ban*, qui remplaça Marbœuf, mort à Eschery, en 1560; par *Jean Figon*, qui gagna à la cause de l'Evangile deux prêtres catholiques. *Nicolas François*, depuis pasteur à Courcelles, et *Claude Masson*, qui lui succéda comme ministre d'Eschery, après avoir étudié la théologie à Genève, et avoir été admis au ministère par *Jean Carbon*, pasteur de Saint-Blaise. Carbon eut pour successeur, en 1570, *Jean Haren*, qui érigea l'église du Bonhomme; et Masson, qui vécut jusqu'en 1603, fut remplacé par *Josias Du Mont*. Au nombre de ses prédécesseurs, Le Bachellé cite encore, sans parler de *Thomas Buyrette*, de *Thouvenin*, de *François de La Chapelle*, de *Louis Des Masures*, qui « soulagèrent seullement quelquefois par leurs prédications les ministres ordinaires, » *Matthieu Barthol* (1), du comté de Montbéliard, qui exerça ses fonctions jusqu'en 1590; *Matthieu Robert*, qui remplit son ministère jusqu'en 1626, *Claude Perrochet*, ministre de 1607 à 1638, *Hugues*

(1) Appelé par d'autres *Daniel* (Voy. II, p. 294, note).

Falot, de Sainte-Marie-aux-Mines, qui lui succéda, et *Pierre Joly*, mort en 1641. C'est ce dernier pasteur que Le Bachellé fut appelé à remplacer. Admis au ministère en 1626, il avait desservi jusque-là l'église de Ludwiller, et plus tard, il reçut vocation de celle de Saint-Lambert dans le Palatinat, où il alla s'établir avec sa femme *Sara Mangeot*. Malgré les notes précieuses que M. *Otton Cuvier* nous a fournies sur cette famille, nous ne savons comment y rattacher notre pasteur. Peut-être était-il fils d'Israël.

LE BAILLIF (Roc), sieur de La Rivière, médecin et astrologue, né à Falaise, mais élevé à Genève par son père, qui y avait cherché un asile contre la persécution, et qui y professait, dit-on, la théologie (1). Ses études terminées, La Rivière vint à Paris où il se mit à exercer la médecine. Le succès étonnant qu'il obtint dans sa pratique excita la jalousie de ses confrères, et comme il était d'ailleurs un zélé partisan de Paracelse, il se vit en butte aux attaques les plus violentes de la part des Galénistes, qui lui contestèrent le droit de guérir ses malades sans avoir subi un examen. Le parlement, appelé à juger le différend, rendit un arrêt qui le chassa de Paris. La Rivière se retira à Rennes où il fut nommé médecin du parlement de Bretagne. Appelé à traiter le duc de Nemours dans une grave maladie, il le guérit, en sorte que le prince se déclara dès lors son protecteur. Il ne se fit pas moins bien venir du duc de *Bouillon*, qui le ramena à Paris et lui obtint, en 1594, la place de premier médecin du roi. Courtisan habile, La Rivière s'attacha à Gabrielle d'Estrées, dont il caressa les projets ambitieux. Il mourut à Paris, le 5 nov. 1605, laissant un fils, dont le sort est inconnu. Selon M. Weiss (Biogr. univ.), il se convertit sur son lit de mort. Au jugement d'Eloy, La Rivière était versé dans les belles-lettres, la philosophie et la médecine. M. Weiss, au contraire, lui reproche une grossière ignorance et ne lui accorde que de l'esprit et du savoir-faire. On a de lui :

I. *Discours sur la signification de la comète apparue en Occident au signe du Sagittaire le 10 nov.*, Rennes, 1577, in-4°.

II. *Le demosterion auquel sont contenus CCC aphorismes latins et françois, sommaire véritable de la doctrine paracelsique, extraite de lui en la plupart*, Rennes, 1578, in-4°; en latin, Paris, 1578, in-8°.

III. *Petit traité de l'antiquité et de la singularité de la Bretagne armorique*, Rennes, 1578, in-4°.

IV. *Discours des interrogatoires faites en présence de MM. du parlement à Roch Le Baillif sur certains points de sa doctrine*, Par., 1579, 8°.

V. *Sommaire défense aux demandes, questions et interrogatoires des docteurs de la Faculté de médecine*, Paris, 1579, in-8°; en latin, Paris, 1579, in-8°.

VI. *Premier traité de l'homme et son essentielle anatomie, avec les élémens et ce qui est en eux, de ses maladies, médecine et absolus remèdes*, Paris, 1580, in-8°.—«On y trouve, dit Eloy, peu d'anatomie, mais beaucoup de verbiage inintelligible.»

VII. *Traité du remède contre la peste, charbon et pleurésie*, Paris, 1580, in-8°; en latin, Paris, 1580, 8°.

VIII. *Conformité de l'ancienne et moderne médecine, d'Hippocrate à Paracelse, divisée en huit pauses ou journées. Accedit Hippocrates et Paracelsi sententiarum unitas*, Rennes, 1592, in-8°—Ouvrage singulier et recherché.

LE BALLEUR (Ambroise), appelé par Aymon *Le Bailleur*, était originaire du Mans. Jeune homme fort docte et de bonne vie, il fut donné pour pasteur à l'église d'Orléans, dont les fondements avaient été jetés, dès 1550, par *Colombeau*, étudiant de l'université de Paris, *François de Lafie*, *Jean Che-*

(1) Nous avons sous les yeux une liste des professeurs de l'Académie de Genève, et son nom ne s'y trouve pas.

net, *François Doubte* [Double ?] et cinq autres artisans. La moisson était si abondante que bientôt Le Balleur eut besoin de compagnons d'œuvre. On lui adjoignit donc *Antoine de Chandieu* et le genevois Faget; puis, lorsqu'il fut trop connu dans la ville pour y demeurer sans danger, on le remplaça par *Robert Le Maçon*, dit La Fontaine. Il est très-vraisemblable qu'il desservit différentes églises avant d'être appelé à Issoudun, d'où il s'enfuit à la Saint-Barthélemy pour se réfugier à Genève. Il avait un frère désigné sous le nom de *Le Balleur*, dit *Du Bois*, que l'église de Paris envoya, en 1559, à celle de Rennes, et qui fut plus spécialement attaché à l'église de Vitré; mais au bout d'un an, on le remercia, nous ne savons pour quel motif. Nous pensons que l'on peut, sans craindre de se tromper, admettre que c'est Ambroise qui présida le deuxième synode national, tenu à Poitiers en 1560. synode si funeste par son immixtion intempestive dans la politique. Nous avons fait connaître les actes généraux de cette assemblée (*Voy*. Pièces justif., N° XV). Parmi les faits particuliers, nous avons remarqué les décisions suivantes: L'abjuration devant un magistrat doit être réparée par une pénitence publique.—Les promesses de mariage sont inviolables.—Excommunication des maîtres de danse.—Défense d'épouser sa belle-sœur.—Le baptême administré par un laïc ou par un moine, est nul.—Défense de recevoir la Cène d'un curé ou d'un évêque.—Un ministre peut, malgré son consistoire, prêcher hors de son église, pourvu qu'elle n'en souffre pas.—Pour un délit, une correction ecclésiastique suffit; s'il s'agit d'un crime, le coupable doit être déféré aux tribunaux.—Il est permis, dans l'administration de la Cène, de ne donner que le pain à celui qui ne supporte pas le vin.—Les avocats protestants ne doivent plaider devant les officiaux que des causes justes et légitimes.—On peut admettre les mères à présenter leurs enfants au baptême.—En prêchant la Parole de Dieu, on doit éviter de provoquer des séditions et des disputes.

LE BARBEY (Marc), médecin de Bayeux. Eloy, dans son Dictionnaire histor. de médecine, lui donne « une place distinguée, pour avoir, dit-il, sauvé sa patrie de la peste par son habileté et par la sagesse de ses conseils. » Mais ce qui est sans doute moins digne d'éloge (si nous le jugeons avec les idées plus humaines du christianisme), c'est qu'il ait refusé de donner ses soins à l'armée des Ligueurs que ce fléau ravageait. Il aima mieux abandonner sa patrie avec tout ce qu'il possédait. « Sa retraite, dit Eloy, fit périr plus de monde qu'une bataille. » Henri IV le récompensa par des lettres de noblesse, et l'attacha à son service en qualité de médecin, en 1594. Le Barbey ne jouit pas longtemps de sa fortune, il mourut peu d'années après.

LE BERTHON (Jacob), fils d'un médecin de Châtellerault, fit des études en théologie à Genève, à ce que rapporte Constantin de Renneville dans son hist. de la Bastille. A la révocation, il alla rejoindre son oncle *Orillac* [Orillard ?], qui desservait l'église française de La Haye: mais n'ayant pu trouver à se placer comme ministre, il embrassa la carrière militaire. Fait prisonnier et amené en France, il fut contraint, à force de mauvais traitements, de prendre du service sous les drapeaux de Louis XIV; heureusement, il fut reconnu dans une revue par un de ses parents qui occupait un grade dans l'armée française, et dont la protection lui fit obtenir son congé. Il vint alors à Paris dans l'espoir de s'y créer une position; mais il fut dénoncé comme huguenot par son hôtesse, en 1700, et jeté à la Bastille.

LE BEY DE BATILLY (Denis), en latin *Lebeus-Batillius*, jurisconsulte et poëte, né à Troyes, le 27 nov. 1551, d'une famille noble, appelée aussi de *Bey*, et mort à Metz, le 17 sept. 1607.

Boissard, son ami, lui a consacré une notice dans sa Bibliothèque des hommes illustres. A l'époque où cette

notice fut publiée, en 1598, Lebey restait seul de cinq frères qu'il avait eus; l'une de ses deux sœurs, *Loyse*, était veuve de *Marin Du Buisson* [Marinus Buissonius], maître d'hôtel des princes *Louis* et *Henri de Condé*, et l'autre, *Nicole*, était femme de *Sébastien Bruneau*, secrétaire du roi, et devint mère de la célèbre Mme Des Loges (Voy. BRUNEAU).

Lebey fit ses premières études dans le bourg de Grandville (Granvillæus), à quelques lieues de sa ville natale; puis il alla les continuer à Paris sous la direction de Philippe Monantholius [peut-être Henri de Monantheuil?], qui se fit plus tard un nom célèbre comme médecin. Après qu'il eut passé deux ans sous la discipline de ce maître, son père le retira pour le placer aux écoles de Genève. Il y étudia les Lettres pendant cinq années sous Bertrand Salis, *Antoine de La Faye*, Job Veyrac. Pendant son séjour dans cette ville, il eut le bonheur d'entendre François Portus, le savant helléniste, qui s'y était retiré après le départ d'Italie de *Renée de France*, sa protectrice, et le fameux *Pierre de La Ramée*, qu'il suivit à Lausanne (1570), lorsqu'une épidémie le chassa de Genève. Lebey était un de ses chauds partisans.

De Lausanne, il se rendit à Paris dans l'intention d'y étudier en droit. Mais les Lettres avaient trop d'attraits pour lui, pour qu'il y renonçât tout à fait; et peut-être même eurent-elles la meilleure part de son temps. Au commencement de 1572, il se rendit à l'université de Valence où professait le célèbre *Cujas*. Il échappa ainsi aux massacres de la Saint-Barthélemy. Valence, il est vrai, ne fut pas épargnée; mais grâce à l'intervention de Cujas auprès du magistrat, aucun des étudiants en droit ne périt. Lebey n'avait pas encore terminé ses études, lorsque l'évêque de Condom, Jean de Montluc, lui proposa de l'accompagner en Pologne où l'appelait son oncle, l'évêque de Valence. Il eut ainsi joué auprès du neveu le même rôle que *Bazin* jouait auprès de l'oncle, c'est-à-dire qu'il l'eût doublé. Mais arrivé à Condom, il tomba gravement malade et son voyage diplomatique se termina là. Lorsqu'il fut rétabli, il se rendit à Paris, et de là retourna à Valence où il prit le bonnet de docteur, en 1574. Rappelé dans sa famille et passant à Lyon, il donna ses soins à l'édition de *Pétrone* que publia le typographe *Jean de Tournes* avec qui il était en relation d'amitié; mais il ne voulut pas y mettre son nom, et ses Notes parurent sous le nom de son ami. L'année suivante, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Le patronage d'Antoine Loisel et de *Pierre Pithou* lui aplanit les premières difficultés. Sa réputation au barreau fut bientôt telle que le cardinal de Bourbon le choisit, malgré sa religion, pour avocat du marquisat de L'Isle, près de Troyes, une des terres de la dépendance de sa nièce et pupille, *Catherine de Bourbon*, fille de *Henri de Condé* et de *Marie de Clèves*, et que le duc d'Anjou le nomma son maître des requêtes.

Ce fut vers ce même temps, en 1584, que Lebey perdit sa mère, femme d'une rare vertu, dit Boissard, et dont on lit l'épitaphe dans la Muse chrétienne de Petrus Poppæus, de Bar-sur-Seine, un des condisciples de Lebey à Valence. Cette même année, Lebey épousa *Antoinette Bertin*, fille de *Georges Bertin* (1), conseiller et médecin du roi. Son bonheur ne tarda pas à être troublé par nos dissensions civiles. Sa femme était sur le point d'accoucher, lorsqu'il fut forcé de s'expatrier. Il se réfugia d'abord à Montbéliard, où il assista au colloque qui s'y tint, en 1586,

(1) Aussi appelé *Bertini* Selon les uns, il était originaire de la Champagne, et selon d'autres, de la Terre-de-Labour en Italie. On lui doit les deux ouvrages suivants : I. *De consultationibus medicorum et methodicâ febrium curatione commentarius*, Basil., 1586, in-8°.— II. *Medicina libris viginti methodice absoluta, in quâ mutuus Græcorum et Arabum consensus; legitima veteris medicinæ adversùs Paracelsistas defensio; vera animadversionum Argenterii in Hippocratem et Galenum confutatio*, etc., *continentur*, Basileæ, 1587, in-fol.

entre *Théodore de Bèze* et Jacques Andreæ, colloque qui eut le sort de tous les colloques. Lebey consigna dans ses Emblèmes l'impression que lui laissa cette lutte trop inégale : *De Hercule adversùs Cancrum depugnante*. L'Écrevisse néanmoins l'emporta. Ces divergences d'opinions sont sans doute un symptôme de vie ; Origène le remarquait déjà au sujet du christianisme naissant dans sa réponse à Celse; mais elles ne devraient pas être, et elles ne seraient pas un motif d'intolérance, si nous étions vraiment chrétiens. La victoire que le luthéranisme venait de remporter dans les petits états du prince de Montbéliard, fut bientôt suivie de persécutions contre les dissidents, c'est-à-dire contre ceux qui refusaient de croire ce que le prince croyait, par cela seul qu'il le croyait. Lebey renonça donc à cette terre inhospitalière, et se retira à Bâle. Dans cette ville, alors toute vouée aux Lettres, il cultiva l'amitié de Boniface Amerbach, de Théod. Zwinger (sur la mort duquel il écrivit quelques *Epigrammes* insérées dans les Eloges de Nicolas Reusner), de Guill. Arragosius, médecin de l'Empereur, de Jean Alibosius, archiâtre du roi, d'*Odoard Bizet de Charlays*, de *Claude Basin* de Troyes, de *Pierre Gauthier-Chabot*, de *Jacq. Couët*, et autres français réfugiés dont parle *Pierre Nevelet de Dosch* dans sa Description de Bâle, publiée chez les Wéchel, et dédiée à notre Lebey.

De Bâle, Lebey se rendit, en 1587, à Sainte-Marie-aux-Mines, où il passa quelques mois, puis à Metz où s'était déjà retiré son beau-père. Un des motifs qui le déterminèrent sans doute à choisir ce lieu de refuge, ce fut le bruit qui courait que Charles de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, auquel les *Bertin* étaient alliés, serait nommé gouverneur de Metz, en remplacement de son beau-frère, le duc d'Épernon.

Lebey vécut à Metz comme simple particulier jusqu'en 1591. Cette année, le magistrat de la ville le députa auprès du duc d'Epernon, dans la Guienne, puis auprès du roi Henri IV alors occupé au siége de Rouen. Ce prince, comme témoignage de sa satisfaction, le nomma conseiller, maître des requêtes de son hôtel, et le commit à la présidence de la justice dans la ville de Metz. Il fut reçu président, le 18 août 1592, malgré l'opposition du clergé, qui ne le reconnut en cette qualité qu'en nov. 1601, après des lettres de jussion de Henri IV. Lebey remplit cette magistrature avec une rare intégrité jusqu'en 1605, époque où il fut remplacé dans sa charge par le titulaire Viart, et où il quitta Metz. En 1607, il était retourné dans cette ville pour des affaires particulières, lorsque la mort l'y surprit. Pendant sa présidence, il contribua, par son esprit de conciliation, à rétablir le bon accord entre les Catholiques et les Protestants. Secondé par le procureur général, *Pierre Joly*, il obtint du roi des lettres-patentes datées du camp de Senlis, qui réintégrèrent ses coreligionnaires (au nombre de 87) dans les charges dont on les avait dépouillés en 1587, et qui permirent de rouvrir les temples. Mais ce dernier article éprouva, d'après Viville, des difficultés; le duc d'Epernon en suspendit l'exécution. A cette époque, le nombre des Protestants à Metz égalait celui des Catholiques. Au commencement du XVIIIe siècle, on n'en comptait plus que dix-sept cents. Au rapport de Turgot, alors intendant à Metz, les familles les plus riches et les plus industrieuses avaient émigré.

Les devoirs de sa charge ne détournèrent pas Lebey de ses études de prédilection. Nunquàm silent ejus Musæ, écrit Boissard. Cependant il a très-peu publié. A l'époque où Boissard écrivait sa notice, il n'avait fait paraître que deux petits volumes ; mais il en gardait un plus grand nombre en portefeuille, qui probablement ne virent jamais le jour.

I. *Traicté de l'origine des anciens Assasins porte-couteaux ; avec quelques exemples de leurs attentats et homicides ès personnes d'aucuns*

roys, princes et seigneurs de la chrestienté, par Denis Lebey de Batilly, conseiller du roy, maistre des requestes de son hostel et couronne de Navarre, et commis par S. M. à l'exercice de l'estat de président en la ville de Mets, Lyon, Vincent Vaspaze, 1603, pet. in-8°, pp. 64. Boissard indique une première édition qui parut à Metz chez Abraham Faber (avant 1598). — Petit traité plein de recherches curieuses. Lebey raconte dans sa préface qu'étant un jour en société avec quelques amis, « la discussion tomba sur l'origine de ces mots *assasins, assasinemens, assasinats, assasiner*, qu'aucuns prenoient pour mots naturels italiens, autres pour espagnols, jusque à ce qu'il leur fit entendre par ce qui s'en trouve par les histoires quelle en estoit la vraye source. » Nous rapporterons un passage de cet écrit qui, en nous donnant une idée du style de l'auteur, nous fera connaître la matière de son livre. « Les Assasins estoient anciennement une manière de peuple d'entre les Sarrasins, d'une secte particulière de la religion de Mahomet, habitans en la Phœnicie maritime et province de Tyr... Et faict on estat qu'ils estoient plus de 40 ou 50 mil hommes, gens qui n'avoient autre foy ny loy, que celle que vouloit leur prince et seigneur, qui estoit comme le grand maistre de leur ordre, qu'ilz souloient eslire et constituer sur eux, non par droict de succession de père en fils, ou dignité de sang de noblesse, mais par prérogative seullement de ses mérites, prudence et valeur, l'appellans par excellance sur tout autre tiltre d'honneur le Viel ou le Vieillard, qu'aucuns escrivent le Vau de la montaigne ou des montaignes, non tant pour ce qu'il fust vieil ny ancien, que pour la dextérité et subtilité de son esprit, et qui se trouve aussi appellé le Prince des six montaignes, prince craint et redouté des autres princes, prochains et loingtains, tant chrestiens que sarrasins, qu'il faisoit souvente fois indifferemment occire par ses messagers, qu'il avoit tous prez comme nouris de jeunesse en ses palais à cet effet, et persuadez par ce moyen de pouvoir parvenir aux joyes de Paradis. »

II. *Dionysii Lebei-Batillii, regii Mediomatr. præs., Emblemata; emblem. a J.-J. Boissardo delineata, et a Th. de Bry sculpta*, Francf. ad M., 1596, in-4°; dédié à *Philippe de Mornay*. — Cette première partie des Emblêmes de Lebey a seule vu le jour. Boissard faisait des vœux pour que la suite, qui ne comprenait pas moins de deux cents emblêmes, ne tardât pas à paraître. Imitation du livre que Boissard avait publié trois ans auparavant, et qui fut trad. en franç. par le procureur général *Pierre Joly*, 1595, pet. in-4° (ouvr. autre que celui cité à l'art. JOLY). Dans le petit volume d'Emblêmes, publié antérieurement par Boissard, peut-être en 1588 (dans l'exemplaire que nous avons eu en main, la dernière page où se trouvait sans doute le millésime, avait été arrachée), les quatrains sont en latin, et sur la page de gauche, en regard, se lit un sonnet en français. Chacun des emblêmes de Lebey est dédié à une de ses connaissances. Sur la page en regard se trouve une explication ou paraphrase en prose du sujet de l'emblême, tirée, d'après Boissard, des meilleurs auteurs. « La versification latine de Lebey, dit M. Parisot, n'est pas mauvaise, et les idées de l'auteur, qu'évidemment ont préoccupé presque exclusivement les événements du jour et les suites fatales des guerres civiles, ne peuvent que faire honneur à ses principes comme homme et comme magistrat. »

Lebey avait, en outre, en portefeuille : I. *Thesaurus linguæ gallicæ*; — II. *Kalendarium historicum cum Fastis omnium gentium*; — III. *De reliquiis Gigantium*; — IV. *De iis qui se pro aliis gesserunt*; — V. *Historia Scotiæ*, trad. en franç. du latin de Buchanan; — VI. *De remediis utriusque fortunæ*, trad. en franc. du latin de Pétrarque; — VII. *Poemata varia*;

— VIII. *Farrago proverbiorum*; — IX. *Commentarii de rebus Mediomatricorum*; etc. Nous pensons qu'aucun de ces ouvrages n'a été publié. M. Otton Cuvier nous signale, en outre, un msc. qui se trouvait à la Bibl. Emmery à Grosyeux sous ce titre : *Dernier avis envoyé à M. le duc de Lorraine peu après la bataille d'Ivry sur la ruine prochaine de son Etat et de sa maison, s'il ne trouve moyen de faire sa paix avec le roy, par un gentilh. françois, catholique, apostolique et royal*, in-fol. La Bibl. de Metz ne possède aucun msc. de Lebey.

Lebey laissa plusieurs enfants. Nous connaissons les noms de quatre, nés à Metz: 1° ELISABETH, baptisée le 30 nov. 1594; elle eut pour parrain Peter Ernest, baron de Véchange, et pour marraines, Mmes de *Clervant* et de *Hauteville*; — 2° SUSANNE, baptisée en oct. 1596; parrain, le seigneur de *Grosyeux*; marraine, Melle de *Mouron*; — 3° HENRI, baptisé le 27 juin 1599; parrain, le duc de Deux-Ponts, Jean, représenté par ses fils Jean et Frédéric; marraine, *Catherine de Bourbon*, duchesse de Bar, représentée par ses cousines M^elles de *Rohan*; — 4° ANTOINE, né le 27 sept. 1601. Ce dernier est le seul qui se soit fait un nom. Nous empruntons à Pinard l'état de ses services.

Antoine de Batilly, sieur de Montoy, était de Metz et entra de bonne heure au service de l'Empereur; il y était, en 1625, lieutenant-colonel du régiment des gardes du comte de Mansfeld, sous lequel il avait toujours servi. Il entra au service du roi en 1635, et leva, par commission du 19 janvier et par capitulation du 16 fév. suivant, un régiment d'infanterie allemande de son nom. Il amena d'Allemagne ce régiment qu'il y commandait, joignit l'armée du duc de Weimar sous les ordres du marquis de *Feuquières*, et contribua à la prise de Bingben, au secours de Mayence, à la victoire remportée à Vaudrevanche, la même année, à la prise du château d'Hohenbaar, au siége et à la prise de Saverne, à la prise de Blamont et de Rambervilliers, en 1636; à la prise d'Yvoy et de Damvilliers sous le maréchal de Chatillon, en 1637; à la prise de Lunéville, en 1638; au siége de Brisach sous le duc de Weimar, la même année. Il quitta l'armée d'Allemagne avec son régiment, par ordre du 26 avril 1630, pour se rendre à l'armée de Piémont, et se trouva au combat de La Route, le 20 nov., au siége et à la prise de Turin, et aux deux combats qui se donnèrent sous cette place, en 1640. Batilly obtint à la fin de cette campagne le gouvernement de Neufchâteau, et quitta l'armée d'Italie, en 1641, pour se rendre en Roussillon. Il y servit aux siéges de Collioure et de Perpignan, en 1642. Il passa, au mois de mars 1643, à l'armée d'Allemagne, couvrit avec l'armée du maréchal de Guébriant le siége de Thionville, après lequel il servit au siége de Rothweil; se trouva au combat de Tutlingen où il se distingua, et obtint le grade de maréchal de camp par brevet du 10 janv. 1644. Il servit en cette qualité à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de *Turenne*, et fut tué, à la fin de 1645 ou au commencement de 1646, par le marquis de Repaire. Il avait épousé *Susanne de Pas-Feuquières*. Nous ne connaissons le nom que de deux de ses enfants. ANTOINE, député en Cour, avec *Du Clos*, en 1662, par ses coreligionnaires menacés de perdre un de leurs temples, et LOUISE-MADELAINE, qui épousa, en 1674, *François Brisson*, sieur du Grand et du Petit Bou, fils de *François Brisson* et de *Jeanne Clément* (Reg. de Charenton).

LE BLANC (ETIENNE) ou mieux BLANC, pasteur et professeur d'hébreu à Die, fit soutenir, en 1648, sur la Providence des thèses qui ont été imprimées sous ce titre : *Theses de providentiâ Dei*, s. l. 1648, in-4°. Nous connaissons, en outre, de lui quelques vers publiés dans la Symphonia prophetarum et apostolorum de son collègue J. Scharpius (Gen. 1639, in-4°), et un ouvrage intitulé : *Prælectio in Rom.*, Diæ, s. a., in-8°. Etienne Le

Blanc paraît avoir joui d'une assez grande considération dans l'Eglise protestante. En 1637, le Synode d'Alençon le nomma membre de la commission qu'il chargea de mettre en ordre les explications données par *Amyraut* et *Testard*, et de présenter un rapport sur leurs doctrines au Synode national suivant. Il mourut vers 1658, laissant un fils nommé JEAN, qui alla faire ses études en théologie à Genève, en 1649, et qui lui succéda dans la chaire d'hébreu au collége de Die. En 1664, ce collége dont le syndic poursuivait la suppression devant les commissaires de l'édit, avait pour principal *Antoine Crégut*, professeur en théologie. La philosophie y était enseignée par *Alexandre Vignes* et *Bertrand Olhagaray*. Les classes, au nombre de sept, avaient pour régents : la 1re, *Antoine Gresse ;* la 2e, *Pierre Netton*; la 3e, *Samuel Tetel*; la 4e, *Antoine Poudrel*, la 5e, *Antoine Mondor ;* la 6e, *Guill. Damas*, et la 7e, *Jean André*, dit Patton (*Arch. gén.* Tr. 314). Le vœu du clergé ne fut pas exaucé; l'académie de Die subsista encore vingt ans (*V.* Pièces just. N° LXXXVIII). — Il est très-vraisemblable que *Jacob Le Blanc*, né à Briançon, et ministre d'Avalon, en 1685, qui mourut à Berlin, en 1724, appartenait à la même famille. Peut-être conviendrait-il d'y rattacher encore *Etienne* et *Samuel Le Blanc*, immatriculés à l'académie de Genève en 1613 et en 1619; *Ant. Le Blanc*, ministre à Châlons sur-Saône, puis à Lyon; un autre *Antoine Le Blanc*, pasteur à Maruéjols, qui sortit de France à la révocation avec sa femme *Catherine Pélissier* et ses enfants ALDEBERT et SUSANNE; peut-être aussi *Le Blanc*, pasteur à Issoire, en 1620, et le pasteur de Vernoux, *Le Blanc*, qui fut déposé, en 1652, par le Synode provincial tenu à Vals.

LE BLANC (LOUIS) sieur de Beaulieu, célèbre professeur de théologie et ministre à Sedan, né au Plessis-Marly, en 1614, et mort à Sedan, le 27 fév. 1675.

Le grand-père de Louis Le Blanc-de-Beaulieu, Etienne Le Blanc, avait rempli des emplois importants à la Cour. Il avait été successivement secrétaire de Louis XII, conseiller du roi et contrôleur général de l'épargne sous François Ier, et de plus, il s'était fait connaître dans la république des lettres par une trad. franç. des Oraisons de Cicéron (Paris, 1541, in-8°), sans parler des Gestes de la reine Blanche, du Discours de l'entrée de la reine Isabelle de Bavière, du Discours du mariage d'Isabelle de France avec Richard, roi d'Angleterre, d'une Description des offices des Romains, et de quelques autres opuscules originaux restés inédits. Quoiqu'il ait prolongé ses jours jusque vers l'an 1565, nous n'avons aucune preuve authentique qu'il ait embrassé la religion réformée. Outre une fille, nommée JEANNE, qui épousa *Etienne de Courcelles*, il laissa quatre fils : 1° ETIENNE, ministre de l'église réformée de Senlis; — 2° LOUIS, pasteur du Plessis-Marly, qui suit; — 3° JACQUES, sieur de Beaulieu, conseiller du roi Charles d'Angleterre, mort à Paris, le 10 sept. 1634, à l'âge de 57 ans; — 4° PIERRE, avocat au parlement de Paris, mort en 1629 (*Reg. de Charenton*), laissant de son mariage avec *Madelaine de Brosse*, fille du célèbre architecte *Salomon de Brosse* (1) et sœur de *Paul de Brosse*, architecte du roi, SALOMON, né le 1 mars 1620, FLEURANCE, née le 25 juin 1621, PIERRE, né le 14 fév. 1624, présenté au baptême par *Nathanaël de Courcelles* et *Anne Du Cerceau*; JEAN-ETIENNE, né le 31 janv. 1627; THÉOPHILE, né le 14 mars 1628, qui eut pour parrain *Jean de Gravelle*, sieur de Bauterne, et pour marraine, sa tante *Judith de Brosse*, et ESTHER, née le 11 juin 1629.

(1) Les Registres de Charenton prouvent, ce dont on ne s'était pas douté jusqu'ici, que la famille de Brosse professait la religion protestante, et M. Charles Read a démontré, dans le Bulletin de l'Histoire du protestantisme, que notre Salomon est le même que *Jacques de Brosse*, l'architecte du palais du Luxembourg, à qui nous donnerons, par conséquent, un article dans notre Supplément.

Louis Le Blanc, ministre du Plessis-Marly épousa *Charlotte Cappel*, fille d'*Ange Cappel*, sieur Du Luat; c'est de ce mariage que naquit, entre autres enfants, notre illustre professeur et ministre.

La vie de Louis Leblanc-de-Beaulieu est peu connue. C'était, au dire de Bayle, un homme fort recommandable par son érudition et par sa vertu. Comme théologien, il s'est acquis une grande réputation par les efforts qu'il tenta sans succès afin d'opérer une réconciliation entre l'Eglise protestante et l'Eglise catholique. Doux, modeste, intègre, sincère et surtout ennemi de cette polémique ardente, passionnée, qui creuse un abime entre les partis, au lieu de tendre à les rapprocher en les éclairant, il s'appliqua avec bonne foi à éclaircir les questions les plus importantes qui alimentaient la controverse, et son esprit fin, net, pénétrant, ne tarda pas à s'apercevoir que beaucoup de disputes entre les deux Eglises roulaient sur de pures logomachies. Il osa exprimer sa conviction; mais, dit Bayle, « on ne saurait croire le tort que cela lui fit auprès d'une infinité d'ignorants qui s'imaginèrent qu'il ne cherchait qu'à faire rentrer les Réformés dans la communion romaine. » *Saurin* lui-même juge l'orthodoxie du professeur de Sedan fort suspecte : « En voulant éclaircir les matières, écarter les disputes inutiles ou qui ne roulent que sur des mots, et ôter tous les équivoques, il a, dit-il, extrêmement rétréci les espaces qui nous séparent de l'Eglise romaine. Il a presque réduit à rien des controverses très-importantes, et par cette conduite, aussi bien que par sa grande douceur et par la forte inclination qu'il a toujours témoignée pour la paix, il a donné lieu à bien des gens de le mettre au rang des Latitudinaires. » Animé de semblables sentiments, Le Blanc-de-Beaulieu ne pouvait se refuser à dresser, sur la demande du maréchal de Fabert, un plan de réunion entre les Catholiques et les Protestants, et quelques années plus tard, en 1671, il se prêta tout aussi volontiers au projet de réunion mis en avant par *Turenne*; mais s'il promit d'y contribuer de tout son pouvoir, ce fut pourtant avec cette restriction, *ma conscience sauve*.

C'est sur ses *Theses theologicæ* que se fonde surtout la réputation de Le Blanc-de-Beaulieu. Au jugement de Bayle, « il y traite avec une merveilleuse netteté d'esprit et avec beaucoup de pénétration les plus importantes matières de la théologie, et il s'attache principalement à écarter le malentendu qui a tant multiplié les controverses. Il cherche l'état de la question; il débrouille les équivoques et il fait voir qu'il y a bien des disputes que l'on croit réelles, qui ne sont que des disputes de mots. » Voici celles des thèses soutenues à Sedan sous sa présidence, qui ont été insérées dans les *Theses Sedanenses : De auctoritate Scripturæ*, en quatre parties, soutenues par *Joseph Pithoys*, *Daniel d'Ozanne* et *Isaac Chevillette*; — *De Scripturæ plenitudine et sufficientiâ adv. necessitatem verbi cujusdam non scripti*, en trois parties, par *Abraham Chéron*, *Antoine Guérin* et *Pierre Verchand*; — *De Dei simplicitate*, par *Jacq. de Prez*; — *De perfectione et infinitate Dei*, par *François de Limoges*; — *De immensitate et omnipræsentiâ Dei*, par *J. Pithoys*; — *De æternitate Dei et ejus immutabilitate*, par l'écossais Abraham Colvil; — *De vitâ Dei*, par *Pierre Jurieu*; — *De scientiâ Dei*, par *François Grimaudet*; — *De certitudine quæ fide competit*, par *Daniel Cottin*. Si l'on y ajoute une thèse inaugurale *De fide*, qu'il soutint lui-même en 1645, et qui se trouve dans le recueil cité, on aura toutes les thèses du savant professeur qui sont mentionnées par les bibliographes. Seraient-ce les seules qui eussent été publiées de lui? Nous ne le croyons pas. Ces thèses, qui roulent presque toutes sur les attributs de la Divinité, se prêtaient peu au développement de ses idées sur la Justification, celui de tous les dogmes du christianisme où il paraît avoir fait les

plus larges concessions aux Catholiques. Pour que Nicole ait pu dire que dans cette question il conclut sur tous les articles que la doctrine de l'Eglise romaine est bonne, et que les Protestants n'y sont contraires que de nom, il faut qu'il ait publié une thèse spéciale sur ce point de controverse. Peut-être a-t-elle été insérée dans les *Theses theologicæ* de Louis Le Blanc-de-Beaulieu, qui ont été imp. à Londres, 1675, in-fol.; mais que nous n'avons pu nous procurer. Les seuls ouvrages de Le Blanc-de-Beaulieu qui nous soient connus, outre les thèses publiées dans les Thèses de Sedan, sont des sermons assez médiocres, imprimés à Sedan, 1676, in-8°, sous ce titre : *Décade de sermons sur divers textes*, et une *Oratio de S. Scripturæ divinâ origine*, Sedan, 1660, in-8°. L'Index de l'archevêque de Paris lui attribue encore un livre imp., en 1600, à Genève, par *Cartier*, sous ce titre : *L'Evangile de Rome, comme il a esté immédiatement receu du Pape et publié par messire Jacques Davy, sieur du Perron, et autres, auquel pour le mieux entendre sont adjouctées 1° un traité de la rémission des péchés contre les indulgences du pape; 2° l'expédition expresse dudict Evangile en toutes ses parties*. Le millésime aurait dû suffire pour faire remarquer l'erreur. C'est un ouvrage de *J. Liévin-de Beaulieu*, ministre d'Avernes, dont il est plusieurs fois question dans les Actes des synodes nationaux.

Louis Le Blanc-de-Beaulieu avait épousé en 1644, *Susanne Arbauld*, fille de *Georges Arbauld*, docteur en médecine, et d'*Hélène Berger*. Il ne laissa point d'enfants. Sa veuve, dame fort éclairée et fort vertueuse, vivait encore à l'époque de la révocation. N'ayant point voulu consentir à abjurer, elle fut jetée dans les prisons de Soissons, et comme sa constance ne se démentait pas, on confisqua, en 1687, une rente de 800 livres qu'elle avait sur l'hôtel-de-ville (*Arch. gén.* E. 3373). En 1688, on la transféra aux Incurables (*Ibid.* E. 3374), d'où on la fit sortir, le 28 mars 1689, sur les instances du duc de Montausier, mais pour la chasser de France (*Ibid.* E. 3375).

Le frère de Louis Le Blanc-de-Beaulieu ne montra pas une persévérance aussi héroïque. Il se nommait PIERRE, et était conseiller au présidial de Sedan(1). Il signa son abjuration sous le coup de la première terreur; mais plus tard, il essaya à deux reprises de passer en Hollande. Deux fois il fut rattrapé, et la seconde, condamné aux galères. Le roi lui fit grâce, moyennant une promesse de vivre à l'avenir en bon catholique. Après sa mort, sa veuve *Susanne de Moranvillers* parvint à sortir du royaume et se retira à Berlin avec ses quatre filles. L'aînée, ELISABETH, épousa *Salomon de Baret*, et mourut en 1752, âgée de 80 ans; la seconde, SUSANNE, devint la femme du colonel de *Baret* et vécut jusqu'en 1754; la troisième, MARIE, se maria avec *François de Repey*, ancien ministre de Montauban, qui desservait l'église de Werder, depuis 1688, et qui mourut en 1724, laissant de son premier mariage avec *Olympe Barraud-de-Lux*, fille de l'avocat *Paul Barraud-de-Lux*, et de *Susanne Nicol*, une fille, *Françoise*, mariée à *Claude de Gaultier*; la quatrième enfin, RACHEL, épousa le capitaine de *Croyé*, de Sedan, qui s'était réfugié dans le Brandebourg, avec son fils, sa fille et ses deux sœurs.

Pour épuiser nos notes sur cette famille, il nous reste à mentionner *Salomon Le Blanc-de-Beaulieu*, qui était pasteur à Houdan, en 1649, et *Charles Le Blanc-de-Beaulieu*, pasteur à Gorcum, qui a trad. le *Tableau des vérités du christianisme*, par Jean d'Antrein, Amst., 1699, in-8°.

LE BLANC (ROBERT), sieur de La Rouvière et de Fourniguet, juge royal à Nismes, depuis 1548, et syndic de la

(1) Il ne faut pas le confondre avec un marchand du même nom qui sortit de France, à la révocation, avec sa femme *Susanne Roger*, et dont les biens furent donnés à sa fille *Rachel Le Blanc* (Arch. gén. E. 3374.)

province, fut anobli, en 1560, en récompense des services qu'il avait rendus à la guerre. Il est probable qu'il n'avait point encore embrassé la religion réformée à cette époque; mais il ne tarda pas à en faire profession ouverte, et dans plusieurs circonstances importantes, il se montra zélé huguenot. Lorsque *Jacques de Crussol* mit le siége devant le Bourg-Saint-Andéol, il lui conduisit un renfort de 300 hommes, ce dont les Etats assemblés à Carcassonne le punirent en le destituant de sa charge de syndic. Robert Le Blanc testa le 17 sept. 1572. Il laissa de sa femme *Madelaine Pavée* trois fils, nommés ANTOINE, PIERRE et JEAN. Le second, seigneur de La Rouvière et de Fourniguet, continua la descendance. Comme lieutenant du prévôt, il fut commis, avec le capitaine *Bagard*, pour faire sortir de Nismes, en 1573, les Catholiques qui y étaient rentrés sans autorisation. En 1579, ses concitoyens l'élurent capitaine de la garde bourgeoise, et en 1599, ils le choisirent pour premier consul. La même année, ils le députèrent avec le pasteur *Moinier* (aliàs *Mousnier*) et *Antoine Roques*, sieur de Clausonne, à une assemblée des églises du Languedoc qui se tint à Castres, vers le commencement d'avril, probablement dans le but de veiller à l'exécution de l'édit de Nantes. C'est le dernier service qu'il rendit à ses concitoyens. Il mourut à Montpellier, le 1 octobre, laissant de son mariage avec *Susanne de Rosel*, deux fils JACQUES, sieur de La Rouvière, et JEAN, qui abjura et fut reçu chevalier de Malte, en 1610. Jacques, qui était entré dans la magistrature, ne suivit pas l'exemple de son frère; cependant il se montra toujours un protestant assez tiède. Il testa en 1643, et eut de sa femme *Marie Masclari*, qu'il avait épousée, en 1624, PIERRE, sieur de La Rouvière, de Fourniguet et de Gajan, conseiller du roi et juge à Nismes, marié, en 1660, à *Marguerite Ferran*, et FRANÇOIS, dont la destinée est inconnue.

Les Jugemens de la Noblesse qui nous ont fourni la généalogie de cette famille, passent sous silence celui de ses membres qui précisément nous intéresse le plus. Nous voulons parler de *Pierre Le Blanc*, sieur de FOURNIGUET, un des plus fidèles partisans du duc de *Rohan* et un de ses plus braves capitaines. En 1625, Pierre Le Blanc fut élu membre du bureau de direction de Nismes. Peu de temps après, il fut envoyé à l'assemblée de Milhau, qui devait traiter de la paix. Quelques jours après son retour, il fut, sur la demande de Rohan, chargé de l'accompagner dans les Cévennes en qualité de député de la ville de Nismes. En 1627, il fut envoyé en Cour avec *Du Roure* au sujet de l'élection des consuls dont on contestait la validité. En 1628, il servit sous Rohan avec le grade de colonel, et se distingua à la prise de Saint-Jean-de-Maurièges. En 1632, soupçonné d'être partisan du duc d'Orléans, il aurait été chassé de Nismes sans l'intercession de ses concitoyens (*Voy.* I, p. 127), qui lui donnèrent encore, en 1637, une preuve de leur estime, en le nommant capitaine de l'une des quatre compagnies que la ville de Nismes envoya au secours de Leucate.

LE BLANC (THÉODORE), ministre de La Rochelle (1), eut, ainsi que ses collègues, beaucoup à souffrir de la persécution (*Voy.* V, p. 241). Il venait à peine de sortir de la Bastille, où il était encore détenu au mois d'avril 1685 (*Arch. gén.* E. 3371), lorsque la révocation de l'édit de Nantes le chassa de sa patrie. Il se retira en Hollande et fut chargé, dès 1686, de desservir l'église française de Groningue, à laquelle étaient attachés neuf autres pasteurs réfugiés, savoir *Jean Varnier*, de Vitry, *David Nogier*, de Bernis, *Daniel Cottin*, de Houdan, *Du Vidal*, de Tours, *Jacq. Cartier*, de Blois, *Thomas Vallée*, de Dompierre en Poitou, *René Des Moulins*, de Sézanne, *Daniel Maillart*, d'Abbeville, et *François Jodouin*, de

(1) On le trouve aussi appelé *Théodore Blanc*.

Senlis. En 1690, Le Blanc fut appelé comme ministre à Altona, et en 1692, il disputa à *Daniel Chamier* la chaire laissée vacante par le départ de *Paul Gravisset*, dans l'église wallonne de Londres. En 1702, la reine de Danemark lui offrit une place de pasteur dans l'église française de Copenhague, qu'il desservit avec *La Placette*, pendant près de dix ans. On a dit que n'ayant pas voulu se soumettre au serment qui était exigé et que son collègue prêta sans difficulté, en 1709, il donna sa démission; mais c'est une erreur. Il ne quitta Copenhague qu'en 1714 pour reprendre la direction spirituelle de l'église française d'Altona. La date de sa mort est inconnue. On a de lui :

I. *L'anathème des faux prophètes*, Lond., 1707 ; trad. en angl., Lond., 1708, in-8°. — Sermon sur Gal. I, 7-9, contre les prophètes cévenols.

II. *Examen des LXX semaines de Daniel, du vœu de Jephté et du décret apostolique, Act. XV*, Amst., 1708, in-12.

III. *Conciliation de Moïse avec saint Etienne*, 1718.

Il a laissé inédit un ouvrage qui devait former deux volumes in-12, sous ce titre : *Principes contre les Sociniens, où l'on défend les premiers fondemens de la religion chrétienne*, et, d'après une lettre de *Gabriel Du Mont*, ministre de Leipzig, à *Jean Masson*, il a fait imp., en 1715, une nouv. édit. corrigée et rajeunie des Psaumes de Marot et de Bèze.

Nous avons principalement suivi dans cette notice le Cimbria litterata de Moller, écrivain consciencieux en qui nous avons plus de confiance qu'en Watt et en Lelong. Le premier de ces bibliographes attribue l'Anathème des faux prophètes, et le second, l'Examen des LXX semaines de Daniel à *Jean Blanc*, apparemment le même que *Jean Blanc*, ministre de l'Evangile, dont M. Hugues, pasteur à Anduze, possède un recueil de sermons, sous ce titre : *Sermons sur les caractères de l'Antechrist, II Thess. XI*, 3-4, Lond., sans date, in-8°.

LE BLOY (Etienne), natif de l'Anjou, fit ses études en théologie à Genève, aux frais de M. de *Clermont*. Le recueil des Thèses de Genève en contient deux qu'il soutint, l'une *De peccato*, l'autre *De duarum in Christo naturarum hypostaticâ unione*. Une lettre de *J. Tahureau* à Théodore de Bèze, datée du 18 juin 1583, nous apprend que le célèbre réformateur s'occupait alors de lui trouver une église. Tahureau lui annonce qu'on recevrait son élève et qu'on le respecterait malgré ses désavantages extérieurs. En 1594, Le Bloy desservait l'église de Saint-Aignan. En 1603, il fut donné à celle d'Angers. En 1617, il travailla avec *Du Plessis-Mornay* à réconcilier *Du Moulin* et *Tilenus*. L'année de sa mort nous est inconnue. Nous ne pensons pas cependant qu'il ait vécu jusqu'en 1638, et qu'on doive le regarder comme l'auteur d'un *Sermon de prière et actions de grâces à Dieu pour la naissance de Mgr le Dauphin*, imp. à Saumur, par Jean Lesnier, 1638, in-8°. Ce sermon est, selon nous, plutôt d'*Etienne Le Bloy*, son fils sans doute, qui se fit inscrire parmi les élèves de l'académie de Genève, en 1618, et qui, en 1637, était ministre d'Angers. Il remplissait ses fonctions à Fontenay-le-Comte, en 1660, c'est-à-dire lorsque le Synode national de Loudun le nomma membre de la commission qu'il chargea de revoir les différentes éditions de la Bible, des Psaumes et de la Liturgie, et d'en noter les variantes.

LE BRUN (Etienne), carme, fit abjuration publique de la religion romaine dans le temple d'Ablon, le 26 janv. 1603, comme le rapporte L'Etoile dans son inestimable journal. Peu de jours après parut, selon l'usage, une *Déclaration chrestienne d'Estienne Le Brun, cy-devant religieux de l'ordre des Carmes au couvent de Valenciennes, et prédicateur dudit lieu, lequel publiquement s'est rangé en l'église réformée d'Ablon, le 26 janv.* 1603, s. l., 1603, pet. in-8°. Le

Catal. Techener, où nous trouvons le titre de cet ouvrage, nous fait connaître la conversion d'un autre carme, nommé *Emmanuel*, qui, trente ans plus tard, jeta également le froc aux orties et publia une *Déclaration des raisons qui ont induit Emmanuel, ci-devant religieux en l'ordre des Carmes déchaussés, à renoncer à la religion romaine pour se ranger en l'Eglise catholique et apostolique*, Rott., 1634, in-4°.

LE BRUN (Jean-François), né à Magdebourg, le 10 avril 1764, reçut sa première éducation dans sa ville natale. A l'âge de 14 ans, il fut envoyé au collége français de Berlin, où *Erman*, *Formey* et *Bouquet* professaient alors, et où il fut chargé lui-même d'enseigner la langue française, lorsqu'il eut terminé ses études en théologie. En 1788, il fut appelé à Halberstadt comme pasteur de l'église que les Réfugiés y avaient fondée. Il y mourut, après dix années de ministère, le 6 mai 1798, laissant la réputation d'un pasteur aussi recommandable par ses vertus et sa piété que par son savoir. Son ami *Hoche* a publié son *Eloge* dans les Halberstädt. Neue Gemeinnützige Blätter (1798). Le Brun avait épousé, le 19 oct. 1788, *Jeanne-Françoise Laurens*, et en avait eu quatre enfants.

LE CAMUS (Michel), carme réformé, sous le nom du P. Eusèbe de Saint-Michel, abjura le catholicisme, en 1640, et fit connaître les motifs de sa conversion par une *Déclaration contenant les moyens de sa conversion à la religion réformée*, Charent., Louis Vendosme, 1640, in-12. — Il ne faut pas confondre ce carme avec un autre *Le Camus*, qui, selon la Bastille dévoilée, était enfermé, en 1628, dans cette prison d'état, comme auteur de libelles et d'un attroupement séditieux à Saint-Germain-en-Laye. Six autres protestants partageaient sa captivité, *Barbot*, « huguenot factieux, » *Murex*, d'Orléans, dont le seul crime était sa religion, et *Marie Mongès* avec ses trois filles, aussi coupables que Murex.

LE CAT (Firmin), maïeur d'Amiens en 1561. La Réforme, prêchée dans cette ville, pendant le carême de 1560, par un augustin nommé *Hamon*, y avait trouvé un assez favorable accueil. L'année suivante, sous la protection secrète de *Pierre Du Gard* et de son successeur *Firmin Le Cat*, le nombre des Protestants s'était assez accru pour qu'ils osassent célébrer publiquement leur culte dans la maison de Mlle *Darcet;* mais cette audace provoqua une émeute de la populace catholique, qui ruina de fond en comble cette maison. Cette explosion de la haine populaire effraya sans doute Le Cat qui, pressé par *Condé* de livrer la ville aux Huguenots, s'empressa d'envoyer au roi les lettres du prince. Cette preuve de dévouement n'empêcha pas la reine-mère de lui ôter les clefs de la ville qu'il avait en garde, et par surcroît de précautions, on chassa de la ville tous les suspects de protestantisme.— Parmi les Réfugiés français à Berlin, M. *Ch. Weiss* mentionne un *Henri Le Cat* qui fut, dit-il, secrétaire des commandements de Frédéric-le-Grand.

LE CENE (Charles), ministre de Honfleur, né à Caen, vers 1647, et mort à Londres, au mois de mai 1703.

Le Cène fit ses études en théologie à Sedan; mais après les avoir terminées, en 1669, il se rendit à Genève, dans le but d'étendre ses connaissances. Il y suivit encore pendant plus d'un an les cours de *Louis Tronchin*; puis, au mois de nov. 1670, il alla visiter l'académie de Saumur, où il resta jusqu'en 1672. Le 14 sept. de la même année, il reçut l'imposition des mains au colloque de Caen, et bientôt après, il fut donné pour pasteur à l'église réformée de Honfleur, qu'il desservit pendant dix ans. Appelé à Charenton par prêt, il partit, le 2 sept. 1682, muni d'une attestation délivrée par le synode de Quévilly, où il était qualifié d'excellent serviteur de Dieu (*Arch. gén.* Tt. 258); mais les épreuves auxquelles on le soumit, avant de lui accorder sa nomination définitive, lui furent fatales.

Sartre, ministre de Montpellier, le dénonça comme pélagien au consistoire qui fut, malgré lui, forcé de le citer à comparaître. Le procès n'était pas encore jugé, lorsque l'année pour laquelle il avait été prêté, expira. Il demanda donc son congé, prévoyant que la cabale qui lui était opposée finirait par l'emporter. Le consistoire ne put lui refuser l'attestation d'usage; mais il la rédigea dans une forme tout à fait insolite. Après avoir remercié Le Cène du service qu'il avait rendu à l'église de Charenton et avoir rendu le témoignage le plus vrai « à sa vie pure, honnête et sans reproche, à son zèle assidu à la visite et consolation des malades, à son application exacte à toutes les fonctions de son ministère, » il s'imagina d'aborder la question dogmatique soulevée par Sartre, en ajoutant que les explications données par Le Cène n'avaient laissé subsister aucun doute sur son orthodoxie, et qu'il avait d'ailleurs promis de ne jamais enseigner aucune doctrine contraire à la Confession de foi. Le Cène refusa d'accepter un certificat conçu en ces termes inusités, et soutenu chaudement par *Allix*, il en appela au prochain synode. La révocation de l'édit de Nantes mit les plaideurs d'accord. Le Cène se retira en Hollande où il se prononça ouvertement pour l'arminianisme. Quelque temps après, il passa en Angleterre, où la protection d'*Allix* lui aurait facilement procuré une chaire, s'il avait voulu se soumettre à une réordination. Son refus et le soupçon de socinianisme qui planait sur lui, lui attirèrent des désagréments, en sorte qu'il se décida à retourner en Hollande. Sur la fin de ses jours, il repassa en Angleterre où il mourut, laissant la réputation d'un des pasteurs les plus instruits du Réfuge. A des connaissances étendues il joignait un esprit plein de finesse, de sagacité, de hardiesse. Nous ferons connaître en quoi il s'écartait des opinions reçues par une courte analyse de ses ouvrages.

I. *De l'état de l'homme après le péché et de sa prédestination au salut, où l'on examine les sentimens communs, et où l'on explique ce que l'Écriture nous en a dit*, Amst., Desbordes, 1684, in-12. — Se fondant sur l'hypothèse tout à fait hasardée, que le mot de *prédestiner* n'a pas dans saint Paul le sens qu'Augustin et Calvin lui ont donné, Le Cène avance une doctrine qui se rapproche de celle de *Pajon*. Selon lui, l'homme a le pouvoir de s'amender, de devenir vertueux et par conséquent de se sauver, par le seul usage qu'il fait de ses facultés naturelles et par une étude attentive de l'Ecriture, surtout si ses efforts sont secondés par les avantages d'une bonne éducation et par de bons exemples.

II. *Entretiens sur diverses matières de théologie, où l'on examine particulièrement les questions de la grâce immédiate, du franc arbitre, du péché originel, de l'incertitude de la métaphysique et de la prédestination*, Amst., 1685, in-12. — Cet ouvrage est divisé en deux parties : la 1re, qui traite de la conversion, du libre arbitre et du péché originel, appartient à Le Cène; la 2e, qui attaque plus particulièrement les métaphysiciens et le dogme de la prédestination absolue, est du célèbre *J. Le Clerc*.

III. *Conversations sur diverses matières de religion, où l'on fait voir la tolérance que les Chrétiens de différens sentimens doivent avoir les uns pour les autres; et où l'on explique ce que l'Ecriture sainte nous dit des alliances de Dieu, de la justification et de la certitude du salut : avec un Traité de la liberté de conscience dédié au roi de France et à son conseil*, Philadelphie [Amst.], 1687, in-12. — Trad. des Vindiciæ pro religionis libertate par Crellius. Cette trad. retouchée par Naigeon a été réimpr. à la suite de l'Intolérance convaincue de crime et de folie, par d'Holbach (Lond. [Amst.], 1769, in-12).

IV. *Projet d'une nouvelle version françoise de la Bible, dans lequel on justifie que les versions précédentes*

ne représentent pas bien le sens de l'original, et qu'il est nécessaire de donner une meilleure version, Rott., 1696, in-8°; La Haye, 1705; réimp. sous ce titre frauduleux : *Nouvelle critique de toutes les versions de la Bible en françois*, Amst., 1722, in-8°; trad. en angl., Lond., 1727, in-8°. — Le Cène avait formé le projet d'une nouvelle traduction de la Bible, pendant qu'il desservait l'église de Honfleur; il y travailla toute sa vie. Dès que ce projet parut, *Gousset* l'attaqua vivement; mais l'auteur n'en poursuivit pas moins son œuvre, que la mort ne lui laissa pas le temps de mettre au jour. Il avait préparé une *Réponse aux Considérations de M. Gousset*, qu'il ne livra même pas à l'impression.

V. *La Sainte Bible, nouvelle version françoise*, Amst., 1741, 2 vol. in-fol. — Publiée par le fils aîné de l'auteur, *Michel-Charles* Le Cène, libraire à Amsterdam, qui a inséré, dans l'Avertissement, un *Abrégé de la vie de Charles Le Cène*. En tête du premier volume a été réimp. le *Projet* mentionné plus haut, mais augmenté d'une seconde partie. Chaque livre est précédé d'un avertissement qui en fait connaître l'auteur. Quant à la traduction elle-même, elle eut peu de succès. On reprocha avec raison à Le Cène non-seulement d'avoir partout substitué, dans les livres d'Esther et de Daniel, les mots de *bachas, agas, cadis, muphtis* à ceux de *satrapes, lieutenants, conseillers, prêtres*; d'avoir remplacé partout *tu* par *vous*; d'avoir travesti les *scribes* en *notaires*; mais ce qui est infiniment plus grave que ces bizarreries, d'avoir, dans un intérêt de secte, altéré, falsifié le texte saint. Ainsi, pour n'en citer que quelques exemples, il n'a pas craint de supprimer le mot לְעוֹלָם dans Ps. CX, 4; dans les paroles de l'institution de la Cène, il rend ἐστι par *représente*; dans l'Evangile selon saint Jean, il traduisit λόγος par *oracle*. Ce n'est pas tout encore, en plusieurs endroits, il s'est permis d'introduire dans le texte certaines leçons grecques qui lui étaient fournies par des manuscrits d'ailleurs estimés; il est vrai qu'il les a fait imprimer en lettres capitales, tandis que, d'un autre côté, il a imprimé en italiques quelques passages du texte vulgaire dont l'authenticité lui paraissait suspecte, tel, par exemple, le récit du repentir et de la mort de Judas. On ne doit donc pas s'étonner si les pasteurs de l'église wallonne, assemblés en synode à La Brille en 1742, condamnèrent sa traduction. Ils essayèrent même d'en obtenir la suppression; mais les magistrats, animés de sentiments de liberté et de tolérance qui les honorent, refusèrent de leur accorder leur requête.

La famille de Charles Le Cène, originaire de Saint-Pierre-sur-Dive, s'honorait d'avoir donné le jour à deux frères, martyrs de la foi évangélique (1). L'un, *Nicolas*, médecin en ce lieu, avait été pris dans l'assemblée de la rue Saint-Jacques et brûlé vif à Paris, le 2 oct. 1557. L'autre, *Philippe*, jeune apothicaire réfugié à Genève, où il s'était marié, avait subi le même supplice à Dijon, le premier samedi du mois précédent. La peur de la mort, le regret de la vie, la douleur de quitter ses enfants en bas âge, avaient un instant ébranlé la constance de Philippe: mais les reproches, les exhortations et surtout l'intrépide courage de deux de ses coreligionnaires détenus dans la même prison que lui, l'avaient fait rougir de sa faiblesse, et il était mort, ainsi que son compagnon d'infortune, nommé *Jacques*, et normand comme lui, avec une héroïque fermeté. Quelques jours après, le bûcher se ralluma pour *Archambaut Séraphon*, pauvre mercier du Bazadois établi à Genève, qui avait été arrêté à Auxonne, au retour d'un voyage qu'il avait fait à Paris. Crespin nous a conservé, dans son martyrologe, quelques-unes des lettres qu'il écrivit

(1) Faudrait-il y rattacher aussi *Robert Le Cène*, ministre de Brecy dans le Berry, qui se réfugia en Angleterre à la Saint-Barthélemy?

de sa prison à sa femme et à ses amis de Genève, lettres où il raconte avec une piété admirable, une simplicité pleine de grandeur, une inébranlable confiance en la miséricorde de Dieu, son arrestation, son interrogatoire, sa condamnation et l'exécution de Philippe Le Cène, dont il pouvait se glorifier d'avoir raffermi la foi chancelante, secondé dans ses efforts par *Nicolas Du Rousseau*. Ce dernier, natif de l'Angoumois, était avocat au parlement de Paris. C'était, au rapport de Crespin, « un homme déjà âgé et bien versé en toutes les bonnes sciences, surtout ès choses divines. » Il avait été aussi arrêté à Auxonne, revenant de Genève, où il avait été envoyé pour affaires concernant l'église de Paris, dont il était un des surveillants. Il ne montra pas moins de courage que ses compagnons d'infortune, seulement on le laissa mourir en prison et l'on se contenta de brûler son cadavre. On lit dans le martyrologe la lettre où il raconte les circonstances de son arrestation, son interrogatoire et la mort de Le Cène.

Parmi les familles huguenottes réfugiées dans la Caroline du Sud, après la révocation, on en cite une qui portait un nom presque identique. *Daniel Lesesne* a joué un rôle dans la guerre de l'indépendance américaine. Membre du grand jury de Charleston, ainsi que *Pierre Léger* et *Louis Dutarque*, il protesta avec ses collègues contre les actes du parlement britannique, et fut un de ceux qui donnèrent le signal de l'insurrection. Au nombre des défenseurs armés de la cause de l'indépendance, on trouve un *Thomas Lesesne*, son fils peut-être, qui combattit dans la Caroline du Sud avec le grade de premier lieutenant d'infanterie.

LE CERCLER (Silo), sieur de Chambrisé, premier pasteur de l'église de Blain, fondée vers 1562. Le Cercler exerça assez paisiblement son ministère sous la protection de Rohan; seule de toutes les églises bretonnes, celle de Blain resta debout à la Saint-Barthélemy, et beaucoup de Protestants y trouvèrent en maintes circonstances un sûr asile. En 1577, notre pasteur assista encore au synode provincial tenu à Vitré; mais pendant les troubles de la Ligue, il se retira dans sa terre de Cran, aux environs de La Rochelle, d'où il était originaire. Selon Crevain, il desservait déjà en 1587 l'église de Luçon, et il continuait à y remplir ses fonctions en 1597. Selon Taillandier, qui mérite plus de confiance, il était encore en Bretagne, en 1589, et contribua à la reprise de Blain sur les Ligueurs (1). On ignore la date précise de sa mort; mais on sait qu'il laissa au moins deux fils, nommés Joseph et Louis. C'est peut-être du premier que descendait *Daniel Le Cercler*, sieur de Chantemesle, docteur en médecine, habitant Fougeray, qui épousa *Madelaine Guerrier* et en eut une fille, Judith, mariée, en 1672, à *Jean Girard*, chirurgien des écuries de la douairière d'Orléans (*Reg. de Charenton*, ann. 1672).

Louis Le Cercler, sieur de La Chapellière, est un peu mieux connu que son frère. Ministre de La Rochelle en 1601, il se distinguait, dit Arcère, autant par ses vertus que par le talent de la parole. Il fut député à plusieurs assemblées politiques ou synodes, et joua un certain rôle, surtout à l'Assemblée de La Rochelle, en 1620, où il remplit deux fois les fonctions de vice-président. Il avait épousé, en 1605, *Marie Bevereau*, qui le rendit père de plusieurs enfants. Il est assez vraisemblable qu'on doit regarder comme son fils *Olivier Le Cercier*, sieur de Laumonière, qui remplissait déjà en 1626 les fonctions pastorales à Arvert. En tout cas, il est certain que *Pierre Le Cercler*, sieur des Ommeaux, lieutenant-colonel du régiment du Bois-La Couarde, en 1677, lui devait le jour, et l'on ne saurait guère douter que *Louis Le Cercler*, sieur de La Chapellière, avo-

(1) En 1594 même, le Synode national de Montauban le compta encore parmi les pasteurs de la Bretagne (*Voir* Pièces justificat. N° LX).

cat au parlement de Paris, qui épousa *Marie Pagès* vers le même temps, ne descendit aussi de lui. Cette famille donna, à la révocation, des preuves de fermeté et de constance.

LE CHANDELIER (Pierre), imprimeur de Caen, dans la seconde moitié du xvie siècle. La Croix du Maine a traduit par ce nom l'anagramme, assez inintelligible, *Le péché y rendra l'ire*, qui se lit sur la première page des *Mémoires de l'histoire de notre temps*, La Rochelle, 1573, in-8°. « Ce qui m'a fait penser, dit le bibliographe, que cettui-ci eut nom Pierre Le Chandelier, c'est que voyant cette devise susdite assez contrainte, je me doutai incontinent qu'il y avoit un anagramme caché sous icelui, et enfin l'ayant recherché, j'y rencontrai ce nom susdit : s'il s'en trouve un autre, je le veux bien. » Les bibliographes s'en sont tenus à cette conjecture.

LECKDEIG (Paul), premier pasteur évangélique de Münster en Alsace. Depuis longtemps les moines et les magistrats municipaux vivaient en mauvaise intelligence, lorsque, en 1563, le Conseil s'empara de l'église et y fit prêcher Leckdeig, appelé de Strasbourg. Six ans après, l'abbé la reprit de vive force; mais les habitants de la vallée s'assemblèrent au son du tocsin, envahirent le temple et rétablirent le ministre dans sa chaire. Les moines en rentrèrent pourtant en possession malgré le peuple qui faillit massacrer un de leurs prédicateurs. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1575 qu'un accord intervint par lequel la ville garda l'église en garantissant aux Catholiques une entière liberté de conscience.

LE CLERC, nom d'une famille du Beauvoisis réfugiée à Genève, laquelle a joui, comme celles des Ancillon, des Basnage et des Estienne, du rare privilége de produire pendant plusieurs générations des hommes d'un mérite éminent.

Georges Le Clerc, de Beauvais, laissa de son mariage avec *Adrienne de Bertini*, un fils nommé Nicolas, qui trouva dans l'exercice de la profession d'apothicaire d'honorables moyens d'existence. Reçu bourgeois, le 18 nov. 1594 (1), Nicolas Le Clerc fut appelé dans le conseil des CC en 1605. Il mourut en 1616, père de sept enfants, nés de son union (1588) avec *Sara de Courcelles* : 1° David, qui suit; — 2° Pierre, marié, en 1617, avec *Marie Ravaud* (2); — 3° Samuel, qui servit en Flandres; — 4° Etienne, dont nous parlerons après son frère aîné; — 5° Anne, femme de *Samuel Le Maire*; — 6° Marie, alliée à Joseph Stoer; — 7° Susanne, qui épousa le pasteur *Jean-Jacques Bacuet* et était veuve en 1652.

I. Né à Genève, le 19 fév. 1591, David Le Clerc fit ses humanités et sa philosophie à l'académie de sa ville natale. En 1612, il partit pour Strasbourg où, pendant deux années, il suivit les cours de belles-lettres, d'histoire et de mathématiques; puis il se rendit à Heidelberg et s'y appliqua, sous la direction de Janus Gruter, de Henri Alting et d'Abraham Scultet, à l'étude des langues savantes, de l'histoire et même de la théologie, quoiqu'il ne se destinât pas à la carrière ecclésiastique. C'est pendant son séjour dans cette dernière ville qu'il travailla avec Gruter au recueil que le savant professeur publia des lettres de Cicéron à Atticus. En 1615, Le Clerc passa en Angleterre dans l'intention de se perfectionner dans la connaissance de la langue hébraïque; mais la mort de son père et de sa mère, enlevés subitement par la peste, le rappela bientôt à Genève. La douleur qu'il éprouva lui causa une grave maladie qui le força à s'arrêter chez son oncle *Etienne de Courcelles*, alors ministre à Fontainebleau. A pei-

(1) En 1557, *Matthieu Le Clerc*, de Rougemont, diocèse de Paris, avait déjà obtenu la même faveur.

(2) La destinée de ce fils de Nicolas Le Clerc nous est inconnue; car nous croyons qu'on doit le distinguer de *Pierre Le Clerc*, élu de Romorantin, en 1642, dont le fils, *Jacques*, soutint à Saumur, sous la présidence de *Louis Cappel*, une thèse *De voto obedientiæ monachalis*.

ne rétabli, il se remit en route et arriva à Genève où d'autres chagrins l'attendaient. La mauvaise foi lui disputa l'héritage paternel, la calomnie l'attaqua dans sa vie privée, l'intolérance le harcela sur sa doctrine, mais sa vertu sortit avec honneur de ces rudes épreuves. En 1618, il fut nommé professeur d'hébreu, nomination qui souleva contre lui l'envie. Quelques ministres prétendirent que l'étude de la langue hébraïque n'était pas d'une nécessité tellement absolue qu'il fût besoin d'un professeur spécial pour l'enseigner. Désirant faire taire cette opposition jalouse, LeClerc se remit à la théologie et fut reçu ministre en 1630, selon Leu, en 1628, d'après Picot. Peu de temps après, il fut pourvu d'une chaire, et il se chargea, en outre, des leçons d'histoire à l'académie, où il remplit à plusieurs reprises les fonctions de recteur. Ses occupations multipliées ne l'empêchèrent pas de se livrer à ses études particulières et d'acquérir une connaissance approfondie, non-seulement des langues orientales, mais de l'anglais, de l'espagnol et de l'italien. Il mourut le 21 avril 1655, selon Galiffe, sans laisser d'enfants de sa femme *Susanne Le Maire*. On a de lui :

I. *Lacrymæ Heidelbergenses, seu Halosis Heidelbergæ versibus expressa*, 1624, in-4°; réimp. dans le N° VI.

II. *Carmina hebræa et latina de morte Buxtorfii patris*, 1630, in-4°.

III. *Joh. Buxtorfi Synagoga judaïca ex germanico latina facta*, Basil., 1641, in-4° et in-8°.

IV. *L'armure complette de Guillaume Gouge, trad. de l'angl.*, Gen., 1643, in-4°.

V. *Le vrai chrétien ou Anatomie spirituelle, trad. de l'angl. de G. Cowper*, Gen., 1647, in-12.

VI. *Carmina græca et latina in Commentarium Joh. Gros in Apocalypsim*, Gen., 1666, in-4°.

VII. *Quæstiones sacræ*, Amst., 1685, in-8°.—On trouve dans ce recueil plein d'une vaste érudition plusieurs pièces de vers de la façon de David Le Clerc, et à la suite, une dissert. fort savant intitulée *Funambulus sive dissertatio de variis funambulorum generibus*, où il prouve que les danseurs de corde étaient déjà connus du temps d'Hippocrate.

VIII. *Orationes* [XIII]. *Computus ecclesiasticus et poemata. Accedunt Stephani Clerici Dissertationes philologicæ*, Amst., 1687, in-8°.— Avec une *Préface* de *Jean Le Clerc*.

Selon Picot, David Le Clerc a laissé, en outre, une dissert. *De scholâ Genevensi*, et la Biogr. univ. lui attribue *Syntagma scriptorum primi et secundi sæculi cum notis*, sans autre indication. Dans l'Eloge de son oncle, Jean Le Clerc nous apprend qu'il avait aussi trad. de l'anglais en franc. un livre intitulé *Panoplia*, mais il nous laisse ignorer s'il a été imprimé.

II. Frère cadet du précédent, Etienne Le Clerc naquit à Genève, le 13 août 1599. Après avoir suivi pendant cinq années la carrière des armes, cédant à une irrésistible vocation, il quitta le service militaire, retourna dans sa patrie et s'appliqua avec ardeur à l'étude de la médecine. Frappé de l'incorrection des seules éditions que l'on possédât alors des médecins grecs, il conçut l'idée d'en corriger les fautes nombreuses. Dans cette intention, dès qu'il eut pris le bonnet de docteur, il se mit à étudier la langue d'Hippocrate, et ses progrès furent si rapides qu'en 1639, il fut en état de disputer la chaire de grec. Son concurrent, *Alexandre Morus*, l'emporta. Le Clerc, pour se venger de cet échec qu'il attribuait à *Jacques Godefroy*, entreprit alors la critique de l'Histoire de Philostorge dont il releva les erreurs avec une grande amertume, ce qui n'empêcha pas l'illustre Godefroy de lui donner sa voix pour la chaire de grec, lorsque Morus l'échangea contre celle de théologie, en 1643. Touché de ce procédé, Le Clerc supprima ses notes qui n'ont jamais vu le jour.

Nommé membre du CC, en 1654, Etienne Le Clerc entra, en 1662, dans

le Petit-Conseil où il se fit remarquer par son intégrité, sa fermeté et sa candeur. Il mourut en 1676. A l'exception de sept dissert. sur les Amazones, les Hyperboréens, les Pygmées, les Alcyons, etc., publiées dans les Quæstiones sacræ de son frère, ainsi qu'une *Diatribe in quâ multa Scripturæ loca variaque linguæ sanctæ idiomata explicantur*, et sans reparler des *Dissertationes philologicæ*, dont il a été fait mention plus haut, nous ne sachions pas qu'on ait rien imprimé de lui. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Anne Le Maire-Magnin*, lui donna trois filles. De son second mariage, conclu en 1651, avec *Susanne Gallatin-de-Tudert*, naquirent : 1° DANIEL, qui suit; — 2° JEAN, le célèbre critique, qui suivra ; — 3° FRANÇOIS, qui épousa *Susanne Gallatin-Chouet*, et devint le chef d'une grande maison de commerce à Leipzig ; — 4° MADELAINE, femme de *Samuel Le Maire*.

Daniel Le Clerc s'est acquis de la réputation comme médecin et antiquaire. Né à Genève, le 4 fév. 1652, il suivit les cours des universités de Montpellier et de Paris; mais il se fit recevoir docteur à Valence, en 1672. De retour dans sa patrie, il y exerça son art avec beaucoup d'habileté et de succès, se délassant des travaux de sa profession par la lecture des écrivains de l'antiquité et par l'étude des médailles pour laquelle il avait un goût prononcé. Membre du CC depuis 1680, il entra dans le Petit-Conseil en 1704. Dès lors il renonça presque entièrement à la pratique de la médecine; mais il asissta régulièrement jusqu'à sa mort, arrivée le 8 juin 1728, aux séances hebdomadaires de la Société des docteurs en médecine, qui fut fondée en 1713 sur sa proposition, et dont il fut élu président. Outre la *Bibliotheca anatomica*, qu'il publia en collaboration avec Jean-Jacques Manget (Gen., 1685, 2 vol. in-fol.), on doit à Daniel Le Clerc trois ouvrages estimés, bien que de valeur inégale; nous voulons parler de sa *Chirurgie complète*, Paris, 1695, in-12; 1706, in-8°; de son *Historia naturalis et medica latorum lumbricorum*, Genev., 1715, in-4°; trad. en angl., Lond., 1721, in-8°, et surtout de son *Histoire de la médecine*, Gen., 1696, in-8°; nouv. édit. augm., Amst., 1723, in-4°; La Haye, 1729, in-4°; trad. en angl., Lond., 1699, in-8°, la plus importante de ses productions. « On y trouve, dit Eloy, les circonstances les plus remarquables de la vie des médecins grecs et latins ; mais Leclerc s'attache moins à ces détails qu'à ce qui regarde les opinions, les systèmes, les sectes, les découvertes, dont ces médecins sont les auteurs; en un mot, il traite de l'origine, des progrès et des révolutions de la médecine de siècle en siècle. » Freind fait le plus grand éloge de ce travail, qui ne va malheureusement que jusqu'à la fin du II° siècle. Sous le titre d'Essai, l'auteur y a joint une continuation jusqu'au milieu du XVII° siècle, mais fort abrégée et peu exacte. Son âge avancé, un mal de jambe qui le fit beaucoup souffrir sur la fin de sa vie, ses occupations nombreuses, la grandeur des dépenses, la difficulté de se procurer à Genève les livres nécessaires, l'empêchèrent de continuer son histoire de la médecine sur un plan aussi étendu. Aux quatre ouvrages que nous venons de mentionner, on doit ajouter une trad. de la première satire de Perse, que Le Clerc laissa en msc. Il avait aussi travaillé, avec *Jacq. Flournois* et *Michel de Normandie*, à faire des extraits raisonnés des registres publics de Genève.

Daniel Le Clerc avait épousé *Charlotte Vernet-Chenaud*, qui lui donna un grand nombre d'enfants, entre autres : 1° ANDRÉ, major d'un régiment de cuirassiers au service de l'Empereur; — 2° BARTHÉLEMY, lieutenant de dragons dans les troupes impériales;— 3° ÉLISABETH, femme de Jean Gallatin; — 4° JACQUES, né en 1688, du CC en 1714, auditeur en 1729, conseiller en 1734, et quatre fois syndic, mort en

1757; — 5° Marie-Madelaine, femme du ministre *François de Rochemore ;* — 6° Charlotte, mariée à *André de Normandie;* — 7° N., femme de *Gabriel de Normandie ;* — 8° Jacques-Théodore, né le 25 nov. 1692, pasteur et professeur des langues orientales, depuis 1725, mort en 1758, ayant eu de son mariage avec *Françoise Fatio*, trois enfants : Daniel, mort jeune; Jean-François, du CC en 1764, décédé en Italie sans postérité, et Marthe-Sara, femme de F.-L.-P.-Auguste Tissot, lieutenant colonel au service de Hollande. Jacques-Théodore Le Clerc, qui était, au jugement de Sénebier, profondément versé dans les langues orientales, a publié :

I. *Préservatif contre le fanatisme ou réfutation des prétendus inspirés de ce siècle*, trad. du latin de Samuel Turretin, Gen., 1723, in-8°.

II. *Supplément au Préservatif*, etc., 1723, in-8°.

III. *Les Pseaumes trad. en franç. sur l'original hébreu*, Gen., 1740, in-8°; 1761, in-8°.

Il avait aussi traduit du persan une Vie du grand Saladin, qu'il garda en portefeuille, Mourier ayant publié, en 1757, une trad. du même ouvrage.

Il nous reste à parler du fils cadet d'Etienne Le Clerc et de Susanne Gallatin-de Tudert, de Jean Le Clerc un des premiers érudits de son siècle. Né à Genève, le 19 mars 1657 (v.s.), Jean Le Clerc se fit remarquer dès son enfance par sa passion pour l'étude, comme par la rare pénétration de son esprit. A l'âge de quinze ans, au lieu de se mêler aux jeux de ses condisciples pendant les heures de récréation, il se retirait à l'écart et s'absorbait dans la lecture d'Homère, de Tite-Live, de Plaute ou de Térence. Ses humanités achevées, il commença, sous le cartésien *Chouet*, son cours de philosophie qu'il couronna par une thèse *De essentiâ materiæ*. Il s'appliqua ensuite, pendant deux ans, à la théologie sous Mestrezat, Turretin et *Louis Tronchin*; puis il partit, en 1678, pour Grenoble où l'appelait le conseiller *Sarrasin de La Pierre*, pour lui confier l'éducation de son fils aîné. L'année suivante, il profita de son séjour à Genève, où il avait accompagné son élève, pour y subir ses examens et se faire admettre au ministère. Il reprit ensuite la route de Grenoble; mais il en repartit en 1680, dans l'intention de passer quelques mois à l'académie de Saumur afin de se perfectionner dans la langue française. L'année suivante, il retourna à Genève par Grenoble; puis il vint à Paris et se rendit, en 1682, à Londres où, pendant six mois, il prêcha alternativement chaque dimanche dans l'église wallonne et dans l'église de la Savoie. Le climat de l'Angleterre ne lui convenant pas, il passa en Hollande avec Gregorio Leti, dont il épousa plus tard [1691] la fille *Marie*.

Partisan des doctrines des Remontrants qu'il avait étudiées dans les écrits de Grotius, de *Courcelles* et d'Episcopius, Le Clerc rechercha, dès son arrivée à Amsterdam, la société de Philippe Limborch, avec qui il se lia d'une étroite amitié. L'école de Genève était alors l'ennemie déclarée des doctrines professées à Saumur depuis *Amyraut*, sur la grâce universelle et l'imputation du péché d'Adam. Le Clerc ne l'ignorait pas, et il savait qu'il lui serait impossible d'obtenir une chaire dans la ville de Calvin, à moins de signer la Formule de concorde de l'Église helvétique. Trop indépendant pour subir le joug tyrannique de l'orthodoxie, il sacrifia, non sans regrets, son amour pour sa patrie à sa conscience, et il résolut de se fixer en Hollande, le seul pays de l'Europe où il était alors permis de professer hardiment et publiquement ce que l'on croyait la vérité. Attaché comme pasteur à l'église des Remontrants, il fut chargé d'y prêcher en français tous les vendredis, fonctions qu'il remplit avec assiduité jusqu'en 1684, qu'il abandonna la prédication pour se consacrer à l'enseignement. Les Arminiens lui ayant offert, à cette époque, la place de professeur de philosophie, d'hébreu et de belles-lettres

dans le collége qu'ils possédaient à Amsterdam, il l'accepta, et après la mort de Limborch, il y joignit celle de professeur d'histoire ecclésiastique, qu'il occupa jusqu'en 1728. Une attaque de paralysie, qui se renouvela en 1732 et lui ôta complétement l'usage de la parole, le força de renoncer à sa chaire. Depuis cet accident, son état empira de jour en jour, son intelligence s'éteignit, il tomba en enfance, et mourut enfin le 8 janv. 1736. Sa femme, qui l'avait précédé dans la tombe, lui avait donné quatre enfants dont aucun n'atteignit à l'âge de puberté.

Le Clerc ne fut point un homme de génie, il n'a rien créé; il ne fut pas même un homme d'esprit, ses productions ne se distinguent ni par la délicatesse des pensées ni par la grâce du style. C'était un savant doué d'un bon sens droit et sûr, d'un jugement ferme et clairvoyant, d'une conception nette, d'une raison éclairée, chez qui une érudition vraiment extraordinaire était encore rehaussée par un caractère noble, bien que trop irritable, et par des mœurs pures. Champion courageux de la liberté de penser, ennemi intraitable du dogmatisme et de l'intolérance, il a passé sa vie à combattre pour les droits de la raison, et l'on ne saurait douter que ses nombreux ouvrages n'aient contribué à accélérer le mouvement du XVIII[e] siècle. C'est à ce titre surtout qu'il mérite notre estime et notre reconnaissance. Qu'une critique vétilleuse ou malveillante lui reproche la rudesse, la sécheresse de son style, d'ailleurs clair et correct; qu'au lieu de faire ressortir les idées saines et libérales, les sentiments honnêtes, les pensées justes, qu'il a semés dans ses écrits, elle s'attache à relever quelques inexactitudes qui lui ont échappé, comme s'il était étonnant que parmi les centaines de livres qu'il a mis au jour, surtout parmi ceux qu'il livra à l'impression dans les dernières années de sa vie, quelques-uns se ressentissent de la rapidité avec laquelle il les composa et de la trop grande variété de ses travaux littéraires, qui embrassaient la philosophie, la théologie, la critique, l'histoire sacrée et profane, la philologie; nous aimons mieux, quant à nous, admirer la prodigieuse activité, l'étonnante ardeur pour le travail que Le Clerc ne cessa de déployer, tant qu'il vécut. On raconte que, même après avoir été réduit par la maladie à l'état d'un automate languissant, il s'occupait sans relâche à lire, à écrire, à coucher par écrit les idées qui lui traversaient le cerveau sans ordre et sans suite.

Le Clerc entretenait une correspondance suivie avec un grand nombre de savants distingués de tous pays et de toutes religions, auprès de qui il jouissait d'une haute estime; mais d'un autre côté, la hardiesse de sa critique, son esprit frondeur, son ton tranchant lui attirèrent beaucoup de contradicteurs, sinon d'ennemis. Il eut à lutter contre Richard Simon au sujet de l'Histoire critique de l'Ancien-Testament; avec Guillaume Cave, sur la question de l'autorité des Pères de l'Église; avec le P. Martianay, touchant Saint-Jérôme; avec Van der Wayen, quant au sens du 8[e] verset du 1[er] chap. de l'Évangile selon Saint-Jean. Il disputa avec *Bayle* sur les formes plastiques et le manichéisme, avec le jésuite Baltus sur le platonisme des Pères, avec Andala sur l'essence de l'âme. Witsius attaqua ses idées sur l'inspiration des Livres saints; Walchius critiqua son opinion sur le Logos; Burmann, Périzonius, Bentley, Boileau engagèrent avec lui des luttes très-vives sur des questions purement littéraires. Tout en prêchant la modération, Le Clerc leur répondit avec aigreur, quelquefois avec brutalité; mais, on doit l'avouer, ses adversaires en général ne le traitèrent pas avec plus de ménagements; c'est là son excuse.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Liberii de Sancto-Amore* [J. Clerici] *Epistolæ theologicæ*, Irenopoli [Saumur], 1679, in-12. — Dans cet ouvrage, fruit de sa jeunesse, Le Clerc prend la défense de la liberté de con-

science et professe ouvertement les doctrines sociniennes sur les dogmes de la Trinité, de l'incarnation et du péché originel.

II. *Quæstiones sacræ*. Amst., 1685, in-8°. — Jean Le Clerc n'est que l'éditeur de cet ouvrage; mais il y a joint des notes et une Préface contenant les biographies de son oncle et de son père.

III. *Entretiens sur diverses matières de théologie*, Amst., 1685, in-8°. — En collaboration avec *Le Cène*, qui est auteur de la 1re partie.

IV. *Sentimens de quelques théologiens de Hollande sur l'Histoire critique du V. T. composée par le P. Richard Simon*, Amst., 1685, in-8°; trad. en allem., Zurich, 1776, 2 vol. in-8°. — Le Clerc, sous le pseudonyme de *Cristobulus Hierapolitanus*, avait adressé à Richard Simon, au sujet de son ouvrage, une lettre qui, selon Sénebier, a été imp. en 1684, sous le titre d'*Epistola Origeni Adamantio*. Simon y répondit, ainsi qu'à la *Réponse à l'histoire critique du V. T.*, par *Pierre Ambrun* (Rott., 1685, in-4°), et sa Réponse (Rott., 1686, in-4°) amena, de la part de Le Clerc, une réplique qui a été imp. sous le titre de *Défense des sentimens de quelques théologiens de Hollande contre la réponse du prieur de Bolleville*, Amst., 1686, in-8°; Rott., 1686, in-4°. — On a accusé Le Clerc de n'avoir écrit ces deux livres que dans l'intention de détruire la foi à l'inspiration des Livres Saints. Il est certain qu'on y trouve des opinions pleines de hardiesse, par exemple, sur l'auteur du Pentateuque, sur l'inspiration de l'Ecriture sainte, sur le livre de Job, sur ceux de Salomon; mais il a soin de ne présenter ses réflexions que comme des conjectures et des probabilités. Il a été réfuté, parmi les Protestants, par Witsius et Buddeus.

V. *Bibliothèque universelle et historique*, Amst., 1686-93, 25 vol. in-12, plus un vol. de tables, publié en 1718. — En collaboration avec *Cornand de La Croze*, puis avec *Bernard*, qui resta chargé de la publication depuis le 20e vol.

VI. *Critique du 9e livre de l'Histoire de Varillas*, Amst., 1686, in-8°. — Trad. de l'anglais de Burnet, réimp. en 1687, in-8°, avec la *Défense de cette Critique*.

VII. *Notæ in Lucianum*, Amst., 1687, in-8° — Cité par Watt.

VIII. *Trois sermons de M. Burnet, trad. de l'anglois*, Amst., 1689, 8°.

IX. *Thomæ Stanleii Historia philosophiæ orientalis, cum notis*, Amst., 1690, in-8°. — Trad. de l'anglais.

X. *Five letters concerning the inspiration of the holy Scripture*, Lond., 1690, in-8°. — Nous ne connaissons aucun exemplaire d'une édit. française de cet écrit.

XI. *Lettre à M. Jurieu sur la manière dont il a traité Episcopius dans son Tableau du socinianisme*, 1690, in-8°. — Sénebier en indique une édit. de 1689, in-8°.

XII. *Le Dictionnaire historique de Moréri*, 6e édit., Amst., 1691, 4 vol. in-fol. — Le Clerc fit dans cette édition de nombreuses corrections et y ajouta plusieurs articles. Il revit aussi et augm. les édit. de 1694, 1698 et 1702.

XIII. *Logica, sive Ars ratiocinandi*, Amst., 1692, in-8°; Lond., 1692, in-8°; Amst., 1697, in-12. — D'après Locke et Mallebranche.

XIV. *Ontologia et Pneumatologia*, Amst., 1692, in-8°; Lond., 1692, 8°.

XV. *Abdias propheta cum paraphrasi et comment.*, Amst., 1690, 4°.

XVI. *Genesis, sive Mosis prophetæ liber primus, ex translatione J. Clerici, cum paraphrasi perpetuâ, commentario philologico, dissertationibus criticis et tabulis chronologicis*, Amst., 1693, in-fol. — Dans tous ses travaux sur la Bible, Le Clerc montre une grande indépendance d'esprit. Les excellentes dissertations qu'il a jointes à la Genèse roulent sur la langue hébraïque, la manière d'interpréter l'Ecriture, Moïse et le Pentateuque, la destruction de Sodome, la femme de Loth.

XVII. *Histoire d'Emeric, comte de Tékély, ou Mémoires pour servir à sa vie*, 1693, in-12. — Le Clerc n'a jamais avoué cet ouvrage, que Sénebier persiste à lui attribuer.

XVIII. *Réflexions sur ce qu'on appelle bonheur et malheur en matière de loteries, et sur le bon usage qu'on en peut faire*, Amst., 1694, 1696, in-12; trad. en holland., 1696, in-8°. — Opuscule de Le Clerc, au témoignage de Bayle.

XIX. *La vie du cardinal de Richelieu*, Colog. [Amst.], 1694, 2 vol. in-12; 2e édit., 1696, in-12; 3e édit., Amst., 1714, 2 vol. in-8°; nouv. édit. augm., 1753, 5 vol in-12. — « Sous le rapport des recherches et des documents, cet ouvrage est dépourvu de toute valeur originale, dit M. Sayous... Sans parti pris, et simplement parce que ce n'est point son fait de se créer des héros et encore moins d'en peindre, il dépouille Richelieu de tout le prestige que son génie extraordinaire exerce sur l'imagination; mais, après tout, il ne cherche point à l'amoindrir, et en fait d'habileté il ne lui refuse rien.... Le récit, sobre et sans aucune recherche de style, ne manque point d'intérêt et même de mouvement, quoique fort peu dramatique; mais ce sont les réflexions qui le relèvent. »

XX. *Octodecim prima commata capitis I Evangelii S. Johannis, paraphrasi et animadversionibus illustrata*, Amst., 1695, in-fol. — *Benoît* attaqua cet ouvrage.

XXI. *Physica*, Amst., 1695, in-8°; Cantab., 1700, in-8°; 1705, in-8°.

XXII. *Mosis prophetæ libri IV: Exodus, Leviticus, Numeri et Deuteronomium, ex transl. J. Clerici*, etc., Amst., 1696, in-fol.; réimp. avec le N° XVI, Amst., 1710, 2 vol. in-fol. — L'auteur y a joint des dissert. sur la mer Rouge et les dîmes.

XXIII. *Ars critica*, Amst., 1696, 2 vol. in-8°, et plusieurs fois depuis. Les meilleures éditions sont celles de 1712 et de 1731, 3 vol. in-8°. — C'est le premier traité systématique de ce genre, il a précédé celui de Rollin sur la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres. « Le critique que Le Clerc veut former, dit M. Sayous au sujet de ce livre, ne sera point un pédant tout enflé de suffisance et chargé du fatras d'une vaine érudition: il ne s'aidera pas moins de la raison que de la mémoire, et, sachant de combien peu de monuments de l'antiquité nous avons la pleine intelligence, il jugera les autres critiques avec modestie, et consentira à apprendre quelque chose de tout le monde. En cela, la philosophie lui sera d'un grand usage, car si la philologie lui fournit les mots, la philosophie lui enseigne la valeur et la place des choses, c'est-à-dire, la méthode. »

XXIV. *Traité de l'incrédulité*, Amst., 1696, in-8°; 2e édit. corr. et augm., 1714, in-8°; 1722, in-12; trad. en angl., Lond., 1697, in-12, et en holland., Rott., 1697, in-8° — « Ce livre, dit Sénebier, est fait pour tous les tems et pour tous les lieux, et s'il était plus connu, je suis assuré qu'il étonneroit la plupart des incrédules qui le liroient avec réflexion. »

XXV. *Compendium historiæ universalis ab initio mundi ad tempora Caroli Magni*, Amst., 1698, in-8°; Lips., 1707, 1713, in-8°; trad. en franç. par *P. Morrier*, Amst., 1730, in-8°.

XXVI. *Novum Testamentum cum paraphrasi et annotat. H. Hammondi: ex anglic. linguâ in latin. translatum, et animadversionibus illustratum, castigatum et auctum, studio et labore J. Clerici*, Amst., 1698, 2 vol. in-fol.; 2e édit., augm. d'un grand nombre de notes, Francof., 1714, 2 vol. in-fol. — Traduction plus estimée que l'original.

XXVII. *Opera philosophica*, 2e édit., Amst., 1698, 4 vol. in-8°; 3e édit., Amst., 1704, 4 vol. in-12; 4e édit., Amst., 1710, 4 vol. in-12; 5e édit., Amst., 1722, 4 vol. in-12; Nordhusæ, 1726, 4 vol. in-8°. — Réimp. des Nos XIII, XIV, XXI et du N° IX par extraits, mais avec des additions et des changements.

XXVIII. *SS. Patrum qui temporibus apostolicis floruerunt, Barnabæ, Clementis, Hermæ, Ignatii, Polycarpi Opera cum variorum et suis notis*, Antv. [Amst.], 1698, 2 vol. in-fol. ; Amst., 1724, 2 vol. in-fol. — Réimp. du recueil de Cotelier, augm. du Codex canonum de Beveregius, des Dissert. Ignatianæ d'Usserius, des Vindiciæ Epistolarum S. Ignatii de Pearson, et de deux dissertations de Le Clerc, l'une sur les Constitutions apostoliques, l'autre sur les Epitres de S. Ignace.

XXIX. *Parrhasiana ou Pensées diverses sur des matières de critique, d'histoire, de morale et de politique. Avec la défense de divers ouvrages de M. L. C.* [Le Clerc] *par Théodore Parrhase* [J. Le Clerc], Amst., 1699, in-12; 2e édit. augm., Amst., 1701, 2 vol. in-8°; trad. en angl., Lond., 1700, in-8°. — Recueil de morceaux détachés parmi lesquels on en distingue un, entre autres, contenant de fort solides réflexions sur la manière d'écrire l'histoire.

XXX. *Harmonia evangelica, cui subjecta est Historia Christi ex IV Evangeliis. Accesserunt III Dissert. de annis Christi, deque concordiâ et auctoritate Evangeliorum*, græc. et lat., Amst., 1699 et 1700, in-fol.; latin., Lugd. Bat., 1700, in-4°; Lond., 1701, in-4°. — Cet ouvrage donna lieu à une longue polémique entre Le Clerc et les journalistes de Trévoux.

XXXI. *Epistolæ criticæ et ecclesiasticæ*, Amst., 1700, in-8°; 1712 et 1731, in-12. — Suite du N° XXIII, dont ces lettres forment le 3e vol.

XXXII. *Dionysii Petavii Opus de theologicis dogmatibus cum notulis*, Amst., 1700, 6 vol. in-fol. — Sous le pseudonyme de *Theophile Alethinus*.

XXXIII. *Quæstiones Hieronymianæ*, Amst., 1700, in-12; 1719, in-8°. — Critique de l'édit. de saint Jérôme publiée à Paris.

XXXIV. *Hesiodi Ascræi Opera græc. et lat. ex recensione J. Clerici cum animadversionibus et notis variorum*, Amst., 1701, 2 vol in-8°.

XXXV. *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, Amst., 1701-5, 9 vol. in-8°.

XXXVI. *Dissert. etymologica*, publiée en tête du Lexicon philologicum de Matthieu Martin (Amst., 1701 ; Traj. Bat., 1711, 2 vol. in-fol.).

XXXVII. *C. Pedonis Albinovani Elegiæ III et fragmenta, cum notis variorum*, Amst., 1702, 2 vol. in-8°. — Sous le pseudonyme de *Théodore Gorallus*, ainsi que le suivant.

XXXVIII. *P. Cornelii Severi Ætna cum notis variorum*, Amst., 1703, 8°.

XXXIX. *Bibliothèque choisie*, Amst., 1703-13, 28 vol. in-18, dont 1 de tables, publié en 1718. — Suite de la Bibliothèque universelle.

XL. *Appendix Augustiniana*, Antv. [Amst.], 1703, in-fol. — Sous le pseudonyme de *J. Phérépon*.

XLI. *Præfatio in opus Petavii de Doctrinâ temporum*, Amst. 1703, in-fol.

XLII. *Le N. T., trad. sur l'original grec avec des remarques*, Amst., J.-Louis de Lorme, 1703, 2 vol. 4°.

XLIII. *Geographia sacra N. Sanson, cum notis et præfatione*, Amst., 1703, in-fol.

XLIV. *Desiderii Erasmi Roterodami Opera omnia emendatiora et auctiora, cum notis*, Lugd. Bat., 1703-6, 10 vol. in-fol.

XLV. *Atlas antiquus sacer, ecclesiasticus et profanus N. Sansonis*, Amst., 1705, in-fol.

XLVI. *Eusebii Onomasticon urbium et locorum S. Scripturæ, cum animadv.*, Amst., 1707, in-fol. — Réimp. de l'édit. publiée par Jacq. Bonfrère, mais fort améliorée et augm. de la Description de la Terre-Sainte par le moine Brocard.

XLVII. *V. T. libri historici ex translat. J. Clerici, cum commentario philologico*, etc., Amst., 1708, in-fol.

XLVIII. *Lettre à M. Bernard sur l'apologie de F.-A. Gabillon*, Amst., 1708, in-8°. — *Gabillon* avait eu l'audace de prendre en Angleterre le

nom de Le Clerc et de se faire passer pour lui.

XLVIX. *Sulpicii Severi Opera, cum notis*, Lips., 1709, in-8°.

L. *Hugo Grotius de Veritate religionis christianæ, cum notulis*, Amst., 1709, 1717, in-8°; Hagæ, 1724, in-12. — L'éditeur a joint à la 1re édit. un traité *De eligendâ inter Christianos dissidentes sententiâ*, et à la 3e un autre traité en deux livres *Contra indifferentiam religionum*. Ces deux opuscules ont été trad. en angl.

LI. *Menandri et Philemonis reliquia, græc. et lat., cum notis*, Amst., 1709, in-8°; 1721, in-8°.

LII. *Franc. Vavassor Opera omnia*, Amst., 1709, in-fol. — L'éditeur y a joint une Préface.

LIII. *Titi Livii Historiarum libri qui extant, cum notis*, Amst., 1710, 3 vol. in-8°; Lips., 1735, 3 vol. in-8°.

LIV. *Salustii vita*, publ. en tête de l'édit. de Saluste par J. Wasse, Cambridg., 1710, in-4°.

LV. *Account of the earl of Clarendon's History of the civil wars*, Lond., 1710, 2 part. in-8°.

LVI. *Æschinis Socratici Dialogi III, græc. et lat., cum notis; ad calcem additæ sunt Silvæ philologicæ*, Amst., 1711, in-8°. — Dans ses Silves, Le Clerc vante surtout l'utilité des belles-lettres.

LVII. *Philargyrii Cantabrigiensis emendationes in Menandri et Philemonis reliquias*, Amst., 1711, in-8°. — L'éditeur y a joint une Préface.

LVIII. *The rights of the christian church adjusted, to which is added a letter to the Rev. G. Hickes*, Lond., 1711, in-8°.

LIX. *Johannis Clerici vita et opera*, Amst., 1711, in 8°; trad. en angl., Lond., 1712, in-8°. — Autobiographie.

LX. *Pervigilium Veneris et Ausonii Cupido cruci adfixus, cum notis*, Hagæ, 1712, in-8°.

LXI. *Oratio de præstantiâ et utilitate historiæ ecclesiasticæ*, Amst., 1712, in-4°.

LXII. *Oratio funebris in obitum Ph. a Limborch*, Amst., 1712, in-4°; trad. en angl., Lond., 1713, in-8°.

LXIII. *Jugement et censure de l'Horace du docteur Bentley*, trad. en angl., Lond., 1713, in-8°.

LXIV. *An abstract and judgement of Dr. Clark's polemical or controversial writings*, Lond., 1713, in-8°.

LXV. *Bibliothèque ancienne et moderne*, Amst., 1714-26, 29 vol. in-18, dont un de tables. — Suite de la Bibliothèque choisie. Dans ses trois Bibliothèques, Le Clerc a suivi un plan à peu de chose près uniforme. C'est une suite de longs extraits des livres importants qui se publiaient sur la théologie, la philosophie, l'histoire sacrée et profane, quelquefois même d'ouvrages anciens, extraits excellents, entremêlés de traités originaux sur diverses matières, de biographies, de dissertations critiques. Quelques-unes de ces dissertations et biographies ont été réimprimées séparément; tels la *Vie de saint Cyprien*, la *Vie de saint Prudence*, l'*Essai de critique sur la poésie des Hébreux*, imp. à Amst., 1688, in-12, selon Barbier. D'autres ont été trad. en hollandais et en angl., comme les *Vies de Clément d'Alexandrie* et de *saint Grégoire de Nazianze*, publ. avec celles de Cyprien et de Prudence, Amst., 1728, in-8° et Lond., 1696, 8°. Au jugement de Voltaire, la Bibl. universelle de Le Clerc est son meilleur ouvrage; mais il reproche à l'auteur de n'avoir pas connu, comme Bayle, « l'art de plaire et d'instruire, qui est si au-dessus de la science. »

LXVI. *Observations upon M. Addison's Travels through Italy. Also an account of the United Provinces of the Netherlands*, tr. du franç., Lond., 1715, in-8°.

LXVII. *Historia ecclesiastica duorum primorum a Christo nato seculorum*, Amst., 1716, in-4°.

LXVIII. *Jacobi Usserii Annales V. et N. T.*, Gen., 1722, in-fol.—Nouv. édit. donnée par Le Clerc qui y a fait des changements importants d'après

les mss. de l'auteur, et y a joint une préface.

LXIX. *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*, Amst., 1723-38, 4 tomes en 2 vol. in-fol. — Cette histoire, divisée en 16 livres, s'étend depuis l'année 1560 jusqu'au traité de la Barrière. L'explication des médailles est de *Limiers*.

LXX. [*Histoire physique de la mer* [par Marsigli], trad. en franç., Amst., 1725, in-fol. —Publié par Boerhaave.

LXXI. *V. T. libri hagiographi, ex translatione J. Clerici, cum commentario philologico*, etc., Amst., 1731, in-fol.

LXXII. *V.T. Prophetæ ab Esaïâ ad Malachiam usque, ex translatione J. Clerici, cum commentario philologico*, etc., Amst., 1731, in-fol. — Suite des Nos XVI, XXII, XLVII et LXXI. Les Commentaires de Le Clerc sur l'A. T., formant 4 vol. in-fol., ont été réimp. à Amst., 1735, avec des changements et des additions d'après ses mss.

LXXIII. *Lettre de Locke sur la tolérance*, imp. avec le Traité de Voltaire sur la tolérance (1764, in-8°).

Le Clerc a donné, en outre, des éditions de la Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur, par dom Le Cerf (La Haye, 1726, in-12); de l'Ouverture de l'Epître aux Romains par *Jurieu*, et des Nouveaux dialogues des Dieux (Amst., 1711, in-12). Enfin il a mis une *Préface* à l'Histoire de la Réforme en Pologne, par Lubienicius (Freistadt, 1685, in-8°), et un *Indice* aux œuvres de Diogène Laërce (Amst., 1692, in-4°).

LE CLERC (Jean), cardeur de laine, natif de Meaux, et premier martyr de la cause évangélique en France. Le Clerc avait été gagné à la cause de la Réforme par la lecture du Nouveau-Testament, que *Le Fèvre d'Etapes* venait de traduire en langue vulgaire, et dont l'évêque Briçonnet avait répandu de nombreux exemplaires dans son diocèse. « Il s'engendra, raconte Crespin, un ardent désir de plusieurs personnes, tant d'hommes que femmes, de connoistre la voye de salut nouvellement révélée. Les artisans, comme cardeurs, peigneurs et foulons, n'avoyent autre exercice en travaillant de leurs mains, que conférer de la parole de Dieu et se consoler en icelle. » Chez les gens ignorants, l'enthousiasme religieux dégénère aisément en fanatisme; Le Clerc n'eut pas la force de s'arrêter sur cette pente glissante. Dans son aveugle zèle de néophyte, il eut l'audace d'arracher une bulle d'indulgence affichée aux portes de la cathédrale de Meaux et d'y substituer un placard où le Pape était traité d'Antechrist. Arrêté immédiatement, il fut, par arrêt du parlement, fouetté publiquement à Paris, trois jours de suite, par la main du bourreau, renvoyé à Meaux pour y subir le même supplice, marqué au front et banni. Sa mère eut le courage d'assister à l'exécution de cette sentence cruelle, et lorsqu'elle entendit la chair de son fils frémir sous le fer rouge, elle eut la force de s'écrier: Vive Jésus Christ et ses enseignes!

Jean Le Clerc se retira à Rosay en Brie; mais au mois de juillet 1525, ne s'y trouvant pas en sûreté, il se rendit à Metz, où il passa quelque temps, travaillant de son métier. Le zèle religieux s'exalte par la persécution, loin de s'éteindre : l'expérience l'a prouvé mille fois. Ayant appris un jour qu'une procession devait se faire le lendemain, à une lieue environ de Metz, il sentit son enthousiasme se réveiller plus ardent que jamais, et le soir même, il alla briser les images au pied desquelles les Catholiques devaient faire fumer l'encens, le jour suivant. Cette profanation mit en émoi toute la ville. Les premiers soupçons se portèrent sur lui, et comme on l'avait vu rentrer à Metz au point du jour, il fut sur-le-champ arrêté. Loin de nier le sacrilége dont on l'accusait, il s'en fit gloire; aussi son procès fut-il bientôt jugé. Il fut condamné à un épouvantable supplice. On lui coupa le poing droit, on lui arracha le nez, on lui tenailla les bras, on lui déchira les mamelles, on lui ceignit la

tête de deux ou trois cercles de fer rouge, et pendant que le bourreau s'acharnait ainsi sur son corps, l'intrépide confesseur de la foi protestante chantait à haute voix ce verset du Ps. CXV :

> Leurs idoles sont or et argent,
> Ouvrage de main d'homme, etc.

Son chant ne cessa qu'au milieu des flammes du bûcher dans lequel on finit par le jeter, sanglant et mutilé (1).

Cet héroïque martyr avait un frère cadet nommé *Pierre*, qui paya aussi de sa vie son attachement aux doctrines évangéliques. Simple cardeur de laine, sans aucune instruction, mais homme d'une vie sainte, il avait été choisi pour ministre par les Protestants de Meaux, qui s'assemblaient secrètement dans la maison de *Pierre Mangin*, au nombre de trois ou quatre cents personnes. De quelque mystère qu'ils s'entourassent, ils furent bientôt découverts. Le 8 sept. 1546, le prévôt fit cerner la maison où l'on trouva près de soixante hommes, femmes, enfants même, qui se laissèrent arrêter sans résistance, bien qu'il leur eût été facile de se défendre et de s'échapper. Tous furent livrés au parlement de Paris. Nous avons déjà rapporté la barbare sentence qui fut rendue contre eux (*Voy.* Pièces justif. N° VI).

LE CLERC (N.), gentilhomme lorrain, embrassa la religion réformée, vers 1580, et, son abjuration l'obligeant à quitter la place de secrétaire qu'il remplissait auprès de la princesse de Tarente, il se retira à Metz où il est probable qu'il finit ses jours. Sa femme et ses enfants persévérèrent dans la profession du catholicisme. Nous n'avons donc point à nous occuper d'eux. Qu'il nous suffise de dire que le célèbre graveur Sébastien Le Clerc était son petit-fils.

LE CLERC (Nicolas), échevin de Calais, se mit, en 1563, à la tête d'une conspiration qui avait pour but de livrer la ville aux Protestants. Elle fut déjouée par la vigilance du gouverneur, qui fit pendre trente des conjurés aux croisés de l'hôtel-de-ville. Le Clerc fut assez heureux pour échapper aux plus actives recherches, et se retira, dit-on, à La Rochelle.

LE CLERC (Salomon), né à Loudun en 1639, remplissait à Orléans les fonctions du ministère, à l'époque de la révocation. Jeté à la Bastille, il abjura et obtint non seulement la liberté, mais une pension de 900 livres, qu'on lui supprima en 1697, parce que l'on n'était pas satisfait de la manière dont il s'acquittait de ses devoirs de catholique. Soumis dès lors à une active surveillance, on ne tarda pas à découvrir qu'il tenait, chez Mme *Du Coudray*, des assemblées religieuses auxquelles assistaient *Du Plessis-Le Vasseur*, Mmes de *Monceau* et de *Bouilly*, d'*Yse* de Normandie, et quelques autres prétendus convertis (*Supplém. franç.* 1026, 2). Nous ne savons quel châtiment lui fut infligé; mais les Registres du secrétariat nous apprennent qu'on lui rendit sa pension, en 1699, parce qu'il «donnoit des marques d'une conversion sincère» (*Arch. gén.* E. 3385). Il avait épousé une demoiselle *Baignaux*.

LE CLERC-DE-JUIGNÉ, nom d'une famille protestante de l'Anjou, qui avait pour chef, à l'époque de nos guerres de religion, *Jean* Le Clerc, sieur de Juigné, marié, depuis 1555, à *Madelaine Affagar*, qu'il laissa veuve avant 1566, année où elle épousa en secondes noces *Antoine de Lanfernat*. De ce mariage étaient issus quatre enfants : 1° René, qui suit ; — 2° Urbain *Le Clerc-de-Verdelles*, marié à *Marie Perrault* ; — 3° Christophe, sieur d'Hierré; — 4° Jacqueline, femme de *Jacques de Ridouet*, sieur de Saucé.

René Le Clerc, sieur de Juigné, é-

(1) Quelque vingt ans plus tard, en 1548, un autre *Jean Le Clair*, également cardeur de laine, fut, comme hérétique, battu de verges, marqué de la fleur de lys et pendu sur la Grosse-Motte de Troo dans le Vendômois, à la place même où, peu de mois auparavant, *Le Grandami* avait été brûlé à petit feu pour le même crime, à ce que raconte Launay dans son Histoire du Vendômois.

pousa, en 1593, *Marie Compain*, fille de *Nicolas Compain*, chancelier de Navarre. En récompense de ses services, Henri IV érigea sa terre de Champagne en baronnie. Ses enfants furent: 1° GEORGES, qui suit; — 2° RENÉ, tué au siége de La Rochelle;—3° MARIE, née en 1594, mariée, en 1612, à *Joachim de Gosselin*, sieur de Martigny en Normandie; — 4° ANNE, femme, en 1633, de *Jean de Vieillesmaisons*.

Georges Le Clerc, baron de Juigné, par érection de cette terre en baronnie, en 1647, laissa dix enfants de son mariage avec *Elisabeth Des Nouhes*, petite-fille de *Du Plessis-Mornay* : 1° JACQUES, qui suit; — 2° URBAIN, lieutenant-colonel du régiment de Schomberg, en 1676, à la tête duquel il servit en Catalogne dans les campagnes de 1678 et 1684. Créé brigadier, en 1690, il continua à être employé à l'armée de Roussillon, même après sa nomination aux fonctions d'inspecteur général de l'infanterie en Provence. Il se trouva donc au siége d'Urgel, en 1692, à celui de Roses, en 1693, et se signala par sa valeur en un grand nombre de rencontres, jusqu'à sa mort arrivée en 1695. Il est évident qu'il avait abjuré la religion protestante; mais nous ne pouvons préciser l'époque de sa conversion; — 3° BENJAMIN, sieur de Verdelles, marié à *Catherine Le Taud*, dont il n'eut point d'enfants;— 4° PHILIPPE, sieur de Vrigny, qui fut jeté à la Bastille, comme huguenot, et qui, n'ayant point voulu céder aux efforts du P. Bordes pour le convertir (*Supplém. franç.* 791.4), fut transféré au château d'Angers, en 1687 (*Arch. gén.* E. 3373). Sa constance ne se démentant pas, on finit par l'expulser de France. Tout nous porte à croire qu'il est le même que l'auteur de la *Défense du parlement d'Angleterre dans la cause de Jacques II, où il est traité de la puissance des rois et du droit des peuples par les anciens conciles et par les sentimens des sages et des savans, particulièrement de l'Eglise romaine; et enfin par des raisons tirées du droit de la nature et des gens, auxquelles on fait voir que l'Ecriture sainte s'accorde parfaitement bien, loin d'y être contraire. Dédié aux Etats-Généraux de Hollande par de Vrigny, petit-fils de Duplessis-Mornay et réfugié en Hollande*, Rott., A. Acher, 1692, in-12. D'après une note que nous a fournie M. Waddington, il a publié aussi un *Examen des sermons de Jaquelot*, livre au sujet duquel le synode wallon tenu à Nimègue, en 1693, lui demanda des explications. Il avait épousé la veuve de *Louis de Refuge* (1), qui mourut protestante, en 1687 (*Arch.* Tt. 252);—5° FRANÇOIS, sieur de Souligné; — 6° GEORGES, sieur de Villiers, dont *Jurieu* parle dans ses Lettres pastorales. Arrêté près de Boulogne, au moment où il cherchait les moyens de passer à l'étranger, il fut conduit à Calais, puis transféré au Fort l'Evêque, où il passa plus de huit mois. Savant et pieux, il confondit tous les convertisseurs qu'on lui envoya, gens d'épée, de robe ou d'église. Les incommodités de sa prison lui donnèrent, en 1686, une dysentérie dont il mourut en six semaines;—7° GABRIEL-RENÉ, sieur de Chanteloup; — 8° MARIE, veuve d'*Urbain Gaudicher-d'Aversé*, de l'Anjou, qui obtint, en 1685, la permission de passer quelques jours à Paris et qui en profita pour se sauver avec sa fille *Elisabeth*, à Berlin, où cette dernière mourut, en 1746, à l'âge de 70 ans;—9° ELISABETH, morte jeune; — 10° ANNE, femme de *Benjamin de L'Isle-du-Gast*.

Jacques Le Clerc, baron, puis marquis de Juigné, épousa, en 1659, *Henriette de Machecoul*, fille de *Gabriel de Machecoul* et de *Renée d'Avaugour*. Resté veuf avec quatre enfants, il se remaria, en 1674, avec *Madelaine de Montmorency*, puis, en troisièmes noces, en 1683, avec *Catherine Martel*,

(1) Selon Moréri et le Dict. de la Noblesse, il n'en eut pas d'enfants. Nous avons cité ailleurs (*Voy.* V, p. 230), un *Jean Le Clerc de Virly*. Ne faudrait-il pas lire Vrigny?

dame de Tonnay-Boutonne et comtesse de Marennes. Il se convertit à la révocation, et obtint, en 1687, en récompense de son apostasie, une pension de 1000 livres. La même année, sa femme, dont le Mercure galant avait annoncé la conversion dès le mois de janv. 1686, fut gratifiée d'une pension semblable (*Arch.* E. 3373). Il eut quatre enfants, dont deux filles, Renée et Anne, mortes sans alliance, et deux fils. L'aîné, Henri, tué, en 1678, à Messine, étant enseigne au régiment de Schomberg, ne fut point marié, et le second, Samuel, ne prit femme qu'en 1693. Il épousa sa cousine-germaine *Louise-Henriette de Crux*, fille de *Jacques-Antoine de Crux*, marquis de Corboyer (1), et de *Louise de Machecoul*, qui s'était réfugiée, en 1686, en Angleterre (*Arch.* E. 3372), où son fils cadet, de *Monceaux*, s'était déjà retiré six ou sept ans auparavant (*Arch.* Tt. 270). En 1699, Samuel Le Clerc avait deux fils, Samuel-Jacques et Gabriel-René-Louis, que l'intendant Miromesnil proposa au secrétaire d'état de faire enlever (*Ibid.* M. 675), l'orthodoxie de leurs parents étant plus que suspecte. Le conseil fut suivi, et Mme de Corboyer, qui avait eu la malheureuse idée de revenir en France fut, du même coup, enfermée au château de Nantes, en 1700 (*Ibid.* E. 3386), tandis que sa fille, déjà prisonnière à Tours, fut transférée aux Nouvelles-Catholiques de Paris.

Malgré le silence gardé par les généalogistes, ne conviendrait-il pas de rattacher à la famille Le Clerc-de-Juigné celle de *Juigné*, également originaire de l'Anjou, mais établie dans la Champagne? Quoi qu'il en soit de cette conjecture, cette famille champenoise professa aussi le protestantisme, et doit trouver place dans notre ouvrage.

François de Juigné, sieur de La Broissinière, le même peut-être que le capitaine *François Le Clerc* qui fut envoyé, en 1562, par *Bouillon* au secours des Protestants de Valognes, épousa, en 1534, *Claude Pierres*, fille de *René Pierres*, sieur du Plessis-Baudouin, dont il eut René et Jeanne, mariée, en 1561, à *Amaury Amoureux*, sieur des Aulnais. René, sieur de La Broissinière, conseiller privé et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, qui le chargea de faire exécuter l'édit de pacification dans le comté de Foix, mourut avant 1613. Il prit pour femme, en 1570, *Jeanne de Saint-Melaine*, qui lui donna huit enfants : 1° Jean, sieur de La Broissinière; — 2° Paul, sieur de Villemorge; — 3° Isaac, sieur de Falaise, qui suit; — 4° Daniel, sieur de Mollières, avocat au parlement de Paris, mort sans postérité, qui est auteur d'un *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique*, Lyon, 1658, in-4°; — 5° René; — 6° Jeanne; — 7° Claude, mariée à *Pierre Girard*, sieur de Montorsier, gentilhomme de l'Anjou; — 8° Esther, femme de *Pierre Rousseau*, sieur de La Richaudaye.

Isaac de Juigné, ministre de l'église protestante de Vassy, en Champagne, présida, vers 1620, un synode provincial (1) où fut discutée la question de savoir s'il serait permis aux proposants de prêcher ou tout au moins de développer le texte qu'ils étaient chargés de lire, au lieu de s'en tenir à la simple lecture. La question fut résolue affirmativement (*MSS. de l'Arsenal*, N° 170). Les débats qui eurent lieu à ce sujet nous donnent une triste idée de ce qu'était, à cette époque, la prédication dans les chaires protestantes. La plupart des pasteurs se contentaient « de compiler tous leurs presches des escrits de Calvin, de Gualthier, de Martyr ou d'autres modernes, sans tirer de leur industrie une seule période. »

(1) Il était seigneur d'Anthoigny, où l'exercice du culte protestant fut interdit en 1669 (*Arch.* Tt. 259). Il était mort la même année (*État civil de Paris*. Saints-Pères, N° 91).

(1) Nous n'en avons point retrouvé les actes complets. Au nombre des signatures, nous avons remarqué celles de *A. de La Cloche*, *J. Sigart*, *J. Arthuys*, *Le Sénéchal*, *Richer*, *J. Hugneau*, *G. Herton*, *Boucher*.

Vers le même temps, Juigné se plaignit au synode de l'Isle-de-France de ce que, depuis plusieurs années, son église n'en agissait pas bien à son égard. Le Synode lui permit, en conséquence, d'accepter vocation de l'église de Saint-Quentin; mais à peine y eut-il commencé l'exercice de ses fonctions, qu'il la quitta sans congé pour retourner à Vassy. Le Synode national de Charenton (1623) se contenta de blâmer son inconstance, et le laissa d'ailleurs à Vassy. Il paraît que Juigné abusa de cette indulgence et qu'il se rendit coupable d'une autre faute qui occasionna sa déposition par le synode provincial tenu à Vitry-le-Français, en 1649. Il mourut en 1656, laissant de son mariage, célébré en 1628, avec *Marie de Brabant*, fille d'*Abimélec de Brabant*, sieur de Marault, et d'*Esther de Louviers*, quatre enfants nommés ISAAC, LOUISE, ANNE et MARIE. Ses descendants persistèrent-ils dans la profession du protestantisme ?

LE COINTE (ANDRÉ), fabricant de draps d'Elbeuf, abjura à Paris, le 25 déc. 1685, à l'âge de 50 ans (*Supplém. franç.* 791. 6); mais sa femme, *Marie Frontin*, se réfugia avec sa fille MARIE et son fils CHARLES, dans le Brandebourg où elle établit une importante manufacture de drap. Au nombre des industriels qui introduisirent de notables améliorations dans la fabrication des étoffes de laine en Prusse, Erman et Réclam citent, outre Charles Le Cointe, qui dirigea, après sa mère, la fabrique avec beaucoup d'habileté, *Guy*, de Bédarieux, qui perfectionna la manufacture fondée à Pankow par *Daniel Harenc*; *Paul Demissy*, de Marennes, qui dota sa patrie adoptive d'une nouvelle branche d'industrie, la fabrication des étoffes de laine mélangées de fil, de soie et de coton; *André Valentin*, de Nismes, et *Pierre Claparède*, de Montpellier, qui n'employaient pas moins de 500 ouvriers; *Antoine Pellou* et *Daniel Pernet*, de Bourgogne, qui introduisirent à Berlin l'usage des chapeaux de castor et de laine; *Abraham Valery*, de Bédarieux, qui établit une manufacture de lainages à Halle, en même temps que *Gaspard Le Clerc* y créait une fabrique de moquettes, de bergames et de points de Hongrie, industrie que *Le François*, de Normandie, porta à Brandebourg et à Francfort-sur-l'Oder; les trois frères *André*, *Pierre* et *Antoine Du Bosc*, de Nismes, qui, avec leurs associés *Jean Rafinesque*, d'Uzès, et *Jean Moffre*, de Saint-Ambroix, fabriquaient à Magdebourg des draps, des ratines, des droguets, des moquettes, l'objet d'un commerce étendu.

Sa manufacture (dont les produits étaient recherchés à cause de la solidité des couleurs, avantage qu'ils devaient à un excellent teinturier de Rouen, *Daniel Le Cornu*, habile surtout à teindre en écarlate) ayant pris un très-grand développement, Charles Le Cointe s'associa *François Gontard*, de Nismes, et *La Rivière*; mais plus tard, on ne nous apprend pas pour quel motif, il quitta la Prusse (1) avec sa sœur et alla se fixer à Genève, où il acquit, en 1710, les droits de bourgeoisie, et où il épousa *Françoise de La Rive-Buisson*. De ce mariage naquirent deux fils nommés JEAN-MARC et GÉDÉON. L'aîné, membre du conseil des CC en 1752, laissa de sa femme *Jeanne-Madelaine Puérari-Trembley*, un fils, AMI-FRANÇOIS-BARTHÉLEMY-JOSEPH, qui entra dans le CC en 1775, et se maria avec *Andrienne Baraban-Bonet*, dont il eut un fils établi à Naples avec sa famille.

Gédéon Le Cointe est mieux connu. Né en 1714, il étudia la théologie et fut reçu ministre en 1738. Au retour d'un voyage qu'il fit en Angleterre, il disputa et obtint, en 1757, la chaire des belles-lettres; la même année, il fut nommé pasteur. Dix ans plus tard, on lui donna, en outre, la place de bibliothécaire. Il mourut en 1782, laissant

(1) Un de ses parents, *N. Le Cointe* resta en Allemagne. Il fut successivement ministre à Brandebourg et à Potsdam, et conseiller au conseil supérieur.

la réputation d'un prédicateur distingué. On a de lui : I. *Sermon pour le jeûne anniversaire institué en mémoire de la révocation de l'édit de Nantes, prononcé dans l'église de la Patente en Soho le 11 oct. 1745*, Lond., 1746, in-8°; — II. *Harangue de Démosthènes sur les immunités, trad. en franç.*, Leyde, 1750, in-8°; — III. *Lettre sur le prix de la vie*; — IV. *Sermons choisis*, Gen., 1783, in-8°; publ. par son fils aîné.

Gédéon Le Cointe eut de son mariage avec *Louise Galiffe-Rilliet*, quatre enfants : Jean, qui suit; — 2° Andrienne, femme de *Louis Odier*, docteur en médecine; — 3° Ami, qui tomba malheureusement dans une crevasse de glacier et y périt; — 4° Jeanne-Louise-Andrienne, mariée à *Ami-Isaac Dassier*.

Jean, ministre de l'église française de Londres, en 1778, puis pasteur à Genève et bibliothécaire, est auteur d'un volume de *Sermons sur divers sujets*, Gen., 1815, in-8°. Il épousa, en 1783, *Marie-Caroline-Ernestine Hentsch*, qui lui donna trois enfants. L'aîné, Georges, s'établit à Lyon où il épousa *Caroline Larguier*. Il en eut Auguste-Louis-Ernest et Louise-Henriette, avec lesquels il vint se fixer à Paris. Le second, Louis, est mentionné seulement par M. Galiffe. Leur sœur, Louise, épousa *Hippolyte Isnard*, de Lyon.

LE COMTE (Isaac), vieillard de 60 ans, fut, par sentence du lieutenant-criminel de Coutances rendue le 16 janv. 1687, condamné à l'amende honorable et aux galères, et sa belle-mère, *Elisabeth Le Comte*, âgée de 65 ans, à une prison perpétuelle. On avait découvert dans la maison qu'ils habitaient un livre de la Religion; tel fut leur crime (*Arch. gén.* Tt. 261). Hâtons-nous d'ajouter que le gouvernement paraît avoir reculé devant l'exécution de cette barbare sentence. Nous ne trouvons point, en effet, le nom d'Isaac Le Comte dans les listes des galériens; mais nous le voyons figurer parmi ceux des Protestants détenus à la conciergerie de Rouen en 1688, à côté de celui de *Pierre Du Vivier*, sieur du Ruel, âgé de 36 ans, condamné, le 11 déc. 1686, par le lieutenant-criminel de Valognes, à l'amende honorable, à la confiscation de ses biens et aux galères, parce qu'il avait dit qu'il se repentait d'avoir abjuré (*Ibid.* Tt. 261). Sa femme et ses enfants avaient été enlevés et enfermés dans des couvents.

LE COMTE (Jean), né, en 1500, à Etaples en Picardie, d'une famille noble, et mort à Grandson, le 25 juillet 1572.

Disciple de *Le Fèvre d'Etaples*, Le Comte suivit son maître à Meaux, en 1522, et travailla avec lui à répandre les doctrines évangéliques dans le diocèse de Guillaume Briçonnet, jusqu'à ce que les poursuites du parlement de Paris le forçassent à fuir avec ses compagnons d'œuvre. Il alla demander un asile à *Marguerite de Navarre*, qui le prit sous sa protection. Quelque temps après, la veuve de l'amiral Bonnivet lui confia l'éducation de ses trois fils. Il resta, comme précepteur, auprès des jeunes Gouffier jusqu'en 1532, que cédant enfin aux instances qui lui étaient faites non seulement par les ministres de l'église de Paris, mais par de hauts personnages de la Cour, il consentit à aller partager le travaux de *Farel* et de *Marcourt* dans la Suisse romande. Après avoir heureusement échappé aux dangers de la route, il arriva à Grandson, au mois de mars. Sa première visite fut pour Marcourt à Neuchâtel; sa seconde pour *Farel* à Morat; puis il partit pour Berne afin d'offrir ses services au Sénat, qui l'envoya à Grandson. Il commença à y prêcher vers le temps de la Pentecôte, et à Noël, il eut la joie de distribuer la Cène à 70 communiants. A Montagny, à Gies, à Yvonan, à Saint-Maurice, à Orbe, à Echallens, où il monta en chaire, pour la première fois, le 3 mai 1534, une moisson abondante le récompensa également de ses peines.

Dès la fin de l'année, la Réforme avait fait tant de progrès dans la Suisse romande qu'à un colloque qui se tint à Grandson, le 3 nov., on ne compta pas moins de 40 pasteurs évangéliques venus du comté de Neuchâtel ou du pays de Vaud. Lorsque ce dernier pays tomba, en 1536, sous la domination bernoise, le Sénat fit publier à Yverdun, le 17 mars, une invitation à tous les prêtres catholiques de la ville et des environs de venir défendre contre Le Comte et *Malingre* les doctrines de l'Eglise romaine, en présence de commissaires nommés par lui. Tous s'y étant refusés, dès le lendemain, les images furent enlevées des églises, et les pasteurs du bailliage de Grandson reçurent l'ordre d'aller prêcher l'Evangile dans les villages du bailliage d'Yverdun. Au mois d'oct., Le Comte partit pour Lausanne afin d'assister à la dispute publique qui devait y avoir lieu. Le 31 déc., nous le retrouvons à Grandson prêchant sur Deut. XIII dans l'église des Cordeliers. Saisi, au milieu de son sermon, d'un transport de zèle, il renversa l'autel, qui s'élevait à quelques pas de la chaire, et à son exemple, une partie de ses auditeurs se mirent à lacérer les tableaux, à briser les autels, à mutiler les statues. Les villes de Berne et de Fribourg s'empressèrent d'envoyer des commissaires pour punir les auteurs de ces désordres scandaleux. Le Comte représenta aux envoyés des deux cantons que tout ce qui s'était fait était conforme à la loi de Dieu, en reconnaissant toutefois qu'il n'appartenait pas à de simples particuliers de faire disparaître des églises les signes de l'idolâtrie, et il offrit aux commissaires fribourgeois de soutenir publiquement la vérité de la doctrine qu'il prêchait, contre tout le clergé de leur canton, offre qu'ils ne jugèrent point à propos d'accepter. Le Comte la renouvela pourtant, et sans plus de succès, le 31 juill. 1549, dans la dédicace de ses *Demégories du Comte d'Etaples sur les dimanches de l'an, les sacremens, le mariage et les trépassés.* En 1554, Le Comte quitta son église de Grandson pour celle de Romainmotiers, et en 1558, le sénat de Berne l'appela à remplacer *Raimond Merlin* dans la chaire d'hébreu à l'académie de Lausanne. La classe d'Orbe et de Grandson ayant exprimé le vœu qu'il retournât comme pasteur à Grandson, il fut renvoyé dans cette ville, au mois de juillet 1567, et il y mourut en 1572. De son mariage avec *Madelaine de Martigny*, qui lui survécut jusqu'en 1581, étaient nés plusieurs enfants, trois fils, entre autres, qui suivirent la carrière ecclésiastique. L'un d'eux, JACQUES fut donné, en 1567, pour ministre à Diesse.

Jean Le Comte a laissé en mss., à ce que nous apprend Leu, divers écrits théologiques, des *Sermons*, des *Commentaires* sur l'Ecriture sainte et un *Journal* que ses fils ont continué.

Il ne faut pas confondre Jean Le Comte avec *Béat Comte*, autre réfugié français, qui fut aussi pasteur à Lausanne de 1538 à 1545, et qui, ayant renoncé au pastorat, se fit médecin. Il exerçait son art avec succès depuis plusieurs années, lorsqu'en 1559, le départ de *Viret* et de ses collègues ayant laissé l'académie sans professeurs, il fut chargé par le sénat de Berne du cours de belles-lettres, et nommé gymnasiarque.

LE CONTE (ANTOINE), baron de L'Echelle, gouverneur de la principauté de Sedan, sous le prince *Henri de La Tour*, est connu dans la littérature théologique par quelques lettres de controverse qui ont été publiées dans le recueil intitulé : *Lettres du P. J. Gontery, jésuite, à M. Le Conte, gouverneur de Sedan, avec les Réponses*, Sedan, J. Jannon, 1613, in-12. Ces lettres, au nombre de cinq, roulent sur les matières ordinaires de polémique entre les deux Eglises : l'autorité des conciles et des papes, le pouvoir spirituel et le temporel, l'adoration de la croix et des images, l'eucharistie, le célibat des prêtres et les indulgences.

LE COQ, famille de Paris, non

moins distinguée par son ancienneté que par ses richesses, de laquelle descendaient *François* Le Coq, conseiller au parlement, et *Pascal* Le Coq, médecin ordinaire du roi, deux frères qui vécurent dans les premières années du XVII° siècle.

I. François Le Coq était entré au parlement de Paris vers 1594. Il professait alors la religion catholique, dans laquelle il était né; mais en 1615, il l'abjura pour entrer dans l'Eglise protestante, à ce que nous apprend une lettre que *Du Plessis-Mornay* lui écrivit, au mois de juillet, pour le féliciter. Cette conversion qui, vu les circonstances, ne peut lui avoir été dictée que par une conviction bien sincère, ne nuisit en rien à sa position, comme il le dit lui-même dans une *Requête au roy*: « il ne fut inquiété en sa charge ni rien innové en son rang, mais seulement ordonné, les chambres assemblées, qu'il ne pourroit résigner son office qu'à un catholique. » Dix ans plus tard, il ne trouva plus auprès de ses collègues la même équité. Appelé, en 1625, par rang d'ancienneté, à succéder à François de Vertamont, et à monter à la Grand'Chambre, non seulement il n'y fut point admis, mais les conseillers des enquêtes, se fondant sur son droit de passer à la Grand'Chambre, refusèrent de le reconnaître à l'avenir pour leur doyen. Ainsi il ne pouvait ni obtenir l'avancement auquel il avait les droits les plus légitimes, ni conserver le rang que lui avaient mérité trente-deux années de loyaux services. C'est à cette occasion qu'il s'adressa à la justice du roi, qui, « reconnaissant ses bons et agréables services », daigna l'autoriser « à se qualifier, sa vie durant, son conseiller en sa cour du parlement et y avoir rang et séance et voix délibérative, à son rang de réception et d'ancienneté » (*Cinq-cents de Colbert*, T. V). François Le Coq étant mort quelques mois après, son second fils, à qui il avait résigné sa charge, voulant éviter de nouvelles difficultés, s'en démit en faveur d'un conseiller catholique. Comme dédommagement, le roi lui accorda, le 26 mars 1627, un brevet de retenue de conseiller au parlement, avec promesse de lui donner la première charge qui viendrait à vaquer parmi les conseillers protestants.

Du mariage de François Le Coq avec *Marie Marbault* naquirent deux fils et une fille, nommée FRANÇOISE, qui épousa *Jean Hérouard*, sieur de Raincy, trésorier général de la maison du roi, (1) et qui mourut à Paris, le 22 août 1638, à l'âge de 40 ans (*Reg. de Charenton*, ann. 1638). Le fils aîné, qui s'appelait FRANÇOIS, sieur des Moulins, fut contrôleur général de l'extraordinaire des guerres. Il mourut au mois de fév. 1672. *Charlotte Sarrau*, fille de *Jean Sarrau*, secrétaire du roi, et d'*Antoinette Vallot*, qu'il avait épousée en 1627 et perdue en 1664, l'avait rendu père de dix enfants: 1° FRANÇOIS, né le 11 avril 1629; — 2° FRANÇOISE, née le 21 août 1630, mariée, en 1647, à *Pierre Sacriste*, baron de Samazan, fils de *Gabriel*, sieur de Gresses, et de *Catherine de La Lande*; — 3° FRANÇOIS, né le 14 avril 1631; — 4° ELISABETH, présentée au baptême, en 1632, par *Aymar Le Coq*, conseiller au parlement, et *Elisabeth Bazin* — 5° MARGUERITE, morte jeune; — 6° THÉODORE, sieur de Saint-Léger, qui suit; — 7° CLAUDE, né en mai 1636; — 8° JACQUES, né en déc. 1638; — 9° ANNE, née en août 1640; — 10° CHARLES, baptisé le 22 mars 1645.

Né au mois de mars 1635, Théodore Le Coq épousa, en 1668, *Madelaine Muisson*, fille de *Henri*, sieur du Toillon, conseiller secrétaire du roi, et de *Péronne Conrart*. Selon une note de police, c'était « un esprit vif et fier ». En sa qualité d'ancien de l'église de Charenton, il fut exilé à Mamers, le 20 nov. 1685, puis au Mans, en 1686; ramené à Paris et enfermé à Saint-Magloire, et enfin, comme il se montrait

(1) De ce mariage naquirent: en 1615, *Pierre Hérouard*; en 1620, *Guillaume*; en 1627, *Charlotte*; en 1628, *Jacques*; en 1630, *Claude*; en 1635, *Benjamin*, mort à l'âge de 3 ans (*Reg. de Charenton*).

« fort opiniâtre », embarqué à Saint-Malo, en 1687, avec *Focart* et *Monteil* (*Arch. gén.* E. 3373), tandis que sa femme était transférée du couvent de la Visitation Sainte-Marie de Saint-Denis dans la citadelle d'Amiens, en compagnie de mesdames de *La Fontaine*, *Hamonnet*, *Brunier* et d'*Orignac*. Un de ses fils était mort au mois de juillet 1683. Un autre réussit à gagner la Hollande et entra dans les gardes de Guillaume d'Orange, qui le chargea, à ce que raconte M. *Ch. Weiss*, d'escorter jusqu'à Douvres l'ambassadeur de France pour le défendre contre l'animosité du peuple, après la fuite du roi Jacques II. Il est vraisemblable que *Madelaine* Le Coq, qui épousa, en 1696, dans l'église de Swallow-Street, *Henri-David de La Croix*, capitaine des gardes à cheval du roi Guillaume (1), était fille de notre confesseur; cependant nous n'oserions l'affirmer, les Reg. de Charenton ne faisant mention que de deux de ses enfants, CHARLOTTE, née le 9 sept. 1670, et FRANÇOIS, baptisé le 19 avril 1673.

Le fils cadet du conseiller François Le Coq reçut au baptême le nom d'AYMAR; il était seigneur de Germain. La promesse que Louis XIII lui avait faite fut remplie; il entra comme conseiller dans la Chambre de l'édit où il exerça ses fonctions jusqu'en 1654, date de sa mort (*Reg. de Charenton*). De son mariage avec *Marguerite La Madelaine*, fille de *Jacques Colla-de-La Madelaine*, conseiller au parlement de Paris, naquirent douze enfants: 1° JACQUES, né le 3 sept. 1637, mort avant d'avoir atteint sa deuxième année; — 2° FRANÇOIS, sieur de Germain, conseiller au parlement, qui épousa, en 1672, *Marie de Béringhen*, fille de *Jean* et de *Marie de Menour*, union qui resta stérile. A la révocation de l'édit de Nantes, il sortit de France et se retira en Angleterre, à ce qu'il semble. Nous le regardons comme l'auteur de l'*Examen de la transsubstantiation*, qui a été publié à Londres, en 1720, in-8°, c'est-à-dire après sa mort, puisque cette même année, le marquis de *Vérac*, son neveu, et la comtesse de *La Coste*, sa nièce, l'un et l'autre nouveaux catholiques, réclamèrent, comme ses héritiers, la main levée de ses biens (*Arch. gén.* E. 3406); — 3° MARIE, baptisée le 8 mars 1643 et morte l'année suivante; — 4° MARIE, baptisée le 11 déc. 1644, morte en 1651; — 5° JACQUES, mort jeune; — 6° MADELAINE, morte jeune; — 7° ANNE, née le 4 oct. 1648, mariée, en 1675, à *Louis de Montgommery*; — 8° MARTHE, morte à l'âge de quatre ans; — 9° AYMAR, mort jeune; — 10° MARGUERITE, femme, en 1662, d'*Olivier de Saint-Georges*, marquis de Vérac; — 11° PASCAL, né le 26 déc. 1652, qui fut présenté au baptême, le 1 janv. suiv., par *Des Forges-Le Coq* et *Hélène de Saint-Vertunien*, le même jour que son frère jumeau — 12° AYMAR, qui eut pour parrain *Marbault* et pour marraine *Marie de Saint-Simon* (1). Comme son frère François, Pascal Le Coq, sieur de Germain, conseiller au parlement, réussit à gagner les pays étrangers, avec sa femme *Elisabeth de Béringhen*, et sa fille aînée, âgée de trois ans; mais il ne put emmener son fils AYMAR, né le 15 mars 1685, qui fut mis en possession des biens de son père, en 1688 (*Arch.* E. 3374). Il paraît que d'autres enfants lui naquirent sur la terre d'exil. En 1722, en effet, mourut à Paris, à l'âge de 27 ans, et fut enterré au Port aux Plâtres (*Etat civil de Paris*, N° 82), un *Guillaume Le Coq-de-Germain*, qualifié de hollandais, qui ne peut être que son fils (2).

(1) Fils de *David de La Croix*, sieur de Merval, conseiller secrétaire du roi, et de *Marie Muisson*, ce Henri-David avait été baptisé à Charenton, le 7 avril 1658 (*Reg. de Charenton*).

(1) Nous n'avons rien trouvé sur cet Aymar. Peut-être est-il identique avec un Le Coq-La Madelaine, lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, qui a publié divers ouvrages de peu de valeur, de 1706 à 1727.

(2) Les Reg. de Charenton nous font con-

II. Frère cadet de François Le Coq, Pascal naquit à Villefagnan dans le Poitou, en 1567. Après avoir terminé ses études en médecine, il visita les universités les plus célèbres, poussé par le désir de s'instruire. Amateur passionné de la botanique, il passa neuf années à parcourir les différentes contrées de l'Europe afin d'en étudier la flore, et il profita de son séjour dans les pays étrangers pour joindre la connaissance des langues vivantes à celle des langues savantes qu'il possédait. De retour dans sa patrie, il se fit recevoir docteur de la Faculté de médecine de Poitiers, en 1597, à l'âge de 30 ans. Sur la fin de sa vie, il obtint le titre de médecin ordinaire du roi. On a de lui :

I. ***Bibliotheca medica sive catalogus illorum qui ex professo artem medicam in hunc usque diem scriptis illustrârunt***, Basil., 1590, in-8°. — Ouvrage utile, bien qu'incomplet et insuffisant relativement aux indications bibliographiques.

II. ***Index geminus in Aristotelem, scilicet auctorum qui libros Aristotelis illustrârunt et quid quisque scripserit***, à la suite des Œuvres d'Aristote imp. à Genève par les soins de ***Casaubon***. Ce n'est qu'un extrait de la Bibliothèque de Gesner.

III. ΑΛΕΚΤΩΡ προλεγόμενος, ***sive oratio de galli gallinacei naturâ et proprietatibus***, Pictav., 1613, in-8°. — Harangue prononcée par Le Coq, le 13 déc. 1613, à l'ouverture de l'école de médecine de Poitiers. A son style guindé, à sa phrase recherchée, on voit que l'auteur court après l'esprit. Cet opuscule présente un résumé de tout ce que les anciens ont dit du coq et de ses prétendues vertus médicinales. Le Coq le dédia à son frère, à qui il dit avoir en portefeuille beaucoup d'autres discours de ce genre, prononcés soit à Montpellier, où il avait séjourné quelque temps et remporté le prix de botanique, soit à Poitiers, en ajoutant qu'il les publiera s'il continue à l'en presser.

Pascal Le Coq mourut doyen de la Faculté de médecine de Poitiers, le 18 août 1632, avec la réputation d'un homme fort savant. Il avait épousé ***Françoise de Saint-Vertunien***, qui lui donna plusieurs enfants. On trouve les noms de quatre de ses fils cités dans son Alector. Deux d'entre eux, VERTUNIEN et PASCAL étudièrent la médecine et furent reçus docteurs à Poitiers, le 1er, en 1624, à l'âge de 26 ans; la 2e, en 1629, à l'âge de 25. Les deux autres se nommaient FRANÇOIS et AYMAR. François, sieur de La Talonnière, prit pour femme, en 1637, ***Charlotte Millet***, fille d'***Urie Millet***, secrétaire du roi, et de ***Jeanne Lestreux***. Quant à Aymar, son sort est inconnu. Il est aussi question dans le même opuscule, d'une sœur mariée à ***Victor Drouin***; mais il n'y est fait aucune mention d'une autre sœur, MARIE, qui épousa, en 1626, ***Jacques de Menour***, sieur de La Baraudrie, commissaire ordinaire des guerres, et qui mourut en 1684, agée de 82 ans, non plus que de THÉODORE, dont il est fréquemment parlé, non-seulement dans les Registres de Charenton, mais dans les actes de plusieurs synodes de l'Isle-de France, auxquels il assista comme ancien de l'église de Paris. Ce Théodore prenait les titres de sieur des Forges, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi. En 1660, il mit au jour une ***Lettre sur le changement de religion de M. Cottiby***, Charent., 1660, in-8°. La même année le Synode national de Loudun le présenta au gouvernement, avec ***Lori-de-des-Galinières*** et ***Jaussaud***, avocat à la Chambre mi-partie de Castres, pour député du tiers-état; mais Louis XIV ne voulut point accepter de second député général. C'est apparemment de Théodore Le Coq qu'il est fait mention dans un mémoire concernant l'état du Poitou dressé par ordre de Colbert (***Fonds S. Germ. franç.*** N° 1385 et 1456), mémoire où l'on trouve quelques détails intéressants sur l'église de Poi-

naître un autre fils de Pascal Le Coq : FRANÇOIS, né le 23 janv. 1684 ; il paraît qu'il mourut jeune.

tiers. « Il n'y a, y lit-on, que six-vingts familles de cette religion à Poitiers, et environ 5 à 600 personnes. Leur presche est situé à un quart de lieue de Poitiers au lieu dit les Quatre piquets, au fief appelé d'Anquitard, qui appartient à un particulier appelé Des Forges-Le Coq. Ils ont trois ministres de peu de mérite. *La Touche-Boursault*, avocat à Poitiers, est leur bouclier, et c'est lui qui les a défendus dans l'affaire des contraventions par devant nous ; mais c'est un homme qui condamne une partie de sa religion et une partie de la nôtre, et qui voudrait bien en faire une mixte. Ils ont deux familles considérables et riches dans la ville, savoir celle de *Mailleraye*, qui peut donner 80 mille livres à sa fille en mariage, et celle de la dame Le Coq. Tous fort honnêtes gens. » Théodore Le Coq mourut à Paris, le 22 janv. 1669, à l'âge de 69 ans (*Reg. de Charenton*, ann. 1669). Il avait épousé, en 1629, *Françoise Boulliau*, fille d'*Abraham Boulliau*, conseiller secrétaire du roi, qu'il laissa veuve, et qui mourut en 1680, à l'âge de 76 ans. De ce mariage naquirent: 1° Théodore, sieur des Forges, né le 20 juill. 1636, qui obtint, en 1687, une pension de mille livres comme récompense de son abjuration (*Arch.* E. 3373) ; — 2° Françoise, baptisée à la chapelle de l'ambassade de Hollande en 1631, femme de *Paul de Rambouillet* ; — 3° Marie, présentée au baptême, en 1634, par sa grand'mère *Françoise de Saint-Vertunien*, et son oncle *Jean Amproux*, sieur de La Massayes ; — 4° Marie, baptisée le 21 déc. 1639 ; — 5° Hélène, présentée au baptême, le 24 oct. 1641, par *Thomas Hardy*, sieur de Vicques, et *Hélène de Saint-Vertunien*, veuve d'*Isaac Guidon*, conseiller secrétaire du roi ; — 6° Elisabeth, baptisée le 5 fév. 1643. Est-ce de cette dernière ou de sa sœur Marie (Hélène mourut jeune) que *Béringhen* raconte la mort tragique dans la 15e de ses Lettres d'exhortation et de consolation, adressée à M. de *Saint-Hermine* ? Arrêtée en 1686, Mlle Des Forges avait été enfermée chez les Bénédictines de Tresnel (*Arch.* E. 3372) ; mais la même année, elle avait été transférée aux Nouvelles-Catholiques de Paris. « Tout le monde sçait, dit Béringhen, que c'étoit une fille de mérite et de raison ; mais les duretés continuelles, l'abstinence forcée et les insomnies qu'elle a souffertes entre les mains de ces impitoyables créatures, lui ont fait perdre en bien peu de temps le jugement et la vie. » Ses bourreaux, après l'avoir rendue folle, lui firent signer une formule d'abjuration et la mirent hors du couvent, au commencement de 1687. A peine rentrée chez elle, elle se précipita du troisième étage et se brisa sur le pavé.

Les Registres de Charenton, d'où nous avons tiré cette généalogie, font encore mention d'autres Le Coq que nous ne savons comment y rattacher. Tels *Gaspard* Le Coq, sieur de Lavau, docteur en médecine, mort à Paris en 1629 ; — *Philémon* Le Coq, dont la veuve, *Elisabeth Salette*, se remaria, en 1641, avec *Pierre de Guaribal*, du Rouergue ; — *Elisabeth* Le Coq, de Nogent-le-Roy, femme de *Pierre Moué*, qui mourut à Paris, en 1642 ; — *Jeanne* Le Coq, veuve de *Daniel Bothereau-de-Lormois*, enterrée au cimetière des Saints-Pères, en 1644 ; — *Marguerite* Le Coq, femme de *Pierre-Philippe de Lorme*, concierge de la duchesse de Rohan ; — *Gilles* Le Coq, écrivain à Paris, fils de *Pierre* Le Coq, bourgeois de Paris et d'*Anne Grandchamp*, qui épousa, en 1666, *Madelaine Scalberge*, fille de *Léonard Scalberge*, maître d'école à Francheval, et d'*Artus de Marolles*, et en eut, en 1667, une fille nommée Susanne-Louise. Vers la même époque, en 1670, une *Elisabeth* Le Coq fut décrétée de prise de corps par le bailli de Caen comme détentrice de *Marie Saillenfest*, sa cousine, petite fille de dix ans au plus dont la mère avait changé de religion depuis la mort de son mari.

Dès 1670, nous trouvons un *Jean*

Le Coq établi en Angleterre, et un *Moïse* Le Coq, à Rotterdam (*Arch. gén*. E. 3356). En 1685, un *Isaac* Le Coq, de Picardie, passa dans les pays étrangers. D'autres réfugiés de ce nom s'établirent dans le Brandebourg. Ces derniers descendaient de *Pierre* Le Coq, procureur au présidial de Metz, qu'il ne faut pas confondre avec *Pierre* Le Coq, sieur du Theil (1), dont le nom se trouve mentionné sur une liste des principaux protestants de Villefagnan, en 1664 (*Ibid* Tt. 288). L'un d'eux, Charles, établit à Berlin une manufacture de tabac qui prit un développement considérable et dont les produits disputèrent le marché à ceux des fabriques fondées à Berlin par *Buisson* et *Gaultier*, à Stettin par *Salingre*, à Soest par *Le Jeune*. Un autre fils du procureur Pierre Le Coq étudia la jurisprudence et passa plus tard en Saxe où il s'éleva à la dignité de conseiller privé au département des affaires étrangères. Le roi de Pologne, dont il avait su mériter la confiance, l'envoya en France avec une mission diplomatique; mais Louis XIV refusa de le recevoir. A la fin du siècle dernier, deux arrière-petits-fils de Pierre Le Coq vivaient encore à Berlin. L'un, Charles, syndic de la corporation des épiciers avec *Pierre-Louis Béringuier*, était ancien de l'église française et secrétaire du consistoire; l'autre, Louis, remplissait les fonctions de conseiller à la justice supérieure française et de conseiller de guerre au département des affaires étrangères. C'est apparemment de ce dernier que descend *Gustave* Le Coq qui, selon M. Ch. Weiss, suit en Prusse avec distinction la carrière de la diplomatie et occupe les plus hauts emplois.

Le rameau établi à Dresde a donné à la Saxe un général célèbre, nous voulons parler de *Charles-Christian-Erdmann* Le Coq, né à Torgau, le 28 nov. 1767, dont le père, neveu du conseiller privé, s'était élevé au grade de major-général et avait été anobli par l'empereur d'Allemagne. Jusqu'à l'âge de 12 ans, le jeune Le Coq suivit les leçons de la Fürstenschule de Meissen, qu'il quitta pour entrer comme cadet dans le régiment de son père. Nommé enseigne en 1780, il fut promu au grade de capitaine après la campagne de 1795. Sa compagnie, dans laquelle il eut le premier l'idée d'introduire ce que l'on appelle en Allemagne Unterhaltungsstunden (heures d'entretien), se fit bientôt remarquer par son instruction. Créé major, en 1800, lieutenant-colonel, en 1807, et commandant de Wittemberg, puis colonel et adjudant général du roi de Saxe, et en 1809, major-général, c'est avec ce dernier grade qu'il fit la campagne contre l'Autriche. Les brillantes preuves de valeur qu'il donna sur le champ de bataille de Wagram lui valurent la croix de la Légion-d'honneur. En 1810, lors de la réorganisation de l'armée saxonne sur le modèle de l'armée française, il fut nommé lieutenant-général et chargé spécialement de l'instruction de l'infanterie légère. Dans la campagne de 1812 contre la Russie, et dans celle de 1813, il commanda en chef le corps auxiliaire saxon, dans lequel il sut maintenir une exacte discipline. Lorsque le roi de Saxe, forcé d'abandonner l'alliance de la France, lui envoya de Plauen l'ordre de séparer les troupes saxonnes des troupes françaises, il s'acquitta de ce devoir difficile avec une prudence à laquelle le maréchal Davoust rendit hommage, et il conduisit ses soldats dans la forteresse de Torgau, où il s'enferma. La victoire de Lützen ayant ramené le roi dans ses états, Le Coq fut de nouveau mis à la tête des troupes saxonnes. Il combattit avec une grande bravoure à Grossbeeren et à Dennewitz. Après la bataille de Leipzig et la retraite des Français, le commandement supérieur lui fut ôté par les Alliés, qui le regardaient comme un partisan de Napoléon; mais,

(1) Celui-ci était évidemment de la même famille que le médecin Pascal Le Coq. Sans doute il descendait de l'un de ses deux oncles, appelés dans l'Alector *Jacques* et *Pierre*.

saisi de l'enthousiasme qui agitait toute l'Allemagne, Le Coq n'hésita pas à descendre du rang de général de division à celui de commandant d'une simple brigade à la tête de laquelle il fit contre la France la campagne de 1814. Il fut employé dans les Pays-Bas et chargé de bloquer Maubeuge. Après la conclusion de la paix de Paris, il ramena les troupes saxonnes sur les bords du Rhin et établit son quartier général à Coblentz. Une démarche qu'il fit auprès du congrès de Vienne, au nom de ses officiers, lui attira l'indignation du général en chef, qui le priva de son commandement. Le roi Frédéric-Auguste cependant ne fut point déposé, comme ses sujets le craignaient, on se contenta de lui enlever la moitié de ses états. Cet acte de spoliation nécessita une opération très difficile. Ce fut Le Coq qu'on chargea de procéder à la séparation des troupes saxonnes. Cette mission remplie avec sagesse et prudence, il conduisit à Osnabruck la partie de l'armée qui restait à la Saxe et qui était destinée à opérer contre Napoléon; mais il demeura cantonné en Alsace jusqu'à la conclusion de la paix. Rendu enfin à la liberté, le roi Frédéric-Auguste se plut à combler son fidèle général des marques de sa faveur. Il lui donna le commandement de toute l'armée saxonne et lui témoigna jusqu'à sa mort une confiance illimitée. Le Coq mourut, sans laisser d'enfants, le 30 juin 1830, à Brigg dans le Valais, pendant un voyage que l'état de sa santé l'avait forcé d'entreprendre. On lui doit une *Carte topographique de la plus grande partie de la Westphalie et d'une partie du pays de Hanovre, de Brunswick et de la Hesse*, publiée en 22 feuilles de 1805 à 1815.

LE COURRAYER (Pierre-François), chanoine de Sainte-Geneviève, naquit à Rouen le 17 nov. 1681. Le Courrayer se fit de bonne heure remarquer par son goût pour l'étude. A l'âge de 16 ans, il entra dans la congrégation de Sainte-Geneviève, où il ne tarda pas à être chargé des cours de philosophie et de théologie. Chanoine régulier depuis 1706, bibliothécaire depuis 1711, il trouva, malgré ses nombreuses occupations, le temps de se livrer à des travaux littéraires et de publier divers écrits qui ont eu beaucoup de retentissement. En 1723, il mit au jour, sous le voile de l'anonyme, une *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois et sur la succession des évêques de l'Eglise anglicane, avec les preuves justificatives des faits avancés*, Brusselles [Nancy], 1723, 2 parties in-12, où il affirmait que ces ordinations sont valides, parce que les évêques d'Angleterre peuvent prouver une succession non interrompue depuis les temps apostoliques, et que leurs ordinations avaient été régulières au temps de la Réformation. Cet écrit fut violemment attaqué par plusieurs théologiens catholiques, par l'abbé Gervaise, les Pères Hardouin et Le Quien, M. Fennel; mais, loin de se laisser intimider, Le Courrayer se déclara l'auteur du livre et se mit sur-le-champ à travailler à une défense de sa dissertation, qui parut sous ce titre : *Défense de la dissertation sur la validité des ordinations des Anglois*, Bruxelles [Paris], 1726, 4 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1728, in-8°. La dispute continuant avec vivacité, le clergé s'en mêla et une assemblée de 22 évêques, tenue à Saint-Germain-des-Prés, le 22 août 1727, censura les deux écrits de Le Courrayer, et en condamna 32 propositions. Le cardinal de Noailles, à qui ses propres démêlés avec les Molinistes auraient dû enseigner la tolérance, voulut, bien qu'il eût déjà un pied dans la tombe, joindre sa censure à celle des 22 prélats; il publia, en conséquence, une instruction pastorale contre ces deux livres qui, disait-il, contenaient une doctrine fausse, erronée, scandaleuse, injurieuse à l'Eglise et au S. Siége, favorisant le schisme et l'hérésie et contraire en plusieurs points à la doctrine catholique. Le Courrayer y

répondit plus tard par une *Lettre à M. le cardinal de Noailles, au sujet de son instruction pastorale du* 31 *oct.* 1727, Lond., in-12, où tout en protestant de sa fidélité à la religion catholique, il n'en défendit pas moins avec énergie une opinion qu'il croyait vraie. Le Conseil d'État n'avait pas autant tardé à intervenir; il avait supprimé les deux ouvrages par arrêt du 7 sept. 1727. Enfin l'abbé de Sainte-Geneviève, après les autres, lança l'excommunication contre le chanoine. D'un autre côté, l'université d'Oxford envoya à Le Courrayer le diplôme de docteur en théologie, qu'il refusa pour le moment.

Le concert d'anathèmes qui s'élevait à Paris contre lui, fit sentir à Le Courrayer la nécessité de fuir. On assure qu'il fit sa soumission le 3 déc.; si ce fait est vrai, ce fut pour gagner du temps, car dès 1628 nous le trouvons en Angleterre où il fut accueilli avec la plus grande bienveillance par l'archevêque de Cantorbéry, Wake, avec qui il était en correspondance depuis six ou sept ans, et qui lui fit obtenir du roi une pension de 100 livres sterling, élevée plus tard par la reine à 200 liv. Aussitôt après son arrivée à Londres, il écrivit au supérieur de son ordre que la crainte de l'oppression, la menace d'une nouvelle persécution, la nécessité où il se trouvait de répondre à M. de Noailles, l'impossibilité de le faire en France, l'avaient engagé à se retirer en Angleterre; mais qu'à Londres comme à Paris, il resterait attaché à son ordre et qu'il conserverait les mêmes relations avec ses supérieurs. Il tint en effet parole. *Ch.-E. Jordan*, dans son Voyage littéraire, affirme positivement qu'il n'avait pas changé de religion. Il se contentait d'assister aux offices de l'Eglise anglicane, comme l'y obligeait sa place de chanoine d'Oxford. Il finit aussi par accepter, le 1 déc. 1732, le titre de docteur en théologie de l'université de cette ville, que, par un bizarre rapprochement, il accolait sur le frontispice de ses livres à celui de chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

Le Courrayer mourut à Londres, le 16 (17, selon Hirsching) oct. 1776, laissant la réputation d'un homme modeste, plein de philanthropie et de modération. Deux ans auparavant, il avait fait son testament où il déclarait qu'il mourrait dans l'Eglise catholique, quoiqu'il n'approuvât pas toutes ses doctrines et qu'il blamât beaucoup de pratiques superstitieuses qui y avaient été abusivement introduites et qui étaient enseignées comme articles de foi dans les écoles et les séminaires, tandis que, dans son opinion, elles n'étaient pas fondées sur la vérité. Le Courrayer mourut-il donc catholique? Ses écrits prouvent le contraire. Il s'y explique fort librement sur la messe, le sacerdoce, les sacrements, les cérémonies de l'Eglise, l'autorité du pape, et sur tous ces points, il se rapprochait certainement beaucoup plus de l'Eglise anglicane que de l'Eglise romaine. Dans les notes qu'il a jointes à ses traductions de Sleidan et de Sarpi, par exemple, il nie que le pape soit le vicaire de Jésus-Christ et le chef de l'Eglise; il lui refuse l'infaillibilité, il rejette le caractère indélébile du sacerdoce, condamne le célibat, le service en langue latine, se prononce contre la transsubstantiation, l'extrême-onction, le purgatoire, l'adoration des saints. Nulle part cependant il ne critique avec plus de force et de raison les docteurs de l'Eglise romaine que dans l'*Examen des défauts théologiques où l'on indique les moyens de les réformer*, Amst., 1744, 2 part. in-12, où il les accuse d'avoir fait de la plus simple des religions un dédale inextricable.

Outre les ouvrages cités, on a de Le Courrayer:

I. *Lettre à mylord Percival*, Lond., 1727, in-8°.

II. *Relation historique et apologétique des sentimens et de la conduite du P. Le Courrayer, avec les preuves*, Amst., 1729, 2 vol. in-12.

III. *Supplément aux deux ouvrages faits pour la défense de la vali-*

dité des ordinations anglicanes, Amst., 1732, in-12.

IV. *Epistola de vitâ et scriptis Molineti*, publ. dans le T. I. de la Bibliotheca theolog. historic. (Vittemb., 1732, in-8°).

V. *Histoire du concile de Trente, écrite en latin par Fra Paolo Sarpi, et trad. de nouveau en franç., avec des notes critiques, historiques et théologiques*, Lond., 1736, 2 vol. in-fol.; Amst., 1736, 2 vol. in-4°; Bâle, 1738, 2 vol, in-4°; Amst., 1751, 2 vol. in-4°; trad. en allem., Halle, 1761-65, 6 vol. in-8°, ainsi qu'en italien, Lond., 1757, 2 vol. in-4°, et en angl.— Cette trad. est fidèle, écrite d'un style vif, clair, précis, comme tous les ouvrages de notre chanoine, et enrichie d'un grand nombre de notes dans lesquelles Le Courrayer corrige ou défend le récit de Sarpi en s'appuyant sur des pièces inédites; aussi la préfère-t-on à l'original. L'archevêque d'Embrun, Tencin, ayant publié contre elle, en 1738, une longue lettre pastorale, Le Courrayer y répondit, ainsi qu'aux attaques de Colbert, évêque de Montpellier, par

VI. *Défense de la trad. de l'Hist. du concile de Trente*, Amst., 1742, in-8°; réimp. avec la trad. elle-même, dans l'édit. de 1751.

VII. *Histoire de la Réformation, trad. du latin de Sleidan, avec des notes*, La Haye, 1767-69, 3 vol. in-4°; trad. en allem., Halle, 1771-73, 4 vol. in-8°.

VIII. *Déclaration de mes derniers sentimens sur différents points de doctrine*, ouv. publié en angl. par G. Bell, 1787, in-12.

Avant de quitter la France, Le Courrayer avait publié un *Mémoire touchant la vie et les ouvrages de René Le Bossu*, imp. en tête du Traité du poëme épique par Le Bossu (La Haye, 1714, in-12), et avait donné une édit. des *Lettres spirituelles du P. Quesnel*, Paris, 1721, 3 vol. in-12. On trouve aussi quelques pièces sorties de sa plume dans l'Europe savante.

LE COURT (Etienne), curé de Condé, aux portes d'Alençon, embrassa les opinions nouvelles vers 1530, et se mit courageusement à prêcher contre les abus de l'Eglise romaine. L'évêque de Sées le fit arrêter, et procéda contre lui, assisté de l'inquisiteur de la foi. Le Court en appela à l'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, qui voulut avoir l'avis de la Sorbonne. La sainte Faculté condamna une soixantaine de propositions émises par le curé, entre autres celles-ci: L'extrême-onction est une invention humaine; La Vierge Marie n'est pas la mère de Dieu; Dire qu'un homme peut se sauver par ses propres mérites, est une hérésie; Le pape n'est pas le chef de l'Eglise; Tout ce qu'on ajoute à l'Ecriture est mensonge; L'Evangile n'a pas besoin d'être défendu par le glaive, puisqu'il est la vérité et que la vérité se défend elle-même; Pierre ni le pape n'ont les clefs du royaume des cieux; Toute bonne œuvre est de Dieu, l'homme par lui-même ne peut que pécher; Les Saints n'ont aucune puissance; Offrir des cierges devant les images n'est que folie, etc. L'archevêque déclara donc hérétique Etienne Le Court qui fut dégradé et livré au bras séculier. Il fut brûlé vif, le 21 déc. 1533, en présence, dit-on, du prélat et des autres juges.

Le martyrologe protestant qui ne parle pas de ce martyr, rapporte, sous la date de 1559, le supplice d'un autre hérétique du même nom, *Gilles Le Court*, natif de Lyon et écolier du collége de la Merci. Arrêté avec *Philippe Parmentier*, cordonnier demeurant près de la place Maubert, sur la dénonciation d'un faux frère qui les avait suppliés de l'admettre à leurs assemblées de prière, il fut conduit dans les prisons du Châtelet et jeté dans le même cachot que *Marin Rousseau*, compagnon orfèvre, natif de Boutigny en Gâtinais, qui avait été incarcéré, il y avait déjà longtemps, pour crime d'hérésie. Le Châtelet les condamna tous trois au feu, et le parlement ayant confirmé la sentence, ils furent conduits sur

la place Maubert « bien joyeux et chantans (car on ne leur avoit point donné de bâillon). Voyans qu'on allumoit le feu, tous d'une voix chantèrent le cantique de Siméon pour action de grâces de l'honneur que Dieu leur faisoit de les appeller en ceste façon en son royaume céleste. »

LEDERLIN (Jean-Henri), un des plus savants philologues de son temps, né à Strasbourg, le 18 juill. 1672 (v. s.), et mort à Oberbrunn, le 3 sept. 1737.

Son père, *Jean-Georges* Lederlin, était tailleur; sa mère se nommait *Susanne Reinig*. La pauvreté de ses parents lui ôtait tout espoir d'embrasser une profession libérale, en sorte qu'il aurait été condamné à manier l'aiguille comme son père, si le bourgmestre *Fröreisen*, frappé de ses heureuses dispositions, ne s'était chargé des frais de son éducation. Il le fit entrer au gymnase, d'où le jeune Lederlin passa, en 1690, à l'université, sur laquelle l'enseignement de *Wagner*, *Reichel*, *Sebizius*, *Artopæus*, *Zentgrave*, *Joachim Kühn*, *Jean-Gaspard Kühn* jetait alors un grand lustre. Sous la direction de ces professeurs habiles, il fit des progrès rapides. En 1692, il couronna ses études en philosophie par une thèse *De jure affectuum*, qu'il soutint sous la présidence de Zentgrave; puis il se mit à suivre les cours de théologie; mais bientôt n'écoutant plus que ses préférences, il abandonna l'étude des choses divines pour se livrer tout entier à celle des belles-lettres. Dès 1696, *Böcler* lui obtint la licence d'ouvrir un cours public, et plus tard, il le recommanda chaudement à *Obrecht* qui l'appela à Francfort et trouva en lui un zélé et savant collaborateur. Des retards survenus dans la publication du Jamblique dont le célèbre préteur royal préparait une édition, décidèrent Lederlin à suivre le libraire Wetstein en Hollande. A la persuasion de Grævius, il y entreprit une édit. de Pollux, qui fonda sa réputation littéraire. Pendant qu'il y travaillait, on lui offrit la place de professeur de grec et d'hébreu au gymnase de sa ville natale et un canonicat dans le chapitre de Saint-Thomas. Il se mit donc en route pour retourner à Strasbourg, en passant par Paris, et prit, en 1703, possession de sa chaire par une harangue *De mutuis hebrææ græcæque linguæ subsidiis*. Toujours dévoré du désir d'accroître ses connaissances, il reçut chez lui, en 1717, un jeune grec d'Antioche, et avec son secours, il se mit à apprendre l'arabe; il s'y appliqua avec tant d'assiduité qu'en peu de temps il fut en état de traduire le Coran et un ouvrage d'Ahmades, dont une copie msc. se conserve à la Bibliothèque de Strasbourg. Il avait l'habitude d'aller passer tous les étés aux eaux de Niederbrunn. Pendant le séjour qu'il y fit en 1737, il fut attaqué d'une maladie violente à laquelle il succomba. Lorsque la mort l'enleva, il était doyen, pour la douzième fois, de la Faculté de philosophie, doyen du chapitre de Saint-Thomas et principal du gymnase. Sa première femme, *Marie-Barbara Wieger*, fille du jurisconsulte *Frédéric Wieger*, étant morte, il s'était remarié, en 1712, avec *Anne-Marguerite Saltzmann*, fille du célèbre médecin de ce nom. Du premier lit sortirent deux fils, Jean-Henri et Jean-Frédéric, morts jeunes, et trois filles dont une seule survécut à sa mère. Elle se nommait Marie-Salomé et épousa *Jean-Frédéric Schérer*, ministre de Saint-Pierre-le-Vieux. Sa seconde femme lui donna encore cinq filles et un fils, qui moururent en bas-âge, à l'exception de Marie-Cléophé, femme de *Benoît-Henri Marbach*, questeur du chapitre de Saint-Thomas. On a de Lederlin :

I. *Biblia germanica*, Amst., 1704, 8°.

II. *Julii Pollucis Onomasticum*, *græc. et lat. post egregiam illam Wolfgangi Seberi editionem denuò immanè quantùm emendatum, suppletum et illustratum. Acced. comment. G. Jungermanni, J. Kühnii variantiumque lectionum J. Vossii*, Amst., 1706, in-fol.

III. *Ilias Homeri usque ad rhapsodiam II novâ versione ornata*, Amst., 1707, in-16. — Continué par Bergler.

IV. *Vigeri de præcipuis græcæ dictionis idiotismis libellus, edit. novissima*, Argent., 1708, in-8°, 1709, selon Watt.

V. *Dissert. philologica in Gen. IV*, 13, Arg. 1709; in-4°.—Rép. *J.-M. Lorenz.*

VI. *Barnabæ Brissonii de regio Persarum principatu lib. III, post Cl. Sylburgi editionem præter complures sublatas errores, testimoniorum græcorum versione latinâ auctiores*, Arg., 1710, in-8°.

VII. *Observationes miscellæ è philologiâ S. potissimùm depromptæ ad Ps. CXIV*, Arg., 1712; 1714, in-4°.

VIII. *Æliani variæ historiæ*, Arg., 1713, in-8°.

IX. *Observationes quædam miscellæ ad loca nonnulla Actorum Apostolorum*, Witt., 1714, in-4°.

X. *De dono linguarum in festo Pentecostes ad Act. Apostol. II*, 4, Witt., 1714, in-4°.

XI. *De jejunio ad Act. Apostol. XXVII*, 8, Witt. 1714, in-4°.

XII. *De galeis veterum*, Witt., 1716, in-4°.

XIII. *Observat. miscell. ad loca nonnulla Act. Apost. continuatio prima*, Witt., 1717, in-4°.

XIV. *De sale infatuato ad Matt. V*, 13, Arg., 1719, in-4°.

XV. *Meletema philologicum, sensum verborum Caini, Gen. IV*, 13, *expendens*, Witt., 1737, in-4°.

Adelung cite encore quelques dissert. latines de Lederlin sans donner le lieu d'impression ni le millésisme, qui ne sont pas indiqués non plus par les Nova Acta eruditorum Lips. En voici les titres : *De clypeo Achillis*;— *De* πανοπλία τοῦ Θεοῦ *ad locum Pauli Epist. ad Ephes. VI*, 13-17 ; — *Diss. philologica in Ps. CXIII* ;— *Miscellæ observationes in græcos scriptores*, — *De Græcorum et Hebræorum* Εὐφημία ; — *De templis argenteis Dianæ Ephesiæ ad Act. XIX*, 24; — *De filiâ Jepthæ ex voto patris nec immolandâ nec immolatâ.* Ajoutons que Lederlin a laissé en msc. une traduction latine des Exercices de Théon.

LE DUC (Antoine), né à Constantinople vers 1700, était le fils d'un médecin de la colonie genevoise qui s'était établie dans cette ville et qui s'était accrue d'un certain nombre de Réfugiés français. Il fit ses études en médecine à Leyde où il soutint une thèse qui a été imp. sous le titre : *Dissert. de bizantinâ variolarum insitione*, Lugd. Bat., 1722, in-8°.

Dès le milieu du xvi° siècle, nous trouvons des Le Duc réfugiés à Genève. En 1562, *Pierre Le Duc* fut envoyé de cette ville comme ministre à Dombes (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). En 1579, *Toussaint Le Duc, taffetatier* de Tours, y obtint les droits de bourgeoisie. Cependant nous ne pouvons affirmer qu'Antoine Le Duc descendait de cette famille genevoise, car nous lisons le nom de *Pierre Le Duc* dans une longue liste de Réfugiés de la Picardie dont les uns s'établirent en Hollande, les autres en Angleterre (*Arch. gén.* Tt. 235).

LE DUC (Jean), de Noyon, ministre apostat, qui avait fait ses études à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1640, a publié *Le voile du temple judaïque encore visible au temple de Charenton et dans la religion de nos Prétendus Réformés dans le sens qu'ils le prennent contre l'Eglise latine*, Paris, 1661, in-8°. Cette pauvre élucubration ne mérite pas de nous arrêter; mais nous croyons devoir dire quelques mots d'une autre production de ce nouveau-converti, pour montrer jusqu'à quel point d'aberration peut entraîner le démon de la flatterie. Il s'agit du *Discours montrant au roy très-chrestien par l'Escriture saincte 1° la grandeur de Sa Majesté ; 2° et le règne parfait qu'il doibt exercer, sur ces deux textes de l'Escriture saincte Ps. LXXXI, 6 et I Paralip. XVII, 14, par Jean Le Duc,*

son très-humble sujet, s'adonnant à l'estude de la théologie, msc. conservé à la Biblioth. nationale, *Fonds de Versailles*, 7690. 5. Le catalogue qualifie l'auteur de ministre; mais il est évident que Jean Le Duc avait déjà abjuré lorsqu'il composa ce chef-d'œuvre de démence, puisqu'à plusieurs reprises il excite Louis XIV à user de son autorité pour établir dans tout le royaume « une seule et uniforme religion, assavoir la vostre et la nostre, Sire, chrestienne et catholique. » Le vol. ne contient que la 1re partie de ce discours aussi ridicule par le style que par les pensées. Qu'on nous permette d'en citer un court fragment : « Ne vous divinise-t-elle pas encore, Sire, jusques dans vostre lict fermé de balustres, et en vostre carrosse? Quand pour les faire quadrer comme toutes les choses de cy-dessus à vostre nom très-auguste de Dieu, à vostre divinité et à vostre nom mesme de sainct de Dieu qu'elle vous donne principalement à cause de vostre saincte onction, elle [l'Ecriture] les exprime par le mot latin de *ferculum*, qui signifie non-seulement un lict commun et un carrosse commun, mais aussi une saincte châsse où repose le corps d'un sainct, d'une personne divinisée, et le portoir d'une saincte image ou chose divinisée, et ainsi fait voir qu'iceluy vostre lict fermé de balustres, qui est dans vostre maison comme dans vostre temple, qui est dans vostre chambre comme dans vostre chapelle, qui est vostre saincte châsse où dort et repose vostre corps sainct et divinisé, et qu'iceluy vostre carrosse est le saint portoir de votre majesté et divinité. » Tant de bassesse méritait bien une récompense. Jean Le Duc, qui habitait alors Noyon, fut dispensé de loger des gens de guerre, le 6 octob. 1674 (*Arch. gén.* E. 3360).

LE DUCHAT, LE CHAT, DUCHAT, en latin *Ducatius*, et *Duchatius*, famille originaire de Troyes, en Champagne, dont une branche qui professait la religion évangélique, s'établit à Metz, dans la seconde moitié du XVIe siècle, en la personne de *Thomas* Le Duchat, sieur de Landonvillers. Il se peut que les autres branches de cette famille aient aussi embrassé le protestantisme, et peut-être serions-nous autorisé à réclamer le poëte dramatique François Le Duchat; mais, dans le doute, nous ne mentionnerons que le médecin *Etienne* Le Duchat, auteur de *Epist. de causâ mensium perpetuò sine noxâ retentorum, et de nimio mensium fluxu itidem innoxio*, insérée dans Cent. V. Observationum Hildan., Francof., 1627, lequel se réfugia à Genève après la Saint-Barthélemy, ainsi que *Timothée* Le Duchat, reçu bourgeois de cette même ville, dont le fils TIMOTHÉE, marié, le 25 fév. 1627, avec *Marie Le Noir*, fille de *Daniel Le Noir*, de Metz, fut ministre à Claye, en 1617, et pasteur de l'église françoise de Berne. On a de ce dernier *De imagine Dei in homine, sive de Naturâ hominis integrâ et corruptâ necnon de justitiâ originali, libero arbitrio, providentiâ Dei et servo arbitrio*, Gen., 1625, in-8°.

Thomas Le Duchat, un des XIII, avait épousé à Troyes, en 1555, *Anne d'Autruy*. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, mais nous n'avons pu suivre, avec quelque certitude, que la descendance de l'un d'eux, GÉDÉON, à l'aide des renseignements que notre ami M. *Otton Cuvier* a eu l'obligeance de relever pour nous sur les Registres de l'église de Metz. Ce Gédéon, sieur de Charly et de La Hautonnière, négociant, épousa *Marie Le Coq*, dont il eut : 1° DAVID, sieur d'Oudern, mort, en 1674, à l'âge de 76 ans, que sa femme, *Marie Coullet*, rendit père de DAVID, baptisé le 17 mai 1624, avocat au parlement de Metz et receveur des consignations; marié avec *Marie Ferriet* ; — de BENJAMIN, conseiller du roi, greffier et receveur des consignations du bailliage, mort à l'âge de 41 ans, en 1673; marié avec *Elisabeth Le Goullon*; — et d'ABRAHAM, sieur de Maizeroy, marié avec sa cousine *Elisabeth* Le Duchat ; — 2° ABRAHAM, sieur de Mardigny, avocat, membre du

parlement, où il fut reçu le 22 oct. 1633, en qualité de conseiller protestant, né le 23 nov. 1604 et mort le 14 mai 1673, sans laisser d'enfants de sa femme *Catherine de Mussy*; il légua sa charge de conseiller à son neveu *Gédéon*; — 3° Jacob, sieur de Domangeville, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, mort en 1668, à l'âge de 62 ans, à qui sa femme, *Elisabeth Allion*, donna : Théodore, sieur de Buy, mort en 1668, à l'âge de 18 ans; — Gédéon, sieur de Rurange, qui hérita de la charge de son oncle *Abraham*, en 1674; épousa, en 1680, *Marie Lallouette*, et abjura à la révocation; — Jacob, savant glossateur, auquel nous consacrons une notice; — Catherine, qui, s'étant rendue à Paris dans l'espoir d'échapper plus facilement à la persécution, fut arrêtée pour avoir refusé d'adorer le S. Sacrement, renvoyée à Metz et enfermée dans un couvent, en 1691; sa mère et ses sœurs, qui se trouvaient avec elle à Paris, n'étaient pas en meilleure odeur (*Arch.* E.3377); — 4° Thomas, sieur de Montigny, qui suivit la carrière des armes; épousa *Judith Pérignon*, et mourut en 1684, à l'âge de 70 ans; — 5° Marie, mariée, en 1613, à *Paul Le Bachellé*.

S'il était permis d'en juger par un simple rapprochement de dates, nous regarderions comme un second fils de Thomas Le Duchat, auteur de la branche de Metz, Adam, sieur de Domangeville, qui eut de son mariage avec *Anne Le Bachellé*: 1° Anne, mariée, en 1636, à *Josias Floriet*, docteur en médecine, et 2° Madelaine, qui épousa, en 1650, *Philippe de Vigneulles*, aman, ancien de l'église en 1655.

Quant à *Gédéon* Le Duchat, seigneur d'Orville, capitaine, il appartenait vraisemblablement à un autre rameau de la même famille. Son fils, Gédéon, officier au régiment de Turenne, mourut de ses blessures à Colmar, le 18 août 1675, un mois après son mariage avec *Marie Malchar*, fille d'*Etienne Malchar* et de *Marie Jassoy*. Un enfant posthume, appelé Gédéon, naquit de ce mariage, le 26 janv. 1676. Il devint colonel au service de Prusse et fut décoré de l'*Ordre de la Générosité* (1) par Frédéric Ier. Il fut père du ministre d'Etat.

Nous ne savons à qui rattacher *Raphaël*, sieur de Buy, lieutenant colonel au régiment de Bussy, en 1641, qui obtint, en mars 1634, des lettres d'abolition pour avoir passé au service de la Suède, alors alliée de la France, avec la plupart des officiers du régiment de Betancourt (*Arch. du parlem. de Metz*); — non plus qu'un *Jacq. Duchat* (2), immatriculé à la faculté de théologie de Genève en 1620, qui se convertit par trois fois, allant du protestantisme au catholicisme, et du catholicisme au protestantisme « par légèreté d'esprit et tromperie du diable, » jusqu'à ce que le catholicisme le retint; — et enfin *Susanne* Le Duchat, veuve d'*Abraham Rambour* en 1686, la même peut-être qui épousa *Claude d'Ingenheim*?

Jacob Le Duchat naquit à Metz, le 23 fév. 1658. Après avoir étudié en droit à l'université de Strasbourg, il se fixa dans sa ville natale où il fut reçu avocat, le 2 août 1677, et suivit le barreau avec quelque succès, jusqu'à ce que la révocation vînt briser sa carrière. Les exigences de la chicane ne le détournèrent pas des études littéraires. Il s'était pris d'un véritable amour pour nos écrivains du XVIe siècle, ceux surtout qui demandaient à être éclaircis par une savante et lumineuse critique. Loin de le rebuter, les obscurités, dont ces auteurs sont pleins,

(1) Parmi ceux des réfugiés qui reçurent cet ordre, on cite le colonel *Du Buisson*, de *Montrevel*, *Tavernier*, *Rurigny*, de *Sautol*, *Du Moulin*, *Matthieu de Vernezobre-de-Laurieux*, père du baron de Vernezobre.

(2) M. Begin (Biographies de la Moselle) en fait à tort le grand père du glossateur Jacob Le Duchat. La clause du testament d'Abraham Le Duchat en faveur de son neveu Gédéon, ne permet pas de douter que Jacob n'ait été le fils de Gédéon, premier du nom. Et d'un autre côté, l'âge de ce dernier (né en 1666), s'oppose à ce qu'on admette que Jacques, étudiant en 1620, ait été son père.

irritaient sa curiosité. Etant allé à Paris solliciter un procès, il ne manqua pas de mettre à profit les deux années environ qu'il dut passer à la poursuite de cette affaire. Il y recueillit, soit dans ses conversations, soit dans les bibliothèques, une foule de renseignements propres à répandre la lumière sur ses auteurs de prédilection. De retour à Metz, il songea à faire part au public d'une partie de ses découvertes. Sa première publication fut la *Confession de Sancy*, œuvre inédite de d'Aubigné. Depuis près d'un siècle que cette satire était écrite, elle avait conservé toute la fraîcheur de l'à-propos. Combien ne voyait-on pas alors de Sancy? Le public y fit bon accueil. Ce premier succès fut un encouragement pour l'auteur. Le *Journal de Henri III* et la *Satyre Ménippée* suivirent de près. Le Duchat venait de donner une seconde édition de ces deux derniers ouvrages, lorsqu'il réussit, en 1700, à tromper la vigilance des argus préposés aux frontières, et passa le Rhin. Le fugitif fut condamné aux galères par contumace, et ses biens confisqués (*Rég. du parlem. de Metz*). Il se rendit à Berlin. Le grand-électeur l'accueillit comme il le méritait; en 1701, il le nomma assesseur à la Justice supérieure française de Berlin, et, l'année suivante, conseiller au même tribunal. Ces honorables fonctions, en assurant son existence, lui permirent de se livrer à ses goûts. En 1709, il fit paraître son édition de *Rabelais*, excellent travail qui a servi de fondement à tous les travaux postérieurs. Tant de services rendus aux Lettres méritaient une distinction; la Société royale des sciences de Berlin se l'adjoignit, en 1715. Les *Quinze joyes du mariage*, le *Baron de Fœneste*, et l'*Apologie pour Hérodote*, indépendamment de quelques autres écrits de moindre importance, furent ses dernières publications. Les Notes dont il enrichit ces différents ouvrages, en forment le complément nécessaire; les éditeurs venus après lui n'ont eu qu'à y puiser, en y ajoutant fort peu. Comme il était très riche, il était aussi très libéral et communiquait volontiers ce qu'il savait. Il s'estimait assez pour croire que sa réputation ne reposait pas sur la propriété d'une anecdote. Sa sagacité égalait son savoir. Il avait une correspondance très étendue. Bayle lui doit, dit-on, quantité de remarques dont il profita dans son Dictionnaire. On a aussi enrichi de ses Notes l'édit. anglaise de l'histoire de M. de Thou. Il avait coutume d'écrire ses observations sur les marges des livres de sa bibliothèque. C'est dans ces notes, souvent très nombreuses, que *Formey* puisa la matière du *Ducatiana*. Le Dictionnaire de Ménage, édition de Paris, 1750, 2 vol. in-fol., a été considérablement augmenté au moyen des remarques dont il avait chargé son exemplaire. Il était en relation suivie avec *Rapin-Thoyras*. Après sa mort, on trouva sa correspondance recueillie en bon ordre dans ses papiers « qui renferment, ajoute Formey, plusieurs autres choses dont le public pourra profiter avec le tems, si quelque personne intelligente en tire parti. »

« Le Duchat a vécu dans le célibat, exempt de tout soin, jouissant d'un revenu honnête et d'une santé ferme. Il était d'une grande stature et d'une taille fort déliée. Il a rempli exactement les devoirs de bon citoyen et de bon chrétien. Sa vie a toujours été assez uniforme. Les fonctions de sa charge, ses études particulières et quelques liaisons avec un petit nombre d'amis, ont partagé son temps. Sur la fin de sa vie, il fut attaqué de vertiges; cela lui causa, quelques mois avant sa mort, une chute, qui ne parut pas d'abord fâcheuse, mais qui le conduisit insensiblement au tombeau. » Il mourut le 25 juillet 1735. Par son testament, il légua tous ses biens à la maison des Orphelins français de Berlin, à la charge de payer quelques rentes viagères à des parents et à des amis.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Confession catholique du sieur*

de Sancy, et déclaration des causes tant d'État que de religion qui l'ont mû à se remettre au giron de l'Eglise, avec Notes. Amst., 1693, in-8°, anonyme; première édition de cette satire de d'Aubigné; les Notes plus. fois réimpr., notamment dans l'édit. du Journal de Henri III par Lenglet-Dufresnoy, (T. V.), qui a suivi le texte de l'édit. qu'en avait donnée, en 1720, Jean Godefroy, petit-fils de *Théodore Godefroy*. Le style de cette satire a été retouché par les éditeurs.

II. *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III, roi de France et de Pologne, augm. en cette nouv. édition*. Cologne, 1693, in-12, pp. 717; anonyme; nouv. édit. augm., Ibid., 1699, 2 vol. in-12; autre, sous ce titre : *Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, nouv. édit. augm. de plus. pièces curieuses, enrichie de fig. et de notes pour éclaircir les endroits les plus difficiles*, Cologne [Bruxelles], 1720, 2 vol. in-8°. Les Remarques de Le Duchat sont reproduites dans l'édition [anonyme] de Lenglet-Dufresnoy, La Haye et Paris, 1744, 5 vol. in-8°.

III. *Satyre Ménippée, de la vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris, à laquelle est ajoûté un Discours sur l'interprétation du mot de Higuiero del Infierno, et qui en est l'auteur; Plus le Regret sur la mort de l'Asne ligueur d'une damoiselle, qui mourut pendant le siége de Paris;* dernière édition, divisée en trois tomes, enrichie de figures en taille douce, augm. de nouvelles Remarques et de plusieurs pièces qui servent à prouver et à éclaircir les endroits les plus difficiles, avec des tables très-amples des matières, Ratisb. [Amst.], 1714, 3 vol. in-8°, anonyme. La première édit. est de 1696, in-12, Ibid. « On l'imprima, dit le libraire dans un Avertissement, sur celle de 1677 qui passoit pour la plus correcte, et l'on eut soin d'en consulter plusieurs autres, lorsqu'on le jugea nécessaire. On conserva les préfaces qu'on avoit mises en différens tems au-devant de cet ouvrage, et on mit au bas des pages les Notes que M. du Puy avoit déjà faites sur plusieurs endroits difficiles à entendre. Enfin, comme ces Notes ne suffisaient pas pour éclaircir toutes les difficultés qui se rencontrent dans la lecture de cet ouvrage, on augmenta cette édition de nouvelles Remarques, qu'on imprima ensemble à la fin de la pièce, parce qu'elles étoient trop longues pour être mises au bas des pages. L'auteur de ces Remarques les accompagna d'une préface pour montrer la nécessité de ce travail; et le public a si bien entré dans ses sentimens, et a jugé ses Remarques si justes et si solides, que toute cette édition a été fort promtement débitée. » Le Duchat perfectionna son travail et augmenta ses Remarques dans une seconde édition, qu'il publia en 1699. Plusieurs autres éditions en parurent (Bruxelles, 1709 et 1712), avant celle de 1714 dont nous donnons le titre. En voici le contenu : T. I, Explication du frontispice; Abrégé de l'Histoire de la Ligue, Discours de M. le duc de Rohan sur l'affaire de la Ligue, xxxij. Satyre Menippée; Supplément du Catholicon, ou Nouvelles des Régions de la Lune ; Histoire des Singeries de la Ligue, et plusieurs autres petites pièces tirées des Mémoires de la Ligue, pp. 428. — T. II, Remarques sur la Satyre; La Fatalité de Saint-Cloud, et quelques autres pièces, pp. 474. — T. III, Discours des Conjurations de ceux de la maison de Guise; Histoire de ce qui est arrivé à Paris depuis le 7 may 1588 jusques au dernier de juin suivant; Excellent et libre discours sur l'estat présent de la France, par *Michel Huraut*; Discours véritable de l'étrange mort de Henry de Valois, advenue par permission divine, etc.; le Dialogue du Maheustre et du Manant, et une foule d'autres pièces, la plupart tirées des Mémoires de la Ligue, pp. 536.

IV. *Œuvres de maître François Rabelais, publiées sous le titre de*

Faits et Dits du géant Gargantua et de son fils Pantagruel*; *Avec la Prognostication Pantagruéline, l'Epître du Limosin, la Crême philosophale et deux Epîtres à deux vieilles de mœurs et d'humeurs différentes, nouv. édit. où l'on a ajouté des Remarques historiques et critiques sur tout l'ouvrage, le vrai portrait de Rabelais, la carte du Chinonois, le dessin de la Cave peinte et les différentes vuës de la Devinière, métairie de l'auteur, Amst., Henri Bordesius, 1711, 6 vol. in-8°; les Lettres de Rabelais forment un 7e vol.; ouvr. dédié à milord Rabi Wenthworth, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Prusse; plus. fois réimpr. ou contrefaites; la dernière édition, qui est aussi la plus estimée, parut à Amst., 1741, 3 vol. in-4°, par les soins de ***J.-F. Bernard***, enrichie de grav. de ***Bernard Picard*** et de nouvelles remarques.—«Il n'est pas nécessaire, dit Formey, dans son Eloge, de faire ici l'apologie du commentateur. Ce ne fut assurément ni par libertinage d'esprit, ni par corruption de cœur, qu'il se détermina à manier, pour ainsi dire, toutes ces ordures. Ses discours et ses mœurs en ont toujours fait foi. Mais, outre qu'il vouloit mettre à profit ses collections, il trouva dans Rabelais, et il y a fait remarquer plusieurs choses intéressantes, qui, n'étant dites qu'à demi-mots, méritoient d'être entenduës. Ce qu'on avoit même pris pour de pures bagatelles, lui parut l'enveloppe d'une morale fine, et d'une foule de recherches curieuses et savantes. » Diverses observations, ajoute Formey, que M. Le Duchat a recueillies dans la suite, et qu'on trouve manuscrites dans ses papiers, pourront servir à une nouvelle édition. Il est probable que le libraire ***Bernard*** en fit usage dans son édition. Au jugement de Lenglet-Dufresnoy, dans une courte notice qu'il a consacrée à Le Duchat dans le T. IV de son édit. du Journal de Henri III, les Notes de Le Duchat sur Rabelais « ne sont pas dignes de la réputation de leur auteur; selon lui, il y en a trop de grammaticales, et trop peu d'historiques et de critiques; au lieu que les Observations anglaises du sieur ***Le Motteux*** sont un peu plus estimées des connaisseurs. «

V. ***Les quinze joyes du mariage, ouvr. très-ancien auquel on a joint le Blason des fausses amours, par Guillaume Alexis, religieux de Lire, prieur de Bussy; le Loyer des folles amours; le Triomphe des Muses contre l'Amour*; *le tout enrichi de remarques et de diverses leçons***, La Haye, 1726, in-12.

VI. ***Les Avantures du baron de Fæneste par Théod.-Agrippa d'Aubigné*; *nouv. édit. augm. de plus. remarques histor.*, *de l'Histoire secrette de l'auteur écrite par lui-même, et de la Bibliothèque de Maître Guillaume, enrichie de Notes, par M.***, Cologne [Bruxelles], 1729, 1731, 2 vol. pet. in-8°; nouv. édit., Amst. [Paris], 1731, 2 vol. in-12.— La première de ces éditions est incorrecte. Formey raconte en ces termes les mésaventures de l'auteur: « A mesure que M. Le Duchat faisoit de nouvelles découvertes sur Fœneste, il les envoyait, comptant que le tout paraîtroit à sa place; mais malheureusement le sieur Foppens [le libraire] employoit des ouvriers flamands, et étant d'ailleurs incapable par son âge ni de ranger ces éditions, ni de diriger l'impression d'un msc. françois, il confia la copie de M. Le Duchat à un bel-esprit de ce païs, qui gâta tout, altéra la préface, rangea fort mal les additions et corrompit tout-à-fait la ponctuation des Notes, sans parler de ce qu'il s'est ingéré de mettre partout Fænesto au lieu de Fœneste, ou de Feneste, dans l'idée peut-être que le baron de Fœneste signifioit un baron de foin (1).

(1) Nous n'avons pas été plus avisé que le bel-esprit de Bruxelles, car, dans notre notice sur d'Aubigné, nous avons adopté sans contrôle ce malencontreux æ, non que nous crussions qu'il s'agissait d'un baron de paille, ce que l'œ (*fœnum*, foin) nous eût plutôt fait supposer, mais parce que nous pensions que d'Aubigné, en forgeant son mot, était bien libre de l'écrire par un æ ou par un œ, d'autant plus que l'etymologie l'y autorisait

Quoi qu'il en soit, M. Le Duchat fut très-mécontent de cette édition; et il a chargé son exemplaire de plusieurs corrections manuscrites, destinées à remédier à ces fautes, s'il se fait une nouvelle édition de ce livre. » Selon M. Begin, les éditions de 1731 ne valent pas mieux que la première; les éditeurs n'auraient pas profité des corrections que Le Duchat avait indiquées sur son exemplaire. Quant à Le Duchat, il ne serait pas non plus exempt de tout reproche. Soit qu'il n'ait eu à sa disposition qu'une copie peu fidèle des Mémoires de d'Aubigné, soit qu'il se soit permis d'en rajeunir le style, cet écrit, tel qu'il l'a donné au public, n'est pas sorti de la plume de l'auteur de l'Histoire universelle. Nous ne disons pas que les faits aient été altérés, mais le style a été retouché et nous ne pensons pas qu'un éditeur en ait eu le droit. C'est seulement dans ces derniers temps que les vrais Mémoires de d'Aubigné ont vu le jour par les soins de M. Lalanne, d'après un msc. de la Bibl. du Louvre, f. 325, in-fol. Il paraît que le msc. autographe de ces Mémoires se trouve entre les mains de M. le colonel Tronchin, à Genève, qui a hérité des papiers de d'Aubigné. Selon M. Lalanne, « le premier éditeur [Le Duchat], poussé par cette manie déplorable qui a fait dénaturer, au XVIIIe siècle, tant d'écrivains originaux, a cru devoir moderniser le style si concis et si énergique de d'Aubigné. C'est bien pis encore dans l'édit. de 1731, qui ne présente plus qu'une paraphrase du texte original. Et ce n'est point à des altérations philologiques que se sont bornés les éditeurs; ils ont tronqué et allongé certains récits, supprimé des pages entières, ou intercalé des anecdotes plus que suspectes (1). »

VII. *Apologie pour Hérodote, avec Remarques*, La Haye, 1735, 3 vol. pet. in-8°; la meilleure édit. de l'ouvr. de *Henri Estienne*, et la seule complète.— L'éditeur y indique les différents changements que l'auteur a fait subir à son œuvre pour désarmer le Consistoire. « Le fort du travail de M. Le Duchat dans cet ouvrage, est, selon Lenglet-Dufresnoy, la comparaison qu'il eut soin de faire de toutes les éditions de ce livre. »

VIII. ***Ducatiana ou Remarques de feu M. Jacob Le Duchat sur divers sujets d'histoire et de littérature, recueillies dans ses mss. et mises en ordre par M. F....*** [*Samuel Formey*], Amst., 1738; Paris, 1744, 2 vol. in-8°. — On trouve aussi des remarques de Le Duchat dans le recueil des livres en Ana par *Des Maizeaux*.

IX. ***Œuvres du seigneur de Brantôme, avec des Remarques historiques et critiques*** (par Le Duchat, Lancelot et *Prosper Marchand*), La Haye, 1740; Lond., 1779, 15 vol. in-12. On trouve de Le Duchat dans le 36e vol. de la Bibl. Germanique : ***Eclaircissemens sur deux passages des Mémoires de Brantôme.***

X. ***Œuvres de François de Villon, avec les Notes de Clément Marot, Le Duchat, Formey, Eusèbe Laurière*** (1), etc. (publ. par *Prosper Marchand*), La Haye, 1742, in-8°.

Enfin on attribue à Le Duchat la comédie suivante en patois messin, qui parut à Berlin: *La famille ridicule, comédie messine* (en 3 actes et en vers), 1720, petit in-8°. Selon Brunet, il en existe deux éditions sous la même date, l'une de 77 pp. et l'autre de 76 seulement.

Dans le Recueil des lettres de Bayle, par Des Maizeaux, dont un certain nombre [13] sont adressées à notre savant glossateur, on en trouve une de lui, da-

(φαίνεσθαι), l'αι des Grecs se changeant dans les dérivés en æ, αἰθήρ, en latin *æther*, et l'οι en œ, οἰκονομία, en latin *œconomia*.

(1) Nous avons eu tort de dire, dans notre notice sur d'Aubigné, que les Mémoires, tels qu'ils sont donnés dans le Panthéon littéraire, étaient conformes au msc. (Hist. fr. No 180, in-fol.) que possède la Bibl. de l'Arsenal. Notre mémoire nous a mal servi. Les faits sont bien les mêmes, mais le style est tout autre.

(1) Ce savant compilateur des Ordonnances des rois de France descendait de protestants par son grand'père *Jacob de Laurière*, chirurgien, né à Loudun en 1618, qui abjura.

tée de Berlin, 3 juin 1702, où, entre autres détails intéressants sur des questions de littérature, il expose le plan qu'il se propose de suivre dans son commentaire sur Rabelais.

LE FANU (Etienne), gentilhomme normand, que Quick appelle *Mandeville-de-Fanue*, avait épousé, en 1657, une demoiselle qui professait la religion romaine, et par condescendance pour des scrupules naturels, il avait consenti à recevoir la bénédiction nuptiale d'un prêtre catholique. Cité pour ce fait devant le consistoire, il avait fait reconnaissance publique de sa faute, et avait promis de faire élever ses enfants dans sa religion. Sa femme étant accouchée d'une fille, les juges de Caen, sur la requête des parents du côté maternel, défendirent aux ministres protestants d'administrer le baptême à l'enfant, sous peine de 500 livres d'amende. Il fallut envoyer la petite fille à Bayeux pendant la nuit, afin d'éviter la fureur du peuple, et l'y faire baptiser. A la naissance de son troisième enfant, Le Fanu voulut le porter au temple protestant de Caen; mais le vicaire de Saint-Jean ameuta la populace, et pour échapper à sa rage, les parents durent rentrer au logis. Le dernier enfant issu de ce malheureux mariage fut une fille, que le même vicaire fit enlever et baptisa à l'église catholique. Peu de temps après, la mère mourut. La tutelle des orphelins appartenait au père d'après les lois du royaume; mais un conseil de famille leur nomma pour tuteur leur oncle maternel, quoiqu'il fût lui-même mineur, et le bailli de Caen, confirmant ce choix illégal, ordonna, en 1670, que les enfants fussent remis entre les mains de leurs parents catholiques. Le Fanu en appela au parlement de Rouen; mais sa partie adverse suborna de faux témoins et supposa, s'il faut en croire Quick, un contrat de mariage portant que les enfants seraient élevés dans le catholicisme; la sentence fut donc confirmée, en 1671. Le Fanu présenta alors requête aux commissaires de l'édit. Il y eut partage, et par conséquent, renvoi au Conseil. Avant que la question fût jugée, le syndic du clergé de Bayeux obtint un arrêt par provision ordonnant que Le Fanu serait contraint par corps à exécuter la sentence du bailli de Caen et l'arrêt du parlement. Il fut donc jeté en prison, en 1674, et pendant trois années, malgré les traitements indignes qu'il eut à subir, il refusa de livrer ses enfants; cependant il dut céder à la fin aux fureurs de la populace, qui menaçait de le massacrer. — Dans une liste d'enfants protestants enfermés, en 1688, aux Nouveaux-Convertis de Caen, nous lisons les noms de *Henri*, *Charles* et *Jacques Le Fanu de Bréville*, qui appartenaient évidemment à la même famille, à laquelle on doit aussi rattacher, sans aucun doute, *Philippe Le Fanu*, docteur en théologie, connu par sa *Translation of letters of certain Jews to M. de Voltaire, containing an apology for their own people and for the Old Testament; with critical reflections and a short commentary extracted from a greater*, Dublin, 1778, 2 vol. in-8°; ainsi que la nièce du célèbre Shéridan, *Alicia Le Fanu*, poëte et nouvelliste en renom dans les premières années de ce siècle.

LE FAUCHEUR (Michel), célèbre prédicateur protestant, était né à Genève vers 1585, et y avait fait d'excellentes études. En 1607, il fut reçu au ministère dans le synode provincial du Vivarais, et le Synode national de La Rochelle l'accorda pour pasteur à l'église d'Annonay, jugeant ses prétentions mieux fondées que celles des églises de Dijon, de Paris, de Sedan et de Grenoble, qui le demandaient dans le même temps pour ministre. L'année suivante, le Conseil de Genève voulut le rappeler, mais les pasteurs genevois, tout en louant les magistrats de leurs excellentes intentions, déclarèrent « qu'ils ne pouvoient pas abandonner le droit de Dieu et consentir à sa vocation pendant qu'il étoit lié à l'église d'Annonay; que ce seroit comme dire à un mari: Venez et laissez votre fem-

me. » Le Conseil se montra fort irrité de cette opposition; il traita les pasteurs « de gens incorrigibles et pleins de leur sens, d'esprits fretillants, autant remplis de présomption que vuides de sens et de sain jugement. » La semonce était forte. Les ministres durent se soumettre, et les deux corps firent demander Le Faucheur à l'église d'Annonay par l'organe du conseiller *Sarrasin*; mais le Synode national de Saint-Maixent, à qui la demande fut transmise, considérant que Le Faucheur et *Chauve*, qui était rappelé également à Genève, n'avaient point d'autres obligations à la Seigneurie que d'être nés sous sa domination, et que, par cette même raison, les églises de France pourraient réclamer plusieurs ministres servant à Genève, pria le Conseil et le Consistoire de renoncer à faire valoir leurs droits et de laisser les deux pasteurs aux églises auxquelles ils étaient attachés.

Les églises du Vivarais donnèrent à Le Faucheur des preuves de leur estime en le choisissant, en 1611, pour leur représentant à l'Assemblée politique de Saumur, et l'année suivante, au Synode national de Privas. Cependant la petite ville d'Aunonay ne pouvait espérer de conserver longtemps un ministre dont le rare talent oratoire avait été apprécié même à Paris. « Ceux de la paroisse de Charenton, lit-on dans L'Etoile sous la date du 12 oct. 1609, faisoient partout un panégyrique de l'excellent presche qu'avoit fait, le jour de devant, audit Charenton, un jeune ministre d'Aunonay en Vivarets, aagé de 24 à 25 ans seulement, nommé Le Faucheur, nepveu d'un mien ami fort honneste homme, nommé aussi *Le Faucheur*, rochelois » (1). Dès 1611, l'église de Montpellier chercha à se l'attacher, et quoiqu'elle eût employé « des moyens obliques et peu convenables », comme le lui reprocha le Synode national de Privas, elle finit par l'obtenir, en 1612. Aymon rapporte que le parlement de Toulouse ayant rendu un arrêt qui défendait à tout étranger de remplir les fonctions de ministre dans l'étendue de sa juridiction, Le Faucheur vint, en 1623, à Paris pour solliciter son rétablissement. Si le fait est vrai, le ministre de Montpellier obtint justice du Conseil de Louis XIII. Ce fut peut-être par reconnaissance qu'en 1625, il se chargea, avec *Clausel*, le consul *Gréfeuille* et l'avocat *Du Clos*, d'aller exhorter les habitants de Nismes, de la part de ceux de Montpellier, à rester fidèles au roi. Cette démarche put faire croire à Richelieu qu'il lui serait facile de gagner le pacifique ministre. « En Languedoc, raconte Tallemant des Réaux, le cardinal envoya quérir un des ministres de Montpellier, nommé Le Fauscheur, natif de Genève. Il vouloit le gagner à cause de sa réputation. Il lui envoya dix mille francs. Ce bonhomme fut fort surpris. Hé! pourquoi m'envoyer cela? dit-il à celui qui le lui apportoit. — M. le cardinal, dit cet homme, vous prie de prendre cette somme comme un bienfait du roi. Le Fauscheur n'y voulut point entendre. Le cardinal le trouva mauvais, et le pauvre ministre fut interdit fort longtemps jusqu'à ce qu'il eût permission de prêcher à Paris. » Tallemant des Réaux ne nous apprend pas à quelle année se rapporte ce beau trait. Nous savons par les actes des Synodes nationaux auxquels Le Faucheur fut député à plusieurs reprises, depuis 1620, par le Bas-Languedoc, qu'il desservait encore l'église de Montpellier en 1631; mais dans la liste présentée au Synode de 1637, il figure au nombre des pasteurs de Charenton. C'est donc dans l'intervalle qu'il refusa noblement de se vendre. Après son interdiction, il vint à Paris, où, au rapport d'Aymon, il avait deux frères, dont l'un était fort riche, et l'autre dans le barreau. Le premier était apparemment *Jérémie Le Faucheur*, sieur de La Rochette, marié à *Nicolarde de Servette* et père d'*Esther Le Faucheur*, qui épousa, en 1640, *Gédéon Brutel*, de Montpellier, fils de

(1) Sans doute *Jean Le Faucheur*, avocat au parlement, qui mourut à Paris, en 1615.

Vincent Brutel, de Bagnolet, et de *Louise Blanc* (Rég. de Charenton, ann. 1640). Le second ne peut être que *Samuel Le Faucheur*, avocat au Conseil, fils de *Michel Le Faucheur* et de *Susanne Ladvise*, qui prit pour femme, en 1626, *Susanne Hérault*, fille de *Didier Hérault*, avocat au parlement, et de *Susanne Cappel*. De ce mariage naquirent : 1° Esther, morte, en 1676, à l'âge de 46 ans (*Etat civil de Paris*. SS.Pères, N° 92);— 2° Louise, présentée au baptême, le 20 déc. 1631, par notre pasteur et par *Louise de Clermont*; — 3° Marie, qui épousa, en 1665, à l'âge de 22 ans, *Jean Sclafer*, fils de *Jérémie*, sieur de La Chapelle en Périgord, et de *Françoise de Verlhac*; — 4° Michel, né en 1634; — 5° Louis, né en 1635; — 6° Antoine, né en 1636; — 7° Marc-Antoine, né en 1638; — 8° Anne, née en 1640; — 9° Pierre, né en 1641 (*Rég. de Char*). Outre ces deux frères, Michel Le Faucheur avait une sœur, du nom de *Susanne*, qui devint la femme de l'avocat *Dalmas*, de Montpellier.

Pendant qu'il était à Paris, l'académie de Lausanne lui fit offrir une chaire, qu'il refusa. Il n'accepta pas non plus une vocation qui lui fut adressée de Genève, en 1635, décidé qu'il était à ne point quitter la France. En 1636 enfin, il rencontra un jour chez un apothicaire de la rue Saint-Jacques un cordelier qui jouissait de la faveur de Richelieu et qui l'engagea à prêcher à Charenton, en lui promettant qu'il ne serait point inquiété. Le Faucheur communiqua au consistoire sa conversation avec le moine, et l'on pensa qu'il pouvait se fier à la parole du cordelier. Il prêcha donc le dimanche suivant, et il continua depuis à desservir sans empêchement l'église de Paris jusqu'à sa mort, arrivée en 1657. Il fut enterré, le 7 avril, dans le cimetière de Charenton.

Le Faucheur fut regretté des Catholiques eux-mêmes dont il avait gagné l'estime par sa probité, son érudition et son talent oratoire. Au jugement de Bayle, « on peut dire qu'il excelloit dans la prédication. » Voici la liste de ses ouvrages, la plus complète qu'on ait dressée jusqu'à ce jour.

I. *Sermon sur le Ps. XLII*, 4. 5, 1613, in-12.

II. *Quatre sermons faits en divers temps et en diverses occasions en l'église de Montpellier*, Sedan, 1625, in-12.

III. *Huict sermons faits en l'église de Montpellier*, Sedan, 1626, in-12.

IV. *Traité de la Cène du Seigneur*, Gen., 1635, in-fol. — Le Faucheur présenta cet ouvrage, dirigé principalement contre le cardinal Du Perron, au Synode national de Charenton (1631), qui, sur le rapport extrêmement favorable des commissaires nommés pour l'examiner, remercia « le très-digne auteur de sa diligence et de son grand zèle pour la gloire de Dieu et pour l'édification des églises, » et ordonna que son livre serait publié aux frais des églises, après que de *Croï* et *Gigord* l'auraient revu.

V. *Prières et méditations chrestiennes*, Gen., 1635, in-fol. (?), selon Watt; nouv. édit. revue et corrigée, Charent., 1649, in-12; 1660, in-12; Gen., 1661 et 1662, in-8°, selon la Biogr. univ.; 1679, in-12; La Haye, 1687, in-12.

VI. *Sermon sur les paroles du Ps. XLII*, 1-3, 1640, in-12.

VII. *Treize sermons sur le IV° chap. de l'Épître aux Ephésiens*. Charent., 1641, in-8°; Paris, 1642, in-8°; Gen., 1665, in-8°.

VIII. *Traité de l'action de l'orateur ou de la prononciation et du geste*, Paris, 1657, in-12; Lyon, 1676; Leyde, 1686, in-12; trad. en latin, Helmst., 1690, in-4°, par Melchior Schmidt qui s'est trompé en attribuant cet ouvrage à *Conrart*. Le célèbre académicien n'en est que l'éditeur.

IX. *Sermons sur divers textes*, Gen., Chouët, 1660, 2 vol. in-8°.

X. *Sermons sur les XI premiers chap. des Actes des apôtres*, Gen., 1663—64, 4 vol. in-8°.

XI. *Prières*, imp. à la suite du *Recueil de pseaumes qui se chantent aux jours de la Sainte-Cène, avec préparations et prières par divers auteurs* [Gaches, Du Moulin, Durant, Fauquembergue], Gen., 1664, in-18; Charent., 1665, in-12.

XII. *Treize sermons sur le Ier chap. de la Ire Epît. aux Thessaloniciens*, Gen., 1666, in-8°.

XIII. *Vingt sermons sur divers pseaumes. Avec un sermon sur la Ire Epître de saint Jean*, Gen., 1669, 8°.

XIV. *La création du nouvel homme, sermon prononcé à Charenton*, Paris, 1827, in-12. — C'est probablement une réimp. d'un des *Trois sermons prononcés à Charenton*, que l'on trouve cités dans l'Index de l'archevêque de Paris, sans autre indication.

Le catalogue du libraire réfugié *Du Chemin* annonce, comme étant en vente, *Exhortation à la repentance*, in-12, et Bayle nous apprend qu'il avait vu « une lettre manuscrite en latin, où il [Le Faucheur] donnoit de très-bons avis au grand *Dumoulin* sur son livre des controverses salmuriennes. »

Le même Bayle parle, dans une de ses lettres, sous la date du 13 mai 1697, d'un pasteur de Maëstricht, nommé Le Faucheur, qui venait de publier un livre à l'occasion de la conversion au protestantisme du P. Cyprien, prédicateur célèbre. Nous n'avons trouvé aucune autre trace de cette publication. L'auteur, *Frédéric Le Faucheur*, proposant en 1674, était professeur de théologie émérite en 1717; voilà tout ce que nous savons de lui.

LE FÈVRE (Isaac), d'une très-bonne famille de Château-Chinon, fut envoyé à Genève, en 1663, pour y faire sa philosophie, et de là à Orléans, pour y suivre les cours de la Faculté de droit. Ses études terminées, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris; mais il quitta plus tard cette profession, et se chargea des affaires de la marquise de *Saint-André-Montbrun*. A la révocation de l'édit de Nantes, il se tint caché pendant quelque temps, épiant l'occasion de sortir du royaume. Déjà il avait atteint la frontière de la Suisse, lorsqu'il fut arrêté, au mois de mars 1686, et conduit à Besançon où on le retint pendant trois mois dans la plus dure prison. Sa constance n'ayant point été ébranlée par les mauvais traitements qu'on lui fit subir, le parlement le condamna aux galères perpétuelles, et l'envoya chargé de fers à Dijon, où il fut attaché à la même chaîne que de *Marolles*. Après avoir ramé pendant quelques mois sur la Grande Réale et la Magnifique, il fut enfermé, en 1687, dans un cachot du fort Saint-Jean, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1702. L'année suivante, un anonyme fit paraître à Rotterdam, en un petit vol. in-8°, l'*Histoire des souffrances et de la mort du fidèle confesseur et martyr Isaac Le Fèvre, avocat au parlement de Paris;* trad. en angl., Lond., 1713, in-8°. Selon Erman et Réclam, Le Fèvre composa, pendant sa longue captivité de quinze ans, une *Paraphrase des psaumes*, une trad. en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*, des *Elégies* et des *Epîtres* en vers adressées au roi Guillaume, dont les originaux doivent se conserver en mss. à la Bibliothèque de Genève; mais Sénebier n'en fait aucune mention dans son Catalogue.

Isaac Le Fèvre avait deux frères, dont l'un fut assez heureux pour gagner le Danemark. L'autre, qui était resté en France, travaillait, en 1701, comme compagnon orfèvre chez *Jacques Sevu*, de Paris, nouveau catholique, ainsi que lui. Soupçonné de vouloir passer dans les pays étrangers, il fut arrêté, le 3 juin, et jeté à la Bastille, une visite domiciliaire ayant amené la découverte de quelques livres protestants et de plusieurs lettres de Réfugiés, d'une lettre de son frère Isaac entre autres, « portant tous les caractères d'obstination et de révolte qui convenoient à un hérétique endurci qui vouloit s'ériger en martyr ou en confesseur de la vérité. Elle l'exhor-

toit à passer au plustôt dans les pays étrangers en fuyant de cette terre de malédiction qui étoit en proie à la violence et toute teinte du sang des saints. » Il finit par se convertir après plusieurs années de détention, et obtint sa liberté par son apostasie.

Il est fort vraisemblable que *Jeanne Le Fèvre*, qui rendit aussi témoignage à l'Evangile, était la sœur de ces trois confesseurs. Benoît la cite dans ses listes de persécutés et une pièce inédite, où elle est appelée Marie, nous fait savoir qu'elle fut enfermée, en 1686, dans le couvent des Ursulines de Nevers (*Arch. gén.* M. 676). Elle avait épousé *Girardot-de-La Forêt*, receveur des tailles à Château-Chinon. Rien ne nous apprend si ce dernier suivit le noble exemple de sa femme; nous sommes porté à croire, au contraire, qu'il abjura ou plutôt qu'il feignit d'abjurer, comme le fit *Paul Girardot-de-Chancour*, marchand de bois à Paris, qui, lorsque la surveillance de la police se fut un peu ralentie, se hâta de faire passer ses filles à l'étranger, crime pour lequel il fut jeté à la Bastille, en 1699. En même temps, ses quatre fils furent enlevés et mis dans le collége des Jésuites (*Arch.* M. 678). Pour obtenir sa liberté, Paul Girardot dut faire revenir ses filles, en sorte que le seul membre de cette famille qui resta à l'étranger fut, à ce qu'il semble, *Jean Girardot-de-Chancour*, marchand de Paris, qui s'établit à Londres, au rapport de M. Burn. Il avait épousé, en 1679, *Jeanne Girardot*, fille de *Paul*, marchand à Château-Chinon, et de *Jeanne Boutin*, et la même année, avait été célébré le mariage d'un autre *Paul Girardot*, marchand à Paris, fils de *François Girardot* et de *Marie Cuper*, avec *Madelaine Panou*, fille de *Jean Panou*, chirurgien de la duchesse d'Orléans, et d'*Elisabeth Girardot* (Rég. de Charenton, ann. 1679).

LE FEVRE (Jean-Rodolphe), ou *Faber*, fils de *Gabriel* Le Fèvre, de Grenoble, et professeur de philosophie à Lausanne depuis 1620, ayant publié, en 1624, « un livre en langue françoise dans lequel il y avoit plusieurs choses déshonnêtes et quelques-unes dangereuses, » fut destitué. Il fut plus tard placé à Genève et chargé d'expliquer les Institutes. Voici les ouvrages qu'on lui attribue:

I. *Totius logicæ peripateticæ corpus*, Aurel., 1623, in-4°.

II. *Cursus physicus in quo totius philosophiæ naturalis corpus explicatur*, Gen., 1625, in-12.

III. *Clavis jurisprudentiæ, sive brevis Institutionum Justiniani explicatio*, Gratian., 1638, in-4°.

IV. *Systema triplex*, Gen., 1643, in-fol. — Cet ouvrage ne serait-il pas le même que le Syntagma triplex juris civil., crimin., canon. et feodal., du genevois Jean Fabri?

Faudrait-il rattacher à cette famille, d'origine dauphinoise, *Emmanuel-Claude Faber*, ministre de l'église française de Bischweiler, mort dans cette ville en 1752, selon Adelung, et auteur de *Quarante tables politiques de la Suisse*, publiées à Bâle, 1746, in-fol.?

LE FEVRE (Nicolas), excellent chimiste, le précurseur et l'émule de *Nicolas Lemery*. On ignore le lieu et l'année de sa naissance. Après avoir fait ses études à l'université de Sedan, Le Fèvre fut choisi par Vallot, premier médecin de Louis XIV, pour remplir la place de démonstrateur de chimie au Jardin des plantes de Paris. Il eut ainsi la gloire d'inaugurer en France l'enseignement de la chimie. Sa réputation ayant franchi le détroit, Jacques II l'invita à passer en Angleterre, pour lui confier la direction du laboratoire de Saint-James. Le Fèvre accepta avec d'autant plus d'empressement les offres qui lui étaient faites, que la condition des Protestants en France devenait de jour en jour plus intolérable. Loin de les mettre à l'abri des persécutions, le mérite ne faisait que les désigner plus sûrement à la haine des bigots ou des courtisans. Notre chimiste, renonçant donc à sa place de démonstrateur, passa en Angleterre, en 1664. La Société

royale de Londres, fondée dès 1660, s'empressa de l'admettre dans son sein. Le Fèvre définissait la chimie, la science de la nature même. Aussi demandait-il à la seule expérience ce que ses devanciers croyaient pouvoir puiser dans leur propre fonds. Le fait est pour lui la meilleure autorité. Au jugement du chimiste Du Monstier, on doit considérer Le Fèvre comme un philosophe naturaliste, « il pénètre jusques dans la nature des êtres, dont il sçait développer toutes les propriétés par un raisonnement juste et solide. — On peut dire qu'on lui a l'obligation d'avoir un des premiers réformé, rectifié et mis dans un meilleur ordre toute la pharmacie. » M. Dumas, de nos jours, n'en fait pas moins de cas. Selon lui, le traité de Chimie raisonnée de Le Fèvre « n'est pas, comme la plupart de ceux qu'on a publiés vers la même époque, un ramassis confus de recettes. L'auteur cherche soigneusement, au contraire, à se rendre compte des phénomènes qu'il décrit avec ordre, méthode et clarté. » L'exil ne lui fit pas perdre le souvenir de sa patrie. Il voulut qu'elle profitât aussi de ses nouvelles recherches. « Quoique je sois séparé de la France par un grand trajet, écrivait-il du laboratoire royal du palais de Saint-James, sous la date de 1669, et que j'aye consacré mes études et mon travail au roi de la Grande-Bretagne, mon bienfaicteur, et aux peuples qui remplissent ses royaumes : cependant je me sens obligé, dans la conjoncture de la seconde édition du Traité de chymie que j'ai donné au public, de faire part à mes compatriotes des remèdes que j'ai faits et pratiqués depuis que j'ai quitté Paris. » Le Fèvre mourut, dit-on, en 1674. L'Angleterre et la France ont été également ingrates envers sa mémoire; c'est à peine si l'on trouve son nom cité dans les plus volumineux recueils biographiques. Il a publié :

I. *Chymie théorique et pratique*, Paris, 1660, 1669, 1674, 2 vol. in-12; Leyde, 1699, 2 vol. in-12; trad. en anglais, Lond., 1664, 1670, in-8°; 1740, in-4°; en allem., Nuremb., 1672, 1685, 1688, in-8°; en lat., Besançon, 1737, in-4°; 5° édit. rev., corr. et augm. d'un grand nombre d'opérations et enrichie de fig. par Du Monstier, apothicaire de la marine et des vaisseaux du Roi, memb. de la Soc. Roy. de Londres et de celle de Berlin, sous le titre : *Cours de chymie pour servir d'Introduction à cette science, par Nicolas Le Fèvre, prof. royal de chymie et membre de la Société Royale de Londres*, Paris, 1751, 5 vol. in-8°. Dans cette dernière édition, publiée par Lenglet-Dufresnoy, l'ouvrage de Le Fèvre ne comprend que les trois premiers volumes; les deux derniers sont consacrés tout entiers à des additions de l'éditeur. — Le Fèvre divise son livre en deux parties; dans la 1re, il traite de la théorie, et dans la 2° de la pratique. M. Dumas, dans ses Leçons sur la philosophie chimique, recueillies par M. Bineau, donne l'analyse de cet ouvrage qui, selon lui, résume bien toute la philosophie chimique de l'époque de l'auteur. Au jugement de la Biogr. médicale, Le Fèvre « était très-exact et très-fidèle dans l'exposition des expériences, et l'on ne saurait trop le louer pour la précision avec laquelle il a décrit tous ses procédés, et le détail dans lequel il est entré sur les circonstances des opérations. »

II. *La religion du médecin*, La Haye, 1688, in-12. — Œuvr. [posthume?] attribué à Le Fèvre par la Biogr. univ. — C'est, selon M. Philbert, auteur de l'article, la trad. française, d'après la version latine, d'un ouvr. anglais de T. Browne.

LE FÈVRE (Richard), orfèvre, natif de Rouen, un des plus glorieux martyrs de l'Eglise protestante. Le Fèvre était encore jeune, lorsqu'il embrassa à Londres les doctrines évangéliques. Plus tard, en 1544 environ, il se retira à Genève. Etant rentré en France en 1551, il fut arrêté à Lyon et condamné à mort comme hérétique; mais, par le conseil de ses juges, il en appela au parlement. Pendant qu'on

l'amenait à Paris, quelques-uns de ses coreligionnaires attaquèrent l'escorte, la dispersèrent et rendirent la liberté au prisonnier. Deux ans après, il fut arrêté de nouveau à Grenoble sur la dénonciation de l'hôtelier chez qui il logeait. Le vi-bailli du Graisivaudan, chargé de l'interroger, lui laissa une entière liberté de défense, et peut-être pour ne pas se couvrir du sang de ce juste, il le renvoya aux juges de Lyon qui, confirmant leur première sentence, firent brûler vif Le Fèvre, le 7 juillet 1554, après qu'on lui eut coupé la langue.

Le Fèvre a rendu compte de ses nombreux interrogatoires, dans plusieurs lettres *Aux fidèles de l'Eglise de Dieu*, qui ont été imprimées dans le Martyrologe, ainsi que deux *Oraisons* qu'il avait composées pour le jour de son supplice. Jamais foi plus ferme, jamais piété plus sincère, jamais courage plus intrépide ne se sont exprimés avec une plus humble simplicité, et jamais martyr huguenot ne montra, ce qui est beaucoup dire, une connaissance plus étendue des Livres saints, une plus étonnante sérénité d'esprit. Crespin a joint à ces différentes pièces une Lettre de *Calvin*, que le réformateur écrivit au martyr pendant son premier emprisonnement, afin de l'aider à répondre à certaines objections des théologiens catholiques chargés de constater son hérésie.

A tous les Le Fèvre qui précèdent, il nous serait facile d'en joindre plusieurs autres, tels *Jacques Le Fèvre*, ministre de l'Orléanais, déposé par le synode de Gien, dont la sentence fut confirmée par le Synode national d'Orléans ; — *Jacques Le Fèvre*, de Nérac, qui soutint à Saumur, sous la présidence de *Josué de La Place*, une thèse *De perspicuitate Scripturæ*, ins. dans les Theses salmur. ; — *Jean Le Fèvre*, ministre de Sancerre, natif de Châlons-sur-Marne, qui fit ses études à Genève et sortit de France, à la révocation, avec sa femme *Rachel Fontaine* (Arch. gén. Tr. 287). Mais nous serions entraîné beaucoup trop loin s'il nous fallait dire ne fût-ce que quelques mots de tous les Protestants français qui nous sont connus par les innombrables documents où nous avons puisé. Nous avons hâte d'ailleurs d'arriver aux deux hommes les plus célèbres parmi ceux qui ont porté le nom de Le Fèvre.

LE FÈVRE (Tannegui), en latin Faber, un des plus savants philologues de son siècle, né à Caen d'une famille catholique, en 1615, mais mort dans la religion réformée à Saumur, le 12 septembre 1672.

Le Fèvre, qui se destinait à l'église, fut élevé dans la maison d'un ecclésiastique, son oncle, jusqu'à l'âge de douze ans. C'est à cet âge seulement qu'il quitta l'étude de la musique pour celle du latin, langue dans laquelle il fit dès progrès surprenants ; mais quelle que fût son ardeur, la sévérité de son oncle le rebuta, en sorte que son père, à qui ses heureuses dispositions faisaient concevoir les plus douces espérances, se vit forcé de le reprendre chez lui. Le jeune Le Fèvre continua avec le même zèle ses études sous le nouveau précepteur qu'on lui donna. Il ne tarda pas à sentir la nécessité de joindre à la connaissance du latin celle du grec ; mais il dut l'acquérir sans le secours de son maître qui n'en savait pas un mot. Il apprit donc la grammaire grecque, lut quelques chapitres de Saint-Luc et aborda immédiatement les œuvres d'Homère et de Sophocle. Cette méthode lui réussit si bien qu'on l'entendit exprimer plus tard sa conviction, fondée sur sa propre expérience, qu'il n'est pas besoin de maître pour les langues. Au bout d'un an et demi, son père l'envoya au collége de La Flèche, où il fit sa rhétorique et sa philosophie. Les Jésuites ne négligèrent rien pour le retenir, mais il résista à leurs obsessions. Nicéron prétend qu'il n'opposa pas une résistance moins énergique aux ordres de son père qui voulait lui faire prendre le petit collet. Huet, qui

l'a connu personnellement, affirme, au contraire, qu'il portait l'habit clérical et faisait les fonctions de prêtre, lorsque l'amour des lettres l'engagea à renoncer à la carrière ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, après avoir passé quelques années en Normandie, Le Fèvre vint à Paris et fut présenté à Richelieu, qui lui confia la surveillance de l'imprimerie du Louvre, avec un traitement de 2,000 livres. La mort du grand ministre renversa toutes ses espérances. Mazarin aimait peu les lettres; l'imprimerie du Louvre cessa de fonctionner, et Le Fèvre, dont le traitement était mal payé, quitta son emploi pour suivre à Langres le gouverneur de cette ville, qui était de ses amis. Il n'y fit pas un long séjour. Quelques mois après, il partit pour Is-sur-Thil, où il abjura publiquement la religion romaine; puis il se retira à Preuilly, en Touraine, d'où il fut appelé, au bout de quelques années, à remplir la chaire de régent de 3e à l'académie de Saumur. Il l'accepta de préférence à celle de professeur de grec à Nimègue qu'on lui proposa dans le même temps.

Le Fèvre possédait à un degré remarquable l'art difficile d'enseigner. « M. Le Fèvre, lit-on dans l'Eloge de Dacier par Boze, par une douceur et une facilité de mœurs qu'on pouvait traiter d'enchantement littéraire, inspiroit un goût pour les sciences qui sembloit en applanir toutes les difficultés. Possédant à fond le génie et la délicatesse des langues sçavantes, il en découvroit les beautés, et conduisoit à leurs sources par des routes aimables, toujours inconnues à la multitude accoutumée à suivre l'âpre sentier de la lettre dure et servile. » Ses leçons ne tardèrent pas à attirer les élèves de l'académie, des hommes faits, ses collègues mêmes, et sa réputation se répandit non-seulement en France, mais à l'étranger. L'éclat qu'il jetait sur l'école ne put lui faire pardonner par les rigides théologiens de Saumur certaines réflexions sur Sapho, qui, au fond, n'exprimaient que son enthousiasme pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il en résulta entre le consistoire réformé et lui des disputes que l'auteur du Siècle de Louis XIV avait en vue lorsqu'il écrivit que « plus philosophe que huguenot, Le Fèvre méprisa ceux de sa secte et vécut parmi eux. » Il est possible, il est probable même que l'admiration de Le Fèvre pour Sapho ne fut pas la cause unique de ces querelles; car, à cette époque, les consistoires s'arrogeaient le droit exorbitant de s'immiscer dans la vie intime des familles, et, il faut bien l'avouer, les mœurs de Le Fèvre n'étaient point irréprochables. Les démêlés qu'il eut avec les ministres de Saumur ne furent pas poussés d'ailleurs au point de lui inspirer le désir de s'éloigner de cette ville. Ce fut en vain que les universités d'Utrecht et de Leyde cherchèrent à l'attirer en Hollande; cependant, sur la fin de sa vie, il accepta les offres du prince palatin qui désirait attacher un professeur aussi renommé à l'université de Heidelberg. Il se disposait à partir, lorsqu'une fièvre l'emporta dans sa 57e année. Huet prétend que Le Fèvre, ennuyé de sa nouvelle religion, lui avait promis de rentrer dans l'Eglise romaine, lorsqu'il mourut; mais nous demanderons, avec *Fr. Graverol*, comment concilier cette prétendue promesse avec son dessein d'aller à Heidelberg?

Le Fèvre était bel homme, et se montrait fier de ses avantages extérieurs. Prodigue pour sa toilette autant au moins que pour ses plaisirs, il se vit, dans les dernières années de sa vie, réduit à vendre ses livres pour avoir du pain. Mais ses défauts, auxquels il faut joindre une humeur brusque, un caractère bouillant et emporté, étaient rachetés par de nobles qualités. On loue avec justice son infatigable ardeur pour l'étude, qu'il conserva jusqu'à son dernier soupir, sa tendresse pour ses enfants, à l'éducation desquels il consacra tous ses soins, son horreur du mensonge, sa sympathie pour le malheur, son attachement inviolable à ses amis. Après la disgrâce de

Pélisson et son incarcération à la Bastille, il eut le rare courage de lui dédier son Lucrèce. Comme humaniste, Le Fèvre s'est placé, pour employer les propres expressions de Guy Patin, dans la première classe des savants de son temps. Morhof lui reproche seulement la trop grande hardiesse de ses conjectures, et Huet le blâme, en outre, de ne s'être pas montré assez modeste dans les jugements qu'il porte sur lui-même et sur les autres. Son style latin est pur, poli, délicat, sans être tout à fait exempt de gallicismes. Son français n'a pas les grâces de son latin. Il tâchait d'unir le sérieux de Balzac à l'enjouement de Voiture, mais il y a rarement réussi. Voici la liste de ses ouvrages, qui prouvent qu'à beaucoup de finesse et de pénétration d'esprit, il joignait une profonde connaissance du génie des langues anciennes.

I. *Luciani de Morte Peregrini libellus, græc. et lat., cum notis*, Paris., 1653, in-4°. — Dédicace à *I. Sarrau.*

II. *Diatribe. Fl. Josephi de Jesu-Christo testimonium suppositum esse*, Salm., 1655, in-8°. — Dans cette dissertation, à laquelle *Charles d'Aubus* a répondu, Le Fèvre soutient que le passage en question n'est qu'une interpolation dont il accuse Eusèbe.

III. *Luciani Timon, græc. et lat., cum notis*, Paris., 1655, in-4°.

IV. *Epistolæ quarum pleræque ad emendationem scriptorum veterum pertinent*, Salm., J. Lesnier, 1659, in-4°. — *Pars II, cui accedunt Aristophanis Concionatrices, græc. et lat., cum notis*, Salm., 1665, in-4°; nouv. édit. comprenant les deux parties, Salm., 1674, 2 vol. in-4°. — Tout en faisant l'éloge de cet ouvrage, « où l'on voit plusieurs passages des anciens auteurs expliqués avec beaucoup d'érudition, des conjectures ingénieuses pour rétablir des endroits qui paraissent corrompus, et de belles remarques touchant l'histoire et la chronologie, » Gallois, dans le Journal des savants, osa blâmer la hardiesse de la critique de Le Fèvre, qui lui répondit par *Le Journal du Journal ou Censure de la censure*, Saumur, 1666, in-4°; Utrecht, 1670, in-12. Gallois ayant répliqué, Le Fèvre opposa à sa réponse la *Seconde Journaline*, Saumur, 1666, in-4°.

V. *Apollodori de Deorum origine lib. III, græc. et lat., recensiti et notis illustrati*, Salm., 1661, in-8°.

VI. *Lucretius cum conjecturis, emendationibus et notulis perpetuis*, Salm., 1662, in-4°; Cantab., 1686, in-12, avec la Vie de Lucrèce par Obertus Giphanius. — Dédié à *Pélisson* qui, jusqu'à son incarcération, avait fait toucher à Le Fèvre, par l'intermédiaire de Ménage, une pension annuelle de cent écus.

VII. *Dionysii Longini de Sublimi libellus, græc. et lat., cum notis*, Salm., 1663, in-12. — Dédié au roi, qui lui donna une pension de 500 écus; mais Colbert la supprima au bout de quelques années.

VIII. *Phædri Fabulæ, cum notis et gallicâ versione*, Salm., 1664, in-12.

IX. *Les Vies des poëtes grecs en abrégé. Le mariage de Belphégor, nouvelle italienne, trad. en franç. La Vie de Thésée, trad. du grec de Plutarque en franç.*, Saumur, 1665, in-12; Paris, 1665, in-16. — Les Vies des poëtes grecs se distinguent par l'érudition plus que par l'élégance du style; elles ont été réimp. par Reland, Amst., 1700, puis à Bâle, 1766, in-12.

X. *Le Festin de Xénophon, trad. en franç.*, Paris, 1666, in-12.

XI. *Premier Alcibiade de Platon, mis en franç.*, Paris, 1666, in-12; nouv. édit. aug. de remarques, Amst., 1766, in-8°.

XII. *Traité de la superstition, composé par Plutarque et trad. en franç. avec un Entretien sur la vie de Romulus*, Saumur, 1666, in-12.

XIII. *C. Æliani Variæ historiæ, gr. et lat., emendatæ*, Salm., 1667, 8°.

XIV. *La Vie d'Aristippe, traduite du grec de Diogène Laërce*, Paris, 1667, in-12; réimp. dans le T. II des Mémoires de littérature de Sallengre.

XV. *Eutropii historia romana cum*

Viris illustribus Aurelii Victoris, cum brevibus notis, Salm., 1667, in-8°.

XVI. *Prima Scaligerana nusquam antehac edita*, Gron. [Salm.], 1669, in-12; Ultraj., 1670, in-8°. — Ce Scaligerana est appelé *premier*, parce qu'il se rapporte à la 1re partie de la vie de Scaliger. Il a été réimp. avec le *second* (publ. en 1666 par les frères Vassan), Colog. [Amst], 1695, in-12, sous ce titre : *Scaligerana ou bons mots, rencontres agréables, etc., de J. Scaliger, avec des notes de T. Le Fèvre et de P. Colomiès.*

XVII. *Justini Epitome Historiarum univ. Trogi Pompeii, cum emendationibus et notis*, Salm., 1671, in-12.

XVIII. *Terentii Comœdiæ, cum notulis*, Salm., 1671, in-12. — A la suite des notes se trouve une trad., en vers latins, de l'*Epitaphe d'Adonis* par Bion de Smyrne.

XIX. *Q. Horatii Flacci Opera, cum notulis*, Salm., 1671, in-12.

XX. *Méthode pour commencer les humanités grecques et latines*, Saumur, 1672, in-12; réimp. dans le T. II des Mémoires de Sallengre, et à Paris, 1731, in-12; trad. en angl., Lond., 1723, in-12. — On trouve dans ce vol. un poëme de Le Fèvre sur la mort d'un de ses fils qu'il avait instruit avec le plus grand succès d'après cette méthode.

XXI. *Fabulæ ex Locmanis arabico latinis versibus redditæ*, Salm., 1673, in-12; réimp. avec le N° IV, Salm., 1674, 2 vol. in-4°. — Le Fèvre fit cette trad., que des juges éclairés ont comparée à ce que l'antiquité nous a légué de meilleur, dans les intervalles lucides que lui laissait la fièvre.

XXII. *Virgilii Opera, cum notis*, Salm., 1675, in-12.

XXIII. *Plinii Panegyricus*, Salm., 1675, in-12. — Nicéron en cite une édit. de 1671.

XXIV. *Dionysii Alexandrini de Situ orbis liber, græc. et lat.*, Salm., 1676, in-8°.

XXV. *Anacreontis et Saphonis Carmina, græc. et lat., cum notis*, Salm., 1680, in-12.

Selon Huet, Le Fèvre laissa deux enfants, un fils et une fille, de son mariage avec *Marie Olivier*. D'après Bodin, dans ses Recherches sur Saumur, il eut quatre fils et une fille, la célèbre Mme *Dacier*. Pour concilier ces écrivains, il faut admettre que trois de ses fils le précédèrent dans la tombe. Celui qui survécut, nommé Tannegui, fut ministre en Suisse, puis en Hollande, où il publia un traité paradoxal sous ce titre : *De futilitate poëtices*, Amst., 1697, in-12. Il passa ensuite en Angleterre et desservit pendant quinze ou seize ans une des églises françaises de Londres. Bodin affirme qu'il fit imp., en 1710, dans cette dernière ville, un *Commentaire algébrique* estimé. Sur la fin du règne de Louis XIV, en 1713, il revint en France et se convertit. Son apostasie lui valut, au mois de janv. 1715, une pension de 2000 livres; mais il paraît qu'elle fut mal payée, car Mme Dacier, sur la demande de qui il l'avait obtenue, présenta au Régent, au mois de juill. 1716, un placet pour en demander le paiement au nom de son frère (*Supplém. franç.* 2222.) Le Fèvre mourut à Saumur, le 18 déc. 1717. C'était un homme d'un mérite très ordinaire; sa sœur, au contraire, fut une des femmes les plus remarquables de son temps.

On ignore, chose étrange, la date précise de la naissance de Mme Dacier. Selon Nicéron et tous ses biographes, elle vint au monde à Saumur en 1651; mais Bodin prétend que c'est une erreur, appuyant son assertion sur les Registres de l'église de Saumur où il a trouvé, sous la date du 8 mars 1654, la mention du baptême d'une enfant de Tannegui Le Fèvre, qui, selon lui, ne peut être que sa fille Anne. Nos propres recherches ne nous ont rien appris de positif à cet égard. Dans son acte de mariage, Anne Le Fèvre est dite avoir environ 33 ans, en 1683, c'est-à-dire, qu'elle serait née vers 1651, tandis que l'acte de son décès lui donne 67 ans en 1720, ce qui recule sa naissance jusqu'en 1653.

Jusqu'à l'âge de onze ans, rien ne fit même soupçonner à Tannegui Le Fèvre les dispositions étonnantes de sa fille pour les belles-lettres; le hasard les lui révéla, et il résolut dès lors de les cultiver. Anne fit de rapides progrès non-seulement dans le latin, mais dans le grec; l'étude de l'italien fut pour elle un délassement. Après la mort de son père, elle vint à Paris où sa réputation l'avait précédée. La publication de son Callimaque, par laquelle elle débuta dans la carrière littéraire, répandit tant d'éclat sur son nom, que Montausier l'inscrivit sur la liste des savants qu'il avait chargés de commenter les anciens auteurs *ad usum Delphini*, et que Christine de Suède lui écrivit de sa propre main pour l'attirer auprès d'elle à Rome. Anne Le Fèvre ne put se décider à quitter sa patrie; mais après quelques hésitations, elle accepta les offres du duc de Montausier, et mit au jour ses savants commentaires sur Florus et sur Aurélius Victor.

Anne LeFèvre était veuve du libraire *Jean Lesnier*, à qui son père l'avait donnée en mariage. Cette union mal assortie n'avait pas été heureuse; on dit même que la jeune femme, qui s'était éprise d'un des élèves de son père, ne garda pas à son vieil époux la fidélité conjugale, et qu'elle eut de *Dacier* une fille que Lesnier refusa d'abord de reconnaître. Maîtresse de suivre son inclination par la mort de son époux, Anne Le Fèvre aurait pu, dès son arrivée à Paris, faire sanctionner par la religion ses liaisons avec son amant; elle n'y songea cependant qu'en 1683. Les trois bans furent publiés, sans opposition, dans le courant du mois d'octobre, à l'église de Charenton, et le mariage béni par *Allix*, le 4 novembre, en présence de *Jean Jacobé*, sieur de Frémont d'Ablancourt, et de *François Janiçon*, sieur de Marsin. Dacier avait obtenu la permission de faire célébrer son mariage à Paris, à cause d'une indisposition de la jeune veuve (*Reg. de Charenton*, ann. 1683).

Quelque temps auparavant, La Monnoye écrivait : « Mlle Le Fèvre est une admirable fille, et je m'étonne qu'avec tant d'esprit, elle soit encore huguenote; ce n'est plus que la religion des dupes; aussi crois-je qu'elle prétend bien changer, mais qu'elle attend le bon moment, et qu'elle veut faire servir ce changement à sa fortune. » Les prévisions de La Monnoye ne furent pas trompées. Pressés de plus en plus par la misère, les nouveaux époux sentirent la nécessité de ne pas différer davantage leur conversion; dès l'année 1684, ils déclarèrent à Montausier et à Bossuet leur dessein d'embrasser la religion romaine; puis ils allèrent faire leur abjuration à Castres, comme nous l'avons raconté ailleurs (*Voy.* IV, p. 175). Chauffepié rapporte qu'après leur arrivée, ils se rendirent au temple protestant, accompagnés de leur fille, mais que le consistoire, craignant que la présence de cette enfant ne servît de prétexte au clergé catholique pour lui susciter de mauvaises affaires, refusa de l'y recevoir avant communication de son acte de naissance. Cette anecdote nous a l'air d'une fable. Il est vrai qu'une déclaration récente (31 janv. 1682) ordonnait que les enfants illégitimes nés de Réformées seraient élevés dans la religion romaine (*Voy.* Pièces justif. N° LXXXVIII); mais la jeune fille de Lesnier ne pouvait être regardée comme illégitime puisqu'elle était née pendant le mariage et que de plus son père l'avait reconnue. Si pareille demande avait été adressée à Dacier, on ne devrait y voir qu'une curiosité indiscrète de la part du consistoire de Castres, et l'on comprendrait que Dacier eût accueilli fort mal le ministre chargé de lui demander une semblable communication.

Après leur conversion, les deux époux revinrent à Paris, où Mme Dacier se livra avec une nouvelle ardeur à des travaux littéraires qui, comme le dit Voltaire, lui font un honneur immortel. Elle mourut, après une douloureuse maladie, dans son appartement au Louvre, le 17 août 1720, et

fut inhumée le lendemain à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Madame Dacier ne fut pas moins remarquable par son caractère que par ses talents. On s'accorde à louer la simplicité de ses goûts, sa bonté, son égalité d'âme, sa piété, sa modestie, sa sage économie et son ardente charité. Comme écrivain, elle est plus estimable par sa vaste érudition que par l'éclat de son talent et la pureté de son goût. Son style manque de grâce, de délicatesse, il n'a ni couleur, ni élévation, il est aussi diffus et aussi terne que celui de son mari dont il est difficile de le distinguer dans les œuvres qu'ils ont publiées en commun. En 1684, elle avait été nommée membre de l'académie des Ricovrati de Padoue. Quoique la moitié seulement de ses ouvrages ait été publiée avant sa conversion, nous en donnerons la liste complète.

I. *Callimachi Hymni, epigrammata et fragmenta, græc. et lat., necnon ejusdem poëmatium de comâ Berenices a Catullo versum, cum notis et indice*, Paris., 1674, in-4°; 1675, in-4°. — Les notes ont été réimp. dans l'édit. de Callimaque donnée par Grævius à Utrecht, 1697, 2 vol. in-8°;

II. *L. A. Flori Rerum romanarum epitome, cum interpretatione, ad usum Delphini*, Paris., 1674, in-4°., Oxon., 1692, in-8°; Venet., 1714, 4°.

III. *Sexti Aurelii Victoris Historiæ romanæ compendium, cum interpretatione et notis, ad usum Delphini*, Paris., 1681, in-4°.

IV. *Les poésies d'Anacréon et de Sapho, trad. du grec avec remarques*, Paris, 1681, in-8°; Amst., 1699, in-12; réimp. plusieurs fois, entre autres, à Amst., 1716, in-8°, avec les Notes latines de Tannegui Le Fèvre.

V. *Eutropii Historiæ romanæ breviarium, cum notis et emendationibus, ad usum Delphini*, Paris., 1683, in-4°; Oxon., 1696, in-8°.

VI. *L'Amphitryon, l'Epidicus et le Rudens, comédies de Plaute, trad. en franç. avec des remarques et un examen selon les règles du théâtre*, Paris, 1683, 3 vol. in-12; réimp. par *Limiers* dans sa traduction de Plaute, Amst., 1718.

VII. *Dictys Cretensis et Dares Phrygius, ad usum Delphini*, Paris., 1684, in-4°; nouv. édit. augm., Amst., 1702, in-8°.

VIII. *Le Plutus et les Nuées d'Aristophane, comédies grecques, trad. en franç. avec des remarques et un examen de chaque pièce selon les règles du théâtre*, Paris, 1684, in-12.

IX. *Les comédies de Térence, trad. en franç. avec des remarques*, Paris, 1688, 3 vol. in-12; Amst., 1691, 3 vol. in-12; Zittau, 1705, in-12; Rott., 1717, 3 vol. in-12. Cette dernière édition est la meilleure.

X. *L'Iliade d'Homère, trad. en franç. avec des remarques*, Paris, 1711, 3 vol. in-12; 1720, 3 vol. in-12.

XI. *Des causes de la corruption du goût*, Paris, 1714, in-12; Amst., 1715, in-8°. — Dans cet ouvrage, Mme Dacier prend la défense d'Homère contre La Motte avec tout l'emportement d'une admiration fanatique. La Motte n'opposa à ses injures que de l'esprit et de la douceur.

XII *Homère défendu contre l'Apologie du R P. Hardouin, ou suite des Causes de la corruption du goût*, Paris, 1716, in-12; Amst, 1717, in-12. — Mme Dacier ne ménage pas plus Hardouin que La Motte.

XIII. *L'Odyssée d'Homère, trad. en franç. avec des remarques*, Paris, 1716, 3 vol. in-12; Amst., 1717, 3 vol. in-12; réimp. avec l'*Iliade*, Amst., 1731, 7 vol. in-12, grav. de *Picart*. — Selon Leber, les deux poëmes auraient déjà paru ensemble, Paris, 1711, 6 vol. in-12.

Mme Dacier a travaillé, en outre, avec son mari, à la trad. des *Réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin* et des *Vies de Plutarque*, dont elle traduisit deux seulement. Elle avait fait aussi des *Remarques sur l'Ecriture Sainte*; mais elle refusa constamment de les donner au public, disant à ceux

qui l'en pressaient qu'une femme doit lire et méditer l'Ecriture pour régler sa conduite sur ce qu'elle enseigne, mais qu'elle doit garder le silence, suivant le précepte de saint Paul.

Mme Dacier avait eu trois enfants, un fils et deux filles. L'aînée de ces dernières, celle qui doit être née avant son second mariage, prit le voile; l'autre mourut jeune, ainsi que son frère, qui donnait de grandes espérances.

LE FÈVRE D'ETAPLES (Jacques), en latin *Faber stapulensis*, appelé aussi Fabri, savant presque universel et un des plus habiles commentateurs de la Bible, dont il donna le premier une traduction française un peu fidèle, naquit à Etaples, vers 1455, selon *M. Graf*, auteur d'un Essai sur sa vie et ses écrits (Strasb., 1842, 4°).

S'il fallait en croire Florimond de Ræmond, Le Fèvre aurait vu le jour dans une famille très pauvre; c'était, dit-il, « un pauvre enfant sans berceau et sans aveu. » Trithème, au contraire, affirme qu'il possédait à Etaples « un patrimoine non méprisable. » Riche ou pauvre, il n'en a pas moins été un des hommes les plus remarquables de son temps.

Il fit ses études à Paris où il prit le grade de maître-ès-arts; puis entraîné par l'enthousiasme qui s'était emparé de tous les esprits avides de lumière, depuis que le goût de la littérature et des arts avait été réveillé en Occident par les savants chassés de Constantinople, il fit à sa famille l'abandon de son patrimoine, renonça aux bénéfices qu'il possédait, et prit la route de l'Italie, où, au rapport de Beatus Rhenanus, il suivit les leçons de Jean Argyropyle. Après avoir parcouru, pendant quelques années, plusieurs contrées de l'Europe, et même, dit-on, de l'Asie et de l'Afrique, non dans un but de pure curiosité, mais avec l'intention d'étendre et de perfectionner ses connaissances, Le Fèvre revint dans sa patrie, et fut nommé, à ce que nous apprend Des Maizeaux, professeur de mathémathiques et de philosophie au collége du cardinal Le Moine, à Paris. Le premier en France, et longtemps avant *Ramus*, il eut le courage de s'élever au-dessus des futiles chicanes de l'école et de substituer à une scolastique barbare des études fortes et sérieuses. Sa réputation grandit rapidement; il acquit jusque chez les étrangers le renom du restaurateur de la saine dialectique. Loin de confondre, comme Ramus, la scolastique et le péripatétisme dans la même haine, il s'attacha de préférence à la philosophie d'Aristote. Non content de l'expliquer de vive voix, il se fit un devoir de traduire la plupart des ouvrages du grand philosophe et de les publier, accompagnés de paraphrases propres à en faciliter l'intelligence.

Les puissantes protections qu'il trouva à la cour de Louis XII l'aidèrent à remplir sa tâche. Ce prince et ses courtisans tenaient à honneur de favoriser les lettres, à l'exemple des princes d'Italie; leur appui ne lui fit donc jamais défaut; cependant nul d'entre eux ne lui témoigna plus de bienveillance que Guillaume Briçonnet, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et depuis 1516, évêque de Meaux, qui non-seulement lui offrit dans son monastère un asile paisible, mais qui lui fournit généreusement les moyens de se livrer sans souci à ses travaux littéraires.

En 1514, Le Fèvre accompagna son protecteur à Narbonne. Au retour de ce voyage, il fut attaqué d'une longue maladie. Il entrait à peine en convalescence lorsque Briçonnet, qui avait été envoyé en ambassade à Rome, en 1518, et en était revenu pénétré de la nécessité d'une réforme, l'appela dans son diocèse.

Depuis longtemps déjà, Le Fèvre était en butte à l'inimitié redoutable des théologiens et des moines. Il se soumettait encore, il est vrai, avec toute l'obéissance désirable, aux ordonnances de l'Eglise; il observait religieusement les jeûnes prescrits, vénérait les reliques, « faisoit les plus grandes révérences aux images, » comme dit

Farel, son disciple, implorait dévotement l'intercession des Saints et adressait à la Vierge les prières les plus ferventes; mais il avait déjà osé émettre dans quelques-uns de ses écrits des doutes sur le mérite des œuvres et l'utilité des exercices de dévotion recommandés par l'Eglise romaine. Cette indépendance d'esprit, jointe au mépris qu'il témoignait pour la scolastique, ne pouvait manquer de lui susciter de dangereux ennemis. Leur haine n'attendait qu'une occasion pour éclater; il la leur fournit par sa dissertation sur les trois Marie où, contrairement à ce qui se lisait dans le bréviaire romain, il établissait que Marie-Madelaine, Marie, sœur de Lazare, et Marie la pécheresse n'étaient pas la même personne. Cette opinion, professée de tout temps par l'Eglise grecque et admise aujourd'hui par toute l'Église latine, parut une hérésie damnable aux moines du XVIe siècle, dont les clameurs redoublèrent à l'apparition d'une autre dissert., où Le Fèvre prouvait avec la dernière évidence qu'Anne, mère de Marie, n'avait pas été mariée trois fois, qu'elle n'avait pas eu trois filles, nommées toutes trois Marie, mais qu'elle n'avait eu qu'un mari et une fille, Marie, mère de Jésus. Ce fut un *tolle* général : Franciscains, Dominicains, Carmes se déclarèrent les défenseurs d'une tradition qui ne s'appuyait sur aucune preuve; les chaires retentirent des injures les plus grossières lancées contre l'audacieux critique, et la Sorbonne, par arrêt du 9 nov. 1521, déclara hérétique quiconque enseignerait qu'il y a eu plusieurs Marie-Madelaine. Déjà le parlement se disposait à donner raison à l'ignorance monacale, en faisant brûler Le Fèvre, lorsque François Ier, écoutant l'avis raisonnable de son confesseur, Guillaume Petit, lui fit défendre de passer outre.

Ce fut dans ces circonstances que Le Fèvre fut appelé à Meaux, où il travailla avec un redoublement de zèle à répandre en France la connaissance de l'Évangile, secondé dans ses pieux efforts par *Guillaume Farel*, *Michel d'Arande*, *Martial Mazurier*, prédicateur renommé et principal du collége Saint-Michel, *Gérard Roussel*, *Jean Le Comte*, et par l'évêque Briçonnet lui-même qui semblait s'affermir de plus en plus dans ses projets de réforme. Ses travaux ne restèrent pas infructueux. « Il s'engendra, dit Crespin, un ardent désir en plusieurs personnes, tant d'hommes que de femmes, de connoistre la voye de salut, nouvellement révélée. » Cette ardeur religieuse émut la Sorbonne qui prit contre Le Fèvre des mesures de rigueur, en condamnant un grand nombre de propositions tirées de ses livres. Le parlement, de son côté, fit saisir ses Commentaires sur les Evangiles, et décréta d'ajournement personnel l'auteur, que l'évêque de Meaux venait de nommer son grand-vicaire (1er mai 1523), et qui n'échappa au sort réservé à *Louis de Berquin*, que grâce à de puissantes protections. A la prière de *Marguerite de Valois*, François Ier renouvela ses défenses d'inquiéter un aussi savant docteur, évoqua l'affaire à son Conseil, le 31 juill., et défendit la vente des ouvrages de Beda, le plus fougueux des Sorbonnistes (*Fonds de Brienne*, No 205).

Cependant les attaques réitérées et de plus en plus haineuses dont son grand-vicaire était l'objet, épouvantèrent l'évêque. Il se hâta de détourner le danger qui le menaçait lui-même, en publiant plusieurs ordonnances propres à rétablir sa réputation d'orthodoxie fortement compromise. La plupart des compagnons d'œuvre de Le Fèvre jugèrent à propos de s'éloigner. Pour lui, il resta auprès de Briçonnet, veillant à l'impression de sa traduction des Livres saints, et quoique le faible évêque, sous l'empire de la peur, se prononçât de jour en jour plus ouvertement contre « la secte de Luther, » il vécut assez tranquille jusqu'à la captivité de François Ier, qui remit le pouvoir entre les mains de sa mère. Dès le 17 mai 1525, Louise de Savoie ordonna l'exécution

en France de la bulle de Clément VII (*Voy.* Pièces justific. N° I). Par arrêt du 3 oct., le parlement mit donc en accusation *Caroli*, *Mazurier*, *Roussel* et Le Fèvre, comme les fauteurs des hérésies qui s'étaient répandues dans le diocèse de Meaux. « Et faut noter, lit-on dans le Journal d'un bourgeois de Paris, que la plus grande partie de Meaulx estoit infectée de la faulce doctrine de Luther, et disait-on, qu'un nommé Falry [Fabri], prestre, estudiant avec autres, estoit cause desdictz embrouillemens, et entre autres choses, qu'il ne falloit avoir és églises aucunes images, ne prendre eaue beniste pour effacer tous les péchez, ne prier pour les trespassez, à cause qu'incontinent, après le trespas ilz alloient en paradis ou en enfer, et qu'il n'y avoit nul purgatoire, et qu'il n'estoit vray et ne le croyoit pas. » Tels étaient les progrès que Le Fèvre avait faits dans les doctrines évangéliques, lorsque la nouvelle persécution dirigée contre lui et contre laquelle la protection de *Marguerite de Valois* ne put cette fois le garantir (1), le força à prendre la fuite. Il se sauva à Strasbourg, accompagné de *Roussel*. Le 20 nov. 1525, *Capiton* annonçait à Zwingle l'arrivée dans cette ville hospitalière de *Farel*, Le Fèvre d'Etaples, *Roussel*, *Vadaste*, et d'un certain *Simon*, tous français, dit-il, et mes hôtes, en ajoutant : « Jacobus se nominat Antoninum Peregrinum et Rufus Tolsinium, nam latere cupiunt, et tamen pueris noti sunt. »

Pendant que ces choses se passaient à Meaux, *Marguerite* était en Espagne où elle travaillait à la délivrance de son frère. Lorsque le roi revint à Paris, elle obtint de lui non-seulement le rappel de Le Fèvre, mais sa nomination à la place de précepteur du prince Charles, 3e fils de François Ier, mort duc d'Orléans en 1545 (1).

Protégé par la haute position qu'il occupait contre les attaques de ses ennemis, Le Fèvre crut pouvoir se livrer en paix à ses travaux sur la Bible ; il entreprit, en outre, à la demande du roi, une traduction des Homélies de Chrysostôme sur les Actes, mais il avait affaire à un terrible adversaire, à l'infatigable Noël Beda, que les procès de *Berquin* ont rendu à jamais fameux. Redoutant pour lui le même sort, Marguerite l'emmena à Blois et le chargea du soin de la bibliothèque du château, dont il dressa le catalogue, tout en mettant la dernière main à sa traduction des saints Livres. Ce grand travail achevé, Le Fèvre partit pour Nérac avec l'agrément du roi, en 1531, et il y passa dans la tranquillité et le repos les dernières années de sa vie, qui se prolongea jusqu'en 1537 (en 1536, selon Dolet). « Il vesquit longuement dans les terres du roi de Navarre, dit Florimond de Ræmond, semant plusieurs doutes et scrupules ès consciences de ceux qui lui vouloient prester l'oreille, faisant toutesfois le catholique. » Thomas Hubert, conseiller de l'électeur palatin, raconte qu'il mourut en pleurant la faiblesse qu'il avait eue de se soustraire par la fuite à la persécution; mais Bayle a fait ressortir si clairement l'invraisemblance de l'anecdote, que nous devons la tenir pour apocryphe, bien qu'Hubert affirme l'avoir apprise de la reine de Navarre elle-même.

Le Fèvre d'Etaples unissait à un grand savoir, un esprit clair et méthodique; sa vie était irrépréhensible, ses mœurs simples et douces, son activité infatigable pour la recherche et

(1) Marguerite obtint bien de son frère un ordre (12 nov. 1525) de laisser en repos, jusqu'à son retour, un personnage *de si grande et bonne renommée et si saincte vie ;* mais le parlement refusa de cesser les poursuites, en fondant sa résistance sur des motifs qui dénotent ou un étonnant fanatisme ou une détestable hypocrisie. (*Fonds de Brienne*, N° 205).

(1) Ce prince était partisan de la Réforme, à en juger par les instructions qu'il donna à son secrétaire Antoine Mallet, en l'envoyant à Francfort auprès de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, en 1543. Ces instructions, publiées par *Le Vassor* dans les Lettres et Mémoires sur le concile de Trente, ont été reproduites en latin par Gerdesius dans son Histoire de la Réformation.

la propagation de la vérité. Les lettres et les sciences lui durent beaucoup ; il a été sans contredit un des agents les plus influents de la Renaissance en France, et en même temps, par ses travaux sur la Bible, il a sans aucun doute rendu d'importants services à la Réforme. C'est à ce titre que la France protestante a des droits sur lui, car il ne paraît pas qu'il se soit séparé ouvertement de l'Eglise romaine, dont il reconnaissait et condamnait d'ailleurs les abus.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *In Aristotelis octo physicos libros paraphrasis*, Paris., 1492, in-fol.; réimp. avec d'autres traités d'Aristote, Paris., H. Stephanus, 1504, in-4°.

II. *Artificialis introductio moralis in X libros Ethicorum Aristotelis*, Paris., 1496, in-fol.; réimp. plusieurs fois.

III. *Elementa musicæ*. Verkmeister en cite une édit. de 1496. — Le Fèvre avait eu pour professeurs Jacq. Labinius et Jacq. Turlebinus. Admirateur de la musique des anciens, il condamnait hautement la nouvelle invention des notes brèves, et ne voulait entendre parler ni de noires, ni de croches ni de doubles croches. Son livre pourtant fut bien accueilli.

IV. *Dionysii Areopagitæ Opera, lat. ex interpretatione Ambrosii, monachi camaldulensis ordinis, Ignatii Epistolæ undecim, Polycarpi Epistola una*, Paris., 1498, in-fol.; Paris., H. Stephan., 1515, in-fol. — Les Lettres d'Ignace et de Polycarpe furent réimp. à Bâle, 1520, in-4°.

V. *Ars moralis ex Aristotele*, Paris., 1499, in-4°; Vindob., 1513.

VI. *Remundi Lullii lib. IV: primus de laudibus beatæ Virginis Mariæ, qui et ars intentionum appellari potest; secundus, de natali pueri parvuli; tertius, clericus Remundi; quartus, phantasticus Remundi*, Paris., 1499, in-fol.

VII. *Aristotelis totius philosophiæ naturalis paraphrases*, etc., Paris., 1501, in fol.; réimp. plusieurs fois.

VIII. *Epitome compendiosaque introductio in libros arithmeticos Boetii, adjecto familiari commentario dilucidata. Astronomicon*, Paris., 1503, in-fol ; 1510, in-fol. — L'Astronomicon a été réimp. sous le titre : *Introductorium astronomicum lib. II*, Paris., J. Petit, 1515, in-fol.; Paris., H. Stephanus, 1517, in-fol.

IX. *Aristotelis libri Logicorum recogniti, Boetio Severino interprete, et paraphrases in eosdem, cum adjunctis annotationibus*, Paris., 1503, in-fol.; 1510, in-fol.; 1520, in-fol. Dans sa Vie inédite de Le Fèvre d'Etaples, Quick en cite une autre édit. sous ce titre : *Omnes libri Logicorum Aristotelis cum Introductione Porphyrii ad Archetypos recognitos, cum novis ad literam commentariis*.

X. *Heraclidis eremitæ liber qui dicitur Paradisus ad Lausum, seu Palladii galatæ Historia Lausiaca, sive de Vitis Patrum; Epistola Clementis; Recognitiones Petri apostoli; complementum Epistolæ Clementis et Epistola Anacleti, latinè : ex edit. Jacob. Fabri stapul.*, Paris., J. Parvus, 1504, in-fol.

XI. *Primum volumen Contemplationum Remundi Lullii, II libros continens ; et libellus Blaquernæ de amico et amato*, Paris., 1505, in-fol.

XII. *In sex primos Metaphysicorum libros Aristotelis introductio*, Paris., 1505, in-fol.; 1515, in-fol., sous ce titre : *Aristotelis Opus metaphysicum Bessarione interprete XIV libris distinctum cum Argyropyli in XII primos interpretamento; item Theophrasti Metaphysicorum lib. I; item Metaphysica Introductio IV dialog. libris elucidata, authore J. Fabro stapulensi.*

XIII. *Contenta. Politicorum libri VIII. Commentarii. Economicorum lib. II. Commentarii. Hecatonomiarum libri VII. Economiarum publicarum unus : Leonardo Aretino interprete, cum commentariis J. Fabri. Explanationis L. Aretini in Œcono-*

mica lib. II, Paris., H. Stephanus, 1506, in-fol.; 1511, in-fol., et plusieurs fois depuis.

XIV. *Joannis Damasceni Theologia sive Tractatus IV, scil. de orthodoxâ fide seu ineffabili divinitate, latinè, interpret. Jacobo Fabro stapulensi*, Paris., H. Steph., 1507, in-4°; nouv. édit., *adjecto ad literam commentario*, 1512 et 1519, in-fol.; Basil., 1539, in-fol.

XV. *Textus de Spherâ Johannis de Sacrobosco cum additione (quantum necessarium est) adjectâ; novo commentario nuper edito ad utilitatem studentium philosophice Parisien. Academie illustratus. Cum compositione Anuli Astronomici Boni Latensis. Et geometria Euclidis.* Paris., H. Stephanus, 1507, in-fol.; 1511, in-fol.

XVI. *Introductiuncula in Politica Aristotelis et Xenophontis Œconomicum, a Raphaëlo Volaterrano translat.*, Paris., 1508, 1512, 1516, in-fol.

XVII. *Richardi, sive Ricoldi, ord. Prædicatorum, confutatio legis Mahumetanæ, sive contra sectam Mahumetanam libellus*, Paris., H. Stephanus, 1509, in-4°; réimp. en 1511 avec le suivant.

XVIII. *Libellus de vitâ et moribus Turcorum, a quodam christiano captivo scriptus*, Paris., H. Stephan., 1509, in-4°.

XIX. *Quincuplex Psalterium, gallicum, romanum, hebraïcum, vetus et conciliatum*, Paris., in cœnobio S. Germani a Pratis, typis H. Stephani, 1509, in-fol.; 2e édit., *Præponuntur quæ subter adjiciuntur. Epistola. Epilogus disputationis Ps. XXX. Appendix in Ps. XXX. Prologi Hieronymi tres. Partitio Psalmorum triplex. Indices Psalmorum duo*, Paris., 1513, in-fol.; Cadomi, 1515, in-fol.; dédicace à l'archevêque de Narbonne, Briçonnet. — Le Fèvre s'est contenté de reproduire, sur trois colonnes, les trois versions successives que saint Jérôme a données des Psaumes. Il n'était pas assez versé dans l'hébreu pour se permettre d'y faire des corrections qui eussent rendu le texte plus correct; mais il joignit au moins à chaque psaume un commentaire plus ou moins développé qui en explique le sens *spirituel*, c'est-à-dire, le sens allégorique, car pour lui tous les psaumes s'appliquent à Jésus-Christ. A ces trois versions, il a ajouté le psautier tel qu'il existait avant la révision de saint Jérôme, et le psautier gallican légèrement modifié d'après les autres, ou comme il dit, *concilié* avec eux.

XX. *Richardi quondam devoti cœnobitæ S. Victoris de superdivinâ Trinitate theologicum opus Hexade librorum distinctum, et capitum XV decadibus. Adjunctus est commentarius*, Paris., H. Stephanus, 1510, 4°.

XXI. *S. Pauli Epistolæ XIV ex vulgatâ editione, adjectâ intelligentiâ ex græco, cum commentariis: præmittitur Apologia quòd vetus interpretatio Epistolarum S. Pauli quæ passim legitur, non sit translatio Hieronymi: Canones Epistolarum S. Pauli: Accedit ad calcem Linus episc. de passione Petri et Pauli, ex græco in latinum conversâ.* Hoc opus illustratore Christo, qui lucet ubique, etsi non capitur, absolutum fuit in cœnobio Sancti Germani juxta Parisios, etc., H. Stephan., 1512 in-fol.; 1515, in-fol.; 1517, in-fol.; 1531, in-fol.; Colon., 1531, in-4°; Basil., 1527, in-fol.; Antv., 1540. — C'est surtout dans ces commentaires que Le Fèvre émet le plus clairement les opinions dogmatiques qui le séparent de l'Eglise romaine, sans l'unir complétement à Luther et encore moins à Calvin. Il croit au libre arbitre, rejette la prédestination absolue, n'admet pas que la foi seule sauve et reconnaît le mérite des œuvres; aussi partage-t-il l'opinion de Zwingle sur le salut des païens vertueux. Il ne nie ni la présence réelle, ni l'ubiquité, mais il rejette le sacrifice de la messe. Il en est déjà venu à ne plus attacher que peu d'importance à la confession, au jeûne, aux pèlerinages et aux autres pratiques ordonnées par l'Eglise;

nulle part enfin il ne témoigne un respect exagéré pour l'opinion des Pères: il n'hésite pas, par exemple, à appliquer le fameux passage de Matth. XVI, 18, non à la personne de Pierre, mais à la vérité qu'il venait de proclamer. Le Fèvre emploie d'ailleurs dans son commentaire sur les Epîtres de saint Paul la même méthode d'interprétation que dans celui sur les Psaumes; il s'attache surtout à découvrir le sens spirituel, et l'on comprend qu'en marchant dans cette voie, il a dû s'égarer souvent. Cependant Richard Simon le place sans hésiter au nombre des plus habiles commentateurs de son siècle. Afin de ne pas effaroucher les esprits, il eut soin d'imprimer le texte de la Vulgate avec toutes ses fautes en face de la traduction nouvelle qu'il fit sur le grec, mais en se rapprochant autant que possible de la version reçue dans l'Eglise.

XXII. *Agones martyrum mensis januarii*, [Paris., 1512] et 1524, in-fol.; Rom., 1559, in-fol.

XXIII. *Liber trium virorum et trium spiritualium virginum. Hermæ Pastor lib. I. Uguetini Visio lib. I. Fr. Roberti Sermonum et visionum lib. III. Hildegardis Scio. Visionum lib. II. Elisabethæ virginis Sermonum et visionum lib. VI. Mechtildis virgin. lib. V Studiorum piorum*, Paris., H. Steph., 1513, in-fol.

XXIV. *Arithmetica X libris demonstrata. Musica libris demonstrata IV. Epitome in libros arithmeticos Boetii. Rhythmimachiæ ludus, qui et pugna numerorum appellatur*, 2e édit., Paris., 1514, in-folio. — Nous n'avons pu trouver la date de la première édit. Peut-être celle-ci est-elle appelée deuxième, parce qu'elle contient des textes déjà imprimés précédemment.

XXV. *Metaphysica introductio IV Dialogorum libris elucidata*, Paris., 1515, in-fol. C'est évidemment la 2e édit. du traité signalé N° XII.— « Sans s'être créé une doctrine propre en philosophie, dit Gérando, Le Fèvre acquit la réputation d'un vrai et grand philosophe, parce qu'il a préparé du moins les progrès de la science en même temps qu'étendu son empire et rendu ses leçons plus accessibles. Ce fut par ses soins infatigables qu'Aristote se montra enfin aux regards surpris de ceux qui depuis si longtemps croyaient le suivre. Mais, ajoute-t-il, il eut le bon esprit de présenter ce grand maître comme un modèle, au lieu de prétendre encore l'imposer comme une autorité. »

XXVI. *Contenta. Euclidis megarensis geometricorum elementorum lib. XV. Campani galli trans-alpini in eosdem commentar. lib. XV. Theonis alexandrini, Barthol. Zamberto veneto interprete, in XIII priores Commentariorum lib. XIII. Hypsiclis alexandrini in duos posteriores, eodem B. Zamberto interp., Commentariorum lib. II*, Paris., sans date, in-fol. — Dédicace à François Briçonnet datée de 1516, postridie Epiphaniæ.

XXVII. *De Mariâ Magdalenâ et triduo Christi disceptatio*, Paris., 1517, in-4°; 2e édit. augm., sous ce titre: *De Mariâ Magdalenâ, triduo Christi et ex tribus unâ Mariâ disceptatio*, Paris., H. Stephan, 1518, in-4°; 3e édit., Hagen., 1518, in-4°; 4e édit., Paris., 1519, in-4°. — Nous avons déjà fait connaître le but de la première et de la troisième de ces dissertations. Dans la seconde, l'auteur établit que Jésus ne passa que deux nuits dans le tombeau et qu'il ressuscita dans les premières heures du 3e jour.

XXVIII. *Bernonis abbatis libellus. De officio missæ*, Paris., H. Stephan., 1518, in-4°.

XXIX. *De tribus et unicâ Magdalenâ disceptatio secunda*, Paris., 1519, in-8°. — Condamné, en 1521, par la Sorbonne.

XXX. *Contemplationes idiotæ de amore divino, de Virgine Mariâ, de verâ animi patientiâ, de continuo conflictu carnis et animæ, de innocentiâ perditâ, de morte*, Paris., H. Stephan., 1519, in-4°; 1535, in-16.

XXXI. *Commentarii initiatorii in*

IV Evangelia, Paris., 1521, Colines, in-fol.; Meldis, 1522, in-fol.; Basil., 1523, in-fol.; s. l., 1526, in-fol.; Colon., 1541, in-fol.; préface datée de Meaux, 1521. Selon Richard Simon, la 1re édit. serait celle de 1522; mais Panzer en cite une in-fol., faite à Paris en 1521, par Simon de Colines, et son témoignage est confirmé, par le Cat. de la Biblioth. de Genève. D'ailleurs Godefroy Hittorp en ayant fait faire une réimp. à Cologne en 1521, il est clair que l'ouvrage a dû paraître avant 1522. *David Clément* était porté à croire que les deux édit. de 1521 et 22 ne différaient qu'à l'égard des dates, et que pour le fond, ce n'était qu'une même édition. — Ces commentaires furent si bien accueillis que les exemplaires en sont devenus très-rares, malgré les réimp. qui en furent faites. Sans rompre avec Rome, Le Fèvre demande que l'Evangile soit prêché purement, sans mélange de traditions humaines.

XXXII. *Les choses contenues en ce présent livre. Une épistre exhortatoire. La S. Evangile selon S. Mathieu. La S. Evangile selon S. Marc. La S. Evangile selon S. Luc. La S. Evangile selon S. Jehan*, [Paris] Simon de Colines, 1523, in-8°. Achevée d'imprimer le 8 juin, cette première partie du N. T., en caractères demi-gothiques, fut déjà réimp. le 30 oct., au rapport de Lelong. Elle le fut une seconde fois, dès le mois de janv. 1524, mais avec la seconde partie, contenant *Les Epistres de S. Pol* et *Les Epistres Catholiques*, sorties des presses du même Simon de Colines, le 17 oct. 1523 (1), *Les Actes des Apostres*, imp. pour la première fois le 31 oct., et *L'Apocalypse S. Jehan*, mise au jour le 5 nov. Dans cette première édit. du N. T. complet, le titre fut, d'après Barbier, modifié ainsi : *Le N. T. de N. S. J.-Ch., nouvellement trad. en françois*, Paris, Simon de Colines, au mois de janv. 1524, et l'éditeur mit en tête de la seconde partie une Epistre exhortatoire portant que ce N. T. avait été revu et conféré sur l'édition latine selon le désir des plus hautes et puissantes dames et princesses du royaume. Quelques exemplaires seulement offrent aussi l'Epître exhortatoire de la 1re partie, où Le Fèvre d'Etaples recommande la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Selon le P. Lelong, le N. T. de Le Fèvre d'Etaples fut réimp. en 1525, avec les caractères de Simon de Colines. Cette édit. ne serait-elle pas l'édit. en caractères demi-gothiques, in-8° oblong, sans millésime ni lieu d'impression, dont nous avons eu en mains un exemplaire appartenant à M. Lutteroth, ancien rédacteur en chef du Semeur? En voici le titre : *La 1re partie du N. T. contenant ce qui s'ensuyt. La S. Evangile selon S. Matthieu. La S. Evangile selon S. Marc. La S. Evangile selon S. Luc. La S. Evangile selon S. Jean. Les Actes des Apostres.* Après ce titre on trouve l'Epistre exhortatoire. *La seconde partie du N. T. contenant ce qui s'ensuit. Les Epistres S. Pol VIIII. Les Epistres catholiques VII. L'Apocalypse S. Jehan.* Le vol. se termine par une *Table pour trouver les épistres et évangiles des dimenches et festes de l'an à l'usaige de Rome, Paris et Meaulx.* Vers le même temps, une autre édit., également in-8°, du même ouvrage était donnée à Anvers par G. Vorsterman. M. Paumier, pasteur à Rouen, en possède un exemplaire. Le titre en est conforme à celui de l'édit. de 1523. La 1re partie, sortie de dessous la presse le 22 nov. 1524, fut mise en vente en 1525, avec la 2e partie, qui ne fut achevée d'imprimer qu'en janvier. Les Epistres sortirent de presse le 14 déc., les Actes le 3 janv., et l'Apocalypse le 4 du même mois. A la suite de la 2e partie se trouve la *Table pour trouver les épistres et les évan-*

(1) Une lettre de Briçonnet, citée par M. Merle d'Aubigné, semble prouver que les Epistres avaient été déjà imp. avant 1523; Maittaire mentionne, en effet, une trad. des Epîtres de S. Paul qui doit avoir été publiée à Paris, 1521, in-4°.

giles pour les dimenches et festes de l'an. Dans la même année, une autre édit. parut à Bâle, selon M. Graff. Dès lors les réimpressions se succédèrent rapidement. Nous en avons eu sous les yeux une qui parut à Anvers, 1532, in-12, sous ce titre : *Le Nouveau-Testament de Nostre Saulveur Jesu-Christ, translaté selon le vray text en franchois.*

XXXIII. *Les Epistres et Evangiles pour les LII dimanches de l'an à l'usage du diocèse de Meaux*, 1523. — Dès que sa version du N. T. fut achevée, Le Fèvre en détacha cette portion, qui fut condamnée par la Sorbonne sous le titre d'Exposition sur les Evangiles, en 1523, et supprimée par arrêt du parlement du 28 août 1525, ce qui n'empêcha pas Dolet de la réimp. à Lyon, 1542, in-16.

XXXIV. *Les Pseaumes de David translatez en franç.*, Paris, 1525, in-8°; 1530, in-12. Selon Barbier, la 1re édit. serait de Paris, 1523, in-8°.

XXXV. *Commentarii in Epistolas catholicas*, Meldis, 1525, in-fol.; Antv., 1540, in-8°; 1563, in-8°.

XXXVI. *Le premier volume de l'Anchien Testament, contenant les chinc premiers livres de Moyse translatez en franç. selon la pure et entière version de S. Hierosme*, Anv., 1528, in-8°.—M. Graff affirme que les autres livres de l'A. T., à l'exception des Psaumes, imp. déjà en 1525, parurent la même année et dans la même ville en 3 vol. in-8°. Cette édition est excessivement rare; Prosper Marchand l'a cherchée en vain. La Bible entière fut réimp. par Martin Lempereur à Anvers, 1530, in-fol., sous ce titre : *La Saincte Bible en françoys, translatée selon la pure et entière trad. de sainct Hierome, conférée et entièrement revisitée, selon les plus anciens et plus corrects exemplaires.* La 3e édit., la première qui ait été corrigée et améliorée d'après les textes originaux, parut à Anvers, 1534, in-fol. La 4e porte la date de 1541 et fut imp. dans la même ville. Après la mort de Le Fèvre, sa trad. fut réimp. très souvent; car, malgré ses défauts, elle était supérieure à la Bible historiée de Guïard des Moulins autant qu'aux Histoires escholastres de Pierre Comestor. « Il n'y avait en France, pour toute Bible, dit M. Nisard, dans son Hist. de la littérature française, qu'une sorte d'interprétation grossière, où la glose était mêlée au texte et faisait accorder la parole sacrée avec tous les abus de l'Eglise romaine. Les prédicateurs de la cour de Louis XII faisaient aller Caïn à la messe et payer les dîmes à Abel. La vierge Marie lisait les heures de Notre-Dame; Abraham et Isaac récitaient, avant de se mettre au lit, leur *Pater noster* et leur *Ave Maria*... Au temps même de François Ier, on lisait dans le N. T. *evertit domum* pour *everrit domum*, renversant la maison au lieu de la balayer; *hereticum de vitâ* au lieu de l'*hereticum devita* de saint Paul, ce qui substituait *à mort l'hérétique* à *évite l'hérétique*; vraie glose de la Sorbonne d'alors. » Le Fèvre entreprit sa traduction « à la sollicitation des plus hautes dames et princesses du royaume. » C'est le travail d'un homme profondément religieux, mais peu versé dans les langues orientales. On comprend cependant que, faute de mieux, les Protestants l'aient adopté, sauf à l'améliorer, comme le firent *Olivétan, Calvin, Martin, Ostervald*; mais on s'explique plus difficilement que les églises françaises persistent à faire usage d'une version dont un des moindres défauts est son style suranné.

La liste que nous avons dressée, après de laborieuses recherches, des ouvrages de Le Fèvre d'Etaples n'est pas encore complète. Selon M. Graf, il a publié des éditions de George de Trébizonde et de Nicolas de Cusa, en les enrichissant de paraphrases et de commentaires. Quick donne également les titres de quelques ouvrages édités par Le Fèvre dont nous n'avons pu nous procurer aucun exemplaire, comme *De ornatu spiritualium nuptiarum* et *Com-*

mentarii in Ecclesiasten et Danielem (dont l'existence est révoquée en doute par Prosper Marchand); mais nous avons trouvé au département des mss. de la Biblioth. nationale, *Ancien fonds latin*, Nos 5288 et 7814, quelques opuscules inédits de notre savant écrivain : *Apologia pro suâ sententiâ de creatione et statu Adami, Dissert. de nomine Dei; Orationes, carmina et dialogus de fortunâ mundi*. Nous avons vu aussi une ou deux lettres de lui, sans importance d'ailleurs, dans le vol. 268 de la Collect. Dupuy.

LE FOURNIER, famille noble de la Picardie, qui embrassa la Réforme à une époque inconnue; car nous ignorons si le sieur de *Neufville* qui, percé déjà de cinq ou six coups d'épée à la Saint-Barthélemy, alla se jeter dans les jambes de Tavannes et fut sauvé par lui, est le même que le vaillant capitaine *Fournier* ou Le Fournier, tué à la reprise d'Amiens, en 1597, au moment même où il venait d'être nommé gouverneur de Dieppe, en récompense de ses services. Selon un nobiliaire de Picardie, ce capitaine était le frère d'*Isaac* Le Fournier, sieur de Neufville, capitaine de la ville d'Abbeville, dont le fils Isaac, capitaine de cavalerie, épousa, vers 1620, *Madelaine de Montmorency*, fille de *Benjamin*, sieur d'Equancourt, et de *Claude d'Averoult*, dame d'Olizy, et dont la fille, Judith, devint la femme de *Pierre de Montmorency*, baron d'Acquet.

Isaac II laissa au moins deux enfants: Marthe, qui épousa *Daniel de Montmorency*, et Charles, qui fut député, comme ancien de l'église d'Abbeville, au synode de Charenton en 1669. C'est probablement le fils de ce dernier qui assista, dix ans plus tard, à un nouveau synode provincial tenu également à Charenton, et qui épousa, en 1672, la veuve du sieur d'*Aussy*. A la révocation de l'édit de Nantes, il réussit à passer en Hollande avec sa femme et deux filles qu'elle avait eues d'un premier mariage. Elles se nommaient Catherine et Marie-Anne. Cette dernière rentra en France, en 1703, et abjura la religion réformée (*Arch. gén.* Tt. 331). Les deux sœurs du baron de Neufville furent moins heureuses que leur frère. Elles furent enfermées dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris et transférées, en 1701, au château de Saumur (*Ibid.* E. 3387).

LE GAIGNEUX (Jean), ou *Le Gagneux*, natif de Tours et réfugié en Suisse, paraît avoir été placé d'abord comme pasteur à Lausanne. Appelé à Genève en 1562, il fut reçu bourgeois gratis, à la recommandation de *Calvin*, qui appréciait son mérite, et nommé ministre de la ville; mais il ne tarda pas à donner au Conseil des sujets de mécontentement par son humeur turbulente. Aux fonctions pastorales il joignit, en 1568, celles de recteur, et son zèle devenant plus acerbe à mesure qu'il devenait lui-même un personnage plus considérable dans la petite république, il osa, au commencement de l'année 1571, se livrer en chaire à des attaques injurieuses contre les magistrats, les accusant de faire tous leurs efforts pour renverser la discipline ecclésiastique. Le Conseil usa d'abord envers lui de grands ménagements; il se contenta de lui rappeler que la modestie et l'humilité siéent infiniment mieux à un ministre de l'Evangile que la présomption et l'orgueil; mais Le Gaigneux ne profita pas de la leçon, et il s'abandonna à de tels emportements que *Bèze* indigné offrit sa démission en déclarant tout haut qu'il ne pouvait plus vivre avec de tels gens. Ainsi blâmé par ses collègues, Jean Le Gaigneux, qui avait été mis en prison par ordre du Conseil (*MSS. de Genève*, 197aa, Cart. 5), quitta brusquement Genève, dès qu'il eut recouvré la liberté, et se retira à Maillé, d'où il écrivit aux magistrats, le 24 juin 1571, pour demander son congé (*Arch. de Genève*, N° 1911). De son côté, le consistoire, après l'avoir inutilement sommé de venir reprendre ses fonctions, le déposa, le 3 déc. 1571, « comme convaincu d'avoir prêché ca-

lomnieusement à diverses fois et au grand scandale de l'Eglise, comme réfractaire, incorrigible et rebelle à son magistrat, et enfin comme déserteur de son ministère. » Que de mal les Le Gaigneux ont fait à la Réforme! Malgré cette condamnation qu'il ne pouvait ignorer, le consistoire de l'église de Tours, poussant l'imprudence jusqu'à la folie, le demanda pour ministre, le 13 juin 1572 (*Arch. de Genève*, N° 1911); mais le 19 du même mois, soit qu'il n'eût pas encore reçu cette vocation, soit qu'il ne voulût pas l'accepter, Le Gaigneux sollicita sa réconciliation avec l'église genevoise. « M. Jehan Le Gaigneux, lit-on dans les Notes extraites des registres du consistoire par M. Cramer, comparant (*sic*), demande la Cène qui lui a esté deffendue pour avoir délaissé son église, d'avoir esté rebelle et d'avoir calompnié. Il dict qu'il confesse avoir failli de s'en estre allé sans congé et avoir esté en cela déserteur, si cela s'appelle désertion; de ce qu'il n'a comparu quand il a esté appellé, confesse avoir esté rebelle, si cela s'appelle rébellion, et quant à ce qu'il a mis... par ses responses devant Messieurs, que son intention n'estoit point de calomnier, disant qu'il a mis dans aulcune des choses qu'il pouvoit prendre aultrement. » Le consistoire ne fut pas satisfait de ces réserves, il l'exhorta « de dire et confesser la chose comme elle estoit, à sçavoir qu'il avoit esté un déserteur, ung rebelle et ung calompniateur; » mais Le Gaigneux ne voulut point s'y soumettre. Cependant il se ravisa, et le 3 juillet, il se présenta de nouveau devant le consistoire qui consentit à substituer au mot de calomniateur ceux-ci : « qu'il avait mal parlé et chargé ses frères. » Alors « a advoué et confessé ce que dessus, protestant de procurer par ci après l'honneur et le prouffit de ceste ville en général et en particulier. » Le consistoire lui fit « bonnes remonstrances sur le tout » et le reçut à la communion. Il ne semble pas toutefois que ses places lui aient été rendues. Au moins est-il certain qu'il ne termina pas ses jours à Genève, mais à Yverdun, en 1580.

LE GASCON (N.), procureur à St-Maixent, jouissait de la confiance générale et avait été chargé de faire la recette des deniers de la commune. Ses confrères catholiques, jaloux de lui, l'accusèrent de fraude et de malversations auprès du gouverneur de la province. L'affaire arriva jusqu'au Conseil privé qui, laissant de côté l'accusation de malversation, ordonna, par un arrêt du 13 décembre 1641, à tous les notaires, sergents et procureurs de ce siége, de représenter leurs provisions. C'était le plus court chemin pour dépouiller de leurs charges tous ceux qui professaient la religion réformée, car toutes les provisions portaient expressément la profession de la religion catholique. Quelques jours auparavant, le 19 novembre, le même Conseil avait rendu un arrêt semblable contre *Gardemau*, procureur à la sénéchaussée de Poitiers.

LE GENDRE (N.), dit Du Fossé, originaire de la Bretagne, premier ministre de Rennes, en 1559. Cette église s'accrut si rapidement que, l'année même, il fut nécessaire de lui donner pour second pasteur *Mathurin Lhoumeau*, dit *Du Vivier*, et *Du Gravier*. La première Cène y fut célébrée la nuit du dimanche des Rameaux. Peu de temps après, Du Fossé fut envoyé à Vitré, où il fonda une église, puis à Paris, pour assister, comme député de la Bretagne, au premier synode national; il était accompagné d'un ancien, nommé *Beaulieu*, procureur au parlement. Ce fut vraisemblablement après la clôture du synode qu'il fut donné à Meaux par l'église de Paris. Il ne tarda pas à être découvert et jeté en prison; cependant il parvint à s'évader. *Méon*, qui le remplaça, fut plus heureux; il continua ses fonctions sans accident jusqu'à l'édit de Janvier. Quant à Du Fossé, il retourna en Bretagne et continua à y déployer la plus grande activité dans l'organisation des églises qui y existaient déjà et dans la propagation

des vérités évangéliques. Le 10 sept. 1561, il assista au premier synode provincial qui se tint à Châteaubriant où il avait fondé une église desservie jusque-là par *La Pérade*, gentilhomme breton, qu'il y avait établi comme diacre. Six ministres, sans parler des anciens, formèrent cette première assemblée des églises de la Bretagne, savoir Du Fossé et *Du Gravier*, de Rennes, *Bachelar*, de Nantes, *Mondonay*, de Vitré, *Louveau*, de La Roche-Bernard, et *Lesnet*, de Châteaubriant. On y fit des réglements disciplinaires en quatorze articles, et l'on se sépara, après avoir célébré la Cène, en signe de fraternité. Du Fossé était mort en 1587.

LE GENDRE (Philippe), fils de *Thomas* Le Gendre, ancien de l'église, remplissait à Rouen, en 1685, les fonctions du ministère. Accusé avec son collègue *Basnage* d'avoir reçu dans le temple des relaps et des enfants dont les parents s'étaient faits catholiques, ils furent l'un et l'autre mis en accusation devant le parlement de Rouen. Faute de preuves, on s'avisa d'un singulier artifice. En effrayant *Du Mont* et *Maurice*, de Dieppe, pères de deux de ces enfants, sur les suites que le procès pouvait entraîner pour leurs familles, on les décida, sans beaucoup de peine, à demander au roi des lettres de grâce pour avoir contrevenu à ses déclarations, et ces lettres, dûment enregistrées, furent produites comme pièces de conviction. L'église de Rouen fut donc condamnée (*Voy.* VI, p. 4). Le Gendre se retira en Hollande et fut nommé ministre à Rotterdam. Comme *Jaquelot*, comme *Basnage*, et comme tant d'autres, il se vit en butte aux attaques du turbulent *Jurieu*, qui, sur le simple soupçon qu'il était l'auteur d'un écrit relatif aux petits prophètes du Dauphiné, l'accusa devant le consistoire d'entretenir des correspondances en France et de nourrir une haine secrète contre l'Etat. Le Gendre lui répondit en le traitant de « calomniateur et de malhonnête homme, » et le somma de lui faire réparation. Le consistoire ordonna que l'accusation fût lacérée en présence de l'accusateur.

On ignore la date de la mort de Le Gendre. Il avait épousé la fille du célèbre *Du Bosc*. On a de lui :

I. *La défaite et la destruction de l'Antechrist ou deux Sermons sur II Thess. II, 8*, Rott., 1688, in-12.

II. *La vie de Pierre Thomines, sieur du Bosc, ministre de Caen*, imp. avec les Lettres de Du Bosc (Rott., 1694, in-8°).

III. *Histoire de la persécution faite à l'église de Rouen sur la fin du dernier siècle*, Rott., Jean Malherbe, 1704, in-12. — A la suite de cette histoire sont imp. cinq *Sermons* sur Dan. III, 18, Luc XVIII, 29, 30, Esaïe I, 21, Héb. XIII, 3, Exod. XXXII, 11-13, destinés à calmer les regrets des Réfugiés par l'espoir d'une récompense future.

Mme Du Noyer nous apprend et Réclam répète, sans doute d'après elle, que l'intendant du Languedoc *Le Gendre*, qui se fit remarquer par son zèle persécuteur, descendait d'une famille protestante.

LE GENTIL (Philippe), ou *Gentil*, marquis de Langallerie, premier baron de Saintonge, naquit en 1656 de parents catholiques. Il entra fort jeune au service et se distingua par des actions d'une bravoure éclatante. Après trente-deux campagnes, il fut élevé, en 1704, au grade de lieutenant-général ; mais la haine que Chamillard et Mme de Maintenon conçurent contre lui, ne lui laissant aucun espoir d'avancement, il donna sa démission en 1706, et se retira à Venise, où il rédigea un Manifeste pour exposer les motifs qui l'avaient porté à quitter le service du roi de France. Vendôme écrivit en sa faveur à Chamillard, qui ne répondit que par un ordre de le faire enlever. Prévenu à temps, Langallerie sortit de Venise et accepta dans l'armée impériale le grade de général de cavalerie. Son procès lui fut donc fait en France : il fut condamné à être pendu comme déserteur et ses biens furent con-

fisqués. A des talents éminents, à de rares qualités, Langallerie joignait beaucoup de vanité et d'amour-propre, une humeur bizarre et hautaine qui lui attirait bien des ennemis, et surtout un caractère inquiet qui ne lui permettait de se fixer nulle part. Dès 1708, il quitta le service de l'Empereur pour entrer à celui du roi de Pologne comme général de la cavalerie Lithuanienne; mais il s'aperçut bientôt de l'impuissance de ce prince à tenir les promesses qu'il lui avait faites, et il se retira à Francfort-sur-l'Oder. C'est dans cette ville que, cédant aux instances de sa femme, *Jeanne-Marguerite de Fréjus*, descendante de Réfugiés et sa parente, qu'il avait épousée à Berlin, il réunit chez lui quelques docteurs catholiques et protestants qui discutèrent en sa présence les points controversés entre les deux Eglises. A la suite de cette conférence, il se prononça pour la religion protestante, dont il fit profession publique, le 17 juill. 1711. Quelque temps après, il quitta Francfort, se rendit à Berlin, puis à Hambourg, à Brême, à Cassel, où il s'arrêta enfin, le prince héréditaire de Hesse lui ayant promis sa protection; cependant, aussitôt après la mort du landgrave, emporté de nouveau par ce besoin d'activité qui le dévorait, il partit pour la Hollande où il conclut avec l'ambassadeur du Sultan un traité dont les clauses ne sont pas bien connues. L'opinion la plus probable est qu'il s'agissait d'une descente des Turcs en Italie, que Langallerie devait commander. Il s'occupait à Hambourg d'équiper une flottille, lorsque l'Empereur le fit enlever à Stade, en 1716, et amener dans les prisons de Vienne où il mourut de chagrin, en 1717. Selon Guilliot de Marsilly, qui avait entrepris de le ramener dans le giron de l'Eglise romaine, pendant un voyage qu'il fit en Hollande, ce n'est pas à Vienne, comme le dit Adelung, mais à Raab, qu'il expira le 18 sept. M. Weiss adopte cette opinion, en fixant la mort de Langallerie au 20 juin 1717.

Il paraît qu'après la mort de son époux, Mme de Langallerie avec ses cinq fils, FRÉDÉRIC, ULRIC-CHARLES, PHILIPPE, né le 5 août 1710, PHILIPPE-FRÉDÉRIC, né le 20 août 1711, et CHARLES-FRÉDÉRIC, né le 21 février 1716, se retira à Genève, où les droits de bourgeoisie lui furent accordés gratuitement, le 1er mars 1724; mais plus tard, elle retourna à Cassel et descendit au rang de favorite du landgrave, s'il faut en croire les Mémoires de *Des Champs*, qui vit ses fils à l'université de Marbourg, en 1727.

Outre le Manifeste dont nous avons parlé plus haut et qui a été publié sous ce titre : *Manifeste de Philippe de Gentil, marquis de Langallerie, écrit par lui-même en* 1706, Colog., 1707, in-4°, Langallerie a laissé des Mémoires, imp. à La Haye, 1743, in-12, sous ce titre : *Mémoires du marquis de Langallery, lieutenant-général des armées de France et général feldtmaréchal lieutenant au civil de l'empereur Charles VI. Histoire intéressante où se trouvent un grand nombre d'anecdotes, etc., écrits par lui-même dans sa prison à Vienne en Autriche.* On a aussi publié, sous son nom, un roman historique, dans le goût de ceux de Gatien de Courtilz, intitulé *La Guerre d'Italie ou Mémoires historiques, politiques et galans*, Colog., 1709, 2 vol. in-12; La Haye, 1743, in-12. Enfin on trouve dans la Relation que Guilliot de Marsilly a publiée de son voyage en Hollande, deux lettres de Langallerie tendant à prouver que la religion romaine n'est pas la véritable.

LÉGER, capitaine béarnais, fameux par la vaillante résistance qu'il opposa à *Grammont*, lorsque cet apostat se rendit dans le Béarn, après la Saint-Barthélemy, avec la mission d'y rétablir par la force le catholicisme. Au mois de mars 1573, Léger surprit Saint-Sever-de-Rustan, qu'il pilla, et emporta le château de Cachou appartenant à l'évêque de Tarbes. Un an après, presque jour pour jour, il s'empara de Tarbes, frappa une contribution sur les

habitants, et se saisit des deniers royaux. Il se rendit ensuite maître de Bagnères, mais l'année suivante il fut tué dans une rencontre avec les troupes de Grammont (1).

LÉGIER (Charles), pasteur de l'église française de Hanau depuis 1690, mourut dans cette ville en 1740, à l'âge de 83 ans. On lui doit :

I. *Apologie de la doctrine des Réformés et des réformateurs,* Hanau, 1696, in-8°.

II. *Les saints gémissemens d'une princesse mourante, ou Sermon funèbre de S. A. S. Madame Magdelaine-Claudine, comtesse de Hanau,* Hanau, 1703, in-fol.

LE GOULON (Mangin), sieur de Retonfey, embrassa avec ardeur le parti de la France et fut un des quatre députés qui signèrent à Saint-Germain, le 19 nov. 1556, le traité qui plaça Metz sous le protectorat de Henri II. En récompense de ses services, le roi le nomma secrétaire et greffier de la ville de Metz, et lui donna en même temps le titre de secrétaire des commandements de Catherine de Médicis. Il vivait encore en 1571, comme nous l'apprend une lettre du cardinal de Guise, qui écrivait à Théval, le 16 déc. de cette année, qu'il « ne pouvait aimer Le Goulon à cause de sa religion, mais qu'il l'estimait principalement. »

Mangin Le Goulon avait épousé *Simonne Le Bachellé*, fille de *Jean Le Bachellé*, receveur général de la ville de Metz. De ce mariage naquirent plusieurs fils, entre autres, Jérémie et Benoit.

I. Jérémie Le Goulon, reçu avocat au parlement de Metz, le 6 fév. 1634, succéda à son père dans la charge de greffier et de secrétaire de la ville. Il prit pour femme *Barbe Rollin*, fille de *Didier Rollin* et d'*Anne de Rodemarck*, après la mort de laquelle il se remaria avec *Elisabeth Lespingal*, fille de *Jacques Lespingal*, qui lui donna deux fils, nommés Auguste et Charles. Ce dernier, seigneur de Hauconcourt, conseiller-secrétaire et greffier en chef de la ville de Metz, gentilhomme de la chambre du roi, mourut à Paris, à l'âge de 43 ans et fut enterré au cimetière des Saints-Pères, le 19 août 1645. Il ne laissa de son mariage avec *Marguerite Le Duchat*, que deux filles : 1° Marguerite, mariée, en 1640, à *Hilaire Addée*, conseiller au parlement de Metz, fils d'*Emmanuel Addée*, sieur de Petit-Val, conseiller secrétaire du roi, et de *Marie Berger*; — 2° Marie, femme, en 1645, de *David de Casson*, sieur de Sansé. L'aîné, Auguste, qui, selon une généalogie msc. conservée à la Bibliothèque de Metz, était né en 1594, épousa, en 1624, *Marthe Gauvain*. Elle le rendit père de Paul, sieur de Pouilly, mort sans alliance en 1652, et de Charles, sieur de Borny, capitaine de chevau-légers, qui se convertit à la révocation avec sa femme *Charlotte de Villers* et son fils Paul.

II. Benoît Le Goulon, sieur de Regnier, prit pour femme *Elisabeth de Villers*, dont il eut Jérémie, sieur de La Grange-Lemercier. Ce Jérémie fut père de Benoît, sieur de Regnier, avocat au parlement, le même que Benoît Le Goulon, cité avec sa femme par Benoît dans ses listes de persécutés. Le fils aîné de ce généreux confesseur, Charles Le Goulon-de-Champel, ne suivit pas son exemple. Conseiller au parlement de Metz depuis 1681, il préféra sa place à sa religion, et abjura en 1686.

D'après une note msc. qui nous a été communiquée par M. *Otton Cuvier*, cet apostat avait un frère, nommé *Louis*, qui se qualifiait d'ingénieur en 1676, et dans le même temps, un *Charles Le Goulon*, frère de *Louis Le Goulon*, grenetier et contrôleur des réparations

(1) La France protestante ne nous paraît avoir aucun droit sur Antoine Léger, pasteur et professeur de théologie à Genève, qui a publié trois volumes de Sermons (Gen., 1720, in-8°), non plus que sur son neveu Jean Léger, auteur fort connu de l'Histoire générale des églises évangéliques des vallées du Piémont ou vaudoises (Leyde, 1669, in-fol.). Ils descendaient l'un et l'autre d'une famille établie dans la vallée de Saint-Martin.

de la ville (1), prenait le titre d'ingénieur ordinaire du roi. Cette coïncidence ne nous permet pas de décider lequel des deux sortit de France à la révocation, et sous le nom de Goulon ou Le Goulon, servit avec beaucoup de distinction en Angleterre, en Irlande, en Allemagne et en Italie. Nous devons nous contenter de rapporter ce que les historiens racontent de la vie de cet ingénieur habile.

Elève de Vauban, Le Goulon s'était élevé par ses talents au grade de capitaine général des mineurs et était considéré comme un des meilleurs officiers du génie, lorsque la révocation le força de passer à l'étranger. Il offrit ses services aux Etats-Généraux qui, bien informés de son mérite, lui donnèrent le grade de général d'artillerie, et le nommèrent colonel du régiment de Horn. En 1688, le Conseil de Genève, qui avait toujours à redouter les entreprises du duc de Savoie, voulut lui confier la direction des fortifications de la ville; mais Le Goulon refusa ses offres (*Arch. de Genève*, N° 3833). Il se préparait alors à accompagner Guillaume dans son expédition d'Angleterre. Habilement secondé par un autre réfugié, *Cambon*, chef du génie militaire, il rendit à ce prince de très-grands services en Irlande. Plus tard, il passa au service de l'Empereur et fit la campagne d'Italie, en 1696, avec le grade de général. On a de lui, sous le nom de *Mémoires pour l'attaque et pour la défense d'une place*, La Haye, 1706, in-8°; Amst., Daniel de La Feuille, 1706, in-8°; nouv. édit. revue, La Haye, 1730, in-8°; trad. en allem., Nuremb., 1709, in-8°; 1737, in-4°; Breslau, 1754, in-8°, un ouvrage dont les nombreuses édit. prouvent suffisamment le mérite. Après sa mort, sa veuve *Marthe Girard* se retira à Berlin auprès d'un frère qui s'y était établi; elle y mourut en 1706.

Une branche de la famille Le Goulon se réfugia à Cassel où elle existe encore.

LE GOUX, nom d'une famille rochelloise qui descendait de *Paul* Le Goux, sieur de Beauséjour, trésorier de la maison de Navarre, et de *Marie Coignard*, vivant l'un et l'autre au commencement du XVIIe siècle, ainsi qu'un autre *Paul* Le Goux, conseiller secrétaire du roi (leur fils peut-être), qui mourut vers 1631, laissant *Marie de Louvigny*, sa femme, veuve avec un fils en bas âge (*Reg. de Charent.*, ann. 1629). Selon une pièce msc. des Archives (Tt. 316), cette famille se composait, en 1681, de *Pierre*, d'*Auguste* et de *Jacques* Le Goux, à qui nous ajouterons, d'après les Registres de l'église de Charenton, *Madelaine* Le Goux, fille de *Pierre*, négociant à Paris, et de *Marie Colas* [aliàs *Coulart*], qui avait épousé, en 1658, *François de Monginot*, et qui fut enfermée, en 1686, dans le couvent de Saint-Eutrope près de Chartres (*Arch.* E. 3372).

Nos recherches ne nous ont rien appris sur la destinée de Jacques Le Goux, sieur du Plessis, si ce n'est qu'il mourut le 26 oct. 1681, et qu'il avait eu, de son mariage avec *Marie-Josèphe Steimer*, au moins deux enfants, Jacques et Anne-Marie, et la seule circonstance que nous connaissions de la vie d'Auguste, sieur de Lespoix et de La Buzattière, c'est qu'en 1685, il demanda la permission de venir, avec sa femme *Anne Bellay*, passer quelques jours à Paris, dont le séjour lui était interdit comme huguenot, afin de régler les affaires de la succession de son beau-père (1). Quant à Pierre, sieur des Ma-

(1) Ce Louis Le Goulon épousa *Elisabeth de Vigneulles*. Sa fille Anne se réfugia à Berlin, où elle mourut en 1712.

(1) Nous avons dit, d'après les pièces de La Reynie (*Suppl. franç.*, 791.1), que *Jacques Bellay* ne laissa que des filles (*Voy.* II, p. 161). Depuis, nous avons trouvé cité dans les Registres du secrétariat *Henri Bellay*, médecin de Blois, qui passa en Hollande à la révocation avec ses sœurs *Marie* et *Anne* (*Arch.* E. 3372), tandis que ses frères *Abel*, chirurgien à Blois, *Charlemagne*, *Pierre*, et son autre sœur *Françoise*, abjurèrent. Nous craignons donc d'avoir été induit en erreur. En 1700, Abel était encore signalé comme mauvais catholique (*Ibid.* E. 3386).

rais, il remplissait la charge d'ancien dans l'église de La Rochelle, lorsque le culte protestant fut interdit en France. N'ayant point voulu se convertir, il fut relégué à Noyers (*Arch.* E. 3372), puis traîné de prison en prison jusqu'à ce que, vaincu par les mauvais traitements, il consentît à signer son abjuration. A peine remis du trouble où les tourments qu'il avait subis l'avaient jeté, il réclama énergiquement contre ce qu'on l'avait forcé de faire, en déclarant hautement qu'il était et qu'il resterait protestant. Il fut donc de nouveau arrêté et enfermé dans le château de Nantes, où on le retint prisonnier jusqu'en 1688, qu'on l'expulsa de France avec sa femme, non moins « opiniâtre que lui ». Ses biens furent donnés à ses enfants Auguste, Henri et Anne (*Ibid.* E. 3374), qui n'avaient pas imité la constance de leurs parents.

LE GRAIN (Jean), natif du pays d'Artois, martyr. Le Grain avait établi à Anvers une hôtellerie qui était fréquentée surtout par les fugitifs des Pays-Bas. Il y avait reçu, entre autres, Jean de Beaussart qui était alors détenu dans les prisons de Bruxelles, sous l'accusation d'avoir enrôlé des recrues pour le service du prince d'Orange. Dans l'espoir de tirer de Le Grain quelques lumières sur les projets de ce Beaussart, on l'arrêta et on l'appliqua à la question. Il sortit triomphant de cette épreuve. « Le Seigneur soit loué, écrivait-il à sa femme, je n'ay accusé personne : j'espère aussi que nul ne viendra en peine pour moy. L'Esprit de Dieu me vueille consoler par sa grâce. » Averti, quelques jours après, qu'il allait être transféré à Bruxelles, il lui fit parvenir un petit billet, où il lui recommandait, ainsi qu'à son beau-frère, « de demeurer en paix et union entre eux, méditans assiduellement la Saincte Escriture du Seigneur. N'oubliez pas, ajoutait-il, de donner à chacun de mes enfans une Bible, que je leur laisse pour testament. » Quelques jours après son arrivée à Bruxelles, le 28 juin 1567, il eut la tête tranchée ou plutôt sciée par le bourreau, qui était ivre, et qui s'y prit à trois ou quatre fois avant de la séparer du tronc.

LE GRAND (Jean), drapier d'Armentières, âgé de 28 à 30 ans, martyr en 1569. Le Grand s'était retiré à Anvers. Arrêté dans cette ville comme hérétique, lors des sanglantes persécutions du duc d'Albe, il confessa courageusement sa foi et fut condamné au bûcher. Il fut conduit au supplice, baillonné « de la façon inventée et prescrite par l'inquisition des Espagnols, » et brûlé vif. *Guillaume Touart*, mercier de Lisle en Flandres, qui, après avoir erré de ville en ville, depuis 1561, et avoir été chassé successivement de Tournay, d'Amiens, de Montdidier, pour cause de religion, était tombé entre les mains de l'inquisition à Anvers, devait périr le même jour dans les flammes; mais lorsque le bourreau lui lia les mains et lui mit un bâillon, comme à son compagnon d'infortune, ce vieillard de 80 ans perdit connaissance. On le réinstalla donc dans la prison et on le noya dans une cuve pleine d'eau. Son corps fut jeté à la voirie.

LE GUAT (François), gentilhomme de la Bresse, né vers 1637, sortit de France à la révocation et se retira en Hollande. Bien qu'âgé de 51 ans, il voulut se joindre à l'expédition que *Du Quesne* préparait (*Voy.* IV, p. 477). Nous avons rapporté ailleurs les raisons pour lesquelles cette expédition n'eut pas lieu. Du Quesne se contenta d'envoyer à la découverte une petite frégate, nommée l'Hirondelle, sur laquelle Le Guat s'embarqua avec neuf autres réfugiés, le 10 juill. 1690. Le capitaine, *Antoine Valleau*, dont notre gentilhomme ne fait pas l'éloge, refusa d'attérir à l'île Bourbon, et débarqua les dix colons dans l'île de Diego Rodrigo, en leur laissant d'ailleurs des vivres, des armes, des munitions et tout ce qui était nécessaire pour la colonisation; puis il remit à la voile en leur promettant de revenir dans deux ans. Les deux années écoulées et aucune voile ne paraissant, les colons se con-

struisirent une barque et gagnèrent, à travers mille dangers, l'île Maurice, où ils arrivèrent, le 29 mai 1693. Le gouverneur, Rodolphe Diodati, considérant sans doute ces pauvres réfugiés comme des épaves, voulut les dépouiller de tout ce qu'ils possédaient, et exaspéré par la résistance qu'ils lui opposèrent, il les fit déporter sur une roche aride au milieu de la mer Ce fut seulement en 1696, qu'il se décida à envoyer à Batavia ceux de ces malheureux que le climat et les privations n'avaient pas encore tués. Le Conseil des Indes reconnut leur innocence; mais il ne leur accorda aucune réparation de l'abus de pouvoir dont ils avaient été les victimes. Le Guat prit enfin le parti de retourner en Hollande avec deux de ses compagnons qui avaient survécu et dont l'un se nommait *Paul Bennelle*. Il arriva à Flessingue, le 18 juin 1697, après une absence de près de sept ans. Plus tard, il alla s'établir en Angleterre, où il publia, avec le concours, dit-on, du moine défroqué *Gabillon*, les *Voyages et aventures de F. Leguat et de ses compagnons en deux isles désertes des Indes Orientales, avec la relation des choses les plus remarquables qu'ils ont observées dans l'isle Maurice, à Batavia, au cap de Bonne-Espérance, dans l'isle de Sainte-Hélène*, Lond., 1708, 2 vol. in-12, avec cartes et figg.; contrefait, Amst., 1708; réimp., Lond., 1711 et 1720, in-12; trad. en angl., Lond., 1708, 2 vol. in-8°; en holland., Utrecht, 1708, in-4°; en allem., Frankf., 1709, in-4°; Leignitz, 1792, in-8°, sous le titre: *Der französische Robinson* Cet ouvrage est intéressant et curieux. Le Guat a su se tenir en garde contre le défaut habituel des voyageurs. Il a bien observé et décrit simplement ce qu'il a vu. Sans être bonnes, les cartes ne manquent pas de valeur.

LE GUAY, (André-Pierre), dit de Prémontval, membre de l'Académie des sciences de Berlin, né à Charenton, le 16 fév. 1716, et mort à Berlin, le 2 sept. 1764.

M. Le Guay, qui remplissait une charge à Charenton, destinait son fils au barreau ou à la chaire; mais le jeune homme, dont le goût pour les mathématiques s'était révélé de bonne heure, ne voulut entendre parler ni de droit ni de théologie, et comme il avait reçu de la nature un caractère aussi ferme, aussi violent, aussi inflexible que celui de son père, il opposa une résistance invincible à la volonté de ses parents; les mauvais traitements même ne purent le dompter. Après de longues disputes, son père consentit à ce qu'il devînt ingénieur, à la dure condition cependant, que s'il n'était pas reçu dans un an, il sortirait de la maison paternelle, ce qu'il fit, à l'âge de 21 ans à peine, n'ayant pu obtenir même une simple lettre d'examen, tant le nombre des concurrents était grand et la carrière déjà encombrée.

Forcé de se créer des moyens d'existence, Le Guay ouvrit, sous le nom de Prémontval qu'il a illustré, un cours public de mathématiques qui, au bout de quelque temps, compta jusqu'à 400 auditeurs. Son succès excita la jalousie, et il irrita l'envie par son orgueil. Son ton impérieux et tranchant, ses opinions hardies lui suscitèrent beaucoup d'ennemis, à la tête desquels se distinguaient les Jésuites et surtout le Père Tournemine, à qui il avait osé adresser, en 1735, une suite de *Lettres contre le dogme de l'eucharistie*, tel qu'il est enseigné dans l'Eglise romaine. Doué de beaucoup d'indépendance d'esprit, Prémontval, qui refusa toujours de jurer sur la parole du maître, avait, en effet, conçu, pour ainsi dire, dès son enfance, des doutes sur les doctrines de la religion catholique. Pour les éclaircir, il s'était adressé à son confesseur, qui l'avait renvoyé au fameux P. Tournemine. Les solutions du jésuite ne l'ayant point satisfait, il avait eu recours à l'abbé de Pompignan, puis au P. Canapeville, et ce dernier, en désespoir de cause, lui avait conseillé de prier la Vierge Marie de l'éclairer. Telle était l'origine de ces

Lettres où Prémontval n'avait pas craint d'émettre les objections les plus fortes non-seulement contre la transsubstantiation, mais contre d'autres dogmes de l'Eglise romaine. Tant d'audace à une époque où la Cour ne ménageait ni les Jansénistes ni les Protestants, ne pouvait manquer de lui attirer de fâcheuses affaires. Pour échapper aux persécutions de ses ennemis, et, dit-on, de ses nombreux créanciers, Prémontval prit la résolution de quitter la France. Il avoue lui-même que le motif qui l'y décida, ne fut pas le zèle religieux. A l'en croire, il ne fut mû que par le désir de jouir de la liberté de conscience dans les pays protestants; mais le soin avec lequel il cacha son départ, nous fait soupçonner qu'il y avait là dessous quelque cause moins honorable. Quoi qu'il en soit, il se mit en route avec *Marie-Anne-Victoire Pigeon d'Osangis*, alors âgée de 20 ans, jeune femme très-spirituelle, très-instruite, mais très-légère, à qui il s'était uni, pour employer une expression de Formey, par des liens, sinon sacrés, du moins indissolubles. Il arriva à Genève dans l'été de 1744. Quelques mois après, il se rendit à Bâle où il embrassa publiquement la religion protestante, sa croyance, nous dit-il, s'accordant si bien avec celle des Réformés, que rien ne lui fut plus facile. Le 30 juin 1746, il épousa solennellement à Lörach sa jeune compagne. Après un séjour de deux ans environ à Bâle, les nouveaux époux partirent pour l'Allemagne, où ils errèrent de ville en ville, cherchant à tirer parti de leurs talents; puis ils finirent par gagner la Hollande et arrivèrent à La Haye, le 17 sept. 1749. Ils y vécurent deux ans dans un grand état de gêne, moins pénible à supporter pour eux que pour tout autre, car ils s'étaient depuis longtemps habitués à la frugalité et à l'économie. Désirant cependant sortir de leur situation précaire, Mme de Prémontval prit sur elle d'écrire à Maupertuis, qu'elle avait vu souvent chez son père. Au bout d'un an seulement, elle reçut l'offre d'une place de lectrice auprès de l'épouse du prince Henri, aux appointements de 200 thalers. Elle s'empressa de l'accepter et partit avec son mari pour Berlin, le 14 fév. 1752. La même année, Prémontval fut reçu membre de l'Académie des sciences, mais sans pension; il prononça son discours de réception, le 16 juillet. Attaché à la classe de philosophie, il se jeta dès lors à corps perdu dans les abîmes sans fond de la métaphysique; mais, à l'exemple de *Bayle*, il s'attacha à ébranler les systèmes les plus accrédités plutôt qu'à rien édifier lui-même. « Philosophe, dit M. Bartholmès, Prémontval peut être considéré sous deux aspects, comme polémiste dans ses Protestations, comme dogmatique dans ses Déclarations. En tant que polémiste, il s'attaque sans relâche à deux sortes d'ennemis, aux pieux disciples de Wolf et aux athées de toutes les nuances. Après avoir harcelé les premiers, ceux qui passaient pour les plus chauds adversaires de l'athéisme, Prémontval poursuit les autres avec le même acharnement, afin de prouver qu'on peut plaider la cause de Dieu, tout en combattant celle de Leibnitz... En qualité de dogmatique, il s'attache successivement à quatre objets : 1° à déduire l'existence et la nature de Dieu des idées de l'être et de l'infini, fondements de l'ontologie; 2° à prouver l'indépendance de chaque être particulier, comme de tout l'univers, et en même temps leur dépendance à l'égard de Dieu; 3° à combiner une hypothèse nouvelle sur la communication de l'âme avec le corps, ce qu'il appelle la psychocratie; 4° à remplacer l'ontologie variable des écoles par un catalogue invariable de pensées primitives et fondamentales. » M. Bartholmès ajoute avec raison que Prémontval a mieux réussi dans le premier rôle que dans le second; cependant, au jugement de Gérando, s'il ne s'est pas toujours fixé à des vues justes, comme dogmatiste, il a au moins imaginé quelques conceptions

originales. Telle, par exemple, sa théologie de l'être. « En admettant les opinions de Descartes, de Leibnitz et de Malebranche sur l'infini, il considéra cette notion comme primitive et comme positive tout ensemble. L'être lui apparut comme étant parfaitement simple, c'est-à-dire, exempt de parties, quoique possédant une pluralité de propriétés; mais aussi comme nécessaire, ayant dû toujours exister, devant exister toujours; d'où il conclut que la création ex nihilo est en elle-même impossible. Le nombre des êtres actuels est infini; ils forment une échelle infinie, progressive; le sommet de cette échelle est la Divinité. »

Pendant quelque temps, les deux époux vécurent à Berlin avec les 200 écus que sa place de lectrice rapportait à Mme de Prémontval; mais plus tard, le mari, qui possédait des talents remarquables comme pédagogue, établit une espèce de pensionnat qui réussit. Il aurait pu vivre heureux sans son humeur bizarre et difficile, son caractère vaniteux et emporté. Il mourut, dit-on, du dépit qu'il conçut de ce que Frédéric II avait appelé Toussaint pour remplir la chaire de professeur d'éloquence à l'Ecole militaire, chaire à laquelle il croyait avoir plus de droits que personne en sa qualité de puriste.

Prémontval n'a rien publié de considérable. Ce n'était pas chez lui impuissance, car il avait de la science et un esprit doué d'une rare sagacité; c'était défaut de persévérance. Il se livrait avec une ardeur sans égale à tout ce qu'il entreprenait; mais son feu ne tardait pas à s'éteindre, et l'ouvrage demeurait imparfait. Son style est assez élégant, mais défiguré trop souvent par l'enflure. Outre les Lettres déjà citées, on a de lui :

I. *Discours sur l'utilité des mathématiques*, Paris, 1742, in-12.

II. *Discours sur la nature des quantités que les mathématiques ont pour objet*, Paris, 1742, in-12.

III. *Discours sur diverses notions préliminaires à l'étude des mathématiques*, Paris, 1743, in 12.

IV. *Discours sur la nature du nombre*, Paris, 1743, in-12; réimp. avec les trois N^os précédents sous ce titre : *Discours sur les mathématiques*.

V. *L'esprit de Fontenelle ou Recueil de pensées tirées de ses ouvrages*, Paris, 1743, in-8°; La Haye [Paris], 1744, 1753, 1767, in-12. — Un des meilleurs ouvrages de ce genre.

VI. *Mémoires*, La Haye, 1749, in-8°. — Ce vol. contient trois lettres adressées à Bernoulli, Du Gard, sieur d'Eschichens, et Buxtorf, qui lui avaient témoigné beaucoup d'amitié et de bienveillance. Il y raconte, non sans un peu de charlatanisme, sa vie, jusqu'à l'année 1749.

VII. *Panagiana panurgica ou le faux évangéliste*, La Haye, 1750, in-8°. — Critique spirituelle du livre des Mœurs.

VIII. *Le mécaniste philosophe, mémoire contenant plusieurs particularités de la vie et des ouvrages du sieur J. Pigeon*, La Haye, 1750, in-8°. — Biographie intéressante qui porte le nom de Mme de Prémontval; mais Prémontval y a travaillé.

IX. *Pensées sur la liberté*, 1750, in-8°.

X. *La monogamie ou l'unité dans le mariage. Ouvrage dans lequel on entreprend d'établir, contre le préjugé commun, l'exacte et parfaite conformité des trois loix de la nature, de Moyse et de Jésus-Christ sur ce sujet*, La Haye, 1751-52, 3 vol. in-12; trad. en allem., Nüremb., 1753, in-8°.

XI. *Le Diogène de d'Alembert, ou Diogène décent. Pensées libres sur l'homme et sur les principaux objets des connaissances de l'homme*, Berlin, 1754; 2e édit. revue et augm., Berlin, 1755, 2 vol. in-8°. — Au jugement de M. Bartholmès, cet ouvrage respire une misanthropie hautaine, aussi peu faite pour guérir les hommes que pour leur plaire.

XII. *Du hazard sous l'empire de la Providence, pour servir de préser-*

vatif contre le fatalisme moderne, Berlin, 1754, in-8°.

XIII. *Cause bizarre, ou pièces d'un procès ecclésiastico-civil intenté contre un académicien et son épouse, pour un mot qu'on suppose être échappé à cette dame dans l'intérieur de son cabinet*, Berlin, 1755, 8°.

XIV. *Vues philosophiques ou protestations et déclarations sur les principaux objets des connaissances humaines*, Berlin et Amst., 1757-58, 2 vol. in-8°. —Recueil de mémoires lus pour la plupart à l'Académie. Tous ne traitent pas de sujets philosophiques.

XV. *Préservatifs contre la corruption de la langue française en Allemagne*, Berlin, 1759-64, 8 parties en 2 vol. in-8°. — Publication périodique que Prémontval entreprit pour critiquer le *style réfugié* et qu'il continua jusqu'à sa mort. Les deux dernières parties sont consacrées à l'éducation plutôt qu'à la grammaire.

On trouve dans le Recueil de l'Académie de Berlin divers mémoires de Prémontval, comme *Examen de la démonstration que M. Wolf donne du principe de la raison suffisante; Remarque sur la loi de continuité; Remarque sur la définition de M. Wolf du mot aliquid* (1754); la *Théologie de l'être* (1755-57); *De la notion de l'infini* (1758); *De la psychocratie* (1760-64). Enfin Prémontval a trad. de l'allemand, avec Mérian, l'ouvrage de Michaëlis: *Von dem Einfluss der Meinungen auf die Sprache*, Berlin, 1762, in-8°.

LE GUAY (François), ou Le Gay, sieur de Boisnormand (1), dit *La Pierre*, était originaire de la Normandie. Chassé de sa patrie par les persécutions, il passa en Angleterre, d'où il se rendit, quelque temps après, à Genève. Il trouva à s'occuper dans l'imprimerie de *Robert Estienne*, mais comme la place était peu lucrative, il donnait en même temps des leçons d'hébreu; c'est en ce sens que *Colomiès* a pu dire qu'il avait été professeur d'hébreu à Genève. Le même écrivain ajoute qu'il y remplit les fonctions pastorales; cependant nous ne voyons nulle part qu'il ait été attaché à une église ni de la ville, ni de la campagne. En 1557, le sieur de *Saint-Martin*, étant allé demander un ministre à Genève au nom des sectateurs de la Réforme dans le Béarn, le choix du consistoire s'arrêta sur Boisnormand, qui se mit en route au mois de sept. 1557 (*Reg. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). Secondé par *Henri de Barran* et quelques autres, Boisnormand obtint tant de succès que le bruit en arriva jusqu'à Rome. Le pape entra dans une grande colère contre le roi et la reine de Navarre; il eut recours au roi de France Henri II, qui menaça de porter la guerre dans le Béarn, si l'on n'en chassait les prédicateurs hérétiques. Boisnormand céda à l'orage; il s'éloigna de Pau, mais il n'alla pas plus loin que Mazères, où il continua à prêcher l'Evangile, jusqu'au départ d'*Antoine de Bourbon* pour Paris. A son retour dans ses états, ce prince, mécontent du traité de paix de Câteau-Cambresis, se rapprocha des Protestants et rappela Boisnormand; mais il l'abandonna de nouveau, avant de se mettre en route pour les Etats d'Orléans. Le cardinal d'Armagnac s'empressa alors de publier une bulle d'excommunication contre l'odieux ministre, ainsi que contre *La Gaucherie*, précepteur du prince de Béarn. En 1562, les églises de la Guienne chargèrent encore Boisnormand d'une mission auprès de Montluc (*Voy.* IV, p. 62). C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom. Dans sa Gallia orientalis, Colomiès a publié deux *Lettres* de Boisnormand à *François Bérauld*, datées de Genève 1554, où il fait un grand éloge de l'église genevoise et des magistrats.

(1) Olhagaray écrit par erreur *Beau-Normand*. En 1685, un *Courtemanche-Boisnormand*, de l'élection d'Alençon, fut signalé au gouvernement comme protestant. Il avait quatre fils et une fille. Deux de ses enfants étaient déjà passés dans les pays étrangers (*Arch. gén.* Tt. 270).

LÉGUILLON (Simon), dit Doguet, boucher à Saint-Désir de Lisieux, confesseur. Le 17 mars 1547, l'official de l'évêque de Lisieux condamna Léguillon, pour propos sentant l'hérésie de Luther, à être conduit tête et pieds nus, portant une torche en main, devant la procession qui devait avoir lieu le dimanche suivant, à jeûner un mois au pain et à l'eau et à garder prison. Il est évident que le grand-vicaire eut des ménagements pour lui, car dans la même séance, il livra au bras séculier, pour être brûlés vifs, *Jean Labbé*, maréchal de Bourgeauville, *Bence*, de Glos-sur-Orbiquet, et deux autres malheureux, qui montrèrent sans doute plus de fermeté et de constance que le boucher de Saint-Désir.

LE HAYER (Pierre), lieutenant au bailliage d'Alençon. Le Hayer avait obtenu cette place comme récompense de sa fidélité à la cause de Henri IV et des dangers qu'il avait courus, en 1589, de la part des Ligueurs. Onze enfants lui naquirent de son mariage avec *Madelaine Le Tessier*, savoir : 1° Abraham, qui suit : — 2° Nicolas, sieur de Cerceaux, lieutenant particulier au bailliage, auteur d'une branche qui ne subsista pas longtemps : — 3° Pierre, tige des seigneurs de Semallé ; — 4° Adam, sieur de Say ; — 5° Madelaine, femme de *Hector Hamon*, sieur de Benichon ; — 6° Marie, qui épousa *Robert de Chamdebois*, sieur de La Haye ; — 7° Anne, mariée à *René Gaillard*, sieur du Buot ; — 8° Rachel, femme de *Léonard Ruel*, sieur du Père ; — 9° Françoise, alliée à *Abraham Le Moine*, sieur de La Pallière, avocat au présidial ; — 10° N., femme d'*Antoine Bouvet* ; — 11° N., mariée à *Pierre Caget* ou *Caiget*, sieur du Pin (1).

I. Abraham Le Hayer, sieur Du Perron, docteur en droit, fut pourvu, en 1629, de la charge de procureur du roi au bailliage d'Alençon. Il prit pour femme *Françoise Blanchet*, fille de *Bertrand Blanchet* et de *Marie Le Maire*, dont il eut : 1° Pierre, qui suit : — 2° Robert, qui abjura et se fit bénédictin ; — 3° Abraham, mort sans alliance ; — 4° Gabrielle, femme de *Noël Ferault*, sieur de Giberville ; — 5° Susanne, mariée à *Caiget*, sieur de La Fosse ; puis à *Charles Le Royer*, sieur de La Jaminière ; — 6° Marguerite, femme de *Jacques Le Coustellier*, sieur de La Borde.

Pierre Le Hayer naquit à Alençon, en 1603, selon la Biogr. univ., qui l'appelle *Louis*. Il fut nommé en 1636, commissaire en l'armée de Normandie. Les plates flatteries qu'il adressa à Louis-le-Juste lui tinrent lieu et de mérite et d'état de services. Dès 1638, il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et l'année suivante, il fut pourvu d'une charge de procureur du roi à Alençon. En 1642, il succéda à son père. En 1662, il devint conseiller d'état. Membre de l'Académie de Caen depuis sa fondation, Pierre Le Hayer voulut se faire une réputation dans les lettres ; mais on doit reconnaître qu'il a complétement échoué ; toutes ses productions sont au-dessous du médiocre. En voici les titres :

I. *Les heureuses adventures, tragi-comédie en 5 actes et en vers*, 1633, 8°.

II. *Les palmes de Louis-le-Juste, poème historique divisé en IX livres, où, par l'ordre des années sont contenues les immortelles actions de Louis XIII*, Paris, 1635, in-4° ; réimp. sous ce titre : *Les nouvelles Muses royales où, par ordre des années*, etc., Paris, 1637, in-4°.

III. *Poésies morales et chrétiennes*, Paris, 1660, in-4°.

IV. *Histoire de l'empereur Charles-Quint, trad. de l'espagnol*, Paris, 1662, in-4° ; Brux., 1663 et 1667, in-12.

V. *De la connoissance de la bonté et de la miséricorde de Dieu, trad. de l'espagnol de Palafox*, Paris, 1688, in-12.

(1) La famille Caiget resta fidèle à la foi protestante. Dans une liste des Réfugiés d'Alençon (*Arch. gén.*, Tт. 270), se trouvent les noms de *Robert Caiget*, ancien de l'église, et d'une dame *Caiget*, veuve de *Mésange-Des Coutures*.

Moysant de Brieux, dans une lettre à Saint-Clair Turgot, dit qu'il avait aussi commencé un poème en l'honneur du duc de Montansier. Il paraît qu'il est resté en portefeuille.

Le Hayer avait épousé, en 1626, *Catherine de La Palue*, fille de *Jean*, sieur de La Viollière, et de *Catherine Danot*. Il en eut : 1° PIERRE qui suit ; — 2° ROBERT, qui se fit catholique et entra dans les ordres ; — 3° EMÉRIC, tué à la bataille de Strasbourg ; — 4° FRANÇOISE, femme de *Philippe de Foulogne* ; — 5° CATHERINE, mariée à *Charles de Bailleul*; — 6° MARIE, qui épousa *Jacques Got*, sieur de Bray, et en secondes noces, *Charles Bresnard*, sieur de Saint-Père.

Pierre Le Hayer fut, après la démission de son père, pourvu, en 1663, de l'office de procureur du roi. Il se maria avec *Marie Guillel*, fille d'*André Guillel*, sieur du Coudray, et de *Marie Bigot*, et en eut : 1° JACQUES-PIERRE, qui abjura ; — 2° JEAN-FRANÇOIS, sieur de Boligny, qui prit pour femme une fille d'*Esaïe Du-Matz-de-Montbail* ; — 3° PIERRE-ANDRÉ, qui se convertit également.

II. Pierre Le Hayer, sieur de La Gueslandière, épousa, en 1592, *Susanne de Semallé* ; il en eut PIERRE, qui suit, et deux filles mariées dans les familles de Malrot et de Toustain. Selon le Dict. de la Noblesse, c'est de la seconde de ces filles, nommée FRANÇOISE, que descendait le savant auteur de la Nouvelle Diplomatique.

Pierre Le Hayer, sieur de Semallé, servit longtemps comme gendarme de la garde. Il épousa, en 1619, *Marguerite de Lemerault*, fille de *Guillaume Lemerault*, avocat du roi au siége présidial d'Alençon, et d'*Elisabeth Houssemaine*. Ses enfants furent : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° FRÉDÉRIC, né en 1622 ; — 3° ABRAHAM, sieur de Saint-Julien, marié, en 1663, à *Anne Le Moine*, fille de *Paul*, sieur de Coudehard, dont il ne laissa pas d'enfants.

Pierre Le Hayer, né le 13 oct. 1621, épousa, en 1660, *Renée Du Val*, fille de *Thomas Du Val*, sieur du Noyer, lieutenant particulier du bailli d'Alençon, et de *Marthe Bizeul*. De ce mariage naquirent : 1° PIERRE, sieur de Semallé, qui ne mourut pas sans alliance, comme le dit La Chesnaye-des-Bois, mais qui sortit de France avec son fils (*Arch*. TT. 270) ; — 2° THOMAS-FRÉDÉRIC, sieur de Semallé, marié, en 1682, avec *Marie Blanchard*, fille de *Nicolas Blanchard*, sieur de Bois-Hubert, et d'une *Ruel-de-Launay*. Il ne suivit pas à la révocation l'exemple que lui donnèrent son frère, son beau-père (qui émigra avec deux enfants) et d'autres membres de sa famille, comme les *Launay-Ruel*, les demoiselles *Des Aulnays-Blanchard*, *Jean Blanchard*, sieur de La Feuilletière (*Arch*. TT. 270) ; il abjura et fit élever dans le catholicisme les enfants qu'il eut de Marie Blanchard et de sa seconde femme *Marie Houssemaine*, fille de *Pierre Houssemaine*, sieur du Tertre, et de *Susanne Rouillon*, nouvelle catholique comme lui.

LE HUCHER (ADRIEN), ministre d'Amiens, eut, le 22 janv. 1615, avec le P. Véron, une conférence dont les actes ont été publiés en 1616, et trad., la même année, par un jésuite d'Ingolstadt, sous le titre : *Acta colloquii ambianensis in Galliâ inter Fr. Veronum, societatis Jesu, et A. Hucherum, ministrum calvinistam, de venerabili altaris sacramento ex solis bibliis genevensibus, ex gallicâ in latinam linguam translata*, Ingolstadt, 1616, in-4°. Adrien Le Hucher laissa un fils, nommé aussi ADRIEN, qui étudia la chirurgie et mourut à Paris, au mois de juin 1627.

LEIPOLD (JEAN-DANIEL), né à Strasbourg, le 3 juill. 1737, quitta ses études en droit pour entrer, dans l'armée française. Il fit, en qualité d'adjudant général, les campagnes de 1759 et de 1760. En 1766, il renonça à la carrière militaire, et se rendit à l'université de Tubingue où il se fit recevoir licencié en droit. Il mourut, en 1777, greffier

du cabinet du duc de Wurtemberg. On a de lui une dissertation *De contradictore in concursu creditorum*, Tub., 1769, in-4°.

LE JEUNE (CHARLES), un des plus glorieux confesseurs de l'Eglise réformée, était originaire de Villeneuve-de-Berg. Le Jeune était riche et zélé pour sa religion; c'était un double titre au martyre, dans le bienheureux temps des missions bottées. On logea chez lui à discrétion plusieurs dragons qui, experts déjà en fait de tortures, commencèrent par le plonger à plusieurs reprises dans un puits. Ce moyen vulgaire n'ayant rien produit, ils essayèrent du feu, et contraignirent le malheureux à tourner la broche dans laquelle était passé un mouton entier, devant un feu si violent qu'il fut presque rôti lui-même. En voyant les contorsions qu'il faisait, le loustic de cette bande de démons s'écria en riant qu'il allait lui donner un onguent pour la brûlure, et il lui versa la graisse bouillante sur les jambes qui furent rongées jusqu'aux os. Instruit de cette atrocité, les magistrats de Villeneuve-de-Berg firent, peut-être par commisération, enlever le lendemain le pauvre Le Jeune, et le firent conduire à Montpellier, où il fut jeté dans un cachot de la citadelle par ordre de Basville, qui ne voulut pas permettre qu'on le pansât. Lorsqu'il fallut vider les prisons trop pleines, Le Jeune fut un de ceux qu'on désigna pour la transportation dans les Antilles (*Voy*. VI, p. 24). Echappé au naufrage avec quelques-uns de ses compagnons d'infortune, il réussit à gagner Londres, où il mourut jeune encore, les mauvais traitements qu'il avait endurés ayant sans doute abrégé ses jours.

LE JEUNE (CLAUDIN), célèbre musicien, compositeur ordinaire de la musique de Henri IV, né à Valenciennes dans la première moitié du XVI° siècle (vers 1540?) et enterré à Paris, le 26 sept. 1600, dans le cimetière protestant de la Trinité (*Reg. de Charent.*, ann. 1600).

La première mention, à notre connaissance, qui soit faite de Claudin Le Jeune, se trouve dans le Commentaire d'Artus Thomas, sieur d'Embry, sur la vie d'Apollonius de Tyane. « J'ay quelques fois ouy dire, rapporte l'auteur, au sieur Claudin le jeune, qui a, sans faire tort à aucun, devancé de bien loin tous les musiciens des siècles précédens dans l'intelligence de ces modes [phrygien et hypophrygien], qu'il fut chanté un air (qu'il avoit composé avec les parties) aux magnificences qui furent faites aux nopces du feu duc de Joyeuse [1581], du temps d'heureuse mémoire Henri III roi de France et de Pologne que Dieu absolve, lequel comme on l'essayoit en un concert qui se tenoit particulièrement, fit mettre la main aux armes à un gentilhomme qui estoit là présent, et qu'il commença à jurer tout haut qu'il luy estoit impossible de s'empescher de s'en aller battre contre quelqu'un; et qu'alors on commença à chanter un autre air du mode soubs-phrygien qui le rendit tranquille comme auparavant : ce qui m'a esté confirmé encore depuis par quelques uns qui y assistèrent, tant la modulation, le mouvement et la conduitte de la voix, conjoincts ensemble, ont de force et de puissance sur les esprits. » Cette anecdote prouve que la réputation de Le Jeune était établie avant même qu'il eût rien publié. Henri IV l'attacha à son service, en qualité de compositeur. Du Caurroy était son maître de chapelle. Nous emprunterons à M. Fétis son appréciation de la musique de notre artiste. Le soin consciencieux que cet excellent critique apporte à ses recherches, nous est un sûr garant de l'équité de ses jugements. Selon lui, « on trouve dans la musique de Lejeune beaucoup de dissonances résolues par saut, d'enjambements de parties, et de sauts de sixtes majeures dans les voix, qui indiquent des études légèrement faites dans l'art d'écrire; mais il y a du goût dans le choix des motifs de ses chansons françaises, et une certaine élégance dans celui des

repos et des rentrées des différentes parties : en un mot, plus d'instinct que de savoir. Au surplus, le mérite de ce musicien a été exagéré par les contemporains de la Cour de France : ses ouvrages ne peuvent soutenir la comparaison avec ceux des bons maîtres de l'école romaine de ce temps, et sous le rapport de l'invention, ils sont inférieurs à ceux des compositeurs vénitiens, de Lassus et même de quelques anciens compositeurs français, tels que Arcadet et surtout Clément Jannequin. Claude Lejeune et du Caurroy commencent l'époque de décadence de l'Ecole française. » Selon Paquot, Le Jeune était appelé le phénix des musiciens. *Salomon de Caus* le cite avec éloge en plusieurs endroits de son Institution harmonique. On lui doit les publications suivantes :

I. *Livre de mélanges de C. Le Jeune à* 4, 5, 6 *et* 8 *voix*, Anvers, 1585, 6 vol. pet. in-fol.; Paris, Pierre Ballard, 1607, 6 vol. in-4° obl. M. Fétis suppose qu'il y a eu une édit. antérieure. — On y trouve des chansons françaises à 4, 5, 6 et 8 parties, des madrigaux italiens à 4, 5 et 6 voix, des motets latins à 5, 6 et 8 et un *écho* à 10 parties.

II. *Dodécacorde, contenant douze pseaumes de David mis en musique selon les douze modes approuvez des meilleurs autheurs anciens et modernes, à* 2, 3, 4, 5, 6 *et* 7 *voix, par Claud. Le Jeune, compositeur de la musique de la chambre du roi*, La Rochelle, Hierosme Haultin, 1598, 6 vol. in-4° obl.; portrait de l'auteur représenté dans un âge avancé, tête chauve et barbe blanche, grav. en bois.—Les paroles sont prises de la trad. de *Marot* et de *Bèze*. « Cet ouvrage, au jugement de M. Fétis, est un des meilleurs et des mieux écrits de Le Jeune; la forme des psaumes est développée dans la manière des motets italiens. » Les contemporains de Le Jeune ne goûtaient pas moins cet œuvre. « Si on veut voir une excellente practique de ces douze modes, écrit Artus Thomas, qu'il chante ou oye chanter le Dodécacorde du sieur Claudin le jeune, et je m'asseure qu'il y trouvera toutes ces figures et variations maniées avec tant d'art, tant d'harmonie et tant de sçavoir, qu'il confessera qu'on ne peut rien adjouster à ce chef-d'œuvre que la louange que tous les amateurs de ceste science doivent rendre à ce rare et excellent personnage, lequel estoit capable de pousser la musique jusques au dernier degré de sa perfection, si la mort n'eust devancé l'exécution de ses hauts et profonds desseins sur ce subject. »

III. *Le Printemps de Claud. Le Jeune, natif de Valenciennes, compositeur de la musique de la chambre du roi, à* 2, 3, 4, 5, 6, 7 *et* 8 *parties*, Paris, veuve R. Ballard et son fils Pierre Ballard, 1603, 6 vol. pet. in-4° obl.—Œuvre posthume. Vers mesurés par Baïf. L'éditeur promettait une suite, mais il ne paraît pas qu'il ait tenu sa promesse.

IV. *Psaumes en vers mesurés, mis en musique à* 2, 3, 4, 5, 6, 7 *et* 8 *parties par Claude Le Jeune, natif de Valenciennes, compositeur de la chambre du roi*, Paris, Pierre Ballard, impr. de la musique du roi, 1606, in-4° obl. de 36 pp., et 27 morceaux; dédié par la sœur de l'auteur, *Cécile Le Jeune*, à *Odet de La Noue*, à qui elle dit dans sa dédicace : « L'envie du siècle, qui méprise un chacun et ne favorise qu'à soy, n'aura pas le pouvoir d'empescher que la vertu du deffunt, bien qu'esloignée de la veuë, ne soit encore respectée comme présente : quand ces accords qu'elle a produits s'approcheront des aureilles capables de les goûter, et qu'ils seront cognus estre tellement approuvez de vous qu'ils aient été jugez dignes de recevoir vostre bénédiction... » Opuscule inconnu à M. Fétis.

V. *Missa ad placitum, auctore Claud. Le Jeune, cum quinque et sex vocibus*, Paris., Pet. Ballard, 1607, in-fol. — Messe trouvée dans les papiers de Le Jeune. Le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Sanctus* sont à cinq voix, le *Credo* et l'*Agnus* à six.

VI. ***Premier livre contenant cinquante Psaumes de David, mis en musique à 3 parties par Claud. Le Jeune, natif de Valenciennes, compositeur en musique de la chambre du roi***, Paris, Pierre Ballard, 1607, 3 vol. pet. in-4° obl.; ***2° et 3° livre***, 1608, même format.

VII. ***Les Psaumes de Marot et de Théod. de Bèze*** (1), ***mis en musique à 4 et 5 parties par Claud. Le Jeune, natif de Valenciennes***, La Rochelle, J. Haultin, 1608, in-4°; dédié par Cécile Le Jeune au duc de ***Bouillon***, prince de Sédan. On en connaît plusieurs édit., Paris, 1613; Genève, 1627; Amst., 1629, 1633; Leyde, 1635. La musique de Le Jeune a été adaptée à une version flamande, Schiedam, 1664, 5 vol. in-12. Dans une édit. de Paris, publiée par la veuve Ballard et son fils Pierre, 4 vol. in-8° obl. s. date (1614?) on a ôté les psaumes à cinq part.; en voici le titre exact : ***Les cent cinquante Pseaumes de David, mis en musique à 4 parties par Claud. Le Jeune, natif de Valenciennes***, etc.; privilége daté de 1601. « Ces psaumes sont écrits presque tous en contrepoint simple de note contre note, sur les mélodies du culte protestant, placées dans la partie du ténor, comme dans les psaumes de *Goudimel;* mais ceux-ci sont mieux écrits. » Nous reproduirons l'épitaphe que ***Du Maurier*** consacra à la mémoire de Le Jeune et qui se lit dans ce volume :

> L'âme pour qui vivoit le corps
> Qui rend ce tombeau vénérable,
> Eust bien faict la mort pitoyable
> Par ses mélodieux accords.
>
> Car ès Cieux elle avoit appris,
> Avant qu'estre à son corps unie,
> Les vrais tons de leur harmonie,
> Qui sont infuz en ces escris.
>
> Mais elle, venant séjourner
> Où le discord règne et l'envie,
> Voulut à sa première vie
> Libre s'en pouvoir retourner.

On trouve aussi dans ce volume le quatrain laudatif suivant d'*Odet de La Noue*.

> Soubs ce simple contrepoint
> Se cache un art admirable,
> D'autant plus inimitable
> Qu'il semble ne l'estre point.

VIII. ***Octonaires de la vanité et inconstance du monde, mis en musique à 3 et 4 parties par Claud. Le Jeune***, etc., Paris, Pierre Ballard, 1610 et 1611, 4 vol. pet. in-4° obl. — Recueil de 36 chansons françaises, dont trois sur chacun des douze modes.

IX. ***Second livre des Mélanges de Claud. Le Jeune, compositeur de la musique de la chambre du roi***, Paris, Pierre Ballard, 1612, 4 vol. in-4° obl.; Anvers, 1617; dédié par ***Louis Mardo***, neveu de l'auteur, à M. de ***La Planche***, avocat au parlement de Paris. — On y trouve quinze chansons françaises et sept madrigaux italiens à 4 voix, douze chansons à 5, deux canons et cinq chansons à 6, deux chansons à 8, deux psaumes à 5, un motet à 4 voix, divisé en 6 parties, un autre motet à 5 voix, un magnificat à 4, 5 et 7, un motet à 10, une fantaisie à 4 et une autre à 5.

Il existait plusieurs familles protestantes du nom de Le Jeune. En 1574, ***Maclou Le Jeune***, fourbisseur de Paris, fut reçu bourgeois à Genève. — En 1688, ***Louis Le Jeune***, de Metz, entreprit à Soest en Westphalie une grande culture de pastel, qu'il transporta ensuite à Magdebourg. Ayant échoué dans cette tentative, il se rabattit, mais sans plus de succès, sur la culture de la garance. — ***Pierre Le Jeune*** remplissait les fonctions du ministère à Espence, en 1649, 1665, 1669. C'est sans doute lui qui fut transporté à Mons avec sa femme, en 1688 (*Arch.* E. 3374), et qui traduisit du latin de Grotius le *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, Utrecht, 1692, in-12; Amst., 1728, in-8°. Traduction libre à laquelle Le Jeune a mis une *Préface* (1).

(1) Nous reproduisons ce titre tel que le donne M. Fétis, mais il est évidemment tronqué.

(1) C'est vraisemblablement aussi de ce Le Jeune que parle Ch. Ancillon dans son Discours sur la vie de son père. Il raconte que ce der-

LE MAÇON ou **Le Masson**, dit *Vignols*, un des fondateurs des églises de Moncuq, de Montauban, de Carcassonne et de Toulouse, homme actif, zélé, intrépide, mais fanatique et turbulent. Le Maçon ne tenait sa vocation que de son enthousiasme. Donné pour collègue à *Barrelles* dans l'église de Toulouse, il ne vécut pas longtemps en bonne intelligence avec l'impétueux espagnol. Il quitta donc cette ville et se rendit à Montauban. C'est lui qui, malgré les sages exhortations des magistrats, poussa les Protestants montalbanais à se saisir de l'église de Saint-Louis, le 19 janv. 1561. Cet acte de violence aurait occasionné de grands malheurs si, par une désobéissance peut-être excusable en pareil cas, le sieur de *Mont-Lausun*, qui était tout dévoué à la religion réformée, n'avait pas pris sous sa responsabilité de supprimer les ordres adressés à Terride par le roi de Navarre pour qu'il désarmât les habitants et fît cesser le prêche, ordres qui n'auraient pu s'exécuter sans effusion de sang. Au reste, le fougueux ministre jeta tant de trouble dans l'église naissante, que le consistoire se vit forcé de le suspendre de ses fonctions. Se sentant soutenu par le bas peuple, Le Maçon méprisa la sentence consistoriale et voulut continuer à exercer son ministère ; mais les magistrats ayant alors commencé contre lui des poursuites, il jugea prudent de sortir de Montauban. Il se retira en Gascogne où il porta, comme partout, la discorde. Le colloque de Lectoure le suspendit, et le synode de Sainte-Foy le déposa. Quelque temps après, il fut pourtant rétabli dans sa charge par le synode de Castres quil'envoya à Carcassonne, d'où une sédition le chassa. Il chercha un asile à Beziers, où il se prit de querelle avec le pasteur de l'église. La guerre ayant éclaté sur ces entrefaites, il se mit en campagne avec les troupes huguenottes, et se fit tuer à la prise de Limoux.

Il ne faut pas confondre ce turbulent ministre avec *Jean Le Maçon*, dit *Du Chemin*, qui contribua aussi à la fondation de l'église de Montauban, et présida le synode provincial qui se tint dans cette ville du 9 au 11 avril 1561 (*MSS. de Genève*, 197me. Cart. 1).

LE MAÇON (Jean), sieur de La Rivière, dit de *Launay*, est célèbre, dans l'histoire du protestantisme français, pour avoir fondé à Paris, au mois de septembre 1555, la première église protestante française. Fils aîné du sieur de Launay, procureur du roi à Angers et ennemi déclaré des Réformés, il naquit, vers 1533, dans la capitale de l'Anjou. Son père le destinait à la jurisprudence; mais Dieu en disposa autrement. Après avoir terminé ses études, La Rivière se sentit pris d'un irrésistible désir de visiter les églises de Lausanne et de Genève, et malgré les prudents avertissements de quelques amis qui connaissaient le caractère inflexible de son père, il persista à embrasser publiquement la religion réformée. Le vieux procureur ne pouvait manquer d'en être bientôt instruit. Son indignation fut extrême. Il employa tout, caresses, promesses, menaces, pour détacher son fils de ceux qu'il appelait des Christaudins; mais La Rivière résista même à ses prières, quoique, comme il le confessa plus tard, toutes les rigueurs dont son père usa depuis à son égard n'aient rien été auprès des larmes paternelles. De Launay, voyant tous ses efforts se briser contre la résistance respectueuse, mais inébranlable de son fils, entra dans un tel paroxisme de fureur, qu'il allait le livrer lui-même à la justice, c'est-à-dire à une mort certaine, si des amis n'étaient parvenus à le faire évader et à le conduire

nier, lorsqu'il se rendit, en 1633, à l'académie de Genève, fut adressé à un nommé *Le Jeune*, originaire de Metz, qui s'etait etabli dans cette ville. « Il estoit, continue-t-il, père du ministre de ce nom qui s'est rendu celèbre dans la Republique des lettres par une connoissance extraordinaire de tout ce qu'il y a de beau dans les lettres humaines, dans la langue grecque et dans diverses sciences qu'il possède dans un degré éminent de perfection; et qui est actuellement regent de la première classe du collège de cette ville [Berlin]. »

à Paris. Vers le même temps, un gentilhomme du Maine, nommé de *La Ferrière*, se réfugia dans cette capitale où il espérait échapper plus aisément aux inquisiteurs de la foi. Sa femme était enceinte et sur le point d'accoucher. Ne voulant pas que son enfant reçût le baptême de l'Église romaine, il assembla dans la maison qu'il occupait au Pré-aux-Clercs quelques-uns de ses coreligionnaires, parmi lesquels se trouva La Rivière, afin d'aviser avec eux au moyen de le faire baptiser selon les rites de l'Église réformée. Après mûre délibération, ils s'arrêtèrent au parti de constituer une église. Ayant donc jeûné et prié avec toute la ferveur que commandaient les circonstances, les fidèles de Paris élurent pour ministre La Rivière, et établirent un consistoire composé de quelques anciens et diacres sur le modèle de l'Eglise primitive. Telle fut l'origine de l'Église réformée de Paris qui devint bientôt une des plus florissantes du royaume La Rivière y exerça avec succès les fonctions pastorales jusqu'au mois de juillet 1558. A cette époque, il entreprit un voyage à Genève, sans doute dans l'intérêt de son église. En passant par Troyes, il adressa quelques exhortations aux Protestants de cette ville où la semence de l'Évangile avait abondamment fructifiée par les soins d'un colporteur, nommé *Jean de Gannes*, dit *Rochemont*, qui avait failli payer son zèle de sa vie et n'avait dû son salut qu'à l'humanité des soldats chargés de l'escorter jusqu'à Senlis, lieu de sa naissance, où il devait être jugé.

Depuis cette époque jusqu'en 1562, l'histoire est muette sur le compte de La Rivière; on sait seulement qu'il continua à desservir l'église de Paris. Après que Condé fut sorti de cette ville, le cardinal de Bourbon, qui en était le gouverneur, fit venir La Rivière et son collègue en sa présence, et leur défendit, sous peine de mort, de célébrer la Cène le jour de Pâques. Ils durent se soumettre, et il est probable qu'ils se hâtèrent de quitter Paris. Huit ans plus tard, nous trouvons La Rivière cité parmi les députés au Synode national de La Rochelle, comme représentant les églises de la Touraine qui, on le sait, formait une province ecclésiastique avec le Maine et l'Anjou. On peut en conclure qu'il desservait alors l'église d'Angers, où il remplissait encore ses fonctions à l'époque de la Saint-Barthélemy, dont il fut une des innombrables victimes. Après avoir poignardé le frère de *La Barbée*, comme nous l'avons rapporté ailleurs (*Voy.* IV, p. 500), Montsoreau se transporta au logis de Jean Le Maçon. « Trouvant la femme dudit de La Rivière à l'entrée du logis, raconte Crespin, il la salue et la baise à la coustume de France, spécialement des courtisans, et lui demanda où estoit son mary. Elle respond qu'il se pourmenoit au jardin. Disant cela, elle y mène Montsoreau, lequel ayant gracieusement embrassé La Rivière, lui dit: Savez-vous pourquoy je suis venu ici? Le roy m'a commandé de vous tuer, et tout maintenant. J'en ay charge expresse, comme vous le conoistrez par ces lettres: quoy disant, il lui monstre une pistole toute bandée. La Rivière respond qu'il ne pensoit avoir commis aucun forfait: toutesfois, puisqu'on cerchoit ainsi sa vie, prioit d'avoir quelque loisir d'implorer la miséricorde de Dieu, et remettre son esprit entre les mains d'icelui. Ayant achevé en peu de mots sa prière, il présenta volontairement son corps à ce bourreau qui lui tira un coup de pistole, dont il mourut sur la place. Il tua aussi deux autres ministres demeurans audit Angiers, l'un nommé de *Coulaines* (1), et l'autre *Du Jaunay*, hommes doctes, fit trainer dans l'eau un apothicaire, nommé *Gilles Doisseau*, qui fut enlevé de son lict et ne voulut jamais abjurer la Religion. » Tous ne montrèrent pas la même fermeté et la même constance. La plupart des Protestants

(1) De la même famille sans doute que *Charles de Cran*, sieur de Coulaines, gouverneur de Chinon, qui, sur l'ordre de *Condé*, lui envoya à Orléans tous les ornements et reliques des églises de l'élection de Chinon.

d'Angers, qui ne purent s'enfuir, rachetèrent leur vie par une abjuration, faiblesse honteuse si on la compare au courage intrépide que déployèrent les veuves des ministres Le Maçon et Du Jaunay. Elles demeurèrent inébranlables et furent précipitées dans le Maine par ordre de Puygaillard. — Le Maçon avait écrit plusieurs livres, au rapport de La Croix-du-Maine, qui ajoute ne les avoir pas vus.

LE MAÇON (ROBERT), ou *Le Masson*, sieur de LA FONTAINE, ministre de l'Eglise réformée (1).

On ne sait rien de la famille de Robert Le Maçon, si ce n'est qu'il avait un frère, nommé M. de Sérigny, et une sœur; on ne connaît non plus aucune circonstance de sa vie avant l'année 1562. Dans son Hist. de Saumur, Bodin parle d'un Robert Le Maçon qui se chargea avec *Bourneau*, lieutenant particulier, *Jacob Delaveau* et son fils *Guillaume*, *Diogène Guiolles* et *François Jonnault*, fermiers de l'abbaye de Saint-Florent, *Jean Lebœuf*, juge de la prevôté, *Jean Charbonnier*, receveur des traites, et *Guy Lebœuf*, lieutenant de la prevôté, d'exécuter à Saumur les ordres de Condé relativement aux biens des églises; mais ce Robert Le Maçon était avocat du roi, et ne peut être confondu avec notre ministre qui, vers le même temps, fut appelé à remplir les fonctions de secrétaire auprès du troisième Synode national, et qui desservait, depuis quelques mois déjà, l'église d'Orléans, où il avait remplacé *Ambroise Le Balleur*, et où il continua à exercer son ministère jusqu'à la Saint-Barthélemy (2), à laquelle il échappa en se sauvant en Angleterre. Plus tard, il revint en France; mais

(1) Il ne faut pas confondre ce ministre avec un autre *La Fontaine*, qui organisa, en 1559, l'église d'Oleron. Celui-ci est vraisemblablement le même que *Charles de Clermont*, dit La Fontaine, un des premiers pasteurs de La Rochelle, qui assista au premier Synode national.

(2) Une copie de l'acte du serment de fidélite que l'on fit prêter, au mois d'août 1568, aux Protestants d'Orleans (*Arsenal*, Hist. 318), nous apprend que l'église de cette ville avait alors quatre pasteurs : *Antoine Chanorrier*, *Robert Le Maçon*, *Pierre Baron* et *Daniel Toussaint*. Parmi les signatures en très-grand nombre, nous remarquons, outre les noms que nous avons deja cites T. IV, p. 20, ceux de *Jean Lescoreol*, conseiller au Grand-Conseil, *Simon de Benique*, grenetier au grenier à sel, *Joseph Lhuillier*, elu ; *Léon* et *Thomas Tripault*, *Etienne Palas*, *Pierre Stuart*, *Claude Le Roux*, *Claude Daneau*, *Jean Bernard*, *Alexandre Pelé*, *Aignan Lemaryé*, *Jean Bérault*, *Jérôme Massuau*, *Michel Levanors*, *Claude Garnier*, *Guill. Brice*, *Crespin de La Croix*, *Pierre Estienne*, *Michel Touchard*, *Jacq. Pailleron*, *Guill. Prevost*, *Pierre Briard*, *Jean de Rayguidors*, *Jean Benisson*, *Etienne Roger*, *Denis Pothier*, *Toussaint Bourgoing*, *Jean Le Pelletier*, *Denis Patisson*, *Claude Hanel*, *J. Decroix*, *Jacq. Lenormant*, *Etienne Durand*, *Florent Robinet*, tous avocats; *Aignan de Contes* et *Jacq. Hillaire*, échevins; *Michel Le Clerc*, greffier des forêts, *Jacques Robert*, greffier de l'election, *Marin Sergent* et *Mathurin Clément*, maîtres des chaussées, *René Piotte*, clerc des chaussées; *Charles Douville*, lieutenant de la maréchaussée; *Jacques Leteneur*, capitaine du châtelet ; *Jean Minier*, scribe de l'université ; *François Berauld*, *Matthieu Béroalde* et *Jacq. Besson*, professeurs publics; *Jean Touchet*, lieutenant particulier au bailliage ; *Jean Allard*, *Toussaint Robinet*, *Gilles Argis*, *Guill. Michaut*, *Jean Lenormant*, *J. Baudouin*, *Philippe Massuau*, *Pierre Tiffineau*, *François Bernard*, *Michel Mozé*, *Marc Bompaillard*, procureurs ; *René Mairat*, conseiller magistral, *François Pelau*, conseiller au parlement de Bretagne, *Jean Affelineau*, docteur en médecine, *André Desportes*, barbier chirurgien, *Jacques Lenormant*, mesureur des forêts, *François de Bonnyère*, mesureur des eaux et forêts, *Louis Mabilleau*, commis du grenetier, *J. Bainel*, ancien grenetier, *Claude Lhuillier-de-La Motte*, contrôleur du grenier à sel, *Franç. Noury*, ancien receveur des tailles, *François Caillard*, receveur général du taillon à Bourges ; *Franç. Vyman*, *Pierre Gruyn* et *J. Pasquier*, notaires; *J. Loriot* et *Claude Boistard*, sergents; *Charles Courcicault*, *Charles Aix*, *J. Grison*, *Charles Chrétien*, *Laurent Dolon*, *André Cailleau* et *Florent Paulinier*, apothicaires; *Pierre Baudet*, médecin, *Jacques Bernardin*, *Vincent Ratoire*, *Pierre Ouyn*, *Pierre Chaubert* et *Pierre Boussel*, libraires; *François Acarie*, arquebusier, *Sébastien Dampmartin*, *Louis Nepveu*, *Jérôme Desouches*, *Pierre Desause* et *Antoine Degrigny*, orfèvres ; *Jean Gaudry*, coutelier ; *Louis Le Cène*, menuisier ; *Michel Crosnier*, presseur de drap; *Guillaume Compain*, sieur de Laudreville, *Aignan Leconte*, sieur de La Clemardière, *Marie Bongars*, veuve de Nicolas Pelau, *Marie Bourdonnais*, veuve de Guillaume Chrétien, médecin du roi, *Anne de Cailly*, veuve de François Jamet, docteur regent; enfin une centaine de marchands, tels que *Guill. Framberge*, *Guill. Mariette*, *François Danès*, *Franç. Lambert*, *Georges Fayet*, *Jacq. Desfriches*, *Pierre Stample*, *Antoine Garrault*, etc., etc.

dès 1578, le Synode national de Sainte-Foy l'accorda pour pasteur à l'église française de Londres, en attendant que son troupeau pût être réuni. Orléans se soumit à Henri IV au mois de fév. 1594, et l'église protestante y fut réorganisée quelque temps après ; cependant Le Maçon, qui avait rendu et qui rendait encore de grands services à la cause royale dont il était, pour ainsi dire, l'agent permanent auprès du gouvernement d'Élisabeth, fut laissé à Londres du consentement du Synode national de Saumur, qui lui donna *Du Moulin* pour successeur. M. Burn, qui le cite parmi les ministres de l'église wallonne de Londres, ne nous fait pas connaître la date de sa mort. La dernière mention que nous ayons trouvée de lui est dans les actes du Synode national de Gap (1603), qui l'invita à travailler à la réunion des Calvinistes et des Luthériens.

Selon La Croix-du-Maine, Le Maçon a fait imprimer à Orléans, chez Éloi Gibier, 1569, quelques *Apologies* ou *Invectives* contre *Jean Robert*, docteur régent de l'université d'Orléans. Faut-il en conclure que ce professeur, qui était encore protestant en 1568, puisqu'il prêta le serment de fidélité exigé de ses coreligionnaires, avait abjuré en 1569 ? Le seul ouvrage, au reste, que nous connaissions de notre pasteur, sans parler d'une édit. des *Loci communes* de P. Martyr, qu'il publia à Zurich, 1587, in-fol., au rapport du continuateur d'Adelung, est un recueil de sermons publié sous ce titre : *Les funérailles de Sodome et de ses filles, descriptes en XX sermons sur l'histoire de Moyse en Génèse XVIII et XIX. Plus ung aultre sermon sur le Ps. XXXIV*, Lond., 1600, in-8°; réimp, en 1610, selon Watt. Peut-être devrait-on le regarder aussi comme l'auteur d'un petit volume anonyme, imp. en 1564, sous ce titre : *Dispute et conférence d'un cordelier d'Orléans avec un ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de la même ville, sur le fait de la vocation au ministère et prière des saints, y assistant et présent le seigneur de Cypierre, gouverneur pour le roy audit Orléans*. On conserve à la Bibliothèque de Genève une lettre de Le Maçon, datée de Londres, 13 mars 1595, et adressée à *Bèze*, laquelle contient des réflexions intéressantes sur l'état religieux de la France.

Depuis son établissement à Londres, Robert Le Maçon avait eu plusieurs enfants qui se fixèrent dans les pays étrangers (1). Son fils aîné, Louis, sieur de La Fontaine et d'Ancerville, conseiller du roi et trésorier de la gendarmerie écossaise, s'établit seul en France et y épousa *Marie de Gabiano*, dont il eut quatre enfants : 1° Jacques, qui suit; — 2° Louis, baptisé le 6 mars 1616 ; — 3° Françoise, femme, en 1639, d'*Alexandre de Vesc*, sieur d'Espeluche; — 4° Simon, sieur d'Espeisses, né le 20 fév. 1617, qui fut présenté au baptême par *P. Bizeul*, général en la cour des monnaies, et *Marie Henry*. Il était maître d'hôtel du roi, lorsqu'il épousa, en 1654, *Marguerite Mercier*, fille de *Josias Mercier*, sieur des Bordes, et d'*Anne Le Prince*, qu'il laissa veuve avec une fille, nommée Anne-Marie, et qui se remaria, en 1659, avec *Louis Du Fay*, sieur de La Taillée en Poitou, fils de *Josué Du Fay* et de *Prégente de Maigné* (Reg. de Charenton).

Jacques Le Maçon, conseiller du roi, intendant et contrôleur général des gabelles de France, naquit le 29 juill. 1614, et fut présenté au baptême par l'avocat *Jacques Verdavayne* et par Mlle de *Gorris*. Il épousa, en 1664, *Madelaine d'Angennes*, fille de *Jacques d'Angennes* et de *Marie Causse*, dont il eut : 1° Anne-Marie, baptisée le 16 avril 1665;— 2° Louise-Catherine, baptisée le 30 janv. 1667; — 3° Madelaine, morte en 1684, à l'âge de 16 ans; — 4° Jean-Alexandre, né le 26 juin 1669; — 5° Jacques, né le 12

(1) C'est peut-être de l'un d'eux que descendait *André de La Fontaine*, savant orientaliste, qui était, en 1653, ministre à Altona, et qui mourut, en 1705, à l'âge de 84 ans.

fév. 1671;— 6° PHILIPPE, né le 20 mai 1672;—7° HENRIETTE, née le 10 janv. 1674, morte jeune;— 8° LOUIS, né en juill. 1675;— 9° CHARLOTTE, née le 29 janv. 1677;—10° JEANNE-HENRIETTE, née le 14 juill. 1679, morte en 1681; — 11° HENRI, né le 8 sept 1682; — 12° JULIE-ANNE, née en 1685 (*Reg. de Char.*). Après la révocation de l'édit de Nantes, Mme de La Fontaine fut enfermée à la Bastille avec ses deux filles aînées, au mois de janv. 1686. Le convertisseur en titre Gerbais, les trouvant rebelles à ses instructions, conseilla, au bout de quelques semaines, de séparer la mère d'avec les filles, qui furent transférées aux Nouvelles-Catholiques (*Supplém. franç.* 791. 2 et 4). Le moyen ne réussit pas, puisqu'en 1687, Mme de La Fontaine fut envoyée dans la citadelle d'Amiens (*Arch. gén.*, E. 3373). La même année, ses deux filles recouvrèrent la liberté, nous ignorons par quel moyen. Elles se retirèrent à La Haye, d'où elles passèrent dans le Brandebourg avec trois demoiselles d'*Angennes* (Suppl. franç. 791, 2), leurs tantes sans doute (*Voy.* I, p. 110). En 1688, l'*opiniâtreté* de leur mère n'avait pas encore été brisée (*Arch.* E. 3374). Le père, qui fut aussi enfermé à la Bastille, montra moins de constance; il se convertit dès 1686, en même temps que *Samson*, et les demoiselles *Fumichon* et *Gallet* (Suppl. franç. 791. 4). Un des fils avait été enfermé dans le collége des Jésuites, et un autre envoyé en Suisse par ses parents.

Au nombre des gentilshommes du Poitou qui subirent des persécutions pour leur foi, nous voyons figurer un *Jean Le Masson*, qui était probablement étranger à la famille de Robert Le Maçon. Fils de *Jean Le Masson*, sieur de Bessé (Bessay?), et de *Catherine Le Coq*, ce gentilhomme avait épousé, en 1683, *Charlotte-Madelaine Imbert*, fille de *Jacques Imbert*, secrétaire des finances du duc d'Orléans, et de *Madelaine Imbert* (Reg. de Char.), et il en avait eu deux enfants, avec qui il réussit à se sauver en Angleterre, en 1699 (*Arch.* E. 3554). Sa femme fut arrêtée et enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Paris (*Ibid.* E. 3385), où elle resta jusqu'en 1703, qu'on la relégua à Beauvais, parce qu'elle se montrait « opiniâtre même avec scandale. » (*Ibid.* E. 3554).

LE MAIRE (JEAN), gentilhomme de Salins, laissa, entre autres enfants, de son mariage avec *Françoise Baichet*, un fils nommé SIMON, qui se réfugia à Genève, où il établit un magasin de draps après avoir été reçu habitant en 1559. Dix ans plus tard, il acquit les droits de bourgeoisie, et en 1573, il entra dans le conseil des CC. En 1567, le conseil de Genève l'avait chargé d'une mission auprès de l'amiral de *Coligny*. Il devait le prier d'envoyer à Genève *Mouvans* et *Bocard*, « homme expert en fait de siége. » Il avait épousé, en 1564, *Elisabeth Toucheron*, d'une famille originaire de Blois (1), laquelle, après sa mort, se remaria, en 1575, avec *Jean Huyard*, de Troyes en Champagne. Il laissa trois enfants: ELISABETH, femme d'*Anne de Griffon*, coseigneur de Veynes; ANNE, mariée à *Gaspard Laurent*, professeur de grec, et SAMUEL, né en 1572, membre du conseil des CC., et mort, en 1648, après avoir été marié deux fois, la seconde en 1629, avec *Anne Le Clerc*, fille de *Nicolas Le Clerc* et de *Sara de Courcelles*, qui ne lui donna pas d'enfants. Sa première femme, *Susanne Magnin*, l'avait rendu père de deux fils et de six filles. L'aînée de ces dernières, SUSANNE, épousa le pasteur *David Le Clerc*. La seconde, LOUISE, devint la femme du ministre *Samuel Bernard*. JUDITH, la troisième, se maria avec le docteur en droit *Rodolphe Le Fèvre*, puis avec le syndic Isaac Fabri. ANNE-MARIE s'allia à *Pierre Bordier*; ELISABETH mourut fille, et ANNE fut la femme du professeur *Etienne Le Clerc*. Le fils aîné, SAMUEL, eut de son mariage avec *Madelaine Le Clerc*, fille

(1) *Jean Toucheron*, de Blois, drapier, avait été reçu bourgeois en 1555.

de *Nicolas Le Clerc* et de *Sara de Courcelles*, deux fils, NICOLAS et SAMUEL, dont M. Galiffe se contente de nous apprendre les noms, et SUSANNE, femme de *Louis Trembley*. Le cadet, nommé DAVID, entra dans le CC, en 1654, et mourut en 1668, laissant de sa femme *Jeanne Pélissari*, qu'il avait épousée en 1643, plusieurs enfants, entre autres: 1° DANIEL, qui suit; — 2° JEAN, qui s'établit à Lausanne, où se fixèrent aussi les descendants de *Pierre Le Maire*, couturier de Normandie, reçu bourgeois à Genève, en 1557, avec ses fils *Jacques* et *Louis*; — 3° ANDRÉ, qui épousa, en 1688, *Marie Rilliet* et en eut: JACQUES, co-seigneur de Saint-Vincent, à qui sa femme *Sara Banquet* donna ÉLISABETH et PIERRE; JUDITH, femme de *Louis Baraban*, qui descendait de *François Baraban*, de la Marche, reçu bourgeois en 1636; ANNE-MARIE, épouse de Michel Lullin; SUSANNE, mariée au pasteur Isaac Le Fort, et MARIE-AYMÉE; — 4° JEAN-JACQUES, qui n'eut de sa femme *Élisabeth Meissonnier*, de Lyon, qu'une fille, MARIE, épouse d'*Antoine Naville*; — 5° HENRI, dont le mariage avec *Sara Des Bergeries* resta stérile; — 6° ANNE-MARIE, femme de *Isaac Naville*, et 7° AYMÉE, épouse de *Jean-Jacques Naville*.

Daniel Le Maire, du CC en 1684, prit pour femme, en 1672, *Judith*, fille de *Théophile Thélusson* et de *Judith Tronchin*, et il en eut ANDRÉ et MARIE, qui épousa Jean-François de Morsier. André s'allia, en 1710, avec *Alexandrine Rigot*, qui le rendit père d'ANNE, femme de *Grenier*, d'ÉLISABETH, de JEAN-DANIEL, qui suit, et de JEAN-JACQUES, membre du CC, mort en 1797.

Jean-Daniel, du CC, eut de son mariage avec *Françoise Fatio* une fille, MARIANNE, qui épousa M. de Stoutz, et un fils, JEAN-ANTOINE, qui embrassa la profession d'avocat.

Dans son Histoire de l'édit de Nantes, Benoît parle d'un *Alexandre Le Maire*, de Calais, sur qui les dragons essayèrent un nouveau genre de supplice. Ils suspendirent après son corps nu leurs bottes à éperons et le forcèrent à danser en cet état. Ce Le Maire n'appartient pas à la famille dont nous venons de donner la généalogie; mais il se rattachait peut-être aux Le Maire de Rouen, qui professaient encore la religion réformée en 1685, et dont l'un, nommé *Jean*, se réfugia à La Haye, ou bien à ceux de Sedan, qui nous sont connus par le proposant *Léonard Le Maire*, dit Limbourg, natif de cette ville. Ce dernier ne serait-il pas identique avec l'apostat *Le Maire*, auteur d'un violent pamphlet contre les Protestants, publié sous ce titre: *Triomphe de la vérité*, Amst., 1727, in-12, et de quelques autres ouvrages qui n'intéressent pas la France protestante.

LE MAISTRE, famille ancienne de la Bretagne, qui embrassa de bonne heure le protestantisme (1), et y resta fidèlement attachée jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Du mariage de *Jacques Le Maistre*, sieur de La Garrelaye (ou La Garlaye), conseiller au parlement de Bretagne, avec *Françoise de Kerouallan*, célébré en 1545, naquirent, selon le Dict. de la Noblesse, 1° GUILLAUME, qui suit; — 2° JACQUES, sieur de Cherhal, qui fut député par la Bretagne à l'Assemblée politique de Sainte-Foy, en 1601, puis à celle de Châtellerault, en 1605, avec *Jean de La Rochère*, sieur de La Morinaye; — 3° ÉTIENNE, sieur de La Reinelaye, qui représenta les églises bretonnes au Synode national de Privas, et dont le fils, SAMUEL, sieur de La Reinelaye, ne laissa de son union avec *Léa de Vassault*, qu'une fille, MARGUERITE, mariée à *Olivier de Boisguiheneuc*, sieur de La Cour-de-Boué (2); — 4° ESAÏE, tué dans les guerres de

(1) Dès 1563, le conseiller *Jacques Le Maistre* était membre de l'église de Sion, ainsi que *René de La Chapelle*, *Claude de Chambellan*, de *Mesneuf*, *La Villevoisin*, *La Porte*, etc.

(2) Le Dict. de la Noblesse ne lui donne que cette fille; cependant on lit dans les actes du Synode d'Alais, que le synode recommanda aux députés generaux l'affaire *des enfants mineurs* du sieur de La Reinelaye.

la Ligue; — 5° Louise, femme, en 1566, de *François de Mauhugeon*, sieur de La Jounière et de La Rougeraye, à qui elle donna Marie, alliée à *François d'Appelvoisin*, sieur de Brebaudet en Poitou.

Guillaume Le Maistre, sieur de La Garrelaye et de Cherhal, chevalier de l'ordre du roi, capitaine du château de Blain, puis du château de Vitré, qu'il défendit contre Mercœur, assista, comme représentant des églises de la Bretagne, à l'Assemblée politique de Saumur, en 1611. Il épousa, en 1595, *Madelaine de Chezelles*, fille de *Christophe* et de *Marie de Montléon* (1). Il en eut : 1° Samuel, qui suit; — 2° Louise, femme, en 1627, de *Gabriel de Goulaine*, sieur du Mortier; — 3° Jeanne, alliée, en 1629, à *Henri de Vay*, sieur de La Fleuriais; — 4° N., mariée au seigneur de *Bonnemaison*.

Samuel Le Maistre, sieur de La Garrelaye, servit en Hollande sous le prince Maurice, et plus tard en France, avec le grade de capitaine. Il épousa, en 1627, *Susanne Du Bouays*, qui lui donna un fils (2), Samuel, sieur de La Garrelaye, marié en 1660, avec *Judith Couyer* [aliàs Couhé], fille de *Jean Couyer* et de *Judith Du Châtelier*. La Chesnaye-des-Bois ne connaissait qu'un fils issu de ce mariage, Jean-René, qui abjura à la révocation, et mourut en 1733.

LE MAISTRE (Denis), sieur du Buisson, secrétaire du duc d'Alençon, épousa, en 1576, une demoiselle d'honneur de *Renée de France*, *Marie Le Noir*, fille de *Pierre Le Noir*, lieutenant général de Gien, et de *Jeanne Buatier*. De ce mariage naquirent: 1° Pierre, qui rentra dans le giron de l'Eglise romaine et alla s'établir en Provence; — 2° Paul, auteur de la branche de La Maisonfort, qui s'éteignit dans son petit-fils Antoine-Paul, capitaine de vaisseau; — 3° Denis, souche de la branche Des Coudreaux, qui suit; — 4° Marie, femme de l'avocat *Jean Gravet*; — 5° Catherine, mariée à *Gédéon Lancemant*, sieur de Chevrigny, commissaire de l'artillerie (1); — 6° Susanne, femme de *Gui de Saint-Jean*, sieur de Rochefort.

Denis Le Maistre, médecin à Orléans (qu'il faut distinguer d'un autre *Denis Le Maistre*, marchand de la même ville, à qui sa femme *Andrée Babault* donna une fille, Louise, mariée en 1657, à *Alexandre Mariette*, marchand de Paris (*Reg. de Charent.*), épousa, en 1628, *Catherine Monceau*, fille de *Jacques Monceau*, conseiller du roi en l'élection de Châteaudun, et de *Catherine Gentil*. Il en eut deux fils, nommés Jacques et Daniel. Le cadet, sieur de La Bretonnière, s'établit à Paris et prit pour femme, en 1671, *Judith Boutinon*, fille de *Samuel Boutinon*, sieur des Hayes, lieutenant de l'artillerie, et de *Judith Carton*. Deux filles naquirent de ce mariage: Judith-Jeanne, qui épousa, en 1685, son cousin-germain, et Catherine, qui se maria avec un catholique et abjura (*Arch.* E. 3399). L'aîné, sieur de La Trésorerie et de La Thibaudière, épousa, en 1657, *Jeanne Crommelin*, fille de *Pierre Crommelin* et de *Marie Des Ormeaux* (Reg. de Charent.) Il en eut : 1° Isaac, que sa femme, *Judith-Jeanne* Le Maistre, rendit père de deux fils; — 2° Pierre-Henri, sieur du Marain, qui abjura et laissa deux filles mariées dans la famille de Ségur; — 3° Marie-Jeanne, femme, en 1685, d'*André Crommelin*, sieur de Muis; — 4° Susanne-Madelaine, et 5° Jeanne, qui se convertirent après la révocation.

Nous avons dû, pour cette généalogie, nous en tenir, faute de mieux, au

(1) Les généalogistes ont donc commis, et nous d'après eux, une erreur (*Voy.* III, p. 444), comme cela ne leur arrive que trop souvent.

(2) A l'époque de la réformation de la noblesse en Bretagne, en 1668 et 1669, vivaient *Samuel Le Maistre*, sieur de La Garrelaye, et *Jean Le Maistre*, sieur de La Bernardière. Le Dict. de La Noblesse ne parle pas de ce dernier.

(1) En 1686, *Susanne Lancemant*, demoiselle de Coupigny, fut enfermée à la Providence de Chartres (*Arch. gén.* E. 8372).

Dict. de la Noblesse, dont la notice est loin d'être complète. Ainsi les Reg. de Charenton nous apprennent qu'outre les enfants mentionnés par La Chesnaye-des-Bois, Jacques Le Maistre eut deux fils, PIERRE, né en 1658, et JACQUES, en 1659. Le premier étant mort, en 1675, il est impossible de l'identifier avec *Pierre Le Maistre*, qui épousa, en 1691, à Cantorbéry, *Marie Minet*, fille d'*Ambroise Minet*, pasteur de l'église française de Douvres. Celui-ci descendait peut-être, ainsi qu'un autre *Pierre Le Maistre*, également réfugié, dont les biens furent accordés, en 1689, à son fils *Pierre*, commis aux aides à Gannat, et *Françoise Le Maistre* (1), qui épousa à Londres *David Pouget*, en 1695, d'une branche de la famille Le Maistre qui était restée fixée dans l'Orléanais et à laquelle appartenaient sans contredit *Jean Le Maistre*, sieur de La Brangerie, de Gien, qui épousa, en 1654, *Charlotte Mariette*, fille de *Guillaume*, sieur de La Courtoisie, et d'*Anne Allard*, comme aussi *Samuel Le Maistre*, chirurgien à Gergeau, dont le fils *Samuel* exerçait à Hambourg la même profession, en 1670, date de son mariage avec *Marie Belhomme*, veuve de *Jérémie Le Prestre* (Reg. de Charent. ann. 1670).

LE MAISTRE (ISAAC), fils d'un marchand linger, originaire des Pays-Bas, était maître des comptes à Paris, et avait déjà eu plusieurs enfants de son mariage avec Catherine Arnauld, sœur du grand Arnauld d'Andilly, entre autres Antoine Le Maistre, l'illustre solitaire de Port-Royal, et Louis-Isaac Le Maistre-de-Sacy, le célèbre traducteur de la Bible, lorsqu'après une étude approfondie des points controversés entre les deux Églises, il se décida, en 1616, à faire profession ouverte de la religion réformée. Malgré l'édit de Nantes, qui déclarait les Protestants admissibles à tous les emplois, la Cour des comptes voulut l'exclure de son sein; mais l'Assemblée de La Rochelle prit vivement en main sa cause et celle de *Villemereau* qui se trouvait dans le même cas que lui (*Fonds de Brienne*, N° 223), en sorte que le traité de Blois ordonna de les maintenir dans leurs charges. Le Maistre, cependant, resta exposé aux persécutions acharnées de sa famille, qui inventa assez de calomnies sur son compte pour le faire mettre à la Bastille. Il supporta tout avec courage et mourut protestant, en 1640. Il fut enterré, le 12 sept., dans le cimetière huguenot des SS. Pères (*Reg. de Charenton*, ann. 1640).

LE MAISTRE (JEAN-HENRI), né, le 6 fév. 1700, à Stein, dans le canton de Zurich, où son père *Jean* Le Maistre ou Meister remplissait les fonctions pastorales, eut pour premier instituteur le proviseur de l'école de Stein. A l'âge de 12 ans, il entra au collége de Zurich. Trois ans après, il eut le malheur de perdre son père; mais Hottinger se chargea des frais de ses études. Admis au ministère en 1719, il entra comme précepteur dans la famille de Werth. Peu de temps après, il fut appelé à Baireuth en qualité de pasteur français et allemand. En 1730, il reçut vocation de l'église de Schwabach, qu'il quitta au bout de trois ans pour devenir prédicateur de la cour à Bückeburg. Plus tard, il alla desservir l'église française de Christian-Erlang, d'où il fut rappelé, en 1757, pour exercer son ministère à Küsnacht, et peu de temps après, il entra comme doyen dans le chapitre de Zurich. Il mourut en 1781.

Dans un rôle des Français réfugiés dans le canton de Zurich (*MSS. de Berne*, Hist. helv. VII, 9), nous avons remarqué le nom de *Jeanne Le Maistre*, femme du pasteur de Vars, *Jean Archer*, qui y avait trouvé un asile avec son mari et ses cinq enfants nommés *Jean*,

(1) Une dame de ce nom, surveillée de près par la police comme huguenotte, essaya de franchir la frontière. Son signalement fut immédiatement envoyé partout (*Suppl. franç.*, 4026. 1) avec ordre de l'arrêter. Elle fut prise à Valenciennes, avec *Marthe Chabin*, qui l'accompagnait, en mois de mai 1685, amenée à la Bastille (*Arch.* E. 3371), et après trois années de détention, chassée de France (*Ibid.*, E. 3374). Serait-ce la même personne ?

Jeanne, *Catherine*, *Isabeau* et *Dorothée*. Il est probable que notre ministre était de la même province; en tout cas, il était d'origine française, comme le prouve la langue dans laquelle il a écrit. Voici les titres de ses ouvrages.

I. *Conspectus compendii theologici*, publié en français, selon Adelung, en 1736.

II. *Le ministère de la repentance sous le règne de l'Antechrist*, Bück., 1741, in-8°.—Sermon sur Apoc. XI, 1-14, où Le Maistre prédit la chute de l'Antechrist pour l'année 1745.

III. *Réflexions sur la manière de prêcher*, Halle, 1745, in-8°.

IV. *La paix sur l'Israël de Dieu, sermon sur le second jubilé de la paix de religion*, Erlang., 1756, in-4°.

V. *La bénédiction sacerdotale en témoignage de l'affection sainte et constante du pasteur pour son troupeau, sermon sur Nomb. VI, 22-27*, Erl. 1757, in-8°.

LE MAISTRE (Raoul), médecin ordinaire de Henri IV, qui se convertit sur son lit de mort, à ce que raconte Florimond de Ræmond. Nous n'avons point trouvé ce nom dans les Reg. de Charenton, mais bien celui de *Paul Le Maistre*, médecin du roi, qui fut parrain, en 1594, d'*Esaïe Petit*, fils de *Thomas Petit*, avocat au parlement, et de *Marie Picherel*. Ræmond n'aurait-il pas commis une confusion entre ce Paul Le Maistre et Raoul Le Maistre, médecin du duc d'Orléans, mort en 1630, et auteur de divers ouvrages dont nous n'avons point à nous occuper, rien ne nous prouvant qu'il ait jamais professé la religion protestante.

LE MARÉCHAL (Gédéon), sieur de La Fère en Poitou, fut arrêté, en 1690, sous l'accusation d'avoir prêché dans une assemblée qui s'était tenue au bourg de Celles. Il aggrava sa position en tenant en prison « des discours séditieux contre la religion catholique » (*Arch. du dép. de la Vienne*. C. 2. 29); aussi n'échappa-t-il à un châtiment sévère, qu'en abjurant. Le roi lui accorda des lettres de rémission au mois de déc. 1692. Il est possible que Le Maréchal ait lu quelque prière dans une assemblée religieuse, mais il est certain qu'il n'était pas ministre de l'Eglise sous la croix, pas plus que ne l'étaient *Jacques Tavert* (1699), le jeune *Louis Martinet* (1703), *Carteau* (1714), *Jean Bertelot* (1719), *Jean Dubreuil* (1725), *Jean Regnault* (1727), que nous trouvons signalés aussi comme prédicants dans la correspondance des intendants du Poitou (1).

LE MASSON (Louis), docteur en théologie, curé de l'Eglise romaine, nous est connu par une *Apologie contenant les motifs qui l'ont obligé d'embrasser la communion des églises réformées*, Montauban, 1657, in-8°.

LE MERCIER (Timothé), sieur de La Hérodière, conseiller et secrétaire du roi, a publié sur la mort de Henri IV un poëme de plus de 2000 vers, sous ce titre : *Deuil sur la mort de Henri-le-Grand*. Au jugement de Goujet, « ce poème dégoûte par son mauvais style, rebute par sa longueur, ennuie par la multitude des avis, des préceptes, des exemples dont il est chargé, tirés de Caton, de Diogène, d'Héraclite, de l'Anti-Cotton et d'autres livres anciens et modernes... Son adieu aux Princes, aux fleurs de lys, à la justice, à la noblesse, au peuple, à toute la France, ne fatigue pas moins.» La seule chose qu'on puisse y louer,

(1) Dans une *Lettre* adressée par un de *L'Orte* à l'église wallonne de Tournay, msc. in-4° de 4 et 68 pp., qui se conserve à la Bibliothèque wallonne de Leyde, et qui a été publié en partie dans le Bulletin de la société du protestantisme français, on lit les noms d'un grand nombre d'autres prédicants du Poitou qui, bien que qualifiés de proposants, n'avaient, pour la plupart du moins, d'autre vocation que leur zèle un peu exalté. Tels la femme *Robine*, qui se retira plus tard à Jersey; *Bonnet*, *Billot*, *Susset*, *Gadeau*, *Caillou*, qui, arrêté et condamné aux galères, réussit à s'échapper avec son collègue, *Guerry*; *Moïse Moynard*, *Bégniers*, *Martin*, qui fut pendu sur l'emplacement du temple de Benet et dont la mort édifiante servit assurément plus à affermir les Protestants dans leur foi qu'à les effrayer; *Bureau*, qu'on oublia en prison et qui y mourut à l'âge de 70 ans; *Granet*, qui fut transporté au Canada.

c'est l'aveu sincère fait par l'auteur, que son ouvrage n'est guère qu'une trad. en vers de *La Navarre en deuil*, de *Pierre de L'Hostal*, et la seule excuse qu'il soit permis de faire valoir en faveur du poëte, c'est qu'il n'était qu'un soldat, ayant l'amour des lettres. L'épître dédicatoire, datée de Sedan, 1 janv. 1616, est adressée à Frédéric-Maurice de La Tour. La Hérodière, avait près de 50 ans, lorsqu'il produisit ce beau chef-d'œuvre.

LEMERY (Nicolas), « le premier chimiste raisonnable, » au jugement de Voltaire. Il naquit à Rouen, le 17 nov. 1645, de *Julien Lemery*, procureur au parlement de Normandie, et de *Susanne Du Chemin*, et mourut à Paris, le 19 juin 1715, d'une attaque d'apoplexie.

Fontenelle nous servira de guide dans cette notice. Nous suivrons pas à pas son Eloge. Quand de pareils travaux viennent alléger notre tâche, c'est pour nous une bonne fortune dont nous nous glorifions, bien loin d'avoir la petitesse de chercher à dissimuler les emprunts que nous faisons à nos maîtres. Lemery apprit la pharmacie chez un apothicaire de ses parents; puis il vint à Paris, en 1666, pour se perfectionner dans son art. Mais il fut bien déçu dans son attente. Afin d'être à la source des lumières, il avait pris pension chez Glazer, professeur de chimie au jardin du roi. Ce savant « était un vrai chimiste, plein d'idées obscures, avare de ces idées-là même et très peu sociable. » Il eut bientôt rebuté Lemery, qui le quitta au bout de deux mois et se mit « à voyager par la France pour voir les habiles gens les uns après les autres, et se composer une science des différentes lumières qu'il en tirerait. » Il s'arrêta à Montpellier où il séjourna trois ans. S'étant mis en pension chez *Verchant*, maître apothicaire, il eut la commodité de travailler dans son laboratoire, « et ce qui est plus considérable, l'avantage de donner des leçons à quantité de jeunes étudiants qu'avait son hôte. Il ne manqua pas de profiter beaucoup de ses propres leçons, et en peu de temps elles attirèrent tous les professeurs de la faculté de médecine et les curieux de Montpellier, car il avait déjà des nouveautés pour les plus habiles. Quoiqu'il ne fût point docteur, il pratiqua la médecine dans cette ville, où de tout temps elle a été si bien pratiquée, sa réputation fut son titre. » Lemery revint à Paris, en 1672, après avoir visité les principales villes de France. « Il y avait encore alors des conférences chez divers particuliers; ceux qui avaient le goût des véritables sciences s'assemblaient par petites troupes, comme des espèces de rebelles qui conspiraient contre l'ignorance et les préjugés dominants. » Parmi ces sociétés, Fontenelle distingue celle de *Henri Justel*. Lemery les fréquenta toutes et y brilla. Ayant fait la connaissance de M. *Martin* (1), il profita du laboratoire que cet apothicaire avait à l'hôtel de Condé, et y fit un cours de chimie qui lui attira les bonnes grâces du Prince. « M. Lemery voulut enfin avoir un laboratoire à lui, et indépendant. Il pouvait également se faire recevoir docteur en médecine, ou maître apoticaire; la chimie le détermina au dernier parti, et aussitôt il en ouvrit des cours publics dans la rue Galande, où il se logea. Son laboratoire était moins une chambre qu'une cave, et presque un antre magique, éclairé de la seule lueur des fourneaux; cependant l'affluence du monde y était si grande, qu'à peine avait-il de la place pour ses opérations.» Entraînés par la mode, les plus grandes dames, les plus grands seigneurs ne craignaient pas d'aller s'enfumer dans cet antre. Les élèves affluaient de toutes les parties de l'Europe, et la plupart aspiraient à être les pensionnaires du maître. Mais comme sa maison était trop petite pour les contenir

(1) *Bernardin Martin* professait aussi la religion réformée. En 1680, il maria sa fille *Madelaine-Françoise* avec *Zacharie Aliès* ou *Daliès*, avocat au parlement, fils de *Raimond Aliès*, marchand à St-Antonin, et de *Marie Robert*. La femme de Martin se nommait *Catherine Croyer* (Reg. de Charent., ann. 1680).

tous, ils se logeaient dans les maisons du quartier et venaient au moins manger à sa table. « Sa réputation avait encore une utilité très considérable; les préparations qui sortaient de ses mains étaient en vogue, il s'en faisait un débit prodigieux dans Paris et dans les provinces, et le seul magistere de bismut suffisait pour toute la dépense de la maison. Ce magistere n'est pourtant pas un remède, c'est ce qu'on appelle du blanc d'Espagne. Il était seul alors dans Paris qui possédât ce trésor.»

« La chimie avait été jusque-là une science, où, pour emprunter ses propres termes, un peu de vrai était tellement dissous dans une grande quantité de faux, qu'il en était devenu invisible, et tous deux presque inséparables..... M. Lemery fut le premier qui dissipa les ténèbres naturelles ou affectées de la chimie, qui la réduisit à des idées plus nettes et plus simples, qui abolit la barbarie inutile de son langage, qui ne promit de sa part que ce qu'elle pouvait et ce qu'il la connaissait capable d'exécuter, et de là vint le grand succès. » En 1675, il fit paraître son *Cours de Chimie*. Cet ouvrage savant « se vendit comme un ouvrage de galanterie ou de satire. » Les éditions se succédèrent pour ainsi dire d'année en année; il fut traduit en latin, en allemand, en anglais, en espagnol. L'auteur fut appelé le *Grand Lemery*. Tant de services rendus à la science ne le mirent pourtant point à l'abri des persécutions. On connaît la sauvage réponse du président du tribunal révolutionnaire au célèbre Lavoisier. Louis XIV, non plus, n'avait pas besoin de chimistes. «L'an 1681, la vie de Lemery commença à être fort troublée à cause de sa religion. Il reçut ordre de se défaire de sa charge dans un temps marqué, et l'électeur de Brandebourg saisissant cette occasion, lui fit proposer par M. Spanheim, son envoyé en France, de venir à Berlin, où il créerait pour lui une charge de chimiste. L'amour de la patrie, l'embarras de transporter sa famille dans un pays éloigné, l'espérance, quoique très-incertaine, de quelque distinction, tout cela le retint, et même après son temps expiré, il fit encore quelques cours de chimie à un grand nombre d'écoliers qui se pressaient d'en profiter; mais enfin à la tolérance dont on l'avait favorisé succédèrent les rigueurs, et il passa en Angleterre, en 1683.» Tel est le récit de Fontenelle. Mais le savant secrétaire perpétuel se fait certainement illusion lorsqu'il donne pour un des motifs du refus que fit Lemery des offres de l'électeur de Brandebourg, *l'embarras* où il eût été de transporter sa famille dans un pays éloigné. Il ne s'agissait pas d'embarras, le Brandebourg n'est pas un pays perdu, mais de l'impossibilité où était un protestant de sortir du royaume sans une autorisation du roi, et cette autorisation, la plus grande des faveurs, ne s'accordait jamais que temporairement, et sans en faire jouir la famille du postulant qui restait comme en ôtage (1). Quant au troisième motif qui le retint, l'espérance de quelque distinction, il ne tarda pas à se convaincre que la science n'était pas un titre d'indulgence aux yeux des confesseurs du roi. Dans une lettre du 7 avril 1683, le secrétaire d'Etat écrivait à La Reynie : « S. M. veut que vous fassiez poursuivre le nommé Nicolas Lhemery, apotiquaire, pour avoir tenu sans permission des fourneaux et laboratoires, et que vous luy fassiez, s'il se peut, deffendre de faire doresnavant la fonction d'apotiquaire (2) (*Arch.* E. 3369). De même que ses confrères *Moïse Charas* et *Nicolas Le Fèvre*, Lemery chercha à se soustraire à la persécution en passant secrètement en Angleterre. «Charles II lui marqua une estime particulière et lui donna des espérances. Mais il sentit que les effets suivraient

(1) La Déclaration qui défend aux Protestants la sortie du royaume en declarant nuls les contrats de vente conclus par eux un an avant leur émigration, fut rendue le 14 juill. 1682.

(2) On fit fermer en même temps la boutique du successeur de *Charas*. — L'arrêt du Conseil qui interdit aux reformés l'état d'apothicaire, ne fut rendu que le 22 janv. 1685.

de loin, s'ils suivaient; les troubles qui paroissaient alors devoir s'élever en Angleterre, le menaçaient d'une vie aussi agitée qu'en France; sa famille qui y était restée l'inquiétait, et il se résolut à y repasser, sans avoir pourtant pris encore de parti bien déterminé. »

« Il crut être plus tranquille à l'abri de la qualité de docteur en médecine. Sur la fin de 1683, il prit le bonnet dans l'université de Caen, qui le récompensa par de grands honneurs de la préférence qu'il lui donnait. Quand il fut de retour à Paris, il y trouva en peu de temps beaucoup de pratique, mais non pas la tranquillité dont il avait besoin. Les affaires de sa religion empiraient de jour en jour : enfin l'édit de Nantes ayant été révoqué en 1685, l'exercice de la médecine fut interdit aux prétendus réformés. Il demeura sans fonction et sans ressource, sa maison entièrement démeublée par une triste précaution, ses effets dispersés presque au hazard et cachés où il avait pu, sa fortune qui n'était que médiocre et naissante, plutôt renversée que dérangée, l'esprit incessamment occupé et des chagrins du présent et des craintes de l'avenir, qui à peine pouvait être aussi terrible qu'on se le figurait... Au milieu des traverses et des malheurs qu'essuyait M. Lemery, il vint enfin à craindre un plus grand mal, continue notre philosophe un peu dépaysé (1) sur ce terrain, celui de souffrir pour une mauvaise cause, et en pure perte. Il s'appliqua davantage aux preuves de la religion catholique, et bientôt après, il se réunit à l'Eglise avec toute sa famille, au commencement de 1686 » N'oublions pas que Fontenelle écrit un panégyrique, et dans ces sortes d'ouvrages les faiblesses humaines ne sont pas mises en relief. En outre, il avait vu la Bastille de près, et il ne se souciait pas d'y aller. S'il avait été libre de dire toute sa pensée, sans réticence et sans détour, nous doutons que l'auteur (présumé) de l'allégorie si fameuse de Mreo et d'Eénegu (*Voy.* II, p. 203) se soit exprimé dans les mêmes termes que le secrétaire perpétuel. Sous les gouvernements despotiques, la vérité prend un masque de peur d'être reconnue; il faut la deviner.

En regard du jugement un peu voilé du philosophe Fontenelle, nous tenons à mettre l'appréciation que fait de ces sortes de conversions, arrachées par la violence, un grand seigneur, très-peu philosophe, très-peu libéral et très-bon catholique. Nous rapporterons le morceau en entier, car c'est une des peintures les plus fortes qui aient été faites de la tyrannie de Louis XIV.

« On le [Louis XIV] détermina, lui qui se piquait si principalement de gouverner par lui-même, d'un chef-d'œuvre tout à la fois de religion et de politique, qui faisait triompher la véritable par la ruine de toute autre, et qui rendait le roi absolu en brisant toutes ses chaînes avec les Huguenots, et en détruisant à jamais ces rebelles, toujours prêts à profiter de tout pour relever leur parti et donner la loi à leurs rois.

« La révocation de l'édit de Nantes sans le moindre prétexte et sans aucun besoin, et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent les fruits de ce complot affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affoiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, qui déchira un monde de familles, qui arma les parents contre les parents pour avoir leurs biens et les laisser mourir de faim; qui fit passer nos manufactures aux étrangers, fit fleurir et regorger leurs Etats aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes, qui leur donna le spec-

(1) Cependant ne le dénigrons pas trop. Lorsque l'Académie proposa pour sujet du concours de poésie l'apologie de l'édit de révocation, il remporta le prix.

tacle d'un si prodigieux peuple proscrit, nu, fugitif, errant sans crime, cherchant asile loin de sa patrie; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très-estimés pour leur piété, leur savoir, leur vertu, des gens aisés, foibles, délicats, à la rame et sous le nerf très-effectif du comite, pour cause unique de religion; *enfin qui, pour comble de toutes horreurs, remplit toutes les provinces du royaume de parjures et de sacriléges, où tout retentissait de hurlements de ces infortunées victimes de l'erreur, pendant que tant d'autres sacrifiaient leur conscience à leurs biens et à leur repos, et achetaient l'un et l'autre par des abjurations simulées*, d'où sans intervalle on les traînait à adorer ce qu'ils ne croyaient point, et à recevoir réellement le divin corps du Saint des Saints, tandis qu'ils demeuraient persuadés qu'ils ne mangeaient que du pain qu'ils devaient encore abhorrer. Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et par la cruauté. De la torture à l'abjuration, et de celle-ci à la communion, il n'y avait pas souvent 24 heures de distance, et leurs bourreaux étaient leurs conducteurs et leurs témoins. Ceux qui, par la suite, eurent l'air d'être changés avec plus de loisir, ne tardèrent pas par leur fuite ou par leur conduite à démentir leur prétendu retour.

« Presque tous les évêques se prêtèrent à cette pratique subite et impie. Beaucoup y forcèrent; la plupart animèrent les bourreaux, forcèrent les conversions, et ces étranges convertis à la participation des divins mystères pour grossir le nombre de leurs conquêtes, dont ils envoyaient les états à la Cour pour en être d'autant plus considérés et approchés des récompenses.

« Les intendants des provinces se distinguèrent à l'envi à les seconder, eux et les dragons, et à se faire valoir aussi à la Cour par leurs listes. Le très-peu de gouverneurs et de lieutenants généraux de provinces qui s'y trouvaient, et le petit nombre de seigneurs résidant chez eux, et qui purent trouver moyen de se faire valoir à travers les évêques et les intendants, n'y manquèrent pas.

« Le roi recevait de tous les côtés des nouvelles et des détails de ces persécutions et de toutes ces conversions. C'était par milliers qu'on comptait ceux qui avaient abjuré et communié : deux mille dans un lieu, six mille dans un autre, tout à la fois, et dans un instant. Le roi s'applaudissait de sa puissance et de sa piété. Il se croyait au temps de la prédication des Apôtres, et il s'en attribuait tout l'honneur. Les évêques lui écrivaient des panégyriques; les Jésuites en faisaient retentir les chaires et les missions. Toute la France était remplie d'horreur et de confusion, et jamais tant de triomphes et de joie, jamais tant de profusions et de louanges. Le monarque ne doutait pas de la sincérité de cette foule de conversions; les convertisseurs avaient grand soin de l'en persuader et de le béatifier par avance. Il avalait ce poison à longs traits. Il ne s'était jamais cru si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie. Il n'entendait que des éloges, tandis que les bons et vrais catholiques et les saints évêques gémissaient de tout leur cœur de voir des orthodoxes imiter, contre les erreurs et les hérétiques, ce que les tyrans hérétiques et païens avaient fait contre la vérité, contre les confesseurs et contre les martyrs. Ils ne se pouvaient surtout consoler de cette immensité de parjures et de sacriléges. Ils pleuraient amèrement l'odieux durable et irrémédiable que de détestables moyens répandaient sur la véritable religion, tandis que nos voisins exultaient de nous voir ainsi nous affoiblir et nous détruire nous-mêmes, profitaient de notre folie et bâtissaient des desseins sur la haine que nous nous attirions de toutes les puissances protestantes. » Tel est le tableau que trace le duc de Saint-Simon. On dirait une page de Tacite. Ce n'est pas lui qui aurait cru à la sin-

cérité de la conversion de Lemery; il était trop clairvoyant et pas assez courtisan pour cela. Il laissait le mensonge aux folliculaires du Mercure.

Voici en quels termes ils annonçaient la conversion du fameux chimiste, sous la date d'août 1686. « Il estoit de la R. P. R., et comme S. M. commença par ceux qui estoient à son service et à celuy de la Cour, à faire connoistre ses volontez, M. Emery ne fut pas des derniers à obéir. Il se défit de sa charge; de sorte qu'on ne peut imputer l'abjuration qu'il fit ensuite, à d'autres motifs qu'à celuy d'avoir esté convaincu des véritez évangéliques, qu'il n'eut pas plutost connues qu'il renonça à l'hérésie de Calvin. » Le Mercure seul était capable d'une pareille naïveté. Qui pensait-il tromper?

Dès qu'il fut rentré da s le bercail, Lemery « reprit de plein droit l'exercice de la médecine; mais pour les cours de chimie et la vente de ses remèdes ou préparations, il eut besoin de Lettres du Roi, parce qu'il n'était plus apoticaire. Il les obtint avec facilité; mais quand il fut question de les enregistrer au Parlement, M. de La Reynie, lieutenant général de Police, la Faculté de médecine et les maîtres et gardes apoticaires s'y opposèrent. » Cependant ces derniers qui y étaient le plus intéressés, finirent par se désister, et les autres suivirent. Dès lors, le ciel s'éclaircit; les écoliers et les malades revinrent avec la vogue; il n'y eut de changé qu'un nom, mais ce nom était tout aux yeux du monarque.

« Quand l'académie se renouvella en 1699, la seule réputation de M. Lemery y sollicita et y obtint pour lui une place d'associé chimiste, qui, à la fin de la même année (28 nov.) en devint une de pensionnaire par la mort de M. Bourdelin. » Vers la fin de sa carrière, il se ressentit beaucoup des infirmités de l'âge. Il eut quelques attaques d'apoplexie, auxquelles succéda une paralysie d'un côté, qui ne l'empêchait pourtant pas de sortir. A la fin, le mal augmentant, il se renferma chez lui, se démit de sa place de pensionnaire, qui fut donnée à l'aîné de deux fils qu'il avait dans la compagnie. Une dernière attaque d'apoplexie (1) l'emporta le 19 juin 1715. On loue la simplicité de ses mœurs, sa probité, son amour du travail. « Presque toute l'Europe, dit Fontenelle, a appris de lui la chimie, et la plupart des grands chimistes, françois et étrangers, lui ont rendu hommage de leur savoir. » Notre savant chimiste, M. Dumas, n'en fait pas moins de cas. « Comparé à Le Fèvre, Lémery, dit-il, est l'homme positif succédant à l'homme d'imagination. Ce qui caractérise le cours de Le Fèvre, c'est l'étendue des idées; ce que l'on remarque dans celui de Lémery, c'est la clarté de ses descriptions. » Lemery avait épousé, en 1676, *Madelaine Bellanger* (Reg. de Charenton), qui lui donna six enfants; deux moururent en bas âge, l'un, un garçon, en 1679, et l'autre, Madelaine, à l'âge de 2 ans, en 1681; deux autres, Louis, né à Paris le 25 janvier 1677 (2), et mort en 1743, et son frère, Jacques, baptisé le 6 janv. 1678 et mort en 1721, marchèrent sur les traces de leur père; mais comme ils furent élevés dans la religion catholique, ainsi que Pierre et Jean, nés en 1681 et 1685, ils ne nous appartiennent plus.

On doit à Lemery :

I. *Cours de chymie contenant la manière de faire les opérations qui sont en usage dans la médecine par une méthode facile, avec des raisonnemens sur chaque opération, pour l'instruction de ceux qui veulent s'appliquer à cette science*, 10e édit., rev., corr. et augm. par l'auteur, Paris, 1713, in-8° pp. 938, sans l'Index; portrait de Lemery par *L. Ferdinand*,

(1) Nous ferons remarquer que c'était le genre de mort que les nouveaux convertis *choisissaient* de préference. Pélisson même y eut recours.

(2) Il fut, ainsi que ses frères, baptisé dans le temple de Charenton. Son parrain fut *Louis Lemery*, procureur au parlement de Rouen, et sa marraine *Madelaine de La Cour* (Reg. de Charent.).

gravé par Vermeulen. La 1re édit. est de 1675. Les premières éditions ne formaient qu'un petit volume; Lemery augmenta successivement son ouvrage. Trad. en latin par *J. Constant-de-Rebecque*, Gen., 1681, in-12; en angl., par Walter Harris, Lond., 1677, augm. 1686, in-8°; en italien, Venise, 1700, 1763, in-8°; en allem., Dresde, 1698, 1754, in-8°. L'édition la plus estimée a été donnée par Baron, Paris, 1756, in-4°. Lemery divise son livre en trois parties; dans la 1re, il traite des minéraux; dans la 2e, des végétaux; dans la 3e, des animaux. A la suite de chaque opération, il fait les remarques qu'il croit nécessaires, « sans se préoccuper d'aucune opinion qu'elle ne soit fondée sur l'expérience.» — « Je tâche, dit l'auteur, de m'y rendre intelligible, et d'éviter les expressions obscures dont se sont servis les auteurs qui en ont écrit avant moy. La plûpart des noms que j'employe sont familiers, et je ne laisse passer aucun terme de l'art que je ne l'explique ensuite dans les Remarques. Je n'affecte point d'estre particulier dans mes opérations: on en verra plusieurs qui ont déjà esté décrites ailleurs de la même façon, n'y ayant rien trouvé à réformer, mais on reconnoistra aussi que je donne des manières d'opérer moins embarrassées que celles qui ont esté données jusques à présent. »

II. *Pharmacopée universelle, contenant toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la médecine, tant en France que par toute l'Europe; leurs vertus, leurs doses, les manières d'opérer les plus simples et les meilleures; avec plusieurs Remarques et Raisonnemens sur chaque opération, par M. Nic. Lemery, doc. en méd.*, Paris, 1698; dédié à Guy Crescent Fagon, prem. méd. du roi; portrait de l'auteur par N. Pitau; pp. 1050, sans les pièces prélim. et l'Index. La première édition est de 1697; nouv. édit., Par., 1706; Amst. 1716; La Haye, 1729; 3e édit. (originale), Paris, 1734; 5e, 2 vol.; toutes in-4°; trad. en angl., abrég., Lond. 1700, in-12; en italien, Venise, 1720, in-4°.—C'est évidemment à tort que M. Quérard cite cet ouvrage sous le titre: *Pharmacopée universelle, galénique et chimique, par Moïse Charas; nouv. édit., avec un Lexicon pharmaceutique et des Remarques, par Nic. Lémery.*

III. *Traité universel des drogues simples, contenant leur nom, origine, choix, qualités, vertus*, etc., Paris, 1697, in-4°; 2e édit. rev. et augm., 1714, in-4°; nouv. édit., 1733 et 1759, in-4° avec figg.; Amst. 1716; Rott. 1727, in-4°; traduit en ital., Venise, 1751, in-fol; en allem. par C. F. Richter, Leips., 1721, in-fol. Le même sous ce titre: *Nouveau Dictionn. génér. des drogues simples et composées*, édit. rev., corr. et augm. par Sim. Morelot, Paris, 1807, 2 vol. 8° avec pl.

IV. *Traité de l'antimoine*, Par., 1707, in-8°, trad. en allem. par J. A. Mahlern, Dresde, 1709, in-8°; en ital., Bol., 1717, in-8° — Ce traité, selon M. Dumas, montre un observateur d'une habileté consommée.

V. *Nouveau recueil de secrets et curiosités les plus rares*, Amst., 1709, 2 vol. in-8°.

Le bibliographe Watt lui attribue à tort le Traité des aliments, qu'a publié Louis Lemery, son fils aîné.

On trouve de Nicolas Lemery dans le Recueil des Mémoires de l'Académie: 1° *Observation sur une extinction de voix guérie par des herbes vulnéraires*, 1700; — 2° *Observation sur une fontaine pétrifiante de Clermont en Auvergne*, 1700; — 3° *Explication physique des feux souterrains, des tremblements de terre, des ouragans, des éclairs et du tonnerre*, 1700; — 4° *Examen des eaux de Passy*, 1701; — 5° *Observation sur le camphre*, 1705; — 6° *Du miel et de son analyse chimique*, 1706; — 7° *De l'urine de vache, de ses effets en médecine et de son analyse chimique*, 1707; — 8° *Réflexions sur le sublimé corrosif*, 1709.

Plusieurs membres de la famille de Lemery n'imitèrent pas son inconstance. *Louis Lemery*, procureur au parlement de Normandie, fut exilé à Semur, en 1689 (*Arch.* M. 671), et jeté dans les prisons de Rouen pour « sa mauvaise conduite », en 1696(*Ibid.* M. 675); *Thomas Lemery*, de Rouen, et *David Lemery*, de l'élection d'Arques, réussirent à passer à l'étranger (*Ibid.* Tt. 261).

LE MOINE (Abraham), recteur d'Everly, chapelain du duc de Portland et ministre de l'hôpital français à Londres, mort en 1760, selon Picot, ne nous est connu que par ses ouvrages, dont voici la liste :

I. *Dissert. sur la bénédiction donnée par Jacob à Juda*, trad. de Sherlock, Amst., 1729, in-8°.

II. *Dissert. sur la canonicité de la 2e Épître de S. Pierre*, trad. de Sherlock, Amst., 1729, in-8°.

III. *Dissert. sur les idées que les Juifs avant J.-Ch. se faisoient des circonstances et des suites de la chute d'Adam*, trad. de Sherlock, Amst., 1729, in-8°.

IV. *L'usage et les fins de la prophétie dans les divers âges du monde, en six discours*, trad. de Sherlock, Amst., 1729, in-8°; réimp. avec les trois Nos précédents, et augm. d'une *Dissert. sur l'entrée triomphante de J.-Ch. à Jérusalem*, Amst., 1733, in-8°; nouv. édit., Amst. et Leipz., 1744, in-8°.

V. *Préservatif contre l'incrédulité et le libertinage*, trad. de l'angl. d'Edmont, La Haye, 1732, in-8°.

VI. *Les témoins de la résurrection de J.-Ch. examinez et jugez selon les règles du barreau*, La Haye, 1732, in-8°; Paris, 1753, in-12. — Trad. de Sherlock, à laquelle Le Moine a joint une dissert. historique sur les écrits de Woolston.

VII. *A vindication of the literal account of the fall, a sermon on Gen. III*, 6, 1751, in-4°.

VIII. *A defence of the sacred history of the Old Testament against Bolingbroke, a sermon on Deuter. XXXI.* 24-26, 1753, in-4°.

Picot lui attribue, en outre, un *Traité sur les miracles* contre Chubb.

LE MOINE (Étienne), pasteur à Rouen, puis professeur de théologie à Leyde, né à Caen, au mois d'oct. 1624, et mort à Leyde, le 3 avril 1689.

Le Moine fit sa théologie à Sedan sous *Du Moulin*. Il alla ensuite visiter l'université de Leyde, où il s'appliqua principalement à l'etude des langues orientales et des antiquités sacrées. De retour en France, en 1650, il fut appelé à desservir l'église de Geffosse ; mais il n'y resta pas longtemps, le consistoire de Rouen, instruit de son mérite, lui ayant adressé vocation. « C'étoit, dit Huet, un très-bon homme, plein de candeur, désintéressé, ennemy de la médisance, fidèle et officieux amy. » Ses vertus ne le garantirent pas contre la persécution. Il fut incarcéré dans la prison du bailliage sous l'accusation d'avoir favorisé *innocemment* (c'est Huet qui parle) la retraite en Angleterre de la fille d'un conseiller au parlement, qui s'était converti (1). En 1675, Le Moine remplit les fonctions de vice-président au synode de la Normandie qui s'assembla à Caen, le 10 juill., en présence du commissaire royal *Jacques Du Barguet*, sieur du Bourg. Des 53 églises que l'on comptait encore dans cette province, trois seulement n'envoyèrent aucun député, savoir celle de Criqueville, de Glatigny et du Mesnil-Joué-du-Plain. *Desmes*, ministre de cette dernière, était mort l'année précédente, après cinq années de ministère, et n'avait pas encore été remplacé. *Boursault*, pasteur de la fraction de l'église de Fécamp recueil-

(1) Huet ne nous apprend pas le nom de ce conseiller. Nous soupçonnons qu'il s'agit de *Nicolas Le Pigné*, sieur de Lardinière et d'Arques, conseiller depuis 1647, commissaire royal au synode provincial tenu à Rouen, en 1658 (*Arch.* Tt. 261), apostat en 1664, qui fut remplacé à la Chambre de l'édit par de *Farcy*, sieur de Painel. Il avait épousé *Esther Le Grand*. Toute sa famille suivit son exemple, à l'exception d'une fille qui se maria en Angleterre avec le célèbre *Chardin*.

lie à Ougerville, fut excusé. Vingt-deux églises ne furent représentées que par leurs ministres : Fontenay-le-Husson, par de *Barhais*, Ducey par *Jacq. de La Noé* fils, Grouchy par *David Bremoy*, Séez par *Larpent*, Courtomer par *Jacq. Cuchet*, de Die, Montgobert par *Guérard*, Fontaine par *La Juganière*, Laigle par *Saanegon*, Honfleur par *Le Cène*, Le Mesnil-Poisson par *Barbier*, Orbec par de *La Loë*, Sancourt par de *Secqueville*, une partie de celle d'Athys, recueillie à La Gauteraye, par *Rouxel*, et l'autre partie, recueillie à Ste-Honorine, par *Galland*, qui passa plus tard dans le Vivarais ; Fécamp, recueillie à Maupertuis, par *Faucon*, Luneray par *Larrey*, Basqueville par de *Vaux*, Linetot par de *La Voutte*, Le Caule par *Le Page*, Chefrène par *Tirel*, Trevières par *Cartault*, Saint-Pierre-sur-Dive par *Du Mesnil-Jemblin*. Cinq n'envoyèrent que des anciens : Colombières, de *Vitieux*, Bernières, *Amos Michelle*, Carentan, *Henri Hardeley*, La Selle, *Jean de Vère*, Senitot, de *La Motte*. Les vingt-deux autres, se conformant aux prescriptions de la Discipline, députèrent chacune un ministre au moins et un ancien, savoir : Caen, *Du Bosc* et *Guillebert*, de *Monts* et *Carbonnel* ; Basly, *Binet* et de *Lion*, qui s'excusa ; St-Waast, *Des Isles-Tirel* et de *La Coudre*, Geffosse, de *Beaumont* et *Jacq. de Paris* ; Bayeux, *Basnage* et de *La Catherie* ; Pontorson, de *Hautpaïs* et *Gautard* ; Cerisy, *Richer* et de *Cerisy* ; Alençon, *Benoît* et *Du Mesnil-Cayet* ; Croissy, *Fouace* et *Desnostris* ; Rouen, *Jansse* et *Le Moine* avec l'ancien *Le Blanc* ; Boscroger, *Esaïe Du Bosc* et le ministre *Coignard* qu'une maladie retint chez lui ; Pont-Audemer, *Le Tellier* et de *Maxuel* ; Condé, de *Brais* et de *Monthotteret* ; Falaise, de *La Noé* et *Esaïe Angot* ; Saint-Sylvain, de *La Croix* et de *Launay* ; Fresnes, *Cairon* et *Onfroy* ; Dieppe, *Cartault* et *Jacques Griel* ; Le Havre, *Guérard* et *Jacq. de Reauté* ; Criquetot, *Taunay* et *Jacq. Andrieu* ; St-Lô, de *La Fresnaye*, qui présida, et *Du Bois* ; Ste-Mère-Église, *Misson* et de *Beaupré* ; Gavray, *Le Moine* et de *La Baleine* (Arch. gén. Tt. 317). S'il faut en croire Nicéron, Le Moine éprouva, peu de temps après, de la part de ses collègues, des désagréments qui l'engagèrent à accepter, avec le consentement du roi, les offres des États de Hollande, qui désiraient l'attirer à Leyde. Selon le même écrivain, il sortit de France en 1676. D'après le proçès-verbal dressé par *Pierre Le Sueur*, en sa qualité de commissaire du roi, de ce qui s'était passé au synode tenu, le 6 juin 1674, à Condé-sur-Noireau (*Arch. gén.* Tt. 313), il avait déjà obtenu son congé de ce synode ; mais il avait sans doute renoncé à son projet d'aller en Hollande ; ce qui est certain, ainsi qu'on vient de le voir, c'est qu'il était encore en France en 1675. Avant de se mettre en possession de la chaire de théologie qui lui était destinée, il voulut aller prendre à Oxford le bonnet de docteur. Il prononça, en 1677, sa harangue inaugurale, où l'on reconnaît, au jugement de Huet, beaucoup plus d'étendue de savoir que d'élégance et de pureté de langage. Bientôt après, il fut nommé recteur de l'université. Il mourut quelques mois après, à l'âge de 64 ans, laissant la réputation d'un savant très-versé dans les langues orientales, dans les lettres profanes et dans les antiquités sacrées. On a de lui :

I. *Varia sacra seu sylloge variorum opusculorum græcorum ad rem ecclesiasticam spectantium*, Lugd. Bat., 1685, 2 vol. in-4° ; 1694, 2 vol. in-4°. — Recueil de pièces rares ou inédites, tirées des bibliothèques de Paris, d'Oxford et de Leyde. Il est précédé de trois dissertations fort curieuses sur Polycarpe, Barnabé, Saint-Hippolyte et les écrits qu'on leur attribue. Le 2e vol. contient des notes très-amples et très-savantes sur quelques-unes de ces pièces. Le Moine se proposait d'en publier un 3e ; mais la mort l'en empêcha.

II. *Epistola de melanophoris*, publ. dans l'Harpocrate de Cuper (Traj. ad Rhen., 1687, in-4°), et réimp. dans les Suppléments aux Trésors d'antiquités grecques et romaines, par J. Polenus (Venet., 1737, 5 vol. in-fol.).

III. *Diss. theologica ad locum Jeremiæ XXIII, 6, de Jehovah justitiâ nostrâ*, Dord., 1700, in-8°.

IV. *Fragmentum ex libro de universo sub Josephi nomine quondam à Dav. Hæschelio edito, cum versione*, publ. dans le Josèphe d'Oxford (1700, in-fol.).

V. *Orationes* imprimées on ne sait où ni quand.

VI. *De Jesu vero Messiâ*, Lugd. Bat. in-4°.

Le Moine avait l'intention d'éditer Josèphe, mais il abandonna son projet lorsqu'il apprit que Bernard le publiait en Angleterre.

Le T. XIV de la Collect. Conrart contient deux pièces inédites de notre pasteur : *Eclaircissemens sur quelques passages du Pentateuque*, et *Histoire de Cyrille, patriarche de Constantinople*, et le T. XVII, une *Lettre* écrite par lui à *Bochart*, en 1661, au sujet d'un passage du prétendu Commentaire sur les Psaumes par Saint-Remy, cité par le jésuite La Barre.

LE MOINE (Jacques), dit de *Morgues*, dessinateur habile qui vécut dans le xvi° siècle, était natif de Dieppe. Attaché comme dessinateur à l'expédition de *Laudonnière*, il eut le bonheur d'échapper au massacre de la garnison du fort Caroline et de revenir en Europe avec les dessins qu'il avait exécutés sur les lieux et que sa veuve, alors retirée en Angleterre, céda, en 1587, à Théodore de Bry, avec la relation que Le Moine avait composée de ce funeste voyage, à la demande de Charles IX. Le célèbre graveur a inséré cette relation, trad. en latin, dans le 1er vol. de ses Grands Voyages, sous ce titre : *Jacobi Le Moine, cognomine de Morgues, brevis narratio eorum quæ in Floridâ Gallis acciderunt, secundâ in illam navigatione, duce Renato de Laudonnière, classis præfecto* (Francof., 1591, in-fol.). Le texte est accompagné de 42 planches gravées par de Bry, et d'une carte du pays dressée par Le Moyne.

LE MOINE (N.), ministre à Saint-Sylvain en Normandie, en 1645. Comme beaucoup de pasteurs de campagne, à qui la modicité de leur traitement ne permettait pas d'élever leur famille, Le Moine joignait à sa profession celle d'instituteur de la jeunesse de son église. Le parlement de Rouen lui ordonna, à lui et à tout autre, de renoncer à l'enseignement, à moins d'une autorisation spéciale délivrée par l'évêque ou le curé. C'était d'un seul coup fermer toutes les écoles protestantes de son ressort. Le Moine se pourvut au Conseil qui crut devoir refréner le zèle trop ardent du parlement, et maintint l'appelant en possession de son droit.

Rien n'empêche d'admettre que notre ministre est le même que *Jérémie Le Moine*, ministre de Gavray, qui fut déchargé, en 1682, par le synode de Quévilly et remplacé par *Tirel*. Jérémie Le Moine comptait alors 88 ans, et avait perdu, peu de mois auparavant, son fils, ministre à Glatigny (*Arch. gén.* Tt. 258).

LE NAUTONNIER (Guillaume), sieur de Castelfranc, fils unique de *Pierre* Le Nautonnier, que l'assemblée de Pierreségade avait nommé receveur des finances de la Cause, et de *Jeanne Du Puy*, naquit au château de L'Ourmarié, près de Vénès, le 15 juillet 1560. Destiné par son père à la carrière ecclésiastique, il dut, pour lui obéir, faire violence à ses goûts qui le portaient vers l'étude des mathématiques et de l'astronomie ; cependant il ne put se décider à accepter charge d'âmes avant d'avoir vérifié l'exactitude de ses calculs sur la déclinaison de l'aiguille aimantée. Au retour du voyage qu'il entreprit dans ce but, il fut nommé ministre à Montredon et à Vénès, où nous le trouvons établi dès 1594. Les devoirs du pastorat ne le détournèrent

pas de l'étude des sciences exactes. Il consacra plusieurs années à mettre en ordre les notes qu'il avait recueillies, et lorsque son manuscrit fut prêt, désirant en surveiller lui-même l'impression, il établit dans son château de L'Ourmarié une presse (1) d'où sortit, au bout de deux ans, sa *Mécométrie de l'aymant, c'est-à-dire la manière de mesurer les longitudes par le moyen de l'aymant, par laquelle est enseigné un très-certain moyen, auparavant inconnu, de trouver les longitudes géographiques de tous lieux, aussi facilement que la latitude. Davantage y est montré la déclinaison de la guideaymant pour tous les lieux*, 1604, in-fol. Cet ouvrage, qui fit faire un progrès à la science, est divisé en cinq parties, chacune desquelles fut dédiée par l'auteur à Henri IV, à Sully, au prince Maurice, aux États-Généraux et à Sillery. On trouve à la suite la *Mécométrie arithmétique de l'aymant*, dédiée à Jacques Ier. Le volume est orné de planches, de cartes et de gravures. La Mécométrie valut à Castelfranc une pension de 1200 livres, que Henri IV lui accorda comme dédommagement des frais considérables qu'il avait faits, et, en même temps, comme récompense des services qu'il rendait à la navigation.

L'impression de cet important ouvrage venait d'être terminée, lorsque les églises du Haut-Languedoc députèrent Castelfranc à l'Assemblée politique de Châtellerault. Il avait déjà assisté à celle qui s'était tenue dans la même ville en 1597. Deux ans plus tard, notre laborieux ministre mit au jour un traité *De artificiosâ memoriâ*, Castres, 1607, in-4°, qui offre, dans un latin d'une pureté remarquable, un résumé des moyens mnémotechniques recommandés par les auteurs tant anciens que modernes. En 1609, Castelfranc fut député de nouveau au Synode national de Saint-Maixent. Il mourut à Castres, le 10 août 1620, laissant en msc. un *Diaire astrologique* et une *Cosmographie*.

Guillaume Le Nautonnier avait épousé, en 1590, *Marie Guiraud*, dont il eut, entre autres enfants, PHILIPPE, sieur de Las Planes, ministre de Montredon, après son père. Philippe Le Nautonnier suivit le parti de Rohan. Pendant le siége de La Rochelle, son château de L'Ourmarié fut démoli, et ses biens confisqués; mais il en obtint la restitution à la conclusion de la paix. De son mariage avec *Marguerite Chamier*, conclu en 1619, naquirent deux fils et deux filles, dont l'une épousa *Testas*, et l'autre *Bondet*, ministre de la Nouvelle-Rochelle. Le fils cadet, nommé JEAN, étudia la théologie à Saumur où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De transfiguratione*, qui a été insérée dans les Theses salmurienses. En 1659, nous le trouvons placé à Montredon. Selon Quick, dans sa Vie inédite de Chamier, il desservit plus tard l'église d'Angers et fut assassiné par des bandits. Son frère, nommé ADRIEN, sieur de Castelfranc, était ancien de l'église de Montredon, en 1679. Il avait épousé, en 1658, *Rochelle Belcas* qui lui donna trois fils et sept filles. A la révocation de l'édit de Nantes il réussit, non sans danger, à sortir du royaume et gagna l'Angleterre; mais ayant voulu passer en Hollande, il fut pris par un corsaire algérien, et finit ses jours dans l'esclavage. Son fils aîné fut le seul de toute la famille qui se convertit; en 1692, il servait dans l'armée française (*Arch. gén.* M. 664). Ses neuf autres enfants donnèrent, au contraire, un exemple de persévérance comparable, selon nous, à ce qu'on raconte des sept Macchabées; car les martyrs juifs avaient à leurs côtés leur mère dont les exhortations exaltaient leur courage. Dès les premiers mois de 1686, à ce que nous apprennent les lettres inédites de Caraman-Bonrepeaux, citées par la Biographie castraise, quatre des sept sœurs

(1) En 1605, les consuls de Castres firent l'acquisition de cette imprimerie qu'ils transportèrent dans leur ville et à la tête de laquelle ils mirent un *Colomiès*.

furent arrêtées, et bien qu'elles fussent détenues « dans une prison très-dure, » elles ne donnaient encore, au mois de sept., aucun espoir d'une prochaine conversion. Au mois de juillet, on arrêta également JOSIAS, sieur de Pujet, âgé de 18 ans, ABEL, sieur de La Granquarie, âgé de 16 ans, CHARLOTTE, JEANNE et ISABEAU, âgées de 16, de 14 et de 12 ans, sous l'accusation d'avoir mis le feu à une gerbière appartenant à leur père fugitif. C'était un pur accident, mais Caraman-Bonrepeaux voulait profiter de la circonstance pour faire un exemple. Les cinq prétendus coupables furent donc envoyés à l'hôpital de Toulouse, en 1687 (*Arch.* TT. 322). Comme leurs sœurs aînées, ces généreux enfants opposèrent une constance inébranlable aux plus mauvais traitements. Désespérant de triompher d'une résistance qui bravait les douleurs physiques et les tortures morales, les convertisseurs firent embarquer les quatre filles aînées avec les deux frères et les transportèrent en Amérique. Les trois autres sœurs furent livrées au féroce d'Hérapine; puis les horribles tourments auxquels elles furent soumises dans l'hôpital de Valence n'ayant point ébranlé leur foi, ordre fut donné de les conduire à la frontière. Elles se retirèrent à Genève. Quant à ceux qui avaient été envoyés aux Antilles, ils furent ramenés en Europe par un capitaine anglais qui eut pitié de leur infortune. Les deux fils entrèrent au service du roi Guillaume et furent tués dans les guerres de Flandres. Il semblerait que cette famille avait assez souffert pour désarmer le fanatisme le plus farouche; mais « la sainte rage » de la religion s'irrite à la vue du sang et des larmes. Nous avons dit que le fils aîné d'Adrien Le Nautonnier se convertit. Il aurait été plus exact de dire qu'il cacha ses sentiments au fond de son cœur; car tout nous porte à croire que *Guillaume* Le Nautonnier, sieur de Castelfranc et de L'Ourmarié, né à Vénès, en 1683, était son fils, et ce gentilhomme s'est rendu digne d'occuper une place parmi les confesseurs de l'Église protestante. Arrêté sous le soupçon d'avoir assisté à l'assemblée du bois de Miral, près des Vans, il fut condamné aux galères perpétuelles, le 11 oct. 1754. Il y passa trois ans et finit par être libéré, le 2 nov. 1757, ainsi que *Barrau*, frappé par le même arrêt. *Pierre Vareilhes*, de Réalmont, avait été assez heureux pour gagner les pays étrangers. *La Chaume, Mauriès et Albigès*, condamnés à la même peine, ne furent point compris dans les lettres de grâce. Le dernier ne recouvra la liberté qu'en 1762 (*Arch.* TT. 331).

LENFANT (PAUL), de Saumur (1), fit ses études en théologie dans sa ville natale, et les couronna par une thèse *De munere et passionibus Christi satisfactoriis*, qu'il soutint sous la présidence de *La Place*, et qui a été insérée dans les Theses salmur. En 1653, il fut attaché comme pasteur aux églises de Bazoches et d'Allone. Quelques années plus tard, il fut appelé à desservir l'église de Châtillon-sur-Loing, qu'il ne quitta qu'à la révocation de l'édit de Nantes, pour se retirer à Cassel, où les Réfugiés établirent une église dont il fut le premier pasteur. Cette église, fondée le 28 octobre 1685 (v. s.), ne comptait pas moins de trois mille fidèles, en 1686. Les assemblées religieuses se tinrent d'abord chez *Jérémie Grandidier*, un des anciens, dont la famille existe encore à Cassel et y est représentée par un inspecteur des eaux et forêts et par un conseiller à la Cour suprême. Le premier lecteur fut *Bertin*. La colonie s'étant rapidement accrue à cause des avantages de toute espèce que les Réfugiés trouvaient dans la Hesse et des grandes franchises qui leur étaient assurées par l'électeur (*Voy.* Pièces justif., N° CIV), elle fut, dès le mois de nov., mise en possession de l'église du couvent des Cordeliers. Nous ne savons si Paul Lenfant conti-

(1) Selon d'autres, il était de Châteaudun; mais il se dit lui-même natif de Saumur, sur le titre de sa thèse.

nua à y exercer son ministère. Il mourut, au mois de juin 1686, à Marbourg, selon Nicéron. Le seul ouvrage qu'il ait mis au jour, à notre connaissance, a pour titre *Les fondemens de la nouvelle méthode de prescrire, renversez par le désaveu du consentement que le P. Maimbourg attribue aux Protestans*, Quévilly, J. Lucas, 1672, in-12. De son mariage avec *Anne Dergnoust-de-Pressainville*, fille du seigneur de *Boissay*, qui mourut à Berlin, le 6 déc. 1692, étaient nés, entre autres enfants, une fille, mariée à *Gédéon Huet*, et un fils nommé Jacques, dont la réputation est européenne.

Né à Bazoches, le 13 avril 1661, Jacques Lenfant commença sa théologie à l'académie de Saumur, déjà fort déchue de son ancienne splendeur. Il alla la continuer à Genève, attiré peut-être par la réputation des professeurs, ou prévoyant que l'académie de Saumur ne tarderait pas à éprouver le sort de celle de Sedan. Il espérait, ses études terminées, s'y faire recevoir au nombre des ministres de l'Eglise; mais il avait compté sans l'intolérance fanatique d'une portion du clergé protestant. Le consistoire genevois, à qui *Gautier* et de *Prez* le dénoncèrent comme socinien (*MSS. de Genève*, 197^{ee}, Carton 6), lui refusa l'ordination. Lenfant se rendit alors à Heidelberg où il reçut l'imposition des mains, au mois d'août 1684, et peu de temps après, il fut nommé à la fois chapelain de l'électrice et pasteur de l'église française.

L'invasion du Palatinat par les Français, en 1688, le força à quitter Heidelberg. Il partit pour Berlin où il arriva au mois de novembre. L'électeur lui fit l'accueil le plus gracieux, et le mit au nombre des pasteurs de l'église française. Lenfant entra en fonctions le jour de Pâques 1689, et pendant plus de 39 ans, il ne cessa de remplir avec zèle les devoirs de son ministère (1). Le 29 juillet 1728, il éprouva une attaque de paralysie qui se renouvela plus violente, le 4 août, et le conduisit au tombeau, le 7, dans sa 68e année. Il fut enterré au pied de la chaire dans l'église du Werder. Il ne laissa pas d'enfants de sa femme *Emilie Gourjault-de-Venours*, qu'il avait épousée en 1705.

Quelque temps après son arrivée à Berlin, Lenfant avait été choisi pour chapelain par la reine Sophie-Charlotte, et à la mort de cette princesse, il avait été nommé prédicateur du roi son fils. Il était, en outre, conseiller du consistoire supérieur, et membre du Conseil français. En 1710, il avait été agrégé à la Société pour la propagation de la foi, établie en Angleterre, et en 1724, l'Académie des sciences de Berlin l'avait admis dans son sein.

D'une taille au-dessous de la moyenne, d'un extérieur négligé, rien, au premier abord, ne semblait justifier la réputation dont Lenfant jouissait; on remarquait seulement dans sa physionomie quelque chose de fin, de spirituel, qui prévenait en sa faveur, et ses qualités aimables ne tardaient pas à lui gagner l'estime et l'affection de tous ceux qui se trouvaient en rapport avec lui. On l'aimait à cause de l'excellence de son cœur qui lui faisait oublier facilement les motifs de plaintes qu'on avait pu lui donner, et qui le disposait à rendre service même à ceux dont il avait le moins à se louer; on admirait l'extrême douceur de son caractère qui le portait à fuir les disputes, bien que l'habileté avec laquelle il maniait l'arme redoutable de l'ironie lui promît une victoire presque certaine; on était séduit enfin par les charmes de sa conversation, car quoiqu'il parlât peu, il savait donner à tout ce qu'il disait une tournure originale et délicate. Comme écrivain, Lenfant occupe dans les Lettres un rang que l'on n'a pas même essayé de lui contester. On s'accorde à reconnaître que ses ouvrages historiques, surtout ses histoires des conciles de Constance, de Pise et de Bâle, sont écrits d'un style pur, clair, sobre,

(1) C'est lui qui fit, le 1er mars 1705, la dédicace du temple de la Frederichsstadt, troisième lieu d'exercice de la colonie française.

grave; que la matière y est traitée avec une impartialité remarquable, et les faits rapportés avec une exactitude scrupuleuse ou discutés avec autant de sagacité que d'érudition. La traduction du N. T. qu'il a publiée en collaboration avec *Beausobre*, passe à juste titre pour une des meilleures que nous ayons. Dans ses écrits de polémique, les questions sont traitées avec esprit et avec une modération qui ne nuit en rien à l'effet qu'ils sont destinés à produire. Ses sermons sont méthodiques, bien écrits et offrent quelques pages éloquentes. Pour en sentir tout le mérite, il fallait les lui entendre débiter d'une voix harmonieuse et sonore, qui impressionnait fortement ses auditeurs; car à la lecture, on comprend difficilement qu'il ait joui, comme orateur, d'une aussi grande réputation. Dans un voyage qu'il fit à Londres, en 1707, la reine Anne l'ayant entendu prêcher, voulut le retenir à sa cour en qualité de chapelain; mais il ne put se résoudre à accepter ses offres. Berlin lui était cher; il ne s'en éloigna jamais que momentanément, dans le but de rechercher lui-même dans les archives et les bibliothèques de l'Allemagne les ouvrages inédits ou imprimés dont il avait besoin pour ses travaux.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Considérations générales sur le livre de M. Brueys intitulé* Examen des raisons, etc., *et par occasion sur ceux du même caractère*, Rott., 1684, in-12.

II. *Lettres choisies de Saint-Cyprien aux confesseurs et aux martyrs, avec des remarques historiques et morales*, Amst., 1688, in-12.

III. *Innocence du catéchisme de Heidelberg*, 1690, in-12; réimp. à la suite du N° XII.

IV. *De inquirendâ veritate*, Gen., 1691, in-4°.—Trad. de Mallebranche.

V. *Histoire de la papesse Jeanne fidèlement tirée de la dissert. latine de M. Spanheim*, Colog. [Amst.], 1694, in-12; 2e édit. augm., La Haye, 1720, 1758, 2 vol. in-12. — Les additions sont de *Des Vignoles*.

VI. *Réponse à M. Dartis au sujet du socinianisme*, Berlin, 1712, in-4°.

VII. *Histoire du concile de Constance, tirée principalement d'auteurs qui ont assisté au concile, enrichie de portraits*. Amst., 1714, 2 vol. in-4°; contrefaite en France; nouv. édit. corrigée et augm., Amst., 1727, 2 vol. in-4°; trad. en angl., Lond., 1730, 2 vol. in-4°. — Au jugement de Nicéron, il est peu d'histoire aussi exacte et aussi sagement écrite que celle-ci, et selon Schröckh, cet ouvrage suffirait pour rendre le nom de Lenfant immortel.

VIII. *Apologie pour l'auteur de l'Histoire du concile de Constance contre le Journal de Trévoux*. Amst., 1716, in-4°; réimp. dans la 2e édit., du N° précédent.

IX. *Discours prononcé dans l'église du Werder, le 26 déc. 1715, jour du Jubilé, sur Ecclésiastique XLIV*, 1-15, Berlin, 1716, in-4°; Amst., 1716, in-12. — Eloge de la maison de Brandebourg.

X. *Le Nouveau-Testament de N. S. J.-Ch., trad. en franç. sur l'original grec*, Amst., 1718, 2 vol. in-4°. — Nous avons déjà parlé de cette trad. dans laquelle Lenfant eut pour collaborateur son collègue *Beausobre* (Voy. II, p. 125). Elle est précédée d'une Préface générale servant d'introduction à la lecture du N.-T., qui appartient en entier à notre pasteur. Cette Préface, qui ne comprend pas moins de 236 pp., est divisée en deux parties. La première traite des connaissances qu'il faut posséder pour bien comprendre le Livre saint; la 2e, de la divinité du N.-T., du style des écrivains sacrés, de la langue dans laquelle ils ont écrit, de la chronologie et de la géographie du N.-T., de l'harmonie des quatre Evangiles, des versions du N.-T., etc. Cette savante Préface a été trad. en allem. et publiée, en 1745, à Leipzig, avec un Avant-propos par Mosheim.

La trad. du N.-T. donna lieu à une vive polémique entre les auteurs et le ministre d'*Artis* (Voy. I, p. 140).

XI. *Poggiana ou la vie, le caractère, les sentences et les bons mots de Pogge florentin, avec son Histoire de la république de Florence, et un supplément de diverses pièces importantes*, Amst., P. Humbert, 1720, 2 vol. in-12. — Un des meilleurs recueils de ce genre.

XII. *Préservatif contre la réunion avec le siége de Rome, ou Apologie de notre séparation d'avec ce siége, contre le livre de Mlle de B., dame prosélyte de l'Eglise romaine, et contre les autres controversistes anciens et modernes*, Amst., 1723, 4 vol. in-8°; réimp. à Amst., 1723, 5 vol. in-8°, avec le N° III, augm. de *Discours sur les catéchismes, sur les formulaires* et *sur les confessions de foi*, discours qui avaient déjà été joints précédemment, comme préface, à une édit. du Catéchisme de Heidelberg publiée à Berlin.

XIII. *Histoire du concile de Pise et de ce qui s'est passé de plus mémorable depuis ce concile jusqu'au concile de Constance, enrichie de portraits*, Amst., 1724, 2 vol. in-4°. — Histoire exacte et complète de l'Eglise depuis la mort de Grégoire XI, en 1378, jusqu'à l'assemblée du concile de Pise en 1414.

XIV. *Seize sermons sur divers textes*, Amst., 1728, in-8°; trad. en allem., par Rambach, Halle, 1742, in-8°.

XV. *Préface générale sur l'A. et le N.-T.*, publiée en tête d'une Bible française imp. à Hanovre, 1728, in-8°.

XVI. *Histoire de la guerre des Hussites et du concile de Basle*, Amst., 1731, 2 vol. in-4°; contref., la même année, à Utrecht [Paris]; trad. en allem., Wien, 1783-84, 4 vol. in-8°. — La mort ne laissa pas à l'auteur le temps d'y mettre la dernière main. Quoique moins estimé que l'Histoire du concile de Constance et celle du concile de Pise, cet ouvrage posthume de Lenfant n'en est pas moins un curieux monument de tout ce que peuvent enfanter l'esprit persécuteur, d'un côté, et le fanatisme, de l'autre.

Lenfant a été un des collaborateurs de la Bibliothèque germanique, à laquelle il a mis une préface; mais sa collaboration ne devint active qu'à partir du 4e vol. On trouve cependant dans les premiers vol. de ce recueil quelques pièces de lui : T. I, *Lettre de l'auteur du Poggiana à M. de La Motte pour servir de supplément à cette pièce*; *Lettre à M. de La Crose*, au sujet du Poggiana; *Lettre à M. Des Vignoles pour prouver contre M. Bayle que les payens croyoient qu'il falloit demander la sagesse aux dieux*; — T. II, *Dissert. sur cette question : Si Pythagore et Platon ont eu connaissance des livres de Moyse et de ceux des Prophètes*, question qu'il résout négativement; *Eclaircissement sur ce qu'il avait fait descendre Charles VI de Charlemagne*; — T. III, *Lettre sur les paroles inutiles, Matth. XII, 36*; — T. IV, *Réponse aux Remarques de M. de La Monnoye sur le Poggiana*. Selon Barbier, il aurait rédigé aussi, avec *Beausobre*, *La Croze* et *Mauclerc*, le *Journal littéraire d'Allemagne, de Suisse et du Nord*, La Haye, 1741-43, 2 vol. in-8°; mais c'est évidemment une erreur du savant bibliographe.

Avant d'avoir la Bibliothèque germanique à sa disposition, Lenfant écrivit dans les journaux littéraires de Hollande. Nous citerons, au nombre des pièces qu'il y a publiées : *Remarques sur l'édit. du N. T. par M. Mill*, *Lettre latine sur le N. T. grec publié par M. Mill* et *Lettre latine sur l'édit. du N. T. grec publié par les soins de M. Kuster*, *Lettre sur une dispute avec le P. Vota jésuite*, ins. dans la Biblioth. choisie de *Le Clerc* (T. XVI, XVIII, XXI, XXIII); *Réflexions et remarques sur la dispute du P. Martianay avec un juif*, *Mémoire historique touchant la communion sous les deux espèces*, *Critique des remarques du P. Vavasseur sur les*

Réflexions du P. Rapin touchant la Poétique, publ. dans les Nouvelles de la rép. des lettres (1709 et 1710); *Lettre sur le sens littéral des anciens oracles, à l'occasion de la Diss. sur le Ps. CX*, ins. dans l'Hist. critique de la rép. des lettres (T. VI). Enfin on a joint des *Remarques* de Lenfant à une édit. de l'Eloquence chrétienne par le jésuite Gisbert, donnée à Amst., 1728, in-12.

Quelle confiance est-il permis d'accorder au Mercure galant, qui, dans son numéro de mars 1686, donne une généalogie de la famille Lenfant, d'où il résulterait qu'elle avait embrassé de bonne heure la religion protestante? Selon cette généalogie, *Pyrrhus Lenfant*, fils aîné de Georges, sieur de La Patrière, et de Françoise Du Plessis-Richelieu, fut gagné à la cause de la Réforme par sa femme *Claude Du Plessis-de-Chivré*, dame d'honneur de la duchesse de Bar (?). Sa conversion causa la ruine de sa famille. Non-seulement sa terre de La Patrière fut ravagée par les Catholiques; mais il fut fait prisonnier à Domfront avec *Montgommery* et ne recouvra la liberté qu'au prix d'une rançon de 10,000 écus. Ses descendants se convertirent, ajoute le Mercure, à l'exception de M. *Despeaux*, qui n'abjura qu'en 1685.

Le frère cadet de Pyrrhus Lenfant, nommé *Gabrias*, sieur de Lirières et de Boismoreau, embrassa également la religion réformée; ses descendants la professaient encore à l'époque de la révocation. Quelques-uns d'entre eux donnèrent des preuves de constance, entre autres, au rapport du Mercure, Mme de *Laugerie*, « une des personnes de la R. P. R. les plus remarquables par sa naissance, par son esprit et par son opiniastreté, » laquelle ne se décida qu'en 1686 à suivre l'exemple de son mari qui avait abjuré depuis quatre ans.

LE NOIR (Guy), sieur de Crevain, pasteur de l'église de La Roche-Bernard, député par la Bretagne au Synode national de Vitré, laissa de son mariage avec *Anne de La Haye*, un fils nommé Philippe, qui s'acquit une certaine réputation comme poëte et comme historien.

Philippe Le Noir, sieur de Crevain, fit ses études en théologie à l'académie de Saumur, où il soutint, sous la présidence de *Cappel*, une thèse *De ministrorum ecclesiasticorum cœlibatu et digamiâ*, qui a été ins. dans les Theses salmur. En 1651, l'église de Blain, représentée par *G. Morel*, *Amproux*, sieur de La Massayes, *Pierre Portebise*, *P. Héraud*, *Pineau*, *Loyseau*, *La Ferrassière-Pélisson*, anciens ou chefs de famille, lui adressa vocation. Il accepta la direction spirituelle de cette église florissante, avec un traitement annuel de 600 livres. En 1664, les Protestants bretons, inquiétés sur le droit d'exercice, le députèrent en Cour; mais *Turenne* et *Ruvigny* même, dont il réclama l'intervention, lui refusèrent leur appui, et la duchesse de *Rohan*, qui voulut parler en faveur des églises de la Bretagne, fut fort mal reçue par le chancelier. La ruine de l'église de Blain était résolue; elle fut interdite en 1665. L'exercice fut donc transporté au château de Blain et au Pont-Piétin, dont Amproux était le seigneur, et le culte protestant continua à s'y célébrer sans interruption jusqu'en 1682 que la femme d'un apostat, nommé *Jean Cormier*, fournit, en conduisant son enfant au prêche, un prétexte à la malveillance du Pouvoir pour le supprimer. Décerné de prise de corps, Le Noir se sauva en Hollande, où il mourut, on ignore en quelle année. Il avait épousé, le 26 mai 1652, *Anne Henriet*, fille de *Pierre Henriet* et de *Gabrielle Fournier*, mariage qui avait été béni par *Gautron*, pasteur de Rennes, et dont naquirent deux enfants: un fils, Jacques, né le 31 août 1654, qui fut placé comme ministre à Horn en 1685, et une fille, Susanne, née le 27 avril 1656, dont le sort est inconnu.

Philippe Le Noir se fit estimer, dit l'abbé Goujet, par la sagesse de ses mœurs et par les talents de l'esprit. Né avec l'amour de la poésie, il entreprit, sans parler d'une *Paraphrase des psau-*

mes en vers français qui, selon le P. Lelong, se conservait en msc. dans la Bibliothèque des Pères de la doctrine chrétienne, une paraphrase poétique des quatre Evangiles, qui a été imprimée pour la première fois en 1638 et réimprimée cinq ou six fois tant à Paris qu'à Genève et à Amsterdam. L'édit. donnée dans cette dernière ville par *Châtelain*, en 1729, in-8°, est la meilleure. Elle a été revue, corrigée et augmentée de 35 histoires ou passages notables de l'Evangile. En voici le titre : *Emanuel ou Paraphrase évangélique, poème chrétien divisé en XV livres*. C'est une histoire complète de la vie de Jésus depuis sa naissance jusqu'à son ascension, d'après les Evangiles et les Actes des Apôtres. Chaque livre contient environ 600 vers. Dans sa dédicace datée de Blain, 13 avril 1658, l'auteur dit à la duchesse de *Rohan* : « J'ay creu qu'un bon dessein a rarement de mauvais succez; j'ay creu qu'entreprenant un si grand ouvrage pour la gloire seulement de l'adorable Emanuel, il m'assisteroit tellement des grâces de son S. Esprit, que si je ne faisois briller les trésors de son Evangile par des termes exquis et par une poésie achevée, du moins il me conduiroit en sorte que je ne meslerois rien de contraire au sacré génie de son alliance, ni à la pureté de sa divine Parole.» L'auteur a été exaucé, son poëme est en effet très-orthodoxe, mais pourquoi n'a-t-il pas écrit en prose, avec calme et simplicité? Son livre se lirait encore. « L'autheur, dit le poète dans un Avertissement au lecteur, a banny de son livre le Paganisme et les fixions poétiques, celuy-là estant comme un monstre pernicieux que l'espée de la Parole de Dieu devoit transpercer, et cellescy comme de vaines ombres que la lumière de la vérité céleste devoit dissiper. — Quant au stile, l'autheur n'y a apporté ni trop de négligence, ni trop d'affectation, il s'est principalement estudié à le rendre grave, coulant et intelligible, semant de costé et d'autre les plus agréables fleurs de la Rhétorique et Poésie; de sorte que le champ n'en est pas jonché, mais seulement orné, sans incommoder le passage. Au reste, tu reconnoistras assez de toy mesme qu'il s'est gardé religieusement de ne choquer ni l'une ni l'autre religion, afin que tous les Chrestiens sans distinction et scrupule puissent venir apprendre en son livre, non pas l'art de disputer, mais la science salutaire d'adorer Jésus.» Voici le début de ce poème:

Haut comble de bonheur, abysme de science,
Brillant éclat de gloire et de magnificence,
Corps complet de vertus, ame de l'univers,
Objet de mes desirs, ornement de mes vers,
Adorable sujet de toutes mes loüanges,
Monarque souverain des hommes et des anges,
O Dieu, vers qui je tourne et le cœur et les yeux,
J'ay dessein de parler de ton Fils glorieux :
J'ay dessein de tirer le charmant et l'utile
Des divines leçons de ton Saint Evangile :
Ces vers ont pour sujet, cet ouvrage a pour but
Le grand Emanuel, auteur de mon salut.

Ce petit fragment nous fera assez bien comprendre les qualités et les défauts du poëte. Dans son poëme, l'enflure et le trivial marchent côte à côte et se disputent souvent le pas. Mais dans le nombre on trouve quelques vers heureux, et, en général, il y a une certaine facilité dans la versification, ce qui explique le succès de l'ouvrage dans un temps où le goût n'avait pas encore été épuré par les grands écrivains du Siècle de Louis XIV.

Outre ces deux paraphrases poétiques, Philippe Le Noir a laissé une histoire des églises bretonnes, qui a été publiée récemment par M. Vaurigaud, pasteur à Nantes, sous ce titre : *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'édit de Nantes*, Paris et Nantes, 1851, in-8°. Chargé par les églises bretonnes, en 1664, de compulser leurs archives et d'y chercher les actes justifiant pour chacune d'elles son droit d'exercice, Le Noir recueillit un grand nombre de matériaux qui, avec les Mémoires de *Louveau*, lui servirent à composer cette histoire, son œuvre capitale, et, comme le dit fort bien l'éditeur, son titre le plus sérieux au souvenir de la postérité et à la reconnaissance des églises protes-

tantes. Au jugement de dom Taillandier, il raconte sans passion et expose les faits avec impartialité. Le style ne manque ni de clarté ni de naturel. On doit regretter seulement que l'auteur ait suivi un plan qui conviendrait mieux à une chronique qu'à une histoire.

Dans le même temps que Guy Le Noir desservait l'église de La Roche-Bernard, celle de Blain avait pour pasteur *André Le Noir*, sieur de Beauchamps et frère de Guy, au rapport de Quick, qui avait d'abord rempli ses fonctions à La Roche-Bernard même, comme nous le voyons dans les Actes du Synode national de Saint-Maixent où il fut député par la Bretagne. Cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1614, il assista de nouveau au Synode national de Tonneins. Il était alors ministre de la famille de Rohan; mais son traitement ne lui étant pas payé, malgré l'intervention du Synode de Vitré, il quitta cette puissante famille au bout de quatre ans, pour devenir le pasteur de l'église de Blain. C'est en cette dernière qualité qu'il fut envoyé à l'Assemblée politique de Loudun, puis à celle de La Rochelle avec *David de La Muce-Ponthus* et *Huillay* (Voy. III, p. 427). L'Assemblée de La Rochelle le nomma membre du conseil de guerre et l'élut vice-président; mais d'un autre côté, le parlement de Bretagne le condamna par contumace, ainsi que ses collègues, à être tiré à quatre chevaux, sentence qui fut exécutée en effigie. En 1626, Beauchamps prit encore part aux travaux du Synode national de Castres. Son nom se rencontre pour la dernière fois sur les listes de pasteurs présentées au Synode d'Alençon en 1637. On ignore l'année de sa mort. *André Le Noir*, sieur de Huillay, qui habitait Blain en 1668, et qui fut déclaré roturier lors de la Réformation de la noblesse de Bretagne (moyen recommandé et adopté assez souvent), était peut-être son fils.

LE NOIR (Martin), hôtelier à Tours, avait embrassé la religion réformée, et sa conversion avait donné lieu aux beaux-esprits tourangeaux de s'égayer à ses dépens dans quelques chansons satiriques. Il mourut le 16 avril 1621. Le dimanche suivant, à cinq heures du soir, un convoi nombreux, dans lequel on comptait quelques femmes, se mit en devoir d'accompagner le corps jusqu'au cimetière. Lorsque le funèbre cortége arriva sur la place du Grand-Marché, une foule de peuple qui s'y était assemblée l'accueillit par des huées, et des enfants le poursuivirent de chants obscènes jusqu'à la porte Saint-Simple. Quelques huguenots prièrent l'officier qui commandait le corps de garde de faire cesser ce scandale; mais leurs représentations ne furent pas écoutées, et ils durent chasser eux-mêmes les polissons qui le causaient. La populace n'attendait que ce moment. Le convoi fut dispersé à coups de pierres, le cadavre déterré, la maison du gardien du cimetière pillée, le cimetière lui-même dévasté, le temple brûlé et plusieurs maisons saccagées et démolies. Ces scènes de désordre durèrent trois jours, sans que la police fît rien pour les réprimer; loin de là, un nommé *Houssaye* ayant essayé de sortir de la ville, fut arrêté par ordre du lieutenant criminel et jeté en prison, ainsi que le lieutenant de la maréchaussée *Guillochon*, qui avait osé appeler les bourgeois aux armes pour étouffer la sédition. Ce fut le mardi seulement que le maire se résolut à assembler la milice. Le bruit seul du tambour suffit pour mettre en fuite les émeutiers, dont cinq furent arrêtés. En apprenant ce qui s'était passé, Louis XIII envoya sur les lieux le maître des requêtes Melleville, qui commença par faire sortir de prison Houssaye et Guillochon, et condamna à mort les cinq catholiques arrêtés. Aussitôt, une nouvelle émeute éclata. Le Palais fut forcé, les prisonniers délivrés et leurs juges obligés de se cacher ou de fuir. Cinq maisons protestantes furent encore pillées, et les séditieux ne consentirent à se retirer qu'après que le maire et le lieutenant général se furent engagés par écrit, sur

leur corps et leur âme, qu'aucun d'eux ne serait jamais recherché. Cependant le roi arriva en personne à Tours et fit arrêter 25 ou 30 des séditieux les plus turbulents, et en fit pendre cinq, le 10 mai; les autres obtinrent grâce, « n'y ayant eu, dit le Mercure françois, en ceste action que S. M. offensée aux excès commis contre ses officiers de justice. » La violation des tombeaux des Huguenots, l'incendie de leur temple, le pillage de leurs maisons, tout cela n'était-il rien !

LEOPARD (Charles), un des plus actifs et des plus intrépides propagateurs des doctrines de la Réforme dans la Saintonge, fit ses études en théologie à Genève, d'où il fut envoyé comme ministre à Arvert, au mois de mai 1559. Il trouva, à son arrivée, l'église plongée dans la consternation par l'arrestation de *Jean de L'Houmeau*, receveur du sire de Pons, de *Matthieu Tranchant*, de *François La Couche*, de *Pierre Moysant*, de *Marguerite Baudouin* et de plusieurs autres fidèles, accusés d'avoir empêché la procession de la Fête-Dieu. Cette affaire n'ayant eu heureusement aucune suite, Léopard profita du répit donné à son église pour l'organiser. Son activité et son zèle ne tardèrent pas à attirer sur lui l'attention des gens du roi. Craignant pour ses jours, le consistoire le décida, à force d'instances, à s'éloigner pour quelque temps. Il se cacha dans la maison d'un diacre, nommé *Giqueau*; mais, dès le lendemain, 24 juin 1559, obéissant à la voix de sa conscience, qui lui reprochait sa faiblesse, il se mit en route « bien assuré que Dieu le conduirait à une bonne œuvre et ne le laisserait pas oisif. » Il fut reconnu, comme il traversait le faubourg de Saujon, par *Matthieu Monroux*, qui l'avait entendu prêcher à Arvert et qui le força d'entrer dans son logis. Léopard profita de l'occasion pour tenir dans un bois voisin une assemblée religieuse. La semence qu'il jeta ne fut pas perdue, car Saujon compta bientôt assez de Réformés pour qu'on pût y établir une église, sous la direction spirituelle du jeune *Yves Rouspeau*, de Pons. Informé que son ancien condisciple *Antoine Otrand*, devenu ministre de Pons, se trouvait au château de Rioux, il résolut d'aller lui demander ses conseils. Lorsqu'il y arriva, son ami était parti; cependant son voyage ne fut pas inutile, puisqu'il servit à raffermir *Jules de Beaumont* dans la foi évangélique (*Voy.* II, p. 121). De Rioux, Léopard passa dans l'île d'Oléron, puis il retourna à Arvert, la persécution s'étant un peu ralentie depuis la mort de Henri II. Il y prêcha publiquement le 1er dimanche de fév. 1560. A cette nouvelle, le parlement de Bordeaux chargea un huissier nommé La Vergne de se rendre sur les lieux pour commencer une enquête. Son arrivée jeta la terreur parmi les fidèles, qui demandèrent que le ministre s'abstînt de prêcher, quoique ce fût le jour de la Pentecôte; mais le consistoire « trouvant étrange qu'on redoutât Satan plutôt que Dieu, » ne voulut point suspendre le service divin; bien mieux encore, il fit inviter l'huissier à assister au sermon. La Vergne fut si satisfait de la prédication de Léopard, que loin de l'inquiéter, il adressa à son troupeau ses félicitations sur le bonheur qu'il avait de posséder un pasteur aussi distingué. Burie, qui avait reçu de la Cour l'ordre de faire cesser les assemblées des Huguenots, même par la force, se montra d'abord moins indulgent; cependant les explications qui lui furent données par *Jean Proust*, médecin renommé, diacre de l'église de Marennes, par *Pierre Joly*, assesseur, et par *Jean L'Houmeau*, membres de celle d'Arvert, dissipèrent ses préventions, et il promit même d'écrire en Cour en faveur de leurs coreligionnaires. Mais ses sentiments changèrent, après l'affaire d'Amboise, et il ordonna aux Réformés d'Arvert de livrer Léopard à l'évêque de Saintes. *Jean de L'Houmeau*, *P. Joly* et *Matthieu Tranchant* lui répondirent, au nom de l'église « que quand ils voudraient chasser leur ministre, ils ne le pourraient faire, tout le

pays le demandant, et que pour livrer le sang innocent à la mort, jamais pareille pensée n'entrerait dans leurs cœurs.» Burie, qui n'était pas cruel et qu'on sonpçonnait même de pencher vers les opinions nouvelles, se contenta de leur faire de grandes menaces; néanmoins il aurait bien été forcé d'obéir aux ordres réitérés de la Cour, si François II n'était pas mort sur ces entrefaites. Dès qu'il fut informé de l'espèce de révolution qui s'opéra dans le gouvernement à la suite de cette mort, il fit dire aux Protestants soumis à son autorité qu'il leur permettait de s'assembler dans des maisons particulières et en petit nombre. Les ministres se seraient contentés de cette demi-liberté; mais ils ne purent modérer la fougueuse impatience de leurs troupeaux. Appelé, au mois de mai 1561, à Saint-Seurin, Léopard y prêcha, le 28, et célébra pour la première fois un baptême selon le rite réformé, celui de la fille de *Jean Feuillet* et d'*Anne Hérable*. Le 17 juillet, il y prêcha de nouveau, mais cette fois, dans l'église, dont les Protestants s'emparèrent, et qu'ils gardèrent jusqu'à la publication de l'édit de Janvier. Dès lors le service divin se célébra dans une grange donnée par le seigneur du lieu, et vers le même temps, un ministre particulier fut attaché à l'église qui avait été desservie jusque là par les pasteurs du voisinage, *Henty* de Saujon, *Jean Villain*, de Gemozac, *Michel Luchet*, de Rioux. Ce ministre fut *Sorain*, qui s'était réfugié en Saintonge après le massacre de Vassy, et qui, quelques mois plus tard, s'éloigna de son troupeau pour suivre, en qualité d'aumônier, les troupes que *La Rochefoucauld* conduisit au secours de Condé.

Après avoir organisé l'église de Saint-Seurin, Léopard était retourné à Arvert, qu'il ne quitta plus, à ce qu'il semble, jusqu'au mois de mars 1562. Le 25 de ce mois, il assista à un synode assemblé, dit-on, à Saint-Jean-d'Angély pour délibérer sur la question de savoir s'il était permis de prendre les armes. La question ayant été résolue affirmativement, la noblesse saintongeoise monta à cheval sous les ordres de *Saint-Martin-de-La Coudre*, et Léopard partit avec elle pour Orléans, comme aumônier. Il retourna dans la Saintonge avec *La Rochefoucauld*, et fut un des 60 ministres qui, au mois de nov., se réunirent en synode à Saintes, sur la convocation de ce chef illustre. Le synode le chargea d'aller trouver *Belleville* pour tâcher de le regagner à la Cause; nous savons déjà qu'il échoua (*Voy.* II, p. 161). Dès lors, il n'est plus question de Léopard dans l'histoire de nos troubles religieux. Le seul ouvrage que nous connaissions de ce pasteur est intitulé *Le glaive du géant Goliath, philistin ennemy de l'Eglise de Dieu. C'est un recueil de certains passages du droict cannon, par lequel il sera aisé à tous fidèles qui le liront, de cognoistre que le pape a la gorge couppée de son propre glaive. Fait et illustré d'annotations par Charles Léopard, ministre de la parole de Dieu en l'isle d'Arvert*, 1561, in-12. L'avertissement est daté de La Tremblade en l'isle d'Arvert, le 4 oct. 1560.

LE PAGE (Antoine), de Dieppe, remplissait les fonctions pastorales dans sa ville natale avec *Cartaud*, *Asseline* et de *Caux*, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le chassa de sa patrie. Il se retira en Hollande et devint, en 1695, ministre de l'église wallonne de Rotterdam, qu'il desservit jusqu'à sa mort, arrivée en 1702. On a de lui :

I. *Theses theologicæ de usu et acceptatione vocis justificandi in Scripturis et scholiis*, Sedan., 1666, in-4°.

II. *L'impiété des communions forcées*, Devent., 1689, in-12.

III. *Sermons et prières pour aider à la consolation des fidèles de France persécutés*, Rott., 1698, in-12.

Antoine Le Page était fils de *Siméon Le Page*, orfèvre de Rouen, qui eut de son mariage avec *Marie de Tocqueville*, deux autres fils: 1° Siméon, orfèvre comme son père, qui se maria, en

1679, avec *Marie Regnier*, fille de *Daniel Regnier*, chirurgien du roi, et de *Jeanne Berchère;* — 2° Luc, aussi orfèvre, qui prit pour femme, en 1681, *Madelaine Michelin*, fille de *Jean Michelin*, professeur à l'Académie royale de peinture, et de *Marguerite Belle* (Reg. de Charenton).

LE PAULMIER-DE-GRANTE-MESNIL (Julien), en latin, *Palmerius*, et *Palmerius*, célèbre médecin, né en 1520, dans le Cotentin, et mort à Caen, en décembre 1588. Le Paulmier fit ses études de philosophie et de médecine à Paris où, nous apprend Huet, « il « demeura onze ans avec Fernel, et « profita si bien sous son savant maî- « tre qu'il fut estimé un des plus sa- « vants médecins de son siècle. » Il se fit recevoir docteur de la faculté de médecine de Paris, après avoir déjà obtenu le même grade dans l'université de Caen. Nommé professeur de médecine, il subit, en 1562, le sort de ses collègues protestants (*Voy.* CHARTON), mais à la paix, il fut rétabli dans sa place, jusqu'à ce qu'en 1568, il en fut évincé de nouveau. Des lettres-patentes du 17 mai 1571 ordonnèrent de le rétablir, lui et ses collègues, dans leurs fonctions. Duplessis d'Argentré, à qui nous empruntons ces faits, ne nous apprend pas si Le Paulmier remonta dans sa chaire. Ce qui paraît certain, c'est qu'après la Saint-Barthélemy, il se retira dans une campagne près de Rouen, où il se livra à la rédaction de ses Observations médicales « pour ne pas perdre son temps. » Sa réputation lui ayant valu l'honneur d'être appelé auprès de Charles IX, il réussit à le guérir d'une insomnie continuelle dont il était travaillé. Plus tard, il fut attaché au duc d'Anjou, qu'il accompagna dans les Pays-Bas. L'expédition ayant avorté, il retourna en Normandie. Si l'on doit en croire le Dict. de Moréri, il aurait aussi suivi le maréchal de Matignon à plusieurs siéges, « où, dit l'auteur de l'article, il ne fit pas moins paroître de prudence, de valeur même, que d'habileté dans son art, et au retour de la campagne, le maréchal en ayant fait l'éloge à Henri III, ce prince le coucha sur sa maison, le combla de présens et le déclara par lettres-patentes très-digne de la noblesse. » Sur ses vieux jours il se retira à Caen, où il mourut à l'âge de 68 ans. Il avait épousé, le 6 juin 1574, *Marguerite de Chaumont*, de l'illustre famille de ce nom, femme d'un rare mérite, née en 1554, et morte en 1599. On trouve à la suite des Essais de Montaigne un petit billet par lequel notre aimable philosophe sceptique lui annonçait l'envoi de son livre. Nous le rapporterons. « Madamoiselle, mes amis sçavent que dez l'heure que je vous eus veue, je vous destinay un de mes livres: car je sentis que vous leur aviez faict beaucoup d'honneur. Mais la courtoisie de monsieur Paulmier m'oste le moyen de vous le donner, m'ayant obligé depuis à beaucoup plus que ne vault mon livre. Vous l'accepterez, s'il vous plaist, comme estant vostre avant que je le deusse; et me ferez cette grace de l'aymer, ou pour l'amour de luy, ou pour l'amour de moy; et je garderai entière la debte que j'ay envers monsieur Paulmier, pour m'en revencher, si je puis d'ailleurs, par quelque service. »

On doit à Julien Le Paulmier:

I. *Traité de la nature et curation des plaies de pistolle, arquebuse et autres bastons à feu*, Paris, [1569] in-8°; Caen, même ann., in-4°; sans nom de lieu, 1576, in-8°.— Dans son épître dédicatoire, Le Paulmier dit à J. de Matignon: « Cet œuvre est si petit, que je ne l'eusse séparé des autres que j'ai faits sur toute la chirurgie, ni mis en langue vulgaire contre ma coustume et délibération, n'eust esté pour vous faire entendre combien je me répète votre attenu (obligé.) » Que sont devenus ces autres livres sur la chirurgie? Il ne paraît pas qu'ils aient été publiés.

II *De morbis contagiosis libri VII*, Paris., 1578, in-4°; Francof., 1601, in-8°; Hagæ, 1664, in-8°.— Les deux premiers livres traitent de la maladie vé-

nérienne. Cette première partie paraît avoir été publiée séparément sous le titre *De lue venereâ*, et fut trad. en franç. par *Jacques de Cahaignes*, à qui nous donnerons place dans notre Supplément. Le 3e livre traite du mercure; le 4e de l'éléphantiasis; le 5e de l'hydrophobie, et les deux derniers de la peste. On trouve dans ce livre, au jugement d'Astruc, de bonnes observations sur la nature de la maladie vénérienne, et sur les différentes méthodes curatives en usage au XVIe siècle.

III. *De vino et pomaceo libri II*, Paris., 1588, in-8°; trad. en franç. par *Jacq. de Cahaignes*, 1589, in-8°. — Persuadé qu'il s'était guéri par l'usage du cidre de palpitations de cœur qui lui étaient restées à la suite des journées de la Saint-Barthélemy où il avait vu périr plusieurs de ses amis, et où il avait couru lui-même de grands dangers, Le Paulmier écrivit ce traité pour préconiser cette boisson, que, selon lui, on devrait préférer au vin.

Julien Le Paulmier laissa quatre enfants, deux filles et deux fils; l'aîné nommé JEAN, sieur de Vendœuvre, et le cadet JACQUES. Celui-ci s'est seul fait connaître. Il naquit, le 5 déc. 1587, dans le pays d'Auge, en Normandie, où sa mère, à la veille de ses couches, était allée visiter ses parents. Un an après, il perdit son père. Sa mère se chargea de sa première éducation. Resté orphelin à l'âge de 12 ans, il demeura sous la tutelle de son frère aîné, alors âgé de 26 ans, qui le confia aux soins du fameux ministre *Pierre Du Moulin*, à Paris. A l'âge de 16 ans, il alla faire son cours de philosophie à l'académie de Sedan. Un moment il pensa perdre tout le fruit des excellentes études qu'il avait faites. La passion des romans s'était emparée de lui, et comme toute passion à laquelle on s'abandonne, elle avait fini par le dominer entièrement. Tout travail sérieux lui répugnait; il ne vivait plus que par l'imagination dans un monde de chimères. Mais à la fin la raison lui revint; il repoussa le poison, et depuis, il n'approcha plus jamais cette coupe de ses lèvres. De Sedan, il alla étudier en droit à Orléans. Il se logea chez le ministre *Joachim Du Moulin*, le père du ministre de Charenton. A l'âge de 19 ans, son frère, l'ayant fait émanciper, lui remit l'administration de ses biens. Le Paulmier retourna alors à Paris où il s'adonna aux mathématiques et à la musique, et après avoir obtenu la licence, il se livra à tous les exercices qui font partie de l'éducation d'un homme de guerre. Il voulut ensuite mettre le sceau à son instruction en visitant les principales villes de France; puis il revint se fixer auprès de son frère à Vendœuvre, où il se livra avec passion à la lecture des auteurs grecs et latins, sans négliger les littératures modernes; l'italien, l'espagnol, l'allemand, l'anglais lui étaient familiers. Choisi par ses coreligionnaires pour faire partie d'une députation envoyée en Cour afin de se plaindre de certaines infractions aux édits, il eut le bonheur de réussir dans sa mission. A l'âge de 33 ans, il entra au service de Maurice de Nassau, et pendant huit ans, il se signala sous les drapeaux de l'indépendance. De retour en Normandie, il ne tarda pas à avoir une méchante affaire sur les bras. Le fait est trop honorable pour que nous le passions sous silence. Ayant appris qu'un riche et puissant seigneur de son voisinage avait pris en haine un pauvre ecclésiastique, et qu'il avait juré sa mort, il ne balança pas à se rendre chez lui pour lui faire des représentations. Il ne connaissait cet ecclésiastique que de nom, mais son amour de la justice le portait à prendre en main la défense du faible et de l'opprimé. Le seigneur reçoit très mal ses observations; les têtes s'échauffent; on en vient presque aux voies de fait. De son côté, l'ecclésiastique, qui ne se doutait pas du piége, venait sans crainte au devant de son ennemi. Le Paulmier court sur ses traces, résolu de périr avec lui ou de le sauver. Bientôt ils sont attaqués. Le Paulmier n'était accompagné que d'un seul domestique; mais sa bravoure

supplée au nombre. Les agresseurs sont mis en fuite, laissant plusieurs des leurs sur le terrain et parmi eux le chef du complot. Après bien des procédures, cette affaire arriva jusqu'au Conseil du roi, où l'innocence de l'accusé fut reconnue. Le Paulmier conserva jusque dans un âge avancé cette humeur bouillante, ce caractère soldatesque. On raconte qu'à l'âge de 65 ans, il se battit à l'épée et au poignard contre un jeune homme vigoureux, et qu'il réussit à le désarmer. « Ces démélez, écrit Huet, eurent de longues suites, et je luy ai ouï dire qu'il n'avoit repris les études qu'à l'âge de 48 ans. » Le Paulmier s'était rendu à Paris dans l'intention de solliciter son procès. Pendant son séjour, il rechercha l'amitié d'une foule d'hommes de lettres avec lesquels il resta en correspondance, tels que *Claude Sarrau*, les frères Dupuy dont l'un lui dédia son traité De insignibus Galliæ, *Cappel*, *Conrart*, *Blondel*. A peine était-il de retour dans ses foyers, « qu'il devint amoureux d'une jeune demoiselle, et cette passion fut si vive qu'il quitta tout pour ne s'occuper qu'à lui écrire et à faire des vers à sa louange. » Ses amis essayèrent vainement de le guérir; à la fin, cette passion, ayant eu son cours, s'éteignit d'elle-même, ce qu'il raconta dans un excellent *Dialogue* grec entre Dyserastes et son ami Paramythius. Le Paulmier n'avait pas encore repris ses études, lorsqu'il suivit en Lorraine, en 1635, le duc de Longueville. Ce duc lui donna une compagnie de cavalerie et lui confia, dit *Morin*, plusieurs missions importantes : ce que prouvent les lettres du duc que son biographe avait en mains. Lorsque la paix fut conclue, Le Paulmier se retira en Normandie où il reprit ses livres. Il fut un des fondateurs de l'Académie de Caen. En 1648, il perdit son frère auprès duquel il s'était fixé dans sa terre de Vendœuvre. Mais il continua à vivre auprès de sa veuve, et lorsque celle-ci fut morte, il épousa dans un âge avancé *Marguerite Samborn*, « fille vieille et riche, » d'origine anglaise. Il la perdit en 1663. Dans sa vieillesse, il fut attaqué de diverses infirmités; il subit deux fois la taille, mais sa bonne nature résista à cette dangereuse opération. Il mourut, dix ans après, le 1er oct. 1670, à l'âge de 83 ans. « C'était un homme, dit Nicéron d'après Etienne Morin, d'un esprit excellent et d'un jugement exquis, dont les mœurs étaient irrépréhensibles, et qui était l'ennemi déclaré du mensonge et de la dissimulation. » Personne, écrit Moysant, ne le quittait sans être meilleur et plus savant.

On a de lui :

I. *Exercitationes in optimos auctores græcos*, Lugd. Bat., 1668, in-4°; publ. par les soins de Gronovius. — Huet nous apprend que ce fut sur ses avis et ses remontrances que Le Paulmier forma le dessein de faire le recueil de ces savantes observations. Maittaire en a tiré le Supplément à la Chronique des marbres d'Oxford par Selden; Gronovius des Notes sur les anciens géographes, et les éditeurs des auteurs grecs des Notes sur Lucien, Diodore, Aristides, Hésychius, etc. Selon Baillet, Le Paulmier corrige et explique dans cet ouvrage un grand nombre d'endroits difficiles avec beaucoup de netteté et d'érudition.

II. *Græciæ antiquæ descriptio*, Lug. Bat., 1678, pet. in-4°, pp. 684, sans les pièces prélim. et l'Index; dédié par l'éditeur à *Charles de Sainte-Maure*, duc de Montausier. Huet nous apprend que Le Paulmier « avoit rapporté toutes ses études au travail qu'il avoit entrepris de la géographie de l'ancienne Grèce, et néanmoins, ajoute-t-il, il n'étoit encore guère avancé lorsqu'il mourut. » Ce fut son parent, *Étienne Morin*, qui publia cet important travail, en le faisant précéder d'une ample vie de l'auteur, écrite d'un style qui veut être fleuri, mais qui n'est que diffus et prétentieux.

III. Κριτικὸν ἐπιχείρημα, *sive pro Lucano* [*contra Virgilium*] *Apologia e scriniis Jani Berkelii, Abrah. fil., edita*; *acced. similis argumenti non-*

nulla alia, inséré dans les Dissert. selectæ criticæ de Jean Berkel, Lugd. Bat., 1704, in-8°; et dans le Lucain d'Oudendorp (Lugd. Bat., 1728, in-4°). — Un des premiers ouvrages de Le Paulmier, composé en 1629, lorsqu'il était à Paris pour y suivre son procès. L'auteur cherche à venger Lucain des injustes critiques des *Scaliger*. Il ne prétend pas placer la Pharsale au-dessus de l'Énéide; mais, selon lui, si Virgile l'emporte par l'harmonie du vers et par l'ordonnance de la fable, Lucain le surpasse, lui et tous les autres poëtes, par la pompe et la magnificence des pensées. A cette Apologie, l'éditeur a joint les comparaisons d'Homère et de Virgile, par le P. Rapin; de Pindare et d'Horace, par Blondel; de Pindare et d'Horace, d'Apollonius et d'Ovide, de Pétrone et de Virgile, de Senèque et de Sophocle, par J. Tollius.

On doit encore à Jacques Le Paulmier un *Eloge de Claude Sarrau*, imprim. en tête du recueil des lettres de ce dernier, par son fils *Isaac*, Orange, 1654, in-8°, et des *poésies* en grec, en latin, en français, en italien, en espagnol, restées inédites. « Il m'a lu autrefois, rapporte le savant évêque d'Avranches, une histoire écrite en grec de quelques amourettes de sa jeunesse, et un poëme grec de la chasse de la Beccasse. A la naissance de Mons. le Dauphin, il fit imprimer un Dialogue en vers grecs entre le Dauphin du ciel et le Dauphin de la mer. » Ce souvenir de Huet est sans doute tout ce qui a survécu de ces différentes pièces. Moysant y ajoute une Idylle en italien et cinquante tableaux de cinquante héroïnes. en autant de Sonnets français. Selon Rotermund, le continuateur d'Adelung, on a encore de lui des *Notæ in Scylacis Periplum*, publ. à Leyde, 1700, in-4°, des *Notæ in Strabonem*, imp. à Amsterd., 1707, in-fol., et des *Notæ in Polybium*, que Grævius fit imp. en 1716.

Jacques Le Paulmier ne laissa pas d'enfants. Mais son frère Jean eut un fils, nommé JACQUES, qui hérita des dons de la famille. Nous emprunterons les détails suivants à Huet. « Si Jacques Le Paulmier, sieur de Vandeuvre, brigadier des armées du roy et chevalier de S. Louis, petit-fils de Julien, sorti de son fils aîné, luy fut beaucoup inférieur en savoir, et à son oncle le sieur de Grentemesnil, il les surpassa de bien loin en élégance de mœurs et en politesse d'esprit. Il a produit une infinité de petits vers, de chansonnettes, et de billets enjoués d'un tour fin et galant. Quoique les armes aient fait sa principale, elles n'ont pas fait son unique occupation, et de cinquante campagnes qu'il a fournies, il s'est réservé assez de temps pour écrire des Relations curieuses de plusieurs grands événements auxquels il a eu part, et de 48 siéges ou batailles où il s'étoit trouvé, il a choisi les plus mémorables pour les apprendre par ses écrits à la postérité. Homme d'ailleurs d'une humeur douce et commode, tendre et fidèle à ses amis, que sa vertu luy avoit acquis en grand nombre, sans s'être jamais fait aucuns ennemis. Il mourut, le 13 avril 1702, âgé de 77 ans, étant né à Vandeuvre en décembre 1624. Il abjura entre mes mains, en l'année 1685, la religion protestante dans laquelle il étoit né, et il signala sa conversion par une Ode en l'honneur de la Sainte Vierge qui luy mérita le prix du Palinod. Il avoit pris soin auparavant de polir la version surannée des Pseaumes, composée par *Marot* et par *Bèze*, ayant concouru dans ce dessein avec le célèbre Mons. *Conrard*, secrétaire de l'Académie Française. » Remarquons qu'il ne fut entraîné par l'éloquence du savant évêque d'Avranches que lorsqu'il ne fut plus permis de professer le protestantisme en France. Cette contrainte rabat beaucoup du triomphe de Huet.

LE PEINTRE (CLAUDE), jeune compagnon orfèvre, natif de Paris, s'était retiré à Genève pour cause de religion; mais après trois ans environ de séjour dans cette ville, il désira revoir sa patrie, afin surtout de « departir

à ses amis ce bien inestimable de la connoissance du salut éternel ». Il ne tarda pas à être dénoncé au lieutenant Morin, et condamné au feu. Le Peintre en appela au parlement, qui, gouverné alors par le fameux Lizet, ajouta à la sentence qu'il aurait la langue coupée avant d'être mené au bûcher. « Ce fut une chose admirable, raconte un témoin oculaire, de voir la constance et le maintien de ce jeune homme, passant de cœur alaigre une infinité d'opprobres qu'on lui jettoit en allant à la place Maubert, lieu ordonné au dernier supplice : auquel lieu il endura la mort d'un cœur alaigre, l'an 1540 ».

LE PETIT (Jean-François), greffier de Béthune, ayant embrassé la religion réformée, fut obligé de se retirer à Aix-la-Chapelle, d'où il passa plus tard en Hollande. On ne sait rien de plus sur sa vie. Il a publié :

I. *La grande Chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, West-Frise, Utrecht, Frise, Overyssel et Grœningen jusques à la fin de l'an* 1600, Dord., 1601, 2 vol. in-fol.; réimp. deux fois en France, et trad. en angl.— S'il faut en croire Paquot, l'auteur altère souvent les faits, dans l'intention de plaire aux Etats-Généraux, à qui il dédia son ouvrage.

II. *Nederlandts Ghemeene beste, bestaende in Staeten, soo alghemeene als bysondere*, Arnh., 1615, in-4°. — Dédié aux Etats-Généraux. Le Petit décrit *de visu* les lieux et s'appuie, pour l'histoire, sur des pièces officielles.

LE PETIT (Jean-Georges-Guillaume), inspecteur ecclésiastique et pasteur à Friedeburg depuis 1784, mort le 1er fév. 1801, est auteur des ouvrages suivants.

I. *Versuch in angenehmen und ernsthaften Gedichten*, Halle, 1765, in-8°.

II. *Empfindungen eines Jünglings*.

III. *Von der Gelehrsamkeit der Frauenzimmer*, Halle, 1766, in-8°.

IV. *Philosophie oder Christenthum?* Halle, 1784, in-8°.

V. *Die Zerstörung Magdeburgs, Elegie von Peter Lotichius an Joachim Camerer, ein Beytrag zu den Prophezeihungen neuerer Zeit*, publ. dans le Teutsch. Monatschrift (1791).

LE PETIT (Traugott-Wilhelm), avocat et greffier de la ville d'Eisleben, né dans cette ville, le 24 juillet 1748, a publié :

I. *De origine, fatis et progressu curiarum provincialium*, Lips., 1769, in-4°.

II. *Gellert's freundschaftliche Briefe*, Leipz. 1770, in-8°.

III. *Epistol. latrocinii inter æquales figmentum*, Lips., 1770, in-4°.

IV. *Epistola quâ continetur historia jurium comitum Imp. S. R. G. sub regibus Francorum stirpis Merovingicæ*, Lips., 1770, in-4°.

V. *De origine juris hæreditarii comitum Imp. S. R. G. in comitatibus et indè pendente origine cognominum eorum, seu nominum gentilitiorum*, Lips., 1771, in-4°.

Le nom de cet avocat et celui du pasteur qui précède, indiquent suffisamment l'origine française de l'un et de l'autre. Nous savons d'ailleurs qu'il y eut des Le Petit parmi les Réfugiés. En 1687, un pasteur ainsi nommé succéda à *Sadier* dans l'église française de Prentzlow.

LE POUILLOUX (Samuel), gentilhomme du Poitou, mort à la Bastille, le 11 juin 1705. Le Pouilloux nous fournit un exemple remarquable des écarts dans lesquels un zèle religieux exagéré peut entraîner un homme plein d'ailleurs de loyauté et d'honneur. Il s'était réfugié en Hollande à la révocation et avait gagné les bonnes grâces du roi Guillaume. Aveuglé par son amour pour sa religion et pour la dynastie protestante qui venait de monter sur le trône d'Angleterre, il se laissa persuader de revenir en France pour y jouer le rôle d'espion auprès de la cour de Saint-Germain. Qu'il n'ait écouté, comme l'affirme *Renneville*, qu'un faux zèle pour la gloire de Dieu, nous voulons le croire ; mais le métier qu'il faisait n'en était pas moins vil, et le châ-

timent qui lui fut infligé, pas moins mérité. Il fut découvert, jeté, le 2 mai 1696, dans le château de Vincennes, où il passa plus de trois ans, puis transféré à la Bastille (*Supplém. franç.* N° 3854), où il termina ses jours. Selon Renneville, c'étoit un très-honnête homme et d'une affabilité si engageante qu'elle lui avoit concilié l'amitié de ses bourreaux mêmes.

LE PRESTRE (Denis), vannier d'Esternay, « huguenot et des plus meschans », dit Hatton, partit de Provins, en 1567, pour se joindre aux troupes de Condé. Après une absence de deux années, il retourna à Provins, mais il fut arrêté et condamné à mort. Il en appela au parlement de Paris, et obtint ainsi un sursis dont il profita pour se sauver de la prison où il était détenu (*Supplém. franç* 2036.74).

Les Reg. de Charenton nous font connaître une famille de ce nom qui habitait Paris au milieu du xvii° siècle. En 1644, *Nicolas Le Prestre*, maître écrivain, épousa *Radegonde Bonté*. Vers le même temps vivait *Laurent Le Prestre*, passementier, dont le fils Laurent, épousa *Françoise Le Sage* et en eut, en 1663, un fils qui reçut le nom de Pierre. Ne serait-ce pas de cette famille protestante plutôt que de la famille catholique des Le Prestre-de-Vauban que descend *Le Prestre*, ancien conseiller de régence à Magdebourg, cité par M. *Weiss* dans son Histoire des Réfugiés?

LE QUESNE (Jean), qualifié par le P. Le Long de calviniste français, a publié les *Psaumes de David en vers espagnols*, 1606, in-12. — Dans la liste des directeurs de l'hôpital français à Londres, nous trouvons, en 1736, un *Jean Le Quesne*, écuyer.

LE RÉVÉREND, famille protestante de l'élection de Caen.

Michel Le Révérend est cité par Mézeray au nombre des capitaines qui servirent, en 1589, sous Montpensier et qui contribuèrent à la défaite des Gautiers. Son fils Olivier, sieur de Bougy, entra fort jeune dans l'armée et se signala par son sang-froid et sa valeur en plusieurs rencontres. C'est lui qui, entre autres services rendus à la royauté, empêcha, en 1593, Caen de tomber au pouvoir de la Ligue, et conserva ainsi toute la Basse-Normandie sous l'autorité de Henri IV. Il laissa trois fils. On ne sait rien de la vie des deux cadets, nommés François et Louis. L'aîné Michel, sieur de Bougy, porta longtemps les armes et donna le jour à seize enfants dont une fille, Anne, mariée à *Paul-Antoine Du Vivier*, et deux fils seulement nous sont connus, l'aîné, appelé Thomas, et le cadet Jean. Thomas, né en 1611, suivit d'abord la carrière du barreau et fut reçu avocat au parlement de Paris; mais il retourna plus tard à Caen, où il mourut, le 20 mai 1672, (*MSS. de l'Arsenal*, N° 754). « La nature, dit Huet dans ses Origines de Caen, lui avoit donné un extérieur assez désagréable, un grand visage d'une physionomie peu heureuse sur un fort petit corps; l'humeur rude, brusque, hargneuse, qui lui avoit attiré la haine de ses proches; mais l'esprit beau, vif et délicieux, lorsqu'il étoit animé par quelque compagnie qui lui plaisoit. » A l'âge de 16 ans il avait traduit l'*Octave* de Minutius Félix, trad. qui fut imprimée en 1627. Son frère, né en 1617, entra, à l'âge de 12 ans, dans le régiment des gardes, en qualité de cadet, et servit, pendant cinq années, en Piémont, en Languedoc, en Lorraine, en Allemagne. Cornette, puis capitaine d'une compagnie de chevau-légers, il commanda la compagnie de gendarmes de Gassion à la bataille de Rocroy, où il fit des prodiges de valeur et fut gravement blessé. Nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, qu'il leva en 1646, il fut placé sous les ordres de *Gassion*. Il était auprès de ce grand homme de guerre, lorsqu'il fut blessé à mort, et le maréchal lui légua son épée comme à l'homme de France le plus digne de la porter. Envoyé en Italie, il obtint, en 1648, le grade de maréchal de camp. En 1649, il fut employé en Flandres

sous le comte d'Harcourt et assista à presque tous les faits d'armes qui signalèrent cette campagne et celle de 1650. Cette même année, il assiégea et prit Château-Porcien, dont il fut nommé gouverneur. En 1651, il servit en Champagne et reçut l'ordre de conduire en Flandres toutes les troupes de cette province. Il venait de remporter un avantage considérable sur les Espagnols, lorsque la reine le rappela en hâte pour lui confier la personne du jeune Louis XIV, qu'il conduisit avec toute la cour à Fontainebleau. Fidèle au parti du roi pendant tous les troubles de la Fronde, Bougy défit les Frondeurs au passage de la Loire, se saisit de Bourges, rejoignit l'armée de Guienne, enleva le régiment de Duras, attaqua à Saint-Antoine quatre régiments de Condé, et quoique vivement pressé par Balthasar, il tint bon jusqu'à l'arrivée du comte d'Harcourt, qui le dégagea. Créé lieutenant général, le 10 juillet, il continua à guerroyer en Guienne et se signala en plusieurs rencontres. Fait prisonnier, en 1653, sur la route de Marmande, dont il allait prendre le commandement, il fut conduit à Balthasar, qui l'envoya à Paris. Echangé la même année, il retourna en Guienne; mais, au mois d'août, il reçut l'ordre de mener des troupes en Flandres. En 1654, il fut employé en Catalogne, à la prise de Villefranche, au ravitaillement de Roses, au siége de Puycerda, à la prise du cap de Quiers, où il fut blessé, à celle de Castillon et de Cadagne. Surpris par la neige, au milieu des montagnes, pendant son sommeil, il fut attaqué d'une fluxion de poitrine qui l'obligea à se rendre à Montpellier pour s'y faire traiter. N'y ayant pas trouvé le soulagement qu'il espérait, non plus qu'à Bordeaux, il se retira à Calonges, où il mourut, au mois de déc. 1657, âgé de 40 ans. Il avait refusé noblement « de trahir son Dieu pour un bâton de maréchal de France. » Une valeur éprouvée en cent rencontres, une expérience militaire acquise au prix de nombreuses blessures, une fidélité inviolable à son roi pesaient déjà moins dans la balance qu'un billet de confession.

Jean Le Révérend-de-Bougy avait épousé, en 1654, *Marie de La Chaussade*, qui le rendit père, en 1655, d'un fils, nommé Jean-Jacques. Mestre-de-camp du régiment Colonel, depuis neuf ans, le jeune marquis de Bougy n'hésita pas, lors de la révocation, à sacrifier son grade et son immense fortune à sa religion. Sourches raconte dans ses Mémoires, qu'il essaya, en fév. 1686, de sortir du royaume par la Franche-Comté, mais qu'il fut arrêté sur la frontière suisse et enfermé dans la citadelle de Besançon. Il refusa de se convertir et le roi ordonna de lui faire son procès. La perspective des galères ébranla sa résolution, ou peut-être crut-il qu'il lui était permis d'opposer la ruse à une abominable tyrannie. Il signa son abjuration et le roi « lui pardonna ». En 1693, sous prétexte d'aller prendre les eaux à Aix-la-Chapelle, il demanda un passeport, et il en profita pour gagner la Hollande où, au rapport de Bayle, il vécut fort considéré. Le roi se vengea en donnant ordre à Foucault de saisir sa terre de Bougy. Il avait épousé, en 1674, *Elisabeth de Bar-de-Campar-naud* qui fut, en 1686, enfermée au Calvaire (*Arch. gén.* E. 3372), et il en avait eu, outre un fils mort jeune, deux filles sur qui nous n'avons aucun renseignement.

LE RICHE (Marguerite), de Paris, martyre. Marguerite Le Riche avait épousé *Antoine Ricaut*, libraire à l'enseigne de la Grande Caille, d'où lui était venu le surnom de dame de la Caille. Comme tous les esprits éclairés, son mari sentait la nécessité d'une réforme et désirait qu'elle s'accomplît; mais il était trop prudent ou trop attaché à ses intérêts pour contribuer à son triomphe au prix de dangers personnels. Le caractère de sa femme était tout l'opposé du sien. Autant il était faible et craintif, autant elle se montra forte et courageuse. Dès qu'elle eut connaissance des doctrines évangéliques, elle ne crai-

gnit point de se joindre aux assemblées secrètes des Protestants, et lorsque la fête de la Résurrection arriva, Ricaut employa inutilement prières et menaces pour la décider à faire ses pâques à l'église Saint-Hilaire, sa paroisse. Dénoncée par le curé, elle fut arrêtée et conduite à la Conciergerie. Elle avoua sans détours aux juges instructeurs qu'elle fréquentait les assemblées huguenottes, et en conséquence, elle fut renvoyée devant l'official qui, après lui avoir fait subir un interrogatoire, la déclara hérétique, pertinax, obstinée, et la livra au bras séculier. Elle fut donc ramenée à la Conciergerie, et mise en présence de docteurs catholiques dont les arguments n'ébranlèrent pas ses convictions. Non-seulement cette femme intrépide persista dans sa confession de foi; mais ses exhortations et ses réponses servirent beaucoup à raffermir la constance des autres prisonniers pour la cause de l'Évangile, entre autres du célèbre *Anne Du Bourg*. « La dame de la Caille, raconte d'Aubigné, lui ayant reproché par une fenestre que ses fuittes sentoient le regnard du monde et non l'agneau de Christ, il prit dès-lors toutes longueurs à contre-cœur, réforma sa confession, la rendit plus claire et plus franche. » Une hérétique aussi obstinée ne méritait-elle pas la mort la plus cruelle? La Cour la condamna au feu, et la sentence fut exécutée sur la place Maubert où on la conduisit baillonnée. N'ayant point voulu acheter, par une rétractation, la faveur qu'on lui offrait d'être étranglée, elle fut brûlée vive, le 19 août 1559.

LERM (Gabriel de), en latin *Lermeus*, sieur de Barjac, gentilhomme du Languedoc, « très docte poëte latin et françois », dit La Croix du Maine, fut maître des requêtes de la reine de Navarre, et se fit connaître dans la littérature non-seulement par la traduction de plusieurs ouvrages italiens, mais encore « par plusieurs poëmes, épîtres et oraisons françoises, » dont une partie seulement fut imprimée. Son principal titre cependant à l'attention de la postérité est une traduction en vers latins de la *Première Semaine* de *Du Bartas*, Paris, 1584, in-12; 1585, Lond., 1591; réimp. dans les Deliciæ poetarum gallorum; trad. qu'il dédia à la reine Elisabeth, et qui a été fort estimée jadis, malgré les taches qu'on y remarque. Après sa mort, on publia son poëme de *Locusta* à la suite de son *Introductio in artem jesuiticam*, [Gen.] 1599, in-8°; réimp. avec les Epistolæ jesuitæ de *Chamier*, Ambryæ, 1604, in-12.

LERMITE-DU-BUISSON (Pierre), maître de langue française à la cour de Brunswick-Osnabruck, et plus tard à celle de Holstein-Gottorp, a publié:

I. *Grammaire nouvelle et curieuse de la langue françoise*, Hamb., 1669, in-8°; nouv. édit., Hildesh, 1681, in-8°; réimp. plusieurs fois.

II. *Abrégé d'une nouvelle grammaire françoise très-curieux et très-exact*, en tableaux, publ. à Hambourg vers le même temps.

III. *Entretiens du style de la Cour*, Brem., 1670, in-8°.

IV. *Le guide grammairien ou manuduction achevée qui conduit à la perfection et à la justesse de la langue françoise*, Osnab., 1679, in-8°.

V. *Méthode nouvelle et curieuse propre pour apprendre aisément la langue françoise*, Hamb., 1683, in-8°.

VI. *Petit traité de l'orthographie* (sic) *françoise*, Hamb., 1688, in-8°.

VII. *Vocabulaire nouveau*, Hamb., 1692, in-8°.

LEROUX (Philibert-Joseph), réfugié à Amsterdam, a publié un *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial*, Amst., 1718, in-8°; 1750, in-8°; 1752, 2 vol. in-8°; Pampel. [Paris], 1787, 2 vol. in-8°, avec de notables additions.

LE ROY (Etienne), martyr, natif de Chauffour près de Chartres. Le Roy, qui avait habité quelque temps Strasbourg comme réfugié, et avait été af-

fermi dans les doctrines évangéliques par les pasteurs de l'église française de cette ville, venait de rentrer en France et de s'établir comme notaire à Saint-Georges, lorsqu'il fut accusé de luthéranisme, ainsi que son clerc *Pierre Denocheau*, qui avait lui-même séjourné quelque temps à Genève et y « avoit fort profité en la parole de Dieu. » Ils furent arrêtés tous deux, au mois de déc. 1552 et transférés à Chartres dans la prison épiscopale. Crespin a publié dans son martyrologe la profession de foi que Denocheau fit en présence de ses juges, en ajoutant qu'Etienne Le Roy « rendit aussi bien ample confession de la vérité; mais qu'elle ne fut pas recueillie par escrit, » non plus, « qu'aucunes chansons spirituelles », qu'il composa dans sa prison, et qui « contenoyent la foy et l'espérance qu'il avoit. » Les deux martyrs ayant vaillamment persisté en la vraie doctrine, furent finalement condamnés à mort, et la sentence ayant été confirmée par le parlement de Paris, ils furent exécutés à Chartres, en 1553.

Le nom de Le Roy s'est présenté plusieurs fois à nous dans le cours de nos recherches, mais jamais accompagné de circonstances assez notables pour exiger une mention spéciale de ceux qui l'ont porté, à l'exception de *Henri Le Roy* qui suit. Nous rappellerons seulement que, dans le rôle des ministres déposés qui fut dressé par le 14e Synode national figure *Pierre Le Roi*, dit de Bouillon, ministre de Normandie. S'étant rendu coupable d'adultère dans les îles anglaises, où il s'était réfugié pendant les persécutions, il avait été déposé en 1593. De retour en France, il chercha inutilement à se réconcilier avec l'Eglise, et finit par abjurer. Citons encore *Pierre Le Roi*, ancien de l'église d'Amiens, qui sortit de France à la révocation et passa en Angleterre. Les bienfaits de l'électeur de Brandebourg l'ayant attiré à Wesel, il y établit une fabrique de savon, qu'il transporta plus tard à Berlin et qu'il laissa à son gendre *Antoine Itier*, de Grenoble. Des savonneries non moins importantes furent établies en différentes villes par d'autres Réfugiés. A la fin du XVIIIe siècle, *Cuny* et *Bonté* en possédaient une très considérable à Magdebourg.

LE ROY (Henri), graveur habile, né en 1575 et enterré, le 20 nov. 1651, au cimetière protestant du faubourg Saint-Marcel, n'est connu que par son œuvre. On a de lui 12 feuilles d'ornements d'orfèvrerie, 6 feuilles d'insectes, d'après Hollar, sous le titre de *Muscarum, scarabeorum vermiumque varie figure et forme omnes*, in-4°; 14 feuilles d'oiseaux, 6 de poissons, et les sept Planètes.

Vers l'époque de la mort de Henri Le Roy, florissait à Paris *Pierre Le Roy*, peintre et sculpteur, fils de *Claude Le Roy*, menuisier à Dijon, et de *Jacqueline Roydo*, lequel épousa, en 1655, *Elisabeth Coupel*, fille de *Jacques Coupel*, marchand à Dijon, et d'*Anne Barry*. Il en eut un fils nommé Jacques, et une fille, Marthe, qui moururent jeunes. Resté veuf, il se remaria, au mois de janv. 1669, avec *Anne Barbier*, fille de *Daniel Barbier*, serrurier du roi, et de *Marie Voisin*. Les dictionn. consacrés aux artistes que nous avons consultés ne nous fournissent rien à ajouter à ces renseignements puisés dans les Registres de Charenton.

LERPINIÈRE (Daniel), célèbre graveur, né vers 1745 d'une famille réfugiée à Londres, et mort à la fleur de son âge, en 1785. Élève de Vivarès, il maniait d'une main ferme et habile l'échoppe aussi bien que le burin. Il excellait surtout dans le paysage. On a de lui: *Saint-George vainqueur du dragon*, *La Toison d'or* et *La fuite en Égypte*, d'après Claude Lorrain; *Le soir*, d'après Pinacker; *Le matin* et *Le jeune berger avec son troupeau*, d'après A. Cuyp; *Les jeux des bergers*, six feuilles, d'après Luterbourg; deux *Paysages d'Italie*, d'après Taylor; *Les bergers d'Arcadie*, deux feuilles, d'après W. Taverner; *Vues*

de Londres et de Westminster et *Vues de la Jamaïque*, six feuilles, d'après Robertson; *Le Rendez-vous de chasse*, d'après Wooton; *La Tempête* et *Le Calme*, d'après Vernet; *Manœuvres de la flotte anglaise commandée par l'amiral Howe en présence des escadres de France et d'Espagne*, 1782, *Incendie des vaisseaux le Quebec et le Surveillant*, 1779, *Combat de l'escadre anglaise sous les ordres de Hyde-Parker et de la flotte hollandaise commandée par l'amiral Zoutman*, 1781, d'après Paton; *Combat naval entre le Sérapis et le Bonhomme Richard, sous les ordres de Parson et de Paul Jones*, 1772, grav. avec Fittler; *Défaite de la flotte espagnole sous le commandement de don Juan de Langara*, 1780, *Combat de la flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Rodney contre la flotte française*, 1782, grav. avec Fittler, *Portraits de chiens, de lièvres*, etc., gravés avec Leney, d'après Hackert.

LERSE, professeur dans l'institution de *Pfeffel* à Colmar. Ami d'enfance de Göthe, qui l'a immortalisé dans Götz de Berlichingen, profondément versé dans les langues anciennes, l'histoire, les antiquités et surtout dans la numismatique, Lerse a bien mérité, en outre, de la ville de Colmar par le zèle et le soin qu'il a mis à réunir en un seul dépôt et à classer, avec *Billing*, les archives et les livres enlevés des couvents après leur suppression. Il a contribué ainsi à sauver de la destruction une foule de titres importants pour l'histoire et la diplomatique. Son nom pourtant est à peine connu en France. Lors de la création de la garde nationale, Lerse avait été nommé commandant de la milice de Colmar; mais après avoir rempli pendant deux années ce poste difficile, il donna sa démission afin de se livrer tout entier à ses travaux d'archiviste. Plus tard, il accepta la place de gouverneur du jeune comte de Fries, qu'il accompagna à Leipzig, où il passa deux ans. Il mourut à Vienne, le 15 juin 1800. Malgré sa vaste érudition, Lerse a peu écrit. Nous ne connaissons de lui qu'une savante dissert. *sur la prétendue persécution de Décius*, ins. dans le Berliner Monatschrift, et les deux opuscules suivants :

I. *Lettre à MM. les officiers français au sujet de celle écrite par M. de La Clos à MM. de l'Académie française, dans laquelle il les blâme d'avoir proposé l'éloge de Vauban pour sujet du prix d'éloquence en 1787*, sans nom de lieu, 1786, in-8°.

II. *Geschichte der Reformation der ehemaligen Reichsstadt Colmar und ihrer Folgen bis 1632*, s. n. de lieu, 1790, in-8°.

LERY (Jean de), ou Léri, né, en 1534, à Léry, selon les uns, à La Margelle en Bourgogne, selon d'autres, et mort à Berne en 1611.

S'il fallait en croire Sénebier, Léry aurait rempli les fonctions du ministère sacré à Genève dès 1555; mais comme son nom ne figure pas sur les listes des pasteurs genevois dressées par Leu et par Picot, nous préférons nous en tenir à ce que Poupard rapporte dans son Histoire de Sancerre, et répéter, d'après lui, qu'il faisait ses études en théologie à l'époque de l'expédition de *Villegagnon* (Voy. IV, p. 488), dont Léry, comme témoin oculaire, nous a laissé la relation la plus exacte et la plus fidèle, sous ce titre : *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil, autrement dite Amérique, contenant la navigation et choses remarquables vues sur mer par l'auteur, le comportement de Villegaignon en ce pays-là, les mœurs et façons de vivre étranges des Sauvages bresiliens, avec un colloque de leur langage; ensemble la description de plusieurs animaux, arbres, herbes et autres choses singulières et du tout inconnues par deça; le tout recueilli sur les lieux*, La Rochelle, Ant. Chuppin, 1578, in-8°; 2ᵉ édit. augm., Gen., 1580, in-8°; réimp. en 1585, 1593, 1600, 1611, in-8°; trad. en latin par C. C. A. [Gen.], 1586, in-8°; 1594, in-8°, et dans les Voyages de Th. de Bry.

Léry revint en France avec le ministre *Pierre Richer*. A peine débarqué, il retourna à Genève, où il fut reçu bourgeois, le 5 août 1560. Quelque temps après, il fut envoyé comme pasteur à Belleville. Lorsque les Huguenots se saisirent de cette ville, en 1562, il fit tous ses efforts, ainsi que son collègue *Léonard Flavard*, pour préserver les églises catholiques de la dévastation; mais ses exhortations ne furent point écoutées. Peu de jours après, arrivèrent les compagnies mutinées que d'*Entragues* avait expulsées de Macon (*Voy*. V, p. 391). Leur présence accrut le désordre; mais elles rendirent un service important, en repoussant vigoureusement une attaque des Catholiques, qui, pour se venger de cet échec, pillèrent la maison de *Louis Guillermé*, ancien du consistoire, maltraitèrent cruellement sa femme enceinte, et l'ayant découvert lui-même dans la cachette où il s'était retiré avec un de ses coreligionnaires, lui fendirent la tête d'un coup de hâche et attachèrent son ami à la queue d'un cheval fougueux.

Léry retourna à Genève, probablement à la conclusion de la paix. Au mois de nov. 1564, il fut chargé de desservir l'église de Nevers (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). Nous ne saurions dire combien de temps il remplit ses fonctions dans cette église; on ne le retrouve qu'en 1572, exerçant alors son ministère à La Charité. C'est en qualité de ministre de cette ville qu'il assista au Synode national de Nismes (*Voy*. VI, p. 309). Il était à peine de retour auprès de son troupeau, lorsqu'eurent lieu les massacres de la Saint-Barthélemy. Vingt-deux Protestants périrent à La Charité, égorgés par les Italiens du duc de Nevers. L'histoire ne nous a conservé les noms que de dix, savoir: les capitaines *Corse* et *Landas* d'Orléans, qui s'étaient signalés l'un et l'autre par leur bravoure dans les guerres civiles; l'échevin *Jean Loguerat*, appelé *Jérôme Jogant* dans le Martyrologe, dont la femme, bien que catholique, fut tuée en essayant de défendre son mari; *Pierre Guichard*, *Pierre Bailly*, le menuisier *Paul*, *Etienne de Vyon*, qui fut égorgé en prison, maître *Jacques*, massacré dans son lit où il gisait malade, *Jean Sarrasin*, vieillard de 70 ans et diacre de l'église, enfin *Antoine Talenton*, qui fut noyé. Jean de Léry échappa comme par miracle avec son collègue *Pierre Mellet*, appelé *Meletin* par Poupard, et les capitaines *Paquelon*, *La Fleur* et *Taby*. Il se retira à Sancerre et se trouva ainsi au second siége de cette ville, dont il a laissé un journal très-exact, sous ce titre: *Histoire mémorable de la ville de Sancerre, contenant les entreprinses, siége, approches, bateries, assaux et autres efforts des assiégeans: les résistances, faits magnanimes, la famine extrême et délivrance notable des assiégez. Le nombre des coups de canons par journées distinguées. Les catalogues des morts et blessez à la guerre, sont à la fin du livre. Le tout fidèlement recueilli sur le lieu*, 1574, in-8°; réimp. dans le T. VIII des Archives curieuses, 1re série; trad. en latin, Heidelb., 1576, in-8°. Au jugement de M. Raynal, la relation de Léry « annonce un caractère plein de sincérité, de candeur et de courage, et le style même, avec ses vieilles formes, se fait remarquer par cette naïveté, cette franchise et cette ampleur qu'on rencontre souvent chez les écrivains du XVIe siècle. » Poupard convient aussi que Léry avait « un grand bon sens, de l'esprit, de l'érudition, de la modération et de la franchise », en ajoutant que les Sancerrois durent en partie leur salut à la considération qu'eurent pour lui La Châtre et ses officiers. Selon ce même écrivain, Léry sortit de Sancerre dès le 25 août, se retira à Blet, sous la protection d'une escorte que lui donna le chef catholique, et de là gagna Berne où il mourut. Outre les ouvrages que nous avons déjà mentionnés, Barbier attribue à Jean de Léry, mais, dans notre opinion, sans raison suffisante, le *Discours du siége tenu de-*

vant La Charité, l'an 1577, Paris, 1577; Orléans, 1577, in-8°. La signature J. D. L., gentilhomme français, ne suffirait pas pour nous convaincre. On ne nous apprend pas si Léry laissa des enfants. *François de Léry*, secrétaire du duc d'Uzès, qui fut enterré dans le cimetière des SS. Pères, le 23 janv. 1631, ne serait-il pas son fils?

LE SAGE (David), poëte languedocien, né à Montpellier et mort dans cette ville vers 1650. « Il étoit né huguenot, comme il paroît dans un sonnet qu'il adresse au baron de *Péraut;* mais il mourut catholique comme on doit l'inférer de son Testament en vers, où il dit qu'il veut être enterré à S. Pierre, sans bruit, et avec la croix du curé. » Mais, ajoute l'historien de Montpellier, « sa catholicité paroît fort suspecte pour les mœurs, par l'aveu qu'il fait souvent de sa mauvaise conduite, et par le dérangement de ses affaires. » Ce fut l'avocat N. Roudil qui, après sa mort, fit paraître ses Œuvres en 1650, sous le titre: *Les Folies du Sage;* nouv. édit., Amst., Daniel Pain, 1700, in-12; 4° édit., Ibid. 1708, in-8°. Recueil de poésies en patois languedocien; on y trouve des sonnets, des élégies, des satires, des épigrammes, le tout assaisonné, au témoignage de d'Aigrefeuille, de beaucoup d'obscénités.

LE SAGE (George-Louis), philosophe et physicien, né le 9 janv. 1676, à La Colombière, près de Couches, en Bourgogne, et mort à Genève le 5 fév. 1759. Il était le 3me fils de *François Le Sage*, seigneur de St-Martin-les-Communes et de Villars, et d'*Anne d'Aubigné*, fille de *Nathan d'Aubigné*. En 1684, ses parents, au rapport de M. Prévost dans sa Notice sur son fils, se réfugièrent en Angleterre et l'emmenèrent avec eux. Son père était mort, à ce qu'il paraît, ou du moins il n'accompagna pas sa famille; c'est ce qui semble résulter de la sentence d'exhumation qui fut rendue contre lui. « Il tenoit à honneur, écrit M. Prévost, la sentence du bailliage de Montcenis, d'août 1687, qui condamna le cadavre de son père, comme mort sans sacremens, à être exhumé et jeté à la voirie. Ce qui ne l'empêchoit pas d'être fort reconnoissant envers le parlement de Dijon, qui cassa cette sentence. » Le Sage fit ses études à Genève, sous la surveillance de son oncle, le médecin *Tite d'Aubigné*. « M. Le Sage, écrit Papillon, m'a avoué qu'il passoit dans les classes inférieures pour avoir peu d'esprit, quoiqu'on remarquât en lui du bon sens et du jugement. Après sa philosophie, certaines circonstances, plutôt que son inclination, l'engagèrent à l'étude de la théologie. » Ayant eu le malheur de déplaire à ses professeurs par l'indépendance de ses opinions, il éprouva des contrariétés qui le décidèrent à renoncer à la carrière ecclésiastique. On en prit occasion, continue Papillon, pour décrier ses mœurs, et afin de se soustraire à cette tyrannie, il s'éloigna de Genève, en 1700, et se rendit en Angleterre, où il passa près de cinq années. En mai 1705, il alla en Hollande, séjourna environ un an à La Haye, et retourna en Angleterre, d'où il ne partit qu'en juillet 1711 pour aller rejoindre ses parents à Genève. Il s'était voué à l'instruction de la jeunesse. En 1717, le gouvernement français s'étant relâché, aux débuts de la régence, dans l'application des édits, Le Sage profita de ce répit pour faire un voyage à Paris. L'année suivante, il était de retour à Genève, où il se maria, en oct. 1721, avec *Anne-Marie Camp*, qui lui donna deux enfants, une fille qui n'a point été mariée, et un fils, George-Louis, dont nous parlerons plus bas. « Le génie doux et tranquille de M. Le Sage, dit Papillon, l'a toujours porté à chercher des moyens de concilier les différentes disputes de la religion. » Le Sage avait plus d'esprit que de science, plus d'originalité que de profondeur. « Il avoit, dit M. Prévost, contracté l'habitude de voltiger d'un sujet à l'autre, et ne pouvoit soutenir longtems son attention. Sa physique n'est guère qu'une collection de faits et d'énoncés, suivis quelquefois

de réflexions extrêmement courtes et sans aucune discussion. Sa conversation étoit de même nature, semée de traits vifs et piquans, souvent malins; vide de raisonnements, par conséquent pleine de décisions tranchantes. Et il aimoit exprimer ces décisions par des proverbes ou maximes, dont il se servoit comme d'arguments sans réplique, pour terminer toute dispute. » On lui doit une foule de publications, qui ont trait surtout à la philosophie.

I. *Le Mécanisme de l'esprit, ou la Morale naturelle dans ses sources : Discours qui explique les divers mouvements de l'amour propre*, Gen., 1699, 1700, d'après Sénebier et M. Prévost; Lond., A. de Lage, 1703, pp. 74; 4e édit., 1718. L'auteur cherche à prouver que l'homme, dans ses affections, rapporte tout à soi. Pour n'être pas neuve, l'idée n'en est pas plus vraie.

II. *La Religion du philosophe, ou Sentiments raisonnables sur diverses matières de religion et de morale, par l'auteur du Mécanisme de l'esprit*, Ire Partie, Lond., 1702. — IIe Partie, Ibid., 1709. Selon Papillon, l'auteur avait en portefeuille une IIIe Partie prête à être imprimée. Sénebier ne cite pas cet ouvrage. « On doit savoir gré à M. Le Sage, lit-on dans les Mémoires de Trévoux, de 1709, de s'être fait une religion un peu approchante de la véritable, et de n'avoir pas abusé de la liberté dont on jouit en Angleterre, de se faire une religion à son gré. »

III. *Essai sur les caractères d'une vocation divine, dans un Sermon à l'imitation de celui du docteur Blockall sur le texte de S. Jean IV*, 1, Amst., Pierre Majulie, 1708, 1721.

IV. *Aphorismata philosophica, sive Specimen philosophiæ eclecticæ. In usum liberæ scholæ Westmorlandiæ ad Lowtherum*, Pars I, Lond., Du Noyer, 1711, pp. 72, in-12; Gen., 1713; Pars II, Gen., 1714; Pars III, Gen., 1715; 3e édit., 1721. — « Il n'y a rien de nouveau dans l'ordre ni dans la matière, lit-on dans la critique que *Bernard* fait de ce petit ouvrage dans les Nouv. de la Républ. des lettres pour 1710. Il semble que ce ne soit qu'un mémoire dont l'auteur se sert pour ne rien omettre d'essentiel dans ses leçons, et pour en prendre occasion d'enseigner la philosophie et les mathématiques. » Bernard donne quelques détails intéressants sur l'école de Westmoreland, où notre Le Sage était professeur.

V. *Court abrégé de philosophie par aphorismes, auquel on a joint le Mécanisme de l'esprit*, Gen., Fabri et Barillot, 1718; Sénebier cite une édition de 1711; 3e édit., 1728, hérit. de Caille, pp. 47, in-12; sans les pièces prélim.

VI. *Remarques sur l'Angleterre, faites par un voyageur dans les années* 1710 *et* 1711, Amst. [Rouen], 1713, 1715, d'après Sénebier.

VII. *Pensées détachées sur la grammaire, la rhétorique et la poétique*, Gen., Pierre Jacquier, 1721; d'après Sénebier, 1727 et 1729.

VIII. *Des Etudes*, Gen., 1726, pp. 10; 4e édit. sous ce titre: *Pensées hazardées sur les Etudes, la grammaire, la rhétorique et la poétique, avec l'art de méditer sur la garde-robe du docteur Swift*, La Haye, 1729; Gen., 1734, pp. 45.

IX. *De la lumière, des couleurs et de la vision, suivant les principes du chevalier Newton*, Gen., J. F. Bardin, 1729, pp. 34.

X. *De l'univers et de la disposition de ses parties*, Gen., 1729, pp. 36.

XI. *Des corps terrestres et des météores*, 1730.

XII. *Court abrégé de Physique, suivant les dernières observations des Académies royales de Paris et de Londres*, Gen., Pierre Pellet 1730; nouv. édit. aug., 1732, pp. 265; d'après Sénebier, 1733.

XIII. *Elémens de mathématiques*, Gen., 1733, pp. 43.

XIV. *Essais sur divers sujets*, Gen., 1743.

XV. *De l'économie*, Gen., 1747.

XVI. *Les principes naturels des*

actions des hommes, Gen., 1749.

XVII. *L'esprit des lois*, Gen., 1752.

XVIII. *La chaîne des études*, Gen., 1755.

Ces divers ouvrages, format in-12, d'après Papillon, in-8° d'après Sénebier; mais les indications du premier nous semblent plus exactes. C'est sans doute à notre Le Sage plutôt qu'à son fils que l'on doit attribuer: *Cogitationes quædam de theologiâ*, msc. in-4, côté 76 [c], des mss. latins de la Bibl. de Genève.

George-Louis Le Sage, physicien, marcha sur les traces de son père. Il était né à Genève, le 13 juin 1724. Son père dirigea ses premières études, puis il l'envoya aux écoles de Genève. Le jeune homme annonçait de rares dispositions que ses parents ne surent pas reconnaître. Doué au plus haut degré d'un esprit analytique, il voulait approfondir la raison de toutes choses, bien différent de ces esprits serviles qui ajoutent une foi aveugle aux opinions reçues. Mais son père ne souffrait pas la discussion. « Cet enfant, disait-il, me fatigue jusqu'à me donner la fièvre, moins par le nombre et la variété de ses questions sur le comment et le pourquoi de tout ce qui le frappe, que parce qu'il veut toujours savoir en outre le comment de ce comment et le pourquoi de ce pourquoi, sans presque s'arrêter nulle part. » Rebuté par ses parents, le jeune Le Sage se renferma en lui-même et se forma, pour ainsi dire, tout seul. Lorqu'il eut à choisir une carrière, il balança longtemps entre la théologie et la médecine; mais à la fin il se détermina pour cette dernière. Après un an passé à l'université de Bâle, il alla continuer ses études à Paris, donnant des leçons pour subvenir à ses dépenses. Marmontel, sur la recommandation de Voltaire, le remplaça comme précepteur auprès d'un jeune homme dont il n'avait plus voulu continuer l'éducation. Pendant les trois ans et demi que durèrent ses études, il ne coûta que 300 écus à son père; aussi ne vécut-il pas dans l'abondance. Son père aurait voulu qu'il exerçât la médecine à Genève; mais comme à la suite de l'obstination qu'il avait mise à réclamer la bourgeoisie comme un droit commun à tous les habitants, au lieu de la solliciter comme une faveur, son fils n'était pas bourgeois de la ville, cette profession lui était interdite. Cette difficulté fit qu'il renonça à la médecine, pour laquelle, d'ailleurs, il ne se sentait pas de vocation, et, à l'exemple de son père, il se voua à l'enseignement, tout en se livrant à ses recherches de physique. La république lui fit présent de la bourgeoisie en 1770. A sa mort, arrivée le 9 nov. 1803, il était correspondant de l'Acad. des sciences de Paris, associé étranger de la Société roy. de Londres et de celle de Montpellier, membre de l'Institut de Bologne et des Académies de Padoue et de Sienne. Le Sage débuta dans la carrière des sciences par un succès. En 1758, il partagea le prix proposé par l'Acad. de Rouen sur les Affinités chimiques. Son Mémoire a paru, sous le titre: *Essai de chimie mécanique*, 1758, in-4°, et fut trad. en allemand. On trouve de ses écrits dans différents recueils, dans le Journal helvétique (1743, 4 et 5); dans les Mém. de l'Acad. des sciences de Paris (1756); dans le Mercure de France (même année); dans le Journal des savants (1764); dans le Journal des beaux-arts (1772 et 73); dans le Journal de physique (1773 et suiv.); dans le Journal encyclopédique (1782). Il a fait l'art. *Inverse* dans l'Encyclopédie; a publié *Lucrèce Newtonien*, dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin pour 1784, réimpr. à la suite de la Notice sur la vie et les écrits de l'auteur, rédigée d'après ses Notes, par Pierre Prévost et suivie d'un opuscule de Le Sage *Sur les causes finales* (publié à part par Reverdil), d'extraits de sa correspondance avec divers savans et personnes illustres, etc., d'une lettre de *J.-J. Rousseau* au père de Le Sage, et d'un extrait de la correspond. de Bachet de

Méziriac avec *Nathan d'Aubigné*, trisaïeul [bisaïeul] de Le Sage, Genève, 1805, in-8°, pp. VII—607. Il a ajouté en outre, des *Notes* à un ouvr. de l'abbé Mann sur les différ. méthodes de préserver les édifices des incendies, 1778, etc. En un mot, Le Sage a éparpillé sa science de tous les côtés, sans rien produire qui fût digne de transmettre son nom à la postérité. Il prenait plaisir à entasser matériaux sur matériaux, et le temps lui manquait pour les mettre en œuvre. Il s'exprimait et rédigeait avec difficulté. Après sa mort, divers articles trouvés dans ses papiers furent encore publiés dans les Annales de chimie (N° 148), dans les Archives littéraires (T. IV), par M. Prévost, son ami, qui, en 1818, mit au jour un *Traité de physique mécanique, rédigé d'après les notes de Le Sage*. Cet ouvrage est sans doute tiré du vol. msc. in-4°, N° 161ᵃ, que possède la Bibl. de Genève, sous ce titre : *Physique de Le Sage*. Parmi ses papiers, qui se trouvent à la même Bibliothèque, M. Prévost cite un *Traité sur les Corpuscules ultramondains*, grand ouvrage que Le Sage préparait, et auquel il n'a cessé de travailler, une *Histoire de la pesanteur*, des travaux *sur la cohésion, sur l'élasticité, sur la lumière, sur la logique, sur la morale*, son *Traité sur les causes finales ou Téléologie*, et finalement une *Etude de lui-même*, etc. — Le Sage vécut célibataire ; ce n'est pas qu'il ait été insensible; mais il trouvait que dans le mariage les inconvénients sont en raison triple des avantages, et, en bon mathématicien, il avait réglé sa vie là-dessus.

Une branche de la famille Le Sage, sous le nom de *Le Sage-de-Fontenai*, se réfugia en Danemarck, au rapport de M. Prévost, et a fourni trois amiraux à sa patrie d'adoption.

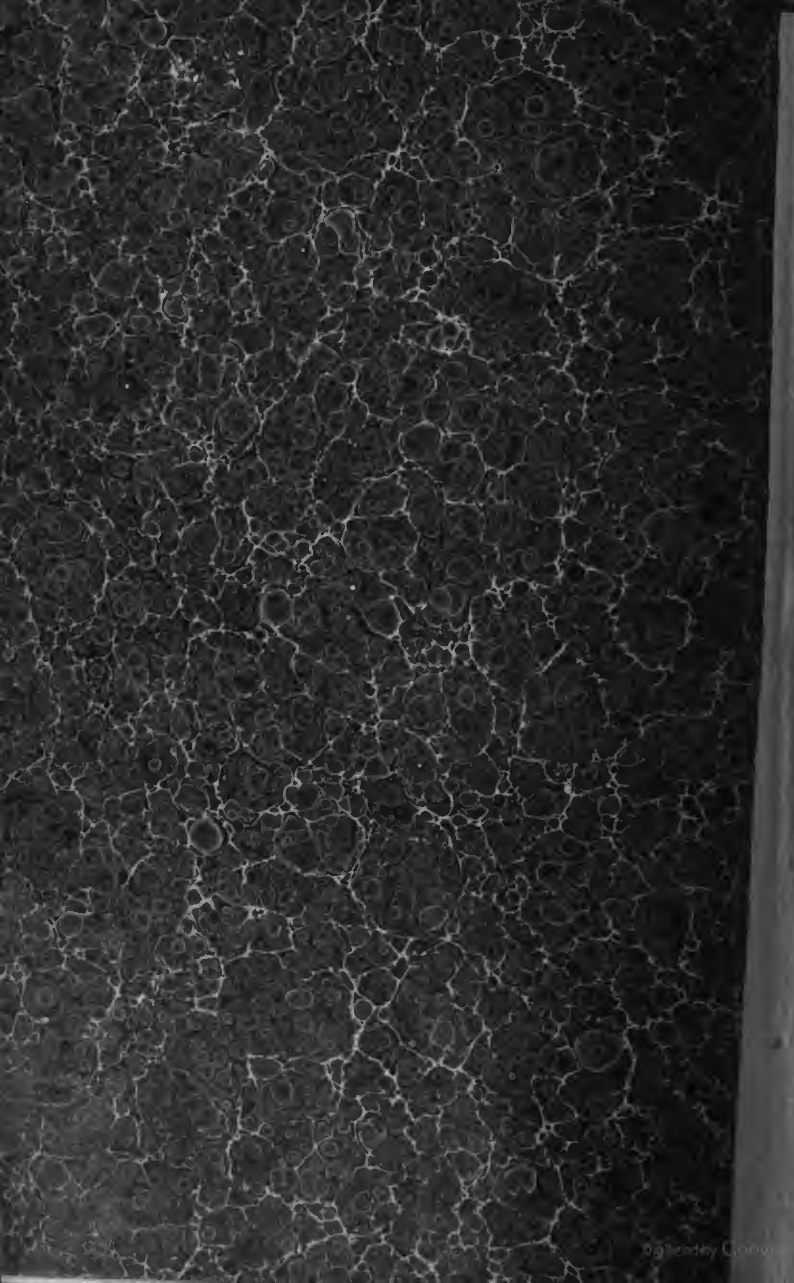
Le nom de Le Sage se présente assez fréquemment dans les Annales du protestantisme. *Antoine Le Sage*, conseiller à Autun, fut commissaire au synode d'Arnay-le-Duc en 1658; il fut enterré à Charenton, le 24 sept. 1660. Peut-être était-il fils de *Philibert Le Sage*, commissaire au synode de Buxy en 1626 et à celui de 1634. En tout cas, il ne faut pas le confondre avec son homonyme *Antoine Le Sage*, sieur de St.-Gervais, avocat au parlement de Paris, mort en 1662, à l'âge de 62 ans. Ce dernier avait épousé *Judith Fornerot*. Une de leurs filles, nommée Louise, fut mariée, en 1655, à *Abraham Du Puys*, capitaine de cavalerie, fils de *David Du Puys*, sieur de Tailly, et de *Judith Lavisé* (Reg. de Char. ann. 1655).

Nous ignorons s'il y avait quelque lien de parenté entre cet Antoine Le Sage et l'avocat *Le Sage* dont parle M. Floquet dans son histoire du parlement de Normandie. Le fait que rapporte le savant historien fait trop d'honneur à Messieurs du Conseil du roi, pour que nous le passions sous silence. C'est une bonne fortune que d'avoir au moins une fois leur éloge à enregistrer. Le licencié Le Sage s'étant fait recevoir avocat au bailliage de Caen, malgré l'opposition des avocats catholiques, ceux-ci en appelèrent au parlement, qui rendit un arrêt par lequel défense lui fut faite de se mêler de la profession d'avocat jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. Le Sage appela de cette décision arbitraire au Conseil, et obtint un arrêt qui cassa celui du parlement de Normandie, et, en lui permettant d'exercer la profession d'avocat, défendit de se servir du prétexte de la religion pour l'en empêcher. Benoît rapporte également le fait sous la date de 1671. — Nous connaissons deux ministres du nom de *Le Sage*, l'un, pasteur de Mimbray, fut redemandé, en 1583, par la Normandie; l'autre, pasteur de l'hôpital de Berlin, en 1696, fut donné à l'église de Prentzlow, en 1702, pour succéder à *Abel Bonafons*. — En 1716, des enfants *Le Sage* étaient placés dans des couvents d'Alençon (*Arch*. Tт. 270).

OBSERVATION. L'impression du 6e volume était commencée, lorsque M. Ch. Read est enfin parvenu à retrouver les Registres de l'église de Charenton au greffe de l'état civil de Paris. Le dépouillement d'une centaine de volumes in-fol. exigeant un temps considérable, nous n'avons pu profiter complètement de cette précieuse découverte que pour les dernières feuilles de notre 12e livraison, d'où il résulte que, dans ce volume même, nous avons répété, d'après les généalogistes, des erreurs graves que nous aurions évitées, si ces registres nous eussent été connus plus tôt. Dans l'impossibilité où nous sommes de faire entrer en ce volume le long et important article de *L'Escale* (Scaliger), nous croyons donc devoir employer à un Errata, sans attendre jusqu'à la publication du Supplément, le peu de place qui nous reste.

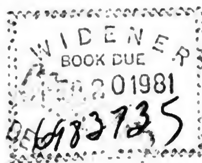
P. 21, col. a. Jean... qui se réfugia en Hollande. *Lisez*: qui mourut à Paris, au mois de nov. 1679. — P. 32, col. a. Δειτουργούντων. *Lisez* : Λειτουργούντων. — P. 37, col. b. A l'âge de 61 ans. *Ajoutez* : Il avait épousé à Paris, en 1682, *Anne-Marie Roger*, fille de *Jean Roger*, marchand, et de *Rachel Croyer*. Nous ignorons s'il laissa des enfants — P. 46, col. b. Mariage qui le rendit, etc. *Lisez*: Mariage qui fut célébré à Charenton, en juill. 1641, et qui le rendit. — P. 54, col. a. François, sieur de Faveras, qui abjura. *Lisez*: qui se maria, en 1670, avec *Catherine Martineau*, fille de *Pierre*, sieur du Perron, et de *Marie Millet*, et qui, resté veuf quelques années après, abjura. — Pag. 55, col. a. Il avait épousé, en 1639, etc. *Lisez* : Il avait été marié deux fois, en premières noces avec *Claude de La Perrière*, en secondes (1639), avec *Elisabeth Bellanger*... Sa première femme lui donna un fils, nommé Gabriel, qui épousa, en 1649, *Denise Vezinier*, fille de *Laurent Vezinier* et de *Jacquette Girardeau*, mariage dont naquit un fils, à ce qu'il semble. — P. 83, col. b. Mourut dans cette ville en 1725. *Ajoutez* : à l'âge de 75 ans. Il avait épousé à Paris, en 1682, *Marguerite La Mouche*, fille de *Louis La Mouche* et de *Cécile de Saussoy*. — P. 117, col. b. qui épousa le marquis d'*Heucourt*, etc. *Lisez*: qui épousa *Robert de Saint-Delys*, marquis d'Heucourt, était sa sœur. — P. 124, col. b. donataire. *Lisez*: donateur. — P. 148, col. a. *Anne-Vallée-de-Chenailles*. *Ajoutez* : fille d'*Hector Vallée*, sieur de Mérouville, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, et de *Susanne Bigot*. — P. 224, col. a. Nous n'avons pas trouvé la réponse du secrétaire d'état. *Ajoutez* : mais depuis l'impression de cet article, M. Ch. Weiss nous a donné communication d'un msc. qui confirme pleinement notre supposition relativement à la parenté d'*Anne de La Haye* avec le seigneur de *Lintot*.

Anne de La Haye était fille d'*Isaac de La Haye*, sieur de Lintot, et de *Françoise de Thiboutot*. Elle avait épousé *Samuel Du Mont*, fils aîné de *Geoffroy Du Mont*, sieur de La Fontelaye et de Bostaquet, et de *Marguerite de Valord*, et l'avait rendu père d'un fils et de trois filles. L'une de ces dernières, Françoise, s'était alliée à *Gabriel Morel*, sieur d'Heroudeville (alias de Roudeville). Le fils, nommé Isaac, est l'auteur du vol. msc. où nous puisons ces renseignements. Né le 4 fév. 1632, il perdit son père de bonne heure et resta sous la tutelle de sa mère, âgée alors de 24 ans, qui le mit en pension chez le célèbre *Louis Cappel*. Le jeune Bostaquet ne sut pas profiter de son séjour à l'Académie ; comme il se destinait au métier des armes, il pensait que la science lui était au moins inutile ; aussi accepta-t-il avec empressement l'offre qui lui fut faite par son oncle de *Lintot* d'entrer comme cornette dans sa compagnie. Il fit ses premières armes au siège de Bar le-Duc, mais il ne tarda pas à se dégoûter de l'état militaire, et se retira dans ses terres, où il mena, jusqu'à la révocation, la vie d'un gentilhomme campagnard. Il fut marié trois fois. Sa première femme, *Marthe de La Rive*, le rendit père d'un fils, Isaac, sieur de La Fontelaye, qui prit pour femme *Esther Chauvel*, , fille de *David*, avocat au parlement de Rouen, et d'*Anne Bauldri*, et en eut Isaac, Anne, Daniel et Jérémie ; et de six filles, dont deux moururent au berceau. Les quatre autres se nommaient Anne, Catherine, Marthe et Madelaine. En secondes noces, il épousa *Anne Le Cauchois*, fille de *David*, sieur de Tibermont, et de *Marie de La Haye*, et en eut Samuel-Gabriel, sieur de Ribœuf ; N., mort jeune ; Susanne, Elisabeth, et trois autres filles mortes en bas âge. De son troisième mariage avec *Marie de Brossart*, fille de *David*, sieur de Grosménil, et de *Judith d'Ainval*, dame de Bequigny, lui naquirent encore cinq enfants : deux fils, Daniel-Auguste et Henri, et trois filles, Judith Julie, mariée en 1700, à *Guy-Auguste de La Blachière*, sieur de Coutière, Marie-Madelaine et N. Nous savons déjà qu'après la révocation il essaya de sortir de France avec sa mère et plus de 100 de ses coreligionnaires de tout âge et de tout sexe ; que les fugitifs furent surpris et un grand nombre arrêtés. Bostaquet, bien que blessé au bras, réussit à s'échapper, grâce à la sympathie de quelques catholiques et de deux curés pour son infortune. Il gagna la Hollande à travers de grands dangers, avec M. de *Montcornet*, arriva à La Haye, au mois de juin 1687, entra avec le grade de capitaine de cavalerie dans les troupes du roi Guillaume et le suivit en Angleterre et en Irlande. Le msc. qui nous a été communiqué contient une relation très détaillée et très intéressante de cette expédition, où les Réfugiés jouèrent le principal rôle. — P. 230, col. a. Il laissa un fils Jean, etc. *Lisez* : Elle lui avait donné sept enfants : 1° Gédéon, né le 6 fév. 1621 ; — 2° Elisabeth, baptisée en mars 1625, et mariée, en 1651, à *Joachim de Gillon* ; — 3° Louise, baptisée le 13 sept. 1626 ; — 4° Robert, né le 26 janv. 1628 ; — 5° Charles, présenté au baptême, le 15 mars 1629, par *Charles de Villers*, sieur d'Adincourt, et *Marie de Villers*, sa tante ; — 6° Fleurance, baptisée le 18 sept. 1630 ; — 7° Jean, sieur de Lusache, né au mois d'août 1635. — P. 344, col. a. Note, ligne 1, Le Duchat. *Lisez* : Lenglet-Dufresnoy.



FEB 19 '63 H

NOV 20 '64 H




Widener Library
3 2044 105 559 942